PREMIÈRE ANNÉE

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

TOME I

15 OCTOBRE 1908 — Ier AVRIL 1909

DIRECTION, RÉDACTION :
M. l'Abbé Emm. BARBIER
0, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)
Le numéro : Net 0 fr. 60
Les Abonnements sont d'un an

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS :
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)

Un an { FRANCE . 9 francs
{ ETRANGER . 11 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

Bibliothèque Saint Libère

http://www.liberius.net

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

TOME I. — 15 OCTOBRE 1908 — 1er AVRIL 1909

N° 1 15 Octobre 1908

LA CRITIQUE DU LIBÉRALISME
RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

DIRECTEUR M. l'Abbé Emmanuel BARBIER

Prix de l'Abonnement un an { FRANCE . 9 francs / ÉTRANGER 11 »

Prix du numéro : Net 0 fr. 60

RÉDACTION : M. Emm. BARBIER, *10, rue Ampère, Paris* (XVIIe)

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, *Éditeurs. — 41, rue du Metz, à Lille (Nord).*

Les Abonnements sont d'un an.

SOMMAIRE :

But et programme de la *Revue*.
Emm. Barbier. — Une revue libérale et progressiste. *La Revue du Clergé Français.*
Paul Tailliez — Vers l'idéal. Éveils d'âmes.
E. B. — Une solution facile de l'affaire Turmel.
P. T. — L'action sociale : Deux articles de Mme Henriette-Jean Brunhes.
E. B. — Le Maître de la Terre.

BUT ET PROGRAMME DE LA REVUE

Le titre de cette Revue *en fait connaître assez clairement l'objet.*

Elle sera une œuvre de vulgarisation, destinée à tenir l'opinion en garde contre un genre d'erreurs d'autant plus redoutables qu'elles se dissimulent facilement, et que, le plus souvent, elles sont propagées par des hommes de bonne foi, chez qui elles s'allient parfois avec un zèle très pur.

Cette Revue *est fondée pour signaler les manifestations, les tendances, la tactique de cet esprit d'erreur, et pour leur opposer les vrais principes qui doivent guider les catholiques, soit en face des problèmes soulevés autour des questions de science religieuse, soit dans la défense de leurs libertés et l'exercice de leurs devoirs politiques, dans l'action civique, soit encore à l'égard des projets, aujourd'hui si nombreux, de réforme sociale.*

Les articles de la Revue *se renfermeront dans le domaine des faits. C'est dire que tout procès de tendances sera soigneusement évité. On aura pour principe de ne rien affirmer que de vrai et de certain, de ne rien avancer qu'on ne prouve, de conserver les ménagements convenables à l'égard des personnes, et le respect absolu de leurs intentions, tout en s'opposant franchement à leurs idées, s'il paraît nécessaire. Mais, les intérêts de la divine Vérité primant tous les autres, nous userons, sous ces réserves, du droit de les soutenir librement, selon notre conscience et nos forces, quand ils nous sembleront négligés ou obscurcis, en soumettant toujours nos jugements à celui de la Sainte Eglise.*

Une Revue " libérale et progressiste "

La Revue du Clergé Français

A la suite d'un vigoureux article du R. P. Portalié sur la question Herzog-Dupin (*Les Etudes*, 5 août 1908), M. l'abbé Bricout, directeur de la *Revue du Clergé français*, a fait récemment une confession fort méritoire, *quoique trop incomplète, comme je me propose* de le montrer. Et si le ferme propos dont l'expression s'y ajoute est aussi efficace qu'on doit le croire et l'espérer, ce sera un heureux pas dans la voie tracée par l'Encyclique *Pascendi*.

Le P. Portalié avait porté sur son vrai terrain le débat soulevé autour du cas de M. Turmel. Rappelant d'abord l'admirable mouvement de haute culture ecclésiastique qui s'est produit, depuis environ trente ans, au grand honneur et au grand profit du clergé français, il montre aussi l'écueil terrible sur lequel l'ignorance ou le mépris de la théologie a jeté une partie de ceux que ce mouvement séduisait; puis, il dénonce l'abominable complot des modernistes, et examine quelle fut, en face de cette littérature hypocrite, mais déjà scandaleuse, l'attitude de la critique catholique. L'éminent théologien en relève les faiblesses avec une fermeté salutaire (1), dont les présentes déclarations de M. Bricout peuvent être considérées comme le résultat.

---

1. « Mais, plus souvent, dans ces débats avant l'encyclique, la clairvoyance et parfois aussi le courage ont fait défaut. Même ceux qui avaient compris où allait M. Loisy et où il conduisait ses dupes, n'osaient pas s'exprimer trop clairement. On insinuait bien qu'il pouvait logiquement conduire à l'incrédulité absolue, mais aussitôt, on entonnait le couplet obligé sur la science incomparable de M. Loisy, sur sa sincérité (!) sur son humilité (!!) Que voulez-vous? à ce prix seulement on était toléré par le puissant syndicat qui distribuait à son gré éloge et mépris. C'était aussi sans doute, par charité; mais cette charité devenait involontairement une trahison des âmes, qui trompées, finissaient par croire qu'il s'agissait là de simples subtilités de critique, non des fondements mêmes de notre foi.

» ... Il semble vraiment que, dans ces dix dernières années, charité ait été pour plusieurs d'entre nous synonyme de naïveté et de sottise; c'était comme si, à tout prix, nous voulions être dupés. Pour être homme d'esprit et de bon esprit, il fallait, non pas interpréter en bonne part quand c'est possible (règle élémentaire de la controverse chrétienne), mais se crever les yeux pour ne pas voir, se boucher les oreilles pour ne pas entendre,

La *Revue du Clergé français*, par la plume de son directeur, répond, en tête de son numéro du 15 août :

« ...Laissons tout ce qui, dans ces pages vigoureuses, est dirigé contre la *Revue du Clergé français*, et spécialement contre son directeur. Les suspicions de M. Portalié ne s'expliquent que trop : nous avons été si odieusement trompés ces dix dernières années! Avec le temps, l'on verra bien que, si, nous aussi, nous avons accordé une confiance excessive à des prêtres qui en étaient indignes, ce ne fut qu'à une époque où l'on pouvait encore s'y laisser prendre; mais, qu'en réalité,... toujours nous avons voulu être les enfants dévoués de l'Eglise. Avant peu, je l'espère, les malentendus se dissiperont et les reproches injustes nous seront épargnés...

» En toute sincérité, j'estime que M. Portalié a pleinement raison dans les pages qu'on vient de lire. Et c'est pourquoi, je le déclare volontiers, l'attitude qu'il décrit sera la nôtre. Nous avons toujours été les fils aimants de l'Eglise que nous avons voulu servir par la recherche loyale de la vérité : il faut que, de plus en plus, la netteté de nos déclarations et de nos articles en convainque tous nos lecteurs. Oui, nous serons très fermes, très catégoriques vis-à-vis de l'erreur et des ennemis de notre foi, quels qu'ils puissent être... »

Ce sont là de nobles paroles auxquelles il faut applaudir. Toutefois il convient d'y ajouter quelques observations, pour en faire ressortir l'importance.

Il est vrai qu'on se sent un peu désarmé par l'argument de bonne foi surprise, mis ici en avant; mais il déguise mal un aveu de faiblesse vraiment inattendu. Car, ce même argument dans lequel un effort individuel, isolé, mal soutenu, pourrait trouver une excuse, ne tourne-t-il pas en condamnation, quand il est invoqué au nom d'une collectivité de prêtres éminents, qui disaient dans le programme de leur *Revue* (1er décembre 1894) :

« Notre but, le voici : nous voulons venir en aide aux prêtres qui travaillent et les seconder dans leurs études... que la *Revue* soit pour eux une manière de conseiller intellectuel, les tenant au courant de toutes les questions qui les intéressent et leur indiquant la marche à suivre dans leurs recherches et leurs travaux personnels... »

Et aujourd'hui, l'on vient nous dire avec une simplicité déconcertante : Vos suspicions à notre égard s'expliquent trop bien, « depuis dix ans, nous avons été si odieusement trompés! »

---

et l'intelligence, pour ne pas comprendre les moqueries et les sarcasmes dont on criblait notre foi chrétienne... M. Loisy avait beau attaquer la divinité de Jésus-Christ, la résurrection, l'eucharistie, la révélation elle-même; il n'était point permis de le dénoncer publiquement. On vous traitait d'intransigeant et d'outrancier : vous étiez jugé; et prêtres, jeunes séminaristes ou laïques inexpérimentés, continuaient à voir dans M. Loisy le véritable savant victime — on allait jusqu'à l'appeler martyr — des « gabelous » de l'orthodoxie. »

Certes, une si étrange excuse est propre à diminuer singulièrement le prestige et l'influence d'une *Revue* aspirant à un pareil rôle de direction. Mais, à vrai dire, c'est là une explication des faits aussi incomplète qu'insuffisante. Nous allons le voir.

Il ne suffit pas, non plus, de protester qu'on a toujours voulu servir l'Eglise en enfant dévoué. Les intentions ne se discutent pas, mais la bonne intention ne fait pas toujours éviter l'erreur. Personne, assurément, ne mettra en doute la sincérité des résolutions qu'annonce M. Bricout. Nous croyons volontiers, pour notre part, qu'elles préviendront dans l'avenir des jugements semblables à celui que M. Paul Sabatier émettait, à l'occasion du Décret *Lamentabili*, après avoir rappelé les tendances de la *Revue du Clergé français* : « Dans son numéro du 1er août (1907), la *Revue du Clergé français* a publié le fameux *Syllabus*, sans que, dans le numéro suivant, on aperçoive aucun changement, aucun effort pour se mettre en harmonie avec ses indications les plus évidentes. Il n'y a là aucune mauvaise volonté. Il y a simplement la preuve que si la Sacrée Congrégation ignore les travailleurs catholiques, ceux-ci la respectent profondément, mais ne l'ignorent pas moins (1). » Cette fois, aussi, n'en doutons plus, se vérifiera plus exactement la parole de M. Bricout, après la condamnation de M. Loisy: « Et puis, l'expérience du passé nous a servi pour l'avenir (2) », et celle dont il faisait suivre le même Décret *Lamentabili* : « Depuis plusieurs années,... la *Revue*, sans rien perdre de son intérêt, a gagné en sûreté doctrinale, en sagesse et en influence. Nous n'avons donc qu'à continuer tranquillement notre chemin (3). »

Mais c'est ici qu'il faut compléter sa confession, à peine de nullité. Qu'il soit donc permis de le dire, sans manquer au respect et à la déférence dus à la haute valeur de ses collaborateurs, comme à la sienne propre, mais avec une franchise et une liberté dont les circonstances actuelles font un devoir : quoi qu'il en soit de l'excuse alléguée plus haut, les rédacteurs de la *Revue du Clergé français* n'ont pas seulement été trompés : *eux-mêmes se sont trompés ;* ils se sont trompés presque aveuglément, presque au point de se ranger parmi ceux qui semblaient « se crever les yeux pour ne point voir, se boucher les oreilles pour ne pas entendre, et l'intelligence pour ne pas comprendre les moqueries et les sarcasmes dont on criblait notre foi chrétienne. » C'est même bien à tort qu'ils prétendent n'avoir plus montré cette « confiance excessive » depuis « l'époque où l'on pouvait encore s'y laisser prendre. »

Refuser de s'en rendre compte serait rendre vaines toutes les bonnes dispositions présentes. Voilà pourquoi il nous paraît impossible

1. *Le Siècle*, 23 septembre 1907.
2. 1er décembre 1904 : *Après dix ans.*
3. 1er novembre 1907.

de souscrire à la proposition de M. Bricout, qui commence par dire : n'en parlons plus, laissons de côté tout ce qu'on nous reproche. D'autant que cette manière de passer condamnation supprimerait du même coup la réaction contre l'influence, qu'on est en droit d'estimer nuisible à certains égards, exercée par la *Revue* sur une partie notable du clergé et des catholiques.

La question est, d'ailleurs, beaucoup trop vaste pour être complètement traitée en quelques pages ; mais un certain ensemble de faits l'élucidera suffisamment.

En premier lieu, la ligne même de conduite que la *Revue du Clergé français* se fait gloire de suivre est-elle parfaitement sûre ? Il y a peut-être quelque risque, pour un organe catholique, dans une profession trop ouverte de libéralisme ; car le besoin de la justifier l'entraînera facilement à se montrer trop hospitalière pour des opinions douteuses ou suspectes. A tout le moins, pour se retenir sur cette pente, faudrait-il avoir nettement arrêté sa position. Il ne semble pas que ce soit le cas de cette *Revue,* si l'on s'en rapporte à la réédition de son programme par M. Bricout, à la fin d'une première période décennale. Il écrivait, le 1er décembre 1904, sous le titre *Dix ans après :*

« La *Revue du Clergé français* est, par l'esprit qui l'anime, une revue vraiment *libérale,* et nettement *progressiste.* Ces deux mots ne sont peut-être pas très heureusement choisis ; mais je n'en trouve pas de meilleurs pour exprimer toute ma pensée, et l'on verra tout à l'heure qu'ils ne signifient rien de condamnable..

A tous, je pose hardiment la question : Avez-vous jamais trouvé, dans la *Revue du Clergé français,* une ligne, un mot qui dénote un manque de respect pour les autorités ecclésiastiques — une ligne, un mot qui, consciemment, évidemment, soit contraire à l'orthodoxie catholique ?..

La *Revue* est donc *libérale,* non pas au mauvais sens de ce mot, au sens que l'Eglise a justement condamné, mais en ce sens que, pour tout ce qui n'est pas opposé à l'*enseignement authentique de l'Eglise,* pour *tout ce qui n'est pas manifestement contraire à la vérité catholique et* à l'esprit chrétien, elle est largement accueillante,.. la *Revue du Clergé français* ne regrette pas d'avoir été *libérale* jusqu'ici, c'est-à-dire de s'être montrée largement hospitalière pour toutes les opinions libres. On peut, donc, être sûr qu'elle continuera de l'être. *Tant pis pour les esprits étroits qui s'en scandaliseraient ou pour les esprits exclusifs qui le lui reprocheraient !* (1).

Progressistes, nous le resterons aussi.

Seulement, le mot *progressiste* est assez vague, et il importe qu'on

1. Les soulignements sont de nous.

ne nous prête pas, à ce sujet, des idées et des intentions qui ne sont pas les nôtres.

Nous sommes *progressistes*, parce que, à notre avis, tout n'est pas également admirable, également parfait chez nous et autour de nous; parce qu'il y a encore et qu'il y aura toujours beaucoup à faire chez nous et autour de nous pour que Dieu soit mieux aimé et les hommes, plus heureux; parce que nous ne voulons pas nous immobiliser dans une routine funeste, nous endormir dans un *conservatisme* béat, avoir peur de ce qui apparaît à quelques-uns comme nouveau et qui, en réalité, est souvent très ancien; parce que, en un mot, nous adoptons, nous accueillons sans frayeur, avec sympathie même, tout ce qui nous semble réaliser un véritable progrès.

Les principes émis dans cette déclaration sont loin d'être par leur netteté à la hauteur de la fermeté d'allures qu'elle affecte. Le *progressisme* s'y présente sous des couleurs si pâles que maint conservateur même se prêterait à leur donner un peu plus de ton; et c'est là une définition qui avait déjà reçu, qui reçut encore après, de la *Revue*, un singulier développement. Mais, surtout, celle du *libéralisme* légitime dont elle se fait un titre, garde des obscurités. Qu'entend-on exactement par la liberté permise à *tout ce qui n'est pas opposé à l'enseignement authentique de l'Eglise*, à *tout ce qui n'est pas manifestement contraire à la vérité catholique?* Si l'on ne reconnaît de limites à la complète liberté d'opinions que celles du dogme et des vérités définies, c'est là un principe faux, contre lequel l'enseignement de l'Eglise, nous met formellement en garde (1). Le commentaire donné à ces formules par maints articles de la *Revue* n'est pas fait pour restreindre ce qu'elles ont d'un peu lâche dans l'expression. Et si l'*esprit chrétien*, qu'on y ajoute, doit être pris dans l'acception de sens catholique, on constatera aisément, qu'en beaucoup de questions, la *Revue du Clergé français* n'en a pas montré la délicatesse, ni même le sentiment exact.

C'est donc bien à tort qu'elle se glorifie de tenir ce *juste milieu* dont S. S. Pie X parle dans l'Encyclique *Pascendi*, et qu'elle semble trouver sa place naturellement marquée parmi ceux qui, seuls, méritent d'être écoutés. Le Pape ne parle nullement d'un juste milieu entre l'erreur et la vérité, entre le modernisme et la vérité catholique. Comment retrouver dans la déclaration que nous venons de citer

---

1. Il ne suffit pas aux savants catholiques d'accepter et de respecter les dogmes de l'Eglise, ils doivent en outre se soumettre, soit aux décisions doctrinales qui émanent des Congrégations pontificales, soit aux points de doctrine qui, d'un consentement commun et constant, sont tenus dans l'Eglise pour des vérités et des conclusions théologiques tellement certaines, que les opinions opposées, bien qu'elles ne puissent être qualifiées d'hérétiques, méritent cependant quelque autre censure théologique ». (Lettre de Pie IX à l'archevêque de Munich, *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863).

l'équivalent et l'application des termes de l'Encyclique : « *Homines... qui... medio* TUTOQUE *itinere eant* »? (1).

Un trait tout récent, tiré de ce même numéro du 15 août qui contient les déclarations nouvelles de M. Bricout, peut servir d'application à ce que nous venons de dire. Le directeur de la *Revue du Clergé français* répond à la question de savoir si M. Saltet a démontré qu'il y a entre Herzog-Dupin et M. Turmel des dépendances d'*ordre doctrinal* compromettantes pour l'orthodoxie de celui-ci. M. Turmel l'a nié, et M. Bricout lui donne raison, pour le motif que voici :

« M. Turmel ne range dans l'*ordre doctrinal* que ce qui lui paraît faire partie de la doctrine, de l'enseignement de l'Eglise : interprétation authentique de tel ou tel texte, affirmation dogmatique, etc... Du moment que telle interprétation ou telle théorie n'est pas condamnée par l'Eglise ou n'est pas en contradiction avec son enseignement, il croit pouvoir l'accepter; cela lui semble constituer un domaine libre, qui n'est plus, à strictement parler, d'ORDRE DOCTRINAL » (page 473).

Or, les dépendances démontrées par M. Saltet ont pour objet : 1° la théologie anténicéenne de M. Turmel, selon laquelle la substance du dogme de la Trinité, qui consiste évidemment dans l'*affirmation de trois* personnes, n'aurait pas été professée pendant les trois premiers siècles; 2° les conclusions plus que contestables du même M. Turmel sur l'histoire du péché originel; 3° sa théorie du développement du dogme; 4° celle, qui lui est spéciale aussi, relative à l'opposition entre la théologie savante et la théologie populaire, c'est-à-dire à l'influence du sentiment sur la raison théologique (2). Que M. Turmel estime se mouvoir dans un domaine libre, qui n'est pas d'*ordre doctrinal*, cela s'explique assez aisément par son dédain bien connu pour la théologie. Mais, lorsque M. Bricout, tout en reconnaissant que « certaines théories, certaines idées générales, certains exposés de la doctrine de tel ou tel Père ont été empruntés à M. Turmel par Herzog-Dupin », ajoute : « Il n'en résulte pas que M. Turmel *se soit trompé* ou ait cherché à nous tromper, quand il a affirmé qu'il n'y avait pas entre lui et Herzog-Dupin des similitudes d'*ordre doctrinal* », on conclut logiquement que M. Bricout a la même manière que M. Turmel, d'entendre la liberté laissée à tout ce qui n'est pas *opposé à l'enseignement authentique de l'Église et manifestement contraire à la vérité catholique.*

---

1. « Nous n'avons donc qu'à continuer tranquillement notre chemin, nous efforçant de rester dans ce « juste milieu » où le Saint-Père veut que se tiennent les censeurs d'office » (1er octobre 1897). — « Le « juste milieu » ! c'est bien ce que le Saint-Père demande aussi dans le passage suivant... » (Article sur la condamnation du modernisme). — « Pie X a recommandé dans son Encyclique. de faire choix, comme censeurs ou membres des conseils de vigilance, d'hommes de *juste milieu*... ceux-ci seuls méritent d'être écoutés... » (1er mai 1908).

2. *La question Herzog-Dupin* par M. Saltet, 1 vol. in-12, p. 191 sq.

Au surplus, cette trop large interprétation est seule capable d'expliquer, et encore combien insuffisamment! la belle assurance avec laquelle le directeur de la *Revue du Clergé français* a pu écrire, après les articles de M. Loisy : « A tous, je pose hardiment la question : avez-vous jamais trouvé dans la *Revue*... une ligne, un mot qui, consciemment, évidemment, soit contraire à l'orthodoxie catholique? » Consciemment? nous n'avons pas à en juger. Mais, évidemment? oui, trop, à moins qu'on ne recule les limites posées par l'Eglise.

C'est surtout à l'égard de M. Loisy que la *Revue du Clergé français* confesse avoir eu une confiance excessive dont il était indigne. Il pourrait y avoir quelque sévérité à faire aux rédacteurs de la *Revue* le reproche de n'avoir pas deviné plus tôt ce que les *quelques lettres* de M. Loisy ont récemment révélé : que, dès 1894, il rejettait nettement dans son esprit la doctrine catholique sur les points fondamentaux de la constitution de l'Eglise, de l'inspiration des Ecritures, des Sacrements, etc... Mais il n'en est pas moins surprenant, inexplicable, que la *Revue* ait continué sans scrupule d'insérer ses thèses les plus audacieuses. Et si, vraiment, elle n'y voyait rien qui fût contraire à l'orthodoxie et à l'esprit chrétien, que penser de sa compétence?

Toutefois, il y a bien plus. La confiance excessive de la *Revue du Clergé français* ne s'est pas seulement manifestée par la place personnelle accordée à M. Loisy. Ses rédacteurs, son directeur, ont eux-mêmes favorisé sa détestable influence, par leur persistance à l'excuser, à le justifier même.

Quand S. E. le cardinal Richard condamna l'*Evangile et l'Eglise*, comme étant de nature « *à troubler gravement la foi des fidèles sur les dogmes fondamentaux de l'enseignement catholique, notamment sur l'autorité des Écritures et de la Tradition, sur la divinité de Jésus-Christ, etc...* », M. Bricout trouva moyen de faire l'apologie de M. Loisy, et l'occasion de montrer jusqu'à quelles limites le libéralisme de la *Revue* étendait le champ des opinions libres. La vérité catholique ne serait donc pas encore en jeu dans une condamnation motivée par l'atteinte grave portée à la foi des fidèles. M. Bricout ayant annoncé un examen des thèses soulevées par M. Loisy, le P. Portalié relève ainsi ses paroles :

Pour saisir l'esprit qui devait présider à cet examen, il suffit de citer l'exégèse ingénieuse du décret archiépiscopal : le mot d'*hérésie* n'est pas formulé, dit M. Bricout, le livre de M. Loisy « est SIMPLEMENT réprouvé comme *troublant gravement la foi des fidèles*. LA QUESTION DE FOND SEMBLE Y ÊTRE RÉSERVÉE. Cela étant, personne, parmi les amis de M. Loisy eux-mêmes, ne pourrait justement s'étonner de la mesure prise, ni, encore moins, s'en plaindre (1). » Voilà

1. La *Revue du Clergé français*, 1903, tome XXIII, p. 536.

une perle d'herméneutique. Ce *simplement* est adorable! Et cette conclusion inespérée : le livre est condamné comme troublant gravement la foi des fidèles; *donc* la question de fond est réservée! Et encore le cardinal est-il fort heureux que M. Bricout ait imaginé cette explication qui permet aux amis de M. Loisy, « de ne pas s'étonner et de ne pas se plaindre ». On eût vu bien autre chose si le cardinal avait osé traiter la question de fond (1)!

S'ils ne se plaignent pas, les amis de M. Loisy, à la *Revue du Clergé français*, se troublent encore moins. Devant les critiques et les protestations de théologiens comme le P. Fontaine et M. l'abbé Maignan, mettant excellemment en lumière les principes antiphilosophiques et anticatholiques développés dans les petits livres de M. Loisy, ils ont réponse à tout; et, à la veille même du jour où Rome va le condamner, ils trouvent encore à tout une explication ou une excuse.

Ils ne peuvent supporter que le système de M. Loisy soit qualifié de naturaliste. Lui reproche-t-on, comme une erreur fondamentale, sa distinction entre le prêtre et le savant : ils l'en justifient dans des termes qui n'ont pas de sens, s'ils n'impliquent pas la même erreur : « M. Loisy ne dit pas que, au point de vue historique, tel fait surnaturel (2), auquel il croit comme prêtre, doit être rangé parmi les fables; il dit que, à ce point de vue, tel fait surnaturel n'est pas prouvé. N'est-ce pas différent (3)? » Non, si au lieu de fable, on dit, par respect, légende : ce qui revient au même. On ne défend ou n'excuse pas moins M. Loisy du reproche de vouloir étudier l'Ecriture comme les autres monuments de l'antiquité, en faisant abstraction du caractère sacré que leur reconnaît l'Eglise, ou de ne pas concevoir que les erreurs logiquement déduites de ses propositions lui soient imputées. Et, ici encore, on croirait entendre le client lui-même, plutôt que l'avocat :

Est-ce bien ce que soutient M. Loisy? Admet-il que ces erreurs soient « logiquement et rigoureusement les conséquences des assertions qu'il a formulées »? Il pense sans doute : Si telle conséquence de mes assertions historiques est en contradiction avec un système théologique, c'est que ce système n'est pas vrai absolument; si elle est en contradiction avec une formule dogmatique, c'est que cette formule renferme une part de relativité. Tout cela, certes, est très discutable; mais c'est cela que semble penser M. Loisy, et c'est cela qu'il faut réfuter (4).

Les rédacteurs de la *Revue* ne montrent pas un sang-froid moins

1. *Les Etudes*, 5 août 1908, p. 337.
2. La Résurrection de Notre-Seigneur, sans doute.
3. 15 novembre 1903, p. 556.
4. 1er novembre 1903, p. 556.

surprenant devant les opinions de M. Loisy sur le miracle, le surnaturel, l'authenticité des Evangiles :

« Il paraît certain, toutefois, que M. Loisy se fait du miracle, *le fait divin,* une notion assez différente de celle qu'on enseigne ordinairement (1). » — « Peut-être M. Loisy se fait-il du mystère, comme du miracle et du mode de révélation une idée différente de celle qui est communément admise, une idée très discutable. Mais ne serait-il pas excessif de le qualifier de naturaliste ou de rationaliste (2)? » — Peut-être bien M. Loisy ne se fait-il pas du surnaturel une idée conforme à celle qui est communément admise des théologiens. » — « M. Loisy ne semble pas contester la valeur historique des Evangiles, mais seulement que cette valeur soit absolue; et il croit, comme il le dit dans la seconde lettre d'*Autour d'un petit livre,* que l'Eglise n'a pas spécifié *in specie et in atomo* soit l'origine humaine, soit le caractère des livres ou parties de livres (3). »

Eh bien! ce qui semble surtout, c'est que tout en donnant les idées M. Loisy pour *discutables,* les rédacteurs de la *Revue* ne sont pas très certains qu'il n'aura pas raison contre toute la théologie et l'enseignement traditionnel de l'Eglise.

Nous sommes à la fin de 1903. Une sentence pontificale vient de frapper plusieurs ouvrages de M. Loisy comme entachés de graves erreurs. La *Revue du Clergé français* écrit méritoirement *Roma locuta est* (4). Cependant, peu après, on la voit citer, avec de petites mentions suggestives, les détestables *Lettres romaines* que publiaient les *Annales de philosophie chrétienne* (5) : « On notera la page suivante », et la page reproduite renouvelle les critiques de M. Loisy qui portent atteinte à la divinité de Jésus-Christ. Puis, un peu plus bas, par le même procédé : « Citons encore les lignes suivantes », on suggère la fidélité à son système; car, quoi qu'on en puisse dire, de telles citations ne sont pas exemptes d'un caractère tendancieux. Elles accusent, non pas une complicité, dont la *Revue* repousserait légitimement le reproche, mais une complaisance presque aussi fâcheuse :

« On a fort tort en supposant que nous (je dis, nous, non ami, parce que je ne suis pas seul, vous le savez), ayons accepté légèrement, de gaîté de cœur, tout ce que l'abbé Loisy, ou n'importe qui, nous a raconté sur les Evangiles et l'histoire de Jésus. Oh! non; nous avons résisté, car nous aimions le Christ-Jésus et nous l'aimons encore.

1. 1er novembre 1903, p. 555.
2. 1er novembre 1903, p. 557.
3. 1er décembre 1903, p. 107.
4. 1er janvier 1904.
5. 1er mars 1904, p. 105.

Nous l'aimons de toute notre âme, et, jusqu'au jour où nous avons cru que l'acceptation de certaines conclusions historiques aurait amoindri en nous l'image bénie du Sauveur, nous avons repoussé ces conclusions. *Mais puisqu'elles s'imposaient de plus en plus à nous comme un fait, et il faut respecter les faits, car ils sont l'œuvre de Dieu, nous nous sommes demandé si réellement ces conclusions historiques amoindrissaient le Christ. Et une profonde réflexion nous a convaincu que le Christ réel, tel que l'histoire critique nous le donne, est aussi beau, plus beau que le Christ de la fantaisie, fût-elle la plus savante et la plus pieuse* (1).

Le Christ historique est vraiment homme, d'une humanité qui connaît réellement la faiblesse, et les tourments, mais qui est moralement grandiose : *virtus in infirmitate perficitur* — tout à fait digne de Dieu. C'est pour cela que, tout en acceptant la critique, nous restons chrétiens et, s'il plaît à Dieu, de fervents chrétiens, dévoués au bon Dieu, en le Christ et en son Eglise. »

Quinze jours après (15 mars 1904), le directeur de la *Revue* entre personnellement en ligne contre le P. Portalié, et entreprend un vrai plaidoyer en faveur de M. Loisy. Le moins qu'on en puisse dire est que, chez son auteur, dont la tâche supposerait une perspicacité égale à la sûreté de doctrine, il révèle une méprise totale sur les principes du loysisme :

N'est-il pas *excessif* aussi d'accuser M. Loisy de naturalisme, de scepticisme absolu, d'agnoticisme absolu, de relativisme absolu, de spencérianisme, de ritschlianisme, d'hégélianisme, etc., etc. ? Je dirai tout à l'heure les raisons qui, à mon avis, démontrent que sur certains points importants on a faussé sa pensée : mais *a priori* n'est-il pas extraordinaire, presque incroyable qu'un prêtre catholique dont on ne peut mettre en doute la sincérité, la foi, et, ajoutons-le, l'intelligence et le bon sens, tombe dans de telles erreurs, dans des erreurs si manifestement condamnées par l'Eglise ?

Appelons-en sans crainte au jugement des lecteurs impartiaux. Quand un homme déclare qu'il croit tout ce qu'enseigne l'Eglise catholique, quand d'ordinaire il exprime sa pensée nettement, ne convient-il pas, si parfois il est obscur, d'interpréter alors les textes peu clairs, d'après les convictions et les claires affirmations qu'on lui connaît ? Or, c'est le cas pour M. Loisy sur les sujets que traite M. Portalié. Il déclare admettre tout le catholicisme, il proclame que « ce qui est acquis est acquis » ; par ailleurs, il sait ce qu'aucun prêtre n'ignore, que, selon la doctrine formelle de l'Eglise, la révélation est un enseignement de Dieu auquel l'homme n'avait pas droit, et que le progrès du dogme se fait *in eodem sensu eademque sententia*. Dès lors, à moins que l'on ait des motifs très graves pour en agir différemment (2), ne faut-il pas chercher si quelque obscurité se présente (3), à inter-

1. Les soulignements ne sont pas dans le texte.
2. De tels motifs manquaient donc aux yeux de M. Bricout ?
3. Quelque obscurité !!!

prêter favorablement sa pensée? Ne faut-il pas surtout l'en croire et prendre ses mots dans leur sens obvie, quand il se sert des termes courants de la théologie et de la foi?

M. Loisy, malheureusement, a déjà à son passif de « très graves erreurs », principalement sur « la révélation primitive, l'authenticité des faits et des enseignements évangéliques, la divinité et la science du Christ, la résurrection, l'institution divine de l'Eglise, les sacrements ». N'allons pas le charger gratuitement d'autres erreurs encore.

J'ajoute : il s'est trompé, c'est entendu, sur la révélation primitive. Est-ce à dire que ses idées sur la révélation en général, sur sa nature, son mode, son objet, son développement, soient toutes à rejeter? Cette conclusion, semble-t-il, ne s'impose pas. Aussi userai-je de la liberté qui nous est laissée, à ce que je crois, pour examiner avec franchise si, sur l'origine et l'évolution du dogme, M. Loisy a véritablement enseigné les erreurs que M. Portalié lui attribue avec tant d'assurance (1).

Quatre ans plus tard, quand paraît le Décret *Lamentabili*, que l'Encyclique *Pascendi* devait suivre de près pour l'expliquer et condamner la philosophie moderniste d'où sortent les erreurs actuelles sur l'Ecriture, le dogme et l'Eglise, on retrouve la même illusion, disons le mot exact, le même aveuglement chez M. Bricout. C'est cette heure-là même qu'il choisit pour se montrer en garde contre l'antikantisme et faire constater qu'il ne voit pas de lien entre la fausse philosophie et les multiples erreurs de M. Loisy. On n'est pas plus malheureusement inspiré (2).

On a écrit que « le Syllabus de Pie X, c'est le Syllabus antikantiste. » Qu'on me permette de le dire, ce jugement ne me paraît pas exact; et qu'on veuille bien m'en croire, si je m'exprime ainsi, ce n'est pas que je suis ou ai jamais été kantiste, c'est *tout bonnement* que cette qualification ne me semble pas adéquate. Qu'il se trouve, en effet, dans le nouveau Syllabus plusieurs propositions d'inspiration kantiste, cela n'est pas niable; mais que d'autres où le kantisme n'a rien à voir et qu'un aristotélicien pourrait tout aussi bien soutenir! Ne cherchons pas dans le nouveau Syllabus ce qui n'y est pas. Parce que nous serions, j'imagine, *antiblondelliens*, nous ne devons pas supposer que le Saint-Office a condamné nécessairement M. Blondel et ses amis; ou encore, parce que nous ne goûterions pas la critique du P. Lagrange, de Mgr Batifol et du P. de Hummelauer, nous ne devons pas en conclure précipitamment que le Saint-Office l'a proscrite. Non, c'est le *loisysme* qui est visé, *et pas autre chose*. Espérons qu'on y prendra garde et qu'on respectera assez les décisions de l'autorité pour les accepter telles qu'elles sont, ni plus ni moins.

Entre temps, avait paru le fameux roman de M. Fogazzaro, *Il Santo*,

1. 15 mars 1904, p. 250.
2. 1er août 1907, p. 226 et suiv. *Le nouveau Syllabus.*

qui exposait avec un art consommé les plans de réforme du modernisme et sa perfide tactique. M. Bricout se charge de le présenter lui-même aux lecteurs de la *Revue* comme un ouvrage *recommandable*, et rejette sur le mauvais esprit du lecteur les applications dangereuses que celui-ci croirait y découvrir :

M. Fogazzaro est, avec M. d'Annunzio et Mme Mathilde Serao, le romancier le plus en vue de l'Italie contemporaine et son nouvel ouvrage ne peut qu'*accroître encore sa gloire* (1) et augmenter sa célébrité. Le succès de *Il Santo* a été considérable au delà des Alpes, et, autant qu'on peut le présumer, il ne sera guère moindre en France.

C'est que, en effet, *la thèse* qui y est développée avec un si heureux mélange de réserve et d'audace et avec un art, généralement, si parfait, *est de celles qui nous passionnent tous à l'heure présente.* Que *Il Santo* contienne des exagérations et des vues discutables, que *certains esprits mal équilibrés* y trouvent un prétexte pour se perdre en de ridicules et stériles critiques de l'Eglise ou en de pernicieuses tentatives d'un radicalisme religieux mal conçu et impraticable, je ne songe pas à le nier. Mais l'auteur ne peut être tenu responsable de ces dérèglements, *et il paraît bien que, dans l'ensemble, son livre est à louer.* Après tout, l'Eglise, qui est toujours humaine par quelque côté, a toujours besoin de se reformer, et il doit être permis toujours à ses fils soumis et respectueux de souhaiter en elle plus de sincérité, un plus profond esprit d'humilité, plus de désintéressement, une attache moins stricte à tout ce qui peut et à tout ce qui doit changer..

... Qui sait? *Il Santo* contribuera, peut-être, ne fût-ce que dans une faible part, sinon à susciter des Saints, de vrais Saints, du moins à faire comprendre quelle action prodigieusement salutaire ils exerceraient à l'heure actuelle; *et il préparera, ainsi, le prochain triomphe de l'Eglise, en France, non moins qu'en Italie et par toute la terre.*

Avec le même à propos, avec un sens catholique non moins averti, la *Revue du Clergé français* rencontrant un article de M. l'abbé Delfour intitulé : *Modernistes*, à la veille du jour où l'Encyclique *Pascendi* allait paraître, le mentionne sur un ton de léger persiflage, et laisse assez sentir qu'il faut avoir l'esprit bien étroit pour concevoir une réelle inquiétude des erreurs de MM. Loisy, Fogazzaro, Murri, etc.. « Le modernisme, c'est l'erreur, l'hérésie de MM. Loisy, Fogazzaro, Murri, etc... Bornons-nous à observer que les meilleurs esprits sont partagés sur l'opportunité et la justesse de cette appellation » (15 août 1907, page 438).

La bibliographie de la *Revue du Clergé français* suffirait seule à justifier nos observations. Rien qu'en y jetant un coup d'œil, on mesurerait l'importance du changement annoncé par M. Bricout, en

1. Les soulignements sont de nous.

disant : « *Oui, nous serons très fermes, très catégoriques vis-à-vis de l'erreur et des ennemis de notre foi, quels qu'ils puissent être.* »

Sans doute, comme lui-même en fait ailleurs la remarque, le ton d'une *Revue* où se traitent les problèmes soulevés par la critique, ne peut être celui d'une *Semaine religieuse;* mais puisqu'on déclare avec raison attacher une importance spéciale à la bibliographie pour « *éclairer* » le lecteur (1), il n'est pas de respect pour la liberté des recherches, de réserve en présence des problèmes soulevés, qui excuse une *Revue* catholique, sacerdotale, de paraître ne voir, dans les plus évidentes témérités ou les attaques perfides, que l'effort hésitant d'une science honnête, et de parler de ces productions avec un air d'estime qui leur concilie la sympathie, qui trompe le lecteur au lieu de l'éclairer.

(A suivre). Emm. BARBIER.

VERS L'IDÉAL. — ÉVEILS D'AMES (2)

Que l'éducation donnée dans les Petits-Séminaires de France soit susceptible de réformes, générales ou particulières, personne ne le conteste *a priori*. Il est probable, il est même certain que de bons esprits s'en préoccupent, et que les autorités qualifiées à cet effet ne s'en désintéressent pas. L'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne*, bien que son objet soit plus compréhensif, puisqu'elle étend sa sollicitude à tous les établissements d'enseignement secondaire libre, a déjà émis, elle continue d'émettre, à propos des méthodes pédagogiques usitées dans les Petits-Séminaires, des vœux dont la sagesse n'exclut pas le sens intelligent d'un véritable progrès. D'autre part, la rupture des liens qui rattachaient plus ou moins intimement les Petits-Séminaires à la tutelle du pouvoir civil, laisse une liberté plus entière d'entreprendre les réformes opportunes, et il est bien permis de s'en féliciter, sans se méprendre pour autant sur le péril capital que les projets parlementaires relatifs à l'enseignement secondaire privé font courir à l'indépendance et à l'existence des Petits-Séminaires, en tout cas à l'intégrité du caractère écclésiastique de leur direction.

Partant, rien de plus explicable que la publication d'un ouvrage sur cette intéressante question des réformes désirables dans nos pépi-

---

1. Article-programme du 1er décembre 1894.

2. *Vers l'idéal. Eveils d'âmes* par M. Joseph Charles, 1 vol. in 12. Vitte, Lyon, 3 place Bellecour; Paris, 14, rue de l'Abbaye, 1907.

nières sacerdotales du premier degré. Mais la valeur d'un pareil ouvrage, et donc son destin, dépendront du choix des réformes qu'il proposera, et de l'esprit dans lequel il les concevra, et des moyens qu'il suggérera pour les faire aboutir. Il s'en faut que les pages intitulées : *Vers l'Idéal,* avec ce sous-titre : *Eveils d'âmes,* permettent de décerner à l'auteur, M. Joseph Charles, le témoignage classique : *omne tulit punctum.* La préface de M. l'abbé Félix Klein ne leur apporte qu'une caution précaire. Il est vrai que le volume, ayant paru au printemps de 1907, est antérieur à l'Encyclique *Pascendi,* et c'est une circonstance sensiblement atténuante. Composé après ce document mémorable, il l'eût été d'autre sorte, ou même il n'eût point vu le jour.

L'affabulation en est peu compliquée. Un jeune homme fait sa rhétorique au Petit-Séminaire de B... Il s'appelle René. Au cours des vacances qui ont suivi son année d'humanités, il a donné ses loisirs aux œuvres de propagande populaire de l'abbé Tardy, et il y a pris le goût du zèle apostolique, entendu au sens le plus inconditionnel du mot. Pour entretenir cette flamme d'enthousiasme, il trouvera, au sein même de « la communauté », d'actifs encouragements, non pas auprès de l'abbé Baston, son professeur de rhétorique, réfractaire aux innovations, mais auprès de l'abbé Saint-Victor, qui fut son professeur d'humanités, qui continue à faire cette classe, et qui partage en tous point les préférences de l'abbé Tardy. Et les deux cent cinquante pages du volume placent sous nos yeux, répartie en une quarantaine de lettres, la correspondance qui s'engage entre René et l'abbé Tardy, entre l'abbé Tardy et l'abbé Saint-Victor, au sujet des dispositions de René, de son besoin d' « idéal », des moyens qu'il adopte pour satisfaire ce besoin, de la série d'obstacles auxquels il se heurte, des déceptions qu'il en éprouve, du naufrage que sa foi elle-même risque de faire à ce propos, du sauvetage enfin qui s'opère, à la faveur d'un congrès de jeunesse tenu aux environs de B..., congrès dont le spectacle suffit pour raffermir en René la vocation sacerdotale, et pour l'induire à demander son admission au Grand-Séminaire d'Issy.

Ainsi résumée, l'œuvre peut paraître anodine, mais si, derrière le vêtement, l'on regarde ce qu'il habille, on devra porter un jugement autrement sévère. Ces « éveils d'âmes » se produisent, en effet, parmi des vagissements d'une harmonie douteuse et d'une justesse contestable. On y trouve une partialité pleine d'aigreur aux dépens des autorités du lieu ; une confiance souvent puérile dans les impulsions du moi ; une perpétuelle confusion entre les modes contemporains de la propagande publique et le fond même de l'apologétique ; un mépris résolu des méthodes anciennes, au profit d'un « idéal » ou mal défini ou périlleux ; une juxtaposition souvent irrévérencieuse des invocations les plus mystiques et des médisances les plus caractérisées ;

pour tout dire, une *olla podrida* où les doutes d'un Jouffroy voisineraient avec les élévations d'un P. Faber.

Mais il faut justifier cette critique, et montrer qu'elle est inspirée, non par une prévention quelconque, mais par la simple et loyale lecture de l'ouvrage. Le héros du drame intime qu'on place sous nos yeux, René, commence par gémir des « faiblesses » auxquelles l'entraîne « la camaraderie »; il déplore que nous ayons tous en nous « quelque chose de vulgaire », et voudrait mettre ses condisciples « en contact par le côté élevé de leur nature » : mais il reconnaît que c'est une « vaine entreprise » et un « inutile effort ». M. Tardy l'invite, sur ces entrefaites, à être « un homme », à « vivre l'idéal qu'il rêve », sans subir les « convictions imposées et prématurément reçues », et en se livrant au « lent mais sûr travail intérieur personnel ». Et déjà l'on doit convenir que ces propos, qui seraient inoffensifs en tel sens, sont inquiétants dans tel autre. Il s'en faut, en effet, qu'un rhétoricien de Petit-Séminaire doive chercher son « idéal » dans la prétention d'aller systématiquement à l'encontre des traditions de l'établissement, ou des façons coutumières de ses camarades, ou des convictions reçues; et il n'est pas vrai que tout « travail personnel intérieur » soit « sûr ». Ce langage fait pressentir en M. Tardy l'apôtre, et dans René le néophyte d'un individualisme spécieux.

« Je m'étais résolu, écrit René, à me rendre compte de tout, à savoir à chaque instant pourquoi j'agirais, et à n'agir que parce que je le voudrais, et à ne vouloir que le Bien et le Beau, réellement et sincèrement compris par moi. » Si ces phrases ne tombaient d'une plume d'éphèbe, on y pourrait légitimement dénoncer une insupportable déification du moi. Ce n'est, en somme, que l'énoncé d'un optatif accidentel. Le malheur veut que l'auteur insiste, au risque de fatiguer son personnage, en lui suggérant une minutieuse dissection de tous les articles du règlement du Séminaire. De là une série de « pourquoi » légèrement monocorde : « Pourquoi dois-je obéir au règlement?.. Pourquoi m'instruire? Pourquoi devenir bachelier? Pourquoi étudier cet auteur. apprendre cette leçon, développer mon esprit en faisant des thèmes et des versions, et non pas de telle et telle autre manière que je ne connais pas, mais qui existe sans doute? » Au passage, un de ces « pourquoi » revêt même une forme quelque peu voltairienne : « Pourquoi prier Dieu? Pourquoi lui dire de mémoire des formules à demi conscientes, alors qu'il connaît mieux que personne nos besoins? » Le sceptique esquisse même, à cette occasion un détour quasi-janséniste : « Pourquoi assister au sacrifice de la messe, et, s'il est vrai que c'est le sacrifice de Dieu lui-même, quelle ferveur ne faut-il pas apporter à de si augustes mystères? » Vraiment, pense-t-on que, sur cette pente, la jeune imagination qui divague de la sorte ne va pas dérailler?

Si fait, et le déraillement ne se fait pas attendre. « On ne dort pas, » dit le Garo de la Fontaine, « quand on a tant d'esprit. » Le René de M. Joseph Charles estime que, quand on est à ce point philosophe, on se doit de ne point jouer avec les condisciples de son âge, et d'aller « se mêler aux petits », aux élèves de sixième. « C'était un coup d'audace... Qu'importe? l'essentiel était de vivre ma pensée, et je ne pensais pas devoir me conformer à une ridicule coutume. » Nous y voilà! Ce rhétoricien, qui demeure si perplexe sur les raisons de tant de choses, sait cependant nettement qu'il tient un « idéal », et, comme sa nature a un « côté élevé », il s'assigne une mission, qui est d'annoncer cet « idéal » aux plus jeunes : d'où son exode vers « les sixièmes ». Nous savons ainsi que la première réforme proposée par l'auteur, pour l'éducation des Petits-Séminaires, est l'abolition de la règle au nom de laquelle les grands sont élevés avec les grands, les moyens avec les moyens, les petits avec les petits. Tout éducateur sérieux sourira de cette guerre déclarée à des cloisons dont l'étanchéité n'est inexplicable que pour les âmes trop naïves. René lui-même, après avoir écrit à la page 58 : « L'amitié ne serait-elle possible qu'entre jeunes gens du même âge? S'aimer, se dévouer, comprendre et partager les sentiments l'un de l'autre, cela ne sera donc pas possible si l'un a dix-huit ans et l'autre douze? » René déclarera finalement à la page 234 : « Ces amitiés trop naturelles et trop exclusives n'ont eu que ce résultat d'empêcher de penser au bon Dieu; la nôtre, que je croyais à l'abri de tout péril, glissait entre nous une attirance indéfinissable, que nos camarades appelaient du vrai nom qui leur convient, et qui n'est pas l'amitié. » Fallait-il près de deux cents pages pour faire cette découverte?

A Dieu ne plaise que nous prenions ici conseil d'une pruderie soupçonneuse; mais, depuis que le monde est monde, ou, pour parler chrétiennement, depuis que le péché est entré dans le monde, la concupiscence y revêt les formes les plus subtiles, et telle amitié scolaire initialement inoffensive peut devenir le principe de désordres que l'auteur de ces « éveils d'âmes » ne devait pas feindre d'ignorer. M. l'abbé Klein écrit dans la préface : « Si la postérité veut savoir le mal qui se faisait jadis en ces lieux déserts, et pourquoi le gouvernement d'une nation puissante en expulsa les tranquilles habitants, je souhaite qu'un exemplaire de ce petit livre se retrouve et serve de témoignage... » C'est un souhait qu'il ne faut partager que sous réserve : car, avec la perversité qui les hante, des ennemis de l'Eglise pourraient donner de scabreuses interprétations aux sentiments d'un René qui « pleure », dans vingt lettres sur quarante, parce que ses maîtres lui ont signifié de renoncer à des « amitiés trop naturelles et trop exclusives ».

A son fils, qui venait d'être admis à Polytechnique, le colonel Pâqueron écrivait : « Il faut qu'après quarante-huit heures aucun de

tes camarades n'ait un doute à ton sujet et n'ait à se demander ce que tu penses : sois chrétien simplement, mais franchement; quand on a l'honneur d'être chrétien, il ne s'agit pas de se faire pardonner ou tolérer, mais bien de se faire respecter. » M. Tardy cite, à l'intention de René, ce programme admirable; mais pourquoi faut-il que, ni M. Saint-Victor, ni René, ne puissent y recourir sans le fausser? A voir leur conduite, il semble que cette fierté dans l'affirmation chrétienne doive aboutir à « friser l'indépendance ». Pour diriger leur élève vers « la Vérité, la Liberté, la Fécondité, la Royauté, l'Amour, Dieu », ce qui forme une tautologie prolixe, ou une mixture irrévérencieuse, MM. Tardy et Saint-Victor le dispensent de « se soumettre passivement aux idées de ses maîtres », ils lui donnent licence de « s'écarter de l'ordre particulier ». Notez que jamais on ne précise; jamais on ne dit quelle sélection il conviendrait d'opérer dans les idées des maîtres et dans les dispositions du règlement. Mais le péril de cette propédeutique n'en paraîtra que plus grand : comment concevoir, non seulement une maison d'éducation, mais l'éducation elle-même, si, au seuil de l'entreprise, on place ainsi le sens propre, et le libre examen? C'est, en dernière analyse, l'anarchisme pédagogique; nous allions écrire : le dreyfusisme scolaire, s'il est vrai que le dreyfusisme n'est que l'extension, à tous les domaines, d'un système qui courbe l'intérêt commun devant la fantaisie individuelle.

Ils ont cependant, ces bons apôtres, la prétention de « former des intelligences » et de « tremper des caractères ». Et telle est leur mentalité qu'ils font état même des échecs éventuels de leur système : « Laissez, laissez René critiquer, écrit M. Tardy à M. Saint-Victor; laissez-le agir. Il se trompera peut-être : qu'importe? La Vérité et la Liberté ne se trouvent pas du premier coup. Il fera « des écoles » : tant mieux!... Vous n'ignorez pas combien restent en route qui marchaient au sacerdoce. Peut-être seraient-ils moins nombreux ou n'iraient-ils pas si avant, s'ils étaient habitués à réfléchir et à vouloir dès le Petit-Séminaire. » Autant dire que les vocations ecclésiastiques n'ont abouti dans le passé qu'à la faveur d'une surprise, ou d'une inconscience puisée dans l'atmosphère des Petits-Séminaires. Ce qui n'empêche pas le même M. Tardy, quelques pages plus loin, d'encourager pareille inconscience chez René, en lui écrivant : « Laissez-vous vivre, sans trop vous analyser vous-même : l'analyse est une décomposition, et la décomposition, c'est la mort. » A quoi René de répondre : « La paix est venue, et j'ai compris. On ne peut pas commencer par connaître pour agir ensuite. La première chose, et la plus importante, est de vivre. » Nous pensions, nous, que saint Thomas avait maximé le bon sens lui-même quand il avait dit : *Nihil volitum nisi præcognitum.* René change tout cela, et, agissant avant de connaître, il entreprend de dire son fait à M. Baston, son professeur de rhétorique.

Car savez-vous le crime de ce pauvre M. Baston? Voici : il « ne se laisse pas entraîner sur des terrains trop brûlants! » Ainsi, au cours d'instruction religieuse, qui ne prend qu'une heure de la semaine, et pour lequel les élèves n'ont qu'un manuel qui ne leur donne pas la « lumière complète » sur les « sujets d'actualité », René, après avoir *écouté le* développement normal des réponses que comporte la question des ordres *religieux, lève un « doigt timide » pour* demander : « Croyez-vous, monsieur, que toutes ces considérations auraient grand succès dans une discussion auprès d'un incroyant? » Et, comme M. Baston, dont la posture, en cette anecdote, est campée par l'auteur d'une manière aussi défavorable que possible, répond par de mauvaises défaites et oppose une fin de non-recevoir à son indiscret élève : celui-ci en gardera, jusqu'à la fin du volume, une rancune incoercible. Or, ou bien ce trait ne prouve rien, ou il donne à penser que l'instruction catéchistique des Petits-Séminaires est défectueuse. Il ne nous paraît pas très politique de jeter à tous les vents une telle accusation; mais, puisqu'elle est lancée, nous tenons sans doute la seconde réforme proposée par l'auteur. Toute chose humaine étant perfectible, nous concéderons sans peine qu'on peut apporter, à ce chapitre capital de la formation des élèves, des améliorations sérieuses; mais encore, dans quel sens?

Notre René, qui, pour son malheur, porte le même prénom que Waldeck-Rousseau, emprunte à ce sombre persécuteur cet argument: « Il y a, dit-il, une accusation souvent répétée : c'est que les vœux diminuent la personnalité humaine ». Voilà un rhétoricien qui incline bien volontiers, jugera-t-on, à retenir et à grossir les dires de l'ennemi; ce qui est sûr, c'est qu'un professeur investi de la mission d'enseigner l'apologétique rudimentaire à des rhétoriciens, ne refusera jamais d'élucider, sur un pareil point, comme sur mille autres, les difficultés embarrassantes pour un auditeur de bonne foi. Le nier, c'est contribuer, avec une complaisance coupable, à discréditer l'enseignement catholique. Et l'enseignement catholique ne mérite pas cette indignité. Si ce n'est pas dans les Petits-Séminaires, c'est au moins dans des collèges catholiques, voire dans des pensionnats de jeunes filles, que nous pourrions citer l'exemple de cours absolument complets d'apologétique qui ne laissaient rien à désirer, ni au point de vue du temps qu'on y consacrait, ni à celui de l'actualité des questions qu'on y étudiait, ni à celui de l'abondance et de la précision des réfutations. L'auteur de *Vers l'Idéal* cite avec éloges l'*Education* de Dupanloup : comment ne songe-t-il pas à reprocher à l'évêque d'Orléans de n'avoir pas mis à profit la loi de 1850, dont il revendiquait la paternité au moins partielle, pour instituer, alors qu'il avait le champ libre pour le faire, au moins une école normale catholique, où l'on eût formé, pour l'enseignement secondaire libre, des profes-

seurs éclairés compétents, inattaquables? Dites cela, et vous aurez exprimé un regret peut-être fécond, en tout cas judicieux. Mais les René, les Saint-Victor et les Tardy font entendre d'autres antiennes : ils médisent à tort et à travers, se constituant les détracteurs des traditions les plus respectables, et font figure d'âmes qui, loin de s'éveiller ressassent les cauchemars qui les troublent et les doutes qui les inquiètent. Ils substituent ainsi à une critique légitime d'inconsistantes et arbitraires récriminations.

Mais voici que les tourments de ce trio d'incompris vont enfanter « quelque chose ». A l'exemple de M. Tardy, qui a fondé le « groupe d'études » de B..., et avec l'apostille, d'abord présumée, puis expresse, de M. Saint-Victor, René institue, au sein de son Petit-Séminaire, une conférence où il réunit quelques camarades, et qu'il intitule, ambitieusement ou modestement, comme on voudra, « l'Espérance ». L'histoire de cette entreprise, de ses progrès, de ses vicissitudes, de sa disparition enfin, occupe dans le volume une centaine de pages, dont le tort principal est d'intéresser le lecteur aux contingences de l'affaire, sans lui en révéler le fond. Car, de savoir s'il convient de laisser se former ainsi, dans un établissement d'enseignement ecclésiastique, des institutions parasitaires, c'est une question de fait dont l'autorité doit être laissée juge, et qui ne saurait passionner l'opinion. Celle-ci ne commencerait à être piquée que si l'on daignait lui dire à quoi entendent s'occuper les « espérantistes », comme s'appellent les membres de la parlote créée par René, suivant une terminologie qui parachève ici la confusion des langues. Or, lisez les lettres de René, de M. Saint-Victor et de M. Tardy : vous y verrez que le groupe « l'Espérance » est d'abord soupçonné, puis dénoncé, puis injurié par les autres élèves, qui n'y voient qu'un repaire de « cafards »; vous apercevrez aussi qu'il est toléré par les maîtres, encouragé même par plusieurs d'entre eux, finalement désavoué par le supérieur; mais vous ne découvrirez pas l'objet concret et l'utilité foncière de cette création. Alors quoi? Si la troisième réforme proposée par M. Joseph Charles dans l'éducation des Petits-Séminaires consiste dans la faculté laissée aux élèves de fonder des manières de syndicats en marge des classes régulières, histoire d'y jouer aux conférenciers et aux tribuns en herbe, on n'est guère porté à s'enflammer pour une pareille innovation, aussi longtemps du moins qu'on nous cachera le thème des conférences, l'ordre du jour des parlotes, et le programme du syndicat. Et le moins qu'on en dira, c'est que ce desideratum est puéril.

Toutefois, il y a une lettre où René nous explique qu'à la première réunion de « l'Espérance », il a parlé de « l'utilité du groupe », mais cela ne nous dit pas où gît cette utilité; à la seconde réunion, l'on s'est occupé de « la presse », pour constater que c'est une « arme à deux tranchants » (ces novateurs découvrent chaque matin l'Améri-

que), et pour jurer de soutenir « la bonne presse » : vœu qui ne compromet rien; quant à la troisième, où l'on aborde enfin la question de doctrine, on a parlé de l'existence de Dieu; mais savez-vous l'impression qu'en rapporte René? « C'est étrange, écrit-il, je crois, et de toute mon âme; mais les raisons de notre conférencier en faveur de l'existence de Dieu m'ont paru bien faibles. A quoi cela tient-il? » Vous avouerez que, pour aboutir à ce résultat négatif, à ce procès-verbal de carence, à cet aveu de stérilité, pas n'était besoin de bouleverser le règlement du Petit-Séminaire, de troubler la discipline, de susciter des cabales, et de nous décrire un « chahut » : le mot est dans le volume, et la chose! Retenez du moins qu'au passage, René formule, au sujet de la « Congrégation de Marie », établie officiellement dans la communauté, des critiques légèrement venimeuses, qui ne l'empêcheront d'ailleurs pas, le jour où sa foi aura triomphé du doute, d'accepter d'y entrer, et de daigner y trouver la paix de l'âme.

Car, c'est la caractéristique des héros de cette pieuse mais extravagante berquinade : plus ils s'attachent au superflu, plus ils compromettent le nécessaire; ils prétendent rénover le monde, et ils chavirent dans la foi! Avant René, c'est l'excellent M. Saint-Victor qui subit, de ce chef, une épreuve pénible. Etrangement féru du besoin d'ajouter, à ses soucis de professeur d'humanités, la mise en train d'œuvres d'apostolat extérieur, il a entrepris de fonder, entre soldats-séminaristes, un « groupe d'études » (encore et toujours!); puis, l'idée lui est venu d'aller faire, dans la banlieue de B..., des conférences avec projections. Mais voilà qu'une de ces conférences lui vaut, dans l'*Avenir socialiste*, un article plein d'invectives injurieuses et de calomnies éhontées; et le *veto* du supérieur, s'ajoutant aux railleries des élèves, jette son âme dans un désarroi inexprimable, dans un découragement qui serait comique, s'il ne s'agissait d'un prêtre, et si ses lamentations n'alternaient avec de mystiques envolées vers le Dieu consolateur. Oh! son appareil à projections! qui le lui rendra? En vérité, la quatrième réforme que M. Joseph Charles entend suggérer pour la refonte de l'éducation des Petis-Séminaires se réduit-elle à octroyer aux professeurs la liberté de l'acétylène, l'exercice assidu du cinématographe et la propriété des filons? A entendre les doléances de M. Saint-Victor, on pourrait le croire. Et nous disons que c'est là confondre le moyen avec le but.

Car, ici encore, nous n'inclinerons à louer le zèle apostolique *ad extra*, que quand on nous aura rassurés sur la teneur des conférences ainsi exportées. Or, veut-on savoir l'une des pensées que notre prédicateur hebdomadairement ambulant a rapportées de son groupe d'études des séminaristes-soldats? Lisez : « La caserne n'est un milieu déprimant, abrutissant comme on dit, que pour ceux qui le veulent bien. » Qu'on nous comprenne bien : nous ne saurions faire écho à

la campagne hervéiste; mais, au regard de l'immunité des clercs, la caserne reste un séjour malaisément acceptable.

Dire le contraire, c'est se laisser duper par d'heureuse exceptions; c'est imaginer une diversion optimiste, pour échapper au remords qu'inspire l'abandon d'un droit primordial de l'Eglise; c'est renier, en tout cas, toute l'argumentation que la droite catholique, et, à sa tête, Mgr Freppel, avaient opposée à l'incorporation du clergé, inscrite dans la loi du 15 juillet 1889. Aussi bien, l'un des membres du groupe qu'évangélise M. Saint-Victor est un découragé, qui ne veut plus « être prêtre, n'ayant que juste assez de foi pour être un chrétien ». Et René de conclure : « Pourquoi moi-même puis-je croire, en dehors presque de toute preuve? La foi alors est-elle simplement un don gratuit de Dieu, ou bien, si elle est une conquête de l'esprit, ma croyance, à moi, ne serait-elle pas illusoire? »

Et c'est là, en fin de compte, qu'apparaît le danger non équivoque de ce méchant petit volume. Poser de tels problèmes, sans fournir immédiatement la réponse topique, et remplacer cette dernière par d'inutiles verbiages sur des « querelles de séminaire », c'est faire tout le contraire d'un apostolat profitable. Le dernier propos que nous venons de transcrire fleure manifestement l'agnosticisme. S'il fallait transcrire de même tout l'examen de conscience, en prose et en vers, auquel se livre René pour confesser qu'il ne croit plus, nous verrions cette même erreur s'étaler à toutes les lignes avec une candeur qui n'est plus excusable depuis l'Encyclique *Pascendi*. Nous verrions pareillement que l'édifice des croyances du futur élève d'Issy ne se reconstitue que par un phénomène d'immanence tout aussi hétérodoxe, en dépit de pieux colloques avec Notre-Seigneur.

Oui, l'on a sujet de trembler pour une vocation bâtie sur une croyance incapable de s'objectiver, et dont l'unique ressort fut une sorte de commotion électrique ressentie à la tribune d'un « Congrès de jeunesse », au cours d'une improvisation aussi vide de fond que tempétueuse de forme. Comment du reste espérer un bon prêtre là où le rhétoricien s'avère comme un agité, un pédant, un orgueilleux, parfois un rageur? Et quel est ce petit saint qui, de la rentrée aux grandes vacances, n'a cessé de prendre en pitié l'intellect obtus de son professeur, et l'aboulie organique du supérieur, dont il est cependant le pénitent? Que dire aussi de ce psychologue d'après lequel « l'état du temps explique presque toute la vie des communautés? » Que dire de ce futur lévite qui, se gargarisant d'onomatopées grotesques, annonce qu'il va travailler à « l'avènement de la véritable démocratie, de celle qui se fonde *moins* sur un *mieux-être* matériel que sur un accroissement de personnalité, de valeur, de vie pleine et responsable, dans le plus grand nombre possible d'âmes? » Voilà, certes, qui promet infiniment plus de beurre que de pain! Mais le

bon jeune homme y tient : « Je serai, dit-il plus loin, de cette élite qui a compris les misères de la foule et qui s'est appliquée vaillamment à faire monter peu à peu l'âme populaire vers la Lumière et la Liberté. »

Pourtant, l'auteur met sur les lèvres du vicaire général du diocèse où ces desseins se trament, le vœu que voici : « Que le Ciel nous donne des Saint-Victor, et les Saint-Victor nous feront des René! » Et M. l'abbé Félix Klein, en sa préface, renchérit sur ce vœu inquiétant : « Des générations de prêtres et de séminaristes, que d'autres suivront en dépit de tout obstacle, rêvent aujourd'hui de ramener au Christ la foule qui erre loin de sa présence, et qui souffre de l'avoir perdu... » N'est-ce pas calomnier le clergé d'hier que de présenter celui d'aujourd'hui et de demain comme imaginant du nouveau lorsqu'il rêve de ramener la foule au Christ? Ce rêve n'est-il pas aussi ancien que l'Eglise elle-même? Mais M. Klein aime ces oppositions entre le passé et l'avenir : « Pour vous comme pour l'ensemble des hommes, dit-il en s'adressant à l'auteur, aujourd'hui est meilleur qu'hier et demain sera meilleur qu'aujourd'hui... » Il est vrai que, de la persécution présente, M. Klein se fait une idée singulière : « L'historien, dans quelques siècles, dit-il, surpris de rencontrer une si étrange sorte de persécution en un temps d'universelle tolérance. » Ne faut-il pas, pour présenter ainsi les choses, avoir pris pour argent comptant l'hypocrite langage de l'ennemi? En tout cas, il y a quelque hyperbole à dire que *Vers l'idéal* promet à l'Eglise « les prêtres dont elle a besoin, des prêtres instruits et pieux, brûlants de zèle et de charité, fermés à la rancune, aux préjugés et à la défiance, amis de Dieu et amis des hommes. » Nous préférons, quant à nous, comme programme de vie sacerdotale à proposer aux jeunes lévites, l'*Exhortatio ad universum clerum* de Pie X. C'est à la fois plus sain et plus saint.

Paul TAILLIEZ.

Une solution facile de l'affaire Turmel.

Le scandale qui a surgi de l'imbroglio Herzog-Dupin-Lenain-Turmel dépasse de beaucoup, à l'heure actuelle, l'intérêt d'une question de critique scientifique. L'affaire avait été d'abord excellemment placée sur ce terrain par M. Saltet. Démasquer un auteur incrédule qui exploite silencieusement un auteur catholique, contre la foi de l'Eglise, est une œuvre de justice. Selon l'expression de M. Harnack, la science qui n'a pas de police contre les convictions et les hypothèses, en a une contre le manque de bon sens, le mensonge, l'hypocrisie. « Aux pla-

giaires et aux hypocrites, elle arrache le masque et les jette hors de son temple. » C'est cette œuvre de police scientifique que M. l'abbé Saltet a exécutée, avec une maestria égale à son courage, à l'égard des plagiaires de M. l'abbé Turmel.

Mais, la maladresse des avocats de celui-ci aggravant, au lieu de les dissiper, les doutes ou les soupçons que l'opinion avait conçus sur l'auteur du méfait, et l'attitude de leur client ne contribuant pas moins à la déconcerter, c'est M. Turmel lui-même qui s'est trouvé dans la position d'un inculpé. On en est donc venu à se demander si l'écrivain catholique plagié n'était pas lui-même l'auteur des écrits impies dont la substance a été tirée de ses ouvrages.

Amenée à ce point, la question ne met plus seulement en cause l'honneur de la science catholique; elle touche à celui de l'Eglise, de la foi, aux plus graves intérêts des âmes, même et d'abord parmi le clergé.

M. l'abbé Turmel a été longtemps professeur de grand séminaire, il a exercé une influence considérable, par ses ouvrages, par sa collaboration aux revues de science catholique : les *Annales de philosophie chrétienne*, la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, la *Revue du Clergé français*, la *Revue pratique d'apologétique;* il peut être considéré comme un des guides les plus suivis de l'école progressiste. Et voilà que, devant l'opinion catholique, se pose cette question angoissante : ce guide est-il un traître qui nous conduisait perfidement au précipice?

Cette question n'a été insinuée par personne; elle s'est introduite d'elle-même, elle s'est imposée, non pas comme un simple doute négatif que la conscience obligerait d'écarter aussitôt, mais comme le doute le plus positif, avec un ensemble de présomptions, de charges, de preuves morales qu'une simple dénégation ne contrebalance aucunement.

L'un des docteurs les plus savants de l'Allemagne catholique, et en même temps, l'un des plus ardents pour le progrès de la culture ecclésiastique, le docteur Schrörs, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Bonn, a prononcé, dans la *Literarische Beilage der Kolnischen Volkszeitung* du 30 juillet 1908, ce verdict écrasant:

Qui a suivi, dans les derniers mois, les revues et journaux catholiques de France, a été témoin d'un spectacle dont l'histoire ecclésiastique moderne, même si on la repasse jusqu'à cent ans et plus en arrière, n'offre pas d'autre exemple. *C'a été une véritable exécution, l'exécution littéraire et ecclésiastique d'un théologien, qui a été son propre plagiaire et qui a écrit avec les mêmes matériaux scientifiques, à la fois dans le sens orthodoxe et — naturellement sous un pseudonyme — dans la pire tendance contre la foi.*

Quelque pénible qu'ait été l'impression produite sur les intéressés et les non-intéressés par cette révélation, elle a été néanmoins

un acte libérateur. Comme un éclair, elle a illuminé les manœuvres des meneurs modernistes et fait voir, ce qui était clair dès le commencement, pour des observateurs perspicaces, combien faible est leur nombre et combien pauvre est leur arsenal scientifique. C'est pour cela que ces faits excitent aussi l'intérêt des lecteurs allemands.

En face des preuves écrasantes que Saltet a accumulées et, d'autre part, à la vue de l'attitude observée jusqu'ici par Turmel, il est inconcevable qu'il se trouve encore par delà (en France) des plumes catholiques qui défendent celui-ci et blâment celui-là de son initiative énergique et courageuse. Des choses qui touchent l'intérêt général de l'Eglise doivent aussi être traitées à la pleine lumière de la publicité... Rien ne fait plus de mal à l'Eglise, de notre temps, que d'appliquer à des cas de ce genre le système de la dissimulation, de l'étouffement, du support... M. Saltet a donc bien fait de publier son mémoire. Le cas Turmel, dévoilé dans toute sa nudité, est un exemple typique, tant pour la tactique que pour l'impuissance scientifique des modernistes. Jamais un exposé franc, honnête et détaillé du système, comme s'en plaint aussi, avec forte raison, l'encyclique pontificale..., mais un jeu de cache-cache perpétuel avec des pseudonymes.. Depuis les jours du jansénisme, il n'y a pas eu de théologie plus sournoise, plus prétentieuse et plus déloyale que celle-ci (1).

Le jugement à intervenir intéresse donc plusieurs juridictions : celle de la science et celle de l'Eglise. Au point de vue de la science, il relève de l'opinion. Le scandale religieux ressortit à l'autorité ecclésiastique. La justification de M. Turmel apportée devant le premier tribunal, enlèverait toute matière à l'action de l'autre ; mais s'il lui est, jusqu'à un certain point, possible, par son refus de toute justification et en opposant une dénégation pure et simple, de refouler la critique scientifique sur sa position première, et d'empêcher l'opinion de se prononcer avec une complète certitude, loin de désintéresser du même coup l'autorité qui veille à la sécurité de la foi, il réussira plutôt à stimuler son besoin de s'éclairer. Or, il se pourrait qu'elle en trouvât sans lui un moyen facile et assez sûr.

Et le degré d'acuité que le débat atteint aujourd'hui rendra peut-être indispensable une solution de ce genre.

La position personnelle de M. Turmel était déjà, par elle-même, quelque peu délicate, sinon critique.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que son dédain pour la théologie a été relevé avec étonnement. Il lui était arrivé, par exemple, à propos des discussions sur le *Syllabus* ranimées autour d'une publication de M. Paul Viollet, d'écrire, dans la *Revue du Clergé français* du 1er décembre 1904 :

« Les théologiens nous *donnent trop fréquemment* le peu *édifiant*

1. *Les Etudes*, 5 septembre 1908, page 605.

spectacle d'ériger en actes *ex cathedra* les pièces pontificales qui les favorisent et de refuser toute valeur dogmatique à celles qui les gênent. Dans ces conditions, j'estime que toute controverse sur la valeur dogmatique du *Syllabus* est condamnée à rester stérile et que le plus sage est de laisser à chacun sa manière de voir. Je n'opposerais aucun essai de réfutation à celui qui m'affirmerait que le *Syllabus* est une définition *ex cathedra*. M. Viollet est d'un avis contraire; je ne trouve aucune observation à lui faire. »

M. Paul Viollet, dans sa réplique (15 janvier 1905), marqua sa surprise de cette belle indifférence, en des termes dont la justesse mérite d'être soulignée :

Ce que je tiens particulièrement à relever dans votre article, c'est la phrase citée plus haut. Elle a une très grande importance: du premier coup elle s'impose à l'attention du lecteur.

J'estime que votre *scepticisme théologique* n'est nullement fondé et peut exercer sur des esprits sincères et droits, mais insuffisamment éclairés, une grave et dangereuse influence.

Il n'a, ce sceptisme, aucune raison d'être;... ce *hautain scepticisme*, fondé sur les divergences d'opinion des auteurs, est donc ici mal placé.

Combien j'eusse préféré à cette différence, *qui sent par trop le mépris pour la théologie*, quelque attaque de front...

Le débat actuel a exposé M. Turmel, personnellement, aux critiques les plus graves de la part de M. l'abbé Saltet et du P. Portalié. Ils ne lui reprochent rien moins qu'un système opposé à toute la dogmatique chrétienne et d'incroyables accusations lancées contre toute la théologie ancienne et contemporaine. A l'en croire, l'œuvre des théologiens, dans son ensemble, n'a été qu'un brigandage voulu, concerté, qui a recours aux procédés les plus malhonnêtes. Il s'agit d'expliquer comment les théologiens ont accompli la tâche qu'ils se sont imposée, « de concilier les textes des Pères avec les théories scolastiques et *surtout avec les définitions des conciles* ». Voici l'accusation de M. Turmel :

« Avant la découverte de l'imprimerie, on employait surtout les trois procédés suivants pour écarter des Pères tout soupçon d'erreur : I. SUPPRESSION DES TEXTES GÊNANTS... II. INTERPOLATION DES TEXTES (par exemple, dans le *De Unitate* de saint Cyprien, dans la lettre de saint Grégoire le Grand à *Secundinus*). III. FABRICATION INTENTIONNELLE DE PIÈCES FAUSSES. Ce genre de littérature fut très cultivé (M. Turmel signale ici, dans la défense de l'Immaculée Conception, de prétendues révélations, des sermons ou traités mis sous le nom de saint Anselme, etc.).

» A partir du seizième siècle, continue-t-il, les faussaires n'ont pas complètement disparu », et il mentionne le *Pseudo-Dexter* du jésuite

de la Higuera. « Cependant, ajoute-t-il, la fabrication et l'interpolation des textes étant devenues d'un usage plus difficile, on a eu surtout recours aux procédés suivants : I. EMPLOI DES TEXTES APOCRYPHES (Sfondrate. Hurter). II. CONDAMNATION ARBITRAIRE DES TEXTES AUTHENTIQUES (Baronius, Mazzella). III. DISSIMULATION DE TEXTES (et ces dissimulateurs ne sont autres que Bellarmin, Suarez, Mazzella, Hurter). IV. SOLLICITATION DES TEXTES (1). »

Passant ensuite à la critique de l'*Histoire du dogme de la Papauté*, le P. Portalié conclut en faisant observer que M. Turmel aurait mieux défini le but de son ouvrage, s'il l'avait intitulé : « *Histoire avec grossissement de tous les textes opposés (en apparence) au dogme de la Papauté, avec savant escamotage des textes favorables à ce dogme pendant les quatre premiers siècles.* »

A ce propos, le P. Portalié s'étonne de rencontrer dans la *Revue du Clergé français* du 15 août 1908 — dans ce même numéro où M. Bricout déclare que la *Revue* est désormais résolue à se montrer « *très ferme, très catégorique vis-à-vis de l'erreur* », — l'apologie d'un auteur qui « a *faussé, déformé, travesti,* avec une audace sans égale, les faits les plus certains » :

Aussi est-ce avec stupéfaction que nous avons lu à propos de cette *Histoire* dans la *Revue du Clergé français* (15 août 1908) l'éloge dithyrambique de l'objectivité de M. Turmel. L'apologétique, avoue-t-on avec candeur, pourrait avoir des griefs à formuler : mais l'histoire, l'histoire vraie, sereine, impartiale, n'a qu'à s'applaudir de cette étude qui « se distingue par *le même scrupule d'objectivité absolue que les précédents* ». J'ai cru d'abord à une ironie cruelle : je m'étais trompé : « On connaît la manière de M. Turmel : *il expose les faits dans toute leur rigueur,* au risque de bousculer parfois certaines thèses théologiques dont l'*apriorisme* lui semble manifeste, et, si les faits eux-mêmes sont controversés, il se contente d'exposer les témoignages pour et contre... On a reproché à M. Turmel cette méthode; des THÉOLOGIENS SOUPÇONNEUX y ont vu un parti pris de déconsidérer des théories qui leur étaient chères, sous le couvert d'un exposé historique plus ou moins tendancieux. » Suit le couplet obligé sur les « manuels », les *préoccupations apologétiques*, « le cadre tout préparé », etc. (2).

Il est clair que ce mépris de la théologie et ce complet scepticisme à l'égard de la dogmatique ne sont pas faits pour rendre invraisemblable l'hypothèse d'un même écrivain qui, mettant en œuvre les mêmes matériaux, s'abstiendrait de conclure positivement contre elles, dans les questions particulières, quand il signe comme prêtre catholique, et s'affranchirait de cette contrainte sous l'égide d'un pseu-

1. *Revue d'histoire et de littérature religieuses* (1900), tome V, p. 289.
2. *Les Etudes*, 5 septembre 1908, p. 615.

donyme. L'*Ami du Clergé* fait à ce sujet, une remarque intéressante : « C'est Herzog qu'il faut lire pour avoir, en plus d'une occurrence, l'aboutissement de la pensée de M. Turmel. Quand celui-ci publia son *Histoire de la théologie positive*, M. l'abbé Lejay, un de ses émules en critique hardie, signalant quelques lacunes en des points contestables, ajoutait, aimablement et en homme qui sait de qui il parle, que « sans doute l'auteur (M. Turmel) n'en est pas responsable : *il ne pouvait pas dire toute sa pensée.* » — Herzog n'est plus tenu à de pareilles timidités : il dit toute sa pensée, et nous expose carrément son concept du développement dogmatique, etc... (1).

Les *Revues* auxquelles M. Turmel collaborait, avaient d'abord demandé qu'on fît silence sur l'affaire, comme si la simple affirmation de celui-ci annulait l'œuvre de critique savante de M. Saltet. Mais aujourd'hui elles reconnaissent qu'on ne peut clore ainsi ce débat « troublant et scandaleux » (2).

La *Revue pratique d'Apologétique* qui, « après une note fort malheureuse du 1er juin, avait prétendu (no du 15 juin) se retrancher dans l'impartialité (il y a des impartialités qui rappellent terriblement la chauve-souris de la Fontaine) » (3), a donné depuis, une note beaucoup plus franche. Il est vrai que c'est sous la plume de Mgr Baudrillart, dont la fermeté personnelle à suivre les recommandations du Saint-Père était déjà bien connue. Le très distingué Recteur de l'Institut catholique de Paris résume en ces termes très nets l'état présent de la question (no du 1er septembre 1908) :

A mes yeux, M. Saltet a fait œuvre de salubrité publique au point de vue moral, une œuvre de ferme et solide critique au point de vue scientifique...

Sans ces dénégations (de M. Turmel), il résulterait, du travail accompli par M. Saltet avec tant de patience et de pénétration, une sorte d'évidence : l'étroite parenté, *sinon la parfaite identité* de Turmel-Lenain-Herzog-Dupin. Quelle que puisse être, en effet, la valeur des distinctions proposées par M. Bricourt dans le dernier numéro de la *Revue du Clergé*, *il n'en resta pas moins établi aussi fortement que thèse au monde puisse être établie par la critique*, que les idées maîtresses, les théories particulières, les références, les tournures de style de M. Turmel se retrouvent chez les trois pseudonymes et avec un ensemble de circonstances qui établissent, à n'en pas douter, la dépendance des travaux de ces pseudonymes, non seulement à l'égard des œuvres imprimées, mais des manuscrits de M. Turmel. Aussi bien, ceci, M. Turmel ne peut-il le nier.

On ne nous demande pas tant de preuves, dans l'école à laquelle appartient M. Turmel, pour nous inviter à regarder pour ruineuses

1. 25 juin 1908.
2. La *Revue du Clergé français*, 15 août 1908, p. 478.
3. L'*Ami du Clergé*, 22 juillet 1908 (couverture).

les bases des croyances les plus traditionnelles, où à renoncer à l'attribution de telle œuvre à tel auteur jusqu'à présent réputée des plus authentiques et des plus justifiées.

Les observations proposées par M. l'abbé Bricout dans la *Revue du Clergé français* du 15 août me paraissent, l'avouerai-je ? étonnamment contraires à la méthode psychologique si fort en honneur aujourd'hui, et, de ce point de vue quelque peu ahurissantes. Les manuscrits de M. Turmel ont été pillés par quelqu'un qui lui est inconnu : c'est très explicable; il les prêtait avec indifférence. On lui reproche de n'avoir pas eu un mot pour relever des plagiats dont il s'est nécessairement aperçu (1) : c'est qu'ils ne lui ont pas paru bien importants. Et puis, pourquoi s'en serait-il plaint ? Est-ce que pareille aventure n'est pas commune, et pareil procédé, de pratique courante, sinon de droit ? Il faut citer :

Quant à expliquer comment les manuscrits de M. Turmel ont pu être utilisés par un auteur qu'il ne connaît pas, la chose n'est pas, je l'ai dit ailleurs, impossible. M. Turmel — à tort ou à raison — communiquait facilement ses manuscrits : on a pu les copier ou les résumer; ces copies ou ces résumés ont pu passer en plusieurs mains; il s'est rencontré un Herzog-Dupin pour en abuser : mais qui est Herzog-Dupin ? Je conçois aisément que M. Turmel ne le connaisse pas.

On lui reproche de n'avoir pas dénoncé, dans son article du 15 mars, le plagiat d'Herzog. C'est, sans doute, je le répète, que M. Turmel n'estime pas ce plagiat aussi « insigne » qu'on l'a dit...

... Après tout, M. Turmel était-il obligé de protester contre un auteur, parce que celui-ci, sans le dire, a employé sa méthode, lui a emprunté la plupart de ses références, quelques théories ou idées particulières et jusqu'à certaines expressions caractéristiques ? Mais tout cela, méthode, théories, références, expressions, appartient au public, puisque cela a été publié, et chacun peut en faire son profit.

Les efforts de M. Bricout, pour atténuer, par de simples suppositions ou affirmations, l'œuvre scientifique de M. Saltet en fait plutôt ressortir la puissance. Ce système offre des rapprochements frappants avec celui employé par la *Revue du Clergé* pour la défense de M. Loisy, soit dit sans comparer M. Turmel à celui-ci, ce qu'on ne serait pas en droit de faire, puisque le cas actuel n'est pas encore définitivement élucidé. De même, aussi, l'attitude personnelle de M. Turmel n'est pas sans analogie avec les feintes du solitaire de Bellevue. Comme lui, il déclare « condamner d'avance les *conclusions* ou *con-*

1. M. Turmel a rendu compte des travaux de Herzog, dans la *Revue du Clergé* du 15 mars 1908, sans faire une seule observation sur l'insigne plagiat commis par cet auteur envers lui. Précédemment, M. Turmel avait pris la défense de Lenain. De même que, ni Lenain, ni Dupin, ni Herzog n'ont jamais indiqué une seule référence empruntée à M. Turmel, jamais M. Turmel ne s'est plaint de Herzog, de Dupin ou de Lenain.

séquences qu'on *tirerait* de ses écrits et qui ne seraient pas conformes à l'orthodoxie » (1). Il aurait fallu dire : *les erreurs qu'on y constaterait.* Comme M. Loisy, M. Turmel déclare aussi qu'il professe tout ce que professe l'Eglise romaine et rejette tout ce qu'elle rejette ». Mais cela non plus, ne projette directement aucune lumière sur une question de fait exigeant si impérieusement d'être éclaircie. Et M. Bricout, en voulant qu'on se résigne à n'en pas demander davantage à M. Turmel, s'il ne lui convient pas de s'expliquer mieux, semble se résoudre trop facilement à voir l'affaire rester sans solution. « Pour en savoir davantage sur la question Herzog-Dupin, conclut-il, j'attendrai que M. Turmel se décide à en dire plus long, ou que M. Saltet fasse de nouvelles trouvailles » (2).

Peut-être ne faudrait-il pas trop défier celui-ci. Mais est-il certain qu'à défaut d'éclaircissements définitifs fournis par sa critique si pénétrante sur le cas particulier de M. Turmel, dont elle n'a pas fait jusqu'ici sa préoccupation directe, on ne puisse attendre ces éclaircissements que de la seule volonté et du bon plaisir de M. Turmel lui-même ? Non. Il y a un autre moyen, légitime, facile et sûr, croyons-nous, de résoudre le doute poignant qui étreint le cœur des catholiques. Et cette solution très simple, la voici :

La *Revue d'Histoire et de littérature religieuses* où ont paru les articles d'Herzog, après ceux de Dupin, avait pour secrétaire de rédaction un autre prêtre, M. l'abbé Lejay, professeur à l'Institut catholique de Paris. Le titre et les fonctions lui en ont appartenu indéniablement, quoique la *Revue* n'en fît pas mention publique. Je ne m'arrête pas à ce qu'offre de particulier ce fait d'un prêtre, professeur à l'Institut catholique, ouvrant sa *Revue* à des articles qui, réunis ensuite en brochure, trouvaient leur place naturelle et toute marquée dans la bibliothèque moderniste de la moderniste librairie Emile Nourry.

Le point qui nous intéresse spécialement est celui-ci : M. Lejay sait bien, lui, qui est Herzog, qui est Dupin. Un secrétaire de rédaction ne traite pas avec des pseudonymes.

M. Lejay ne doit sans doute aucun compte à ceux qui n'ont point qualité pour l'interroger, et n'aurait qu'à se retrancher vis-à-vis d'eux dans le secret professionnel.

Il peut également se refuser à faire connaître, même à qui que ce soit, le personnage qui se dérobe derrière ces noms d'emprunts, si, comme il faut le souhaiter, ce personnage n'est pas M. Turmel.

Mais, étant donné les présomptions très fortes que le débat soulevé

1. Deuxième lettre de M. Turmel à Mgr l'archevêque de Rennes. Ceci est un plagiat de la lettre de M. Loisy écrivant, le 2 février 1903, au cardinal Richard : « Il va de soi que je condamne et réprouve toutes les erreurs *que l'on a pu déduire* de mon livre en se plaçant, pour l'interpréter, à un point de vue tout différent de celui où je m'étais mis pour le composer. »

2. Page 478.

a fait naître contre celui-ci, et que son attitude a plutôt confirmées; étant donné l'intérêt capital qu'il y a pour l'honneur et la défense de la vérité catholique, pour la préservation des âmes, à éclaircir un doute aussi grave et aussi motivé, les autorités ecclésiastiques compétentes n'auraient-elles pas un motif bien suffisant d'imposer à M. l'abbé Lejay l'obligation rigoureuse de répondre à cette question : M. l'abbé Turmel est-il Herzog? est-il Dupin?

Aussi sincèrement que qui que ce soit, nous souhaitons que la réponse soit négative. Car aucun autre parti pris ne nous a suggéré ces réflexions, que le désir passionné de servir la vérité et de prévenir un grand détriment de la foi.

Emm. BARBIER.

L'ACTION SOCIALE

DEUX ARTICLES DE Mme H.-J. BRUNHES

Nous avons sous les yeux deux articles de Mme Henriette-Jean Brunhes, qui appellent certaines observations. L'un a paru dans le *Petit Eclaireur* des Alpes et de Provence, et le *Bulletin de la Semaine* du 2 septembre l'a reproduit; l'autre figure en tête de l'*Eveil démocratique* du 23 août. Le premier est intitulé : *Femmes chrétiennes et femmes sociales*, le second traite du *rôle social de l'enfant*. C'est ainsi toute la famille qui se trouve conviée à l'action sociale. Et, sans doute, l'intention est excellente. Après le chef de famille, qui fut pressenti à cet effet dans nombre de rencontres, et qui peut-être n'a pas fourni tout le concours qu'on attendait de lui, quoi de plus naturel que de se tourner vers les autres membres de la famille, vers la mère, vers la jeune fille, vers l'enfant, pour solliciter leur contribution à la grande bâtisse qu'édifient les « chrétiens-sociaux »?

Car les Autrichiens ne sont pas seuls à posséder des « chrétiens-sociaux ». Encore cette dénomination, chez eux, sert-elle surtout dans la classification parlementaire. Chez nous, c'est la vie entière qui doit être réquisitionnée pour l'action sociale, et Mme H.-J. Brunhes est l'une des plus dévouées dames patronnesses de cette propagande. Mais que venons-nous d'écrire? « Dame patronnesse » est précisément l'un des vocables que Mme Brunhes entend proscrire; la « dame de charité » l'offusque, et vous allez savoir pourquoi : faute de « préparation » et d' « apprentissage », les visiteuses des conférences de Saint-Vincent de Paul sont « souverainement gauches », elles entrent

dans la famille pauvre « comme en pays conquis », elles y procèdent à un « interrogatoire complet et indiscret », elles y apportent des « airs protecteurs » et une « condescendance hautaine ». Mme Brunhes ne veut donc plus de ces « femmes chrétiennes », et elle réclame des « femmes sociales », qui fassent l' « apprentissage de la charité par l'observation et par l'enquête », qui suivent « des cours pratiques sociaux », et qui comprennent « la grandeur et la supériorité des milieux populaires ». Sur cette pente, Mme Brunhes va jusqu'à franchir une borne jusque-là respectée : elle demande qu'on raie la formule « Aller au peuple », tant cette formule implique de « condescendance » et d' « ignorance »; c'est, dit-elle, à « l'école du peuple » qu'il faut se mettre.

Nous ne savons si c'est pour mieux préciser sa pensée que Mme Brunhes montre cette propension à en accuser les contours, mais elle ne nous semble pas échapper au péril de l'exagération. Etait-il besoin, en effet, pour attirer la sympathie vers les « cours sociaux » qu'elle a visités, de jeter le discrédit sur les visiteuses, si généralement irréprochables, des conférences de Saint-Vincent de Paul? Pratiquement, quel résultat pareil blâme peut-il donner, sinon celui-ci, que les visiteuses qui se verront ou se sauront décriées de la sorte en pourront concevoir un découragement, qui les fera renoncer aux œuvres de charité, sans les attacher pour autant aux œuvres de justice? Quant à l'expression : « Aller au peuple », ceux qui l'employaient ne l'avaient-ils pas puisée dans l'Encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII, et n'est-ce pas un geste irrévérencieux que de déclarer, après dix-sept ans, cette formule impropre? Personne ne veut nier les grands exemples d' « endurance » qu'on peut observer dans « les milieux populaires »; mais, si, par crainte de leur laisser entrevoir trop de « condescendance », vous renoncez à « aller » à eux, et si vous les avertissez que vous venez vous « mettre à leur école », qui vous dit qu'ainsi promus au rôle d'éducateurs, ils n'auront pas recours à cette férule qui fut longtemps l'arme du magister, et qu'ils ne s'en serviront pas pour vous punir de les avoir trompés en leur faisant croire à une égalité vaine?

Car là est l'erreur essentielle de toutes ces variations dites « sociales »: on nie, où l'on veut abolir l'inégalité des conditions humaines; et, comme on n'y parvient guère et pour cause, on s'en console en accréditant la pensée qu'elle est une invention des propriétaires, des aristocrates, des « partis vaincus » en un mot. Or, à ce jeu, loin d'améliorer ou de réformer quoi que ce soit, loin d'introduire plus de charité dans le monde ou seulement plus de justice, loin de « tremper de piété », comme on dit, l'organisation sociale et la législation, l'on n'aboutit qu'à y jeter plus de confusion, et d'aigreur, et d'envie, partant plus de déception et de révolte. Plus forts que les théories, les faits, du ber-

ceau à la tombe, nous montrent partout des inégalités, dont les conséquences sont d'ailleurs loin d'être toutes dommageables : ne sont-elles pas, ces inégalités, génératrices d'harmonie et de variété, puis d'émulation, de désir du progrès, de travail fécond, de recherche perpétuelle du mieux, par la loi salutaire du plus grand effort? Et les égalitaristes ne peuvent rien édifier à l'encontre : tout leur office se réduit à exacerber deux conséquences, fâcheuses celles-là, de l'inégalité des conditions humaines, à savoir l'orgueil et l'envie. Nous ne savons si les « femmes sociales » ont conscience de cette œuvre finalement malsaine : ce qui est sûr, c'est qu'elles font bien de ne plus s'appeler « femmes chrétiennes », le christianisme étant l'adversaire des péchés capitaux.

Et ce que nous disons là pour la femme, s'applique, *a fortiori*, à l'enfant. Entreprendre « la formation démocratique dès le berceau », comme l'écrit Mme Brunhes dans l'*Eveil démocratique,* c'est prêter à rire ou c'est tromper lamentablement l'enfance; lui représenter « l'aumône » comme une « forme rudimentaire de la charité », c'est s'insurger contre l'histoire, contre l'Ecriture, contre la doctrine constante de l'Eglise, enfin contre le bon sens; soutenir que nos enfants n'auront acquis le goût de la justice et ne sauront pratiquer la charité que quand ils auront imité les enfants de l'Illinois fondant une « ligue de consommateurs », ou ceux de la Suisse fondant des *jugendbund*, c'est acclimater cette erreur que nos initiatives nationales ont sans cesse besoin de modèles exotiques; enfin, proposer à l'imitation l'exemple de quatre enfants qui, invités un dimanche à goûter chez leur grand'mère, refusèrent de toucher aux gâteaux qui venaient d'être achetés chez le pâtissier, c'est vouloir bien fâcheusement, nous induire à pasticher le morose puritanisme du dimanche anglais; c'est s'exposer surtout à nous faire dire : Les enfants qui se comportent de la sorte sont peut-être « démocratisés dès le berceau », l' « éveil » de leur faculté de juger leurs ascendants est sans doute précoce; mais une chose est certaine, c'est qu'ils sont mal élevés...

Paul TAILLIEZ.

LE MAITRE DE LA TERRE

Le roman conjectural de M. Robert-Hugh Benson, traduit par M. de Wyzewa, est en passe de se classer au rang de ces livres que tout le monde doit avoir lus. L'auteur est un des quatre fils d'un ancien archevêque de Canterbury, qui eut jadis une grande réputation

d'orateur et d'écrivain. Les trois autres sont devenus des romanciers mondains très en vogue. Celui qui vient de nous donner le *Maître de la Terre* est le seul de la famille qui se soit converti au catholicisme. Il est même entré dans les ordres et devenu prêtre.

L'action se passe au vingt et unième siècle. Les derniers catholiques se sont réfugiés en Irlande et à Rome. L'humanitarisme, qui était d'abord une philosophie, est devenu, sous l'impulsion de la franc-maçonnerie, une religion, avec des fidèles, des rites et un « Credo ». Religion qui, bientôt, s'incarne dans un homme mystérieux, Julien Felsenburgh. Quel est cet homme? Nul ne le sait. Il vient d'Amérique. Dans neuf cités de l'Orient, une foule mahométane l'a acclamé comme un Messie. Il a empêché la guerre entre l'Orient et l'Occident. Tous les peuples, désormais unis, adorent sa puissance. C'est un Sauveur, c'est un Dieu! Et il songe à détrôner le Dieu des chrétiens. Car la victoire ne sera complète qu'après abolition *totale* du vieux culte. Une cinquantaine de dirigeables, chargés d'explosifs, partent pour Rome où habitent, groupés autour du Pape, les suprêmes tenants de l'Evangile, du passé, rois en exil, prêtres et cardinaux. En quelques secondes, l'exécution est faite. Il ne reste plus rien de ce qui représentait une ère fameuse, et Felsenburg, triomphant, peut s'écrier, dans l'abbaye de Westminster : « Gloire à l'Humanité, notre mère à tous! »

Mais l'Humanité, le règne futur de la justice et de l'amour, réclament encore des holocaustes. Trois cardinaux, absents de Rome, ont échappé au désastre. L'un d'eux, Percy Franklin, est élu Pape et reconstitue le Sacré Collège avec des cardinaux pris dans chaque nation. Il s'installe à Nazareth, non loin du village d'Armageddon où, d'après l'Apocalypse, le Christ terrassera la Bête. Felsenburgh et son parti croient l'Eglise détruite; mais le cardinal russe, nouveau Judas, leur révèle qu'elle a en Palestine un asile caché. Plus qu'un massacre après tant d'autres, et ce sera fini! Une expédition aérienne, commandée par Felsenburgh en personne, supprimera Nazareth de la carte du globe: et Felsenburgh sera bien le « Maître de la terre ».

Or, le Pape a compris. On est au matin de la Pentecôte. Il a convoqué autour de lui tous les cardinaux. Les habitants de Nazareth accourent vers l'humble chapelle de la demeure pontificale. Des vaisseaux aériens sont signalés! La présence du Souverain Pontife a donc été découverte. Le Pape et ses acolythes ne bougent *point; ils demeurent* impassibles dans la prière. Ils chantent le « Pange Lingua ».

> In supremæ nocte cœnæ
> Recumbens cum fratribus...

Il approche, le Prince des rebelles, Felsenburgh, l'Antéchrist orgueilleux, le Maître de la terre! Déjà son ombre descend vers le sol et les ailes blanches du vaisseau tournent, pour le conduire à l'en-

droit même d'où il doit frapper. Le ciel est d'un rouge sang, le tonnerre mugit, la terre secouée remue sourdement. Des voix chantent toujours, sublime contraste avec la tempête environnante :

Genitori Genitoque
Laus et jubilatio...

Une cloche immense, surnaturelle, retentit. Et puis ce monde passa, et sa gloire se changea en néant...

Ainsi s'achève le « Maître de la Terre », par cette scène passionnément émouvante et grandiose.

Au point de vue conjectural de l'avenir de l'humanité et des transformations que le progrès scientifique introduira dans la vie des peuples, il est probable que le sentiment public attribuera au roman de M. Benson une originalité puissante. Nous ne lui contesterons point ce mérite. Mais, comme œuvre catholique c'est un peu différent, et, sous ce rapport, nous hésiterions à lui accorder le même éloge. A cet autre point de vue, qui ne peut être secondaire dans un livre écrit par un prêtre, pour décrire la lutte future et finale de l'Humanitarisme contre la religion du Christ, cet ouvrage bizarre offre même des faiblesses qui pourraient échapper au lecteur séduit par le charme étrange du spectacle déroulé à ses regards. Il ne sera pas inutile de les lui signaler.

C'est une réelle faiblesse d'avoir fait la partie vraiment trop facile et trop belle à la haine de l'humanitarisme contre la religion catholique, en lui fournissant des prétextes et un aliment légitimes, au grand détriment de celle-ci. C'est une faiblesse plus grande encore d'avoir laissé la religion du vrai Dieu dans un état d'apparente infériorité par contraste avec la divinisation de la nature humaine; de n'avoir même pas réussi à opposer à une systématisation étudiée et puissante du nouveau culte, une donnée précise de la foi, à défaut d'une brève apologie; de ne mettre qu'une caricature du gouvernement pontifical en regard de la puissance prestigieuse de l'antéchrist; et, enfin, de ne nous offrir, pour régénérer l'Eglise décrépite que des moyens déjà découverts par le *Saint* de M. Fogazzaro.

Ces critiques, faciles à justifier, perdraient leur valeur, s'il s'agissait d'une œuvre de fantaisie pure. Mais devons-nous croire que, par une singulière exception aux habitudes des vrais écrivains, qui parlent ordinairement pour semer des idées, même par paradoxes, un prêtre catholique n'ait cherché en un tel sujet qu'un simple jeu d'imagination ? »

La pureté de la vie chrétienne et la sublimité de sa morale sont bien les vraies causes de la guerre que le naturalisme fait à l'Eglise.

Avec son beau talent, M. Benson aurait tiré de cette opposition des tableaux saisissants. Au lieu de cela, l'auteur anglais, pour donner un prétexte à cette guerre d'extermination contre les catholiques, recourt au moyen, plus tragique, sans doute, mais bien *étonnant*, des *attentats* de ceux-ci contre la vie de leurs adversaires, et d'une nouvelle et vaste conspiration des poudres, qui devient le nœud de l'histoire. Voilà les catholiques dans de beaux draps ! Il faut avouer que M. Benson les y roule à plaisir. L'action est à peine engagée, que nous assistons à une tentative d'assassinat, par un catholique, en plein meeting humanitaire, contre l'orateur et homme d'Etat, Olivier Brand, qui est, après Felsenburg, le second représentant de la religion nouvelle (page 73). On conçoit les représailles. Plus loin, nous avons encore à Rome, un autre assassinat inspiré par la fureur ou le zèle religieux : un catholique a poignardé un blasphémateur (page 185). Mais le crime monstrueux, gigantesque, autour duquel gravite l'action, est le complot formé par les catholiques de faire sauter l'Abbaye de Westminster et de détruire d'un coup leurs ennemis (pages 218, 232, 248, 260). Le complot découvert ne manque pas de déchaîner les fureurs du peuple et fournit aisément à Felsenburg le prétexte souhaité pour anéantir Rome en quelques instants.

Quelle figure la capitale de la chrétienté et le chef de l'Eglise faisaient-ils dans le monde, avant cette catastrophe? En regard de Felsenburg, rapidement devenu l'arbitre et le chef des nations, on ne sait trop comment, car ce personnage, plutôt symbolique, presque mythique, n'a aucune vie réelle dans l'œuvre de M. Benson, le Pape et son gouvernement nous sont présentés sous des traits trop détaillés et précis pour n'avoir point de signification. Je ne prétends pas démêler avec certitude la pensée de l'auteur. Mais, à plus d'un lecteur, sans doute, le portrait du Pape, au moment où Percy va être admis en sa présence, paraîtra l'œuvre d'un ironiste et laissera une impression douteuse. Voici ce singulier morceau dont chaque trait demande à être observé :

C'était le *Papa Angelicus* que le prêtre allait voir dans un instant : cet étonnant vieillard qui avait été nommé secrétaire d'Etat il y avait tout juste un demi-siècle, et qui occupait depuis neuf ans déjà, le trône pontifical. C'était lui qui, durant son secrétariat, avait décidément obtenu que la domination temporelle de Rome fût rendue au pape, *en échange de toutes les églises de l'Italie cédées au gouvernement italien :* et toujours, depuis lors, il s'était employé à la tâche de faire de Rome une cité de saints. Absolument indifférent à l'opinion du monde, toute sa politique avait consisté en une chose très simple : toujours, invariablement, dans une innombrable série d'encycliques, il avait déclaré que l'objet de l'Eglise était de glorifier Dieu en pro-

duisant dans l'homme des vertus surnaturelles, et que toutes les actions du monde n'avaient de signification ni d'importance que dans la mesure où elles tendaient à ce seul objet. Il avait déclaré, en outre, que, puisque Pierre était la grande Roche, la cité de Pierre était la capitale du monde, et devait offrir un exemple à toutes les autres villes : ce qui ne pourrait avoir lieu que si Pierre régnait sur sa cité. Et puis, étant devenu maître de celle-ci, il s'était mis vraiment à régner sur elle. Il avait dit que, dans l'ensemble, les récentes découvertes de l'homme tendaient à distraire les âmes immortelles de la contemplation des vérités éternelles: non que ces découvertes pussent être, le moins du monde, mauvaises en soi, puisqu'elles permettaient de pénétrer dans les lois merveilleuses de Dieu; mais, pour le moment présent, elles n'en étaient pas moins excitantes, et trop exposées à égarer l'imagination. Et, ainsi, il avait supprimé de Rome les tramways, les vaisseaux aériens, les laboratoires, les manufactures, en déclarant qu'il y avait assez de place, pour tout cela, hors de Rome; et, pendant que toutes ces choses étaient transportées dans les faubourgs, il leur avait substitué, en ville, des chapelles, des maisons religieuses, et des calvaires.

Après quoi, il avait continué à élever vers Dieu les âmes de ses sujets. Puisque Rome, avec ses remparts, occupait un espace limité, et, plus encore, puisque c'était chose certaine que le monde présent exerçait une action corruptrice, il n'avait permis à aucun étranger de moins de cinquante ans de venir vivre à Rome pendant plus d'un mois par an, sauf le cas d'une autorisation expresse, très difficile à obtenir. Les étrangers, naturellement, étaient libres de venir demeurer en dehors des remparts, — et c'est ce qu'ils faisaient par dizaines de milliers, — mais la ville elle-même n'avait pas le droit de leur donner asile. Et le Pape avait divisé Rome en quartiers « nationaux », disant que, comme chaque nation avait ses vertus propres, chacune devait laisser briller sa lumière le plus pleinement possible. Les loyers ayant aussitôt monté, il avait légiféré contre cela en réservant, dans chaque quartier, un certain nombre de rues où les loyers devaient rester à des prix fixes, et en prononçant l'excommunication contre ceux qui outrepasseraient sa volonté sous ce rapport. Quant à la Cité Léonine, il l'avait entièrement gardée à sa propre disposition. Il avait pareillement rétabli la peine de mort, avec la même gravité sereine avec laquelle il s'était exposé à la dérision du monde civilisé par ses autres mesures, en disant que, puisque la vie humaine était sacrée, la vertu humaine devait l'être plus encore; et il avait même ajouté, au crime du meurtre, les crimes de l'adultère et de l'apostasie, comme également passibles, en droit, de la peine capitale. Au reste, il n'y avait pas eu plus de deux exécutions depuis les neuf ans de règne, les criminels ayant, naturellement, la ressource, — à l'exception de ceux qui étaient des croyants véritables, — de s'enfuir dans les faubourgs, où la juridition pontificale perdait tout son pouvoir.

Encore ce pape réformateur ne s'en était-il point tenu là. Une fois de plus, il avait envoyé des ambassadeurs dans tous les pays du

monde, en informant les gouvernements de leur arrivée. A cela, aucune attention n'avait été prêtée, sauf pour en rire; mais le Pape avait continué, tranquillement, à affirmer ses droits. De temps à autre, des encycliques apparaissaient, dans chaque pays, exposant les exigences pontificales aussi résolument et formellement que si celles-ci eussent été reconnues partout. La franc-maçonnerie, toutes les idées démocratiques, étaient obstinément dénoncées; les hommes étaient exhortés à se rappeler leur âme immortelle et la majesté de Dieu, comme aussi à réfléchir sur le fait que, dans très peu d'années, tous seraient appelés à rendre leurs comptes à celui qui était le Créateur et le Souverain du monde, et dont le vicaire ici-bas, était Jean XXIV, P. P. dont suivaient la signature et le sceau (1).

Peut-être ce tableau n'est-il là, lui aussi, que pour les besoins de la cause, afin de donner à concevoir que l'extermination du catholicisme ait paru aux Humanitaires comme une vraie nécessité sociale (page 154), et d'expliquer que toutes les parties du monde se soient réconciliées entre elles sur des bases autres que la vérité divine (page 159). Mais c'est pousser bien loin la complaisance.

Cette vérité divine elle-même ne paraît pas tenir son rang avec assez d'honneur, en opposition avec la foi nouvelle de l'humanité. La partie la plus intéressante du livre est peut-être l'analyse et la systématisation de cette religion nouvelle. Nulle part je n'en ai vu d'exposé plus parfait, je dirais presque plus séduisant (pages 159, 160, 249 à 251, 290, 291, 327 à 331 etc...). Quel regret, que le prêtre romancier n'ait pas dans une page, qu'il était capable d'écrire si chaude, fait resplendir la beauté et la puissance de la foi chrétienne! C'est trop peu, pour le parallèle, des états spirituels ou mystiques du P. Percy. Ne la devait-il pas, cette page, à cette jeune femme, Mabel, épouse d'Olivier Brand, d'abord passionnée pour le culte dont son mari était le héraut, mais qui, plus tard, bouleversée et révoltée par les atroces démentis que se donne la religion de l'homme, demande à connaître celle de Dieu?

Non moins regrettable, l'insuffisance et même l'inexactitude de la sèche notion de la foi qu'il formule (pages 50, 51, 181, 343). Peut-être le traducteur, qui n'est pas précisément théologien, l'a-t-il mal secondé par le choix des termes qu'il emploie (2). L'élément intellectuel dans

1. Pp. 150 et suiv. — Il est dit, un peu plus bas, page 156, que la physionomie de ce pape rappelait un peu ce que les historiens disaient de celle du Pape Pie X. Mais on aurait tort certainement de voir là une allusion.

2. Wyzewa, qui ne s'appelle par Wyzewa, mais Wyzewsky,... dont le rôle public tient en trois mots : fabricant de cosmopolites et d'anarchistes, dévoyeur de jeunes lettrés, l'un des trois ou quatre écrivains de 1884-1890 qui aidèrent le plus, avec les Maîtres de la Sorbonne, à la constitution de l'état d'esprit dreyfusien. Vers 1892, quand le jeu devint dangereux, il feignit du nationalisme

l'acte de foi y est trop passé sous silence. La grâce et la volonté ne sont pas tout, ainsi qu'il est dit page 51, dans un passage où l'apostasie de la foi est faiblement qualifiée. La foi n'agit pas directement sur les témoignages pour donner au chrétien la certitude des mystères (page 343); elle agit sur l'intelligence humaine, afin qu'ayant examiné la valeur des témoignages, elle adhère librement à la Révélation, avec le secours de la grâce aidant aussi la volonté. Et ce n'est pas par une disposition de la foi, comme on semble le dire (page 181), mais au simple point de vue rationnel, que l'intelligence doit d'abord admettre le fait de la Révélation; car, autrement, on tournerait dans un cercle vicieux et la foi serait dépourvue de raison.

M. Benson ne perd pas de vue *la nécessité de régénérer le catholicisme* et d'en conserver l'esprit jusqu'à la fin, au milieu de l'universelle corruption. C'est peut-être même ce qui lui tient le plus à cœur. Dès le début, il en suggère le moyen au P. Percy; plus tard, il le lui *fait suggérer* au Pape comme l'unique remède, et enfin Percy lui-même est élevé au souverain pontificat pour lui donner tout son développement.

Ce moyen n'est autre que la création d'un nouvel Ordre religieux, qu'on a déjà vu décrit, sous une forme analogue, dans *Il Santo*. Cette parenté n'est pas ce qui ferait le plus d'honneur à la famille spirituelle organisée par M. Benson. — Fogazzaro avait inventé les *Chevaliers de l'Esprit;* l'Ordre de M. Benson sera celui des *Chevaliers du Christ*. Quoi qu'il en soit, et à prendre celui-ci tel qu'on nous le présente, il a un air singulier. Sa caractéristique, sur laquelle l'auteur revient chaque fois (pages 65, 163, 196) sera d'être un Ordre « sans aucun emblème, insigne, ni habit distinctif, sans traditions ni coutumes, sans rien d'autre qu'un entier et cordial dévouement ». N'y aura-t-il donc alors rien qui distingue les chevaliers du Christ des Chevaliers de l'Esprit? Ce ne sera pas même l'interdiction de toute propriété privée ou collective (page 65), quoiqu'elle doive être d'application embarrassante dans un Ordre où entreront les familles entières, pères, mères et enfants. On y joindra enfin l'intention formelle du martyre.

L'Ordre étant constitué sur ces bases, le Pape en sanctionne très solennellement l'institution dans une cérémonie grandiose, et s'en déclare le premier membre et le chef. « Alors les choses qui eurent lieu dans la ville et dans les faubourgs, ne sauraient être décrites. *Des milliers de familles avaient consenti à rompre les liens humains qui les attachaient. Les maris s'étaient dirigés vers les grandes maisons réservées pour eux sur le Quirinal; les femmes s'étaient fixées sur l'Aventin; tandis que leurs*

---

et s'effaça dans l'ombre de Brunetière; aujourd'hui le voilà patronné par le Grand Français (M. Edouard Drumont) qui nous enseigna la passion de rentrer dans notre héritage. — (L'*Action française*, 8 septembre 1908).

enfants, également remplis de confiance et d'ardeur, avaient afflué chez les sœurs de Saint Vincent de Paul... (!!!)

« Et de jour en jour, de longs trains partaient des stations, en dehors des remparts, emportant les troupes joyeuses et enthousiastes de ceux que le Saint-Père avait daigné déléguer pour être le sel de la terre, le levain destiné à transformer le monde infidèle... » (page 223).

Il ne manque pas d'autres originalités dans le roman de M. Benson. Les unes sont assez inoffensives : tel, le spectacle des monarques dépossédés, ruinés par les peuples, réfugiés près du Pape et lui servant d'officiers dans les cérémonies. « Le roi d'Angleterre, redevenu le *Defensor Fidei*, portait la traîne du pape au lieu du vieux roi d'Espagne, qui, hors d'état de marcher, se tenait à genoux sur son prie-Dieu, pleurant et tremblant, tout imprégné de piété et d'amour. L'empereur d'Autriche servait *le lavabo ;* l'empereur d'Allemagne, à qui, jadis, sa conversion avait failli coûter la vie, en même temps qu'elle l'avait précipité de son trône, remplissait la fonction privilégiée de transporter le coussin sur lequel le pape, son seigneur, s'agenouillait devant leur Seigneur à tous deux. »

Les autres étrangetés, comme certaines idées de réforme ecclésiastique, pourraient donner un peu plus à penser. Mais la reconstitution du Sacré-Collège où n'entre plus qu'un Italien sur douze membres qui le composent (page 296), les exigences du rituel relâchées, l'adoption de vases même faits de verre ou de porcelaine comme calices, et la faculté de consacrer avec toute espèce de pain, les cierges devenus facultatifs pour célébrer, l'autorisation universelle de remplacer la récitation du bréviaire par celle du rosaire (pages 298-299) ne se sont peut-être présentées à l'esprit de l'auteur, ainsi qu'il le donne à croire en cet endroit, que comme des nécessités d'un temps de grande persécution. Il serait probablement injuste de le soupçonner d'avoir voulu insinuer davantage. Et le premier devoir de la critique est de s'arrêter à cette limite.

Emm. Barbier.

Le Gérant G. Stoffel.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, LILLE. — 5192

N° 2 1er Novembre 1908

LA CRITIQUE DU LIBÉRALISME
RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

DIRECTEUR M. l'Abbé Emmanuel BARBIER

Prix de l'Abonnement un an { FRANCE . 9 francs / ETRANGER 11 »

Prix du numéro : Net 0 fr. 60

RÉDACTION : M. Emm. BARBIER, *10, rue Ampère, Paris* (XVIIe)

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, *Éditeurs. — 41, rue du Metz, à Lille (Nord).*

Les Abonnements sont d'un an.

SOMMAIRE

Paul Tailliez. Les prêtres-ouvriers.
Spectator. — Les Pères de famille et la neutralité scolaire.
Emm. Barbier. — L'Union pour la vérité.
Th. Delmont. — « Libéralisme » universitaire.
Emm. Barbier. — Une Revue libérale et progressiste. *La Revue du Clergé Français.*
INFORMATIONS ET DOCUMENTS : Changements à l'Institut catholique de Paris. — Modernisme extravagant.

LES PRÊTRES-OUVRIERS

La suppression, dans le budget de l'Etat, des crédits alloués au culte catholique, a mis un certain nombre d'ecclésiastiques dans une situation précaire. Soit qu'on n'ait pas songé à constituer un fonds commun de ressources régulières, soit qu'une telle conception ait été reconnue chimérique ou qu'elle se heurte à des impossibilités légales, soit enfin que la souscription pour le Denier du culte n'ait pas obtenu partout le même succès, plusieurs prêtres ont eu l'idée, pour accroître leurs ressources, de recourir à des travaux manuels, de s'adonner même à des professions essentiellement et avant tout lucratives. Cette conduite a été diversement appréciée. Nous pensons qu'il n'est pas sans intérêt de relever ici les différents commentaires provoqués par l'initiative de ces « prêtres-ouvriers », et de grouper ainsi les éléments qui permettront d'asseoir une conclusion sainement motivée.

I

Que le prêtre travaille pour vivre, rien ne s'y oppose, ni théoriquement, ni d'ailleurs historiquement. La *Semaine religieuse* de Cambrai (18 juillet 1908) rappelle qu'à l'époque où l'Eglise n'était pas encore à même d'assurer la vie à ses prêtres, il s'en trouvait qui exerçaient, en même temps que le ministère sacré, un état profane. Il est dit aux *Actes des Apôtres* que, se trouvant à Corinthe, saint Paul, reçu dans la maison du juif Aquila, qui fabriquait des tentes, ne fit pas difficulté d'y travailler avec lui. Les moines qui se livrent à des travaux manuels, et les missionnaires qui font de l'agriculture ou pratiquent même certaines industries, attestent qu'il n'y a pas, entre les fonctions sacerdotales et le labeur professionnel, une incompatibilité foncière. En même temps que des ressources, le prêtre trouverait dans le travail manuel, la *Semaine* de Cambrai en convient, « un » exercice salutaire, un instrument de mortification, un moyen de » réhabiliter la loi du travail, une réponse aux lazzis lancés contre » sa paresse et son inutilité, » voire « un équilibre, une harmonie » de toutes les facultés propres à entretenir force et santé ». Si donc il demeure désirable que le prêtre « vive » uniquement « de l'autel », l'hypothèse de ressources demandées au travail des mains n'a rien qui répugne en soi.

II

Aussi bien, l'autorité ecclésiastique s'est montrée, en plus d'un endroit, favorable à cette pensée. Dès avant la loi de séparation, Mgr Servonnet, archevêque de Bourges, disait : « Les événements qui me- » nacent de s'accomplir chez nous auront cet avantage de rappeler et » de mettre en pratique la doctrine du travail dans toutes les conditions » de la société. Nous venons de nommer les membres du clergé : nous » les croyons préparés à cette éventualité, à cette nécessité de gagner » au moins une partie de leur subsistance par le travail manuel. » Et M. Paul Desjardins, dans les « Libres entretiens » qu'il tenait en 1904-1905 au siège de l'*Union pour l'action morale,* s'emparait de ce témoignage pour s'écrier : « Rien n'est plus évangélique, plus tou- » chant que les paroles de l'archevêque de Bourges sur l'obligation » de travailler de ses mains, qui va s'imposer aux prêtres. »

Mgr Renou, archevêque de Tours, a été plus favorable encore à cette innovation, puisqu'il a donné son explicite patronage à l'Exposition que l'*Alliance des prêtres ouvriers* organisait en juillet dernier au château de Candes, chez M. le comte de Béjarry. Aux noms de ces deux prélats, M. de Narfon, rendant compte de l'Exposition, dans le *Figaro,* ajoutait celui du cardinal Luçon, « qui avait posé » devant

un prêtre-peintre, et celui du cardinal Mathieu, « *qui commande à l'A. P. O. ses cartes de visite* » : une approbation donnée sous cette forme ne laisse à coup sûr rien à désirer, sinon au point de vue canonique, du moins au point de vue pratique, et la publicité y trouve elle-même son compte.

Et voici, de M. l'abbé Louis Ballu, tout un ouvrage, consacré aux *Métiers possibles du prêtre de demain*, et qui constitue l'apologie directe de l'orientation laborique (1) de l'activité sacerdotale. La Sainte Famille, les Apôtres, les Pères du désert, les moines du moyen âge, les Ordres même modernes, les évêques et les prêtres pendant la Révolution, voilà autant de références que l'auteur invoque en faveur d'une solution qui, dit-il, « sauvegarde la liberté en même temps que la dignité sacerdotales ». Un des meilleurs arguments de M. l'abbé Ballu est le suivant : « L'étude? Fort bien. Mais l'esprit a besoin de se » détendre. Saint Augustin se délassait de ses travaux théologiques » en bêchant son jardin... Beaucoup de prêtres peut-être demanderont » au jeu de les aider à tuer le temps qu'ils n'emploieront pas à l'étude. » Cela vaut-il mieux? »

III

Ainsi s'exprimait, à l'Exposition de Candes, M. l'abbé Ballu, parlant à M. de Narfon. Peut-être est-ce le moment d'indiquer vers quels objets s'est jusqu'ici portée la préférence de ces artisans recrutés sur les marches de l'autel. L'Exposition, dans son catalogue, nous fixe à cet égard. Et d'abord, il faut noter que les prêtres déclinent toute représentation commerciale, et cela « conformément à la législation canonique », suivant une remarque qui n'a pas échappé à la sagacité du *Siècle*. Certaines entreprises commerciales, certaines compagnies d'assurances, avaient nourri des espérances qui ont été déçues : au lendemain de la séparation, ces compagnies s'étaient volontiers figuré que le clergé, devenu du même coup besogneux et indépendant, leur fournirait des agents, rabatteurs, démarcheurs, inspecteurs de premier ordre, sinon pour la compétence technique, au moins pour l'entregent, et pour la confiance à inspirer à la clientèle. Il leur a fallu en rabattre devant le *veto* du droit canon.

Mais, cette réserve faite, quelle variété dans le catalogue de l'Exposition de Candes! Il serait irrévérencieux de parler ici de *pandæmonium*, attendu que les ouvriers dont nous allons énumérer les œuvres doivent plutôt, étant prêtres, être comparés à des anges : *minuisti eum paulo minus ab angelis!* Du moins doit-on convenir de l'étrange impression

1. Ce néologisme qui traduit notre pensée plus exactement que tout autre mot, a été accrédité par M. Tancrède Rothe, professeur de droit naturel à la Faculté catholique de droit de Lille, dans son solide traité du « Droit laborique ».

que laisse dans l'esprit, à une heure où les « grands magasins » font jeter tant de hauts cris, le spectacle de ces hommes d'Eglise unissant leurs efforts pour aboutir à former un *emporium* prodigieusement compréhensif et forcément hétéroclite. Peintures, portraits, paysages, meubles en bois sculpté, dessins à la plume, verres à projection, travaux typographiques et lithographiques, tapisseries, enluminures, photographies, cartes postales, miniatures, appareils photographiques, reliures, ferronneries d'art, gilets de tricot, voisinaient avec des produits agricoles et comestibles. Plants de vigne, fraises, pommes de terre, héliantes (c'est le nom d'un tubercule nouveau); miel; escargots; conserves de viandes, de légumes, de fruits; marmelades; confits d'oie, de dindon, d'alouette; foies gras, truffes, cèpes; fromages; vins; vins mousseux; liqueurs diverses : voilà plus qu'il n'en faut pour ravitailler les tables d'hôte aussi bien que les réfectoires. On l'a tellement compris qu'un déjeuner fut offert par les exposants à Mgr Renou, dont le menu se composait exclusivement des produits dus à l'activité des « prêtres-ouvriers ». Leurs noms, dûment rappelés après chacune des mentions du succulent prospectus, attestaient une ingéniosité de surcroît : S'il est vrai, en effet, que saint Paul, comme on l'a dit et redit cent fois, se ferait journaliste s'il revenait sur terre, et s'il est vrai que dom Margotti s'illustra par des premiers-Turin, dom Albertario par des premiers-Milan, puis le Moine et Pierre l'Ermite par des premiers-Paris, les « prêtres-ouvriers » montrent, à leur tour, une aptitude évidente pour une rubrique qui tout de même relève de la presse, puisqu'ils excelleraient à rédiger les annonces de la quatrième page...

IV

Après avoir exposé leur initiative, nommé leurs approbateurs, et fait état des raisons qui justifient leur pratique, écoutons les critiques qu'on dirige de divers côtés contre les « prêtres-ouvriers ». La première est dictée par un sentiment plus peut-être que par un raisonnement Pour la comprendre, il convient de se mettre à la place du laïc convaincu, aimant l'Eglise, douloureusement ému par les innombrables iniquités qui ont précédé, accompagné, suivi la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ce catholique, sensible aux instructions énergiques et aux effusions de tendresse qui remplissaient les Encycliques *Vehementer Nos* et *Gravissimo officii*, s'est dit tout bas : « Voyons sous quelle forme, par quels gestes va se traduire cette auguste consigne signifiée au clergé de France, et quel parti nos prêtres vont tirer de l'indépendance plus grande qu'ils acquièrent, et qu'ils achètent d'ailleurs au prix de sacrifices considérables. » Confiant, ce catholique attend; il cherche; il ne trouve pas tout de suite; tout à coup il apprend qu'il y a effectivement quelque chose de nouveau, et que ce quelque chose,

c'est l' « Alliance des Prêtres-Ouvriers ». Ce catholique est trop respectueux pour se plaindre; mais il ne peut se défendre d'une réelle surprise. Son esthétique, si l'on peut dire, est chiffonnée. « Etait-ce là, se demande-t-il, la réforme à prévoir? Devait-on, si elle était inévitable, commencer par elle? Fallait-il surtout s'en prévaloir comme d'une conquête, comme d'une libération? Ne marque-t-elle pas plutôt un recul, d'autres diraient une déchéance? » Evidemment, ce catholique se sera mépris sur l'étendue des ressources du peuple chrétien, ou sur sa générosité, ou sur sa foi; et, négligeant trop la *res angusta domi* qui guette le clergé de certains diocèses, surtout dans les paroisses rurales, il aura oublié que, pour le clergé même, *primum est vivere*.

Mais voici des objections d'un ordre plus rationnel et plus doctrinal. La *Semaine religieuse* de Cambrai a montré que le Fils de Dieu, quand il appela ses disciples à l'apostolat, leur fit abandonner, qui leurs filets, qui leurs corderies, qui leurs comptoirs; que Lui-même, le jour où il inaugura son ministère évangélique, déposa sans retour ses outils de charpentier; que saint Paul, en dépit de son embauchage éphémère chez Aquila, prit soin d'écrire en ses Epîtres : *Nemo militans Deo implicet se negotiis sæcularibus*. N'était-ce pas déclarer le « métier » incompatible avec l'apostolat? Nous voudrions pouvoir citer toutes les réflexions qu'adressait au même recueil un correspondant fort avisé; citons du moins les suivantes : « Après une formation né-
» cessairement sommaire et écourtée, que deviendra la dignité du
» prêtre aux prises avec les nécessités vulgaires d'une profession lu-
» crative, d'un métier manuel?... Loin d'abaisser le caractère de notre
» clergé dans les compromissions d'un mercantilisme misérable, il
» faut l'exalter, le magnifier, en le menant résolument en face du
» grand devoir que la Patrie et l'Eglise exigent de lui... »

Dans une conférence donnée à l'Université populaire de Luxembourg, le 28 octobre 1906, sur « l'Avenir prochain du catholicisme en France », Mgr Batiffol, alors recteur de l'Institut catholique de Toulouse, disait à propos de la brochure de l'abbé Ballu : « On ne voit
» guère nos prêtres tisserands, tailleurs, horlogers, pâtissiers. Moins
» encore les voit-on piquant des chemises à la machine. Vous n'ou-
» bliez pas que le commerce nous est interdit par les saints canons.
» Je sais de pauvres prêtres d'un diocèse du Midi qui cette année
» même sont allés en journée sulfater des vignes, et je vous avoue
» que je ne puis me faire à la pensée de prêtres réduits à cette condi-
» tion de mercenaires. Si le prêtre n'est plus le dernier des fonctionnaires,
» qu'il soit le premier des paysans, le plus indépendant, le plus hono-
» rable. C'est dire, Messieurs, que des métiers qui sont abordables à
» une communauté dans un monastère, ne le sont pas à un prêtre
» dans sa cure. »

Il y avait plus de vivacité dans les protestations que le comte Louis

de Bourmont, mort depuis, élevait dans l'*Action catholique* de janvier 1908 contre « certaines réclames éloquentes et bruyantes en faveur » du travail payé à rechercher et à exécuter par des prêtres » : « Le » prêtre, écrivait-il, ne doit à aucun prix s'adonner à un métier pro- » prement dit; mais cela n'exclut pas tout travail manuel, entre autres » celui qui serait accompli pour venir *charitablement* en aide à des » hôtes peu fortunés qui l'auraient reçu *charitablement* à la sortie du » presbytère... Ajoutez la secrétairerie des mutualités agricoles de toute » sorte, et le curé sera autrement populaire qu'en concurrençant les » vrais ouvriers locaux. »

M. le comte Albert de Mun n'était pas moins catégorique quand il écrivait qu' « il aimerait mieux voir le prêtre mendier que de le voir » établir un atelier. »

M. l'abbé F. Belleville, traitant la question dans l'*Univers*, n'hésitait pas à produire cette conclusion saisissante : « Si le curé donne à ce » travail (manuel) le temps nécessaire aux autres, il ne sera plus » curé, et l'on peut se demander s'il sera longtemps encore prêtre. » Allons jusqu'au bout. Si le clergé français doit vivre du travail de » ses mains, dans cinquante ans, vous chercherez des curés, et vous » trouverez des popes. » Il spécifiait d'ailleurs que le prêtre ne refusait le travail ni par paresse ni par orgueil, mais parce que, nullement préparé à ce genre de labeur, il a une mission tout autre, « il a son métier, noble entre tous », et « chacun son métier... »

La *Corrispondenza romana*, dont on n'ignore pas les relations avec la secrétairerie d'Etat du Saint-Siège, déclare admettre que les prêtres, avec permission de l'Ordinaire, cherchent un supplément de ressources dans un travail un peu relevé, comme l'art ou la littérature, ou facile comme l'agriculture, mais, comme elle estime que « le prê- » tre ne perd pas son indépendance parce qu'il est subventionné par » les fidèles », elle demande qu'il soit « toujours prêt à se donner » tout entier à son ministère par lequel il mérite les dites subventions. » Or, il va de soi que cette disponibilité constante exclut la pratique d'un travail manuel quelque peu astreignant.

Dans cet ordre d'objections, une dernière citation nous sera fournie par M. l'abbé Félix Klein. Le professeur de l'Institut catholique de Paris, appliquant à cette question la méthode de Frédéric Le Play, opine en ces termes : « L'observation montre que, partout où le catholicis- » me fonctionne bien, les prêtres ne sont pas obligés de recourir au » travail pour vivre. » M. l'abbé Ballu ne s'émeut d'ailleurs pas de l'objection, qui ne porterait, suivant lui, que si le catholicisme fonctionnait bien en France à l'heure actuelle, ce qu'il nie pour beaucoup de paroisses. A quoi l'on peut répliquer que l'asservissement du prêtre à un métier manuel, non seulement révèle l'état défavorable d'une paroisse, ce qui est fâcheux, mais peut risquer aussi d'aggraver cet état, ce qu'il faut éviter à tout prix.

V

Au surplus, que d'obstacles, en dépit des résultats étalés à Candes, que d'obstacles la pratique elle-même oppose à la mise en œuvre des métiers proposés au prêtre! La *Semaine religieuse* de Cambrai les a précisés avec autorité : « Il y a la difficulté, l'impossibilité d'appren-
» dre un métier à un certain âge; il faut des aptitudes qui ne sont
» point données à tous. Il y a aussi à craindre la jalousie de ceux
» qui, dans la localité, exercent la même profession. Il y a la difficulté
» de placer ses produits. Il y a le danger de se passionner pour son
» œuvre et de négliger ce qui, pour le prêtre, est l'essentiel. » Même si le placement est facile, à quels scandales ne s'expose-t-on pas? Ecoutez le correspondant de la *Semaine* de Cambrai que nous citions déjà tout à l'heure : « Je rougis en songeant au prêtre courtier en vins,
» courant la clientèle des cafés et des restaurants, voire des bons bour-
» geois, dégustant ses produits et les faisant valoir sous l'œil narquois
» d'un pasteur protestant, zélateur d'une société de tempérance. » De même, ajoute la *Semaine*, les paroissiens qui verraient leur curé tenir boutique ou magasin seraient les premiers à dire, alors même qu'ils ne fréquenteraient pas l'église : « Ce prêtre ne se tient pas à sa place. »

Faut-il s'étonner, après cela, des « railleries » qui ont, au dire de M. de Narfon, « salué les premières manifestations » de l' « A. P. O. »? Faut-il trouver étrange « l'opposition plus sérieuse que lui ont faite quelques théologiens »? Faut-il être surpris que « les évêques ne semblent pas être tout à fait d'accord » sur la question? Ce qui plutôt doit faire songer, c'est le chiffre de « six cents » membres que l'écrivain du *Figaro* donnait, dès le mois de juillet, comme l'effectif approximatif de l'Alliance des Prêtres-Ouvriers.

VI

Le pis est qu'en s'adonnant à ces travaux manuels, ces P. O., comme ils se désignent, perdent insensiblement, et peut-être inconsciemment, une part de cette onction dont le parfum, au témoignage de l'Ecriture, est si propre à retenir les foules : *post odorem unguentorum tuorum currimus*. Ecoutez M. l'abbé Ballu plaidant sa cause auprès de M. de Narfon : « Le travail honnête, quel qu'il soit, ennoblit l'homme, l'au-
» mône l'humilie. A travailler de nos mains, nous ferons les affaires
» du bon Dieu plus qu'à pâlir sur des livres et à ciseler nos sermons...
» Ce que le paysan reproche le plus à son curé, c'est précisément de
» ne pas travailler; il l'estime davantage, s'il le voit manier des outils. » Puis, voici M. l'abbé Boudou, curé de la Bourgade (Tarn-et-Garonne), qui s'ouvre en ces termes à un rédacteur du *Peuple français* (26 juin

1908) : « Après avoir fait de moi un curé social, la conserve-fermière » vient de faire de moi un prêtre-ouvrier. Mon travail me rendra indé» pendant de mon peuple... » Et encore, lisez cette phrase de M. l'abbé Martin, créateur du *Trait-d'union*, journal des prêtres-ouvriers : « Le » labeur et les soucis modernes partagés initieront plusieurs d'entre » nous aux besoins sociaux modernes. Et ce seront les âmes que nous » atteindrons le mieux, en les cherchant plus opportunément à travers » les préoccupations sociales. »

Cette fois, il ne s'agit plus de ressources à augmenter, mais bien d'erreurs à courtiser et de sophismes à propager. A celles-là comme à ceux-ci, répondons simplement en invoquant Léon XIII et Pie X. Il y a, de Léon XIII, un discours, d'ailleurs véhément, qui remonte, si nous ne nous trompons, à l'été de 1884, et qui venge l'aumône de cette imputation qu'elle est « humiliante », imputation dont l'auteur fut le roi Humbert, qui la proféra lors du choléra de Naples. Il y a, d'autre part, de Pie X, et tout récemment, une *Exhortatio ad clerum universum*, où il n'est pas question, que nous sachions, de travailler des mains « pour faire les affaires du bon Dieu » ou pour mériter « l'estime » des paysans, ou pour acquérir « l'indépendance », pas plus qu'il n'y est conseillé, soit de devenir « curé social », soit de passer « prêtre-ouvrier », soit de « partager les soucis modernes », pour « atteindre les âmes. »

VII

A ce jeu, d'ailleurs, non seulement le prêtre n'atteindra pas les âmes des autres, mais il risque de perdre la sienne. Au temps où il écrivait dans le *Matin*, le plumitif François-Ignace Mouthon a fourni à cet égard de bien curieux témoignages. La valeur des propos de ce personnage n'est pas, de son propre aveu, constamment identique à ellemême. Après avoir dirigé la *France libre* de Lyon, où l'appui de catholiques notoires ne le préserva pas des censures de l'archevêché, cet écrivain du genre fougueux a publié dans le *Matin* des articles où un sectarisme passionné se donnait carrière, mais dont l'autorité s'est trouvée singulièrement amoindrie le jour où, pendant le procès du sénateur Humbert, lui-même est venu déclarer à la barre que, porteplume de M. Bunau-Varilla, il n'avait eu qu'une responsabilité limitée dans les lignes qu'il avait signées de son nom. Quoi qu'il en soit de ces avatars, le fait est que l'*Acacia*, revue maçonnique, trouva d'excellente prise les anecdotes contées par M. F.-I. Mouthon sur les « prêtres-ouvriers », et nous ne les retiendrons nous-mêmes qu'à raison du parti qu'en prétend tirer l'*Acacia*.

Voici donc ce que M. Mouthon a écrit (*Matin* du 20 octobre 1907) sur M. l'abbé van Holbeck, curé de Saint-Paul-en-Beauvoisis et peintre de tableaux estimés : « Il y a quelques mois, l'abbé van Holbeck dé-

» ménageait tristement pour obéir aux injonctions administratives. Le » maire socialiste de Saint-Paul vint le voir et lui dit : « Il y a » en vous deux hommes, dont l'un nous emb.. et dont l'autre nous » enchante. Si vous voulez mettre une blouse sur votre soutane et » décorer l'hôtel-de-ville, la commune vous offre à vie la jouissance » du presbytère... » Ce qui fut dit fut fait. Comme sa vieille maison » était obscure et basse, la sollicitude municipale lui a fait cons- » truire une superbe annexe où il évolue librement dans l'air et la » lumière. Il a provisoirement renoncé à la glorification du sacerdoce » pour se vouer à l'apothéose de la République, et l'automne ne » s'achèvera pas sans que, dans le grand jour de l'inauguration, M. » Jaurès verse, sur la fraîcheur de ses coloris, l'incarnat de son élo- » quence. » Et l'*Acacia* (décembre 1907) d'ajouter . « Charmante anec- » dote qui montre que les braves gens de tout bord peuvent toujours » s'entendre, en y mettant de la bonne volonté. »

Si nous comprenons bien, le but est donc de « s'entendre » avec la franc-maçonnerie, et d'en obtenir des faveurs variées, depuis la jouissance des presbytères jusqu'aux louanges de Jaurès ; et le moyen, c'est de « mettre une blouse sur la soutane », et de « renoncer provisoirement au sacerdoce » pour « se vouer à la République ». En faut-il davantage pour comprendre le piège que la franc-maçonnerie se flatte de tendre au clergé de France, à la faveur du travail manuel, et pour deviner que ce piège recèle, ni plus ni moins, un péril d'apostasie ?

Lisez ce machiavélique exposé de l'*Acacia* : « Le second avantage » que tirera le clergé catholique français de la Séparation, sera l'in- » dépendance individuelle de ses membres... Les évêques auront de » plus en plus besoin de la collaboration de leurs prêtres pour exciter » la générosité de leurs fidèles. Ceux qui se seront fait une clientèle » personnelle de donateurs, auront des primes, de l'avancement et leur » franc-parler... Le résultat en sera, dans un temps plus ou moins pro- » chain bien entendu, la démocratisation de l'Eglise catholique de » France, dont une des conséquences sera l'élection des évêques par » le clergé, nonobstant la résistance du pape et de la cour de Rome, » et une autre, une plus grande liberté de doctrine. Un fait, dès à pré- » sent en voie d'accomplissement, qui contribuera fortement à la dou- » ble transformation dont il vient d'être parlé, consiste dans l'indus- » trialisation, dans la transformation en travailleurs producteurs de » choses utiles, d'un certain nombre de prêtres. »

Rarement le jargon maçonnique, naturellement rocailleux et tudesque, aura été plus clair, et l'on sait maintenant pourquoi la Loge a vu d'un œil si favorable ce que le *Matin* appelait « le contagieux élan du travail nourricier » au sein du clergé. On le comprendra mieux encore en voyant avec quelle satisfaction l'*Acacia* s'est emparé d'un article consacré par le *Petit Temps* du 20 octobre 1907 à M. l'abbé

Maumus, le prêtre-médecin. Le *Petit Temps* avait montré comment cet ecclésiastique, aumônier de l'hôpital annexé à l'Institut Pasteur, « bornait son ministère » à « remonter le moral » des malades, et à prévenir le pasteur protestant, même quand c'est lui, l'abbé Maumus, qu'une malade protestante appelait. Aussitôt l'*Acacia* de féliciter de sa « largeur d'idées » et de son « attitude libérale » ce prêtre qui « n'est pas un *fanatique* », et d'ajouter : « Il est d'ailleurs probable que celui-ci est mal noté à l'évêché, et il a de la chance de ne pas avoir besoin d'un emploi de curé ou de vicaire ! »

Là-dessus, l'*Acacia* revient au *Matin*, et reproduit complaisamment une autre anecdote tombée de la plume hybride de M. Mouthon. Il s'agit de M. l'abbé Couturaud, curé de Royan et peintre-décorateur, qui a des élèves, et qui vient de marier l'un d'eux, lequel est huguenot. « Au moins, demande M. Mouthon, l'avez-vous marié à l'église ? » Le prêtre baisse les yeux, et M. Mouthon ajoute : « L'art a vaincu les préjugés professionnels du prêtre; j'assisterai l'année prochaine au vernissage du Salon des curés. » Et l'*Acacia* renchérit : « Voilà les heu-
» reux effets du travail, et aussi de l'ambiance moderne, à la création
» de laquelle la Franc-Maçonnerie a si largement coopéré. Les prê-
» tres en question ont été amenés au travail par la Séparation : « Le
» besoin rend industrieux ». A son tour, le travail leur a ouvert des
» horizons intellectuels nouveaux, et les a mis en relations avec un
» monde qu'ils n'auraient pas fréquenté. Et ce milieu a déteint sur
» eux, les a libéralisés, sinon libérés... Quelles conséquences aurait
» pour l'Eglise le travail des prêtres ?... La première serait de faciliter
» les évasions. Beaucoup de membres du clergé désirent s'en aller,...
» mais ils en sont empêchés par l'impossibilité où on les a mis de
» gagner leur vie de n'importe quelle manière autre que la prêtrise...
» Le travail leur permettrait de suivre le mouvement des idées du
» monde extérieur... Le modernisme ferait alors d'énormes progrès...
» Enfin, la Franc-Maçonnerie, elle aussi, y trouverait des avantages...
» Les prêtres-travailleurs, modernistes, habitués aux réalités de la
» vie, seraient de réels adversaires : on pourrait s'empoigner avec
» eux. »

Sans doute, « les grossiers entrepreneurs de schismes », qui guettaient les prêtres de France au tournant de la Séparation, « en ont été, le *Peuple français* le dit à bon droit, pour la courte honte de leurs sacrilèges parodies ». Mais les formes de séduction n'étaient pas épuisées. Les citations qu'on vient de lire de l'*Acacia* montrent quel rôle l'industrialisation de l'activité sacerdotale joue dans la conspiration maçonnique contre l'Eglise. Et il n'y a de plus cynique, en ce genre, que le journal l'*Exode*, « organe du mouvement hors de Rome », rédigé par des apostats, prêtres ou même religieux, dont l'un signe : « ancien directeur de grand-séminaire ». Ce racoleur de défroqués donne

une prime aux « évasions » en disant : « Venez à nous et nous vous procurerons des places! » En vérité, il faudrait faire son deuil de tout avenir chrétien pour la France, si le désintéressement du clergé, vainqueur de ces pièges abominables, ne renouvelait pas le miracle opéré par ses ancêtres de 1790, qui, par leur mépris des biens terrestres, sauvèrent la foi du pays.

Paul TAILLIEZ.

Les Pères de famille et la neutralité scolaire.

Sur cette question d'une actualité poignante, le *Nouvelliste de Lyon*, du 16 octobre, vient de donner un remarquable article, également juste et mesuré, qui remet au point des choses délicates. Le voici en entier :

Le projet de loi Doumergue et la déclaration collective de l'épiscopat français viennent de remettre en question la neutralité de l'enseignement public.

Depuis lors, les interviews de hauts personnages du monde religieux alternent dans les journaux catholiques avec des articles où l'on s'évertue à dire ce que fut, ce qu'est ou ce que doit être cette neutralité. *L'Univers* par exemple, il y a deux jours, accusait les pères de famille de n'avoir pas fait leur devoir contre elle. Puis, aujourd'hui, la *Croix* s'efforce de prouver que la neutralité de 1882 n'avait aucune hostilité contre l'idée de Dieu, et qu'alors il s'agissait tout simplement de « neutraliser l'école par rapport aux divers cultes pratiqués en France ».

Evidemment toutes ces diverses opinions ne semblent pas très faciles à accorder ensemble.

La nôtre — et nous ne l'avons jamais cachée — c'est que la neutralité de 1882 était par son texte et dès son origine une formidable machine de guerre contre l'instruction religieuse et contre le christianisme.

Dieu, en effet, n'est pas quelque chose qui puisse être oublié. On l'adore ou on le nie; on l'aime ou on le blasphème, mais avec lui l'on n'est point neutre ni indifférent. Que diriez-vous d'un enseignement qui, en histoire ou en géographie, n'eût pas parlé de la France? Vous l'auriez traité d'anti-français et vous auriez eu raison. Dieu est pourtant quelque chose encore de plus que la France : et quoique l'on puisse très bien enseigner une arithmétique ou une géométrie qui ne parlent ni de lui ni d'elle, parce qu'arithmétique et géométrie ne sont que des rameaux détachés de la science en général, vous ne sauriez concevoir un enseignement complet qui oubliât l'un ou l'autre. « Qui n'est pas avec moi est contre moi », avait dit le Dieu de l'Evangile : et le bon sens répète qu'une instruction qui a la prétention d'être complète comme celle de l'école primaire, une instruction qui est la seule que reçoivent la totalité de ceux qui fréquentent cette école, est athée quand elle n'est pas croyante.

C'était bien aussi ce que voulaient les laïcisateurs de 1882.

Les justes condamnations qui frappèrent au début les manuels de morale civique des Paul Bert, des Steeg et des Compayré, prouvaient bien que c'était sous cet aspect que les auteurs ou les promoteurs de la loi avaient envisagé la mission d'apostasie qu'elle devait accomplir.

Quoi qu'il en soit, sur cette neutralité ou de jadis ou d'aujourd'hui, nous constatons depuis quelques jours une diversité d'opinions qui mérite bien d'être expliquée et analysée.

En fait, la neutralité n'existe pas, et pratiquement elle ne peut pas être assurée, garantie, ni même surveillée. Voilà ce qui est.

L'immense majorité des instituteurs et institutrices publics sont hostiles au christianisme. Les livres qu'ils mettent entre les mains des élèves sont très généralement conçus dans un sens antichrétien : les meilleurs de ces livres ont supprimé toute mention d'un Dieu, sans quoi la porte de l'école leur serait fermée, et les autres ont maintes phrases que l'irréligion seule leur a inspirées. Bien plus, dans un certain nombre d'écoles, les maîtres et maîtresses exigent par prudence que les livres qu'ils mettent aux mains de leurs élèves, soient laissés le soir dans les bureaux au lieu d'être emportés dans les familles, de crainte que celles-ci ne puissent les examiner et les apprécier.

Tel est le fait : et nous nous demandons s'il est possible que l'on se fasse illusion sur lui, ou bien quelles raisons l'on aurait de le taire ou de le dissimuler.

Sur ce point-ci, nous croyons — et l'on voudra bien nous pardonner la franchise de le dire — nous croyons qu'il y a une difficulté historique dont l'aveu ou l'explication sont aussi gênants l'un que l'autre.

Tout ce qui arrive maintenant était incontestablement en germe dans le passé. La loi de 1882 n'a donné que ce qu'elle promettait, que ce que les esprits clairvoyants d'alors, comme les évêques d'Angers et de Coutances, comme MM. Keller et Chesnelong, avaient bien discerné tout ensemble dans son texte et dans son esprit. Il fallait donc combattre le principe, pour ne pas se réduire à la difficulté beaucoup plus grande d'en combattre seulement — et cela beaucoup plus tard — les applications qui ne pouvaient pas ne pas en être faites.

Mais les protestations qui auraient voulu se faire entendre il y a vingt-cinq ans, étaient alors endormies ou paralysées, mille fois plus qu'encouragées ou soutenues. Le ralliement était en préparation ; on choyait d'avance « l'esprit nouveau » dont on s'apprêtait, pour quelques années plus tard, à célébrer l'avènement. Il ne parut donc pas convenable, en haut lieu, que d'importunes doléances vinssent compromettre une conciliation dont on aimait à se leurrer. Bien plus, il fallait faire ou laisser croire que tout était tolérable, sinon même, et bientôt, tout pour le mieux.

Ce fut là précisément le triomphe que la diplomatie de la France maçonnique remporta auprès du Vatican.

Puis vinrent les désenchantements et l'amertume des tristes réveils. Mais la Loge était cette fois assez forte pour jeter le masque. Fière d'avoir élevé dans ses écoles toute une jeunesse pour qui le souci de l'éternité n'existait plus, elle déchira le Concordat, sépara l'Etat de l'Eglise et laissa libre cours aux maîtres qu'elle avait sciemment formés pendant vingt ans, au sein d'écoles normales où le nom de Dieu, de tout ce temps-là, n'avait été prononcé, s'il l'avait été, que pour être blasphémé.

Seulement ces vérités sont aujourd'hui bien délicates à dire : et beaucoup de gens qui les pensent, en retiennent l'expression sur leurs lèvres.

De là viennent toutes ces explications embrouillées auxquelles nous assistons dans la *Croix* et l'*Univers*. Ces explications ont pour but de nous faire croire que la neutralité irréligieuse de 1882 pouvait bien être acceptée, puisque, en fait, elle l'a été; et elles ont en même temps pour but de justifier la nouveauté de l'attitude actuelle de résistance et de protestation, par la nouveauté prétendue du régime qui la provoquerait maintenant.

On dit communément que lorsqu'il y a plusieurs chemins pour aller d'une localité à une autre, c'est parce qu'aucun d'entre eux ne suit la ligne droite. Cela est vrai et nous pensons de même, que trop d'explications n'arrivent guère qu'à trahir l'embarras d'en donner une qui n'admette ni discussion, ni réplique.

Quant à accuser les pères et mères de famille de « n'avoir pas fait leur devoir et d'avoir commis une véritable... » (ici l'*Univers* n'a pas osé écrire le mot qui lui venait sous la plume), nous demanderions, avant de leur jeter ce grief à la figure, si où, quand et comment on leur a appris bien clairement ce devoir que les journaux catholiques les accusent d'avoir violé.

Les parents n'ont pas compris entre les lignes, dira-t-on : c'est vrai, et parmi eux il y en avait cependant que leur intelligence aurait rendus capables de deviner leur devoir. Mais ils ont au moins pour excuse l'incertitude ou l'ambiguïté des commandements qu'ils avaient à mettre en pratique. Les juifs d'il y a dix-neuf cents ans avaient déjà fait cette remarque sur le Christ, que lui, au moins, au lieu de raisonner et de discuter comme faisaient leurs scribes, enseignait comme d'une chaire, en maître qui a l'autorité et qui l'exerce.

Voilà pourquoi, avec pleine confiance dans l'avenir, nous saluons dans la récente déclaration de l'épiscopat français le prélude d'instructions fermes et précises, qui, en demandant sans doute de durs sacrifices et en heurtant les timidités ou les lâchetés de plusieurs, traceront du moins à tous, suivant leurs diverses conditions, des devoirs sur lesquels il n'y aura plus dès lors à équivoquer, ni à hésiter.

Le même jour, M. Auguste Roussel, ancien directeur de la *Vérité française*, écrivait dans l'*Univers* un article très justement intitulé : *La revanche des principes*, dont voici le passage saillant :

La démonstration est ainsi amplement faite de la façon rigoureuse dont les principes se vengent, quand on prétend ne les respecter qu'à demi et faire la part des circonstances pour se contenter provisoirement d'une aplication de ces principes imparfaite et amoindrie, aussi longtemps que les circonstances auxquelles on fait ce sacrifice ne permettront pas la revendication pleine et entière des théories de vérité dont on fait quelque abandon momentanément. Les principes se vengent, disons-nous, en se dressant, avec toutes leurs conséquences, aussi bien contre les hypocrites de gauche, qui voudraient dissimuler la réalité de leurs intentions sectaires, que contre les bien intentionnés de droite qui, ayant cette bonne fortune de connaître « ce que la vérité réclame » croient devoir, à certains moments, la dissimuler pour ne pas gêner leur action pratique.

Finalement, les uns et les autres sont forcés de reconnaître que, seule, la franchise des déclarations, correspondant à la logique de la pensée, peut se promettre de remporter le succès.

Toutes les observations précédentes se trouvent rigoureusement justifiées, par la critique philosophique et théologique de l'idée de neu-

tralité, que M. l'abbé Gaudeau institue, avec une haute compétence, dans sa Revue *La Foi catholique*, du 15 octobre 1908. Il part d'une observation au sujet d'une expression contenue dans la récente déclaration de l'épiscopat français :

Dans tout ce document, mais en particulier dans l'une des expressions qu'il contient, les évêques font preuve d'une extrême modération, tout en laissant clairement voir leur pensée. Ils ont raison d'entourer cette pensée de toutes les précautions en engageant les pères de famille à s'efforcer de maintenir l'école publique « dans l'observation de ce que, *à défaut d'une expression meilleure*, nous appellerons *l'honnête neutralité* ».

La neutralité, en effet, ne pourrait, dans la pratique, devenir quelque peu honnête qu'en s'éloignant quelque peu de l'idée absolue de neutralité, car la neutralité ne pourrait être honnête qu'en respectant positivement la religion; et le respect positif pour la religion est un accroc à la neutralité, parce qu'il est incompatible avec un *égal* respect positif pour l'athéisme.

Commençons par écarter une équivoque.

On peut imaginer deux sortes de neutralités scolaires. On pourrait rêver (je ne dis pas pratiquer, je dis rêver) une neutralité scolaire *interconfessionnelle* : un enseignement peut, à la rigueur, être neutre entre deux doctrines lorsque ces deux doctrines (telles le protestantisme orthodoxe et le catholicisme) ont un patrimoine commun de vérités (Dieu, l'âme, la Révélation, la Bible, Jésus-Christ) également acceptées de tous leurs adhérents, — terrain sur lequel le maître peut s'établir pour respecter également et positivement, dans l'une et dans l'autre des deux doctrines, ce fondement commun.

C'était là le rêve de la neutralité spiritualiste, dont Jules Simon, en 1881, se fit, au Sénat, l'éloquent défenseur contre les projets hypocrites de Jules Ferry.

Mais lorsque deux doctrines sont purement et simplement la négation absolue l'une de l'autre, comme l'athéisme et la religion tout court (et c'est le cas), l'idée d'un enseignement neutre entre l'une et l'autre est une idée métaphysiquement impossible, une chose « impensable ».

La neutralité de la parole est aussi impossible que celle du silence.

Une parole neutre devrait respecter également les deux doctrines; or, respecter également la religion et l'athéisme, c'est dire à Dieu et de Dieu ce que je dirais de vous et à vous en vous interpellant en ces termes : « Je respecte l'opinion de ceux qui pensent que vous êtes un honnête homme; mais je respecte, *à un égal degré*, l'opinion de ceux qui pensent que vous êtes le dernier des misérables. » Avec cette différence que, si respectable que vous soyez en réalité, je puis avoir le droit de vous ignorer et par conséquent de n'avoir sur vous aucune opinion. Mais l'instituteur qui parle de Dieu ne le peut pas.

De ces deux positions : « Je respecte la religion, la religion est respectable, — je respecte l'athéisme, l'athéisme est respectable, » — une seule nécessairement est efficace, et c'est, nécessairement aussi, la position qui favorise l'athéisme. La raison en est que la doctrine négative, pour produire son effet négatif et destructeur, n'a besoin que d'une tolérance négative; tandis que la doctrine positive, pour simplement subsister, a besoin d'une adhésion formelle et d'un respect positif, qui ne laisse rien subsister de la doctrine négative.

La neutralité, c'est le nihilisme; le nihilisme, c'est la suppression de toute affirmation. Dieu, c'est par essence une affirmation; la neutralité, c'est donc la suppression de Dieu.

Etre neutre, c'est être sans Dieu; c'est donc être *a-thée*. Il est vraiment déconcertant que des esprits qui pensent aient pu se dérober à cette évidence.

Professer que l'athéisme est aussi respectable que la religion (et c'est la neutralité), c'est professer que la religion est tout au moins inutile, que Dieu est superflu. Or, une religion superflue n'est pas une religion; un Dieu inutile n'est pas Dieu: puisqu'il est de l'essence de la religion de s'affirmer comme indispensable et obligatoire à l'homme, puisque la définition même de Dieu, c'est l'Etre nécessaire, sans lequel rien ne subsiste dans l'ordre physique ni moral.

S'établir sur ce sommet d'où l'on prétend dominer à la fois la religion et l'irréligion, se poser en arbitre impartial entre Dieu et l'athéisme (et c'est là la neutralité), c'est donc ajouter tout simplement l'outrage et la dérision à la négation et à l'impiété, la tartuferie au blasphème.

Et c'est pourquoi nous nous associons de toutes nos forces aux conclusions de M. l'abbé Gaudeau. On y pourra remarquer une réflexion sur l'idée et le programme de *liberté* qui suffit, à elle seule, pour faire justice de théories qui ont trop généralement cours en France, depuis quelques années, parmi les meilleurs catholiques et le clergé, et que le journal *La Croix* (21 octobre 1908), à la suite d'un discours de M. Piou, président de l'*Action libérale populaire*, prononcé la veille au congrès de la *Bonne Presse*, ne craint pas de nous présenter comme le programme donné par S. S. Pie X à la France catholique!!

Cette fois, si les catholiques français se laissent faire, c'est bien la fin. Que, rangés autour de leurs évêques, ils abdiquent enfin tout compromis avec la neutralité impie. Modernisme, libéralisme, laïcisme, a-religion, neutralité et en définitive, athéisme, sont des synonymes. L'IDÉE DE LIBERTÉ *toute seule* EST PAR ELLE-MÊME UNE IDÉE NEUTRE, C'EST-A-DIRE A-RELIGIEUSE : C'EST POURQUOI UN PROGRAMME *purement* LIBÉRAL SERAIT PAR LUI-MÊME UN PROGRAMME NON SEULEMENT STÉRILE, MAIS IMPIE.

Revendiquons hautement les droits de Dieu, qui sont, dans la circonstance, les droits de la nature humaine elle-même, de la raison, de la conscience, des pères et des mères de famille, et de ce que l'homme, malgré tout, aura toujours de plus cher : les enfants.

Jamais, en aucun temps et sous aucun climat, l'histoire n'a vu une tyrannie aussi vaste, aussi profonde, aussi savante, aussi monstrueuse que celle qu'on nous prépare. *La puissance qui ose la concevoir et l'annoncer réalise, au sens théologique du mot, la notion la plus achevée du « tyran », et se frappe elle-même, en droit, de la plus complète déchéance.* Qu'on relise saint Thomas et Suarez, *de tyranno:* ce sont des textes connus et qui ne sont ni vieillis, ni périmés.

Et, puisqu'on a si souvent invité les catholiques français à prendre modèle sur ceux des pays étrangers, nous citerons le manifeste lancé, il y a quelques années, par la fraction prussienne du Centre allemand, sous la signature de M. de Heereman, en faisant observer que ce n'est point là un simple discours de banquet, comme il s'en tient chez nous dans les Congrès, mais un programme électoral. Il y était dit au sujet des écoles :

Nous avons encore beaucoup à obtenir!

La question scolaire, la plus importante de la vie publique, n'a pas encore trouvé la réorganisation promise par la Constitution. Nous sommes, au fond, à la merci de la bienveillance du gouvernement de l'Etat. L'essai louable de restituer à l'école son caractère confessionnel a échoué devant la contradiction des tendances antireligieuses et libérales. Nous sommes convaincus que seul un peuple chrétien et craignant Dieu peut servir de barrière efficace contre le torrent révolutionnaire, et contre les dangers que courent le trône et l'autel, l'Eglise et l'Etat.

C'est l'enseignement religieux seul, imprégné de la parole de Dieu, qui peut donner la crainte du Seigneur. C'est donc notre devoir le plus sacré de revendiquer, à toute occasion et avec insistance, le caractère confessionnel de l'école primaire, le droit naturel des parents sur l'éducation de leurs enfants et la direction de l'enseignement religieux par les confessions religieuses. La réalisation de ces revendications assurera la paix religieuse, que nous avons l'intention de sauvegarder.

On peut donc voir que les membres du Centre ne se sont pas résignés, comme trop de catholiques en France, à délaisser le combat pour le retrait des lois scolaires, parce qu'ils n'ont pas chance immédiate de l'obtenir. Au contraire, ils considèrent comme un devoir sacré de revendiquer à toute occasion et avec insistance le caractère religieux et confessionnel de l'école primaire.

Il y eut aussi, même sous la République, une époque où les chefs catholiques français savaient porter à la tribune du Parlement les déclarations qui donnent un fondement solide au programme de *liberté*. Le 3 juin 1876, M. le Comte de Mun, parlant sur la liberté d'enseignement, disait à la Chambre :

Messieurs, au cours de cette discussion, on a beaucoup parlé du droit de l'Etat. Je ne veux pas entrer ici dans l'examen des conditions, assez étroites, à mes yeux, où peut s'exercer ce droit lui-même, auquel d'ailleurs on vous l'a montré — et j'y reviendrai tout à l'heure — la loi du 12 juillet 1875 ne porte, en principe, aucune atteinte.

Ce que je veux, c'est vous rappeler un autre droit que quelques-uns de vous peuvent bien méconnaître, mais qui n'en existe pas moins, un droit auquel la plupart rendent hommage et qu'il est de notre devoir de proclamer ici, *je veux dire le droit de Dieu!...* (Rires sur quelques bancs à gauche. — Très bien! très bien! à droite), *le droit de Dieu, créateur et maître du monde, qui est la raison d'être, la garantie de tous les autres et principalement de ce droit de l'Etat que vous invoquez et dont l'origine est dans le principe d'autorité qui trouve en Dieu sa source légitime.* (Bravos à droite. — Rumeurs à gauche.) Or, le domaine le plus évidemment soumis à ce droit divin, c'est celui de l'âme, qui est dans l'homme le reflet même de la divinité : c'est pourquoi il convient de l'invoquer avant tous les autres, quand on traite de l'éducation qui n'est pas seulement l'enseignement du droit, des lettres et des sciences, mais encore et surtout, par la manière dont cet enseignement est dirigé, le développement des facultés de l'âme, et pour tout dire en un mot, la formation de l'homme moral. (Interruptions à gauche. — Très bien! très bien! à droite).

Dieu a donc, sur l'éducation de la jeunesse, un droit antérieur à tous, et c'est de ce droit naturel que l'Eglise établie par Dieu....

— M. NADAUD. Laquelle? (N'interrompez pas! Laissez parler!)

— M. LE COMTE DE MUN. *Et c'est de ce droit, dis-je, que l'Eglise établie par Dieu pour être l'interprète de la vérité tient sa mission d'enseignement.* Cette mission, vous êtes libres, messieurs, de lui en dénier l'exercice, mais ce droit n'en existe pas moins, et, comme tous les droits naturels, il laisse, dans les consciences qu'il pénètre, une profonde et ineffable empreinte. En sorte que la loi devra toujours, même quand elle aura rompu avec la doctrine catholique, tenir compte de ces aspirations des consciences et leur donner une part de satisfaction. Cette part, c'est *la liberté* qui permet à chacun de donner à ses enfants l'enseignement qui répond le mieux aux besoins de sa conscience. (Approbation à droite).

Et voilà comment la liberté d'enseignement qui, pour les catholiques, n'est qu'une transaction avec la législation moderne... (Ah! ah! à gauche). Voilà pourquoi, dis-je, cette liberté est aussi et en même temps pour eux un droit qui découle de la liberté même de leur conscience. Ce droit, une loi rendue après une longue et solennelle discussion, est venue le garantir, et la confiance, qui est l'effet naturel de la loi, s'est aussitôt établie dans les cœurs.

Aujourd'hui, par l'initiative de M. le Ministre de l'Instruction publique, cette loi reçoit une mortelle atteinte : notre droit en est offensé, et vous ne vous étonnerez pas que notre confiance s'évanouisse du même coup. (Vifs applaudissements à droite.)

Ne discutons plus, si l'on veut, sur les causes qui, depuis lors, ont porté Albert de Mun lui-même à juger, comme ses amis, comme M. Piou près duquel il s'est rangé, que de pareilles professions de principes sont intempestives, inopportunes; mais comprenons enfin, qu'en dépit des déclamations verbeuses, le silence sur les droits de Dieu est l'abdication des libertés catholiques.

SPECTATOR.

L'UNION POUR LA VÉRITÉ

L'association de l'*Union pour la vérité* est issue de l'*Union pour l'Action morale*, fondée par M. Paul Desjardins, vers 1892. Son existence et son histoire méritent attention. Elles font connaître la filiation, en France, des multiformes tentatives, qui se déroulent aujourd'hui sous nos yeux, pour maintenir un idéal religieux et moral par le seul effort de la raison et de la liberté, et qui, inspirées par un désir peut-être sincère de réconcilier l'Eglise avec l'esprit du siècle, y procèdent finalement par la dissolution du catholicisme. De cette histoire se dégageront aussi quelques enseignements sur la participation des catholiques, principalement des membres du clergé, aux travaux de ces groupes.

Il faut se reporter à l'époque dont je viens de parler. La nôtre

ne peut donner aucune idée de l'effervescence d'apparente religiosité qui souleva la jeunesse intellectuelle à cette aurore d'un mouvement salué, avec un si grand et si commun enthousiasme, comme l'évolution religieuse et politique de l'Eglise au milieu des nations modernes. De tous côtés se manifestait une poussée d'aspirations religieuses et mystiques, qu'on eut vite, trop vite, baptisée du nom de *néo-christianisme*, voire même de *néo-catholicisme*. « Quel vent de Pentecôte a donc passé sur l'Eglise de France, — écrivait M. l'abbé Klein, — secouant à les briser ses rameaux vieillis, dispersant les branches mortes, ramenant à l'air, au soleil, à la vie, ses tiges vertes et jeunes?... Tout semble annoncer, pour le siècle qui se lève, la réconciliation entre l'Eglise et le monde moderne, entre la démocratie et la Papauté (1). »

Etait-ce bien le souffle de Dieu, un souffle de véritable rénovation religieuse? M. Henry Bérenger, qui mène aujourd'hui dans l'*Action* une guerre implacable contre le catholicisme, mais qui fut un fervent de cette école dite néo-chrétienne, a raconté, plus tard, les espérances et les déceptions de ses adeptes, venus de tous les points de l'opinion; et, passant en revue les plus connus d'entre eux, il constatait qu'aucun des promoteurs de ce mouvement ne s'était tourné vers l'Eglise par une franche conversion. « Il n'est donc pas vrai, concluait-il, que, dans la réalité, l'Eglise catholique ait bénéficié du mouvement néo-chrétien qui nous emportait, nous et nos générations, vers une conception de la vie que je définirai plus loin. L'Eglise n'a pas reconquis sur nous une seule âme, et nous en avons conquis beaucoup sur elle : voilà la vérité (2). »

Ce n'est pas l'histoire de l'*Union pour l'Action morale*, se survivant aujourd'hui dans l'*Union pour la vérité*, qui donnerait un démenti à cette assertion. Pour aboutir à un résultat meilleur, il a manqué au mouvement d'alors une orientation sûre, faute de laquelle on se fourvoyait presque dès le départ. Où menait celle proposée par M. l'abbé Klein, en qui M. Bérenger salue « le plus autorisé des jeunes prêtres catholiques d'alors? » Celui-ci rapporte l'appel de M. Klein : « Fidèles disciples de l'Evangile..., nous tendons à nos contemporains, nos frères, une main loyalement amie, avec la conscience de garder nous-mêmes notre foi intacte, et sans leur demander le sacrifice d'aucune de leurs aspirations. Entre l'Eglise et le siècle, il ne s'agit pas de concessions réciproques, mais d'une explication loyale. »

L'*Union pour l'Action morale* avait été fondée sous l'inspiration du philosophe Jules Lagneau, qui mourut prématurément, avec la collaboration principale de MM. Paul Desjardins, Léon Letellier et du pasteur Wagner. M. Ferdinand Buisson devait en être aussi un des principaux membres.

1. Nouvelles tendances en religion et en littérature, 1893.
2. *La Revue des revues*, 15 janvier 1897.

Le soir du 11 janvier 1892, se réunirent MM. Ackermann, abbé et agrégé de philosophie; Raoul Allier, chargé de conférences de philosophie à la Faculté de théologie protestante, qui venait de faire paraître *Les Défaillances de la volonté au temps présent;* Paul Desjardins, professeur et journaliste, qui venait de faire paraître *Le Devoir présent;* Arthur Fontaine, ingénieur des mines, sous-directeur de *L'Office du travail;* Lucien Fontaine, industriel et négociant; Henri Girod, professeur d'histoire, qui allait faire paraître *Les souvenirs d'un répétiteur de collège;* Max Leclerc, ancien élève de l'*Ecole des Sciences politiques*, qui allait faire paraître *Le rôle social des Universités;* Hubert Lyautey, capitaine-commandant de cavalerie, qui venait de faire paraître : *Du rôle social de l'officier dans le service militaire universel* (*Revue des deux Mondes* du 15 mars 1891); Antonin de Margerie, capitaine breveté d'artillerie, détaché au Ministère de la Guerre; André Michel, conservateur-adjoint au Louvre, président de la *Société Franklin;* Georges de Miré, capitaine breveté de cavalerie, officier d'ordonnance du général de Galliffet; Gabriel Monod, maître de conférence d'histoire à l'Ecole normale; Charles Wagner, pasteur d'une église libre, qui fit paraître *Jeunesse* ce jour-là même... Ils ne s'étaient pas encore rencontrés, pour la plupart; c'étaient leurs publications récentes qui avaient révélé la convergence et provoqué la réunion. Ils se quittèrent camarades. On se donna rendez-vous à quinzaine. Le groupe commençait à se former. A chaque réunion, il s'y agrégea quelque recrue nouvelle (1).

L'*Union pour l'Action morale* groupa autour d'elle un cercle de quinze cents adhérents, qui, pendant dix ans, paraît-il, étaient demeurés fidèles à la lecture et à l'esprit de son *Bulletin* (2). Détail intéressant, les instituteurs et les institutrices formaient la majeure partie de ses lecteurs (3).

L'*Union* reçut, dit-elle, les encouragements du cardinal Rampolla (4). Un de ses premiers membres se rendit même à Rome pour exposer au Saint-Père les vues et la méthode du groupe (5). Mais on ne tarda pas à regretter cette démarche comme une inconséquence, car la société se rallia assez promptement à la résolution « d'ignorer les Eglises (6). »

Depuis lors, elle s'est même défendue de se rattacher par ses origines au mouvement néo-chrétien; elle n'en veut pas avoir eu d'autre que la pensée d'organiser une démocratie, une république réellement sociale (7). « L'*Union* s'était donc proposé pour tâche de créer progressivement, naturellement, une société intérieure, fondée sur l'amour, la paix et

1. Bulletin du mois d'août 1906, page 446. — 2. Bulletin, 1er novembre 1903, page 1. — 3. Même numéro, page 7. — 4. Même numéro, page 9. — 5. Bulletin, août 1905, page 451. — 6. Même numéro, page 452. — 7. Même numéro, pages 428 et 430.

la justice vraies, au sein de la société extérieure fondée sur l'intérêt, la concupiscence et la justice légale (1). »

M. Paul Desjardins projetait d'y rassembler les hommes de bonne volonté de toutes les classes, de toutes les religions, de tous les partis, pour leur faire chercher, au-dessus des opinions et des croyances particulières qui divisent, un esprit commun qui les réunirait. Et, après tout, quel autre programme adopter, qui permette à chacun de conserver ses convictions, qui laisse au croyant sa foi intacte et ne demande au siècle le sacrifice d'aucune de ses aspirations ?

Ce projet, qui devait tenter les âmes généreuses, observe aujourd'hui un ancien membre de l'*Union*, eût été excellent, s'il avait eu un objet plus précis que « l'esprit commun » dont on parlait. Mais celui-ci, pur idéal, lieu géométrique des consciences, était absolument indéterminé et il devait le rester, car toute définition eût été trop étroite pour lui, lui eût fait perdre sa qualité d' « esprit » et l'eût fait tomber au rang de simple opinion contingente.

Mais une pareille attitude est intenable, car elle est contradictoire avec les lois de la vie qui veut que « l'esprit » s'attache à une croyance ou à une doctrine, et que la bonne volonté s'affirme dans l'action. En vain les fondateurs de l'*Union* essayèrent-ils sincèrement, pendant les premières années, de s'en tenir à la culture de cette « bonne volonté », à la culture de la « vie intérieure ». De plus en plus leur assemblée devenait le Capharnaüm incohérent de tous les rêves, de toutes les chimères, de toutes les folies. En 1897, l'*Union* dut ouvrir une enquête parmi ses membres, *pour connaître quel était son propre but* (2).

Il est à peine nécessaire de faire ressortir l'analogie entre cette tentative d'union morale, et celles, plus récentes, auxquelles j'ai déjà fait allusion. Il n'y a pas seulement analogie, mais presque identité. Est-il à prévoir que des essais tout semblables obtiennent des résultats différents ?

Les efforts actuellement tentés pour trouver un terrain d'entente entre catholiques, d'une part, protestants et libres-penseurs de l'autre, n'ont pas d'autre objet, quoi qu'on en dise, que d'amener ceux-là sur le terrain de ceux-ci, et de préparer une fusion religieuse dont la foi des premiers ferait tous les frais à son propre détriment. A ce compte seulement, l'accord s'établira. Les catholiques illusionnés par leur zèle feront sonner bien haut qu'ils n'ont à sacrifier rien de leurs principes. On respecte en effet leurs convictions, mais c'est à la condition, comme nous le verrons, qu'elles s'effacent absolument et qu'ils admettent le point de départ rationaliste et libre-penseur, c'est-à-dire au prix d'une volontaire abdication.

1. Bulletin, 1er mars, 1903, page 8.
2. M. Maurice Pujo, l'*Action française*, 21 mai 1908.

C'est à peine si l'on déguise l'espoir de cette fusion religieuse. M. Paul Olivier-Lacroye, collaborateur du *Bulletin de la Semaine* et de *Demain*, rendait compte, dans la seconde de ces revues, le 25 mai 1906, d'une conférence faite à l'*Union chrétienne* des jeunes gens de Paris (protestante), par M. Joseph Wilbois, professeur au collège catholique dénommé l'Ecole des Roches. J'extrais textuellement, de sa chronique très détaillée, la série de propositions suivante :

Il venait exposer à son auditoire les raisons qui, selon lui, militent en faveur d'un rapprochement entre les chrétiens des différentes confessions, et, pour commencer, entre les catholiques et les protestants... La dualité du christianisme est un scandale, M. Wilbois n'a eu qu'à le rappeler. C'est un scandale qui doit cesser. Presque tous espèrent qu'il cessera. Evidemment une entente interconfessionnelle est impossible... Il y aurait, chez les uns, ou chez les autres, trop de malentendus à dissiper, trop de souvenirs à perdre, trop d'avances à faire pour qu'une fusion religieuse soit avant longtemps réalisable... C'est donc d'une manière indirecte que l'entente doit se réaliser, — ou plutôt c'est en développant leur vie religieuse que catholiques et protestants le trouveront. Elle fait partie de ce « reste » qui sera donné par surcroît à ceux qui auront cherché le royaume de Dieu et sa justice... Pourtant, la collaboration à un certain nombre d'œuvres permettrait de la hâter et d'en enregistrer le progrès... Puisqu'un même esprit nous anime, nous aurons tout intérêt, les uns et les autres, à nous grouper pour nous communiquer les résultats de notre expérience et les méthodes qui nous auront valu ces résultats... Et qui sait si, à force de se pénétrer les uns les autres, ils n'arriveront pas à réduire le conflit qui, sous une forme nouvelle, met aux prises l'autorité et la liberté au sein du christianisme ?

Cette fusion résoudrait au mieux le problème posé par les modernistes sur l'origine, la nature et les droits de l'Eglise. L'Encyclique *Pascendi* nous fait remarquer dans les termes même qu'on vient de lire, que telle est leur grande préoccupation (1). M. Olivier-Lacroye conclut ainsi : « La conférence de M. Bonet-Maury (protestant) au Trait-d'Union (2), celle de M. Wilbois à l'Union chrétienne sont des symptômes. Pour croire que ces symptômes ne répondent pas à un besoin réel, profond, et que jamais les enfants du Christ ne se réuniront, il faudrait désespérer de l'amour et de la foi. »

Ces symptômes se sont aggravés depuis lors. Le *Sillon* s'est jeté dans le mouvement avec sa fougue et son inconséquence ordinaires. Sa récente évolution le met sous ce rapport au niveau de l'*Union pour l'Action morale*. Il suffit de rappeler certaines de ses déclarations : « Des hommes appartenant à d'autres confessions ou philosophies re-

1. « Telles sont, en ces matières, les idées des modernistes, dont c'est, par suite, le grand souci de chercher une voie de conciliation entre l'autorité de l'Eglise et la liberté des croyants ».

2. D'après la même chronique, M. Bonet-Maury, dans sa conférence, avait proposé, entre autres terrains d'entente, « un rapprochement dans les études bibliques, une union dans l'Imitation de Jésus-Christ et l'Oraison dominicale. »

ligieuses, des protestants, des libres-penseurs, se sentent attirés vers le *Sillon*, et demandent à s'associer à son œuvre. Ainsi s'esquisse autour du *Sillon* comme un parti moral et social nouveau, débordant les cadres d'un groupement confessionnel... il faut grouper autour de nous tous ceux qui, partageant notre foi positive, ou non, sont véritablement animés de notre idéal chrétien (1). » De son côté, l'*Avant-Garde*, revue protestante, rendant compte des réunions, conférences et banquets, organisés de concert entre le *Sillon*, les *Unions chrétiennes* et certains libres-penseurs, en dégageait ainsi l'impression (15 août 1907) : « On pressentait aussi ce que pourraient devenir les rapports entre les différentes confessions chrétiennes, si nous savions avoir le cœur et l'esprit larges, comme les devraient avoir les disciples du Christ (2). »

On peut encore signaler parmi les tentatives de même genre l'association dénommée *Le Trait-d'Union*, fondée en 1906, et dont M. Paul Olivier-Lacroye est le secrétaire. Son programme, donné dans le *Bulletin de la Semaine* du 28 avril, est formulé en termes d'une prudence qui n'en déguise point assez l'esprit :

Le *Trait d'Union* a pour but d'organiser un milieu indépendant où puissent se rencontrer, pour des études communes, des personnes d'idées et d'occupations différentes...

Le *Trait d'Union* se propose de faciliter des rapports personnels aussi libres et fréquents que possible, entre ses membres; d'établir ainsi un contact intime et profond des esprits, sans lequel tous les intermédiaires habituels : livres, conférences, conversations, restent le plus souvent inefficaces....

Le *Trait d'Union* a pour raison d'être la diversité même des opinions et des œuvres qu'il rapproche. Par suite, toute prétention à faire dominer arbitrairement une pensée ou une œuvre quelconque serait directement et absolument contraire à son esprit. Nous sommes convaincus que le *Comité directeur* n'aura jamais à intervenir pour réprimer une pareille tendance et que tous les membres sauront comprendre, qu'en fait, l'utilité de notre œuvre dépend de son entière indépendance...

Et l'on ajoute le programme des conférences déjà données par les pasteurs protestants, Jean Monnier et Bonnet-Maury, par MM. Olivier-Lacroye, Joseph Wilbois et Edouard Le Roy. Le sujet traité par celui-ci était : *La situation intellectuelle du catholicisme, à l'heure présente.*

Un autre succédané de l'*Union pour l'Action morale* est l'*Union de Libres-penseurs et de Libres-croyants pour la culture morale*, plus récemment fondée par M. Jean-Jacques Kaspar et M. Leclerc de Pulligny. Celui-ci est en même temps une des colonnes de l'œuvre de M. Paul

1. *L'Eveil démocratique*, 10 février 1907.

2. J'ai fait une étude détaillée de cette évolution, dans la *Décadence du Sillon*, chap. V. (1 vol. in-12, Lethielleux, 1908).

Desjardins (1). MM. Gabriel Séailles et Hyacinthe Loyson ont accepté la présidence d'honneur de cette nouvelle Union. Sans être issue directement de l'autre, elle diffère bien peu de celle-ci considérée à son origine, et, même aujourd'hui, la divergence est plutôt dans les formules que dans la réalité. Selon la pensée du fondateur de l'*Union pour la culture morale,* les libres-penseurs apporteront aux croyants les « légitimes aspirations de l'esprit moderne », et ceux-ci enseigneront aux scientifiques ce qu'est le sentiment religieux avec ses besoins intimes, ses intuitions profondes, ses élans d'amour et ses espérances invincibles. « C'est ainsi, suivant M. Kaspar, dans cette harmonie supérieure de la science et de la religion que se consommera la Révolution religieuse qui, du même coup, libérera le XX[e] siècle du cléricalisme, restaurera la conscience humaine et assurera le triomphe de la Justice (2). »

M. Séailles s'exprimait en ces termes dans son discours pour l'inauguration de la nouvelle société (9 juin 1907) :

« Il est temps de sortir de la critique et des négations, de laisser les vaines disputes, de chercher les vérités communes, de dégager l'idéal qui peut nous accorder, sinon dans la théorie, du moins dans la pratique et dans l'action... Nous voudrions donner ce spectacle nouveau d'hommes sincères qui, sachant qu'ils professent sur l'inconnu ou sur l'inconnaissable, des opinions différentes et même contraires, que les uns croient en Dieu, que les autres n'y croient pas, que les autres croient qu'ils n'y croient pas, ne voient dans ces divergences aucun motif de s'excommunier, de se haïr, de se déclarer imbéciles ou scélérats, mais sans s'attarder à des querelles stériles, sont prêts à chercher ensemble si, au delà de ce qui les sépare, en descendant assez profondément en eux-mêmes, s'ils ne trouveraient pas qu'ils ont au moins eu comme la volonté du bien sur la terre et le devoir d'y travailler ensemble ».

Mais le problème reste le même qu'au premier jour : comment constituer, comment concevoir même, une éthique naissant de deux courants philosophiques divergents? Toute morale ne doit-elle pas jaillir d'une source unique d'où découlent avec évidence les raisons du bien et du mal? La morale chrétienne et la morale de la Libre-Pensée scientifique ont des origines si différentes qu'il sera toujours impossible de les confondre dans une résultante commune.

Quant à l'*Union pour l'Action morale,* après douze années d'existence,

1. M. Leclerc de Pulligny, ingénieur en chef des ponts et chaussées, fait aussi partie du comité de patronage du *Soutien amical,* association fondée entre les prêtres apostats, qui se propose « d'aider les anciens prêtres à trouver une situation en rapport avec leurs aptitudes, leurs connaissances et leurs facultés; de créer à leur endroit un courant d'opinion favorable, d'attirer sur des hommes trop souvent victimes de préjugés injustes, la sympathie des esprits généreux. » L'*Exode* (leur organe), 25 juillet 1908.

2. *Les Documents du Progrès,* mars 1908, p. 273.

elle enregistrait dans son *Bulletin* du 15 février 1904, en lui donnant ce titre : « Comment maintenir notre union ? » une lettre d'un de ses adhérents, non suspect de parti-pris théologique, qui la caractérise parfaitement :

Puisque vous demandez l'avis de tous vos lecteurs, je me risque à vous donner le mien au courant de la plume.

Lorsque j'ai pris un abonnement il y a quelques années, j'ai cru, sur la foi du « prospectus » que j'avais reçu à cette époque, qu'on pouvait le faire, quelle que fût la philosophie dont on se réclamât. J'avais longtemps hésité, voyant dans le bulletin, que je lisais de temps en temps, que la tendance générale de l'union était vaguement spiritualiste, *une sorte de protestantisme civique assez nuageux, souvent mystique.* Mes propres opinions philosophiques s'accordaient peu avec cette tendance, puisque je suis un positiviste au sens large du mot, n'admettant qu'une philosophie scientifique, considérant la morale comme un art comparable à l'hygiène, fondé sur la sociologie. J'ai adhéré malgré cela, sur la foi de votre circulaire et parce qu'il m'avait semblé, et la lecture ultérieure du bulletin m'a confirmé dans mon interprétation, que le but intime de l'union, *malgré l'apparence*, était au fond et devait être non pas une action déterminée, non une recherche philosophique ou la création d'une nouvelle théorie morale, mais bien devait être simplement la culture du *sentiment* moral. J'ai bien senti que les membres de l'Union étaient avant tout des gens sincères et altruistes, séparés peut-être, pouvant l'être par les théories ou les dogmes, mais rapprochés par cette sincérité et cet altruisme même, caractéristique de leur esprit, lien réel qui les réunissait parce qu'il était quelque chose de plus fort que les symboles destinés à les justifier. Aussi en lisant dans le dernier numéro la lettre d'un abonné « catholique et prêtre », je me dis que vraiment c'était bien qu'il y eût une société où pussent fraterniser des esprits aussi différents que des catholiques, des protestants, des socialistes ou des « athées », sur un terrain commun, commun parce qu'il est vague, celui du sentiment. L'Union est une sorte de petite église (*peut-être aboutissant ultime de l'évolution du protestantisme*) où l'on cherche à entretenir le feu sacré, où l'on cultive le sentiment moral, où l'on peut cultiver indépendamment de toute théorie (1)...

L'événement se chargeait de vérifier ces vues, et au delà. L'*Union* dut se reconnaître incapable d'action réformatrice, incapable même de réaliser une conception morale, et, dans sa transformation actuelle, qui nous offrira un sujet d'observations très intéressantes, la voilà amenée, nous le verrons, à réduire la moralité à la vérité, et à la confondre avec celle-ci, mais avec une vérité qui, elle-même, comme telle, se dissout complètement et s'identifie avec les faits, en sorte que le fait, tout fait, et le fait seul est vérité et constitue la moralité. Quel châtiment de cet orgueil de l'esprit !

Extrayons du Bulletin un rapide aperçu des vicissitudes de l'*Union* .

« Elle avait trouvé dans des milieux bien différents, des concours dont elle n'avait pas le droit de suspecter le désintéressement, mais qui avaient inspiré à certains esprits des doutes sur l'homogénéité de l'œuvre. Sous prétexte

1. Bulletin, 1er novembre 1903, page 8.

de n'exclure aucune bonne volonté, allait-elle simplement être une juxtaposition de doctrines incompatibles? ou allait-elle concilier et apaiser les divergences par la grâce d'une lumière supérieure? De là une controverse théorique qui représente la vie de l'*Union* dans la période qui suivit l'enthousiasme des débuts : elle paraissait close par la magistrale conférence donnée par M. Séailles, le 15 avril 1897, sur les *Affirmations de la Conscience moderne*, lorsque la crise se rouvrit, et définitive cette fois, sur le terrain de la pratique (1) » — « Notre ami Gabriel Séailles fit un généreux effort pour formuler la philosophie positive de notre *Union*, il en fit un développement de la formule républicaine : Liberte, Egalité, Fraternité. Sa conférence à la Salle de Géographie sur les *Affirmations de la conscience moderne* (15 avril 1897) marqua enfin l'*Union* de l'empreinte de *rationalisme laïque* qu'il fallait pour effacer le malentendu provoqué par les fausses démarches du début. Mais l'originalité, la souplesse unique de notre tentative ne ressortait pas de ce vigoureux exposé. C'était l'opinion de Séailles; c'était celle de chacun de nous, sauf peu d'exceptions; mais c'était une opinion. Et l'*Union* comme *Union*, c'était seulement un esprit. Des opinions divergentes furent manifestées, les scissions se préparèrent. Il le fallait (2). »

La crise, ce fut l'affaire Dreyfus. La scission amena le départ de M. Henri Vaugeois, de M. Maurice Pujo et de plusieurs autres; elle révéla la prépondérance de l'élément protestant et juif dans l'*Union*. « L'affaire, le grand déchirement, la grande lutte, *la justice contre la chose jugée, la vérité contre l'autorité constituée*, et même, à ce qu'on a pu croire, la vérité contre le salut public (3). » Longuement, l'*Union* fait l'apologie de son dreyfusisme dans le Bulletin (4), et explique son rapprochement, en cette affaire, avec Clémenceau qui lui parut « rayonnant de bon sens et même d'humanité », quoique « cela ne fît pas oublier Cornélius Herz (5), » avec Zola « qui semblait opposé par toutes ses théories explicites à l'esprit de l'*Union*, et qui tout d'un coup est porté à la hauteur où l'histoire met ceux qui ont volontairement souffert persécution pour la vérité (6), » avec Zola qui « se révéla fougeusement honnête et très brave », bien qu'on entendît rester libre de ne pas admirer les romans « *d'un très admirable citoyen* (7). »

La bienfaisante influence de l'Affaire sur l'*Union* consista à l'amener, par l'expérience de la lutte civique, à cette discipline critique, qui seule libère, et que son « jeune romantisme » avait autrefois méconnu (8). Dès lors, peu à peu, mais résolument, on substitua à son premier objectif un objectif en apparence nouveau. Ses membres qui s'étaient d'abord définis « *Réformateurs de la société* par la réformation critique et pratique de leur propre esprit (9) », ne se proposèrent plus que « l'entretien de la liberté d'esprit en eux et dans les autres par une application constante des méthodes de critique (10). » L'esprit dreyfusiste et la philosophie dont l'*Union* faisait sa discipline,

1. Page 476. — 2. Août 1905, page 463. — 3. Même numéro, page 441. — 4. Août 1905, pages 463 à 473, 479, etc. — 5. Même numéro, page 471. — 6. Bulletin, 1er nov. 1903, page 9. — 7. Août 1905, page 471. — 8. Même numéro, page 472. — 9. Même numéro, page 439. — 10. Même numéro, page 473.

comme on le verra plus loin, avaient achevé de dissoudre toute force morale dans l'*Union pour l'Action morale.* On renonce à réformer la société. On abandonne l'idée de l'action.

Ainsi, depuis l'automne de 1898 environ, l'*Union pour l'action morale* était devenue déjà ce que son nouveau titre déclare. L'adoption de celui-ci : *Union pour la vérité*, manifeste simplement que nous voulons nous donner pour ce que nous sommes.

En opposant cette plus récente période de notre mince histoire à la période première, on trouvera sans doute que cette période première était plus riche d'affirmation indéterminée, ou plus jeune ; on la regrettera, comme il est naturel de regretter la jeunesse. Notre spontanéité est ralentie, certainement. Notre procédé, désormais, est l'analyse, et l'analyse ne fait pas, elle corrige et empêche. Nous devenons des empêcheurs de mal, ce qui est moins ravissant que d'être des prometteurs de bien. Il est vrai, et je l'avoue, que la règle de notre groupe n'offre plus un type de vie qui se suffise. En dehors de cette règle, il y a le domaine de la spontanéité, de l'intuition, de l'enthousiasme, du sacrifice, que nous ne voulons pas nier aujourd'hui, après l'avoir magnifié en 1890...

Mais on ne cultive pas l'enthousiasme : cela est menteur, et on ne se met pas à plusieurs pour cela : s'entretenir dans un état d'enthousiasme, c'est une œuvre de derviche, de fanatique ou de comédien, risque de duplicité, risque de crime (1)... Peut-être est-il de belles folies : mais à d'autres ! la raison est la règle et notre règle. Non seulement se proposer ainsi de se mettre et se maintenir dans le *vrai*, pour prétention unique, est encore le même programme que jadis, avec moins d'emphase, et plus bref et plus serré ; non seulement c'est l'affirmation qu'on ne veut pas jouer « à l'idéal », que cette enseigne même « de l'idéal » dont on se méfia toujours, *on en est décidément, revenu, dégoûté et méprisant* (2) !...

Après cela, il n'y a pas lieu d'être surpris que l'*Union,* à la suite de l'*Affaire,* soit tombée dans un état d'atonie et de marasme, presque au point de s'évanouir.

Alors, avec le manque d'infatuation qui est propre aux fondateurs de notre *Union,* avec ce manque d'infatuation qui les empêchera toujours d'être fondateurs de religion, les dits fondateurs ressaisirent la machine de l'*Union* en plein fonctionnement, glissant doucement vers la pétrification finale, et, de leurs mains qui l'avaient fondée, la cassèrent. Ils la cassèrent d'eux-mêmes, non sous une pression de créanciers, faute d'argent, non sous l'empire d'un découragement survenu, faute de se sentir capables de la tâche ou faute d'y croire ; — mais au contraire par besoin de vivre et amour du vivant, pour couper court à la torpeur qui gagnait, et à la mécanisation. Ce qu'ils avaient dit souvent, que pour eux l'esprit seul vaut, et que les moyens sont à prendre puis à laisser, ils l'ont prouvé. Ce moyen, d'un *Bulletin,* que le dévouement singulier d'un ami (M. Gillotin) prolongeait encore, ils l'ont aboli, sentant qu'il n'était plus soutenu par une nécessité autre que celle de l'habitude, chez trois ou quatre cents lecteurs, qui est une fausse nécessité. S'il ne s'agit plus que de durer, à quoi bon durer ? Mieux vaut mourir pour renaître....

1. Même numéro, page 474. — 2. Même numéro, page 477.

La persévérance et la ténacité des organisateurs de l'*Union* ne devait pas en avoir un démenti définitif. Elle renaquit, en effet, et nous la verrons, sous sa forme nouvelle d'*Union pour la Vérité*, jouer un rôle, dont l'étude ne manquera pas d'intérêt.

(*A suivre.*) Emm. BARBIER.

« LIBÉRALISME » UNIVERSITAIRE

M. Julien de Narfon, qui mène au *Figaro* et ailleurs une campagne perfide contre Sa Sainteté Pie X, publiait dans le *Figaro* du 13 octobre un article intitulé : *L'Eglise et l'Université*, où il annonçait que le cardinal Merry del Val avait « adressé aux évêques de France une lettre circulaire... dont l'objet est de les informer que le Pape s'oppose absolument à ce que les ecclésiastiques français... suivent désormais les cours des Facultés de l'Etat. »

Voici les commentaires qui accompagnaient cette nouvelle et dont nous soulignons les inexactitudes malveillantes et dangereuses :

Par l'*interdiction générale et absolue* qu'il vient de prononcer, Pie X donne gain de cause aux intransigeants. Il n'est personne, au surplus, à qui puisse échapper la gravité de cette sorte *de rupture entre l'Eglise et l'Université*, qu'un grand nombre de membres catholiques de l'enseignement officiel auront donc, par de pressantes démarches et notamment par une supplique qu'ils adressèrent secrètement à Rome l'an passé, essayé en vain de prévenir.

Nous assistons ainsi à une *nouvelle phase de la lutte engagée entre le Saint-Siège et le gouvernement français, sur le terrain scolaire.* Il n'est pas impossible que les deux *projets de loi* que nos évêques ont jugés *attentatoires* à la liberté des pères de famille et sur lesquels nous nous sommes expliqué tour à tour, aient *contribué en quelque manière* à *pousser le Pape à l'extrémité* que je viens de signaler. Ce qui est certain, et Pie X y a sûrement pensé encore, bien que, pour des raisons dont il est le juge souverain, il ait cru devoir passer outre, c'est que la *nouvelle décision pontificale* dont il s'agit, va permettre au clergé de France de témoigner, une fois de plus, par de cruels sacrifices acceptés avec joie, de son obéissance sans réserve au pontife romain.

En effet, d'une part, étant donné l'état actuel des esprits au Parlement, il est facile de prévoir comment *les partisans du monopole exploiteront cette décision* en vue d'obtenir la mise rapide à l'ordre du jour du *projet de loi Massé sur l'enseignement secondaire*, lequel ne laisse pas subsister grand' chose des libertés si péniblement et si vaillamment conquises en 1850 par les catholiques libéraux, et quels arguments ils feront ensuite valoir pour repousser les modifications libérales que l'on espérait que les Chambres apporteraient audit projet de loi. Cet espoir était-il fondé? Je n'oserais l'affirmer. Toujours est-il que des négociations avaient été ouvertes il y a plusieurs mois dans ce dessein, et se poursuivaient depuis lors sans que les négocia-

tions fussent tentées de jeter, comme on dit, le manche après la cognée.

Ce n'est pas tout, car il est d'évidence que l'impossibilité où vont se trouver les étudiants ecclésiastiques de suivre, sous quelque prétexte et dans quelque mesure que ce soit, les cours des facultés de l'Etat, *va les mettre dans une réelle situation d'infériorité* vis-à-vis des *étudiants de ces facultés, au point de vue de l'obtention des grades*, ainsi que l'a fort bien démontré Mgr Baudrillart, et risque donc d'*entraver* dans un délai peu éloigné, le *recrutement du personnel des maisons ecclésiastiques* d'enseignement secondaire et notamment des petits séminaires, par conséquent, dans un avenir un peu moins prochain, le *recrutement du clergé lui-même*, qui a déjà, et surtout depuis la séparation, beaucoup de mal à se recruter.

D'abord, quand il donne comme « *nouvelle* » cette « décision pontificale », M. Julien de Narfon montre ou qu'il n'a pas lu l'Encyclique *Pascendi*, ou qu'il l'a totalement oubliée, puisqu'il y est dit formellement :

« Les prescriptions faites par la Sacrée Congrégation des Evêques » et Réguliers, dans un décret de 1896, aux clercs séculiers et réguliers d'Italie, concernant la fréquentation des Universités, Nous en » décrétons l'extension désormais à toutes les nations. — Défense » est faite aux clercs et aux prêtres qui ont pris quelque inscription » dans une Université ou Institut catholique de suivre, pour les matières qui y sont professées, les cours des Universités civiles. Si cela » a été permis quelque part, Nous l'interdisons pour l'avenir. — Que » les évêques qui président à la direction de ces Universités et Instituts, veillent à ce que les prescriptions que Nous venons d'édicter » y soient fidèlement observées. »

Ainsi donc, Pie X n'a fait qu'étendre à toutes les nations catholiques ce que Léon XIII, son illustre prédécesseur, qu'on lui oppose à tort, avait décrété pour l'Italie.

De plus, la lettre circulaire du cardinal Merry del Val se réfère à la lettre circulaire du 10 octobre 1907, explicative des prescriptions de l'Encyclique et qui doit « être observée », dit le secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

Comment donc peut-on voir dans le rappel de l'Encyclique *Pascendi* et d'une lettre du 10 octobre 1907 « *une nouvelle phase de la lutte engagée contre le Saint-Siège et le gouvernement français, sur le terrain scolaire* » (?), une réponse du Pape aux « *deux projets de loi* attentatoires à la liberté des pères de famille »? Ces projets déposés en juin 1908, ne sauraient avoir influé sur une décision pontificale qui date du 8 septembre et du 10 octobre 1907, ou plutôt de 1896.

Quel argument « les partisans du monopole » pensent-ils trouver dans des prescriptions concernant *l'enseignement supérieur* des Facultés catholiques et des Facultés de l'Etat pour « la mise rapide à l'ordre du jour du projet Massé sur *l'enseignement secondaire* » des collèges libres?

Quelle sorte de « *rupture entre l'Eglise et l'Université* » peut-on découvrir dans une circulaire qui n'est pas du tout « *une interdiction générale et absolue* » pour les ecclésiastiques de prendre les grades universitaires conférés par l'Etat? Ils s'y prépareront dans les Facultés catholiques, qui n'existent que pour cela, à Lille, Paris, Angers, Lyon et Toulouse. « En cas de nécessité » seulement, les évêques permettront aux ecclésiastiques de suivre dans les Facultés de l'Etat les cours de sciences, d'histoire, de philosophie, de lettres, qui ne se feraient pas dans les Facultés libres.

Quant à « *l'infériorité* des étudiants ecclésiastiques » suivant les cours des Facultés catholiques, *vis-à-vis des étudiants des Facultés* de l'Etat, suivant les cours des professeurs auxquels ils s'adressent « pour l'obtention des grades, » cette infériorité existe depuis qu'en 1880 le « libéralisme » de Jules Ferry a supprimé les jurys mixtes et enlevé toute collation des grades aux professeurs des Universités catholiques. Et pourtant, grâce à l'impartialité des jurys universitaires, comme aussi à l'excellence des études faites dans les Universités libres, les étudiants ecclésiastiques et laïques qu'elles ont formés n'ont paru nulle part « inférieurs » à leurs camarades de l'Etat et ont obtenu les mêmes succès, pour le droit, pour les sciences, pour les lettres et la médecine.

En quoi surtout la décision pontificale de 1896, 1907 et 1908 peut-elle *entraver le recrutement des maisons ecclésiastiques.. et du clergé lui-même?* Mystère et perfidie.

Rien n'est donc changé, innové, par la circulaire du cardinal Merry del Val, et ceux qui y ont vu avec M. de Narfon une « nouveauté » une « rupture », une provocation au gouvernement français, y ont mis ce qui n'y est pas (1).

Que dire du *Temps* qui, le 14 octobre, intitulait *Folie* (!) un article sur ce sujet, l'agrémentait d'injures à l'adresse de Pie X et ne pouvait pas comprendre, dans son libéralisme huguenot, que, si l'Eglise et les catholiques ont mis tant d'acharnement à conquérir la liberté de l'enseignement supérieur en 1875 et ont dépensé tant de millions pour fonder et soutenir les Facultés catholiques de Lille, Paris, Angers, Lyon et Toulouse, c'est apparemment pour en faire bénéficier les ecclésiastiques d'abord et puis tous les laïques foncièrement chrétiens? N'est-ce pas assez d'envoyer les étudiants catholiques demander les grades universitaires aux professeurs de l'Etat, sans vouloir forcer encore

1. Ni les lettres approbatives que M. de Narfon aurait reçues d'un ou deux évêques, ni l'indiscrète communication de la circulaire du cardinal Merry del Val, dont le rédacteur du *Figaro* n'avait pas encore connaissance quand il a écrit son article, ne changent rien à la solidité des observations qu'on vient de lire. Il est, au contraire, d'autant mieux établi que, si les instructions du Saint-Père ont un caractère pressant, elles ne sont cependant *ni nouvelles, ni absolues.* (N. D. L. R.)

ces étudiants à suivre des cours d'histoire, de philosophie, de sciences, qui troubleraient leur foi chrétienne ?

Ou la liberté d'enseignement n'est qu'un vain mot, ou il faut trouver bon que le Pape et le cardinal Merry del Val et nos évêques lui assurent ses recrues naturelles, les ecclésiastiques.

Th. DELMONT.

Une Revue " libérale et progressiste "

La Revue du Clergé Français (SUITE) (1)

On a lu plus haut l'éloge d'*Il Santo*. Voici en quels termes la *Revue* rend compte des *conditions du retour au catholicisme* de M. Marcel Rifaux, enquête dans laquelle, à côté d'un très petit nombre de réponses saines, sont accumulées toutes les audaces du modernisme, certifiées conformes à l'orthodoxie par l'auteur (2) :

La pensée qui se dégage de l'enquête faite par M. Rifaux, des réponses — quelques-unes très importantes et très étudiées — qui lui ont été faites à ce sujet, c'est que le catholicisme souffre aujourd'hui d'une crise laborieuse d'adaptation et qu'il en sortira plus vigoureux que jamais. Le lecteur pourra regretter certaines déclarations trop décourageantes ou trop osées; mais il constatera avec joie que les plus hardis eux-mêmes entendent rester inébranlablement fidèles à l'Eglise.

Voilà le lecteur « *éclairé !* » D'autant que la consolation finale qu'on lui laisse est justement, au jugement public du Saint-Père, un motif particulier d'alarmes.

On se souvient que l'ouvrage de M. l'abbé Dimnet sur le catholicisme en Angleterre a été condamné pour ses tendances modernistes. Il avait paru en bonne partie dans la *Revue du Clergé français*. On avait lu dans le numéro du 15 novembre 1905 : « C'est un ouvrage à faire lire aux hommes cultivés qui sont ébranlés dans leur foi à l'Eglise et qui ont besoin d'être rassurés sur la *conciliation* possible de l'esprit catholique et de l'esprit moderne. »

Le livre de M. Paul Bureau : *La crise morale des temps nouveaux* fut aussi condamné pour le même motif. A la date du 15 septembre 1907, la *Revue du Clergé français* lui avait consacré une analyse

---

1. Voir le numéro du 15 octobre.

2. Pour la critique de cet ouvrage et de ceux indiqués plus bas, je me permets de renvoyer le lecteur à mon étude sur les *Démocrates chrétiens et le Modernisme*. (1 vol. in-12; Lethielleux, 1908).

de deux pages, où l'on ne trouverait pas la moindre réflexion sur le mauvais esprit de l'auteur.

La *Quinzaine* de M. Fonsegrive, foyer de l'esprit moderniste, venait de disparaître après avoir publié le fameux et très scandaleux article de M. Le Roy : *Qu'est-ce qu'un dogme?* (1). Pour adieu, M. Fonsegrive lança sous le titre d'*Epilogue* une sorte de manifeste, orgueilleux autant qu'amer. La *Revue du Clergé français* lui fait cortège. Elle écrit : « L'éminent directeur de la *Quinzaine* annonce la disparition de sa vaillante *Revue*. Il y a là quelques pages à méditer. Nous en reproduisons de larges extraits. » (Naturellement!) La citation si complaisamment reproduite se termine par cette bravade :

« Le temps nous a été mesuré. Mais dans cette période des semences ont été jetées, qui lèveront et qui ne périront pas. L'esprit dogmatique et conservateur a eu raison de s'inquiéter des allures de la *Quinzaine*. Notre attitude a été plus efficace qu'on a pu le croire. Tous ceux qui ont respiré chez nous l'air des vrais méthodes ne pourront plus désormais en souffrir d'autres; à leur tour, ils s'en feront des propagateurs, et après notre disparition dans notre apparent silence, les échos de notre voix vibreront encore, appelant à la recherche, éveillant dans les âmes la nostalgie de la lumière. Un esprit s'est levé qu'on ne tuera pas, qui triomphera de l'esprit contraire. L'apparent insuccès de cette œuvre ne fera que préparer le seul succès auquel nous ayons toujours tenu, le succès des méthodes et des idées. »

Et la *Revue du Clergé français*, de reprendre incontinent :

Inutile d'ajouter que nous applaudissons de grand cœur à ces fières paroles. A M. Fonsegrive et à tous ses collaborateurs nous disons très sincèrement : « Oui, vous avez fait œuvre de lumière et de rénovation! Vous avez bien travaillé et vos efforts, croyez-le, ne seront pas vains. Rien ne se perd et beaucoup de catholiques, beaucoup de prêtres vous devront d'aimer toujours davantage la vérité et la justice. Que cette certitude vous soit une consolation (2)! »

La librairie Emile Nourry est connue comme l'arsenal ouvert du modernisme. Sa « bibliothèque de critique religieuse » est un ramassis de toutes les attaques d'une pseudo-science contre l'Eglise, ses dogmes, ses traditions, contre tout l'ordre de la révélation et du surnaturel. Quelle opinion la *Revue du Clergé français* en donne-t-elle? Voici, par exemple, le livre moderniste au premier chef, également hypocrite et impie, paru sous le pseudonyme de Jean le Morin, avec le titre : *Vérité d'hier?* La *Revue* en fait ce compte rendu où le rédacteur à qui il plaît sans doute d'être berné, berne à son tour le lecteur :

L'auteur déclare qu'il écrit surtout pour les prêtres, *parce que beaucoup de prêtres sont restés, bien plus que les fidèles, étrangers au progrès des connaissances*

1. Sur le modernisme de M. Fonsegrive, consulter les *Démocrates chrétiens et le Modernisme*, ouvrage indiqué plus haut.

2. Numéro du 1er avril 1907, page 213.

humaines et de la critique contemporaine et que, par suite, ils ne soupçonnent guère les objections courantes (1).

Ce serait donc pour éclairer nos confrères que M. Jean le Morin s'ingénie à mettre en opposition les enseignements de la théologie traditionnelle et les assertions des critiques catholiques sur la religion révélée, les preuves de la divinité de la religion, l'institution de l'Eglise, quelques vérités dogmatiques, les sacrements, les fins dernières. Il conclut dans les termes suivants : « Nous serons assez récompensé si l'exposé de ces doctrines, contraires seulement en apparence, nous voulons le croire, détermine enfin l'Eglise enseignante à donner à ces questions vitales une solution convaincante et victorieuse. » Mais pourquoi sommer ainsi l'Eglise de fournir, du jour au lendemain, à toutes les difficultés nouvelles « une solution convaincante et victorieuse »? On devrait être plus raisonnable et moins pressé : *un peu de patience, l'accord se fera. Nous voulons espérer que M. Le Morin se joindra aux hommes de bonne volonté et de bonne foi qui travaillent à cette œuvre salutaire, afin d'en assurer plus vite l'heureux achèvement* (2).

Voici P. Saintyves, un écrivain dont la fécondité, à elle seule, suffirait presque pour alimenter la susdite bibliothèque. Il a donné plusieurs ouvrages consacrés à la vulgarisation de toutes les impiétés courantes : *la réforme intellectuelle du clergé, le miracle et la critique historique, le miracle et la critique scientifique, les Saints successeurs des Dieux, les Vierges-Mères et les naissances miraculeuses.*

Le rédacteur de la Chronique du mouvement théologique consacre les lignes suivantes à son ouvrage sur *les Saints* .

M. Saintyves s'efforce de démontrer que le culte des Saints est d'origine païenne, qu'il est le prolongement rigoureux des croyances et des pratiques en honneur chez les païens. Dans le livre qu'il nous présente, il étudie ce qu'il appelle « la mythologie des noms propres »; en d'autres termes il passe en revue les Saints et les fêtes qui se rattachent par leurs noms aux dieux du paganisme. Un second volume sera consacré à la « mythologie des rites ». Je n'ai pas besoin de dire qu'aucun catholique ne peut accepter la thèse de l'auteur. Cette réserve faite, on doit reconnaître que le livre de M. Saintyves témoigne d'une rare érudition et qu'il a une réelle valeur scientifique. On y trouve réunis une multitude de faits et de rapprochements que l'on chercherait vainement ailleurs; du reste, les références abondantes qu'il fournit, le rangent dans la catégorie des instruments de travail. N'était son attitude nettement hétérodoxe, on pourrait le considérer comme le complément du petit livre du P. Delehaye (3).

Traduction familière : Il a raison, mais il ne faut pas le croire. C'est une œuvre de science, mais que l'orthodoxie empêche d'admettre. Parler ainsi, est-ce défendre la foi, ou la livrer aux attaques ?

Un des premiers essais de P. Saintyves a été *La Réforme intel-*

---

1. Les soulignements sont de nous. — Depuis lors, M. Le Morin a quitté l'Eglise (Houtin, *La Crise du Clergé*, 1908, page 190). Ce n'est pas précisément la même chose.

2. Numéro du 1er décembre 1906, p. 76.

3. Numéro du 1er septembre 1907, p. 501.

lectuelle du Clergé. Publié en 1904, ce livre vient d'être réédité en 1908, à l'occasion des nouveaux projets contre la liberté de l'enseignement. La caractéristique de sa réforme serait de faire passer les séminaires eux-mêmes sous le joug de l'Université d'Etat. On peut imaginer les considérations qui la motivent. Mais ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est que son plan de réforme intellectuelle du clergé donne pour terme à cette rénovation le modernisme le plus accentué. L'auteur en avertit lui-même, *dans sa préface, en écrivant :* « Après avoir défendu la liberté d'enseignement et de ceux qui enseignent, j'ai tracé l'esquisse d'une critique de la philosophie qui justifie en raison la liberté de la pensée religieuse » (1). L'ouvrage se termine en effet par une série de lettres où P. Saintyves expose son système de la connaissance. Les deux dernières surtout méritent l'attention. L'une est adressée à M. Loisy, et a pour sujet la façon dont on doit traiter les questions religieuses. Il écrit :

Vous-même avez indiqué à l'Eglise les formules salvatrices qui lui permettront, demain, d'opérer l'évolution inévitable, que nécessitera l'adoption de la seule méthode critique dans le domaine de l'histoire et de l'exégèse. Les formules théologiques seront conservées; peut-être leur sens exact, plus ou moins dissimulé aujourd'hui par des notions historiques erronées, en sera-t-il si clarifié qu'on s'étonnera des difficultés d'expansion qu'elles ont jusqu'alors rencontrées. La crise de la question biblique, provoquée par un re*nouvellement de la méthode exégétique*, verra, presque en même temps, s'ouvrir la discussion et s'apaiser la querelle. La tragédie se jouera sur une scène plus vaste, vous l'avez vous-même indiqué:

« Le progrès de la science pose en des termes nouveaux le problème de Dieu », et du même coup le problème religieux tout entier...

La théologie de demain ne se fondera que sur une large et scientifique histoire naturelle du sentiment religieux. Le théologien futur sera d'abord un historien et un psychologue avant d'être proprement un métaphysicien religieux. Il déterminera premièrement les *formes fondamentales du sentiment* religieux dans l'humanité, et lorsque la psychologie lui aura fourni les types de la religiosité, il n'hésitera pas à reprendre l'histoire de la métaphysique des dogmes au point de vue propre à chaque espèce d'esprit religieux...

Le concept théologique de l'inspiration devrait être étudié d'analogue façon, et lorsque cette question sera posée en termes scientifiques, on s'apercevra très vite que l'inspiration n'est qu'une manifestation supérieure et plus particulièrement divine du sentiment religieux...

M. Saintyves termine cette longue lettre en félicitant M. Loisy « d'avoir indiqué la voie toute scientifique dans laquelle devra s'engager la théologie. » La suivante, adressée à M. *Georges X* (c'est le seul destinataire que, dans ses lettres, il ne nomme point), traite de l'autonomie des diverses branches de la connaissance. Hardiment, il se déclare disciple de Kant (2).

---

1. Page 9. — 2. « Vous savez que je ne crois pas que l'on puisse philosopher à rebours de Kant et de Descartes ». (P. 322). — « Je revendique Kant pour mon maître » (P. 331).

Ni la science ni la philosophie ne sauraient entreprendre sur le domaine de la croyance; leurs méthodes, les facultés qu'elles emploient en sont incapables. La théologie est entièrement construite au point de vue de la foi: c'est une œuvre de contemplation intuitive, sa genèse est une genèse mystique. La science et la philosophie peuvent expliquer l'influence de nos types mentaux sur le choix de nos symboles, mais elles sont incapables de discerner la moindre chose des réalités suprêmes qu'affirme l'intuition...

Pourquoi donner à l'intuition ou à la croyance un rôle que la tradition semble avoir cru celui de la science et de la philosophie? Parce qu'en effet ce n'est pas la science qui nous affirme la réalité du monde extérieur. Elle ne veut connaître que des phénomènes; elle veut ignorer les causes qu'elle considère toutes comme des entités occultes et des idoles dont elle a abjuré les autels. La réalité du monde extérieur ne se démontre pas, elle s'affirme. Mais alors pourquoi la faculté qui nous fait affirmer Dieu serait-elle différente de celle qui nous fait affirmer la réalité de l'âme et du monde? Il n'importe pas que notre intuition s'applique au sensible, à l'intelligible ou au divin : dans tous les cas elle procède de même, elle affirme l'existence d'indémontrables mais véritables réalités, et je dis que cela suffit pour la différencier.

L'intuition ne démontre donc pas Dieu, pas plus qu'elle ne démontre l'existence de l'âme ou la réalité du monde extérieur. Ce n'est pas une faculté de démonstration. Elle est l'intuition; c'est sur elle que se fonde la foi et la croyance, elle aussi qui nous permet de déduire, avec le concours de la raison, la loi morale, la liberté et l'immortalité. Cette faculté sublime, parce qu'elle a quelque chose de la sensibilité et quelque chose de l'imagination, a été souvent méconnue et surtout par les théologiens qui ont voulu forcer la *raison démonstrative* à accoucher d'un enfant qu'elle ne portait point. On y a employé en vain les forceps du syllogisme. La raison s'est elle-même critiquée et, tout effarés, les théologiens ont senti que leurs arguments ne démontraient pas; beaucoup les répètent encore, empruntant à leur foi la justification de leur demi-sincérité...

Toutefois, M. Saintyves se flatte d'opérer dans le domaine que Kant réservait à la raison pratique une révolution analogue à celle que le maître avait faite dans celui de la connaissance. Kant postulait Dieu comme implicité par la loi morale, M. Saintyves postule la loi morale comme implicitée par l'intuition de Dieu et de ses rapports avec l'homme. On ne peut nier que le progrès soit immense, puisque la morale elle-même est, du coup, éliminée du champ de l'objectivité certaine et fixe. Et il se félicite de pouvoir conclure :

La raison montrera de mieux en mieux la relativité de mille coutumes morales et le progrès possible des plus essentielles. La morale deviendra la science des mœurs, véritable histoire naturelle des types moraux et de leurs variétés. Les limites du péché mortel et du péché véniel pourraient bien en être quelque peu bouleversées. Les vieux casuistes s'effraieront et diront que la moralité se perd et n'a plus de fixité. Qu'ils se rassurent, la morale est en progrès. Jamais on n'a mieux senti la dignité de la personne humaine. Jamais, à cet égard, l'esprit de l'Evangile ne fut plus universel.

Or, voici comment la *Revue du Clergé français* « *éclaire* » ses lecteurs sur cet ouvrage. C'est à M. Gustave Lanson qu'elle s'en rap-

porte (1er mars 1904). Elle lui emprunte son compte rendu de la *Revue universitaire,* et annonce, non sans motif, apparemment, qu'elle le reproduit intégralement. Mais, la première moitié suffira pour qu'on l'apprécie :

« J'ai lu ce petit livre si vivant et si sincère avec beaucoup de plaisir. L'auteur est une de ces intelligences droites et libres qui, dans le catholicisme, supportent impatiemment ce que lui-même appelle le *cléricalisme,* et qui, pour l'intérêt même de leur religion, réclament la liberté de s'instruire, de penser, de pratiquer les méthodes critiques et scientifiques, la liberté aussi de connaître et d'aimer l'esprit de leur temps. Certes, il y a plus d'une de ces idées qui me paraît difficile, soit à accepter, soit à réaliser. Mais cela n'importe pas ici. Ce qui fait pour moi l'importance de l'acte de M. Saintyves (car un tel livre est un acte) c'est qu'avec lui, comme avec M. Houtin, comme avec tout ce petit groupe de catholiques de foi certaine et fervente, nous autres, libres-penseurs, nous nous sentons en sécurité entière et en union spirituelle. Quelle que soit leur foi, ces hommes-là ne demandent pour la défendre ou la répandre que des armes rationnelles; ils veulent user pour eux de la liberté critique et n'entendent la refuser à personne. Dans la contrariété extérieure des résultats, nous communions avec eux par l'identité intime de la méthode. Si ce petit nombre d'hommes arrive à triompher et à changer l'âme de l'Eglise, l'unité morale de la France sera vraiment reconstituée dans la mesure où elle est souhaitable, et sans diminution de la liberté. Ils auront tué le cléricalisme; et l'anticléricalisme agonisera, puisqu'il ne vit que du cléricalisme. Ce jour-là viendra-t-il (1)?

Deux autres citations de comptes rendus, dans les numéros suivants, ne touchent pas davantage aux théories philosophiques et théologiques de l'auteur. La première est un exposé en quelques lignes du projet de réforme dans l'enseignement; elle se termine par cette bénigne observation :

« Que telle ou telle critique des séminaires et du clergé, en général, soit fondée, on peut l'accorder à l'auteur; l'erreur ne va jamais sans quel que vérité. Mais ce n'est pas en versant du vitriol sur les plaies qu'on peut espérer les guérir. »

L'autre relate que l'on reproche à M. Saintyves « certaines exagérations de forme et de fond, son hostilité à l'endroit de Saint-Sulpice, son étatisme », mais, avec lui, on souhaite, pour l'heureux progrès de la formation intellectuelle, de voir les religieux éliminés de l'enseignement supérieur, surtout dans les Instituts catholiques. Et la conclusion est celle-ci :

« Le livre de Saintyves, sans être bien fait, a son utilité; il fait penser; il mérite d'être lu par les chefs responsables de l'Eglise. Il leur est loisible de prendre par initiative personnelle beaucoup de mesures excellentes qui, prises par l'Etat, tourneraient contre elle, même en supposant les intentions de l'Etat bienveillantes. »

1. 1er mars 1904, p. 106.

On dira, je le sais bien, qu'il faut faire connaître l'état de l'opinion, et que ce n'est nullement prendre à son compte celle qui est rapportée. C'est entendu. Mais il ne faudrait pas que, sous ce prétexte, et par un choix plutôt dirigé, inconsciemment sans doute, dans le sens de l'erreur que dans celui d'une franche orthodoxie, une *Revue* destinée au *Clergé français* contribuât à favoriser un état d'opinion peu catholique.

Peut-être, même, pour légitimer ce procédé, on fera valoir que la *Revue* a reproduit également des extraits d'articles opposés au courant libéral, et, par exemple, certaines critiques de M. l'abbé Maignen et du P. Fontaine sur M. Loisy. Oui, mais il y a une différence, et cette différence constitue deux modes d'agir dont le contraste est remarquable. Après avoir cité ces théologiens, la *Revue* leur réplique; et quand elle reproduit des appréciations comme celles de M. Lanson, ou d'autres que nous avons citées, elle en souligne l'intérêt et néglige de rien ajouter.

J'en rapporterai un dernier trait, auquel le paroxysme actuel de la crise de la neutralité scolaire donne un piquant intérêt. Est-ce à une *Revue* comme celle du CLERGÉ FRANÇAIS de se faire le porte-voix de ce solennel endormeur des convictions catholiques, qui serait le plus perfide, s'il n'était le plus aveugle des conseillers, M. Fonsegrive, grand initiateur des méthodes scientifiques, mais obstiné à ne tenir aucun compte des faits, lorsqu'ils n'entrent pas dans son système d'évolution religieuse et démocratique? Il s'agit de son roman *Le Fils de l'esprit*, que donnait alors la *Quinzaine*. La *Revue du Clergé français*, dans sa promenade à travers les périodiques (1), note le chapitre : A *l'école communale* . « Très intéressant. On remarquera cet éloge du jeune clergé »; et, après cette première citation, elle ajoute : « On remarquera également cette demi-page sur la nécessité d'un *modus vivendi* entre l'Eglise et l'école ». Pourquoi est-elle à remarquer? Sans doute parce qu'elle ne contient rien qui ne soit faux, faux comme donnée, faux comme pensée, faux comme ton, faux comme esprit. La voici, en effet, la demi-page citée :

« Il est vrai que l'école est distincte de l'Eglise et il est vrai que cette distinction s'est opérée avec résistance d'une part, avec violence d'une autre, d'où lutte et antagonisme. Mais cet antagonisme et ces luttes ne représentent rien d'essentiel ni de nécessaire. En fait même, d'après ce qu'il (Norbert) en pouvait savoir, M. Rondeau (l'instituteur) ne disait pas un mot qui pût troubler la foi de l'un quelconque de ses élèves. Mlle Tournier (l'institutrice) paraissait être moins réservée. Mais pourquoi ne viendrait-il pas une ère d'apaisement où les maîtres laïques, uniquement occupés de leur programme, n'éprouveraient plus le besoin de faire aucune incursion hostile sur le domaine religieux? Est-ce que pour la morale *même* on ne pourrait pas donner aux enfants des leçons de probité, de loyauté, de franchise, de justice, de fraternité, d'honneur, de bonne tenue morale, sans se mettre le moins du

---

1. 1er avril 1904, p. 328 329

monde en contradiction avec la morale du catéchisme? A mesure de ces réflexions, Norbert voyait avec plus de précision que si les temps où cet apaisement se produirait devaient être encore lointains, rien cependant, ni dans la nature essentielle de l'enseignement primaire, ni dans la nature essentielle du catholicisme, ne pouvait s'opposer à ce que cet apaisement se produisît. Bien plus, cet apaisement lui paraissait nécessairement devoir se produire; car l'acuité de la lutte est telle qu'il faut que de l'école laïque ou du catholicisme l'un des deux succombe et cède la place à l'autre; mais que l'école laïque cesse d'exister, c'est ce à quoi s'opposent toutes les lois de l'histoire, et que d'autre part le catholicisme vienne à disparaître, c'est ce que ne pouvait admettre la foi de Norbert. Reste donc la nécessité de l'apaisement et d'un *modus vivendi* entre deux forces diverses, distinctes, mais non pas essentiellement hostiles. »

Ce n'est là qu'une partie des observations auxquelles pourrait donner lieu l'œuvre étendue de la *Revue du Clergé français*. Pour ne parler même que du présent, l'affaire Herzog-Dupin-Lenain-Turmel, par exemple, pourrait en suggérer bien d'autres. Le personnage, celui-là bien réel, autour duquel pivote cette affaire, et dont le P. Portalié vient de relever « le système opposé à toute la dogmatique chrétienne, et les accusations incroyables lancées par lui contre toute la théologie ancienne et contemporaine (1) », n'était-il pas aussi, et depuis longtemps, un des rédacteurs les plus attitrés de cette *Revue?*

En annonçant dans son récent numéro du 1er octobre, que Mgr l'Archevêque de Rennes vient de déférer au jugement du Saint-Siège plusieurs écrits de ce prêtre, elle dit: « Est-il besoin d'ajouter qu'aucune de ces publications n'a paru dans la *Revue du Clergé français?* » Mais, probablement, il ne serait pas difficile de retrouver dans les nombreux articles qu'il lui a donnés l'esprit du même auteur.

Certes, nous ne voudrions nullement porter le lecteur à croire que cette *Revue* montre en toute circonstance et sur tous les sujets les mêmes faiblesses que dans les traits rapportés ici. Elle serait alors tout à fait dangereuse. On ne saurait, au contraire, sans injustice et sans ingratitude, refuser de rendre hommage à ses laborieux et savants efforts pour le développement de la haute culture ecclésiastique, et aux services que plusieurs de ses rédacteurs lui ont rendus. Mais quels résultats plus utiles elle aurait obtenus, si la ligne de conduite aujourd'hui arrêtée par son directeur avait été plus tôt et plus constamment suivie!

Nous avons seulement voulu faire ressortir la portée de ses déclarations actuelles. Et cette étude nous conduit à conclure, qu'en s'affirmant désormais résolu à se montrer *très ferme, très résolu vis-à-vis de l'erreur*, M. l'abbé Bricout a voulu annoncer un réel changement d'orientation; car cette fermeté est incompatible avec une complaisance déclarée *pour tout ce qui n'est pas manifestement, évidemment contraire à la vérité catholique.*

Emm. BARBIER.

1. *Les Etudes*, 5 août et 20 septembre 1908

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

I. — CHANGEMENTS A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

On sait que le comité permanent de l'Institut catholique de Paris a décidé, le 12 août, le remplacement de M. l'abbé Klein, professeur, et de M. l'abbé Portal, supérieur du séminaire de la rue du Cherche-Midi. L'*Exode* donne ces détails (10 octobre) :

M. Portal était supérieur du séminaire Lazariste Saint-Vincent de Paul, (88, rue du Cherche-Midi). Il est remplacé dans cette charge, par M. Francisque Aroud, lazariste du diocèse de Sens.

M. Portal appartient depuis bientôt trente ans à la société des Lazaristes. Comme beaucoup de ses confrères il a passé sa vie dans l'enseignement des séminaires, notamment à Cahors et à Châlons-sur-Marne. Vers la fin du pontificat de Léon XIII, il prit part, sous le pseudonyme de Dalbus, à la controverse relative aux ordinations anglicanes dont il soutenait la validité. Il dirigea, à cette époque, une *Revue anglo-romaine* qui se proposait de préparer la réunion de l'Eglise romaine et de l'Eglise anglicane. Cette revue, comme on le devine, n'eut qu'une existence éphémère. M. Loisy y écrivait.

Plus tard, M. Portal fonda la *Revue catholique des Eglises*, qui, malgré les circonstances difficiles, ne semble pas avoir achevé de mourir. Au moment de la séparation des Eglises et de l'Etat, cette revue publia de remarquables articles de M. l'abbé Hemmer. Les conclusions n'étaient nullement dans la direction qui a été prise par le Vatican.

L'*Exode*, journal des prêtres apostats, décerne à M. l'abbé Klein un complet éloge; puis, lui fait l'honneur vraiment peu enviable d'une citation dont on comprend qu'il s'empare, mais qui est trop grave, pour que nous ne lui en laissions pas la responsabilité :

Pour donner à ceux de nos lecteurs qui ne connaîtraient pas M. Klein une idée de son honnêteté et de son libéralisme, nous rappellerons un fait qui d'ailleurs mérite d'être consigné dans l'*Exode*.

L'année dernière, à peu près à pareille époque, faisant à « l'Ecole des Mères « une conférence sur le *rôle social du prêtre*, il justifia le départ loyal des membres du clergé qui quittent l'Eglise, comme a dit un jour M. Ledrain, par « la porte royale de la science ».

Voici les paroles qu'il prononça :

« Vous avez promis, vous prêtres, l'obéissance, vous devez obéir aussi longtemps que vous pouvez le faire sans manquer ouvertement à votre conscience. Vous prononcez des paroles que vos supérieurs jugent incorrectes ou imprudentes; vous publiez un livre qui leur paraît blâmable ou dangereux. Ils vous demandent de reconnaître que vous avez été téméraire ou mal informé; vous vous inclinez devant leurs paroles, vous arrêtez la circulation de votre livre, vous faites à la concorde et à la discipline un sacrifice qui vous coûte peut-être, mais qui ne va pas jusqu'à exiger de vous une affirmation mensongère ou une négation inconciliable avec vos convictions réfléchies. S'agit-

il, au contraire, d'un de ces cas extrêmes : êtes-vous arrivé, à tort ou à raison, à ne plus pouvoir admettre sans mensonge ce que jusque-là vous aviez honnêtement professé; vous sentez-vous contraint, sous peine d'hypocrisie, de rompre avec vos supérieurs et avec votre propre passé? L'hésitation n'est plus permise : il faut dire comme Bernard de Palissy : « Je ne puis autrement! » Avant tout, la sincérité envers les autres et envers soi-même. »

II. — MODERNISME EXTRAVAGANT

L'hiver dernier, M. Albert Jounet s'était efforcé d'attirer l'attention par une conférence sur le *Modernisme et la réforme catholique*, à la suite de laquelle, ayant trouvé une tribune à l'*Intransigeant*, il s'y faisait modestement qualifier de « chef incontesté des catholiques modernistes. »

Cette fois, c'est le *Siècle*, lequel, en cela, est mieux dans son rôle, qui lui prête son organe. On lit dans ce journal, à la date du 22 septembre 1908 :

Après la publication du néo-syllabus et de l'encyclique contre les modernistes, le chef d'un groupe important de *catholiques libéraux*, M. Albert Jounet, avait prié Pie X de bien vouloir déclarer si ces deux manifestations doctrinales étaient prononcées *ex cathedra* et par conséquent infaillibles. Le pape laissa cette demande sans réponse.

A propos de la violente sortie qu'a faite Pie X contre les modernistes, lors de la réception du pèlerinage vénitien, — discours dont nous avons publié le résumé dans notre numéro de jeudi, — M. Albert Jounet vient d'adresser au pape la nouvelle lettre suivante :

« Très Saint-Père,

» Nous apprenons que, dans votre discours aux pèlerins de Venise, vous vous êtes élevé avec force, avec douleur, contre ce que vous appelez la « désobéissance » des catholiques modernistes et libéraux.

» Mais ils ne cherchent nullement à désobéir par caprice ou orgueil. Leur effort, au contraire, c'est d'*obéir* à la vérité.

» Vous semblez méconnaître le tourment, héroïque parfois, qu'est, pour la pensée moderne, la probité scientifique.

» N'éprouvez-vous pas vous-même, cependant, une sorte d'angoisse respectueuse de la vérité, puisque vous n'avez jamais consenti à vous identifier absolument à elle en déclarant *infaillibles* vos récents anathèmes?

» Pourquoi exigez-vous que nous risquions notre conscience, alors que vous réservez la vôtre? Tant que vous ne daignerez pas fixer le degré d'autorité de vos sentences, nous ne pourrons préciser le degré et la nature de notre acquiescement.

» Veuillez agréer, très Saint-Père, nos hommages les plus profondément chrétiens.

» Albert JOUNET. »

Mais ce n'est pas tout! Et voici à quoi aboutit le prétendu modernisme de M. Jounet. L'*Exode*, journal des prêtres évadés, dans son

numéro du 10 avril 1908, et sous la rubrique : « *La liberté chrétienne* » annonçait ceci :

A la suite de réunions tenues à Paris, en mars 1908, s'est formé un groupe à tendances fédératives, nommé *La Liberté chrétienne*, et qui associe, dans un effort commun de sincère croyance et d'affranchissement, des chrétiens de toutes les confessions et de toutes les variétés, depuis ceux qui, comme Georges Tyrrell, luttent, à l'intérieur du catholicisme césarien, pour la liberté, jusqu'aux protestants libéraux, en passant par les divers protestants et par les catholiques non romains. Voici la *Déclaration* qui précède les statuts du groupe :

« Le besoin religieux ne périra jamais dans l'Humanité. Il a résisté à la crise de négation étroite et de matérialisme et, dans tous les pays civilisés, il reprend avec une intensité nouvelle. Or il est satisfait, le plus profondément, par le Christ qui, en dehors des discussions théologiques, s'affirme comme une puissance de progrès sublime, comme la voie, la vérité et la vie. Mais il n'y a pas de Christianisme authentique sans liberté. La liberté est à la fois proclamée par l'Evangile et réclamée par la conscience moderne. Les libertés individuelles ne doivent pas, néanmoins, rester dans l'isolement, et, pour l'expansion complète de leur propre autonomie, il faut qu'elles se concertent en vue d'une action organisée, méthodique. Les Eglises actuelles exagèrent soit la liberté isolante, soit l'organisation collective. Mais, dans toutes les Eglises, il y a des âmes qui aspirent à la synthèse de l'indépendance et de la coopération. C'est à ces âmes que nous faisons appel. Nous ne leur demandons pas d'abandonner leur conviction intime ni leur Eglise formelle. Nous les invitons à développer, dans leurs Eglises respectives le double esprit de liberté et d'union, et à s'associer pour s'enrichir les unes les autres par ce qu'il y a d'assimilable dans leurs expériences personnelles et confessionnelles. »

Le groupe, très généreux et très large d'allures, admet, sinon parmi ses membres du moins parmi *ses adhérents de sympathie*, des spiritualistes de toute doctrine et même des libres-penseurs ne s'intéressant qu'à l'élément moral de la religion.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Albert Jounet, 75, rue Mozart, Paris-XVIe.

Quel rapport le modernisme de M. Jounet peut-il bien avoir avec le catholicisme ? Soyons sérieux.

Le Gérant G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, LILLE. — 5301

N° 3 15 Novembre 1908

LA CRITIQUE DU LIBÉRALISME
RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

DIRECTION, RÉDACTION
M. l'Abbé Emm. BARBIER
10, rue Ampère, Paris (XVIIe)
Le numéro : Net 0 fr. 60
Les Abonnements sont d'un an

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS :
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeur
41, rue du Metz, à Lille (Nord)
Un an { FRANCE . 9 francs / ÉTRANGER . 11 »

SOMMAIRE :

Emm. Barbier. — Vers la neutralisation des œuvres catholiques de charité.
Spectator. — La lettre et l'esprit.
Paul Tailliez. — L'action sociale : Une réponse de Mlle Marie Frossard.
Emm. Barbier. — L'Union pour la Vérité.
Paul Tailliez. — Le modernisme à l'étranger : En Allemagne.
INFORMATIONS ET DOCUMENTS . Précurseur et endurci. — Le modernisme en Amérique. — Menées contre le cardinal Merry del Val. —Le Clergé et le " *Sillon* ".

VERS LA NEUTRALISATION
DES ŒUVRES CATHOLIQUES DE CHARITÉ

M. l'abbé Jean Viollet, aumônier des œuvres ouvrières de Notre-Dame du Rosaire à Paris (Plaisance) est le promoteur et le propagateur ardent d'un projet d'*Union des Œuvres d'assistance privée* qui, grâce à ses efforts, a déjà reçu un sérieux commencement d'exécution. Sans porter atteinte à la considération que méritent les vertus personnelles et le zèle de cet ami des pauvres, il peut être opportun d'examiner son entreprise.

La *Semaine de Rome*, du 25 avril 1908, rendant compte d'un ouvrage que je venais de publier, sur la participation des démocrates chrétiens au mouvement moderniste (1), observait qu'elle ne consiste pas seulement dans une faveur plus ou moins marquée pour les doctrines suspectes, mais qu'elle a d'autres formes, plus dissimulées, et

1. *Les Démocrates chrétiens et le modernisme*, 1 vol. in-12, Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris, 1908.

NOTA. — L'abondance des matières nous détermine à offrir aujourd'hui à nos abonnés un fascicule de 48 pages, au lieu de 40. Nous nous trouverons dédommagés, s'ils font un peu de propagande pour la Revue.

non moins dangereuses. Plus fine et plus avisée que d'autres, remarquait avec sagacité M. D. Roland-Gosselin, certaine classe de démocrates modernisto-chrétiens parle toujours et n'écrit presque point. Là est sa force et son habileté. Elle se borne à aligner des chiffres, à dresser maintes statistiques, sachant bien, qu'hormis en comptabilité, chiffres et statistiques ne trahissent pas l'erreur. Ces gens prônent les œuvres sociales, et soucieux d'atténuer les misères morales, ou plus encore la misère matérielle du prochain, ils y consument un zèle souvent admirable. Mais, quoiqu'ils en appellent toujours à l'esprit de l'Evangile, c'est surtout au nom de la science qu'ils agissent et qu'ils aiment. Ambitieux d'influence, même sur ceux qu'ils sont incapables d'atteindre, tous leurs efforts tendent à *élargir le cadre du catholicisme*, sinon à le briser. Leur système est fondé sur l'efficacité des œuvres sans religion officielle, des *œuvres neutres*. De parti pris, ils cherchent à enlever à des œuvres déjà existantes leur emblème catholique, et travaillent de toutes leurs forces, à en organiser de nouvelles, affranchies du caractère religieux. Pour y réussir, ils recourent surtout à des adeptes israélites, protestants, libres-penseurs, et ne sont occupés qu'à surprendre, à dénoncer partout, l'infériorité intellectuelle et l'inaptitude à l'action sociale des catholiques qui ne pensent pas comme eux.

Plus récemment (26 septembre et 3 octobre 1908), la même *Semaine de Rome* citait pour exemple deux congrès, dont nos plus grands journaux catholiques, *La Croix* et *L'Univers*, rendent compte de façon à en donner la plus haute idée à leurs lecteurs : La *Première conférence internationale de la Ligue d'acheteurs*, tenue à Genève, et le *Congrès international d'enseignement ménager*, réuni à Fribourg (septembre 1908). La première Ligue sociale d'acheteurs, créée à New-York, dans un milieu protestant, par des femmes protestantes, observe la *Semaine de Rome*, avait pour but, par-dessus l'amélioration du sort matériel de l'employée, de l'ouvrière, le développement de sa conscience morale et religieuse, elle était animée *ipso facto* de l'esprit protestant. Lorsque l'idée eut franchi l'Atlantique, elle germa d'abord sur le sol français. Son Comité était formé de catholiques, et l'esprit de l'œuvre était alors catholique, malgré l'apparence de neutralité, première déviation, qui devait en entraîner une plus générale. Aujourd'hui, la direction européenne, qui pouvait et devait demeurer catholique, redevient en Europe ce qu'elle était restée en Amérique : une direction protestante. Il suffit de voir la proportion dans laquelle les non-catholiques se rencontrent avec les catholiques dans le Comité, le choix à peu près exclusivement protestant ou franc-maçon des représentants de la Suisse, celui d'un protestant, M. de Morsier, pour président du Comité de Genève, et, enfin, de faire attention à l'esprit de calvinisme intransigeant, un peu teinté de mysticisme, qui caractérise ce monde gene-

vois appelé à prendre une si grande part dans l'entreprise. « Ces hommes intelligents et de fort vouloir, supérieurs comme ils le sont, prendront, et avec raison, la première place; ils frapperont l'Œuvre à leur empreinte; et la presse louera encore une fois de plus le génie social de la Réforme, tandis que les petites flûtes catholiques joueront de timides variations sur l'air de la neutralité confessionnelle dans les œuvres sociales et l'action politique. »

Parlant du second de ces congrès, M. Roland-Gosselin est plus sévère encore pour ceux qu'il appelle les modernistes de Fribourg. Certains catholiques de marque, trop dévoués au Pape et à l'Eglise, ont été exclus. Ce Congrès, organisé avec le concours de la *Société Suisse d'utilité publique des Femmes*, société protestante et maçonnique, était exclusivement neutre et fort bien vu à Berne. Le Conseil fédéral lui a voté une subvention de six mille francs, évidemment parce qu'il y voyait un intérêt majeur : la lutte contre Rome sur le terrain social. Et c'est, dit la *Semaine de Rome*, le jeu auquel s'associent les démocrates-chrétiens-modernistes de Fribourg : obligés de faire le silence sur les doctrines condamnées par le Saint-Siège, ils préparent astucieusement leur revanche sur un terrain où ils trouvent moyen de s'appuyer autant sur les catholiques que sur les autres : celui de l'action pratique et des œuvres sociales.

Par une coïncidence qui peut n'être pas sans signification, le moment où la *Semaine de Rome* émet ces fermes critiques est celui même où il lui est permis de reproduire, à son frontispice, le fac-simile d'une bénédiction autographe du Saint-Père, accordée à ses rédacteurs le 24 septembre 1908. On se souvient aussi que la *Corrispondenza Romana*, dont les attaches avec le Vatican sont encore plus connues, a fait des réserves non moins formelles sur l'un de ces Congrès. Enfin, la polémique sur la participation des catholiques à des œuvres exclusivement neutres n'est pas étrangère à la lettre, également autographe, que le Saint-Père a récemment adressée au directeur de l'*Unità Cattolica* de Florence, en lui décernant le plus précieux des satisfecit.

L'*Union* conçue par M. l'abbé Viollet a une portée très spéciale, qui dépasse de beaucoup celle des entreprises sus-mentionnées ou des fondations similaires. Elle ne tend à rien moins qu'à pénétrer de l'esprit de neutralité, non plus seulement les œuvres dites sociales, mais encore les œuvres catholiques de charité, dont l'inspiration et le but relèvent directement de l'idée religieuse. Et si vraiment ce projet procède de l'esprit moderniste, il faut reconnaître que sa réalisation en serait le triomphe.

Voici d'abord en quoi consiste ce projet. Son auteur, frappé de l'isolement dans lequel nombre d'œuvres charitables lui paraissent se tenir, et fortement convaincu des perfectionnements, de l'accroisse-

ment d'influence sociale, que l'association pourrait procurer aux œuvres d'assistance privée, s'est donc voué au dessein d'établir entre elles des rapports communs. Mais qu'on ne s'imagine pas qu'il le borne aux œuvres catholiques. Aussi bien, l'effort ne serait pas nouveau. D'autres l'ont tenté avec bonheur. On connaît, par exemple, l'*Union des associations ouvrières catholiques*, présidée par Mgr de Poterat. Non, M. Viollet veut une association d'un tout autre genre, où entrent, indistinctement, et sur un pied de complète égalité, les œuvres de fondation protestante, israélite, libre-penseuse ou catholique.

L'isolement des œuvres, dit-il, nuit considérablement à la classe populaire qu'elles cherchent à soulager. Il facilite l'exploitation de ces œuvres par les professionnels de la mendicité; il gêne le prompt relèvement des familles intéressantes, et surtout il enlève aux œuvres privées toute autorité morale et toute action sur les pouvoirs publics, notamment sur l'Assistance publique. A ces inconvénients remédierait un groupement, non pas général, mais local et par quartier, où les visiteurs d'œuvres différentes, mais connaissant les mêmes familles, se rencontreraient et discuteraient ensemble les intérêts de celles-ci.

Les principaux résultats de ces Unions d'œuvres seraient : l'éducation professionnelle du visiteur, qui s'obtiendra naturellement au contact des expériences d'autrui; un bien plus grand exercé avec un budget moindre; une puissance morale avec laquelle les pouvoirs publics seraient obligés de compter; enfin, la possibilité de faire valoir et de servir législativement les droits du pauvre.

Le moyen proposé consiste dans l'organisation d'un bureau central de la charité dans chaque quartier. Son office serait de réunir et de classer les renseignements recueillis par les différentes œuvres sur les familles, et de servir d'intermédiaire entre les œuvres faisant partie de la Fédération et toutes celles identiques de Paris et de province. « L'égalite absolue de toutes les œuvres » est un des points essentiels de l'Union. Elle observe « la plus stricte neutralité politique et confessionnelle. »

Ce mouvement d'Union date de l'hiver 1905-1906. Il prit naissance à Paris dans le XIVe arrondissement. Plusieurs œuvres, parmi lesquelles des œuvres neutres, d'autres catholiques ou protestantes, déléguèrent un représentant à des réunions mensuelles, dans lesquelles on cherchait un terrain d'entente. Ces réunions avaient lieu dans le salon de la Présidente de l'*Abri*, œuvre protestante. Elles aboutirent à la formation d'un comité de cinq personnes, où les abbés Boyreau et Viollet se rencontraient avec le pasteur Sautter, et Mme Raveneau, de l'*Abri*. Le cinquième membre avait nom Camille Risch.

De nouvelles Unions se fondèrent successivement dans les IXe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVIIe arrondissements. L'une d'elles avait pour vice-présidente Mme de Boury, vice-présidente de la *Ligue patriotique des*

Femmes françaises. Le bulletin de l'*Assistance éducative* leur sert d'organe ordinaire.

On a beau écrire peu, il faut cependant bien que l'auteur d'une création nouvelle la présente et en explique l'opportunité. M. l'abbé Viollet s'en est acquitté d'une façon qui ne laisse aucun doute sur l'esprit qui l'inspire. Le *Bulletin de la Semaine* était bien indiqué pour lui servir de tribune. Trois articles, en gradation marquée, y parurent sous sa signature, dans la seconde moitié de l'année 1907.

« *Le caractère des œuvres catholiques* » est l'objet du premier. Les œuvres catholiques échouent, ou ne donnent que de minces résultats, parce qu'elles manquent de désintéressement. Et ne craignez pas de trop bien comprendre : c'est de l'influence religieuse qu'elles ont tort de ne pas se désintéresser. « On redoute une pression sur les consciences. On nous prête l'arrière-pensée d'amener, *coûte que coûte, et par tous les moyens,* nos contemporains indifférents ou impies, aux idées religieuses, aux pratiques cultuelles. » Il faut savoir gré à M. Viollet de ne pas nous montrer le catholique brandissant le cimeterre sur la tête de ses contemporains, en leur criant : Crois ou meurs! On pressent, à l'entendre, qu'il aurait, lui, de plus délicats scrupules, quand il s'agirait de les pousser aux « pratiques cultuelles. » Le cléricalisme autoritaire, dit-il encore, est responsable, comme l'anticléricalisme farouche, de ces défiances populaires. Pourquoi oublier que Jésus n'est pas venu pour commander aux hommes, mais pour les servir? On ne prend pas garde qu'il a toujours maintenu la distinction du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel (mais qu'a-t-elle de commun avec la complète séparation, dans l'ordre social, des intérêts religieux et temporels?); et, « quel qu'ait été le rôle immense de l'Eglise au moyen âge, « celui de l'Eglise moderne est tout autre, parce que le régime politique est tout autre, ainsi que l'état des esprits. »

M. Viollet veut qu'on distingue également « entre les œuvres purement religieuses, qui seront, de nom et de fait, catholiques et connues comme telles, et les œuvres de dévouement, ouvertes à tous purement et simplement ». Celles-ci, par conséquent, ne doivent pas être catholiques de nom et de fait, ni connues comme telles. « L'acte par excellence, celui qui est catholique par-dessus tout... n'est-il pas l'acte d'amour désintéressé : l'*œuvre sociale ou charitable ouverte à tous?*... Concluons : catholiques, faites des œuvres pour tous. Ne créez pas des œuvres de charité ou des œuvres sociales *réservées*. Seules, les œuvres d'enseignement, parce qu'elles prêchent le dogme et la morale catholique, doivent être entièrement et rigoureusement confessionnelles. Pour toutes les autres, qu'elles soient *ouvertes* », — par conséquent *neutres*, par conséquent désintéressées de propager le dogme et la morale. A ce prix, M. l'abbé Viollet promet à l'Eglise la conquête des peuples et leur enthousiaste reconnaissance.

La *Semaine de Rome* avait bien raison de parler de l'action sociale servant à élargir les cadres du catholicisme. Mais où puise-t-il donc ses lumières, ce zèle apostolique qui nous enseigne à appliquer aux intérêts mêmes du Christ le désintéressement que le chrétien doit avoir de ses petits intérêts personnels, et qui donne un si catégorique démenti à la tradition de l'Eglise, aux recommandations formelles des Souverains Pontifes Léon XIII et Pie X ?

Si M. Viollet avait seulement entendu reprocher aux œuvres catholiques d'exercer leur bienfaisance avec exclusivisme, et de ne pas soulager avec le même amour les misères de ceux qui ne se montrent pas bons chrétiens, il aurait simplement énoncé une fausseté, à laquelle la charité contemporaine, continuant la pratique séculaire de l'Eglise, donne un démenti éclatant. Mais, en voulant ces œuvres *ouvertes*, il ne leur demande rien moins que de faire rentrer dans l'ombre l'inspiration sainte qui donne à leur zèle son rayonnement, et de descendre au niveau des œuvres de simple philanthropie, afin que celles-ci puissent les traiter en égales.

Et c'est bien vers ce but qu'il nous achemine par un 2e article qu'il intitule, ni plus ni moins, « *Un danger pour le catholicisme.* » Ce danger serait de ne pas sympathiser assez franchement avec les œuvres protestantes, israélites ou libres-penseuses. M. Viollet n'achèvera pas, sans nous dire que cette sympathie doit prendre la forme d'une Union active, dans laquelle les œuvres catholiques se feront un devoir d'entrer de grand cœur, avec joie, avec enthousiasme, car « l'intérêt bien compris de notre religion exige et commande cette Union », comme il l'expliquera un peu plus tard; et il finit en annonçant qu'il en proposera la forme pratique dans une troisième étude ayant pour objet « *Les unions d'œuvres et l'Assistance publique* ». Oui, l'*Assistance publique,* cet instrument d'odieuse pression exercée avec nos ressources sur la conscience du faible, sur l'humble père de famille qui envoie ses enfants à l'école chrétienne, sur l'électeur catholique qui n'a pas donné sa voix à l'ennemi de l'Eglise. M. Viollet ne se flatte de rien moins que de faire cohabiter la brebis avec le léopard, et de décider la louve à allaiter le chevreau. Dans un rapport présenté au congrès de la *Société internationale pour l'étude des questions d'assistance*, il avait fait émettre un vœu tendant à la formation des Unions par quartier. Ces Unions d'Œuvres privées « seraient destinées à arrêter l'émiettement des forces vives de la charité, à coordonner ses efforts, à concentrer les renseignements des différentes œuvres, *et, dans la suite, à permettre un rapprochement positif et précis entre l'Assistance officielle et les Œuvres privées* (1). » Voilà, au fond, le vrai but.

---

1. *L'Assistance éducative*, organe mensuel des œuvres de charité privée. Juillet 1907, page 427. Les numéros de septembre et octobre 1908 recherchent les bases de cette entente.

C'est, dans l'action sociale, la même erreur, la même illusion, la même chimère qui, dans l'ordre politique, fascine les mêmes catholiques, et les pousse à mille concessions défendues par les principes, la dignité et l'honneur, plutôt que de renoncer aux bonnes grâces d'un pouvoir tyrannique, qui les repousse avec un mépris d'autant plus écrasant.

M. Viollet revient au manque de désintéressement qui porte les catholiques à regarder avec défiance la création d'œuvres d'origine hétérodoxe. Celles qu'eux-mêmes font avec un tel esprit, « transforme ceux qui les ont fondées et ceux qui les soutiennent en despotes ou en sectaires toujours désireux de dominer afin de mieux régner. L'intérêt des pauvres y est nécessairement sacrifié à un intérêt de parti... L'esprit du Christ est tout autre... » Il faudrait au contraire se réjouir chaque fois que les protestants, israélites ou libres-penseurs, dans un but désintéressé et par amour véritable des pauvres, fondent des œuvres et multiplient les organisations charitables. Il faut rendre cette justice à M. Viollet qu'il insiste de leur côté, comme du nôtre, sur cette condition du désintéressement. Or, et c'est en effet l'application qui importe, « qui oserait soutenir qu'il n'y a pas aujourd'hui un grand nombre d'œuvres non catholiques animées de cet esprit? » Il est permis de penser tout autrement que M. l'abbé Viollet et de trouver son optimisme effrayant. Et c'est là que se dévoile l'immense et fatale duperie de l'Union rêvée par lui. Qui ne sait, au contraire, qu'entre les mains des protestants, des Juifs ou des francs-maçons, ces œuvres de soulagement et d'assistance sont fréquemment un instrument très efficace de propagande politique et anticatholique? Et c'est en face de cette action savamment perfide, qu'on vient nous prêcher, comme un devoir, une neutralité, dont le premier vice est, d'ailleurs, de mettre à la base de l'action sociale un indifférentisme religieux condamnable en tout état de cause?

M. Viollet s'abstient de citer les noms de ces œuvres parfaitement désintéressées, mais il m'en vient, dit-il, un grand nombre à l'esprit. Discrétion regrettable. Peut-être, en y regardant de plus près, constaterait-il que, même plusieurs de celles dont la neutralité lui paraît pouvoir être offerte en exemple sont inspirées par l'envie de détruire l'influence de l'Eglise, et que, dans tous les cas, leur esprit a-religieux propage à tout le moins l'indifférence envers elle. Pourquoi négliger de nous dire si l'Assistance publique rentre dans cette catégorie recommandable? M. Viollet ajoute qu'il y a découvert des dévouements admirables, — ce qui peut être vrai, — « et s'est aperçu que ces âmes, désireuses de connaître le vrai, ne se sont tenues éloignées et séparées du catholicisme, que parce que les catholiques se sont tenus séparés et éloignés d'elles ». Du moins, M. Viollet était là. Que ne nous parle-t-il des conversions réelles dont il a été, en travaillant à

cette Union des œuvres, le témoin ou l'instrument? Il aurait alors meilleure grâce à remontrer aux catholiques que, s'ils continuent à se tenir à l'écart, « ils creuseront pour le présent et pour l'avenir, un fossé encore plus large et plus profond, entre les âmes de bonne volonté qui sont en dehors de l'Eglise, et les catholiques sincères et dévoués, ceux dont Jésus-Christ disait qu'ils sont le sel de la terre. » Son article n'a pas d'autre but que de faire retomber sur l'inintelligence et l'étroitesse des catholiques la responsabilité des obstacles à la réconciliation. Et il arrive enfin au grand argument sur lequel tout son système repose :

« Il nous faut comprendre que l'heure des schismes est close. L'Eglise » n'a plus à craindre ces dangers intérieurs. On conçoit qu'en pré» sence des périls du protestantisme, l'Eglise ait fait un effort sur elle» même pour ramasser ses forces, pour fortifier ses enfants dans le » lien de l'unité et de la soumission à l'autorité. Mais aujourd'hui le » danger est passé. L'Eglise est une, son corps est définitivement cons» titué. En face du protestantisme, les Jésuites nous ont appris l'obéis» sance et grâces leur en soient rendues. En face des hérésies toujours » possibles, le concile du Vatican a défini quel était l'organe de » l'infaillibilité. Nous sommes maintenant décidés à appartenir au corps » coûte que coûte; nous ne voulons entendre d'autre enseignement » infaillible que celui du Pontife romain.

» Aujourd'hui le danger est ailleurs. Il est dans l'esprit de secte » et de parti qui ruinera la beauté et la grandeur de l'Eglise du Christ, » si ses enfants ne font un effort généreux pour se dégager et témoi» gner de leur amour universel de tout ce qui tend vers le bien et » tout ce qui cherche la vérité. »

Cette fois, on ne peut plus s'y méprendre, ce sont le langage, les expressions mêmes des modernistes, et les belles considérations sur lesquelles ils s'appuient pour demander qu'on *élargisse le cadre* du catholicisme. Pourquoi, en effet, ce qui vaut en théologie, en exégèse, dans les questions de discipline ecclésiastique, ne vaudrait-il pas également pour l'action sociale?

L'exécution du dessein devait nécessairement correspondre aux vues dont il procède, et, en fait, elle suffirait à les trahir. M. Viollet se montre vraiment prodigue du beau nom de charité. La charité catholique est une vertu essentiellement religieuse, s'inspirant de l'amour de Dieu et tendant à le propager. Si les œuvres neutres ne l'excluent pas, elles en font tout au moins abstraction. Et c'est profaner ce nom, que de l'appliquer indistinctement aux œuvres d'esprit et de tendances si hétérogènes qu'on veut associer.

Le bien du pauvre, dont M. Viollet fait la loi suprême en matière de charité, n'est pas davantage son bien adéquat, au sens plein de la charité catholique, qui, tout en soulageant les misères temporelles,

s'attache discrètement à procurer un bien supérieur à ceux qui souffrent. Le *désintéressement* que M. Viollet impose à notre bienfaisance remet ce soin à un avenir bien fuyant.

Quant au soulagement matériel et à l'assistance morale, est-il bien certain que les conditions nouvelles dans lesquelles on y travaillera doivent tant satisfaire le pauvre et lui profiter? Sa réserve et sa défiance excusables, sa fierté naturelle, la sensibilité de ses maux, que la charité catholique traitait, *quoi qu'on en dise*, avec un si heureux mélange de délicatesse et de sagacité, seront-elles l'objet du même respect? Trouveront-elles les mêmes garanties? On nous présente tout un appareil d'enquêtes et de fiches qui n'est pas complètement rassurant. Sous le prétexte qu'il faut bien connaître les gens secourus, si l'on veut que la charité soit faite opportunément et l'assistance morale facilitée, voilà qu'on introduit en matière si délicate un formalisme bureaucratique, rebutant pour tout le monde. Chaque famille aura son dossier très complet composé de trois parties distinctes. La première comprend tous les renseignements généraux relatifs à la famille, l'état de santé, les professions et les gains réguliers, etc... La deuxième recherche les causes de la misère : alcoolisme, maladie, chômage, achats à crédit, etc.. Enfin, dans la troisième, on s'efforce d'établir ce qu'on pourrait appeler les habitudes de vie et les dispositions morales (1). Ç'eût été, je crois, l'occasion de se souvenir, qu'en certains cas, le mieux est l'ennemi du bien. Ajoutez à cela qu' « on ne devra pas oublier de compléter l'ensemble des renseignements recueillis par une visite dans les œuvres voisines, et au Bureau de bienfaisance ». Songez enfin que *la mairie* doit être recherchée de préférence, comme terrain neutre (2), pour lieu de réunion des Œuvres, et que le grand but sera atteint le jour où il y aura communication de renseignements, d'enquêtes et de fiches, entre l'Assistance publique et les Œuvres. Heureux, en ce temps-là, les pauvres qui tiennent encore à la religion!

Mais enquêtes et fiches sont de nécessité pour déterminer le terrain d'accord entre les Unions des œuvres et l'Assistance officielle. Et voici sur quelle base on propose d'établir cet accord : « La bienfaisance privée agit avec sa sensibilité, l'Assistance publique d'après ses règlements. Non seulement on ignore si l'indigent secouru l'est, ou non, suffisamment, mais on est ordinairement dans l'impossibilité presque absolue de dire si le don est indispensable ou non, s'il sera bien ou mal employé. Pour remédier à un pareil état de choses, il n'y a qu'un moyen : connaître aussi exactement que possible les ressources du pauvre et le montant des secours qu'il reçoit. En même temps, il faut pouvoir comparer la somme de secours reçus et de ressources person-

1. *L'Assistance éducative*, 1er janvier 1908, page 225.
2. Recommandation fréquente dans l'*Assistance éducative*.

nelles avec celle qui lui serait strictement nécessaire pour vivre. Cette somme strictement nécessaire à la vie du pauvre, serait connue par un barème établi par des personnes charitables connaissant bien les conditions de la vie dans les différents arrondissements de Paris (1). L'entente serait facile, parce qu'elle se ferait sur un terrain solide. *Le barème remplacerait le sentiment* » (2). Et nos admirables femmes chrétiennes, nos conférences de Saint-Vincent de Paul, nos douces religieuses feraient donc la charité avec le cœur de l'Assistance publique. Cela n'empêche pas d'ajouter un peu plus bas : « La charité privée, mieux éclairée, agirait avec plus de confiance. Ayant moins peur de se tromper et d'être trompée, elle serait *plus gracieuse et plus expansive.* »

Du coup, feu Barrême a dû tressaillir dans sa tombe, en voyant attribuer à son système ce triomphe d'un genre nouveau.

La *Semaine de Rome* avait bien raison de dire que, c'est au nom de la science que ces gens agissent, et qu'ils aiment. Mais comme l'influence sociale de l'Eglise se trouve fatalement diminuée, évincée, par de tels plans! Comme serait affaiblie d'autant, la vie et l'organisation paroissiale, qui rattache nos œuvres à l'influence, sinon à la direction des pasteurs! Et quel danger de dépérissement pour la foi des catholiques dans cette sorte de fusion religieuse, qu'on n'inscrit pas au programme, qu'on prend même bien soin d'exclure et de rejeter, mais qui n'en reste pas moins le but plus ou moins inconscient de toutes ces tentatives variées, reposant sur des rapports d'égalité entre les catholiques et les non croyants!

M. l'abbé Viollet a dû renoncer, croyons-nous, à exercer ostensiblement la direction de son entreprise, mais elle subsiste. Le jour où les œuvres pieuses qui y ont adhéré, et où tous les catholiques seront avertis avec autorité de s'en abstenir, son essai aura obtenu, nous semble-t-il, tout le succès qu'il mérite.

Emm. BARBIER.

LA LETTRE ET L'ESPRIT

Les uns, dit-on, voient du modernisme partout; les autres ne paraîtraient pas très éloignés de n'en trouver à peu près nulle part. Ces jugements si différents s'expliquent en partie par une différence de points de vue. La distinction à faire a été excellemment posée par M. l'abbé de Pascal :

1. Septembre 1908, page 467.
2. Octobre 1908, page 488.

« L'ERREUR MODERNISTE, ou plutôt cet ensemble d'erreurs qui vont de l'*agnosticisme*, par l'*immanentisme*, à un *athéisme* plus ou moins conscient et dont l'Encyclique *Pascendi* a fait un tableau si magistral, n'atteint, Dieu merci, qu'un petit nombre d'esprits.

Mais l'*erreur* moderniste, comme toute maladie, a un retentissement sur l'organisme tout entier, elle crée un ESPRIT MODERNISTE, c'est-à-dire un certain mouvement, une certaine direction, une certaine tendance. Deux traits caractérisent cet esprit: d'une part, le mépris plus ou moins affiché de la tradition, d'autre part un parti pris de diminuer dans tous les ordres où se meut l'activité humaine, l'action et l'influence de l'élément *surnaturel*. C'est une forme nouvelle de ce qu'il y a un demi-siècle on appelait le *naturalisme*, qu'a si vigoureusement combattu l'illustre cardinal Pie.

Eh bien! C'est cet esprit moderniste, esprit subtil, tout en nuance, qui est le grand danger de l'heure présente. Il ne constitue pas, à proprement parler, une *crise;* il est simplement le principe d'un *malaise* réel, qu'il serait puéril de ne pas constater même dans les rangs du clergé.

En sorte que, contrairement à la loi de vérité, dont on dit que la lettre tue, quand elle est appliquée de façon trop servile et sans aucun discernement, tandis que l'esprit vivifie, le danger et le mal de la grande hérésie actuelle ne tiendraient pas moins à ce que l'esprit moderniste est, en un sens, aussi pernicieux que l'erreur proprement dite. Mais alors, à propos de cet *esprit* moderniste, se pose une question, plus délicate peut-être, et non moins importante, que relativement à l'erreur elle-même : où le saisir? quelles en sont les sources? quels en sont les organes? On ne peut évidemment parler que des organes extérieurs, des sources ouvertes au public; car l'esprit moderniste, comme tout grand mouvement d'idées, et plus que tout autre, a son caractère ésotérique, échappant aux constatations formelles.

Bien hardi, d'ailleurs, le catholique qui se chargerait de qualifier écrivains ou écrits, lorsqu'il ne s'agit plus d'erreur manifeste, mais d'esprit et de tendances. Cependant, nous ne sommes pas sans indications à cet égard. Elles sont même d'autant moins suspectes, qu'elles émanent d'hommes plus favorables à ce mouvement d'émancipation. Inutile d'ajouter, qu'en les rapportant à titre documentaire, nous en laissons l'entière responsabilité à leurs auteurs. Souvent l'erreur et l'esprit modernistes se trouvent désignés ensemble dans leurs aperçus. En outre, il arrive plus d'une fois que, pour faire croire à une plus grande extension du mouvement, ou par un calcul adroit, on paraît mettre sur le même rang des gens qui ne marchent point du même pas. Enfin la même œuvre, le même auteur, qui, sur certains points, accordent trop à l'esprit de nouveautés, se contiennent peut-être, sur d'autres, dans les limites d'un progressisme légitime. Mais il n'en reste pas moins un profit à tirer de ces désignations pour savoir vis-à-vis de qui se tenir sur ses gardes.

Cela dit, nous passons la parole à d'autres.

La *Correspondance* de l'*Union pour la vérité*, dans son numéro de mars-avril 1908, faisant suivre de quelques « opinions » son résumé des *Evangiles synoptiques* de M. Loisy, donne, entre autres, celle d'un membre « libre-penseur », qui écrit :

Ces modernistes, ce sont des *Historiens* qui touchent aux légendes et aux reliques fructueuses comme Duchesne, Ulysse Chevalier, Hemmer, Houtin, Saintives, P. Delehaye et les Bollandistes, Lejay et la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuse;* des *Exégètes* qui allèguent toujours des textes dont les théologiens de l'Ecole ne parlent pas, comme Loisy, Mgr Mignot, de Hügel, Séméria, Fracassini, Herzog, Lagrange et la *Revue Biblique;* des *Théologiens*, trop curieux de théologie positive comme Newmann, Schell, Tyrrel, Dupin, Batiffol, Turmel, et la *Revue du Clergé français*; des *Philosophes* insuffisamment disposés à se contenter des niaiseries scolastiques, comme Blondel, Fonsegrive, Le Roy, Wilbois, Laberthonnière et les *Annales de Philosophie chrétienne;* des *Apologistes* et *Réformistes* comme Fogazzaro et le *Rinnovamento*, comme Rifaux et *Demain*, comme Hertling et la *Ligue pour la Réforme de l'index;* des *Politiques* trop loyalistes, soucieux de rendre à l'Eglise ce qui est à l'Eglise, mais aussi à César ce qui est à César, comme Mgr Lacroix de Tarentaise et Mgr Bonomelli de Crémone, comme Murri et la *ligue démocratique nationale*, comme Lemire, Naudet, Dabry, Sangnier et le *Sillon.*

Le même article reproduit ce passage de M. Paul Sabatier, dans une étude publiée, en janvier 1907, dans *Hibbert Journal :*

« Presque tous les périodiques catholiques se sont ouverts... à des articles pénétrés des idées nouvelles : La *Revue du Clergé français;* le *Correspondant;* les *Annales de Philosophie chrétienne;* la *Revue d'Histoire et de Littérature;* la *Quinzaine; Demain.* Même les *Semaines sociales* (1) et le *Sillon*, si loin qu'ils puissent se croire de Loisy ou de Fogazzaro, sont les manifestations, sur un terrain différent, d'une seule et même poussée de sève. (P. 289-290).

La revue protestante, *Foi et vie*, contenait, dans le numéro du 16 décembre 1906, sous la signature de son directeur, M. Paul Doumergue, un article intitulé : *La mentalité jeune-catholique en France*, que je voudrais pouvoir citer tout au long.

Après avoir dit, en concluant, que les jeunes-catholiques ont contre eux le Pape actuel, les Congrégations romaines, etc., il ajoute :

Contre eux la presse enfin, la presse à grand tirage, les *Croix*, les *Nouvellistes*, les feuilles du clergé paroissial comme l'*Ami du Clergé*, les journaux politiques comme la *Vérité Française*, le *Soleil*, l'*Autorité*, l'*Eclair* : ils n'ont quelque accès que dans l'*Univers.*

Ils sont le petit nombre... ce qui ne veut pas dire qu'ils ne soient pas en nombre. Car ils sont l'élite intellectuelle du clergé et ils sont en train de devenir le corps enseignant. Depuis Mgr d'Hulst, ils ont une large place

1. Ce sont surtout l'attitude et les manifestations des congressistes qui ont donné lieu à ce jugement.

dans l'*Institut catholique* de Paris : les divers Instituts où sont les Facultés libres de France, leur *ont donné un point d'appui. Ils ont des revues, des* journaux, et ces feuilles ont leur public : la *Quinzaine*, jusqu'à un certain point la *Revue des Deux-Mondes*, franchement la *Revue du Clergé*, les *Annales de philosophie chrétienne* entre les mains de l'abbé Laberthonnière. Ils ont fondé une feuille hebdomadaire à Paris, le *Bulletin de la Semaine*, et une à Lyon, *Demain*. Il va sans dire que c'est eux qui publient le plus de livres Ils sont partout. Quand M. Combes a interdit aux religieux l'accès des chaires dans les séminaires, il a rendu un grand service aux jeunes catholiques : il a fallu, par fournées, prendre leurs hommes. Ce sont les élèves mêmes qui, aujourd'hui, veulent, dans l'enseignement catholique, des professeurs à idées nouvelles. On a pu voir à Rome les séminaristes, j'allais presque dire boycotter un professeur aux idées trop « ignorantines ».

Il n'en reste pas moins que le jeune-catholicisme traverse des temps mauvais. Les coups de l'Index ont fait rage : l'abbé Loisy, le P. Laberthonnière, le P. Tyrrel, Paul Viollet, Fogazzaro, ont été frappés: on parle maintenant de l'abbé Murri. On parle — danger plus grand encore — d'un nouveau Syllabus. Mais les jeunes-catholiques sont décidés à rester . quoi qu'il arrive, ils resteront. Ces condamnations ne sont pas *ex cathedra*, ne tombent pas du haut de *l'infaillibilité papale*. Ils se soumettent donc disciplinairement: mais leurs consciences restent libres et ils reprennent la discussion, la propagande, la lutte. Ils croient avoir l'avenir.

Ils ne s'étonnent pas que l'autorité soit contre les idées nouvelles. N'est-ce pas le caractère de l'autorité qu'elle continue la tradition, qu'elle lui reste attachée? C'est comme le poids du passé sur le présent. Les jeunes-catholiques pensent, en souffrant, libérer l'Eglise et l'autorité elle-même : ils portent là l'idée catholique de *rachat* : racheter du passé l'avenir par la souffrance. Ils ne veulent pas faire comme les protestants qui sortirent : le seul droit qu'ils ne reconnaissent pas, c'est celui de sortir.

Le rabbin Louis-Germain Lévy dit à la seconde page d'une brochure qui a pour titre : *L'esprit nouveau dans le catholicisme* (1) :

Et nul ne nie que le « progressisme », pour l'appeler par son nom, n'aille chaque jour, accentuant son action dans les consciences non seulement des laïques, mais aussi du clergé.

Parcourez les *Annales de philosophie chrétienne*, la *Revue du Clergé français*, la *Revue d'Histoire et de littérature religieuses*, la *Revue biblique*, la *Quinzaine*, le *Correspondant*, *Demain*, etc., et vous serez frappés de l'ouverture d'entendement et de la hardiesse de vues que ces publications dénotent. On aborde résolument les problèmes les plus scabreux — au point de vue de l'orthodoxie s'entend, — et l'on ne recule pas devant les témérités du sens propre.

La collection récemment entreprise des *Documents du progrès*, revue internationale, qui se propose de « refléter tous les courants de progrès social et intellectuel qui agitent l'humanité (2) », a fait à M. l'abbé Naudet l'honneur de lui demander quel serait l'effet du régime nouveau de la Séparation sur l'Eglise de France. Celui-ci décrit l'existence de deux courants :

---

1. Fischbacher, 1907.
2. Directeur : le Dr Rodolphe Broda, chez Alcan, éditeur.

Dans cette crise intérieure et profonde, la politique a sa place, sans doute, mais ce qui en constitue surtout le fond, c'est la lutte de deux tendances ou plutôt de deux esprits : l'un qui se rattache désespérément aux formules du passé, sans bien distinguer ce qui est transitoire de ce qui doit être permanent; l'autre qui, ne voulant pas confondre l'immobilité avec la tradition et trouvant qu'il est inutile de pleurer sur des tombes qui ne rendront pas leurs morts, accepte, provoque même les changements nécessaires, et se résigne, sans trop de regrets, à sacrifier les contingences du passé aux réalités du présent ou aux espérances de l'avenir.

Et il arrive à ces conclusions :

A qui appartiendra la victoire? — Il n'y a pas lieu d'hésiter sur la réponse. — La victoire appartient toujours à ceux qui marchent sans crainte vers l'avenir. De fait, nous assistons à une véritable transformation, je ne dis pas du catholicisme, mais de la consciencee ou plutôt de la mentalité catholique, et les « jeunes », notamment le jeune clergé, ont franchi des ponts qu'ils laissent en arrière et que, désormais, ils ne repasseront plus. Aussi, quoi qu'on puisse dire ou tenter, la génération nouvelle qui aime la vérité avec toute son âme veut faire participer toute cette âme au laborieux effort de coopération personnelle qu'en nécessite la compréhension. La « foi du charbonnier » a vécu, l'exercice légitime de la raison a repris ses droits, le travail d'approfondissement des croyances appartient désormais à tout homme dont l'intelligence est capable de ce labeur, et il n'est plus besoin, pour cela, d'acheter une patente de théologien (!)

.. Et lorsqu'on lit les journaux, revues et publications diverses qui passent pour les organes permanents ou simplement momentanés, parce que sympathiques, de la « gauche » catholique : la *Quinzaine*, aujourd'hui disparue, les *Annales de Philosophie chrétienne*, la *Revue du Clergé français*, la *Revue catholique des Eglises*, le *Bulletin de l'Institut catholique*, de Toulouse, *Demain*, qui, dit-on, va reparaître, la *Justice Sociale*, la *Vie Catholique*, le *Bulletin de la Semaine*, etc., je n'ai pas la prétention de tout énumérer, on peut, sans doute, trouver de-ci de-là, des phrases à reprendre ou des idées qu'une orthodoxie scrupuleuse modifierait; mais si on regarde l'ensemble, il est impossible de ne pas voir que, de là, se dégage un catholicisme parfaitement orthodoxe d'une part, mais qui, d'autre part, peut se présenter devant la critique contemporaine sans craindre de s'effondrer...

Ainsi une transformation véritable est en train de s'opérer dans la mentalité des catholiques. Une fraction de plus en plus considérable a résolu de combler le fossé qui la sépare de tant d'hommes de bon sens et de haute dignité morale qui n'ont point nos sentiments chrétiens. On tend à ne plus rechercher ce qui divise, mais ce qui unit, et on trouve parfois comme récompense de cet effort, et là où on ne s'en serait jamais douté, des préoccupations religieuses, un zèle pour le bien, et des vertus de toutes sortes, qui font penser à la parole de Jésus disant à ses disciples que ceux qui étaient méprisés de beaucoup, pourraient bien être les premiers dans le royaume des cieux (1).

M. Victor Giraud est d'accord avec M. l'abbé Naudet, pour garantir la parfaite orthodoxie du mouvement actuel. Il avait écrit,

1. Numéro de février 1908.

dans la *Revue des Deux-Mondes* un article intitulé : *Anticléricalisme et catholicisme* (1), dont l'inspiration générale est excellente, mais où se traduit trop librement cet impérieux besoin de conciliation qui a poussé plusieurs laïcs de notre temps à se faire les précepteurs de l'Église. Citons d'abord ce passage :

Il serait un peu bien long de donner ici une bibliographie complète et méthodique sur le mouvement catholique contemporain en France. Le sujet d'ailleurs est de ceux qui mériteraient tout un gros livre, et nous souhaiterions, pour notre part, qu'il tentât quelque jour l'historien si informé et si sagace du *Catholicisme allemand*. Mais il ne peut pas être inutile de fournir à cet égard quelques rapides indications. Qu'on veuille donc prendre la peine de lire les principaux écrits de Mgr Mignot et de M. Brunetière, de feu Ollé-Laprune et de M. Maurice Blondel, de Mgr Duchesne et de M. E.-M. de Vogüé, de M. l'abbé Laberthonnière et de M. Georges Goyau, de M. l'abbé Birot et de M. Edouard Le Roy, de M. l'abbé Bremond et de M. Wilbois, de M. l'abbé Klein et de M. Thureau-Dangin, de M. l'abbé Hemmer et de M. Henri Joly, M. l'abbé Baudrillart (2) et M. Fonsegrive, M. Marc Sangnier et M. d'Haussonville (on entend bien que je ne donne pas de rangs, que je cite un peu pêle-mêle, au hasard de la mémoire, et que j'oublie bien des noms qui auraient droit à une mention); — que, d'autre part, on suive, depuis quelques années, les travaux des principales *Revues* catholiques, *Correspondant* et *Quinzaine*, *Annales de Philosophie chrétienne*, *Revue du clergé français*, *Revue catholique des Eglises*, *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, *Revue des questions historiques*, *Demain*, *Bulletin de la Semaine*, etc.; *qu'il y ait, çà et là peut-être, du point de vue d'une orthodoxie très stricte et un peu apeurée, quelques hardiesses et des témérités même : il est possible ;* mais, si l'on veut bien regarder l'ensemble, négliger les menues et nécessaires divergences de détail, nul ne niera, croyons-nous, qu'il se dégage de tout cela *une conception du catholicisme parfaitement orthodoxe et parfaitement cohérente*, et surtout parfaitement capable de supporter sans crainte de s'effondrer tout l'effort de la critique contemporaine.

On observera enfin que l'intime accord que nous signalons ici entre ces tendances et ces aspirations ne provient pas du tout, comme quelques-uns se l'imaginent naïvement, d'un « complot », mais bien plutôt d'une « conspiration » — au sens latin du mot : nous voulons dire par là que, bien loin de s'être concertés d'avance entre eux, les écrivains, prêtres ou laïques, dont nous venons de citer les noms, ont simplement, suivant leur tour d'esprit propre, la nature de leurs études et les données actuelles du problème religieux, exprimé leur façon de concevoir la vérité catholique. S'ils se sont rencontrés dans leurs conclusions, cet accord est tout spontané, et il est involontaire. *Et cette rencontre même est un fait dont tout le monde, croyants et incroyants, a le devoir de tenir compte.*

Cet article fut naturellement loué par les cent bouches que l'ésprit nouveau du catholicisme possède au service de sa renommée. On aimait à s'entendre affirmer que l'Eglise s'assimilerait la philosophie

1. 15 avril 1906.

2. En voyant le nom du Recteur de l'Institut catholique de Paris accolé à celui de M. Fonsegrive, le lecteur se souviendra des remarques faites au début.

de l'agnosticisme, de l'immanentisme, et le relativisme absolu de la connaissance, aussi naturellement, qu'au moyen âge, la philosophie rationnelle d'Aristote. L'écrivain des *Deux-Mondes* ne le disait point expressément, et peut-être n'était-ce point sa pensée, mais c'est bien là cependant, et au premier chef, « la culture moderne » dont il parle :

S'il était vrai, et prouvé que le catholicisme n'est après tout que la philosophie des esprits médiocres, il y aurait donc lieu de se demander si la religion catholique, correspondant à un état encore rudimentaire de civilisation et de culture, n'est pas nécessairement destinée à disparaître de la surface du globe, et à faire place à une doctrine plus épurée, plus large et plus haute. Pour ruiner à tout jamais l'objection dans les esprits, il ne suffira pas de prouver, par d'innombrables exemples, qu'en fait la croyance catholique la plus assurée n'est point inconciliable avec la vie de l'esprit la plus haute, la plus riche, la plus hardie; il faudra encore et surtout que la pensée catholique reprenne conscience de toutes les ressources cachées de sa tradition, et qu'elle s'incorpore, pour ainsi parler, toutes les vérités découvertes en dehors d'elle, dans tous les ordres de recherches, et qu'elle a trop longtemps affecté d'ignorer. Elle le peut, sans changer sa nature, sans sacrifier aucune des vérités nécessaires : elle le peut, et elle le doit. Elle le doit, parce que c'est la mission même de l'Eglise que de pouvoir « remplir tous les besoins » de l'homme de tous les temps; parce que rien n'est plus conforme à sa tradition séculaire que de s'adapter d'âge en âge, et d'évoluer, et de progresser, et de s'enrichir sans s'altérer; parce qu'il n'est pas plus difficile pour elle d'absorber en quelque sorte la culture moderne qu'il ne l'était aux temps apostoliques de s'assimiler la civilisation gréco-romaine et, au treizième siècle, la philosophie d'Aristote. Quand cette assimilation sera achevée, quand cette remise au courant et au point sera un fait accompli, quand les résultats en auront passé dans l'enseignement et se seront imposés aux esprits les plus divers, aux humbles comme aux « habiles », alors on s'apercevra qu'on a enfin trouvé, ou retrouvé, ce « pouvoir spirituel » des temps nouveaux, que tant d'esprits généreux et pénétrants du dernier siècle — M. Faguet l'a très bien montré jadis — ont essayé de constituer, et qu'ils ont été impuissants à fonder. Et peut-être, dans le monde élargi et renouvelé, une « chrétienté » nouvelle se formera-t-elle, où une humanité plus fortunée que la nôtre retrouvera enfin cet équilibre moral et cette vivante unité de vie spirituelle que nous souffrons surtout d'avoir perdus.

Ces documents sont antérieurs à l'Encyclique *Pascendi;* et, sans doute, l'un ou l'autre des auteurs cités modifierait aujourd'hui son langage. Mais ce passé n'est point sans rapport avec le présent. Il l'éclaire; puisse-t-il en s'effaçant, préparer un meilleur avenir !

SPECTATOR.

L'ACTION SOCIALE

UNE RÉPONSE DE Melle MARIE FROSSARD

La malice des projets Doumergue est incontestablement satanique, et l'intangibilité qu'ils prétendent consacrer au profit des instituteurs officiels doit certainement contribuer à compromettre sans retour « *l'avenir de nos enfants.* » Que la *Croix* donc ait ouvert une enquête sur les mesures à prendre pour conjurer ce nouveau péril, il n'y a pas là de quoi se plaindre, bien que le rôle de la presse catholique, en pareil cas, semble être d'indiquer la tactique opportune et d'en promouvoir l'adoption, plutôt que d'interroger les passants en mal de confidences. Passe encore si ces confidences avaient toutes quelque rapport avec le sujet. Mais la réponse de Mlle Marie Frossard à l'enquête de la *Croix* sur « l'avenir de nos enfants », se tient délibérément en dehors du problème, et se contente, avec une désinvolture d'ailleurs satisfaite, d'en soulever divers autres, assez complexes, et de paraître les résoudre par un verbiage désespérément superficiel, et qui, de plus, sonne faux.

Alors donc qu'on la questionne sur les projets Doumergue, et sur leur répercussion redoutable, Mlle Frossard répond en racontant qu'elle a elle-même interrogé deux mères, une « patricienne » et une « plébéienne », sur le rêve qu'elles formaient respectivement pour leur fille, et que l'une a répondu : « Je veux en faire une femme heureuse ! » et l'autre : « J'ai beau vouloir lui rendre la vie douce, ça fera bien encore plus tard une malheureuse comme moi ! » Du coup, nous voici prévenus que nous allons lire une dissertation sur le bonheur et les conditions de son acquisition. Sans insister pour le retour à la question, nous voudrions espérer au moins que ce grave sujet ne sera pas traité à la façon d'un devoir d'écolière, candidate au certificat d'études primaires. Or, non seulement notre espoir serait déçu, mais une déconvenue pire nous attendrait, celle d'être placés en face de problèmes irritants, sans recevoir le bienfait des solutions qu'ils requièrent. Mlle Frossard, en effet, souligne durement le contraste qu'elle vient d'imaginer : « Patricienne et plébéienne ! dit-elle. L'une vouée au bonheur et à l'égoïsme, l'autre au travail, à la misère, peut-être à... la haine. » Ce « vouée » paraîtra déjà légèrement accusateur de la Providence, et trop favorable à un déterminisme voisin du fatalisme; mais l'impression de malaise que laisse tout le tableau est d'autant plus fâcheux, que rien ne l'atténuera par la suite. Car Mlle Frossard, après nous avoir pris à témoin du scandale de l'inégalité des conditions, ne réussira nullement, à la fin de sa communica-

tion, à nous montrer l'égalité restaurée et l'équilibre rétabli : alors, à quoi bon cette crudité dans la description d'un mal pour lequel on ne proposera pas de remède ? Sans doute, Mlle Frossard va nous parler, cent lignes durant, de la bonté, et de ses diverses formes, et de ses industries, plus artificielles encore qu'ingénieuses ; mais la bonté allège le faisceau des misères temporelles, elle ne supprime pas l'inégalité des conditions.

Pareille exagération s'observe dans la phrase qui vient ensuite : « Chrétiennement parlant, au nom de la justice, comme au nom de la charité, la première (la patricienne) doit aider la seconde (la plébéienne). » Oui et non : les patriciennes, en général, doivent aider les plébéiennes, ce n'est pas douteux ; mais telle patricienne est-elle tenue d'aider telle plébéienne ? Ce ne serait vrai que si telle plébéienne se trouvait dans l'ambiance immédiate ou médiate de telle patricienne, dans sa « mouvance », comme dit l'*Emigré* de Paul Bourget : ambiance et mouvance que la terminologie évangélique a si bien définies « le prochain ». Mais Mlle Frossard néglige tellement ce point qu'elle ne songe pas à rapprocher, dans la suite de son récit, la plébéienne de la patricienne : l'*obviaverunt sibi*, cependant, n'est-il pas la condition préalable de l'*osculatæ sunt ?* Bien plus, Mlle Frossard oublie totalement la poignante hypothèse dont elle nous a saisis tout d'abord : elle en imagine d'autres et laisse la première sur le chantier.

Et nous voyons se succéder une série d'accusations confuses et injustes, dont l'unique résultat est de donner à croire que Mlle Frossard ignore ce qui se passe réellement dans les familles chrétiennes, qu'elles soient patriciennes ou simplement bourgeoises : « On leur fait entrevoir (aux jeunes filles) que leur fortune et leur situation les dispenseront plus tard de subir la loi du travail et de la souffrance... Nous nous plaignons de ceux que nous employons... Nous nous croyons d'une autre essence que nos employés... Ce n'est pas être juste qu'imposer à une domestique qui est debout depuis l'aube de ne se coucher qu'à minuit parce qu'il y a des invités au salon et qu'après le départ des invités la femme de chambre doit déshabiller Madame... Une femme de chambre !... Est-ce que ça se fatigue quelquefois ?.. » En vérité, pour insérer dans la *Croix* une page dont l'intention dernière est de prôner la bonté, y avait-il nécessité à placer, sous les yeux des lecteurs et des lectrices de ce journal « populaire », des traits et des jugements qu'on croirait empruntés au *Journal d'une femme de chambre,* ce roman pornographique d'Octave Mirbeau ?

« Tout résoudre par la bonté », voilà une excellente formule, et Mlle Frossard, qui a des rapports spéciaux avec le monde religieux, et qui est secrétaire générale de la *Ligue patriotique des Françaises,* fait fort bien d'y recourir, à la condition de chercher la bonté à

sa vraie source, qui est la grâce de Jésus-Christ, diffusée par les sacrements, lesquels sont administrés par l'Eglise. Mais comment cette zélée Ligueuse peut-elle prêcher la bonté, dans la *Croix*, sans dire mot de l'Eglise et de ses sacrements, de Jésus-Christ et de sa grâce, alors qu'elle trouve le moyen de mentionner à point nommé « l'assistance par le travail » et d'autres recettes très secondaires? Une domestique, par exemple, détestait le dimanche, parce que les jeunes filles, ce jour-là, grommelaient de n'avoir ni leurs vêtements brossés, ni leurs bottines prêtes à l'heure, la domestique les délaissant pour aller à la messe : savez-vous le « grand parti » que prennent alors ces demoiselles? Elles l'ont révélé à Mlle Frossard : « Nous faisons nos chaussures et nous brossons nos robes et celles de notre mère. C'est très amusant! » Si amusant, que Mlle Frossard renchérit : « Braves petites ligueuses! Leur bonté leur avait fait comprendre la loi de la justice... Comme la brosse les rend gaies et gentilles!.. Le geste est joli et il ne les fait point déchoir... » Là-dessus, mettez-vous à la place d'une brave lectrice de la *Croix*, « quelqu'une du peuple chrétien », comme disait Louis Veuillot, et convenez que, si les héroïnes de Mlle Frossard ont la brosse gaie, leur confidente a la plume assez maladroite, puisqu'à ce moment même elle parle de la possibilité de « déchoir » par le maniement d'une brosse, possibilité dont la seule évocation laisserait à la lectrice de la *Croix* des doutes sur le bon aloi de ces anecdotes surfaites.

Paul TAILLIEZ.

L'UNION POUR LA VÉRITÉ (1)

(Suite)

Le 7 janvier 1906, par décision d'une assemblée générale, tenue sous la présidence de M. Leclerc de Pulligny, l'*Union pour l'action morale*, se transforma en l'*Union pour la vérité*. Les statuts de cette nouvelle *Union* sont très intéressants à connaître :

I. Sous le titre d'*Union pour la vérité*, il est fondé, à Paris, une Association de mutuelle éducation philosophique et civique.

II. — L'objet de cette Association est :

A) de maintenir chez ses membres, par une discipline du jugement et des mœurs, la perpétuelle liberté d'esprit qu'exigent la recherche de la vérité et la lutte pour le droit. — *B)* d'entretenir dans le public, par son exemple et sa propagande, l'amour actif de la vérité et du droit, et de faire passer dans la pratique générale les méthodes critiques.

1. Voir le numéro du 1er novembre 1908.

III. — L'Association, se proposant d'exercer librement sa critique dans les divers domaines, philosophique, religieux, moral, social, politique, juridique, s'interdit à jamais d'adhérer définitivement et sans réserves, en tant qu'Association, à aucune Eglise, à aucune Ecole philosophique, à aucun parti politique, bref à aucun groupement constitué autour d'une doctrine arrêtée (1).

Le titre adopté par l'association n'est pas ce qu'elle offre de moins original, étant donné que le suprême hommage rendu par ses membres à la vérité consiste à nier son existence, et à s'engager, comme on le voit déjà, à ne la reconnaître nulle part. Quelques autres détails montreront qu'à eux s'appliquent trop exactement les paroles par lesquelles l'Encyclique *Pascendi* conclut l'analyse de la philosophie religieuse des modernistes : « Aveugles et conducteurs d'aveugles, qui, enflés d'une science orgueilleuse, *en sont venus à cette folie de pervertir l'éternelle notion de la vérité*, en même temps que la véritable nature du sentiment religieux, etc... »

On nous dit, en effet, un peu plus loin : « Nous formons cette Union, non pas pour rechercher la vérité, — car *on la recherche seul,* — mais pour *servir* la vérité. Nous espérons par là nous maintenir capables de vouloir toujours la vérité; *car la vérité n'est pas « une chose » que l'on puisse posséder, mais « un état »*, où il faut vouloir se remettre sans cesse. C'est à quoi nous aide une amitié telle que celle-ci, entre personnes nettement différentes, mais toutes résolues à ne mettre rien au-dessus de la vérité » (2). Cela n'empêche pas d'ajouter plus tard, en termes qui sont, d'ailleurs, presque équivalents : « Ce que nous voudrions réaliser dans la *Correspondance*, ce serait l'amitié entre gens qui veulent comprendre leur vie, *et qui sont convaincus que la vérité est l'unique bien de l'homme;* ce serait l'entretien entre amis éloignés, — en un mot la correspondance active entre tous ceux que préoccupe la difficulté de vivre conformément à la nature et à l'esprit, *à la vérité extérieure et à la vérité intérieure, qui, en définitive, si nous savons bien voir, sont une* (3).

Ajoutons que le premier numéro de ce bulletin, se termine par une étude importante de M. E. Le Roy sur « la notion de vérité », résumé de sa philosophie de la connaissance, dont les statuts expriment ici la pensée maîtresse.

Les moyens d'action par lesquels l'*Union pour la vérité* se propose d'atteindre son objet correspondent à son double but. Les uns sont particuliers aux membres de l'association, les autres visent le public. Les premiers comprennent : 1°. des réunions de membres de l'Association, consacrées à de *Libres Entretiens* sur les problèmes posés par

1. Ces renseignements, et ceux qui suivent sont extraits du Bulletin intitulé *Correspondance de l'Union pour la vérité*, n° 1, janvier-mai 1906.

2. Page 15.

3. Numéro de janvier 1908, p. 2.

la vie publique. Ces réunions sont privées; 2° une *Correspondance* régulière, imprimée, échangée entre les membres de l'Association par l'intermédiaire du *Directeur annuel.* » Les moyens concernant le public sont :1° des conférences; 2° des publications non périodiques. Enfin, « aux moyens indiqués ci-dessus, l'association se réserve d'en joindre tels autres qui paraîtront opportuns, pour combattre, par la raison, les préjugés qui s'opposent au progrès de la vérité et du droit. »

Les *Libres entretiens* sont réservés en principe aux seuls membres de l'association. Toutefois le Directeur annuel y invite nominalement, à titre de « consultants » et pour un nombre déterminé de réunions, les personnes étrangères à l'*Union* qu'il estime capables d'éclairer la discussion. Un compte rendu exact contrôlé par les interlocuteurs mêmes, est publié régulièrement.

Les *Libres entretiens*, sur lesquels nous reviendrons spécialement, avaient pris naissance alors que la transformation de l'*Union* n'était encore qu'en projet. Les trois premières séries de ces Entretiens ont eu pour objet : en 1905, la *Séparation de l'Eglise et de l'Etat;* en 1906, l'*Internationalisme;* en 1907, la *Réforme des institutions judiciaires.* Les comptes rendus, avec certains documents adjoints, ont été tirés à 150 exemplaires. Les entretiens de 1908 roulèrent sur *l'Etat, les fonctionnaires et le public.* A cette quatrième série en est adjointe une autre sur *le Miracle* : la notion du miracle, la constatation du miracle, l'attestation historique du miracle, le miracle et les lois de la nature, la valeur apologétique du miracle.

La *Correspondance* est réservée aux Associés, chacun d'eux ayant le droit de poser, sur un point de méthode ou sur un cas de conscience général, des questions auxquelles il est répondu par ses co-associés. Elle comprend, outre les questions et réponses, les nouvelles intéressant l'Association, des notices sur les Associés morts, des indications de lectures, des extraits, un examen critique des préjugés régnants, un Mouvement des idées dans les divers pays, des Etudes originales.

Les *Conférences* seront privées ou publiques selon l'opportunité. Elles seront décidées par le Comité d'administration et organisées par le Directeur annuel. Principalement elles exposeront ce que les savants, les philosophes, les critiques modernes nous apprennent à tirer du simple bon sens, soumis à la simple bonne foi.

« Les *Publications* sont préparées et surveillées par une Commission particulière, que convoque le Directeur annuel. Elles comprennent aussi bien des éditions d'œuvres d'art que des éditions de livres. L'objet d'une première Collection est de démontrer, par des textes pris aux sources, scrupuleusement traduits, commentés historiquement et sans dogmatisme, l'origine, le sens concret, le développement des Institutions, des Idées, des Sentiments dont l'ensemble forme notre

civilisation. Chaque volume expose un seul sujet, traité par un auteur particulier. Tels: le Sacrifice; le Contrat romain; la Raison grecque; l'Empreinte de noblesse et l'Empreinte de bourgeoisie; l'Homme jouet du Destin; l'Idée de la Justice; celle de la Fraternité; l'idée de Tolérance; l'idée de Progrès; la Lutte de classes; la croyance en un Règne de Dieu à venir, celle en l'immortalité des âmes; la Méthode de Galilée, celle de Pascal, celle de Pasteur, celle de Fustel de Coulanges, etc.

Une publication périodique, dite *Petit Bulletin*, destinée aux enfants et à ceux qui les élèvent, est dirigée par un Comité particulier, composé de membres de l'*Union*, dont un au moins sera toujours membre du Comité d'administration.

Ce *Petit Bulletin*, « est un essai de traduction de la pensée de l'*Union* à l'usage des enfants et des adolescents » (1) (1)

L'*Union pour la vérité*, ainsi constituée, et proposée à l'acceptation des membres de l'*Union pour l'action morale*, dressait comme il suit son effectif, au 1er mars 1906 : ont adhéré formellement : 467 membres; sont tenus pour adhérents, comme faisant partie de l'ancien groupement à titre d'abonnés, et n'ayant pas demandé leur radiation : 678; au total : 1145 membres.

Un conseil d'administration composé de 37 membres fut organisé. Je relève parmi eux quelques noms : Mlle Amélie Allégret, directrice du lycée de jeunes filles de la rue Cherche-Midi; MM. Paul Appell, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Paris; Célestin Bouglé, professeur de philosophie sociale à l'Université de Toulouse; Paul Bureau, professeur à l'Institut catholique à Paris; Paul Desjardins maître de conférences à l'Ecole normale supérieure de Sèvres; (2) Arthur Fontaine, ingénieur en chef des Mines; Gustave Lanson, professeur à la Faculté des Lettres de Paris; Edouard Le Roy, professeur au lycée de Versailles; Gabriel Monod, professeur au collège de France; Jean Leclerc de Pulligny, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; Paul Sabatier; Gabriel Séailles, professeur à la Faculté des Lettres de Paris; Charles Wagner, pasteur d'église libre à Paris, etc...

Le premier numéro de la *Correspondance* donne, avec réponses, quelques lettres, les unes de refus, les autres d'adhésion, qui sont du plus haut intérêt, car ces documents précisent le point de vue purement rationaliste, le relativisme philosophique, dont l'association entend faire sa règle inflexible, et l'obligation qui en résultera pour

1. Bulletin 1er nov. 1903 (couverture).

2. M. Paul Desjardins, directeur de l'*Union pour l'action morale* et inspirateur de l'*Union pour la vérité*, fut choisi comme directeur annuel de celle-ci pour 1906.

les catholiques, participant à ses travaux, d'accepter ce point de départ.

C'est d'abord le refus d'adhésion de M. Th. Joran, directeur de la *Revue idéaliste*. Il avoue s'être mêlé aux *Libres entretiens*, sans se douter des conditions énumérées dans les nouveaux statuts, et ajoute :

« L'une d'elles porte que les Amis de la Vérité s'interdisent à jamais d'adhérer... à aucune Eglise...

» Je sais bien que le contexte ajoute : en tant qu'association. Mais cette distinction est un peu subtile pour ma conscience : je ne sais pas me dédoubler si parfaitement. Je tiens à emporter mon « cléricalisme » partout où je vais, et, s'il faut quelque part le laisser au vestiaire, j'aime mieux me priver d'entrer dans l'édifice, celui-ci fût-il en effet le temple de la Vérité ».

La *Correspondance*, répond par un persiflage, et oppose un argument à côté, qui, même pris pour ce qu'il est, montre que l'abîme seul égale parfois en profondeur certain esprit critique : « M. Joran trouve un peu subtile la distinction introduite par les mots : « en tant qu'association ». C'est trop laborieux à comprendre, qu'une association peut admettre des catholiques et pourtant n'être pas une association catholique. Comment alors M. Joran pourra-t-il faire partie d'une autre association, qui, elle aussi, en tant qu'Association, s'interdit d'adhérer définitivement à aucune Eglise, — je veux dire l'association appelée la république française ? »

Mais on profite de l'occasion pour ajouter :

« Indiquons ici que nombre de catholiques, et même des prêtres, et même des élèves ou professeurs de grands séminaires sont moins exclusifs que M. Joran, ancien universitaire. Parmi les adhésions venues de ce côté, citons celle de l'abbé A. L., ainsi conçue : « L'abbé A. L., envoie bien volontiers sa modeste cotisation d'associé ordinaire, et compte bien souscrire à toutes les publications de l'*Union*, sans exception, et même au *Petit Bulletin*. »

Plus loin, parmi les lettres d'adhésion, figure celle d'un curé de campagne du département de Saône-et-Loire, qui adhère avec bonheur à la transformation proposée. Devant la prochaine séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui lui apparaît comme un complet naufrage, il recourt à la voix de l'*Union* « pour faire savoir à quelques amis, comme moi ministres de nos églises nationales encore pour quelques jours (?), qu'il me semble entrevoir un moyen pratique de sauver nos personnes et l'essentiel de ce que nous tenons à garder de notre passé en vue du salut et du bien communs ». Et voici à quoi se réduit cet essentiel : « Isolés avec nos modestes pensions, que pourrons-nous devenir, que pourrons-nous faire ? Rien ou peu de chose. Groupés quelques-uns ensemble et réunissant ce que la Sépara-

tion nous alloue individuellement, nous pouvons vivre et agir. Ni l'Etat, ni la législation ne nous empêcheraient de créer ainsi une maison de retraite, une sorte de modeste Port-Royal, qui nous permettrait de nous aider à vivre et à mourir dignement et librement, tout en répandant « dans le public, par nos exemples et notre propagande, le besoin, le respect, l'amour de la vérité et du droit, ainsi que la pratique des méthodes critiques ».

Deux correspondantes de Nîmes, adhérentes de l'*Union pour l'action morale*, annoncent leur désistement, et en donnent les motifs, qui sont une excellente critique des nouveaux statuts. L'une et l'autre, se plaignent également du rétrécissement des bases de l'ancien accord. La première écrit :

Après avoir beaucoup réfléchi et pesé mes raisons, je me décide à ne pas entrer dans l' « *Union pour la vérité* ».

Il est, croyez-le, très pénible de se séparer d'amis avec lesquels on a longtemps marché, mais rester ensemble au dehors quand on se sent séparés par le dedans, serait indigne de leur sincérité et de la mienne.

Quand j'étais venue à l'*Union*, elle devait être, suivant votre belle expression « la fédération de toutes les âmes vivantes ». C'était large et hospitalier, plus large qu'aucune église. Cela planait au-dessus de nos divisions infinies et réunissait tous les êtres de bonne volonté dans une sorte de synthèse idéale.

Aujourd'hui on nous demande de nous unir « pour servir la vérité » mais on nous avertit que la vérité « n'est qu'un état », ce qui exclut toute idée d'une vérité absolue, objective, dont peut nous rapprocher tel ou tel état de conscience, mais qui demeure indépendante de celui-ci. Il n'y a (si je comprends bien) qu'une vérité subjective, et la servir revient ainsi à se servir simplement soi-même.

Je crois trop profondément à une vérité existante par elle-même et vivante en dehors de nous, quels que soient d'ailleurs les rapports qui peuvent nous relier à elle, pour pouvoir me rattacher à cette formule.

Puis, si l'on doit chercher la vérité seule, quel est le sens à donner à une *union pour la vérité!* Ici j'avoue ne plus en comprendre du tout la raison.

Laissez-moi espérer, cher Monsieur, que nos bons rapports ne vont pas sombrer dans cette divergence d'idées, et que nous resterons unis par notre sincérité réciproque et notre désir commun de nous maintenir au niveau du devoir que nous aurons l'un et l'autre conçu et accepté.

M. V.

On lit dans l'autre lettre :

Il y a des contradictions et même des non-sens dans votre programme. 1° Par exemple, vous amoindrissez, pour ne pas dire : vous détruisez la valeur d'une « Union pour la vérité », en affirmant plus loin qu'on la recherche « seul », tandis que peu avant vous aviez dit que les associés s'aideraient à la discipline du jugement et à la liberté qu'exige la recherche; 2° Vous détruisez la valeur de la « vérité » en disant catégoriquement qu' « elle n'est qu'un « état », et aussi la valeur de la « liberté », en excluant de l'*Union pour la vérité* tout ce qui n'est pas « purement raisonnable ».

Cher Monsieur, il me semble que notre chère association des premiers jours se racornit singulièrement.

Les fondateurs de la nouvelle *Union* ont à cœur de se disculper de ce dernier reproche et tiennent à marquer aujourd'hui que, dans leur pensée du moins, l'esprit rationaliste présidait à la première création. Ils accusent seulement le progrès qui, à l'heure présente, les conduit à exclure toute philosophie rationnelle.

On lit, en effet, dans les *Regards en arrière* : « Nous n'entendîmes jamais par ce mot « la vérité » autre chose qu'une *direction* ». « L'originalité de notre mouvement fut qu'il se refusa toujours à dogmatiser. » (1) Ce fut là la supériorité de l'*Union* sur les tentatives antérieures d'action morale collective que firent, au moyen-âge, les « Purs », les « Pauvres de Dieu », plus tard, les « Frères de la vie commune ». puis les Réformés et enfin, à une époque plus rapprochée, les Théophilanthropes et le Saint-Simonisme qui furent aussi des essais d'*union pour l'action morale* (2). Or, les uns et les autres avaient abouti à un culte, à une chapelle, à une autorité. Nous, « nous fûmes un groupe d'esprits critiques, ou, si l'on préfère, d'empiristes vrais, *attendant de l'action la révélation d'une vérité toujours à enquérir.* » (3)

C'est là ce qu'il faut avoir présent à l'esprit pour comprendre le progrès réalisé par l'*Union* dans sa phase nouvelle, en prenant pour axe la vérité, au lieu de la moralité : « Ainsi la synonymie se découvre, à une réflexion plus mûre, entre ce que nous avions d'abord cherché et ce qu'à présent nous faisons. Seulement s'il est un objectif qui commande l'autre, c'est celui de « la vérité », le nôtre aujourd'hui. La moralité s'y ramène; elle se définit en fonction de la vérité : nous sommes moins sûrs de la réciproque » (4). Or, la vérité n'étant plus qu'un état, une direction variable, changeante, que devient la moralité qui se définit en fonction de cette direction et de cet état? Il n'y a plus de moralité, pas plus que de vérité, ou, du moins, il n'en existe pas en dehors de l'esprit critique qui, lui, réalise toujours, nécessairement ce qui est, pour le moment, le vrai et le bien.

La *Correspondance* de l'*Union pour la vérité* répond donc aux lettres précédentes :

Il y a quelque précipitation, quand on prétend que l'*Union* d'autrefois n'est plus reconnaissable, à tirer argument d'une formule qui est empruntée sans variante au texte des Simples notes, lesquelles sont la déclaration fondamentale de ce que Mlle S... appelle « notre chère association des premiers jours. » Ce sont les Simples notes de 1892 qui ont déclaré que l'*Union* oppose son esprit « à tout esprit qui ne sera pas purement raisonnable et purement généreux. » Les Conventions libres de 1906 répètent en propres termes : « Nous voulons qu'un foyer de libre esprit, purement généreux et purement raisonnable... »

---

1. Bulletin août 1905, p. 438. — 2. Page 434 à 436. — 3. P. 437. — 4. P. 476

Il y a quelque témérité à énoncer que l'*Union* « se racornit », alors que *de plus en plus affranchie de dogmatisme*, s'étendant désormais à tous ceux qui ont le sens de la discipline de l'esprit et qui s'y soumettent, *elle s'ouvre à des savants simplement scrupuleux et indifférents à la métaphysique, qu'avait écartés le moralisme doctrinal de ses premières manifestations*. Et, d'ailleurs, il n'est aucune personne ayant compris le terme « moral » au sens où l'entendaient les fondateurs de l'*Union*, qui se sente désorientée ou délaissée par la présente « reformation » du groupe. Ceux qui à présent se retirent, c'est qu'ils s'étaient agrégés, dès le début, à la faveur d'un malentendu.

Sur le fond, la réponse est qu'on ne nie pas l'absolu, on se contente de l'exclure; on ne professe pas une doctrine relativiste, on se borne à en faire la discipline obligatoire de l'association; et, nonobstant, rien n'empêche les vrais catholiques, tout en gardant leur foi, d'adopter cette méthode d'un pur rationalisme qui n'admet même plus la valeur de la raison! (1) Voici ces explications :

En disant que la vérité pour nous n'est pas *une chose* que l'on puisse posséder, mais *un état* où il faut vouloir se remettre sans cesse — proposition répétée vingt fois par l'ancienne *Union pour l'action morale*, dont Mlle M. V. fut une adhérente satisfaite et active, — nous n'entendons pas émettre une thèse sceptique. Nous nous gardons de nier l'absolu. Nous donnons notre conception de la vérité non comme métaphysique, mais comme psychologique, nous ne la rapportons pas à Dieu, mais à nous, hommes. Nous ne professons nullement une doctrine « relativiste »; simplement nous décidons que notre Association doit se mouvoir dans le relatif, avec une grande méfiance des anticipations. Simplement, nous entendons nous placer dans le plan où se doit maintenir, selon nous, une association attentive à ne pas devenir une église. Nous évitons « l'orthodoxie »; nous l'évitons non par prudence politique, mais par prudence critique. Nous voulons demeurer dans l'ordre de l'expérimental et du logique, du discutable, du vérifiable. Non que l'intuition métaphysique soit pour nous disqualifiée, mais elle ne nous paraît point, — après expérience faite des religions à dogmes, — offrir un principe dont puisse dès l'abord convenir un groupe qui veut rester ouvert. Celui qui affirme telles réalités d'ordre métaphysique, celui qui les nie, celui qui avoue n'en rien savoir, sont également bien à leur place dans l' « *Union pour la vérité* » que nous essayons.

Il n'y a pas ici de confession de foi. *Que des catholiques (prenons cet exemple) puissent en conscience entrer dans notre groupe, c'est ce que semble attester, en fait, la présence, jusque dans notre comité d'administration, de catholiques réfléchis et insoupçonnables, tels que M. Paul Bureau et M. Edouard Le Roy;* c'est ce que semblent justifier, en droit, certains préceptes chrétiens qui commandent une attitude modeste, une attitude critique, à l'égard des vérités dépassant notre compréhension actuelle. Les affirmations métaphysiques de ces catholiques doivent s'accorder avec les définitions des conciles; c'est leur affaire. A l'*Union*, nous n'en savons rien. Et nos amis catholiques savent que les procédés d'autorité n'ont absolument pas cours chez nous. En adhérant à l'*Union pour la vérité*, ils signifient que le catholicisme auquel ils adhèrent d'autre part est pour eux la vérité,

1. Nous aurons à examiner ce qu'il en est en fait, et les résultats de cette participation.

et qu'ils y adhèrent par ce motif seul. Et quand, par leur simple adhésion à notre groupe, ils nous signifient une telle disposition, nous, rationalistes purs, nous les croyons. Nous les croyons avec respect, comme le veut la justice et comme nous le prescrit notre attitude critique. *Nous n'entreprenons pas sur leur conviction; nous veillons à ce qu'ils n'essayent pas de l'imposer parmi nous, ni de l'insinuer.* Discutant avec eux selon les méthodes probantes, nous ne les ménageons pas spécialement, non plus que les protestants orthodoxes ou libéraux, ou les juifs. Y a-t-il même chez nous des juifs, des protestants, ou des catholiques? On ne sait pas. L'*Union* laisse en blanc cette mention sur ses feuilles de recensement.

D'autres semblables égards sont encore réservés aux catholiques qui se fourvoient dans l'*Union*.

(*A suivre.*) Emm. BARBIER.

LE MODERNISME A L'ÉTRANGER

I. — EN ALLEMAGNE

Seize mois après le décret *Lamentabili*, quatorze mois après l'Encyclique *Pascendi dominici gregis*, c'est, pensons-nous, faire œuvre utile que de soumettre au lecteur, — particulièrement au lecteur que ces graves sujets ne préoccupent pas d'une façon constante, — un exposé succinct de l'accueil fait aux documents pontificaux dans les divers pays où sévissait le modernisme, ce « rendez-vous de toutes les hérésies », comme l'a désigné Pie X, *omnium hæreseon collectum.* Renseigner avec précision, tel sera notre unique but en ce travail, les faits portant en eux-mêmes un enseignement assez clair pour qu'il soit superflu de souligner la malignité ou l'infirmité de certaines résistances et la pacifique victoire de l'Autorité qui les abat. Et nous commencerons cette revue par l'Allemagne, puisqu'aussi bien c'est d'Allemagne que sont venues les méthodes philosophiques dont l'application aux problèmes religieux a fait naître l'agnosticisme, l'immanentisme, l'hypercriticisme historique, et tous les sophismes théologiques, politiques et sociaux qui en dérivent.

Sur l'importance et l'étendue des positions du modernisme en Allemagne, et sur l'accueil qu'y ont reçu les réfutations et les condamnations de Pie X, on saura l'essentiel, quand on aura retenu l'affaire Schell, l'affaire de la Ligue de Munster, l'affaire Ehrhard et l'affaire Schnitzer (1).

1. Pour éviter la multiplicité des annotations, indiquons une fois pour toutes que nous avons consulté, entre autres sources : l'*Ami du Clergé* (23 janvier 1908), les *Études* (5 et 20 juin 1908, articles du P. Joseph Brucker), et la *Revue de Lille* (janvier et février 1908, articles de Mgr Th. Delmont).

L'affaire Schell.

Hermann Schell, né à Fribourg-en-Brisgau en 1850, a étudié la théologie à Rome, et occupé, à l'Université de Würzbourg, la chaire d'apologétique, depuis 1885 jusqu'à sa mort, soudaine et prématurée, le 31 mai 1906. Il a publié de nombreux ouvrages, soit de doctrine, soit de polémique. Les premiers, au témoignage des connaisseurs, sont d'une lecture laborieuse, et ce sont bien plutôt les seconds qui ont fondé sa popularité dans les milieux indisciplinés. Les uns et les autres contiennent des erreurs telles, et elles avaient suscité de tels troubles dans les esprits, que, le 15 décembre 1898, l'*Index*, par un décret publié seulement le 28 février 1899 dans l'*Osservatore romano*, a prohibé la lecture de deux ouvrages doctrinaux, la *Dogmatique catholique* (quatre volumes) et l'*Apologie du christianisme* (deux volumes), et celle de deux brochures de circonstance, *le Catholicisme, comme principe de progrès* et *les Temps nouveaux et l'ancienne Foi : étude d histoire de la civilisation.*

Que son enseignement lui-même fût atteint par cette prohibition, le professeur Schell n'en a pas pu douter, puisque Léon XIII, par une faveur toute spéciale, lui fit notifier les motifs du décret de l'Index. Schell a donc su que son erreur première était dans la conception qu'il s'était faite de l'existence de Dieu. Au lieu d'admettre que Dieu existe par lui-même, et d'entendre cette *aséité* de Dieu comme l'a définie le quatrième Concile de Latran, en 1215, contre le manichéisme des Albigeois et des Vaudois, il a voulu donner à Dieu une cause, qu'il ne pouvait du reste trouver qu'en Dieu même, et il a vu en Dieu la réalisation de sa propre essence par le moyen de sa propre force. Concevant ainsi l'Etre divin comme un acte éternel, il introduisait en Dieu un éternel *devenir*, un éternel *werdeprozess*, qui, frisant le panthéisme, l'a conduit à battre en brèche successivement le dogme de la Trinité et de la distinction des Personnes divines, le dogme de la création tirant le monde du néant, le dogme de l'Incarnation, le dogme de la Rédemption et de la satisfaction par le Christ, le dogme de l'Eglise, le dogme du péché, spécialement du péché mortel, le dogme de l'éternité des peines, traitée de « vérité conditionnelle », et les enseignements de l'Eglise sur l'extrême-onction, sur les enfants morts sans baptême, sur le caractère pénal de la mort, et sur divers points de la morale et de l'ascétique.

Comme ces témérités lui avaient valu nombre de contradictions, Schell y répliquait, le 28 octobre 1896, lors de l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'Université de Würzbourg, dont il venait d'être élu recteur, par un discours où il revendiquait pour la théologie le droit à la « liberté du travail intellectuel » et se plaignait des obstacles que cette liberté rencontre dans le catholicisme contemporain. Puis, dans les brochures de polémique dont nous citions ci-dessus les titres,

il prenait bruyamment parti pour le progrès « par l'initiativé spontanée et la libre activité des esprits », et contre « la docilité sans conditions à l'égard des supérieurs ecclésiastiques ».

Aussi bien, cette attitude de Schell n'était qu'une nouvelle manifestation de la lutte qui, depuis un siècle, se poursuit, au sein même du catholicisme allemand, entre l'esprit catholique et les tendances divergentes; et le protestant Nippold, professeur à l'Université d'Iéna, proclamait lui-même, dans l'*Allgemeine Zeitung* de Munich (16 août 1907), que la controverse relative à Schell n'est qu'un « petit épisode dans la puissante lutte que l'âme allemande a dû conduire, au sein du catholicisme même, contre les dénonciations secrètes de Rome ».

La soumission extérieure de Schell au décret de l'*Index* n'entama point ses opinions : la preuve en éclate, soit dans ses lettres, révélées (pour son malheur) par ses amis les plus ardents, soit dans les procès-verbaux de ses conférences avec l'évêque de Würzbourg, procès-verbaux publiés par la *Corrispondenza Romana*, le 15 juillet 1907. Il s'est cependant trouvé cent soixante signataires pour adhérer à l'appel, *Aufruf*, qui fut lancé en faveur d'un monument à élever sur sa tombe.

Ce n'était pas là une manifestation simplement amicale. Personne n'ayant jamais contesté l'intégrité sacerdotale, le zèle professionnel, l'aménité personnelle du professeur, on eût pu admettre un sympathique hommage de ses élèves, de ses amis et de ses admirateurs. L'*Appel* annonçait davantage et pis : il s'agissait d'exalter « le théologien catholique le plus populaire de l'Allemagne, un défenseur sagace et infatigable de la foi en Dieu, un confesseur intrépide de la Vérité, un autre Origène, un autre saint Thomas, un autre Fénelon, un autre saint Paul »... Le Comité formé par les cent soixante signataires comprenait, outre Mgr Abert, évêque de Bamberg, et Mgr Henle, évêque de Ratisbonne, des professeurs aux Universités de Würzbourg, Munich, Fribourg-en-Brisgau, Bonn, Strasbourg, Tubingue, Munster, Prague, Breslau, des professeurs de séminaires et de collèges, des curés et des vicaires-docteurs, des rédacteurs de la *Volkszeitung* et de la *Justizrat* de Cologne, du *Hochland*, enfin de l'*Allgemeine Rundschau* de Munich.

Bien naturellement, ce projet de monument funéraire apparut comme une démonstration dirigée contre l'autorité qui avait censuré les doctrines de Schell, et comme une glorification de l'esprit d'opposition à Rome. Cette interprétation était d'autant plus légitime que, dans le même temps, la *Corrispondenza Romana* révélait l'existence en Allemagne d'une Ligue secrète, constituée pour réclamer du Pape l'abolition de l'*Index*, cette « institution surannée » dont « la procédure constitue un exercice très dangereux de l'autorité ecclésiastique ». Cette Ligue, qui avait pour promoteur le professeur ten Hompel, de

Munich, et qui comptait parmi ses membres fondateurs des députés au Reichstag et aux Landtags, comme le baron von Hertling, se donnait Schell pour inspirateur et pour guide, et, dans les polémiques subséquentes, trouvait ses plus zélés défenseurs parmi les signataires de l'*Aufruf*.

C'est alors que parut à Vienne, au printemps de 1907, un remarquable traité de Mgr Ernest Commer, professeur à l'Université de cette capitale, intitulé *Hermann Schell et le Catholicisme progressiste: un mot d'orientation pour les catholiques fidèles*. La première partie de ce solide ouvrage signale les faiblesses et réfute les erreurs de l'enseignement théologique de Schell, telles que nous les avons résumées plus haut; la seconde met les catholiques en garde contre le progressisme ou réformisme dont Schell est le porte-drapeau, et qui constitue spécifiquement le modernisme professé en Allemagne. Et Mgr Commer montre l'origine de ce progressisme dans le libéralisme catholique, issu de Lamennais, et ses forces d'accroissement, soit dans le voisinage du protestantisme et de sa philosophie, soit dans l'américanisme du P. Hecker.

On n'a pas réfuté Mgr Commer : le docteur Merkle, professeur à l'Université de Würzbourg, a jugé plus commode de l'appeler « ennemi de la culture moderne, revenant du moyen âge, inquisiteur, jésuite, faux Allemand », et enfin, par une allégorie pleine d'atticisme, « théologien-hyène ». Par contre, le Pape Pie X, le 14 juin 1907, moins de trois semaines avant le décret *Lamentabili*, adressait à Mgr Commer un Bref très élogieux, où, tout en reconnaissant les vertus de Schell, il réprouvait les excès de ses panégyristes, et félicitait l'auteur d'avoir réfuté des écrits « condamnés par le Saint-Siège », pénétrés du « poison des nouveautés », empreints d'une « doctrine étrangère à la foi catholique », et que ceux-là seuls peuvent défendre qui « sont ignorants de la vérité catholique ou veulent résister à l'autorité du Saint-Siège. »

Là-dessus, les évêques de Bamberg et de Ratisbonne ont retiré leur adhésion au comité du monument Schell, en motivant nettement leur retrait; tous les évêques d'Allemagne ont été priés de publier dans leurs diocèses le Bref à Mgr Commer; les professeurs Kiefl, Merkle, Stoelzc, Hennemann, de Würzbourg, ont protesté par un manifeste irrité; les professeurs de Fribourg-en-Brisgau en ont fait autant.

Et c'est au milieu des âpres contestations élevées contre cette réprobation du « schellianisme » par Pie X, faisant suite à la condamnation qu'il avait déjà encourue sous Léon XIII, que parurent, coup sur coup, le décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi* : l'émoi fut vif en Allemagne. La lettre collective par laquelle l'épiscopat allemand adhère à la condamnation du modernisme et en saisit les fidèles est datée du 10 décembre 1907. Elle affirme l'irréfragable vérité de l'enseignement

de l'Eglise, la conformité de l'Encyclique avec cet enseignement, le devoir de combattre les influences dangereuses de l'esprit des novateurs, mais elle constate avec consolation que le système condamné « n'a trouvé en Allemagne aucun défenseur laïque ou ecclésiastique ».

A coup sûr, il se peut que, dans toutes ses parties, la synthèse moderniste ne soit professée par aucun Allemand : mais les faits déjà cités dans cet article ne montrent-ils pas que, sur un certain nombre des points de doctrine ou de conduite qu'il englobe, le modernisme a pas mal de sectateurs et de complaisants en Allemagne? Et si un député du Centre, M. Erzberger, parlant au correspondant berlinois du *Matin* (29 décembre 1907), a pu produire l'assurance qu'on « se trompe en France en pensant qu'il y a beaucoup de modernistes en Allemagne», et que « de tous les théologiens connus il n'en est pas un seul qui puisse compter au nombre des modernistes comme l'entend l'Encyclique », ce doit être l'effet de « cet orgueil germanique auquel, dit l'*Ami du Clergé*, aucun autre orgueil n'est comparable et qui, au lieu d'être affaire surtout de sensibilité et d'imagination, orgueil à fleur d'âme comme c'est le cas souvent pour la morgue espagnole ou la gentille vanité italienne ou le jingoïsme anglais ou le chauvinisme français ou la jactance magyare, est au contraire d'essence intellectuelle et a quelque chose de l'orgueil luciférien, père de tout mensonge. »

Pour nous fixer, retenons cet aveu du correspondant romain du *Journal des Débats*, correspondant certainement favorable aux modernistes, qui écrit en date du 21 juin 1908 : « Mgr Frühwirth, en prenant possession de la nonciature de Munich, eut pour premier soin celui de rassurer les catholiques allemands sur les intentions du Saint-Siège. Il ne manqua point de faire ressortir que les origines de la nouvelle hérésie, ses foyers de développement étaient en France et en Italie, et que l'Allemagne apparaissait, aux yeux de Rome, pure de tout modernisme. Les événements ne tardèrent pas à démentir ces déclarations qu'un sage opportunisme avait dictées, plus encore qu'une conviction profonde. » Autant dire que le modernisme se ferait trop modeste s'il prétendait n'avoir recruté personne en Allemagne.

La Ligue de Munster.

Déconcertée par la divulgation de son plan d'attaque, puis par le bref de Pie X à Mgr Commer, enfin par la condamnation publique du modernisme. la Ligue fondée à Munster par le professeur ten Hompel, avec le concours du baron de Hertling, a voulu relever la tête au printemps de 1908. Sa première manifestation a été une brochure publiée à Bonn, par MM. ten Hompel, Hellraeth et Plassmann, sous le titre : *Indexbewegung und Kulturgesellschaft*, qu'on peut traduire : *Le mouvement relatif à l'*Index *et les sociétés de culture*. D'une part, c'est une apologie de la campagne contre l'*Index* et une attaque à

fond contre la secrétairerie d'Etat, contre la *Corrispondenza romana*, et contre les « intrigues » de Mgr Benigni; de l'autre, c'est l'exposé des moyens que doivent adopter les catholiques allemands pour reconquérir leur place au foyer commun de la civilisation chrétienne : livres, opuscules, tracts, conférences, instituts populaires, sociétés de « culture » scientifique, historique, littéraire.

Un discours de M. de Hertling à la *Goerresgesellschaft*, le 24 décembre 1907, avait éclairé ce dessein : il s'agit de faire au subjectivisme et à l'individualisme leur part de réformer *l'Index;* de rendre l'obéissance respectable, pour sauvegarder la dignité de qui obéit; d'étendre l'autorité et l'indépendance des évêques; de passer par-dessus les différences confessionnelles pour combattre l'incroyance, et d'entrer dans la Ligue chrétienne.

Pour apprécier ce programme, il suffit de citer ce que Mgr Commer, dans sa réfutation du « catholicisme progressiste », avait écrit sur les conditions de la vraie réforme catholique : elle ne peut porter sur le contenu de la foi, ni sur l'organisme de l'Eglise; mais elle demande que tous les fidèles, et plus particulièrement encore leurs pasteurs, s'assimilent plus parfaitement la foi traditionnelle et y conforment plus fidèlement leur vie; et comme cette réforme ne peut partir que d'en haut, la liberté du gouvernement de l'Eglise, et avant tout de son chef suprême, est la première condition qu'elle réclame. Pourquoi faut-il que des vérités aussi élémentaires doivent être rappelées à des députés de ce Centre allemand, qui fut si orthodoxe sous Windthorst et Mallinckrodt, et à des journaux comme la *Koelnische Volkszeitung* et la *Germania*, réputés naguère intransigeants? Et la contagion des complaisances dont bénéficie le modernisme ne justifie-t-elle pas le cri d'alarme de l'*Allgemeine Rundschau* de Munich et de la *Postzeitung* d'Augsbourg, sur la décadence de la presse catholique en Bavière, et sur l'abandon dont elle pâtit au profit d'organes judéo-maçonnico-libéraux, comme les *Neueste Münchener Nachrichten*, qui impriment des blasphèmes?

L'affaire Ehrhard.

Au lendemain de l'Encyclique *Pascendi*, les docteurs du protestantisme et du rationalisme ont déposé dans l'*Internationale Wochenschrift*, revue hebdomadaire internationale, dirigée à Berlin par le professeur Hinneberg, leurs commentaires respectifs du mémorable document. Que ces commentaires fussent hostiles, on n'en devait pas être surpris, vu la qualité médiocre de leur compétence et de leur impartialité. Mais que, quand audience fut donnée à une voix catholique, cette voix fût pareillement défavorable, voilà qui déconcerta. C'est pourtant ce qui advint quand Mgr Ehrhard, recteur de la Faculté de théologie de Strasbourg, publia dans cette revue son article sur *La nouvelle*

situation de la théologie catholique. Nous n'en pouvons détacher que de très courts passages :

« Il y a sans doute peu de catholiques compétents qui aient lu ce » très long écrit sans éprouver une grande surprise.. L'immortel » Léon XIII nous avait habitués à lire dans ses grandes Encycliques » des exposés doctrinaux marqués du sceau d'une bienveillance intel- » ligente.. Aucun lecteur ne pourra nier la profonde différence, et sou- » tenir que le ton de l'Encyclique *Pascendi* soit paternel, et que les » nombreuses allusions fussent nécessaires pour le but à atteindre... Il » est consolant de supposer que la forme littéraire du document ne » provient pas de Pie X lui-même.. La partie dogmatique n'offre pas » de difficulté, mais, parmi les causes du modernisme, le Pape n'a » pas su apercevoir les plus profondes et les plus actives... Quant aux » mesures pratiques que l'Encyclique prescrit, si elles sont mises à » exécution, le jour viendra fatalement où les Facultés de théologie » catholique des Universités allemandes descendront dans la tombe.. » Les pieds des fossoyeurs sont déjà devant la porte. Mais aussi, alors » un événement aura eu lieu qui sera le commencement de la fin... » Que ne peut-on faire rentrer dans les signes et les traces du moder- » nisme?... Nous sommes mis dans l'impossibilité de réfuter l'assertion » de nos collègues aux universités, à savoir que l'encyclique proscrit » tout enseignement historique critique de la théologie catholique.. » Le fait que la France a vu naître chez elle le modernisme au sens » de l'encyclique, constitue une charge grave contre la philosophie » et la théologie scolastique... Les supérieurs ecclésiastiques vont se » trouver dans la nécessité de gagner parmi les étudiants des espions, » pour surveiller le professeur qui sera soumis ainsi à une tutelle » intellectuelle... »

Outre l'irrévérence des appréciations ainsi portées sur le document pontifical, on remarquera la préoccupation qui tient l'auteur et qui le montre inquiet surtout de la posture des professeurs allemands de théologie catholique au regard de leurs collègues dissidents des Universités. L'effet de cette obsession si candidement avouée pourrait être tout contraire à celui qu'espère Mgr Ehrhard; car, à voir ces théologiens si peu fermes dans la défense de leur foi, si peu confiants dans leur propre Eglise, et si peu solidaires de ses décisions, l'on pourrait incliner à penser que l'incorporation de ces Facultés dans les Universités officielles est un privilège payé décidément trop cher.

Quoi qu'il en soit, la *Corrispondenza Romana* et l'*Osservatore romano* publièrent, de l'écrit de Mgr Ehrhard, un blâme extrêmement sévère, qui englobait la *Germania,* assez étourdie pour l'avoir reproduit avec éloges. De lui-même, alors, Mgr Ehrhard publia dans la *Koelnische Volkszeitung* une rétractation où il protestait contre « un manque de piété envers la vénérable personne de Sa Sainteté » et déclarait, non

seulement « rejeter, son article le prouve, les erreurs dogmatiques du modernisme », mais encore « rester sur le terrain du respect de l'autorité ecclésiastique », et demeurer « sous tous les rapports, un fils fidèle de l'Eglise catholique ».

Pie X a félicité le professeur d'une soumission aussi formelle, et l'*Osservatore romano* du 18 février a déclaré que « l'acte de réparation accompli par le distingué professeur Ehrhard a été considéré comme suffisamment satisfaisant », ajoutant que « néanmoins le Saint-Père, vu la gravité du cas et des erreurs commises, n'a pas cru devoir retirer la décision prise de rayer le nom du professeur Ehrhard de la liste des prélats de sa maison, espérant toutefois qu'il saura mériter de nouveau sa souveraine confiance... »

L'affaire Schnitzer.

La même revue qui avait accueilli l'article incriminé et rétracté de Mgr Ehrhard, a publié, quinze jours plus tard, le 1er février, un article de M. Schnitzer, professeur d'histoire des dogmes à l'Université de Munich. Ici, ce n'est plus seulement une critique injuste, tendancieuse et irrévérencieuse. C'est une diatribe acerbe jusqu'à la virulence et à la grossièreté. L'auteur ne se contente pas d'énoncer que « l'absolutisme romain conduit au traditionalisme et au scolasticisme », ce qui oblige la science théologique à renoncer à toute prétention d'être tenue pour une science véritable », mais encore il entasse d'indécentes invectives dans ce goût : « Depuis la scolastique et les conciles de » Trente et du Vatican, l'Eglise enseignante est Rome, et seulement » Rome. Les évêques, successeurs des apôtres en théorie, ne sont en » réalité que des organes de l'administration curiale... Rome se figure » pouvoir gouverner la science comme un enfant de chœur... Le sa» vant peut travailler des années : c'est le monsignor romain qui » tranche la question, si même il n'y entend rien. »

De ce factum, M. Heiner, professeur à Fribourg-en-Brisgau, a produit dans la *Germania* une sérieuse réfutation. D'autre part, le Souverain Pontife, à la date du 6 février, frappait M. Schnitzer de la suspense *a divinis*. Le 7, le malheureux professeur faisait son cours devant une assistance insolite où, à côté de ses élèves, figuraient des étudiants, non seulement des autres facultés, mais même d'autres confessions. Cet auditoire hétéroclite multipliait les ovations au professeur rebelle, mais celui-ci, après avoir déclaré que son article avait traduit ses convictions, ajoutait qu'il suspendait son cours pour une période indéterminée. Il avait en effet demandé un congé au ministre des cultes, qui l'avait volontiers accordé.

Trois jours après, dans la même Faculté, M. Bardenhever, professeur d'exégèse, l'un des savants allemands les plus estimés, appréciait ces faits douloureux devant ses élèves et les déplorait en termes irré-

prochables. Le fait parvint à la connaissance des tapageurs de l'Université et du dehors, qui envahirent le cours de M. Bardenhever et renouvelèrent, le 13 et le 14 février, un tel charivari que le Recteur dut intervenir. Mais le plan d'une manifestation extérieure en l'honneur de Schnitzer échoua. L'association des professeurs de l'enseignement supérieur de Munich a envoyé depuis à Schnitzer une adresse de sympathie, qui porte quatre-vingt-onze signatures. La Chambre bavaroise a été elle-même saisie de l'incident, mais le ministre von Vehmer a répondu qu'il observerait strictement la constitution et les lois.

Pouvons-nous mieux faire, pour terminer cet aperçu, que de constater qu'Harnack, le professeur berlinois dont s'inspira Loisy, s'est montré plus judicieux que Schnitzer, puisqu'il a reconnu que Pie X, en dépeignant le modernisme, « non sans faire preuve de connaissances, » a obéi au souci du « salut des âmes de ses fidèles? »

Paul TAILLIEZ.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

I. — PRÉCURSEUR ET ENDURCI

Précurseur du modernisme, tel se manifeste bien M. Hyacinthe Loyson, dans la lettre qu'on va lire. Et c'est bien pour encourager les modernistes que le *Siècle* du 7 juillet 1908 l'a publiée. Il nous semble que le spectacle de l'horrible endurcissement de cet infortuné serait plutôt fait pour donner à réfléchir à ceux qui ne le suivent que d'un pas encore hésitant.

A Monsieur l'abbé X.

14 juin 19..., anniversaire de mon ordination sacerdotale en 1851.

Mon cher et religieux ami,

Nous sommes entrés, vous et moi, sans nous connaître alors et à quelques années de distance, dans le sacerdoce catholique, pour des motifs également désintéressés, dans un esprit de profond amour pour Dieu et pour l'Eglise, ou, en d'autres termes, pour Dieu et pour les hommes. Vous pouviez vous asseoir dans une chaire savante, ou, ce qui n'est pas toujours la même chose, sur un siège épiscopal. Vous avez préféré vous vouer tout entier aux travaux obscurs et fructueux du ministère.

Doux pasteur du troupeau des âmes,
Qui conduis aux sources de Dieu
Ces petits enfants et ces femmes,
Penchés aux coupes du saint lieu;

Semeur des célestes paroles,
Qui sème la gerbe du Christ,
Ce sénevé des paraboles
Dont le grain lève dans l'esprit;

Médecin d'intime souffrance,
Qui les retourne et les endort,
Qui guéris avec l'espérance
Et vivifie avec la mort!

Ces vers de Lamartine me reviennent à l'esprit en pensant à vous. — Ainsi vous avez fait et vous faites encore beaucoup de bien dans peu de bruit. C'est la meilleure part ici-bas.

Moi, au contraire, engagé dans l'enseignement et la controverse, je n'ai pu m'abstraire des grandes luttes de la société contemporaine. Je n'ai pu pratiquer cette sagesse, trop souvent sceptique, mais qui chez vous est en réalité pieuse et charitable : accepter tous les dogmes sans en discuter aucun. Je les ai discutés tous, conservant les uns, rejetant les autres, ou du moins leurs formules défectueuses et surannées, faisant œuvre à la fois de libre-penseur et de ferme croyant.

J'ai fait deux choses, audacieuses entre toutes, paraît-il, aux yeux des catholiques de nos jours, très simples cependant aux yeux de ma conscience; j'ai résisté au pape, tout en gardant le respect du Saint-Siège et l'amour de l'Eglise; j'ai contracté un public et saint mariage, tout en demeurant prêtre et montant à l'autel pour y célébrer les saints mystères.

La sainteté de l'amour conjugal n'est point incompatible avec la sainteté du sacerdoce chrétien — l'exemple de tant de prêtres et de tant d'évêques de l'ancienne Eglise est là pour le prouver — et le christianisme ne consiste pas dans telle ou telle formule scolastique, mais dans ce que vous appelez vous-même « l'âme des dogmes », je veux dire ce triple rayonnement de la face du Dieu vivant sur la face de l'homme mortel, la Création, la Rédemption et le Salut éternel. « Sans la foi, dit l'un de nos livres saints, il est impossible d'être agréable à Dieu; car il faut que celui qui s'approche de Dieu croie qu'il existe et qu'il est le rémunérateur de ceux qui le cherchent. »

C'est pourquoi, mon cher et excellent ami, quand nous nous revoyons — pas assez souvent, au gré de mes désirs — nous pouvons, malgré nos loyales divergences, nous entretenir librement et fraternellement, et même communier dans une même prière, adressée au même Dieu par le même Christ. Avec l'Eglise catholique, telle qu'elle vit en vous et en ceux qui vous ressemblent, je me sens tendrement et joyeusement uni; et si votre présence au lit de mort, où je serai bientôt, n'impliquait pas, aux yeux des ignorants ou des passionnés, une rétractation qui serait criminelle si elle n'était impossible. de ce que j'ai fait en toute circonstance pour la défense de la Vérité, la réforme de l'Eglise et le progrès de la Religion, je vous dirais : Venez!

Sans doute à cette heure solennelle, si terrible et si douce, je n'aurai besoin que de ma conscience, de ma famille et de mon Dieu, mais la prière d'un ami et d'un prêtre tel que vous ne me serait pas indifférente. Vous y représenteriez une Eglise que je n'ai pas cessé de respecter et d'aimer, malgré les fautes d'une hiérarchie que je ne confonds pas avec elle. Je sais que vous comprenez le vers de Corneille :

N'attendez pas de moi d'infâmes repentirs!

Et je me rappelle que vous m'avez redit vous-même la belle parole

de Job : *Numquid Deus indiget mendacio vestro?* On n'achète pas le ciel par un mensonge enté sur une lâcheté.

Quand l'heure viendra, vous serez averti par mes plus proches et mes plus chers. Alors agenouillez-vous auprès de ma couche dernière, et dites, du fond de votre cœur aimant et croyant, la belle prière de l'Eglise : *Proficiscere, anima christiana!*

« Partez, âme chrétienne, partez de ce monde!... Que votre demeure soit aujourd'hui dans la paix et votre habitation dans la sainte Sion! Amen! »

Au revoir donc, mon très cher et très religieux ami, au revoir, ici-bas ou ailleurs, et en tout cas, à bientôt.

Hyacinthe LOYSON.

M. Loyson ajoute à sa lettre quelques observations d'un sens et d'une science vraiment modernistes :

La réponse de mon ami fut sublime dans sa simplicité. Je regrette que la discrétion ne me permette pas de la donner ici. J'ignore s'il est, à son insu sans doute, infesté d' « américanisme » ou de « modernisme », les deux hérésies à la mode; je sais qu'il est du *nombre de ces prêtres* chrétiens avant d'être romains. qui, s'ils pouvaient parler et agir ouvertement, sauveraient l'Eglise de France de la tourmente qui menace de l'emporter.

Pour moi, je tiens à dire une fois de plus que je ne me sépare point, que je ne me séparerai jamais de tels prêtres, ni des fidèles, hommes, femmes et enfants, savants et ignorants, qui comprennent et pratiquent le catholicisme de la sorte. J'estime grandement les protestants, j'ai compté parmi eux, quelques-uns de mes meilleurs amis, mais je n'ai jamais été protestant. Encore moins suis-je déiste ou sceptique.

Je tiens d'autant plus à l'affirmer que j'entends combattre jusqu'à mon dernier souffle l'esprit de superstition, de mensonge et d'arrogance qui, de Pie IX à Pie X, est devenu le caractère distinctif du catholicisme officiel.

D'après les théologiens romains, le pape Pie X est le successeur de l'apôtre saint Pierre. Mais l'apôtre saint Pierre n'était ni un monarque absolu ni un pontife infaillible, et son collègue, l'apôtre saint Paul, nous dit : « Je lui ai résisté en face, parce qu'il était répréhensible. »

Quel est, dans la communion romaine, l'évêque qui oserait parler et agir de la sorte à l'égard des méfaits de Pie X?

Et Jésus-Christ lui-même, quelques instants après avoir institué Simon Pierre le Chef du collège apostolique, ne lui adressait-il pas cette juste et sévère réprimande : « Retire-toi, Satan, car tu es pour moi un scandale, et tu n'as point le goût des choses de Dieu, mais de celles de l'homme! »

Est-ce une aussi complète inintelligence de l'infaillibilité qui a convaincu M. Loyson du devoir de rejeter ce dogme et de rompre avec l'Eglise? Il ignorait donc que la condescendance trop grande de Pierre pour les préjugés de ses compatriotes n'avait point de rapport avec une souveraine décision doctrinale? *Conversationis fuit vitium, non prædicationis,* avait déjà dit Tertullien (De Præsc. XXIII). *Cogebat judaizare, non docentis imperio, sed conversationis exemplo* (S. Jérôme, *Epist.* CXI, 9). Et c'est trop de hâte, pour les besoins de la cause, de mettre l'institution du pouvoir suprême là où il n'y en avait encore que la promesse.

II. — LE MODERNISME EN AMÉRIQUE

On lit dans le *Siècle* du 1er octobre 1908 :

La plus érudite revue catholique des Etats-Unis, *The New-York Review*, vient de disparaître. Au lieu du numéro de septembre, les abonnés ont reçu une lettre les avisant de cette suppression et les informant que le prix de l'abonnement serait remboursé.

La revue, fondée il y a quelques années, était l'organe officiel du principal séminaire des Etats-Unis, celui du New-York, situé à Dunwoodie. Le directeur de la revue était le supérieur du séminaire, M. James Driscoll, assisté de deux de ses professeurs : MM. Brady et Francis Duffy. Ils ont reçu de Rome l'ordre de cesser leur publication sous peine d'être mis à l'index et destitués de leurs chaires. Les articles qui ont motivé cette mesure ont pour auteurs M. Edouard Hanna, professeur au grand séminaire de Rochester, le Père Mac Sorley, pauliste, et l'abbé Clifford. M. Hanna est un des prêtres les plus en vue du clergé catholique aux Etats-Unis. L'année dernière, l'archevêque de San-Francisco, M. Riordan, l'avait demandé au Vatican, comme coadjuteur avec future succession. Le Vatican l'avait refusé en déclarant qu'il était moderniste, et cet incident avait causé de vives polémiques dans le clergé américain, aux mois de janvier et février derniers.

Il va sans dire que tous les articles publiés dans la *New-York Review* avaient reçu l'*imprimatur* de l'archevêque, M. Farley.

De plus, le Vatican vient d'infliger un blâme aux éditeurs d'une *Encyclopédie catholique* en cours de publication aux Etats-Unis. On leur reproche certains articles, notamment un article de M. Hanna sur « l'absolution ». Les éditeurs, qui sont deux professeurs de l'Université catholique de Washington, M. Edward Pace et Thomas Shahan, et un jésuite, le père Wynne, ont été priés de porter ou d'envoyer à Rome des explications. Le Père Wynne s'est embarqué immédiatement. MM. Pace et Shahan, fort suspects d' « américanisme » ne sont évidemment pas qualifiés pour plaider cette cause.

Les archevêques d'Amérique s'efforcent actuellement d'empêcher cette encyclopédie d'être mise à l'index, ce qui discréditerait l'Eglise catholique aux yeux des libéraux américains.

Les négociations entamées à ce sujet par les prélats d'Amérique ont donné quelque prétexte de dire que la position du cardinal secrétaire d'Etat auprès du pape serait menacée, et que M. Merry del Val se retirerait prochainement, en raison de ses échecs et maladresses. Ce bruit semble d'autant plus dénué de fondement que les mesures prises contre les érudits américains ont pour auteurs non la secrétairerie d'Etat, mais les congrégations de l'Inquisition et de l'Index.

III. — MENÉES CONTRE LE CARDINAL MERRY DEL VAL

Les ennemis de S. S. Pie X ne désarment point. Ils continuent, avec autant d'habileté que de perfidie, leurs travaux d'approche autour du Saint-Siège. Leur grand art est de se dissimuler eux-mêmes, et de faire concourir à leurs vues des agents, quelques-uns parfaitement inconscients de la besogne pour laquelle on se sert d'eux. Ces artisans d'intrigues ne craignent même pas d'exploiter la situa-

tion de personnages vénérables entre tous, qui protesteraient plus haut que quiconque, s'ils soupçonnaient seulement les desseins de ceux qui les font entourer avec tant d'affectation.

Le bruit, qu'on a recueilli plus haut, de la retraite du cardinal Merry del Val, et qui fut semé, une fois de plus, de divers côtés, à la fin du mois de septembre, donne l'explication d'une campagne faite pendant les vacances dernières. On n'en distinguait pas alors le but; mais l'observateur tant soit peu attentif ne pouvait pas ne point pressentir qu'il se tramait quelque chose.

La solitude d'Ensielden, où le cardinal Rampolla était venu chercher quelque repos, devint, à cette époque, sans qu'on sût pourquoi, un point de mire pour la presse, et le centre de démonstrations d'un empressement inexplicable.

Même en excluant, comme on le doit, toute pensée de connivence de la part de quelques journaux, il n'en subsiste pas moins un fait digne d'observation. L'*Univers* comme les *Débats*, l'*Eclair* comme le *Bulletin de la Semaine*, sans parler des journaux qui les reproduisirent, firent leur partie dans ce concert. Le premier naturellement, et à deux reprises, le *Journal des Débats*, entretint ses lecteurs, avec quel art perfide! des vacances de l'éminent cardinal, des causes de son voyage et de ses savants loisirs. On jugera du sérieux de ses informations, et de leurs tendances inoffensives, par le trait final d'une conversation rapportée dans un article que reproduit le grand journal républicain catholique de Bretagne, l'*Ouest-Eclair* (10 septembre 1908). Après s'être entretenu de M. Brunetière et de M. Ribot avec le rédacteur des *Débats*, le cardinal Rampolla en serait venu au ministre actuel de la justice et des cultes, M. Briand :

> Le troisième de ces noms était celui de M. Briand. Nous étions à la fin de 1906 et au commencement de 1907. De celui-là, le cardinal ne parlait pas, sauf en termes très génériques ou quand il pouvait l'apprécier sur un autre terrain que celui de la séparation. Mais il me laissait, je n'ose dire, il me faisait parler. Son regard attentif se mêlait seul à la conversation. Je cherchais parfois, je l'avoue, à lire ce regard qui paraissait juger indirectement un homme alors si discuté. Il ne disait pas, je crois : C'est un homme à qui il faut faire confiance. Il ne disait pas non plus : C'est un fourbe qui tend des pièges. Il me semblait pouvoir l'interpréter ainsi : C'est un homme politique parmi tant d'autres qui ne le sont guère; il est inutile de scruter ses origines ou ses intentions. Il est intéressant.

L'*Eclair* ne trouva point que, pour forcer l'attention, ce fût trop de deux articles en premier et en second Paris, le même jour (20 septembre). Dans l'un M. Latouche raconte, avec la même emphase que M. Fromm le fit dans l'*Univers*, son pèlerinage à Ensielden; et, voulant saisir son lecteur, il y réussit du premier mot, en le plaçant devant ce tableau : « Une porte s'ouvre : le cardinal Rampolla paraît dans l'encadrement qu'il dépasse de sa haute stature ». (?!) Dans l'autre article, M. Judet, parfois mieux inspiré, nous le montre, en 1903, « incliné devant le Pape avec une admirable résignation, et une défé-

rence héroïque », et, plus loin, avec « une résignation sublime » : ce qui fait autant de héros de plus dans l'Eglise, qu'il y eut de cardinaux papables dans tous les conclaves passés.

Le cardinal Rampolla serait certainement le premier à sourire de ces enthousiasmes hyperboliques et il ne vaudrait pas la peine de rappeler de tels enfantillages, s'il n'y avait à retenir en tout ceci une note plus curieuse. Elle est donnée par M. l'abbé Bœglin, et l'on peut s'attendre à ce nom seul, qu'à travers l'enflure d'un style de banquiste, il laisse entrevoir plus clairement l'esprit qui l'agite. Quand on sait lire, on découvre toujours beaucoup de choses, en écoutant M. Bœglin.

Le *Bulletin de la Semaine* était naturellement désigné pour recueillir ses impressions « *en conversant avec le cardinal Rampolla* » (9 septembre). M. Bœglin ne manque pas de nous ramener au conclave, et à l'opposition de la Triple Alliance à l'élection du cardinal. Recueillons-nous :

Le cardinal Rampolla n'ignorait pas ces cheminements souterrains; mais ce mystique et cet érudit redoutant la majesté de la tiare, aspirait aux douceurs de l'oratoire et à la sérénité du laboratoire. Son génie surnaturel souriait au-dessus des passions de la terre. Et, par une loi providentielle de cette justice immanente qui déborde tous les horizons de la Vie morale, Dieu a béni cette abnégation, car le nom du cardinal a monté depuis à tous les cieux Les Italiens, les Allemands et les autrichiens, si vitupératifs jadis, ont rendu au grand sacrifié l'admiration la plus pure, celle du regret et du repentir. A travers les divers pays, je n'entendrai plus les voix discordantes qui jadis crucifiaient mon esprit et mon cœur.

Je trouvai le cardinal étincelant de simplicité, de bonne grâce et de grandeur. Ce je ne sais quoi de pathétique qui transfigure son visage, inexprimable mélange du génie italien et du génie espagnol, cette force et cette hauteur d'esprit dans la finesse et le sentiment, a revêtu une plus pénétrante douceur. Il demeure jeune et confiant, de cette jeunesse et de cette confiance que donnent les certitudes immortelles et la passion du bien. Il gardera éternellement au cœur ses trois adorations : Léon XIII, le Saint-Siège et la France. Avec quel accent pénétré il me redisait les gloires de son maître et de son Pontificat, les hommages émus de l'univers entier devant le lit d'agonie sublime : « Ces hommages, dira-t-il, forment, dans l'histoire du Vatican, le plus beau monument moral. » Toutes les fois que je ramenais le discours sur sa personne, son front se plissait : sa modestie le dérobait et le voilait. Du Conclave, rien; du *veto*, pas un mot. Les ennemis n'occupent pas son esprit; il n'en a plus d'ailleurs : le recul fait briller les faits dans la lumière et le triomphe posthume. La patience ne reste-t-elle pas la cuirasse des hommes? Sous l'orage, les graines ailées se cachent, mais, au premier souffle clément, la vie ne monte-t-elle pas comme au printemps? Et le sol fleurit et le ciel étincelle!

Je ne saurais oublier les témoignages de sa tendresse pour la France. Ni boudeur, ni découragé, ni amer, il conserve intégralement son idéalisme. La croyance forte et sereine dans la victoire des idées ne le quitte pas un instant. Si sombres que soient les tableaux, si immenses et si mélancoliques que paraissent les ruines, l'*optimisme* des hommes de bien et d'action ne cesse d'habiter sur les sommets de son âme. Optimisme! il faudrait dire plutôt réalisme, ou, si l'on me passe le mot barbare, « *proportionnalisme* », car le véritable conducteur puise ses sortilèges dans le soin qu'il met à

laisser à chaque chose sa proportion. Voilà le point de rencontre, le creuset où confluent les réalités des choses et les dons supérieurs des hommes, composant l'alchimie de la Providence politique, ce pâle reflet de la Providence divine! La piété romaine des Français enivre son cœur; l'attachement si pur et si plénier des évêques réconforte ses longs espoirs. Son esprit aime à se reposer dans la contemplation de cette obédience française. Ce « silentiaire », retiré dans la paix intérieure, considère le train humain du haut de son impassibilité; et, trait piquant, cette abnégation se pare de la plus tendre et de la plus exquise sensibilité. Sa figure rend ce contraste singulier, cette figure que vous ne rencontrez plus en Italie, tantôt immobile comme le marbre, tantôt pathétique comme la plus grande passion.

Avec quelle pertinence il développera sa pensée sur les hommes et les choses! Ce solitaire sait les faces diverses du monde; et son désert volontaire se peuple de toutes les réalités. Questions extérieures, affaires de Rome, Quirinal et Vatican, Angleterre et Allemagne, problème social, mouvement religieux dans les pays, renaissance intellectuelle du catholicisme, rien ne laisse son esprit indifférent. Mais, constamment, comme sous le charme d'une prédilection, ou mû par le ressort des nécessités historiques, le cardinal se hâte de reconduire le conversation vers la France. Après Léon XIII et Sixte-Quint, je ne connais nul personnage qui ait pénétré si profondément le mystère de la coopération de notre pays avec l'Eglise et le Saint-Siège. Les parenthèses et les reculs ne désespèrent point ses certitudes. S'il n'ignore pas que la rupture avec Rome a retiré, pour une génération, la Papauté du « jeu de ce monde », il admire la spontanéité, la flexible souplesse de notre génie qui, des abîmes, remonte aux étoiles, etc., etc...

Il est bon de rappeler que M. Bœglin, qui a figuré pendant d'assez longues années parmi les prélats de la Cour romaine, avec le titre de camérier secret, a été longtemps le grand inspirateur des principaux journaux catholiques en France; et l'on voit, par ce trait, entre autres, qu'il exerce encore, comme il peut, son action.

La mort du cardinal Mathieu n'offre pas à ces faux pilotes de l'Eglise un prétexte moins heureux que les vacances du cardinal Rampolla. Mais on éprouve quelque surprise de voir même un académicien modéré, comme M. Mézières, appuyer leurs mauvais coups de barre, et, comme eux, trouver le moyen de ne blesser que la mémoire du défunt qu'on cherche à grandir, sans s'élever vis-à-vis du Saint-Siège plus haut que l'impertinence ridicule. Voici comment il termine un article sur le cardinal Mathieu, dans le *Temps* du 28 octobre :

Rien de banal non plus dans le rôle qu'il jouait au milieu des dignitaires de l'Eglise. Respectueux autant que personne des traditions, il ne s'y enfermait pas comme en une forteresse inaccessible; il suivait avec attention les mouvements de la pensée moderne, sans parti pris préconçu, dans l'espérance d'y trouver des points de contact entre sa foi, qui était très sincère, et les nécessités de l'heure présente. Fort avant dans la confiance et dans les bonnes grâces du pape Léon XIII, il aurait voulu, comme il le raconta lui-même, à la *Revue des Deux-Mondes*, que le conclave donnât au souverain pontife défunt un successeur de la même envergure et de la même largeur d'esprit. Le résultat ne dépendit ni de lui, ni des autres prélats français. Si les conseils et l'exemple du cardinal Mathieu n'avaient

été paralysés par l'intervention d'une puissance étrangère, une partie des malheurs dont souffre aujourd'hui l'Eglise de France lui aurait été épargnée. Quoique cet effort n'ait pas été couronné de succès, en le tentant, le cardinal a bien mérité de l'Eglise et de son pays.

Enfin, pour montrer par un autre exemple avec quelles étroites lisières on entend conduire le Pape, tout en proclamant l'émancipation complète de l'Eglise, voici l'information que publiait le *Figaro* du 2 novembre, à propos des prochaines promotions cardinalices :

La mort du cardinal Mathieu réduisant à quatre le nombre des cardinaux français, et la tradition réservant sept chapeaux cardinalices à la France, on croit qu'au prochain consistoire le Pape nommera un et peut-être deux cardinaux français.

La nomination de Mgr de Cabrières paraissait certaine, mais plusieurs journaux catholiques ayant représenté cette nomination comme un désaveu de la politique conciliante de Léon XIII à l'égard de la France républicaine, Pie X hésiterait à procéder à cette nomination qui semblerait une représaille vis-à-vis du pape défunt et hostile à la République, et il nommerait, dit-on, cardinaux, des évêques complètement étrangers aux luttes politiques.

Inutile de faire ressortir l'allégation mensongère sur laquelle est bâtie cette histoire. Aucun journal catholique n'a parlé ainsi et n'aurait osé se permettre ces réflexions aussi absurdes que dénuées de toute vérité et de toute convenance. Aucun n'aurait osé s'associer publiquement à l'espèce de chantage déjà tenté insidieusement une première fois par quelques personnages du monde ecclésiastique vivant à Rome, pour obliger le Souverain Pontife à servir une politique dont ils ont fait leur œuvre.

IV. — LE CLERGÉ ET LE « SILLON »

C'est une opinion communément et trop facilement reçue, que les rapports du clergé avec le *Sillon* se sont complètement détendus, depuis que les évêques, en grand nombre, faisant écho aux paroles du Saint-Père, ont manifesté leurs réserves formelles, leurs inquiétudes à l'égard de ce mouvement, et interdit à leurs prêtres de prendre part à ses manifestations.

Si l'on veut se rendre compte de l'état réel des choses, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les listes de souscriptions pour la transformation de l'*Eveil démocratique,* organe populaire du *Sillon,* en journal quotidien. Ce journal vient de publier la septième liste. Les membres du clergé y entrent dans une proportion très considérable, comme le montrera le relevé qui suit. Les noms propres que l'*Eveil démocratique* insère en toutes lettres ne sont désignés ici que par les initiales. Il faut ajouter, qu'outre les souscriptions d'ecclésiastiques explicitement données pour telles, les seules que nous relevions, il y en a certainement un assez bon nombre d'autres parmi les envois désignés comme venant de professeurs d'écoles libres ou de cercles d'études.

Première liste. — 14 juin 1908.

Abbé V., curé de Cutgan. 100 »
Abbé L. M., à Toulouse. 100 »
Deux prêtres. 10 »
Abbé M., à Paris (*1er versement*). 100 »
Trois prêtres professeurs. 30 »

Deuxième liste. — 28 juin 1908.

Abbé D., à Pertuis. 5 »
Un groupe de séminaristes. 13 50
Abbé L., à Tulle. 20 »
5 abbés professeurs. 25 »
Un prêtre d'Agen. 5 »
Abbé G., d'Orléans. 10 »
Abbé G., à Mantes. 2 »
Un prêtre professeur. 10 »
Abbé A. R., à Flers. 5 »
Abbé G., à Paris. 20 »
Un groupe de séminaristes. 16 »
Un prêtre de Rennes. 5 »
Abbé F. M., à Aubusson. 20 »
Abbé F., à Châteauneuf-sur-Charente. 5 »
Trois jeunes prêtres charentais. 25 »
Quatre prêtres professeurs. 50 »
Un vicaire du Nord. 10 »
Abbé L., à Croix-Damade. 5 »
Trois prof. au G.-S. de B. (*1er versement*). 60 »
Abbé V. S.-H., à Lamothe. 5 »
Un groupe de jeunes Parisiens aspirant au sacerdoce. 34 »
Abbé C., à Landivisiau. 25 »
Abbé J. J., à Châtillon-s-Chalar. 20 »
Un prêtre ami du *Sillon*, par l'intermédiaire du *Sillon* plélanais. 6 »
Abbé F. K., à Bellevue. 10 »
Abbé V., à Théoules. 1 »
Abbé C. P., Saint-Paul-Trois-Châteaux. 10 »
Abbé F., Saint-Paul-Trois-Châteaux. 4 »
Abbé A. M., à V. 1 50
Deux prêtres landais. 10 »
Abbé L., à Charsonville. 5 »
Abbé V., à Coulmiers. 5 »
Abbé L. V., à Rochefort. 20 »
Un curé de campagne. 5 »
Un curé, G. B. L. S. 20 »
Un prêtre de la Haute-Loire. 4 »
Un prêtre saintongeais. 2 »
Un groupe de séminaristes. 11 »
Abbé M. T., à Briare. 5 »
Abbé E. L. 5 »
Abbé H. T., à Paris. 5 »
Un prêtre ami du Sillon. 10 »
Un prêtre, à R. 5 »
3 professeurs ecclésiastiques d'un collège de l'Est. 10 »
Abbé H. K. (*1er versement*). 5 »
Un groupe d'ecclésiastiques de Rouen. 45 »
Un prêtre ami du *Sillon*. 6 »
Deux professeurs, à Pons. 10 »

Troisième liste. — 19 juillet 1908.

De Bastia (Abbé S., 10 ; C., curé de Bastia, 5 ; C., curé de Bastia 5 ; Mgr G.-C., 1 ; abbé Z., 1 ; abbé C., 1 ; abbé D., 1 ; abbé G., 1 ; abbé G., 2 ; abbé R., 1 ; S., prof., 1 ; abbé P., 1.
Un curé de l'Yonne. 5 »
Un curé de l'Yonne. 10 »
Abbé E., à Cesarches. 10 »
Chanoine X. (*1er versement*). 30 »
Un abbé sillonniste. 5 »
Abbé V., à Épinal. 20 »
Un prêtre ami du *Sillon*. 3 »
Abbé B. (*1er versement*). 50 »
Un prêtre ami du *Sillon*. 10 »
Un prêtre ami de l'*Éveil*. 10 »
Abbé J. D., à Ambazac. 5 »
Un séminariste. 2 »
Trois abbés, professeurs à Meaux. 15 »
Un groupe de séminaristes du Centre. 12 »

Un groupe de prêtres professeurs et d'élèves.	50	»
Un groupe d'étudiants ecclésiastiques.	59	50
Un prêtre.	2	»
C., prêtre, à Paris.	40	»
Abbé E. P., (Lot-et-Garonne).	3	»
Un groupe de séminaristes.	17	»
Abbé L. J., à Rochefort-en-Terre.	25	»
Un prêtre des Côtes-du-Nord.	20	»
G. A., aumônier.	10	»
Abbé J. M., à Paris.	1	»
De Nîmes, un abbé démocrate pauvre.	1	50
Un vicaire de la Drôme.	2	»
De Quimper, un prêtre, 5 ; un prêtre,	25	»
Deux prêtres picards.	20	»
Abbé V., à Evreux.	10	»
Abbé F., à Evreux.	2	»
Un groupe de séminaristes.	5	»
Abbé V. L. R., à Pithiviers.	3	»
Abbé V., à Meylan.	15	»
Un prêtre.	30	»
Un jeune prêtre.	1	»
Un séminariste soldat à Tarbes.	2	50
Des séminaristes du Sud-Est.	15	»
Deux prêtres bretons.	200	»
Abbé X., Morbihan.	20	»
Un curé du Poitou.	10	»
Abbé A. C., à Veyrières.	10	»
Un vicaire pas riche (*1er versement*).	5	40
Abbé D. C. D., à Vouzan,	10	»
Abbé O., à Soisy.	5	»
Un vicaire de Paris.	25	»
Abbé K., prof. à Lambezellec.	50	»
Abbé F., à Toulouse.	2	40
Abbé J. L., à Agen.	9	80
Trois jeunes sillonnistes du Nord.	8	»
Abbé P. J., à Montpellier.	10	»
Un prêtre, Montpellier.	2	»
Un prêtre.	5	»
Abbé J , à Orléans.	5	»
Un groupe de professeurs et d'élèves d'un collège.	11	75
Abbé J. R., à Paris.	10	»
Abbé C. P., aux Bois-au-Verne (*1er versement*).	5	»
Abbé J. F , à Saint-Denis-de-Vaux.	10	»
Un groupe de séminaristes (*1er versement*).	5	»
Un ecclésiastique ami du Sillon.	3	»
Abbé B. L., à Blerville.	10	»
De Montivilliers, abbé B., 10 ; abbé D.	10	»
De Vendée : Reconnaissance sacerdotale.	5	»
De Sicile (abbé F. C., 2 fr. ; abbé P. L., 2 fr. ; abbé G.C., 1 fr. ; abbé F. D., 5 fr.)	10	»
Deux séminaristes, Varvis.	3	»
Un curé normand.	20	»
Abbé L., à Léon.	10	»
De Clermont-Ferrand, abbé L., 3 fr. ; abbé C., 1 fr. ; Un prêtre ami du Sillon, 10 fr. ; Anciens du petit séminaire de Pleaux, 32 fr.		
Un jeune prêtre.	2	25
Un prêtre vosgien ami du *Sillon* (*1er versement*).	20	»
Trois prêtres provençaux.	14	»
Un prêtre prof. à Lille.	5	»
Abbé G. à Aix.	5	»
Un prêtre du diocèse de Soissons.	20	»
Deux abbés de Bourges.	10	»
Un abbé de Bourges.	20	»
Abbé F., à Montreuil-sur-Mer.	10	»
Un séminariste dijonnais (*1er versement*).	3	»
Abbé P., à L.	100	»
Un prêtre républicain du Calvados.	50	»
Un groupe de séminaristes soldats.	5	»
Deux vicaires du Gers (*1er versement*).	10	»
Abbé F. A., curé de P.	5	»
Abbé A. R., à L.	5	»
Un abbé démocrate, Dijon.	1	»

Quatrième liste. — 16 août 1908.

Un vicaire de la Côte-d'Or (*1er versement*).	20	»
Séminaristes de C.	10	»
Abbé B., à Pontoise.	2	»
Un ecclésiastique, professeur du Nord.	5	»
Un abbé du Pas-de-Calais.	5	»
Un groupe de professeurs du collège de Pons.	25	»
Quatre jeunes vicaires du diocèse d'Agen.	10	»
Un prêtre.	3	»
Un pauvre curé de campagne.	10	»
Un groupe de prêtres, professeurs et maîtres d'études du Finistère.	35	»
Un abbé sillonniste du Nord.	5	»
Abbé J. V., à Veyrins.	100	»
Un prêtre du Calvados.	6	»
Abbé L. R., vicaire à Vineuse (Loire).	5	10
Un séminariste jurassien.	3	»
Un prêtre de l'Aisne.	500	»
Un prêtre du diocèse de Rouen.	10	»
Abbé G., curé.	5	»
Abbé F., vicaire.	5	»
Abbé C., curé d'Aiglem, par Roquesteron (Alpes-Marit.)	5	»
Un petit curé de l'Armagnac.	10	»
Abbé A. T., aumônier du camp de Châlons (*1er versement*).	100	»
Deux séminaristes soldats.	6	»
Un vicaire.	5	»
Abbé M. M., à Vannes.	50	»
Un séminariste.	2	»
Un prêtre de Vannes.	5	»
Un curé d'Ille et-Vilaine.	100	»
Un groupe de professeurs, prêtres et laïcs.	20	50
Un prêtre d'Ille-et-Vilaine.	3	»
Abbé P., à Bordeaux.	10	»
Un abbé du Gers.	10	»
Séminariste dijonnais.	5	»
Un prêtre des Vosges.	51	»
Abbé G. L. (*1er versement*).	100	»
Abbé G. S., de Bordeaux.	20	»
Abbé L., de Talence (Gironde).	10	»
Un groupe de séminaristes (*2e versement*).	10	»
Pauvre vicaire victime de la Démocratie (I.-et-V.).	5	»
M. l'abbé C.	5	»
Abbé V. (Charente-Inférieure).	2	50
Un prêtre d'Ille-et-Vilaine.	5	»
J. R., curé de l'Oradouse (Creuse).	2	»
Abbé R., archiprêtre, Pont-de-Vaux (Ain).	10	»
J. L., prêtre, à Rennes.	10	»
L'abbé R., à Rennes (*1er versement*).	5	»
Un abbé démocrate à Rennes.	5	»
Un prêtre de Rennes.	4	»
Un prêtre du L.-et-G.	1	75
Abbé X., Josselin.	5	»
Abbé Y., Josselin.	5	»
Un groupe de jeunes séminaristes.	11	»
Un abbé de Montpellier.	10	»
Un vicaire démocrate du Calvados.	5	»
Un prêtre démocrate.	5	»
Un ancien vicaire de Château-Thierry.	20	»
Un séminariste pauvre.	5	»
Un vicaire de campagne.	5	»
A. V., curé de Cuseteau, canton de Cazaubon (Gers) (*2e versement*).	100	»
Deux curés de l'arrondissement de Ploermel.	20	»

Cinquième liste. — 20 septembre 1908

Les prêtres amis du *Sillon* de Saint-Servan.	10	»
Un recteur pauvre de la Montagne Noire.	2	»
Abbés démocrates du Nord (*1er v.*)	12	»
Un prêtre reconnaissant.	10	»
A. M., vicaire du diocèse de Paris (*1er versement*).	20	»

Un pauvre petit vicaire.	1	»
Un vicaire prolétaire.	5	»
A. M., à Chatenois.	3	»
Un prêtre des Pyrénées.	2	»
Un vicaire.	3	»
Un prêtre du Gers.	5	»
Un prêtre du Finistère.	5	»
Sept prêtres de l'arrondissement de Saint-Malo.	8	50
Un groupe de prêtres retraitants.	10	»
Un séminariste, ancien camelot.	5	»
Un abbé démocrate de Paris.	2	»
Un séminariste de l'Aisne.	2	»
Un prêtre ouvrier de l'Aisne.	2	»
Un vicaire du Nord.	5	»
Un groupe de prêtres de la Drôme (*1er versement*).	16	»
Un prêtre démocrate.	3	»
Abbé M., Ussel.	5	»
Abbé V., Ussel.	2	30
Abbé P., Ussel.	1	30
Abbé M., Ussel.	5	»
Un groupe de prêtres de la Drôme (*2e versement*).	14	»
Un prêtre professeur.	2	»
Un prêtre ami du *Sillon*.	5	»
Abbé A. B., (Tarn).	5	»
Un prêtre du Gers.	5	»
Deux prêtres de Rennes.	100	»
Abbé D., Langres.	1	»
Abbé H., Yvetot.	5	»
Abbé F., à Charolles (Saône-et-Loire).	6	15
Un abbé démocrate.	15	»
Offrande d'un séminariste pauvre.	2	»
Abbé F. G., curé de Châtenois-le-Royal (S.-et-L.)	6	»

Sixième liste. — 25 octobre 1908.

Un ecclésiastique de la Drôme.	10	»
Un vicaire de Chalon-sur-Saône (*1er versement*).	5	»
Un vicaire gascon.	3	»
Un vicaire de l'Yonne.	3	»
Abbé B., Montpellier.	20	»
Un séminariste viennois.	2	»
Abbé P., à Saint-Constant (Cantal).	3	»
Le curé de Cagire.	6	»
Deux prêtres stéphanois.	5	»
Un jésuite pauvre.	0	30
Un séminariste soldat.	3	50
Un prêtre ami du *Sillon*.	2	»
Petits séminaristes tourangeaux.	2	»
Abbé B., Lyon.	6	»
Abbé M., vicaire, Aire-sur-la-Lys (*1er versement*).	5	»
Abbé B., (Tarn).	4	»
Deux vicaires de Bègles.	10	»
Abbé D., Colomier-Lasplanes, près Toulouse.	2	»
Un aspirant missionnaire, Paris	5	»
Un prêtre du Gers.	5	»
Un curé de la Drôme.	10	»
Un prêtre de Paris (*1er versement*.)	10	»
Un professeur ecclésiastique	30	»
Un abbé de l'Yonne (*1er versement*).	10	»
Un curé de Laonnois.	20	»
Abbé C., curé de Saint-Priest-de Gimel (Corrèze).	2	»
Un vicaire breton, diocèse de Saint-Brieuc.	5	»
Un prêtre d'Ille-et-Vilaine.	2	»
Un prêtre du diocèse de Rennes	2	»
De Pierrelatte Un vicaire depuis longtemps démocrate	5	»
Abbé P. T., Albi.	50	»
Abbé X., Yvetot.	5	»

Septième liste. — 8 novembre 1908.

Un prêtre de Paris (*deuxième versement*).	400	»
Curé toujours sillonniste de Dinan.	1	»
E. G., curé de Pernand (Côte-d'Or).	5	»
Abbé B., Orléans (Loiret) (*deuxième versement*).	50	»

Abbé F. M., Paris.	20 »
Un prêtre du diocèse de Rennes.	5 »
Abbé F., Olonzac (Hérault) (*premier versement*).	5 »
Abbé J. J., Villegondon (Tarn).	10 »
Un curé du canton de Baume-les-Dames (Doubs).	1 »
De Chaumont, Abbé M., 1 fr.; Abbé P. H., 1 fr. ; Abbé M., 5 fr.	
Un prêtre catholique, docteur en théologie.	10 »
Un prêtre breton.	4 »
Abbé D., à Warluzel, par Sus-Saint-Léger (Pas-de-Calais).	2 »
Offrande d'un vicaire de campagne. B. F.	2 »
Abbé A. T., à Bordeaux (*premier versement*).	20 »
Quatre ecclésiastiques professeurs dans un ancien collège de Jésuites (*deuxième versement*).	15 »
Abbé R., La Boussière (Jura).	1 »
Abbé L. B., Bordeaux.	3 »
Deux abbés picards au Pèlerinage National de La Salette.	10 »
Un curé du diocèse de Bayeux (Calvados).	5 »
Le curé de Saint-Acheul-les-Bruyères	2 »
P. C., du clergé d'Auch (*premier versement*).	5 »
Abbé E. C., curé de C. (Seine-et-Marne) (*troisième versement*).	10 »
Abbé J. R., vicaire, Hirel (Ille-et-Vil.) (*deuxième versement*).	50 »
Un curé du diocèse de Soissons (*deuxième versement*).	20 »
Un vicaire breton.	5 »
Un prêtre du Finistère (*premier versement*).	50 »
Dom B. O. S. B.	0 30
B. T., professeur à l'Ecole de Sorèze.	5 »
Un recteur breton.	5 »
Un vicaire du diocèse de Vannes (Morbihan).	6 »
Un prêtre favorable au *Sillon* (Jura).	2 »
Un abbé démocrate (*deuxième versement*).	20 »
Un séminariste de A.	50 »

Faut-il maintenant s'attendre à ce que chacun des souscripteurs ci-dessus désignés, après avoir publiquement donné son nom, proteste par une lettre du goût de celle qu'on va lire, adressée à un journal du Sud-Ouest qui avait relevé, au point de vue local, l'un ou l'autre de ces noms?

10 juillet 1908.

« Monsieur le directeur, le succès de la souscription destinée à rendre quotidien l'*Eveil démocratique*, actuellement hebdomadaire, et dont le tirage dépasse 50.000, n'a pas le don de plaire à tous vos lecteurs. L'un d'eux, dans une note que vous insériez, le lundi 6 juillet, après avoir, selon un des termes chers à votre journal, « casserolé » les professeurs de notre enseignement libre diocésain et « un curé de campagne » coupable d'avoir donné cent francs, poursuit, etc...

« Depuis l'Encyclique toujours en vigueur de Léon XIII, il s'est levé chez nous, tant laïques que prêtres, toute une génération de républicains et de démocrates passionnés : c'est la gloire de nos établissements libres et en particulier de l'ancien petit séminaire d'Auch, d'en avoir formé un grand nombre .

» Attachés à la République, non pour ce qu'elle est, hélas! mais pour ce qu'elle *peut* et *doit* être, ils se donnent à toute tentative généreuse, comme est celle de l'*Eveil démocratique* et du *Sillon*, capable de la faire

grande, libre et fraternelle. Avec leur dévouement et leurs prières, ils donnent leur argent, regrettant de ne pouvoir faire davantage pour l'œuvre de la réconciliation nationale et de la paix religieuse et sociale.

» Ils sont convaincus, d'une part, que la République ne sera catholique que si les catholiques sont de bons, de loyaux, d'incontestables républicains, et, d'autre part, ils savent que, plus que tout autre, le régime républicain a besoin, pour vivre, de vertu, de désintéressement et de religion, en un mot de catholicisme. C'est pourquoi ils rejettent avec la même ardeur les tentatives intéressées de gauche et de droite, qui cherchent à persuader au peuple, depuis bientôt quarante ans, qu'on ne peut être à la fois catholique et républicain.

» Jeune prêtre de Jésus-Christ, je suis heureux aujourd'hui, après Léon XIII, après Pie X, après tous nos évêques, de dénoncer encore une fois ce sophisme et de proclamer non seulement mon respect, mais *mon adhésion enthousiaste à la République démocratique de France* et à toutes les justes revendications populaires. J'attends de la République affermie et régénérée le plus bel avenir pour la religion catholique dans notre pays et dans le monde. J'ai l'honneur, Monsieur le directeur, en vous remerciant pour l'insertion de cette lettre, de vous assurer de mon entier dévouement sacerdotal.

» L. M., *prêtre,*
» *Licencié ès lettres, licencié en théologie* » (1).

Il paraît que certaines sommités catholiques, tant ecclésiastiques que séculières, s'efforcent en ce moment d'obtenir du Saint-Siège l'interdiction aux prêtres de s'intéresser à des Ligues qui ne seraient pas républicaines. Cela donnerait bon espoir à ceux qui souscrivent pour le journal du *Sillon* de se trouver dans la bonne voie.

L'*Unità cattolica*, le vaillant journal de Florence, dont la ligne de conduite venait d'être si hautement approuvée par une lettre autographe du Saint-Père, a donné, le 24 octobre, au directeur de la *Critique du Libéralisme*, un témoignage de sympathie et d'estime pour lequel nous lui adressons de vifs remerciements. Relevant les attaques de l'*Italie*, qui mêlait irrespectueusement le nom de Pie X à ses critiques sur l'apparition de notre Revue, l'*Unità cattolica* disait :

« *M. l'abbé Barbier, de l'amitié de qui nous nous honorons, et contre qui — les lecteurs s'en souviendront — certains de nos journaux catholiques ont eux-mêmes battu froid, puisqu'ils crurent opportun de ne pas dire un mot de sa soumission postérieure à une décision de la congrégation de l'Index (mais ce sera là une question sur laquelle nous pourrons revenir pour mettre les choses au point, quand l'ardeur des passions se sera apaisée), peut fort bien se déclarer fier des attaques qui lui viennent continuellement d'un côté et de l'autre : les critiques envieuses de pareils adversaires montrent bien qu'il a raison et qu'il défend la cause de Dieu.* »

1. La *Voix du Peuple*, 15 juillet 1908.

Le Gérant : G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, LILLE. — 5340

LA CRITIQUE DU LIBÉRALISME
RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

DIRECTION, RÉDACTION .
M. l'Abbé Emm. BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)
Le numéro : Net 0 fr. 60
Les Abonnements sont d'un an

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS :
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)
Un an { FRANCE . 9 francs
ÉTRANGER . 11 »

SOMMAIRE :

F. Belleville. — Le comble du Libéralisme et la liberté infantile.
Emm. Barbier. — L'Union pour la Vérité.
Paul Tailliez. — Le modernisme à l'étranger : En Autriche.
Emm. Barbier. — Le devoir politique des Catholiques : Une parole du Pape.
INFORMATIONS ET DOCUMENTS . Mgr Lacroix en Sorbonne. — La Revue pratique d'Apologétique. — L'Action Libérale et la neutralité scolaire.—Contraste et ressemblance. — Le semi-modernisme.

LE COMBLE DU LIBÉRALISME ET LA LIBERTÉ INFANTILE.

Tout arrive, disait Talleyrand; de là sans doute, le mot de l'auteur de l'Imitation: *nil mirari*. Nous sommes à une époque où il fait bon se renfermer dans cette tour d'une imperturbable sérénité. Quand on disait que l'histoire était une conjuration contre la vérité, il ne s'agissait que des vérités du domaine de l'histoire. Aujourd'hui, toutes les vérités de tout ordre sont remises en question. On ne cherche pas seulement à changer des opinions plus ou moins superficielles, plus ou moins instables, et à vous refaire une mentalité; on va au fond de tout; on s'attaque aux principes premiers de la philosophie, aux dogmes fondamentaux de la religion, à la base de la morale: on vérifie, ou plutôt on dissout les axiomes; et quand on se trouve devant l'évidence, pourvu que ce ne soit pas l'évidence des mathématiques, — et encore! — on la nie, on passe à côté sans la voir. C'est l'esprit humain qu'on a la prétention de refaire, la raison qu'on veut réorganiser, le bon sens que l'on retourne et que l'on affronte *audacieusement*.

Jusqu'à ces derniers temps, on pouvait discuter avec les adversaires

parce que l'on pouvait toujours trouver un terrain commun, un point de départ et d'appui pour la discussion. Le jour vient où nous ne nous entendrons plus, où nous ne parlerons plus la même langue, parce que nous ne penserons plus de même, et que nous ne serons plus de la même humanité. La confusion sera plus profonde qu'à la tour de Babel. Que voulez-vous? Quand on nie imperturbablement certaines choses, nous n'avons plus rien à dire. Nous constatons une lésion au cerveau de nos contradicteurs, et nous passons.

S'il en est ainsi pour tant de vérités capitales, il en est de même pour toutes les questions à base de liberté. Or, la liberté appartient au libéralisme, je devrais dire aux libéralismes de toute nuance, depuis le libéralisme qu'on appelait catholique, qui vous présentait une liberté un peu naïve, — soyons modéré, — jusqu'au libéralisme terroriste, qui criait : La liberté ou la mort! Ce qu'ils en font, nous n'avons pas l'intention de le dire : il nous suffira d'en noter quelques types particulièrement caractérisés. C'est la liberté bêlante des honnêtes libéraux ou la liberté hurlante des jacobins; et j'entends par là ceux d'aujourd'hui, aussi bien que ceux de la grande Révolution; c'est encore la liberté déshonorée des épicuriens.

Il y a sans doute, et souvent, de la mauvaise foi dans ce travail de déformation d'une si belle chose, j'allais dire et je dis de la plus grande chose que Dieu ait faite pour l'honneur de l'humanité. Car on est effrayé à la pensée de ce que l'homme deviendrait s'il ne jouissait pas de la liberté. Mais il y a aussi une grande erreur sur la vraie notion de la liberté de l'âme humaine. Combien d'hommes qui croient que la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui n'est pas de nature à nuire au prochain! Et voilà pourtant ce qui sert de base à leur morale, et ce qui en détermine même les limites si peu compréhensives.

Combien d'autres qui n'ont jamais pu s'élever à cette pensée que le libre arbitre consiste essentiellement à pouvoir faire le bien! Ils croient que l'homme ne serait pas libre s'il ne lui était pas loisible de faire le mal. Il en est sans doute qui, suivant cette pente, iront jusqu'à dire qu'il faut encore faire entrer dans cette conception de la liberté le droit même de mal faire. Et pourtant il suffit à tout honnête homme de rentrer dans sa conscience, — je parle de ceux qui ne nient pas la conscience, — pour s'avouer qu'il ne réclame pas le droit ni le pouvoir de mal faire, ce qui ne l'empêcherait pas de se croire libre pourvu que rien ne l'empêchât de faire le bien.

De là vient que, si souvent, le libéralisme, qui se donne comme le protecteur de toutes les libertés, favorise les mauvaises. Qu'y a-t-il de plus contraire, de plus nuisible à la vraie liberté que les mauvaises passions qui sont au cœur de tout homme? Or, plus les gouvernements sont ou se disent libéraux, plus ils favorisent, plus ils déchaînent ces pas-

sions au grand détriment de l'individu et de la société. Si, au fond, ils agissent ainsi par intérêt, il leur suffit de crier très haut qu'ils le font par libéralisme, par respect pour la liberté du peuple. Le peuple suit toujours, pourvu, comme dit Bossuet, qu'il entende seulement le nom de liberté.

Mais qui dira tout ce qu'on met sous ce mot, sous cette étiquette. C'est un pavillon toujours splendide qui couvre toutes sortes de marchandises. C'est un mot dont le sens reste flottant et dans lequel on met tout ce qu'on veut, même les choses les plus inconciliables, les plus contradictoires. Prêtez l'oreille aux discussions du Parlement toutes les fois qu'il s'agit de retirer ou d'octroyer aux citoyens quelques libertés; et vous constaterez que souvent on met sur des lois tyranniques l'étiquette de la liberté. On écrit bien ce mot jusque sur les murs des prisons; et je me demande de quel côté l'ironie est plus mordante, l'antinomie plus flagrante.

Quoi qu'il en soit, le libéralisme s'est fait le défenseur de toutes les libertés; et, si, tout en perdant les meilleures, il en sauve pourtant quelques-unes, c'est un succès qu'il exploite et dont il triomphera longtemps. Voltaire, dont le caractère était marqué au coin de l'égoïsme et de la cupidité, s'est laissé aller à quelques inspirations généreuses, et cela suffit presque à sauver sa mémoire du mépris universel. Mais il a commis tant de félonies, il a fait tant de mal, que les honnêtes gens ne peuvent l'estimer pour le peu de bien qu'il a fait. Le libéralisme de même. Il a tellement faussé, dénaturé la liberté et l'idée que nous devons en avoir, il a tellement favorisé les fausses libertés aux dépens de la vraie; il a tant fait pour l'enlever de sa place naturelle et la mettre où elle n'est pas, où elle ne doit pas être, qu'on ne peut lui savoir gré de quelques services partiels qu'il lui a rendus par hasard.

Toujours est-il que le libéralisme s'est fait une spécialité de ce genre d'opérations. Il cherche partout les libertés à protéger, à sauver des multiples tyrannies sous l'effort desquelles elle succombe. Mais il est assez facile de constater qu'il cherche simplement à changer les rôles et à prendre auprès des pauvres libertés la place de ceux qui les protègent où les exploitent. Il va moins à la défense qu'à la conquête de la liberté.

Dans cette préoccupation, il voit partout des libertés immolées aux exigences de la nature, aux nécessités de la vie, aux mœurs familiales, à l'autorité paternelle. Car enfin, il faut bien le reconnaître, la rougeur au front : il y a, au XXe siècle, toute une génération d'enfants qui vivent dans le plus honteux esclavage. Ces enfants reçoivent à la maison et à l'école une éducation qu'ils n'ont pas demandée, qu'ils ne reçoivent pas librement, puisqu'on ne leur a pas donné le choix; et qui les engage, sans tenir compte de leur liberté de conscience dans

une croyance, dans des pratiques et des observations que leur impose l'autorité irrésistible de leurs parents.

Voilà ce qu'a fini par découvrir M. Payot, un haut dignitaire de l'Université. C'est la Déclaration des évêques qui l'a amené à faire cette étonnante constatation. Il estime que cette pièce est assez mal écrite et que les évêques auraient pu mieux choisir leur porte-plume. Quand nous lui ferions cette concession, ce n'est peut-être pas une raison suffisante pour légitimer ses conclusions.

Elles vont très loin, au delà de tout ce que l'on aurait pu imaginer. Quand nous croyons pouvoir annoncer sur des pronostics certains que les ennemis de la liberté chrétienne sont capables de tels ou tels excès, il se trouve toujours des gens qui soutiennent qu'ils n'iront pas jusque-là. C'est ainsi que, depuis trente ans, on a commis tous les attentats qu'on prévoyait sans y croire. Il en est un qu'on ne prévoyait même pas tant il paraissait monstrueux. Qui donc aurait pu croire qu'il se trouverait un homme capable de porter atteinte à cette chose sacrée, le droit qui appartient au père et à la mère, de diriger l'éducation de leurs enfants ? On pourrait dire à ceux qui nient toute vérité, qui ne respectent plus rien dans la religion, qui ébranlent toutes les bases de la morale, qui se mettent en dehors du sens commun et de tout bon sens, on pourrait leur dire que dans la ruine de toutes ces grandes choses, il en reste au moins une qu'ils devraient respecter et qu'en effet, ils paraissent disposés à regarder comme la seule réalité dont il faille tenir compte : c'est la nature. Or, s'il y a quelque chose qui vienne de la nature, ce sont assurément les liens qui unissent l'enfant aux auteurs de ses jours ; c'est la dépendance physique et morale d'un côté, et, de l'autre, le droit d'élever l'enfant qui n'a d'autre base, d'autre raison d'être que le devoir d'en faire un homme, après l'avoir appelé à la vie. Il est ce que l'on a reconnu de tout temps, sans que l'on ait eu besoin d'invoquer d'autre loi, ni d'autre civilisation que la nature.

L'Eglise se montre toujours très respectueuse de ce droit du père sur son enfant. Certes, elle use de son influence maternelle qui lui donne à elle aussi tant de droits, pour exciter la conscience des parents et assurer aux enfants les bienfaits d'une éducation chrétienne. Elle agit ainsi envers ses fidèles. Mais pour ceux qui ne lui appartiennent pas, elle respecte plus que personne le droit du père, et elle n'admet pas qu'un enfant soit baptisé sans son consentement. Ainsi toute autorité s'incline et s'efface devant celle-là ; tout magistrat cède à la magistrature paternelle ; tout législateur s'arrête à la porte du foyer de la famille ; et il semble que l'histoire qui, dit-on, se recommence, aurait à raconter quelque chose de nouveau si, au nom de la liberté, on privait le père du droit de donner à son fils l'éducation qui lui convient.

C'est pourtant ce que M. Payot voudrait faire passer dans la loi. Pour répondre aux évêques de France, qui, fidèles à eux-mêmes et à l'esprit de l'Eglise, viennent d'affirmer de nouveau le droit incontestestable et inaliénable des parents de donner à leurs enfants une éducation chrétienne, il répond en donnant une formule à la pire des tyrannies. Et parce qu'il faut que la tyrannie la plus éhontée garde toujours quelque apparence de liberté, M. Payot se présentera au monde avec cette aimable clientèle d'enfants dont il aura sauvé la liberté et il criera très haut: « Nous avons le devoir de défendre l'enfant, MÊME CONTRE SON PÈRE. »

Nous ne savons si cela peut faire illusion aux snobs du libéralisme. Mais pour tout homme qui n'a pas perdu toute habitude de la réflexion, il paraîtra exorbitant de prétendre, en général, que la liberté de l'enfant puisse être en meilleures mains qu'aux mains de son père : Pourquoi veut-on me faire croire que M. Payot, à qui cet enfant n'est rien qu'un numéro dans le groupe dont il se sera chargé, respectera l'âme et donc la liberté naissante plus que le père qui voit dans son enfant un autre lui-même? S'il l'aime, cependant il lui assurera le bienfait d'une bonne éducation; et alors pourquoi aura-t-il supplanté le père? S'il lui est indifférent, il le laissera grandir dans les ébats d'une liberté qui ne fera que masquer la servitude de l'âme sous la tyrannie des mauvais penchants.

C'est l'histoire de tous les jours; c'est ce que rappelle constamment la gazette des tribunaux, où viennent échouer les enfants mal élevés ou pas élevés du tout. Un homme avait un fils qu'il avait, de propos délibéré, laissé grandir en toute liberté comme un poulain à l'état sauvage. Ce fut un enfant capricieux, un adolescent vicieux et un jeune homme criminel. Condamné par la Cour d'assises, il jeta cette apostrophe à son père: « Mon père, si j'en suis là, c'est à vous que je le dois. » Déjà, le ministère public avait chargé cet homme, ce père indigne du poids de sa responsabilité et de toutes les malédictions qu'il avait encourues. Sa conscience fit le reste; il s'affaissa comme foudroyé par cette double condamnation tombant des lèvres du magistrat et de son fils criminel par sa faute. Eh bien! cet homme, M. Payot devrait, pour être logique, l'exalter et le donner en exemple à tous les chefs de famille. S'il avait voulu donner à son fils des croyances et des principes de conduite, et surtout lui en imposer la pratique, on n'aurait pas manqué de lui dire, selon M. Payot : Que faites-vous, malheureux? Vous portez une main criminelle sur la liberté naissante de votre fils.

M. Payot ne voit donc pas, aveuglé qu'il est par son libéralisme, qu'il y a dans cette prétention à vouloir défendre le fils *même contre* son père, quelque chose de plus odieux encore que ridicule. Il est trop intelligent, certes, pour n'avoir pas affronté sciemment le ridi-

cule. Mais il a l'esprit trop obnubilé par ses préjugés libéraux pour comprendre tout ce qu'il y a d'odieux dans son système. Partisan de la liberté quand même, il ne voit pas qu'en affranchissant l'enfant, pour respecter et fortifier cette liberté, en réalité, il l'affaiblit et la livre ainsi débilitée aux passions du jeune âge.

Il est vrai, si nous ne nous trompons, que M. Payot est l'inventeur d'une morale et que, sans doute, il en veut faire profiter la jeunesse et l'enseigner même aux enfants. Et cela revient à dire que sa lutte contre l'influence du père n'est pas inspirée par le seul désir de protéger la liberté de l'enfant. C'est la conquête de cette liberté qu'il entend faire, et s'assurer, dans cette clientèle, l'écoulement d'une marchandise qui ne trouvait pas d'amateur. Ce sera donc la *morale de M. Payot* qui prendra la place de la morale universelle et de la morale chrétienne. Mais il fallait le dire; et le public aurait pu comparer les deux régimes et faire, en toute liberté, son choix. La morale de M. Payot est bien jeune, au moins dans ceux de ses éléments qu'il n'a pas empruntés au catéchisme et au Décalogue. Sûrement elle n'a pas fait ses preuves. A peine a-t-elle passé par le feu d'une critique hâtive; il lui manque la patience, l'expérience des siècles. Enfin, elle a le vice capital même au point de vue de M. Payot: elle porte atteinte outrageusement à la liberté rachetée de l'enfant. Vous vouliez l'affranchir et vous le remettez tout de suite sous le joug. Mais il y a quelque chose de plus à craindre que la morale de M. Payot, quelle qu'en soit la valeur. Quand l'enfant ne sera plus sous l'autorité de son père, c'est l'Etat qui, sans doute, le prendra sous la sienne et qui lui donnera des maîtres qui n'auront plus rien de *paternel*. Croyez-vous qu'ils respecteront la liberté intellectuelle ou morale de l'enfant? Croyez-vous qu'ils ne chercheront pas à lui faire une mentalité? Croyez-vous qu'ils ne mettront pas cette âme, grande peut-être, sur le lit de Procuste du gouvernement pour qu'elle y prenne les formes et les proportions voulues, le caractère propre aux esclaves de l'Etat?

Il faudrait être au moins loyal et logique. Si vous voulez accaparer l'exploitation de toute liberté humaine, ayez le courage de votre théorie. Dites que vous voulez confisquer la liberté des petits enfants; dites que vous ne reconnaissez plus qu'à l'Etat les droits de la famille. Alors, nous saurons à quoi nous en tenir. L'Etat maître d'école supplantera en tout le père et la famille; il en aura tous les droits mais aussi tous les devoirs. Il enseignera, avec les sciences, sa morale, sa religion, et il donnera aux enfants tous les soins. Nous aurons l'Etat nourrice et bonne d'enfant. On dit qu'à Sparte l'Etat était à peu près tout cela. Mais il ne le faisait pas au nom de la liberté infantile.

F. BELLEVILLE.

L'UNION POUR LA VÉRITÉ [1]

(Suite)

La Correspondance de l'Union pour la vérité eut un second numéro en 1906. Celui-ci contient un article anonyme sur l'Encyclique *Gravissimo officii* portant, pour la seconde fois, condamnation de la loi de séparation entre l'Eglise et l'Etat. On le croirait rédigé dans les bureaux de la *Lanterne*, ou de l'*Action*, n'était certaine théorie sur la conception actuelle de l'autorité, qui porte la signature moderniste. Il faut citer quelques passages de cette diatribe, injurieuse au premier chef envers le Pape, et non moins envers les enfants de l'Eglise, ne serait-ce, sans parler du respect dû par l'*Union* aux convictions religieuses de ses membres, qu'afin d'être encore mieux en droit de se demander ensuite comment certains catholiques, certains prêtres, ont pu accorder, continuer même leur participation aux travaux d'une association où, à l'abstraction, c'est-à-dire à la négation pratique des principes de leur foi, s'ajoute le blasphème contre la Papauté, contre l'autorité de Dieu même. Qu'on en juge :

Les catholiques libéraux et les libéraux non catholiques ont été encore une fois déçus par le Saint-Siège. Jugeant d'après le sens commun, ils se persuadaient que l'Eglise catholique ne pouvait pas manquer de se conformer à une loi régulièrement votée par le Parlement et dont l'observation n'impliquait le désavœu d'aucun principe religieux. Et voilà que le Pape déclare en conscience ne pouvoir autoriser la formation d'associations cultuelles catholiques dans les dispositions prévues par l'article 4 de la loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.

... Maintenant, je le demande, combien y a-t-il de catholiques, même de catholiques pratiquants et fervents, qui reconnaissent au Pape une telle puissance? — Quant à la masse des Français, il est inutile d'insister. — Pie X, nous apparaît donc comme un contemporain de saint Louis qui aurait prolongé ses jours jusqu'à notre époque, et à qui l'histoire de plus de six siècles n'aurait rien appris. Le Pape ne comprend pas qu'il a cessé d'être le tuteur des peuples et des rois; que la constitution des Etats modernes ne laisse aucune place à l'intervention de son autorité dans les affaires politiques; que les pires lois ne peuvent être amendées que par leurs auteurs responsables; qu'un pouvoir spirituel comme le sien peut encore agir sur l'opinion publique par les voies de la persuasion, mais que des condamnations absolues dont les intéressés n'admettent plus le principe ont quelque chose à la fois de monstrueux et de ridicule. Il ne voit pas que tout est artificiel et fictif dans son attitude, — sa bonne foi et la sincérité de son geste étant naturellement mises à part...

Au nom d'un pouvoir que les intéressés ne prennent pas la peine de contester, tant ils sentent naturellement qu'ils n'en dépendent pas, le Chef de l'Eglise, annulant une loi dont il ne peut arrêter les effets, s'adresse à une France

1. Voir les numéros des 1er et 15 novembre.

catholique qui depuis longtemps n'existe plus, comme s'il ignorait l'existence d'une France nouvelle que ses anathèmes ne sauraient toucher. Les termes manquent pour définir cet étrange phénomène de suggestion par de vieilles idées et de vieilles formules auxquelles la masse ne prend pas la peine de faire attention et qu'elle repousse d'instinct. Une considération plus détaillée des paroles pontificales nous permettra de le mieux saisir.

« Par l'autorité suprême que Dieu Nous a conférée », dit Pie X. Le Pape croit avoir en ce monde un pouvoir absolu, qu'il a reçu de Dieu même. Les rois de jadis tenaient un semblable langage, et même le tsar n'y a pas encore tout à fait renoncé. Néanmoins l'esprit moderne, la conscience moderne, la société moderne ne reconnaît plus de tels pouvoirs, absolus dans leur principe, responsables seulement devant Dieu, irresponsables devant leurs subordonnés. *Au fond l'institution de la papauté n'est pas plus divine que celle de la royauté. A part quelques fanatiques, tout le monde sent que le pouvoir est, à proprement parler, un service public, non une domination imposée. Tout le monde sent de même que Dieu, quel qu'il soit, n'a chargé officiellement aucun homme de le représenter auprès des autres hommes.*

Son autorité est une force douce qui s'insinue dans la volonté de l'homme pour la rendre plus libre, non pour la courber sous un joug de fer. Si le temps était à la plaisanterie, on pourrait dire que les prétendus vicaires de Dieu, à tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, sont ceux qui entendent le moins bien les intentions de Celui dont ils affectent d'être auprès de nous les ambassadeurs.

C'est évidemment en sa qualité de vicaire de Dieu que le Pape se croit autorisé à réprouver et condamner « une loi votée en France ». Mais depuis que le gouvernement est démocratisé et laïcisé, il ne reconnaît plus aucun vicaire de Dieu, et la réprobation du Pape ne le touche pas plus, au fond, que ne pourrait le faire celle du grand Lama. On peut croire que, si nos Chambres législatives avaient pu saisir le sens qui s'attachait à cette condamnation, elles auraient accepté avec moins de philosophie la semonce qui leur venait du Vatican. Pie X entend bien que la loi réprouvée par lui n'existe pas pour la conscience des catholiques français. Or nos représentants n'admettent pas sans doute que la seule volonté d'un étranger, fût-il Pape, puisse rendre caduques les lois qu'ils ont faites. Ce sont les lois que la France se donne. Dire que ces lois n'existent pas pour les Français est attenter au principe de la souveraineté nationale. Si de tels jugements pouvaient avoir un effet, ce serait la ruine des Etats. Pourquoi a-t-on laissé le Pape dire ce qu'il voulait et n'a-t-on pas soulevé la *moindre protestation*? Sans y regarder de trop près, on aura pensé qu'il donnait un grand coup d'épée dans l'eau, et qu'une telle action devait provoquer le ridicule plutôt que la colère...

Ce n'est pas seulement en cette circonstance que le Bulletin de l'*Union* s'est ouvert à de telles violences. On tenait sans doute à bien montrer que « discutant avec les catholiques selon les méthodes probantes, on ne les ménage pas spécialement. » Le numéro du 1er février 1904 contient un article de Mme Eidenschenk, sur « la neutralité politique et religieuse à l'école publique », qui est la franche apologie de la neutralité telle qu'on l'a toujours appliquée, c'est-à-dire de l'enseignement positivement hostile à Dieu et à l'Eglise. L'auteur, rappelant les prescriptions officielles de 1882, qui recom-

mandent au maître d'éviter, comme une mauvaise action, tout ce qui, dans son langage, pourrait blesser la conscience des enfants confiés à ses soins, tout ce qui porterait le trouble dans leur esprit, se propose, en soulignant les mots, de démontrer que « ce qu'on lui demande n'est ni *possible* ni *désirable* », et expose que « ce qu'on appelle les convictions religieuses qu'on nous demande de respecter ne s'accorde plus avec notre conception scientifique du monde, avec l'idée nouvelle que nous sommes obligés de nous faire de la divinité, de la morale, de la justice... Si donc, aujourd'hui, nous employons le mot Dieu devant nos élèves, ce mot n'a plus pour nous le même sens que pour elles. Peut-on nous demander, en toute conscience, de les tromper grâce à une équivoque, de leur laisser croire que notre Dieu est leur Dieu, et que celui-ci, qu'elles font à leur image, est un être dont l'existence est certaine, évidente ? » Voici le début de la conclusion : « La conclusion de cette étude déjà longue sera brève. On nous demande de « respecter la conscience de nos élèves » : il n'y a rien au monde qui nous tienne tant au cœur. Mais il est nécessaire de dissiper toute équivoque. Le « respect des consciences » n'est pas pour nous le respect du tissu d'erreurs, de préjugés, de superstitions parfois immorales sous lequel l'enseignement hébraïco-clérical étouffe toute vie spirituelle. »

Un autre membre de l'*Union*, dont le nom semble révéler la même origine, M. Brunschwigg, écrivait un article, le 15 mai 1904, pour justifier l'enlèvement des crucifix dans les prétoires.

Mais, pour ne parler que des séries nouvelles de cette correspondance d'une *Union* où les catholiques « peuvent entrer en conscience », on y trouve sous le titre : *Inventaire moral des églises* « une enquête auprès des purs rationalistes, détachés de toute confession religieuse » où chacun expose son concept sur les points principaux de la morale et de la discipline catholique et se prononce sur leur utilité pour la société. Le questionnaire énumère distinctement : « La nature mauvaise. Le Péché. — La Grâce. Réalité et nécessité d'un secours transcendant. — La bonne conscience. La culpabilité et la vertu résident dans la volonté. — L'équivalence de la souffrance et de la vertu. L'expiation. — La repentance. — L'humilité. L'obéissance. — La chasteté. Le prix de la virginité. — L'abstinence. La mortification. L'ascétisme. — La monogamie stricte. — La non-résistance au méchant. — L'obligation au pardon. L'obligation à l'amour. — La doctrine du *Salut* personnel. « Une seule chose nécessaire. » — L'Entr'aide spirituelle. Nécessité d'une Eglise. La réversibilité des mérites. — La Providence. La confiance en l'ordre du monde. L'avènement ultérieur de la justice. »

On peut penser que ces rationalistes libres-penseurs ont répondu tout ce qu'ils étaient capables de répondre (1).

1. Janvier, mai et juillet 1908.

Le numéro de mars-avril 1908 est intégralement consacré à des extraits des *Evangiles synoptiques* de M. Loisy, suivis des appréciations de l'ex-Père Tyrrel, du protestant Paul Sabatier et d'un libre-penseur qui ne se désigne pas autrement que par cette qualité. Toutefois, cette publication fut l'objet d'un scrupule. Le numéro était déjà sous presse, quand fut lancée l'excommunication contre M. Loisy. De ce fait, la publication pouvait-elle provoquer quelque trouble de conscience chez les catholiques participant à l'*Union?* Le cas fut délibéré par correspondance entre les membres du conseil d'administration. Leurs réponses figurent en tête du numéro. En voici des échantillons :

D'une des premières amies de l'Union : « Unis pour maintenir en nous la perpétuelle liberté d'esprit qu'exige la recherche de la vérité, comment pourrions-nous nous opposer à la publication d'une opinion sincère et désintéressée basée sur une critique historique bien informée et consciencieuse? (1) »

D'un professeur de philosophie : « Je ne comprendrais pas, je vous l'avoue, que la publication fût arrêtée par des considérations tout extrinsèques comme celles dont vous me parlez. Ni la mise à l'index des œuvres de l'abbé Loisy, ni l'excommunication dont il vient d'être frappé ne changent rien à l'existence de ces œuvres, ni même à la dose de vérité ou d'erreur qu'elles peuvent renfermer. Et ceux-là même qui respectent les décisions de Rome ne peuvent aller à l'encontre de ce que je viens d'écrire. Nous sommes, ce me semble, une *Union pour la vérité* et non pas une *Union pour l'opportunité!* Ayons donc confiance que c'est décidément aujourd'hui la vérité qui peut unir, tandis que les opportunités inégales et variables ne peuvent que diviser. (2) »

D'un écrivain : « Ceux des membres de l'*Union pour la vérité* qui se scandaliseraient de la publication d'extraits « des Synoptiques » de M. Loisy montreront simplement par là qu'ils portent encore le joug d'une Eglise: *et je ne vois nul inconvénient, pour ma part, à ce qu'ils soient obligés de faire un choix entre leur conscience de catholiques et l'esprit d'indépendance entière qui doit caractériser les membres de l'Union pour la vérité.* Je m'étonne, encore une fois, plutôt que la question ait pu être posée. (3) »

D'un professeur de faculté: « Il faut publier: Nous ne sommes pas une association de libres penseurs et de libres croyants, à la recherche d'un terrain d'entente. Nous sommes des libres penseurs qui, ayant nettement affirmé leur méthode rationnelle et laïque *avons fait appel à ceux qui l'acceptaient comme nous. Des catholiques ont cru pouvoir venir à nous, tout en réservant leur foi.* Nous leur devons d'exposer leurs idées ou celles de leurs chefs spirituels avec impartialité et convenance. Mais le désir de ménager leur sensibilité ne peut aller jusqu'à nous faire violer les principes de l'*Union*, auxquels eux-mêmes ont adhéré en y entrant. Or, un principe fondamental de l'*Union* est que ses membres s'entretiennent des idées et des faits essentiels de la vie contemporaine. Les idées de M. Loisy, comme l'excommunication qui l'a frappé, sont des faits notables. Les passer sous silence serait donc manquer à ce qu'il y a de plus essentiel dans notre mission. C'est à nos amis catholiques de résoudre comme ils l'entendront le cas de conscience qu'une telle

1. Page 142. — 2. Page 142. — 3. Page 152.

publication peut poser devant eux. Nous n'avons pas à leur éviter un conflit d'ailleurs inévitable. Si nous entrons dans cette voie de ménager réciproquement nos sensibilités, nous devenons une association d'amis, et d'amis sans rivalité; nous cessons d'être une *Union pour la vérité* (1). »

Voilà qui se passe de tout commentaire.

Or, l'*Union pour la vérité* vient de publier, en ce mois de novembre 1908 (2), la liste de ses adhérents. Elle est composée en majorité de membres du corps universitaire. Avec les noms de MM. Bouglé, Boutroux, Croiset, Fouillée, Lanson, Payot, Séailles, Seignobos, et même Thalamas, on y rencontre ceux de beaucoup d'autres professeurs de l'Etat, plus une trentaine de directeurs ou de directrices d'écoles normales, sans parler des instituteurs et institutrices. Les protestants y sont en nombre très respectable, faisant cortège à MM. Ferdinand Buisson, Raoul Allier, Paul Sabatier, Wagner. On y voit sept Monod, et non moins de Lévy, car les noms d'israélites font à ceux des protestants une concurrence victorieuse. Il n'y manque même pas le commandant Alfred Dreyfus, flanqué du commandant Targe.

Mais il est encore plus curieux, après tout ce qu'on vient de lire, de voir que des catholiques, et même des prêtres, demeurent encore actuellement attachés à cette association. Pour ne relever que les noms de ceux qui jouissent de quelque notoriété, voici M. Paul Bureau, professeur à l'Institut catholique de Paris, et M. Edouard Le Roy, qui, tous deux, ont même l'honneur de faire partie du Conseil d'administration; M. Anatole Leroy-Beaulieu; M. Trocmé, directeur de l'une des sections de l'Ecole des Roches, et Mme Jean Bruhnes qui tient un rang si distingué et une place si importante dans les œuvres sociales. De vrais prêtres catholiques s'y rencontrent avec l'abbé Houtin et l'abbé Loisy. Parmi le clergé de Paris, on lit les noms de MM. les abbés Klein, Jean Viollet, Dibildos, directeur de l'Ecole Gerson, Lichnerowicz, Chivet et Oger, ces deux derniers non inscrits à l'Ordo du diocèse. En province, il y a MM. Barrallon, (Le Moulleau à Arcachon), Sarry, curé de Lentigny (Loire), Vialis (Epinal). Plus discrets, d'autres se font inscrire avec les simples mentions suivantes : un aumônier de province, un curé de province, un vicaire de province.

La publication de la *Correspondance*, peu après ses débuts, avait subi la même éclipse que le Bulletin de l'ancienne *Union*. Les projets font du cent vingt à l'heure, est-il dit quelque part dans un rapport à l'assemblée générale, la réalisation vient moins vite. On

1. Page 156.

2. Le fascicule, annoncé d'ailleurs pour le 1er novembre dans le numéro de juillet 1908, ne porte aucune date. Il a paru quelques jours après l'époque fixée.

a vu que l'*Union* renouvelée avait formé beaucoup de projets. Celui de la *Correspondance* rencontra des obstacles, peut-être matériels. Elle fut suspendue à son troisième numéro, croyons-nous, mais elle reprit plus tard en 1908.

Nous profiterons de cette interruption pour nous occuper des *Libres Entretiens* dont le sort fut plus durable. La première série (année 1904-1905), qui eut pour objet la *Séparation des Eglises et de l'État* révélera comment cette loi tyrannique fut élaborée au sein de l'*Union pour la vérité*, par la collaboration de catholiques comme M. Paul Bureau, de quelques prêtres libéraux, notamment de MM. les abbés Klein, Hemmer et Jean Viollet, avec M. Ferdinand Buisson, président de la commission parlementaire, et avec un état-major de protestants universitaires et de juifs.

(*A suivre*). Emm. BARBIER.

LE MODERNISME A L'ÉTRANGER (1)

II. — EN AUTRICHE

Felix Austria! Un seul incident de la campagne moderniste doit être mis au compte de l'Autriche : l'incident Wahrmund. Encore faut-il retenir qu'il ne s'agit pas d'un prêtre, professant dans une Faculté de théologie. M. Louis Wahrmund enseignait, il est vrai, le droit canonique, mais à la Faculté de Droit de l'Université d'Insprück. Catholique romain par son baptême, il était devenu notoirement anticlérical depuis qu'ayant demandé à Rome l'annulation de son mariage, il avait essuyé un refus. Cette déconvenue explique dans une certaine mesure, elle ne saurait justifier la violence avec laquelle ce professeur prit position contre l'Encyclique *Pascendi* dans une conférence publique qu'il fit à la fin de février 1908, sous ce titre : « La conception catholique du monde et la libre science », *Katholische Weltauschauung und freie Wissenchaft*, et qui a été imprimée, non pas en Autriche (par crainte de la censure préventive), mais en Bavière.

De cette conférence, il a paru, dans le *Journal des Débats* (8 avril) et dans l'*Exode* (25 août), des résumés assez complets pour qu'on puisse se faire une idée du thème en faveur duquel tous les champions de la « science » se sont par la suite échauffés :

Nous sommes dans la phase décisive du combat qui se livre entre deux conceptions rivales du monde... Le catholicisme, forme historique dévelop-

---

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, du 15 novembre.

pée du christianisme,... a passé par une série de phases évolutives, pour finir dans le catholicisme ultramontain d'aujourd'hui. Celui-ci, certes, manque de l'approbation de beaucoup de catholiques, néanmoins il est la forme officielle que revêt la vie catholique. L'enseignement catholique actuel, c'est: Dieu, potentat du royaume céleste, avec une cour composée de Marie, des Anges et des Saints, en guerre avec le diable et ses démons; Dieu qui, comme un philistin clérical, pense d'après le bon plaisir de son curé : Dieu déteste les Modernistes; Dieu veut des Universités catholiques; Dieu ne veut pas qu'on reçoive des journaux libéraux; Dieu demande un compte sévère pour un vote anticatholique; puis, c'est : le monde créé 4.000 ans avant la naissance du Christ; l'humanité descendant d'Adam; l'Eglise luttant contre Lamarck et Darwin, comme elle a lutté autrefois contre Copernic et Galilée; l'enfer représenté comme occupant le centre de la terre; le culte, venu du paganisme avec ses fêtes et ses saints; ses reliques, fétiches ridicules, comme le sang de saint Janvier...; la morale avec sa casuistique et son formalisme rituel... Un concept de la divinité proclamé incompréhensible par la dogmatique elle-même, et simplement impossible au point de vue du monde moderne; une conception de l'univers archisurannée, dédaigneuse de toutes les découvertes scientifiques des temps modernes; un culte superstitieux, *polythéiste à la manière païenne; une morale purement formelle et extérieure*, fondée sur l'espoir de la récompense et la crainte du châtiment : c'est tout cela qui s'appelle la conception catholique du monde! Il n'y a qu'à la rejeter. Mais peut-on encore réaliser le christianisme du Christ?... Comme si c'était facile!... Tous ceux qui l'ont essayé ont été écrasés par la papauté, et actuellement la papauté essaie encore d'étouffer les catholiques modernistes. Par ses actes de 1907, elle a rompu les derniers ponts qui reliaient encore *ses propres domaines à la civilisation moderne : Elle a signé l'arrêt de* mort de la vie intellectuelle de l'Eglise catholique... Nous savons par quels moyens doit être maintenue l'ancienne position privilégiée de la conception catholique; nous les connaissons par l'affaire Renz à Munster, l'affaire Schrœrs à Bonn, l'affaire Gunther à Tubingue, l'affaire Engert à Wurzbourg, l'affaire Batiffol à Toulouse, l'excommunication des auteurs du *Programme des modernistes*, la suspension de la revue lyonnaise *Demain*, l'excommunication de la revue milanaise *Il Rinnovamento*... J'ai même été déjà presque dans l'agréable situation d'éprouver quelque peu ces moyens sur ma propre personne... Mais la science a aussi son Dieu et sa foi; ce n'est pas un Dieu qui a créé l'homme à son image pour le laisser ensuite tomber au rang des animaux...; c'est un Dieu qui a placé la perfection, non à l'origine, mais au terme, difficilement atteint; qui a permis à sa créature de s'élever de progrès en progrès jusqu'à des formes d'existence toujours plus hautes, la loi éternelle étant l'évolution toujours en marche vers le progrès... C'est dans cette foi que marchent, à la tête de l'humanité, les chevaliers de la science, non point comme une église infaillible, hors de laquelle il n'y a point de salut, mais comme une troupe invincible, tête haute, quoi qu'il puisse arriver, et le regard toujours fixé vers l'avenir qui commence à poindre.

C'est peut-être faire beaucoup d'honneur à ces pauvretés que de les reproduire ainsi, puisque, même réduites au minimum, elles prennent encore une telle place. Mais, outre que nous tenons à produire fidèlement les pièces du procès, nous pensons que cette citation était nécessaire pour faire voir quels blasphèmes finit par cautionner l'esprit moderniste. Il plaît à l'*Exode* de dénoncer comme « une inexac-

titude », et « une inexactitude tendancieuse », l'idée de représenter M. Wahrmund comme un « moderniste » : nous concédons que c'est un moderniste extravagant, mais, comme celui-là prend sous sa protection tous les autres, et que sa thèse, en fin de compte, traduit substantiellement la leur, il n'est pas inutile de montrer en quel abîme d'impiétés débraillées risque de choir quiconque suit cette pente. Le *Journal des Débats,* devant les trivialités de la forme, esquisse une grimace; mais, quant au fond, il n'hésite pas à reconnaître dans la conférence du docteur Wahrmund la doctrine des modernistes. Son correspondant de Rome, le 28 mars, dosait ainsi l'éloge et le blâme :

L'opuscule du docteur Wahrmund est un curieux mélange de remarques banales, presque grossières, de vues historiques intéressantes et d'observations philosophiques profondes. Bien entendu, ce sont les grossièretés et les platitudes qui ont attiré exclusivement l'attention des lecteurs prévenus, soulevé la colère des ultramontains et motivé la sévérité des juges. Dans sa brochure, comme dans sa conférence, le professeur Wahrmund prétend s'adresser au grand public. Or, soit dit ici sans malice, lorsque par hasard un savant allemand se mêle de vulgariser, il réussit d'abord à être vulgaire. Le docteur Wahrmund n'y a pas manqué. Tous les lieux communs sur le Paradis Terrestre, l'âge du monde, la conception virginale de Marie, le culte attribué au Sacré-Cœur de Jésus, la dévotion intéressée à saint Antoine de Padoue, trouvent place, abondamment, dans sa courte exposition. Parfois cette vulgarité ne manque pas d'une certaine saveur. Le plus souvent pourtant, les efforts du docteur allemand pour se mettre à la portée de son public dénaturent et compromettent sa critique, enlèvent toute portée à la discussion, qui prend l'allure et le ton d'un mauvais pamphlet. Mais il serait injuste de ne s'arrêter qu'à ces fautes de goût, qui trahissent parfois d'ailleurs des fautes de raisonnement. Il y a dans l'opuscule de Wahrmund le résumé très net d'une théorie, qui, par certains côtés, se rapproche des doctrines professées par les modernistes allemands, français et italiens, par d'autres côtés, les dépasse et renchérit sur elles.

Parmi les populations si catholiques du Tyrol, la conférence Wahrmund souleva des protestations ardentes. Une réunion de plusieurs milliers d'auditeurs se tint notamment à Bressanone; on y entendit le bourgmestre, des députés, des professeurs et enfin l'évêque, et l'on y vota un ordre du jour qu'a publié l'*Osservatore romano* du 27 avril, et qui, après avoir dénoncé dans l'attitude du professeur un « ignominieux abus de l'enseignement académique », réclame son éloignement, condamne ses offenses publiques et répétées à la religion reconnue, demande la protection légale due à cette religion, revendique pour le nonce le droit de protester en l'occurrence, et exprime au Pape des sentiments de filial attachement.

C'était, en effet, la prétention de tous les adversaires de l'Eglise, et des universitaires, et enfin des ministres autrichiens, de dénier au nonce le droit d'intervenir en cette affaire, par la raison que M. Wahr-

mund, n'appartenant pas à une Faculté de théologie, échappait à toute action pontificale. L'ordre du jour de Bressanone, sans doute intentionnellement cité par l'*Osservatore romano*, prouve que l'intervention du nonce s'exerçait sans invoquer aucune dépendance spéciale du professeur au regard du Saint-Siège : elle excipait simplement de l'injure publique adressée, au catholicisme et au Pape, par la parole et par la plume d'un professeur officiel. Qu'importe, aussi, que le Concordat de 1855, invoqué ou non par le nonce, ait été dénoncé par l'Autriche? C'est le simple bon sens, c'est l'équité vulgaire, qui réprouvent le maintien, dans une chaire de droit ecclésiastique, cette chaire fût-elle civile, d'un professeur résolument et violemment anticatholique : « Pour enseigner le droit canonique aux protestants, remarque Mgr Delmont dans la *Revue de Lille*, on ne nomme pas un ecclésiastique catholique, encore moins un jésuite. » Les catholiques demandent un traitement réciproque. Or, tel est le libéralisme des hommes d'Etat contemporains jusque dans les Etats catholiques, que ni le baron d'AErenthal, chancelier d'Autriche-Hongrie, ni le baron Beck, chef du cabinet autrichien, ni M. Marchet, ministre de l'instruction publique, n'admirent les représentations de Mgr Granito di Belmonte.

Dès les premiers jours de mars, ce prélat (qui avait occupé non sans distinction les fonctions d'auditeur à la nonciature de Paris, quand il y avait une nonciature à Paris), était allé trouver le baron d'AErenthal, et lui avait fait part du trouble que la conférence du docteur Wahrmund avait causé dans le peuple catholique du Tyrol, trouble auquel la presse catholique de Vienne avait naturellement fait écho. Puisque tant d'excellents catholiques se plaignaient du scandale au nonce, quoi de surprenant que le nonce demandât au ministre commun des affaires étrangères de prendre une mesure propre à rassurer l'opinion légitimement alarmée des catholiques dans un Etat catholique?

Seulement, il était arrivé que cette démarche diplomatique était demeurée secrète : les catholiques tyroliens s'irritèrent donc de ce qu'ils appelaient l'inaction du nonce. Soucieux d'échapper à des soupçons préjudiciables à son honneur de représentant du Saint-Siège, Mgr Granito di Belmonte fit part, à l'un de ses correspondants, du fait de sa visite au ministre, et de la promesse de celui-ci de mettre un terme au scandale d'Insprück. Une feuille viennoise apprit la chose, la fit connaître, et cette révélation créa l'incident cherché par la *camarilla* anticléricale qui s'agite à Vienne.

Cette capitale, en effet, serait trop heureuse si elle échappait à l'action judéo-maçonnique qui triomphe à Paris, et qui prétend pareillement exercer ses ravages partout où le catholicisme jouit de quelque influence sociale, à Rome, à Madrid, à Lisbonne, à Munich, à Bruxel-

les, à Varsovie, etc. Même, cette action dissolvante a pris, dans les Etats autrichiens, un caractère cyniquement explicite, en se donnant pour devise la formule : *Los von Rom*, « à l'écart de Rome ! » Implanter dans les Etats qui dépendent des Habsbourg, un *Kulturkampf* imité de celui dont souffrit si longtemps l'Allemagne, et compromettre dans le sens anticatholique le futur règne de l'héritier de François-Joseph, l'archiduc François-Ferdinand, tel est le but de cette campagne; mais on devine qu'un tel plan comporte comme prologue nécessaire une rupture diplomatique entre l'Autriche et le Saint-Siège.

C'est dans ce but, fort lucidement expliqué par Aventino, le correspondant romain de l'*Action française* (6 juillet), que les anticléricaux coururent chez M. d'AErenthal, pour protester contre ce qu'ils présentaient comme une intrusion insupportable du nonce, suivie d'une abdication inexcusable du pouvoir civil. Le ministre crut se tirer d'affaire en donnant un démenti au récit du prélat. Le nonce, offensé à bon droit par cette contradiction, maintint l'authenticité de ses dires, tout en exprimant le regret qu'ils eussent été, à son insu, divulgués par le tiers qui en avait reçu la confiance. M. d'AErenthal demanda alors au Saint-Siège de rappeler son nonce. Le cardinal Merry del Val refusa, dans les termes d'ailleurs les plus courtois : l'éminent secrétaire d'Etat expliquait qu'en accomplissant auprès du baron d'AErenthal la démarche incriminée, le nonce avait simplement rempli un devoir formel de sa charge. Qu'ensuite nonce et ministre eussent été victimes d'une indiscrétion, cela résultait d'une imprudence du prélat, mais cette imprudence valait-elle un rappel ? Le cardinal terminait en sollicitant sur ce point l'indulgence du cabinet de Vienne, sans ajouter d'ailleurs, ce qu'il était en droit de faire, qu'aucun malentendu ne serait survenu si les ministres compétents avaient spontanément sévi contre M. Wahrmund, coupable d'un scandale bien antérieur à la démarche du prélat.

Parallèlement à ces négociations pénibles, l'agitation populaire grandissait autour de l'affaire Wahrmund. Une députation des comités catholiques d'Insprück était allée protester chez le lieutenant-gouverneur, réclamant la révocation du professeur, et annonçant que, si elle ne l'obtenait pas, elle dépêcherait à Vienne une délégation des sénateurs et des députés du Tyrol. Le fonctionnaire impérial transmit la plainte au ministère. Le procureur général de Vienne ordonna la confiscation de l'opuscule de Wahrmund, et dirigea des poursuites contre l'auteur. Sur six passages incriminés, les juges en ont écarté trois, relatifs à des points dogmatiques, qu'ils ont déclarés couverts par la liberté scientifique; ils ont censuré les trois autres, crûment blasphématoires. D'autre part, le conseil de l'Université d'Insprück suspendit les cours de M. Wahrmund. A cette nouvelle, les étudiants « libéraux » s'émurent, et leur effervescence gagna les Universités de Vienne, de Graz, de Prague, de Czernowitz. Il y eut des batailles

sanglantes, des sièges en règle, des barricades, des incendies, et enfin l'on proclama la grève générale des étudiants. Les recteurs des Universités, convoqués à Vienne, revendiquèrent la liberté pour les professeurs d'enseigner librement sans le contrôle d'une « ingérence étrangère », mais invitèrent les étudiants à rentrer dans l'ordre. Le 18 juin, le ministre de l'instruction publique nommait M. Wahrmund professeur de droit canon à l'Université de Prague ce déplacement n'était pas une disgrâce, car Prague, après Insprück, c'est c'est plutôt un avancement. Aussi, quand, le 28 juin, le budget de l'instruction publique a été soumis à la Chambre des Seigneurs, le comte de Thun, faisant écho à la protestation déjà exprimée par MM. Schraff, Strumpf et Conci à la Chambre des Députés, a dénoncé l'insuffisance d'une solution pareille, et annoncé que la droite refuserait le budget de l'instruction publique à un gouvernement qui ne fournissait pas les garanties nécessaires aux sentiments violés des catholiques. A quoi le baron Beck a répondu en expliquant que son but était de rallier tous les partis à une coopération féconde, et qu'il avait assez de difficultés à résoudre pour n'éprouver pas le besoin d'une lutte confessionnelle. C'était, dans l'espoir d'une paix factice, céder au chantage de la *camarilla* anticléricale. Faux calcul, d'ailleurs, puisque les désordres universitaires continuèrent, particulièrement à Vienne et à Graz. Cette fois, les catholiques prenaient l'offensive, et l'ardeur des étudiants allemands et antisémites attesta leur confiance dans le grand parti qu'ils sentaient derrière eux : bientôt une proposition était déposée sur le bureau du Reichsrath, qui demandait la limitation du nombre des étudiants israélites admissibles dans les établissements d'enseignement secondaire. Par ailleurs, on annonce la candidature législative de Wahrmund, à qui visiblement une heure de grossiers blasphèmes a valu plus de notoriété que vingt années de professorat.

Il convient, après ce regard jeté sur les suites judiciaires, universitaires et parlementaires de l'affaire Wahrmund, de revenir à ses conséquences diplomatiques. Après la réponse du cardinal Merry del Val, Mgr Granito di Belmonte avait eu la condescendance d'exprimer des regrets au baron d'AErenthal; mais celui-ci resta sur la défensive, s'efforça de rendre la position intenable pour le nonce, et commit même l'incorrection de ne le point inviter aux fêtes officielles organisées pour célébrer les soixante ans de règne de François-Joseph, encore que le nonce fût le doyen du corps diplomatique. Seulement, dans l'intervalle, un incident autrement accusateur était survenu, qui mettait le baron d'AErenthal en délicate posture. Le jour de Pâques, trois juifs avaient réussi à pénétrer jusqu'à la Chapelle Sixtine, avaient assisté à la messe du Pape, s'étaient approchés, comme tous les assistants, de la sainte table, avaient reçu des mains du Pape l'hostie consacrée, et avaient fait le geste de s'en défaire, soit dans leur

mouchoir, soit sur le sol. L'un était le professeur Feilbogen, de l'Université de Vienne; les deux autres étaient sa femme et sa sœur. Comment avaient-ils été admis au Vatican? Sur la présentation de l'ambassadeur d'Autriche auprès du Saint-Siège, comte Szecsen, à qui l'ambassadeur près le Quirinal les avait recommandés, simplement parce qu'ils lui avaient présenté une lettre de... M. d'AErenthal! Ainsi, tandis que le nonce avait tout au plus offensé un ministre, les protégés de ce ministre, eux, avaient outragé le Souverain Pontife en personne, et avec lui tout l'univers catholique, douloureusement ému par un attentat dirigé contre le mystère le plus auguste de sa foi! Et pourtant, loin de réclamer une réparation expresse de ce sacrilège, le Saint-Siège se borna, dans ses pourparlers avec Vienne, à faire comprendre que ce déplorable incident prouvait combien les plus avisés diplomates sont enclins à commettre des maladresses.

A tant d'indulgence, le baron d'AErenthal eût bien dû répondre par des concessions à Mgr di Belmonte. Or, le ministre continue de tenir rigueur au nonce, en dépit de la faveur inaltérable dont le prélat jouit, soit auprès de François-Joseph, soit auprès de l'archiduc héritier. Mais que dire, devant cette querelle austro-pontificale, de l'aplomb de ceux qui, cinq ans après l'élection de Pie X, s'obstinent à désigner l'impartial Pontife comme le candidat de l'Autriche et l'élu de la Triplice? Lors de la discussion de la Séparation au Sénat, l'un des arguments qui frappèrent le plus la gauche fut celui-là : bien qu'il sût à merveille à quoi s'en tenir, le sénateur Monis n'hésita pas à produire cette sottise à la tribune, en infligeant au cardinal Rampolla l'injure de sa protection rétrospective..

Paul TAILLIEZ.

Le devoir politique des Catholiques

« UNE PAROLE DU PAPE »

Le récent congrès de la *Bonne Presse*, réunissant à Paris les nombreux amis des œuvres de *La Croix*, a été marqué par un fait qui mérite une attention très particulière, à cause de l'influence considérable qu'il peut avoir sur les dispositions d'esprit des catholiques et sur leur conduite politique, à ces heures d'une extrême gravité.

M. Piou, président de l'*Action libérale*, y a fait entendre un discours *pro domo*, dont le rapport avec la propagande de la *Bonne Presse* n'apparaît guère, mais auquel *La Croix* s'est néanmoins efforcée de donner une importance capitale. Le premier point de cette apologie est « qu'en défendant la liberté, M. Piou estime servir la cause de

l'Eglise. » Une déclaration si banale ne peut certainement soulever aucune contestation. On se demande seulement ce que l'orateur pensait en tirer pour sa cause particulière. La liberté et le droit commun sont, pour tous les catholiques également, le premier objet de leurs revendications religieuses. Ces principes d'ordre naturel se placent d'eux-mêmes au premier rang, comme offrant la base la moins discutable et facilitant l'accord avec tous les hommes que n'anime pas un esprit sectaire. C'est pourquoi l'Eglise y trouve son premier moyen de défense, non pas spécialement en France, mais dans tous les pays, non pas seulement aujourd'hui, mais toujours. La prudence ou une condescendance maternelle peut même lui conseiller, dans une situation donnée, de limiter temporairement ses exigences aux droits qui découlent de ces grands principes sociaux, mais ce ne sera jamais en les séparant, ni même en faisant abstraction du fondement religieux dont ils tirent leur valeur. Car la liberté n'a pas de sens vrai et certain, elle n'est qu'une source de désordre, hors du plan d'un Dieu créateur et maître du monde. Les catholiques se tromperaient donc en se comportant dans la vie publique de manière à laisser croire qu'ils considèrent la liberté comme donnant par elle-même un titre suffisant au droit, et plus encore à nos droits religieux. En outre, selon les paroles du Saint-Père, rapportées par M. Piou, et dans lesquelles on est peut-être plus fondé à voir une leçon discrète qu'une approbation, il ne leur sera jamais loisible de transformer en question de doctrine une question de conduite momentanée. et de renoncer pour l'Eglise aux droits spéciaux et plus étendus, qui sont essentiels à sa mission dans le monde.

Comment faut-il donc entendre le récit de *La Croix?* Elle ajoute, avec de gros soulignements, « qu'admis à l'honneur insigne d'une audience du Saint-Père, au moment de la séparation, M. Piou confia à Pie X les amertumes, pour ne pas dire les alarmes, que causait à son cœur pénétré de foi le reproche d'hérésie adressé au titre *libérale* de l'association dont il était le fondateur par certains catholiques, qui y voyaient la consécration du libéralisme condamné.

» Et le pape Pie X répondit :

« Ils ne comprennent pas que ce n'est pas une question de doctrine, que c'est une question de conduite. L'Eglise de France doit être défendue par la liberté » (1).

Observons d'abord que c'est trop exagérér, d'une part, de prêter à la critique le reproche d'hérésie, surtout appliqué à la seule dénomination de *libérale,* et trop dissimuler, de l'autre, en réduisant l'objet de cette critique à une question d'étiquette. Si c'est ainsi que M. Piou a présenté la situation au Saint-Père, on avouera qu'il le renseignait mal. Dans tous les cas, on est vraiment surpris qu'une

1. *La Croix,* 21 octobre 1908.

réponse d'une vérité aussi universelle ait pu être invoquée par M. Piou et par *La Croix* comme la justification particulière et la sanction officielle d'une conduite qui, en fait, — car c'est là une question de fait, de fait palpable, dont on ne peut refuser l'examen, — se trouve en désaccord avec la parole dont on s'autorise. Oui, « l'Eglise doit être défendue par la liberté », mais on est en droit de se demander si M. Piou et *La Croix* font de cette parole une interprétation légitime, et d'observer même que l'*Action libérale* va justement à l'encontre, en élevant la question de conduite jusqu'à une question de principes.

Faut-il donc croire, qu'en parlant ainsi, Pie X a entendu ratifier pleinement le programme et les œuvres d'une association qui a exclu de ses statuts le nom de Dieu et la mention de la religion catholique? Il ne sera pas difficile au lecteur de se procurer ces statuts pour vérifier cette assertion. Et cette exclusion était tellement volontaire et calculée, qu'un jour le président de l'*Action libérale* s'en prévalut pour faire une réponse victorieuse au reproche de cléricalisme. M. Barthou l'ayant adressé à cette Ligue, M. Piou le força à insérer dans son journal une réplique où il se borne à reproduire les statuts de l'association. Cette simple et brutale reproduction lui avait paru constituer la plus topique et la plus décisive des réfutations.

Faut-il croire qu'en parlant expressément d'une simple question de conduite, Pie X a entendu couvrir des énoncés de principes tels que ceux formulés par M. Piou à l'époque où il commençait à répandre à travers la France le programme de l'*Action libérale:* « La liberté, *sous toutes ses formes et tous ses aspects*, dans le domaine politique comme dans celui de la conscience, *voilà ce qui peut nous guérir* » (1). En quoi il faut reconnaître que M. Piou demeurait constant avec lui-même, depuis l'époque où, prenant en 1892 la tête des catholiques constitutionnels, il disait en face de l'Etat athée: « Nous ne voulons plus que personne puisse accuser les catholiques *de réclamer autre chose que la liberté* » (2).

Si M. Piou et les catholiques qui se ralliaient à son programme avaient bien écouté les enseignements de Léon XIII, dont ils se prétendaient les interprètes autorisés, ils auraient reçu de sa propre bouche la leçon la plus claire et la plus directe. Dans la Lettre apostolique pour son jubilé pontifical (19 mars 1902), dont l'émouvante éloquence dépassa peut-être celle de toutes ses Encycliques, l'auguste Pontife, après avoir retracé le tableau saisissant des maux qui accablent la société, adjurait les hommes de bonne volonté de réfléchir aux remèdes de cette situation extrême, et passait d'abord en revue ceux en qui beaucoup d'entre eux mettaient leur espoir :

1. Discours du Hâvre, 14 septembre 1902.
2. L'*Univers*, 14 juin 1892.

« Avant tout, il faut se demander quels sont ces remèdes et en scruter la valeur. *La liberté et ses bienfaits, voilà d'abord ce que Nous avons entendu porter jusques aux nues ; en elle, on exaltait le remède souverain, un incomparable instrument de paix féconde et de prospérité. Mais les faits ont lumineusement démontré qu'elle ne possédait pas l'efficacité qu'on lui prêtait.* Des conflits économiques, des luttes de classes s'allument et font éruption de tous les côtés, et l'on ne voit pas même briller l'aurore d'une vie publique où le calme régnerait. Du reste, et chacun peut le constater, *telle qu'on l'entend aujourd'hui, c'est-à-dire indistinctement accordée à la vérité et à l'erreur, au bien et au mal, la liberté n'aboutit qu'à rabaisser tout ce qu'il y a de noble, de saint, de généreux, et à ouvrir plus largement la voie au crime, au suicide et à la tourbe abjecte des passions.* »

Puis, signalant deux autres illusions qui ont porté la société contemporaine à attendre le relèvement du progrès de l'instruction et de celui des sciences, Léon XIII indiquait à quelle condition ces divers remèdes peuvent être efficaces, et c'est justement celle que trop de catholiques français ont négligée : « N'y a-t-il donc qu'à dédaigner ou à laisser de côté les avantages qui découlent de l'instruction, de la science, de la civilisation et d'une sage et douce liberté ? Non, certes ; il faut au contraire les tenir en haute estime, les conserver et les accroître comme un capital de prix ; car ils constituent des moyens qui de leur nature sont bons, voulus par Dieu lui-même et ordonnés par l'infinie sagesse au bien de la famille humaine et à son profit. Mais il faut en subordonner l'usage aux intentions du Créateur *et faire en sorte qu'on ne les sépare jamais de l'élément religieux, dans lequel réside la vertu qui leur confère, avec une valeur particulière, leur véritable fécondité. Tel est le secret du problème.* »

La Croix s'est efforcée de donner une portée extraordinaire au plaidoyer de M. Piou. Sous ce titre bien fait pour frapper l'attention et provoquer le respect, « *Une parole du Pape* », son rédacteur en chef annonce d'abord qu'un discours « de la plus haute importance » vient d'être prononcé au Congrès. Un très chaud éloge du zèle et des succès du chef de l'*Action libérale* précède sous sa plume les paroles que nous avons déjà rapportées. Elles donnent, ajoute-t-il, l'explication de la « fermeté sereine » avec laquelle celui-ci poursuit son entreprise. Ce secret, « M. Piou nous l'a révélé dans la flamme de sa parole, et c'est ici que se place le point capital de son improvisation : IL EST SUR D'ÊTRE DANS LA VÉRITÉ : LE PAPE L'A APPROUVÉ. » Puis, un peu plus loin, ce petit trait, destiné à confirmer l'effet : l'amiral de Cuverville, profondément ému, s'est penché vers M. Bouvattier qui nous rapporte sa confidence, et lui a dit : « Piou a enfin soulagé son cœur. Il fallait que la parole du Pape soit connue ! » Trois *jours après (24 octobre)*, le même rédacteur en chef insistait sur la conclusion, et répétait en renchéris-

sant, que, par cette parole du Pape, toutes les critiques dont l'*Action libérale* avait pu être l'objet étaient *anéanties*.

Ce qui surprend ici n'est pas de voir *La Croix* se solidariser avec l'*Action libérale*. Quiconque suit les événements religieux même d'un œil à moitié distrait n'avait pas grand chose à apprendre sur ce point. Mais, quels que soient le prestige et le crédit de M. Piou, il paraît bien insolite, qu'un journal que sa prétention d'être l'organe de la vérité catholique oblige davantage à mesurer ses affirmations et ses actes, attribue la valeur d'une parole officielle et la vertu d'une déclaration publique à des expressions retenues d'une conversation privée et rapportées à trois ans d'intervalle. En définitive, qui nous fait connaître cette parole du Pape? Celui qui s'en fait un titre d'approbation. Qui la commente? Un des plus anciens et dévoués amis, un féal du rapporteur intéressé. Critiquement, est-ce suffisant pour leur donner le droit d'en appeler en public à l'autorité du Saint-Père et de l'engager directement?

Qui plus est, où voit-on, dans le langage qui lui est attribué, une justification tant soit peu explicite de l'*Action libérale?* Elle n'y est pas nommée, quoique les paroles de M. Piou, dans l'entretien, aient nécessairement appelé cette mention positive. Le Pape s'est même gardé d'employer simplement l'adjectif *libéral*, qu'on n'a jamais en effet recueilli de sa bouche. Il parle seulement de la liberte (*Præstantissimum bonum*) dont le libéralisme n'est que la contrefaçon. Mais cette défense de l'Eglise par la liberté est-elle donc le monopole reconnu d'une Ligue? Qui donc, parmi les catholiques non libéraux, ne s'en réclame autant que M. Piou? Est-il même, ainsi que l'exigerait son titre de chef, le plus ardent, le plus énergique à défendre et à servir la liberté, et aussi le plus scrupuleux à la respecter chez les catholiques qui ne partagent point toutes ses vues? Quant à la distinction entre la thèse et l'hypothèse, entre la doctrine et la conduite, rien, absolument rien ne montre que le Saint-Père ait entendu féliciter M. Piou et l'*Action libérale* de la bien maintenir, et le moins qu'on puisse dire est qu'il est impossible de faire une application valable de ses paroles, sans connaître à quel exposé de conduite, peut-être incomplet et inexact, elles répondaient.

Or, *La Croix* est incontestablement le journal catholique le plus répandu, le plus influent. Il est plus lu, à lui seul, avec ses filiales de province, que tous les autres journaux catholiques ensemble; et quand il rapporte le langage des autorités religieuses, ce qu'il dit est accepté les yeux fermés par la grande majorité de sa clientèle. Un de nos plus éloquents prélats traduisait cette confiance populaire, en félicitant, l'an dernier, M. Feron-Vrau, dans ce même Congrès de la *Bonne Presse*, d'être parmi nous « comme une incarnation de

la pensée catholique » (1). Et M. l'abbé Poulin, avec cette pointe d'humour qui lui est familière, exprimait, dans la même circonstance, le même sentiment, lorsque après avoir dit que M. Feron-Vrau, héritier de l'œuvre des Pères Assomptionnistes, vaut à lui seul une Congrégation, et après avoir décrit les catholiques et le clergé se rangeant derrière lui, il s'écriait : « N'est-ce pas, M. Feron-Vrau, que ce n'est pas banal de voir des milliers d'hommes, toute l'armée cléricale, qui suit votre mot d'ordre? Je me réjouis de cela; *nous savons bien qu'en obéissant à M. Feron-Vrau, nous obéissons au Pape et à l'Eglise* (2).

Lors donc que ces deux grandes puissances, presque complètement maîtresses de l'opinion catholique, M. Piou, président de l'*Action libérale* et *La Croix,* s'accordent pour lui signifier aussi solennellement, au nom du Pape, que toute appréciation désavantageuse de leur tactique est frappée de nullité, anéantie, il est impossible de se dissimuler la gravité des conséquences qu'une telle affirmation peut entraîner pour la conduite politique des catholiques français. Elle n'est pas seulement l'apologie plus ou moins adroite d'un passé peut-être très discutable, mais aussi l'indice évident d'une persistante prétention à régenter l'action catholique selon des vues qu'on est en droit d'estimer infirmes et même fausses. Il importe donc, au premier chef, de se rendre compte si vraiment leur mot d'ordre est celui du Pape et de l'Eglise.

C'est la question toujours pendante, toujours actuelle, du devoir politique des catholiques. Abordons-la franchement, comme l'ont fait récemment d'autres revues, abordons-la sans parti-pris, sans passion, sans acrimonie, sans méconnaissance ni des intentions droites, ni des services rendus, ni des réels dévouements, mais avec cet amour de la vérité qui seul l'honore comme elle doit être honorée, en ne plaçant rien au-dessus d'elle.

Discussion d'autant moins inopportune, d'autant plus nécessaire, qu'elle s'élève beaucoup au-dessus d'une controverse particulière et embrasse les opinions professées par un grand nombre de catholiques, séculiers ou membres du clergé, qui les font apparaître tributaires du libéralisme catholique. On répète aujourd'hui de toutes parts; que le libéralisme catholique est mort, que personne ne voudrait plus s'en réclamer et qu'il est par conséquent bien inutile d'en vouloir agiter le fantôme. Le libéralisme catholique, autrefois le drapeau d'une minorité très remuante, a conquis aujourd'hui la masse. Devenu l'opinion courante, il règne en paix, et maintenant cherche surtout à ne plus faire parler de lui. Voilà la réalité. Cependant le vrai sujet de l'étude qui se propose à nous est juste-

1. *La Croix,* 19 octobre 1907.
2. Compte rendu du Congrès, page 91.

ment le libéralisme catholique, et elle devait lui emprunter son titre

Qui lui objecterait sérieusement l'intérêt de l'union? C'est précisément le propre de l'esprit libéral de vouloir que la vérité et l'erreur se concilient à tout prix, tant il redoute d'avoir à choisir entre elles. Au surplus, depuis quand, et sur quel autre terrain, la discussion sincère et courtoise des idées apporte-t-elle un empêchement réel à l'union entre gens qui partagent la même foi, le même amour pour l'Eglise et la patrie, la même aversion pour la tyrannie, et qui poursuivent le même but avec une égale ardeur? Prenons garde que cette affectation d'appels à la paix ne soit un masque de despotisme. Il ne s'agit pas ici d'hostilité contre les personnes, et il y a quelque puérilité à se plaindre de persécution dès qu'on n'est plus suivi aveuglément. Enfin, si l'on se refuse à concevoir l'union autrement que sous la forme d'une absolue unité et de l'absorption des uns par les autres, il restera à déterminer qui est en possession de la vérité à laquelle tous se doivent rallier.

Le moyen de le savoir est de comparer les diverses conduites aux enseignements de l'Eglise et aux exemples de son Chef. C'est une recherche à faire, et telle est celle que nous nous proposons. Aussi bien, puisqu'on en appelle aux paroles du Pape, notre point de départ sera d'exposer, mais d'après des documents authentiques, le programme de S. S. Pie X.

(*A suivre*). Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

I. — MGR LACROIX EN SORBONNE

L'ancien évêque de Tarentaise vient d'ouvrir en Sorbonne son cours d'histoire du Concordat.

L'*Action française* du 14 novembre donne ce piquant aperçu de la première séance :

On aurait pu croire, hier, à trois heures, que la « maison d'en face », c'est-à-dire l'école sociale de M. Croiset, s'était transportée en Sorbonne: la leçon d'ouverture du cours que doit professer, cette année, Mgr Lacroix, ancien évêque de Tarentaise, avait attiré, en effet, le même public que les conférences du général Bazaine-Hayter ou de M. Joseph Reinach : juifs et juives de toutes professions et de tous pays, abbés modernistes, petits jeunes gens du *Sillon* et maîtres d'études huguenots.

On se montrait l'abbé Lemire et l'abbé Gayraud, l'abbé Sicard et l'abbé Houtin, et, toujours affairés — serait-ce un nouveau journal qui nous menace? — MM. Dabry et Naudet; l'abbé Toiton était là également, ainsi

que M. J. Ernest-Charles, le docteur Levi, le professeur Levi et cinq autres Levi.

A trois heures la porte s'ouvre et Mgr Lacroix apparaît. Avec des gestes bénisseurs et d'une voix dont la flamme et l'animation paraissent un peu déplacées dans cette modeste petite salle de Sorbonne et devant cinquante personnes bien décidées à ne rien casser à la sortie, il expose les raisons qui l'ont fait choisir, comme matière de son enseignement, l'histoire religieuse de la Révolution : c'est une période de l'histoire religieuse infiniment peu connue; et, pourtant, dans les années où fonctionna le régime de la séparation, l'Eglise a présenté un extraordinaire épanouissement de vitalité, malgré tout ce dont elle a souffert : la perte de ses biens, la perte de ses édifices, la perte de son personnel (Mgr Lacroix dit « personnel » comme un préfet ou un chef de bureau). Cette période, c'est « l'écroulement d'un monde et l'ouverture d'un ordre de choses nouveau ». La Révolution, c'est « un miroir dans lequel la France se retrouve, et se retrouve pour la première fois tout entière, avec toutes ses énergies. Jamais la France n'a été autant la France que pendant la Révolution ».

Une bonne part, aussi, de l'intérêt, de cette étude pour Mgr Lacroix ce sont les points de ressemblance de l'époque *révolutionnaire* avec l'époque actuelle : autrefois comme aujourd'hui, on voit « le danger qu'il y a pour un clergé à s'isoler du courant national, à se séparer de la vie du pays, à paraître en opposition avec les aspirations du peuple ».

Et des « cas de conscience » se posent maintenant bien analogues à celui de la Constitution civile du clergé : bien des prêtres sont aussi embarrassés que l'ont été ces petits curés de campagne de 1789-95, ces congressistes, qui, accueillant de tous leurs vœux le grand mouvement de réformes, voyaient avez peine les révolutionnaires aimés toucher au culte, toucher à l'Eglise...

Après trois quarts d'heure de ces étranges propos, Mgr Lacroix nous apprit qu'il avait quitté l'évêché de Tarentaise de *son plein gré*, puis nous promit d'être impartial, assurant juifs et métèques que ce n'était pas chose impossible pour un catholique.

On l'applaudit discrètement.

II. — LA REVUE PRATIQUE D'APOLOGÉTIQUE

L'*Ami du Clergé* (12 novembre 1908) vient de porter sur la *Revue pratique d'apologétique* un jugement qui mérite d'être cité. C'est à l'occasion de l'affaire Herzog-Dupin-Lenain-Turmel. Il reproduit, relativement à l'attitude de M. Bricout, directeur de la *Revue du Clergé français*, une page de M. Portalié dans les *Etudes*, dont il dit avec justesse qu'elle est un document pour l'histoire des idées théologiques contemporaines et une rude leçon pour la revue de M. Bricout.

Rappelant alors que M. Fonsegrive représentait, l'an dernier, l'*Ami du Clergé* et la *Revue du Clergé français*, comme occupant « deux côtés opposés de l'horizon intellectuel », l'*Ami du Clergé* admet charitablement quelque réserve sur une opposition si tranchée; puis, il ajoute cette observation :

C'est, en tout cas, une justice à rendre à la *Revue du Clergé français* qu'elle a, en général, dit franchement ce qu'elle voulait dire, ce qu'elle pensait. Ce qu'elle pensait, elle avait tort, sans doute, de le penser; mais du

moins elle le disait, sans détours et sans hésitation. Avec elle, on savait à quoi s'en tenir. *Et c'est pourquoi nous avons toujours préféré son attitude à celle de la Revue pratique d'Apologétique.*

Le mot est sévère. Mais on peut penser que l'*Ami du Clergé*, ordinairement peu agressif, ne l'a prononcé qu'à bon escient et ne serait pas embarrassé pour en fournir la justification. Sans nous en charger à sa place, relevons l'un ou l'autre trait qui pourraient y contribuer.

Au sujet de l'attitude de la *Revue pratique d'apologétique* dans cette affaire Turmel, l'*Ami du Clergé* avait déjà noté « qu'il y a des impartialités qui rappellent terriblement la chauve-souris de La Fontaine ». Aujourd'hui il récapitule les positions successives de la dite revue :

Il y a eu aussi la *Revue pratique d'Apologétique* qui 1° dans son n° du 1er juin a donné une première note assez oblique et embarrassée, mais claire cependant : on sentait trop bien que ses sympathies n'allaient pas à M. Saltet; et M. Turmel d'ailleurs n'avait-il pas été de ses collaborateurs? (voir la réponse très nette qu'elle s'est attirée de M. Saltet, *Bulletin* de Toulouse, juin, s'est reproduite dans le livre même de M. Saltet, p. 120-122); — 2° dans son n° du 15 juin elle fait un premier pas en arrière et parle de son « esprit d'*impartiale* et objective information »; — 3e enfin elle se décide, dans son n° du 1er septembre, à sortir de son « impartialité » et à approuver M. Saltet : — « A mes yeux, écrit Mgr Baudrillart, M. Saltet a fait une œuvre de salubrité publique, au point de vue moral, une œuvre de ferme et solide critique, au point de vue scientifique. »

Après l'Encyclique *Pascendi*, on ne peut douter que la sympathie et l'admiration pour la philosophie de Kant ne soit la pierre de touche de l'esprit moderniste. Si le modernisme est la grande hérésie contemporaine, Kant en est le père : « Le Kantisme est l'hérésie moderne », répondait Pie X au fondateur de la revue anti-Kantiste, la *Foi catholique*. M. Cartier, qui est, croyons-nous, secrétaire de la rédaction à la *Revue pratique d'apologétique*, y écrivait, le 15 mars 1906, un fort curieux article sur « la prétendue annexion de Kant. »

Avec une grande habileté, il évite de prendre franchement position contre les théologiens signalant les infiltrations kantiennes dans la dogmatique. C'est au contraire aux incroyants qu'il va répondre. M. Jules Payot a écrit, le 27 janvier, dans la revue des instituteurs, *Le Volume*, sous le titre « L'annexion de Kant », que « les néo-catholiques s'annexent purement et simplement Kant et le criticisme ». Recueillant ce reproche fait à certains néophytes (ou peut-être simplement à certains catholiques), de ne s'accorder avec l'Eglise qu'à la faveur du Kantisme, c'est contre les anticléricaux, comme M. Jules Payot, dans l'intérêt du mouvement de retour à la foi, et non pour répondre aux défenseurs de l'Eglise, que M. Cartier dresse son plaidoyer.

On ne peut nier qu'il y ait beaucoup d'art dans cette tactique. L'écrivain de la *Revue pratique d'apologétique* rencontre-t-il le même bonheur dans son style, pour détourner, grâce à un heureux choix

d'expressions, le soupçon d'antagonisme à l'égard des théologiens inquiets et effrayés de l'invasion kantienne : on en jugera par le début même de son article, dans lequel je me permets quelques soulignements ;

On a si souvent répété sur tous les tons — j'entends dans notre camp même — que la foi se trouvait gravement compromise par des tentatives sournoises faites pour infuser au vieux corps catholique un sang kantien, que des universitaires même — et non des moindres — se sont laissé prendre aux apparences et ont donné créance à ces accusations. Dans le *Volume*, journal pédagogique d'enseignement primaire très répandu, M. Payot a cru pouvoir écrire tout récemment que « *les néo-catholiques s'annexent purement et simplement Kant et le criticisme* ». Or, si ces reproches, lorsqu'ils ne s'ébruitent pas au dehors, *peuvent se supporter en silence, — quoique malaisément, je l'avoue* — il devient un devoir, lorsqu'on veut s'en servir comme d'obstacle pour fermer aux simples la route de la foi, de les repousser avec énergie et de dissiper un aussi regrettable malentendu. Nous ne nous forgeons point là un péril imaginaire, et *nous ne nous imposons pas, en essayant de le conjurer, la tâche, attrayante pour certains, de réveiller de vieilles querelles*...

Je me suis pris bien souvent à songer avec mélancolie au rôle que certains veulent imposer à Kant, de nos jours. Pauvre grand philosophe, si pacifique d'humeur, si « bon vivant » même, lorsqu'il descendait du monde de ses idées au monde réel ! *On l'enrôle de force dans les luttes de partis, sans prendre garde qu'ainsi l'on déshonore sa mémoire.* On a fait plus : on l'a mis aux gages de l'anticléricalisme fanatique : on voudrait lui fixer l'indigne tâche posthume d'un Voltaire. *Respect au génie !*

D'ailleurs, malgré lui, M. Cartier est ramené à son vrai sujet. Il a d'abord prouvé, contre M. Payot, que la morale catholique et la morale de Kant diffèrent essentiellement. Si on les a qualifiées l'une et l'autre d'un nom identique : le *renoncement*, c'est par une équivoque facile à dissiper. Et voici la transition :

C'est à la faveur d'une semblable équivoque que l'on a pu conclure à une invasion de doctrines kantiennes dans le dogme ecclésiastique. Il se rencontre aujourd'hui des philosophes catholiques qui parlent couramment d' « immanence », de « symbolisme », de « dogmatisme moral. Evidemment, ce sont des cerveaux allemands égarés en pleine terre française !

Il suffit de définir les termes pour faire évanouir la méprise.

Cette fois, c'est bien aux théologiens que le discours s'adresse, et le démenti leur est donné sans ambages. M. Cartier explique l'*immanence* par la distinction connue entre la doctrine et la méthode; le *symbolisme*, par l'opposition du caractère purement moral et subjectif des réalités qu'il exprime, selon Kant, et des réalités objectives auxquelles les catholiques l'appliquent. Il resterait seulement à montrer que la méthode d'immanence, telle que ces philosophes catholiques l'emploient, ne s'inspire aucunement de la doctrine, et que leur symbolisme est en rapports assez précis et assez directs avec les réalités extérieures, objet du dogme. Faute de quoi, la question demeure intacte. Enfin, abordant un troisième point, le

dogmatisme moral, l'auteur, dont nous respectons les soulignements, y fait preuve d'un détachement vraiment trop parfait, quelle que soit la valeur de la preuve qu'il apporte, car l'*apologiste catholique* ne se défend jamais d'appeler l'erreur par son nom, surtout une erreur aussi grave, même quand il n'entre pas dans son sujet de la réfuter directement :

Mais certains, nous dira-t-on, ne s'en tiennent pas là; ils prétendent que le dogme est avant tout une déclaration d'attitude vis-à-vis de réalités extérieures à nous, plutôt qu'une connaissance spéculative fournie sur ces réalités. N'est-ce pas revenir, par un détour, à la théorie kantienne?

Eh bien, non; il n'y a pas là d'emprunt fait à Kant. *Et qu'on ne nous fasse pas dire ici ce qui ne nous regarde pas pour l'instant, à savoir que ces doctrines sont vraies ou qu'elles sont fausses. De cela nous ne voulons rien savoir pour le moment* : en tout cas, on peut être sûr que Kant ne s'y reconnaîtrait pas du tout.

Je ne sais si Kant s'y reconnaîtrait, mais tout vrai apologiste catholique y reconnaît Kant, père du relativisme et du subjectivisme.

Voici, sur *Les peines de l'enfer* (1er février 1908) un filet, réponse à une consultation réelle ou fictive, qu'il est piquant de rencontrer dans une *Revue d'apologétique*. Tout, d'ailleurs, y mérite attention, non seulement la doctrine, mais aussi le tour selon lequel les réponses sont présentées, et les manières de voir qu'elles laissent percer :

Qu'est-ce qui est de foi sur les peines de l'enfer?

Deux points seulement ont été définis :

1° Il est de *foi* que l'homme mort en état de péché mortel est condamné à des peines *éternelles*. Cf. Symbole de saint Athanase.

2° Il est *de foi* que le pécheur est soumis à ce que les théologiens appellent la peine du *dam*, c'est-à-dire qu'il est éternellement privé de la vision béatifique et de tous les biens qui en découlent. Cf. Concile de Florence.

Cette peine du *dam* constitue véritablement l'enfer et *ce qu'il convient de développer de préférence*. Rien de plus facile à établir rationnellement. Dieu ne peut appeler à la récompense l'âme qui s'est délibérément séparée de Lui.

Pour ce qui est de la peine du *sens*, c'est-à-dire celle qui nécessairement doit atteindre le corps, puisque le corps a pratiqué au péché, l'Eglise n'a rien défini. L'Ecriture appelle « feu » ce par quoi les pécheurs seront tourmentés dans leur corps. *Ce feu est-il réel ou « métaphorique? » La question est controversée.*

1° Hurter qualifie de « commune » l'opinion de ceux qui admettent la réalité du feu. Comment ce feu réel peut-il faire souffrir les démons, les anges, les âmes avant le jugement dernier, substances spirituelles? saint Thomas en donne une explication plausible. (Cf. *Cont. Gent.*, lib. IV, c. XC).

2° Plusieurs Pères comme saint Ambroise et certains théologiens, surtout des modernes, croient à un feu « métaphorique ». Ils argumentent ainsi : l'Ecriture dit en parlant des damnés : « *Vermis eorum non moritur et ignis non extinguitur* » Dans ce texte, *vermis* étant pris au sens figuré, *ignis* doit être interprété de la même manière (1).

1. Le rédacteur aurait pu extraire de la même page de Hurter cette réponse tirée de Passaglia : Le Christ n'emploie l'expression *vermis* que dans un

3°. *La plupart des théologiens admettent la possibilité d'une mitigation des peines.*

La question des peines de l'Enfer est délicate et demande beaucoup de prudence. Il faut surtout éviter, en parlant de l'enfer, les descriptions enfantines dans le goût du moyen âge. Elles discréditent notre dogme. Mais il ne faudrait peut-être pas soulever devant un auditoire illettré le problème du feu métaphorique. Le mieux est alors de s'en tenir aux termes de l'Evangile.

C'était vraiment une trop forte distraction. D'autre part, comment attribuer à un simple *lapsus* des assertions si bien pesées? Il fallut donc que, sous l'heureux euphémisme de complément, le numéro suivant fît une rectification formelle :

L'entrefilet inséré dans notre premier numéro sur les *Peines de l'enfer* a besoin d'un complément. Le rédacteur de nos « *Informations* » *avait qualifié* de « commune », d'après Hurter, la réalité du feu de l'enfer. Il faut ajouter que cette doctrine est tellement commune (1) qu'il serait téméraire en pratique de s'en éloigner: une décision de la sacrée Pénitencerie, en date du 30 avril 1890, défend de donner l'absolution à ceux qui soutiendraient avec opiniâtreté que le feu de l'enfer n'est pas réel. « Hujusmodi pœnitentes diligenter instruendos esse, et pertinaces *non esse absolvendos.* » C'est à cette règle qu'il faut nous en tenir. Quant à la question de mitigation des peines, c'est quelques théologiens seulement et non la plupart, qui l'ont soutenue. D'après Hurter (t. III, n° 723, note), l'opinion d'un adoucissement possible pourrait invoquer en sa faveur saint Augustin, saint Jean Chrysostome, Petau et quelques modernes; mais elle a contre elle saint Thomas et le grand nombre des théologiens.

Lorsque, pour des raisons locales, le cardinal Ferrari, archevêque de Milan, éleva la voix contre ce qu'il considérait comme une intempérance de quelques antimodernistes qui s'étaient laissé aller a certaines généralisations dans leurs critiques, la *Revue d'apologétique* reproduisit sa lettre en prenant soin d'ajouter : « Plusieurs écrivains religieux de France méditeront avantageusement ces graves paroles. Récemment, des notes tendancieuses dans certains journaux français sont venues donner une singulière opportunité pour nous-mêmes à ces avertissements; d'un cardinal italien. On est toujours le moderniste de quelqu'un » (2). Cette dernière réflexion est d'un tour légèrement suspect, car s'il était vrai qu'on est toujours le moderniste de

---

seul passage. On peut donc très bien l'entendre métaphoriquement. Mais l'expression *ignis* revient en toute occasion. C'est pourquoi on ne peut la prendre dans une telle acception. S'il restait quelque doute, il faudrait consulter la tradition exégétique. Or, *vermis* est pris au sens propre par un petit nombre, mais *ignis* l'est par presque tous, et aucun ne rejette clairement cette signification propre d'*ignis*.

1. *Est certa et catholica sententia,* dit Suarez, *et communis consensus scolasticorum omnium, imo est sensus communis Ecclesiæ et catholicorum.* L'occasion eût été bonne pour le rédacteur et pratiquer ce qu'annonçait le programme de la jeune Revue : « Nous nous efforcerons de nous inspirer toujours des délicatesses de ce sens catholique, qui nous fait penser et apprécier comme l'Eglise, alors même qu'elle ne définirait pas. »

2. Numéro du 15 avril 1908.

quelqu'un, le modernisme ne serait plus une erreur nettement assignable. Qui oserait le soutenir? Assurément, les publicistes français qui, « sur des indices insuffisants et incertains » auraient « jeté le soupçon de modernisme sur des personnes qui en sont bien éloignées », seraient fort répréhensibles. Mais il fallait nommer et prouver. Des insinuations anonymes sont aussi faciles que dangereuses, et tendent à relâcher l'effort nécessaire dans la lutte contre l'erreur.

Mais voici peut-être un des coupables. Le 1er février 1908, la *Revue pratique d'apologétique* appréciait en ces termes le récent ouvrage du directeur de *La Critique du Libéralisme,* intitulé : *Les Démocrates chrétiens et le modernisme :*

Ce livre dénonce très haut les démocrates chrétiens comme fauteurs de modernisme, et il faut ajouter que certaines paroles citées dans ces pages sont profondément regrettables et nettement contraires à la foi. Nous les blâmons et nous les réprouvons avec l'auteur. Mais la méthode de M. Barbier l'expose à de graves injustices : car la vérité est en péril lorsque les paroles, arrachées de leur propre milieu, sont posées de force dans le milieu tendancieux qu'il leur a préparé.

Il fut répondu à cette appréciation par la note suivante :

Ce qu'il y a de tendancieux, c'est cette critique, si lénifiante pour les modernistes, si visiblement injuste pour M. l'abbé Barbier.

Elle nuira certainement plus à la revue dont elle émane qu'à l'auteur visé. Et, la meilleure manière d'en faire justice, c'est de la reproduire.

Cette note a dû échapper à l'attention des directeurs éminents de la Revue. Ils se seraient certainement gardés de réduire le modernisme aux seules asertions contraires à la foi, et de n'en vouloir pas reconnaître tant d'autres manifestations criantes dans le livre si documenté de M. l'abbé Barbier.

Et il fallait vraiment avoir grande envie de le déprécier, pour lui contester, contre l'évidence même, le mérite d'une méthode sincère jusqu'au scrupule, qui donne justement à sa démonstration un poids trop écrasant pour qu'on en décharge les démocrates chrétiens d'un trait de plume.

Attendons-nous à voir les abbés Naudet et Dabry, le *Sillon* et consorts, exploitant ce patronage inespéré, se couvrir de ce jugement et exalter cette nouvelle façon d'*apologétique* (1).

Encore un autre trait du même genre, non moins suggestif. Il est tiré de la chronique théologique sur *La controverse moderniste,* parue le 15 juillet 1908, sous la plume du P. Lebreton. De prime abord, le lecteur éprouve quelque étonnement et un léger sentiment de malaise, en voyant que, traitant ce sujet *ex professo,* le P. Lebreton semble se désintéresser des erreurs de Schell, de leur réfutation, et n'accorder qu'une mention distraite au livre de Mgr Commer :

Le livre de Mgr Commer sur *Hermann Schell et le catholicisme progressif* est purement polémique et, par suite, présente un intérêt moins grand, surtout aux étrangers, que la doctrine et la réfutation de Schell laissent

1. Ils n'y ont pas manqué.

en général plus indifférents. Cependant, ainsi que l'auteur le remarque, plusieurs revues françaises et italiennes ont fait écho à la presse allemande pour célébrer Schell comme le grand théologien contemporain, certains disaient, comme un nouveau Paul. En face d'un enthousiasme si bruyant on ne sera pas surpris que Mgr Commer ait jugé opportun de rappeler les erreurs de Schell et que le Saint-Père l'ait, par un bref très louangeur, félicité de son travail.

Ce qui suit aurait-il eu quelque influence sur l'appréciation sommaire et froide du P. Lebreton?

« Sur la France, Mgr Commer est moins bien renseigné que sur l'Allemagne. Malgré une note prudente, il accorde beaucoup trop de confiance au livre de M. Barbier sur l'histoire du libéralisme en France sous Léon XIII; le récent décret de l'*Index* pourra lui ouvrir les yeux; il est beaucoup plus imprudent encore d'ajouter foi comme il le fait aux ouvrages de deux apostats, Houtin (*La crise du clergé*) et Bourrier (*Ceux qui s'en vont*); c'est pour nous avoir jugés sur de tels témoins qu'il écrit (p. 257) : « Aujourd'hui les Français ne sont plus que les Iroquois de l'Europe. »

Il y a là un joli exemple de la façon dont on peut décocher un trait bien injurieux, tout en restant à même de désavouer l'intention. C'est ce que font ressortir le rapprochement des noms, et, malgré une différence de degré, l'assimilation, pour la confiance due, entre M. Barbier et les deux apostats, que l'agencement de la phrase présente naturellement à l'esprit du lecteur. Cela aurait-il échappé à la plume si déliée du P. Lebreton? Mais, au lieu d'arriver jusqu'à celui auquel il s'adresse, ce trait tombe à ses pieds, qu'il pose dessus.

Le savant jésuite n'est cependant pas, non plus, de ceux qui ont à apprendre qu'un Décret de l'*Index* n'infirme pas la documentation d'un ouvrage. Que dirait le P. Lebreton, s'il apprenait qu'au Vatican on verrait plutôt avec satisfaction la réédition de celui-ci, justement à titre d'histoire documentaire les progrès du libéralisme et de l'esprit moderniste, avec un changement de titre et la simple suppression de quelques passages concernant plus directement le Pape Léon XIII? Cependant nous sommes en mesure de lui affirmer que cela est vrai.

III. — « L'ACTION LIBÉRALE » ET LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE

Un fait très significatif, tout récent, vient jeter une lumière crue sur l'interprétation que l'*Action libérale* fait des paroles du Pape relatives à la défense de l'Eglise par la liberté. C'est le compte rendu d'une conférence faite à Hyères par M. Cavalier, délégué général de cette Ligue, sur la neutralité scolaire. Nous l'empruntons à l'*Avenir du Var et de la Provence* (11 novembre), journal de fondation récente et de couleur indécise, qu'une majorité d'actionnaires appartenant au clergé a substitué à *La Croix du Var* dont le caractère religieux était nettement accentué. On lit dans ce journal :

« Comme nous l'avions annoncé, c'est hier après-midi, à 4 heures

et demie, qu'a eu lieu, dans la salle de la jeunesse libérale, la conférence faite par M. Cavalier en faveur de l'association des droits de pères et mères de famille. La salle était comble de pères et mères qui avaient bien voulu répondre à l'appel de la Jeunesse libérale...

» Le conférencier dit qu'il vient entreprendre dans le Var une série de conférences *en dehors de tout esprit politique et religieux*, pour fonder des associations de pères et mères de famille dans le but de faire observer dans l'école la neutralité religieuse inscrite dans la loi...

» A cette œuvre de préservation et de défense *sociales*, dit l'orateur, tout bon Français, tout père de famille doit collaborer, *quelles que soient ses opinions religieuses ou politiques*, car on ne peut admettre que le droit des parents soit méconnu. M. Cavalier cite plusieurs exemples pour démontrer que la neutralité scolaire n'est pas observée et rappelle le cas de l'instituteur Morizot, d'une petite ville de la Côte-d'Or.

» Il termine par une belle péroraison qui soulève les bravos de la salle entière. On procède ensuite à la formation du Comité dit *Défense des Droits des Pères et Mères de famille.* »

Ainsi, dans cette question capitale qui intéresse essentiellement la religion et la foi, l'*Action libérale* invite d'abord les catholiques à faire abstraction de ces intérêts sacrés et à commencer par descendre jusqu'à un terrain neutre pour les défendre au nom de la seule liberté. Et, de même qu'elle soutiendra la cause religieuse sans parler d'elle, en la dissimulant, elle va organiser, sans faire de politique, une résistance qui a des rapports inévitables avec l'action politique. Ce sera simplement une œuvre de préservation *sociale*. Le mot est ici bien à sa place, pour dévoiler une fois de plus le leurre également misérable et désastreux que fait depuis longtemps miroiter aux yeux des catholiques français cette apparence d'action, de relèvement *social* dont on élimine avec préméditation la profession des principes chrétiens et la franchise de conduite politique qui seules peuvent leur donner quelque efficacité. N'est-ce pas une gageure? C'est trop peu dire. Quand on considère que les projets de loi Doumergue posent avec la dernière imminence une question de vie ou de mort pour la société chrétienne, on est en droit, mettant hors de cause les personnes et leurs intentions, de soulager sa conscience en affirmant qu'engager les catholiques dans cette voie tortueuse et sans issue, par la désertion du vrai terrain de combat, c'est une folie. Et si *La Croix* s'imagine encore que de telles protestations sont désavouées, démenties par le Pape, nous lui répondrons qu'elle n'a compris ni ce qu'il dit ni ce qu'il veut.

Car, ainsi éclate, par un exemple saisissant, la vérité des paroles de Léon XIII, citées dans les pages précédentes, sur l'impuissance de la liberté à procurer par sa propre vertu le relèvement social. Il faut que se dissipe enfin l'équivoque entretenue par l'*Action libérale* et les catholiques libéraux sur la manière dont ils entendent ce principe et ses conséquences. Dans son discours de réception à l'Aca-

démie française, M. Ribot, succédant au duc d'Audiffret-Pasquier, a fait du libéral cet exact portrait :

A quoi reconnaît-on un vrai libéral, sinon à ce qu'il est toujours prêt à demander la liberté pour ses adversaires, avec la même énergie que pour lui-même? Cela n'est pas à la portée de tout le monde. »

Hélas! non; le sentiment de la liberté d'autrui n'est pas à la portée de tout le monde. Et cependant, la liberté selon l'idée que nous en donne notre conscience, selon l'enseignement qui ressort de l'histoire des institutions sociales et du spectacle des révolutions politiques, *la liberté n'est pas une partie du droit, c'est le principe et l'essence du droit.* L'autorité elle-même n'a d'autre but, *ni d'autre raison d'être* que d'assurer le maintien de la liberté ou de la défense de la liberté générale contre les agressions, soit du dedans, soit du dehors; celle de la société entière contre les membres et les parties isolées de la société, ou contre les ennemis extérieurs.

La liberté est le principe même du droit, et donc, la conclusion toute naturelle doit être que les idées qui sont les conditions nécessaires du droit, les idées de justice, d'humanité, d'obligation réciproque, de dignité morale, sont d'autant plus distinctes et plus inébranlables dans notre esprit, que nous *avons une conscience* plus parfaite de notre liberté, ou que nous apercevons plus clairement en nous les attributifs de la personnalité humaine, les caractères d'un être libre et responsable. Si l'homme se sent le maître de ses actions sous la loi du devoir, dès lors il est évident qu'il n'appartient à aucun être semblable à lui, mais qu'il relève d'une loi suprême, la même pour tous les êtres intelligents.

Et, si tous, nous possédions le sentiment que cette loi de la liberté est identique chez nous, notre premier devoir, ou plutôt un instinct naturel ferait que nous aurions souci de la liberté des autres, autant que les autres auraient souci de la nôtre.

L'irrésistible tort, la faiblesse impardonnable de l'*Action libérale* et de ceux qui marchent dans son sillage a été de vouloir toujours paraître pratiquement d'accord avec M. Ribot et ceux de son école. S'ils admettaient comme lui que la liberté est le principe et l'essence du droit, ils ne seraient pas catholiques. Mais, n'osant pas professer une conviction différente, et en appeler franchement à Dieu, source et règle de toute vraie liberté, ils ont trahi cette sainte cause sans le vouloir. Aujourd'hui encore, en assumant une fois de plus le soin de conduire les catholiques à la lutte, ils leur mettent entre les mains des armes qui se retournent contre eux, car c'est aussi légitimement au nom de la liberté ainsi comprise, que se défendent la neutralité scolaire et la traîtresse application qu'on en fait.

Comment serait-on surpris que ceux des catholiques qui ont un sentiment plus juste de leurs devoirs et de leurs droits soient résolus à laisser derrière eux l'*Action libérale*, et repoussent ses lénitifs mortels? L'éminent doyen de la Faculté de Droit à l'Université catholique d'Angers, M. Gavouyère, n'en déguise pas la nécessité dans la forte et courageuse étude qu'il vient de consacrer aux projets de loi Doumergue (1). Il montre, en concluant, que les catholiques seront

1. *Revue catholique des Institutions et du Droit.*

acculés à une résistance active, générale et collective, et n'hésite pas à en affirmer le droit :

Il nous semble établi qu'au lendemain du vote des lois Doumergue, les parents chrétiens n'auront plus rien à attendre de l'autorité judiciaire pour la défense de leur droit sacré d'éducation. Bien plus : s'il n'y a pas de juge pour écouter leurs plaintes et y faire droit, il y en aura pour constater leurs infractions à la loi et les condamner à l'amende ou à la prison. Ces condamnations, ils les affronteront, et ils ne reculeront pas devant les récidives, le jour où la désertion de l'école et le rejet des livres scolaires s'imposera comme un devoir absolu à leurs consciences. Ce jour-là est proche, car les évêques déclarent, les uns après les autres, qu'ils ne failliront pas au leur; quelques-uns ont déjà condamné les livres mauvais, l'interdiction de fréquenter les écoles ne tardera guère. Les aggravations de pénalités réclamées par M. Dessoye montrent bien que les vengeurs de l'école sans Dieu prévoient cette intervention de notre épiscopat; des menaces contre leur bourse et leur liberté ne sauraient arrêter nos chefs, et le souci n'existe plus pour eux, de ne pas provoquer la dénonciation du Concordat, dont les temporisations et les ménagements passés n'ont pu empêcher la rupture.

Devant la grève scolaire générale et persistante, le gouvernement reculera-t-il? Peut-être, surtout s'il voit derrière les chefs de famille tous ceux qui n'ont plus d'intérêt direct dans l'affaire, mais qui ont pour eux-mêmes et pour leurs enfants joui des bienfaits de l'enseignement chrétien. Il ne faut pas compter, cependant, que la secte désarme; elle excitera le zèle des magistrats, exigera, s'il le faut, qu'on augmente leur nombre, et que pour nous faire place dans les prisons, trop petites, on en fasse sortir au plus tôt les délinquants de droit commun.

Mais est-on assuré que les catholiques paieront l'amende, laisseront saisir leurs meubles et suivront en prison les agents de la force publique? L'insurrection contre la loi, — et le refus collectif de se soumettre à la loi est bien cela, — aura pour conséquence fatale la résistance aux autorités qui voudront la mettre à exécution; on les repoussera même par la force, et ce sera légitime. Nul ne me conteste le droit de repousser par la force celui qui veut s'emparer violemment de mon bien ou de ma liberté; l'exécution d'une condamnation, basée sur une loi manifestement contraire au droit et contre laquelle il n'y a aucun recours possible, est un pur brigandage, et j'ai le droit de m'y opposer par la force. M. Faguet l'a très bien dit : « L'absence de liberté judiciaire accule le citoyen à l'insurrection. » C'est bien à l'insurrection que l'oppression aboutira, car pour être efficace, la résistance devra être non pas une résistance individuelle, isolée, mais une résistance générale et collective. « Quand, écrit l'auteur que nous venons de citer, le pouvoir législatif par une loi; quand le pouvoir exécutif par un acte a violé les droits de l'homme, qu'est-ce que l'homme peut bien faire? *S'insurger? oui, s'il est plusieurs*, s'il est en nombre considérable. On ne se révolte pas tout seul; voilà une sanction bien vaine. » Inutile d'insister sur cette observation dont l'exactitude est confirmée par l'expérience de quelque vingt années. — Que sur tous les points du territoire, on se déclare et on se montre résolu à ne laisser opérer ni une saisie, ni une arrestation; que devant toute porte menacée, maison particulière, demeure du curé ou résidence de l'évêque, se trouve massée une population prête à tout pour repousser les agresseurs, le ministère reculera; s'il veut passer outre, ce sera la bataille; peut-être n'en faudra-t-il pas livrer beaucoup pour qu'il tombe et que le droit et la liberté sortent victorieux de l'épreuve.

Après avoir *justifié la légitimité de cette résistance active* contre les scrupules mystico-humanitaires des catholiques démocrates libéraux, M. Gavouyère termine par ces considérations également justes et courageuses :

Assurément, il serait téméraire, aux pères de famille, d'entrer dans la voie de la résistance active contre le gré de l'autorité ecclésiastique; cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de liberté religieuse. L'exercice même des droits incontestables du citoyen pose au moins pour sa mesure et son mode, une question morale; et, pour chaque diocèse, l'évêque est le juge de la foi et de la morale.

Or, à l'heure présente, les préférences de la majorité de l'épiscopat français sont acquises, cela n'est pas douteux, au groupement politique, absolument constitutionnel, auquel M. Piou a cru sage de donner la qualification de *libéral*. Dans de nombreux diocèses, on accueille avec faveur l'*Action Libérale Populaire*, on bénit ses efforts, et on engage les catholiques à lui donner leur adhésion. Elle s'est présentée au Saint-Siège, comme une organisation puissante, la seule en mesure de combattre efficacement pour les intérêts vitaux de notre pays, parmi lesquels les intérêts religieux tiennent le tout premier rang; et Rome a prodigué à ses chefs encouragements et bénédictions.

Dans ces conditions il siérait mal de critiquer le titre de libéral, qui sonnera toujours mal aux oreilles d'un grand nombre de catholiques, mais dont on a évidemment donné à Rome une interprétation admissible; du moins il nous sera permis de dire que les hommes avec qui M. Piou nous invite à combattre ne donnent certainement pas à ce mot libéral le même sens que lui, et que leur concours n'est ici et là, acquis à l'*Action Libérale Populaire* que grâce à une équivoque qu'on n'a garde de dissiper. Nous pourrions dire encore que, comme catholiques et comme patriotes, le passé ne nous permet d'avoir dans les principaux alliés de M. Piou qu'une très médiocre confiance; la situation désespérée de l'heure présente n'est-elle pas, pour une bonne part, imputable aux défaillances passées des Méline et des Ribot, pour ne citer que ces deux noms?...

De la *liberté pour tous*, les catholiques sont avertis qu'ils sont exclus, et l'*Action Libérale Populaire* ne peut plus espérer le *droit commun* auquel elle limite ses revendications. *L'heure semble donc venue, puisque l'hypothèse chère au libéralisme est une chimère, d'affirmer hautement la thèse, et de répondre aux négations totales par des revendications totales.*

Il semble d'ailleurs que les chefs de l'*Action Libérale* n'attendent plus un changement de situation des prochaines élections qui seront faites par Clemenceau, Combes ou quelqu'un de leurs amis; et qu'ils jugent opportun de porter leur effort sur le développement des œuvres sociales par lesquelles pour une date qu'ils ne sauraient fixer, ils auront conquis le corps électoral resté en trop grande partie sourd à leur appel. Mais les catholiques ne peuvent attendre, car c'est demain qu'il leur faudra prendre une décision en face des lois Doumergue.

Peut-être aussi la majorité des prélats estime-t-elle aujourd'hui insuffisante la défense confinée sur le terrain légal choisi par l'Action Libérale. N'attendons pas, cependant, des évêques un appel aux armes; ils auront défendu aux catholiques de laisser fréquenter à leurs enfants l'école publique et cela suffit. Ne leur demandons même pas, chacun dans nos diocèses respectifs, d'autoriser la résistance nécessaire aux sanctions légales de cette

première révolte (1) commandée par eux; la question est d'un autre ordre, et ils n'ont à en connaître qu'autant qu'elle intéresse la morale et pourrait aller contre la justice. Citoyens, nous voulons repousser une tyrannie intolérable que condamnent les principes mêmes du régime affirmés dans la Déclaration des Droits; catholiques, nous ne méconnaîtrons pas la soumission due à la hiérarchie en défendant un droit nécessaire et qu'il ne nous est pas permis d'abandonner, par les moyens que notre conscience, raisonnablement informée, juge légitimes, parce qu'ils sont admis par le droit naturel et que seuls ils peuvent être efficaces. Ils ne le seront, cela est évident, que si on y recourt partout, et si c'est vraiment la France catholique que la maçonnerie voit se dresser tout entière contre les exécuteurs de ses décrets.

Par cette considération même, on voit que la question de morale posée intéresse non un diocèse, mais la France entière, et rentre ainsi dans ces causes majeures sur lesquelles il n'appartient qu'à Rome de prononcer.

Au fond, c'est moins la légitimité en soi de la résistance active que son opportunité qui pourrait être mise en question, et peut-être serait-il excessif de dire que, dans une affaire d'intérêt national, chaque évêque est juge de cette opportunité. On pourrait donc, pensons-nous, malgré l'opposition de son propre évêque, se juger en règle avec le respect dû à la hiérarchie, si l'on avait manifestement pour soi l'ensemble des évêques ou le Pape.

Pie X parlera, s'il le juge nécessaire, et à l'heure voulue. S'il nous faut agir auparavant, nous ne serons pas téméraires en cherchant sa pensée et son sentiment dans ses paroles et ses actes, prêts à désarmer s'il le commande ou en exprime seulement le désir. Nous n'avons pas entendu dire que le pape ait blâmé la résistance active aux inventaires; et nous nous souvenons que dans son allocution aux cardinaux français créés par lui, il a manifesté sa joie d'apprendre qu'en France on avait redit la parole de Judas Macchabée : « Il est mieux pour nous de mourir en combattant plutôt que de voir la ruine de notre religion et de notre nation.. »

Voilà le langage de la vérité, du droit et de la foi. Mais pas un mot n'en peut sortir de la bouche de ceux qui commencent par s'obliger à se tenir « *en dehors de toute question religieuse et politique.* »

IV. — CONTRASTE ET RESSEMBLANCE

On propose ici au lecteur attentif, désireux de pénétrer le sens de l'esprit moderniste et d'en mesurer les conséquences dernières, un rapprochement en apparence très paradoxal entre le langage de deux hommes séparés par toute la distance qu'il y a entre la foi sincère et l'apostasie.

L'ex-Père Hyacinthe Loyson a donné, le 10 mars 1908, au *Siècle,* toujours friand de tels morceaux, une page sacrilège qu'il intitule l'*Idole de Dagon* .

L'ami dévoué qui m'accompagne dans mon voyage de convalescence et qui me prodigue ses soins, a ouvert ce matin notre vieille Bible, et m'a lu ce récit des annales d'Israël:

1. Le mot révolte est généralement pris dans le même sens que celui de rébellion; son emploi comporte donc la réserve formulée à la page 332.

« Après s'être emparés de l'arche de Dieu, les Philistins la firent entrer » dans le Temple de Dagon et la placèrent à côté de l'idole. Le lendemain, » ceux qui se levèrent de bonne heure, trouvèrent Dagon étendu la face » contre terre, devant l'arche de l'Eternel. Ils prirent Dagon et le remirent » à sa place. Le lendemain encore, s'étant levés de bon matin, ils trouvè- » rent Dagon étendu la face contre terre, devant l'arche de l'Eternel; la » tête de Dagon et ses deux mains étaient *abattues sur le seuil, et il* ne » lui restait que le tronc. » (*I. Samuel, ch. 5*).

Concluez, vous, me dit mon ami, vous avez été gardé jusque dans une vieillesse avancée, pour voir de vos yeux mortels la chute de Dagon. Dagon, c'est la Papauté : « L'idole du Vatican », comme l'a si bien nommé votre ami Montalembert, la plus dangereuse de toutes les idoles, parce qu'elle parle et agit, vivante selon la chair, morte selon l'esprit. L'arche de l'Eternel, c'est l'Evangile qui condamne l'idole, mais que l'idole tient en captivité. Paternité de Dieu, universelle fraternité des hommes sous cette unique royauté, mission de Jésus parmi eux, esprit d'amour et de sacrifice qu'il nous a laissé pour nous sauver : voilà les trésors renfermés dans l'Arche. La papauté les réclame comme lui appartenant en propre, et, par l'usage qu'elle en fait, elle les rend odieux au monde; et malheureusement, un trop grand nombre des adversaires de cette papauté lui abandonnent ces trésors, — victimes d'une illusion qui devient, sans qu'ils s'en doutent, une complicité.

Et bien! ajouta mon ami, l'idole est renversée. *Elle* l'a été une première fois au seizième siècle, et pour la moitié de l'Europe, l'Arche fut délivrée : ce fut la Réforme protestante. La réforme catholique, au vingtième siècle, sera plus universelle et plus décisive. Déjà, sous Pie IX, les mains de Dagon ont été retranchées par la destruction du pouvoir temporel; c'est, maintenant, sous Pie X, le tour de la tête séparée du tronc, par la déconsidération croissante du pouvoir spirituel. Réjouissez-vous, vieux lutteur fatigué, mais non découragé, car vous n'avez jamais cessé de croire à la Jérusalem de vérité et de liberté, dont a parlé saint Paul : l'Arche lui sera rendue, et vous y serez avec elle!

Je serrai la main de mon ami, dans un *sentiment* à la fois joyeux et triste.

« Oui, lui dis-je, nous verrons, ou plutôt nous voyons la chute de Dagon, sa chute irrémédiable, mais de telles idoles ne tombent que lentement, soutenues plutôt qu'entraînées par leur poids séculaire, *suâ mole stat*, et aussi par les mains de tant d'ignorants qui se *croient* savants et de tant de politiques qui se croient habiles. Elles jonchent le sol des débris qu'elles font à travers les consciences et les sociétés, mais, longtemps après que leur règne est fini, des croyants attardés vénèrent leurs traces. Dans l'Empire romain, devenu chrétien au cinquième siècle, il y avait encore des tenants de l'ancien paganisme.

» C'est pourquoi, dit l'historien d'Israël, jusqu'à ce jour, les prêtres de Dagon et tous ceux qui entrent dans son temple, ne marchent point sur le seuil. »

Pourquoi donc, lecteur trop pressé ou trop optimiste, avez-vous omis les dernières paroles du récit sacré?

Les idoles ne sont que des idoles, mais les hommes ont les dieux qu'ils méritent.

Qu'on lise maintenant cette autre page, de style mesuré, extraite d'un article de M. Fonsegrive sur *Le Moral et le Social* (*La Quinzaine*.

1er octobre 1905), et qu'on dise, si, sous cette forme savamment discrète, non exempte de perfidie sous son air d'apologie câline, on ne trouve avec la différence qui sépare le croyant sincère de l'apostat aucun trait de pensée commun avec la précédente, et si elle ne conduit pas l'esprit à une conclusion toute différente de celle que l'écrivain se donne la peine de formuler pour se couvrir d'un manteau d'orthodoxie :

« ... Tout l'effort du catholicisme a consisté à fournir à l'Evangile la matière sociale sans laquelle l'Evangile, faute de sujets, ne pourrait être appliqué, et à organiser cette matière de telle façon qu'elle demeurât plastique et pût se modifier selon les progrès que feraient les individus sociaux dans la réalisation de l'Evangile. Quand l'esprit évangélique inspire et informe chacun des membres du corps social, l'institution légale du catholicisme a son minimum de règles, de prescriptions, de défenses; quand l'esprit évangélique baisse, les institutions légales prennent du corps et du poids, mais sont toujours prêts à se simplifier dès que la croissance de l'esprit évangélique rendra leur multiplicité moins nécessaire. Il y a un gouvernement dans l'Eglise et il doit y en avoir un, mais il semble qu'on puisse dire que l'action gouvernementale augmente quand l'Evangile est en baisse, tandis qu'elle baisse, au contraire, quand augmente dans les fidèles la réalisation de l'Evangile. C'est cette sorte d'*opposition* entre les progrès de l'Evangile et ceux de l'autorité extérieure ecclésiastique qui, en frappant *un grand nombre d'observateurs* placés en dehors du catholicisme, leur a fait croire qu'il y avait entre l'Evangile et l'Eglise une sorte de contradiction ou même d'inimitié. Puisque l'exercice de la puissance ecclésiastique s'aggrave quand l'Evangile est moins pratiqué, tandis que lorsque l'Evangile est davantage écouté, la puissance ecclésiastique s'exerce moins, il leur a paru s'ensuivre que c'est la puissance ecclésiastique qui opprime l'esprit de l'Evangile et s'oppose à son développement. Ils ont pris l'effet pour la cause. Car, c'est au contraire parce que l'esprit de l'Evangile a baissé que l'Eglise se voit obligée de resserrer par l'autorité le lien social, tandis qu'elle n'a pas besoin d'exercer son autorité quand, par le règne de l'Evangile, le lien social est assuré du dedans par la fraternité universelle des âmes. Tant que la soudure intérieure, les échanges continuels de la vie tiennent unis tous les membres, l'usage de l'appareil extérieur n'est pas nécessaire, il suffit qu'il subsiste pour qu'on en puisse user au besoin; mais dès que des dislocations viennent à se produire, l'appareil extérieur doit aussitôt fonctionner et fonctionner d'autant plus que les dislocations sont plus nombreuses et plus importantes. Loin donc de contredire l'Evangile, le gouvernement de l'Eglise est au contraire un moyen et un moyen indispensable au service de l'Evangile. »

Non, cette pirouette finale ne donne point le change. Cette belle théorie, ce langage étudié sont faits, au contraire, pour opposer l'esprit de l'Evangile au rôle de la Papauté. Si nous étions de vrais chrétiens, nous pourrions nous passer à peu près de son gouvernement.

De ce chef aussi, l'éminent conférencier invité par les Sulpiciens et autres directeurs de séminaire à initier la jeunesse cléricale aux nouvelles méthodes de la foi, lui soufflait donc un esprit singulièrement dangereux.

Mais il ne faisait pas bon à le lui dire. Surpris, un peu plus tard, et presque irrité du scandale qu'il se trouvait avoir causé en pu-

bliant dans sa revue le fameux article de M. Edouard Le Roy « qu'est-ce qu'un dogme? », M. Fonsegrive, naturellement grisé par l'étrange rôle auquel les hommes du sanctuaire l'avaient appelé, et laissant voir une étonnante ignorance des limites mêlée à des prétentions personnelles assez naïves, défendait le droit des laïques à se mêler de théologie, et résumait sa défense par une comparaison facile à rétorquer, car quand un ouvrier dépourvu de capacité veut en remontrer aux ingénieurs, on le renvoie à sa tâche vulgaire : « Nous avons voulu renseigner l'autorité *doctrinale, renseigner les théologiens sur un certain* nombre de faits intellectuels qui paraissent mettre en péril tout l'enseignement dogmatique. Nous avons rempli le rôle d'un ouvrier ou d'un contremaître qui, apercevant ou croyant apercevoir des glissements de terrain dans les fondements d'une construction, va prévenir les ingénieurs. Seuls, les ingénieurs sont compétents pour découvrir le remède, pour consolider les fouilles, pour édifier des étais ou même pour déclarer que les ouvriers s'étaient fait illusion sur le péril. Mais peut-on blâmer ces contremaîtres ou ces ouvriers?... En quoi eux, laïques, sont-ils blâmables d'avoir prévenu leurs chefs? »

M. Fonsegrive était d'ailleurs prêt à reprendre son rang modeste, mais avec l'humeur d'un homme qui fait claquer les portes :

> ... On nous dit que nous nous trompons. Depuis quinze ans que je lutte sur ce terrain et qu'on me le dit, je ne l'avais pas cru encore. Aujourd'hui, après ce que j'ai vu depuis quelques mois, je serais presque tenté de le croire. Et il se peut, en effet, que les autres et que moi-même nous ayons fait fausse route; il se peut, puisque des voix éclatantes nous le disent, que nous autres, laïques, nous ayons eu tort de nous mêler d'apologétique. Mais il faut bien, si l'on veut que nous reconnaissions nôtre tort, il faut bien que l'on sache que si ce tort existe, il ne faut plus parler aux laïques d'aucune espèce d'apostolat, sauf de celui de la charité matérielle. Tout apostolat intellectuel suppose des initiatives intellectuelles et donc des risques d'erreur. Si tout risque d'erreur est considéré comme le plus grand des maux, il faut renoncer à l'apostolat intellectuel et le laisser exclusivement à ceux qui sont sûrs de ne jamais se tromper (1).

V. — LE SEMI-MODERNISME

Le *semi-modernisme*, telle est l'heureuse expression que l'*Unità cattolica* a rencontrée, pour désigner l'état d'esprit malheureusement si commun aujourd'hui, même dans une partie du clergé, de ceux qui, tout en repoussant dans sa forme complète et brutale le modernisme doctrinal ou réformateur, persistent, tantôt par un langage ouvert, plus souvent encore par des cheminements cachés, à faire céder les principes et les droits du catholicisme aux intérêts de cette complète réconciliation de l'Eglise avec le siècle en tout ordre philosophique, religieux, social, chimère du libéralisme, dont l'hérésie moderniste n'est que l'audacieuse systématisation.

Les paroles de l'*Unità cattolica* (1er novembre 1908), dont nous

1. *La Quinzaine*, 1er janvier 1906.

donnons la traduction exacte, montrent qu'il serait dangereux de fermer les yeux sur les dangers de la situation.

Le Modernisme, ce monstre aux sept têtes et aux dix cornes, a enfanté le *semi-modernisme*, plus répandu, plus rusé et plus pernicieux que son père, à tel point qu'il s'est infiltré et qu'il a pris pied là où, il y a peu d'années, personne n'aurait jamais imaginé qu'il pût le faire.

Amis lecteurs, nous sommes en présence d'un complot contre les catholiques « papalins », et d'une trame ourdie pour isoler le « dolce Christo in terra ».

Exagérons-nous? — Non; car, il n'y a pas longtemps encore, bien des gens nous taxaient d'exagération quand nous dénoncions des choses secrètes; atteints de myopie intellectuelle, ils ne nous croyaient pas quand nous dénoncions en public l'existence de sectes et de conventicules de rebelles. Mais tout le monde sait aujourd'hui que ce que nous disions était la pure vérité, puisque l'on a vu toutes nos affirmations se vérifier l'une après l'autre. La « Parola Fraterna », les « Lectures-Fogazzaro » à Milan, la « Société Moderniste Internationale » dont le siège est à Rome, ont surpris bien des catholiques. Actuellement le modernisme semble décapité, au moins en la personne de ses principaux tenants. Tyrrel, Loisy, Murri, Minocchi, Fogazzaro, etc... ont été frappés par l'Eglise et personne, en dehors de la presse à court de copie, personne parmi les vrais catholiques ne les écoute plus.

Mais le modernisme, tout en disparaissant lentement, laisse après soi un fils pire que son père: le semi-modernisme.

Contre le semi-modernisme, l'*Unità Cattolica* devra lutter cette année avec la plus grande vigueur et ce sera une lutte formidable : nous disons formidable, parce que les modernisants ne sont pas seulement en bas, mais en haut lieu; et c'est en haut lieu que se trouvent les chefs du complot qui tend à isoler le Pape. Nous ne craignons pas d'être démentis. Nous avons les preuves en mains et quand le moment opportun sera venu, c'est-à-dire si l'on ne change pas de conduite, l'*Unità* fera connaître au public les documents qu'elle possède là-dessus.

En attendant, l'*Unità Cattolica*, sans peur, sans défaillance, sûre du lendemain, bénie par le Pape, par son archevêque, et par beaucoup d'autres évêques, continue sa campagne.

ABONNEMENT CUMULATIF

*Sur la flatteuse initiative de M. l'abbé de Thöt, directeur de l'*UNITA CATTOLICA *et de la Revue* LE ARMONIE DELLA FEDE, *qui conduit si brillamment la lutte contre les erreurs modernistes et libérales en Italie, nous sommes heureux de proposer à nos lecteurs l'avantage d'un abonnement cumulatif de cette revue avec* La Critique du Libéralisme, *au prix total de 15 francs. (S'adresser à notre éditeur.)*

Le *Armonie della Fede*, dans son numéro du 10 novembre, consacre à notre revue et à son directeur un article très élogieux et amical, pour lequel nous lui adressons de nouveau de chaleureux remerciements.

Le Gérant G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE DE BROUWER ET Cie LILLE. — 5447

LE PROGRAMME DE S. S. PIE X

Le jubilé sacerdotal du Saint-Père, célébré avec une piété enthousiaste par tous ses vrais enfants, a suggéré à plus d'un écrivain religieux distingué la pensée de retracer l'œuvre déjà grandiose de son pontificat. Essayons, pour notre très humble part, d'apporter une contribution à cet universel concert d'hommages, en recherchant, selon notre promesse (1), quel fut le programme de Pie X dès son accession au trône. On s'apercevra bien vite que l'œuvre immense n'en est que le développement exact. Quoique l'étude entreprise par nous ait principalement pour objet les leçons que les catholiques doivent tirer de ce programme pour leur conduite politique, cette circonstance nous donnera un heureux prétexte de le présenter avec un peu plus d'ampleur, sans négliger complètement la partie dogmatique et sociale.

On constatera que le programme du Pape *régnant* vis-à-vis des sociétés humaines a deux caractères bien marqués et frappants : la confiance inébranlable dans la force de la vérité religieuse, dans l'efficacité surnaturelle de son affirmation, et l'acceptation simple, courageuse, héroïque, de la lutte à laquelle l'Eglise ne se peut soustraire.

Or, au même point de vue, et c'est ce que nous aurons à montrer dans la suite, le libéralisme catholique qui, depuis trente ans, sous des formes nouvelles, s'est profondément infiltré dans l'esprit des catholiques français, exerce parallèlement sur eux une double influence contraire à ce programme : on recule devant l'affirmation de la vérité, et on ne veut pas de la lutte (2).

Ces résistances, ou, pour employer une expression adoucie et peut-être plus juste, ces réticences du libéralisme catholique, dévoilées avec franchise, feront voir qu'à nombre de ceux qui se flattent d'être les meilleurs champions de l'Eglise s'appliqueraient, plus opportunément encore qu'autrefois, ces paroles de Louis Veuillot : « Nous périssons peut-être plus des vérités que les bons n'ont pas le courage de dire, que des erreurs que les méchants ont su sans mesure multiplier... Ce n'est pas la religion que vous leur rendez aimable, ce sont vos personnes; et la peur de cesser d'être aimables finit par vous ôter tout

---

1. Numéro du 15 novembre. *Le Devoir politique des catholiques : une parole du Pape.*

2. Pour en citer le trait le plus récent, l'*Action libérale* vient de publier un nouveau programme dans son Bulletin de novembre 1908. On lit dès les premières phrases : « Les bons Français, hostiles à toute révolution comme à toute violence (entendez : à toute résistance active comme à tout bouleversement,) *n'aspirent qu'à vivre et à travailler en paix...* » On ne le savait que trop.

courage d'être vrais. Ils vous louent, mais de quoi? de vos silences et de vos reniements. »

Un troisième caractère distinctif du présent pontificat complète les deux autres. C'est un esprit très éminemment précis et pratique, unissant à l'exposé lumineux de la vérité les prescriptions les plus propres à en préserver le dépôt, et commandant avec une mâle autorité le remède après avoir défini le mal.

Comment ne pas voir que le 264e successeur de saint Pierre a ainsi trouvé le moyen de rajeunir l'éternelle devise de la Papauté : *instaurare omnia in Christo?* Assurément le Pape actuel ne veut pas autre chose que ce qu'a voulu son prédécesseur, comme Léon XIII ne voulait pas autre chose que ce qu'avait voulu Pie IX. Mais chacun d'eux a une manière personnelle de l'entendre. Disant les mêmes choses que les Pontifes auxquels il succède, S. S. Pie X met néanmoins l'accent, si l'on peut parler ainsi, sur certains points qui constituent sa direction et correspondent aux lumières qu'il a reçues pour gouverner l'Eglise. Les catholiques ne rendraient à cette direction qu'un hommage assez vain par leur admiration prodiguée, si leur conduite ne s'en inspirait résolument.

Ce programme de Pie X, nous n'allons pas le dégager après coup des grands actes accomplis depuis le début de son règne, mais montrer au contraire que ceux-ci en sortent, qu'ils apparaissent comme l'exécution d'un dessein clairement conçu et fermement arrêté dès l'origine. C'est donc dans les premiers documents émanés du Saint-Père que nous l'étudierons. Nos principales sources sont l'Encyclique *E supremi apostolatus* sur son avènement (4 octobre 1903), sa première allocution consistoriale (9 novembre 1903), et l'Encyclique *Jucunda sane* pour le treizième centenaire du Pape saint Grégoire le Grand (12 mars 1904). Quiconque aura lu le texte intégral de ces documents, se rendra aisément compte que nous n'en altérons aucunement la pensée en détachant les passages les plus significatifs; et ce ne sera pas, non plus, forcer le sens de ces augustes paroles que de les souligner, pour provoquer l'attention.

Un premier trait bien significatif, qui caractérise la position où Pie X entend se maintenir en montant sur le trône de Pierre, est le soin qu'il prend de se dégager de toute complaisance particulière pour quelqu'un des partis humains. C'est même de là qu'il prend occasion pour donner son plein sens à la devise de son règne :

Il s'en trouvera sans doute qui, appliquant aux choses divines la courte mesure des choses humaines, chercheront à scruter Nos pensées intimes et à les tourner à leurs vues terrestres et à leurs intérêts de parti. Pour couper court à ces vaines tentatives, Nous affirmons en toute vérité que Nous ne voulons être et que, avec le secours divin, Nous ne serons rien autre, au milieu des sociétés humaines, que le

ministre du Dieu qui Nous a revêtu de son autorité. Ses intérêts sont Nos intérêts; leur consacrer Nos forces et Notre vie, telle est notre résolution inébranlable.

C'est pourquoi, si l'on Nous demande une devise traduisant le fond même de Notre âme, Nous ne donnerons jamais que celle-ci : *Restaurer toutes choses dans le Christ.*

Après avoir rappelé la guerre faite aujourd'hui à Dieu, à son Eglise, et l'issue inévitable qu'elle aura pour les impies, le Pape développe ce que nous nous sommes permis d'appeler son programme, où tous les catholiques doivent chercher l'inspiration de leur conduite, et qui donne une réponse singulièrement éloquente à ceux qui lui prêtent de leur apprendre à placer la défense de l'Eglise, celle de la société chrétienne, sur le sol mouvant de l'ordre et de la liberté :

Tout cela, Vénérables Frères, nous le tenons d'une foi certaine et nous l'attendons. Mais cette confiance ne nous dispense pas, pour ce qui dépend de nous, de hâter l'œuvre divine, non seulement par une prière persévérante, « Levez-vous, Seigneur, et ne permettez pas que l'homme se prévale de sa force », mais encore, et c'est ce qui importe le plus, *par la parole et par les œuvres, au grand jour, en affirmant et en revendiquant pour Dieu la plénitude de son domaine sur les hommes et sur toute créature, de sorte que ses droits et son pouvoir de commander soient reconnus par tous avec vénération et pratiquement respectés.*

Accomplir ces devoirs n'est pas seulement obéir aux lois de la nature, c'est travailler aussi à l'avantage du genre humain. Qui pourrait, en effet, Vénérables Frères, ne pas sentir son âme saisie de crainte et de tristesse à voir la plupart des hommes, tandis qu'on exalte par ailleurs et à juste titre les progrès de la civilisation, se déchaîner avec un tel acharnement les uns contre les autres, qu'on dirait un combat de tous contre tous? *Sans doute, le désir de la paix est dans tous les cœurs. et il n'est personne qui ne l'appelle de tous ses vœux.* Mais cette paix, insensé qui la cherche en dehors de Dieu; car, chasser Dieu, c'est bannir la justice; et, la justice écartée, toute espérance de paix devient une chimère. « *La paix est l'œuvre de la justice* ». — *Il en est, et en grand nombre, Nous ne l'ignorons pas, qui, poussés par l'amour de la paix, c'est-à-dire de la tranquillité de l'ordre. s'associent et se groupent pour former ce qu'ils appellent le parti de l'ordre. Hélas ! vaines espérances, peines perdues ! De partis d'ordre capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un : le parti de Dieu. C'est donc celui-là qu'il nous faut promouvoir ; c'est à lui qu'il nous faut amener le plus d'adhérents possible, pour peu que nous ayons à cœur la sécurité publique.*

Toutefois, Vénérables Frères, ce retour des nations au respect de la majesté et de la souveraineté divine, quelques efforts que nous fassions d'ailleurs pour le réaliser, n'adviendra que par Jésus-Christ !...

D'où il suit que *tout restaurer dans le Christ* et *ramener les hommes à l'obéissance divine* sont une seule et même chose. Et c'est pourquoi le but vers lequel doivent converger tous nos efforts, c'est de ramener le genre humain à l'empire du Christ. Cela fait, l'homme se trouvera par là même ramené à Dieu.

Toutefois, pour que le résultat réponde à Nos vœux, il faut, *par tous les moyens et au prix de tous les efforts*, déraciner entièrement cette monstrueuse et détestable iniquité propre au temps où nous vivons et par laquelle l'homme se substitue à Dieu; rétablir dans leur ancienne dignité les lois

très saintes et les conseils de l'Evangile; *proclamer hautement les vérités enseignées par l'Église sur la sainteté du mariage, sur l'éducation de l'enfance, sur la possession et l'usage des biens temporels, sur les devoirs de ceux qui administrent la chose publique; rétablir enfin le juste équilibre entre les diverses classes de la société selon les lois et les institutions chrétiennes.*

Tels sont les principes que, pour obéir à la divine volonté, Nous Nous proposons d'appliquer durant tout le cours de Notre Pontificat et avec toute l'énergie de Notre âme.

Qui ne sent passer dans de telles paroles le souffle d'une force divine, et ne reconnaît à cet accent une volonté inébranlable tout entière attachée à la réalisation d'un plan sublime?

Le mois suivant, S. S. Pie X tient son premier consistoire. Pour la première fois, le Pape adresse la parole à l'auguste assemblée des cardinaux, conseillers du Saint-Siège. Ici encore s'affirme puissamment l'exclusive pensée du règne, et perce une protestation contre toute tentative de l'approprier à des vues humaines :

Mais enfin, puisque Dieu a jugé bon, dans ses desseins mystérieux, de Nous imposer la charge de l'apostolat suprême, Nous la porterons, uniquement confiant dans le secours de son assistance. Autant qu'il dépendra de Nous, *Nous sommes fermement résolu à faire converger tous Nos soins et toutes Nos pensées vers ce but: conserver inviolable et sacré le « dépôt » de la foi* et pourvoir au salut éternel de tous; dans ce dessein, Nous ne nous épargnerons aucun labeur, Nous ne reculerons devant aucune tribulation...

Nous sommes donc en droit de Nous étonner que tant de gens, poussés par cette passion des nouveautés qui est le caractère de notre époque, s'efforcent de conjecturer quelle pourra être l'orientation de Notre Pontificat. Comme s'il était besoin, à ce sujet, de se mettre l'esprit à la torture! N'est-il pas évident que Nous ne voulons et ne pouvons suivre que la voie tracée par nos prédécesseurs? *Tout restaurer dans le Christ, tel est, Nous l'avons dit, Notre programme:* et, « comme le Christ est vérité », *Notre premier devoir est d'enseigner et de proclamer la vérité. Aussi ferons-Nous en sorte que la parole toujours simple, lucide et pratique de Jésus-Christ, coule de Nos lèvres, pénètre profondément dans les âmes et y soit saintement gardée.*

C'est dans cette conservation vigilante de ces paroles que le Christ a placé le secours le plus puissant pour distinguer la vérité : « Si vous gardez fidèlement ma parole, vous serez véritablement mes disciples, et vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous délivrera. »

Notre fonction est donc de défendre la vérité et la loi chrétienne; dès lors, nous aurons le devoir d'éclaircir et de définir les notions des vérités les plus importantes, vérités soit fournies par la nature, soit révélées et transmises divinement, et que nous voyons à l'heure actuelle obscurcies et effacées en tant de lieux. *Nous devrons raffermir les principes de la discipline, du pouvoir, de la justice et de l'équité, principes que l'on veut déraciner aujourd'hui; ramener à la règle et au droit sentier de l'honnêteté, dans la vie publique et dans la vie privée, sur le terrain social et sur le terrain politique,* tous les hommes et chacun d'eux, ceux qui obéissent et ceux qui commandent, car ils sont tous fils d'un même Père qui est au cieux.

Nous ne nous flattons pas de pouvoir accomplir ce que n'ont pu Nos prédécesseurs, c'est-à-dire établir sur les erreurs et les injustices répandues en tout lieu le triomphe universel de la vérité, et pourtant c'est à cette

œuvre, comme Nous l'avons déjà dit, que Nous consacrerons tous Nos efforts.

On a raconté que, le jour où Pie X fut élu pape, lorsque le cardinal camerlingue s'approcha, suivant le rite, du siège du nouveau pontife, pour lui demander quel nom il choisissait en succédant à Pierre, l'élu du conclave répondit : En souvenir des papes qui, depuis un siècle, ont lutté avec courage et souffert avec patience pour la défense de l'Eglise, je me nommerai Pie. Les pages qu'on vient de lire sont un admirable commentaire de cette parole.

Ce qui suit en fera ressortir une autre application non moins belle. Le règne de Pie X était inauguré depuis quelques mois à peine, lorsque le treizième centenaire de saint Grégoire le Grand vint lui offrir une précieuse occasion de proposer à tous les pasteurs du troupeau le modèle le plus conforme à leurs besoins, et non moins, de manifester avec une admirable simplicité, devant l'Eglise universelle, l'attrait spécial et l'intime harmonie de dispositions qui le portait à exalter ce grand pontife. Le premier mot même et le titre de l'encyclique les laissent percer : *jucunda sane*. « C'est vraiment pour Nous, vénérables frères, un agréable anniversaire que celui de cet homme illustre et incomparable, le Pontife Grégoire, premier du nom... » Mais qu'on relise cette page, dont chaque mot, à l'insu de celui qui parle, marque un rapprochement entre l'invincible pape du moyen âge et celui du XX[e] siècle, et reporte notre pensée de l'un sur l'autre :

Sans doute, nous n'ignorons pas ce que l'humilité du Pontife lui cachait sur ses mérites : et son expérience dans les affaires, et son habileté à conduire à terme ses entreprises, et l'admirable prudence avec laquelle il ordonnait toute chose, sa vigilance empressée, son zèle toujours en éveil. Mais il est notoire aussi qu'il n'a pas agi, à la manière des grands de ce monde, par la force et la puissance, lui qui, élevé à ce faîte sublime de la dignité pontificale, a voulu le premier être appelé le serviteur des serviteurs de Dieu. Il ne s'est point frayé la route « avec la seule science profane ou les paroles persuasives d'une sagesse tout humaine, » ni avec les calculs de la politique civile, ni avec les savantes combinaisons de réforme sociale longuement élaborées, ni enfin, ce qui est une merveille, avec un vaste programme d'action apostolique bien conçu et arrêté d'avance dans toutes ses phases. Nous savons, au contraire, que, absorbé dans la pensée de la fin imminente du monde, il croyait qu'il ne lui restait que peu de temps pour réaliser de longs travaux. D'une constitution frêle et délicate, affligé de longues maladies, souvent dangereuses pour sa vie, il jouissait pourtant d'une incroyable force d'âme à laquelle sa foi vive dans la parole infaillible et les divines promesses du Christ fournissait toujours un aliment nouveau. Inébranlable aussi était sa foi dans la vertu communiquée par Dieu à l'Eglise, et qui devait l'aider à remplir dignement sa sainte mission sur la terre.

Aussi, le but unique de toute sa vie, tel que nous le révèlent ses paroles et ses actes, ce fut d'entretenir dans son propre cœur, et de susciter dans les autres, cette foi et cette confiance, et, jusqu'à son dernier jour, de faire tout le bien que les cicronstances lui permettaient.

De là, chez cet homme de Dieu, la volonté résolue de faire servir au salut commun les surabondantes ressources des dons divins dont le Seigneur avait enrichi son Eglise : tels sont : la vérité certaine entre toutes de la doctrine révélée; sa prédication efficace à travers le monde entier; les sacrements qui ont la vertu de produire ou d'accroître en nous la vie de l'âme; enfin la grâce de la prière au nom du Christ, gage assuré de la protection céleste.

Le souvenir de toutes ces choses, Vénérables Frères, Nous réconforte merveilleusement. Car, lorsque du haut des murs du Vatican, Nos regards parcourent le monde, Nous ne pouvons Nous défendre d'une crainte semblable à celle de Grégoire, et peut-être est-elle plus grande, tant s'accumulent les tempêtes qui Nous assaillent, tant sont nombreuses les phalanges aguerries des ennemis qui Nous pressent, tant aussi Nous sommes dépourvu de tout secours humain, de façon que Nous n'avons ni le moyen de les réprimer, ni celui de résister à leurs attaques. Pourtant, en songeant au sol que Nous foulons et sur lequel est établi ce Siège pontifical, Nous Nous sentons en pleine sécurité dans la citadelle de la sainte Eglise...

Fort de cette foi, inébranlablement établi sur cette pierre, Nous embrassons du regard de Notre âme, et les lourdes obligations de cette sainte primauté et tout à la fois les forces divinement répandues dans Nos cœurs, et paisiblement Nous attendons que se taisent les voix de ceux qui proclament à grand bruit que l'Eglise catholique a fait son temps, que ses doctrines se sont écroulées sans retour, qu'elle en sera réduite bientôt à se conformer aux données d'une science et d'une civilisation sans Dieu, ou bien à se retirer de la société des hommes. En attendant, est-il de Notre devoir de rappeler à tous, grands et petits, comme autrefois le fit le saint Pontife Grégoire, la nécessité absolue où nous sommes de recourir à cette Eglise pour faire notre sault éternel, pour obtenir la paix et même la prospérité dans cette vie terrestre.

Si, maintenant, on examine les faits et les actes à la lumière de ces principes, si l'on se rappelle l'intrépide et héroïque fermeté avec laquelle le Vicaire de Jésus-Christ tient tête depuis cinq ans à la persécution déchaînée en France, la sublimité des sacrifices auxquels il a su entraîner toutes les églises du pays, les triomphes de sa simplicité évangélique sur l'astuce et l'hypocrisie d'un gouvernement sans foi ni conscience, et sa sérénité au milieu de cette épouvantable tempête; si l'on observe que, dans le temps même où le Vicaire de Jésus-Christ soutient cette lutte poignante sans autres armes que la foi dans sa mission d'en haut, il se met, avec la même intrépidité, en travers du torrent d'erreurs qui dévaste le champ de l'Eglise, et déploie autant d'héroïque vigueur pour maintenir parmi ses enfants la pureté de sa doctrine que pour imposer le respect de ses droits à nos adversaires, on n'aura pas de peine à convenir de la parfaite harmonie entre le dessein annoncé et la conduite qu'il tient. Partout éclatent cet invincible attachement au devoir de proclamer, de maintenir le droit et la vérité, et cette résolution, aussi calme qu'irréductible, de ne pas se dérober aux luttes inévitables (1).

1. L'allocution sur l'*Ecole de Bethléem*, prononcée le 23 décembre 1903, en réponse aux vœux du Sacré Collège, est encore une touchante et admirable peinture de ces magnanimes dispositions.

L'un et l'autre se peignent en traits dont le cœur se sent remué, dans cette page de l'Encyclique *Vehementer* (11 février 1906), portant pour la première fois condamnation de la rupture violente du Concordat :

Nous devions faire entendre ces graves paroles et vous les adresser à Vous, Vénérables Frères, au peuple de France et au monde chrétien tout entier, pour dénoncer le fait qui vient de se produire. Assurément, profonde est Notre tristesse, comme Nous l'avons déjà dit, quand par avance Nous mesurons du regard les maux que cette loi va déchaîner sur un peuple si tendrement aimé par Nous. Et elle nous émeut plus profondément encore à la pensée des peines, des souffrances, des tribulations de tout genre qui vont vous incomber à Vous aussi, Vénérables Frères, et à votre clergé tout entier. Mais, pour nous garder, au milieu de sollicitudes si accablantes, contre toute affliction excessive et contre tous les découragements, Nous avons le ressouvenir de la Providence divine, toujours si miséricordieuse et l'espérance mille fois vérifiée que jamais Jésus-Christ n'abandonnera son Eglise, que jamais il ne la privera de son indéfectible appui. Aussi, sommes-Nous bien loin d'éprouver la moindre crainte pour cette Eglise. Sa force est divine, comme son immuable stabilité : l'expérience des siècles le démontre victorieusement. Personne n'ignore en effet les calamités innombrables et plus terribles les unes que les autres qui ont fondu sur elle pendant cette longue durée : et, là où toute institution purement humaine eût dû nécessairement s'écrouler, l'Eglise a toujours puisé dans ses épreuves une force plus vigoureuse et une plus opulente fécondité.

***

Et maintenant, au point de vue doctrinal, qui pourrait relire cette seule page de la même Encyclique *Jucunda sane,* sans reconnaître que le modernisme y est déjà analysé avec une profonde pénétration, jugé, et que l'Encyclique *Pascendi* s'y trouve en germe ?

Notre siècle s'attaque à la racine la plus profonde de l'arbre, c'est-à-dire à l'Eglise, et s'efforce d'en dessécher le suc vital afin que l'arbre tombe plus sûrement pour ne pousser désormais aucun germe.

Cette erreur moderne, la plus grande de toutes, et d'où découlent les autres, est cause que nous avons à déplorer la perte éternelle du salut de tant d'hommes et de si nombreux dommages apportés à la religion ; nous en connaissons même beaucoup d'autres qui sont imminents si le médecin n'y porte la main.

On nie en effet qu'il y ait rien au-dessus de la nature ; l'existence d'un Dieu créateur de tout, et dont la Providence régit l'univers ; la possibilité des miracles. Ces principes *une fois supprimés*, les *fondements* de la religion en sont forcément ébranlés. On attaque même les arguments qui démontrent l'existence de Dieu, et, avec une témérité incroyable, à l'encontre des premiers jugements de la raison, on rejette cette force invincible de raisonnement qui des effets conclut à leur cause, c'est-à-dire à Dieu et à ses attributs, que ne restreint aucune limite, « car depuis la création du monde, l'intelligence contemple à travers les œuvres de Dieu ses perfections invisibles. On y voit aussi sa puissance éternelle et sa divinité ».

De là, il s'ouvre une voie facile à d'autres erreurs monstrueuses, aussi contraires à la droite raison que pernicieuses aux bonnes mœurs.

En effet, la négation gratuite du principe surnaturel qui se pare du faux nom de science devient le postulat d'une critique également fausse. Toutes les vérités qui ont quelque rapport avec l'ordre surnaturel, qu'elles le constituent ou qu'elles lui soient annexes, qu'elles le supposent ou qu'enfin elles ne puissent être expliquées en grande partie que par lui, tout cela est rayé des pages de l'histoire, sans le moindre examen préalable. Telles sont la Divinité de Jésus-Christ, son Incarnation par l'œuvre du Saint-Esprit, sa Résurrection d'entre les morts opérée par sa propre vertu, enfin tous les autres points de notre foi. Une fois engagée dans cette fausse direction, la science critique ne se laisse plus arrêter par aucune loi; tout ce qui ne sourit pas à ses desseins, ou qu'elle estime être contraire à ses démonstrations, tout cela est biffé des Livres Saints. L'ordre surnaturel enlevé, il est en effet nécessaire de refaire sur une base bien différente l'histoire des origines de l'Eglise. Dans ce but, les fauteurs de nouveautés retournent les textes anciens au gré de leur caprice, et les tiraillent, moins pour avoir le sens des auteurs que pour les ranger à leur dessein.

Ce grand appareil scientifique et cette force spécieuse d'argumentation en séduit beaucoup, si bien que la foi se perd ou s'affaiblit gravement. Il en est d'autres, qui, restant fermes dans leur foi, s'emportent contre la méthode critique comme si elle devait tout ruiner : mais celle-ci, à la vérité, n'est pas elle-même en faute, et, légitimement employée, elle facilite très heureusement les recherches. Cependant, ni les uns ni les autres ne font attention à ce qu'ils présument et posent en principe, c'est-à-dire cette science faussement appelée, qui est leur point de départ, et qui les conduit nécessairement à de fausses conclusions. Il est de rigueur qu'un faux principe en philosophie corrompe tout le reste. Ces erreurs ne pourront donc jamais être suffisamment écartées si l'on ne change de tactique, c'est-à-dire si les égarés ne sortent des retranchements où ils se croient à l'abri pour revenir au champ légitime de la philosophie, dont l'abandon fut le principe de leurs erreurs.

Il Nous coûte de retourner contre ces hommes à l'esprit délié et qui passent pour habiles, les mots de Paul reprenant ceux qui ne savent pas s'élever des choses de la terre à celles qui échappent à la portée du regard : « Ils se sont évanouis dans leurs pensées; leur cœur insensé s'est obscurci, car, en se disant sages, ils sont devenus fous ». Fou, en effet, doit être appelé quiconque gaspille les forces de son esprit à bâtir sur le sable.

***

Le champ de l'action sociale est trop vaste, les modes de son application sont trop complexes et trop variables, pour permettre d'appliquer le nom de programme aux simples principes et lignes de direction que contiennent ces premiers documents, dont l'objet est plus général; et cependant rien n'y manque pour constituer un ensemble de règles admirable de clarté et de précision.

Lorsque, dans l'Encyclique *Jucunda sane*, Pie X fait remarquer que saint Grégoire le Grand « ne s'est pas frayé la route avec les savantes combinaisons de réformes sociales longuement élaborées », il nous prémunit déjà contre la tendance actuelle qui porte nombre de catho-

liques à tellement exalter l'action sociale, à lui donner une telle prééminence, au détriment d'une propagande franchement religieuse, qu'ils semblent avoir découvert un moyen tout nouveau de rendre sa splendeur au catholicisme.

Cette action sociale, dont il est aussi nécessaire de ne pas outrer l'importance que de savoir la reconnaître, Pie X la ramène encore à son vrai caractère dans son allocution aux membres du Sacré-Collège, en réponse aux vœux offerts à l'occasion de la fête de Noël, peu de temps après sa première Encyclique (23 décembre 1903). Cet admirable discours tire de l'école de Bethléem un abrégé de toutes les maximes qui feront le programme du pontificat; et la première application est celle-ci :

C'est pourquoi la cabane de Bethléem est une école d'où le divin Rédempteur commence son enseignement, non par des paroles, mais par des œuvres, prêchant que l'unique moyen de réhabilitation est le sacrifice dans la pauvreté et la douleur. *Les pompeuses théories, les assemblées bruyantes, les discussions des questions brûlantes ne servent à rien.* Pour restaurer toutes choses dans le Christ, sans la sollicitude de la science, sans l'aide de la richesse, sans l'intervention de la politique, cette leçon suffit : et la société, si elle entrait dans cette voie, serait heureuse dans la joie et la paix universelles.

Un passage de l'Encyclique *E supremi apostolatus*, où la même pensée était déjà exprimée, formule aussi le caractère principal et distinctif que doivent porter les œuvres sociales catholiques, à l'encontre de cette apparence de neutralité religieuse qu'on cherche de plus en plus à lui substituer. Le Pape loue ces œuvres, cette action sociale et les associations fondées par les catholiques pour la promouvoir. Mais il ajoute :

« Nous entendons que les associations *aient pour premier et principal objet de faire que ceux qui s'y enrôlent accomplissent fidèlement les devoirs de la vie chrétienne. Il importe peu, en vérité, d'agiter subtilement de multiples questions et de discuter avec éloquence sur droits et devoirs, si tout cela n'aboutit à l'action.* L'action, voilà ce que réclament les temps présents, mais une action qui se porte sans réserve à l'observation des lois divines et des prescriptions de l'Eglise, *à la profession ouverte et hardie de la religion,* à l'exercice de la charité sous toutes ses formes, sans nul retour sur soi et sur ses avantages terrestres. »

Un programme d'action sociale chrétienne, Pie X l'a donné ex professo dès le début de son règne par un acte spécial, le *Motu Proprio* du 18 décembre 1903. La netteté, l'enchaînement, l'application des principes qui la doivent régler, et la ferme volonté qui en prescrit l'observation, font de cet auguste document un véritable code, au regard duquel les réticences du libéralisme catholique ne paraissent pas moins surprenantes que par rapport à la conduite politique.

Enfin, s'il s'agit du rôle du clergé dans l'action sociale, sur lequel on entend tout le monde disserter à perte de vue, comme si le programme du Pape ne donnait pas, en ce point aussi, pleine lumière et direction, il n'y aurait qu'à relire, dans la première de ses Encycliques, la page où, parlant de l'esprit de nouveauté, il rappelle suivant quelle loi doivent se hiérarchiser les sollicitudes du prêtre :

D'ailleurs, que les nouveaux prêtres, qui sortent du Séminaire, n'échappent pas pour cela aux sollicitudes de votre zèle. Pressez-les, Nous vous le recommandons du plus profond de Notre âme, pressez-les souvent sur votre cœur, qui doit brûler d'un feu céleste; réchauffez-les, enflammez-les, afin qu'ils n'aspirent plus qu'à Dieu et à la conquête des âmes. Quant à Nous, Vénérables Frères, Nous veillerons avec le plus grand soin à ce que les membres du clergé ne se laissent point surprendre aux manœuvres insidieuses d'une certaine science nouvelle qui se pare du masque de la vérité et où l'on ne respire pas le parfum de Jésus-Christ; science menteuse qui, à la faveur d'arguments fallacieux et perfides, s'efforce de frayer le chemin aux erreurs du rationalisme ou du semi-rationalisme, et contre laquelle l'Apôtre avertissait déjà son cher Timothée de se prémunir, lorsqu'il lui écrivait : « Garde le dépôt, évitant les nouveautés profanes dans le langage, aussi bien que les objections d'une science fausse, dont les partisans, avec toutes leurs promesses, ont défailli dans la foi. » Ce n'est pas à dire que Nous ne jugions ces jeunes prêtres dignes d'éloges, qui se consacrent à d'utiles études dans toutes les branches de la science, et se préparent ainsi à mieux défendre la vérité et à réfuter victorieusement les calomnies des ennemis de la foi. Nous ne pouvons néanmoins le dissimuler, et *Nous le déclarons même très ouvertement, Nos préférences sont et seront toujours pour ceux qui, sans négliger les sciences ecclésiastiques et profanes, se vouent plus particulièrement au bien des âmes dans l'exercice des divers ministères qui siéent au prêtre animé de zèle pour l'honneur divin.*

C'est pour Notre cœur une grande tristesse et une continuelle douleur de constater qu'on peut appliquer à nos jours cette plainte de Jérémie : « Les enfants ont demandé du pain et il n'y avait personne pour le leur rompre. » *Il n'en manque pas, en effet, dans le clergé, qui, cédant à des goûts personnels, dépensent leur activité en des choses d'une utilité plus apparente que réelle;* tandis que moins nombreux peut-être sont ceux qui, à l'exemple du Christ, prennent pour eux-mêmes les paroles du prophète : « L'esprit du Seigneur m'a donné l'onction, il m'a envoyé évangéliser les pauvres, guérir ceux qui ont le cœur brisé, annoncer aux captifs la délivrance et la lumière aux aveugles ». Et pourtant, il n'échappe à personne, puisque l'homme a pour guide la raison et la liberté, que le principal moyen de rendre à Dieu son empire sur les âmes, *c'est l'enseignement religieux.*

Un peu plus tard (Encyclique sur l'*Action catholique*, 11 juin 1905), S. S. Pie X, exprimant la même préoccupation, l'appliquait directement à l'action et aux œuvres sociales :

Et, pendant que nous montrons à tous la ligne de conduite que doit suivre l'action catholique, Nous ne pouvons dissimuler, Vénérables Frères, le sérieux péril auquel la condition des temps expose aujourd'hui le clergé : *c'est de donner une excessive importance aux intérêts matériels du peuple en négligeant les intérêts bien plus graves de son ministère sacré.*

Le prêtre, élevé au-dessus des autres hommes pour remplir la mission qu'il tient de Dieu, doit se maintenir également au-dessus de tous les intérêts humains, de tous les conflits, de toutes les classes de la société. Son propre champ d'action est l'église, où, ambassadeur de Dieu, il prêche la vérité et inculque, avec le respect des droits de Dieu, le respect des droits de toutes les créatures.

En agissant ainsi, il ne s'expose à aucune opposition, il n'apparait pas homme de parti, soutien des uns, adversaire des autres; et, pour éviter de heurter certaines tendances ou pour ne pas exciter sur beaucoup de sujets les esprits aigris, *il ne se met pas dans le péril de dissimuler la vérité ou de la taire, manquant dans l'un et dans l'autre cas à ses devoirs; sans ajouter que, amené à traiter bien souvent de choses matérielles, il pourrait se trouver impliqué solidairement dans des obligations nuisibles à sa personne et à la dignité de son ministère.*

Il ne devra donc prendre part à des Associations de ce genre qu'après mûre délibération, d'accord avec son évêque, et dans les cas seulement où sa collaboration est à l'abri de tout danger et d'une évidente utilité.

Même au point de vue de la conduite politique qui doit nous occuper, nous n'avons point à regretter d'avoir donné à notre exposé cette ampleur. L'action sociale en particulier s'y mêle nécessairement. Nous aurons donc à en dire aussi quelque chose. D'autre part, le catholicisme saisit l'homme tout entier; la foi doit être manifestement l'âme de son activité dans tous les ordres. L'erreur du libéralisme est de l'oublier.

Voilà donc le phare lumineux dressé sur la rive et dominant au loin l'immensité où l'action humaine évolue, cherchant sa route. N'en perdons pas de vue les feux.

Emm. BARBIER.

La Condition indispensable de la neutralité scolaire

Il n'est pas téméraire, il n'est pas irrévérencieux de constater que l'accord n'est pas fait, soit entre les catholiques, soit même entre les évêques, sur la façon dont la lutte scolaire doit être engagée.

Autres sont les avis formulés, par exemple, par Mgr Touchet, évêque d'Orléans, par Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon, par Mgr Henry, évêque de Grenoble, puis par la *Croix* et par l'*Univers*, autres les déclarations de Mgr Laurans, évêque de Cahors, de Mgr Gieure, évêque de Bayonne, de Mgr Béguinot, évêque de Nîmes, et de la *Corrispondenza Romana*.

Mgr Touchet a donné deux *interviews* ; l'une au *Gaulois*, où il demandait qu'on appliquât la neutralité dans l'esprit de la loi de 1882, l'autre au *Figaro*, où il disait :

Catholiques, prêtres, évêques, nous considérons tous, la neutralité comme un moindre mal, mais comme un mal. Cela est de notre doctrine.

Nous savons d'ailleurs que l'Etat français ne peut pas nous donner mieux. C'est pourquoi nous réclamons la neutralité comme un droit; droit légal, droit naturel, droit de l'enfant, droit de la famille de l'enfant, droit des citoyens qui, s'intéressant à la chose publique, veulent l'observation des lois et le bien du pays.

Mgr Fulbert Petit, dans sa réponse à l'enquête de la *Presse associée* sur la neutralité scolaire, réponse partiellement citée par la *Croix*, écrivait :

Nous pouvons, en fait, tolérer la neutralité si elle reste simplement conforme aux formules de la loi de 1882. J'ajoute que cette neutralité est possible pour l'enseignement élémentaire, dans lequel il ne s'agit que d'apprendre aux enfants la lecture, l'écriture, le calcul, les faits principaux de l'histoire et les premières notions des sciences naturelles...

Mgr Henry, dont l'ardeur apostolique s'est dépensée d'ailleurs avec une vaillance admirable, déclarait, dans une réunion importante tenue à Bourgoin (Isère) et résumée dans la *Croix* du 27 octobre 1908, ce qui suit :

On nous reproche de n'avoir pas voulu, il y a vingt-six ans, de cette neutralité que nous demandons aujourd'hui. Cette neutralité est un mal: on ne doit pas ignorer Dieu. Mais nous avions alors comme correctif des écoles libres que l'on ferme chaque jour. Maintenant nous avons seulement l'école officielle, où des maîtres prévaricateurs, foulant aux pieds les promesses du législateur, se permettent de pervertir l'âme de nos enfants. N'ayant plus d'autre terrain, nous nous établissons sur celui de la neutralité scolaire.

Voici, d'autre part, les passages les plus saillants de la réponse que Mgr Laurans, évêque de Cahors, a faite à l'enquête de la *Croix* sur « l'avenir de nos enfants » :

Notre devoir, à nous catholiques, nous paraît se résumer en deux mots: briser l'Idole, ne pas adorer l'Idole.

L'Idole, c'est le bloc maçonnique de nos lois scolaires, ce bloc qui grossit de temps à autre d'une nouvelle disposition légale, hostile à la religion et restriction de notre liberté. Ce bloc, c'est le fétiche intangible devant lequel tout s'incline, et avec lui, s'il disparaissait, s'effondrerait, dit-on, tout notre édifice social.

Ils disent ainsi, mais en réalité l'Idole a les pieds d'argile, et si les catholiques se mettaient à frapper avec le marteau électoral, ce serait bientôt fait...

Repousser de mauvais projets de lois, ce n'est pas suffisant, il faut briser l'Idole des lois scolaires existantes. La première des lois dont il faut obtenir la révision est celle de la neutralité scolaire. On nous permettra de dire ici toute notre pensée : *de tous côtés on réclame le respect de la neutralité, on proteste contre la violation de la neutralité, on s'organise pour assurer le respect dû à la neutralité.* Nous croyons qu'on fait fausse route et que les revendications des catholiques ne peuvent ni ne doivent se formuler ainsi.

La neutralité, c'est l'indifférence religieuse proclamée à l'école, c'est l'égalité de toutes les religions officiellement reconnue, c'est Dieu maintenu hors du local scolaire, parce qu'on prétend enseigner sans lui, c'est l'autorité de l'Eglise exclue de l'école, sur laquelle on ne veut pas qu'elle exexerce aucun droit. Nous comprenons la neutralité scolaire subie momentanément comme un moindre mal, nous réclamons le respect de la neutralité comme un minimum de droit que la loi nous laisse encore, *mais nous réclamons et réclamerons toujours le rétablissement à l'école des droits de Dieu et de la religion.* Ces revendications, nous le savons très bien, n'aboutiront pas immédiatement à un heureux résultat; aussi bien sommes-nous résolus à les renouveler, car c'est l'œuvre nécessaire : il faut que l'Idole soit brisée. Il faut de plus que, dès maintenant, l'Idole ne soit plus adorée.

Au nombre des adorateurs de l'Idole, il faut compter ces pères de famille catholiques qui, tout en gémissant, s'inclinent devant les lois scolaires. Or, nous n'avons pas à tenir compte d'une loi mauvaise. Une telle loi, contraire aux droits de Dieu et de la conscience, n'est pas une loi et ne peut nous contraindre à l'obéissance. Nous entendons cependant, nous lisons même dans des publications bien intentionnées, des paroles comme celles-ci : on peut faire la grève scolaire sans violer la loi, et les parents qui organisent cette grève n'ont rien à craindre. Ces paroles, dites pour rassurer les hésitants, ne donneront pas du cœur aux peureux, et elles offrent l'inconvénient grave de reconnaître quelque valeur à des lois mauvaises.

Mgr Gieure, évêque de Bayonne, a commenté, dans trois lettres pastorales, la Déclaration de l'épiscopat français adressée aux pères de famille le 18 septembre. Et, dans la seconde de ces lettres, où il traite spécialement de la neutralité scolaire, le vaillant prélat écrit :

En vérité, elle (l'école neutre) n'exista jamais; elle n'est pas possible. *Depuis vingt-cinq ans, l'école sans Dieu était l'école contre Dieu.* C'était fatal. M. Chesnelong, notre illustre et regretté compatriote, le disait en 1882 à la tribune du Sénat : « L'instituteur neutre? Qui donc l'a vu? qui donc l'a rencontré? Il n'y en a pas. Et j'ajoute qu'il ne peut pas y en avoir Il n'est pas donné à l'homme d'être neutre vis-à-vis de Dieu : quand il ne l'adore pas, il le blasphème, quand il ne l'aime pas, il le hait. » M. Aulard écrivait tout récemment : « Ne parlons plus de neutralité scolaire. »

Au point de vue philosophique comme au point de vue pratique, ces réflexions sont d'une logique irréfutable. La neutralité scolaire est impossible; on ne peut à la fois être pour et contre Dieu. Le silence, même respectueux, n'est pas neutre; il est une injure pour Dieu.

Citons enfin ces lignes de la *Corrispondenza Romana* (24 juillet) :

Les dirigeants de l'instruction publique ont décidé de faire front aux associations de pères de famille et d'aller jusqu'au bout pour assurer l'immunité de la propagande antireligieuse dans l'école dite neutre. Le mot neutralité scolaire est désormais jeté à la mer par ceux qui l'ont exploité assez pour n'avoir pas à continuer une comédie devenue inutile, maintenant qu'ils sont les maîtres absolus de la France.

S'il ne reste que les catholiques à tenter de renflouer la neutralité scolaire, ils en seront pour leurs peines. Les catholiques doivent se battre ouvertement pour quelque chose de plus positif qu'une neutralité absurde en droit et en fait. Ils doivent défendre la liberté de la conscience catholique des enfants et de leurs fa-

milles contre les attentats antireligieux et anticatholiques des instituteurs blocards. *Si on continue à se contenter de la littérature neutraliste, on est perdu.*

De la confrontation de ces divers textes, il résulte qu'on peut, sans être soupçonné d'aucune manière, suivre l'avis des uns et ne se point ranger à celui des autres, et aussi, que l'on fera peut-être accord utile en cherchant à concilier entre elles ces différentes formules. Nous allons l'essayer.

Mais, au préalable, nous tenons à distinguer la loi du 28 mars 1882 d'avec la neutralité scolaire. Le mot d'enseignement neutre ne figure à aucune des lignes du texte de cette loi. Il a été prononcé, soit dans les travaux préparatoires, à la Chambre et au Sénat, soit dans les circulaires relatives à l'application. Le texte même du projet de loi, en même temps qu'il rendait l'enseignement primaire obligatoire, excluait des écoles publiques, officielles, communales, tout ce qui constituait une affirmation religieuse plus ou moins explicite. Quand Jules Ferry eut combattu l'amendement par lequel Jules Simon voulait qu'on inscrivît dans les matières de l'enseignement les devoirs envers Dieu et envers la patrie, et qu'on lui demanda ce que serait dès lors l'enseignement de ses futures écoles, le ministre répondit qu'il serait « neutre ». Et voici comment il définissait cette neutralité dans la circulaire qu'il adressait aux instituteurs, le 17 novembre 1883 :

Au moment de proposer à vos élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait, de bonne foi, refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire; si non, parlez franchement. Vous ne toucherez jamais avec trop de scrupule à cette chose délicate et sacrée qui est la conscience de l'enfant. Vous n'êtes point l'apôtre d'un nouvel évangile; le législateur n'a voulu faire de vous ni un philosophe, ni un théologien improvisé. Vous êtes l'auxiliaire et, à certains égards, le suppléant du père de famille. Parlez donc avec la plus grande réserve, dès que vous risquerez d'effleurer un sentiment religieux dont vous n'êtes pas juge.

Si captieuse que pût être cette glose ministérielle, elle n'atténuait pas la portée de l'arrêté du 28 juillet 1882, qui, fixant le programme des matières de l'enseignement primaire dans les écoles nouvelles, défendait aux instituteurs et aux institutrices, en vertu de la neutralité, de prononcer le nom de Dieu, même dans les écoles maternelles.

Or, c'est là qu'il faut en venir : qu'importe le parti que les auteurs et les exécuteurs de la loi de 1882 ont pu tirer de l'hypocrite formule à la faveur de laquelle ils entendaient l'acclimater? Qu'importent les variations exécutées sur le thème de la neutralité scolaire par ces

virtuoses de la duplicité et de la dissimulation? L'important est de constater et de retenir que la loi du 28 mars 1882, en excluant positivement Dieu de l'enseignement primaire officiel, fut essentiellement le contraire d'une loi de neutralité, qu'elle fut proprement une loi de haine antireligieuse, une loi d'athéisme, un engin satanique forgé pour faire reculer jusqu'aux bas-fonds de la décadence païenne, voire jusqu'aux brutalités de la sauvagerie, une société qui avait été chrétienne et catholique.

Il s'ensuit que se réclamer de la loi de 1882, demander que la neutralité soit appliquée dans l'esprit de cette loi, c'est se jeter dans la gueule du loup; c'est, en dépit des protestations les plus véhémentes et même des actes de courage les plus louables, signer un protocole de capitulation; c'est faire reposer la résistance catholique sur une équivoque fatale; c'est, sans se l'avouer, accepter en principe ce qu'on repousse comme conclusion.

Sur ce premier point donc, *nous nous rallions absolument à la* consigne de Mgr Laurans : il faut briser l'idole; il faut poursuivre l'abrogation de la loi du 28 mars 1882, comme de celle du 30 octobre 1886, comme de celle du 7 juillet 1904, puisqu'elles forment ce « bloc maçonnique des lois scolaires » dont le vaillant évêque de Cahors dit qu'il faut l'abattre comme une « *idole* » *infâme*.

Examinons maintenant le second point, la neutralité elle-même, à savoir cette méthode pédagogique qui, résultant de l'arrêté du 28 juillet 1882 (*prétérition* de Dieu dans les matières de l'enseignement) et de la circulaire du 17 novembre 1883 (respect de la conscience des enfants), présume l'aptitude d'un instituteur athée à garder un parfait équilibre entre le pour et le contre, entre son propre athéisme et la croyance de ses élèves, et à ne déterminer son enseignement ni dans un sens ni dans l'autre.

Ici encore, nous n'hésitons pas à le déclarer, une telle neutralité est impossible, radicalement impossible.

L'impossibilité de cette neutralité saute aux yeux, en effet, soit qu'on l'examine philosophiquement, soit qu'on l'étudie psychologiquement, soit qu'on la vérifie à titre expérimental

Déjà, en citant l'étude de M. l'abbé Gaudeau (1) sur la matière, nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs cette irréfutable démonstration :

Lorsque deux doctrines sont purement et simplement la négation absolue l'une de l'autre, comme l'athéisme ou la religion tout court (et c'est le cas), l'idée d'un enseignement neutre entre l'une et l'autre est une idée métaphysiquement impossible, une chose « impensable »...

La neutralité, c'est le nihilisme; le nihilisme, c'est la suppression de toute

1. La *Foi catholique*, 15 octobre 1908.

affirmation. Dieu, c'est par essence une affirmation; la neutralité, c'est donc la suppression de Dieu.

Etre neutre, c'est être sans Dieu, c'est donc être *a-thée*. Il est vraiment déconcertant que des esprits qui pensent aient pu se dérober à cette évidence.

Professer que l'athéisme est aussi respectable que la religion (et c'est la neutralité), c'est professer que la religion est tout au moins inutile, que Dieu est superflu. Or, une religion superflue n'est pas une religion; un Dieu inutile n'est pas Dieu : puisqu'il est de l'essence de la religion de s'affirmer comme indispensable et obligatoire à l'homme, puisque la définition même de Dieu, c'est l'Etre nécessaire, sans lequel rien ne subsiste dans l'ordre physique ni moral.

S'établir sur ce sommet d'où l'on prétend dominer à la fois la religion et l'irréligion, se poser en arbitre impartial entre Dieu et l'athéisme (et c'est là la neutralité), c'est donc ajouter tout simplement l'outrage et la dérision à la négation et à l'impiété, la tartuferie au blasphème.

Philosophiquement impossible, la neutralité l'est aussi psychologiquement, en ce sens que, ni la matière de l'enseignement, ni le caractère de l'instituteur, ni la nature de l'enfant, ne peuvent s'accommoder de cette neutralité qui tiendrait la balance égale entre la religion et l'irréligion, entre l'existence de Dieu et sa négation.

La matière de l'enseignement, si simple, si élémentaire soit-il, exige qu'on prenne parti pour ou contre Dieu : les notions les plus rudimentaires des sciences naturelles, les mentions les plus sommaires de l'histoire, provoquent, les premières, la question des origines, les secondes la question de moralité; elles ne peuvent donc s'enseigner sans entraîner des conclusions favorables, ou, par prétérition, hostiles à l'existence de Dieu, à ses attributs, à ses droits, à nos devoirs. « Tel élément se comporte de telle manière; tel arbre produit tel fruit, dira l'instituteur; tel événement eut lieu. » A quoi l'élève devra ou pourra répondre : « Qui fit les éléments? Qui fit les arbres? Cet événement fut-il heureux? fut-il malheureux? Cet acte fut-il bon? fut-il mauvais? » Et tout de suite apparaît la notion de Dieu, de Dieu créateur, de Dieu Providence, de Dieu législateur du bien et du mal, de notre obligation de faire le bien et d'éviter le mal. Que si l'enquête de l'élève sur tous ces points se heurte au silence du maître, ce silence n'équivaudra-t-il pas à une négation? »

Même conclusion si l'on envisage le caractère de l'instituteur . conçoit-on, en effet, qu'on puisse exercer une action quelconque sur l'esprit de l'enfant, sans agir du même coup sur son âme et sur son cœur? L'instituteur ne peut pas, si flegmatique, si automate, si apathique qu'on le suppose, transmettre des notions pédagogiques au cerveau et à l'intelligence de l'enfant, sans rencontrer l'âme de cet enfant, sans émouvoir son cœur, et, partant, sans se trouver amené à confesser ou à nier les vérités premières qui intéressent l'âme et qui gouvernent le cœur.

Admettons cependant, par impossible, que le caractère de l'instituteur ne postule pas impérieusement cette évasion inévitable hors de la sphère chimérique de la neutralité; il nous faut du moins convenir que la nature de l'enfant la réclamera, cette évasion, d'une manière irrésistible. Si borné qu'il puisse être, l'enfant réfléchit et raisonne sur les données qu'on lui enseigne; il interroge inévitablement sur ce qu'on lui cache; il met l'instituteur le plus délibérément discret dans l'obligation de prendre parti pour ou contre les solutions théistes et spiritualistes des grands problèmes qui dominent l'humanité. Si sa discrétion le fait se réfugier dans le silence, l'esprit de l'enfant ne pourra se tenir d'interpréter ce silence comme une négation.

Impossible en droit, comme nous venons de le voir en l'envisageant au point de vue philosophique et psychologique, la neutralité scolaire qui prétendrait demeurer impartiale entre l'affirmation et la négation de Dieu n'est pas moins impossible en fait, si on en vérifie, à titre expérimental, l'application dans les vingt-cinq années qui se sont écoulées depuis qu'elle a été mise en vigueur.

Vainement certains soutiennent-ils que l'enseignement expressément antireligieux n'est imputable qu'à une minorité d'instituteurs : la vérité est que c'est la masse de la jeunesse, surtout dans les grandes villes, qui ne croit plus à rien; ce trait, à lui seul, n'est-il pas suffisamment accusateur de l'enseignement distribué depuis cinq lustres sous le couvert de la neutralité?

Mais, en fait, qu'en est-il? D'autres recueils, des brochures, et enfin les journaux quotidiens répondent à cette question plus abondamment que nous ne le ferons ici, vu notre plan, et vu l'espace. Du moins citerons-nous quelques traits qui concernent soit les chefs, soit les subordonnés de l'enseignement primaire officiel.

Côté des chefs :

M. Jules Payot, recteur de l'Académie d'Aix, dans la *Correspondance de la Ligue de l'Enseignement* (12 avril 1908), a écrit qu' « on ne devait plus exiger la neutralité parce qu'elle est impossible. On en arrive aujourd'hui à cette situation qu'il est impossible à un esprit affranchi des religions confessionnelles de prononcer un mot qui soit vraiment neutre. »

M. Albert Bayet, fils du directeur de l'enseignement primaire, imprime dans ses *Leçons de morale :* « L'existence de l'empereur Napoléon est un fait scientifique; l'existence de Dieu ne l'est pas. » Et ailleurs : « Les bonnes actions sont celles qui nous sont utiles. »

M. Jules Jolly, dans son Rapport sur la criminalité de l'enfance, dit : « L'instruction n'agit efficacement contre le vice et contre le crime qu'autant qu'on y joint l'éducation morale pour former la conscience de l'enfant en même temps que son intelligence. Cette éducation morale, dont tout le monde reconnaît la nécessité, l'école publique la donne-t-elle? Nous sommes bien forcés d'avouer que non! »

M. Viviani, dans son fameux discours qui a été affiché par ordre de 368 députés, a dit : « Tous ensemble, nous sommes attachés à une œuvre d'irréligion. Nous avons arraché la conscience humaine à la croyance. En-

semble et d'un geste magnifique, nous avons éteint dans le ciel des lumières qu'on ne rallumera plus. » C'est le même Viviani qui a fait cet aveu : « La neutralité fut toujours un mensonge. Certes, elle fut peut-être un mensonge nécessaire. On poursuivit cette chimère pour rassurer quelques timidités dont la coalition eût fait obstacle à la loi : on fit vouloir à la nation ce qu'elle n'avait jamais pensé. »

Un journaliste officieux, qui signe Eugène Léricolais, a écrit dans la *Dépêche du Poitou* : « Je maintiens que la base de l'enseignement, que la morale de l'école laïque doit être l'extirpation de la superstition divine. L'instituteur doit avoir pour but de ruiner l'idée de Dieu dans le jeune cerveau de ses élèves... Il faut que l'enfant sortant de l'école laïque soit devenu un athée... L'école laïque ne peut pas ignorer Dieu; elle doit le détruire. Ce n'est guère discuté par les instituteurs eux-mêmes, qui se trouvent dans la nécessité pour suivre leur programme, de se transformer en démolisseurs de religion. »

M. Maurice Allard disait à la Tribune de la Chambre, le 10 avril 1905 : « Nous ne voulons pas de Dieu. C'est pour cela que nous combattons les religions. »

M. Meslier, à la même tribune, disait le surlendemain : « Oui, nous voulons faire une déclaration d'athéisme, faire disparaître de nos institutions et de nos lois le nom de Dieu. »

Côté des instituteurs :

L'instituteur Morizot, de Viévigne (Côte-d'or), celui qui a motivé la plainte de M. Girodet, ratifiée par la cour d'appel de Dijon et par le tribunal des conflits, avait dit à ses élèves : « Ceux qui croient au bon Dieu sont des imbéciles. Le bon Dieu n'est qu'un porte-monnaie bien garni. »

L'instituteur de la Chapelle-du-Bard (Isère) s'écriait sur la tombe du maire de la commune : « Comment serais-je neutre? Il n'est peut-être pas une phrase prononcée à l'école laïque qui ne soit une violation de cette neutralité, parce qu'il n'y a peut-être pas un fait scientifique que les religions n'aient pas nié, pas un fait historique qu'elles n'aient pas dénaturé. »

L'un des adjoints de Longuy-Bas (Meurthe-et-Moselle) déclare : « Il n'y a pas de Dieu. Après la mort, on vous met dans le trou, et puis c'en est fait. »

Un instituteur-adjoint de l'école de la Bussière (Loiret) déclarait à la fin de mai dernier : « Il n'y a pas de Dieu. D'ailleurs, tout peut bien se faire tout seul, la terre, les arbres. Quand il tonnera bien fort, qu'on vienne me chercher, et je montrerai comment on peut blasphémer Dieu impunément. »

La nouvelle édition de la deuxième année de la grammaire Larive et Fleury a d'ailleurs remplacé tous ceux de ses exemples où figurait jadis le mot Dieu par des phrases tirées de l'ordre profane.

Il suffit de ces quelques traits pour permettre de conclure, avec M. Francis Cambuzat, dans l'*Action catholique française* (novembre 1908) :

On a vu, pendant un quart de siècle, cette chose inouïe dans l'histoire d'une nation : plusieurs générations d'enfants élevés sans l'idée de Dieu, sans aucun frein moral sérieux qui puisse réprimer leurs passions et leurs appétits, ne regardant la religion que comme une chose secondaire dont on peut user ou se passer à sa fantaisie... Grâce à l'audace des sectaires aidés

par l'indifférence des parents, l'école sans Dieu, dont on avait fait, à l'origine, un tableau destiné à illusionner et à rassurer les naïfs et les imprévoyants, est devenue peu à peu l'école contre Dieu.

Ici encore, donc, nous devons, comme tout à l'heure, aboutir à cette résolution : Brisons l'idole! Abattons cette neutralité qui prétend, contre tout argument de raison et d'expérience, maintenir l'équilibre entre l'affirmation de Dieu et sa négation.

Mais encore, au nom de quels principes déclarera-t-on cette guerre nécessaire?

Le premier principe à invoquer, c'est le droit du père de famille. De ce droit, la Déclaration des évêques a fait une analyse très exacte, et il est superflu d'y revenir, tant apparaît lumineuse la relation que le droit naturel établit entre le père et son fils. Le devoir d'éducation physique et morale que la nature impose aux parents vis-à-vis de leurs enfants, et qui, sans qu'il soit besoin d'une démonstration d'aucune sorte, se déduit du *dictamen* le plus profond de la conscience, n'entraîne-t-il pas, à son tour, le droit pour les parents d'organiser cette éducation dans une parfaite indépendance au regard de l'Etat, dont l'autorité, logiquement et historiquement, est postérieure à la famille, et dont tout le rôle est de garantir cette indépendance familiale contre tous obstacles possibles? Hors de là, comme l'ont dit encore les évêques, c'est le césarisme, c'est la tyrannie la plus odieuse qui se puisse concevoir et qu'un peuple ait jamais supportée.

Aussi bien, la paternité humaine étant elle-même un don et comme un reflet de la paternité divine, le père est tenu vis-à-vis de Dieu, de ses droits, de sa loi, d'un ensemble d'obligations qui l'astreignent à son tour à subordonner l'éducation de ses enfants à la tutelle supérieure et à la souveraineté de Dieu, qu'il doit pratiquement leur faire connaître, aimer et servir, en qui, soit par lui-même, soit par ceux qu'il délègue à ce soin, il doit montrer le Créateur, la Providence, le Législateur, le Juge, rémunérateur du bien, vengeur du mal. Même on ne saurait faire sérieusement état, dans ces matières, du droit du père de famille, qu'à la condition de le subordonner toujours, et au moins mentalement, au devoir qui lie le père lui-même envers Dieu. En d'autres termes, nous, catholiques, n'oublions pas, quand nous faisons valoir le droit du père de famille, de le présenter en fonction du droit de Dieu.

Voilà le droit. Et il est d'autant plus urgent de le défendre en son intégrité que, dans son récent rapport sur le budget de l'Instruction publique, M. Steeg, le fils du pasteur protestant dont un manuel scolaire fut mis à l'*Index* en 1882, n'a pas hésité, à l'encontre des ménagements cauteleux que gardait Jules Ferry, à faire litière des droits des pères de famille, dans les termes passablement cyniques que voici :

Certes, il peut y avoir quelque douceur pour le père ou la mère à se sentir refléter dans l'enfant leurs façons de voir ou de sentir, de se perpétuer, de renaître en lui. Cette tendance naturelle qui consiste à élever les garçons ou les filles pour la délectation de ceux qui leur ont donné le jour, se heurte cependant aux droits de l'Etat... Il y a une nécessité de fait, nécessité primordiale pour une société qui veut vivre, de répandre son propre principe et de ne pas laisser cultiver en son nom les germes de sa propre dissolution...

Mais ici nous rencontrons la pensée qu'exprimait Mgr Petit, dans sa lettre à la *Presse associée* :

Que l'on veuille bien nous comprendre. Ni l'Eglise, ni les catholiques n'exigent que le maître laïque soit obligé d'enseigner les vérités d'ordre religieux dans son école.

Avec tout le respect que nous devons à Mgr l'archevêque de Besançon, avec tous les égards que nous devons à l'inspiration hautement apostolique qui anime le prélat quand il cherche à réduire au minimum le conflit qui met aux prises l'école officielle et la conscience des pères de famille, nous nous permettrons de faire entre ces « vérités d'ordre religieux » une distinction sans laquelle on risquerait de demeurer dans une équivoque funeste, et qui nous paraît indispensable pour faire régner en ce débat une clarté complète.

Oui, s'il s'agit de la doctrine catholique, de la *dottrina*, comme disent les Italiens, du catéchisme, comme nous disons, l'Eglise peut tolérer, dans l'hypothèse, que l'Etat ne le fasse pas enseigner, encore qu'elle ne renonce aucunement à son droit de demander cet enseignement sous son contrôle.

Mais, s'il s'agit de ce *substratum* d'évidence rationnelle sur lequel la religion révélée édifie ensuite ses développements et ses déductions, *substratum* qui comporte la notion de Dieu, de son existence, de sa souveraineté sur le monde, de notre dépendance vis-à-vis de sa loi, de la loi naturelle, du Décalogue qui émane de lui, ce n'est plus l'Eglise, c'est le droit naturel le plus imprescriptible, c'est le droit primordial de Dieu, qui oblige tout instituteur, soit comme homme, soit comme suppléant du père de famille, à enseigner, soit didactiquement, soit au cours de l'enseignement des autres matières, toutes ces vérités fondamentales faute desquelles l'école devient délibérément matérialiste et athée.

Et donc, si l'on entend par neutralité l'omission absolue, l'abstention systématique, la prétérition expresse de toute mention de Dieu, cette neutralité reste un crime envers Dieu, envers la société, envers l'enfant.

Si, par chimérique hypothèse, on donne le nom de neutralité à une abstention de tout enseignement positif, abstention qui cependant respecterait la conscience de l'enfant, si l'on prétendait réaliser ainsi cette

« honnête neutralité » dont parlait la Déclaration des évêques, alors il est aussi clair que le jour, et il est plus vrai encore que paradoxal, d'affirmer, que seul l'instituteur qui croit en Dieu est capable de pratiquer cette neutralité-là.

Oui, seul l'instituteur qui croit lui-même en Dieu pourra savoir ce qu'il faut dire et ce qu'il faut taire pour concilier le respect dû à la conscience de l'enfant avec cette abstention d'enseignement religieux positif que semble impliquer la neutralité confessionnelle dont Mgr Petit, Mgr Touchet, Mgr Henry admettent que l'on tienne compte.

En dernière analyse, la croyance personnelle de l'instituteur en Dieu nous paraît la condition indispensable de la pratique de la neutralité scolaire.

Hors de là, tout ne serait que déception et duperie, hypocrisie et mensonge.

Oui, défense, résistance, protestations, tout cela ne serait qu'un vain cliquetis de mots, si, même en se plaçant au point de vue de la neutralité scolaire, les évêques, les catholiques et tous les honnêtes gens (au fait, ne voilà-t-il pas un terrain d'entente entre eux tous?) ne se coalisent pas contre l'instituteur athée, quelle que soit sa conduite, s'ils ne font pas dans toutes les communes le boycottage de l'instituteur athée, si enfin, dans les élections de tout ordre, ils n'exigent pas de leurs candidats qu'ils prennent l'engagement de tout faire pour les débarrasser des instituteurs athées.

Là gît, à n'en pas douter, la pierre de touche à la *vérification* de laquelle devront s'appliquer les associations de pères de famille. A cette condition bien définie, elles feront besogne utile, et elles assureront un effet pratique aux efforts qu'elles assignent à leur activité dans la limite de leur compétence locale et dans la sphère de leurs modestes moyens.

Tout cela dit, cependant, nous persistons à croire qu'à l'heure où l'on assure que les évêques prennent la tête de l'action publique des catholiques, ce ne peut être pour donner à leurs fidèles le même mot d'ordre qui, avec une acception différente, sert depuis vingt-cinq ans à l'ennemi. Et nous gardons l'espoir que les évêques soulèveront les catholiques contre l'école sans Dieu. Il est temps, en effet, qu'on se décide à voir clair enfin, et qu'on cesse de se battre contre des moulins à vent que fait tourner le souffle du diable. Si l'on ne s'y résout, l'on pourra bien se féliciter çà et là de quelques heureux épisodes, sans portée générale, sans durable efficacité, mais on demeurera dans le *statu quo*, et, qui pis est, l'on s'y sera une fois de plus résigné, par une nouvelle capitulation qui, s'ajoutant à tant d'autres, achèverait de faire de nous la risée des sectaires qui nous oppriment.

Bien au-dessus, donc, de cette revendication *minima* d'une neutralité somme toute impraticable, si honnête qu'on l'imagine, et qui

ne saurait nous conduire qu'à de nouvelles déconvenues, élevons résolument le drapeau sur lequel Mgr Laurans a inscrit : « Brisons l'idole ! » et attaquons hardiment l'école sans Dieu !

LA RÉDACTION.

Le Libéralisme et l'Ordre Économique.

Le libéralisme est, dans toutes les sphères, le dérèglement de la *liberté. Au fond, toutes* ses variétés se rattachent à une erreur métaphysique radicale. — La philosophie chrétienne, à la suite de saint Thomas, définit la liberté : *Vis electiva mediorum servato ordine finis*, « une puissance de choix parmi des moyens divers, l'ordre à la fin étant sauvegardé. » Si du monde intérieur nous nous transportons dans le monde extérieur, religieux, politique, social, la liberté doit être encadrée dans l'*ordre*, et l'ordre est la juste expression du rapport à la fin assignée, religieuse, pratique, politique, sociale et économique. Le libéralisme est, en des mesures diverses, la négation de cet ordre.

Il y a un ordre religieux, il y a un ordre politique, n'y aurait-il pas un ordre économique ? Il serait plus qu'étrange qu'il en fût autrement. L'économie politique et sociale a pour objet le monde de l'*utile* dans ses relations avec les besoins de l'homme vivant en société. Ces rapports peuvent-ils être abandonnés au bon plaisir, et, en définitive, à l'égoïsme des individus ? Le penser et chercher à réaliser cette pensée, ce serait aller droit à l'anarchie et installer dans le monde, au nom d'une prétendue liberté, le règne des appétits les plus voraces et les plus puissants. C'est cependant ce qu'a tenté de faire, plus ou moins, et sous le couvert de théories spécieuses, le libéralisme dit « économique ». Pour qu'il y ait accord, harmonie, dans tous les mondes où se meut l'activité humaine, il faut que le monde économique soit organisé conformément aux règles supérieures de la justice et de l'amour chrétien. Ces paroles ont attiré sur la tête de leur malheureux auteur les critiques les plus sévères et les plus... hautaines, je ne dis pas les plus hautes. Je crois bien que ces très honorables censeurs n'ont pas eu et n'ont pas encore une conception très nette de ce qu'est la société et de ce qu'est l'ordre social. Des notions juridiques, fortement imprégnées d'individualisme, leur ont masqué le côté social du problème. Très souvent, antilibéraux en religion et en politique, ils se sont laissé choir, en matière économique, dans le libéralisme. Et cependant, la connexion des idées, la logique, la cohérence des choses, montrent assez clairement qu'ici, comme ailleurs, la liberté doit obéir à des règles en ce qui concerne le travail, la propriété, les échanges. Dire,

d'une façon absolue : liberté du travail, liberté de la propriété, liberté des échanges, n'est pas plus raisonnable que de dire : liberté de la pensée, liberté de la parole, liberté de la presse; et, si l'on va jusqu'au fond des mots et jusqu'au bout des idées, l'on aboutira forcément à l'exploitation de l'homme par l'homme, l'on déchaînera les pires révoltes, répondant aux pires tyrannies, et l'on sombrera dans les horreurs de la guerre de classes.

Ce qui a aussi, je le crains bien, alarmé ces très estimables critiques, et leur a fait dresser l'oreille, ce sont les mots : *organiser, organisation.* Ayant peut-être trop perdu de vue les conditions d'un corps social, très vivant et très souple, leur pensée s'est immédiatement portée sur une organisation en quelque sorte *mécanique*, venue du dehors, d'une organisation d'Etat — ce qui est le contraire d'une saine organisation économique. — Car, s'il est du droit et du devoir de l'Etat de faire, dans l'ordre économique et dans une mesure à déterminer, acte de législateur, d'être le *custos justi*, si même il lui appartient de justifier, de soutenir, de confirmer les initiatives et les efforts des individus et des différents groupes humains, *directement* organiser n'est pas de son ressort : il peut tout au plus construire un *automate juridique*, il ne crée pas par une sorte de *fiat* souverain, une organisation vivante, autonome.

Et c'est ici, dans une intelligence plus pénétrante et plus étendue de la question, que peuvent se rejoindre les sentiments de tous ceux qui ont à cœur la restauration de l'ordre économique. Il y a un mot très profond de l'Encyclique *Rerum novarum* que l'on n'a peut-être pas assez médité. Ce qu'il faut tout d'abord demander à l'Etat, aux gouvernements, « c'est (qu'on pèse ces paroles) un concours d'ordre général, qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions : nous voulons dire qu'ils doivent faire en sorte que de l'organisation même et du gouvernement de la société découle spontanément et sans effort la prospérité tant publique que privée ». Cet enseignement dans lequel on entend toute la tradition chrétienne, et qui est tout particulièrement un résumé substantiel de la doctrine de saint Thomas, est de la plus haute importance. Qu'on y prenne garde : la société n'est pas un agrégat d'atomes humains, livrés autant que possible à la liberté de leurs caprices et de leur égoïsme, suivant la théorie libérale, ni une sorte de mécanisme artificiel, dont les rouages, ingénieusement agencés, se meuvent sur une impulsion venue du dehors — thèse socialiste; — elle est un organisme vivant : elle en a la merveilleuse complexité, la diversité des fonctions, l'unité dans la variété, la délicatesse et la souplesse en même temps que la force et la puissance. L'Etat n'est pas, comme on l'a dit un jour dans un accès de fièvre oratoire « un mal nécessaire; » tout au contraire, il est le ministre de Dieu pour le bien : *minister Dei in bonum.* C'est mutiler son rôle que de le réduire à n'être qu'un gendarme « un

veilleur de nuit » : il doit être aussi un élément, un agent de progrès, le promoteur actif et intelligent du bien social, suivant le mot même de saint Thomas : *ut sit de promotione boni sollicitus* ».

« C'est, en effet, poursuit le Pape, l'office de la prudence civile et le *devoir propre* de ceux qui gouvernent. » L'Encyclique, après avoir énuméré les principaux éléments de la prospérité sociale à laquelle l'Etat doit concourir, ajoute : « De même, il (l'Etat) peut grandement améliorer le sort de la classe ouvrière, et cela dans toute la rigueur de son droit et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence, car, en vertu de son office, l'Etat doit servir l'intérêt commun. Et il est évident que, plus se multiplient les *avantages de cette action d'ordre général, et moins on aura besoin de recourir à d'autres expédients pour remédier à la condition des travailleurs* ». Quelle sagesse, et comme elle est vérifiée par la grande expérience de l'histoire ! A un *maximum* d'organisation sociale correspondra un *minimum* d'intervention directe de l'Etat, et à un *minimum d'organisation sociale*, correspondra un *maximum* d'intervention de l'Etat : c'est là une loi aussi sûre que la loi physique de la chute des corps.

Nier le pouvoir, le droit et le devoir, en maintes circonstances, de l'Etat à maintenir et à sauvegarder dans l'ordre économique la liberté et la dignité humaines et chrétiennes du travailleur, c'est tomber dans un libéralisme que je ne crains pas d'appeler anarchique et susciter par réaction les entreprises du socialisme révolutionnaire, l'on peut différer sur le *quantum* et sur les diverses modalités de cette intervention législative : le principe demeure incontestable pour quiconque a le sens de l'ordre social. Mais à quoi il faut surtout tendre, c'est à réaliser cet *ordre* principalement par l'*organisation* sociale. On ne remédiera aux maux du régime *individualiste* et libéral, on ne s'opposera victorieusement aux entreprises du régime bureaucratique qui aboutit fatalement au régime socialiste, que par le régime de l'association, par le régime *corporatif*.

Les hommes qui vivent sur le même territoire, qui exercent une même profession, qui sont voués aux mêmes occupations, ont une tendance naturelle à se rapprocher les uns des autres, pour s'entr'aider, pour se soutenir mutuellement, pour protéger leurs intérêts communs, et pour garantir plus efficacement l'exercice de leurs droits.

Cette tendance naturelle à se grouper d'après ce qu'on peut appeler les affinités professionnelles, tendance que l'histoire nous montre partout et toujours réalisée en pratique sous les formes les plus diverses, a pour résultat l'organisation des différents groupes humains. Ce droit d'association, c'est-à-dire d'unir ses forces à celles de ses semblables, d'une manière permanente, en vue d'une fin commune et licite, est un droit naturel, et non une pure concession de la loi humaine. Les besoins de l'homme étant divers, ses tendances et par conséquent les occupations auxquelles il se livre étant diverses, il est

clair qu'il pourra se former autant de groupes qu'il y a d'intérêts et de droits généraux à garantir et à promouvoir. Sans entrer dans le détail, nous pouvons dire que le caractère général de ces associations est de constituer un *organisme vivant*, un vrai corps social, organisé, hiérarchisé, autonome; de là le nom de *corporations* donné à ces groupes, et de *régime corporatif* appliqué au système social qui regarde la société non comme une collection d'atomes mécaniquement juxtaposés, mais comme un ensemble de groupes vivants, harmonieusement coordonnés en vue de la fin générale. Comme un *organisme physique* peut être défini: « un corps composé de parties diverses, unies par un principe intérieur de vie, dont chacune jouit d'une autonomie relative et remplit la fonction qui lui est propre, en même temps qu'elles sont toutes intérieurement et harmoniquement reliées entre elles et avec le tout vivant », ainsi l'on peut dire qu'un *organisme moral et social* est « une société publique, un corps moral permanent composé de parties diverses, unies par l'accord des esprits et des cœurs, par la communauté des devoirs, des droits, des intérêts, jouissant chacune d'une certaine autonomie et de l'activité libre qui lui est propre, toutes solidement et harmoniquement reliées entre elles et au tout social. »

Dans l'ordre économique, les corps sociaux bien constitués sont un obstacle naturel à l'envahissement de l'individualisme et des maux qui l'accompagnent fatalement. En effet, le régime corporatif appliqué au monde du travail: 1° En ce qui touche les travailleurs, leur garantit la sécurité du lendemain en favorisant la permanence des engagements; la dignité de la vie, le respect du foyer domestique et de la famille; la juste rétribution d'un travail humainement mesuré à leurs forces; il fait régner la justice en interdisant par de sages règlements la concurrence déloyale; il assure la paix de l'atelier par l'établissement d'autorités arbitrales, de conseils et de tribunaux corporatifs; il protège l'ouvrier contre les conséquences des accidents, de la maladie, de la vieillesse, du chômage involontaire, par la constitution d'un patrimoine corporatif et de caisses de secours; il lui facilite l'instruction professionnelle, le crédit en dehors de toute exploitation usuraire, l'accession à la possession du capital et de la propriété.

2° En ce qui touche les consommateurs, il garantit leurs intérêts par le contrôle des syndics sur les produits fabriqués, tant au point de vue de la façon que des fournitures et des prix.

3° En ce qui touche la société tout entière, il prévient les haines entre les diverses classes, il empêche la prépondérance exclusive d'une classe au détriment d'une autre; il fournit les éléments d'une véritable représentation professionnelle aux différents degrés de l'ordre politique : dans la commune, dans la province, dans l'Etat.

Le pouvoir civil — qu'on le note bien — n'a pas pour mission d'organiser directement les associations professionnelles ni de leur donner une législation *a priori*, encore moins d'en faire des espèces

d'organes et d'instruments bureaucratiques, mais il devra faciliter, favoriser, soutenir, consacrer publiquement leur organisation.

Ainsi, *législation sociale* pour imposer et maintenir la justice dans la mesure nécessaire, car suivant la forte parole de Bonald : « on ne persuade pas aux hommes d'être justes; on les y contraint; » *organisation sociale,* pour faire rayonner dans la réalité des faits cet esprit de *fraternité,* fruit de la grande charité chrétienne et qui affirmait tout son programme dans la belle devise des vieilles corporations: *Vincit concordia fratrum:* tout est là.

Le libéralisme traite l'homme comme une *bête;*

Le socialisme le traite comme une *chose;*

Le catholicisme seul le traite en créature immortelle et en *fils de Dieu.* Soyons catholiques suivant toute la force et dans toute l'étendue du mot, et nous éviterons également l'anarchie du *libéralisme,* et la servitude du *socialisme;* nous nous tiendrons en garde contre les égarements d'une démocratie désorganisatrice: étant dans la justice et dans l'amour, nous vivrons dans l'*ordre.*

G. DE PASCAL.

Au rebours des usages catholiques

S'il est un fait de la vie chrétienne qui fasse époque dans les annales intimes des familles catholiques, c'est assurément la Première Communion. Après le Baptême, qui, par la vertu des forces divines qui lui sont propres, opère, même à l'insu de qui le reçoit, pour le délivrer de la faute originelle, la réception du Sacrement de l'Eucharistie, s'imprime dans l'âme en caractères tellement profonds, que les multiples événements de la vie la plus agitée et la plus traversée par toute sorte d'incidents divers, ne viennent presque jamais à bout d'en effacer complètement la trace et que, souvent, aux approches de la mort, le bienfait de ce souvenir est le moyen dont Dieu se sert pour ramener à Lui, sous le coup d'une émotion salutaire, les malheureux que l'on pouvait craindre de voir s'obstiner dans la résistance dernière à toutes les grâces.

Là-dessus, interrogez tous les prêtres vieillis dans le saint ministère. Nous ne possédons pas les secrets du confessionnal. Mais nous ne craignons pas d'affirmer que la très grande majorité de ces prêtres sera unanime à répondre que le souvenir de la Première Communion, quand ils réussissent à l'éveiller dans une âme pécheresse, est presque toujours, pour eux, le moyen assuré de faire entrer le repentir dans l'esprit et le cœur du moribond qu'ils engagent alors,

sans trop de difficultés, dans les voies réparatrices qui le mèneront au Ciel.

Mais de quoi donc est fait ce souvenir? Sans doute, et pour une bonne part nous voulons l'admettre, des enseignements directs qui, au cours des leçons du catéchisme, ont déposé, dans l'âme de l'enfant, les impressions divines préparatoires à la descente du Dieu de l'Eucharistie dans le cœur qui a appris qu'il recevrait cette indicible grâce; mais aussi, pourquoi le nier, des pompes de la cérémonie à laquelle, en cette circonstance, ont pris part, avec l'enfant, objet de cette grâce, les camarades, les parents et les amis qui lui ont fait cortège.

A quel membre des Conférences de Saint-Vincent de Paul, par exemple, n'est-il pas arrivé, au cours de ses visites charitables chez les pauvres, de découvrir, dans le dénûment le plus extrême d'un mobilier qui proclame la misère d'un intérieur, de découvrir, disons-nous, appendue au mur, quelque image de Première Communion représentant, soit une jeune fille en blanc, avec une couronne de roses blanches, soit un garçon en costume de fête, pantalon blanc et veston de drap noir, avec brassard frangé d'or noué autour d'une manche du veston, soit une théorie de jeunes filles vêtues de blanc, prises en groupe, ou bien toute une compagnie de premiers communiants rassemblés au sortir de l'église, après la grande cérémonie de la Première Communion, la figure encore imprégnée du divin mystère au milieu duquel ils vivent depuis le matin, et s'épanouissant au grand air, devant tous ceux qui les entourent, avec une joie mêlée d'une sorte de respect?

Oh! s'ils ont pu, un jour, découvrir cette image bénie, au foyer désolé du pauvre, ceux qui le visitent ont senti pénétrer en eux le sentiment d'une invincible confiance. Ils étaient découragés jusque-là. Ils se demandaient avec anxiété comment ils pourraient jamais, avec un ménage où toute lueur de foi semblait disparu, aborder le chapitre des vérités chrétiennes depuis si longtemps absentes de ce milieu où les traverses d'une existence vouée à toutes les misères, avaient fait le vide de toute pratique religieuse. Désormais, ils se reprennent à espérer. Cette image entrevue ne les avertit-elle pas que le souvenir de la Première Communion, si faible qu'il soit, reste là, comme la pâle veilleuse qui permet d'attendre le retour de la lumière du jour, et à laquelle se rallumera quelque jour le flambeau éteint de la foi?

En écrivant cela, et pour me confirmer dans mes remarques, je vois surgir devant mes yeux l'inoubliable spectacle que donne, par un beau temps, la place Saint-Sulpice, un jour de Première Communion, lorsqu'après les offices de l'après-midi, jeunes filles et premiers communiants, se répandent sur la place, escortés des jeunes abbés dont ils ont reçu les leçons religieuses, de leurs amis en habits de fête et de leur famille attendrie. Où sont les pauvres? où sont les riches dans ces bandes de jeunesse? A moins d'observer les menus détails

de leur toilette pour distinguer, ici la valeur d'une broderie ou d'une dentelle, là le plus ou moins de finesse du drap dont est fait le costume, il serait impossible de le dire. Car, grâce à l'œuvre des vêtements de Première Communion, qui a pris soin de fournir même parure aux petits délaissés de la fortune qu'aux enfants de famille à l'aise, tous ces petits manifestants du Bon Dieu, se sont assis le matin à la Table Sainte dans l'égalité d'une condition qui les fait tous pareils, ce jour-là, dans la faveur d'une même grâce, en vertu de laquelle, comme disait feu Mgr Berteaud, évêque de Tulle, ils sont tous de délicieux petits Christs. Aussi, comme leur front rayonne, et comme la gaieté de leur âge faite de paix et de sérénité, perce en fusées éclatantes dans tous les groupes ravis dont ils forment le centre! Ah! comme on comprend bien que, de leur vie, quelles que soient les douleurs, parfois, les déceptions et les misères, qui les attendent, jamais ils ne perdront le souvenir de cette mémorable journée!

Par le fait, observez plus tard, ces enfants, parvenus à l'âge d'homme et trop souvent devenus la proie de l'impiété désolante qui s'acharne à faire périr en leurs âmes tout reste de foi. Ils ont des enfants à leur tour, et un jour vient où la mère parle de les envoyer aux cours de catéchisme pour la Première Communion. Le père s'étonne bien un peu tout d'abord; même il murmure parce qu'il a entendu des camarades déclarer que « tout ça c'est des bêtises ». Pourtant il se souvient. Lui aussi, jadis, a fait sa Première Communion et il n'en a pas été plus malheureux, au contraire. En fin de compte, il se résout. Eh bien! les camarades diront ce qu'ils voudront, mais ses enfants feront comme lui. Après tout il sera temps, après la Première Communion, de les rendre à eux-mêmes et de les livrer à d'autres idées. Mais, pour cette fois, la mère n'aura pas en vain parlé de leur faire faire la Première Communion. C'est une coutume à laquelle on ne saurait se soustraire pour aucun motif. C'est sacré!

A ce propos il nous souvient d'une impression de jeunesse, demeurée si vivace en notre âme, qu'à l'évoquer après plus de quarante ans, il nous semble en retrouver toute la fraîcheur.

C'était aux alentours de 1862. Nous étions un groupe de jeunes gens, venus à Paris, de tous les coins de la France, et réunis, au hasard des rencontres scolaires, sans autre attache — mais elle était solide — que la communauté d'idées et de sentiments religieux, cultivés, après la première éducation de la famille, par des maîtres chrétiens, qui avaient eu pour principal souci d'établir en nous, fortement, ces assises de la foi dont le ciment assure la force pour toute la vie.

Emportés par l'élan de notre âge, et tout frémissants encore des leçons d'éloquence dont nos professeurs nous avaient fait comprendre et goûter toute la beauté, nous recherchions alors avidement toutes les occasions d'entendre les orateurs en renom, soit dans la

chaire sacrée, soit à la tribune politique, soit à la barre des tribunaux.

Un jour, il vint à notre connaissance que Jules Favre devait plaider dans une affaire sensationnelle. C'était, s'il nous souvient bien, une cause de séparation de corps (le fléau du divorce n'avait pas encore, de nouveau, envahi nos codes), entre une dame et un monsieur de Vendœuvre. C'est pour la femme que devait plaider le célèbre avocat.

Au jour fixé, nous pûmes nous glisser dans le prétoire, au moment où il allait prononcer son discours. Et quel ne fut pas notre étonnement, au bout de quelques périodes oratoires, *lorsque l'orateur annonça* que, parmi les griefs à la charge du mari, il en était un dont nul ne saurait contester la gravité, puisque M. de Vandœuvre avait laissé sa femme dans l'ignorance de la Première Communion de son fils.

Là-dessus, avec un art incomparable, car étant données les opinions irréligieuses bien connues de Jules Favre, on ne saurait parler ici d'une conviction consciente et de l'éloquence partie du cœur, l'avocat nous fit assister à la plus merveilleuse leçon de catéchisme qu'il nous ait été jamais donné d'entendre. Ce qu'était le sacrement de l'Eucharistie et, par conséquent, la gravité du grand acte de la Première Communion, Jules Favre le dit avec une exactitude d'orthodoxie et une émotion puissante, montrant qu'au moment de la Communion, ce n'est plus nous qui vivons, mais, comme le dit saint Paul, c'est vraiment Jésus-Christ, c'est Dieu lui-même qui vit en nous ! Et, disant cela, l'orateur semblait tellement emporté par la grandeur du sujet, qu'il tenait magistrats et auditoire haletants sous le souffle de sa parole. Quand il s'arrêta enfin, la cause, pour tout le monde était entendue, et le procès gagné.

D'après l'ensemble de ces remarques, on imagera sans peine quelle fut notre surprise, dernièrement, de voir une revue ecclésiastique accueillir avec faveur une étude dont l'auteur s'éventue à établir que, pour le bien de la religion et de son empire sur les masses, il conviendrait peut-être de renoncer à toute pompe extérieure dans la célébration du grand acte de la Première Communion (1).

Les motifs dont il appuie sa thèse sont tellement étranges que, pour ne pas être suspecté de les défigurer, nous nous ferons un devoir de le citer textuellement.

1. *La Revue du Clergé français* : Sur les catéchismes et premières communions. 1er septembre 1908. — Selon la précaution usitée dans une certaine école, la Revue accompagne cette publication de la note suivante, par laquelle elle s'estime *suffisamment couverte* : « Nous publions quelques-unes des pages qui nous ont été adressées sur ces importants sujets, non pas que nous les approuvions entièrement — tant s'en faut ! — mais parce qu'on y trouvera, semble-t-il, quelques observations intéressantes. » — N. D. L. R.

Voici, pour commencer, comment il parle des belles cérémonies de la Première Communion :

> Les générations qui montent sont un peu blasées; théories d'habits blancs, processions de cierges, bannières flottantes, harmonieux cantiques, illuminations, etc..., tout cela est bien beau et serait de nature à impressionner l'enfant, à lui laisser un vivant souvenir, si c'était la seule fête qu'il voyait; mais la première communion arrive au milieu de tant d'autres fêtes où l'enfant de la ville et des villages avoisinants assiste, en acteur ou en spectateur; concours ou inaugurations de statues, fêtes de l'enfance, etc... etc... Les défilés de gymnastes en habits bariolés et tirant l'œil, concurremment les cortèges d'habits blancs des communiants; les éclats des fanfares tapageuses étouffent la mélodie des cantiques; le plus petit feu d'artifice fait pâlir la lumière des cierges. S'il ne fait point déjà partie d'une société, l'enfant dévore tout des yeux; ses désirs vont vers les costumes flambant neuf des gymnastes; il se voit avec, entre les bras, un gros cuivre reluisant, etc... A quelle place, dans son souvenir, relègue-t-il la première communion...

Pour faire justice d'une pareille argumentation, il suffit de la généraliser. En effet, il n'est aucun exercice du culte dont on ne puisse ainsi discuter la valeur par une semblable comparaison. A ce compte, loin de les maudire, il faudrait rendre grâces aux persécuteurs qui suppriment partout les processions. Quel besoin, en effet, de les irriter inutilement par des manifestations superflues! Poser dans une *Revue du Clergé* les prémisses de telles conclusions, n'est-ce point admirable?

Ainsi, selon notre auteur, l'idée dont s'inspire telle ou telle cérémonie offerte au public ne compte pas; et une revue militaire, par exemple, ou une manifestation patriotique devant la statue de Strasbourg, n'a pas d'autre caractère et ne signifie rien de plus que des exercices de baladins ou les amusements d'un cirque! Il est inutile d'insister; car une pareille thèse constitue un trop violent outrage au bon sens pour permettre de supposer qu'elle soit capable de convaincre personne. Passons.

Le reste, d'ailleurs, est à l'avenant. Voici la suite. L'auteur se demande si, « pour assurer aux enfants le bienfait d'une éducation religieuse aussi complète que possible », il est bien nécessaire de faire de la Première Communion une fête générale et solennelle. Il ne le pense pas. Bien plus, il y voit des inconvénients multiples, d'abord parce qu'en proposant aux enfants l'acte de la Première Communion comme un but vers lequel doivent tendre tous leurs efforts d'intelligence ou de conduite, on risque de leur faire oublier que « la communion ne vient dans la vie de l'homme que pour l'aider à développer sa vie chrétienne », sans compter, ajoute-t-on, que « dans l'esprit des enfants, il peut y avoir une dépréciation des communions suivantes ». En sorte qu'après la Première Communion, il y a trop d'enfants qui, se croyant suffisamment pourvus d'instruction religieuse, désertent les

catéchismes de persévérance, juste au moment où l'on voudrait les instruire plus à fond.

Le croirait-on? Le fait même que, par l'organisation des catéchismes de Première Communion, peu d'enfants échappent à l'action religieuse du prêtre à qui on les conduit pour cette préparation, ce fait si consolant est un sujet de plainte pour notre auteur. En vain, est-il forcé d'avouer que, dans ces catéchismes, « il y a une émulation très grande des enfants, spirituelle et intellectuelle », qu'ils apprennent à l'envi le catéchisme, et que, « dans des milieux choisis, ils s'excitent d'exemple, à la pratique des vertus chrétiennes ». Selon lui, pas n'est besoin, pour obtenir les mêmes résultats, ni de ces milieux choisis, ni de cette émulation. Savez-vous ce qui leur manque, et ce qu'il regrette? Le voici :

N'avons-nous pas, de ce chef, (l'organisation des catéchismes préparatoires à la première Communion) bien des enfants, *dépourvus de qualités morales naturelles* et faisant trop ombre au tableau? Nous nous occuperions plus volontiers ailleurs et en particulier de ces enfants, qui, à raison de leurs mauvaises dispositions ou de leurs déplorables accointances, sont une partie très intéressante du troupeau perdu.

En d'autres termes, il y a trop d'enfants bien élevés qui donnent le bon exemple à leurs petits camarades dans les catéchismes de Première Communion. Se peut-il une semblable aberration?

Mais ce n'est pas tout. Et voici un autre motif, non moins singulier, par lequel on combat l'institution des catéchismes communs, en vue de préparer les enfants à la Première Communion :

De plus. indépendamment du catéchisme, et malgré les efforts qu'il faut pour enrayer la routine, il y a *dans les exercices communs* quelque chose *qui risque de diminuer la personnalité* et de nuire à la parfaite conformation des caractères et des volontés.

Enfin, nouvel exemple de chose regrettable, on est parfois obligé, à cause de ces catéchismes, « de retarder jusqu'aux époques officielles, des âmes privilégiées qui gagneraient beaucoup à être plutôt unies à Notre-Seigneur. »

On voit où tendent ces *desiderata*. Car, si on les prenait à la lettre, et si l'on en faisait l'application rigoureuse à tous les actes de la religion, que resterait-il, par exemple, de la prédication commune faite aux fidèles du haut de la chaire? Notre-Seigneur s'est donc trompé, car il n'a pas craint de diminuer la personnalité de ses disciples en leur enseignant qu'il fallait se réunir, en son nom, pour rendre la prière plus efficace. Il n'a pas craint davantage, d'instituer, avec le sacrement de l'Eucharistie, la Première Communion générale pour tous ses apôtres participants de la Cène, sans considérer que, parmi eux, il y avait des âmes privilégiées, comme celle de saint Jean, par exemple,

destiné à devenir l'aigle de Pathmos, qui auraient, selon notre auteur, beaucoup gagné, sans doute, à être plus tôt unies à Notre-Seigneur.

Nous voudrions nous arrêter après ce trait, car c'est une pitié, vraiment, de voir une revue ecclésiastique se faire complaisamment l'écho de telles divagations. Mais il convient d'aller plus avant, et de citer encore ce que notre auteur n'hésite pas à écrire pour le public. Ainsi, dans son désir de voir disparaître la solennité des cérémonies d'une Première Communion, après avoir célébré à bon droit les heureux résultats d'une « retraite fermée » et noté que tel est le rêve d'un de ses confrères (c'est donc un ecclésiastique), il dit :

Serait-il impossible d'ajouter à son rêve celui d'une *première communion fermée*, et d'essayer de le réaliser? Après le recueillement d'une retraite, faite loin du bruit, où l'enfant serait sevré de sa famille et des distractions du monde, il recevrait Notre-Seigneur Jésus-Christ *dans la noblesse de son costume habituel*. Adieu le symbolisme des habits blancs, des cierges, etc... Mais nous *retrouverions le recueillement des Cénacle.*

Evidemment, ici, l'auteur oublie ce qu'il a dit tout à l'heure sur la diminution de la personnalité qui résulte des exercices communs. Mais il a maintenant d'autres préoccupations.

N'éviterait-on pas ainsi, avec d'autres choses, le tohu-bohu d'une assistance peu dévote et trop nombreuse pour les petites églises?

Comme s'il n'était pas surabondamment prouvé pour tous, par une expérience décisive, que ces multitudes, indépendamment de l'élément de curiosité qui se glisse parfois inévitablement parmi les foules, sortent de la cérémonie, profondément remuées par la majesté du spectacle qu'elles ont eu sous les yeux, de même qu'à Saint-Pierre du Vatican, après que le Pape y a pontifié solennellement, les 80.000 personnes, admises à cette grande cérémonie, oublient toutes les rumeurs et tout ce qui n'était pas le Pape, pour ne se souvenir que de la vue et de la majesté du Vicaire de Jésus-Christ!

Parfois, la pensée de l'auteur est tellement tendue vers la suppression de toute cérémonie pour la Première Communion, que cette pensée en devient incohérente. C'est ainsi que nous avons relu plusieurs fois, sans pouvoir y découvrir un sens raisonnable, une phrase singulière. D'autres, plus heureux, sauront peut-être l'interpréter favorablement. Voici l'énigme :

Tout en laissant subsister pour la messe les premières communions générales, ne serait-il pas possible de faire, petit à petit, pénétrer dans l'esprit des gens, l'idée de premières communions privées et les y habituer par des premières communions moins générales?

Qu'est-ce que c'est que ces Premières Communions qui seraient générales sans l'être, tout en l'étant, vu qu'elles le seraient moins?

A côté de ce rébus, voici, pour le bouquet de ce feu d'artifice quelque peu nuageux, une série de fusées intellectuelles qui sont, chez l'auteur, la preuve d'une étrange mentalité :

> Au fond, notre respect de ce que nous appelons la tradition n'est-il pas fait d'un peu de routine, de formalisme et d'ennui, quand ce n'est pas de l'horreur du changement? Je ne sais par suite de quoi nous sommes devenus, quand il s'agit de la science religieuse des enfants à la première communion, plus sévère que ne le veut la théologie. Nous avons le devoir d'exiger de nos enfants une connaissance suffisante des principaux mystères de la religion chrétienne. Mais pourquoi vouloir en faire de petits théologiens! Malheureusement, nous avons été amenés là par la nécessité de donner *un bagage religieux*, aussi complet que possible à des enfants que nous ne reverrons peut-être pas au lendemain de leur première communion...

Ecoutons la finale :

> Et si, tout compte fait, avec les systèmes proposés (organisation plus serrée des catéchismes qui prendraient l'enfant dès le jeune âge pour le conduire, jusqu'à la première communion et après) on a moins de premiers communiants, on aura plus et de meilleurs persévérants, moins de pompes extérieures, plus de recueillement, moins de masse, plus de spontanéité dans la pratique des vertus et de sérieux dans la formation de la volonté. Notre ministère sur le nombre restreint portera plus de fruits. N'est-il pas démontré que l'action individuelle a plus de chance d'aboutir que l'action sur la masse? Elle est certainement plus durable. A part ceux d'entre nous qui sont des génies dont l'action a un grand retentissement, nous sommes condamnés à faire des œuvres restreintes.

L'apostolat privé, tel est donc l'idéal et ce à quoi il faut réduire l'action du prêtre qui jusqu'ici, d'ailleurs, n'a pas omis de le pratiquer, mais qui ne lui a pourtant jamais sacrifié l'apostolat général, parce qu'ainsi l'a voulu Notre-Seigneur lui-même qui n'a pas recommandé à ses disciples l'enseignement particulier, mais bien l'enseignement général, quand il leur disait : ITE, DOCETE OMNES GENTES. Toutes les nations : cela ne veut pas dire, que nous sachions, tous les individus. De même il savait que les apôtres n'étaient pas tous des génies ; ne leur a-t-il pas néanmoins confié des œuvres qui n'étaient pas restreintes? Mais il n'ignorait pas que, par la grâce que leur conférerait le Saint-Esprit, ils deviendraient les ouvriers féconds de l'œuvre d'évangélisation confiée à leur zèle. Et c'est en effet ce qui advint. Le bras du Seigneur est-il donc raccourci? Et comment se fait-il que cet élément si important et vraiment divin de la grâce ne vienne jamais en ligne de compte dans les plans de réforme élaborés par les novateurs, inquiets de substituer, pour l'enseignement religieux, une organisation nouvelle aux anciennes pratiques de la tradition par eux dédaigneusement qualifiées de routine? Il semble vraiment que, dans leur prurit de conciliation avec l'esprit moderne, les réformateurs dont nous venons de

faire voir un exemplaire, soient surtout préoccupés de faire disparaître des traditions du culte catholique tout ce qui, n'étant pas dogmatique, peut être, à la rigueur, matière à discussion, afin d'amadouer ainsi l'ennemi. Et, certes, il n'est pas douteux que les solennités de la Première Communion horripilent tout spécialement les sectaires, parce qu'ils n'hésitent pas, eux, guidés par leur instinct antireligieux, à reconnaître que ces cérémonies, loin d'être banales aux yeux des enfants et des parents, comme le suppose étourdiment M. Mazet, laissent au contraire, dans leurs esprits et dans leurs cœurs, une impression profonde que tous les efforts de la secte auront bien de la peine à en arracher pour jamais. Aussi répondraient-ils, si on les interrogeait et s'ils voulaient parler franc, que rien ne peut mieux servir leurs desseins qu'une campagne comme celle que nous venons de signaler, qui tend à la suppression des cérémonies de Premières Communions générales.

Heureusement, il y a, au Vatican, un Pape qui veille sur toutes les entreprises de nouveautés qu'il estime dommageables, non seulement pour la doctrine mais pour la piété des fidèles. Avant d'être Pape, il a longtemps réfléchi, comme curé et comme évêque, aux meilleurs moyens de donner toute son efficacité au ministère pastoral, et quel a été le résultat de ces réflexions? Précisément d'établir en Italie la salutaire coutume des Premières Communions générales dont Il a reconnu que la tradition était, pour la France, un véritable bienfait.

Après cela, est-il besoin de rien ajouter pour établir tout ce qu'a de malencontreux un projet comme celui auquel la *Revue du Clergé* a si légèrement accordé son patronage? Et n'est-ce pas le cas de plutôt écouter le conseil de saint Paul, recommandant aux directeurs spirituels des premiers chrétiens de soigneusement éviter toute nouveauté?

Auguste ROUSSEL.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

I. — BREF DE S. S. PIE X A MGR DELASSUS

Mgr Delassus, ayant fait parvenir au Saint-Père, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, un album contenant les souscriptions reçues et publiées par la *Semaine religieuse de Cambrai*, dont il est le directeur, a reçu en réponse le bref suivant :

A Notre cher Fils
Henri Delassus, prêtre, prélat de la Maison pontificale. Cambrai.

PIE X, PAPE,

CHER FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Nous avons une pleine connaissance du zèle industrieux avec lequel vous combattez dans vos écrits pour l'honneur et les droits du Siège Apostolique : ce que vous faites depuis longtemps comme directeur de la *Semaine religieuse* de ce diocèse.

Vous pouvez juger par là de quelle bienveillance Nous sommes animés envers vous.

Et voici que vous Nous donnez un nouveau motif de vous la témoigner, maintenant que vous Nous offrez, par les mains de Notre Vénérable Frère François, archevêque de Métymne, la belle offrande que vous avez recueillie avec tant de soin, pour que dans ces solennités de notre jubilé Nous soyons largement aidé par les générosités de Nos fils.

Cette pieuse munificence de tant de bons chrétiens, venant s'ajouter à votre dévouement envers Nous, Nous remplit de joie.

Aussi, de tout cœur, Nous offrons Nos remerciements à vous et à eux.

A vous, cher Fils, à tous ceux qui ont participé à ces dons, à tous les lecteurs de la *Semaine religieuse*, Nous accordons, avec l'affection la plus grande, la Bénédiction Apostolique, gage des dons célestes que Nous implorons pour vous.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 11 novembre 1908, la sixième année de notre pontificat.

PIE X.

Mgr Delassus est un de ceux qui ont le plus fait, en France, pour résister aux progrès du libéralisme. Sa carrière d'écrivain catholique, déjà très longue, est remplie d'œuvres fécondes. La région du Nord, en particulier, lui est redevable en bonne partie de la conservation de ses traditions de foi. La fermeté et la patience avec lesquelles il a supporté pendant longtemps les contradictions et les attaques n'avaient d'égales que sa modestie. Le nouvel et éclatant témoignage que le Père commun des fidèles lui décerne aujourd'hui réjouira tous les amis de la cause catholique. Nous joignons avec empressement nos félicitations aux leurs.

II. — M. L'ABBÉ LEMIRE ET M. JAURÈS CONTRE LA PEINE DE MORT.

La séance du 18 novembre 1908, à la Chambre des Députés, amenant le débat sur le maintien de la peine de mort, a offert un rare spectacle : un prêtre catholique, M. Lemire, et M. Jaurès, chef du parti socialiste, faisant identiquement le même discours sur la question, et se montrant de parfait accord l'un avec l'autre dans leur façon d'interpréter l'Evangile et de défendre la Révolution. L'un comme l'autre estiment que la peine de mort est en contradiction avec la doctrine de l'Evangile, et que l'esprit de la Révolution s'accorde avec elle

pour interdire à la société d'appliquer ce châtiment. Que deux orateurs, placés aux pôles opposés de la foi et de l'athéisme, se rencontrent à la fois sur l'un et l'autre terrain, c'est déjà chose admirable, à laquelle il y aurait lieu de s'arrêter. Mais il n'est pas moins intéressant de se demander si vraiment la Révolution et l'Evangile se donnent une aussi franche accolade par-dessus l'échafaud renversé.

M. Jaurès, qui parla le premier, montra l'opposition entre l'esprit du catholicisme et la peine de mort, en rappelant que l'Evangile est une grande doctrine d'humilité et de confiance. L'Evangile a proclamé avec l'universelle chute la possibilité du relèvement. Il a dit à tous les hommes qu'aucun d'eux ne pouvait s'assurer sur sa vertu propre; qu'au fond des cœurs les plus purs, il y avait des germes empoisonnés, capables de les porter à tous les excès. D'autre part, il a dit qu'il n'y avait pas un seul individu, si déchu, si flétri soit-il, qui n'eût été virtuellement compris dans l'œuvre du rachat divin. Il prêche la crainte filiale, qui seule prépare le relèvement; il déclare que le criminel pour être racheté, sauvé, doit non seulement subir, mais accepter son expiation comme *une satisfaction suprême donnée* par lui au principe supérieur de l'ordre.

M. Lemire est exactement du même avis :

Dans un pays comme le nôtre, où tout le mouvement de la civilisation porte vers une reconnaissance de plus en plus grande de la dignité humaine..., je crois que nous devons logiquement arriver à ce que l'homme puisse aussi donner son consentement à la peine qu'il subit. Utopie et rêve! me dira-t-on, ce n'est pas vrai. Vous ne savez pas si ce misérable, qui est au bagne ou dans la cellule d'une prison, n'a pas, grâce à la réflexion... Vous ne savez pas si vous n'avez pas remporté cette victoire, la plus belle de toutes, qui consiste à triompher du mal dans une conscience humaine et à lui faire accepter la justice!

Je sais, messieurs, qu'en parlant ainsi, j'ai l'air de n'être qu'un écho de l'élégante voix que vous venez d'entendre; je sais que l'on peut dire : Voilà l'abbé Lemire d'accord avec les socialistes, avec M. Jaurès! Messieurs, je ne cherche pas avec qui je suis et personne ne doit chercher avec qui il est; on doit tâcher d'être d'accord avec soi-même, et cela suffit. (*Très bien! très bien! à gauche*).

M. Jaurès nous a interpellés tantôt, nous les catholiques, et il a dit que notre religion devrait suffire pour nous écarter de l'échafaud. Je n'avais pas à attendre son invitation pour connaître mon devoir. Mais parce qu'il l'a faite, je ne suis pas dépouillé de mon droit de l'accomplir! Eh! messieurs les droitiers, *parce que les socialistes tiennent dans leurs mains les fruits d'or de mon vieil Evangile*, est-ce une raison pour moi d'en oublier les origines et d'en méconnaître la captivante beauté?

Vous ne me ferez pas tourner le dos aux conclusions sociales des doctrines qu'a proclamées mon unique maître, celui que, dans cette Chambre, on peut toujours saluer avec admiration, alors même qu'on ne se met pas à genoux devant lui, parce que l'humanité lui est reconnaissante d'avoir rempli son évangile d'une piété profonde pour tous les rebuts de la terre et des pardons immenses pour toutes les fautes. Ce n'est pas moi qui aurais apporté cette déclaration à cette tribune; je n'aime point à recourir à des arguments qu'on appelle confessionnels ou personnels. Mais, si d'autres l'ont fait, ce n'est

pas une raison pour que, parlant à mon tour, je ne fasse pas écho à ce qui est dans ma conscience. Oh! quelque chose me peine, me navre. C'est qu'on présente le catholicisme comme vide de pitié, vide de sentiment humain!...

M. Lemire avait pris soin, un instant plus tôt, de rappeler une fois de plus quelle position il prétend tenir au Parlement. « Quand je monte à cette tribune, j'y monte comme homme et comme Français, j'y viens le moins possible comme catholique ou comme prêtre. » Quel dommage qu'il n'ait pas tenu ce langage à ses électeurs, avant d'être envoyé par eux à la Chambre! Car il est à croire que les populations chrétiennes du Nord, si M. Lemire les avait invitées à ne voir en lui que le citoyen, l'auraient trouvé d'espèce commune, et se seraient fait scrupule de l'enlever pour si peu au ministère sacerdotal.

Mais quoi! même quand on travestit devant lui l'Evangile, M. Lemire ne se souvient pas qu'il est prêtre? Il ne trouve même pas la réponse que tout catholique tant soit peu éclairé n'eût pas manqué de faire? Il vient d'entendre M. Jaurès s'écrier, aux applaudissements de la gauche : « La force du christianisme, sa grandeur tragique, c'est de tout revendiquer, le monde d'ici *et le monde de là-haut, et de* vouloir mettre partout son empreinte. Eh bien! cette ambition universelle, elle a comme contre-partie une universelle responsabilité; et *c'est dans l'ordre naturel d'aujourd'hui, dans l'ordre social d'aujourd'hui,* que vous devez affirmer, *que vous devez réaliser cette universelle possibilité de relèvement,* que vous n'avez pas le droit d'ajourner à un autre monde. » Et M. Lemire n'a pas su faire remarquer que ces paroles étaient la négation de notre foi, de notre espérance, de notre destinée immortelle? C'est donc là ce qu'un prêtre catholique appelle « les fruits d'or de son vieil évangile? »

Il n'a pas su davantage dégonfler l'énorme sophisme sur lequel repose toute cette argumentation, et répondre que la question des châtiments et des peines ne dépend en aucune sorte de celle du relèvement moral des criminels. Celle-ci est affaire entre Dieu et l'âme, un fait de conscience individuelle; c'est de repentir, d'expiation intérieure que nous parle l'Evangile; tandis que la question des châtiments et des peines a son origine dans les rapports de l'individu avec la société, dans le droit et le pouvoir de légitime défense dont l'autorité publique est investie : affaire de justice sociale. En quoi la peine de mort fait-elle obstacle à ce relèvement moral et intérieur du coupable? Nombre de condamnés à la peine capitale ont été ramenés par cette dure expiation à une sincère conversion religieuse. Est-il bien sûr que la détention perpétuelle ait produit à ce point de vue des effets même également salutaires?

Ecoutons maintenant les orateurs se tourner vers la Révolution, pour lui demander la confirmation de cette doctrine évangélique. M. Lemire aborde le débat en disant que « la question est de savoir si la France est arrivée à ce point précis qu'elle puisse, d'accord avec ses vrais principes de nation généreuse et humaine, supprimer en ce

moment la peine de mort ». On l'a entendu tout à l'heure invoquer ce mouvement de la civilisation qui nous porte vers une reconnaissance de plus en plus grande de la dignité humaine. Et, dans la phrase précédente, il mettait de côté son caractère de catholique et de prêtre, parce qu'il tient « à profiter des droits de l'homme que les principes modernes ont reconnus à tous. »

M. Jaurès, peu auparavant, nous avait invités à reconnaître dans la Révolution « une magnifique affirmation de confiance dans la nature humaine en elle-même ». A ceux qui lui rappellent les crimes atroces qui l'ont ensanglantée, il ne se contente pas d'oser répondre que ces forfaits ont été une réaction nécessaire contre la révolte des forces du passé; il ajoute qu'ils ont leur excuse, leur glorification en ce que « à travers les violences auxquelles ils ont été condamnés (!), les grands révolutionnaires « n'ont *jamais* perdu la *foi* dans un avenir de justice ordonnée », sublime espérance que nous n'avons pas le droit d'abandonner à une époque plus calme.

On pourrait demander si la même nécessité de défense ne vaudrait pas aujourd'hui encore : bien plus légitime, quand il s'agit, non plus de justifier d'horribles hécatombes, mais de pourvoir au salut social par de salutaires châtiments individuels. Et il paraît bien que M. Jaurès et M. Lemire ne devraient être admis à faire valoir cet argument, qu'autant qu'ils reconnaîtraient que la société est parvenue à cet état de perfectionnement où, selon les paroles du leader socialiste, « l'adoucissement des peines apparaît comme le corollaire d'un régime nouveau de liberté fraternelle ». Or, par une étonnante contradiction, l'un et l'autre orateur, s'efforçant de rejeter sur la société la responsabilité des crimes qui la désolent, se complaît à faire le tableau de son hideux désordre. — Alors?...

Ils contestent à la société le droit de châtier le crime parce qu'elle remplit mal son devoir de le prévenir autant qu'il est possible. C'est même là le fond de leur plaidoyer, et la considération sur laquelle l'un et l'autre insistent avec le plus de chaleur. Le reproche est, hélas! trop juste. Mais, à ce compte, et du plus au moins, quelle magistrature, quel parlement, quel gouvernement ne devrait être déchu de son pouvoir?

Aussi bien, des deux parts, le discours des orateurs n'a été qu'une exaltation de l'individualisme, et un plaidoyer en sa faveur contre la société, selon le pur esprit de la révolution. En cela, M. Lemire ne l'a cédé en rien au porte-parole du socialisme révolutionnaire, et il a résumé leur thèse commune dans ce monstrueux sophisme : « Nécessités sociales que tout cela, a-t-on dit! Comme si l'individu était fait pour la société, et non la société pour l'individu! »

L'homme qui oublie à ce point leurs droits et leurs obligations réciproques, qui méconnaît ou passe volontairement sous silence les conditions nécessaires au maintien du corps social, ne fait pas seulement ce que tout prêtre a, partout et toujours, mission de rappeler, ce que tout bon catholique professe, il ne fait même pas acte d'intelligent et bon citoyen.

Nous n'avons pas à replacer ici la question sur son vrai terrain, en

développant à quelles conditions la peine de mort peut être une répression sociale légitime. Tout se réduit à savoir si, dans un cas donné, il y a proportion entre cette peine et le désordre de certains crimes, et, simultanément, nécessité de cette peine comme défense de la société et remède préventif contre la multiplicité des attentats. Voilà ce qui aurait mérité sérieuse discussion.

Mais nous ne pouvons terminer sans faire une autre remarque sur le discours de M. Lemire. Poussé, emporté par son libéralisme, et croyant avec naïveté qu'il rendrait sa religion tolérable aux ennemis de l'Eglise, au moins en sa personne, en leur abandonnant celle de beaucoup d'autres catholiques, le député-prêtre a donné une fois de plus à la Chambre et au pays le spectacle de son inconvenance envers ceux-ci; et lui qui s'était défendu de parler en catholique et en prêtre, non seulement il s'est posé en interprète de l'Evangile, mais il n'a pas hésité à dire que sa manière de représenter la religion était la seule bonne et authentique. « M. Jaurès sait très bien que notre vraie religion chrétienne, que notre vraie religion catholique n'est pas LE CLÉRICALISME RACORNI... ma religion veut que je sois de mon siècle, de mon temps ,et je m'en réjouis. » Et, là-dessus, de prendre à parti les autres catholiques de la Chambre, les « droitiers », les « traditionnalistes » sur un ton qui lui attire cet éloge d'un des plus farouches socialistes anticléricaux, M. Maurice Allard : « Vous parlez mieux que beaucoup de libres penseurs. »

Compliment hyperbolique, et cependant mérité; mais triste succès pour un prêtre (1).

A l'époque des dernières élections législatives, une décision romaine, sollicitée selon toute vraisemblance par les Evêques dont dépendaient les abbés députés Lemire et Gayraud, avait soumis toute candidature de prêtres à l'autorisation des Ordinaires. De hautes influences ecclésiastiques, mises en mouvement, obtinrent le retrait de cette mesure en faveur de ceux qu'elle avait visés directement. L'attitude constante de M. Lemire n'est pas faite pour ôter tout regret à ses patrons.

« L'UNIVERS » ET « LE MAITRE DE LA TERRE »

Nos lecteurs se souviennent sans doute de l'étude que la *Critique du Libéralisme* a consacrée dans son premier numéro au *Maître de la Terre,* œuvre intéressante, mais étrange et très discutable, due à la plume du prêtre-romancier anglais, Hugh Benson. *L'Univers*, inaugurant son service à six pages le jour du jubilé sacerdotal de

1. *L'Eveil démocratique*, organe du *Sillon*, félicite en ces termes M. Jaurès: « En relevant l'étrange distinction de M. Barrès entre le plan surnaturel et le plan social, il y oppose avec une force admirable *les plus traditionnelles affirmations du catholicisme* ». M. Lemire « dégageant l'âme de vérité qui palpitait tout à l'heure dans l'éloquence magnifiée de Jaurès, vint dire *les paroles de l'authentique christianisme*, les paroles libératrices... Telle fut cette séance d'une beauté émouvante et d'*une grandeur vraiment religieuse*. » (29 novembre). Du moment qu'on faisait de l'Evangile une parodie humanitaire, le *Sillon* ne pouvait manquer de s'y mêler. Son enthousiaste approbation est la récompense que méritaient MM. Lemire et Jaurès.

Pie X, donne une chronique littéraire sur les productions de M. Benson, dont l'éloge sans réserves du *Maître de la Terre* fait les principaux frais. Ce roman, nous dit-on, fut une révélation pour la France et suffit, à lui seul, pour mériter à son auteur le triomphe de la gloire. Il semble cependant qu'il soit prématuré d'en comparer le succès à celui du *Quo vadis* de Sienkiévicz. Mais la chronique de l'*Univers* établit d'autres rapprochements encore plus faits pour surprendre, surtout chez lui. C'est le génie si puissamment catholique de Louis Veuillot, c'est *Fabiola*, l'œuvre si pure du cardinal Wiseman que le chroniqueur retrouve dans la lecture du *Maître de la Terre*.

Les préoccupations de l'auteur, sa philosophie des temps futurs, ses vues sont celles mêmes de Louis Veuillot. Benson semble s'être inspiré des pages les plus vigoureuses du maître sur les destinées de la démocratie irréligieuse. On sent dans ce roman le souffle du *Lendemain de la Victoire* et du *Parfum de Rome*.

Si l'*Univers*, pour célébrer le jubilé du Saint-Père avait offert en lecture à ses abonnés le tableau du gouvernement d'un pape des temps futurs, tel que le décrit M. Benson, en retrouvant dans la physionomie de ce pape quelques traits de celle de Pie X, leur édification eût été plus complète, si complète même, qu'ils eussent probablement partagé notre surprise de voir Louis Veuillot à ce point rabaissé dans sa propre maison.

Et l'on doute encore que les jeux scientifiques d'imagination de l'auteur assez heureusement désigné dans cette chronique comme « le Jules Verne de l'Apocalypse » leur fasse trouver plus juste et de meilleur goût cette autre comparaison :

Par là encore, le *Maître de la Terre*, atteint chaque jour un public plus large, profane même, que l'admirable *Fabiola* n'avait pu émouvoir. Wiseman n'avait ressuscité que les Catacombes d'autrefois; Benson a fait apparaître celles qui nous attendent.

Il restera le romancier de la Fin du monde.

Pour nous, M. Benson reste un romancier de talent, mais dont l'ouvrage tant loué, même abstraction faite de notables défauts de composition, appelle, au point de vue catholique, de non moins notables et expresses réserves.

NOTE EXPLICATIVE. — M. l'abbé Van Hollebeke, curé de Saint-Paul-les-Beauvais, nommé dans notre article sur les Prêtres-Ouvriers (nº du 1er novembre, pages 48 et 49) nous écrit pour protester contre les appréciations de M. Mouthon sur ses occupations artistiques. M. Van Hollebeke n'a rien sacrifié de son sacerdoce et n'a point eu à faire l'apothéose de la République. Nous lui en donnons acte d'autant plus volontiers que notre collaborateur avait eu soin de faire des réserves sur les dires de M. Mouthon, et déclaré expressément « ne les retenir qu'à raison du parti qu'en prétend tirer l'*Acacia*. » Mais nous n'insérons pas la lettre de M. Van Hollebeke parce qu'elle contient une phrase gratuitement injurieuse pour l'auteur de cet article.

Le Gérant. G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 5505

Une Commission extra-parlementaire de la loi de séparation

LES LIBRES ENTRETIENS

A l'époque où se préparait la transformation de l'*Union pour l'action morale* en l'*Union pour la vérité*, les directeurs de ce groupement, inaugurèrent, comme un des principaux moyens d'atteindre leur but, des réunions consacrées à de *Libres Entretiens* « sur les problèmes posés par la vie publique » (1). M. Paul Desjardins disait d'eux à l'Assemblée générale de 1906 : « Les *Libres Entretiens* sont ce qu'il y a de plus original dans notre activité. Ils en sont la manifestation la plus vivante et la plus soutenue. » Depuis l'année 1904, les réunions se succèdent, en effet, avec une régularité ininterrompue. Chaque année, le compte rendu publié forme un gros volume. J'en ai indiqué précédemment les sujets : Séparation de l'Eglise et de l'Etat; Internationalisme; Réforme des Institutions judiciaires; L'Etat, les Fonctionnaires et le Public; le Miracle. Le directeur proposait encore, au début, un autre cas posé par les exigences de la vie publique : « L'unification morale, par un enseignement unique, qui serait un enseignement d'Etat. » Ce qu'on connaît des autres Entretiens permet de penser que ce sujet n'eût pas donné lieu à des débats moins curieux.

Quoique les *Libres Entretiens* soient réservés aux membres de l'association, le directeur annuel y invite à titre de « consultants », les personnes étrangères à l'Union qu'il estime capables d'éclairer la discussion. Un trait raconté par M. Maurice Pujo, qui s'évada de de cette galère, en compagnie de M. Henri Vaugeois, lorsque l'affaire Dreyfus leur fit constater qu'elle était aux mains des protestants et des juifs, montrera avec quel scrupule d'informations on procédait. Il est relatif aux Entretiens sur l'Internationalisme.

A cette réunion de demi-anarchistes, d'anarchistes de salon, de Parlement et d'Académie, un anarchiste de la bombe était convié. Il s'est excusé de façon charmante :

« Cher monsieur, à votre aimable invitation, j'aurais voulu répondre par une non moins aimable acceptation; malheureusement, il y a un empêchement

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, numéros des 1 et 15 novembre, et 1er décembre 1908.

à peu près insurmontable, c'est qu'il m'est tout à fait impossible de parler cinq minutes sans m'embrouiller... — *Jean Grave.*

P.-S. — Pour un camarade à ma place, cela vous semblera peut-être étrange, mais dans le milieu des *Temps Nouveaux*, nous sommes à peu près tous logés à la même enseigne...

Pauvre anarchiste trop « conscient »; ceux qui sont venus à la palabre étaient, eux aussi, logés à la même enseigne. Ils n'ont pas pu parler cinq minutes sans s'embrouiller. Seulement, ils ne s'en sont pas aperçus.

Nous ne nous occuperons que des Entretiens sur la *Séparation de l'Église et de l'Etat* (1904-1905). Ils offrent un double intérêt. La participation d'un certain nombre de catholiques et surtout de prêtres, membres de l'Union ou consultants, et ses conséquences, pourra aider à comprendre ce qu'on doit attendre des rapprochements entre catholiques et incroyants que l'esprit moderniste persiste encore aujourd'hui à tenter sans discernement aucun, sur tous les terrains; et d'autre part, on assistera au fonctionnement d'une sorte de commission privée dont l'influence sur les événements fut aussi réelle qu'insoupçonnée du public. Ce ne sera pas sans recueillir quelque nouvelle lumière sur l'esprit qui présida au projet de séparation.

Il faut d'abord présenter les interlocuteurs. La liste en est un peu longue, mais combien instructive!

Ce sont : *les abbés* de Bonneville (1), Dibildos (2), Hemmer (3), Houtin, Klein (4), Laberthonnière (5), Soulange-Bodin (6), Jean Viollet (7); *les députés* Ferdinand Buisson (8), Jean Jaurès, Millerand, Vandervelde (9); *les pasteurs* Doumergue, Lacheret, Wagner; *les professeurs* Allier, Aulard, Belot, Brunschvigg, Paul Bureau, Paul Desjardins, Durkheim, Charles Gide, Lanson, A. Leroy-Beaulieu, Rauh, Salomon et Théodore Reinach, Jean Réville, Seignobos; Joseph Reinach, ancien député; Paul Sabatier; *les jurisconsultes* Jules Dietz, Errera, Grunebaum-Ballin, Henri Hayem, Paul Viollet; Arthur Fontaine, Leclerc de Pulligny, ingénieurs, etc..

Les *Libres Entretiens* ont lieu à peu près chaque mois. Ils se

---

1. Directeur de l'Ecole Notre-Dame des Champs.

2. Directeur de l'Ecole Gerson.

3 Vicaire à Saint-Pierre du Gros-Caillou à Paris; chargé, à l'Institut catholique de Paris, du cours supérieur d'histoire de la Religion, pour les jeunes filles.

4. Professeur à l'Institut catholique de Paris.

5. M. l'abbé Laberthonnière ne figure qu'au dernier entretien.

6. Curé de Notre-Dame de Plaisance, à Paris. M. l'abbé Soulange-Bodin se retira après le premier entretien.

7. Aumônier des œuvres de Notre-Dame du Rosaire, à Plaisance.

8. Président de la Commission parlementaire pour la Séparation des Eglises et de l'Etat.

9. Membre de la Chambre des Représentants de Belgique, un des chefs du parti socialiste belge.

tiennent dans les bureaux de l'*Union pour l'action morale* (6, impasse Ronsin, à Paris). Les principes qui président à la discussion sont déjà connus. Le directeur les rappelle à l'occasion. Constatant par exemple, que les avis exprimés dans le premier entretien sont pris de points de vue qui s'opposent l'un à l'autre, les intérêts des Eglises et une certaine conception des attributions, des droits de l'Etat laïque, il ajoute : « Quant à l'*Union pour l'action morale*, qui vous accueille ici, je crois pouvoir dire que son point de vue n'est ni ecclésiastique, ni étatiste. Elle professe à l'égard des divers établissements religieux, catholique, protestant, juif, etc... un *nescio vos* absolu; son action est laïque; son principe est la pure raison » (1).

Ici se pose une question importante : ces entretiens, où allait être examinée, méthodiquement, en détail et sous toutes ses faces, la séparation projetée, n'auraient-ils d'autre résultat que l'avantage privé de chacun des membres dans sa recherche personnelle de la vérité; ou doit-on croire, comme on ne fait pas difficulté de s'en attribuer le mérite dans les bureaux de l'*Union*, que les délibérations de ce cénacle aient eu quelque influence sur les dispositions du Gouvernement et sur les travaux de la commission parlementaire? A la vérité, M. Paul Desjardins avait dit, en ouvrant les séances :

« Quoique ces *Entretiens* doivent aboutir souvent à fixer jusque dans le détail telles dispositions légales que la justice exige, leur fonction n'est pas celle-là. Il ne faut *point* penser aux Clubs de la Révolution, par qui l'initiative des simples citoyens intervenait dans la législation. Nous ne prétendons pas établir une *Antichambre* des députés. Il nous suffirait d'avoir aidé l'opinion des hommes libres, à se faire et à s'affirmer, en dehors des partis. Si nous arrivions à donner le branle, par notre exemple, à un Esprit public, et à en préparer de loin la magistrature, cela vaudrait, sans doute, d'avoir dépensé, chaque mois, quelques heures à ces simples Entretiens. »

Mais il se trouve que le Président de la Commission parlementaire, M. Buisson, un des principaux de l'*Union pour l'action morale*, compte parmi les interlocuteurs. Il prend même une part très active à la discussion, provoquant les explications, et ne faisant d'ailleurs aucun mystère du vrai but de la loi, qui est la complète démocratisation de l'Eglise Les *Libres entretiens* deviennent pour lui un excellent centre d'informations. Il se renseigne auprès des catholiques, et principalement des prêtres présents, sur les sacrifices que l'Eglise pourra consentir, sur les dispositions inacceptables pour elle; et, peut-être, les prévisions optimistes de ceux-ci expliquent-elles, en partie, la surprise causée au Gouvernement par le refus absolu du Saint-Père.

Au surplus, la trace de cette relation entre les discussions qui se

1. *Les Libres Entretiens*, 1904-1905, p. 100.

poursuivent dans les *Libres entretiens*, et les projets ministériels, subsiste dans le compte rendu même de l'*Union*. Ici, c'est M. Buisson qui, à propos d'observations présentées par M. A. Leroy-Beaulieu sur le droit, pour les associations cultuelles, de se fédérer, invite la réunion à approfondir la question posée (1). Là, c'est M. Desjardins qui questionne M. Buisson sur le point de savoir si, à la Commission et au Parlement, on se flatte d'en finir, par la Séparation, avec toutes ses difficultés de droit relatives aux choses religieuses (2). Plus loin, M. Buisson, dialoguant avec M. l'abbé Hemmer, est amené à reconnaître que l'article sur le droit de percevoir des rétributions offre une lacune, et promet un amendement (3). Ailleurs, il déclare prendre note des observations qu'on lui présente sur les articles concernant la gestion financière des associations (4), et il entre à ce sujet dans les détails du projet de loi (5). M. Desjardins ne peut même s'empêcher, un jour, de constater que l'assemblée « délibère comme une sous-commission » (6). Mais voici une page du compte rendu qui me dispensera d'insister. Au début du sixième entretien, après un éloge discret de la Commission parlementaire et de son président, M. Desjardins fait observer que celle-ci s'est montrée fort attentive aux critiques; et il ajoute :

Les avis compétents de MM. Grunebamm-Ballin, Raoul Allier, Lods, d'Haussonville *ont été pris en considération et discutés. Les nôtres aussi. Le texte remanié porte la trace de nos conversations.* Par exemple, le 29 janvier, ici, M. Arthur Fontaine demandait, — vous demandait, monsieur Buisson, — s'il n'était pas opportun de spécifier dans la loi que le culte public était seul visé (7); or l'article 18 de la rédaction définitive porte explicitement : *Les assemblées pour la célébration du culte sont publiques.* Une autre fois, le 19 février, nous avons discuté ici cette question : en cas de compétition, pour l'attribution des édifices, entre deux ou plusieurs associations se réclamant d'un même culte, qui prononcera? — Et le 24 février M. Aristide Briand *nous répondait* en proposant à la Commission qui l'a accepté, un article 10 bis (8), où il est statué que les litiges qui pourront s'élever entre plusieurs associations au sujet d'un même édifice seront tranchés par le tribunal civil du ressort. Et là interviennent utilement les exemples que nous faisait connaître M. Paul Errera, sur le rôle d'*experts* attribué par les tribunaux belges aux évêques et au pape... *Vous voyez qu'une véritable collaboration s'est établie entre la Commission parlementaire et le public réfléchi,* dès lors que celui-ci apporte des raisons. Ce n'est pas ainsi que procèdent d'ordinaire les fanatiques, les tyrans : ils se bouchent les oreilles.

1. Compte rendu page 280.
2. Page 390.
3. Page 416.
4. Page 344.
5. Pages 331 à 348.
6. Page 423.
7. C. Un précédent *compte rendu*, p. 208.
8. Devenu l'article 14 dans la rédaction définitive. Voy. les *Documents* précédemment publiés, p. 245.

Voilà qui n'est pas fait, on en conviendra, pour diminuer la surprise que cause la présence de certains prêtres dans ces discussions, ni, non plus, leur responsabilité. Il est permis de penser que M. Houtin y est mieux à sa place que les professeurs de l'Institut catholique, les abbés Klein et Hemmer, ou même M. Bureau.

Voyons, l'assemblée à l'œuvre.

Le premier entretien fut consacré à l'examen des attributions essentielles qu'on doit reconnaître à une Eglise. En d'autres termes, et pratiquement : qu'est-ce que l'Etat croit nécessaire à sa sûreté? qu'est-ce que l'Eglise croit ne pouvoir consentir? Résumons les traits principaux du dialogue.

Selon M. Arthur Fontaine, « l'évolution historique se fait dans le sens de la spécialisation croissante des fonctions. De plus en plus, chaque but déterminé est poursuivi par une organisation distincte. Les fidèles se grouperont pour l'exercice du culte dans une association cultuelle; — les œuvres de bienfaisance seront poursuivies par des associations différentes, dans lesquelles entreront, sous le régime du droit commun, les personnes charitables. Ne peut-on, dès lors, concevoir que le rôle des Eglises, dans la société moderne, se réduise presque exclusivement à assurer l'exercice du culte » (1)?

Voilà donc sapés, dès le premier coup, les fondements de l'organisation de l'Eglise. Car, l'exercice du culte ne lui est pas seul essentiel. Sa nature de société extérieure, visible et parfaite, comporte essentiellement bien autre chose. La réplique est donnée par M. l'abbé Klein, et, de ce côté aussi, du premier pas, quelle chute! Il répond : « — S'il faut dire quelle est, aux yeux du croyant, la fin essentielle de l'institution religieuse, cette fin essentielle est d'aider les rapports de l'âme avec Dieu. Le reste est beaucoup plus souple, j'en conviens, bien qu'il soit toujours très compliqué d'y introduire des changements. Mais enfin, sur ce qui n'est pas l'essentiel, l'on pourrait toujours trouver moyen de s'entendre » (2).

Appliquée à l'Eglise, dont il s'agit de déterminer les attributions essentielles, la définition donnée par M. l'abbé Klein paraît, à tout le moins, d'une ambiguïté surprenante, et conviendrait mieux à l'église invisible des protestants qu'à la société religieuse fondée par Jésus-Christ. Avec cela, en effet, les concessions deviennent naturelles, et il doit y avoir moyen de s'entendre.

C'est le rationaliste P. Desjardins qui va relever, et, vraiment en fort bons termes, l'étrange faiblesse du prêtre catholique. Cela ne l'empêchera pas ensuite d'enregistrer avec satisfaction le point acquis :

1. Page 58.

2. Même page. On ne doit pas oublier que le compte rendu publié a été revu par les interlocuteurs.

J'avoue que je résisterais *plus décidément que M. l'abbé Klein* — non pas au nom du dogme ni du droit canonique, *mais au nom de l'histoire*,— à ce que l'on admît comme chose qui va de soi que l'Association religieuse *a pour fin unique le culte*. Je vois, dans le projet Briand et les autres, que la synonymie entre « Eglise » et « Association cultuelle » paraît de sens commun. J'en suis surpris. L'Eglise est considérée exclusivement comme une ordonnatrice de cérémonies. C'est là une conception de sacristain, si je puis dire. Or, en fait, nous constatons l'indivision des fonctions de la Société religieuse dans toute la première période ecclésiastique de la Chrétienté. L'Eglise des premiers temps exerçait des fonctions multiples qui lui donnaient un rôle économique tel que le droit ne peut l'ignorer. Les diacres, les prêtres étaient chargés officiellement de l'assistance et disposaient d'un budget. Dans tout le moyen-âge, et dans les temps modernes (je ne veux pas faire une leçon d'histoire), l'Eglise réapparaît toujours, — quoique de moins en moins, il est vrai — avec des attributions étrangères au culte, de façon que le premier objectif, d'établir une société idéale, un royaume terrestre de Dieu, n'est pas tout à fait perdu de vue. Ce dont je suis frappé plus encore, lorsque je vois l'Association religieuse chrétienne confinée, reléguée dans le culte, ce n'est pas qu'un tel jugement porté sur l'Eglise chrétienne méconnaît son histoire entière, c'est qu'il consacre sa décadence en déniant son principe. Car la religion chrétienne, après celle des prophètes juifs, s'est formée à l'encontre des religions de pur culte, de rites et de cérémonies. Elle a énergiquement repoussé le pharisaïsme, et on la traite enfin aujourd'hui, comme un pharisaïsme. Cela m'émeut quand j'y pense. J'accorde bien que la pratique de la très grande majorité des chrétiens catholiques, en France, est pour autoriser cette synonymie qui semble passer au rang de lieu commun, entre l'activité religieuse d'une religion d'esprit et la simple assistance à la messe et aux vêpres. Eux-mêmes ont fait du moyen la fin; car il est bien entendu, je pense, que pour une religion spirituelle, le culte n'est qu'un moyen. Mais il me surprendrait fort, il me scandaliserait un peu, que les catholiques, même après avoir fait ce qu'il faut pour cela, se résignassent à être considérés comme les membres d'une secte pharisaïque qui n'est liée que par des rites. Il faudrait alors, de leur propre aveu, chercher ailleurs « le sel de la terre. » (1)

---

1. (Page 60) — L' « *institution* religieuse », selon l'expression employée par M. Klein, désignait nécessairement l'Eglise dans le cas donné. L'explication qu'il ajouta au début du second entretien, et que nous citons ici par devoir de loyauté, pour dire que l'essence de la religion n'est pas dans les cérémonies extérieures, laisse subsister toute la question : L'Eglise peut-elle être réduite à cette conception? « Je tiens à revenir sur une réserve que j'ai déjà faite. Pourvu que les besoins sociaux soient satisfaits par ailleurs, l'association religieuse pourrait se contenter de ce que vous appelez le culte. Mais comprenez bien (et cela diminuera l'étonnement que vous a inspiré notre concession), comprenez bien que par là, par ce que nous regardons comme l'essence de la religion, nous entendons autre chose que les cérémonies et même les sacrements. Nous entendons les rapports de société, de vie intime entre l'âme et Dieu. Cette société intime, aidée et non constituée par le culte, agit sur la conscience du fidèle. Elle doit lui faire aimer le prochain en même temps que Dieu, ces deux préceptes étant inséparables; elle doit l'inciter, comme principe généreux d'action, à favoriser le bien social, à accomplir toutes les œuvres que vient de rappeler M. Desjardins. Mais les fidèles peuvent satisfaire à ce devoir autrement qu'en des associations particulières et fermées. Ils peuvent y satisfaire individuellement ou comme membres d'autres associations plus larges, ou même comme citoyens membres de l'Etat. » (Page 103).

Un peu plus tard, M. Salomon Reinach renouvelle la même objection. Mais c'est pour donner occasion à M. l'abbé Klein de maintenir l'opinion qu'il a émise :

M. SALOMON REINACH. — Comment pouvez-vous croire que l'Eglise se laissera ainsi mutiler? Dans les temps les plus anciens, dès l'an 150 où elle nous apparaît ainsi constituée, l'Eglise catholique comprenait une foule d'organisations qui n'avaient pas pour but le culte. La conception d'une église purement cultuelle est en contradiction avec toute l'histoire de l'Eglise, avec le sens de toute l'évolution...

M. KLEIN. — L'Eglise peut, sans se renier, modifier ses points de contact avec la société. (1)

M. ARTHUR FONTAINE. — Avec le sens de l'évolution? Non..

M. l'abbé Soulange-Bodin, dont la présence n'est, d'ailleurs, plus signalée dans la suite des Entretiens, paraît n'avoir pas été loin d'admettre la même conception :

M. PAUL DESJARDINS. — Ce qui me paraît le plus notable, dans les quelques mots qu'a dits M. le curé de Plaisance, c'est ceci : Nos œuvres paroissiales. nous les avons organisées parce que les fonctions qu'il s'agissait de remplir n'étaient, en fait, exercées par personne. Devons-nous inférer de là que si ces fonctions eussent été déjà tenues par des laïques, — par des laïques catholiques, si l'on veut, — M. le curé de Plaisance aurait considéré l'accomplissement du culte avec l'administration des sacrements, comme suffisant *à remplir toute l'idée que lui-même se fait de sa* fonction de ministre de la religion?

M. SOLANGE-BODIN. — Parfaitement... On peut s'arranger avec une série d'associations etc...

M. PAUL DESJARDINS. — Voilà un premier point acquis, et d'autant plus important que je n'aurais pas cru, comme je le disais tout à l'heure, que les prêtres catholiques pussent l'accorder. (2)

Entre temps, la séparation de l'Eglise et de l'Etat a été posée sur son vrai terrain, avec une franchise un peu rude, par M. Rauh, maître de conférences de philosophie à l'Ecole normale supérieure (3) :

M. RAUH. — Je voudrais que la question, déjà précisée et circonscrite, le fût davantage encore. On a parlé de la relation de l'Etat et des *Eglises*. Or, il faut parler franc. La question ne se pose pas entre les Eglises et l'Etat, mais entre l'Etat et l'Eglise catholique. C'est contre l'Eglise catholique, — je ne dis pas, bien entendu, la croyance catholique — c'est contre cette organisation internationale, à la fois religieuse, sociale, politique, économique, financière, qu'est l'Eglise catholique, qu'a été faite la loi sur les associations; c'est contre elle que se fera la séparation. On s'inquiète assez peu des Eglises protestantes. Mais parce qu'ils supposent à l'Eglise catholique un esprit contraire à l'esprit laïque, ceux qui sont animés de cet esprit laïque croient devoir lutter contre l'Eglise. La question se pose dès lors

---

1. Page 87.
2. Page 77.
3. Pages 66 et suiv.

ainsi : ceux qui croient l'idéal laïque menacé par l'Eglise lutteront-ils contre elle avec les seules forces de la liberté, ou en s'appuyant sur l'Etat? Remarquons-le bien. Même appuyé sur l'Etat, et malgré les apparences officielles, l'esprit laïque dispose de moyens d'action très faibles, surtout en province, où il a contre lui toutes les forces sociales et économiques : l'argent, le monde.

L'esprit de l'Eglise, — au contraire, dispose de la fortune, des traditions, des préjugés de toute une classe sociale qui s'imagine, en s'appuyant sur elle, défendre ses privilèges; dispose de la conscience des femmes; dispose d'une force internationale. Armée de cette puissance formidable, l'Eglise, de tout temps, a essayé de peser sur l'évolution de l'idée, tandis que l'esprit laïque n'a d'autre moyen de propagande que le livre, que l'enseignement, et encore cet enseignement, qui doit respecter toutes les opinions, est forcément neutre et par là même en partie inefficace. Ceux donc qui croient à l'idéal laïque ne voudront-ils pas, et avec raison, user de la loi pour en défendre le germe encore frêle contre l'Eglise? Et s'ils le veulent, quelles précautions comptent-ils prendre contre elle? Voilà la question...

M. Soulange-Bodin. — L'Etat est donc une église, puisqu'il a des dogmes et une morale. Les luttes de l'avenir seront par conséquent des luttes d'église contre église. Eh bien, *qu'on nous laisse seulement le droit commun et la libre concurrence*. L'on verra qui rendra le plus de services.

M. Rauh — A ce compte, le triomphe de l'Eglise catholique serait assuré, car l'Eglise est forte et l'esprit laïque est faible. Un idéal qui commence a recours à la force. Jamais une idée n'est entrée dans le monde qu'appuyée par la force... (protestations dans l'assistance).

M. l'abbé Klein qui comme ceux de son école, même en présence des oppositions de principes les plus radicales, ne consentiront jamais à constater, entre l'*Eglise et le siècle*, que des malentendus, intervient ici avec « sa conception du monde catholique moderne », mais il n'y gagne qu'un compliment trop flatteur .

M. Klein. — Je crains que M. Rauh ne voie entre ce qu'il appelle la conception laïque et la conception catholique du monde moderne, une incompatibilité qui n'existe pas. Faute de se comprendre, ce sera une guerre perpétuelle

M Rauh. — Je ne pose pas la question de l'incompatibilité des dogmes. Il y a des catholiques avec lesquels on peut s'entendre. Si tous les catholiques français étaient comme M. l'abbé Klein, il n'y aurait pas de difficulté. J'ai cru longtemps pour mon compte qu'ils lui ressemblaient, ou pouvaient être aisément amenés à lui ressembler. Je l'ai écrit, et quelques-uns de mes amis ici présents me l'ont reproché. Je me suis trompé; l'événement l'a prouvé. J'ai commis une erreur historique. La moyenne des catholiques croyants, ou qui se prétendent tels, est irréductiblement opposée à ce que nous appelons l'esprit laïque : leur morale privée est en grande partie la nôtre, leur morale sociale est autre. Cela apparaît et apparaîtra toutes les fois que se pose, que se posera un cas de conscience en matière sociale, dans les luttes politiques, économiques. Je n'oppose donc pas dogme à dogme. Je ne dis pas qu'en soi, abstraitement, l'idéal laïque et l'idéal catholique ne puissent se concilier. Je constate simplement qu'en fait, en France, actuellement, l'Eglise est une force au service des idées de réaction, des partis qui menacent l'esprit laïque, l'esprit

social. Et je demande qu'on pose nettement la question de savoir si et comment, dans l'hypothèse de la séparation, on prétend empêcher la puissance religieuse, politique et sociale qu'est l'Eglise catholique, de tuer l'Idéal laïque dans l'œuf.

Un autre cruel démenti donné à M. l'abbé Klein lui vient de M. Hayem, jurisconsulte, avocat à la cour d'appel. Il apporte un singulier éclaircissement aux idées de M. Rauh, en expliquant que l'intention d'exterminer la *morale* catholique inspirait les précautions rigoureuses prises contre la liberté des associations cultuelles :

M. Henri Hayem. — Quand nous lirons le compte-rendu de cette séance, nous nous apercevrons que la question n'a guère été abordée à fond, et que l'on s'est surtout évertué, aujourd'hui, à la poser en termes nets. Je voudrais, moi aussi, contribuer à cet effort vers la clarté. On a dit tout à l'heure que les associations cultuelles auraient pour but unique l'exercice même du culte et l'administration des sacrements. Mais l'accomplissement des rites, l'administration des sacrements, ce ne sont là que des manifestations extérieures de ce qui constituerait le véritable objet des associations cultuelles. Cet objet, c'est la direction morale des fidèles. Que signifient les rites, que représentent les sacrements, si l'on néglige de les considérer comme des formes dont le contenu vivant et actif consiste en une morale? C'est ici précisément que se pose la question de l'intervention de l'Etat. Permettez-moi de vous faire part, à ce sujet, de certaines idées que j'ai entendu émettre par les membres de certain parti politique. Je ne m'approprie pas ces idées. Je les apporte seulement comme un élément d'information. L'Etat, disent ces personnes, ne peut pas tolérer cette morale anti-humaine, qui consiste à n'agir qu'en vue du Salut, qu'en vue de la Vie future. et qui pousse ainsi les hommes à se désintéresser de leurs semblables, à ne pas mener une vie sociale assez intense, à ne pas participer d'une manière active à la marche vers le Progrès. Et l'on ajoute que les associations dont le but serait précisément d'organiser la vie des hommes en vue de l'au delà, mériteraient toutes les défiances. On a même dit qu'il était indispensable d'établir entre elles une réglementation de Police. La question qui nous occupe peut donc aussi se poser de ce biais : *si l'Etat intervient pour limiter la liberté des associations cultuelles, ce n'est point parce que ces associations pratiqueraient en commun certains rites, ou parce qu'il y serait conféré certains sacrements, c'est parce que ces associations auraient pour objet la pratique d'une morale que l'État trouve anti-humaine et dont il prétend limiter la portée. Ces rites, ces sacrements eux-mêmes, l'État ne s'en préoccuperait pas, s'il n'y voyait des manifestations tangibles d'une morale qu'il réprouve. La lutte serait entre deux morales.* Voilà un point de vue... (1)

Combien était féconde en conséquences la limitation des attributions essentielles de l'Eglise aux fonctions du culte! Les prêtres « consulants », ont déjà admis que l'assistance sociale se développe en dehors du clergé, dégagée de toute question confessionnelle (2). Mais une fonction qui paraît, à beaucoup de gens, également essentielle au ministère ecclésiastique, c'est l'enseignement. M. Arthur Fontaine re-

1. Page 81.
2. Page 88.

vient avec force sur la nécessité de différencier les associations. Il est de nécessité vitale pour la société moderne que, la fonction rituelle étant exercée à part, les autres fonctions, et en particulier l'enseignement, soient sécularisées. Les prêtres consultants ont reconnu que cette séparation était possible *en droit*, l'est-elle *en fait?* « L'Eglise l'acceptera-t-elle, même dans le cas du monopole légal de l'Etat? »

Et M. Klein, qu'on peut décidément ranger, malgré sa grande valeur intellectuelle, parmi ceux à qui l'histoire contemporaine n'a rien appris, répond avec sa sérénité imperturbable, que, sans être partisan du monopole de l'Etat, rien ne l'empêche de prévoir, qu'à la longue, l'Eglise s'en accommoderait, à la condition que l'enseignement de l'Etat fût neutre (1).

Pour clore ces premiers débats qui contiennent en germe tout le reste, M. Paul Desjardins, au début du troisième entretien, rappelle brièvement, en ces termes, « les points dégagés, et qui sont autant » d'étapes dépassées. »

Il faut admettre la différenciation des fonctions de l'association religieuse... Etant posée cette nécessité, qu'à chaque fonction déterminée corresponde, autant que possible, une association déterminée, il est clair que la fonction spécifique de l'Eglise est le culte : c'est ce dont personne autre ne peut se charger à son défaut, c'est ce dont elle ne peut se décharger sur personne sans cesser d'être. Nous agirons donc en vue d'isoler cette fonction du culte. L'Eglise, respectueusement ramenée sur son centre, deviendra *l'association cultuelle*. D'autres associations vaqueront aux missions, à l'enseignement à l'hospitalisation, etc. L'Eglise catholique, — non plus qu'aucune autre Eglise, — n'acceptera pas de gaîté de cœur cette dissociation de ses « œuvres »; M. Salomon Reinach nous l'a prophétisé avec une vraisemblance extrême; mais enfin, comme M. l'abbé Klein et M. l'abbé Soulange-Bodin en sont convenus, l'Eglise peut à la rigueur l'accepter sans être lésée en ce qui lui est essentiel; — je veux dire que cette dissociation étant opérée, chaque catholique pourrait toujours accomplir tout ce qu'il considère comme un devoir de conscience, et jouir, sans aucune limitation, des moyens de grâce qui lui sont nécessaires pour connaître, aimer et accomplir les dits devoirs en toute paix et joie. En accordant qu'il y ait oppression encore, cette oppression du moins serait le fait, non pas de l'arbitraire, mais des conditions générales et nécessaires du développement de la société moderne. Elle n'impliquerait nulle haine, nul abus de la force... Il faut donc accepter cette spécialisation des fonctions de chaque association, de l'association religieuse comme des autres. Ce point est acquis. N'y revenons plus : avançons.

Ne croirait-on pas assister aux délibérations du Gouvernement? Le culte étant isolé en principe, il faudra maintenant analyser ce que le culte contient ou implique. L'exercice du culte soulève une foule de questions juridiques et économiques. Aucune n'échappera à l'attention de ce cénacle d'hommes libres, à la recherche de la vérité.

Mais, à mon sens, parmi eux, ceux qui montrent la plus grande

1. Pages 80, 81.

liberté d'esprit, ce sont les prêtres catholiques qui ne s'y sentaient pas fourvoyés, qui, à défaut d'autre avertissement intérieur, ne se trouvaient pas outragés, comme ministres et représentants de l'Eglise, en lisant dans le compte rendu de leurs réunions, des pièces comme celles que je vais reproduire.

On trouve annexé à celui du second entretien, sous le titre : « De la nécessité d'un code religieux subséquemment à la séparation de l'Eglise et de l'Etat » un extrait de l'ouvrage de F. Huet : « Le règne social du christianisme », paru en 1853. Une note au bas de la page 141 nous dit : « Au cours de l'*Entretien* du 8 janvier 1905, il a été annoncé que ce texte très digne d'examen serait communiqué dans un prochain fascicule. » On y lit :

Il s'agira ensuite de garantir l'intégrité de la puissance publique, en maintenant les assemblées religieuses dans leur sphère, en les empêchant de dégénérer en réunions politiques, menaçantes pour l'ordre et la tranquillité du pays. De là le droit de l'Etat d'être représenté aux synodes, conciles et autres assemblées, et d'en arrêter les entreprises illégales et les empiétements. Que les Eglises soient libres dans leur discipline, dans leur législation intérieure, dans le choix de leurs magistrats spirituels; mais nul ne doit manquer à ses engagements, et les contrats relatifs à des services religieux ne sont pas moins inviolables que les autres. Dans ces limites, il appartient à l'Etat de faire observer les lois des Eglises et de protéger les droits de leurs membres, comme il fait observer en faveur des intéressés toutes les stipulations qui n'ont rien de contraire au droit naturel. Que si, parce qu'il s'agit du culte, on récuse la justice civile, pourquoi ne la récuserait-on pas aussi au nom de la presse ou de l'enseignement?...

Et cet extrait est suivi d'un autre, du même auteur, résumant les idées de Bordas-Dumoulin. On ne rougit pas de donner à ces insanités le titre de « Réformes dans l'Eglise proposées par un catholique » :

Tout chrétien a le droit de proposer des changements de discipline; ces changements ne peuvent se produire qu'avec l'accord des évêques, des prêtres et des laïques... Qu'on soumette à une révision sévère tout ce que nous a légué le moyen âge. Les sacrements donnent lieu à des abus. Le mariage, par exemple. Le mariage proprement dit n'est pas du ressort de l'Eglise; il faut le distinguer d'avec la bénédiction nuptiale, qui seule est un sacrement, et ne pas traiter de concubinaires les époux qui, pour n'être pas mariés à l'Eglise, ne le sont pas moins légitimement. Parce qu'on identifie à tort la bénédiction nuptiale avec le mariage, on n'ose jamais la refuser, bien qu'elle exige l'état de grâce chez ceux qui la reçoivent. Pour éviter les sacrilèges, il serait bon que la bénédiction nuptiale ne fût donnée que deux ou trois mois après le mariage, les parties ne laissant pas jusqu'alors de vivre maritalement. Pour l'admission au sacrement de pénitence aussi, il faudrait être plus sévère. Le terme de pénitence signifiait premièrement repentir. Il faudrait dire le sacrement de repentir. La fréquence des confessions pour fautes légères mécanise les consciences. L'Eglise ne peut garder dans son sein des pécheurs habituels. La délicate mission de confesseur devrait n'être conférée qu'à des hommes d'âge tout à fait mûr.

L'institution des séminaires est déplorable. Il est à souhaiter qu'on puisse venir au sacerdoce de toutes les carrières, et que les élections canoniques soient rétablies. On ferait peut-être bien d'admettre au sacerdoce les hommes mariés : il conviendrait de reculer encore l'âge de la promotion : toutefois comme règle de convenance, tout prêtre célibataire au moment de la consécration devrait demeurer dans le même état, sauf, en certains cas, le remède de la *laïcisation.* La restauration des droits des laïques, « leur rentrée dans l'Eglise », aplanirait bien des difficultés, soit pour le recrutement du sacerdoce, soit pour le reste. Dans les premières communautés chrétiennes, comme dans l'ancienne synagogue, tout membre était invité à parler en public et à instruire ses frères, la domination cléricale a seule aboli cet usage, qu'il convient de restaurer. On aurait ainsi de véritables *églises* ou assemblées chrétiennes. Les réunions fréquentes, les délibérations en commun permettraient de distinguer le mérite et la vertu, et de les employer au service des autels comme aux œuvres de charité.

Qui ne se serait attendu à rencontrer dans la suite des Entretiens quelque trace des réflexions suggérées à nos prêtres par des textes aussi « dignes d'examen »? Attente vaine. Aucune protestation. Rien ne les rebute. La liste officielle des membres de l'Union nous apprend même que MM. Klein et Viollet en font encore partie à la fin de 1908, et M. Hemmer figure dans les Entretiens de l'année suivante.

(*A suivre*). Emm. BARBIER.

LE CATHOLICISME ET LA SOCIÉTÉ (1)

C'est le titre d'un livre publié par MM. Laberthonnière, Chevalier et Legendre, en 1907, dans la collection des doctrines politiques éditée sous la direction de A. Mater. Il y voisine, et ce voisinage semble un peu étrange, avec des livres signés de MM. Bouglé, Ferdinand Buisson, F. de Pressensé, Yves Guyot, et même Gustave Hervé. Pourtant je l'ai lu sans parti-pris, et j'aurais éprouvé un réel plaisir à constater qu'en si mauvaise compagnie se fût au moins glissé un bon livre. Tel n'est pas, je l'avoue tout de suite avec regret, le résultat de l'examen que j'en ai fait. Je n'irai certes pas jusqu'à dire que ce soit un mauvais livre, car il faut, quand il s'agit de livres signés de noms honorables, être ménagers de ces condamnations sommaires : mais il me semble porter la trace de ces illusions libérales, dont cette revue a pour objet principal de signaler les dangers. Je m'en expliquerai donc avec une entière franchise en m'efforçant de ne jamais dépasser les limites de la plus stricte équité. J'ai à peine besoin d'ajouter que je rends hommage au talent des auteurs et que je ne doute en aucune façon, ni de leurs bonnes intentions, ni de leur bonne foi. Je crois simplement qu'en maintes occasions ils se sont gravement trompés.

---

1. Par l'abbé Laberthonnière, avec les concours de MM. Chevalier, agrégé de philosophie, et Legendre, agrégé d'histoire. (Paris, librairie Giard, in-12 de XLIV-306 pages).

I. — M. l'abbé Laberthonnière, directeur des *Annales de Philosophie chrétienne*, et qui fut l'un des plus ardents et plus talentueux défenseurs des doctrines de l'immanence, a signé la préface, et s'en avoue ainsi le seul auteur. Le reste du livre est sans doute l'œuvre plus spéciale de ses deux collaborateurs.

La préface est, en quelque sorte, l'exposé philosophique et théologique du sujet : c'est la partie la plus courte, quarante-quatre pages contre 306 que comprend l'exposé historique.

Au début, M. l'abbé Laberthonnière ne semble pas très assuré que l'institution de l'Eglise ait son fondement dans quelque parole spéciale de Notre-Seigneur : il croit plutôt que ce n'est pas seulement par une parole en particulier, ni à un moment plutôt qu'à un autre, que le Christ a institué l'Eglise. Par toutes ses paroles, par toute sa vie, par sa mort et par sa résurrection, il a fait naître la foi en lui, la foi en Dieu le Père et à la vie éternelle, et c'est avec cette foi que les disciples unis, formèrent une communion, eurent une âme commune, furent l'Eglise.

C'est ainsi, si j'ai bien compris la théorie de l'auteur, que, sans l'intervention d'un décret divin, qui n'apparaît nulle part formulé d'une façon précise, l'Eglise s'est trouvée, par l'effet d'une sorte de germination intérieure et d'une vie immanente, constituée à l'état de société essentiellement spirituelle : *non est de hoc mundo.*

N'y a-t-il pas là une équivoque, qui pèsera sur toute la suite du discours? Que l'Eglise ait été constituée par Notre-Seigneur lui-même et par un décret formel, cela ne nous paraît guère contestable. Que les paroles de Notre-Seigneur devant Pilate, expriment, limitent et définissent la condition terrestre de l'Eglise, nous avons peine à le croire. En tout cas, il ne faut pas oublier que si l'Eglise, de par son objet et de par son origine, n'est pas de ce monde, elle vit du moins dans ce monde, corps et âme à la fois, et doit donc réaliser les conditions d'une société parfaite, qui lui permettront de vivre sa double vie et d'acheminer vers leur destinée suprême, non pas de purs esprits, mais des hommes.

M. l'abbé Laberthonnière a trop de bon sens et trop de philosophie pour n'en pas convenir, mais il nous semble porté à éluder autant que possible les conséquences logiques de ces prémisses nécessaires, et à considérer comme une usurpation et un empiétement les manifestations extérieures de l'action de l'Eglise dans les sphères temporelles où se meut l'humanité, qui pourtant, de par le Christ, fait tout entière partie de son héritage. Cela ne veut pas dire certes que, dans le domaine des choses temporelles, les représentants de l'Eglise ne puissent pas se tromper, mais simplement que, même en cette matière, l'Eglise possède des droits, auxquels elle ne saurait renoncer, sans déchoir de sa dignité de société parfaite. Je ne pense pas, pour mon compte, que cette position, commandée par le bon sens et la logique

des choses, nous oblige à « justifier, à diviniser, matériellement et intégralement, tout ce qui s'est dit, et tout ce qui s'est fait en son nom, sous peine de ne plus voir en elle rien de la présence et de l'action de Dieu. » Les hommes d'Eglise peuvent avoir abusé de l'autorité qu'ils tenaient d'elle, sans que nous y voyions une raison pour contester la légitimité de ses droits. Aucune autorité légitime ne pourrait survivre à pareil argument, et nous serions conduits à proclamer l'exclusive légitimité de l'anarchie universelle.

Cette disposition d'esprit rend l'auteur très sévère dans ses jugements sur les manifestations de l'action extérieure de l'Eglise. Le zèle des héros qui, non contents de garder jalousement le trésor de leur foi, passaient à l'offensive en détruisant les idoles, ne trouve pas grâce devant lui, et il les compare, ou peu s'en faut, aux sectateurs anarchistes « dont le zèle et les colères se sont éteints dans l'impuissance. » Il arriva pourtant à Notre-Seigneur lui-même, de s'armer un jour du fouet pour chasser les vendeurs du temple, et ce souvenir devrait valoir un peu d'indulgence aux Polyeucte qui s'avisèrent parfois de briser les idoles des faux dieux. Je ne suis pas, je l'avoue, de ceux qui voient dans ces initiatives héroïques, des manifestations d'anarchistes impuissants.

Les persécutions ont cessé : le pouvoir est devenu l'allié et le protecteur de l'Eglise, et dès lors, à travers des conflits de diverses sortes où s'affirme le courage des Athanase et des Ambroise, se pose la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Question difficile et délicate, dont la solution, comme d'ailleurs pour tous les problèmes d'ordre moral, doit être examinée à la double clarté du droit et du fait. Le droit nous montre ce qu'elle devrait être, le fait ce qu'elle a été. C'est du fait, nous semble-t-il, que M. l'abbé Laberthonnière s'occupe à peu près exclusivement dans une brillante synthèse historique, très éloquente, et d'une belle tenue littéraire, qui a l'exactitude relative des exposés incomplets. Où il ne voit que l'effet des événements qui se succèdent et se conditionnent, sans autre règle qu'une adaptation provisoire et nécessaire aux faits qui se déroulent sous nos yeux, en attendant que les progrès des mœurs, trop souvent contrariés par la malice des hommes, nous acheminent aux solutions libérales de l'avenir, nous voyons les progrès et les affirmations du droit chrétien, les obstacles qui se dressent devant lui, les luttes qu'il doit affronter, les défaites qu'il subit, les persécutions qui renaissent sous des formes à peine rajeunies ; et toutes ces contradictions qui font partie de l'héritage légué à l'Eglise, ne nous font pas perdre de vue ni ne nous décident à méconnaître l'idéal de la vérité sans compromission où se formule la règle de nos devoirs.

Ce n'est pas le moins du monde que nous rêvions la reconstruction de régimes et d'organisations disparus. Nous sommes de notre temps, comme nos pères ont été du leur, et nous subissons, parce qu'on ne

peut autrement faire, les exigences de l'hypothèse, comme on dit; nous observons fidèlement les conditions des compromis que le conflit des intérêts a rendus nécessaires, mais nous n'acceptons pas de voir un progrès dans ces demi-défaites du droit, et nous croyons que, même humainement parlant, l'attachement à l'idéal, si lointain et si inaccessible qu'il paraisse, est non seulement un devoir, mais une condition nécessaire de progrès.

Mais nous voilà loin de la préface de M. l'abbé Laberthonnière et j'ai hâte d'y revenir. Elle est à la fois, je l'ai dit, très éloquente et aussi très habile, et généralement assez vague et imprécise pour ne pas donner facilement prise aux contradictions. Elle peut se résumer en ces mots que je cite à peu près textuellement :

> Le rêve d'une juridiction temporelle sur les Etats a empoisonné pendant des siècles l'atmosphère religieuse, et vouloir s'y tenir ou y revenir, ce serait manquer de sens chrétien, l'Eglise devant tendre de plus en plus à « dégager sa spiritualité en la conquérant sur les passions et sur les préjugés humains. »

Sous cette forme, la question ne me paraît pas très bien posée; mais passons. Les idées de l'auteur se précisent dans quelques notes, dont je cite divers passages :

> « L'Eglise a conquis le monde pendant qu'on se faisait tuer en son nom. Du jour où, sous prétexte qu'elle était devenue une chose établie qu'il fallait défendre comme telle, on s'est avisé qu'en son nom on avait le droit de tuer, ses conquêtes, au contraire, ont périclité. Tel est le fait brutal que l'histoire jette à la face de ceux qui voudraient encore soutenir la thèse théocratique avec sa conception des gouvernements », bras séculier de l'Eglise « et faisant en ce monde la police de l'erreur. »

Nous ferons remarquer à l'auteur que le gouvernement séculier, en ce bas monde, est toujours le *bras séculier* de quelque église, et fait sur la terre la police de l'erreur, ou de ce qu'il appelle de ce nom. Nous ajoutons qu'il nous semble infiniment préférable qu'il soit le bras séculier de l'Eglise catholique, c'est-à-dire de la vérité et du bien, que le bras séculier de l'église blocarde, ou maçonnique, ou dreyfusarde, et qu'il fasse la police de l'erreur en faveur de la vérité et du bien plutôt que la police de la vérité en faveur de l'erreur et du mal La théorie libérale aboutit en somme à ce qu'il ne soit le bras séculier de personne et qu'il ne fasse la police de rien du tout, ce qui est simplement la théorie de l'anarchie. Rêve pour rêve, ou mieux idéal pour idéal, j'avoue que je préfère, et de beaucoup, le nôtre. Le libéralisme apparaît d'ailleurs tellement vieilli et suranné aux yeux de tous qu'il faut avoir beaucoup de courage, et pas mal de naïveté, pour s'en constituer le champion aujourd'hui.

Autre note de M. l'abbé Laberthonnière :

« Se refuser à voir dans l'Eglise un droit de coercition, s'exerçant par l'Etat ou à la manière de celui de l'Etat, ce n'est pas lui enlever quoi que ce soit de ce qui fait sa valeur; c'est au contraire ne pas lui infliger une tache qui, de l'aveu même de ceux qui parlent ici de droit, la ferait déchoir. »

Et plus bas :

« Que la discipline de l'Eglise implique encore une coercition, c'est possible; mais en tout cas elle ne garde son caractère propre de discipline spirituelle qu'autant que la coercition qui est alors subie se trouve conditionnée par un consentement préalable; car si on fait partie d'un état nécessairement, ce n'est que librement qu'on fait partie d'une Eglise; et ce serait un non-sens d'imaginer qu'on pourrait y être forcé. »

Nous avouons que le non-sens ne nous paraît pas être où le place libéralement l'auteur. On peut s'évader d'une patrie comme on peut s'évader de l'Eglise, et l'une et l'autre religion ont leurs renégats : né catholique et né Français on doit obéir, même au prix d'une coercition, que chacun des pouvoirs exerce dans son domaine propre, aux lois de la patrie et aux lois de l'Eglise, et au cas où ces lois, d'ordre différent, sont en contradiction, c'est à l'Eglise, non pas dans le domaine des intérêts temporels, mais dans le domaine de la conscience, qu'il appartient de dirimer le conflit. Si elle n'a pas la force pour elle, on peut éluder ses prescriptions, mais le droit méconnu reste toute de même le droit.

M. l'abbé Laberthonnière conclut par les mots suivants le paragraphe auquel ces notes servent de commentaire :

« Au lieu de se contenter de gérer la vérité comme on gère une fortune, et de poursuivre l'erreur et le mal comme on poursuit des délits à la façon d'une administration et d'un gouvernement, l'Eglise se souvient qu'elle est une *mission* chargée de conquérir les âmes à la vérité et de traiter l'erreur et le mal, non comme des délits à châtier, mais comme des misères à guérir. »

A l'encontre des dires de l'auteur je me bornerai à transcrire le texte de la proposition notée comme erronée par le *Syllabus* (n° 24) :

« L'Eglise n'a pas le droit d'employer la force; elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect. »

Dans une note subséquente, l'auteur affirme qu'il n'est pas contestable que la Réforme a contribué à l'émancipation politique de la conscience religieuse. Il a soin toutefois d'ajouter qu'elle tendait à se résoudre en anarchie spirituelle.

La conclusion est consacrée à démontrer, tout au moins à affirmer qu'à proclamer les droits de l'Eglise et à protester contre les faits accomplis, on ne fait qu'empirer le mal par des protestations inutiles,

avouer sa défaite, puisqu'en fait il ne reste plus rien à l'Eglise de sa juridiction et de sa domination d'autrefois « qu'une certaine situation diplomatique qui s'efface chaque jour davantage »; que « l'intégrité de l'Eglise réside tout entière en sa foi et en son idéal et que c'est comme une *bonté* qu'elle doit régner »; que son œuvre est « œuvre de charité divine qui s'apitoie, qui pardonne et qui relève, et non œuvre de justice humaine qui s'irrite, qui juge et qui condamne. »

Nous ne voyons pas bien comment cette simplification de la mission de l'Eglise, réduite au rôle du Bon Samaritain, peut s'ordonner aux enseignements du *Syllabus*, renouvelés par les deux successeurs de Pie IX, échos de tous les grands pontifes d'autrefois qui faisaient *un devoir aux princes chrétiens de protéger l'Eglise et de punir les transgresseurs de ses lois*. Le devoir est oublié, le droit est méconnu aujourd'hui par les héritiers de la tradition révolutionnaire : ce n'est pas une raison pour nous confiner en un silence peureux qu'on pourrait prendre pour un abandon et un oubli. L'audace des affirmations chrétiennes peut irriter momentanément nos ennemis : nous avons assez de confiance en Dieu pour croire qu'elle prépare et assure l'avenir.

Nous en avons fini avec la partie théorique du livre : sa partie plus spécialement historique, qui s'inspire naturellement du même esprit donne lieu aussi à d'intéressantes observations.

(A suivre). Edouard PONTAL.

LA POLITIQUE CHRÉTIENNE (1)

Raffermir le règne de Dieu sur la terre, tout restaurer dans le Christ, est-ce la tâche exclusive du Pape et des évêques, de telle sorte que les simples fidèles puissent se considérer comme affranchis du souci et du devoir de participer directement à cette restauration sociale du règne de Dieu par leur action politique? Nul vrai catholique ne le voudrait soutenir, et on ne le saurait faire sans contredire les enseignements fréquemment rappelés en ce siècle par les Souverains Pontifes. C'est donc, avec les différences que comporte le rôle de chacun, notre programme à tous que Pie X formule dans sa première Encyclique, en disant qu'il faut travailler à cette œuvre, « non seulement par une prière persévérante, mais, ce qui importe le plus, par la parole et les œuvres, *au grand jour, en affirmant et en revendiquant pour Dieu la plénitude de son domaine sur les*

1. Voir les numéros du 15 novembre et du 1er décembre 1908 : *Le devoir politique des catholiques. — Le programme de S. S. Pie X.*

hommes et sur toute créature, de sorte que ses droits et son pouvoir de commander, soient reconnus par tous avec vénération et pratiquement respectés. » Aussi bien, n'est-il personne, parmi les bons catholiques, qui ne souscrive avec empressement à cet appel, qui ne se flatte même d'y répondre généreusement. Mais est-ce sans illusion de la part d'un bon nombre?

Beaucoup, imbus de libéralisme, ai-je dit plus haut, cèdent à deux tendances contraires aux directions de Pie X : ils reculent devant l'affirmation de la vérité, et, en définitive, ils ne veulent pas de la lutte. Ces réticences et résistances se sont particulièrement trahies en ces dernières années par l'opposition faite au *parti de Dieu* ou *parti catholique*, opposition tantôt directe, tantôt oblique et adoptant l'expression pour la vider de son contenu, tantôt purement verbale, mais laissant percer même alors les pusillanimités de l'esprit libéral.

Question de mots, dira-t-on. Non pas; la peur des mots exprime ici la répugnance aux idées. On proteste contre le mot de *parti*, parce qu'on se dérobe à la lutte; et l'on rejette la dénomination de parti *catholique*, parce qu'une profession de principes chrétiens serait compromettante.

Pour en être convaincu, on n'a qu'à écouter les raisons alléguées. Ceux qui, sincèrement, n'en font pas une question de mot ou d'étiquette, ce sont justement les amis d'un *parti catholique;* ils ne tiennent pas au nom, mais à la chose qu'il signifie, et ne défendent celui-là que pour ne pas sacrifier celle-ci. Derrière cette question de mots, c'est toute celle du libéralisme catholique qui s'agite; et voilà pourquoi il est nécessaire de s'y arrêter, d'autant que c'est le champ de discussion affectionné par les libéraux.

Les chicanes de mots sont temps perdu. Mais les mots sont représentatifs des idées; et quand c'est l'idée qu'on repousse avec le mot, le mot doit être justifié, sinon maintenu, avec l'idée. Pourquoi, tout d abord, s'en prend-on à la dénomination de *parti*? La raison qu'on en donne de tous côtés, et qui se rencontre même sous des plumes très autorisées, comme l'a montré récemment une enquête tentée avec assez de bonheur par un porte-parole du libéralisme, M. J. de Narfon, dans le but de paralyser l'action catholique, est que, qui dit parti, dit opposition, division, tandis que nous devons tous être pour l'union et la paix. C'est le thème banal. Il est touchant. On dirait que nous avons le choix de la situation. La concorde universelle ne tient-elle donc qu'à notre humeur? Il n'est pas besoin d'une logique très rigoureuse, pour découvrir que cette objection révèle chez ses auteurs une appréhension exagérée de la résistance, de la lutte, et tient à ce qu'ils ne peuvent se faire à l'idée d'être divisés d'avec ceux qui les repoussent, ou même les oppriment. Ils n'en conviendraient pas volontiers, mais c'est le regret que trahit leur

langage, que leur conduite, hélas! en mainte circonstance de la vie publique, a trahi plus manifestement encore.

Vous vous méprenez, dira-t-on, il ne s'agit nullement de l'union avec nos adversaires, mais avec ces hommes modérés et libéraux, partisans sincères de la liberté, dont le concours nous est indispensable et dont il y aurait folie à rejeter l'alliance. Avec ceux-là nous devons marcher unis. Et c'est ici que votre politique chrétienne, vos affirmations catholiques deviennent cause de désunion.

Et pourquoi donc? Je ne m'arrête pas à faire remarquer que, même unis ou alliés à ces hommes d'ordre, vous formerez encore un parti contre celui du désordre et de l'impiété. Je demande pourquoi notre affirmation personnelle des principes chrétiens, dans la vie publique, mettrait obstacle à une action commune avec ces libéraux de plus ou moins bon aloi, si ce n'est, comme on le verra plus explicitement tout à l'heure, qu'il s'est établi un concert entre eux et vous pour faire de notre renonciation aux principes de cette politique, la condition préalable de l'accord.

Eh bien! vous le mettez à trop haut prix. *Est, est; Non, non.* Pensez-vous avec le Pape, qu'il faut être ouvertement pour Dieu. et ne pas reculer devant la contradiction que son nom suscite dans nos sociétés déchues, ou, croyez-vous, à l'encontre du Pape, qu'un parti de l'ordre et de la liberté suffit pour les sauver?

C'est donc le cas d'ajouter : ne soyez pas plus catholique que lui, car il n'a pas peur de ce mot de *parti*, et c'est de la bouche même de Pie X que nous l'avons recueilli. Que nous dit-il? « Sans doute, le désir de la paix est dans tous les cœurs; et il n'est personne qui ne l'appelle de tous ses vœux... Il en est, et en grand nombre, nous ne l'ignorons pas, qui, poussés par l'amour de la paix, s'associent et se groupent *(in cœtus factionesque coalescunt)* pour former ce qu'ils appellent *le parti* de l'ordre.. De *partis* d'ordre *(partes ordinis)* capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un : *le parti* de Dieu *(partes faventium Deo). C'est donc celui-là qu'il faut promouvoir...* »

Comment soutenir que le mot français *parti* dépasse la portée du mot latin *partes*, tel qu'il est déterminé par son contexte? *Partes faventium Deo* est mis en antithèse avec *partes ordinis*, il faut donc que le mot *partes* garde la même valeur dans les deux cas; or, dans le cas de l'ordre, il est donné comme équivalent des mots *cœtus factionesque:* ce qui dispense d'insister. Au surplus, la traduction française de cette première encyclique fut publiée par l'imprimerie du Vatican, en même temps que le texte latin et sa traduction italienne. Le respect, dit justement M. l'abbé M. de la Taille, auquel nous empruntons ces observations, incline à croire que Sa Sainteté aura su s'assurer den interprètes capables de rendre sa

pensée sans trop sacrifier au vieux dicton : *traduttore traditore.* Et sa pensée apparaît opposée à celle qui inspire l'objection.

Nous sommes d'ailleurs les premiers à convenir qu'il ne faut pas exagérer la portée de cette expression : *un parti.* Elle n'a ici d'autre signification que l'accord commun sur certains principes d'action et la commune résolution de les professer.

C'est bien là, d'ailleurs, qu'est la question au sentiment de tous. Car on discute moins cette idée de parti, que la profession de foi sous laquelle il s'agirait de réaliser l'accord et le programme, en les exprimant par le nom de *parti catholique.* A quelles joûtes de parole et de plume ce nom a donné lieu! Comme il arrive trop souvent, faute d'avoir suffisamment précisé l'objet du débat, plus celui-ci s'étend ou se prolonge, moins il s'éclaircit. Essayons d'y apporter un peu de lumière.

Le parti catholique est le parti de l'affirmation publique des droits de Dieu sur l'homme et la société, de leurs devoirs essentiels envers Dieu et envers l'Eglise. Le parti catholique est le parti de la politique chrétienne.

Sa conception n'est autre que celle exposée par Albert de Mun, en 1885, dans sa belle lettre à l'amiral Gicquel des Touches :

« Le peuple est à la fois l'instrument et l'enjeu des luttes électorales ; c'est à lui qu'il faut parler ; *les politiciens le trompent pour l'exploiter à leur profit ; c'est aux catholiques, que leur foi met au-dessus des intérêts personnels, à lui dire la vérité.*

« Je voudrais donc qu'au milieu des agitations publiques un parti se levât, qui posât franchement la question sur ce terrain, et qui, s'adressant au peuple des villes, des usines, et des campagnes, *lui montrât d'un côté la Révolution, sa véritable ennemie, l'abusant depuis un siècle... ; de l'autre, l'Église catholique, sa tutrice naturelle et séculaire...*

« *Je voudrais que les catholiques, convaincus que là est le véritable terrain du combat, y portassent toutes leurs forces,* et que, laissant de côté les conventions et les petitesses de la politique, *ils offrissent ainsi* aux conservateurs, menacés par les tempêtes sociales, le rempart qui leur fait défaut C'est qu'en effet, les luttes sociales sont la fatalité de notre temps ; désormais, elles domineront toutes les questions politiques, et c'est elles qui décideront de l'avenir des nations. En vue de ces luttes, il s'agit d'opposer à la politique matérialiste, appuyée sur les droits de l'homme, *la politique chrétienne, qui s'appuie sur les droits de Dieu, garantie de tous les droits humains, et qui détermine, suivant sa loi, le régime de la famille, du travail, du crédit et de la propriété (1)* »

1. Pourquoi ce projet d'Albert de Mun rencontra-t-il alors une opposition presque universelle, même de la part des meilleurs catholiques ; comment son éloquent défenseur, après l'avoir noblement sacrifié par obéissance, à cette époque, se trouva-t-il impuissant à le réaliser plus tard, lorsqu'en 1892, Léon XIII bénit son entreprise ; et surtout, par quelle contradiction Albert de Mun se déclare-t-il aujourd'hui opposé à ce parti catholique qui avait été le rêve de sa carrière, nous aurons occasion de le dire plus tard. Tout le secret se trouve déjà dans cette incise d'une phrase qu'on vient de lire, où se glisse l'équivoque et l'erreur de l'indifférentisme poli-

La question est donc de savoir, et la poser n'est-ce pas déjà la résoudre? si les catholiques doivent chercher les règles dont s'inspirera leur action commune dans le droit chrétien ou dans le droit *nouveau*. Le droit chrétien part du principe d'autorité pour édicter un système d'obligations immuables comme la vérité, bien que flexibles comme la vie. Le droit moderne part du principe libéral, pour aboutir à un ensemble de conventions, destinées à harmoniser tant bien que mal l'exercice de la liberté avec les exigences de la vie sociale (1). Il est impossible de ne pas voir que l'évidente inégalité des principes entraînera des différences considérables dans la fermeté de la conduite et la fécondité de l'action.

Les encycliques de Léon XIII sur la Constitution chrétienne des Etats et sur la Liberté ont mis dans un relief d'une admirable précision les principes du droit chrétien et ceux du droit nouveau. A ceux-ci, elles opposaient le *Syllabus* de Pie IX, notamment sur les points suivants : obligation pour l'Etat de professer la vraie religion et de la fortifier par la sanction des lois; obligation de s'entendre avec l'Eglise sur les matières mixtes, non sans tenir compte de la supériorité que confère à l'Eglise sa fin surnaturelle; interdiction de préconiser comme un droit du citoyen la liberté illimitée de penser et d'émettre en public ses opinions « là même où l'Etat est obligé de la tolérer patiemment. » Bref, ces encycliques contiennent un vrai code de politique chrétienne. Car Léon XIII n'a pas seulement entendu édicter des règles doctrinales, mais aussi prescrire aux catholiques une attitude pratique. Les paroles de Pie X citées plus haut font simplement écho à celles de son prédécesseur, lorsque, après un magnifique exposé de doctrines, celui-ci ajoutait : « Elles sont d'une vertu merveilleuse pour guérir les plaies dont souffre notre époque : plaies immenses, plaies innombrables, qui ne sont pour la plupart que l'effet de ces libertés tant prônées, où l'on croyait voir comme en germe tant de salut et tant de gloire, et qui, trahissant de si hautes espérances, au lieu de fruits sains et savoureux, n'ont porté que des fruits amers et corrompus. *De remède il n'y en a que dans le rappel aux vrais principes* ». C'est pourquoi, ajoute Léon XIII dans un autre endroit : « *Il faut les professer de bouche, aussi souvent qu'il sera nécessaire.* » Et encore : « La défense du nom chrétien réclame impérieusement que l'assentiment aux doctrines enseignées par l'Eglise soit, chez tous, unanime et constant; et, à cet égard, il faut se garder *de toute connivence aux doctrines fausses et d'une*

---

tique que M. de Mun, peu de temps auparavant, combattait avec éclat, et dont il a fait plus tard, comme tant d'autres, une application de plus en plus fâcheuse : « laissant de côté les conventions et les petitesses de la politique. »

1. M. l'abbé de La Taille. *L'action des catholiques dans la vie publique. Les Études*, 5 août 1908.

mollesse plus grande que ne le permet la vérité dans la résistance à leur opposer. »

Il va de soi qu'il y aurait exagération et imprudence à réclamer l'affirmation intégrale des principes directeurs de la politique chrétienne dans toute manifestation de l'action sociale et politique. Un programme électoral, une discussion parlementaire comportent nécessairement des ménagements et certaines transactions. Mais s'il y a le temps de la discrétion et du silence, il y a aussi le temps de parler, car le silence complet équivaut à un abandon; s'il y a des concessions à faire dans la pratique, il y a des principes qu'il faut toujours maintenir, parce qu'ils sont la source du droit qu'on ne saurait laisser prescrire. « C'est assez dire qu'il ne faut pas chercher *dans l'effacement des principes et encore moins dans leur altération,* le secret de ce tempérament qui sait ne demander à la thèse que ce que comporte l'hypothèse. S'il y a des sacrifices à faire, ce n'est pas sur les principes qu'ils doivent porter ni, par conséquent, sur l'idéal d'avenir, mais seulement sur l'exercice d'un droit ou d'une prérogative dont l'intérêt public réclame l'abandon temporaire. *Peut-être n'y a-t-il pas pleinement accord entre cette conception et celle que tendrait à faire prévaloir un certain langage courant, une certaine pratique qui, si elle se répandait, menacerait de ne plus laisser subsister parmi nous d'esprits assez fermes, ni de bras assez vaillants pour transmettre, aux générations qui se lèvent, le flambeau des principes catholiques (1).*

Or, c'est l'*effacement des principes* qui est en définitive tout l'objet de l'opposition au parti catholique, au parti de Dieu. Celle-ci rend manifeste ce désaccord entre le langage, la pratique, qui de toute part ont cours, et la juste conception du devoir, signalé par M. de La Taille en termes d'une extrême réserve. Le désaccord est, en effet, pénible à constater. C'est une tâche ingrate, et dont plusieurs se rebutent, d'aborder la critique des faits à la lumière de ces principes. Cependant, si l'on estime que ce serait un malheur irréparable d'en laisser éteindre le flambeau, il est urgent d'éclairer l'opinion catholique sur les fausses voies où l'engageaient plusieurs de ceux en qui elle avait le plus de confiance. Et puisque, estimant cet effort indispensable, nous nous sommes résolu à le tenter, allons chercher un premier exemple là où l'on sera peut-être le plus surpris de le rencontrer.

L'*Ami du Clergé* est une revue estimée entre toutes; elle rend d'inappréciables services au monde ecclésiastique par la pureté de sa doctrine théologique et morale, par la sûreté, la richesse et la variété de ses informations religieuses, qui en font le plus précieux conseiller du ministère pastoral. Il n'en est que plus surprenant et plus significatif de voir sur combien de points, depuis quinze an-

1. M. l'abbé de La Taille. Article déjà cité.

nées, et par l'effet de son zèle à servir la politique de Ralliement, elle a eu des faiblesses pour les hommes et les œuvres qui faisaient le jeu du libéralisme. Un an s'était à peu près écoulé depuis que Pie X avait solennellement proclamé la nécessité de relever le parti de Dieu, c'est-à-dire d'affirmer ses droits sur l'homme et la société, lorsque l'*Ami du Clergé*, en réponse à la lettre d'un abonné qui se plaignait de voir la *Croix* et l'*Univers* patronner la ligue de M. Piou « fondée sur les principes du vieux libéralisme condamné par Pie IX », répondait : « *Le parti de Dieu?* Mais qu'est-ce que ce parti-là, mon cher confrère? Dieu, chef de parti catholique, *cela ne s'était pas encore imaginé ni écrit*, et sans doute vous n'avez pas vous-même RÊVÉ PAREILLE SOTTISE? (1) » Voilà des paroles et un ton qui font mesurer la distance entre les directions du Saint-Père et l'état d'esprit de ceux qui tiennent un tel langage.

Quelques mois plus tard, pressé de s'en expliquer, l'*Ami du Clergé* répondait aux critiques : « Nous connaissions ce mot et ce texte de Pie X... Nous parlions de *partis politiques*, donc de partis « humains », de groupements définis sous une raison politique déterminée. Faire de Dieu le « chef » d'un parti politique ainsi entendu n'est jamais venu à la pensée de personne. C'est tout ce que nous avons dit (2). » Cette explication n'éclaircit rien; et l'on verra tout à l'heure que l'*Ami du Clergé* avait dit un peu plus. Est-ce que la parole du Saint-Père ne s'appliquait pas aux partis humains et politiques? Les partis humains et politiques se meuvent-ils donc dans un ordre indépendant à cet égard? N'est-ce pas eux que le pape invitait à faire reposer l'ordre social sur des fondements plus solides que les principes du libéralisme? Et comment la société réaliserait-elle jamais ce devoir, si les partis dont elle se compose en sont exemptés, surtout si les organisations catholiques s'en affranchissent? Car, il le faut bien noter pour toute la suite de la discussion, les partis dont nous nous occupons, et notamment l'*Action libérale*, sont composés, et même exclusivement, de catholiques; il n'y entre pas un seul homme qui ne s'honore de son baptême. Et ce sont de tels partis qui, réservant l'ardente profession de leur foi pour leurs réunions intimes, se feraient sans défection une loi de passer sous silence l'autorité divine dans la vie publique, pour n'invoquer devant le peuple que les maximes du droit nouveau?

Au surplus, la réponse de l'*Ami du Clergé*, suivant point par point la lettre de son abonné, opposait expressément l'étonnant passage cité plus haut au paragraphe que voici : « Que faire donc? Créer le *parti de Dieu*, la Ligue de défense sociale et religieuse, étrangère à la monarchie et à la République, et soutenir cette Ligue au besoin par

1. No du 21 juillet 1904.
2. 2 février 1905.

l'exil, par la prison et le sang, à l'exemple des catholiques d'Allemagne. Laissant de côté la politique de personnes et de dynasties, aborder la politique de principes, et surtout la politique des faits et des lois. » On ne pouvait exclure plus complètement l'idée de Dieu chef de parti politique sur laquelle l'*Ami du Clergé* prenait et donnait le change. Mais il faut chercher sa pensée dans la suite de ses explications :

Il reste donc que le parti de Dieu, comme vous dites, c'est tout simplement le parti du bon sens, de l'honnêteté morale et de la foi, le parti du vrai et du bien. *Pourquoi parti*, si c'est là une affaire de conscience, antérieure et supérieure à toutes les controverses politiques, aux sociétés elles-mêmes? *Tous les partis politiques, dès là qu'ils ne sont point en dehors du bon sens et de la morale, peuvent se réclamer également du parti de Dieu. il suffit pour cela qu'ils se croient et soient honnêtes, la cause de Dieu étant de façon absolument universelle la cause même de la raison et de la morale, soit naturelle soit surnaturelle,*

Et précisément, *l'Action libérale, voilà le parti de Dieu.* puisque son but est de rétablir dans la société l'ordre divin qui lui manque...

De ces paroles ma faible intelligence ne peut tirer que ceci : tout ce qui est honnête émanant de Dieu, c'est assez qu'un parti ne soit pas en dehors du bon sens, de la raison et de la morale (comme ceux qui s'en tiennent aux principes d'ordre et de liberté), pour le rattacher suffisamment à sa cause; et c'est donc sans raison que le Pape distingue, oppose l'un à l'autre le parti de l'ordre et celui de Dieu, le parti du bon sens, de l'honnêteté naturelle, et celui qui affirme explicitement l'autorité divine.

Dira-t-on que je force le trait? Je répondrai par un simple rapprochement de textes. Dans son article justificatif du 2 février 1905, l'*Ami du Clergé* disait :

La morale condamne toute action politique qui serait positivement *contraire* à Dieu et à son Eglise. Elle ne condamne pas l'action politique simplement non confessionnelle par pure *négation* sur le terrain, par exemple, des libertés publiques naturelles. Prenons l'*Action libérale. On ne peut la dire chrétienne, c'est clair* : tel n'est point son programme ni son but. Peut-on la dire anti-chrétienne? Pas davantage. Elle rend indirectement service à la foi en déblayant le terrain naturel des obstacles qui sont de nature à lui faire obstacle (1).

On voit persister ici l'idée, selon nous inadmissible, sur laquelle nous reviendrons encore plus bas, que, dans un pays comme notre France chrétienne, la défense des libertés publiques naturelles se peut exercer par les catholiques, car enfin M. Piou est catholique, n'est-ce pas? et se donner pour chef des catholiques, abstraction faite des principes religieux. Mais surtout rapprochant ce passage du précédent, je

1. Page 86.

complète ainsi la dernière phrase de celui-ci : *Et justement l'Action Libérale, qui n'est pas chrétienne, voilà le parti de Dieu.*

Sauf une différence de ton, l'*Ami du Clergé* ne paraît donc pas avoir compris les choses autrement que M. l'abbé Naudet, l'enfant perdu du libéralisme, écrivant dans sa *Justice sociale* du 21 avril 1906, sous la rubrique : *L'Eglise de France et le parti de Dieu* .

Eh bien, M. le chanoine Delassus a beau être honoré des communications officielles de l'administration diocésaine de Cambrai, je dis que sa mentalité est déplorable, folle, insensée, funeste, éminemment dangereuse pour lui et pour les autres. Je dis que la première indication à remplir pour l'Eglise de France de France est d'extirper ce hanneton qui se promène dans le cerveau des catholiques et les fait délirer. Je dis qu'il faut, bon gré, mal gré, que l'Eglise de France n'ait qu'un parti, le parti du bien où qu'il soit et d'où qu'il vienne, — le parti du vrai, où qu'il soit et d'où qu'il vienne, — le parti du juste, où qu'il soit et d'où qu'il vienne, — en un mot le *parti de Dieu* et ce parti-là seulement.

A n'en pas douter, l'*Ami du Clergé* n'accepterait ni cette solidarité, ni les conclusions tirées de son langage. Personne ne lui fera l'injure de le penser. Cependant comment ne pas retrouver dans cet autre passage du même article l'illusion d'un relèvement social auquel suffiraient les principes primordiaux de la loi et du bon sens naturels ?

On l'a dit cent fois, et cent fois les catastrophes morales de notre histoire contemporaine l'ont répété à leur manière : c'est fou de perdre son temps à sauver une paire de rideaux quand la maison brûle. Pendant qu'on disserte philosophiquement sur les origines de l'incendie, ou qu'on fait la critique des fausses manœuvres qui n'ont pas su l'arrêter assez tôt, le feu marche ; à tout prix il faut lui arracher sa proie. La raison et la foi, le bon sens populaire et l'Eglise n'ont alors qu'un cri qui résume, en forme rigoureusement impérative, le devoir du moment : Faisons la part du feu.

Dans le cas qui nous occupe, faire la part du feu, c'est *non pas concéder quoi que ce soit en fait de principes, c'est se taire provisoirement,* suspendre les discussions stériles, concentrer l'œuvre de sauvetage sur les parties de l'édifice en flammes qu'il y a intérêt primordial à conserver. *Nous sommes loin du temps où,* sur le terrain, tranquille encore, des idées, *la controverse libérale avait pratiquement sa raison d'être.* Nous sommes loin peut-être du temps où il sera sage de reprendre cette controverse, interrompue par la nécessité brutale des violences de fait. Les libertés publiques naturelles sont menacées, outragées, et avec elles, forcément, tremble tout l'équilibre fondamental de la machine sociale. Là est le danger de l'heure présente, là donc aussi est le point d'application du remède.

Les questions religieuses sont d'ordre secondaire. Entendons bien ceci. Secondaires, non pas certes au point de vue de leur importance relative, c'est tout clair ; mais secondaires, si l'on peut dire, au point de vue chronologique, philosophique, en ce sens que la Grâce se superpose à la nature et que la superposition de l'ordre social, positif et surnaturel, de la société ecclésiastique deviendrait une chimère le jour où manquerait la matière fondamentale de cette superposition, c'est-à-dire l'ordre naturel

de la société civile, congrûment subsistant et *organisé d'après les principes primordiaux de la loi et du bon sens naturels.*

« Ouf! — s'écrie ici l'*Action catholique*, dirigée par le regretté comte de Bourmont, — que cette phrase soit philosophique, c'est possible; mais, au point de vue compréhensible, elle tient de la Messiade de Klopstock. » Quelle philosophie il faut, en effet, à des écrivains catholiques, pour découvrir que les questions religieuses sont secondaires, au point, car enfin c'est bien là le sens, d'être actuellement plus nuisibles qu'utiles au salut social. Je sais bien que l'*Ami du Clergé* n'a rien voulu dire de pareil, et que la question des droits spéciaux de l'Eglise, qui n'intervient pas ici directement, se mêle dans ses considérations à celle des droits essentiels de Dieu. Encore ne faut-il pas perdre de vue que ceux-là sont en rapport étroit avec ceux-ci, comme l'a montré le programme de Pie X. Je crois aussi que le plaidoyer de l'*Ami du Clergé* en faveur de l'*Action libérale* repose sur l'ignorance du désaccord existant entre ses belles déclarations et sa conduite réelle.

Mais, enfin, comment les questions religieuses font-elles obstacle à la restauration des libertés publiques? Comment dire que cette façon de concevoir une restauration des libertés publiques naturelles, par la vertu « de l'ordre naturel de la société civile, subsistant et congrûment organisé d'après les principes de la loi et du bon sens naturels », est l'équivalent de celle du pape affirmant qu'il ne saurait y avoir de salut hors des principes du droit chrétien?

Admettons, et pour ma part j'en suis convaincu, qu'en tout cela il y avait malentendu sur la question posée, bien que le correspondant de l'*Ami du Clergé* ait parlé avec toute la précision désirable. Il n'en reste pas moins, contrairement aux affirmations dédaigneuses de cette revue, que son attitude suffirait à montrer l'opportunité plus sérieuse que jamais de la controverse sur le libéralisme catholique. J'admire, presque à m'en pâmer, cette heureuse distinction qui a permis aux libéraux de conserver leur sérénité à travers toutes les catastrophes : Il ne s'agit pas de concéder quoi que ce soit en fait de principes, mais seulement... *de n'en plus parler*. Oh! *provisoirement*. Ne soyons pas curieux sur la durée de ce provisoire; ne nous décourageons même pas en voyant depuis combien de temps il se prolonge, et la série des mécomptes cruels qu'il a entraînés; mais, du moins, pourrait-on nous affirmer que l'application de cette méthode permet logiquement d'entrevoir une issue?

L'*Ami du Clergé* n'est pas plus heureux, quand il défend M. Piou d'accorder au mal la même liberté qu'au bien. Il nous paraît même s'embourber quelque peu dans le fumier où il trouve un terrain de comparaison :

— D'accord! mais l'*Action libérale* ne prône ni la tolérance, ni la liberté

du mal Elle veut au contraire, avant tout, la liberté du bien, les libertés bonnes. Que si dans ce « bloc » il y a des impuretés, elle le regrette; mais, n'y pouvant rien, elle aime mieux la liberté du fumier, pour y retrouver les perles qui sont à elles, que l'ostracisme qui supprime le tout à la fois ou plutôt qui laisse le fumier, or et pourriture, à la seule merci des combistes, les autres étant priés de les regarder à distance et de se taire.

Comme « doctrine » c'est une question — à régler en temps de paix — de savoir si le fumier a le droit de s'étaler sur la voie publique. Oui, disent les uns, parce qu'il cache des trésors; non, disent les autres, parce qu'il empeste. (C'est toute la question du libéralisme. L'*Ami du Clergé*, l'estime superflue). M. Piou n'a cure de cette controverse, encore une fois. Le combiste confisque tout. On lui crie « Halte-là! » à cause des perles; à cause aussi — argument *ad hominem* — du principe combique qui admet pour tout le monde le libre accès au fumier, à tous les fumiers. L'*Action libérale* n'enseigne rien sur la tolérance ou la liberté du mal. Elle cherche à écarter efficacement les accapareurs. En quoi elle a dix mille fois raison, n'est-ce pas? C'est la part du feu, sur ce terrain de l'action, de l'action électorale surtout. Que trouver à redire à cela? Quand l'incendie sera éteint, on verra à disserter sur la meilleure manière d'utiliser les ruines. D'ici là, sus à l'ennemi, et tout le monde à la défense *des libertés de droit commun*.

M. Henry Maret, le grand journaliste radical, dont le défaut n'est pas le manque de bon sens et de raison, répond quelque part: « La liberté pour tous est un vain mot, si elle ne comprend pas la liberté de l'erreur et du mal ». Or, la liberté pour tous, dans tous les domaines et sous tous les aspects, est, selon M. Piou, le vrai terrain de combat des catholiques. Nous verrons encore plus en détail que c'est d'elle qu'il a habitué les catholiques à attendre leur émancipation. Et il est vraiment curieux de le représenter comme indifférent au seul principe sur lequel il s'appuie. D'ailleurs, qu'il la prône ou non, son programme implique la liberté du bien et du mal; c'est même avec cela qu'il met un bâillon à la vérité catholique. Voilà donc *le parti de Dieu* tel que le conçoivent les catholiques français d'aujourd'hui.

Pour aller au fond du malentendu, il faudrait encore dissiper l'équivoque cachée sous le reproche adressé au parti catholique par l'*Ami du Clergé* et par beaucoup d'autres, d'être un parti *exclusif*. Nous espérons bien en faire entière justice. Mais celle que contient tout ce passage nous paraît exiger immédiatement une solution plus complète. Le jugement d'un autre oracle de notre presse religieuse sur la même question va nous donner occasion de la chercher.

(*A suivre*).

Emm. BARBIER.

LE MODERNISME A L'ÉTRANGER (1)

III. — EN ANGLETERRE.

W.-J. Williams et les Loisystes.

Le modernisme ne pouvait manquer de trouver en Angleterre un certain nombre d'adhérents, parmi les hommes plus soucieux de concilier les dissidents que de fortifier l'unité des croyants. Bien avant l'Encyclique *Pascendi*, et alors que les premières condamnations portées contre les ouvrages de l'abbé Loisy attiraient l'attention sur les fantaisies de la nouvelle exégèse inspirée d'Harnack, M. W.-J. Williams écrivait de Londres à la revue lyonnaise *Demain* (24 novembre 1905) :

En Angleterre, le public a été mieux préparé qu'ailleurs au genre de pensée que la critique religieuse exige... Les rapports de la critique avec le dogme, là se trouve le problème capital que la pensée religieuse doit maintenant résoudre... L'intelligence nouvelle et plus exacte qu'on a maintenant de la profondeur, de la réalité et de la vérité de la religon juive, et par conséquent de la religion chrétienne primitive, a fait naître un désir de faire table rase de l'Eglise du moyen âge et du christianisme historique, et de retourner à la religion du Christ vue dans ses plus fraîches couleurs.. Tel est l'idéal vers lequel tend la grande masse des laïques chrétiens... La loyauté envers l'Eglise pourrait coexister avec la critique la plus diligente des documents, et il devient chaque jour plus clair qu'une adhésion purement *passive* aux disciples de l'Eglise est la plus grave trahison, et qu'une obéissance *active* à l'esprit chrétien, dans la réconciliation, la sympathie agissante, l'assimilation de toutes les vérités et de tout idéal dignes de l'humanité, une telle obéissance, indépendante, personnelle, volontaire, est le seul loyalisme que l'Eglise peut trouver digne d'exiger.

Et M. W.-J. Williams désignait, comme plus ou moins imbus de cet état d'esprit, Matthew Arnold, Percy Gardner, sir Oliver Lodge. Dans une autre lettre, il généralisait encore son appréciation, et il englobait, parmi ceux qui avaient pris parti pour Loisy, non seulement « la majorité des Anglicans », mais même « l'opinion générale ». Aux yeux de celle-ci comme aux yeux de ceux-là, « le zèle des adversaires de Loisy semble, disait-il, avoir compromis le Saint-Siège dans une vraie hérésie et avoir ainsi détruit son prestige théologique ».

Quelle compétence avaient « la majorité des Anglicans » et même « l'opinion générale » pour décréter ainsi d' « hérésie » le Saint-Siège?

---

1. Voir la *Critique du libéralisme*, des 15 novembre et 1er décembre. Les principales sources où nous avons puisé la documentation de cet article sont : les *Etudes* du 5 août 1907 (article du P. Portalié), la *Revue de Lille*, février 1908 (article de Mgr Th. Delmont), les ouvrages du R. P. Fontaine, la collection de *Demain*, la *Semaine religieuse* de Cambrai, la *Corrispondenza romana*.

M. W.-J. Williams ne le recherchait point, mais c'est un fait que la querelle avait été portée devant le « grand public », par le *Times* lui-même, qui avait eu le bon goût d'accueillir, après un plaidoyer pour Loisy, une *défense du Saint-Siège*. Le plaidoyer pour Loisy, signé *Vidi*, soutenait que les opinions de Loisy étaient « approuvées par nombre de jeunes ecclésiastiques et même d'évêques » et que, si Rome s'était bornée à le condamner, c'est « parce qu'elle ne pouvait plus le livrer au bras séculier ». Cinq jours après (25 janvier 1904), le *Times* insérait, d'un docte Franciscain qui signait *Catholicus*, une réponse qui établissait que les thèses de Loisy revenaient à dire : « 1° que le Christ n'avait pas conscience d'être vrai Dieu; 2° qu'il n'avait pas enseigné la doctrine de l'expiation; 3° que l'Eglise n'avait aucune place dans l'enseignement personnel et les plans du Christ; 4° qu'il n'avait pas institué l'Eucharistie; 5° que la Résurrection n'est pas historiquement vraie. » Et *Vidi* dut convenir, sous la signature de *Romanus*, que toutes ces négations figuraient bien dans l'enseignement de Loisy.

En dépit de cette controverse publique, le baron de Hügel ne s'est pas relâché dans son zèle pour discréditer dans la presse anglaise les décisions romaines relatives à Loisy, et pour soutenir, aux applaudissements des rationalistes anglais, que « le Saint-Siège, une fois de plus, avait condamné la science » et qu'il « avait définitivement rompu avec la grande méthode historique, avec la critique, auxquelles, depuis cinquante ans, sont dus tant de précieux résultats ». Par une contradiction singulière, les mêmes hommes qui déclarent irrévocables de telles ruptures sont ceux qui prônent en même temps les plus extravagantes réconciliations. C'est ainsi que, dans *Hibbert-Journal*, l'un des organes du protestantisme libéral, M. Lloyd Thomas saluait le jour où « le mouvement libéral catholique deviendrait le mouvement catholique libre, par lequel le protestantisme et le romanisme seront dépassés ou réconciliés dans l'unité supérieure d'une religion sans dogmes ». Outre que ce vœu tombe sous la condamnation de la proposition LXV du décret *Lamentabili*, ainsi conçue : « Le catholicisme contemporain ne peut se concilier avec la vraie science que s'il se transforme en un christianisme adogmatique, c'est-à-dire en un protestantisme large et libéral », qui ne voit la chimère des aspirations de M. Lloyd Thomas vers la conciliation d'éléments entre lesquels le baron de Hügel a dénoncé une rupture définitive?

Newman et le modernisme.

Le péril de ces propos s'est accru de la tactique spécieuse à la faveur de laquelle certains novateurs anglais ont prétendu abriter sous le nom de Newman, l'ancien protestant converti, devenu prêtre, oratorien et cardinal, la théorie de l'évolution intégrale des dogmes.

Il y a cependant une distinction essentielle entre la thèse du progrès et du développement des dogmes, telle que Newman l'expose, et cette évolution perpétuelle des vérités religieuses, que professent les modernistes, et qui ne laisserait rien d'immuable dans la foi chrétienne. Pour apprécier la valeur apologétique de la thèse newmanienne, il faut lire la sagace discussion dont elle fait l'objet dans l'ouvrage du P. Fontaine, la *Théologie du Nouveau Testament et l'Evolution des Dogmes*, et même il suffit de lire ce que l'illustre oratorien lui-même, en son *Apologia pro vita sua*, a écrit de son *Essai sur le développement doctrinal* :

Cet ouvrage (*Essay of Doctrinal Development*), je crois bien ne l'avoir pas relu depuis sa publication, et je ne puis douter que j'ai dû y tomber dans mainte erreur (*and I do not doubt at all I have made many mistakes in it*), en partie à cause de mon ignorance des particularités de la doctrine telle que l'Eglise romaine la professe, mais en partie aussi à cause de mon trop vif désir (*my impatience*) d'ouvrir au principe du développement doctrinal, abstraction faite de toute considération historique, un champ aussi vaste, que le permettait la stricte apostolicité et l'intégrité de la doctrine catholique.

Devant cette déclaration, l'on ne peut que s'associer au sentiment qu'exprime la *Semaine religieuse* de Cambrai :

Il faut avouer qu'après cet aveu d'une si franche et si entière loyauté, on serait mal venu d'arguer contre l'orthodoxie de la doctrine de Newman, en se basant sur un écrit dont l'auteur lui-même reconnaît si clairement les lacunes et les imperfections et, qui plus est, d'un écrit publié avant l'achèvement de sa conversion, à une époque de sa vie où il doutait encore, où il cherchait la vérité dans une conciliation que, une fois converti, il a été le premier à juger pleinement irréalisable. Il n'est pas douteux que, si Newman avait vécu assez longtemps pour connaître les controverses actuelles et les conclusions absolument rationalistes auxquelles ont abouti les promoteurs du mouvement « moderniste », il n'eût adhéré pleinement aux lumineux enseignements de l'Encyclique *Pascendi.*

Il y a d'ailleurs eu, parmi les évêques et les écrivains laïques, un mouvement très sincère et très généreux pour défendre la foi de Newman contre la déformation que les réformistes avaient fait subir à sa pensée. Il faut citer, parmi ces vengeurs de l'orthodoxie newmanienne, l'évêque de Limerick, à qui Pie X adressait le 6 mars dernier, une lettre élogieuse, publiée dans l'*Osservatore romano* du 29 mars, pour le remercier de son travail sur l'Encyclique et le modernisme. Sa Sainteté félicite le prélat irlandais d'avoir établi que la doctrine du cardinal Newman n'a rien de commun avec les erreurs condamnées par l'Encyclique *Pascendi*, et ajoute :

C'est à bon droit que Léon XIII, appréciateur si sagace des hommes et des choses, l'avait créé cardinal et eut toujours pour lui une si profonde

affection. Sans doute, au milieu d'une si grande masse de travaux, il peut se rencontrer chez le cardinal Newman quelques expressions un peu étrangères à la façon de parler ordinaire des théologiens, mais rien qui puisse jeter le soupçon sur l'orthodoxie de sa foi.

C'est donc à tort que les modernistes anglais s'autoriseraient encore du nom de Newman.

L'affaire Tyrrell.

De tous les avocats de l'évolution intégrale des dogmes, celui qui a fait le plus de bruit, en Angleterre, c'est, à coup sûr, George Tyrrell. Tour à tour protestant, converti au catholicisme, admis dans la Compagnie de Jésus, congédié par elle, prêtre, séculier, interdit, George Tyrrell est aujourd'hui en révolte ouverte vis-à-vis du Saint-Siège, et l'évolutionnisme radical qu'il professe en doctrine, tout comme les évolutions personnelles dont il a donné le spectacle, autorisent à dire qu'il est redevenu protestant.

Ses écrits sont nombreux : *Hard sayings, External religion, The Faith of the Millions, Lex Orandi, Lex Credendi, The Dogmatic Reading of History, Lettre à un professeur d'anthropologie, Through Scylla and Charybdis, Pour la sincérité,* sans compter une foule d'opuscules et d'articles de revues, dont le dernier portait le titre : *L'excommunication générale.*

Dès la *Lex orandi,* les propensions modernistes de Tyrrell s'accusaient visiblement, car il s'y appliquait expressément à isoler, dans l'histoire chrétienne, « la valeur religieuse, ou aspect symbolique, et la valeur historique, » les désignant comme « deux plans superposés dont le premier seul est celui de la vie spirituelle ». Ailleurs, il convenait que cette méthode pouvait surprendre : « Le sceptique, disait-il, pensera, comme l'orthodoxe, que le christianisme ainsi interprété peut encore avoir une grande valeur pratique comme philosophie symbolique, comme direction de vie, comme expression d'un idéal religieux, moral et esthétique, mais qu'il n'est plus le christianisme historique. » Il proposait alors, pour apaiser les inquiétudes, cette *via media* ou transaction : « l'intelligence et l'interprétation du réel par l'idéal, du phénomène par son principe intime, de l'histoire par sa résultante. » La solution du problème n'y gagnait pas en clarté, pas plus que l'orthodoxie de l'auteur n'y gagnait en force, puisque, dans tel autre passage, on pouvait encore relever ceci : « Entre des croyances de fait, telles que l'existence et le crucifiement de Jésus, d'une part, et, de l'autre, son repos à la droite du Père, il y en a bien quelques-unes dont le degré d'historicité, d'exactitude phénoménale, feraient l'objet de disputes longues et âpres. »

Quand parut *Lex Credendi,* où s'affirmait plus catégoriquement en-

core le souci d'envisager la vie chrétienne abstraction faite de l'adhésion expresse à la vérité dogmatique, M. Henri Brémond présenta l'ouvrage aux lecteurs de *Demain* en le cautionnant par un plaidoyer où nous lisons notamment :

On peut ne pas s'entendre sur la question de savoir quel est le moyen le plus efficace d'acheminer l'intelligence contemporaine à l'acceptation de la vérité chrétienne, et rester néanmoins pleinement d'accord sur le principe du dogme intégral. Simple problème de mise au point, simple divergence de perspective. Doctrine chrétienne, vie chrétienne, il s'agit uniquement de savoir, si j'ose dire, par quel bout on commencera Car, en vérité, ces deux choses n'en font qu'une. Il n'y a pas de vie chrétienne qui n'implique le dogme chrétien, il n'y a pas de dogme qui n'explicite et ne traduise la vie chrétienne. Pauvre vie, étriquée, vulgaire, si elle ne tend pas à s'épanouir en une dogmatique rayonnante! Pauvre et stérile dogmatique, si elle se sépare de la vie et se nourrit de ses propres abstractions! Disons encore, puisque la charité est le tout de la loi nouvelle, chétif amour, dont les aspirations profondes n'appelleraient pas les dogmes catholiques, théologie lamentable qui « ne se tournerait pas à aimer ».

En dépit de cette explication indulgente, l'arbre a fini par tomber du côté où il penchait, et l'article que Tyrrell écrivit dans la *New-York Review* (octobre-novembre 1905), sous le titre : *The dogmatic reading of history*, dont le vrai sens serait « l'histoire devant le dogme », montra qu'il considérait l'appropriation dogmatique de l'histoire comme une confiscation et une déformation de cette même histoire. Et comme la propagation de pareilles idées n'allait pas sans soulever des contradictions et des conflits, Tyrrell prit le parti de ne plus traiter ces sujets contestés que dans des écrits réservés à des destinataires triés sur le volet. Dans une lettre adressée à *Demain*, le 20 avril 1906, lui-même motivait comme suit cette conduite :

Quant à mes brochures non publiées, permettez-moi de dire ici qu'elles étaient anonymes ou pseudonymes, parce que j'avais promis au général des Jésuites (que j'avais informé de mes intentions), de ne jamais imprimer sous mon nom ce qui, en ces circonstances, aurait pu être supposé, à tort, avoir l'approbation de l'Ordre, tandis qu'en réalité, cela ne représentait rien que mes conversations et ma correspondance privée. Ces brochures furent distribuées individuellement parce que, comme des lettres particulières, elles répondaient à des besoins particuliers et exceptionnels et non pas aux demandes publiques et ordinaires, et aussi parce qu'elles étaient, de mon propre aveu, provisoires et conjecturales, et, de plus, inintelligibles, hors du contexte des circonstances. Les juger comme elles ont été jugées par des délateurs de profession et des chercheurs de scandale, comme des déclarations finales et publiques, ne vaut pas mieux que de pendre un homme sur des preuves recueillies en écoutant aux portes et en ouvrant les lettres particulières.

Si « provisoires », si « conjecturales » que fussent ces brochures, ainsi répandues sous le manteau de la cheminée, elles n'en propa-

geaient pas moins des thèses qui devaient devenir « finales », c'est-à-dire définies, et « publiques », puisque, quand l'auteur eut été interdit l'année suivante, et qu'il se révolta pour tout de bon, il se révéla le champion résolu de l'évolutionnisme, de l'immanentisme, le contempteur de l'autorité de l'Eglise, le persifleur de l'excommunication, comme nous le verrons tout à l'heure. Mais nous devons noter d'abord les incidents fort peu édifiants qui marquèrent la levée de l'interdit pontifical. Une lettre du P. Xavier de la Fourvière, prieur des Prémontrés de Storrington, avait, le 13 août 1907, mandé ce qu'on va lire au cardinal Ferrata, préfet de la Congrégation des Evêques et Réguliers :

Je me porte garant des sentiments du P. Tyrrell. Il m'a formellement promis par écrit que, « dès qu'on lui aura rendu ses droits sacerdotaux, il se soumettra aux devoirs qui répondent à ces droits »; qu'en conséquence, il ne publiera aucun genre d'enseignement théologique; qu'il ne disséminera un tel enseignement ni par correspondance épistolaire, ni par aucun moyen qui équivaut à la publication, sans obtenir l'autorisation convenable.

Le 23 août, le cardinal Ferrata écrivait au prieur de Storrington :

Je vous annonce que le Saint-Père autorise le P. Tyrrell à célébrer la sainte messe *de licentia Ordinarii loci*, à la condition que vous indiquez, c'est-à-dire que le P. Tyrrell prenne l'engagement formel, par lui signé et transmis au Saint-Siège, de ne traiter aucune question de caractère religieux, ni dans la presse, ni dans sa correspondance épistolaire, ni par quelque autre moyen qui équivaudrait à une publication sans en avoir obtenu l'autorisation de l'autorité compétente. Je vous prie de communiquer ce qui précède au P. Tyrrell et d'agréer, etc...

Tyrrell, mis au fait de ces conditions, que la *Corrispondenza Romana* juge « aussi bénignes qu'équitables », en manifesta sa reconnaissance au prieur de Storrington, et le pria de transmettre à Sa Sainteté l'engagement suivant, que la *Corrispondenza* cite d'après l'autographe, daté du 30 août :

Très Révérend Père Prieur, d'accord avec les conditions prescrites par le Saint-Siège, je m'engage par la présente, à partir du jour où je recevrai la permission de célébrer la messe, et pour tout le temps que je conserverai cette permission, à ne publier aucune espèce d'enseignement théologique, et à ne pas répandre cet enseignement, soit par correspondance, soit par toute autre manière qui équivaudrait à une publication, sans l'autorisation régulière.

On eût pu croire que tout était fini par là. Il n'en était rien : le lendemain, 31 août, Tyrrell écrivait au *Giornale d'Italia*, journal moderniste de Rome :

La presse du Vatican, désireuse de crier au triomphe, répand la confusion sur les propositions d'accommodement.

Il n'a jamais été question de ma soumission à la commune loi canonique de censure obligatoire pour tous les prêtres; l'insinuation que j'aurais *refusé de me soumettre à cette censure*, obligatoire pour tous les prêtres dans l'exercice de leurs droits, est absolument fausse.

On sait très bien quelle est l'imposition à laquelle j'ai refusé de me soumettre : c'est seulement la censure de ma correspondance *privée*, censure que je ne pourrai jamais reconnaître, parce qu'elle est contraire à la loi canonique et à la loi naturelle.

Si le Saint-Père croit que j'ai cédé sur ce point, c'est qu'il a été mal informé par un autre que par moi. Mais, si cette condition est écartée, alors, puisque je rentrerai dans mes droits canoniques ordinaires, je me soumettrai de nouveau à mes devoirs ordinaires.

Ceux-ci ne peuvent exister tant que je suis privé injustement de ceux-là

L'injustice de la plainte ainsi exhalée n'est pas douteuse. Comme le *Giornale d'Italia* avait été seul à signaler la disposition du Saint-Siège à retirer la dispense, Tyrrell n'avait nul sujet d'accuser « la presse du Vatican »; s'il craignait d'ailleurs une confusion quelconque, il lui suffisait de publier la lettre du cardinal Ferrata et sa propre déclaration, et de poursuivre loyalement son chemin; et puis, pourquoi parler encore de droits sacerdotaux retirés, puisque la veille même il avait envoyé au Pape ses remerciements pour leur restitution? Comment enfin se figure-t-il que l'obligation de soumettre les *écrits théologiques* à l'autorité ecclésiastique atteint seulement les prêtres autorisés à célébrer, alors qu'elle s'étend à tous les catholiques, même laïques? Il s'ensuit que la condition mise au retrait de la suspense était bien la promesse de soumettre à l'autorisation ecclésiastique même ces écrits semi-publics à l'aide desquels il avait déjà propagé tant d'erreurs funestes.

Quoi qu'il en soit, sa véhémence moderniste, dès lors, ne connut plus de bornes. Quand, à la mi-septembre, parut l'Encyclique *Pascendi*, Tyrrell publia dans le *Giornale d'Italia* un article dont voici les propositions principales :

Une partie de l'argumentation de l'Encyclique ne peut pas être l'expression de la pensée de Pie X. Les termes du document pontifical avouent que le Pape n'a pas élaboré lui-même les arguments par lesquels le modernisme y est combattu. L'Encyclique donne du modernisme une interprétation qui le dénature et qui ne peut en aucune manière être le fait du Saint-Père. Le Vicaire du Christ peut-il accuser d'athéisme, d'hypocrisie, de vanité, d'orgueil et autres fautes basses, des hommes généralement connus pour leur désintéressement et qui, bien que les inférieurs du Pape, soit dans la hiérarchie ecclésiastique, soit dans l'état social, sont, dans l'ordre spirituel, ses frères et ses égaux? Le Pape, ayant identifié le catholicisme avec l'interprétation qu'en donne la scolastique, ne peut d'ailleurs que condamner le modernisme en toutes ses parties, sans user de patience à l'égard des modernistes qu'étonnerait cette conclusion. Les mesures de répression prévues par l'Encyclique supprimeront momentanément le mouvement; mais il reparaîtra encore plus fort, plus solide.

Le 1er octobre, dans le *Times*, Tyrrell s'abandonnait à de véritables invectives :

Le catholicisme large — celui d'Erasme — a toujours été représenté par une minorité faible et opprimée... Ce que le moderniste regrettera le plus, c'est que l'Eglise ait perdu l'une des plus belles occasions de se montrer le salut des peuples. Rarement, dans son histoire, tous les yeux ont été fixés sur elle dans une attente plus anxieuse; on espérait qu'elle aurait du pain pour ces millions qui meurent de faim, pour ceux qui souffrent de ce vague besoin de Dieu et que l'Encyclique méprise si fort. Le protestantisme, dans la personne des penseurs qui le représentent le mieux, n'était plus satisfait par sa négation brutale du catholicisme, et commençait à se demander si Rome, elle aussi, ne se départait pas de son médiévalisme rigide. Le mouvement moderniste avait transformé tous les rêves vagues de réunion en espérances enthousiastes. Hélas! Pie X vient vers nous avec une pierre dans une main et un scorpion dans l'autre...

On pourrait s'en tenir là, et ne plus vouloir entendre le prêtre qui, après avoir écrit la *Lex Orandi* et la *Lex Credendi*, injurie de façon si amère le doux et ferme Pontife. Mais il convient, pour compléter l'exposé de son cas, de montrer comment l'écrit de Tyrrell qui précéda presque immédiatement l'Encyclique, *Trough Scylla and Charybdis*, *Entre Charybde et Scylla*, énonçait précisément les thèses que Pie X allait englober dans sa condamnation. Et d'abord l'immanentisme :

La révélation est, non pas une expression divine de l'esprit de Dieu, mais la réaction spontanée ou réfléchie, provoquée sur l'intelligence humaine par la touche divine sentie dans le cœur, tout ainsi que les rêves d'un homme endormi sont créés ou formés par une cause extérieure... Elle appartient à la catégorie des impressions, plutôt qu'à celle de l'expression... Elle n'est pas une affirmation, mais une expérience... C'est toujours et nécessairement nous-mêmes qui nous parlons à nous-mêmes, et qui élaborons pour nous-mêmes la vérité.

Puis l'évolutionnisme des dogmes :

Dans l'état de choses idéal dont nous pouvons approcher chaque jour, on devrait avoir un *Credo* vivant et croissant, un ensemble de dogmes et de mystères qui refléterait et incarnerait la croissance et le développement spirituel de la communauté. Ce serait un *Credo* vivant et flexible, qui représenterait les besoins spirituels de la masse, les besoins passés des plus avancés, les besoins futurs des plus retardataires. Quand il est clair qu'une croyance opposée (aux croyances traditionnelles) gagne du terrain, de telle sorte qu'elle représente le *consensus* de l'avenir; quand différents penseurs arrivent simultanément et indépendamment à la même conclusion, l'on peut et parfois l'on doit suivre la croyance qui vit dans l'esprit, si faible que soit le nombre de ses défenseurs, plutôt que celle qui dort dans la formule quelle que soit la multitude de ses adhérents passifs.

Puis la négation de l'autorité de l'Eglise :

Les pionniers du progrès sont déférents, autant que le permet la conscience et la sincérité, vis-à-vis des interprètes officiels de la pensée de l'Eglise; mais ils doivent cependant interpréter leurs interprétations d'après la règle plus haute et suprême de la vérité catholique, c'est-à-dire, la pensée du Christ. C'est lui qui nous envoie vers eux; ce ne sont pas eux qui nous envoient vers lui: il est notre première autorité. S'ils interdisaient l'appel, ils ruineraient leur propre autorité subalterne.

Les plus récents écrits de Tyrrell le montrent obstiné dans cette attitude délibérément hétérodoxe : c'est un article donné au *Rinnovamento*, la revue moderniste excommuniée, sur la manière dont lord Acton, en avril 1864, par déférence pour Pie IX, supprima la revue *The Home and Foreign Review*, et un autre donné à la *Grande Revue* (10 octobre 1907) sur « l'Excommunication générale », où nous lisons :

Lorsque des raisons de conscience l'ont motivée, le sacrifice qu'impose l'excommunication la rend en quelque sorte séduisante pour les cœurs héroïques, et honorable aux yeux du petit nombre, dont, en définitive, le jugement seul nous préoccupe : elle est un baptême de feu, un moyen de sanctification pour l'homme pieux. Je dirai plus, les circonstances au milieu desquelles se débat actuellement l'Eglise sont telles, que préférer souffrir l'excommunication plutôt que de se rétracter devient un devoir strict pour un nombre croissant de catholiques plus intelligents et plus sincères.

On ne saurait avoir trop de pitié pour le malheureux qui, dans les voies où l'a jeté l'orgueil, se donne ainsi comme « plus intelligent », comme « plus sincère », enfin comme « héroïque ».

Derniers traits.

Pour achever de dire l'essentiel sur le modernisme anglais, il conviendrait encore de rappeler l'ouvrage de l'abbé Dimnet sur le catholicisme en Angleterre, qui a été condamné pour ses tendances modernistes, et qui avait paru en partie dans la *Revue du Clergé français* : elle-même le présentait comme destiné à rassurer « les hommes cultivés sur la conciliation possible de l'esprit catholique et de l'esprit moderne ».

Il faudrait citer aussi l'écrit publié en janvier 1908, à Londres, par le Rév. Leslie-Lilley, et qui, sous le titre : *Ce dont nous avons besoin*, contient une préface, une « lettre ouverte à Pie X par un groupe de prêtres » et une traduction du *Programme des modernistes* italiens.

Il faudrait rappeler la correspondance adressée au *Times* par M. Robert Dell, et qui attribuait au Pape cette phrase invraisemblable : « Un gouvernement, pour bien gouverner, doit être despotique et tyrannique. » Il faudrait y opposer les démentis, non seulement de la

Corrispondenza romana, de l'*Osservatore romano* et de dom Laurent Janssens, tout voisin du Pape quand fut prononcé le discours ainsi travesti, mais aussi du *Giornale d'Italia*, qui reconnut, le 10 janvier 1908, que la phrase du Pape avait été dénaturée. Il faudrait citer, du même Robert Dell, un article de la *Grande Revue*, du 25 mars, sur *Pie X et les catholiques anglais*, où l'auteur soutient que les conquêtes catholiques en Angleterre sont l'œuvre exclusive des premiers convertis, à cause de la « liberté intellectuelle » qui avait dominé leur éducation, tandis que « les autocrates catholiques ne peuvent eux-mêmes créer », et moins encore leurs victimes.

Il faudrait mentionner l'envoi, lourdement impertinent, qu'un moderniste d'Irlande a fait à tous les éditeurs pontificaux, y compris l'imprimeur de la Typographie Vaticane et celui de la Propagande, d'une transposition caricaturale du symbole de Nicée. Voici du moins la première et la dernière phrase de ce factum, d'un humour douteux :

Je crois en un seul Saint-Siège, catholique et romain, créateur d'évêques, de prêtres et de laïques, et de toutes doctrines vraies et pas vraies... Et je crois dans un seul troupeau catholique et docile. Je confesse un principe de soumission pour la préservation des apparences, et j'attends que tout tourne bien. Amen.

Il faudrait enfin signaler ce propos rapporté par le correspondant romain du *Journal de Genève*, dont on connaît l'autorité dans la presse protestante :

Un célèbre moderniste anglais me disait à moi-même, il n'y a pas longtemps : « Non, nous ne sortirons pas du catholicisme: nous ne ferons pas ce plaisir au Pape. Nous resterons dans l'Eglise, mais pour détruire la papauté. »

Il est consolant, devant cette conspiration machiavélique, de voir Mgr Bourne, archevêque de Westminster, dans sa lettre pastorale du Carême dernier, consacrée au modernisme, constater que le clergé anglais avait accueilli l'Encyclique dans un « esprit de discipline et de gratitude » et que « la propagation des doctrines modernistes n'a fait que peu de ravages, presque aussitôt enrayés, dans les consciences catholiques anglaises ».

Terminons en citant cette déclaration pittoresque du P. Bernard Vaughan, frère du cardinal décédé, dans la chaire de la cathédrale de Westminster : « Soyez sûrs d'une chose : le modernisme est un mal pire que l'appendicite. C'est un chancre qui rongerait jusqu'aux moelles le christianisme ».

Paul TAILLIEZ.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

I. — M. LE CHANOINE GAUDEAU

M. le chanoine Gaudeau qui, par ses prédications, par ses conférences très remarquées, et par la fondation d'une revue anti-kantiste : *La foi catholique*, s'est placé au premier rang des adversaires du modernisme, vient d'être honoré d'une lettre de la Secrétairerie d'Etat particulièrement élogieuse, que nous sommes heureux de reproduire :

Du Vatican, 12 décembre 1908.

Le Saint-Père a agréé avec une particulière bienveillance l'hommage des travaux publiés depuis sa fondation par la Revue « LA FOI CATHOLIQUE », dont vous êtes le très actif et savant directeur.

Sa Sainteté, qui avait béni précédemment le projet de votre œuvre, est heureuse aujourd'hui de témoigner plus explicitement qu'Elle a pour agréable l'emploi de vos forces consacrées avec zèle et amour à la défense de la foi et des droits de l'Eglise et du Saint-Siège. Le Saint-Père vous félicite de combattre vaillamment, avec l'arme d'une science orthodoxe et d'une critique sainement scientifique, la mentalité, les théories et les méthodes réprouvées dans l'Encyclique *Pascendi*. Il constate avec une vive satisfaction que vous vous proposez dans vos études de montrer l'accord des exigences légitimes de l'esprit contemporain avec la doctrine traditionnelle de l'Eglise, et notamment avec la grande Tradition de la philosophie scolastique, embrassée dans son ensemble. Vous montrez en même temps que la source des erreurs condamnées est cette fausse philosophie qui refuse d'attribuer nettement à la raison humaine la faculté de connaître avec une certitude définitive la réalité des objets matériels et spirituels distincts de l'homme, ainsi que la faculté de connaître avec la même certitude, selon la définition du Concile du Vatican, l'existence réelle d'un Dieu personnel et créateur.

En encourageant vos efforts, le Saint-Père fait des vœux pour que votre très estimable Revue, accueillie si favorablement par l'Episcopat, se répande de plus en plus dans le Clergé et parmi les laïques cultivés. Elle contribuera pour une bonne part, non seulement à élucider les questions touchant à la nature de la foi, mais à maintenir à leur hauteur la logique et la netteté traditionnelles de l'esprit français.

Comme gage de Son entière bienveillance, le Saint-Père envoie la Bénédiction Apostolique à vous et à vos collaborateurs.

Veuillez agréer, en même temps, Monsieur le Chanoine, avec mes remerciements pour l'exemplaire que vous m'avez gracieusement fait remettre, mes vœux personnels et mes cordiales félicitations.

R. Cardinal MERRY DEL VAL.

En outre, M. l'abbé Gaudeau ayant fondé une *Union spirituelle sacerdotale* destinée à maintenir dans le clergé la pureté de la foi, le Saint-Père a daigné enrichir cette œuvre d'indulgences.

II. — UNE RÉPONSE DE M. L'ABBÉ TURMEL

M. l'abbé Turmel s'est décidé à sortir de son étonnante réserve, mais, on peut le dire, sa réponse n'est pas moins décevante que son silence.

On se souvient des problèmes angoissants que son attitude avait fait naître. M. l'abbé Portalié les résumait en posant les questions suivantes dans les *Etudes* du 20 octobre dernier : 1. Comment expliquer l'identité de doctrine entre ses propres écrits (de M. Turmel), signés de son nom, et ceux d'Herzog-Dupin ? — 2. D'où vient que son article du 15 mars 1908 garde un silence encore inexpliqué sur les plagiats dont lui-même est victime ? Est-ce que cet article, en exagérant les difficultés et les prétendus aveux des théologiens, ne produit pas une impression antidogmatique qui ne le rend peut-être guère moins dangereux que le le livre d'Herzog lui-même. — 3. Comment concilier avec la foi les superstitions populaires ? — sur le *péché* originel, inventé en 395 ou 396 (ni plus tôt ni plus tard), par Augustin rompant avec toute la tradition — sur la Trinité, si peu connue, qu'à un moment tous les Pères grecs étaient trithéistes, et tous les Pères latins sabelliens — sur l'hérésie des « miséricordieux » universelle au quatrième siècle ? etc.

« Chacun de ces points, ajoute M. Portalié, a été le sujet d'une étude spéciale, démontrant, avec textes à l'appui, d'abord, que telles étaient les assertions antidogmatiques de M. Turmel et, ensuite, qu'il se servait, pour les étayer, de textes et de faits tendancieusement interprétés et défigurés. Double accusation d'une égale gravité : nous n'avons osé la formuler que forcés par l'évidence des textes et après un long examen dont nous avons livré le résultat à la discussion. Or, sur tout cela, M. Turmel n'a rien à dire au public catholique : ses sentiments n'ont point été défigurés, les principes qu'on a trouvés dans ses ouvrages, il les reconnaît pour siens. Et ainsi, quand même nous abandonnerions à M. Turmel les huit ou neuf détails minimes au sujet desquels il envoie quelques « éclaircissements », toutes nos conclusions resteraient debout ».

En effet, M. Turmel s'abstient de toute explication sur les questions posées et n'y fait même aucune allusion. Il se borne à justifier certaines de ses assertions historiques contenues dans son *Histoire du dogme de la Papauté*. M. Portalié n'a pas de peine à montrer, dans sa réplique, que ces éclaircissements tendent à accentuer, plutôt qu'à atténuer les négations de M. Turmel touchant le dogme et les origines de la Papauté.

Il faut signaler en particulier la réponse de l'éminent théologien sur le dernier point touché par M. Turmel, parce qu'elle saisit la question par son fond le plus intime et suffirait pour la trancher. M. Turmel commençait et finissait en rappelant que, dans cet ouvrage, il avait déclaré « étudier les droits de la papauté non dans leur réalité intime, que la théologie seule peut connaître, mais dans leur exercice historique. » M. l'abbé Portalié observe à ce propos :

Que signifie ici cette distinction entre la théologie et l'histoire ? Les scènes évangéliques où saint Pierre reçoit les promesses divines et l'autorité sur tout le troupeau, la place prépondérante qu'il occupe dans le collège apostolique, le rôle à part qui lui est assigné dans l'évangélisation par

les récits du Nouveau Testament, ce ne sont pas là des spéculations de théologien, ce sont des faits d'histoire, tout aussi tangibles que l'édit de Calixte, ou la lettre de Victor aux Asiates : c'est l'origine historique et l'exercice du droit pontifical dans la première génération chrétienne. Prétendre que vous, historien du dogme, vous n'avez pas à vous en occuper, c'est avouer votre défaite. Que vous admettiez ou que vous rejetiez l'authenticité de ces textes et de ces faits, vous étiez obligé de les discuter. Mais, si vous l'aviez fait, tout votre livre croulait par la base. Dans le premier cas, en effet, si vous admettiez l'authenticité des paroles du Christ, comme la portée de ces textes et leur interprétation catholique n'est plus contestée même par les protestants ou les rationalistes, vous auriez dû proclamer la primauté universelle du pape. Dans l'autre hypothèse, si vous attribuez l'interpolation de ces textes à la foi des générations chrétiennes postérieures, cette foi à la primauté de Pierre et du pape condamnait encore votre système d'après lequel, même au quatrième siècle, cette primauté universelle est absolument inconnue dans l'Eglise. Dans les deux hypothèses, votre silence est condamné par la critique et la vraie méthode historique; il n'est pas moins condamné par le bon sens des catholiques, attristé de voir un de leurs prêtres consacrer ses veilles à ruiner les vérités fondamentales de leur foi (1).

III. — CHANTAGE AU LIBÉRALISME

Le *sapere ad sobrietatem*, qu'on peut librement traduire : n'être pas plus catholique que le pape, mais surtout moins que plus, a été, de longue date, la devise du *Correspondant*. Ce n'est pas en insérant, le 10 décembre, l'article de M. G. Fonsegrive *sur la neutralité scolaire*, sur mais non pas contre, qu'il y aura dérogé; car cet article serait également, et même mieux, à sa place dans la *Revue politique et parlementaire*, ou dans toute autre de même couleur moderne. Mais laissons cela, quitte à y revenir. Il ne s'agit en ce moment que de recueillir ces lignes, extraites du même numéro, à propos de la succession académique du cardinal Mathieu :

Quel sera, s'il est permis de se servir d'une expression qu'il est loisible de transformer par analogie, le futur « cardinal vert »? C'est le secret des Immortels. Il me sera seulement permis de formuler un souhait : c'est que, par avance, on soit décidé, hors de l'Académie, parmi les tenants de telle ou telle candidature possible, à s'abstenir de ce que j'appellerai crûment, — parce qu'il n'y a pas d'autre mot juste, — *le chantage à l'orthodoxie*. Il me semble que la formelle unanimité de l'épiscopat et du clergé français dans les circonstances récentes devrait suffire à préserver l'un quelconque de ses membres, d'insinuations pareilles à celles que j'ai déjà rencontrées dans un journal important de la province. Au point de vue de l'orthodoxie, aux yeux de l'Académie, tous les ecclésiastiques français « en communion avec le Siège apostolique », comme s'expriment les documents pontificaux, sont et ne peuvent être qu'égaux. Elle choisira, à son gré, celui qui, par la dignité, la compétence spéciale, le talent, l'action intellectuelle et morale qu'il peut avoir sur le temps présent et le temps à venir, lui semblera réunir le mieux les traditions du haut clergé français et celles de l'illustre Compagnie elle-même. Plus encore que l'élection d'un laïc, celle-là sera caractéristique de la volonté évidente de l'Académie française de se tenir

1. Voir les *Études*, 5 décembre.

non pas, si l'on veut, dans une tour d'ivoire, mais au moins dans les *templa serena.* Même un roi de France disait qu'au théâtre, il n'avait que sa place au parterre. Ici, j'ai moins encore : ma modeste place dans la foule attentive. Mais c'est une voix de la foule qui cria, jadis, à Rome : *Acqua alle corde!* Et je n'ai point d'autres prétentions (1).

Sévère, mais juste, et sage surtout, le mot sur le chantage à l'orthodoxie, penseront tous ces excellents chrétiens qui portent noblement le titre de catholiques avant tout, mais sans être ni réactionnaires, ni cléricaux, ni confessionnels, ni quoi que ce soit de compromettant. Mouillez, mouillez les cordes! Ne les chicanons pas sur l'à-propos du souvenir, dont l'application faite ici à contre temps est un symbole assez juste de leur belle sagesse, car c'est le moyen de resserrer les liens, et non pas, comme ils s'en inquiètent, de les détendre. Mais regardons d'un autre côté.

Tout le monde sait quelle sorte d'intérêt le *Temps* porte à l'Eglise et d'après quelle mesure il dispense sa bienveillance aux hommes qui lui appartiennent ou la représentent. Voici que ce journal juge bon d'accorder son patronage à Mgr Mignot, archevêque d'Albi, comme candidat au fauteuil académique laissé vide par la mort du cardinal Mathieu. Et le soin qu'il en prend est tel, qu'il ne lui consacre pas moins de deux colonnes dans son numéro supplémentaire *Le petit Temps*, du 8 décembre. Elles ont pour objet spécial l'analyse du recueil d'études que Mgr Mignot vient de publier : *Lettres sur les études ecclésiastiques*, afin de se créer un titre. Voici le début et la fin de cet article :

« Personne n'ignore le rôle joué par M. Mignot au cours des événements qui précédèrent et suivirent le vote définitif de la séparation des Eglises et de l'Etat. Tout le monde a su que, secrétaire de la commission épiscopale chargée de préparer la première assemblée des évêques, il s'était, de tout son effort, employé à faciliter une entente entre l'Eglise et l'Etat, et à trouver un terrain de transaction. Il n'a pas tenu à lui que cette entente n'ait été réalisée.

» Mais ce que le public ignore généralement, c'est la science profonde et l'érudition étendue de l'archevêque d'Albi, jointe à un rare talent d'écrivain. Et comment ne l'ignorerait-il pas?

» M. Mignot, exception faite pour quelques articles publiés dans la revue *le Correspondant*, n'a jamais écrit pour le public. Le fruit de ses recherches, l'exposé de ses idées, il fallait les découvrir dans une série d'opuscules adressés modestement, soit comme évêque de Fréjus, soit comme archevêque d'Albi, aux élèves de son grand séminaire. De loin en loin, malgré une répugnance instinctive pour la parole en public, il acceptait de prononcer une oraison funèbre, comme celle de M. Le Camus, évêque défunt de la Rochelle, ou un discours de rentrée à l'institut catholique de Toulouse; il en profitait pour ramasser, en quelques pages d'un style vigoureux, ses opinions sur la critique de la Bible ou sur la méthode de la théologie. Et chaque fois, c'était

1. *Les Œuvres et les hommes*, par M. E. Trogan, page 813.

comme une thèse magistrale où l'auteur manifestait à la fois son vaste savoir et une compréhension *aiguisée* du mouvement moderne.

» A différentes reprises, les privilégiés qui avaient pu apprécier ces fortes études, où le souci de l'apologiste ne fait pas tort à la sincérité du critique, le pressèrent de les réunir en volumes pour que l'effort n'en fût pas perdu. M. Mignot vient de s'y résoudre, etc...

» M. Mignot dit quelque part, au cours de son ouvrage : « Il en coûte parfois d'avoir raison et d'être en avance de quarante ou cinquante ans sur ses contemporains. »

» Au cours de ces dernières années, M. Mignot a pu en effet se rendre compte de ce qu'il en coûtait : on ne lui a ménagé, dans certains milieux, ni la critique ni même l'outrage. Il a laissé passer l'outrage et a gardé toute sa sérénité. Ne recherchant pas le tapage, il n'a pas soulevé de retentissantes polémiques. Il a continué à tracer son sillon et à y jeter ce qu'il croit être le bon grain.

» C'est avec cette physionomie particulière que cet homme, savant et lettré, se présente aux suffrages de l'Académie. Si celle-ci tient à élire un représentant de l'Eglise, elle n'en trouvera pas qui allie davantage la science et la conviction, la foi et la passion pour la vérité. »

Mais voici que le jury académique s'est prononcé pour la candidature de Mgr de Cabrières, et celles des autres prélats sont retirées. Le *Temps* (16 décembre) se ravise alors, prouve par des exemples que « la doctrine constante de l'Académie est de chercher la gloire là où elle se trouve sans chercher la ressemblance entre le candidat et son prédécesseur », et conclut : « Il n'y a donc aucune raison pour qu'elle remplace le cardinal Mathieu par un évêque, si elle ne trouve pas parmi les représentants du clergé un candidat éclatant, tout à fait supérieur aux autres » (comme l'était Mgr Mignot).

Dans sa sereine équité, que pense le *Correspondant* de ce chantage au libéralisme ?

IV. — VIVONS EN PAIX

L'amour effréné de la paix qui absorbe toute la pensée d'une classe nombreuse de catholiques produit sur eux l'effet diamétralement opposé à l'antique *auri sacra fames* . rien ne les déterminerait à sortir de leur léthargie. Quel tempérament il faudrait pour résister aux anesthésiants qu'ils nous versent de toute main et en toute occasion ! Récemment la *Croix du Calvados*, à propos du jubilé de Pie X, consacrait son éditorial à l'attitude qui convient actuellement aux catholiques français (6 décembre). Voici la partie intéressante du morceau :

En France, l'Eglise est donc séparée de l'Etat. C'est entendu, bien entendu. Reste à savoir, puisque la séparation paraît devoir durer quel caractère elle revêtira. Naturellement, les exaltés d'entre nos adversaires ne rêvent que d'une séparation dans laquelle la séparée demeurera dans la stricte dépendance et sous la surveillance rigoureuse de celui qui l'a renvoyée ;

et par contre, quelques catholiques peut-être rêvent d'une séparation où la séparée boudera perpétuellement son ancien conjoint, refusera de jamais le saluer, de jamais le regarder, de jamais l'entretenir.

Soyons plus réfléchis, et plus sages.

Nous ne croyons pas que la France puisse gagner quoi que ce soit à ignorer Rome éternellement, et nous ne croyons pas davantage que Rome ait intérêt à méconnaître la France. D'ailleurs, à aucun moment le Saint-Siège n'a laissé entendre que l'amitié de la France lui pesait : au contraire. Nous ne supprimerons pas le passé : un fait est un fait, et qui conditionne le futur. La séparation, avec son long cortège de fautes, empêchera longtemps le rétablissement de rapports normaux entre l'Eglise et l'Etat français. Cependant il faut que ces rapports se rétablissent, et nous devons travailler à les rendre possibles. La séparation ne suppose pas le moins du monde l'absence de tels rapports. Ainsi, au Brésil et aux Etats-Unis, l'Eglise est séparée de l'Etat : cependant le Brésil et les Etats-Unis entretiennent avec Rome et avec leur clergé des rapports vraiment amicaux.

Que ce nous soit un exemple. Ne perdons point notre temps à des représailles indignes de chrétiens. Nos adversaires ont eu de grands torts, mais notre devoir de chrétiens est de les oublier, dans la mesure du possible et de les réparer.

Ce que nous ne devons pas oublier, par contre, c'est que l'Eglise n'a jamais connu d'autres vraies victoires que celles de la charité.

Le *Temps*, qui s'en étonnerait? relève et commente avec complaisance un boniment si conforme à ceux où il excelle. Néanmoins ce qui peut causer un peu de surprise, sans parler de cet accord de l'organe du sectarisme hypocrite avec un journal portant en tête l'image du divin Crucifié, c'est le rapprochement des dates entre les deux articles, car le *Temps* commentait la *Croix du Calvados* le jour même où celle-ci faisait paraître ces lignes. Il a donc bien sujet de vanter ses informations.

L'organe protestant prend de là texte pour une de ses homélies coutumières, et exhorte les catholiques à « vivre en paix », en demeurant « à l'écart de nos luttes intérieures ». Le comte de Mun lui fait une réponse digne et vigoureuse dans la *Croix de Paris*. Plus qualifié que personne pour rappeler les efforts vainement dépensés par les catholiques ralliés afin d'obtenir d'un gouvernement tyrannique la paix, il montre en termes indignés que l'histoire de ces luttes intérieures dont on nous invite à nous désintéresser, est celle des persécutions par lesquelles on cherche à tuer notre Eglise et notre foi. Peut-être, et ce serait là un signe heureux, le regret d'avoir désarmé les résistances, comme dans les expulsions religieuses de Bretagne, fait-il courir plus vibrante la plume de l'illustre académicien.

Ne quittons pas la *Croix du Calvados* sans observer comme elle connaît le pouvoir d'un mot mis en sa place. Rapportant, ainsi qu'elle n'y pouvait manquer, la conversation que M. Piou raconta, au récent congrès de la *Croix*, avoir eue avec Pie X, au moment de la séparation : Il y a trois ans, M. Piou, dit-elle, « a rendu compte d'une entrevue qu'il a eue *récemment* avec Notre Saint-Père le Pape. » (N° du 1er novembre). Voilà qui a dû donner aux yeux de son public toute leur valeur aux paroles rapportées par M. Piou et aux commentaires dont la *Croix* les a agrémentées.

A la même date (1er novembre), la *Sainte-Cécile*, bulletin paroissial de la cathédrale d'Albi, donnait, sur l'Action chrétienne, sous la signature du curé de Sainte-Cécile, un article qui fait, en plus beau, le pendant à celui de la *Croix du Calvados*. On y lit :

Notre droit, nos universités, nos hôpitaux, nos écoles populaires, nos œuvres d'assistances, sont des institutions chrétiennes. Chrétiennes aussi, par l'âme qui les anime, la plupart des réformes qu'on prépare.

On les a « laïcisées », direz-vous! Quel mal y aurait-il à cela? Quel mal à ce que les laïques, en bons hommes qu'ils sont, se soient mis à faire d'eux-mêmes, et au nom de l'Etat, ce que les clercs leur ont enseigné au nom de l'Eglise? Quel mal à ce que l'Evangile, en ce qu'il a d'essentiel et de pratique, soit devenu la règle des sociétés et la loi du monde? Une seule chose est regrettable, et ridicule, et triste, c'est que ce mouvement nécessaire n'ait pu se faire en France sans ingratitude. Cette façon de « laïciser » jusqu'à l'oubli, ou qui pis est, jusqu'à la *honte*, fait penser à ces parvenus qui ont encore les mains calleuses et qui rougissent de leurs vieux parents, ou encore à ces anciens séminaristes devenus ministres qui se servent du latin appris au séminaire pour insulter le Pape. Ces gens-là sont odieux. Dans les fossés du palais du Parlement, à Westminster, on peut voir, à quelques pas l'une de l'autre, les deux statues intentionnellement rapprochées de Cromwell et de Charles Ier. — Quand donc aurons-nous, chez-nous, un peu de cet admirable bon sens du peuple anglais, qui ne renie rien de son histoire, qui réconcilie dans la grandeur et la force de sa tradition nationale les rivaux d'hier, les bourreaux et les victimes, les vainqueurs et les vaincus, comprenant que la patrie est faite de leurs efforts réunis, de leur sang répandu, de leurs cendres mêlées, et que le respect du passé est la meilleure garantie de la liberté dans le présent et de la confiance en l'avenir? Quoi qu'il en soit, c'est notre rôle, à nous Catholiques, prêtres et fidèles, de continuer, à la manière d'un levain, au sein de la société dont nous faisons partie, — fut-elle pour nous plus injuste encore, — l'œuvre permanente et salutaire que l'Eglise y poursuit depuis vingt siècles. Il n'y a pas à refaire ce qui est fait. Il ne saurait être question de reprendre à la société civile, jalousement, celles de nos œuvres qui sont tombées dans son domaine. Les évêques, protecteurs des cités, n'ont plus à mettre le casque en tête. Les clercs n'ont pas davantage à occuper dans les prétoires; et pour construire des ponts et des routes, les moines n'ont pas à se substituer aux ponts-et-chaussées. Nous ne pouvons pas être les rivaux d'un monde qui, en un sens, est né de nous et dont nous sommes nés, et duquel, en tout cas, nous devons partager la bonne et la mauvaise fortune. Quant à nous constituer en dehors de lui, par une sorte de séparatisme, ce serait un rêve fou, aussi antisocial que peu chrétien. L'Eglise n'a pas grâce pour cela. Mais elle a grâce pour raviver les courages, faire jaillir au fond des cœurs les sources d'un idéal toujours plus élevé, et préparer à l'œuvre commune de l'humanité des ouvriers toujours meilleurs. Elle est une puissance de foi. Quand on a voulu l'imposer par d'autres voies, on l'a faussée ou rendue odieuse.

Le lecteur aura aperçu de lui-même les sous-entendus dangereux dont ces lignes sont pleines. La *Revue du Clergé français*, où l'on ne s'étonnera pas de les voir reproduites sans observations, rappelle seulement que le curé de Sainte-Cécile est M. l'abbé Birot, vicaire général d'Albi. On peut dire que tout s'explique, l'auteur étant connu.

V. — LA CONDITION DES CATHOLIQUES AUX ETATS-UNIS.

L'élection de M. Taft à la Présidence a soulevé un incident qui, bien que relatif à un point particulier, intéresse la condition générale des catholiques aux Etats-Unis. Il montre qu'il est sage de ne point ajouter foi sans restrictions aux merveilles que les libéraux nous racontent des résultats immenses que promettent l'entière liberté et indépendance dont jouissent les catholiques sous le régime de la démocratie américaine, et la parfaite égalité de droits établie entre eux et les citoyens d'opinion différente. Nous empruntons ces renseignements à l'excellent journal *La Vérité* de Québec (21 novembre).

Au lendemain des élections, le président Roosevelt écrivit une *lettre ouverte* que publièrent les journaux et dans laquelle il répond aux plaintes portées contre Taft et donne franchement son opinion. Un des correspondants avait écrit à M. Roosevelt, entre autres choses :

« Bien qu'on prétende universellement que la religion ne doit pas être mêlée à la politique, encore ne peut-on nier qu'elle le soit, et la masse des électeurs qui ne sont pas catholiques ne supporteront pas un candidat à aucune charge et plus particulièrement à celle de la présidence des Etats-Unis, qui serait un catholique romain.

» Depuis que Taft a été mis en nomination par le parti républicain, on fait circuler librement, et on met en avant comme raison pour ne pas voter pour lui qu'il est infidèle (unitarien), que sa femme et ses frères sont catholiques ».

M. Roosevelt, par une déclaration qui fait honneur à ses sentiments personnels, observe que c'est là une question de conscience personnelle, et qu'on ne saurait exiger de déclaration à cet égard, sans contredire le premier principe de la constitution qui donne une liberté religieuse complète et garantit à chaque citoyen le droit de conduire ses affaires en matière de religion comme sa conscience le lui dicte. Personnellement, M. Roosevelt émet la conviction que, dans le long avenir réservé à la République américaine, « il y aura, à n'en pas douter, des présidents protestants, catholiques, et très probablement juifs par intervalles. »

On sait qu'aux Etat-Unis les croyances religieuses jouent un grand rôle dans l'élection présidentielle, comme d'ailleurs dans toute élection à un poste élevé; il est reconnu qu'un catholique, ou même un candidat qui a des catholiques dans sa famille, n'a aucune chance de sortir victorieux.

Les plaintes portées contre la candidature de M. Taft, parce qu'on *suppose* sa femme catholique ainsi que ses frères, prouvent bien l'ostracisme politique qui pèse sur nos coreligionnaires dans la grande république, sur cette terre de *liberté religieuse*. Nous ignorons, dit *La Vérité*, si vraiment l'épouse et les frères de M. Taft sont catholiques; c'est, on l'a vu, un simple soupçon de la part du correspondant de M. Roosevelt; c'est peut-être aussi une manœuvre électorale inventée par des adversaires dans le but de combattre Taft plus efficacement et d'exploiter contre lui le fanatisme yankee. Mais, il y a

loin, on en conviendra, entre un président catholique et un président qui compte des catholiques parmi ses parents.

M. Roosevelt en homme d'Etat constitutionnel se base sur le premier principe de la constitution américaine, qui, en théorie, semble garantir à tous les citoyens de différentes croyances les mêmes droits, mais dans la pratique on n'ignore pas qu'il en est autrement, comme le prouvent d'une façon indiscutable de nombreux faits.

Dans son livre sur la *Situation religieuse aux Etats-Unis*, J. P. Tardivel, fondateur de *La Vérité*, étudie longuement cette question : *Un catholique pourrait-il devenir président des Etats-Unis?* Il soutient la négative et cite l'opinion des écrivains catholiques américains les plus autorisés. M. Daniel Dougherty, par exemple, dans un grand discours prononcé au congrès de Baltimore en 1889 disait :

« Les plus grands honneurs au sein de cette république nous sont refusés par un *préjugé* qui a toute la force d'une loi organique. Bien qu'ils soient les égaux de leurs concitoyens par l'intégrité, l'intelligence et l'instruction, les catholiques reçoivent bien rarement des positions élevées. »

En guise de commentaire J. P. Tardivel ajoutait :

« En effet, c'est une loi non écrite, comme on dit en anglais — *anunwritten law* — mais une loi inflexible, que le président des Etats Unis ne peut pas être un catholique. Il y aura peut-être un roi catholique en Angleterre avant qu'il y ait un président catholique à Washington. Aucun parti politique *ne songerait à proposer un catholique au poste* de premier magistrat de la République.

« Si par impossible, un des partis faisait une telle proposition, il serait littéralement balayé aux élections comme une vile poussière. On ne peut pas se figurer un *catholique* ou un *nègre* président des Etats-Unis. C'est une impossibilité morale. »

J. P. Tardivel donne aussi l'opinion des journaux catholiques les plus en vue : Voici d'abord celle du *Catholic Record* (23 juillet 1896). Répondant à la question posée plus haut, il écrit :

« On peut, sans danger, donner à cette question une réponse négative. Il est vrai que rien, dans la constitution générale des EtatsU-nis, ne s'oppose à ce que les catholiques acceptent les grandes charges politiques. Au contraire, il y est dit expressément que personne ne doit souffrir à cause de sa religion. Mais à côté de la loi écrite, il y a la loi non écrite qui affirme que les catholiques ne sont pas sur un pied d'égalité avec les autres citoyens. Voilà un fait qui s'affirme à chaque élection où il y a des candidats catholiques...

» Il y a plus d'un demi siècle, un écrivain distingué déclara « qu'aucun » parti politique en ce pays ne pourrait songer sérieusement à un catholique » comme candidat à la présidence. » Ce n'est pas aller assez loin. Voici comment il faut formuler la proposition : « Un homme qu'on soupçonne avoir » des parents catholiques, peut-il être élu président? »

» L'existence de cette loi, — dit encore ce journal, — de cette loi non écrite contre les catholiques, et contre ceux qu'on soupçonne de tolérance à l'égard des catholiques, est aussi certaine que l'existence des dispositions constitutionnelles en faveur de la liberté religieuse. Les faits historiques de ce

genre, il faut les admettre ; on ne saurait les écarter : ils s'imposent. Les catholiques déplorent cette situation, mais ils doivent reconnaître qu'ils sont frappés d'une incapacité politique. »

M. John Gilmary Shea écrivait dans l'*American Catholic Quaterley Review* en 1891 :

« Il est non moins étrange que triste d'avoir à constater qu'aux Etats-Unis, en ce XIX[e] siècle dont on vante les lumières et l'intelligence, l'élection du président de ce pays peut dépendre de quelques mensonges habilement lancés contre les catholiques et effrontément répétés. Cependant, c'est la vérité. Les catholiques des Etats-Unis ne se font pas d'illusion. Ils savent que l'opinion publique est contre eux d'une façon accablante. »

Le *Catholic Record* rappelle plusieurs circonstances dans lesquelles on a appliqué ce genre d'ostracisme à des politiciens qui avaient des catholiques parmi leurs proches, entre autres, le général Scott, M. Blaine, le général Sherman, le général Hancock et le général Sheridan.

Parmi les autres aspirants à la présidence qui furent rejetés à cause de leurs parents catholiques on peut nommer M. Bland, démocrate qui allait être choisi en 1896 à la convention des délégués, quand on découvrit que Mme Bland et ses enfants étaient catholiques. En 1899, il fut question comme futur hôte de la Maison Blanche du héros de Manille, l'amiral Dewey qui était très populaire, mais ayant épousé une catholique, il se ferma ainsi, de l'avis de la presse américaine, le chemin du poste suprême.

S'il est vrai que les proches de M. Taft sont catholiques, son élection vaudrait la peine d'être signalée comme un précédent. Ce point ne paraît pas éclairci. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas l'accession de M. Taft à la présidence qui donnerait un commencement de réalité aux prévisions de M. Roosevelt ; car, personnellement, et ç'aura sans doute été une bonne excuse aux yeux de ceux près de qui il en aurait eu besoin, M. Taft est connu pour franc-maçon et indifférent à toute croyance religieuse.

VI. — UN ARTICLE DE DOM BESSE

Nos lecteurs se souviennent de la chaleureuse sympathie témoignée par l'*Unità Cattolica* au directeur de la *Critique du Libéralisme*. Un important article de Dom Besse, récemment paru, lui rend un témoignage non moins bienveillant et flatteur, qu'il serait même plus séant à nous de laisser dans l'ombre, si le docte bénédictin ne touchait en même temps une question délicate sur laquelle les hommes de bonne foi seront heureux de l'entendre. Ayant exposé que le libéralisme a profondément gâté l'esprit des catholiques français, il ajoute :

Quelques-uns disent : il n'y a pas à s'inquiéter. Admirez plutôt l'unité dans la soumission, et le reste. M. l'abbé Barbier n'est pas de ces endormeurs. Il a le tempérament d'un éclaireur prévoyant et intrépide. Rien ne le décourage ni le déconcerte. Il a montré du doigt les ravages du libéralisme dans l'*Action libérale*, dans le *Sillon*, chez les démocrates chrétiens. Il n'a pas

guéri l'*Action libérale*; le *Sillon* continue; les abbés démocrates ne changent pas. On connaît du moins le mal qui les ronge, et on sait que ce mal est contagieux.

M. Barbier a remporté des victoires et encouru des haines indéracinables. On le redoute et il y a de quoi. Ses adversaires se crurent un instant débarrassés de sa vigilance. Un de ses livres prêtait à la critique. Il fut déféré à l'Index et condamné. L'auteur se soumit en fils respectueux. Ses amis comprirent. C'est avec un cœur plein de reconnaissance et d'admiration qu'ils ont salué récemment son retour dans l'arène. Le livre n'est plus l'arme qui lui convient. La lutte contre le libéralisme demande à être organisée. Le voilà avec une revue de quinzaine. C'est une revue de combat. Son titre le dit assez : *la Critique du libéralisme religieux politique et social*. Son Ordinaire, Mgr l'Evêque de Poitiers, et l'Ordinaire de son éditeur, Mgr l'Archevêque de Cambrai, autorisent cette publication. Il est donc en règle avec l'autorité ecclésiastique.

On chuchote: « Mais il a été mis à l'index! » Précisons un peu. Les livres mis à l'Index ne le sont pas tous pour le même motif. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir ceux qui ont été proscrits par le décret du 26 mai 1908. MM. Jean d'Alma et Antoine Dupin enseignent de véritables hérésies. Tel n'est point le cas de M. l'abbé Barbier. On lui a reproché d'avoir publié son livre sans *imprimatur*. Le titre était imprudent. En dénonçant le *Progrès du libéralisme en France sous le pontificat de Léon XIII*, il paraissait en faire remonter jusqu'au Souverain Pontife la responsabilité. Les hommes capables de lire ne s'y méprenaient pas. Mais que de gens lisent dans un livre, non ce que l'auteur y a mis, mais ce qu'ils ont besoin de découvrir pour le service de leur cause! M. le chanoine Gaudeau a fait une observation, qui serre la vérité de très près. La voici : « Le libéralisme est une erreur tellement grave et dangereuse, et la majesté du pontificat romain est une si grande chose, que le seul fait de rapprocher le nom du libéralisme du nom d'un grand Pape récemment disparu, est regardé par l'Eglise comme un manque de respect qu'elle ne peut laisser passer, — même de la part de l'un de ses fils les plus soumis et les plus dévoués, — sans protestation. » Cette protestation s'est faite par les moyens que le droit met à la disposition de l'Eglise. Elle a été entendue avec un respect filial. Le Saint-Siège ne l'ignore pas. M. l'abbé Barbier sait qu'une réédition de son livre, avec un changement de titre, et la simple suppression de quelques passages concernant plus directement Léon XIII, ne souffrirait aucune difficulté.

Le temps a donc mis les choses au point. Il l'a fait même très vite. Les libéraux les démocrates et les modernistes ont eu la joie courte. Les catholiques, qui ne sont pas des leurs, feront bien d'éviter des timidités pharisaïques. Un défenseur de l'Eglise a pu porter deux ou trois coups de trop : les chefs compétents l'ont rappelé à l'ordre; il les écoute avec soumission. La conscience et l'honneur ne lui permettent après cela qu'une attitude : défendre l'Eglise, comme par le passé, de son mieux. Il y aurait, de sa part, orgueil ou lâcheté à s'enfermer dans le silence.

La Critique du libéralisme est à son quatrième fascicule. Les manifestations de cette erreur y sont dénoncées avec courage et franchise. On va certainement organiser autour d'elle la conspiration des muets. Cette conspiration échouera. La *Critique* sera lue. Ses coups porteront. Son directeur n'est pas de ceux qui manquent au devoir. On peut compter sur lui.

Le Gérant G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 5593

DEUX COURS ET UN AVENT

La *Critique du Libéralisme* (n° 4, 1er décembre 1908, p. 152) a déjà signalé l'ouverture en Sorbonne, à l'Ecole des Hautes-Etudes, du cours de Mgr Lacroix, ancien évêque de Tarentaise, sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat en France, pendant la Révolution. Il convient, pensons-nous, de dire un mot des leçons qui ont suivi cette séance d'inauguration. Et comme il nous a été donné d'assister, pendant ce même trimestre, à un cours de M. Naudet sur l'Inquisition, et aux sermons de l'Avent que ce même prêtre a prêchés à Saint-Médard, nous grouperons ici les remarques les plus importantes dont ce triple enseignement fournit la matière.

I. — LE COURS DE MGR LACROIX

Nous négligerons les côtés anecdotiques du cours de Mgr Lacroix. Et pourtant, ce que dit le prélat-professeur ne tire, le plus souvent, sa gravité ou son piquant que du caractère spécial de l'auditoire. Telle critique dirigée contre des hommes d'Eglise devant une assistance de *catholiques avertis*, et qui pourrait être acceptable en ces conditions, devient une diffamation fâcheuse ou un persiflage de mauvais goût, si elle est émise devant un public hétéroclite et *frivole*. Ici, tout auditeur, quelque peu doué du sens catholique, se trouve conduit à peser deux fois chacune des phrases du professeur, une première fois au point de vue de sa valeur propre, la seconde fois au point de vue du parti qu'en pourra tirer l'ignorance ou la malveillance des auditeurs dissidents qu'il coudoie. De cette double supputation, naît un malaise indéniable. Et puis, qui donc parle? Un évêque, démissionnaire il est vrai, mais évêque quand même, à telle enseigne que sa soutane et sa ceinture sont violettes, et qu'il porte la croix pectorale; or, cet évêque professe à la Sorbonne, sous les auspices et pour le compte d'un gouvernement qui est en guerre ouverte avec le Chef de l'Eglise : n'y a-t-il pas là une situation équivoque, qui crée un autre malaise? N'y a-t-il pas là une meurtrissure pour des délicatesses qu'on ne froisse pas impunément?

Cela dit, nous devons déclarer que, pendant les cinq leçons que nous avons entendues sur six qu'il a données, Mgr Lacroix n'a produit aucune conclusion qui fût vraiment neuve. Sans doute, il n'est pas entré au cœur de son sujet; il n'a pas abordé encore la période révolutionnaire; il n'a fait qu'examiner la situation matérielle et morale du clergé catholique avant 1789. Mais, si intéressant qu'ait pu être son exposé, si aisé, si fleuri parfois, qu'ait pu être son langage,

il faut convenir que la plupart des notions qu'il a livrées sur l'Eglise de l'ancienne France figurent déjà dans l'ouvrage de l'abbé Sicard. Ce qui est plus original, c'est l'esprit dont s'inspirent la plupart des commentaires dont le professeur, au passage, illustrait les faits. Tous ces commentaires présupposent un postulat qui serait celui-ci : le genre humain, dès le berceau, a professé sur toutes choses la conception « libérale »; l'autre conception n'a pu lui être imposée que comme une contrainte tyrannisant sa propension naturelle; il en a donc forcément gémi sous cette seconde législation, artificielle et opprimante, et cela jusqu'au jour où, secouant le joug, il a fait la Révolution française, qui a réédifié la pristine conception libérale. Le malheur est que, de tous les postulats imaginables, il n'en est pas de plus arbitraire.

C'est pourtant grâce à cette glose implicite que Mgr Lacroix accrédite la plupart des blâmes qu'il inflige aux institutions de l'ancien régime. Au moment d'émettre ces blâmes, il dit avec une nuance d'étonnement et de scandale : « De nos jours, nous n'imaginerions pas ceci, ou cela... » Et l'auditeur, aussitôt, de se croire convié à conclure que les Français d'avant 1789, qui ont, non seulement imaginé, mais vu, mais subi ceci ou cela, sont des mortels dignes de toute pitié. C'est ainsi que, dans la leçon consacrée aux « abus » de l'ancien régime religieux de la France, Mgr Lacroix englobait dans une indistincte réprobation la pratique qui mettait « au service de la religion, les moyens de coercition de l'autorité civile », l'impossibilité où chacun se trouvait « d'échapper aux prises de l'Eglise », la « tenue par le clergé des registres de l'état-civil », l'exercice par l'Eglise de « la haute police de la pensée », l'ingérence enfin de l'Eglise dans tous les domaines, et il concluait sommairement : « De là des protestations, qui amenèrent la rupture et la Révolution. »

Venant ensuite à parler du for ecclésiastique et de l'autonomie judiciaire de l'Eglise, l'évêque-professeur dit : « On se demande d'où vient que, seule, l'Eglise eût cette juridiction ». Et il répond : « Il y avait *donc* là un abus certain par lequel l'égalité était méconnue ». Nous avions, quant à nous, toujours pensé que le for ecclésiastique était de droit.

S'agit-il des privilèges financiers du clergé? Mgr Lacroix insiste sur l'infime proportion que le « don gratuit » représentait dans la contribution globale des Français, et il déclare que « l'humanité, le bon sens, l'équité » protestait contre cet état de choses; contre « cet abus », qui provoqua, lui aussi, le soulèvement révolutionnaire. Il indique même que, si l'assemblée du clergé votait le don gratuit, c'est que, « devant tout au roi », le clergé était « fatalement » amené à ce versement périodique.

Par-dessus tout, Mgr Lacroix incrimine le Concordat de Bologne,

grâce auquel, dit-il, le roi de France devint le plus grand distributeur de rentes viagères de la chrétienté »; il y voit l'un des « abus organiques » qu'il énumère, sans rechercher si Léon X, en accordant à François Ier les prérogatives d'où cet abus sortit, ne fut pas mû par d'impérieuses raisons.

D'une façon générale, d'ailleurs, c'est surtout à la richesse du clergé, soit séculier ou régulier, de l'ancien régime que va la réprobation de Mgr Lacroix. Il revient sans cesse sur ce sujet, il insiste sur l'opulence du «haut clergé», ses «palais somptueux», son «personnel innombrable», sa « vie peu austère », ses « droits seigneuriaux qui se monnayaient», et c'est à peine s'il mentionne les charités de deux ou trois archevêques de Paris. Il n'eût été que juste, cependant, de dire que toutes les charges dont s'acquitte si mal aujourd'hui l'Assistance publique incombaient alors au clergé, et que nombre des revenus dont il disposait correspondaient à des attributions d'ordre temporel, auxquelles il était tenu de faire face en même temps qu'il exerçait le ministère pastoral : étant ainsi préposé à la bienfaisance et à une part souvent importante de l'administration même civile, n'était-il pas équitable qu'il fût sérieusement doté?

Quel profit, d'ailleurs, pour un évêque catholique, à persuader à des auditeurs de toute provenance que ses devanciers furent cupides? Pour un peu, il les accusait de joindre la dissimulation à l'avarice, puisqu'il les représentait comme n'avouant qu'un chiffre de revenus inférieur au chiffre réel, lorsqu'ils voulaient réduire les « annates » que le Saint-Siège prélevait sur leurs « bénéfices ». De même, il s'élève avec une sorte d'aigreur contre la part exorbitante faite à la noblesse dans la composition du haut clergé. Mais, pas une fois encore, nous ne l'avons pas entendu constater que ce même clergé possédait une science au moins égale à celle du clergé d'aujourd'hui, et que, dans la tourmente révolutionnaire, il fera preuve d'une vertu souvent héroïque : pour un hommage aussi mérité, le professeur n'eût-il pu anticiper un instant sur son récit ultérieur?

Pourquoi aussi tenir ce mauvais propos que « l'Eglise n'aime pas la statistique », simplement parce que les historiens de cette époque éprouvent quelque peine à dresser le bilan des catholiques pratiquants et la monographie rigoureuse des paroisses? Mgr Lacroix eût souhaité posséder ces pièces justificatives pour déterminer exactement les causes de la rupture religieuse qu'il va décrire : or, après avoir énuméré les raisons qui rendent cette détermination malaisée, après avoir néanmoins tenté la psychologie cultuelle des diverses classes de la société d'alors, il n'assigne guère à ladite rupture qu'une cause : les progrès du philosophisme dans la noblesse, dans la bourgeoisie, et jusque dans le clergé des deux ordres. Il serait peut-être malicieux, mais il ne serait que juste de répondre que, puisqu'il en fut ainsi,

c'est que l'Eglise exerça bien faiblement cette « haute police de la pensée » dont Mgr Lacroix devait lui faire grief à la leçon suivante. Il est vrai que, d'après Mgr Lacroix, l'indifférence du haut clergé au regard de la propagande voltairienne venait de la confiance qu'il avait dans le roi, ce roi que sa mission d' « évêque du dehors » investissait du soin de préserver la foi de toute atteinte : mais, puisque ce mandat fut si manifestement négligé, pourquoi y dénoncer un « abus » intolérable ?

Le professeur a signalé encore l'insuffisance des apologistes catholiques au XVIIIe siècle : peut-être, répète-t-il là. un ragot libéral et révolutionnaire, dont il eût fait justice s'il avait lu telle page où Louis Veuillot, qui s'y connaissait, rend un hommage tout contraire à ses prédécesseurs d'avant la Révolution. Enfin, comment Mgr Lacroix, dressant l' « effectif » du « personnel » du clergé régulier d'avant 1789, a-t-il pu évoquer les suppressions et spoliations de 1763 sans avoir le plus petit mot de blâme où peut-être il convient de voir une des causes de l'affaiblissement qu'il observe dans la défense de la citadelle catholique ?

Ne quittons pas ces leçons si étrangement mêlées sans mentionner, à l'issue de la dernière, la distribution aux auditeurs, à titre de « souvenir de gratitude » pour leur assiduité « réconfortante », d'une menue brochure : *Le discours de Jésus sur la montagne, traduction avec commentaires*. C'est une lettre pastorale adressée aux fidèles du diocèse de Tarentaise, par Mgr Lacroix, au mois de décembre 1903. Dans son ensemble, cet écrit nous devons le dire, est édifiant; aussi Mgr Lacroix nous a-t-il laissé une véritable énigme, quand, avant cette distribution, il a déclaré que ces pages contiennent « diverses choses qu'il n'écrirait plus aujourd'hui »; de quelles choses parlait-il ? Dans la lettre pastorale qui précède la traduction et les commentaires de l'enseignement divin, nous avons noté, d'une part, un éloge sincèrement ému des homélies dominicales de Pie X au peuple de Rome, et, d'autre part, une mention partiellement élogieuse de M. Loisy, à propos de son commentaire du même *Discours sur la montagne*, de ces deux louanges, est-ce celle qui s'adresse à Pie X, est-ce celle qui concerne Loisy, que Mgr Lacroix ne rééditerait plus ?

II. — LE COURS DE M. NAUDET

C'est au *Collège libre des sciences sociales* que l'abbé Naudet fait un cours sur l'Inquisition. Préposé à une chaire d' « Etudes sociales catholiques », il traite en effet du « gouvernement de la société chrétienne », et s'est trouvé conduit ainsi à parler du pouvoir coercitif de l'Eglise, à l'examiner en droit, à le vérifier dans les faits, et à juger le tout. Nous n'étonnerons personne en disant qu'il le fait avec une grande

indépendance, et même avec une désinvolture quelque peu cavalière, eu égard surtout à l'auditoire devant lequel il parle, et qui se recrute comme celui de Mgr Lacroix, dans toutes les confessions, si même il ne se compose pas surtout de rationalistes. Or, il suffira de glaner un certain nombre des propos du professeur pour donner une idée de la façon dont il concilie son souci de la véracité avec le respect des principes, et surtout avec les ménagements dus, soit à l'Eglise et à la Papauté, soit aux apologistes catholiques les plus autorisés.

Sur la question de droit, M. Naudet fait des concessions qui paraîtront bien téméraires :

« Le pouvoir coercitif de l'Eglise, a-t-il dit en substance, est affirmé par une des propositions du *Syllabus* de Pie IX, du 8 décembre 1864. Mais cette proposition n'a pas laissé que d'embarrasser les théologiens. Benoît XIV, Pie VI, Pie IX voulaient-ils dire que l'Eglise avait le droit d'exercer même des contraintes temporelles? *Odiosa sunt restringenda* est un principe applicable surtout *à cette matière*, et s'il est des théologiens pour soutenir que le pouvoir coercitif peut aller jusqu'aux contraintes corporelles, il en est d'autres, Dieu merci! pour repousser cette interprétation étendue. Vous savez d'ailleurs que les théologiens ont une clef pour toutes les serrures, et une tangente pour tous les problèmes. Or, Salvatore di Bartolo, avec l'*imprimatur* romain, explique que, quand on parle de droit coercitif de l'Eglise, il ne saurait s'agir que de contraintes *morales*. Les adversaires de cette restriction invoquent les attributions inhérentes à une société *parfaite*. Mais, si l'Eglise est, en effet, une société *parfaite*, elle ne l'est que dans son ordre. Pour une société spirituelle, morale, religieuse, les pouvoirs judiciaires ne peuvent être que spirituels, moraux, religieux. Alors ils pourront être agaçants, ils ne seront pas atroces. Ou alors, que l'Eglise s'organise avec tout l'appareil de sbires, de gendarmes, de procureurs et de bourreaux. On objecte que, si elle ne le fait pas, c'est qu'il n'y a pas convenance à ce qu'elle le fasse. N'est-ce pas un étrange droit que celui dont on fait l'aveu qu'il ne convient pas qu'on l'exerce? A vrai dire, cette explication tient au remords demeuré dans la conscience, ou la subconscience, de la race chrétienne, qui proteste irrésistiblement contre la déviation barbare qui fut infligée à ses aspirations innées, car vous voudrez bien croire que ce n'est pas naturellement que nous sommes enclins à tenailler, à supplicier, à tuer personne. Non, il faut rejeter hardiment toute solidarité doctrinale avec des actes qui embarrassent à ce point l'apologiste catholique ».

Sur la question de fait, les appréciations de M. Naudet se sont naturellement donné plus d'aisance encore. Et, bien qu'il ait pris à cœur de plaider surtout les circonstances atténuantes, et d'excuser les sévérités des Papes, l'arbitraire des inquisiteurs et la barbarie des exécuteurs par le coutumier criminel du temps, par la férocité réciproque des hérétiques, ou même par l'excellence initiale des intentions, dominées par le rêve de l'unité morale à réaliser dans les âmes, le professeur ne laisse pas que d'imputer à l'Eglise des méfaits de l'ordre le plus bas et le plus condamnable. Dès la première leçon, ne lui est-il pas arrivé de dire

qu'en livrant l'hérétique au bras séculier, l'Eglise implorait, il est vrai, la miséricorde du pouvoir civil en faveur du malheureux, mais qu'en même temps elle menaçait ce même pouvoir de l'excommunication s'il ne traitait pas l'hérétique aver rigueur? Dans la bouche d'un prêtre, cette accusation de duplicité révolterait, en vérité, si l'auteur n'était pas l'homme qui s'est rendu célèbre par certaine théorie sur « l'ivresse du verbe ».

Et voici toute une série de ces « circonstances atténuantes » dont nous parlions :

« L'horreur inspirée par les hérétiques a puisé tout son vocabulaire dans la Bible... La terminologie des épîtres n'est pas moins féroce... L'excuse des Papes du moyen âge est d'avoir servi un idéal: tout le monde en poursuivait un, et les Franciscains furent fondés pour rivaliser de détachement avec les Vaudois... Nos pères ont la responsabilité d'avoir trouvé justes des pratiques sanguinaires... Avoir marché avec son temps est donc l'excuse de l'Eglise. Et puis, qu'est-ce que l'Eglise? Ce n'est pas le Pape, ce ne sont pas les évêques, c'est la société des fidèles conduite par le Pape et les évêques. On ne peut pas plus l'accuser des torts de tel Pape ou de tel évêque, qu'on n'a le droit d'accuser la France des méfaits de tel Roi, ou la République des maladresses de tel ministre... On dit que la France, l'Italie, l'Espagne, la Flandre doivent à l'Inquisition d'avoir gardé la foi catholique; mais la révolte de la Hollande, de la Bohême, de l'Allemagne ne sont-elles pas dues aux persécutions dirigées contre les hérétiques, et l'hostilité si profonde qui poursuit l'Eglise dans les pays latins ne tient-elle pas à un besoin de revanche longtemps contenu? La vérité, elle est dans le principe affirmé par le Pape Nicolas Ier : *Ecclesia abhorret a sanguine.* C'est qu'en effet l'on fait forcément partie d'une société temporelle, tandis que c'est librement qu'on appartient à une société spirituelle. Il faut répudier les sottises contraires à cette vérité, et les atrocités qui leur font cortège. Après cela, ne vous étonnez pas que des clercs aient donné licence aux princes de faire servir le bras séculier à l'application de pénalités afflictives et sanglantes en vue d'assurer l'orthodoxie : cette complaisance pour le pouvoir civil est chose si humaine! Il y a trente ans, les catholiques de France réclamaient, dans la presse et dans la chaire, bien des choses dont ils ne se soucient plus aujourd'hui : ils avaient le pouvoir alors, ils ne l'ont plus, c'est là le secret de la différence! »

Et le prêtre-professeur terminait ce jour-là sa leçon en disant:

« J'ai certainement dit ici des choses qui contredisent ce qu'on lit dans certains journaux. Mais celui qui vous parle, et qui est prêtre, sait l'Eglise assez grande dame et assez noble reine pour n'avoir pas besoin d'être défendue par des mensonges : il n'a dit et il ne dira jamais que la vérité ».

Les propos qui précèdent sont cependant presque tous plus ou moins inexacts, théoriquement ou historiquement, et plusieurs sont même manifestement injustes.

Et que de persiflages, de lardons, nous allions dire : de gasconnades, dont l'irrévérence peut bien n'être même pas entrevue par les scepti-

ques de l'auditoire, mais qui, chez un prêtre parlant de l'Eglise, choqueront toujours le croyant! Nous citons :

« Les évêques étaient bien les pères du peuple, mais ils avaient des gens d'armes pour imposer l'obéissance à leurs enfants... L'Inquisition d'Espagne et de Portugal, si elle n'a pas versé tout le sang qu'on a dit, en a versé beaucoup, et c'était bien la machine la plus perfectionnée pour empêcher les gens de penser... Grégoire IX, pour remplacer les témoins synodaux, organisa un corps d'espions qui ramenait les temps de Tacite, où l'on surveillait la pensée... Tout pouvoir fort tend à attirer tout à soi : l'Inquisition est le terme naturel de tout le droit ecclésiastique... Le Pape trouva dans les religieux et les moines, ses meilleurs agents, car ils lui fournirent une milice docile, souple et ardente... La caractéristique de l'hérésie devint bien vite le manque de vénération pour l'Eglise romaine... On devine les excès qu'on pouvait attendre de coquins qui prétendaient reconnaître au flair les hérétiques... Pierre de Vérone, qui fut assassiné pour son zèle à poursuivre les hérétiques, ce qui prouve que la profession avait bien quelques inconvénients, fut sans doute canonisé pour autre chose que pour son ardeur inquisitoriale... Les garanties manquaient aux accusés, et seuls des esprits prévenus peuvent trouver là l'idéal de la justice, mais il faut dire, à la décharge et même à l'honneur des Papes, que l'Inquisition monastique fut modérée dans ses abus... »

Et après cette mosaïque de propos mi-tragiques, mi-badins, l'abbé Naudet, prenant un air de gravité pour les apophtegmes synthétiques qu'il allait émettre, concluait :

« Tout cela, qui n'est pas édifiant, est consolant quand même, car tout cela prouve que la justice sociale ne s'improvise pas : dans cette législation inquisitoriale, que je n'hésite pas à déclarer abominable, le pouvoir civil eut sa part, mais une grande responsabilité retombe aussi sur les hommes d'Eglise; et si cette responsabilité fut plus lourde, c'est qu'ils agissaient au nom d'un Dieu d'amour et de paix : vous venez de voir jusqu'à quel point ils se sont trompés. »

Nous trompons-nous à notre tour en considérant tout ce commentaire comme une parodie de l'*Oportet hœreses esse!* Oui, semble dire le professeur, l'Inquisition fut un mal, mais un mal utile après tout, puisqu'il permet de mieux apprécier la future justice sociale, laquelle ne s'improvise pas, et dont la *Justice sociale*, que rédigeait M. Naudet, était le prospectus!

Au passage, le conférencier a étudié les diverses catégories de délinquants dont l'Inquisition fit ses victimes : les sorciers, les Albigeois, les Templiers, et chacun de ces développements lui fournissait l'occasion de boutades nouvelles ou de théories discutables énoncées pourtant avec une sorte d'intrépidité. Complétons notre gerbe :

« Tout notre pauvre savoir humain repose sur des postulats indémontrables... Les prophéties posthumes sont les plus faciles... Innocent VIII est l'auteur

d'une bulle qui admet que les humains puissent avoir des relations avec les esprits; *son opinion*, disent les théologiens, n'a qu'une autorité privée, mais les théologiens en prennent à leur aise... Jean XXII, un esprit éclairé pourtant, et un grand intellectuel, accepta avec reconnaissance la corde qu'une comtesse lui envoya pour le préserver des maléfices... Saint Thomas appliquait aux hérétiques la rigueur de ses syllogismes: en quoi saint Thomas n'était pas tendre... Les Inquisiteurs seraient sans doute scandalisés de la peine qu'on prend aujourd'hui pour essayer de les *justifier*... Prendre Jésus pour auteur du code de l'Inquisition paraîtra tout de même excessif à beaucoup de monde.. Le sentiment qui poussa, lors du supplice de Jean Huss, une femme, une mère, à porter un fagot de plus au bûcher, procède d'une déformation de la conscience humaine, qui travestit la beauté essentielle du christianisme, et qui rend la vérité et la liberté aussi malfaisantes que l'erreur et la tyrannie... Parmi les hérétiques qu'avait à juger l'Inquisition, la tolérance s'imposait vis-à-vis de ceux qui erraient de bonne foi; mais, même quand on est en présence de la mauvaise foi, lauelle n'était pas si commune qu'on le prétend, et laquelle ne doit jamais se présumer, je déclare comme catholique et comme moraliste, que la tolérance est encore de mise... Newman et Manning, avant leur conversion, n'avaient-ils pas déclaré que le catholicisme était une école d'abomination?... Je sais bien que la doctrine des Albigeois était antisociale, qu'elle défendait le mariage et la procréation; mais la répression n'exigeait ni les massacres de Béziers, ni la réponse d'Arnauld de Cîteaux, ni la *spoliation du Midi par les seigneurs* du Nord... Sans doute on a préventivement appliqué cette sentence, énoncée à la tribune française, qu'il n'y a pas de liberté contre l'ordre public: je ne dis pas que ce soit l'idéal, je constate seulement une situation de *fait... La vraie liberté de conscience* fut garantie par l'édit de Nantes, de 1598 à 1685... Si les prérogatives respectives de l'Eglise et de l'Etat avaient été mieux réparties, nous n'aurions pas à faire notre *mea culpa* »..

La dernière conférence du trimestre a été consacrée à l'antisémitisme du moyen âge. Mais le professeur n'a pu encore aborder la question elle-même, tant il a cru devoir donner de développements à la psychologie religieuse, nationale, économique du peuple juif. A la différence, ou mieux, à l'encontre du tous les publicistes et sociologues qui ont traité depuis soixante ans la question juive, depuis Toussenel jusqu'à Drumont et Copin-Albancelli, en passant par Louis Veuillot (*Mélanges*, IIe série, tout le tome V, à propos de l'affaire Mortara), M. Naudet n'a trouvé dans l'histoire et dans le caractère des juifs que sujets d'éloges et d'édification. Pour accréditer cet optimisme subitement bénisseur, il n'établit aucune démarcation entre « le peuple élu » d'avant Jésus-Christ et les juifs postérieurs au déicide: Israël, à ses yeux, forme un bloc continu, et l'impression qu'il en donne est favorisée par la prestesse avec laquelle il passe d'une remarque puisée dans l'Ancien Testament à une autre qui se rapporte au rabbinisme, sans qu'on puisse démêler si c'est le fait d'une incohérence involontaire ou d'une confusion systématique. Du déicide lui-même, qui cesse d'être un tournant de l'histoire d'Israël, pour n'être plus qu'un épisode, il fournit cette explication :

« Sadducéens et pharisiens furent déçus par le contraste que Jésus offrait avec le Messie glorieux et conquérant que leur semblaient annoncer les prophètes. Au lieu d'un patriote ardent, ils trouvèrent un simple ouvrier. De là, leur indifférence. Mais jamais les Pères de l'Eglise n'ont imputé le procès de Jésus à la démocratie juive. Ils n'en ont accusé que les chefs, les titulaires du sacerdoce hiérosolymite, c'est-à-dire une faction cléricale asservie au pouvoir romain, et secondée par une minorité de mauvais sujets. Que des théologiens qui n'ont rien d'autre à faire dissertent sur la damnation de Judas, passe! Mais que des journalistes s'arment de la condamnation de Jésus pour maudire huit millions de descendants des juifs d'alors, c'en est trop! »

Nous pensions, nous, que c'était bien le suffrage universel interrogé par Pilate qui avait réclamé le crucifiement de Jésus et qui avait crié : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants! » Mais l'exégèse de M. Naudet ne s'embarrasse de rien: elle veut admirer une nation indomptable, héroïque, une nation à qui l'Aryen a pu enlever son sol, mais à qui il doit l'hommage du vainqueur au vaincu, une nation dans le Livre de laquelle l'humanité qui prie va chercher ses plus beaux cantiques, une nation qui a maintenu à travers les âges la philosophie la plus attrayante, et dont la synthèse demeure le patrimoine de toutes les âmes éprises d'idéal, une nation enfin qui offre à la surprise constante du sociologue ce miracle de persister unie et identique à elle-même jusque dans la dispersion, et au milieu des persécutions parfois les plus atroces. C'est à peine si, dans cette analyse, d'un enthousiasme inconditionnel, le professeur relève chez le juif une certaine morgue et un fond d'orgueil; il se hâte d'ajouter : « Qui n'a pas ses défauts? » Il semble même lui faire un mérite de ce que « sa discipline familiale sait échapper aux lois civiles des pays qu'il habite », et il convie le peuple chrétien à prendre exemple chez les juifs en ce qui touche la prolification. En vérité, M. Naudet ignore-t-il que la propagande malthusienne est, pour ainsi dire, commanditée par les éditeurs juifs des publications pornographiques et par les praticiens juifs qui propagent l'ovariotomie? Les mérites démographiques d'Israël doivent-ils avoir pour rançon la stérilisation des *goïm?* Un prêtre, en tout cas, n'y devrait pas trouver l'occasion d'exulter. Chemin faisant, des témérités modernistes ont agrémenté cette promenade au *ghetto* : « La Bible a été composée après la captivité de Babylone, d'après des documents précédents... Abraham, Isaac, Jacob, existèrent-ils? N'est-ce pas plutôt là des noms de tribus? Mais ce n'est pas le moment de faire de l'exégèse... Le roman de Ruth et de Booz... »

Et voici la conclusion de cette apologie philosémitique, dont nous devons dire qu'elle a recueilli plusieurs applaudissements : « Nous étudierons, après les vacances du nouvel an, l'antisémitisme peu rationnel et barbare du moyen âge, mais, dès maintenant, le professeur tient à répéter : nous ne sommes pas, nous ne serons jamais des

anti, ni pour le passé, ni pour le présent! » Cette formule bizarre suffit-elle vraiment à constituer un programme complet, se justifiant par lui-même? Elle vaut tout juste ce que vaudrait cette autre: « Nous ne sommes pas des *philo.* » Tout dépend en effet du complément que reçoivent ces préfixes. Et, pour tout dire, c'est le Fils de Dieu lui-même qui a proclamé : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi ».

III. — L'AVENT DE M. NAUDET

Le prédicateur, chez M. Naudet, n'oublie pas entièrement le professeur. C'est ainsi qu'en chaire, tenant de la main gauche un assemblage de notes qui lui sert d'aide-mémoire, il s'éclaire, pour pouvoir y lire, d'une bougie placée à sa droite. En dehors de cette similitude matérielle, qui l'oblige d'ailleurs à un effort méritoire dans le maintien et dans le geste, M. Naudet entre-mêle ses sermons de certaines réminiscences tirées de ses cours. Qui sait même si, dans l'espoir de mettre un peu d'ordre en son esprit légèrement incohérent, nous ne devons pas charitablement chercher, dans cet Avent prêché à Saint-Médard, une tentative de reconstitution de l'édifice positif ébranlé par les assauts des conférences sur l'Inquisition? Le lecteur en jugera, il verra surtout si ce but fut vraiment atteint. Nous nous bornerons, quant à nous, à citer, parmi les pensées que M. Naudet a produites du haut de la chaire, celles qui risquaient le plus de déconcerter le sens catholique, soit par leur témérité intrinsèque, soit par leur dissonance accidentelle, vu le lieu, vu surtout cet auditoire populaire, et en majorité féminin, conséquemment mal préparé à saisir l'intérêt de certaines controverses.

L'ossature de cet Avent tient tout entière en ces cinq propositions, qui correspondent aux quatre dimanches et à la fête de Noël : — la religion est nécessaire à l'homme; — la religion est nécessaire à la société; — la religion est méconnue pour des raisons faciles à découvrir; — l'Eglise est la société qui concrétise cette religion; — l'Enfant divin est l'auteur de cette religion. Nous laissons de côté, bien entendu, le pieux exorde qui, chacun des dimanches de l'Avent, précédait la conférence proprement dite, et par lequel M. Naudet s'efforçait de fournir à l'âme des paroissiens de Saint-Médard, les édifiantes suggestions qu'ils étaient surtout venus chercher. Et nous citons, dans l'ordre de nos souvenirs :

I. — Il y a eu beaucoup de religions : il n'y en a pas une qui ne nous parle de ces liens qui rattachent l'homme à Dieu. Nous devons scruter ces liens, nous rendre compte des données de notre foi. Savant ou ignorant, chacun doit exercer ce contrôle... La religion apporte ce bienfait d'éclairer chacun de nous sur sa destinée : sans être Platon, Aristote, Augustin, l'on peut et l'on doit être fixé à cet égard. La religion nous dispense des recherches qu'ont faites ces génies... Voici, à Charonne, un ménage de miséreux: la

mère meurt d'un cancer; dans le drap du lit où elle venait de succomber, on est réduit à coucher les trois plus jeunes enfants; le drap de leur lit, à eux, servira de linceul, après que la fille aînée aura passé toute la nuit à le repriser; le lendemain, les pompes funèbres emportent le cadavre: et cependant, le soleil éclairait l'Arc de Triomphe, les fleurs embaumaient les Tuileries, le charmeur jetait ses miettes de pain aux oiseaux : croyez-vous que ce père, croyez-vous que cette jeune fille, dans l'abîme de misère où ils étaient jetés, ne se seraient pas déchiré la peau d'un coup de couteau, s'ils n'avaient eu la foi en Dieu? Oh! quel bonheur, quelle fierté d'appartenir à une société qui présente une pareille communion des âmes, où les mêmes sacrements, dans les mêmes rites, sont distribués à tous, où les mêmes prières sont répandues sur le lit somptueux d'un couple royal et sur la couche d'un ménage de paysans, sur le triple cercueil d'un pape et sur la bière de sapin d'un miséreux, sur la tombe d'une mendiante et sur le mausolée d'une impératrice! La même immortalité les attend, et qui sait si l'impératrice ne portera pas la queue de la mendiante qu'elle aura méprisée sur terre?

II. — La religion a aussi un rôle social. Dans toute société, il faut une autorité. La forme de cette autorité est laissée au libre choix des membres du corps social, mais il n'est pas de contrat social qui puisse être efficace s'il n'intéresse la conscience : le gendarme? on le tue; la conscience, on ne peut l'atteindre!... La société a besoin de Dieu, quelle que soit sa forme; et je ne répudie pas la forme démocratique; je sais trop bien que la liberté, l'égalité, la fraternité ont leur source sur le Calvaire... Oh! ne dites donc pas, quand disparaît un homme qui, après avoir combattu l'Eglise, de son vivant, s'est réconcilié avec elle avant de mourir, ne dites pas: « C'était un hypocrite! » Gardez-vous de ce sentiment d'aigreur : qui sait au juste quel fut l'état d'âme de ce défunt? Et ceux qui ne connaissent pas Dieu, ne sont-ils pas assez malheureux de l'ignorer? Faut-il que nous les accablions encore de nos malédictions? De même, quand vous déplorez que la société soit détournée de la religion, n'ajoutez pas : « C'est la faute aux juifs, c'est la faute aux francs-maçons, c'est la faute aux protestants! » Allons donc, c'est la faute à nous-mêmes : que Jésus revienne parmi nous, combien l'accueilleront à leur foyer? Ou encore, parmi ceux qui l'accueilleront et lui feront des protestations de dévouement et d'amour, combien débourseront cent sous pour les pauvres qui souffrent?... On parle de l'alcoolisme, mais qui donc accusera l'alcoolisme des riches?...

III. — D'où vient que cette religion, si nécessaire individuellement, si nécessaire socialement, soit aussi abandonnée qu'elle l'est? C'est que nous n'avons pas d'apologistes appropriés : il y a des livres mystiques en quantité, dont certains sont bien faits, dont beaucoup sont médiocres, mais cherchez l'ouvrage qui justifiera la religion aux yeux de ce médecin, de cet ingénieur, de cet homme du monde, vous ne le trouverez pas!... Sauf une fois, j'ai toujours obtenu une confession sincère des hommes qui venaient m'annoncer leur mariage pour le lendemain: voilà les résultats qu'on obtient quand on sait faire vibrer certaines cordes de la conscience humaine et française... Pour demeurer fidèle à la religion, il faut tenir fermement et intrépidement à l'essentiel, et, en second lieu, ne rien imposer de ce qui est relatif et accessoire: par exemple, abstenons-nous d'être des *anti;* notre évangile est positif, il n'est pas négatif; nous faisons une œuvre de vie, non de mort, d'amour, non de haine; et que viennent faire, dans notre catholicisme, l'antisémitisme, l'antimaçonnisme, l'antiprotestantisme?... Il nous faut reconnaître le bien partout où il est: cet acte de bienfaisance accompli

sous telle égide inconfessionnelle n'est-ce pas, ô Jésus, parce que vous avez versé votre sang sur le Calvaire, qu'il est accompli, même par des incroyants? Leur libéralité, inconsciemment chrétienne, ne l'est-elle pas initialement et éminemment?... Oh! n'anathématisons personne, ne soyons pas des *anti!*

IV. — Quelle est donc cette Eglise, où nous trouvons, nous, Dieu et la religion? C'est l'institution qui, rassemblant toutes les notions naturelles et rationnelles qui nous éclairent sur les destinées de l'humanité, y ajouta toutes celles dont la Révélation avait apporté le secret aux hommes, et qui l'aident à monter vers Dieu. La piscine de Betsabé où l'ange remuait les eaux chaque matin et produisait ainsi la guérison du premier malade qui y descendait, est-elle une légende ou une histoire? Je ne sais, mais, pareille à cet ange, l'Eglise a remué les eaux dont le peuple juif détenait la source, et elle en a fait sortir le salut du monde. Oh! qu'elle est belle! Elle est comme ces cathédrales où la coopération de tous a fait des merveilles. Ce n'est pas un organisme politique et social: elle est indifférente aux formes de gouvernement, et toutes les sociologies lui paraissent bonnes; ce n'est pas une monarchie absolue, ceux qui la conduisent ne peuvent pas faire tout, ils sont limités par le droit naturel, l'Ecriture, la tradition; leur autorité n'est pas brutalement impérative, courbant ses adhérents sous une consigne opprimante; elle comprend l'universalité de ceux qui veulent librement accepter ses préceptes. Et sans doute, parfois, cette soumission comporte des sacrifices, mais qu'importe? On se dit : faisons ces sacrifices pour l'unité de cette belle Eglise et pour sa beauté!... Dans la doctrine de cette Eglise, vous trouverez peut-être des mystères, mais où n'y en a-t-il pas?... D'autres voudront écarter son influence au nom du pouvoir civil: Ah! je sais bien, la supériorité du pouvoir civil! Cette pauvre femme qui dit son chapelet derrière le pilier de cette église se moque bien de la supériorité du pouvoir civil! Le pouvoir civil n'est ni supérieur, ni inférieur au pouvoir religieux : il est d'un autre ordre! Et volontiers je reviens à la comparaison que je tirais des constructeurs de cathédrale : celui-ci peignait, celui-là traînait la brouette, celui-ci portait des fardeaux, celui-là dessinait le plan; malgré tant de concours, certaines cathédrales sont inachevées. Eh! je sais bien que l'Eglise est incomplète, mais elle trouvera son achèvement dans le ciel... Quand saint Pierre, le petit homme chauve, vit, en arrivant à Rome, Néron triomphant passer sur son char, il trouva surhumaine la tâche qu'il allait accomplir, et put en concevoir du découragement; aujourd'hui, en voyant l'Eglise telle qu'elle est, il pourrait lui dire : « Tu as bien mérité de Dieu et de moi! »... L'Eglise n'apporte aucun dogme qui n'ait été travaillé par des génies avant d'être défini par les Papes... Rome est moins une tête où tout descend qu'un centre où tout se ramène... En dehors des baptisés qui entrent dans l'Eglise par le baptême de l'eau et par celui du sang, nous devons admettre qu'il y en a des milliers et des milliers qui lui appartiennent par le baptême de désir : qu'elle est donc grande! Et qu'elle est belle aussi! Au spectacle des faiblesses, des fautes, des crimes même de certains de ses membres au cours de sa longue histoire, il faut dire : qu'importe? et l'aimer, et rester parmi ses fidèles, et dire : « C'est pour vous, mon Dieu! »

V. — Enfin! le vœu des siècles est exaucé. L'Idée, dont le peuple juif avait gardé les traits essentiels, l'Idée, dont les sibylles païennes et les druides de la Gaule annonçaient le triomphe, l'Idée, qu'avaient chantée les prophètes et balbutiée les philosophes, apparaît enfin et les cloches du monde entier ont célébré cette nuit sa venue mystérieuse!... Pourquoi le monde l'a-t-il atten-

due quatre mille ans? Nul ne peut répondre à cette question troublante, mais, telle qu'elle nous arrive, l'Idée, personnifiée dans l'Enfant divin couché dans la crèche, résume toutes les philosophies antiques et les perfectionne... Allons à cet enfant, et disons-lui : « Qu'attends-tu de moi? Que veux-tu que je fasse? Rends-moi *plus zélé pour ta cause, rends-moi plus fraternel*, plus humain, plus aimant, plus prêt à tous les sacrifices pour te concilier les âmes qui ne te suivent pas encore ».

Il va sans dire que, parmi les phrases relevées dans les cinq paragraphes qu'on vient de lire, tout n'est pas également frappé de suspicion. En certaines d'entre elles, ce n'est qu'un mot qui paraît répréhensible, en d'autres, c'est l'interprétation possible, en d'autres c'est la truculence du récit, en d'autres c'est l'inopportunité de la concession, en d'autres enfin, c'est l'allusion oiseuse à la querelle personnelle que le prédicateur peut avoir à démêler avec les autorités de l'Eglise. On ne nous ôtera pas de l'idée, en effet, que ces protestations d'attachement à l'Eglise, prodiguées du haut de la chaire de Saint-Médard, sont destinées à compenser les dissidences qu'affirmait, avant sa disparition, la *Justice sociale*, et que poursuit tranquillement le cours sur l'Inquisition.

Paul TAILLIEZ.

LA POLITIQUE CHRÉTIENNE

DE L'HYPOTHÈSE A LA THÈSE (1)

Le libéralisme est, pratiquement, la tendance de l'homme à se soustraire à l'obligation morale de la loi divine. Au point de vue social qui nous occupe, il est la négation ou la prétérition des droits essentiels de Dieu sur la société, de la dignité surnaturelle et des droits de l'Eglise. La loi humaine n'a pas à s'occuper de la religion des citoyens. Que les individus se croient ou ne se croient pas liés envers Dieu, peu importe, l'autorité sociale les laisse à leur conscience, elle leur demande seulement de ne gêner personne, et de ne pas troubler l'ordre public. Mais, si l'individu, le citoyen, sont libres, l'Etat ne doit pas l'être moins. Il ne reconnaît donc pas de loi religieuse, pas de dogme positif, pas de droit divin supérieur au sien. Comme il doit protection aux citoyens, membres de l'Eglise, il saura, s'il est équitable et prudent, se montrer conciliant avec l'Eglise catholique, non moins, mais pas plus qu'avec les autres confessions; et quels que soient son respect et sa bienveillance, ils procéderont toujours d'un principe purement humain, purement social.

1. Voir *La Critique du Libéralisme*, 1er et 15 décembre 1908, 1er janvier 1909.

On voit donc que Pie X, en marquant l'insuffisance du parti de l'ordre et de la liberté dénonçait, une fois de plus, la radicale impuissance du libéralisme, et que les efforts des catholiques pour ramener le parti de Dieu à n'être que le parti de l'ordre et de la liberté, sont une complicité, inconsciente, nous le savons, avec l'erreur naturaliste.

Après les explications embrouillées de l'*Ami du Clergé*, ordinairement si lumineux et si sûr quand il se tient dans les régions de la pure doctrine, voici, sur cette même question du *parti catholique*, un article de l'*Univers*, en date du 17 mai 1905, sous la plume de son directeur, M. Eugène Veuillot, où les paroles de Pie X sont également prises au rebours de leur sens le plus certain. Le libéralisme catholique s'y montre même à découvert. Mais, avant de transcrire cet article, je tiens à noter qu'il ne faut pas y voir un trait isolé et unique dans l'histoire de l'*Univers* nouveau style. Mes écrits précédents en ont signalé d'autres, non moins instructifs. Voici donc ce que M. Eugène Veuillot écrivait à cette date sur le *parti catholique :*

Je ne vois aucun groupe catholique qui songe à constituer un parti poursuivant, rêvant des avantages et privilèges quelconques pour sa confession. Tous acceptent sous ce rapport les principes de 89, tous veulent simplement fortifier le parti de l'ordre et de la liberté. Le droit commun sous un régime vraiment libéral, quel que soit son nom, leur suffit.

Ceux des nôtres qui rappellent avec complaisance et reconnaissance un titre bien porté autrefois et sous lequel on a livré de brillants et heureux combats, veulent tout simplement, sous la protection de ces souvenirs, organiser les forces catholiques et les pousser à l'action. C'est urgent.

Que chacun garde ses méthodes et son guidon, afin de préparer de son mieux l'avenir; mais que tous se portent sans retard avec accord, avec entrain, au plus pressé. *Ne relevons pas le parti catholique*, mais formons un bloc où tous nos groupes, toutes nos écoles entreront.

S'il convient d'écarter les mots qui pourraient effrayer ou gêner des alliés nécessaires, il ne faut pas aller cependant jusqu'à voiler notre drapeau, jusqu'à craindre de nous déclarer *catholiques avant tout.* C'est ce que nous avons toujours été à l'*Univers*, c'est ce que nous voulons être toujours.

Non, les catholiques militants ne songent pas à former un parti qui promettrait des avantages quelconques à leur confession. L'ennemi qui dit cela sait bien qu'il ment. Leur ambition comme leur devoir est d'être, sur le terrain constitutionnel, « le parti de Dieu ».

Recueillons les propositions qui se déduisent logiquement de cet article, ou plutôt qui s'y trouvent explicites :

1° Le *parti de Dieu* n'est pas un *parti catholique.* — 2° Le *parti de Dieu* n'est autre que celui de l'ordre et de la liberté. — 3° Les *catholiques avant tout,* constituant le *parti de Dieu,* sont des catholiques qui se défendent de vouloir aucun avantage ou privilège quelconque pour l'Eglise. — 4° Les *catholiques avant tout* acceptent, sous ce rapport, les principes de 1789. — 5° Les *catholiques avant*

tout protestent ne pas vouloir pour l'Eglise d'autre régime que celui du droit commun.

Voilà donc ce que sont parmi nous les *catholiques avant tout*. Voilà ce qu'émet tranquillement l'*Univers*. On ne voit pas que ces assertions aient excité l'étonnement ou les protestations des autorités ecclésiastiques qui, en grand nombre, au contraire, sont demeurées intarissables d'éloges pour le « bon journal », pour la pureté de sa doctrine. Et cela n'empêche pas que tout le monde, ou à peu près, haussera les épaules en m'entendant parler des *résistances du libéralisme catholique*. Cependant n'est-ce pas là le libéralisme tant combattu par l'Eglise, et autrefois, par l'*Univers?*

Est-ce que les *catholiques avant tout*, dont l'*Univers* est l'oracle, s'accorderaient avec le moderniste *Demain*, pour dire : « le Syllabus n'apparaît plus que comme un véritable anachronisme, n'offrant plus guère d'intérêt qu'à l'historien, comme date d'une époque (1) »? La 77me proposition qu'il condamne est ainsi formulée : « A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes. La 79me proposition condamnée est celle-ci : Il est faux que la liberté civile de tous les cultes, et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions, jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit, et propagent la peste de l'indifférentisme ». C'est bien là, cependant, une sentence directe contre le principe de 1789 (article X) que les *catholiques avant tout* acceptent tous, selon l'*Univers*, « ne *rêvant* plus d'avantages ou de privilèges quelconques pour leur confession ».

Ils ne prennent pas garde qu'en réclamant pour l'Eglise le seul droit commun, ils sont conduits logiquement à admettre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ce chef-d'œuvre du libéralisme.

Léon XIII les avertissait formellement, en terminant la fameuse lettre aux Français, que cette séparation, contraire à tout droit naturel et divin, est dans la logique du droit commun, et que l'un implique l'autre : « Les catholiques, en conséquence, ne sauraient trop se garder de soutenir une telle séparation. En effet, vouloir que l'Etat se sépare de l'Eglise, ce serait vouloir, par une conséquence logique, que l'Eglise fût réduite à la liberté de vivre selon le droit commun à tous les citoyens. »

Les *catholiques avant tout* rejettent-ils donc, de plein gré, le Concordat? Si déchue qu'elle fût en France, l'Eglise n'en était pas réduite à se mettre au rang d'un parti politique quelconque, et à réclamer uniquement la liberté de vivre sous le *droit commun*. Elle n'y jouissait plus, il est vrai, de son droit propre, du droit canonique

1. *Demain*, 29 juin 1906.

qui est son statut divin, mais, même en face d'un gouvernement persécuteur, elle pouvait réclamer autre chose que le droit commun. Même tel qu'il était, le Concordat assurait à l'Eglise une existence personnelle et des libertés propres qui la plaçaient en dehors des limites de ce droit. La séparation est le triomphe du droit commun. Que les *catholiques avant tout* s'en estiment donc heureux.

Seulement qu'est-ce que le *droit commun ?*, M. Briand disait, avec quelque raison, à la tribune, le 9 novembre 1906 : « Le droit commun, c'est une formule à laquelle on recourt volontiers... mais, le droit commun, je l'ai cherché vainement dans mes codes; je ne l'ai pas trouvé. Il n'y a pas un droit commun s'appliquant à tout ».

Il parlait juste, à son point de vue; et ces paroles devraient déchirer l'équivoque dans laquelle tant de catholiques ont le tort de se complaire. Si, par le droit commun, on entend le droit en tant que reconnu et réglé par la loi humaine, il est clair, en effet, qu'il n'y a pas un droit commun abstrait, dont tous se puissent réclamer, mais des droits déterminés, limités, dont la loi de l'Etat est la source. Si l'on entend, par cette expression le droit naturel que tous peuvent légitimement invoquer, il dépasse de beaucoup la loi humaine, s'oppose à elle en certains cas; il assure justement à Dieu la reconnaissance de son autorité sur le corps social dont personne ne parle plus, et à la vraie religion cette situation privilégiée dont nos catholiques avant tout font le sacrifice au droit commun.

En présence d'une profession de foi aussi formelle que celle de l'*Univers*, dira-t-on encore, comme l'*Ami du Clergé* le faisait plus haut, en parlant du président de l'*Action Libérale*, qu'il s'agit d'une pure question de conduite sans aucune compromission de principes ? Il est trop évident que le désir de prouver qu'on se meut avec aisance dans l'hypothèse fait ici chercher son point d'appui dans la thèse proscrite. Dira-t-on, contre l'évidence même des textes, comme le fait ailleurs le même *Ami du Clergé* que, dans leurs réclamations, les catholiques n'entendent le droit commun que par opposition aux lois d'acceptation faites contre eux ? Sans doute, ce serait là une acception légitime, et, en ce sens, le droit commun est entre nos mains une arme de bonne trempe. La loi scolaire, par exemple, admet comme capables d'enseigner tous ceux qui ne sont pas indignes et qui remplissent les conditions de capacité suffisante. Le droit commun s'oppose donc à ce qu'on exclue les congréganistes, citoyens honnêtes, et pourvus de diplômes. C'est donc là, de notre part, un minimum d'exigence par lequel il est indispensable de commencer. Mais, le droit commun, ainsi compris, même s'il était accordé, laisse intacte la question primordiale sur laquelle on n'a pas le droit de prendre volontairement le change : ce droit commun, quelle en est la garantie ? Est-ce la seule volonté du nombre ou le respect de l'autorité divine, souveraine législatrice des sociétés ? Ce respect

et cette subordination sont incompatibles avec une prétérition absolue de cette autorité, qui en est en fait la négation. Et si l'on ne sort pas de l'autre cas, *tout demeure à la merci de l'arbitraire légal*, et la société est un édifice sans fondement qui s'écroulera au premier jour. Quel aveuglement est-ce donc de la part des catholiques, quel vertige dans l'esprit de leurs chefs, de se résoudre à faire un silence complet sur les principes du droit chrétien, et de se mettre à professer les principes du droit nouveau, car c'est bien le cas présent, dans l'espoir de s'assurer les précaires bénéfices du droit commun ?

Il est un genre de démonstration indirecte qui aura ici son évidente utilité, non seulement pour mettre encore plus de lumière dans la discussion, mais encore pour montrer combien est commune et répandue l'erreur que nous combattons. Le parti catholique, ce parti de l'affirmation publique des droits de Dieu sur l'homme et la société, et de leurs devoirs essentiels envers Dieu et l'Eglise, réalisant dans la société civile le parti de Dieu dont S. S. Pie X. nous dit « c'est celui-là qu'il faut promouvoir, c'est à lui qu'il faut amener le plus d'adhérents possible, *pour peu que nous ayons à cœur la sécurité publique* », se voit donc également combattu en France par les catholiques de droite et par ceux de gauche, par les libéraux déclarés et par les catholiques avant tout. Quelle confusion ! C'est de là que nous voulons tirer un argument, par une juste application de l'adage : Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es.

Il vient ici à propos pour révéler clairement la source commune de ces résistances. N'est-il pas curieux et frappant, en effet, de voir des organes qui ont la prétention, légitime à certains égards, de représenter et de diriger l'opinion catholique, tels que la revue l'*Ami du Clergé*, les journaux l'*Univers* et *La Croix*, des hommes salués comme les directeurs de l'action catholique, comme Albert de Mun et M. Piou, ou même certains membres éminents du clergé, se rencontrer ici avec la *Justice sociale* de l'abbé Naudet, la *Vie catholique* de l'abbé *Dabry*, journaux condamnés pour les excès auxquels les a conduits cette opposition, avec le *Sillon* dont les tentances funestes ne sont plus à relever, avec le *Bulletin de la Semaine* et *Demain*, ces organes modernistes, pour lesquels la guerre au parti catholique est la première opération d'un plan de campagne bien connu ?

Cette rencontre n'est pas fortuite : de part et d'autre, on invoque les mêmes raisons, on tient presque le même langage, les mêmes expressions se retrouvent. Et tous, quoi qu'ils en aient, seraient obligés de convenir qu'ils voient les choses du même point de vue que l'auteur d'*Il Santo*, l'évangéliste du modernisme, car ils parlent tous par la bouche de M. Fogazzaro, disant dans la conférence

qu'il vint faire à Paris, le 18 janvier 1907 : « Préoccupé avant tout du danger d'identifier les intérêts de la religion avec les intérêts d'un parti politique naturellement entraîné par les passions humaines et par l'esprit de combativité dont nul n'est exempt, à exagérer son action, à l'accentuer d'une manière qui répond assez peu à l'esprit de l'Evangile, Giovanni Selva ne souhaite pas pour son pays la formation d'un parti qui provoquerait des réactions funestes aux véritables intérêts du catholicisme ».

Qu'il y soit disposé ou non, il faut, en effet, que l'*Univers* se reconnaisse d'accord, dans sa manière de comprendre le *parti de Dieu*, avec les protagonistes d'un libéralisme formellement réprouvé. D'accord avec nos abbés démocrates chrétiens, pour lesquels, d'ailleurs, il eut tant d'indulgence et de faveur, et, en premier lieu, avec l'abbé Lemire, que sa ferveur pour le droit commun a conduit on sait où. Parlant comme l'*Univers*, il disait à la tribune, le 5 mars 1897 : « Si nous nous permettons de critiquer une loi, ce n'est pas parce qu'elle enlèverait à l'Eglise une situation privilégiée. Le droit commun, l'égalité, c'est tout ce que nous réclamons ». D'accord avec M. l'abbé Gayraud, déclarant à la tribune, le 13 novembre 1905, que la séparation était devenue, aux yeux d'un grand nombre de catholiques, la meilleure condition présente. D'accord avec l'abbé Naudet, auquel le *parti catholique* fournit l'occasion de ses diatribes ordinaires :

Puisque nous avons même foi, disent-ils, pourquoi n'aurions-nous pas mêmes desseins politiques, mêmes aspirations sociales, et, au point de vue économique, mêmes revendications? Or, ce programme, dont le premier article consiste à supprimer le *in dubiis libertas, et qui a pour point de départ la foi*, n'est en réalité, que *le programme d'un parti confessionnel*. Et, de ce parti, il faut dire bien haut que nous n'en voulons pas...

Le parti catholique ne serait d'ailleurs qu'un *parti clérical*; or nous ne sommes pas, nous ne voulons pas être des *cléricaux*. Pourquoi? direz-vous. Parce que le mot a auprès du peuple et dans l'acception commune un sens nettement défini, et que cette définition ne saurait nous convenir. Nous avons écarté *le si beau nom de socialiste* — homme social — parce que le sens en avait été faussé; nous repoussons pour les mêmes raisons l'épithète de clérical. Derrière le clérical, le peuple voit le « gouvernement des curés » et les abus de la théocratie; cela suffit pour que nous n'en voulions pas (1).

Parti *confessionnel*, parti *clérical*, les deux objections se valent. Qu'est-ce qu'un parti confessionnel? Celui qui se réclame d'une confession de foi religieuse. Mais il faut considérer dans un parti ses principes, sa propagande, son programme. Ses principes lui donnent la cohésion et la force. Ils sont l'essence et l'âme du parti. C'est par eux qu'il vit, qu'il se soutient et aussi qu'il se développe, car c'est par leur affirmation que se fait la propagande. Et les seuls partis forts,

1. *Pourquoi les catholiques ont-ils perdu la bataille?*

les seuls qui s'imposent, sont ceux qui ont, avec intransigeance, le courage de leurs convictions. Mais, dans l'application du programme, quelle contradiction y a-t-il à admettre le concours de ceux qui, sans adhérer complètement aux principes du parti, se rencontrent avec lui sur tel ou tel point, sur tel ou tel projet déterminé ? Voyez le parti socialiste. Il a ses principes. Il s'en glorifie, et doit à leur affirmation éclatante l'effrayant succès de sa propagande à travers le pays. En quoi son intransigeance l'empêche-t-elle d'accepter la collaboration des catholiques d'une certaine école, très étrangers d'ailleurs au parti, en vue de réformes économiques ou de projets de loi ? Et en cela, qu'abandonnent les socialistes ? Pourquoi donc une politique confessionnelle ne permettrait-elle pas ce qui est si naturel à toute autre ? Mais M. Naudet a dit le vrai mot : on ne veut pas du parti catholique parce qu'il aurait *pour point de départ la foi*. Cette politique confessionnelle obligerait à défendre les droits de Dieu et ceux de l'Eglise.

Qu'est-ce que nos ennemis entendent par clérical ? Ils prennent le mot dans son acception exacte. Pour eux, est clérical tout ce qui se tient fermement attaché aux prêtres, ministres de Dieu, aux évêques, au pape, à la hiérarchie sacrée, sans laquelle l'Eglise ne subsisterait pas. Est-ce qu'un catholique n'est pas essentiellement clérical ? Est-ce que, dans la pensée et sur les lèvres de nos oppresseurs, clérical n'est pas rigoureusement synonyme de catholique ? A quoi bon ce misérable faux-fuyant par lequel les catholiques s'évertuent à prendre et à donner le change sur le sens de ce mot, pour trouver une excuse plausible à la lâcheté qui leur fait renier la qualité qu'il exprime ? Parti clérical, parti confessionnel, parti catholique, c'est tout un. Et c'est justement pourquoi, n'osant pas s'avouer catholique, on se défend d'être ni clérical, ni confessionnel.

Dira-t-on que c'est un tort de s'arrêter aux dires de M. Naudet, trop compromis par ses idées avancées, pour que les bons catholiques acceptent d'en être solidaires ? La solidarité ici est indéniable, et il n'est pas difficile de montrer que, pendant que M. Naudet tend avec confiance une main à l'*Univers*, l'*Action libérale*, tant vantée comme organisation des catholiques, lui serre l'autre avec empressement. Son président tient un langage identique à celui de l'un et de l'autre. Il a écrit, par exemple, dans le *Correspondant* du 25 mars 1903, un article très étudié : l'*Action libérale populaire*, où on lit :

La liberté qu'elle défend n'est pas celle d'un parti ; c'est celle de tous les partis. *En invoquant l'égalité et le droit commun, elle exclut tout privilège et même toute faveur.*

Si elle revendique très haut les droits de la conscience humaine, *elle n'a nul caractère confessionnel ;* et le respect qu'elle réclame pour ses croyances, elle l'observe pour les croyances d'autrui. Elle n'en est certes pas à répéter, comme M. Clemenceau à la tribune du Sénat, le mot de Pilate : *Quid est veritas ?* mais elle se garde de confondre les vérités éternelles avec les

contingences changeantes de la politique (1); *et la pensée ne viendra jamais à ses amis de la Chambre d'y fonder un groupe de l'orthodoxie chrétienne,* comme il a plu aux zélés franc-maçons de la majorité d'y créer un groupe de la libre-pensée. *Elle laisse le cléricalisme à ses adversaires.*

Pour revenir à M. Eugène Veuillot et à l'*Univers,* le « bon journal », ils devraient donc se féliciter également d'être d'accord avec la *Justice sociale* de M. l'abbé Naudet, et avec son théologien moderniste, M. l'abbé Morien, dont j'ai relevé plusieurs articles doctrinaux dans les *Démocrates chrétiens et le modernisme.* Celui-ci développe en ces termes la thèse de l'*Univers:*

Les catholiques devront se placer sur le terrain de la liberté pure. Le temps des privilèges est passé, et il ne faut pas le regretter. Jésus-Christ a accompli sa mission, le regard constamment fixé sur le ciel où il aspirait à conduire les hommes. Il n'a jamais demandé une faveur. L'histoire démontre que les privilèges n'ont pas été, en définitive, très avantageux à l'Eglise. Très souvent, ils ont ressemblé à des caresses perfides, et toujours la postérité les a sévèrement jugés, et parfois même, en a fait une arme de combat. Que les catholiques soient toujours attentifs à se réclamer de la liberté qui est, dans les démocraties, le droit de tous les citoyens, mais qu'ils n'aient jamais la prétention de former une caste privilégiée. L'usage de la liberté leur fournira tous les moyens nécessaires à l'exercice de leur culte, au développement de leurs idées, à la prospérité de leur cause. Il leur attirera aussi les sympathies de ceux qui ne partagent ni leur foi religieuse, ni leurs conceptions politiques, parce qu'on verra qu'ils ne se prévalent que du patrimoine commun de tous les citoyens, et qu'ils ne réclament aucun traitement de faveur. Et comme la liberté est une chose précieuse, elle pourra peut-être traverser encore des crises, mais la compénétration des idées finira tôt ou tard par en amener le triomphe (2).

D'accord aussi, l'*Univers,* avec Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, dans sa fameuse lettre qui souleva les protestations de ses collègues d'Italie et la réprobation du Saint-Père. Cherchant ce que doivent être les rapports actuels de l'Eglise et de l'Etat, que disait-il?

C'est là un sujet formidable et d'une importance si capitale que je considère comme un devoir de dire ce que j'en pense. Il est nécessaire, en effet, que les catholiques se préparent au nouvel ordre de choses qui s'imposera bientôt, que nous le voulions ou non.

Pour qui connaît l'esprit et les tendances de la société moderne, il n'y a pas à en douter, *nous allons au droit commun, le droit commun sera la conquête du siècle qui commence.*

La société actuelle veut la séparation de l'Etat d'avec l'Eglise, c'est-à-dire l'indifférence absolue, la neutralité complète de l'Etat pour tout ce qui concerne la religion et le culte. L'Etat, en termes très clairs, dit aux Eglises :

Moi, Etat, société civile, en tant que société civile, je n'ai pas, je ne veux pas et ne puis avoir de religion, aussi ne suis-je ni pour ni

1. Sous prétexte de ne pas les confondre, on supprime les rapports entre elles, ce qui est tout autre chose. Ainsi parlait G. Selva.

2. 20 avril 1907.

contre elle. La Religion, en tant *que religion, ne me regarde pas; je ne la combats, ni ne la défends, ni ne la juge.* Toute religion m'est indifférente. *Je n'ai qu'un but,* c'est celui de faire de bonnes lois et de régler sagement l'instruction publique, la bienfaisance publique, la justice, l'industrie, le commerce, l'agriculture, les arts. Je n'ai qu'une intention, et c'est de procurer tout le bien-être possible à tous les citoyens, sans me préoccuper s'ils sont catholiques ou protestants, juifs ou Turcs. Les hommes du gouvernement peuvent avoir une religion, mais, en tant qu'hommes d'Etat, toute religion doit leur être indifférente. Voilà ce qu'il faut entendre par « Séparation de l'Eglise et de l'Etat. »

Vous êtes donc disposé, me dira-t-on, étant donné les tendances de l'esprit moderne, à accueillir la séparation de l'Eglise d'avec l'Etat, c'est-à-dire le droit commun, et, donc, l'Eglise libre dans l'Etat libre, comme étant le système le plus conforme aux exigences sociales?

Oui, j'y suis disposé. L'Eglise ne demandera pas ce nouvel état de choses, elle ne le provoquera pas, et cela pour des raisons nombreuses et graves, mais s'il se produit, comme tout le porte à croire, l'Eglise, confiante dans ses propres forces, l'acceptera (1).

D'accord aussi avec M. Fogazzaro, qui écrivait au sujet de cette lettre : « Jamais lèvres épiscopales ne se sont ouvertes à des paroles de vérité plus limpides et plus conformes à la foi ».

Mais pas d'accord avec S. S. Pie X, qui écrivait au cardinal Ferrani, archevêque de Milan, et aux évêques de Lombardie :

Nous vous sommes aussi vivement reconnaissant, Monsieur le Cardinal, ainsi qu'à vos vénérables collègues, pour la part que vous prenez à l'amère douleur qui remplit Notre âme à cause d'une publication récente sur les rapports entre l'Eglise et les Etats; publication vraiment déplorable en soi, et dans les circonstances pénibles où elle a été faite, et plus encore par les lamentables conséquences que vous avez déplorées avec un profond regret, vous et vos collègues, Monsieur le Cardinal, dans la lettre déjà citée. Beaucoup d'autres évêques d'Italie ont fait de même.

Nous voulons parler du dommage très grave qui, de cette publication, dérive sur la grande multitude de ceux qui, ***entraînés par les opinions du libéralisme moderne***, et étrangers aux distinctions et aux subtilités, ***ne font attention qu'à la source réputée, parfois autorisée***, d'où émanent certains écrits, et boivent ensuite, grâce au concours d'une presse perverse, ***le poison mortel de certaines maximes qui ne pourront jamais être acceptées par l'Église*** (2).

---

1. C'est simplement la traduction des principes de 1789 que les catholiques avant tout ne font point difficulté d'admettre.

2. 27 février 1906. — Il sera peut-être intéressant pour le lecteur, de connaître une interprétation moderniste de ces deux documents; de voir qu'on peut les mettre encore mieux d'accord que le *parti de l'ordre* avec le *parti de Dieu*, et, sans donner tort au Pape, donner encore plus raison à celui qu'il condamne. *Demain* (4 avril 1906) cite ce filet de la *Rassegne Nazionale*, revue publiée à Florence :

« Le pape, qui occupe une position très élevée, ne pourrait pas, parlant à un gouvernement ou à des gouvernements, ne pas tenir, d'une manière ou d'une autre, le langage qu'il a tenu dans son Encyclique. Mais il n'en est pas moins vrai qu'en supposant que les gouvernements refusent d'écouter sa voix, les chrétiens de tel ou tel pays se trouveront sous le régime de la séparation absolue. Que faut-il alors souhaiter? Qu'ils se désespé-

D'accord, qui l'eût dit? qui l'eût cru? avec Montalembert, au congrès de Malines. Oui, ce même Eugène Veuillot qui, aux côtés de son illustre frère, avait fait une si rude guerre au chef des libéraux catholiques, parle aujourd'hui le langage de son ancien adversaire et n'est plus qu'un survivant de son école. L'essentiel, disait Montalem- à ce fameux congrès, « dans tous les arts, et surtout dans la politique, qui est le premier de tous, est de distinguer le possible de l'impossible, la fécondité de la stérilité, la vie de la mort ». L'impossible, c'était alors et déjà le système de la protection de l'Eglise et de l'Etat. Il faut renoncer à ce régime du privilège, le privilège est aux antipodes de l'esprit de la religion. La raison qu'il en donne est la même qu'invoquent les catholiques d'aujourd'hui, persuadés que le salut de l'Eglise dépend de la conciliation de ses principes avec ceux de la démocratie. Et ici il faut se reporter à l'Encyclique sur le modernisme. Montalembert se demandait, comme on le fait actuellement. quelle est la cause de la prétendue infériorité des catholiques :

D'où leur vient cette faiblesse, cette infériorité? De ce qu'ils regrettent l'ancien régime et n'acceptent pas franchement le nouveau, issu de la Révolution. Or, l'ancien régime est mort, il faut en prendre son parti. La société nouvelle, la démocratie, pour l'appeler par son nom, existe, on peut même dire qu'elle existe seule, tant ce qui n'est pas elle a peu de force et de vie... Corrigeons la démocratie par la liberté et concilions le catholicisme avec la démocratie. Pour cela il faut désavouer tout rêve théocratique et proclamer l'indépendance du pouvoir civil, puis la suppression de tout privilège pour la religion, partout la liberté des cultes. *La religion jouissant de la liberté commune, vivant sous le droit commun, voilà le progrès moderne, et il est immense.*

« Et il ne suffit pas que cette renonciation soit tacite et sincère, il faut qu'elle

---

rent ou qu'ils se décident à une lutte pleine d'aleas et cause certaine de scandales et de maux imprévus, ou bien qu'ils trouvent un moyen de vivre ainsi et peut-être qu'ils tirent du mal un bien relatif? C'est sous ces deux aspects qu'il faut juger l'Encyclique du Pape et la lettre de Mgr Bonomelli.

» Mais, outre l'Encyclique, il y a une lettre du pape qui déplore ce second document. On comprend que ce document émanant d'une personnalité si éminente, le pape ait pu craindre que dans la fièvre soulevée par cette question, une note qui n'est qu'un remède, puisse sembler un encouragement au mal. Et, étant donné les entraves dont est liée l'action de la hiérarchie suprême, il n'a pu se dispenser de formuler un blâme, d'autant plus que les distinctions que nous avons marquées, bien qu'elles soient évidentes, ne sont pas facilement comprises de la foule, spécialement dans les moments où les passions sont déchaînées. Cela n'empêche que si le pape a raison de détourner les gouvernements d'une voie dangereuse, la lettre pastorale n'en est pas moins également clairvoyante pour le cas où les conseils du Pontife n'auront pas tout l'effet qu'il est en droit d'en attendre. Les hommes de foi savent que l'Eglise est sortie indemne de bien d'autres épreuves; la pastorale montre comment elle peut encore sortir indemne de celle-là. Il y a donc entre ces deux documents, sous les apparences d'une violente opposition, une loyale collaboration : l'un cherche à empêcher le mal; l'autre en montre le remède ».

devienne un lien commun de la publicité; il faut nettement, hardiment, publiquement protester à tous propos contre toute pensée de retour à ce qui irrite ou inquiète la société moderne... Désavouons donc sans relâche tout rêve théocratique, afin de n'être pas stérilement victimes des défiances de la démocratie.

« Peut-on aujourd'hui demander la liberté pour la vérité, c'est-à-dire pour soi (car chacun, s'il est de bonne foi, se croit dans le vrai) et la refuser à l'erreur, c'est-à-dire à ceux qui ne pensent pas comme nous? Je réponds nettement : Non... J'éprouve une invincible horreur pour tous les supplices et toutes les violences faites à l'humanité, sous prétexte de servir et de défendre la religion. Les torches allumées par une main catholique me font autant d'horreur que les échafauds où les protestants ont immolé tant de martyrs. Le bâillon enfoncé dans la bouche de quiconque parle avec un cœur pur pour prêcher sa foi, je le sens entre mes propres lèvres et j'en frémis de douleur... L'inquisiteur espagnol disant à l'hérétique : La vérité ou la mort, m'est aussi odieux que le terroriste français disant à mon grand père : La fraternité ou la mort. La conscience humaine a le droit d'exiger qu'on ne lui pose plus jamais ces hideuses alternatives » (1).

La fougue oratoire de Montalembert effraierait peut-être encore l'*Univers* aujourd'hui, mais ne s'entendent-ils pas pour faire de la renonciation des catholiques au privilège « un lieu commun de la publicité »?

D'accord, aussi, se trouverait Eugène Veuillot avec M. l'abbé Laberthonnière et ses élèves, écrivant dans une récente étude sur l'*Eglise*

---

1. M. Victor Giraud, connu comme écrivain catholique, a écrit dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril 1906, sous le titre *Anticléricalisme et Catholicisme* un article très célébré par les organes libéraux. Dans la conclusion dont les dernières lignes sont teintées de modernisme, après avoir conseillé l'abstention politique et l'action sociale, il ajoute ces conseils et ces assurances magnanimes :

« Surtout, il faut que toute cette action sociale ne soit inspirée par aucune espèce d'arrière-pensée politique ou d'ambition personnelle. Le pouvoir reviendra ou ne reviendra pas aux catholiques, peu importe; l'essentiel, pour eux, est de faire œuvre utile, de remplir intégralement leur vie et leur devoir d'hommes et de citoyens. Il faut que leurs adversaires eux-mêmes sentent que, si un jour les catholiques redevenaient les plus forts, s'ils rentraient en possession de la légitime part d'influence qui leur est due dans les affaires générales du pays, ils n'auraient rien à craindre de cette majorité nouvelle, ni « réaction », ni « Terreur blanche », ni représailles d'aucune sorte. *Les catholiques ne revendiquent aucune espèce de privilège; ils ne se réclament que du droit commun*; ils sauront respecter les droits d'autrui. *M. Combes lui-même pourra finir en paix sa longue et glorieuse carrière*: on le laissera avec sa récente « médaille » présider aux destinées de la gauche démocratique du Sénat; on se contentera de ne plus l'appeler à la présidence du Conseil. Les dernières révocations de l'Edit de Nantes doivent être laissées à l'actif des anticléricaux.

Dans le *Correspondant* du 10 juin 1908, le marquis de Vogüé écrivait : « Dans la société française telle que l'a constituée un siècle de révolutions politiques et sociales, il (le groupe directeur du *Correspondant*) estime que le régime *le plus favorable* aux intérêts religieux est un état de liberté fondé sur un *droit commun* assez large pour que l'action religieuse puisse s'y exercer dans sa plénitude : il ne réclame pour l'Eglise catholique aucun privilège, il ne demande pour elle que la liberté, dans la limite et sous la garantie de lois égales pour tous et loyalement appliquées. »

et l'Etat à travers l'histoire cette page, que le *Bulletin de la Semaine* (17 avril 1907) reproduit avec une complaisance bien naturelle de sa part. Elle est à l'adresse des gens surannés et fossiles, tels que moi :

Ceux-là semblent ne plus concevoir l'Eglise que comme une protestation vivante contre les faits accomplis. Pour eux, il ne s'agit toujours que de son droit à faire valoir. Ils en démontrent la valeur avec des rigueurs de logique impeccable; et ils se donnent de faciles triomphes d'éloquence contre les violations qui lui sont infligées. Mais ces démonstrations et cette éloquence ne sont que des victoires abstraites qui ne changent rien à la réalité. ou qui même, en agissant comme provocations, n'ont pour effet que d'empirer le mal qu'elles sont censées supprimer. Et, chose singulière, sous prétexte qu'en principe on devrait dominer sur la terre entière et qu'on en est injustement empêché, on est amené par là à se resserrer et à se retirer comme dans une sorte de dignité méconnue et irritée, on prend une attitude de vaincu. Au lieu de l'expansion réelle dans le temps et dans l'espace, dont, avec l'impérialisme de jadis, on avait pu se flatter, on se met à se contenter, à l'écart, du droit qu'en théorie on y prétend avoir. On proclame ce droit sans se lasser, comme si, en le proclamant, on l'introduisait dans les faits, comme si, en le revendiquant, on l'exerçait. Satisfaction stérile. Dans l'impuissance où l'on s'agite, on ne sait plus que maudire l'aveuglement et la perversité des hommes; et on attend qu'un coup de la Providence vienne les mettre à la raison et rétablir l'ordre. C'est encore du messianisme judaïque.

Le coup de la Providence ne viendra pas. Et par aucun moyen, pas plus qu'on n'y a réussi dans le passé, on ne réussira dans l'avenir à faire valoir l'Eglise en ce monde *comme un système de droit* et à la faire régner comme une puissance. Si, du reste, on y réussissait, ce ne serait plus l'Eglise. Car, alors, elle serait ce que sont les puissances de ce monde. Elle courrait, elle aussi, le risque de rencontrer une force plus forte que les forces auxquelles elle aurait recours, et d'être anéantie ou au moins paralysée.

On voit poindre ici le spectre du cléricalisme. Il était inévitable qu'il se dressât. Car son hideux squelette est-il autre chose que « ce système de droits avec lequel l'Eglise apparaissait comme une puissance ? »

Encore une fois, nous savons bien que l'*Univers*, par une heureuse inconséquence, repousse ces conclusions de ses principes, et les combattrait avec énergie. Mais comment le ferait-il logiquement ? L'acceptation des principes de 1789 en la matière, la renonciation publique des catholiques à tout avantage et privilège pour leur « confession », ne sont pas autre chose que l'acceptation implicite, inconsciente de l'Etat a-religieux, la négation de l'Eglise constituée comme *puissance*, et l'abandon de ses droits, même, par exemple, en matière d'enseignement. Voilà où conduit la confusion entre le *parti de Dieu* et le *parti de l'ordre et de la liberté*.

Et puisque nous venons de citer le droit d'enseigner, il resterait encore à l'*Univers* d'avouer que le *Sillon*, en perdition aujourd'hui,

ne faisait que pousser les applications de la doctrine des Veuillot du vingtième siècle, en prenant parti contre les catholiques d'Italie, dans la question de l'enseignement religieux dans les écoles, discutée l'an dernier dans leur Parlement.

Ceux-ci se sont levés dans un magnifique mouvement de protestation pour empêcher qu'on n'ouvre chez eux la porte à l'enseignement conventionnellement appelé neutre. Mais voici comment *l'Eveil Démocratique* du 1er mars 1908 apprécie ce « conservatisme intransigeant ».

Sans doute, l'Italie est encore nominalement une nation catholique, puisque le *Statu quo* reconnaît le catholicisme comme religion d'Etat; mais il suffit d'ouvrir les yeux pour reconnaître que l'indifférence et l'irréligion y font des progrès lamentables (surtout chez les fonctionnaires et dans le personnel enseignant). et que, en fait, l'unité morale de la nation, établie autrefois sur la base religieuse, se désagrège. Ce serait, dès lors, du *cléricalisme* avéré que de maintenir, sans exceptions et sans limites, l'obligation pour les communes, les parents surtout et leurs enfants, de l'enseignement du catéchisme L'Etat moderne — c'est un fait, — est incompétent en matière d'éducation religieuse et n'a pas, en l'espèce, le droit d'exercer une contrainte morale dans un sens ou dans l'autre. On a raison de dire, certes, que l'école n'est éducatrice qu'à la condition d'être religieuse, mais la religiosité dont il s'agit ici ne peut être donnée que par la conception de la vie que le maître professe, agit et transmet à l'âme de ses élèves, et non par un enseignement doctrinal et confessionnel pour lequel il est souvent mal préparé et disposé.

Quelle bonne raison donnerait encore *l'Univers*, pour ne pas souscrire à ce plaidoyer de M. d'Haussonville, dans le *Figaro* du 29 novembre 1905, en faveur de la séparation?

Ce que la *démocratie française* reproche, à tort ou à raison, à l'Eglise c'est de conserver l'invincible regret d'un temps où l'Etat se considérait, suivant le mot de saint Louis, comme le sergent du Christ, et était toujours disposé à mettre le bras séculier au service de la puissance spirituelle; *c'est de ne pas se résigner à la neutralité des pouvoirs publics entre les différentes confessions religieuses* et les différentes doctrines philosophiques, proclamée par la Révolution française; c'est de compter, pour sa défense, sur l'appui de la loi, *de réclamer des privilèges et de ne pas accepter franchement la condition nouvelle qui lui a été faite depuis que la religion catholique a cessé d'être la religion d'État.*

Que cette conception du rôle de l'Etat soit juste ou fausse, qu'elle soit ou non contraire à l'idéal d'une société bien réglée, je n'ai pas à le discuter ici. Au besoin, je ne serais pas en peine de soutenir que la notion d'une religion d'Etat n'a, par soi-même, rien de tyrannique et peut parfaitement se concilier avec la liberté des cultes. Mais il est certain qu'à la conception opposée, la démocratie française est passionnément attachée. Elle redoute toute intrusion de l'Etat dans le domaine de la conscience et professe l'horreur de toute inégalité dont une question de foi serait la cause. Or, elle soupçonne l'Eglise de souhaiter tout bas le retour d'un régime politique, quelle qu'en fût la forme, qui ne reculerait pas devant cette intrusion et qui

rétablirait ces inégalités. Elle pousse même si loin ces préventions qu'elle en est arrivée à méconnaître, au détriment de l'Eglise, les principes qu'elle lui fait grief de ne pas accepter, et qu'au moment de couper l'antique lien qui la rattache à l'Etat, elle met les catholiques, par certaines dispositions de la législation nouvelle, hors du droit commun des citoyens.

Eh bien! l'Eglise de France peut faire une magnifique réponse à ces préventions en acceptant la situation qu'on lui fait aujourd'hui, *en ne réclamant que ce droit commun* dont on veut précisément l'exclure, et en montrant que si elle n'avait point de raisons pour répudier la première l'appui de l'Etat qui, en souvenir d'anciennes traditions, lui avait été conservé, elle peut parfaitement se passer de cet appui.

Ponr vivre et grandir, l'Eglise n'a besoin que d'une chose : la liberté. Partout où la liberté lui a été accordée, elle s'est rapidement développée; les merveilleux progrès du catholicisme aux Etats-Unis sont là pour l'attester.

O Démocratie! C'est toi, nous le savions bien, qui exiges des catholiques français, comme ceux de l'*Univers*, tant de sacrifices. Mais il nous plaît de les entendre t'en faire l'hommage public. Et pour qu'il ne manque rien à ton triomphe, il est salué même par une bouche épiscopale :

Mgr Le Camus, évêque de la Rochelle, récemment décédé, dans une brochure exposant quelques « considérations sur la suite à donner au régime de la séparation », exaltée par *Demain* et le *Bulletin de la Semaine*, écrivait en 1906 :

Les abus des pouvoirs publics dans leurs relations avec l'Eglise, ont excité depuis longtemps, au fond des âmes les plus religieuses, le *désir de voir celle-ci se dégager, coûte que coûte, ces concours humains et politiques qui l'avaient longtemps soutenue et même imposée.* Ainsi, non seulement on ne comprendrait plus aujourd'hui l'intervention du bras séculier pour faire prévaloir ses droits, *mais le simple appui officiel, que tendrait à lui donner le pouvoir civil, aurait fatalement le privilège de la rendre suspecte et de la compromettre aux yeux de ceux qu'un sentiment toujours plus accentué de la dignité humaine rend très chatouilleux sur le principe même de la liberté.*

L'homme veut de plus en plus être saisi dans son âme par des âmes qui ne parlent rien qu'au nom de Dieu, et le culte en esprit, tel que l'a prêché Jésus-Christ, lui paraît pouvoir difficilement s'harmoniser avec l'alliance plus ou moins mercenaire imaginée par des pouvoirs publics tantôt, sceptiques, tantôt incrédules, toujours visiblement intéressés à avoir la mainmise sur l'Eglise, cette société spirituelle, dont l'autorité d'un ordre supérieur leur porte ombrage...

Mais, en acceptant de faire de la politique (???), le prêtre a imprudemment déserté la sphère spirituelle où l'Evangile l'avait placé et s'est exposé aux représailles et aux douloureuses défaites que peut subir quiconque descend dans l'arène des passions humaines pour s'y mêler à la lutte. Par un culte fidèle du passé, qui risquait parfois de paraître à plusieurs le culte d'intérêts personnels, *il a longtemps semblé vouloir barrer la route à la démocratie débordant de toutes parts et demandant à devenir la forme nouvelle des sociétés futures.*

La société l'a donc traité en adversaire et, refusant de croire à la sincérité de son ralliement à des idées qu'elle l'avait vu répudier le jour

où il avait espéré trouver un nouveau roi ou un césar, elle a résolu non plus seulement de lui retirer tout subside, mais de l'annihiler et de l'exterminer. L'union obstinément rêvée du trône et de l'autel a été pour l'Eglise de France une illusion qui devait produire des fruits amers, ne serait-ce que cette suspicion désastreuse où on nous a tous tenus indistinctement, *alors même que notre origine, nos œuvres, nos affirmations proclamaient que définitivement nous étions bien de la génération qui, depuis un siècle, a rompu avec l'ancien régime.*

Le même langage, appuyé sur les mêmes raisons, impliquant les mêmes renonciations, se retrouve dans une allocution de Mgr Chapon, évêque de Nice, à l'occasion de la nouvelle année 1907, reproduite par sa *Semaine religieuse* et par *La Croix:*

Ne laissons pas dire que nous exigeons un régime de faveur, quand nous ne réclamons que notre part, mais sans équivoque ni restrictions perfides, aux droits communs et aux libertés communes, sachant bien que dans le milieu social où nous sommes, les faveurs, même les plus méritées, ne serviraient souvent qu'à provoquer des réactions et des représailles, convaincus d'ailleurs que la Providence, après les régimes de protection ou de persécution, prépare à la vérité pour son Eglise, un nouvel épanouissement et un nouveau triomphe, dans la liberté donnée et acceptée loyalement.

***

Quel chemin parcouru!

En 1876, il y a plus de trente ans, un journal hebdomadaire publié à Bruxelles sous le nom de *La Croix*, longtemps avant qu'un autre du même nom existât à Paris, et dirigé par de fervents catholiques, jugeait à l'avance le mouvement qui s'esquissait dès lors, et en présageait prophétiquement le résultat :

« C'est un fait indiscutable : à la Chambre des députés de la France se trouve une majorité compacte, hostile au catholicisme; au Sénat, les mêmes sentiments se rencontrent, quoique avec moins d'âpreté. Cette tendance a déterminé des catholiques à se retirer sous la tente et à déserter la lutte : cette décision est criminelle.

» D'autres ont pensé qu'il fallait chercher, pour combattre, *un terrain qui effaroucherait moins les adversaires.* Le terrain choisi a été celui de la conservation matérielle, et, alors les principes du *Syllabus* ont été ou vont être négligés pour faire place à *un programme catholique-libéral* qui réunirait tous les défenseurs de la société attaquée par le radicalisme.

» Dussions-nous passer pour imprudents, nous n'hésitons pas à blâmer cette nouvelle tactique : c'est une désertion et une lâcheté.

» Une désertion — parce que les soldats du Christ n'ont pas le droit de se faire un programme de fantaisie. Le Vicaire de Jésus-Christ a donné le *Syllabus* comme règle de conduite; et remarquons bien que ce plan de bataille ne nous a pas été donné sans une raison providentielle. Cet immortel *Syllabus* est arrivé dans ce moment de crise, de confusion, de défaillance, afin que nous trouvions là des règles infaillibles de conduite. C'est le seul remède contre les agissements de la Révolution.

» C'est une lâcheté et une lâcheté maladroite, que d'abandonner le ter-

rain explicite du *Syllabus*. En effet, que désirent nos adversaires? *Nous attirer sur le terrain du droit commun. Une fois sur ce terrain, ils s'efforceront de nous faire adopter, comme principe indiscutable, le parlementarisme qu est la conséquence du libéralisme.* Cette première victoire obtenue, ils nous obligeront à considérer comme irrévocablement condamnés la liberté de l'enseignement catholique et la liberté de l'Eglise, par cette raison que ces deux libertés ont subi la sentence du suffrage universel. Si au contraire nous revendiquons nos libertés catholiques au nom du droit imprescriptible attribué par Jésus-Christ à son Eglise, aucune sentence de suffrage universel ne nous paraîtra irréformable. Il pourra y avoir des coups de violence, des excès, mais toutes ces usurpations n'auront qu'un temps; et toujours nous pourrons faire valoir nos revendications.

« Par les événements qui courent, la timidité, la conciliation sont des péchés graves. — Concilier, c'est capituler; maintenir le vrai et le droit, c'est combattre le bon combat. L'ennemi endort ou veut endormir les catholiques disposés aux concessions, et il *avance toujours*... Déjà les motions pour demander la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression du budget des cultes, l'instruction gratuite et obligatoire ont été déposées... Nous affirmons qu'en présence de ces motions subversives, les catholiques n'ont pas fait tout ce qu'ils devaient faire... Certains disent : ce serait une imprudence. Erreur. Ce n'est jamais une imprudence de résister à ses ennemis. Ce qui est une imprudence, c'est de se replier; ce qui est une faiblesse, c'est de parlementer. Car il ne faut pas oublier que la tactique adoptée par le Radicalisme, c'est la guerre à outrance et sans merci contre le catholicisme. Le Radicalisme espère bien profiter de sa force numérique à la Chambre des députés pour obliger le catholicisme à se replier peu à peu et à s'incliner devant les victoires du nombre afin d'arriver à la persécution légale. C'est pourquoi nous disons aux catholiques français : Sentinelles, prenez garde à vous!

Le journal belge n'était pas le seul à nous donner, il y a trente ans, ces avertissements qui, hélas! n'ont pas été écoutés et à faire ces prophéties qui, hélas! se sont trop vérifiées. Que n'avons-nous suivi cette ligne de conduite : Ne vous laissez pas entraîner sur le terrain du droit commun du parlementarisme et de la légalité créée par le nombre! Une fois la loi faite, contre vous, contre l'Eglise, contre Dieu, vous n'aurez rien à dire, parce que vous vous serez rendus de vous-mêmes sur le terrain où votre ennemi vous égorge. Ne cessez de vous tenir sur le terrain du droit, du droit imprescriptible, du droit chrétien et de la mission conférée par Jésus-Christ à son Eglise. Là vous pourrez toujours faire valoir vos revendications, et aucune loi impie ne sera irréformable.

Si ces conseils, qui ne faisaient que traduire les avertissements solennels de Pie IX et de ses successeurs, la conduite des saints à toutes les époques et dans toutes les épreuves de l'Eglise, avaient été suivis, il aurait pu se faire que l'ennemi avançât quand même autant qu'on l'a vu depuis; mais dans les âmes aurait été maintenue la notion du vrai et du droit, et un jour ou l'autre, elle eût fait explosion et emporté les obstacles.

Plus d'un lecteur, peut-être, s'il a pris la peine de lire et de comparer tous ces textes, sera tenté de me trouver impitoyable. On reconnaîtra cependant, j'espère, que j'écris sans passion. Estime-t-on qu'il était inutile de déployer ce luxe de preuves? J'en conviendrai, s'il m'est accordé que le libéralisme catholique nous a envahis de toutes parts. Mais je crains bien plutôt qu''il n'en faille de nouvelles pour convaincre de l'étendue du mal. Elles ne feront pas défaut (1).

(*A suivre*). Emm. BARBIER.

LE CATHOLICISME ET LA SOCIÉTÉ (2)

II. — L'exposé historique est précédé d'une introduction spéciale, d'ailleurs brève, où s'expriment les idées générales qui le domineront tout entier, et qui ne sont, comme il fallait s'y attendre, que l'écho ou le reflet de la préface de M. l'abbé Laberthonnière.

Deux sociétés subsistent côte à *côte*; *l'Eglise, où société* spirituelle, et la société civile. Constamment enchevêtrées l'une à l'autre, car « le temporel et le spirituel sont des termes idéaux que la réalité historique ne nous présente jamais à l'état pur », il ne peut se concevoir une séparation rigoureuse entre elle que dans un état despotique. L'histoire de leurs rapports n'est donc que l'histoire de « l'effort loyal fait des deux côtés pour marquer une frontière nette dans les zones dangereuses de frottement ».

Pour juger équitablement de cette question, il faut « distinguer dans l'Eglise — comme dans l'Etat — la politique de l'Eglise, c'est à-dire celle qui vient d'elle, qui est conforme à ses principes, de la politique des partis qui se servent d'elle. »

En théorie on peut fort bien admettre ce principe; mais quand il s'agira d'apprécier les faits, nous verrons les auteurs en tirer des conclusions à notre avis très contestables.

Pour eux, la politique de l'Eglise est dans l'Evangile, et ils y trouvent formulés les principes directeurs de son action. Nous n'y contredirons pas, sous cette réserve pourtant que le résumé qu'ils nous en donnent nous semble avoir un caractère légèrement tendancieux, et qu'aux textes évangéliques adroitement choisis, il eût été néces-

---

1. NOTA. — Dans notre précédent article, une erreur s'est glissée dans une citation de l'*Ami du Clergé* (page 231) : « Dieu, chef de parti catholique, cela ne s'était pas encore imaginé ni écrit ». Il faut lire : Dieu, chef de parti *politique* : l'expression de parti catholique serait ici un contresens. La suite de notre discussion restituait d'ailleurs à ce passage son sens légitime.

2. Voir *La Critique du Libéralisme*, n° du 1er janvier 1909.

saire d'ajouter, comme source des droits de l'Eglise, les enseignements officiels qu'elle en a fait sortir et les commentaires qu'elle en a donnés. Seule l'Eglise a autorité pour donner leur sens vrai et complet aux enseignements de l'Evangile. Abordons maintenant l'historique proprement dit.

Je le dis volontiers en commençant, il est fort bien fait, par des hommes qui connaissent leur histoire et savent très bien l'écrire. Un défaut pourtant, et il est grave : cette histoire de l'Eglise donne le son d'une histoire à peu près exclusivement profane et apparaît tout à fait vide de surnaturel. Par leur interprétation de certains faits contestés par la critique moderne ou simplement par voie de prétérition, les auteurs nous semblent trop facilement reléguer dans le domaine des légendes tels grands événements de l'histoire chrétienne, qui portent visiblement la marque et la signature de Dieu. Nous ne pouvons, on le comprend, entrer ici dans le détail : il y faudrait tout un volume. Je laisse donc les premiers chapitres : *l'Eglise et l'Empire païen, l'Eglise et les barbares,* où l'on se borne, suivant une tendance constante de l'école moderne, je dirais presque *moderniste,* à noter l'évolution historique des faits, sans tenir compte des principes du droit chrétien qui apportent à des institutions toujours mal jugées, je ne dis pas aux abus que la malice des hommes en a fait sortir, leur justification nécessaire.

Avant de passer à l'époque révolutionnaire, prenons au moins quelques notes dans le chapitre intitulé « l'Eglise et l'absolutisme ».

Après les longues luttes du moyen âge, l'*l'Etat se laïcise* tout en restant catholique, et de ce double fait, naît la politique concordataire.

« L'Etat d'abord se laïcise : la politique catholique, et spécialement la croisade guerrière n'est pas d'accord avec l'intérêt français; comme d'autre part la croisade n'est plus faite pour elle-même, mais est à l'occasion détournée de son but véritable par l'intérêt temporel de la Papauté, les rois de France se montrent jaloux de leur liberté d'action à l'extérieur. »

Les agents de cette action sont les légistes, et de la naît le *gallicanisme royal.*

Entre le Pape et le roi, c'est le roi que suit le clergé, et en voici les raisons :

« Le clergé de France est français; entraîné dans le mouvement national, il discerne avec plus de délicatesse que le Pape lui-même, accablé par les soucis temporels, la limite flottante des deux pouvoirs. »

D'ailleurs ce clergé dépend du roi et tient à lui par les faveurs qu'il en reçoit autant que par la crainte que le pouvoir royal lui inspire, et comme, en plus, le prestige des papes s'est fort obscurci dans les orages du grand schisme et par suite des « abus de la tyrannie

de l'état pontifical, le clergé tend à se croire supérieur au Pape « par dévouement à la religion », et de cet état d'âme, si l'on peut dire, naît « *le gallicanisme ecclésiastique* ».

La jalousie et la crainte de la concurrence des tribunaux ecclésiastiques suffit à expliquer la troisième incarnation du gallicanisme « *le gallicanisme parlementaire* ».

Que le gallicanisme royal ait été un principe de progrès; j'avoue que j'en doute un peu, mais les auteurs ont raison de voir dans les deux autres gallicanismes une tendance au schisme.

Au même temps, l'Espagne prenait la tête de l'Europe catholique, et les auteurs semblent le déplorer à raison du *caractère théocratique* que l'Espagne tenait de ses origines et ensuite parce qu'elle « a légué à la France, par des alliances dynastiques et peut-être par l'influence de ses idées, cette dangereuse chimère d'une politique extérieure catholique ».

J'ai à peine besoin d'ajouter que je ne partage pas ces regrets.

Ici se place un bel hommage aux Jésuites et à leurs œuvres, qui aboutit à cette conclusion, que je ne puis m'empêcher de trouver singulière :

> « Quand la Papauté les abolit, ils n'étaient plus nécessaires, et la Révolution française allait travailler mieux qu'ils n'eussent pu continuer à le faire pour l'unité catholique. »

J'avais cru jusqu'ici, je l'avoue, que la suppression des jésuites pouvait s'expliquer par des raisons plus simples à la fois et moins sommaires, mais je n'aurais pas pensé à leur faire un mérite de ce que

> « les philosophes, leurs élèves, avaient contribué à préparer cette révolution, et un peu d'esprit chrétien subsistait dans leurs systèmes malgré eux : semblables à ces mauvaises herbes qui, poussées dans une jachère, fixent en leurs tissus quelque chose des principes nourriciers de la terre que leur cendre transmet aux moissons futures. »

La Révolution française, fille des jésuites, grandie dans un sol chrétien, et future ouvrière de l'unité catholique, voilà un point de vue original, et qui, j'en suis sûr, avait échappé à la plupart de mes lecteurs.

Notons que cette partie est assez confuse, mal ordonnée, et qu'elle en devient difficile à lire et que peu d'idées claires s'en dégagent. On y lit bien que « les transformations du rôle politique de l'Eglise du XIVe au XVIIIe siècle furent remplies d'épreuves et de dangers, mais elles recélaient un progrès ininterrompu... » que « le clergé d'Etat... facilite la transmission des pouvoirs que l'Etat continuait de reprendre à l'Eglise... » mais que le même temps « nous présente une admirable floraison de civilisation chrétienne... la christianisa-

tion devint plus intime ». A la longue à travers ces mélanges d'effets contraires, où il n'est pas très facile de voir clair, la force de l'Etat fit plus de mal que de bien, et « l'Eglise et la société se trouvèrent en face du despotisme, solidaires comme elles l'avaient été partout ». De là sortit la révolution qui eut, au dire des auteurs, deux effets contraires; « elle devait rendre la confusion du trône et de l'autel profonde et durable » ce qui semble s'accorder mal avec la solidarité notée plus haut; mais en revanche « la même révolution en définitive, raffermit l'autel ». C'est vrai peut-être, mais je ne serais pas tenté d'en faire un mérite à la Révolution, qui certainement ne l'a pas voulu.

III. — Les auteurs tiennent d'ailleurs à leur idée; au début du chapitre suivant « l'Eglise et la Révolution », ils proclament à nouveau que :

« ce n'est pas seulement en France, c'est surtout en Europe que la Révolution a servi l'Eglise... La Révolution persécutrice, mais plus encore libératrice, a brisé les entraves du catholicisme, soit à l'intérieur des Etats, soit au dehors. Elle a rendu le despotisme impopulaire, lors même qu'elle en a usé; elle a propagé dans toute l'Europe la civilisation chrétienne française, elle a évoqué partout l'idéal patriotique qui faisait la France si grande, et, en dégageant le patriotisme des intérêts dynastiques, qui d'abord l'avaient servi, mais qui avaient fini par le fausser, elle a supprimé la plupart des obstacles qui s'étaient dressés entre les nations et le catholicisme ».

Et le panégyrique continue où le Bloc apparaît comme le libérateur de l'Eglise et le héraut de l'idée nationale. Dans la bagarre, il est vrai, disparut « l'établissement temporel de la Papauté, « dernier vestige d'une souveraineté à la manière féodale »; mais du moins, « sauf en quelques rares circonstances qui ne peuvent plus se reproduire depuis 1870, il n'y a plus eu pour un Français de conflit possible entre son patriotisme et son catholicisme ».

Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont mises!

La Papauté a maintenant cessé de « subir ces dernières gênes, comme dit le livre, et l'on peut donc attendre avec confiance les solutions de l'avenir ».

Tout en se félicitant, du moins il me semble, avec M. Debidour, que « l'alliance du bas clergé et du tiers état ait rendu possible la Révolution », les auteurs confessent d'ailleurs que « la grande erreur de la Révolution fut sa politique religieuse ». Mais ils atténuent tout de suite leur reproche en ajoutant qu'elle n'a fait ainsi qu'imiter les procédés de l'ancien régime. Nous trouvons, nous, qu'il y a tout de même, entre l'ancien régime et la Révolution, quelque différence à ce point de vue, et qu'il n'était peut-être pas très à propos, ni même très juste, de faire écho à l'argumentation tant ressassée par les

avocats officiels de la République persécutrice, pillarde et voleuse d'aujourd'hui.

Tout cet historique de la politique religieuse révolutionnaire est bien fait, j'ajoute habilement fait. Les mesures persécutrices sont blâmées comme de juste, mais on en fait valoir avec beaucoup de complaisance les conséquences heureuses, et quand vient le Concordat, on atténue un peu trop les mérites de ceux qui l'ont conclu pour insister sur la part de mauvaise volonté évidente qu'ils ont apportée dans la conclusion de l'affaire. C'est exact sans doute, mais d'une exactitude relative, qui me permet d'ajouter que ce n'est pas tout à fait juste. On a abusé du Concordat sans doute, mais une récente expérience nous permet de dire que ce n'est pas Napoléon qui en a fait le plus mauvais usage, et le Concordat n'en reste pas moins une grande œuvre à l'actif du grand Empereur.

Sans rien oublier et sans excuser ce qui est inexcusable, nous avons le devoir d'être juste.

« Nous avons oublié les torts de Napoléon, dit un jour Pie VII, l'Eglise ne doit jamais oublier ses services. Il a fait en faveur de ce Siège ce que nul autre peut-être, dans sa position, n'aurait eu le courage d'entreprendre. Nous ne lui en serons point ingrats. » (Cité dans une lettre de Consalvi du 3 juin 1818).

Il ne nous semble pas que nous ayons le droit d'être plus sévères que le Pape du Concordat, qui a eu tant à souffrir de Napoléon et qui estime pourtant que les services rendus à l'Eglise par Napoléon lui méritent les pardons de l'Eglise.

Dans la suite du XIXe siècle, les auteurs estiment que « l'Eglise a souffert successivement de la bienveillance intéressée des gouvernements qui se réclament de l'Ancien Régime et de l'hostilité des gouvernements révolutionnaires ».

Comme toujours, il y a là une part de vérité : tout de même je trouve quelque injustice à mettre sur le même pied la bienveillance intéressée des uns et la persécution brutale des autres. Mais telle est la tendance naturelle de l'école libérale de préférer l'anarchie, qui est l'aboutissement naturel du libéralisme, à ce qu'ils appellent le despotisme pour les besoins de la cause, que je ne sache pas qu'au siècle dernier, aucun des gouvernements qui ont protégé l'Eglise puisse être qualifié de régime despotique. En dépit des erreurs et des fautes commises par eux, et que nous n'excuserons pas, s'ils n'ont pas donné *toutes les libertés nécessaires*, si même ils en ont opprimé quelques-unes, en quoi ils ont eu grand tort, suivant d'ailleurs en cela les principes et les pratiques de la Révolution, du moins, dans la plupart des cas, ils ont assuré la liberté des honnêtes gens contre les entreprises des autres, et il ne nous semble pas que ce soit là la plus mauvaise formule de gouvernement.

Avec ces dispositions, il n'est pas étonnant que les catholiques libéraux du temps passé aient toutes les préférences des auteurs et que l'autre école, celle des Joseph de Maistre et des de Bonald, soit sévèrement jugée et condamnée pour avoir, ce sont les termes de cet arrêt vraiment un peu sommaire, « associé étroitement l'absolutisme de l'Eglise et celui de l'Etat... discrédité pour longtemps l'action politique de l'Eglise... créé la religion du pouvoir fort, défendue à la manière des philosophes du XVIIIe siècle, en logiciens, en faiseurs de systèmes utilisant contre Rousseau la mentalité modelée par Rousseau... »

J'ai cité à peu près textuellement et sans rien changer au sens de ces considérants formulés par des écrivains catholiques pour condamner de Maistre et de Bonald, dont quelques disciples, qui ne sont pas nommés, eurent, paraît-il, « la superstition de la tyrannie sous toutes ses formes ».

De pareils jugements, qui datent de deux ans à peine, le livre parut en 1907, apparaissent si vieillots et si démodés aujourd'hui, qu'il suffit, je pense, de les citer sans commentaire.

La suite de cette histoire religieuse du XIXe siècle est écrite sous le même inspiration, et cela devient vite monotone, car les mêmes choses se répètent toujours. Je cite encore :

« Il était très difficile à l'Eglise de réagir par elle-même sur les causes qui dans l'ordre social et dans l'ordre intellectuel l'affaiblissaient, parce qu'elle était elle-même intimement atteinte des maux qu'elle aurait dû guérir autour d'elle... C'est la Révolution qui a collaboré avec l'Eglise dans l'œuvre d'assainissement... elle libère, sans le vouloir, les croyants des entraves qui gênaient leur action, et ils se trouvent être les principaux bénéficiaires des avantages conquis pour toute la société. Aussi chaque fois que l'Eglise intervient dans la politique proprement dite, c'est à contre-sens, au mépris de ses véritables intérêts... Lorsqu'elle croit travailler pour elle-même, elle poursuit des avantages illusoires, et nulle part cette erreur n'est plus évidente que dans la question de l'enseignement... »

Plus loin, les auteurs expriment le regret « que notamment la Papauté ait dû rester étrangère au mouvement de libération (de l'Eglise) quand elle ne s'y opposa pas ».

Ils rappellent pourtant les paroles de Grégoire XVI à Montalembert : « l'Eglise est amie de tous les gouvernements, quelle qu'en soit la forme, pourvu qu'ils n'oppriment pas sa liberté ».

C'est à la lumière de ces paroles, qu'il faut juger la politique de l'Eglise. Des citations qui précèdent, on peut conclure que les auteurs l'ont vraiment trop oublié. On en verra d'autres preuves. Continuons à lire :

« ...L'Eglise se trouvait malheureusement solidaire des gouvernements absolus. L'histoire de l'*Avenir* et la triste fin de Lamennais montrent quelle était la force de ces obstacles (*qui empêchaient l'application de la règle*

formulée par Grégoire XVI), mais de même que dans l'Eglise tout ne travaillait pas pour l'Eglise, de même, hors de l'Eglise, tout ne travaillait pas contre elle. Lamennais même, devenu hostile, personnellement perdu pour l'Eglise, continua de travailler à la diffusion des idées chrétiennes. »

Montalembert et les autres, libéraux pourtant, sont moins favorablement jugés : ils ont eu le tort de travailler à la formation d'un parti catholique et ne rien comprendre, ou presque, à la *vertu sociale* de l'Eglise, et de borner leurs efforts à la conquête de la liberté d'enseignement. Au fond les auteurs semblent admettre que les *réformateurs* d'alors (qu'ils ne nomment pas) avaient raison d'opposer le *christianisme véritable* au catholicisme, trop hanté par des soucis de moindre importance que la réforme de l'ordre social.

En 1848, les auteurs saluent avec sympathie l'avènement du parti démocratique-catholique, dont le pontificat de Pie IX, « qui avait été d'abord considéré comme le Pape de la Révolution », déçut bientôt les espérances. « Il manqua dès lors à l'action sociale de l'Eglise la direction pontificale », écrivent les auteurs, qui regrettent peut-être que le Pape se soit laissé devancer par les Fourier, les Pierre Leroux, les Proudhon, les Considérant, les Cabet, les Louis Blanc, et autres réformateurs du temps, sans compter le malheureux Lamennais, ou n'ait pas frayé les voies aux promoteurs du phalanstère ou aux voyageurs de la Petite Icarie.

Tout au moins ils auraient voulu que la Papauté fît écho au petit groupe de démocrates catholiques qui à Paris *saluaient avec transport l'avènement définitif de la démocratie moderne*, et proclamaient que « *cette démocratie est l'œuvre de Dieu, du temps et du génie de l'homme.* »

Il nous semble, à nous, que la Papauté avait beaucoup mieux à faire que de lier son sort aux aventureuses destinées du régime nouveau voué à une mort très prochaine, en attendant une résurrection qui devait, nous le savons par expérience, être si malfaisante aux intérêts de l'Eglise et de la Vérité. Mais comment se fait-il que cette solidarité de l'Eglise avec les gouvernements, si vivement blâmée quand il s'agit des gouvernements d'*ancien régime*, soit tant prônée au contraire, quand il s'agit du régime démocratique ? N'y a-t-il pas là une contradiction, qui prouverait que les démocrates n'admettent pas que l'Eglise fasse pour les autres ce qu'ils exigent que l'Eglise fasse pour eux ?

Nos auteurs ne peuvent en effet se consoler de l'entente de l'Eglise avec le régime qui suivit de si près la république éphémère de 1848 : elle n'est pourtant que l'application de la parole de Grégoire XVI citée plus haut et qu'ils ont tant louée, quand elle leur semblait favorable au régime de leurs préférences.

Dès lors, et jusqu'en 1870, tout semble leur déplaire dans la façon dont les intérêts de l'Eglise ont été gouvernés. Je résume pour ne pas être trop long.

« A aucun moment on ne peut dire que les intérêts de la France et de Rome aient été réellement d'accord... L'Eglise était prête à subir le despotisme parce qu'elle avait commencé de resserrer avec la bourgeoisie l'alliance qui allait aboutir au vote de la loi Falloux, qu'il est bien difficile aujourd'hui de considérer comme une victoire de l'Eglise..., résultant moins du catholicisme de Falloux que de ses préjugés sociaux et d'une alliance avec le plus étroit et le plus égoïste des partis ».

« ... Est-il sûr que l'Eglise ait eu à se louer d'avoir agrandi la place des congrégations ?... Le premier méfait de la loi Falloux a été de couper en deux le parti politique sans pour cela le dégager de la politique... »

« ... La majorité des catholiques, entraînés par le vigoureux talent de Louis Veuillot, resta fidèle à l'alliance néfaste et travailla contre les véritables besoins de l'Eglise. Le journalisme catholique devint une puissance rivale (et presque ennemie) de l'épiscopat; cherchant au dehors un point d'appui contre celui-ci, il devint de plus en plus ultramontain... Veuillot et son parti ne se séparèrent de l'Empire que sur la question romaine, et augmentèrent ainsi, en se séparant de lui, l'impopularité encourue pour s'être alliés avec lui. »

Tout cela veut dire, en termes plus clairs, que Louis Veuillot eut très grand tort de se mettre du côté du Pape, non pas contre l'épiscopat, mais contre quelques évêques, ce qui n'est pas tout à fait la même chose; et qu'il fut bien mal inspiré de défendre le régime impérial quand il était favorable aux intérêts de l'Eglise et de l'attaquer quand il commença à travailler contre l'Eglise. Louis Veuillot n'a fait là pourtant que de se conformer à la parole de Grégoire XVI citée et louée plus haut, mais dont sans doute les auteurs pensent que leurs seules idées peuvent avoir le bénéfice.

La Papauté, menacée dans son pouvoir temporel, le défend par de fort bonnes raisons, que les auteurs rappellent, sans paraître d'ailleurs convaincus qu'elle ne s'est pas trompée. Ils estiment en effet que le pouvoir temporel n'a plus de raisons d'être aujourd'hui

« et que peut-être la meilleure sauvegarde de la Papauté contre une agression étrangère était la formation d'une Italie unie et puissante. »

« ... La question du pouvoir temporel est devenue exclusivement une question italienne. »

Si l'Eglise persiste encore dans cette attitude démodée qui lui fait rechercher l'isolement de son pouvoir temporel, c'est parce qu'il reste encore en elle trop de trace « de l'action du monde et de l'absolutisme qui l'ont pénétrée au moyen âge et dans les temps modernes ».

Du moins les auteurs louent Pie IX, ce qui ne cadre pas très bien avec ce qu'ils disent plus haut de la politique ultramontaine de Louis Veuillot, « d'avoir réalisé dans toute son ampleur les conditions

d'unité spirituelle qui assurent la vie et l'action de l'Eglise et d'avoir, pour ainsi dire, liquidé les anciens litiges entre l'Eglise et la société civile par le Syllabus ».

Dans le Syllabus toutefois, ils distinguent soigneusement les *condamnations formelles qu'il porte et l'idéal qu'il suppose.* Aux condamnations dont *les termes ont vieilli très vite,* ils semblent n'accorder qu'une valeur historique et passagère.

Mais l'idéal reste en témoignage de la faculté qu'a l'Eglise « de poser fièrement ses principes, indépendamment du scandale que le monde peut y voir et d'attendre ensuite qu'une sorte de gravitation universelle s'organise autour de cet enseignement ». Vient enfin la proclamation du dogme de l'infaillibilité qui « accomplit le progrès préparé par *les Syllabus,* réalisant l'unanimité de l'Eglise et la concentration de ses forces. »

Peut-être n'eût-il été que juste de noter que la vaillance dépensée par Louis Veuillot et son école au service de ce que les auteurs ont appelé plus haut la politique *ultramontaine,* ne fut pas inutile à ce grand résultat, si persévéramment combattu par quelques évêques (et non par l'épiscopat), aidés, hélas! par quelques apostats, ligués contre ce que le pauvre Montalembert avait si fâcheusement appelé « l'Idole du Vatican ».

Après la proclamation du dogme, l'accord se fit dans la soumission, non sans laisser subsister, entre certains tenants du libéralisme et les rénégats déclarés de la vérité catholique, de suspectes intimités, dont telles publications indiscrètes, que je ne veux pas préciser autrement, viennent de temps à autre révéler l'inquiétant mystère.

Désormais, « le catholicisme disposait de toutes ses forces, comme un homme parvenu à l'âge viril, et qui va réaliser, au milieu des épreuves de la vie, les projets et les espérances de sa jeunesse ». Que peut bien signifier cet enthousiasme imprévu pour cette grande victoire que je puis bien qualifier d'*ultramontaine,* pour employer un adjectif cher aux auteurs, mais qui n'est en vérité qu'une grande victoire catholique? Il me semble probable que cet accord verbal laisse subsister, entre les idées, qui se sont si souvent rencontrées en champ clos avant, pendant et après le concile du Vatican, toutes les dissidences d'autrefois.

L'examen du chapitre final du livre qui est consacré aux temps présents sous le titre : l'Eglise et l'Anticléricalisme, nous aidera sans doute à solutionner ce problème. Ce sera l'objet d'un article prochain. A raison de l'importance de l'actualité des questions soulevées par ce livre, les lecteurs m'excuseront de retenir si longtemps leur attention.

(A suivre) Edouard PONTAL.

Une Commission extra-parlementaire de la loi de séparation

LES LIBRES ENTRETIENS (1)

Les attributions essentielles des Eglises étant réduites en culte, on est amené à étudier, dans les entretiens suivants, la liberté de propagande, l'ouverture et la fermeture des lieux du culte, les formes du culte privé ou public, et surtout s'il existe une sauvegarde pour les droits de la hiérarchie, dans un régime où elle ne s'appuiera plus à l'administration publique des cultes. La première de ces questions ayant dévié sur les manifestations extérieures du culte donne à M. Paul Bureau l'occasion d'intervenir heureusement, il faut se plaire à le reconnaître, pour protester que la liberté des processions n'est pas une simple question de police des rues, mais d'abord et surtout une question de liberté du culte (2). Il n'intervient pas moins à propos, un peu plus loin, en réclamant que la protection de la liberté de l'association religieuse et de ses membres relève de l'autorité judiciaire, et non pas de l'autorité administrative (3).

Mais au fond de ces discussions, gît une difficulté primordiale, que M. Salomon Reinach avait déjà posée en ces termes : « Comment définissez-vous le culte ? Je vous défie d'arriver à une définition exacte, précise et exclusive du culte ». Cette difficulté est ramenée, au début du quatrième entretien, par le pasteur Roberty, qui demande :

> « A quel signe reconnaît-on une association cultuelle ? Tous les projets présentés jusqu'ici font une loi spéciale pour les associations *cultuelles religieuses*. Or, qu'est-ce qu'une association « religieuse » ? Un certain nombre de protestants se réunissent, je suppose, pour parler ensemble du Christ, pour étudier sa pensée et la répandre autour d'eux. Un grand nombre « d'églises » locales protestantes ne sont formées que dans cette intention, indépendamment de toute conception métaphysique de l'univers. Est-ce là une association cultuelle ? En quoi diffère-t-elle d'une association qui aurait pour but de répandre l'esprit de Spinoza, de Kant ou de Renouvier ?... « Une association formée de disciples d'Auguste Comte et se rattachant à sa « religion », est-elle une association cultuelle ?

C'est ici que M. Buisson tire les conclusions du principe admis

1. Voir *La Critique du Libéralisme*, n° du 1er janvier 1909. — 2. Page 176. — 3. Page 189.

par M. l'abbé Klein et les autres, qui réduit la fonction essentielle de l'Eglise à l'exercice du culte. Le Président de la Commission parlementaire va nous faire comprendre à quel point les prêtres consultants sont entrés dans l'esprit de la loi, et combien le point de vue adopté par eux est favorable aux desseins perfides qu'elle doit servir. Les autres aperçus que les abbés présents à ces entretiens vont ouvrir par la suite, seront loin de corriger leur erreur du début. Laissons parler M. Buisson :

Est-il exact que nous soyons tous d'accord pour admettre que si l'Eglise est une stricte association cultuelle, elle ne doit pas s'occuper d'écoles ni d'hôpitaux, etc. ?

M. Paul Desjardins. — Ceci est entendu.

M. Buisson. — Si l'association cultuelle n'est qu'une association pour subvenir aux frais du culte, il n'est pas besoin de la définir, ni de définir le culte. Chacun étant libre de se faire du culte une idée indéfiniment large et variée, les disciples de Comte et certains groupes de libres penseurs pourront se réunir et se réclamer du droit de se faire ou une religion au sens traditionnel, ou un ensemble de doctrines et de pratiques destinées à remplacer la religion et ayant les mêmes titres à organiser des associations. Il faut admettre que tout ce qui touche à l'exercice désintéressé de la pensée a droit d'exister comme association cultuelle (1).

... Je dis qu'une association de libres penseurs peut avoir à réclamer la même liberté que les catholiques et les protestants. Des formes nouvelles d'associations peuvent venir et réclamer cette liberté... Il faudra aussi admettre la mobilité possible des opinions... M. Arthur Fontaine ne voudrait pas que Notre-Dame pût changer d'affectation. Laissons de côté Notre-Dame et les autres églises monuments historiques, qui appartiendront à l'Etat et non à une association. Mais en ce qui concerne les édifices du culte, il faut que les associations qui les posséderont aient le droit d'en faire ce qui leur plaira et n'aient pas de comptes à rendre quant à l'évolution de leurs idées.

M. Anatole Leroy-Beaulieu. — Il faudra pourtant respecter les statuts des Sociétés.

M. F. Buisson. — Ce qu'il faut d'abord, c'est que la loi se conforme aux principes d'une société démocratique. *Par conséquent, elle appliquera à l'association pour le culte le régime du suffrage universel.* Elle ne connaîtra cette association qu'en tant que groupe légalement constitué. Ni le gouvernement, ni les tribunaux n'auront à s'ingérer dans la vie intérieure de ce groupe, par exemple dans ses doctrines religieuses, qui pourront changer, puisque l'esprit humain vit par le changement. Il y a donc lieu de leur garantir à cet égard une liberté illimitée (2).

M. Aulard, invité par M. Desjardins, à signaler, dans l'histoire de la Révolution, quelques exemples de la difficulté qu'il y a de spécifier le caractère de l'association, rappelle que le Directoire du département de Paris était intervenu dans les différends causés, pour l'usage des églises, par les divisions entre les prêtres insermentés

1. Page 203. — 2. Page 210.

et les curés constitutionnels. M. Fontaine fait remarquer qu'un rôle analogue appartiendrait à l'Etat (1). Mais M. Buisson proteste et découvre le fond de la pensée qui préside au projet de séparation :

M. BUISSON. — Je proteste énergiquement. Je ne puis pas admettre que l'Etat mette une condition d'orthodoxie à l'usage des lieux du culte. L'Etat a remis, cédé ou concédé, prêté ou donné, peu importe, tel édifice du culte à tel groupe de citoyens qu'il a trouvé en possession de l'usage de cet édifice depuis longtemps, depuis des siècles peut-être. Il leur déclare qu'il entend en continuer la jouissance à titre, autant dire, gratuit. A partir de ce jour, ils en useront comme bon leur semblera. Lui, l'Etat, il n'interviendra plus, aussi longtemps qu'ils seront d'accord pour continuer à en user...

Si l'association se divise, s'il se produit deux groupes parmi les fidèles, l'Etat va-t-il intervenir ou faire intervenir les tribunaux afin de savoir lequel des deux groupes doit rester en possession du local ? Non, il n'en a pas le droit. Les deux groupes sont comme deux héritiers à titre indivis d'un bien auquel ils ont les mêmes droits (moraux et historiques). L'Etat leur dira : arrangez-vous à l'amiable, je n'ai que ce local à vous offrir. Entendez-vous pour en user à tour de rôle, ou prenez entre vous telle disposition équitable qu'il vous conviendra, usage alternant, indemnité, compensation ou autre. Je ne veux déposséder ni Pierre ni Paul. Vous êtes tous chez vous dans ce local, restez-y. Tous ceux qui voudront y rester en ont le droit, personne ne les exclura. S'ils veulent s'exclure eux-mêmes, s'ils aiment mieux s'en aller que continuer à partager avec leurs co-usufruitiers, c'est leur affaire. L'Etat ignore les questions de doctrine et de discipline ecclésiastique, il n'intervient pas.

M. Aulard, revient sur l'histoire de la Révolution. Après la cessation du culte de la Raison, plusieurs cultes furent célébrés à Notre-Dame : les théophilantrophes eurent l'église à certaines heures ; le culte décadaire l'eut à d'autres ; les catholiques non papistes en jouirent à d'autres encore. En province, les papistes consentirent souvent à avoir le même local que les constitutionnels. Les papistes « réconciliaient » l'Eglise avant la messe, les non-papistes ne la réconciliaient pas.. « Quelqu'un des prêtres catholiques ici présents voudrait-il nous dire s'ils jugent contraire à leur foi (?) ce régime de cohabitation qui a réellement existé ? » — M. l'abbé de Bonneville montre par l'exemple de l'étranger que ce système ne donne pas d'heureux résultats et va jusqu'à conclure « qu'il n'y a pas d'utilité à introduire chez nous ce système si gros d'inconvénients ». Mais M. Aulard veut quelque chose de plus précis, et l'on va voir avec quels bêlements d'agneaux MM. les abbés Jean Viollet et Dibildos tendent le cou au couteau dont on va peut-être frapper l'Eglise :

M. AULARD. — Le catholique sera-t-il blessé dans sa conscience s'il y cohabitation dans l'église?

M. JEAN VIOLLET. — *Dans sa conscience il ne le sera pas.* Mais pratique-

1. Page 214.

ment, *pour des raisons de convenance et par délicatesse de sentiment*, il souhaitera ardemment de célébrer le culte dans un local lui appartenant en propre. Il peut se faire, surtout dans le cas où l'église aurait été consacrée par l'évêque, que l'autorité ecclésiastique se réserve le droit de purifier les lieux par une cérémonie liturgique avant d'y célébrer les saints mystères. *Encore n'est-ce pas certain.*

M. DIBILDOS. — *Les catholiques seraient disposés, s'ils ne pouvaient faire autrement, à célébrer leurs offices dans des locaux mixtes;* il n'y a pas de difficulté grave sur ce point. Mais la difficulté est ailleurs : la plupart des évêques refuseront sans doute que les associations catholiques prennent à bail les édifices.

M. PAUL DESJARDINS. — Sur quel motif s'appuieront-ils pour cela?

M. DIBILDOS. — Sur ce motif de *dignité froissée* (1), que le clergé revendique au moins une part dans la propriété de ces édifices (1).

La question de la *fédération* des associations cultuelles, posée dans le cinquième entretien, offre à M. Buisson l'occasion de préciser à nouveau sa conception *démocratique* de l'Eglise, et de la faire triompher sur la conception *hiérarchique*, défendue par M. Klein, qui finit par adopter le principe de la loi.

« Vous parlez de fédération, dit M. Buisson, mais l'union d'associations sera ce qu'est l'association locale elle-même. Si vous supposez des associations composées d'un petit nombre de personnes choisies parmi les ministres du culte et les petits fonctionnaires d'église qui en dépendent, ce serait une organisation de combat, impossible à accepter. Ce sera tout autre chose, si l'association est composée de tous les catholiques, car, alors, ajoute-t-il fort gracieusement à l'adresse de M. l'abbé Dabry : « Il pourra y avoir des catholiques républicains », c'est le titre d'un livre que j'ai lu, et qui m'a fait beaucoup de plaisir ». (1) M. Buisson conclut que « la fédération des associations est facile à autoriser du moment qu'elle est *la représentation du suffrage universel catholique* ». Et, comme M. Salomon Reinach lui objecte qu'il oublie une chose, le caractère sacré de la religion. « Aux yeux de l'Etat, réplique M. Buisson, *il n'y a plus de caractère sacré*, dès lors que l'Etat est étranger au culte. Il n'y a que des citoyens associés pour exercer leur culte (2) ».

Mais, demande M. Salomon Reinach, si les libres-penseurs entrent dans une association de ce caractère?... » M. A. Leroy-Beaulieu insiste : « Si l'association est composée de tous ceux qui se font inscrire, quelle que soit leur foi, si pour y entrer, il suffit d'avoir été baptisé et d'être inscrit sur les registres, quelles conséquences! » M. Buisson répond que « les libres-penseurs ont une conscience... le libre-penseur avéré ne s'inscrira pas... » M. Leclerc de Pulligny fait ici une réclamation. « Un libre-penseur relatif — ou même total —

---

1. Pages 222 et suiv. — M. l'abbé Klein et M. l'abbé Hemmer n'assistaient pas à cet entretien. — 2. Pages 280 et suiv.

peut juger que c'est son droit et même son devoir de participer à la gestion de l'association cultuelle dont sa femme et ses filles font partie, *ne fût-ce que pour apporter son appui à la fraction modérée des croyants* et pour ne pas laisser la prépondérance aux tendances qu'il trouve mauvaises et dangereuses (1) ».

Alors se pose la question de savoir si, par ses statuts, l'association pourra définir son catholicisme, s'engager à demeurer unie à la hiérarchie. « On veut en somme que l'Etat garantisse l'immutabilité de l'Eglise, réplique M. Buisson, c'est inadmissible ». Il ne s'oppose pas à ce que l'association insère de semblables précautions dans ses statuts, mais en lui laissant toute la charge d'en maintenir par elle-même l'exécution, et à la condition absolue que l'Etat ne connaisse que l'assemblée des citoyens et ne traite qu'avec elle. M. Aulard constatant de nouveau « qu'il y a en présence deux conceptions de l'Eglise, l'une traditionnelle, autoritaire, celle de M. Klein, l'autre moderne, démocratique, celle de M. Buisson », avoue qu'il lui est impossible de concevoir la liberté de l'Eglise romaine en France. « M. l'abbé Klein croit-il que des associations cultuelles peuvent se fonder en France, de telle sorte qu'elles soient compatibles avec notre droit? »

M. Klein. — Il y a, en effet, quelque chose d'irréductible, en ce sens que, dans l'Eglise, l'autorité spirituelle est connue comme fortement centralisée.

M. Seignobos. — Monarchique, monarchique!

M. Klein. — Monarchique, si vous voulez. Mais on pourrait tout concilier avec des organisations de citoyens ayant ces idées et qui, pour le temporel, auraient rapport avec l'Etat. J'admets que l'Etat ne connaisse que des groupements de citoyens représentés par leur Conseil d'administration, leurs fidéicommissaires, leurs *trustees*, comme on dit en Angleterre et en Amérique... (2)

L'entretien finit par cette déclaration.

Ces débats intimes n'achèvent-ils pas de démontrer l'illusion, l'aveuglement des catholiques que leur *libéralisme inclinait à accepter la* séparation, et de justifier avec éclat l'admirable perspicité, la fermeté héroïque de S. S. Pie X?

(A suivre). Emm. Barbier.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

I. — UN VIEUX PORTRAIT

Beaucoup de gens, et des plus estimables, et des plus hauts placés, nous écoutent — nous écoutent-ils? — avec un sourire d'infinie commisération, quand nous disons que la passion d'accorder l'Eglise

1. Page 289. — 2. Pages 306 et suiv.

avec la démocratie républicaine a fait verser les meilleurs catholiques d'autrefois, tels que ceux de l'*Univers*, dans le libéralisme catholique, et les a changés en soutiens, plus ou moins déguisés, de l'erreur si hautement condamnée par Pie IX et par ses successeurs. Eh bien, exhumons un vieux portrait du catholique libéral, dont l'authenticité ne peut faire de doute, et signé du maître illustre qui se nomme Louis Veuillot. Ceux qui ont lu, par exemple, l'article de son frère, cité plus haut, seront bien obligés d'y reconnaître des traits de ressemblance, non plus avec l'auteur de ce portrait, mais avec le sujet.

C'était, on en conviendra, un personnage bien réel et bien vivant que le catholique libéral, à l'époque du *Syllabus*. Louis Veuillot écrivant alors sa brochure sur l'*Illusion libérale* le tenait donc bien sous ses yeux. Regardons le portrait qu'il en trace. Ce n'est pas le portrait de son frère ni de ses neveux assurément, ni de M. Piou et de ses lieutenants. C'est le portrait du franc et hardi libéral. Comme tel, il a aussi un vif intérêt d'actualité, parce qu'on y reconnaît au premier aspect le moderniste. Le modernisme n'est que le libéralisme à sa maturité. Le tableau peint par Louis Veuillot rend au naturel l'esprit moderniste si à la mode aujourd'hui parmi beaucoup de séculiers et d'ecclésiastiques, d'écrivains et de revues. A chaque mot, on y retrouve quelque chose d'eux. Quant au catholique de meilleur aloi, dont nous parlons, c'est, si vous le voulez, ce qu'on appelle un air de ressemblance. Ni ceci, ni cela, dans ce qui est accentué, ne lui convient; mais, tout d'un coup, telle expression de la physionomie, tel angle sous lequel on examine la pose, vous fait vous écrier: cette fois, c'est lui. Oui, en effet, c'est lui. Regardez plutôt :

« *Sentant l'hérésie*... J'ai compris, il y a quelques jours, la vérité et la profondeur de cette expression, en écoutant longuement causer un homme, le plus honnête que l'on puisse imaginer, dévot, occupé de bonnes œuvres, érudit, ardent, plein de belles illusions; plein aussi, hélas ! de lui-même, et, tout à l'heure, plein de mauvaise foi. Il s'était proclamé catholique obéissant, mais surtout catholique « libéral. » On lui a demandé ce que c'est qu'un catholique libéral, relativement au catholique pur et simple, qui croit et qui pratique ce qu'enseigne l'Eglise. Il a répondu ou plutôt il a fait entendre que le catholique pur et simple, qui croit et pratique ce qu'enseigne l'Eglise, est un catholique peu éclairé...

» Pressé de trouver un mot qualificatif plus clair que ce *peu éclairé*, il recommença une digression sur la liberté humaine, sur les changements qui se sont opérés dans le monde, sur les époques de transition sur les abus et les inutilités de la contrainte, sur la nécessité de ne plus employer la force au profit de la vérité. Il appuya sur le péril d'avoir des privilèges et sur la convenance d'y renoncer absolument. Mais ce qui nous frappa davantage, ce fut l'insistance avec laquelle notre catholique libéral nous qualifiait de catholiques *intolérants*.

» On l'arrêta là-dessus. Oubliant cette fois la « Cour romaine », il avoua que ce qu'il reprochait à l'Eglise, c'est son intolérance. — Elle a, dit-il, toujours trop gêné l'esprit humain; elle a constitué

sur le principe de l'intolérance un pouvoir séculier encore plus fâcheux. Ce pouvoir a asservi le monde et l'Eglise elle-même. Les gouvernements catholiques se sont ingérés d'imposer la foi; de là des violences qui ont révolté la conscience humaine et qui l'ont précipitée dans l'incrédulité. L'Eglise périt par les appuis illégitimes qu'elle s'est voulu donner. Le temps est venu, elle doit changer de maximes; ses enfants doivent lui en faire sentir l'opportunité. — Il faut qu'elle renonce à tout pouvoir coercitif sur les consciences, qu'elle nie ce pouvoir aux gouvernements. — Plus d'alliance entre l'Eglise et l'Etat : que l'Eglise n'ait plus rien de commun avec les gouvernements, que les gouvernements n'aient plus rien de commun avec les religions, qu'ils ne se mêlent plus de ces affaires! — Le particulier professe à sa guise le culte qu'il a choisi suivant son goût : comme membre de l'Etat, il n'a point de culte propre. — L'Etat reconnaît tous les cultes, leur assure à tous une égale protection, leur garantit une égale liberté, tel est le régime de la tolérance; et il nous convient de le proclamer bon, excellent, salutaire, de le maintenir à tout prix, de l'élargir constamment...

» Notre catholique libéral s'animait beaucoup en déroulant ces merveilles. Il soutenait qu'on n'avait rien à lui répondre, que la raison et la foi et l'esprit du temps parlaient par sa bouche. Pour l'esprit du temps, personne n'y contestait. En matière de raison et de foi, on ne laissait pas de lui pousser des objections, mais il haussait les épaules et ne restait jamais sans repartie. Il est vrai que les assertions énormes et les contradictions énormes ne lui coûtaient rien. Il partait toujours du même pied, criant qu'il était catholique, enfant de l'Eglise, enfant soumis; mais aussi, homme de ce siècle, membre de l'humanité vieillie, et mûre, et en âge de se gouverner elle-même. Aux arguments tirés de l'histoire, il répondait que l'humanité vieillie est un monde nouveau, en présence de qui l'histoire ne prouve plus rien; ce qui ne l'empêchait pas d'exploiter lui-même l'argument historique, lorsqu'il en trouvait l'occasion. Aux paroles des Saints Pères, tantôt il opposait d'autres paroles, tantôt il disait que les saints Pères avaient parlé pour leur temps, que nous devons penser et agir comme au nôtre. Devant les textes de l'Ecriture, il avait la même ressource : ou il arrachait des textes qui semblaient contraires, où il fabriquait une glose à l'appui de son sens, ou enfin cela était bon pour les juifs et leur petit Etat particulier. Il ne s'embarrassait pas davantage des bulles dogmatiques de la « Cour romaine » : la bulle *Unam Sanctam*, de Boniface VIII, le fit sourire; il prétendit qu'elle avait été retirée ou réformée. On lui dit que les Papes l'ont insérée dans le Corps du Droit et qu'elle y est toujours. Il répondit : C'est bien vieux et le monde a bien changé! Il trouva également trop vieilles la bulle *in Cœnâ Domini* et toutes les bulles subséquentes : — Ce sont, dit-il, des formules disciplinaires faites pour le temps, et qui n'ont plus de raison d'être aujourd'hui. La Révolution française a enterré ces règles avec le monde sur qui elles pesaient. La contrainte est abolie; l'homme aujourd'hui est capable de liberté et ne veut plus d'autre loi!

» Ce régime, qui déconcerte vos timidités, poursuivit-il d'un ton sibyllin, est pourtant celui qui sauvera l'Eglise, et le seul qui puisse la sauver. Du reste, le genre humain se lève pour l'imposer, il faudra bien le subir, et cela est déjà fait. Voyez si qui que ce soit peut opposer quoi que ce soit à cette force triomphante, si même on le veut, si même, vous exceptés, quelqu'un y songe. Catholiques intolérants, vous étiez déjà plus absolus que Dieu le Père, qui a créé l'homme pour la liberté; plus chrétiens que Dieu le Fils, qui n'a voulu établir sa loi que par la liberté : vous voici maintenant plus catholiques que le Pape; car le Pape consacre, en les approuvant, les constitutions modernes, qui sont toutes inspirées et pleines de l'esprit de liberté. Je dis que le Pape, le Vicaire de Jésus-Christ approuve ces constitutions, puisqu'il vous permet de leur prêter serment, de leur obéir et de les défendre. Or, la liberté des cultes y est, l'athéisme de l'Etat y est. Il en faut passer par là; vous y passerez, n'en doutez point. Dès lors, pourquoi vous tant débattre? Votre résistance est vaine; vos regrets ne sont pas seulement insensés, ils sont funestes. Ils font haïr l'Eglise et ils nous entravent beaucoup, nous, libéraux, vos sauveurs, en faisant suspecter notre sincérité. Au lieu donc d'attirer sur vous une défaite certaine et probablement terrible, courez à la liberté, saluez-la, embrassez-la, aimez-la. Elle vous sera bonne et fidèle amie et vous donnera plus que vous ne sauriez jamais ressaisir. La foi croupit sous le joug de l'autorité qui la protège : obligée de se défendre, elle se relèvera; l'ardeur de la polémique lui rendra la vie. Que n'entreprendra pas l'Eglise lorsqu'elle pourra tout entreprendre? Combien ne touchera-t-elle pas le cœur des peuples, lorsqu'ils la verront abandonnée des puissants du monde, vivre uniquement de son génie et de ses vertus? Au milieu de la confusion des doctrines, du débordement des mœurs, elle apparaîtra seule pure, seule affermie dans le bien. Elle sera le dernier refuge, le rempart inexpugnable de la morale, de la famille, de la religion, de la liberté! »

II. — A PROPOS DE LA FÊTE DE NOEL

Dans deux livraisons déjà anciennes, puisqu'elles remontent au 15 décembre 1907 et au 1er janvier 1908, la *Revue du Clergé français* avait publié une étude de M. l'abbé E. Vacandard, intitulé : *Les fêtes de Noël et de l'Epiphanie*, et qui, recherchant l'origine des deux fêtes, inclinait à présenter la fête chrétienne de Noël comme une continuation de la fête païenne de Mitra, ou du Soleil invincible, laquelle se célébrait le 25 décembre.

Or, cette étude n'a pas échappé à tout le monde, car la *Rassegna Gregoriana* n'a pas hésité à l'invoquer à l'appui d'une thèse analogue qu'elle soutenait à Rome, même contre un défenseur fort avisé de l'apostolicité des fêtes chrétiennes, qui a publié, sous les initiales M. R., un solide ouvrage : *Il Natale di Mitra e il Natale di Gesù*.

Mais la *Rassegna Gregoriana* n'a pas profité jusqu'au bout du renfort qu'elle croyait avoir trouvé dans la *Revue du Clergé français*,

car M. R., dans les *Armonie della fede*, publie, (25 décembre 1908, pp. 404-411) une réfutation de l'article de M. Vacandard et de celui de la *Rassegna Gregoriana*.

Notre dessein n'est pas d'entrer dans le détail de cette controverse. Nous voulons seulement marquer le soin avec lequel les moindres imprudences qui échappent à l'apologétique française sont aussitôt mises à profit, dans des desseins cette fois sciemment dommageables, par les organes dont le modernisme dispose au-delà des Alpes. Et nous voulons faire nôtre, la conclusion de l'article de M. R. dans les *Armonie della fede*:

> ... En toute cette intrigue, il n'y a pas l'ombre de vraie science historique, il n'y a pas de logique, il n'y a pas le sentiment de l'honneur chrétien, ni de la piété chrétienne. Une idée pourtant y domine, et c'est celle d'abattre la tradition nourricière du peuple chrétien.
>
> Pourtant Pie X, recommandait aux Evêques, en septembre de l'année 1907, de « ne pas permettre que, dans les périodiques destinés à exciter la piété, l'on agite des questions de cette espèce, « quand ce qu'on affirme ne dépasse pas les limites de la probabilité ». (Encycl. *Pascendi*, 8 septembre 1907).
>
> Or, certainement l'opinion qui veut que la Noël de Jésus ait été fixée au 25 décembre pour supplanter la Noël de Mitra, non seulement ne dépasse pas les limites de la probabilité, mais ne parvient pas à atteindre les frontières d'une version historiquement probable. Malgré tout cela, l'abbé Vacandard, dans la *Revue du Clergé*, trois mois après la solennelle et très grave Encyclique pontificale, soutenait cette opinion avec une grande ardeur et la *Rassegna gregoriana*, avec une ardeur plus grande, applaudissait des deux mains à l'abbé Vacandard, et raillait l'opinion contraire, saine et inébranlable, soutenue par un écrivain romain, à Rome, sous les yeux du Souverain-Pontife.

Il y a, dans ce rapprochement de faits et de dates, les éléments d'une précieuse leçon.

III. — CONSEQUENCES DES MARIAGES MIXTES

L'Eglise a toujours manifesté sa répugnance pour les mariages mixtes, à cause du danger qu'ils font courir à la foi du conjoint catholique et non moins à l'éducation catholique des enfants nés de telles unions. C'est, on peut le dire, à contre cœur qu'elle consent aux mariages de cette sorte, même sous ces trois conditions indispensables: garantie de la libre profession religieuse pour l'époux catholique; promesse d'élever les enfants dans la foi catholique; espoir ou possibilité de conversion de l'époux dissident, ou promesse par son conjoint d'y travailler. Les tristes et très inquiétants résultats des mariages mixtes en Allemagne démontrent combien les craintes de l'Eglise sont justifiées et font ressortir la gravité de l'obligation qui incombe à ses ministres de vérifier les conditions qu'elle pose à son acquiescement.

Le *Siècle* du 2 janvier 1909 résume ainsi ces résultats :

Les feuilles religieuses publient d'intéressants détails sur les pertes qu'éprouve le catholicisme en Allemagne, du fait des mariages mixtes. Beaucoup d'enfants issus de ces mariages sont élevés dans le protestantisme. En 1905, la Prusse comptait 169.200 mariages où le mari était protestant et la femme catholique, — 190.785 dans le cas contraire. D'où il résulte que le cas d'un catholique qui épouse une protestante est plus fréquent. Cela s'explique par le fait qu'il y a plus d'émigration des provinces catholiques vers les protestants, que vice-versa.

L'accroissement continuel des mariages mixtes résulte des chiffres suivants: Le premier recensement desdits mariages fut rédigé en 1885; depuis lors, il se répète tous les cinq ans. Voici la proportion des mariages mixtes sur mille ménages: — en 1885 le 49,74 — en 1890 le 51,97 — en 1895 le 53,28 — en 1900 le 56,08 — en 1905 le 58,24.

Maintenant, voyons à quelle religion appartiennent les enfants de ces mariages. En 1905, dans les familles de père protestant et de mère catholique, les enfants protestants étaient 193.010, et les catholiques étaient 160.089: Dans les familles de père catholique et de mère protestante, les enfants protestants étaient 230.855, et les catholiques seulement 161.866.

Par conséquent :

(*a*) Dans les mariages mixtes, le profit numérique des enfants se détermine en faveur du protestantisme qui, sur un total de 423.865 enfants, en gagne 101.910 de plus que les catholiques.

(*b*) Un peu plus favorables sont les conditions des catholiques quand la mère est catholique.

Du reste, l'accroissement progressif des pertes catholiques parmi les enfants des mariages mixtes, est démontré par les chiffres suivants: — en 1885, le nombre des enfants protestants issus des mariages mixtes dépassait celui des catholiques de 37.000, — en 1895 de 68.299, — en 1900 de 87.349, — en 1905 de 101.910.

Il est à noter qu'il y a sur ce point des différences entre les provinces de la Prusse. En Westphalie, en Rhénanie, en Prusse orientale et occidentale, et en Hohenzollern, le catholicisme gagne la majorité des enfants. Mais les pertes sont graves partout ailleurs, surtout en Brandebourg : ainsi à Berlin seulement, les mariages mixtes donnent 35.196 enfants protestants et 14.972 catholiques.

En Alsace-Lorraine, on estime à 5.000 ou 6.000 enfants les pertes annuelles.

N'y a-t-il pas sujet de pousser un cri d'alarme?

IV. — MÉDITATION POUR LE 14 JUILLET

Sous la signature d'un ecclésiastique, M. l'abbé Aug. Renoir, et avec le titre que nous venons d'indiquer, l'*Eveil démocratique* du *Sillon* (19 juillet 1908) publiait un morceau de littérature mystico-révolutionnaire, qui vaut la peine d'être goûté.

Cela débute par une description de la fête, dont les caractères sont ainsi marqués : « Ce n'est pas le 14 juillet 1908, ou celui d'une

autre année, c'est le 14 juillet tout court, l'unique, immortellement semblable à lui-même. C'est une fête de tradition. Et c'est une fête de famille ». Ici reprend l'idylle populaire; mais l'auteur gémit de ce que sa condition ecclésiastique l'empêche de prendre part à cette fête de famille; on le repousse, lui l'ouvrier de cette cité de l'avenir :

Fêter ainsi les grandes solennités de la patrie, tristement, au fond de soi-même, et, assoiffé d'âme commune, comprendre qu'on est seul à vouloir vivre sa vie fraternellement, dans tout l'effort partagé. *Célébrer pieusement la République des âmes*, et en chercher en vain, même le désir dans les autres.

Il viendra, n'est-ce pas? le jour des fêtes républicaines, et ce sera comme un soir silloniste immensément agrandi. Sur les places, aux foyers et dans les cœurs, *ce sera la grande commémoration de l'âme des ancêtres*, ce sera la vie réalisée du rêve pour lequel ils sont morts. *Au son religieux des grandes hymnes révolutionnaires* se mêleront, non pas les sottes grivoiseries ou les fausses sentimentalités du trottoir, mais *les cantiques puissants et contenus de la Démocratie* s'engendrant. Les cœurs alors se confondront, les chants, les mots, les rêves seront à tous, auront tous le même son, le même sens. Nous ne serons plus relégués, nous autres les démocrates qui voulons bâtir dans la peine et dans la vérité notre cité à tout le monde, nous ne serons plus relégués dans l'intimité étroite de quelques amis méconnus et comme exilés dans leur rêve. Ce sera vraiment la halte reposante où tous viendront s'asseoir, au milieu de l'effort, et se réchauffer au foyer du passé. *L'âme des grands citoyens que nous prierons ensemble se répandra dans nos âmes timides en fruits d'amour, en rameaux de force, en fleurs de paix, en parfums de joie.* Et l'âme de la patrie qui, aux siècles passés, s'incarna dans leur héroïsme d'un jour, animera nos âmes ignorées pour leur faire produire la lente et la douloureuse et l'humble tâche de nos vies.

Avec le prochain numéro, la *Revue* reviendra à son chiffre normal de 40 pages que l'abondance des matières nous a fait dépasser.

Le Gérant : G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 5644

LA POLITIQUE CHRÉTIENNE

ALLIANCE OU FUSION (1)

Une simple remarque suffit, pense-t-on, pour arrêter ceux qui demandent le retour aux principes du droit chrétien : le parti catholique serait un parti *exclusif*. Voilà, comme on dit, le grand mot lâché. En effet, en ce temps de liberté, le seul reproche de se refuser à l'entente ou aux transactions avec ceux dont on ne partage pas les opinions est capable de tuer un parti. Mais ce vieil engin de guerre, que les catholiques libéraux ne se font pas scrupule d'emprunter à l'anticléricalisme pour le tourner contre leurs frères, a l'inconvénient d'éclater entre les mains de ceux qui s'en servent, et de les mettre eux-mêmes hors de combat. La peur de paraître exclusifs leur fait tout céder, et le moins qu'on puisse dire est qu'ils tombent de Charybde en Scylla. Seulement, ici, Charybde, quand on y regarde de près, est une simple bouée bien ancrée et protectrice ; il n'y a de véritable écueil que de l'autre côté.

La tactique n'est pas nouvelle. C'est ce même grief d'esprit exclusif et systématique que les libéraux catholiques ont exploité avec ardeur depuis trente ans contre l'ancien parti conservateur, ainsi dénommé à bon droit parce qu'il défendait, non pas seulement devant les auditoires entièrement sympathiques de conférences ou de congrès, mais à la tribune du Parlement, devant les électeurs et dans la presse, les traditions de la France chrétienne et les droits de l'autorité divine. Les faits les plus indiscutables avaient beau démentir l'accusation, on n'en tenait nul compte. Il fallait que le parti catholique d'alors, car ce nom lui eût également bien convenu, fût reconnu intransigeant, afin de donner une excuse aux défections.

Le 1er septembre 1886, le Comte de Paris expédiait de Buchanan-Castle un manifeste où il disait à ses partisans : « Ce n'est pas par des polémiques journalières contre la République que nous arriverons à inspirer à la France la confiance qu'elle doit avoir en nous... La droite ne doit pas faire à la Chambre de politique inconstitutionnelle. Elle doit combattre uniquement sur le terrain conservateur et pour les idées conservatrices. Elle doit tout entière suivre cette politique qui convient aussi bien, dans l'enceinte de l'Assemblée, aux royalistes les plus intransigeants qu'aux plus exigeants des amis de M. Thiers ». Et, après avoir développé son programme, le Prince ajoutait : « La Droite doit donner son concours loyal à tous les républicains qui,

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, n° du 15 décembre 1908 et suivants.

acceptant ce programme, pourraient, grâce à ce concours, former un gouvernement résolu à l'appliquer (1) ». Peu après, le 7 décembre, les Droites réunies en assemblée plénière, votaient à l'unanimité la déclaration suivante : « Quelles que soient les combinaisons ministérielles qui peuvent se produire, les députés des Droites sont plus résolus que jamais à ne point s'écarter de l'attitude qu'ils ont toujours gardée et qui se résume ainsi : d'abord, à ne faire aucune opposition systématique; ensuite, à seconder toutes les mesures conservatrices et libérales; à combattre énergiquement toutes les mesures antireligieuses et antisociales,. (c'est là sans doute l'exclusivisme et l'intransigeance); à maintenir fermement leur programme financier: pas d'emprunt, pas d'impôts nouveaux; des économies ». La même déclaration fut renouvelée en 1887, après la chute du ministère Goblet. Ce ne sont pas là des paroles, mais des actes d'une portée politique incontestable. Peu après, les Droites de la Chambres donnaient même mandat à quatre de leurs représentants de fixer par un pacte avec le ministère Rouvier les conditions de leur concours. Et ce pacte fut observé jusqu'à ce que les faits eussent bien démontré qu'il était une hypocrite duperie.

A dix ans d'intervalle, à la veille des élections de 1898, le duc de Luynes, mandataire du duc d'Orléans, parlait ainsi en son nom, dans son discours de Blois: « Partout où notre principe est assuré, ou a même des chances de triomphe, nous n'avons pas à nous prêter à une transaction qui ne servirait ni le bien général, ni notre intérêt particulier. Mais il est un certain nombre de circonscriptions où, n'étant pas nous-mêmes la majorité, nous en formons cependant l'appoint indispensable. Dans ces *arrondissements, n'espérant pas pour nous-mêmes* la victoire, nous avons le devoir de concourir au succès des hommes d'ordre qui nous garantiront qu'ils veulent appuyer au Parlement une politique de paix et de justice. Telles sont, Messieurs, les instructions de notre Prince... (2) ». C'était la confirmation officielle de la ligne de conduite que le *Moniteur universel* traçait au parti monarchique, peu de temps auparavant : « Là où des candidats à nous ne seront pas sur les rangs, nous, que faudra-t-il faire? Tantôt, en face du républicain sectaire ou révolutionnaire, un bonapartiste engagera la lutte; tantôt ce sera un catholique rallié. Nous voterons soit pour ce bonapartiste, soit pour ce rallié, ou, s'ils sont deux, pour celui qui paraîtra avoir le plus de chances, à la condition qu'il donne des gages. En votant ainsi, les monarchistes ne se rallieront pas soit au bonapartisme, soit au ralliement. Conséquents avec eux-mêmes, ils voteront pour la partie de leur propre programme que cet impérialiste ou ce catholique républicain représentera » (3). On ne pouvait exprimer

1. Reproduit plus tard par l'*Univers*, 29 août 1892.
2. *L'Œuvre électorale*. Maison de la Bonne Presse; n° du 2 mars 1898.
3. *L'Œuvre électorale*, n° de novembre 1907.

plus judicieusement le principe et le devoir des transactions légitimes. Cependant, à cette même heure, le baron André Reille, catholique rallié, député du Tarn, pour ne citer que cet exemple, étudiant, dans la *Quinzaine*, les résultats comparés de l'Union conservatrice et de la politique des ralliés, commençait ainsi : « Si l'on juge une politique à ses résultats, comme un arbre à ses fruits, on conviendra aisément, je pense, que la politique de l'Union conservatrice a été désastreuse pour les catholiques... L'armée conservatrice *se proposant ouvertement comme objectif le renversement de la république,* les catholiques qui en formaient le corps le plus nombreux et le plus compact, devaient, par la force des choses, porter la plus lourde part du poids de la bataille et des conséquences de la défaite. A l'Union conservatrice, formée de tous les adversaires de la République, sans distinction de partis, répond la concentration républicaine, etc. (1) ».

Les catholiques qui pensent et parlent ainsi oublient, par une distraction inexcusable, que les mesures oppressives contre la religion qui constituent toute la politique de la concentration républicaine depuis 1877, sont essentiellement le fruit d'une conjuration satanique contre la foi chrétienne. Il ne leur resterait qu'à contresigner les lettres hypocrites dans lesquelles les Présidents Grévy et Loubet répondaient aux doléances du Pape, que cette tyrannie religieuse est, pour la République, une nécessité de défense contre ses adversaires catholiques.

Le fondateur et l'âme de l'Union conservatrice, Paul de Cassagnac, a donné, le premier, et plus que tout autre, un éclatant et constant démenti à cette accusation portée contre elle, de chercher avant tout le renversement de la République. Le lecteur, s'il lui plaît, en trouvera, dans un de mes précédents écrits, des preuves nombreuses, auxquelles il est impossible de rien opposer, mais qui ne sauraient trouver place ici (2). Elles se résument en ces lignes qu'il écrivait dans son journal (mai 1891). « Si le gouvernement de la République faisait ce que la *Liberté* l'adjure de faire (application bienveillante des lois scolaires et militaire), nous ne resterions pas en arrière d'une aussi libérale avance, et nous ne serions pas lents à presser amicalement la main tendue vers nous... Peu nous importerait la forme monarchique, si la République donnait à nos croyances, à nos principes, à notre foi, la protection qui leur est due. Et franchement, sans arrière-pensée, nous marcherions en avant, comme Loth, nous défendant à nous-mêmes de regarder derrière nous ». L'Union conservatrice, parti catholique de cette époque, avait été formée, entre conservateurs, pour opposer une résistance à l'envahissement du radicalisme sectaire. Elle avait pour base, la préférence donnée au salut social sur les intérêts de

1. Même numéro.

2. *Cas de conscience. Les Catholiques français et la République,* Chapitre II : L'Etat de la France, 1 vol. in-12. Lethielleux. Paris, 1906.

parti. Et justement la fermeté du principe sur lequel était fondé cet accord lui permit plus tard d'élargir ses alliances, sans y mentir. La politique persécutrice du cabinet Jules Ferry amena en effet les conservateurs à s'unir aux républicains modérés. C'est à leur coalition qu'on dut les élections de 1885, qui la firent toucher au triomphe. En 1887, elle adhéra au parti national que M. de Marcère essayait de fonder. Plus le flot du jacobinisme devint menaçant, plus on élargit la digue. Au moment des élections de 1902, Paul de Cassagnac écrivait dans l'*Autorité*, le 22 janvier : « Il s'agit du programme électoral que nous avons développé ici à plusieurs reprises, et dans lequel très hautement, sans l'ombre d'une arrière-pensée, nous engagions les conservateurs, partout où ils n'auraient pas de candidats à eux et capables de gagner la partie, à soutenir loyalement tout candidat, fût-il rallié à la République, fût-il progressiste, fût-il même radical, qui aura donné des gages au point de vue de la liberté de conscience. Ainsi, par exemple, nous voterons en faveur des progressistes, sans exception, qui ont repoussé la loi scélérate sous laquelle succombe non seulement la liberté de réunion, mais aussi la liberté de l'enseignement. De plus, nous favoriserons les candidats qui, dans leur programme, se prononceront, de la même façon. Bref, pour nous, le terrain des libertés religieuses reste ce qu'il est depuis vingt-cinq ans, depuis l'alliance conservatrice dont nous fûmes le principal instigateur et l'ardent soutien : il demeure le grand rendez-vous des libéraux, des patriotes, des honnêtes gens, sans distinction de partis, de cocardes, d'opinions ».

Mais sur le point des convictions religieuses, ce grand patriote chrétien est intransigeant. Jeune encore, Paul de Cassagnac, impérialiste ardent, attaque ouvertement le Prince Napoléon, comme libre-penseur, et soutient publiquement contre l'Empereur lui-même que jamais il ne reconnaîtra pour souverain un prince ennemi de la religion. Plus tard, à la mort du Prince Impérial, sacrifiant sans hésitation la chance suprême du parti bonapartiste décapité, il persiste dans son irréductible opposition, et s'adressant à celui que ses partisans sont impatients de proclamer, il le somme de donner des gages aux catholiques. N'obtenant aucune réponse nette, Paul de Cassagnac, que tant de voix ont accusé de sacrifier les intérêts de l'Eglise à des ambitions de parti, s'enferme dans son intransigeance religieuse, et en même temps qu'il tient tête à la République anticléricale, il barre la route à son prince, maintenant derrière lui le meilleur du parti, et donnant ainsi le rare exemple d'un homme aux yeux duquel aucunes circonstances, même les plus critiques, aucune exigence de la politique, ne peuvent autoriser le sacrifice des principes chrétiens.

***

Le reproche d'exclusivisme adressé à ceux qui soutiennent actuel-

lement l'idée d'un parti catholique n'est pas moins dénué de fondement, sinon plus encore, qu'à l'égard de l'ancien parti conservateur. De part et d'autre, il sert à légitimer le même abandon. De même qu'on l'exploitait contre les monarchistes pour rendre plausible l'évasion vers la République, de même on s'efforce aujourd'hui d'en tirer parti pour amener tous les catholiques à déserter les principes du droit chrétien et à s'accommoder de ceux du libéralisme.

L'*Ami du Clergé*, après avoir présenté l'*Action Libérale* comme le parti de Dieu, ajoutait : « Il serait plus joli à coup sûr de n'avoir, pour défendre la cause de Dieu, que des âmes pures. Mais que voulez-vous faire? Les âmes pures ne sont pas le grand nombre; et c'est souvent ici-bas, de par la Providence, le nombre qui fait la force et assure le triomphe du bon droit. Nous vous laissons, cher confrère, l'idéal du fier lutteur qui meurt drapé dans les plis de son étendard immaculé, victime du nombre auquel il s'est obstiné à n'opposer que l'idéal de ses beaux principes. Il dépendait de lui de sauver son drapeau et sa vie, d'exterminer l'ennemi de sa foi, de faire triompher la cause de Dieu : les gens qui voulaient aller à son secours, s'enrôler vaillamment sous sa bannière, lui ont semblé n'avoir pas les mains assez propres, assez bien gantées, il a refusé leur concours. Il est tombé, et sur la place où Dieu aurait pu subsister, c'est, grâce à cet héroïsme à l'envers, l'œuvre du diable qui prospère (1). »

Ce verbiage de mauvais goût et d'un ton faux est un fidèle échantillon de ce qui se débite de tous côtés. Son moindre défaut est de peindre une situation purement imaginaire. Où sont les faits qui lui donneraient seulement quelque vraisemblance? Personne, même parmi les partisans les plus déterminés d'un parti catholique, n'a rêvé d'une organisation qui unirait entre eux les catholiques déclarés, et exclurait les autres. Ils réclament seulement le droit, ils soutiennent la nécessité de se concerter pour affirmer les principes religieux dans la vie publique. Ils reconnaissent parfaitement l'indispensable nécessité de s'allier à tous les honnêtes gens disposés à lutter pour les libertés naturelles; mais ils n'admettent pas que cette alliance soit une servitude leur imposant de ne professer eux-mêmes que les principes libéraux. Toute la question est là. Il n'y en a pas d'autre. Or, tous ceux qui s'opposent à la formation d'un parti catholique le font, plus ou moins ouvertement, en faveur des idées que le P. Maumus, l'ami de Waldeck-Rousseau, exprimait ainsi : « Il y a des hommes qui, toujours fidèles à eux-mêmes, ont, au plus profond de leur âme, le culte de la liberté. Ils savent qu'un régime politique n'a de valeur que dans la mesure où il garantit les droits et la liberté de tous, etc. Eh bien! les catholiques doivent se grouper autour de ces hommes, les soutenir dans leurs luttes et les aider à délivrer le pays de l'oppression jacobine.

1. 21 juillet 1904, page 646.

C'est par leur *alliance* sincère avec les républicains libéraux que les catholiques français pourront reconquérir leurs droits et leurs libertés. *Ils ne peuvent réussir qu'en combattant dans les rangs des libéraux*, dont la sincérité républicaine est indiscutable. »

On sent bien qu'ici le mot d'alliance est un euphémisme déguisant l'abdication pratique des principes du droit chrétien. J'ai raconté ailleurs qu'au moment de commencer à écrire *Rome et l'Action Libérale*, je me mis à parcourir l'almanach de cette ligue pour l'année 1906, et que, ne rencontrant dans cette publication destinée à populariser le programme de défense et d'action des catholiques français, ni une seule affirmation de croyance, ni même le nom de Dieu prononcé, je pris la plume, en m'écriant : Ce n'est pas une *alliance* des catholiques avec les libéraux, c'est une *fusion*. La même distinction a été reprise et développée plus tard avec talent par M. l'abbé de la Taille, dans une étude de principes. Après avoir montré l'opposition entre les principes du droit chrétien et ceux du droit nouveau, telle que nous l'avons exposée précédemment, il écrit :

Voilà les deux conceptions en présence. Il ne s'agit donc pas de savoir si les croyants groupés autour de leur bannière peuvent contracter des *alliances* avec les incroyants groupés autour de la leur, comme la France avec l'Angleterre. De telles coalitions ne réclament pas de principes communs : il y suffit d'intérêts concordants, si divergentes que soient les visées ultérieures. Il ne s'agit pas non plus, cela va sans dire, de savoir si, sous le drapeau catholique, les catholiques peuvent accueillir tel incroyant qui offre ses services, ou, ce qui est d'une occurrence plus fréquente, tels protestants pieux et croyants, convaincus que la bannière catholique est celle qui doit, sur la terre de France, rallier tous les hommes soucieux du royaume de Dieu. De tels frères d'armes ne peuvent être que les bienvenus, et cela d'autant plus qu'ils arrivent de plus loin. Mais la question est de savoir s'il est à propos pour les catholiques de se *fondre en un seul corps* de troupes avec une *masse* donnée d'incroyants, et pour cela de marcher sous un même drapeau, qui ne sera évidemment pas le drapeau des principes catholiques, mais celui qui, seul, a chance d'être arboré par la généralité des incroyants susceptibles de nous seconder, c'est-à-dire le drapeau libéral. Le choix est donc entre l'intégrité des principes catholiques d'une part, et le nombre présumé des adhérents, d'autre part (1).

Les défenseurs du parti catholique concilient l'un et l'autre intérêt en admettant la nécessité de l'alliance chaque fois qu'ils peuvent se rencontrer avec les libéraux sur un terrain commun. Ceux de leurs frères qui s'opposent à ce projet, — j'entends les catholiques de droite et non ceux de gauche qui ont déjà partie franchement liée avec le libéralisme — séduits et hypnotisés par la raison du nombre, poussent à l'abstraction des principes catholiques et préconisent la formation en masse autour du drapeau libéral. Voilà ce que cache le reproche d'exclusivisme.

1. *Les Etudes*, 5 août 1908.

J'en citerai un exemple démonstratif entre tous. C'est celui d'Albert de Mun lui-même, qui, avant de se rallier à la République et de devenir le lieutenant du président de l'*Action Libérale*, avait été le brillant protagoniste du parti catholique et du droit chrétien. Lors de la récente enquête de M. J. de Narfon sur l'idée d'un parti catholique (1), M. de Mun a donné son sentiment, comme plusieurs autres personnages; et il a trouvé que ses articles, publiés par la presse, traduisaient assez heureusement sa pensée pour mériter d'être réunis en brochure sous ce titre: *La conquête du peuple*. Nous sommes donc certains d'avoir son avis réfléchi. Or, quel est-il? Le voici :

En 1892, au moment où venait d'être publiée l'Encyclique aux Français, celle qui donna naissance à ce qu'on est convenu d'appeler le « ralliement », j'essayai, pour appliquer immédiatement les conseils de Léon XIII, de reprendre, *sur le terrain constitutionnel*, l'œuvre de 1885, par la création d'une Ligue catholique et sociale, recrutée, presque exclusivement, parmi les jeunes gens. Cette fois, ce ne fut pas l'interdiction du Pape qui m'arrêta : au contraire, par une lettre publique et très développée, qui demeure, pour moi, mon plus grand titre d'honneur, Léon XIII daigna louer, sans réserves, le discours que j'avais prononcé à Saint-Etienne pour formuler le programme de la Ligue. Elle échoua, cependant, par la difficulté de grouper un nombre suffisant d'adhérents.

L'exemple me paraît décisif. *La création d'un parti exclusivement catholique, et par là même nécessairement constitutionnel*, se heurterait, aujourd'hui comme alors, aux mêmes obstacles, sans doute à de plus forts. Car nos divisions politiques subsistent, plus nombreuses, plus vives que jamais. C'est notre plus grande faiblesse : elle est malheureusement incurable, étant faite de convictions, de sentiments, d'habitudes et de justes répugnances que suscite l'anarchie morale et sociale dont nous souffrons.

Cependant, observe M. de Mun, la lutte électorale sur le terrain de la défense religieuse s'impose comme une nécessité créée par nos adversaires; et il ajoute:

Si, à certaines époques, la persécution s'est dissimulée sous les dehors d'une demi-liberté, aujourd'hui aucune équivoque ne peut subsister. *Depuis sept ans*, le gouvernement lui-même a marqué le terrain de la lutte, et la défense de la religion s'impose, en fait, comme un programme nécessaire et commun aux croyants et aux libéraux.

L'*Action libérale populaire* est née de cette situation. C'est la gloire de M. Piou de l'avoir fondée, d'en avoir fait, à force de persévérance, de courage et d'éloquence, une association puissante et fortement organisée. *Pourquoi les catholiques voudraient-ils l'affaiblir en la divisant par des groupements particuliers?* Au mois de mai 1903, j'adressais au Congrès de l'*Action libérale*, réuni à Chalon-sur-Saône, les paroles suivantes, que je me permets de reproduire, parce qu'elles expriment encore exactement ma pensée : « Le parti catholique peut, dans notre pays, être le noyau, l'élément principal d'un grand parti politique : il ne peut pas le constituer à lui seul, sous peine de se réduire à n'exercer qu'une action insuffisante,

1. Juin 1908.

surtout au point de vue électoral; car, pour défendre efficacement les intérêts sacrés dont il a la garde, il faut qu'il appelle à lui tous ceux qui veulent sauvegarder le respect et la liberté des croyances religieuses. » C'est pourquoi j'ai, pour ma part, considéré, et je considère encore, que mon devoir était de m'associer pleinement à l'œuvre de M. Piou.

Beaucoup de catholiques ont fait comme moi; *ils sont*, je puis le dire, *l'immense majorité* : je voudrais qu'elle devînt l'unanimité.

Donc, organisation de la défense religieuse et point de parti catholique, voilà ma réponse à la question soulevée par M. de Narfon.

L'opinion émise par M. de Mun soulève des questions trop importantes, pour qu'on s'attarde longtemps aux erreurs de calcul qu'il y mêle. Elles ne sont cependant pas indifférentes à la cause. Il croit pouvoir affirmer que l'*immense majorité* des catholiques adhère à l'*Action Libérale*. Ce sont là les entraînements de l'éloquence oratoire. Celle des statistiques est plus froide. Le rapport officiel présenté par M. Laya, secrétaire-général, au congrès de décembre, accuse un chiffre de 250.000. On ne doit sans doute pas le soupçonner d'omissions volontaires ni de négligence. Il n'est question, c'est entendu, que des bons chrétiens : combien M. de Mun en compte-t-il donc en France? Et, s'il est vrai que l'*Action Libérale* ne s'est pas en vain portée du terrain des principes chrétiens sur celui de la liberté et du simple droit commun, qu'elle est parvenue ainsi à enrôler nombre de ces honnêtes gens qui ne se réclament pas de leur foi religieuse, de quelle quantité faut-il diminuer cette somme de 250.000 adhérents catholiques? Mais non, elle n'a obtenu aucun succès sur ce point. Si respectable, d'ailleurs, que soit ce chiffre, on ne peut s'empêcher de constater qu'il est très inférieur au but poursuivi; et surtout si ce résultat acquis depuis 7 ans est mis en comparaison des énormes ressources matérielles fournies par les catholiques et de l'appui déclaré des autorités religieuses, il apparaîtra plus que médiocre. L'immense majorité dont on fait état se trouve réduite à une minorité presque insignifiante.

Une autre erreur de compte, plus surprenante, moins explicable et moins excusable, est celle par laquelle M. de Mun fait remonter à sept années seulement l'époque « où le gouvernement lui-même a marqué le terrain de la lutte ». Cette manière de passer sans bruit l'éponge sur les vingt années de persécution qui ont précédé pourrait être habile de la part de ceux qui chercheraient à pallier les faiblesses et les capitulations dont fut marqué presque chaque jour de notre histoire religieuse depuis la dislocation de l'ancien parti conservateur. Mais que peuvent gagner les citoyens catholiques de France à passer ainsi par profits et pertes les longs sévices que leur a infligés l'autorité tyrannique de la franc-maçonnerie? Est-ce là le moyen de stimuler leur énergie? Moins que tout autre, M. de Mun, s'il a quelque souci de l'éclat que son nom pourrait jeter dans l'histoire, ne devrait, afin de faire oublier la suite, détourner l'attention

des débuts de cette période où il fut, de 1877 à 1886, en face de Gambetta et de Jules Ferry, le *champion acclamé du droit chrétien et de* l'Eglise, dont il soutint la cause avec une intrépide éloquence qui faisait alors augurer pour lui une carrière illustre. Ce n'est pas seulement depuis la loi contre les congrégations religieuses et la liberté d'enseignement, en 1901, que le gouvernement athée imposé à notre pays a ouvertement marqué sa position sur le terrain de la persécution religieuse; ce fut depuis le jour où Gambetta poussa le cri de guerre du parti radical triomphant : Le cléricalisme, voilà l'ennemi! La loi de 1901 et celles qui l'ont suivie ne sont que le couronnement de la violente campagne entreprise dès *lors contre les Ordres religieux, contre* la liberté d'enseignement, contre l'institution de l'Eglise, contre Dieu et contre la foi même; et, s'il est nécessaire de faire souvenir M. de Mun de toutes ces péripéties désastreuses, nous le renvoyons à la fidèle et lugubre énumération qu'en a dressée un de ses admirateurs, M. Charles Bota, dans *la Grande faute des catholiques français*, ou, plus récemment, Mgr Delmont, dans sa très suggestive brochure : *Le bilan de trente ans de persécution* (1877-1907) (1). Si vous voulez que le peuple catholique se lève enfin pour la défense de sa foi, commencez pas ne pas l'endormir sur l'étendue de ses maux.

Mais la logique de l'éminent académicien paraît encore plus en défaut que ses souvenirs. Je ne parle pas seulement de celle de son attitude personnelle. Certes, on ne peut que respecter, admirer même, le sentiment d'abnégation qui le fit renoncer, en 1886, sur le désir de Léon XIII, à un projet qu'il croyait indispensable au salut. Mais depuis l'approbation formelle du même Pape en 1892, rien n'entravait plus la liberté d'action de celui qui, peu d'années auparavant, après avoir dit : « Il s'agit d'opposer à la politique matérialiste appuyée sur les droits de l'homme, la politique chrétienne, qui s'appuie sur les droits de Dieu, garantie de tous les droits humains, et qui détermine, suivant sa loi, le régime de la famille, du travail, du crédit et de la propriété », concluait son appel à la formation d'un parti catholique, en ajoutant : « Pour moi, qui ai fait jusqu'ici de ces idées la règle de ma vie politique, je ne les déserterai jamais, quoi qu'il arrive. Je supplierai les catholiques de se grouper autour de ce programme, etc... » Aujourd'hui, non seulement M. de Mun délaisse librement ce programme, mais il use de son incontestable autorité pour supplier les catholiques de s'associer à son abandon. Je ne sache aucun exemple qui marque d'une manière plus frappante et plus instructive quel genre de progrès accomplissent nécessairement les idées des catholiques qui se sont ralliés au drapeau libéral de M. Piou.

Dans son discours de Saint-Etienne, en 1892, M. de Mun faisait, en termes admirables, le départ entre ce qu'ont d'absolu les princi-

1. *Œuvre catholique de propagande*, rue Tancrède, 19, à Coutances (Manche).

pes et le contingent des programmes. Ceux-ci sont nécessairement plus modestes et plus succincts. Mais ce qui est indispensable au parti catholique, c'est un *corps de doctrines.* L'orateur qui en formulait la synthèse, au point de vue politique et social, la résumait ainsi : « En deux mots, nous voulons rendre à Dieu sa place dans la société française et au christianisme son influence et son action dans la vie nationale ». Il déterminait fort heureusement la constitution du parti catholique : « Cette synthèse, c'est, je vous l'ai dit, le *corps de doctrines,* l'ensemble d'*idées* et de *revendications* qui doivent vous servir *à vous reconnaître, à vous recruter, à vous organiser* ». Ce qui n'empêchait pas l'orateur de tendre la main, comme à des alliés, à tous les « hommes de bonne volonté », qui, sans être catholiques, n'en étaient pas moins sincèrement dévoués à « la liberté religieuse ».

C'est ce même dessein que M. de Mun reconnaît aujourd'hui impraticable et nuisible. L'*Action Libérale* répond à tous les besoins présents. Il pense que son insuccès personnel tranche tout doute sur la question. Mais cet échec n'a-t-il pas tenu à des causes secondaires, qu'il eût été facile et sage de prévenir ? Nous le dirons tout à l'heure. Achevons d'abord de suivre le raisonnement qu'on nous fait.

Cependant, avant d'aller plus loin, je crois pouvoir me permettre d'apporter aux souvenirs de M. de Mun une autre rectification de détail assez piquante. Dans l'article de journal que nous discutons, et dans le texte de la brochure qui le reproduit, il parle de sa lettre adressée au Congrès de l'*Action Libérale* qui se tint à Chalon-sur-Saône en 1903. Or, il veut certainement désigner le congrès général de la *Jeunesse Catholique* qui s'y réunit en effet les 7, 8 et 9 mai de cette année, et où j'ai entendu la lecture de cette lettre. Il est vrai que l'heure de ce congrès ayant été choisie pour opérer l'entrée sensationnelle de la *Jeunesse Catholique* dans l'*Action Libérale,* M. de Mun est très excusable de n'avoir retenu que ce grand résultat, et de confondre deux noms désormais si unis.

Il rappelle donc que, lors du congrès général de la *Jeunesse Catholique* à Châlons, en 1903, par une lettre-manifeste destinée à suppléer sa présence et son discours annoncé, il exposait que le parti catholique pouvait, dans notre pays, être le noyau, l'élément principal d'un grand parti politique, mais qu'il ne pouvait le constituer à lui seul, et qu'il lui fallait l'alliance de tous ceux qui veulent le respect de la liberté religieuse. Il concluait par un chaleureux appel en faveur de l'*Action Libérale.* Je fus témoin, comme membre de ce congrès, de la surprise, de la gêne et du mécontentement causés à une partie des assistants par cette manifestation imprévue pour eux, mais concertée entre leurs chefs. L'association de la Jeunesse catholique, fondée vers 1887 sous l'inspiration de M. de Mun, n'inscrivait-elle pas dans son programme l'abstention de toute politique ? Ne devait-elle pas son large recrutement au soin qu'elle prenait de pro-

fesser cette abstention en toute circonstance? L'idée, les principes, le plan du parti catholique, tels que les avait déterminés son fondateur n'étaient-ils pas son vrai et propre terrain? Que venait faire cette invitation péremptoire à souscrire avec ostentation à un programme bien différent? Il semblait bien grave de pousser sur ce sol instable la troupe catholique établie dans la meilleure position. Et puisque, à cette heure encore, selon M. de Mun, le parti catholique pouvait être « l'élément principal d'un grand parti politique », la logique du discours, et non moins celle de la situation, comme celle de sa propre conduite, ne devait-elle pas conduire M. de Mun à favoriser l'organisation de la Jeunesse catholique en vue du rôle dont il venait d'indiquer l'importance et les conditions? Or, au lieu de donner l'impulsion que ces prémisses annonçaient, il fait entendre un cri de ralliement à l'*Action Libérale*. Cet appel, lancé en plein Congrès, n'avait-il pas l'apparence d'un paradoxe étrange?

Aujourd'hui, il y a plus encore. M. de Mun va jusqu'au bout de sa pensée, ou plus naturellement peut-être, jusqu'au bout de son évolution. Le paradoxe devient une complète volte-face, une contradiction dans les termes. M. de Mun rappelle, comme alors, ce qu'on peut attendre du parti catholique, et conclut sans hésitation... qu'il faut le rejeter. « Donc... point de parti catholique ». Docile, l'association de la *Jeunesse catholique* a suivi son mot d'ordre, et s'est mise à la suite de l'*Action Libérale*. Les esprits qui ne subissent pas le vertige de l'entraînement demeurent confondus de ces métamorphoses.

Cependant nous ne sommes pas encore au bout des surprises que l'ancien défenseur de la politique chrétienne nous ménageait. Les termes de sa conclusion elle-même sont une énigme de plus. Il nous dit: « Donc, organisation de la défense religieuse et point de parti catholique ». Ces paroles renferment peut-être un sens profond qui nous échappe. Celui que les explications recueillies semblent lui donner nécessairement est que la défense de la foi chrétienne doit négliger « le corps de doctrines, l'ensemble d'idées et de revendications », qui auraient servi aux adhérents du parti catholique pour « se reconnaître, se recruter et s'organiser », ou, tout au moins, ce qui reste aussi incompréhensible et aussi grave, que, si ce corps de doctrines et ces idées continuent à inspirer la conduite individuelle des catholiques, ils n'en feront pas état dans leur action commune, puisque ce serait ramener le parti catholique dont il ne faut pas.

Mais peut-être y a-t-il malentendu sur ce qu'on doit entendre par « l'organisation religieuse ». Peut-être s'agit-il seulement de cette reconstitution des ressources et des œuvres catholiques que l'exécrable loi de séparation a rendue nécessaire, et que notre épiscopat a courageusement entreprise, avec le concours dévoué des fidèles, en y joignant le commun souci d'affermir l'influence chrétienne par le développement des institutions sociales. C'est là une œuvre immense,

mais qui, cependant, est loin de répondre à toutes les nécessités de la situation, et qui, pour sa sécurité et sa *stabilité*, exige le concours d'une solide action politique. M. de Mun n'a pas évité l'équivoque ou la confusion où tombent beaucoup d'autres, qui semblent proposer cette organisation religieuse comme l'unique affaire sur laquelle les catholiques doivent concentrer tous leurs efforts, n'attendant que d'elle seule la préparation d'un avenir meilleur. L'action catholique demeurera frappée d'impuissance si elle ne fait face à ce double rôle. Elle sera stérile tant qu'on absorbera l'un dans l'autre. La brochure de M. de Mun, *La conquête du peuple*, qui embrasse d'abord la question sous son double aspect en traitant de la réorganisation nécessaire, paraît, à cause de cela, très faible dans sa conclusion, indiquée par le titre du dernier chapitre : « Des œuvres, encore des œuvres et toujours des œuvres ! » C'est la formule et le mot d'ordre de ceux qui croient faire acte de sagesse et d'habileté en détournant les catholiques de l'action politique. C'est que, dans cet ordre, comme nous l'ajouterons tout à l'heure, la position fausse et sans franchise dans laquelle ils s'obstinent, leur ôte la liberté d'action et les met hors d'état de défendre efficacement leurs principes. En toute hypothèse, la conclusion de M. de Mun demeure un problème indéchiffrable. Car, enfin, de trois choses l'une : ou bien l'organisation religieuse rêvée, s'appuyant sur l'action politique, sera religieuse de nom et de fait : et alors elle implique le parti catholique que cette conclusion repousse; — ou bien, sans se désintéresser de l'action politique, elle se poursuivra en faisant abstraction des principes qui régiraient un parti catholique : et alors elle n'aura de religieux que le nom et le titre, mais elle ne dépassera pas le programme du libéralisme; — ou bien, s'effaçant de la politique, elle sera circonscrite à la restauration des ressources et des œuvres catholiques : et alors comment peut-on dire que, se cantonnant dans le domaine purement religieux, elle exclut, dans celui de la politique, l'organisation d'un parti de la politique chrétienne ? Ne l'appelle-t-elle pas, au contraire, impérieusement ?

Cela nous ramène au fameux reproche d'exclusivisme. Un parti exclusivement catholique, nous dit M. de Mun, se heurterait à d'insurmontables obstacles. L'objection est étrange dans la bouche de l'orateur de Saint-Etienne. Son programme, à lui-même, était-il donc exclusivement religieux ? Le corps de doctrines, la synthèse qu'il y exposait étaient-ils donc uniquement tirés des définitions de l'Eglise et des réponses du catéchisme ? Sa magnifique conception de l'ordre social, par exemple, rentre-t-elle dans ce qu'on appelle un programme exclusivement religieux ? Il ne manquerait plus à M. de Mun, que de faire sien le langage de M. Naudet, de M. Fonsegrive ou de Marc Sangnier. Celui-ci demandait « si le dogme catholique pourrait bien le forcer à être bimétalliste, ou unimétalliste ». M. Fonsegrive triomphait en demandant avec une égale assurance, « si le catholicisme donne quelque

lumière sur la question de savoir si la Belgique a quelque intérêt ou non à posséder le Congo ». Et M. l'abbé Naudet disait crûment: « Se représente-t-on un programme uniquement composé de revendications religieuses, les seules sur lesquelles nous puissions nous entendre, un programme dans lequel on ne parlerait que de moines, de curés, de bonnes sœurs, de monopole des fabriques, de la loi d'abonnement, etc? Quel est le député qui pourrait se présenter avec un tel bagage? Quel est le comité d'hommes raisonnables et intelligents qui voudraient le patronner? » C'est à M. de Mun lui-même qu'il faudrait renvoyer tous ces adversaires de parti pris, pour leur rappeler que, dans tous les partis, il y a des points arrêtés d'avance, et puis les autres qui sont de deux sortes: ceux sur lesquels les divergences sont indifférentes, et ceux où, pouvant compromettre la bonne entente ou l'unité du parti, ou ses alliances, elles doivent céder à la discipline sans laquelle aucune organisation ne subsisterait. Nul mieux que lui, surtout, ne leur eût éloquemment fait comprendre que les principes du droit chrétien sont la première et solide assise sur laquelle les catholiques ont le devoir de réédifier par un effort commun l'édifice social, sous peine de déserter la tâche qui leur incombe.

Cela ne l'empêche pas aujourd'hui de suivre les errements de ces libéraux déclarés, et d'aller, comme eux, chercher même à l'étranger des exemples qu'ils dénaturent à qui mieux mieux. Il écrit encore dans la brochure citée : « Combien de catholiques, combien de conservateurs chez nous, croient encore que le grand parti-catholique allemand fut exclusivement un parti de défense religieuse? La vérité cependant est tout autre. » Je ne sais si beaucoup de catholiques français croient cela, mais ce que personne ne peut contester sans défigurer manifestement l'histoire, c'est que la défense religieuse et sociale fondée sur les principes chrétiens, sur la profession publique des convictions chrétiennes, a été la base fondamentale du centre catholique allemand, comme elle le devait être du parti catholique français, auquel M. de Mun s'efforce actuellement de nous faire tourner le dos avec lui. Cette vérité historique a été solidement démontrée par l'abbé Kannengeiser dans ses remarquables études.

Dans un pays où les protestants sont en majorité, les catholiques allemands ne pouvaient proposer comme terrain commun la défense des droits de l'Eglise. Distinguant, comme nous le faisons nous-mêmes, entre les principes du parti, qu'eux n'ont cessé de défendre vaillamment, et le programme d'alliance, ils ont établi celui-ci sur la base du christianisme positif. Même ainsi restreint, il demeurait confessionnel. Personne n'entrait dans le Centre sans adopter cette position. Aujourd'hui, en France, pays catholique, nos faiblesses ont si gravement compromis la situation, que les partisans du parti catholique concéderaient encore bien plus et réduiraient le principe d'alliance à la simple religion naturelle, à l'en-

gagement d'agiter l'opinion pour que Dieu soit explicitement reconnu par nos institutions, et tout d'abord, reprenne sa place dans l'Ecole. Même cela est jugé excessif. Non seulement nos catholiques refusent d'en faire la condition de l'alliance avec les « honnêtes gens », mais, pour leur propre compte, et en dépit des déclarations héroïques dont retentissent leurs Congrès, quand ils vont devant le pays, ils n'invoquent plus que le dieu à double face de la liberté.

Tout ce qu'on objecte aujourd'hui sous couleur d'exclusivisme n'a pour but que de créer une équivoque à la faveur de laquelle on déguise une défection et l'évolution vers la politique non-confessionnelle, a-religieuse du libéralisme. Ce courant est si fort à l'époque actuelle qu'on y voit entrer à certaines heures ceux-là mêmes qui s'étaient jusqu'ici donné la mission d'y résister. Sous la plume du P. Pavissich, le même qui, tout récemment, reçut par contre-coup un désaveu de Pie X pour avoir approuvé et défendu la participation de femmes catholiques au congrès neutre de l'enseignement tenu à Rome, la *Civiltà cattolica* (15 mars 1907) la *Civiltà cattolica* dont Pie IX avait fait son rempart contre le libéralisme, donnait, sur le thème qu'affectionne aujourd'hui M. de Mun, un article sur le centre allemand qu'accueillirent chez nous avec empressement les familles libérales et modernistes comme le *Bulletin de la Semaine*, qui l'appelle avec raison « un fort curieux » article (3 avril 1907). Il consiste, ajoute cette revue, « à attribuer les victoires des catholiques allemands à ce que le Centre *n'est pas un parti religieux,* mais un parti politique et populaire ». On voit quelle bonne aubaine pour tous les adversaires d'une politique franchement chrétienne. Il suffit de souligner quelques expressions pour faire ressortir la tendance et montrer comment l'article de la *Civiltà* s'efforce de *minimiser* l'action religieuse du Centre :

« Le Centre n'est pas un « groupe catholique pour la défense des intérêts religieux, » mais un vrai « parti politique » qui reconnaît et défend les intérêts légitimes de tous. Cela ne veut pas dire que la défense des droits religieux du peuple catholique *soit exclue* de son programme, cela signifie que ce parti politique, qui est le Centre, occupe la position la plus solide, la plus sûre, la plus avantageuse, celle du terrain politique, pour défendre de la manière la plus efficace, au nom du droit constitutionnel, en même temps que les autres intérêts légitimes, *même les droits du catholicisme* dans l'Etat germanique.

Confondant ensuite, comme à dessein, le programme politique et social du centre avec ses principes religieux, et absorbant ceux-ci dans celui-là, le P. Pavissich poursuit en apportant contre la politique chrétienne les arguments familiers à ceux qui s'intitulent chez nous les catholiques de gauche. On croirait son langage emprunté aux revues *Demain* et le *Bulletin de la Semaine* ou le *Sillon.*

Si les catholiques allemands avaient formé au Parlement un groupe confessionnel avec un programme *exclusivement* ou principalement de défense re-

ligieuse, tous les éléments non catholiques se seraient ligués tôt ou tard en une armée formidable pour combattre implacablement le catholicisme au dedans et au dehors du Parlement. Le considérant comme *agressif*, envahisseur et périlleux pour l'Etat, ils l'auraient mis en dehors du droit commun, et il s'en serait suivi une série de luttes religieuses et civiles engendrant une sorte de nouveau Kulturkampf, plus long et plus funeste que le premier. Et même, en supposant qu'on n'en fût pas arrivé à ces extrémités, le caractère religieux du groupe en aurait affaibli l'activité parlementaire, *l'aurait discrédité dans l'opinion publique en le privant du contact avec les autres partis et de la participation positive à la vie de l'Etat*. N'est-ce pas là ce qui était advenu à l'ancienne « fraction catholique » du Parlement prussien?

Le centre allemand s'est constitué comme un groupe non pas *exclusivement*, mais néanmoins *franchement* confessionnel. Voilà la vérité qu'il est funeste de dissimuler, l'exemple qu'on devrait applaudir, comme ses résultats le méritent, au lieu de chercher à faire prendre le change sur sa portée. Quant à prétendre qu'une politique chrétienne, et le fait de s'organiser « avec un programme principalement de défense religieuse » prendraient nécessairement un caractère de provocation et d'agression et exclurait les catholiques d'une participation positive à la vie de l'Etat, ce n'est pas seulement favoriser le jeu hypocrite des ennemis de l'Eglise, ce n'est pas seulement condamner tout d'abord cette organisation exclusivement religieuse à laquelle tant de catholiques parlent de limiter leurs efforts, et qui doit être du moins l'âme de leur vie publique, ainsi que les papes Léon XIII et Pie X le leur ont si instamment recommandé, c'est, avant tout, donner raison aux partisans de la sécularisation de l'Etat et du libéralisme le plus formellement condamné par l'Eglise. Aussi ne peut-on s'étonner assez de voir un pareil argument invoqué dans une revue comme la *Civiltà*.

Cependant, si l'on y regarde de près, tel est le motif qui arrête les catholiques qui ont imité l'évolution politique de M. de Mun et adopté le principe constitutif de l'*Action Libérale*. Ayant substitué à la subordination sincère au régime établi, dans tout l'exercice légitime de son pouvoir, l'adhésion formelle au principe de ce régime, comme je le démontrerai plus tard par des faits incontestables, ils se sentent désarmés pour toute résistance sérieuse en face d'un gouvernement qui se donne la guerre à la religion comme raison d'être. On ne peut être à la fois pour lui et contre lui. Cette situation inextricable les a conduits à découvrir cet admirable secret de la politique nouvelle, qui permet à un parti de résister au gouvernement jusqu'à la mort, mais sans lui faire d'opposition. Et ce secret magique, ils l'ont enfermé dans une seule formule : *le terrain constitutionnel.* C'est l'aveu et la faiblesse que laisse échapper M. de Mun dans cette autre phrase non moins énigmatique que la précédente : « La création d'un parti exclusivement catholique et par là même nécessairement constitutionnel se heurterait, etc... » Pourquoi « par là même »? N'est-il pas évident, au con-

traire, qu'un parti dont le terrain d'accord est limité aux principes du droit chrétien et à la défense des intérêts sociaux et religieux, — exclusivement catholique, en ce sens, — s'il est constitutionnel, selon l'acception obligatoire de ce terme, n'en demeure pas moins étranger par principe à toute préférence politique? N'est-il pas clair qu'il impose la subordination d'une telle préférence, même pour le régime établi, aux exigences éventuelles de droits sacrés dont la violation obstinée et tyrannique peut entraîner la déchéance du pouvoir? Mais les catholiques, formellement ralliés à la République se sont habitués à écarter absolument et de parti pris une telle alternative. Le problème consiste essentiellement pour eux à obtenir le respect de ces droits sans laisser suspecter leur foi constitutionnelle. C'est ce qu'impliquent les expressions de M. de Mun. Et comme le problème n'est pas beaucoup plus facile que celui de la quadrature du cercle, ils renoncent à l'étudier autrement que pour la forme, et tournent toute leur activité vers l'action et les œuvres sociales.

Là est la cause des échecs de M. de Mun dans la formation d'un parti catholique. Il eût été, comme je l'ai dit, sage et facile de l'éviter. Son essai de 1886 a échoué parce qu'il était, malgré la noblesse du but, une première concession à l'indifférentisme politique que lui-même avait si victorieusement réfuté, et qui, devenu le principe de la politique nouvelle, devait convaincre de sa fausseté ses adeptes nouveaux, les premiers, en les conduisant en faveur d'un régime détestable à une intransigeance aussi absolue que dissimulée. A cette époque, les conservateurs catholiques, parmi lesquels M. de Mun avait tenu jusqu'alors un rôle si brillant, s'émurent, non sans raison, de cette invitation insolite à pourvoir à la défense des principes du droit chrétien soutenus jusqu'ici par eux d'un commun accord, « en laissant de côté les conventions et les petitesses de la politique », selon les termes que nous avons déjà signalés dans l'article précédent. C'était abandonner la forte organisation existante, pour la chimère du parti exclusivement catholique. Leurs protestations émurent Léon XIII, qui, quoi qu'il en fût peut-être de son goût pour le projet de M. de Mun, ne jugea pas la situation mûre, et le pria d'y renoncer. Quand ce projet fut repris par l'orateur de Saint-Etienne, en 1892, ses idées avaient accompli la phrase décisive de leur évolution, et la nouvelle formation du parti catholique « *sur le terrain constitutionnel,* » en même temps qu'elle vengeait la politique de ce beau dédain pour ses conventions, mettait déjà, comme le fait aujourd'hui l'*Action Libérale,* les catholiques en demeure d'abriter leur programme sous l'égide de la fidélité constitutionnelle. Sans parler du tort énorme fait au prestige de M. de Mun par des changements d'opinion qui, de quelque motif respectable qu'ils se couvrent, ébranlent toujours le crédit d'un homme politique, c'était assez de ce point de départ faussé pour faire avorter sa tentative.

Ceux qui, plus nombreux qu'on ne veut bien le reconnaître, réclament encore aujourd'hui, comme plus nécessaire que jamais, l'organisation d'un parti catholique, en ont une conception plus juste et plus large. Ce qu'il nous reste à dire les vengera du reproche injustifié d'exclusivisme, en démontrant qu'il retombe sur ceux qui les contredisent au nom de la défense religieuse et sociale, aussi ardents à imposer ce qui doit rester libre, une profession de foi politique, qu'ingénieux à écarter les affirmations de la croyance et celle des principes du droit chrétien qui s'imposent. On verra que leur conduite est exactement celle des anciens catholiques libéraux auxquels, par un mot aussi juste que spirituel, le cardinal Pie, évêque de Poitiers, reprochait d'appliquer à rebours la fameuse maxime de saint Augustin derrière laquelle ils se retranchent si souvent, comme s'ils entendaient : *in dubiis unitas, in necessariis libertas.*

(*A suivre*). Emm. BARBIER.

LES LIBRES ENTRETIENS (1)

En ouvrant la sixième réunion (12 novembre 1905), M. Desjardins fait cette constatation :

« Messieurs, les événements nous gagnent de vitesse. La Commission parlementaire de la *Séparation* a rivalisé de diligence avec le ministre des cultes. Le 24 janvier, le ministère Rouvier est constitué : aussitôt M. Bienvenu-Martin se met à l'œuvre. Le 9 février, il dépose son projet de Séparation; la Commission l'examine sur-le-champ, à deux séances par jour; elle finit son travail le 25 février; elle discute avec le ministre, elle termine ses retouches le 2 mars, et avant-hier, vendredi 10 mars, M. Aristide Briand donne lecture des passages de son volumineux rapport, qui est achevé. Ainsi la préparation de cet acte extraordinaire aura été enlevée plus prestement qu'un budget ordinaire. Il y a de l'élan, et l'on veut en profiter.

Les événements qui se précipitent accroissent l'émotion, les protestations des catholiques, non pas que les projets de séparation s'aggravent, observe M. Desjardins, qui, à tout moment, en loue l'esprit équitable et libéral, mais parce que la réalisation en devient imminente. Or, à ce propos, il estime utile de soumettre aux avis des membres de la réunion deux lettres pastorales sur la constitution des associations cultuelles, émanant, l'une de Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise, l'autre de Mgr Dubillard, évêque de Quimper. La première en implique l'acceptation, la seconde déclare que ces associations tendent au schisme.

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, 1er et 15 janvier 1909.

M. PAUL DESJARDINS. — *Nous voudrions avoir*, sur les documents dont on vient d'entendre lecture, l'avis de quelques ecclésiastiques catholiques, d'un historien, d'un sociologue, d'un jurisconsulte. D'abord, l'un des catholiques présents pourrait-il nous dire si la doctrine ici énoncée est personnelle à l'un ou l'autre évêque, ou si elle se fonde sur la tradition, si elle entre dans le corps d'affirmations que les catholiques sont tenus d'accepter en conscience? (1).

Nous allons donc entendre, d'abord, un catholique qualifié, puis les abbés Viollet, Dibildos, Hemmer.

M. PAUL BUREAU. — Vous comprenez que les catholiques soient gênés, dans les circonstances présentes, pour faire savoir publiquement le crédit qu'ils accordent à la parole de tel ou tel de leurs évêques. Tout ce que je puis vous dire, au nom de mes amis et au *mien*, c'est que la doctrine énoncée dans les documents que vous venez de lire est purement individuelle.

M. DIBILDOS. — Cela ne fait pas de doute.

M. JEAN VIOLLET. Evidemment.

M. HEMMER. — Pour déclarer si oui ou nom l'association cultuelle sera schismatique, il est nécessaire de savoir exactement quel est le fonctionnement, d'après la loi, des associations cultuelles. Mgr Dubillard ne paraît pas renseigné sur ce point avec assez de précision pour qu'il puisse affirmer l'incompatibilité du régime des associations et de la doctrine de l'Eglise touchant sa propre discipline. L'opinion de Mgr Dubillard lui est donc personnelle. Il est permis de ne pas la partager, et de croire au contraire que l'Eglise pourra s'adapter aux nouvelles circonstances.

M. Buisson ayant déclaré, sur interpellation de M. Hemmer, qu'un prêtre peut être membre de l'association (on sait, d'ailleurs pourquoi cela ne le gêne pas), celui-ci reprend :

M. HEMMER. — Etant donné le fonctionnement des associations d'après la *loi, tel que M. Buisson vient de l'exposer*, je ne me rallierais d'aucune façon à l'opinion de Mgr Dubillard et de M. Théry, que les associations seront nécessairement schismatiques. Dans plusieurs cantons de la Suisse, à Schwytz, Uri, etc., il existe des paroisses en possession de l'élection de leur curé, On ne peut acclimater ces mœurs en France, *mais on peut conclure à la flexibilité des institutions.*

On examine alors les garanties que l'association pourrait prendre contre les fauteurs de trouble en définissant, dans les statuts, ses rapports avec la hiérarchie. M. Klein en propose deux : « Pourrait-on mettre dans les statuts une clause analogue à celle-ci : « Ne feront partie de cette association que les personnes qui acceptent la discipline catholique »? Y aurait-il moyen d'insérer une clause portant que la majorité ne pourra, si elle vient à abandonner la foi catholique, changer les statuts de l'association et devra la quitter en laissant son

1. Page 356.

patrimoine à la minorité demeurée fidèle (1)? Et, comme on déclare la seconde inacceptable, il en prend son parti.

C'est le tour de M. Jean Réville. M. Desjardins le consulte comme historien : quel sera, selon les probabilités que l'histoire autorise, l'effet de la participation des laïques à l'administration religieuse? N'est-il pas à prévoir qu'une autorité correspondante à cette responsabilité leur échoira? M. Jean Réville répond « qu'il est toujours dangereux de faire le métier de prophète, mais, qu'on peut prévoir un progrès dans le sens de la *démocratisation* de l'Eglise, et qu'il y a lieu de s'en réjouir ».

Le sociologue consulté, M. Durkheim, déclare n'apporter qu'une impression : « Je crois que les défiances des évêques *ne sont* pas sans fondement. La loi, dans la mesure où elle donnera plus d'autonomie aux laïcs, sortira l'Eglise catholique de la situation anormale où elle est ». Entre temps, M. l'abbé Viollet, heureux de voir admettre que les statuts peuvent prévoir les relations entre les administrateurs et le clergé, se déclare tranquille. Bien plus, rien ne s'oppose à ce que les membres du clergé, citoyens comme les autres, fassent partie de la direction des associations. Que veut-on de plus (2)?

M. JEAN VIOLLET. — Ce qui revient à dire que les catholiques auront le droit de s'organiser à l'intérieur des associations comme bon leur semblera. *Eh bien, soit! C'est à nous de nous débrouiller!*

M. Desjardins dégage en ces termes l'impression que laissent ces dialogues instructifs et la conclusion à laquelle ils conduisent :

Vous dites : Cette organisation des Associations cultuelles qu'on nous prépare sera schismatique, — et vous gémissez. Mais vous êtes surpris d'entendre que dans les statuts de ces futures associations vous pourrez prendre telle disposition qu'il vous plaira pour prévenir le schisme; vous y inscrirez l'adhésion au dogme, la soumission aux évêques et au pape. *Osez* penser à cela, et confectionnez avec soin vos formules. L'affaire de la société civile n'est pas de vous garantir, du dehors, contre le schisme. C'est votre affaire à vous. M. l'abbé Jean Viollet disait ici à notre dernière réunion, — et avec quel accent jeune et courageux! — « Eh bien, soit! C'est à nous de nous débrouiller! » Des prêtres fort réfléchis, M. Klein, M. Hemmer, ont dit à leur tour : Si réellement la Séparation nous laisse du jeu, autant de jeu que vous dites, et plus en vérité que nous ne l'avions cru, nous pouvons nous en arranger. — Voilà la conclusion, le résultat positif de tous ces Entretiens, en tant qu'ils s'adressent aux catholiques. *Il cattolicismo farà da se.* Repliez-vous sur votre principe, lequel développera ses conséquences naturellement et logiquement : que la société religieuse accepte d'être purement religieuse, et tout deviendra simple, tout deviendra franc : ce qui méritera de vivre, vivra. — En tant que nos Entretiens s'adressent aux politiques libres et critiques, ils leur feront apercevoir que *l'obstacle à la sécularisation entière de la république n'est pas dans la foi catholique, mais dans la mentalité actuelle des catholiques que le régime*

1. Page 262. — 2. Page 368.

de l'Église établie nous a faits.. Nulle part cette vérité ne s'est dégagée avec autant de relief que dans nos *Libres Entretiens*; particulièrement dans le dernier. Il n'est rien de tel, pour s'entendre, que de s'écouter (1).

Enfin, dans les trois derniers entretiens, l'*Union* examine les conséquences de l'état de séparation, et les répercussions de la loi sur la situation personnelle du prêtre, sur la vie intérieure de l'Eglise, et au sein même de la famille.

Sera-t-il possible que l'Etat ignore le prêtre, une fois que la religion aura cessé d'être un service public? Le sacerdoce cessera-t-il, en droit et en fait, d'être considéré comme une profession spéciale, ayant ses responsabilités propres? M. Buisson reconnaît au prêtre sa liberté absolue de citoyen et, la séparation faite, s'enferme, au nom de l'Etat, comme en une tour, dans un complet désintéressement à l'égard des choses de la vie religieuse. Mais, en bon psychologue, M. Desjardins fait observer que si l'Etat est obligé, dans sa loi, de se taire sur les choses religieuses, il est obligé, en la faisant, d'y penser, et que ce refus même de s'intéresser aux contrecoups de la loi dans la société religieuse implique une pensée de derrière la tête sur cette société. Quelle idée? L'idée que la société religieuse est une excroissance hétérogène, parasite et retranchable de notre société actuelle. A cette idée de derrière la tête correspond un certain procédé qu'on lui appliquera un procédé qu'on peut appeler *chirurgical* (2). Cette opération radicale et la pensée qui la commande ne sont cependant pas un motif de se demander s'il faut faire la séparation. La question n'a même pas été posée dans les Entretiens (3). On suppose, au contraire, que tous les membres y sont résolus. Mais M. Desjardins préférerait un procédé *médical*, et fait entrevoir le sens dans lequel il aurait souhaité diriger les discussions :

Est-ce que ces répercussions n'atteindront pas, en dehors même de la société religieuse, la condition des personnes françaises, les mœurs françaises, la vie intellectuelle française? Et s'il en était ainsi, s'il nous apparaissait que mieux vaut, non pour les fidèles seuls, mais pour les infidèles aussi, pour nous tous, une Eglise vivante, intelligente et moderne, qu'une Eglise neutralisée, rétrograde et morte, par quels moyens de médication tonifiante (comme je disais) pourrons-nous obtenir cet effet?...

Et si la société française tout entière est intéressée à ce que les parties les plus vivantes, saines, jeunes, de l'Eglise soient appuyées et mises en état de réagir, dans leur corps, pour le tonifier, ne peut-il pas examiner si le désétablissement officiel ne va pas les abandonner sans nulle garantie à l'autorité de leurs supérieurs, qui, comme tous les supérieurs, sont rétrogrades?... Lorsqu'un évêque use de son autorité pour empêcher ses séminaristes de prendre leurs grades universitaires, afin de leur boucher prudemment toute issue qui leur permettrait de s'évader du clergé vers l'enseignement laïque... (4)

Déjà, dans le second entretien, M. Desjardins avait essayé d'annon-

1. Page 388. — 2. Page 424. — 3. Page 426. — 4. Page 427 et suiv.

cer cette question et de faire adopter les détestables conclusions du détestable ouvrage de P. Saintyves sur la *Réforme intellectuelle du clergé,* auteur pseudonyme avec lequel il est facile de voir que M. Desjardins sympathise particulièrement :

M. PAUL DESJARDINS. — Il est une autre question délicate que j'entrevois sans être capable présentement de la préciser. Un clergé a, en fait, sur les fidèles une autorité énorme, sans appel, sans contrôle, disposant de sanctions incommensurables, s'exerçant non par la voie de la raison, mais par la suggestion et le prestige... Cette autorité est en partie une autorité d'enseignement. L'Etat ne pourrait-il pas exiger certaines garanties de savoir et de santé d'esprit de la part de ces hommes qui inculquent une *religion?...* Je n'ai là-dessus aucune conclusion ferme. Je m'interroge tout haut...

M. SALOMON REINACH. — Vous voudriez instituer une sorte de baccalauréat de religion?

M. PAUL DESJARDINS. — L'Etat délivre bien des diplômes de théologie protestante (*S'adressant à M. Houtin*). Je songeais à un livre que j'ai lu récemment, intitulé : « La Réforme intellectuelle du Clergé ». Vous le connaissez sans doute?

M. HOUTIN. Je le connais très bien (1).

De même encore, dès le premier jour, M. Desjardins avait invoqué l intervention de l'Etat en faveur du clergé contre les évêques :

Je me demande si, la séparation une fois effectuée, l'Etat ne serait pas obligé, par son devoir de tutelle, d'inscrire dans la loi quelques mesures protectrices des droits des subordonnés. Je ne rappellerai pas tel roman de Ferdinand Fabre; chacun sait des histoires qui font frémir, sur la dépendance absolue où sont tenus les desservants par les évêques... Je me demande si la séparation, en ôtant à l'administration laïque, à l'Etat, tout moyen d'intervenir, n'amènerait pas dans l'Eglise un régime de bon plaisir, intolérable dans un pays dont la conscience juridique a été formée par la *Déclaration des droits* (2).

Il y revient aujourd'hui : « Pouvons-nous abandonner une partie de nos concitoyens à une procédure (la procédure canonique) qui ne les traite pas en citoyens? » Et, comme on objecte que la situation des prêtres est assimilable à celle des ouvriers, qui se défendent par le syndicat :

M. PAUL DESJARDINS. — Justement. Je ne repousse pas l'assimilation. Je me demande si cette catégorie spéciale de travailleurs, les ministres de la religion, ne devra pas être comprise comme les autres dans la protection des lois que vous avez faites ou que vous ferez sur l'arbitrage, la conciliation, etc.; lois dont je reconnais le principe pour juste... Et tout de même, l'assimilation n'est pas exacte. Il y a quelque chose qui froisse tout particulièrement notre conscience juridique, lorsque les motifs pour lesquels certains hommes en tyrannisent et en affament d'autres.

1. Page 130 — 2. Page 83.

sont des motifs de l'ordre de la pensée. Cela, c'est une souffrance intolérable que de le voir, de notre temps, tout près de nous... Enfin l'avenir de la raison dans le monde, qui est notre suprême intérêt à tous, nous fait une loi d'écarter les empêchements mis, de quelque part que ce soit, à la production des idées nouvelles.

La loi de séparation est donc bien incomplète. Mais la voix de M. Desjardins ne trouve pas d'écho.

Sur les conséquences du changement de régime dans la vie des Eglises, particulièrement de l'Eglise catholique, quant à l'indépendance des personnes en dedans de leur église et quant à la vie intellectuelle, spirituelle et sociale de la catholicité, M. Desjardins invite M. l'abbé Hemmer à dire « avec la précision et la mesure de son jugement, avec l'autorité qui lui vient de ces qualités mêmes, ce que les catholiques redoutent de perdre ou ce qu'ils espèrent gagner au changement du régime de leur Eglise en France (1). »

M. Hemmer explique qu'au point de vue de son indépendance à l'égard de la hiérarchie, le clergé n'a pas beaucoup à perdre par la suppression du Concordat. Il existe une législation canonique qui lui donne des garanties. D'ailleurs, le pouvoir, quoique absolu, dans l'Eglise, s'exerce dans des limites déterminées. Il est étonnant de voir combien de laïcs, et même de prêtres, sont ignorants de ces limites. C'est l'occasion, pour les abbés Klein et Viollet, de s'unir en chœur à M. Hemmer, pour signaler le cas exagéré qu'on fait du *Syllabus*. Le compte rendu insère même une note écrite de M. Klein, dont voici les dernières lignes : « On dira peut-être que ces remarques, si elles justifient la doctrine de l'Eglise, ne mettent pas en grande évidence l'habileté de ceux qui insèrent dans le *Syllabus* certaines propositions pouvant être comprises de travers. — Quand cela serait (2). M. Hemmer « ne pense pas qu'après la séparation, l'Eglise ait à redouter plus de schismes qu'auparavant (3) ». Il parle de la renaissance intellectuelle du clergé, et montre qu'à ce point de vue, non plus, il n'a rien à perdre. Enfin, il estime « qu'il y a beaucoup à espérer d'une pénétration mutuelle du clergé et du peuple après la suppression du Concordat, si la loi offre des dispositions équitables ». M. Desjardins résume ainsi l'impression produite par ses paroles :

M PAUL DESJARDINS. — Votre conclusion est très nette. Elle peut surprendre quelques personnes qui en sont restées aux conclusions de la Lettre des cardinaux *(Sourires)*. Vos paroles déclarent et votre exemple démontre qu'il y a vraiment dans votre Eglise de l'autonomie, de la vie... Il y en a, je veux le croire, à tous les étages, mais surtout aux étages inférieurs, car cette vie paraît venir du peuple (4).

1. Page 457. — 2. Page 465. — 3. Page 466. — 4. Page 469.

M. Klein — Pour expliquer les défiances des catholiques, il faut également tenir compte de ce que les projets de Séparation ont commencé par être moins acceptables que celui de maintenant. Si l'on élimine la clause concernant la location des édifices, clause qui, à elle seule, gâterait tout, le projet me paraît acceptable; les autres ne l'étaient pas (1).

A propos du développement intellectuel du clergé, M. Aulard pose la question du choix et du mode de nomination des évêques. Il interroge les ecclésiastiques présents. Ils ne sont pas plus pris au dépourvu sur ce point que sur tout le reste.

M. Jean Viollet. — Dans la nomination future des évêques, n'y aura-t-il pas une consultation des Français sous une forme ou sous une autre?

M. Hemmer. — Je crois certain que le mode d'élection sera le suivant : le clergé du diocèse dressera une liste de cinq ou six noms; les évêques de la province délibéreront sur cette liste et en établiront une seconde de deux ou trois noms; le pape choisira dans les deux listes.

M. Klein. — Ces renseignements concordent avec ceux que j'ai recueillis récemment. J'ai eu l'occasion de voir deux ou trois évêques qui revenaient de Rome. Ils m'ont dit que le pape était disposé à laisser le soin de l'élection aux évêques de la province. Il est vraisemblable qu'on commencera par là, il n'y a guère d'exemple où la papauté, non gênée par un Concordat, nomme directement les évêques. Elle a le droit, elle n'en use pas (2).

Quant à l'intervention officieuse des laïcs dans les nominations épiscopales, M. Raoul Allier prévoit que la suppression du Concordat la fera plutôt disparaître. Quelqu'un faisant observer que c'est une garantie de moins pour le libéralisme intellectuel qui sera témoigné par ces choix, M. Klein entr'ouvre une perspective :

M. Klein — Dans cet ordre, il n'y a pas de garantie possible. Pourtant, j'en vois une petite. Les curés du diocèse, élisant leur chef, ou les évêques de la province, élisant leur collègue, choisiront tout au moins un homme de bon sens, un homme pratique, — non pas peut-être un savant, — mais enfin, le bon sens est une garantie, même dans l'ordre intellectuel (3).

M. Aulard. — On vient de nous apprendre des choses intéressantes, que ne nous avaient pas apprises les journaux, par exemple que très probablement les nominations des évêques se feront par une sorte d'élection à deux degrés.

M. Klein. — Ce que j'affirme, pour le tenir de personnages autorisés, c'est que les intentions de Rome sont de laisser la désignation tout au moins aux évêques de la province. Sur le reste, — participation des prêtres du diocèse à l'élection épiscopale, — il n'existe pas la même certitude, mais il existe une très grande probabilité pour un avenir prochain.

M. Aulard, qui connaît son histoire, ne s'exagère point la valeur

---

1. Page 473. — 2. Page 477. — 3. Page 487.

de ces espérances. *Mais*, en les ramenant à leur juste proportion, il ne refuse point à ceux qui les ont émises un compliment mérité :

M. AULARD. — *Je crois reconnaître l'accent de vos paroles. C'est à peu près celui des abbés de la Constituante, avant la Constitution civile du Clergé.* Ah ! si c'était l'accent de tout le monde, bien des difficultés seraient évitées. Nous sommes ici en présence de quelques ecclésiastiques qui n'expriment pas l'opinion générale du clergé de France. Vous êtes, messieurs, les ouvriers de cette liberté intellectuelle dont vous avez parlé ; nous ne pouvons vous interroger que sur vos espérances, non sur l'attitude que compte prendre l'Eglise (1).

Revenant sur une préoccupation manifestée un peu plus haut par M. l'abbé Viollet, relativement à la prédominance d'un pouvoir absolu dans l'Eglise, M. Aulard *s'informe encore si le caractère monarchique du* gouvernement du Pape sera modifié ou aggravé. M. Klein détourne un peu la question et reprend la thèse précédemment développée par M. l'abbé Hemmer sur les avantages de la Séparation « raisonnable et libérale vers laquelle on s'oriente (2) ». Elle aura d'excellents effets éducateurs sur les laïcs, au point de vue religieux et même civique. Le prêtre « serait mis en contact avec les réalités ; il serait forcé de voir son monde, il comprendrait son milieu, le milieu moderne ». La religion elle-même y gagnerait par une meilleure répartition des forces religieuses, etc... M. Durkheim, intervenant, fait remarquer qu'il y a opposition entre le caractère monarchique qu'on déclare essentiel à l'Eglise, et le jeu qu'on se promet de voir élargir, par la Séparation, dans les groupements inférieurs, car ceci est l'introduction de la démocratie dans l'Eglise. « Je me demande comment ces deux principes contraires se comporteront l'un envers l'autre ».

M. KLEIN. — Je cherche aussi à les concilier, et peut-être en voici le moyen : l'influence possible des groupements inférieurs n'est qu'une influence morale dont l'Eglise serait obligée de tenir compte pratiquement.

M. DURKHEIM. — Toute la question est de savoir ce qui adviendra des deux forces contraires qui seront ainsi en présence.

M. HEMMER. — *Il n'est pas nécessaire que l'une l'emporte. Elles se feront équilibre l'une à l'autre.*

M. DURKHEIM. — Le règne même modéré de l'opinion est l'essence de toute constitution démocratique. Il y aura donc quelque chose de changé dans l'Église, du moins si la Séparation se fait dans des conditions qui éveillent l'opinion chez les fidèles (3).

La question de savoir ce que seront désormais les évêques, au point de vue intellectuel ayant été ramenée, M. Paul Bureau intervient par une sorte de déclaration qu'il *importe* de mentionner.

---

1. Page 489. — 2. Pages 493 et suiv. — 3. Page 496

Voici intégralement les paroles du professeur de l'Institut catholique :

M. Paul Bureau. — Dans les préoccupations qu'on se done au sujet de l'avenir, quand on se demande si telle ou telle tendance l'emportera dans l'Eglise, on oublie trop la force réelle des choses. Je vous avoue que je ne m'inquiète pas beaucoup de savoir si les évêques seront favorables à telle ou telle doctrine sociale ou politique. L'histoire nous montre que l'opposition de l'autorité à un mouvement qui a la vie en soi a toujours été aussi favorable à ce mouvement que l'eût été sa protection. Regardez ce qui s'est passé pour le socialisme. Il n'y a pas bien longtemps, il y a seulement une vingtaine d'années, les socialistes étaient regardés, par les pouvoirs publics et la bourgeoisie qui détenait ces pouvoirs, comme des êtres dangereux et malfaisants qu'il fallait pourchasser par tous les moyens. Tels étaient les sentiments du Sénat de 1881, qui pourtant n'était pas clérical Dans la magistrature, dans l'université, dans l'armée, partout, personne, si ce n'est un élève des jésuites, n'était aussi mal vu qu'un socialiste. Le socialisme a vécu cependant, et s'est développé.

De même *dans l'Eglise*, qu'on le sache ou non, *il y a une gauche fortement constituée, sur tous les terrains, critique, historique, politique, social, économique.* Je veux dire qu'il y a, *à l'intérieur* (1) de l'Eglise, des hommes chaque jour plus nombreux et plus actifs, *dont l'orthodoxie intégrale est certaine, qui, pour rien au monde, ne voudraient retrancher un mot au* Credo *catholique romain, et qui pourtant ont des doctrines tout à fait modernes et hardiment progressives sur toutes les matières dont je viens de parler.* On croit souvent que cette divergence d'opinions sociales et politiques est le signal d'hérésies prochaines, et les libres-penseurs s'en réjouissent : grande est leur erreur; ils devraient méditer l'exemple de l'unité absolue de conduite des catholiques français dans l'affaire des évêchés de Laval et de Dijon. Ce qui est vrai, c'est que, depuis vingt ans, cette gauche, malgré les entraves et les obstacles accumulés, s'est constituée; elle s'est développée et très certainement elle continuera de progresser. Je ne suis pas inquiet de l'avenir. Si l'on agit d'une façon irréfléchie, cela amènera des souffrances individuelles, mais le mouvement lui-même ne sera pas atteint. Dans les paroles excellentes de M. Hemmer, il y en a une seule que je regrette; il a dit : l'Eglise pourra vivre et prospérer si vous votez une loi libérale, si vous faites une Séparation équitable. Moi je vous dis : faites la Séparation que vous voudrez, cela m'est bien égal. Il s'agit de savoir s'il y a encore des catholiques en France. Or, il y a encore des catholiques, sachez-le bien, et nous sommes nombreux. Une loi, quelle qu'elle soit, ne peut rien contre nous. Il y a longtemps que Montalembert l'a dit : « La liberté ne se donne pas, elle se conquiert » (2).

Les répercussions du changement de régime dans la famille et la désharmonie religieuse qui peut en résulter même dans l'ordre des relations privées offrent peu matière aux observations prises du point de vue où s'est placée cette étude, déjà longue. Finissons par la morale que M. Desjardins, en clôturant les réunions, tire de ces entretiens :

---

1. Ce mot est ainsi souligné dans le texte. Les autres soulignements ne s'y trouvent pas.
2. Page 503.

Sur une question très excitante, comme celle du Désétablissement des Eglises, *nous avons causé ici, entre adversaires*, sans entêtement comme sans complaisance. Ces causeries ont enrichi notre information et modifié notre état d'esprit. Il nous est apparu de plus en plus clairement que cette grosse révolution n'a pas été déchaînée par une circonstance fortuite, évitable, ni non plus par une répercussion d'inimitiés, comme la polémique courante le ferait croire. Ces préjugés régnants sur la Séparation sont dangereux. La réussite de cette gravissime opération est suspendue à cette condition fort incertaine, de l'esprit dans lequel les législateurs l'accompliront, et les citoyens l'accueilleront. Les législateurs vont-ils y procéder comme des combattants, ou comme des ouvriers? Essaieront-ils de détruire, en annihilant des adversaires, ou de construire, *avec la coopération de ces adversaires mêmes?* Ceux-ci vont-ils s'y refuser, vont-ils s'y prêter? Tout est là. *Eh bien! ici, nous avons démontré que cette coopération est possible. Les abbés Hemmer et Klein ont manifesté, dans notre dernier Entretien, qu'il n'y avait pas d'impossibilité psychologique à ce que des catholiques français d'aujourd'hui acceptassent la Séparation, à ce que la Séparation se fît avec eux, au lieu de se faire contre eux. Gain immense, pour les catholiques d'abord, puis pour nous tous.*

La parole est à la raison. Un esprit libéral, ou plutôt un esprit libre, un esprit juridique et concret, guidé par l'intelligence des motifs du contradicteur; voilà l'esprit que nos Entretiens ont dégagé en chacun de nous, à gauche comme à droite. Ce profit d'affranchissement est évident, si nous comparons les habitués de nos conversations à ceux qui ne les ont pas suivies, ou encore ce que nous étions, à la première réunion, ici, le 27 novembre, avec ce que nous avons conscience d'être devenus les uns pour les autres, au moment de nous séparer. — Au revoir, Messieurs!

En se levant pour prendre congé les uns des autres, interlocuteurs et assistants se serrent la main.

Emm. BARBIER.

(Fin)

LE MODERNISME A L'ÉTRANGER (1)

IV. — EN ITALIE

Il n'est pas douteux que c'est l'Italie qui a fourni au modernisme le plus grand nombre de ses recrues. C'est même en ce pays qu'il a reçu son nom. Quand parut l'Encyclique *Pascendi*, plusieurs de ceux qu'elle atteignait en France marquèrent une surprise qui n'était pas feinte, et déclarèrent que jamais ils ne s'étaient donnés comme « modernistes ». Loisy fit plus : dans ses *Simples réflexions*, il soutint que les mots « modernisme » et « modernistes » avaient été créés par les « adversaires orthodoxes de ceux à qui on les applique ». La vérité est que le mot fut accrédité pour la première fois par dom Romolo Murri, le fougueux démocrate italien, qui déjà, sous Léon XIII, s'était fait reprendre si véhémentement pour son discours

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, des 15 novembre et 1er décembre 1908, et du 1er janvier 1909.

de San-Marino. Le mot, d'ailleurs, était assez précis et assez compréhensif pour désigner son objet et pour s'étendre à tous les objets connexes : quoi d'étonnant que Pie X s'en soit servi à son tour le jour où il a voulu stigmatiser et terrasser l'erreur et les erreurs qu'il englobe ?

En tout cas, l'épithète, qui a été reniée en France, comme aussi en Allemagne, a été revendiquée sans ambages en Italie, et d'aucuns s'en sont fait un titre de gloire, poussant même la jactance et l'effronterie jusqu'à prétendre demeurer dans l'Eglise catholique tout en persistant à prôner et à répandre des doctrines censurées de la façon la moins équivoque par l'autorité de cette Eglise. Aux condamnations portées par le décret *Lamentabili* et par l'Encyclique, ils ont répondu par leur *Programma dei modernisti,* qui, loin de plaider les circonstances atténuantes, proclame la supériorité présente et la fécondité future des idées qu'ils jugent malencontreusement contestées. Il y a là un défi dont l'impertinence a frappé jusqu'à l'*Exode,* la feuille qui favorise la désertion dans le clergé français; l'*Exode* écrit (25 mai 1908) : « Nulle part l'encyclique n'a été plus mal accueillie que par les différents groupes de catholiques libéraux italiens. Ils ont organisé une résistance au pape. Les uns la mènent aussi respectueusement que possible, en gens qui ne veulent rompre à aucun prix, les autres semblent bien près de sortir de l'Eglise romaine et d'organiser contre elle une grande guerre ».

Devant cette insolence, qui affichait d'aussi opprimantes prétentions, qui ne comprendrait que Pie X, après avoir « espéré qu'ils se raviseraient un jour » et « usé avec eux d'abord de douceur, comme avec des fils » se soit résolu « enfin et bien à contre-cœur à des réprimandes publiques ? » « Trêve, ajoutait l'intrépide Pontife, trêve au silence, qui serait désormais un crime ! Il est temps de lever le masque à ces hommes-là et de les montrer à l'Eglise universelle tels qu'ils sont ! » Et encore : « Ils font tout pour attribuer au pur zèle de la vérité ce qui est œuvre uniquement d'opiniâtreté et d'orgueil ».

Il va de soi qu'en signalant les faits les plus saillants de la crise moderniste en Italie, nous veillerons à ne mériter point le reproche dont S. Em. le cardinal Ferrari, archevêque de Milan, s'est fait l'interprète en sa Lettre pastorale du dernier Carême, quand il s'est élevé contre la sollicitude inquiète qui pousse certains esprits à généraliser à l'excès leur suspicion et à dénoncer le modernisme là même où il n'est pas et ne saurait être. Nous ne mentionnerons que des faits publics et authentiques, laissant de côté, comme toujours, les intentions, et d'autant mieux préservés de tout esprit de cabale ou de parti pris, qu'écrivant au loin, nous n'épousons aucune querelle personnelle et ne cédons à aucun sentiment d'envie.

La presse, avec tous les genres de périodicité, a été naturellement le principal outil du modernisme italien. Comme journaux quotidiens,

il tient l'*Avvenire d'Italia* et le *Giornale d'Italia;* comme revues importantes, il a inspiré tour à tour le *Cœnobium,* le *Rinnovamento,* la *Cultura sociale,* la *Rivista di Cultura,* les *Studi Religiosi,* la *Vita religiosa,* la *Rivista storico-critica,* la *Giustizia sociale, Nova et Vetera,* et, d'une façon moins expresse et systématique, mais plus efficace peut-être, la *Rassegna Nazionale;* comme menues publications pour la diffusion régionale et locale, il a fondé *Savonarola,* le *Risveglio,* la *Lotta,* la *Libertà,* l'*Adriatico e Roma,* l'*Azione democratica, Battaglie d'Oggi,* la *Fiaccola, Gioventù Nuova,* la *Montagna,* et jusqu'à une revue féministe, *Pensiero e Azione;* enfin, pour relier le tout, le modernisme dispose encore ou disposait de la *Rivista delle Riviste per il clero.* L'on voudra bien convenir, en présence de cette seule énumération, qu'un système prôné par un si grand nombre d'organes divers, ne peut être considéré comme une chimère, comme un fantôme imaginé par les « dénicheurs d'hérésie », les « pourvoyeurs de l'Inquisition » les « gabelous de l'orthodoxie », suivant le vocabulaire où se complaît l'atticisme des semi-modernistes.

Le *Cœnobium,* qui paraissait à Lugano, en italien et en français, et qui comptait dans sa rédaction deux prêtres, dom Battaini et dom Brugerette, n'entendait cependant relever d'aucune confession catholique ou simplement chrétienne . l'Index en a prohibé la lecture le 26 juillet 1907. Il a suspendu sa publication.

Le *Rinnovamento,* fondé en janvier 1907, avait pour directeurs l'ingénieur Alfieri et le comte Alessandro Casati, et pour collaborateurs le sénateur Fogazzaro, le comte Gallarati-Scotti, dom Romolo Murri, Antonio Garbasso, Angelo Crespi, l'ex-P. Tyrrell, d'autres encore, sans compter des non-catholiques comme Edward Caird et Rudolf Eucken. Son programme indiquait « un désir de nous renouveler nous-mêmes et ceux qui partagent avec nous un idéal commun dans la recherche de la vérité ».

« En nous, ajoutait-il, le christianisme est vie... Il est exaltation progressive de nous-même en une recherche passionnée et parfois angoissante du vrai; il est un élan de l'âme vers l'avenir; il est déjà une vie dans l'avenir. En vain le renfermerions-nous en de certains systèmes intellectuels, comme s'ils étaient les expressions définitives de son développement; il est, par sa nature, en un « perpétuel devenir, » qui brise les vieilles enveloppes, pour en créer sans fin de nouvelles ».

On aperçoit bien qu'il s'agit là, non pas de la perfection morale de chacun, susceptible en effet de progrès constants, mais bien du christianisme dogmatique qui commande ces progrès eux-mêmes, et qui, extérieur à nous, invariable en son intégrité propre, ne saurait être soumis à cet évolutionnisme renouvelé d'Hegel. Un décret de l'*Index* frappa le *Rinnovamento* dès le 24 avril 1907, et comme, en dépit des actes solennels de Pie X de juillet et de septembre, cette revue

persistait en ses errements, le cardinal Ferrari, par un décret du 24 décembre, en prohiba la publication, sous peine d'excommunication majeure, encourue *ipso facto,* pour ses directeurs, rédacteurs et collaborateurs de tour ordre. Une grève de typographes ayant retardé la publication du numéro de novembre-décembre jusqu'en janvier 1908, c'est seulement alors que le *Rinnovamento* publia cet acte archiépiscopal, mais il déclara ne s'y soumettre que partiellement, en persistant à paraître avec quelques modifications. Interrogé par le *Corriere della sera,* M. Alfieri s'est expliqué ainsi : « Se rebeller contre une intimation de l'autorité, ne signifie pas méconnaître le principe d'autorité. Du reste, pour sacrifier à l'autorité tout ce que veut lui sacrifier qui se sent et veut rester catholique à tout prix, nous avons précisément décidé de ne plus critiquer dans le *Rinnovamento* les actes de l'autorité. » D'autre part, le comte Gallarati-Scotti a déclaré au *Giornale d'Italia:* « Chacun de nous, en face de l'excommunication, à pris l'attitude qui lui paraissait répondre le mieux à son propre devoir : il a fait le sacrifice de conscience qui le mettait en mesure de travailler mieux et en pleine harmonie avec soi-même pour son idéal. Pas un des écrivains du *Rinnovamento* ne saurait changer sa ligne de conduite pour plaire à des intermédiaires laïcs ou ecclésiastiques, ou pour obéir à des raisons d'opportunité sociale ».

La *Cultura sociale* était la revue de dom Romolo Murri ; c'est là qu'il s'était insurgé contre Pie X, à la suite de la dissolution de l'*Opera dei Congressi* et de la condamnation de la *Lega democratica* autonome. En septembre 1907, il s'est soumis au point de vue doctrinal, et il a supprimé la *Cultura sociale,* mais en déclarant qu'il « regrettait de ne pouvoir rien désapprouver de son passé », ni rien changer à l'esprit de sa revue. L'insuffisance de cette rétractation fit que Pie X refusa de lever l'interdit dont ce prêtre était frappé. Depuis, Romolo Murri a publié deux ouvrages qui sont plutôt des pamphlets : *La politique cléricale et la démocratie, La Philosophie nouvelle et l'Encyclique contre le modernisme. La Rivista di Cultura* qui devait survivre à la *Cultura sociale* n'a vu le jour, le 16 mars, que pour annoncer qu'elle ne paraîtrait plus...

Les *Studi religiosi* étaient dirigés à Florence par dom Salvatore Minocchi, dans un esprit passionnément évolutionniste. Censurés par Mgr Mistrangelo, archevêque de Florence, ils ont été remplacés par la *Vita religiosa,* où, sous une direction laïque, dom Minocchi n'était plus que collaborateur. A l'érudition des *Studi,* la *Vita* substituait la vulgarisation : loin de s'améliorer, l'œuvre, du coup, s'empirait. Le 19 janvier 1908, dom Minocchi a fait une conférence publique où il a déclaré que « le récit de la Genèse sur le paradis terrestre n'est pas historique ». Sommé de se rétracter, il a protesté de son attachement aux dogmes catholiques du péché originel et de la Rédemption, mais il a refusé d'admettre l'historicité de la Genèse. Interdit alors,

il a, plusieurs mois après, déposé la soutane en livrant au *Giornale d'Italia* des lettres où il prétendait justifier sa mauvaise cause.

Les autres recueils que nous avons nommés, sauf *Nova et Vetera* dont nous parlerons plus loin, furent frappés de censures diverses presque aussitôt après leur apparition, et il serait superflu d'en dire davantage. Mais nous devons une mention particulière au livre du sénateur-romancier Antonio Fogazzaro, *Il Santo*, qui a eu pour effet de créer, dans un trop grand nombre de prêtres laïques, une mentalité hostile à la hiérarchie catholique et à l'Eglise elle-même, représentée comme ayant bsoin de réformes urgentes pour « son esprit de mensonge, de domination, d'avarice, de cupidité, d'immobilité enfin ». *Fogazzaro* s'est soumis, il est vrai, au décret de l'*Index* qui a frappé *Il Santo;* mais, dans une conférence donnée à Paris, après avoir déclaré que son *Santo* s'appelait légion, il a dit : « Les catholiques-progressistes sont appelés réformistes; s'ils le sont, c'est dans le sens des catholiques du XVIe siècle, qui ont entrepris une action purificatrice de l'Eglise, pour relever le prestige et l'autorité morale de Rome ».

C'est ce même esprit, tantôt prudent jusqu'à la dissimulation, tantôt hardi jusqu'à la révolte ouverte, qui a inspiré la fondation à Rome, à la fin de 1907, d'une *Société internationale scientifico-religieuse*, qui se proposait de « répandre dans le public une culture religieuse plus sévère » et de « faire une propagande active des projets et des idées qui constituent le modernisme catholique ». Son premier acte fut la publication, en une brochure de deux cents pages, de ce *Programma dei modernisti,* qui se donne comme une réponse à l'Encyclique *Pascendi*, et qui, après avoir énoncé les doctrines les plus favorables à l'agnosticisme, à l'immanentisme, à l'évolutionnisme, à la négation de l'autorité de l'Eglise, compare Pie X à Julien l'Apostat proscrivant de l'enseignement les maîtres chrétiens, et revendique pour les modernistes le droit de se dire et de demeurer catholiques. Dans son excellente revue, la *Foi catholique*, M. le chanoine Gaudeau a produit le 15 janvier 1908, une réfutation expresse de ce factum, qu'un décret de S. Em. le cardinal Respighi, vicaire de Sa Sainteté pour Rome, a défendu, sous peine de péché mortel, de vendre, de lire, ou de retenir.

En ce même mois de janvier, la même *Société internationale scientifico-religieuse*, qui n'est pas sans affinité avec la *Société de culture* de Munich, dont nous avons parlé dans le premier article de cette étude, a fondé la revue *Nova et Vetera*. Ce recueil, qui porte en épigraphe cet extrait de l'Evangile de saint Luc : « Levez vos têtes, car votre délivrance approche », a publié tour à tour un article de Tyrrell, où le pouvoir coercitif de l'Eglise est présenté comme une usurpation, une apologie des œuvres de Loisy, un article de Carpani sur « l'agonie d'une institution, » une analyse sympathique du livre de M. Paul

Bureau, *La crise morale des temps nouveaux*, d'autres assemblages encore de témérités tantôt simplement suspectes, tantôt radicalement contraires à l'enseignement traditionnel du dogme, on à la saine interprétation de la science véritable et de la philosophie digne de ce nom.

Dès le 28 janvier d'ailleurs, un décret du cardinal-vicaire prohibait la lecture de la revue *Nova et Vetera*, défendait pareillement de l'imprimer et de la vendre, et suspendait *ipso facto* les prêtres qui la liraient. L'*Exode* a fait connaître la réplique de la revue à ce décret:

L'autorité commence à entrer sérieusement en conflit avec la collectivité religieuse dans le service de laquelle sont toutes ses raisons d'être. Nous sommes, il est vrai, une minorité dans la collectivité. Mais, dans une organisation sortie de l'apostolat de Jésus, qui fut et qui représenta toute sa vie une minorité, les minorités ne peuvent être réduites violemment au silence. En usant de notre droit de vivre et de travailler, nous ne faisons pas d'affront au principe d'autorité, mais nous coopérons à concilier la collectivité qui évolue avec l'autorité qui tend à se pétrifier dans les positions de sa vieille conquête.

Nous en appelons à l'Eglise de demain!

Veut-on savoir pourquoi et comment les rédacteurs de *Nova et Vetera* entendent demeurer dans l'Eglise? Ils l'ont expliqué, le 10 avril 1908, en ces termes, recueillis par l'*Exode*, qui en apprécie les déductions « onctueuses »:

Pendant que d'autres ne voient pas les raisons pour lesquelles nous restons dans l'Eglise, nous ne voyons pas celles qui devraient nous en faire sortir.

Mais nous sommes en danger que, de sa propre initiative, l'Eglise ne nous chasse. Elle a déjà commencé à le faire. Nous ne nous en épouvantons pas. Si nous sommes décidés à ne pas précipiter l'œuvre fatale de notre vie religieuse, nous ne doutons pas, d'autre part, qu'au moment opportun, à cause des lois infaillibles, un phénomène de scissiparité ne s'effectue, et que la nouvelle Eglise n'ait une existence autonome en face de l'ancienne. Cependant alors même, en sortant de la maison de nos pères, l'âme pleine d'amertume, nous chercherons à emporter, comme une douce charge sur nos épaules, un précieux viatique : l'enseignement de l'Evangile et l'espérance religieuse et eschatologique dont le Christ a donné au monde l'annonce la plus forte et la plus durable. Nous irons planter nos tentes dans le monde, et, sous ces tentes, accompagnés de l'expérience de l'Evangile, que nous aurons enlevé aux indignes gardiens de notre vieille maison paternelle, nous sentirons encore que nous sommes membres de l'Eglise catholique c'est-à-dire de ceux qui travaillent pour la vérité et la justice dans le monde.

Si maintenant l'on veut se faire une idée de l'étendue des négations professées par ces novateurs, qu'on lise cette déclaration, extraite du même numéro de *Nova et Vetera:*

Avant tout. pour ce qui regarde les principes théoriques fondamentaux du catholicisme, doctrine de l'immortalité de l'âme, de l'existence d'un Dieu personnel, de la divinité du Christ, nous y voyons des attitudes pragmatistes, privées de toute valeur abstraite et objective, et exprimant seulement des

dispositions particulières de l'âme religieuse. En considérant le développement historique du christianisme, nous voyons que l'espérance initiale du royaume s'est, avec le temps et une lente désillusion, transformée dans l'espérance du paradis; que l'attente imminente du Christ Messie a, par une évolution naturelle de l'esprit des fidèles, fait place à la foi dans le Christ-Dieu...

Nous tenons à faire connaître la relativité de ces conceptions dogmatiques, leur valeur purement pratique, leur caducité. Elles ont, en fait, alimenté pendant de longs siècles la religiosité humaine. Mais aujourd'hui que vient s'inoculer dans cette religiosité un nouveau contenu, à savoir l'espérance du perfectionnement progressif des hommes, leur valeur pratique tombe en décadence. Nous n'avons pas le droit cependant de les abandonner bruyamment, en renonçant, avec irréflexion, à tout notre passé religieux. Nous voulons seulement accomplir autour de ces conceptions une œuvre persévérante d'érosion. Quand elle sera achevée, elles tomberont d'elles mêmes, et la nouvelle religiosité trouvera de nouvelles attitudes de pensée pour y attacher son expansion vitale.

Nous aurons terminé l'exposé du mouvement moderniste en Italie, quand nous aurons noté la rentrée en scène, d'ailleurs toute récente, de dom Romolo Murri. A sa *Cultura sociale* avait succédé, nous le disons plus haut, la *Rivista di Cultura,* mais celle-ci n'avait eu qu'un numéro. Le 1er janvier 1909, elle a reparu à Rome avec des intentions moins éphémères, et elle a publié un programme dont le *Siècle* a traduit tout ce passage :

Nous ne sommes pas des modernistes. Qu'il nous suffise, pour le prouver, de rappeler notre position philosophique bien avant l'encyclique *Pascendi,* le soin que nous avons mis à nous séparer de mouvements imprécis et précipités, notre respect pour tout ce qui a une fin religieuse légitime, notre cordiale adhésion au catholicisme dans la substance et la plénitude vivante de ses doctrines et de ses rites.

Nous ne nous posons pas non plus en réformateurs. Notre dessein est plus modeste : nous voulons vivre, pour nous et avec quelques amis, notre foi et notre vie chrétienne. Avant tout, nous avons l'intention d'accomplir dans nos actes, le devoir de réaliser nos aptitudes spirituelles pour rendre compte de leur emploi au Dieu vivant.

Nous ne sommes pas non plus des rebelles, bien qu'il soit nécessaire de prendre note tout de suite que notre travail ne peut pas plaire aux autorités ecclésiastiques actuelles. Nous vénérons et acceptons l'autorité, mais, êtres raisonnables, ne voulant pas devenir d'aveugles automates, nous avons dû nous faire une idée claire, tant des limites de l'autorité, dans les conditions normales, que des conditions qui résultent d'une crise historique de l'autorité.

Sans tarder, le cardinal Respighi, vicaire de Sa Sainteté pour Rome, a interdit la lecture de la *Rivista di Cultura.* Ce premier numéro contenait deux articles de Romolo Murri, l'un sur « la crise » du catholicisme, l'autre sur l'immortalité, un article de Salvatore Minocchi sur les origines de « la religion des prophètes », et un article de M. Crespi sur « *l'idéalisme personnel* » anglais; et c'est encore le *Siècle* qui fait cette juste remarque : « La réunion des noms de M.

Murri et de M. Minocchi montre que la nouvelle revue est la reprise et la fusion des anciennes *Rivista di Cultura, Studi religiosi* et *Vita religiosa* ». A ce point de vue, il est aisé de voir que les novateurs s'entêtent plus volontiers en Italie qu'en France, où nous avons vu disparaître tour à tour la *Justice sociale*, la *Vie catholique, Demain*, la *Démocratie chrétienne*, et, tout récemment, la *Revue catholique des Eglises*, sans qu'il soit question d'en reprendre sous une autre forme la publication.

Mais ce serait donner des catholiques d'Italie une idée fâcheuse et certainement trop incomplète, que de ne pas montrer, à côté du poison, l'antidote et de passer sous silence les faits et gestes des écrivains voués à la défense de la vérité intégrale et à la réfutation de l'erreur. La simple justice exige même qu'en regard de l'affligeant tableau des prévarications modernistes, nous placions une apologie au moins sommaire des efforts admirables déployés par les champions de l'orthodoxie. Seulement cette contre-partie édifiante offre elle-même une matière telle, qu'on nous permettra d'y consacrer un nouvel article, qui sera, pour toute cette étude du modernisme à l'étranger, la plus consolante des conclusions.

Paul TAILLIEZ.

LE CATHOLICISME ET LA SOCIÉTÉ

L'ÉGLISE ET L'ANTICLÉRICALISME (1)

III. — Nous voici au lendemain de la guerre: ce n'est plus la République du 4 septembre, issue d'une révolution faite devant l'ennemi, et ce n'est pas encore la République aimée de Bismarck : simple république d'attente, qui semblait devoir servir de préparation au régime réparateur que la France attendait. De toutes les républiques que nous avons connues dans notre histoire, cette république sans républicains est d'ailleurs celle qui a le mieux servi les intérêts de la France.

L'Assemblée nationale, élue par les libres suffrages du pays, était en grande majorité royaliste et surtout catholique. Amenés à résumer son histoire, les auteurs du livre dont nous avons entrepris de faire ici l'analyse, prennent tout de suite parti, suivant la tradition libérale, pour la fraction la moins catholique du Parlement. Les autres sont des fanatiques, et c'est leur faute si « les premières années de la République, en France, ont vu l'Eglise compromise pour une cause qui n'était pas la sienne ». Ainsi se résume, pour les auteurs, l'œuvre de ces bons catholiques, qui étaient en même temps de si bons français.

Ils louent d'abord le comte de Chambord de son intransigeante

1. Voir *La Critique du Libéralisme*, 1 et 15 janvier 1909.

loyauté, sans doute parce qu'ils y voient la cause de l'échec du rétablissement de la monarchie, très redoutée du libéralisme, je me demande pourquoi, comme si la monarchie alors ne s'annonçait pas comme beaucoup plus vraiment libérale que la République qui devait venir.

Quoi qu'il en soit, l'Eglise « alliée au parti impuissant qui était au pouvoir. remportait de ces succès qui préparent les temps d'épreuve, » comme la conquête de la liberté d'enseignement supérieur par exemple, et « dans ce domaine politique, gaspillait le meilleur de son activité ».

Vinrent les jours d'épreuve, après ces victoires sans lendemain, et c'est parce que le parti catholique « avait été du côté de la réaction » (les auteurs auraient-ils donc préféré qu'il se mît du côté de la Révolution?) que Gambetta put pousser le cri fameux : « Le Cléricalisme, voilà l'ennemi ». Gambetta d'ailleurs, ce sont les auteurs qui l'écrivent, « avait été méconnu par les conservateurs ». Ah! le pauvre homme! Et comme les conservateurs auraient été mieux inspirés de se mettre à la remorque de celui qui avait, de complicité avec Bismarck, affermi la République en France, pour mieux favoriser l'essor des rêves grandioses du nouvel Empire et laisser le champ plus libre à l'organisateur du Kulturkampf!

Il paraît que les imprudences de certains évêques français faillirent déchaîner une nouvelle guerre de l'Allemagne contre la France, et nos auteurs ont la naïveté de citer à ce sujet une parole de Bismarck : « Nous serons obligés de vous déclarer la guerre, disait-il à notre gouvernement, avant que le parti clérical, s'emparant du pouvoir, la déclare à l'Allemagne au nom de l'Eglise persécutée ».

Il était temps évidemment qu'une république vraiment républicaine et nullement entachée de cléricalisme, vînt détourner de nos têtes d'aussi redoutables éventualités.

Entre temps, en dépit de ses rodomontades, qui chez un véritable homme d'Etat n'empêchent jamais les changements de front nécessaires, Bismarck finissait par aller à Canossa, et le centre catholique allemand ne fut pas étranger à ce dénouement.

Les auteurs ne négligent pas une aussi bonne occasion de dire son fait au centre catholique « resté après la victoire un parti politique confessionnel, ce qui fait de lui un exemple fâcheux pour les pays plus avancés que l'Allemagne ».

Heureusement les libéraux sont là pour empêcher qu'en France un aussi fâcheux exemple soit imité.

Nous avons un peu anticipé sur les événements : MM. Legendre et Chevalier nous y ramènent : « Cependant, écrivent-ils, tandis que Pie IX maintenait avec une persévérance admirable les droits de l'Eglise, même ceux que contestent avec le plus de conviction les préjugés modernes, les partis qui compromettent le catholicisme (*c'est-à-dire probablement les catholiques tout simplement*) perdaient le pouvoir en

France, et l'Empire se lassait de cette nouvelle lutte contre le droit, à laquelle aucun acte diplomatique ne vient donner une apparence de consécration : les temps étaient prêts pour un autre grand pontificat ».

C'est par cette transition, non exempte de quelque ironie, mais d'ailleurs d'une prudente imprécision, que nous sommes acheminés au pontificat de Léon XIII, qui coïncida, la remarque est des auteurs, avec l'affermissement du régime républicain en France, résultat de la disparition de la majorité catholique qui « avait voulu servir le catholicisme et l'avait compromis ».

Vérité de La Palisse, car il est évident qu'un régime qui dessert le catholicisme ne risque pas de le compromettre.

D'où il semble résulter, aux yeux des auteurs, que servir le catholicisme et le compromettre sont deux termes identiques, et nous sérions ainsi acculés à ce paradoxe que plus un régime est hostile au catholicisme et mieux il sert ses intérêts ; et que le plus sûr, pour ne pas être mouillés, c'est de faire comme Gribouille, et de se jeter à l'eau. Je crois bien qu'en effet c'est là le symbole de la tactique libérale.

Devant l'affermissement de la République, nous ne faisons, bien entendu, que résumer la pensée du livre, l'heure du ralliement des catholiques à la République aurait sonné dès cette époque si « cléricaux et anticléricaux, tous de mentalité pareille, mais répartis en deux camps par le hasard de la naissance, rabaissant de leur mieux la cause dont ils vivaient », n'eussent retardé cet heureux événement.

Ainsi voilà les cléricaux et les anticléricaux mis dans le même sac, sans autre distinction entre eux que le hasard de la naissance. Si les catholiques ne sont pas satisfaits, de se voir ainsi accommodés, c'est qu'ils ont vraiment le caractère bien difficile.

« Heureusement, *les grands républicains Gambetta et Jules Ferry surent se dégager, au prix de leur popularité, de la politique de représailles* et, inspirés du seul intérêt supérieur de l'Etat, préparer les esprits, dont Mgr Guilbert fut le précurseur (ce sont les auteurs qui citent cet exemple), à reconnaître le mérite du régime politique nouveau ».

On croit rêver en lisant de pareilles choses, quand, témoin survivant de ces temps déjà lointains, on évoque les souvenirs des années 1876 à 1886, tous marqués par des attentats tour à tour hypocrites ou brutaux contre toutes les libertés chrétiennes. Il est vrai que, pour ces gens-là, hantés alors par des rêves d'expansion coloniale succédant aux rêves de revanche bien oubliés par les compères de Bismarck, le cléricalisme n'était pas encore un article d'exportation.

Aux années que nous venons de rappeler, se rapportent les lois sur l'enseignement primaire, qui toutes, sans oser l'avouer clairement sont des lois contre l'enseignement chrétien. « Il est permis de croire,

écrivent les auteurs, que la législation nouvelle de l'enseignement n'a pas fait elle-même de tort à l'Eglise ».

Si les résultats ont été mauvais, c'est la faute des catholiques et de ce que les auteurs appellent l'*intransigeance cléricale, qui a servi l'intransigeance anticléricale par ses maladresses.*

Les auteurs du livre renvoient souvent au mauvais livre de M. Debidour (l'Eglise et l'Etat) dans leurs références; si ce livre n'avait pas devancé le leur, il est probable que M. Debidour les aurait plus souvent cités qu'ils ne le citent. Et ce serait bien fait.

Continuant leur œuvre de justice, ils écrivent à propos de l'enseignement chrétien : « L'œuvre de l'Eglise dans l'enseignement avait été mal engagée et mal poursuivie; et les résultats étaient l'inverse des résultats cherchés. Quant à l'université (*les auteurs sont orfèvres*) elle n'a cessé d'être en progrès, et même d'avoir l'initiative du progrès dans l'enseignement ».

Je me demande alors pourquoi les ennemis de l'Eglise, libres maintenant d'agir à leur guise, mettent tant de rage à proscrire l'enseignement chrétien. Chaque page du livre, on peut le dire, soulève ainsi, sans y penser, d'étranges problèmes. C'est alors que « la politique anticléricale, impuissante à entamer l'Eglise même, l'aida brutalement à se débarrasser des parasites politiques ».

D'où le ralliement, et c'est ainsi que la politique anticléricale servit de son mieux la cause de l'Eglise. Et nous ne sommes jamais au bout de nos étonnements. Le ralliement s'explique avec d'autant plus de facilité que « si la République est véritablement la forme la plus favorable à la Démocratie, la bonne harmonie est naturelle entre l'Eglise et la République ».

En logique le raisonnement nous paraît boiteux : mais, ce qui est plus grave, il se heurte contre un fait brutal: comment se fait-il alors que la République en France, la république des républicains tout au moins, ait toujours été l'ennemi irréconciliable de l'Eglise? C'est donc qu'entre elles l'harmonie n'est pas aussi naturelle qu'on veut bien le dire.

Pour nous, qui n'avons d'attache à aucun parti politique, et dont les sympathies pour une forme de gouvernement quelle qu'elle soit, se mesurent toujours à l'attitude de ce gouvernement vis-à-vis des intérêts et des libertés de l'Eglise, nous pouvons dire, sans manquer de respect à personne, que la politique du ralliement fut en pratique une erreur de tactique, qui n'eut d'autre résultat que de briser le faisceau des forces catholiques, et de les disperser en groupes affaiblis voués d'avance aux défaites inévitables. L'événement nous a, hélas! donné raison plus complètement que nous ne l'aurions craint, et pour fonder quelque espoir sur cette manœuvre, qui ne fut en fait, et contre des volontés et des prévisions augustes, qu'un désarmement devant l'ennemi, il faut garder une force d'illusion, qui, si elle était générale, nous ferait désespérer de l'avenir.

Et les auteurs passent ensuite à la question sociale, et à l'encyclique *Rerum novarum*, du 16 mai 1891, où nous voyons comme eux, en la dégageant pourtant de certains commentaires qui ont, cette fois encore, comme dans la question du ralliement, dénaturé le vrai sens des instructions pontificales, le programme de la paix sociale de l'avenir.

Voici par quelle transition ils arrivent d'un sujet à l'autre : « Au reste, les conservateurs, c'est-à-dire ceux qui s'obstinent à conserver les institutions finies, détestaient moins encore l'évolution politique de l'Eglise que son évolution sociale ».

Ce début est, on le voit, plein de promesses. Nous en contestons formellement les deux principales affirmations.

Pour nous les conservateurs ne sont pas ceux qui s'obstinent à conserver les choses finies, mais qui sont résolus à défendre les choses qui ne doivent pas finir. Nous plaignons nos adversaires s'ils ne sont pas dans les mêmes dispositions.

En second lieu, les conservateurs, tels que nous les comprenons, ne détestent pas le moins du monde ce que les auteurs appellent d'un mot à la mode : l'évolution sociale de l'Eglise, et qui n'est pour nous que la continuation de la mission sociale qu'elle a toujours exercée en l'adaptant aux besoins des temps et des lieux, sans rien changer d'ailleurs aux grands principes dont elle s'inspire. Les directions sociales de Léon XIII, qui n'étaient pas aussi nouvelles que les auteurs semblent le croire, mais qui empruntaient à la forme solennelle dont elles étaient revêtues une particulière et plus pressante autorité, ont trouvé des réfractaires sans doute, mais surtout dans les rangs des économistes libéraux, qui ne passent pourtant pas pour être du nombre des conservateurs *des choses finies*. Du côté des catholiques au contraire, c'est parmi les moins révolutionnaires ou les moins démocrates d'entre eux, à prendre le mot dans son sens politique, que les directions sociales de Léon XIII ont rencontré leurs plus enthousiastes propagandistes. Il n'est besoin que de rappeler le nom du marquis de la Tour de Pin, le plus autorisé représentant de cette école, pour prouver que nombre de catholiques très conservateurs et même résolument antidémocrates, n'avaient pas attendu le magnifique appel de Léon XIII, pour entrer dans cette voie, où désormais ils marcheraient plus fermes et plus assurés, à la lumière des enseignements de l'Eglise. Je noterai en outre que c'est dans les pays les moins démocratiques du monde, que la législation sociale a fait jusqu'ici ses plus belles et ses plus audacieuses conquêtes, et que la France démocratique ne les a suivis que de très loin, par une série de lois mal faites, qui ont beaucoup plus troublé que raffermi la paix sociale. Accuser les conservateurs catholiques d'être les opposants des réformes sociales, c'est donc à la fois une inexactitude et une injustice.

Il est aussi injuste et aussi inexact, comme les auteurs le font, d'accuser *les partis de droite*, « d'avoir favorisé dans les luttes politiques, contre les modérés, les candidats qu'ils jugeaient le plus mauvais ».

Si quelques catholiques ont pu mériter ces reproches, c'est du côté des catholiques démocrates qu'on les trouverait, et ce sont les amis de nos auteurs qui auraient à ce sujet à se frapper sur la poitrine de grands *mea culpa*, s'ils étaient en cette matière, ce dont je doute, capables de repentir.

Et voici enfin l'inévitable affaire Dreyfus ?

Fidèles au petit jeu de bascule où ils sont très experts, les auteurs nous montrent les deux partis en présence exploitant avec la même ardeur, le même parti-pris et la même mauvaise foi l'affaire Dreyfus, au profit de leurs intérêts et de leurs passions politiques ; et après avoir ainsi établi l'équilibre des responsabilités, ils semblent, car ils n'aiment pas les solutions trop précises, renvoyer les deux coupables dos à dos. C'est oublier trop facilement que la bataille qui se poursuit depuis dix ans sur notre sol, et dont la France chrétienne est l'enjeu, est beaucoup moins entre intérêts et partis différents, qu'entre la Patrie et l'Internationalisme, entre la Religion et l'antichristianisme, entre les libertés chrétiennes et l'oppression révolutionnaire, entre les hommes d'ordre et l'anarchie, et pour tout dire entre les Français de France et les métèques juifs, protestants, ou francs-maçons, qui ayant conquis notre patrie, sous la bannière de Dreyfus, aspirent à garder et à exploiter leur conquête. Rester neutres en une telle lutte, cela eût, à nos yeux, ressemblé beaucoup à une trahison. Et voilà pourtant le parti peu glorieux, auquel, sans s'en rendre compte sans doute, ne paraissent s'être rangés les auteurs du livre. Je leur laisse la parole, pour permettre à mes lecteurs de juger si je les ai mal compris :

« L'affaire Dreyfus est le nœud de notre histoire intérieure sous la troisième république : le *parti dreyfusard* et le *parti nationaliste*, constitués l'un contre l'autre, ont vécu l'un de l'autre, et ont disparu ensemble *(il n'y paraît guère)*, parce que les épreuves douloureuses de ces dernières années ont dissocié les éléments honnêtes et malhonnêtes qui s'étaient amalgamés sous des étiquettes illusoires : Patrie-Justice. Les suites directes de l'affaire Dreyfus ont fait apparaître ce que cherchaient de part et d'autre les politiciens qui voulaient exploiter ces nobles passions soulevées... L'attitude de ceux qui ont pu s'attacher, *in abstracto*, à la cause personnelle de M. Dreyfus, commande le respect ; les catholiques ne furent pas moins nombreux parmi eux que les adversaires du catholicisme. Mais la majorité, dans tous les partis, n'a vu dans la question personnelle qu'un prétexte, et les catholiques, pris en masse, ont été anti-dreyfusards, comme leurs adversaires étaient dreyfusards. Si les meilleurs, des deux côtés, eurent la même générosité, les moins bons, aussi, eurent la même mentalité et la même perfidie... On confondait le catholicisme avec des intérêts qui lui sont étrangers. »

C'est de la même façon que procèdent MM. Legendre et Chevalier quand ils en arrivent au premier résultat de l'affaire Dreyfus, la loi contre les congrégations religieuses. Ici encore il nous faut citer, pour ne pas être accusés de trahir en voulant traduire : ils montrent d'abord assez de bienveillance pour Waldeck-Rousseau, comme s'il n'était pas le principal coupable, ce grand sophiste, *fourborum imperator*, comme dirait l'autre, seul auteur responsable de la loi infernalement habile, cyniquement parée de couleurs libérales, qui a ouvert la brèche par laquelle la bande des proscripteurs, des pillards et des naufrageurs a passé : « Waldeck-Rousseau fit preuve d'une grande habileté politique, en attaquant le catholicisme sur un point faible, de manière à réunir les adversaires du cléricalisme à ceux du catholicisme, en choisissant ce point de manière à distinguer, et presque à mettre en opposition l'intérêt patriotique et l'intérêt religieux, en associant les mesures restrictives à des mesures libérales pour les autres citoyens ». Habileté très grande en effet, mais que nous appelons de son vrai nom, une malhonnêteté.

Les auteurs continuent, non sans y mêler une note d'assez déplaisante ironie : « Les congrégations prêtaient à une telle attaque. Il y a en France des congrégations qui sont impopulaires par tradition, avant toutes, celle des Jésuites, la bienveillance de Voltaire n'ayant pas compensé le tort que leur ont fait dans l'opinion Pascal et Eugène Sue ».

Pauvre Pascal, et quel châtiment dans ce simple rapprochement, que nous nous reprocherions d'avoir fait!

Suit un hommage à l'action sociale bienfaisante des moines... du moyen âge, mais très vite atténué par des réserves, où Waldeck, s'il vivait encore, pourrait voir au moins un commencement de justification. « On peut soutenir que le monachisme de 1900 ne rendait pas à la société les mêmes services que ceux du moyen âge... il était peut-être plus inutile pour l'Eglise que pour la société, parce que... plus ecclésiastique que le sacerdoce même, il faisait double emploi avec exagération et laissait vide sa véritable place... Certains ordres favorisaient la persistance des éléments les moins actifs de la société. Waldeck-Rousseau eut beau jeu contre ceux qu'il appelait « les moines ligueurs et les moines d'affaires », mais réduit à s'appuyer sur les anticléricaux... il n'était pas le maître absolu de rester dans les limites de ce qu'il croyait juste ».

Et c'est tout le blâme que MM. Legendre et Chevalier jettent à la mémoire de Waldeck-Rousseau qui ne semble pas loin d'avoir voulu rendre service à l'Eglise et d'avoir mérité sa reconnaissance.

En revanche ils sont très sévères pour M. Combes, à qui « par lassitude ou par calcul » Waldeck Rousseau laissa le pouvoir : nous ne les blâmerons certes pas d'avoir flétri, après Millerand, (la belle caution!) l'*abjecte domination* du « Petit-Père », mais nous persistons

à croire que si Combes a fait plus de mal et semé plus de ruines, il n'a dans l'affaire que la responsabilité de second plan de l'exécuteur des hautes œuvres que Waldeck-Rousseau a décrétées par avance.

Le deuxième acte du drame fut la séparation de l'Eglise et de l'Etat : ici les auteurs se montrent plus sévères et par conséquent *plus justes, sans se défendre pourtant* de la faiblesse de décerner au rapporteur de la loi, j'ai nommé M. Aristide Briand, que nous connaissons mieux aujourd'hui, un brevet « de talent et de clairvoyance ». Ils marquent peu de regrets de la dénonciation du Concordat et estiment que « le mot de séparation prend un sens précis et satisfaisant si on l'applique à la rupture entre l'Eglise et une forme vieillie de gouvernement, » et que l'Eglise a eu cette chance que la Séparation fût votée au moment même où elle pouvait être le moins entachée de vexations ».

Ces lignes ont été écrites il y a deux ans, et c'est *dans cette* date lointaine qu'il faut, sans doute, chercher son explication et son excuse. Nous sommes portés à croire qu'aujourd'hui les auteurs ne les écriraient plus, et qu'ils ne *pensent plus* que « l'application de la loi dépendra plus encore de la conduite des catholiques et de la *conception* de la *religion que* leur conduite imposera à tous les partis ». Nous ne sommes pourtant pas aussi assurés que, sur ce dernier point, ils aient renoncé à leurs anciennes illusions.

Ils admettent d'ailleurs que la loi, telle quelle, est « *mauvaise*, » ce qui est d'autant plus naturel qu'à la date où ils l'écrivaient, le Pape l'avait déjà (11 février 1906) jugée et condamnée. Mais, comme l'interdiction qui devait être bientôt prononcée contre les associations cultuelles n'avait pas encore vu le jour, ils n'en écrivent *pas* moins, et nous n'y verrons que l'effet d'illusions tenaces, que « si l'application est loyale, l'Eglise prendra, grâce à la loi anticléricale, un essor qu'elle n'a jamais connu ».

Volontiers d'ailleurs, et en effaçant seulement le mot *grâce*, nous nous rallierions à cette espérance.

Avant de conclure ce long exposé, les auteurs nous convient à faire un voyage en Angleterre et aux Etats-Unis, pour nous y faire admirer les progrès et la renaissance catholiques dans l' « évolution politique et démocratique avancée ». Nous ne les y suivrons pas pour ne pas reculer encore les limites de ce travail déjà trop long. Nous noterons seulement quelques réserves nécessaires. Nous ne croyons pas, même sur l'autorité de Mgr Ireland, que « le gouvernement du peuple par le peuple est, de tous, celui qui convient le mieux à l'Eglise catholique », ni que Rome n'a condamné le faux américanisme « que pour mieux connaître et *sanctionner le catholicisme* d'Amérique », car nous ne pouvons supposer qu'en condamnant l'américanisme, Rome ne se soit attaqué qu'à des chimères forgées par l'imagination de quelques fanatiques européens. Que là-bas, par de-là l'Océan, sous

la poussée de la démocratie moderne, « les Eglises montent lentement vers l'Eglise » et préparent la fusion de toutes les Eglises séparées dans le sein de l'Eglise romaine pour en « recevoir le compliment de vérité qu'elle tient en réserve », nous le désirons beaucoup plus que nous ne l'espérons : que si cet événement heureux se produit, dans un avenir sans doute encore lointain, notre conviction est que la démocratie moderne, même sous sa forme américaine, n'y sera pour rien. Ces quelques réflexions expliquent assez pourquoi les auteurs ont voulu passer par l'Amérique avant de conclure. Ils sont allés y assembler des nuées pour y asseoir leurs tenaces illusions.

Conclusion. — Enfin nous arrivons à la conclusion : elle est longue, délayée, pleine de retours en arrière, qui contribuent à la rendre peu précise : elle contient d'ailleurs nombre de pages très éloquentes, qui nous donnent une très haute idée littéraire du talent des auteurs. En somme, elle peut se résumer en ces mots : *nos raisons d'espérer en l'avenir*.

Que nous devions espérer en l'avenir, ce n'est pas douteux, mais non pas toutefois attendre ces victoires définitives et ce triomphe universel de la vérité, qui ne se réalisera que dans l'éternité ; Notre-Seigneur a promis à son Eglise qu'elle serait persécutée comme lui, méconnue comme lui, traînée au Calvaire comme lui, et qu'elle ne connaîtrait qu'à la fin des temps les joies de la résurrection triomphante.

Cet oracle est plus sûr que celui.. des auteurs.

Mais les raisons d'espérer ! Sur ce point encore nous avons d'importantes réserves à formuler. Nous ne fondons pas nos espoirs d'avenir sur le ralliement à la démocratie, ni sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, encore moins sur l'acceptation des associations cultuelles : nous croyons d'ailleurs que les auteurs n'insisteraient plus sur ce dernier motif d'espérer, s'ils publiaient leur livre aujourd'hui.

Des motifs meilleurs sont que l'Eglise est une puissance morale, exerçant son influence avec une continuité d'action qui la rend beaucoup plus efficace ; et aussi que son caractère d'universalité la met mieux à même d'organiser ce concert entre les nations qui est nécessaire pour amener la pacification sociale du monde. Mais, ni le ralliement à la démocratie, ni les associations cultuelles définitivement condamnées, n'ont rien à faire là-dedans.

Pour nous, cette victoire relative à l'Eglise sera d'autant plus prochaine que nous renoncerons plus complètement aux idées révolutionnaires et libérales, où les hommes qui pensent et qui observent, et non pas ceux qui se contentent de rêver, voient la véritable cause des maux dont nous souffrons depuis cent ans. Il faut en prendre son parti ; ce n'est pas la démocratie, c'est la contre-révolution, de quelque nom d'ailleurs qu'on l'appelle, qui nous sauvera.

Dans la situation d'aujourd'hui, les auteurs font une large part de responsabilité à la politique du Bloc, mais en y faisant des distinctions qui ne nous semblent pas toutes acceptables. Le régime Combes est un régime de brutes, et qui ne saurait être assez vivement flétri, c'est entendu : mais l'anticléricalisme de Waldeck-Rousseau, pour lequel les auteurs sont assez indulgents, ne mérite pas d'être traité avec moins de sévérité, et nous ne sommes pas du tout disposés à y voir l'exercice de légitimes représailles contre les imprudences des catholiques, et l'*existence des anticléricaux*, même de la nuance Waldeckiste, ne se justifie pas le moins du monde par l'*existence des cléricaux*. Il faudrait pourtant en finir avec ces balivernes tout juste dignes de la tribune de la Chambre des Députés ou du Sénat de la troisième république. L'anticléricalisme et l'anticatholicisme, c'est la même chose, et nous n'y voyons rien d'autre que la personnification actuelle de l'erreur et du mal, révoltés contre la vérité et le bien, pour mieux dire contre Dieu et son Eglise.

Quant au socialisme, sans méconnaître la justesse de certaines de ses revendications de détail, qui ne sont d'ailleurs que du christianisme démarqué, nous lui serions moins indulgents que les auteurs, qui nous paraissent un peu trop restreindre à son égard les condamnations dont l'Eglise l'a maintes fois frappé.

Et voilà pourquoi nous aussi nous espérons en l'avenir, avec moins d'assurance optimiste peut-être que les auteurs du livre, mais surtout pour des raisons un peu différentes que celles qu'ils nous indiquent dans leur conclusion.

En finissant, ils nous font entrevoir comme la dernière réalisation du progrès qu'ils attendent le moment où se sera faite « la seule laïcisation qui reste possible et juste : celle qui consiste à incorporer en quelque sorte dans la loi civile, sans l'appauvrir, le progrès de la pensée religieuse ».

Telle quelle, la formule nous semble un peu suspecte : pour nous, nous dirions plutôt que la paix sociale ne se fera dans le monde, et particulièrement dans notre pauvre France si troublée aujourd'hui, que lorsque les lois et les mœurs se conformeront aux enseignements de l'Eglise catholique, seule ici-bas dépositaire légitime et gardienne de la vérité. Si c'est là ce qu'ont voulu dire les auteurs, et c'est notre plus cher désir, nous sommes en ce point tout à fait d'accord avec eux. Mais est-ce bien cela qu'ils ont voulu dire? Nous n'en sommes pas très sûr. En tout cas, une longue expérience nous y autorise, ce n'est pas sur la démocratie que nous comptons pour amener ce résultat et réaliser nos espérances.

Edouard PONTAL.

Le Gérant : G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 5679

LES IDÉES D'UN MODERNISTE SUR LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE

Au temps où *l'Univers* était frappé par ordre impérial d'une suspension qui ne devait pas durer moins de sept ans (1860-1867), Louis Veuillot fit paraître en brochure un écrit intitulé : « L'illusion libérale » où il flagellait, avec autant de vigueur que de verve, l'erreur libérale qui, dès lors, *multipliait* ses ravages dans le camp catholique.

A relire aujourd'hui ces pages remarquables, on se demande ce que se dirait l'illustre polémiste, en face de certaines idées qui ont cours et dénotent chez leurs tenants un ordre de pensées fort opposé aux plus simples données du bon sens, et cela dans les matières les plus graves, puisqu'elles intéressent le salut même de la société.

Cette question se pose plus pressante à propos d'un article tristement curieux qui a paru dans le *Correspondant* du 10 décembre 1908, sous ce titre : « L'état moderne et la neutralité scolaire ».

L'auteur, M. Georges Fonsegrive, ancien directeur de feu *la Quinzaine*, s'est fait connaître, soit par l'exposé personnel d'idées philosophiques le plus souvent fort téméraires en des questions de doctrine, soit par l'appui retentissant donné à des thèses qui, soumises à l'épreuve d'un exament attentif devant les Congrégations romaines, n'ont pas eu la bonne fortune d'en sortir indemnes, puisqu'elles y ont été frappées de notes peu louangeuses. Peut-être était-ce une raison pour l'auteur de l'article du *Correspondant* de ne s'aventurer qu'avec circonspection sur un terrain aussi délicat que celui de la neutralité scolaire. La façon dont il s'y prend pour en traiter ne prouve pas que, dans la circonstance, il ait senti le moindre embarras à le faire. On le constatera mieux par quelques citations. En les faisant, nous n'entendons pas d'ailleurs relever dans cet article tout ce qui pourrait soulever une légitime contestation; car il faudrait s'arrêter presque à chaque page, et ce serait encombrant. Notre dessein est de noter seulement les grandes lignes, pour montrer à l'évidence, croyons-nous, à quelles regrettables concessions l'on se laisse facilement glisser lorsqu'on abandonne le terrain ferme de la vérité doctrinale, par le souci plus ou moins conscient de pactiser en quoi que ce soit avec ce qu'on nomme « les idées modernes ».

Disons d'abord que l'occasion de l'étude publiée par M. Fonsegrive dans le *Correspondant* lui a été fournie par le congrès international tenu naguère à Londres pour s'occuper de l'éducation morale et sociale, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, délégué pour la

France, et sous le patronage des ministres de l'instruction publique de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Espagne, de la France, de l'Italie et de la Roumanie. Il faut ajouter que la caractéristique de ce congrès fut l'avis unanime de la grande majorité des délégués venus de tous les points du monde, à savoir que l'enseignement de la morale se fondait essentiellement sur la religion. Seul, M. Léon Bourgeois, pour la France, osa soutenir et s'efforça de prouver que la religion n'était pas le fondement essentiel de la morale, en sorte qu'on pouvait très bien concevoir et pratiquer cet enseignement sans le rattacher à une croyance religieuse quelconque.

Ce fut un scandale énorme. M. Fonsegrive pourtant n'en paraît pas autrement ému, et il explique cela le mieux du monde par la diversité d'appréciations qu'on se fait sur le rôle de l'instituteur, en France et dans les divers pays représentés au congrès international. Voici son explication, qui vaut la peine d'être retenue. Elle est donnée en réponse à la question de savoir si, puisque de tout temps on a enseigné la morale à l'école, l'instituteur moderne, ne doit pas lui aussi donner comme ses prédécesseurs un enseignement moral, et le donner au nom de l'État, ainsi que, jadis, on le donnait au nom de l'Église. Car d'aucuns soutiennent que c'est là un préjugé, une suite de traditions anciennes mal adaptées aux choses présentes, une routine vénérable, si l'on veut, mais qui ne va pas sans danger. C'est ici que notre auteur fournit son explication.

Dans les pays étrangers où l'enseignement moral, alors même qu'il n'est pas strictement confessionnel, n'en demeure pas moins essentiellement chrétien, basé sur le Décalogue et sur l'Evangile, on pourrait trouver étrange une semblable question. En France, on ne le peut pas. Les autres pays ne se piquent pas de la logique que nous prétendons faire régner dans nos diverses institutions. Ils ont beau laisser toute liberté à la pensée des adultes, ils n'imaginent pas pour cela que tout doive être mis en question devant les enfants, et s'ils reconnaissent au professeur d'université le droit de parler et d'écrire comme il le croit bon, ils entendent que l'instituteur primaire ne s'écarte point des enseignements de la morale traditionnelle. Et dans ces ces heureux pays, l'instituteur même ne s'y essaie point. Il enseigne aux enfants le respect des mœurs courantes, celles que tous les honnêtes gens pratiquent autour de lui, que des théoriciens peuvent bien critiquer et blâmer même pour quelques usages, mais auxquelles se conforment ces théoriciens eux-mêmes. Dans tous ces pays, la pratique dérive des lois chrétiennes et demeure incontestée. L'enseignement moral de l'école est en définitive un enseignement chrétien.

En France, nous sommes plus radicaux. L'Etat s'est déclaré neutre entre toutes les croyances, entre toutes les philosophies, il faut donc que, dans son enseignement, l'instituteur de l'Etat ne puisse blesser aucune croyance, ne puisse se mettre en opposition avec aucune philosophie. Est-il possible, est-il sincère, quand on n'admet pas une théorie, ou quand, par souci de neutralité, on ne veut pas s'appuyer sur elle, de conserver la pratique correspondante? Excluant le dogme chrétien, l'école neutre peut-elle encore enseigner une morale chrétienne? Il ne le semble pas.

Mais constater un tel fait dont on ne saurait contester le caractère monstrueux, n'est-ce pas indiquer aux catholiques la nécessité de se gendarmer absolument contre un pareil état de choses?... Bien loin d'y songer, l'auteur se réjouit au contraire de ce que, à l'entendre, les évêques, en s'adressant aux pères de famille pour les presser de lutter contre les futurs projets Doumergue, ne se sont point placés sur le terrain doctrinal. En réalité les évêques, en opposant aux laïcisateurs un argument *ad hominem* n'ont pas entendu, que nous sachions, faire l'abandon de la doctrine traditionnelle en matière d'enseignement, et l'Église s'est assez souvent prononcée sur la question de la neutralité pour ne laisser ignorer à personne qu'elle le repousse absolument. Néanmoins de ce que certains évêques, dont on a ici même signalé la regrettable réserve, ont cru opportun de ne traiter la question de neutralité scolaire qu'au point de vue purement légal, sans insister, comme il importerait au premier chef, sur le côté supérieur de la question, à savoir le point doctrinal, qui ne saurait cesser d'être le question, à savoir le point de vue doctrinal, qui ne saurait cesser d'être le point essentiel, M. Fonsegrive a cru pouvoir en déduire que les évêques tenaient pour chose de peu cette chose capitale. Et il en est si satisfait qu'il y revient à deux reprises au cours de son article.

Et ne nous égarons pas à combattre de fausses causes. Du mal la cause *ne se trouve. ni dans la laïcisation, ni dans la neutralité de l'école.* Les pères de famille qui s'organisent l'ont bien compris. Ce n'est pas contre la neutralité violée qu'ils. s'insurgent, ils se lèvent au contraire pour défendre la neutralité violée, et ce qu'ils reprochent à certains maîtres, ce n'est pas d'être laïques ou de parler en laïques, mais de se croire des sortes de prêtres, et de prêcher certains dogmes. Toute autre tactique eût été sans doute illégale, elle eût été aussi bien inefficace. *Et c'est aussi celle qu'ont adoptée tous les évêques de France.* La neutralité scolaire est en France *la suite de tout un ensemble de faits historiques.* Et ce sont ceux-là mêmes qui ont donné naissance à l'état moderne.

Et plus loin derechef :

Les représentants autorisés de l'Eglise ne croient pas aujourd'hui plus qu'autrefois que l'on doive, dans l'œuvre de l'éducation, briser l'unité morale de l'homme, ils affirment avec la même netteté constante qu'une éducation qui n'est pas tout entière pénétrée, imprégnée de christianisme, et comme baignée dans les eaux nourricières des idées divines, ne saurait être complète. Mais quelles que soient les réserves de doctrine qu'ils puissent faire, dans leur récent manifeste, *les évêques de France ne jettent pas l'anathème au fait de la neutralité scolaire.* Ils se contentent de réclamer que cette neutralité soit une véritable et honnête neutralité. *Par cet acte de loyalisme hardi,* nos évêques ont eu l'habileté de porter sur un terrain solide et avantageux leur front de bataille et de forcer l'adversaire à se démasquer.

Voilà qui est entendu. Ce n'est pas au nom des principes qu'on doit combattre la neutralité scolaire. Si cependant, cette neutralité

par une suite logique des choses, se transforme de telle sorte que l'instituteur — tel Morizot — au lieu de rester neutre, c'est-à-dire *a*-catholique, *a*-protestant, *a*-religieux, *a*-déiste, *a*-matérialiste, devienne *anti*-religieux, *anti*-protestant, *anti*-judaïque, *anti*-déiste, et, pour finir, absolument matérialiste — et M. Fonsegrive prouve très bien qu'il le deviendra presque nécessairement, du moment que l'instituteur ne'nseigne plus de par l'autorité de l'Église, ou de la famille, — à quelle autorité s'adressera-t-on pour faire cesser ou pour réprimer de tels abus? Sera-ce à l'Etat dont l'instituteur est devenu le représentant? Mais, de même que tout à l'heure M. Fonsegrive nous disait que la notion du rôle de l'instituteur à évolué historiquement du moins en France, de telle façon qu'on n'a plus du tout à lui demander de donner au nom de l'Église ou de la famille l'enseignement qu'il doit distribuer à l'enfance, de même il nous apprend qu'a évolué historiquement la notion de l'État, en sorte que le travail des siècles ayant éliminé peu à peu de ses attributions tout ce qui constituait autrefois son droit et son devoir, il ne peut plus intervenir que dans la limite de sa compétence, réduite à n'être presque rien... De fait, notre auteur se complaît à démontrer que, l'enseignement ne pouvant se donner qu'au nom d'une autorité spirituelle sûre d'elle-même et de ses doctrines, l'État qui ne peut revendiquer aucune qualité de ce genre, ne saurait imposer ou interdire à l'instituteur sous ses ordres un enseignement qui sort évidemment de sa propre compétence.

Il est certain que si l'on admet l'évolution du concept de l'État, on ne saurait échapper à cette conséquence. Mais comment le caractère même de ladite conséquence qui fait de l'État un être impuissant à protéger contre tel ou tel excès la société dont il est le chef et défenseur, comment, dis-je, une telle conclusion n'avertit-elle pas celui qui la tire du vice inhérent à la concession qu'il a faite aux idées modernes, en supposant comme nécessairement admissible l'évolution du concept d'État?

Même en admettant que la fonction de l'État se réduit, pour le commun, à garantir la vie et le progrès matériels, de l'individu, comme de la collectivité sociale, est-il loisible d'admettre que l'Etat puisse jamais accepter une limitation de sa compétence qui puisse le mettre un jour dans l'obligation de renoncer à toute intervention gouvernementale, même dans les questions où sont engagés les plus graves intérêts de la nation? L'encyclique *Quanta cura* de Pie IX, dont le Syllabus n'est que l'application pratique, et celle de Léon XIII sur la constitution des États nous donnent un tout autre enseignement. Elles nous apprennent que la notion de l'État ne comporte pas d'évolution, parce que Dieu qui a créé la famille a créé du même coup la société où chaque individu doit vivre. Pour gouverner cette société il a mis à sa tête un pouvoir qui, pour s'acquitter au mieux des intérêts généraux, de la fonction dont il a la charge, doit disposer d'une

autorité qui lui donne le droit de dicter les mesures nécessaires, avec les sanctions qui en garantissent l'exécution. A cet effet, et sans sortir de sa compétence, il faut qu'il puisse invoquer un droit à l'appui de son action, et voilà pourquoi, même si l'on considère que son action doit rester étrangère à toute direction religieuse, — en tant qu'elle favoriserait telle ou telle religion positive, on ne saurait lui refuser le concours qu'à bon droit il peut réclamer des enseignements de la religion naturelle, cette religion naturelle contenant le minimum des principes dont aucune société ne peut se passer pour vivre.

En dépit de tout système d'évolution invoqué pour accroître ou amoindrir les droits de l'État, celui-ci est donc toujours fondé à intervenir dans l'intérêt de l'ordre public, chaque fois que *cet ordre public* est menacé par le fait d'une atteinte quelconque portée aux prescriptions de la loi naturelle. C'est ainsi que l'État pourra justement proscrire, en matière d'enseignement tout ce qui s'attaque à l'existence de Dieu et, par suite, aux obligations d'ordre naturel concernant la famille, la morale, la propriété. Ici, et dans ces limites, il ne saurait être question de neutralité.

Aussi ne saurait-on dissimuler son étonnement quand on voit M. Fonsegrive, dans la préoccupation qui le tient de faciliter l'enseignement neutre, au moins, à l'école primaire, — car il convient que dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, ce n'est guère possible, — quand on le voit, disons-nous, se ranger à la thèse qu'il y a... pour ce qui concerne l'enseignement primaire, des matières où cet enseignement peut être donné sans qu'on ait à prononcer le nom de Dieu, ce qui est par essence le desideratum de l'enseignement neutre.

Vainement dans les Écritures, Dieu lui-même prend le nom de maître des sciences, *Scientiarum Dominus*, vainement il y est écrit que les cieux racontent la gloire de Dieu, *cœli enarrant gloriam Dei*, M. Fonsegrive n'en écrit pas moins que « la physique, la chimie, l'histoire naturelle ne sont ni théistes, ni athées, ni chrétiennes, ni antichrétiennes ». Ailleurs il dit encore que l'instituteur doit être uniquement « un serviteur de la collectivité », « maître des quatre règles qui apprendront à faire les comptes justes, maître de la grammaire qui apprendra à lire ou à écrire en français, maître de la géographie qui apprendra à connaître les divers pays et à voyager, etc., etc. » Dans tout cela, rien qui appelle, à son sens, un enseignement moral. Bien qu'il connaisse et rappelle le mot de Jules Ferry qui, comprenant lui-même que l'école ne pouvait exister sans un enseignement moral, déclarait sur interpellation que la morale dont s'inspirerait cet enseignement, serait « la vieille morale de nos pères », notre auteur insiste surtout sur l'incompétence d'état qui doit empêcher celui-ci d'intervenir jamais en matière d'enseignement.

Voici son texte :

En fait, il se trouve que des hommes de diverses religions, ou même sans aucune religion, professant les opinions philosophiques les plus diverses, accomplissent cependant leurs devoirs civiques; si l'Etat prenait parti, il devrait proscrire des serviteurs qui lui sont utiles, il ne les proscrit donc pas, il ne prend donc pas parti. Son code pénal interdit tous les actes qui nuisent de façon certaine à la société, il édicte aussi des peines contre tous ceux qui s'abstiennent des actes certainement nécessaires ou utiles à la vie sociale. *La limite de son droit se trouve dans la certitude.* Il ne peut ordonner que ce qui est certainement utile, défendre que ce qui est certainement nuisible. Or, *à quel signe l'Etat qui n'a que des vues sociales*, peut-il reconnaître la certitude? Uniquement *au signe social de l'assentiment commun.* Par conséquent, tout ce qui est discuté et contesté, tout ce qui n'est pas communément accepté demeure *hors des prises de l'Etat.* Pour qu'une opinion *pût être interdite, il faudrait qu'elle fût à peu près universellement réprouvée.* Pour qu'une opinion *put être imposée*, il faudrait qu'elle fût à peu près universellement acceptée.

Dans ces conditions, l'on se demande ce que pourra bien enseigner l'instituteur d'État puisqu'enfin, à part les sectaires de la franc-maçonnerie, puisque tout le monde est d'accord sur ce point que l'enseignement de l'enfance doit être un enseignement moral. Et pourra-t-on même, selon le mot de Jules Ferry, enseigner « la vieille morale » de nos pères, puisqu'il paraît bien que cette « vieille morale » elle-même excède la compétence de l'État, ce qui ne permettrait pas à celui-ci, soit d'en imposer l'enseignement, soit d'en interdire l'outrage? M. Fonsegrive n'a pas négligé de songer à cette difficulté. Il s'est dit que, puisque le Décalogue de la « vieille morale » était à ce point démodé que ni l'instituteur n'oserait l'enseigner, ni l'État en exiger le respect, il convenait de fournir à l'instituteur le modèle d'une sorte de décalogue utilitaire, ou, pour être plus précis, d'un *quintologus* propre à remplacer l'ancien programme devenu hors d'usage. Voici donc ce qu'il a imaginé. Nous le citons encore parce que tout résumé, si exact qu'il fût, n'aurait pas la saveur d'un texte que nul, par suite, ne sera accusé de mal interpréter. Puisqu'on ne peut plus parler aux enfants de religion dans n'importe quel sens, de peur qu'on ne risque de méconnaître les bornes de la neutralité, il importe, s'est dit M. Fonsegrive, d'inculquer au moins à l'enfant quelques préceptes disciplinaires, basés sur l'observation des faits les plus précis, ce qu'il ne saurait enfreindre sans dommage évident pour lui comme pour la société. Suivons son raisonnement.

Par cela seul qu'il vit avec d'autres camarades, l'enfant ne doit ni les battre, ni les blesser, et voici immédiatement un premier commandement : N'abuse pas de ta force, ne fais pas souffrir tes camarades, ne leur fais subir aucune sorte de violence.

Il doit aussi respecter leurs livres, leurs cahiers, ne pas s'approprier leur pitance, ne pas copier une composition pour ne pas prendre la place des autres, et c'est là un deuxième commandement : Ne vole pas.

L'enfant doit dire la vérité; car, autrement, il n'y aurait pas plus de société scolaire que d'autre société possible : Ne mens pas, voilà un troisième commandement.

Enfin, quelles que soient les controverses que puisse soulever la morale sexuelle, pour les enfants d'âge scolaire, aucune question ne se pose, c'est l'abstention complète qui s'impose de par l'hygiène incontestée, et voici, enfin, un quatrième commandement : Pas de polissonneries.

Mais tous ces commandements seraient vains s'ils n'en supposaient un autre, primordial, qui les soutient et qui les sanctionne tous, c'est que les élèves doivent respecter l'autorité du maître, obéir aux ordres qu'il donne, observer le règlement, ce qui nous amène à formuler, en dernier lieu, ce commandement : Obéis. Et, par cela même, le maître se trouve investi du droit reconnu de sanctionner l'observation ou la non-observation de tous les commandements, il peut, il doit récompenser ou punir.

Mais, dans ce principal commandement, se trouve nettement contenue, avec l'obligation d'obéir au maître d'école, celle de respecter les lois en vertu desquelles le maître tient son école, l'ensemble d'institutions dont ces lois ont pour but de maintenir et de faire vivre. Et de même, puisque les lois ont institué le service militaire, puisqu'elles entretiennent une armée, l'obligation militaire, le respect de l'armée, s'imposent aux écoliers et à leur instituteur. Un instituteur public antimilitariste, un instituteur public antipatriote est proprement un monstre, une vivante contradiction; car, enseignant en vertu des lois et comme par une délégation de la patrie, en refusant d'accepter ces lois, en reniant l'autorité même d'où il tient la sienne propre, il s'enlève à lui-même toute raison d'existence.

Fort bien; mais, sans vouloir chagriner l'auteur qui doit être évidemment fort satisfait de sa trouvaille, nous lui demanderons s'il croit avoir trouvé ainsi la solution de la difficulté que soulève la question scolaire, examinée au point de vue de la neutralité. Pour notre part, nous en doutons fort; car enfin, si l'on écarte par application de cette neutralité l'autorité qui se fonde sur l'idée de Dieu, innée dans l'homme, pourquoi voudrait-on que l'enfant admît sans conteste l'autorité du maître, en raison d'une évidence qu'on ne juge plus suffisante pour lui imposer l'autorité de Dieu, comment, par suite, en acceptera-t-il les sanctions? Et comment encore, par crainte de subir ces sanctions, sera-t-il amené à se soumettre, sans discuter, aux préceptes, moins fondés que ceux du Décalogue, d'après lesquels on lui enjoindra, sans faire appel à l'amour ou aux défenses de Dieu, maître suprême des âmes; on lui enjoindra, dis-je, de ne pas voler, de ne pas mentir, de ne pas faire de polissonneries? Tout cela, tranchons le mot, est puéril, et montre trop que, pour tirer parti de la neutralité en donnant un enseignement moral débarrassé du vrai fondement de la morale, en un mot pour éviter les discussions, on s'embusque dans une série de difficultés nouvelles bien plus sérieuses que celle qu'on veut éviter; car, sous prétexte d'esquiver les questions de morale religieuse, on se condamne à ne plus même retenir les indications de la loi naturelle.

Arrêtons-nous, aussi bien nous en avons dit assez pour justifier ample-

ment. ce que je disais en commençant de l'article du *Correspondant*, en écrivant qu'il était « tristement » curieux. Quoi de plus affligeant, en effet, que de voir un esprit, d'ailleurs distingué, comme celui de l'auteur, tituber dans cette question de neutralité scolaire, comme s'il abordait un sol mouvant, au lieu de s'établir fermement sur un terrain pourtant fort aisé à défendre, pourvu qu'on n'abandonne jamais le principe initial, à savoir que l'Etat, institué de Dieu comme la famille, ne sort jamais de sa compétence, lorsque, en vertu même de son origine, il s'applique à faire observer l'ordre public, soit en affirmant directement les principes de droit naturel, qui s'imposent à tous, soit en réprimant les entreprises de ceux qui prétendraient s'attaquer à ces bases de l'ordre public. N'oublions pas que, si l'on vient à les trahir, les principes se vengent. Si peu qu'il s'en éloigne, quiconque les délaisse est bientôt désemparé. Pour rendre à l'esprit la sécurité et la paix, c'est à eux qu'il est urgent de revenir.

Auguste ROUSSEL.

LAMENNAIS
PATRIARCHE DU LIBÉRALISME

« La plupart des biographies de Lamennais publiées jusqu'à ce jour sont des thèses pour ou contre ses idées. Ici point de thèse, ni de conclusions arrêtées d'avance; mais un récit exact des faits et un exposé aussi consciencieux que possible des doctrines ».

Ainsi parle M. Boutard, auteur de deux volumes publiés, le premier en 1905, le second trois ans seulement après, en 1908 (1). A défaut de « thèse », les « faits » et les « doctrines » sont présentés de telle sorte dans cet ouvrage, écrit avec autant de talent que d'habileté — avec trop d'habileté peut-être — qu'il appelle de nombreuses réserves. Nous marquerons ici celles qui nous semblent les plus importantes.

Quelque sympathie que montre l'auteur pour la personne de son héros, en général, le caractère de Félicité de Lamennais, en dépit de son génie, n'apparaît presque nulle part, dans ce livre même, sous un beau jour.

Dès l'enfance, « Féli » a manqué de sérénité. « Colère, concentré en lui-même, d'allures étranges, d'humeur inquiète », opiniâtrément rebelle à l'autorité de ses parents, pourtant très bons (2), il dira plus tard : « L'ennui naquit en famille par une soirée d'hiver » (3). C'est là une

1. *Lamennais, sa vie et ses doctrines*; t. I: *La renaissance de l'ultramontanisme* (1782-1828); — t. II: *Le catholicisme libéral* (1828-1834). par l'abbé Charles Boutard. — Paris, Perrin, 1905 et 1908, 2 vol. in-12 de VIII-489 p. et VI-407 p. — 2. I, 7; 10-11. — 3. I, 22.

triste « boutade », que ne réussit pas à excuser l'auteur, au moyen de considérations empruntées au sentimentalisme malsain de notre siècle, bien digne, en cela et sous tant d'autres rapports, du dix-huitième, dont Lamennais, à la vérité, tenait beaucoup; car il subit particulièrement l'influence de Jean-Jacques Rousseau (1), au cours de l'instruction dénuée de méthode que tardivement il se donna à lui-même, dans « l'enfer » de la bibliothèque de son oncle des Saudrais (2). Aussi a-t-on pu dire justement qu'il n'eut « qu'une science hâtive et faite de plus de mots que d'idées » (3).

« Tous les dons qui font le vrai poète, Lamennais les avait apportes en naissant, dit M. Boutard (4).... mais aussi ce fond intarissable de mélancolie qu'on rencontre presque toujours chez ceux qu'a touchés le souffle divin ». C'est une conception moderne de la poésie qui persuade que le poète doive être presque nécessairement mélancolique; c'est méconnaître le *souffle divin* que lui imputer d'inspirer cette poésie maladive de nos jours sans foi; c'est le culte moderne du *moi* qui a engendré cette mélancolie plus ou moins affectée chez les littérateurs du dix-neuvième siècle. Or, l'exaspération du *moi* éclate dans toute la vie de Lamennais, « berçant », à dix-huit ans, « dans le vague, son âme fatiguée d'elle même » (5).

Lorsqu'il s'agit de faire sa première communion, sa foi était si profondément ébranlée, par suite de ses mauvaises lectures, que peu après la Terreur, le prêtre ami de sa famille qui avait entrepris de le préparer à cet acte solennel, déconcerté par ses raisonnements sceptiques, l'ajourna indéfiniment (6) : il n'approcha de la sainte table, sur les instances de son pieux frère aîné, qu'en 1802 (7), âgé de près de vingt ans.

Notre auteur dit avec raison que la vocation de Féli de Lamennais était celle d'un journaliste plutôt que celle d'un prêtre (8). Il entra néanmoins dans les ordres sacrés, poussé malheureusement avec beaucoup d'imprudence par de très respectables ministres des autels, malgré ses évidentes répugnances (9). Des revers de fortune et un amour déçu peuvent avoir été les causes déterminantes de sa résolution (10). Tonsuré en 1809, il n'avança au sous-diaconat qu'en 1815, dans les plus affligeantes dispositions : « Cette démarche m'a prodigieusement coûté », écrit-il alors. Il reçut « en victime » le diaconat (février 1816), et le sacerdoce au bout d'un mois (11). Sa tristesse fut navrante le jour où il célébra sa première messe. M. Boutard dit bien ici : « Il ne paraît pas téméraire de prononcer aujourd'hui que Lamennais, en se laissant ordonner prêtre, commit une faute irréparable, et que même la pression morale dont il fut l'objet ne saurait complètement l'innocenter. Victime du zèle inconsidéré de ses amis, il le fut aussi

1. I, 24. — 2. I, 12. — 3. Spuller : *Lamennais*; cf. Boutard : I, 25. — 4. I, 20 — 5. *Lamennais à Benoît d'Azy*, 7 avril 1819. Cf. Boutard : I. 23. — 6. I, 23-24. — 7. I, 35. — 8. I, 16. — 9. I, 108 et suiv. — 10. I, 28-29 et 61. — 11. 118-119.

de sa propre faiblesse et de l'extrême mobilité de sa nature » (1). Trois mois après, il écrivait à son frère une lettre pleine des plus amers regrets, où il déclarait « ne pouvoir être désormais qu'extraordinairement malheureux.... » (2). Selon son dernier biographe, il n'en fut pas moins « pendant bien des années, un prêtre irréprochable, pieux, zélé, à sa manière, pour le bien des âmes... » (3). Cette *manière*, ainsi que l'avouait tout à l'heure M. Boutard lui-même, répondait à la vocation d'un journaliste plus qu'à celle d'un prêtre, et, quant à son « zèle », il est plaisant de voir cet apôtre en chambre devenir le patron des clercs démocrates, malgré qu'il se soit fort peu soucié d' « aller au peuple », comme ils disent.

Notre auteur s'attache à marquer un enchaînement logique dans les idées et dans la vie politique de son personnage, passé pourtant du parti monarchique au parti de la République démocratique et même de la démagogie. Tout d'abord, M. Spuller ayant parlé de « la haine » que Lamennais « avait vouée dès sa jeunesse, à la Révolution », M. Boutard proteste que si Lamennais « a flétri *les excès* de la Révolution, il n'a pas maudit la Révolution elle-même » (4), et il prétend le décharger du soupçon d'avoir jamais considéré la dite Révolution comme « satanique », avec les Bonald et les Maistre (5). Au reste, il semble bien considérer lui-même, avec « la masse de la nation », les fameux « principes » de 1789 « comme une des plus glorieuses conquêtes de la raison » (6). Ah! c'est que nos chrétiens-démocrates veulent bien s'en prendre à ceci, à cela, et à la franc-maçonnerie, par exemple, — qui n'est cependant qu'un agent de la Révolution — mais point à la Révolution elle-même; car ils sentent trop qu'en France, Révolution et République c'est tout un, et l'on sait que la République est *tabou*, depuis le *Ralliement* qui a consacré chez eux cette mentalité essentiellement libérale. Il y aurait un bon article à faire sur l'effacement de la notion de la Révolution parmi nous depuis le *Ralliement*.

Puis M. Boutard énonce que, si Lamennais a été royaliste, ç'a été encore « à sa manière », et qu'on ne saurait, par conséquent, en bonne conscience, lui reprocher aucunement « l'inconséquence de ses idées », lorsqu'il apparaît, dans la suite, sous la forme du « pamphlétaire démocrate lançant d'effroyables anathèmes contre les rois » (7). Peut-être Lamennais eût-il, en cela, trouvé son trop chaleureux apologiste plus mennaisien que lui-même.

Lamennais, à propos de l'anniversaire du meurtre de Louis XVI, a écrit, dans le *Drapeau blanc* (8), cette belle page que contresignerait tout royaliste vraiment catholique au fait de l'histoire : « Née » du christianisme, identifiée avec lui, la royauté n'a de force que » celle qu'il lui prête; mais cette force, pendant qu'il règne est toute

1. I, 120-122. — 2. I, 124. — 3. I, 126 — 4. II, 51. — 5. I, 134; II, 51. — 6. I, 135. — 7. I, 239-240. — 8. Lamennais : *Deuxièmes Mélanges*. Cf. Boutard; I, 238-239.

» puissante; *aussi est-ce toujours le christianisme qu'on attaque d'abord* » *lorsqu'on a envie de la renverser.* Ses destinées sont liées aux siennes » et le moment où elle tente de les séparer est le momnt où com- » mence sa chute... Un roi n'est pas un homme puissant : qu'est-ce » que la puissance de l'homme? il est le ministre de Dieu pour le bien; » et, le dirai-je, en ce jour, Louis XVI n'a péri que parce qu'il a » voulu n'être qu'homme, lorsqu'il lui était commandé d'être roi ».

Il eût été plus exact de renverser les termes, en disant que, pour atteindre plus sûrement le christianisme, on a cru nécessaire d'écraser la royauté. Là cependant se trouve admirablement formulée la liaison qui, en principe, unit la royauté à l'Église depuis l'organisation de la chrétienté. Satan — que M. Boutard me permette de le citer après Joseph de Maistre — Satan ne s'y est point trompé; et c'est l'honneur de notre monarchie, malgré des fautes si graves, envers le Vicaire de Jésus-Christ, d'avoir été surtout, au fond, frappée en haine du Christ et de son Église (1).

Le clerge de la Restauration, si vénérable par la conduite héroïque de la plupart de ses membres pendant la tourmente, par l'édification de ses mœurs, qui a provoqué la merveilleuse renaissance de l'Angleterre à la foi catholique, par son zèle à réparer les crimes de la Révolution, ce clergé, disons-nous, estimait, en défendant vis-à-vis du Saint-Siège les prétendus privilèges de l'Église de France, garder une tradition respectable, alors que le gallicanisme constituait précisément la plus grande erreur de l'ancien régime et la cause profonde de sa chute. C'est l'honneur de Lamennais, d'avoir, à la suite des Bonald, des Maistre, des Haller, combattu cette erreur. La cause de la religion ne s'en trouvait pas moins encore une fois, évidemment liée à celle de la Royauté restaurée, sous le voltairien Louis XVIII comme sous le pieux Charles X, de telle sorte que ce fut surtout en haine de la foi que fut combattu et renversé le gouvernement de ces princes. De fait la religion prospérait : beaucoup, dans les classes élevées, rejetant le poison de Voltaire et de Rousseau, se convertissaient à la foi de leurs pères, et, dans les campagnes, les missionnaires, que M. Boutard ne manque pas de taxer de quelque « imprudence », (2) opéraient avec les plus consolants succès.

Lamennais, au lieu de se contenter de livrer le bon combat contre le gallicanisme où persistait malheureusement la royauté, se mit, avec son orgueilleuse présomption naturelle, à critiquer à tort et à travers le gouvernement, de façon à indigner et à inquiéter la loyauté du

1. N'est-il pas intéressant d'entendre, à ce propos, l'un des vingt-cinq « grands commandeurs d'un des suprêmes conseils de la franc-maçonnerie confédérés à Lausanne, en 1873 » rappeler que le but de la secte est : « de renverser » partout le régime monarchique, qui est la négation odieuse de la liberté, » de l'égalité et de la fraternité; » et, à cet effet, « *d'anéantir le catho-* » *licisme*, SEUL SOUTIEN VÉRITABLE ET SEULE RAISON D'ÊTRE DE LA ROYAUTÉ. » (*Maçonnerie pratique*, Paris, Baltenweck. t. I 1885. Cf. *Polybiblion*, février 1886, p. 140). — 2. II. 112.

clergé, soit gallican, soit ultramontain. Le jésuite Rosaven écrivait à Mme Swetchine (1) : « .... J'ai lu l'opinion de M. de Lamennais sur » la loi du sacrilège, celle sur les communautés religieuses; j'ai lu » son dernier ouvrage (2). Ce ton tranchant, ces déclamations per- » pétuelles, ces prédictions sinistres, au lieu de convictions, ne me » laissent que du noir dans l'âme. Le gouvernement peut répondre : « Donnez-moi un peuple chrétien et je lui donnerai des lois conformes » à la perfection de l'Évangile.... d'autant plus que le gouvernement » paraît favoriser sincèrement les missions et toutes les œuvres qui » tendent au bien.... »

Quoi de plus naturel et de plus sage que l'attachement du clergé au gouvernement de la Restauration? Lamennais, devenu sournoisement hostile à la Royauté, commença, armé de divers sophismes, à prêcher la neutralité à l'égard du pouvoir temporel (3). M. Boutard est obligé de confesser, à ce propos, la duplicité de son héros (4) : « Nul conseil plus opportun et plus sage — dit-il — ne pouvait être donné au clergé que celui de s'écarter des luttes politiques. Mais, ce conseil, Lamennais l'a si peu pratiqué lui-même, qu'on est porté à se demander s'il ne visait pas simplement à détacher l'Église de France d'une monarchie dont les jours étaient comptés.... » Notre auteur, pour sa part, chaud partisan de cette bienheureuse neutralité, blâme à maintes reprises, le clergé de son attachement à la Royauté et « de ses préventions à l'égard de la démocratie; » (5) comme si ces préventions ne se trouvaient pas suffisamment justifiées par l'exemple d'un passé si proche, et, pouvons-nous dire, par la prévision d'un avenir assez menaçant. Mais il est convenu que le « voyant » (6) c'est Lamennais : il n'en est donc que plus coupable.

Et n'est-il pas plaisant d'entendre adresser semblable reproche aux catholiques dévoués au gouvernement établi de la Restauration, si favorable, en somme, à la religion, par les hommes qui nous blâment si amèrement de n'avoir pas cordialement adhéré au gouvernement établi de la République athée, sacrilège, persécutrice, et qui ont poussé naguère le dévouement à cette même République jusqu'à prêcher qu'il ne fallait pas hésiter à préférer un député républicain non catholique à un catholique royaliste?

Notre grand évêque de Poitiers l'a dit très finement (7) : « La » thèse de l'indifférence ou de la neutralité politique ne sera jamais » qu'une vaine formule. Quiconque s'épuise à vous dire q'il n'a pas » d'opinion politique et que le mieux est de n'en pas avoir, termine

1. Le 24 juillet 1825. Cf Boutard : I, 354-355. — 2. *De la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.* — 3. II. 43-44. — 4. II, 44-45. — 5. I 287; II, 26, 45 109. — 6. M. J. Guiraud, rendant compte de l'ouvrage de M. Boutard, qualifie ainsi Lamennais, dans la *Chronique d'histoire* de la *Revue pratique d'Apologétique* du 1er octobre 1908, p. 70: « ... le voyant de la démocratie, le prophète des temps nouveaux. » —7. *Œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers* (Louis-Edouard Pie) II. 321.

» rarement son discours sans vous démontrer qu'il en a une mau-» vaise et qu'il veut vous la faire partager ».

Au reste, le Pape Grégoire XVI, à la fin de son Encyclique *Mirari vos*, loin d'approuver la théorie neutre de Lamennais, revendiqua, pour les princes, la mission qu'ils ont reçue de Dieu « d'employer leur puissance à la défense de l'Église », d'autant que « le plus sûr moyen de consolider leur trône est de lui donner l'autel pour appui » (1).

Lamennais mérita bientôt la défiance des plus sages par de graves égarements, en même temps qu'il faisait reluire certaines vérités d'un style si brillant : il mêla l'ivraie d'une pitoyable idéologie au bon grain de la vraie doctrine. Dès 1814, il prône la liberté de la presse, et il traite Bonald et Picot de « jacobins ecclésiastiques, qui veulent que la presse soit libre, mais pour eux seuls » (2). Depuis lors le mot de *liberté* lui revient à la bouche à propos de tout, comme une espèce de *Tarte à la crème*, et c'est resté comme un mot magique, malgré sa signification généralement très vague, quand elle n'est pas très mauvaise, pour les « jeunes » de son temps et du nôtre, y compris l'auteur du livre que nous examinons en ce moment; car ces « jeunes » n'ont, en réalité, point d'âge. Quand cet homme de génie se rendra à Rome, en 1832, ce sera sous la dénomination niaisement romantique le « pèlerin de Dieu et de la liberté ! »

M. Boutard déplore que le clergé se soit montré « ennemi irréconciliable de la liberté » (3). Le clergé savait, par une expérience assez récente, — et Lamennais savait certainement ainsi que tout le monde — comment le peuple français entendait la liberté; personne n'ignorait les sentiments que nourrissaient, à l'égard de l'Église, les libéraux de tout poil qui allaient faire la révolution de 1830.

Lamennais, dans son orgueilleux dépit de n'avoir pu entraîner le clergé à sa suite, ne craignit pas de faire alliance avec ces hommes-là, et, dans la mesure de son pouvoir, ce « voyant » contribua à cette révolution, qui fut l'explosion de la haine des libéraux contre l'Église; il se rendit complice de ceux dont les dignes successeurs gouvernent la République que nous subissons aujourd'hui.

Puis l'apôtre de la neutralité politique, dégoûté de la monarchie légitime, justifiant la parole de Mgr Pie, que nous citions tout à l'heure, embrassa d'abord la cause de la bâtarde monarchie de juillet; il fut enfin le *rallié* avant la lettre de la République à venir, et il en arriva, parfait démocrate, « à parodier odieusement l'Évangile, pour prêcher le meurtre des rois, mettre le clergé à la tête des insurrections populaires et faire de la croix l'étendard universel des nations déchaînées » (4).

L'orgueil infernal de Lamennais le faisait écrire à M. de Monta-

1. Cf. Boutard : II, 333-334. — 2. I, 83 à 89. — 3. II, 26-27. — 4. Alzog : *Hist. de l'Église*, III, 475.

lembert : « Je crois que l'Église ne peut rester ce qu'elle est, qu'on n'a jamais distingué ce qu'il y a de divin et d'humain en elle, et que tout se prépare pour sa transformation ». Le Pape Grégoire XVI « repoussa comme une absurdité l'application de la loi de progrès à la religion » (1). Nous nous plaisons à nous servir des mêmes termes qu'emploie M. Boutard — mais dans un autre esprit que celui qui nous anime — pour qualifier, en matière religieuse, cette fameuse « loi de progrès », dont le nom suffit à hypnotiser la foule de nos jours. Le *progrès*, pour l'Église, porte le beau nom de *réforme*, que les révolutionnaires du XVI[e] siècle ont si impudemment accaparé; il signifie la réforme des mœurs et de la discipline, selon l'Évangile, selon le modèle que nous offrent les saints et nos pères dans la foi, selon les canons ecclésiastiques, et il rime à réaction, quelque horreur que ce mot-là inspire aux libéraux de toute espèce.

L'Encyclique *Mirari vos* condamna « la liberté de conscience » et « cette liberté funeste, dont on ne saurait avoir trop d'horreur : la liberté de la presse; » elle condamna, en un mot « la liberté », au sens moderne du mot (2).

M. Boutard loue Léon XII de sa longanimité et il blâme Grégoire XVI de son énergie (3) : « Ainsi, dit-il, *on* s'enfonçait dans une » impasse. Il eût fallu, pour en sortir, renoncer, DE PART ET D'AU- » TRE, à des formules rigides mais imprécises.. » (4). Ce *de part et d'autre* vaut un poème où la rhubarbe et le séné joueraient leur rôle. Lamennais l'entendait bien de la sorte lorsqu'il promettait au Pape « de lui obéir en tout ce qu'ordonne la religion » et de « lui complaire *en tout ce que la conscience permet* ».

Pour M. Boutard, qui reconnaît la phrase malheureuse, ce « *conflit* d'un simple prêtre avec le chef suprême de la chrétienté » n'en revêt pas moins « une grandeur tragique » (5). Notre auteur, on en conviendra, eût voulu faire tourner la tragédie à la comédie qu'il n'aurait pu s'y mieux prendre.

Dans le même temps, Lamennais parlait de la corruption romaine dans les mêmes termes que Luther (6). « Non seulement Lamennais » cessa d'être catholique, *mais il dut même se demander s'il l'avait » jamais été* » (7) : Ainsi s'exprimait assez justement notre auteur dans son premier volume de 1905; dans le second, de 1908, après avoir rapporté encore plus d'un blasphème de ce misérable, déjà apostat au fond du cœur, bien avant qu'il n'eût rompu ouvertement avec l'Église, M. Boutard s'en prend aux catholiques, et nous dit que « peut-être » son héros « n'eût jamais été perdu pour l'Église, si des » adversaires égarés, eux aussi, par la passion, n'avaient tout fait » pour le pousser à d'irréparables fautes ». (8). Nous avons entendu

1. II. 397-398. — 2. II, 332-337. — 3. II. 398-399 — 4. II, 387-388. — 5. II, 382-383. — 6. II. 350, note, — 7 I, 225. — 8. II, 362.

cette antienne en faveur de tous les Loyson et de tous les Loisy de nos jours.

M. Jean Guiraud, faisant l'apologie de l'ouvrage qui nous occupe (1), renchérit sur son auteur : après avoir attribué « la plus grave responsabilité de cette chute » à « l'intolérance étroite de certains catholiques », *la chaleur communicative* du libéralisme l'entraîne à dire : « Les écarts de langage et de doctrine de Lamennais étaient épiés » par ces chrétiens fanatiques et étroits, qui considèrent comme d'écla- » tantes victoires la chute de nouveaux Lucifers » (2). Le savant professeur n'a pas pris garde évidemment qu'il paraissait ici faire la leçon au *fanatisme* et à *l'étroitesse* des anges demeurés fidèles. Pourtant, si les anges fidèles n'eussent fortement combattu Lucifer et les siens, Lucifer les eût obligés à se rallier à son étendard et les eût entraînés dans sa chute, auquel cas il n'y aurait plus d'anges qu'en enfer.

A propos d'orthodoxie et d'intolérance, il est toujours bon de citer la parole de celui que nous nous accordons tous à saluer comme le grand maître ès-charité des derniers siècles : « Que ne doit-on pas » faire pour éteindre ce feu [du Jansénisme]?... — écrit saint Vincent » de Paul (3) — qui ne se jettera sur ce petit monstre, qui commence » à ravager l'Église, et qui enfin la désolera, *si on ne l'étouffe en sa* » *naissance?* Que ne voudraient avoir fait tant de braves et saints » évêques qui sont à cette heure, s'ils avaient été du temps de Calvin? » On voit maintenant la faute de ceux de ce temps-là, qui ne s'opposèrent » pas fortement à une doctrine qui devait causer tant de guerres et » de divisions.... »

Grégoire XVI a stigmatisé le libéralisme, soi-disant catholique, à sa naissance; Pie IX l'a serré de près, Pie X lui a porté les coups les plus formidables dans son admirable Encyclique *Pascendi*, où il ne laisse au modernisme, résumant toutes les erreurs libérales, aucune échappatoire possible. M. Boutard ne craint pas cependant d'approuver les revendications libérales de Lamennais (4); il lui reproche seulement cette faute de tactique d'avoir « *malheureusement* compromis » *par une imprudente ardeur*, l'idée neuve et *hardie* d'une *alliance* » *entre le libéralisme et l'Eglise* » (5).

Au demeurant, ces messieurs admirent leur patriarche quand il se targue « d'avoir répandu des semences qui fructifieront, un jour, et » qu'il appartient *au temps seul* de développer et de mûrir » (6). Ils espèrent donc tout du « temps » plutôt que de l'Église et de son chef, dont ils n'ont, jusqu'à présent, obtenu, en effet, que le *Syllabus* après l'encyclique *Mirari vos*, et l'encyclique *Pascendi* après

1. Dans la *Revue pratique d'Apologétique* du 1er octobre 1908, p. 68-72. — 2. Jean Guiraud : *loc. cit.*, p. 71. — 3. *A l'Évêque de Luçon*, Pierre de Nivelle, 23 avril 1651. (Ulysse Maynard : *Saint Vincent de Paul*... Nouv. édit., 1873, t. II, p. 358-359.) — 4. II, 37. — 5. I, 349. — 6. II, 358-359.

le *Syllabus*. Il leur plaît, malgré tout, de voir, encore une fois, dans l'auteur des *Paroles d'un croyant*, « le *voyant* de la démocratie, *le prophète des temps nouveaux* » (1); et, en attendant, Mgr Duchesne, doué, tout comme M. Lemire, de la merveilleuse faculté de se dédoubler, va « inaugurer » la plaque commémorative fixée sur la maison natale de ce prophète (2); et ils ne veulent pas douter que les générations ne s'avancent vers un âge d'or où « le libéralisme » sera « catholicisé » : C'est leur marche à l'étoile, à ces mages. Catholiciser l'erreur!... Il n'y aurait de bonheur presque égal, pour ces « jeunes » affamés de jouissances rares, que celui de voir baptisée la République française. Faisons bien attention toutefois que ces messieurs ne prétendent plus chercher à « libéraliser le catholicisme », mais seulement à « catholiciser le libéralisme » (3). On sent la grande différence.

Notre auteur n'en est pas à un tour de force près; voici maintenant qu'il opère celui d'associer étroitement le libéralisme à l'ultramontanisme : « L'ultramontnaisme de Lamennais et son libéralisme — dit » M. Boutard (4) — eurent également pour but d'appeler vers l'Église » et vers la Papauté, en qui l'Église se personnifie, non seulement » les hommes de son temps, mais plus encore peut-être ceux des » temps à venir ». Toujours l'*avenir*, sans jeu de mots qui rappelle le trop fameux journal!... Dans quelque avenir que ce soit, on a peine à imaginer le libéralisme contribuant à approcher les hommes du Saint-Siège qui le repousse de tout son pouvoir. Il est vrai que M. Guiraud, renchérissant toujours sur M. Boutard, après avoir donné Lamennais pour « précurseur » à Léon XIII, ne craint pas de proclamer que ce pontife à « canonisé » plusieurs de ses enseignements (5).

Le libéralisme a donc trouvé son patriarche en Félicité de Lamennais, et, en attendant que les « temps nouveaux » de l'avenir ayant succédé à ceux d'aujourd'hui, et que les « jeunes » de demain ayant relevé de service ceux d'à présent, déjà un peu rances, Rome se trouve suffisamment éclairée pour réhabiliter la personne de ce sympathique « Féli », ces messieurs se contentent de faire de lui un Père de l'Église; car en quoi diffère-t-il, par exemple, de Tertullien? M. Boutard nous le demande (6).

Notre auteur déclare assurément « sincères » les erreurs de l'auteur des *Paroles d'un croyant*, et il rend hommage à « la conscience » de l'apostat (7), comme nous avons vu faire M. Klein (8). Constamment enfin, à travers des réserves et des aveux plus ou moins enveloppés, il insinue que son héros a eu raison, au fond, et que l'avenir ne peut manquer de le justifier dans la plus large mesure.

---

1. J. Guiraud : *loc cit.*, p. 70. — 2. Boutard : I I, note. — 3. II, 66; Guiraud: *loc. cit.*, p. 69. — 4. II. Avant-propos, p. VI. — 5. *Loc. cit.*, p. 70 et 72. — 6. II. Avant-propos, p. VI. — 7. I. Avant-propos, p. VIII : II. 380-381. — 8. Cf. La *Critique du Libéralisme.*

On comprend que Mgr Fuzet, bien que M. Boutard soit le curé d'une paroisse de sa ville archiépiscopale, ait cru devoir refuser l'*Imprimatur* au moins à son deuxième volume.

NOTA — T. I, p. 3 et 4; un nom de terre n'est point un *titre*. — P. 3, Il n'y avait pas d'Etats *généraux* de Bretagne. — P. 10; au lieu de Frères de la *Doctrine* chrétienne, il faut dire: Frères des *écoles* chrétiennes. — P. 13; lire : *Cortois* de Pressigny, au lieu de : *Courtois*. — T. II, p. 56, note; au lieu de: Le marquis de Coriolis d'*Espinasse*, lire: d'*Espinouse*. — *Passim*; au lieu de: M. *de* Laurentie, lire: M. Laurentie.

Les références, au bas des pages, souvent incomplètes, sont ainsi rendues presque inutiles.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

LA POLITIQUE CHRÉTIENNE (1)

L'INTÉGRISME

Les adversaires d'une politique franchement chrétienne qui, pour appliquer ici plus justement le mot d'Albert de Mun, sont l'immense majorité parmi les catholiques français d'aujourd'hui, aiment à invoquer en faveur de leur conduite l'exemple des pays étrangers. Pour le plier à leur cause, ils le dénaturent si complètement que, sous leur plume ou sur leurs lèvres, l'histoire, on peut le dire, devient une fois de plus une sorte de conspiration contre la vérité. Laissons de côté, en ce moment, les leçons que nombre d'entre eux, même parmi les chefs du clergé, prétendent emprunter à la condition sociale des chrétiens dans les premiers siècles de l'Eglise, par une assimilation insoutenable avec la nôtre dans le temps présent (2). A ne considérer que celui-ci, l'histoire contemporaine de l'Allemagne et de l'Irlande, celle de Winthorst et d'O'Connell, sont là pour apprendre, selon eux, aux catholiques français, le devoir d'être avant tout constitutionnels, et leur recommander l'adhésion au régime actuel comme la condition première de leur relèvement. On a vu plus haut, par un trait de récente date, comment la grande inspiration d'où est né le centre catholique allemand et l'héroïque attitude de ses chefs en face du Kulturkampf sont mises dans l'ombre. Mon intention n'est pas d'y insister davantage ici. Le lecteur, s'il lui convient, en trouvera d'autres exemples, plus suggestifs encore, dans mes écrits (3).

1. Voir *La Critique du Libéralisme*, numéro du 1er décembre 1908 et suivants.

2. Je me permets de renvoyer le lecteur à l'un de mes précédents ouvrages: *Cas de conscience. Les catholiques français et la République*. pages 351 et suiv. — (1 vol. in-12. Lethielleux, Paris, 1906.)

3. Même ouvrage, pages 336 et suiv.

Mais il est, parait-il, un autre pays où la ligne suivie par les défenseurs des principes catholiques nous donne, par opposition à celle des Irlandais et des Allemands, un enseignement non moins profitable. Autant la sage et intelligente modération de ceux-ci a fait avancer leur cause, autant l'intransigeance de ceux-là la compromet et la perd. Ce pays est l'Espagne, et cette politique funeste est celle des intégristes. Le rédacteur d'une série d'articles sur l'intégrisme, parus dans la revue *Demain* (1), à laquelle j'emprunterai principalement les détails de cet exposé, a soin de commencer par un rapprochement destiné à diminuer la surprise et à préparer l'application à notre propre état : « Je prie d'abord ces étonnés de regarder autour d'eux. Ils se convaincront sans peine, je crois, que ce type de rêveur et de fabricant d'abstractions politiques n'est pas aussi rare qu'ils le pensent, surtout dans les pays latins. Je suis de près, et il y a assez longtemps, le mouvement des esprits et des faits parmi les catholiques, en France et en Italie. Ils y sont vraiment nombreux encore, ceux qui à l'exemple de nos ineffables intégristes, vivent enveloppés du nuage épais qui leur dérobe à la fois la vue du passé, du present et de l'avenir chez eux. Ces gens-là, en vertu d'une sorte d'autosuggestion, n'aperçoivent que des idées élaborées dans des songes creux, loin de toute réalité. »

Il me semble bon de s'arrêter un peu à l'intégrisme, mais pour des fins tout opposées à celles qu'on nous suggère. Un rapide aperçu de la situation montrera par lui-même que la conduite des dirigeants de l'opinion catholique en France est aux antipodes de celle des intégristes espagnols. Cela s'appelle aller d'un excès à l'autre. Ici l'absolutisme trop rigoureux, là une sorte de nihilisme, dans le sens où ce mot dit le néant. Les uns se refusent aux tempéraments que les circonstances réclament, et maintiennent dans l'hypothèse tout ce que la thèse les oblige à professer; les autres, entraînés par le besoin de conciliation et d'accommodement, n'ont plus d'yeux ni d'oreilles que pour les exigences justes ou fausses de l'hypothèse et, pour ne pas dire plus, se résignent à dissimuler les principes que leur devoir est d'affirmer toujours, afin de ne pas reconnaître un droit là où il ne saurait y avoir que tolérance. Et quant à présenter comme opportuns pour nous, dans un état déjà si abaissé, les conseils de modération que l'intransigeance de certains catholiques espagnols ont pu rendre nécessaires, il sera facile de montrer que c'est nous donner une nouvelle poussée sur une pente où nous glissons déjà beaucoup trop vite.

L'homme le plus éminent et le chef du parti intégriste en Espagne, était don Ramon Nocedal (2), fils de don Candido Nocedal qui en fut

1. 9 mars 18 mai, 10 août 1906. — 2. Mort il y a deux ans.

le fondateur. Après la restauration de la monarchie alphonsiste, en 1875, le carlisme comptait deux éléments dans son sein. Très unis contre l'ennemi commun, le libéralisme constitutionnel et l'illégitimisme, ces deux éléments étaient cependant distincts et même opposés. L'un politique et dynastique, où les laïques étaient en grande majorité, tendait en raison de son contact avec les réalités, à détendre, à assouplir les principes rigides du parti. Il se préoccupait des moyens de faire accepter à la nation le prétendant. Dom Carlos lui-même sentait la nécessité d'une adaptation de l'ancien gouvernement monarchique à l'état social d'aujourd'hui.

En pleine guerre civile, ne disait-il pas dans le fameux manifeste de Morentin, après avoir affirmé le devoir de rétablir l'unité catholique : « Cependant de vieilles institutions sont mortes et certaines d'entre elles ne peuvent renaître », il visait évidemment l'Inquisition. Il ajoutait plus loin que l'unité catholique ne supposait pas un espionnage religieux, et il repoussait encore une fois l'idée de tribunaux qui « ne s'accordaient pas avec le caractère des sociétés modernes ». Ce n'étaient pas seulement ces concessions, bien anodines au point de vue politique qui alarmaient l'autre élément du parti, l'élément religieux. Celui-ci craignait de voir le Roi circonvenu et on lui fit comprendre que les compromis avec la Révolution lui enlèveraient le plus grand nombre de ses fidèles et ses soutiens les plus fermes, le clergé et les religieux. Le prétendant s'inclina d'autant plus facilement que, le sort de la guerre lui étant défavorable, tout contact sérieux avec le peuple espagnol et ses sentiments lui était devenu très difficile.

Don Candido Nocedal, le père de don Ramon, ancien ministre de la reine Isabelle, qui s'était prononcé contre la guerre entre carlistes et libéraux, prit à cette époque un grand ascendant sur le Prince et sur son parti; il devint le porte-drapeau des tendances absolutistes en politique religieuse. Il avait à ses ordres un journal, le *Siglo futuro,* fondé en 1875, qui ne tarda pas à se faire remarquer par son intransigeance. Les libéraux l'accusaient d'ignorer absolument les conditions de la société moderne. Soutenu, encouragé par un certain nombre d'évêques, par la masse du clergé, par les religieux et surtout les jésuites, ayant parmi ses rédacteurs des hommes peut-être impétueux, mais d'un réel talent, comme Mateos Gago, don Candido Nocedal exercait une influence sans rivale sur l'opinion catholique en Espagne.

Elle ne fut égalée après lui que par celle de son fils, dom Ramon, dont le prestige était encore plus grand. Celui-ci, député aux Cortès pour la ville de Pampelune, était en effet un homme de tout premier mérite. Écrivain et polémiste redoutable, il s'est posé à la tribune des Cortès et de la presse en chef du parti intégriste. Ses adversaires eux-mêmes admiraient sa bravoure et sa vaillance à défendre une cause devenue beaucoup moins avantageuse. R. Nocedal fut un des plus élo-

quents orateurs de l'Espagne. Quelqu'un qui avait entendu votre de Mun et lui, écrit le correspondant de *Demain*, m'assurait que le premier était loin de l'égaler. Dès qu'il parle aux Cortès, les bancs des députés et des tribunes se remplissent. La plume en main, dans le *Siglo futuro*, Ramon Nocedal égala Louis Veuillot en saint enthousiasme pour la vérité, il le surpassait pour l'ardeur et la véhémence à poursuivre l'erreur libérale où qu'elle se manifeste, et surtout il déploya une force d'âme extraordinaire, une souplesse et une ténacité sans exemple, pour conserver les principes du parti à l'abri des reproches ou des désaveux que leur application inflexible a pu provoquer.

Les changements de circonstance avaient en effet rendu la position des intégristes singulièrement plus délicate et difficile qu'au début. Un événement qui a eu sur le catholicisme espagnol durant ces dernières années une influence décisive et qui dure, allait mettre publiquement aux prises les tendances qui divisaient la communion carliste. Il faut remonter jusque-là pour retrouver la source des trois courants qui emportent, dans des directions tout à fait opposées, la pensée et l'action des catholiques en ce pays (1). Je veux parler de la fondation de l' « *Union catholique* ». Voici comment le correspondant de *Demain* la raconte

L'homme qui conçut l'idée de « l'Union » est bien connu en Espagne. Il s'appelle don Alejandro Pidal y Mon. Fils et neveu de deux ministres de le reine Isabelle, élevé par sa famille dans des sentiments d'une ardente piété qui devinrent plus tard convictions profondes à l'école du célèbre restaurateur de la néo-scolastique chez nous, le cardinal dominicain Zéphyrino Gonzaly, dont il resta le disciple préféré, il eut tout jeune la prétention d'être aussi dévoué à la cause alphonsiste qu'au catholicisme. Elu député en 1876, son talent souple et vigoureux, brillant et solide, le mit au premier rang parmi nos orateurs et il y est resté. Aujourd'hui encore, don Alejandro Pidal est un des hommes qui honorent la tribune et la langue castillane.

Après la guerre civile et le triomphe d'Alphonse XII, la ligne de conduite, sinon le mot d'ordre de tous les catholiques, fut d'émigrer à l'intérieur. On devait s'interdire rigoureusement toute collaboration aux affaires publiques qui serait un semblant d'approbation du nouveau régime, dont la Constitution, dans son article II, proclamait la liberté ou plutôt la « tolérance des cultes ». On comptait par là acculer le gouvernement dans l'impasse révolutionnaire et le faire revenir à de meilleurs sentiments. Les carlistes, eux, et ils étaient le grand nombre, croyaient bien obliger ainsi la nation à réclamer le prince légitime et antilibéral. Calcul vain et qui montre encore une fois le peu de sens politique, je veux dire l'ignorance des réalités, qui caractérisent les catholiques latins en général, et les catholiques espagnols en particulier.

1. L'intégrisme ayant pour organe le *Siglo futuro*. Le carlisme avec *El Correo*. Le mestizisme, du mot *mestizos* (métis), désigne tous ceux, carlistes ou intégristes, qui se sont ralliés au gouvernement actuel ou renfermés dans l'indifférence politique. et qui, à des degrés divers, cherchent la conciliation des principes avec les exigences de la situation. Le journal *El Universo* représente leurs tendances.

L'homme d'Etat qui présidait alors aux conseils du jeune monarque comprit vite qu'il serait extrêmement dangereux pour la monarchie de s'aliéner la faveur des catholiques, surtout des plus modérés d'entre eux. Canovas del Castillo expliqua au nonce et à la cour romaine le fameux article XI dans un sens qui ne blessait point l'orthodoxie. Pie IX qui aimait son filleul Alphonse XII, tranquillisa la conscience de ses fidèles et leur permit le serment à la Constitution.

Les carlistes ne voulurent point cependant renoncer à leur attitude. Ils continuèrent à se tenir à l'écart et à combattre sans trêve dans leur presse le légitime héritier de la révolution. Une nouvelle guerre civile ou une république leur paraissait préférable à cette monarchie hybride. Mais plusieurs parmi les catholiques ne furent pas de cet avis. Alejandro Pidal, qui, d'ailleurs, n'avait point d'objection politique contre la dynastie donna une voix éloquente à leurs raisons. Dans un discours retentissant, il montra quel péril serait pour l'ordre social, pour les intérêts les plus sacrés de la religion et de la patrie l'émigration des meilleurs citoyens à l'intérieur. Cette tactique ne pouvait que pousser le gouvernement vers la révolution, et l'espoir de voir le bien d'une restauration germer de l'excès du mal alphonsiste s'il était permis, apparaissait plus qu'incertain. Il fit un chaleureux appel aux vaillantes et généreuses masses carlistes et les invita à venir combattre sur le terrain légal pour la même grande cause qui les avait amenées au champ de bataille. Chacun, d'ailleurs, garderait son idéal et ses préférences politiques. On ne s'allierait que sur le terrain exclusivement religieux où les questions de dynastie n'ont à peu près rien à voir. C'était une sorte de fédération des forces catholiques que demandait Alejandro Pidal, « l'union », non point « l'unité » de tous ceux qui, suivant le mot d'Aparisi, « allaient à la messe ». Si je ne me trompe, Etienne Lamy reprit chez vous, il y a cinq ou six ans, l'idée de cette fédération (1). Et peut-être sa réalisation sera-t-elle le seul moyen pratique qui, dans les pays latins, permettra de rallier sans froisser leurs légitimes convictions, des hommes qui, quoique catholiques, ont droit à leur liberté d'allure en tout ce qui n'est point du domaine strictement spirituel.

Aussi bien, le discours d'Alejandro Pidal produisit une impression profonde. On s'occupa aussitôt de mettre en pratique ses conseils. L'Union catholique était née. Pape, cardinaux, évêques l'approuvèrent. Tout ce que l'Espagne comptait de grand par le nom, le talent et la vertu adhéra à l' « Union ». Les publications catholiques la firent connaître à leurs lecteurs et l'approuvèrent chaleureusement. Les carlistes, qui savaient distinguer la religion de la politique, vinrent joyeux au nouveau groupement. Leurs organes, *La Fe* et *El Fenix*, avec des nuances dans leur adhésion, acceptèrent le projet et promirent leur concours. Seuls Candido Nocedal et *El Siglo Futuro* repoussèrent l' « Union ». Ils furent suivis par le troupeau assez nombreux des catholiques à tendances mystiques et absolutistes.

---

1. L'auteur fait évidemment allusion à la *Fédération électorale* tentée avant les élections de 1898. Elle échoua et dut se dissoudre rapidement pour deux causes : 1° La majorité des groupes, au lieu de laisser à chacun ses préférences politiques, voulait exiger le loyalisme constitutionnel ; 2° et, au lieu de se placer sur le terrain catholique, elle voulait celui d'une politique non-confessionnelle. Un désaveu discret du pape Léon XIII sur ce second point provoqua la démission du président, M. Lamy. L'*Action libérale*, à son tour, a repris ces errements. On voit qu'il n'y a aucun rapprochement sérieux entre les essais prônés chez nous et l'*Union catholique*. Le nom même les sépare.

Alors commença dans la presse une lutte violente, acharnée, qui devait aboutir à l'échec de l' « Union » et à la division du carlisme en deux camps plus opposés l'un à l'autre que les pires ennemis. Alors se forma, sous l'impulsion de Nocedal, cet étrange parti d'illuminés et d'exaltés qui ont eu et ont encore l'orgueilleuse prétention de relever seuls, à l'encontre des évêques, du pape et de toute autorité qui ne les approuve point, le catholicisme intégral.

Le caractère connu de la revue à laquelle ces lignes sont empruntées en explique l'exagération. Il est cependant exact que l'inflexibilité des intégristes fut plus d'une fois jugée excessive. Le dernier cas de ce genre nous amènera naturellement à la comparaison que certains sont tentés de faire entre cette situation et la nôtre.

Peu à peu, sous l'influence des causes indiquées plus haut, l'état des esprits s'était modifié parmi un certain nombre des partisans du catholicisme intégral. Les Jésuites, en particulier, après avoir été longtemps les soutiens de l'intégrisme et du *Siglo futuro*, se persuadèrent que, vu les conditions actuelles, cette intransigeance compromettait plus qu'elle ne servait la cause religieuse, celle même de l'idée monarchique, et ils opérèrent une certaine conversion. Leur revue *Razon y Fè*, en deux articles dont le retentissement fut considérable, combattit l'abstention électorale complète, conseillée par les intégristes, dans le cas où manquerait un candidat donnant toute garantie non seulement contre l'hostilité à l'Eglise, mais même contre le libéralisme catholique. Les PP. Minteguiaga et Villada soutinrent qu'entre deux candidats dont l'un est moins mauvais que l'autre, il était PERMIS de voter pour le moins mauvais. Par exemple, M. Maura, monarchiste conservateur, se présente contre M. Canalejas, monarchiste démocrate. Tous les deux, dans l'hypothèse des écrivains précités, sont mauvais, parce que libéraux. On peut cependant voter pour M. Maura — catholique très pratiquant — parce qu'il offre des garanties, surtout au point de vue religieux, qu'on ne trouve pas chez son adversaire. Il est donc licite, en certaines circonstances, de choisir un moindre mal pour en éviter un pire. Dans l'occurrence, en Espagne, les conservateurs, même libéraux, sont un moindre mal que les démocrates, les socialistes et les républicains anticléricaux.

Cette conclusion ne fut pas du goût de Ramon Nocedal. Il soutint que le moindre mal n'était pas Maura ou Pidal, mais Canalejas ou le socialiste Pablo Iglesia, et cela en s'appuyant sur le P. Villada lui-même : « Je me suis permis, disait-il, de rappeler le jugement très autorisé de l'illustre moraliste, d'après lequel ceux qui admettent la théorie du moindre mal doivent comprendre que le mal passager que fait la démagogie avec ses destructions brutales, pour si horrible qu'il soit, cause un dommage bien moins grave, moins profond et moins transcendant que le mal occasionné par les modérés, les libéraux à la Pidal et à la Maura; j'ai aussi rappelé la souveraine

autorité de Pie IX disant, et c'est d'ailleurs une vérité de sens commun, que les catholiques libéraux sont plus dangereux, plus à craindre que « les démons de la Commune ». On ne pouvait donc voter pour ces libéraux.

Jésuites et intégristes, et à la suite des uns et des autres, clergé et catholiques, se trouvèrent divisés. S. S. Pie X, par une lettre à l'évêque de Madrid, en date du 20 février 1906, déclara les articles de *Razon y Fé* « conformes à ce qu'enseignent actuellement la plupart des moralistes sans que l'Église les condamne ou les contredise » :

Tous se rappelleront qu'il n'est permis à personne de rester inactif quand la religion ou l'intérêt public sont en danger.

En effet, ceux qui s'efforcent de détruire la religion et la société cherchent surtout à s'emparer, *autant que possible, de la direction des affaires publiques* et à se faire choisir comme législateurs.

Il est donc nécessaire que les catholiques mettent tous leurs soins à écarter ce danger, et que, laissant de côté les intérêts de parti, ils travaillent avec ardeur à sauver la religion et la patrie. Leur effort principal sera d'envoyer, soit aux municipalités, soit au corps législatif, les hommes qui, étant donné les particularités de chaque élection et les circonstances de temps et de lieu, ainsi que le conseillent sagement les articles de la revue mentionnée, *paraissent devoir mieux veiller aux intérêts de la religion et de la patrie, dans l'administration des affaires publiques.*

***

Il y a deux aspects distincts à considérer dans l'attitude des intégristes, les principes et la conduite pratique. L'un et l'autre n'offrent que contraste avec ce qui se passe en France. Il n'y a pas de rapprochement que celui provoqué par cette violente opposition; et elle est loin d'être toute à notre avantage.

En premier lieu, quelle qu'ait pu être la méprise des intégristes sur les exigences de l'état actuel de la société, et quelqu'excessive leur intransigeance dans l'application de leur doctrine, ce n'est point par celle-ci qu'ils pèchent, ni qu'ils justifient la critique. Bien au contraire, leur fidélité courageuse à la professer demeure la plus grande chance de salut social pour leur pays. Ils n'ont fait, sous ce rapport, que se conformer aux enseignements de l'Eglise et de son chef, en prenant pour guide le *Syllabus* que Pie IX avait promulgué, non pas pour conserver à l'histoire par un acte authentique l'idéal d'un état de société désormais disparu, mais bien pour servir de règle de conduite aux catholiques dans cette époque de trouble et de crises, et, ainsi que Léon XIII le rappelait dans l'Encyclique *Immortale Dei* : « Afin que, dans un tel déluge d'erreurs, ils eussent une direction sûre. »

Il est même intéressant de rappeler un fait caractéristique à ce

sujet. Un des principaux soutiens de D. Ramon Nocedal, D. Félix Sarda (1), avait publié sur les principes de l'intégrisme, un livre dont l'apparition provoqua des polémiques retentissantes. Son titre seul eût suffi pour exciter l'émotion des adversaires : *Le Libéralisme est un péché*. L'auteur y consacre en particulier plusieurs chapîtres au reproche d'intolérance et d'exclusivisme, et il soutient *ex-professo* la nécessité d'un *parti catholique* se posant ouvertement comme *anti-libéral*. Par suite des discussions soulevées, ce livre fut soumis au jugement de la S. Congrégation de l'Index, avec celui du chanoine D. de Pazos ayant pour titre : *Le procès de l'intégrisme* ou *Réfutation des erreurs contenues dans l'opuscule: Le Libéralisme est un péché.* Or, à la date du 10 janvier 1887, la S. Congrégation de l'Index rendit la sentence suivante : « Or, dans le premier, elle (la S. Congrégation) n'a rien trouvé qui soit contraire à la saine doctrine, mais son auteur, D. Félix Sarda, mérite d'être loué, parce qu'il expose et défend la saine doctrine sur le sujet dont il s'agit, par des arguments solides, développés avec ordre et clarté, sans nulle attaque à qui que ce soit. Mais ce n'est pas le même jugement qui a été porté sur l'autre opuscule publié par D. de Pazos; en effet, il a besoin, pour le fond, de quelques corrections, et, en outre, on ne peut approuver la façon de parler injurieuse dont l'auteur se sert, etc... » (2).

Loin donc de faire retomber sur les doctrines du parti intégriste et sur sa fermeté dans leur affirmation, les décisions qui paraissent atteindre l'application trop rigoureuse qu'il en a pu faire, on doit reconnaître qu'il demeure digne, à ce point de vue, d'être proposé pour modèle aux catholiques de tous les pays.

Ah! qu'un peu d'intégrisme ferait bien parmi ceux de France! Est-il vrai qu'ils soient nombreux chez nous, à l'heure actuelle, comme on l'insinuait plus haut, les hommes qui, à l'exemple des intégristes, restent fermement, publiquement attachés à ces règles de conduite hors desquelles l'Eglise nous crie qu'il y a danger de perdition? Quel est donc parmi les groupements en faveur celui qui s'honore d'y être fidèle? Quel écho, quel accueil rencontrent les voix isolées et affaiblies qui s'élèvent pour se plaindre de cet abandon? Il y eut une époque, lointaine déjà, où la parole de l'Eglise faisait vibrer les cœurs en France et y trouvait des soutiens dévoués. Après les grandes luttes de l'ancien parti catholique, et préparée par elles, toute une génération sacerdotale et laïque marchait avec vaillance sous la conduite entraînante du grand chrétien et de l'écrivain admirable qu'était Louis Veuillot, dans la voie tracée par le Vicaire de Jésus-Christ. Le libé-

1. Plus tard, il y eut désaccord entre D. Ramon Nocedal et D. Sarda. celui-ci ne partageait pas, dans la conduite pratique, l'intransigeance absolue du chef du parti intégriste.

2. Cité par l'*Action catholique française*, n° de décembre 1904.

ralisme a triomphé d'elle. C'est à elle, c'est à ses chefs qu'on impute aujourd'hui d'avoir causé le triomphe de l'esprit laïque et maçonnique, par cette fidélité où l'on ne veut voir qu'une provocation inutile, de même qu'on se plaît à dénoncer dans les intégristes les meilleurs agents de la révolution et du socialisme en Espagne. Parler de la force dangereuse que ceux-ci conservent encore chez nous a plutôt l'air d'une dérision.

C'est surtout la direction pratique contenue dans la lettre de S. S. Pie X à l'évêque de Madrid *qui causa aux catholiques libéraux français* une jubilation discrète. La réponse du Saint-Père devenait un encouragement à leur conduite quoique celle-ci dépassât déjà de beaucoup cette direction. Le Pape demandait qu'en tenant compte des diverses circonstances, on votât pour « les hommes qui paraissent devoir mieux veiller aux intérêts de la religion et de la patrie, dans l'administration des affaires publiques. » Précisons sur-le-champ le point du débat, en observant que c'est là la théorie du *moindre bien*, et non pas, *comme on s'est plu à le dire*, celle du *moindre mal*. Il y a entre les deux une différence absolue. La solution donnée par le Saint-Père a une formule positive, elle vise un résultat bon *en soi* par certains côtés, bien qu'inférieur à celui qu'on pourrait désirer : le choix d'hommes capables de veiller dans une certaine mesure au bien de la religion. Et, d'ailleurs, le cas qu'on lui soumettait, tout différent de ceux qui s'agitent chez nous, supposait cette qualité bonne : à défaut de candidats offrant toutes les garanties, devait-on rejeter ceux qui, bien qu'imbus d'idées libérales, sont cependant des catholiques attachés à l'Eglise ?

Rien donc de commun entre ce *moindre bien*, dont il faut savoir se contenter en cas de nécessité, en acceptant un candidat *moins bon* qu'on ne le souhaiterait, mais favorable à la religion, et ce détestable principe du *moindre mal* par lequel les catholiques libéraux français ont prétendu justifier leurs compromissions avec les adversaires de l'Eglise, et des concessions que la conscience, à l'envi de l'honneur, devait leur faire repousser.

Le correspondant romain de *La Croix*, Mgr Vanneufville (B. Sienne) qui a toujours été l'un des agents les plus actifs de cette regrettable tactique signalait à son journal la réponse du Saint-Père avec un réel bonheur d'expressions :

La revue *Razon y Fè* « Raison et Foi » avait publié deux articles — notamment en octobre 1905 — sur le devoir électoral des catholiques.

Elle y écartait résolument les maximes outrancières; elle recommandait d'étudier les conditions de chaque milieu, d'y reconnaître et d'y supputer les résultats possibles et de se conduire d'après cet esprit pratique, soit pour le choix des candidats, soit pour les alliances à proposer, à accepter, à pratiquer. La *Razon y Fè* alléguait d'ailleurs le sentiment

du grand moraliste Lehmkuhl : qu'il est *permis* de voter en *certains* cas, même pour un candidat *non bon*, quand on exclut par le fait un candidat pire encore.

Le P. Lehmkuhl donne en effet une solution que, pour notre humble part, nous ne pouvons nous empêcher de trouver pour le moins périlleuse, malgré les restrictions qu'il y met. Elle serait parfaitement défendable dans les cas où, comme dans la discussion de l'intégrisme, *mauvais* est synonyme de *moins bon*. Mais, enfin, il en est d'autres où le meilleur des candidats en présence est simplement et formellement mauvais. A moins de dire avec l'*Ami du Clergé*, comme on le verra plus bas, qu'un tel candidat est cependant *bon* relativement à un autre pire : ce qui nous paraît gros de conséquences. Il est possible que le point où un candidat cesse d'être moins bon et tombe au rang des mauvais ne se discerne pas du premier coup d'œil dans certains cas, mais il en est d'autres où la limite est claire : la conscience, la morale et les lois de l'Eglise sont faites pour aider à la reconnaître. Or, parlant dans l'hypothèse de deux candidats *mauvais*, le P. Lemkuhl dit : « Il n'est jamais permis, en principe, d'élire un candidat mauvais; mais cela peut être permis dans un cas donné, à savoir : Si le choix n'est possible qu'entre deux candidats mauvais, on pourra voter pour celui qui l'est moins, du moins si l'on manifeste par parole ou par acte le sens et l'intention de ce choix, et si, en outre, ce vote est nécessaire pour exclure le plus mauvais candidat (1).

N'est-ce pas un principe incontestable, et universellement enseigné, que le vote, émis librement et en connaissance de cause, est une réelle coopération de l'électeur aux œuvres de son élu? D'autre part, est-il jamais permis de faire un mal positif pour obtenir un bien, et, à plus forte raison, en vue d'un mal, moindre peut-être, mais qui reste un mal formel?

Hormis le cas de contrainte ou de violence morale, dont le P. Lehmkhul ne parle point ici, comment l'électeur catholique, ayant la liberté de s'abstenir, peut-il, en conscience, voter pour le candidat partisan déclaré des lois sectaires de laïcisation et de sécularisation, sous le prétexte de faire échec à celui qui veut, en outre, la socialisation des capitaux?

Que d'actes intrinsèquement mauvais deviendraient légitimés par cette théorie *du moindre mal !*

---

1. Aliquem pro deputato eligere absolute, qui prava sectatur principia, numquam licet : verum hypothetice licere potest; nimirum si possibilitas eligendi est solum inter duos, quorum neuter sana et justa principia fovet, licebit eum, qui minus malus est, eligere, saltem si 1° aut verbis aut factis declaratur, quo sensu et quo fine hæc electio instituatur, et si insuper, 2° Hæc electio seu cooperatio ad electionem necessaria videtur, ut pejor candidatus excludatur. (Theologia moralis, tom. I, n° 799.)

Je pense, en effet, que le principe valable pour l'électeur peut être invoqué par l'élu à son tour, et voici ce qui en pourrait résulter . je suppose que, la persécution suivant son cours, on dépose un projet de loi frappant de bannissement l'évêque ou le prêtre qui aura détourné les parents d'envoyer les enfants dans une école où est donné un enseignement impie. Il y a une majorité assurée pour voter cette sanction. Mais un amendement est présenté qui la réduit à un an de prison. C'est assurément là un moindre mal, un résultat *bon relativement à l'autre;* et comme il est, par supposition, impossible d'en obtenir un meilleur, le député catholique pourra donc voter l'emprisonnement de l'évêque ou du prêtre qui a rempli les obligations de sa charge.

La solution du P. Lehmkuhl suppose que, préalablement, les catholiques ont fait tout l'effort possible pour échapper à cette nécessité. Mais qui ne voit à quels abus elle peut prêter, et quels compromis de conscience chercheront à se couvrir de ce principe commode? On pressent aisément que les lecteurs de *La Croix* se sentiront invités à appliquer aux candidats *mauvais* ce que *Razon y Fè* et le Pape disaient de catholiques libéraux. Et les conseils pratiques de Mgr Vaneufville les y pousseront, non sans ambages. Il conclut ici :

L'acte que S. S. Pie X vient de poser, sanctionne pour l'Espagne cette politique modérée, pratique, qu'il a lui-même pratiquée à Venise, et qui vient d'affranchir du joug anticlérical la ville de Turin.

En tenant compte des différences considérables qui distinguent l'Espagne et la France, il est certain que ce document contient des leçons précieuses pour les catholiques français aussi.

Or, ces leçons précieuses, le correspondant de *La Croix* les avait par avance clairement et prestement tirées dans une brochure publiée avant les élections de 1906, et chaudement patronnée par ce journal (1). La morale est bien simple : « Les catholiques doivent se porter vaillamment et avec abnégation vers la gauche », (page 22). Voilà ce qu'on entendait en disant quelques lignes plus haut : « Les catholiques doivent acquérir une flexibilité plus grande d'allure et de tactique, et l'*Action Libérale* est moralement nécessaire pour les diriger dans cette voie nouvelle », (page 20). Et encore : « Ce serait une criminelle imprudence que de renouveler certains errements locaux de 1902, et de disputer son siège à un progressiste, une criminelle imprudence, disons-nous : ajoutons que ce serait aussi une injustice odieuse et une véritable trahison », (page 35).

Relisez bien cette phrase : il y aurait une véritable trahison à faire passer un candidat franchement catholique au détriment des progressistes. Tel est le mot d'ordre propagé par *La Croix*. Il arriva que l'Union catholique de la Mayenne n'en tînt pas compte dans les élections législatives de 1906, et parvint à substituer toute une liste

1. *Les élections et le Bloc*. Imprimerie de la *Croix du Nord*. Lille, 1905.

de francs défenseurs de la religion à des progressistes comme M. Renault-Morlière qui avait voté l'article 7 en 1880, la loi scolaire, la loi du divorce, la loi sur les enterrements civils, l'interdiction de l'entrée dans les hôpitaux aux membres du culte, et soutenu le Gouvernement dans la question des inventaires des églises, mais que, cependant, la prévision de nouvelles brutalités de la part de M. Combes inquiétait. En fallait-il davantage pour rassurer les catholiques et mériter leur reconnaissance? On vit la *Semaine religieuse* du diocèse de Nice leur reprocher ce succès comme « *une mauvaise et inexcusable action* ». Elle aussi n'y vit qu'une injustice odieuse, une véritable trahison, et elle ajoutait : « Il tombe sous le sens que ce n'est pas comme catholique qu'on a agi ainsi envers eux (les progressistes) ».

On voit où nous en sommes. Ce n'est plus l'acceptation résignée, c'est la préférence du candidat moins bon; s'il est vrai, toutefois qu'un républicanisme implacable ne soit pas une meilleure garantie pour les intérêts de la foi que la sincérité des convictions catholiques. Mais pour Mgr Vanneufville, et pour ceux si nombreux qui pensent comme lui, le salut ne se peut obtenir « qu'en provoquant avec intelligence et décision *un déclassement radical des partis* » (page 22). En réalité ce sont les catholiques qu'on déclasse. Depuis lors, au nom de ce même principe du déclassement des partis, M. Marc Sangnier et *Sillon* nous ont prêché l'union des catholiques avec les protestants et les libres-penseurs.

En 1898, *La Croix* de Seine-et-Marne, dirigée par M. l'abbé Lefebvre, recommandait aux électeurs de voter pour le radical Ménier, intime ami de Waldeck-Rousseau. En 1906, elle prenait ouvertement parti contre le comte de Cossé-Brissac, dont la profession de foi était hardiment catholique, mais monarchiste, en faveur de M. Labori, lequel avait fait au préalable des professions de foi révolutionnaires, mais dont M. Lefebvre et *La Croix* garantissaient la modération, bien qu'ils n'eussent reçu de lui aucune promesse. M. Labori a tenu les siennes. Cela n'empêche pas, qu'en 1908, *La Croix* de Seine-et-Marne et M. Lefebvre recommandaient aux élections sénatoriales la candidature de MM. Prevet et Forgemol qui, l'un et l'autre, avaient voté la loi de séparation et de spoliation. Et voilà qu'on lit dans ce même journal, sous la signature de M. Lefebvre : « En Seine-et-Marne, quelle doit être la tactique des libéraux et des honnêtes gens aux élections qui vont avoir lieu? Ils doivent sans aucun doute avoir pour le premier tour leur candidat *nettement Démocrate* et courageusement libéral.

« Pour le second tour, s'ils ont devant eux un valet des Loges, et un socialiste, *leur devoir sera de reporter leurs suffrages sur le Candidat Socialiste*, à la seule condition qu'il ne soit pas lui-même un valet des Loges et qu'il ne veuille pour nous, ni vexation, ni persécution. » (1)

1. 17 janvier 1909.

Les électeurs libéraux dont il est ici question, ce sont les catholiques; mais la plupart de nos *Croix*, qui portent en tête l'emblème du Crucifix, estiment que le nom de catholiques est compromettant et de nature à effaroucher les honnêtes gens. Ils voteront donc avant tout pour un candidat *nettement démocrate*. C'est là la garantie indispensable, tellement qu'au second tour on pourra *voter pour le socialiste*, que dis-je? Ce sera *un devoir*, oui, un devoir de voter pour l'ennemi de la société. Il est vrai que M. Lefebvre qui a, comme tous ses amis, un sens spécial des réalités, suppose un socialiste bien doux, nullement sectaire, qui ne veuille ni vexation ni persécution pour l'Eglise, comme on sait que sont nos députés socialistes et les gens de leur parti.

Au lieu de discuter longuement de tels cas, ou d'en relater d'autres semblables, qui pourront trouver leur place ailleurs, il me semble préférable d'expliquer comment se forme et se propage une telle mentalité, en rapportant une consultation de graves moralistes, bien faite pour montrer, mieux que tout le reste, quel besoin ont les catholiques français d'être de plus en plus encouragés à la modération dans la politique électorale. Cette consultation vient de *l'Ami du Clergé* dont j'ai rappelé précédemment la valeur et la large influence. Elle parut dans le numéro du 8 juin 1905, (pages 501 et suiv.).

Mais, d'abord, un souvenir. On se rappelle le scandale causé par certaines déclarations de M. l'abbé Dabry, réclamant la préférence pour les candidats républicains, quelles que fussent leurs opinions, contre les conservateurs, même excellents catholiques. A part une choquante rudesse et brutalité de forme, son programme n'était pas très différent au fond de celui qu'on a vu exposé plus haut. Voici, en particulier, comment il appréciait l'avis de la minorité, dans le congrès de la Fédération électorale de 1897, à laquelle il a été fait allusion précédemment : « Ce qu'ils voulaient, hélas! on ne le savait que trop. Ils voulaient des candidats « catholiques », des candidats prenant l'engagement écrit de poursuivre l'abrogation des lois contraires à la liberté religieuse, à la Chambre, ou de ne jamais émettre un mauvais vote. D'autre allaient plus loin. Dans une des séances du Congrès national, dans la section où l'on s'occupait de la franc-maçonnerie, on demanda d'exiger de tout candidat la déclaration qu'il n'était pas franc-maçon. J'étais là par hasard. Je me dis : Ils sont fous! » (1).

Eh bien, *l'Ami du Clergé* donne raison à M. l'abbé Dabry sur ce dernier point, et décide qu'entre deux francs-maçons, également notoires, mais inégalement dangereux, et à défaut absolu d'un candidat meilleur, c'est un devoir de voter pour le franc-maçon dont il y a moins à redouter.

1. Les catholiques républicains, p. 575.

Avouons-le sur-le-champ, quoiqu'il soit exact de dire que l'abstention est le pire des maux, autant que ce mot d'abstention est synonyme de mollesse et d'incurie, nous ne pouvons comprendre que la conscience d'un catholique lui permette, et, à plus forte raison, lui impose de voter pour un excommunié, solennellement frappé par l'Eglise qui lui refusera la sépulture chrétienne, s'il n'a réparé son scandale. Si un tel homme peut être l'élu des catholiques, surtout si on leur fait un devoir de voter pour lui, ceux-ci prendront-ils les foudres de l'Eglise pour autre chose qu'un vague grondement? Les papes, les uns après les autres, et, plus récemment, Léon XIII, par la célèbre Encyclique *Humanum genus* du 20 avril 1884, leur ont dénoncé les francs-maçons comme la peste mortelle des sociétés chrétiennes : et, sous le prétexte très hypothétique d'éviter un mal moindre, on invoque la morale catholique, non seulement pour les excuser de donner leur vote à des francs-maçons notoires, ce qui pourrait peut-être trouver quelqu'explication, mais pour les y obliger.

L'Ami du Clergé est mis d'abord, par le consultant, en présence de deux candidats détestables, que distinguent seulement l'audace violente d'une part, et, de l'autre, une perfide astuce. Les supposant également mauvais, il oppose à la fameuse maxime « de deux maux il faut choisir le moindre », cette autre qui a cours, dit-il, en certains pays : « Entre deux pommes pourries il n'y a pas de choix. » Le moindre mal ajoute-t-il, n'existe pas ici. L'abstention s'impose pour éviter une coopération qui semble impossible à justifier. Elle diminuera le succès de ce vilain monsieur, aussi dangereux, quoique moins chiche de belles paroles, et elle permettra aux catholiques de se compter.

Tout cela est excellent. Mais si, entre ces deux candidatures mauvaises, l'une l'était moins que l'autre, on s'apercevrait alors qu'entre deux pommes pourries il y a encore un choix possible, voire obligatoire. Ce serait l'application du principe du P. Lemkuhl. *L'Ami du Clergé* y apportera d'ailleurs toutes les précautions indiquées par celui-ci; il répétera à qui veut l'entendre « qu'il vote la mort dans l'âme, etc... »

Mais le consultant avait résumé les divers mérites de ses deux candidats en remarquant que l'un et l'autre étaient connus pour francs-maçons, ce qui lui paraissait commander l'abstention à l'égard de tous les deux. *L'Ami du Clergé*, qui s'y serait attendu? déclare flairer là un piège. Et voici intégralement cette partie de sa réponse, avant tout commentaire :

Ce piège le voici : Rien n'est plus facile que de tirer argument de notre réponse pour conclure que, dans tous les cas où deux candidats irréligieux, francs-maçons, sont en présence, l'abstention s'impose aux catholiques.

Telle n'est pas du tout notre pensée. Nous le répétons, parce que la chose est grave et en vaut la peine : 1° s'il y a *identité réelle* de mal des deux côtés, point de choix à faire, c'est évident; 2° s'il y a *différence*, alors c'est le moindre mal que l'on *peut* et que l'on *doit* choisir.

On le peut, parce que, en théologie morale il est toujours licite de faire une œuvre qui n'est pas entachée de malhonnêteté, qui est bonne ou au moins indifférente en elle-même. Or, étant donnée l'alternative nécessaire de deux hypothèses entre lesquelles il faut opter, la moins mauvaise est *bonne* par rapport à l'autre, dans la mesure précisément où elle est *moins mauvaise*.

D'autre part, *on le doit*, parce que, en pareil cas, l'alternative entre voter et ne voter point se résout par un bien si l'on vote, par un mal si l'on s'abstient.

Or' la charité oblige de s'opposer à un mal qu'on a le plein pouvoir d'empêcher; plein pouvoir ici s'entend de la parcelle d'influence qui appartient au bulletin individuel du votant, quel que soit le résultat futur, actuellement inconnu, du scrutin.

On dit à cela : « Comment? Où voyez-vous un bien — car enfin il faut en convenir, le *moindre mal, c'est un bien* — dans le fait d'appuyer la candidature d'un misérable qui déteste l'Eglise, cherche noise aux religieux et aux curés, est franc-maçon notoire, qui... qui...? Ce misérable devient-il un honnête homme, digne de toucher votre main, parce qu'il a une certaine teinte de libéralisme, qu'il est partisan, par exemple, de la pleine liberté de l'enseignement? »

Pardon! Vous sophistiquez! Il y a chez cet homme quelque chose que je n'approuve pas et quelque chose que j'approuve. Comme vous, je déteste tout ce qu'il y a de mauvais. Mais je ne me résous pas, comme vous, à détester par là-même ce qu'il a de bon. Or, il a du bon; son concurrent n'en a pas. Si ce moins mauvais passe, voici quel sera le bilan de l'opération: un mal sérieux en moins, une liberté précieuse en plus; donc un bien à l'actif, au lieu du mal correspondant. C'est mathématique. Plaise à Dieu que les catholiques de France envoient à la Chambre une majorité de *francs-maçons* qui nous donnent la *liberté d'enseignement*, au lieu d'une majorité de francs-maçons — *inévitable*, comprenez bien cela — qui ne nous donneront rien du tout... que la persécution et la ruine sur toute la ligne.

Le principe de cette solution et l'hypothèse à laquelle on l'applique nous paraissent, à des points de vue différents, également faux et dangereux.

L'hypothèse, d'abord. *L'Ami du Clergé* prend soin, il est vrai, d'ajouter, pour la légitimer : « En fait de fantaisie spéculative, mon hypothèse vaut bien la vôtre. On a toujours le droit d'asseoir un raisonnement sur une hypothèse. J'ai proposé celle-ci, quoiqu'elle puisse valoir en fait, pour vous bien montrer que chez un candidat le fait d'être franc-maçon n'entraîne pas pour nous *ipso facto* le devoir de nous abstenir ». Mais cette dernière phrase, sans parler de ce qui la précède, montre bien qu'il ne s'agit pas simplement d'une fantaisie spéculative. Non, l'hypothèse est envisagée ici comme un cas pratique, et formée pour influer sur la conduite pratique à l'égard des candidats francs-maçons. C'est pourquoi la fantaisie n'y peut réclamer sa liberté entière, *ni surtout aller jusqu'à l'absurde*. Or, n'est-ce pas une aveugle chimère de supposer un franc-maçon partisan de la pleine liberté d'enseignement? Et quel peut en être l'effet, sinon de répandre parmi les prêtres très nombreux dont *l'Ami du Clergé* est l'oracle habituel, et par eux parmi le peuple catholique,

la persuasion qu'il y a des francs-maçons supportables et non indignes de leur suffrages ?

Le principe, à notre avis, est encore plus contestable, plus dangereux encore, parce que plus universel. N'insistons pas sur le vice du raisonnement par lequel on passe ici à l'application. Après avoir posé comme première prémisse qu'une action est toujours licite, pour une juste cause, quand elle est bonne ou même indifférente *en elle-même*, on nous dit dans la seconde : or, le vote pour le moins mauvais franc-maçon est un vote bon *par rapport à l'autre*. Avec de si larges prémisses, la conclusion peut-être plus large encore. Ne nous arrêtons qu'au principe. Il est contenu dans cette proposition : la moins mauvaise des deux hypothèses devient *bonne* par rapport à l'autre ; et, mieux encore dans cette autre qui dit tout dans sa concision : « *Le moindre mal, c'est le bien* ». Le voilà dans sa formule crue, le principe du moindre mal. Les applications en sont infinies, et l'on s'apercevrait que, contrairement au premier avis de *l'Ami du Clergé*, entre deux pommes pourries il y a toujours moyen de choisir.

Tout le monde reconnaît cependant qu'il y a un mal qui demeure le mal, même mis en comparaison d'un mal plus grand, avec une seule différence de degré, mais non de nature. On peut dire que le moindre mal est encore un bien, quand cette expression de moindre mal est vraiment équivalente de moindre bien, et ne désigne que l'inconvénient d'un choix *bon de sa nature*, quoique défectueux par certains côtés, comme l'était l'élection d'un catholique libéral, sans autre alternative possible, dans l'affaire d'Espagne. Mais entre deux choix formellement mauvais, le moins mauvais reste mauvais. Tel est le cas entre deux francs-maçons notoires. Et nous n'arrivons pas à concevoir comment on peut ne pas considérer comme un acte *mauvais en soi* celui de conférer par son vote la puissance législative à un ennemi juré de Dieu, de l'Église et de la société.

En voyant que ces notions sont devenues si confuses même chez les plus éclairés des catholiques français, quand il s'agit du devoir politique, on conviendra qu'ils n'ont pas besoin d'excitation aux accommodements, mais plutôt d'un certain retour vers l'intégrisme.

(A suivre). Emm. BARBIER.

LA FIN DU COURS DE M. NAUDET

Depuis les vacances du jour de l'an, M. l'abbé Naudet a consacré encore trois leçons à l'Inquisition, et ainsi s'est terminé son cours de cette année au Collège libre des sciences sociales. Nous n'avons pu assister à la première, et nous le regrettons d'autant plus que le prêtre-professeur y a dit son fait à l'antisémitisme, qu'il abhorre très spécia-

lement. Mais les deux autres, consacrées à Savonarole et à Galilée, lui ont fourni l'occasion d'un assez grand nombre de propos discutables, pour que nous puissions ajouter un post-scriptum utile à notre article du 15 janvier (1).

Sur Savonarole, voici quelques traits particulièrement caractéristiques :

... Ce qui fut la perte de Savonarole, c'est qu'il se heurta aux forces toutes-puissantes du capital. Ce vaillant et infortuné moine, s'il a été condamné par l'Inquisition, fut cependant vénéré par de grands saints, saint Philippe de Néri, sainte Catherine de Ricci, et aussi par Paul IV, qui cependant était tellement sévère qu'il avait des scrupules même sur l'orthodoxie des exercices spirituels de saint Ignace. Les victimes ont ainsi parfois raison contre les bourreaux. *Savonarole reste, en tout cas*, l'une des plus pures figures de l'ordre de saint Dominique. Savonarole, c'est le christianisme des pauvres, en face des ploutocrates du temps; c'est le christianisme démo*cratique et social devant le capitalisme*. La volte-face de la ville de Florence, lâchant son idole de la veille, forme un spectacle humain par excellence. « Ce n'est pas tout de tailler, encore faut-il coudre! » observait Catherine de Médicis devant le cadavre de Guise : Savonarole ne sut pas coudre, parce que les circonstances ne s'y prêtaient pas; il fut donc le martyr de sa générosité, et de la chimère de son idéal. Volontiers il eût voulu que, pour les pauvres, le clergé vendît ses calices d'or : il oubliait que, même après la vente des vases sacrés, les pauvres demeurent. Ce fut peut-être un pauvre esprit de gouvernement. Il faut aider le peuple, non se substituer à lui. La démocratie est une barque où chacun doit ramer à son banc : c'est fatigant, c'est ennuyeux, d'aucuns préféreraient être au gouvernail et diriger l'hélice; mais ce n'est pas ainsi que vont les choses, et que la justice sociale parvient à pénétrer le monde et à le réformer.

Cette fois, comme la première, le lecteur saura bien, pensons-nous, distinguer l'ivraie du bon grain dans des commentaires qui juxtaposent *assidûment l'une à l'autre. Venons à Galilée* :

... Le nom de ce fameux savant, Galileo Galilei fournit leur texte à une foule de prédicateurs du temps : *Viri Galilæi, quid admiramini?* répétaient-ils à plaisir. C'est ainsi que de nos jours, quand on veut être classé parmi les antimodernistes, on ne sait quelles allusions multiplier, avec plus ou moins de finesse, pour faire sa cour aux autorités romaines... Bellarmin, qui était un grand esprit sans doute, jugea néanmoins périlleux d'accepter la doctrine copernicienne sur le mouvement des astres. Aristote, qui avait été cependant condamné au XIII[e] siècle, fut ainsi déclaré intangible au XVI[e]... Soit dit en passant, les professeurs de cette époque enseignaient tour à tour dans les Universités des pays les plus divers; nos aïeux étaient d'admirables internationalistes. Si l'on revoyait aujourd'hui saint Thomas d'Aquin, qui s'était donné la peine de naître en Italie, enseigner à Paris après avoir professé en Allemagne, les nationalistes envahiraient la Sorbonne, et il faudrait mobiliser les brigades centrales... Mais on estima que le système de

1. Voir *La Critique du Libéralisme*, n° 7, 15 janvier 1909 : *Deux cours et un Avent; le cours de M. Naudet.*

Copernic (un chanoine, cependant!) allait à l'encontre de versets très précis de la Bible, et, quand Galilée reprit la thèse de Copernic, l'*odium theologicum*, ce travers qui exacerbe jusqu'à la cruauté les hommes les plus débonnaires, s'acharna contre Galilée, et c'est en vain que Baronius déclara : « La Bible enseigne comment on va au ciel, et non pas comment va le ciel » Certains jésuites clairvoyants inclinaient à appuyer Galilée; mais la Compagnie tout entière soutenait la thèse aristotélicienne. Jusqu'en 1820, à Rome, on refusait encore l'*imprimatur* aux livres qui enseignaient l'immobilité du soleil. Mon savant ami, l'abbé Moreux, publie en ce moment dans les *Annales*, sur les taches solaires, des articles qui, je l'espère, ne seront pas poursuivis par l'Inquisition. Quant au mot fameux : *E pur si muove*, il fut mis en circulation pour la première fois en 1761 : les mots historiques sont toujours faux. Galilée, après sa condamnation, tomba malade; il fut aussitôt gracié par le Pape, en dépit des délations sournoises dont n'avaient cessé de le poursuivre ses orthodoxes adversaires.

Ces notes, relevées au courant de l'avant-dernière conférence, demanderaient à être complétées par les persiflages vraiment indécents dont M. Naudet a fait suivre chacun des paragraphes du texte de l'arrêt rendu par le Saint-Office contre Galilée. Autant il est légitime de contester l'autorité de la Congrégation romaine en matière astronomique, autant il est pénible d'entendre un ecclésiastique, devant des bas-bleus infatués de cuistrerie toute primaire, donner libre cours à sa verve gasconne aux dépens des prélats d'il y a trois siècles, en leur faisant un crime de n'avoir pas prévu les Homais qui se gausseraient d'eux dans la suite des âges. C'est l'Église, quoi qu'en ait M. Naudet, et c'est l'Église en bloc, qui pâtit finalement des lardons qu'il a prodigués à quelques-uns seulement de ses représentants. Et il suffisait d'écouter les commentaires émis, à la sortie du cours, par telle ou telle de ses auditrices accortes ou revêches, pour être pleinement édifié sur les fruits d'un tel enseignement.

La dernière conférence a sans doute fourni, sur les principales questions que soulève le procès de Galilée, des réponses exactes et orthodoxes, mais de combien de bizarreries et de témérités le professeur les a assaisonnées! Nous citons :

... Léon XIII a ouvert les archives du Vatican; mais cet être multiforme et insaisissable, qu'on appelle « les bureaux », a rendu vaine cette libérale réforme. On écrirait un livre sur « l'art de lasser la patience de ceux qui annoncent l'intention de chercher la vérité ». Les archives romaines, enlevées par les troupes françaises pendant la Révolution, et rendues au Saint-Siège sous la condition qu'une traduction en retournerait à Paris, ont été truquées par Mgr Marini... Quand on songe que la thèse de Galilée sur la rotation de la terre a été proscrite comme suspecte d'hérésie depuis 1616 jusqu'à 1822, on s'étonne que des hommes graves aient attendu si longtemps pour confesser une aberration. Le décret de 1616 ne taxe pas la doctrine copernicienne d'hérésie, mais le sentiment des juges n'est pas douteux. Les cardinaux de l'Index, puis de l'Inquisition ne sont d'ailleurs pas uniquement responsables, et les papes Paul V et Urbain VIII, en ordonnant la publication

des décrets de 1616 et de 1633, ont entendu en faire des actes de l'autorité pontificale.

Mais est-ce à dire que l'infaillibilité pontificale y fut engagée ? Vous connaissez l'histoire du bonhomme qui, pour observer la règle de l'abstinence, baptisait carpe un poulet. Ce n'est pas plus bouffon que si nous admettions que, s'il plaît au pape de déclarer noir cet abat-jour vert qui entoure ma lampe, je n'ai pas le droit de dire au pape : « Non ! Très Saint-Père, cet abat-jour est vert ! » Dieu n'a pas versé dans un cerveau humain la possibilité de ne pas se tromper : ce n'est pas de cette manière que nous concevons l'infaillibité. Nous croyons que la Providence arrange toutes choses pour ses desseins. Le privilège de l'infaillibilité est conditionné : il ne s'exerce que lorsque le pape, parlant *ex cathedrâ*, c'est-à-dire comme docteur suprême, déclare qu'une doctrine, en matière de foi ou de mœurs, doit être retenue par l'Eglise universelle. Ces conditions ne se vérifient pas dans la condamnation de Galilée. Ce dogme n'a d'ailleurs joué qu'une fois, et c'est tout, lors de la proclamation de l'Immaculée-Conception, sur laquelle on a dit tant de bêtises. La forme du décret de 1616 et de la sentence de 1633 ne répond pas au programme des conditions requises pour qu'il y ait décision infaillible. Le Saint-Office a rendu un oracle qui est antiscientifique, mais comme il n'est pas infaillible, l'Eglise, en tant qu'Eglise, est sauve. Une Congrégation, aussi bien, n'est pas l'Eglise. L'Eglise, c'est vous, c'est moi, c'est tous ceux qui la composent librement, et le Pape ne peut pas dire, comme Louis XIV : « L'Eglise c'est moi ! » ; ceux qui disent le contraire sont de maladroits amis qui rendent un mauvais service à l'Eglice. La « monarchie pontificale » est la conception personnelle de quelques théologiens, dont j'ose contredire le sentiment, bien que je n'ignore pas combien les théologiens ont la dent dure et la rancune tenace, disposés qu'ils sont à tout vous pardonner, sauf d'avoir méconnu, par exemple, tel ou tel brocard d'Aristote. Quant à Galilée il n'est pas exact qu'il ait subi la torture, *territio realis ;* il n'en a éprouvé que la menace, *territio verbalis.* Et enfin, il est certain qu'il ne s'est pas rétracté intérieurement.

L'apologétique chrétienne a, vous le pensez bien, cherché à se débarrasser de cette déplaisante histoire du procès de Galilée. Mais comment faire ? On peut mettre les gens dans des basses fosses, on n'y peut jeter les idées... Les tribunaux humains, il est vrai, se trompent, eux aussi, et couramment : mais du moins ne prétendent-ils pas aux lumières surnaturelles, et ne s'adressent-ils pas aux consciences... Un Révérend Père a entrepris de disculper les Papes et les Congrégations romaines à ce propos, mais c'est une entreprise impossible, et il faut oser dire que Paul V et Urbain VIII ont positivement voulu engager l'Eglise en cette affaire, et la foule des théologiens courtisans les a suivis. Nous avons revu cela il n'y a pas très longtemps, quand d'innombrables oiseaux de proie, mus par une obéissance qui devenait lâcheté, ont surgi, qui se sont acharnés à dénoncer de tous côtés les contrevenants réels ou présumés à l'enseignement de l'autorité.

Sans doute les adversaires de Galilée peuvent invoquer des circonstances atténuantes, comme la nécessité d'éviter une brusque révolution dans les croyances ; et c'était le sentiment de Bellarmin : mais, à ce compte, les erreurs enseignées de toujours deviendraient irréformables ! Et puis, il ne suffit pas de ménager les attardés de droite : il faut aussi concéder quelque chose aux curieux de gauche. A coup sûr, on exagère quand on prétend que l'Eglise, en cette occurrence, contrecarra le progrès scientifique : c'est comme si l'on reprochait à Louis XIV d'avoir été hostile aux chemins de fer ; les protestants n'étaient pas plus coperniciens que les inquisiteurs romains. Luther, Melanchton, Calvin, vouaient à l'enfer les contempteurs de Josué arrêtant le

soleil, et Servet paya de sa vie cette opinion avec plusieurs autres : ce qui prouve que la mentalité est la même partout, et les préjugés des théologiens sont aussi injustes que ceux *des révolutionnaires quand ils guillotinèrent* Lavoisier.

Je dois noter ici un épisode comique, car le comique toujours se mêle aux choses les plus graves : il arriva un jour au grand mathématicien Henri Poincaré de dire que l'immobilité du soleil n'était pas plus démontrée que le contraire, et que l'expérience du pendule de Foucault n'était qu'insuffisamment péremptoire. Or, certains apologètes se jetèrent avec une hâte comique sur ce propos et en triomphèrent, pour le présenter comme une justification de l'Inquisition et une confirmation sans appel de la condamnation de Galilée. C'était oublier qu'il arrive aux *plus grands savants de contredire accidentellement*, par une incidente hypothétique, les conclusions les mieux assises; c'était oublier que les sciences dites exactes ne sont, pas plus que d'autres, à l'abri des incessantes revisions de l'avenir; c'était oublier que la géométrie d'aujourd'hui ne ressemble pas à celle d'hier, et que l'impossibilité, pour deux lignes parallèles, de se jamais rencontrer, est elle-même devenue sujette à caution. Mais le propos de M. Henri Poincaré n'avait pas la portée que lui ont donnée de tendancieux commentateurs : sa probité de savant avait simplement constaté que le système planétaire de Copernic, encore qu'exact, n'était pas d'une rigoureuse évidence, l'évidence rigoureuse demeurant du reste la chose la plus rare en ce monde.

Pour tout dire, une leçon de choses utiles se déduit de la condamnation de Galilée : à savoir qu'il ne faut pas inféoder le dogme à un système philosophique non éprouvé, et que la contrainte a pour effet constant de soulever les révoltes de l'opinion. Et, s'il est vrai que l'Inquisition n'a pas fait autant de victimes que d'aucuns l'ont imaginé, il reste que la répugnance de la conscience moderne à la répression des idées est un fait acquis, sur lequel on tenterait vainement de revenir. Nous aurions tort de garder une rancune éternelle à cette Eglise, qui demeure la grande éducatrice de l'humanité, dont sans doute bien des accrocs ont failli entamer la robe sans couture, mais dont les variations sont imputables, bien moins à elle qu'à des hommes, ses serviteurs maladroits, dont l'éducation en matière de tolérance n'était pas achevée..

Après quoi, M. Naudet a remercié son auditoire, et l'a convié aux conférences de l'an prochain, qui auront pour objet le protestantisme. Tout promet qu'elles seront animées du même esprit, et que les auditeurs se féliciteront de la modestie vraiment éblouissante avec laquelle ce prêtre condescend à parachever leur « éducation en matière de tolérance », trop négligée par l'Église elle-même.

Paul TAILLIEZ.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

I. — ENCORE LAMENNAIS

La *Revue pratique d'apologétique* a pour chroniqueur d'histoire, M J. Guiraud, professeur et écrivain d'un talent remarquable, mais grâce

à lui la revue, dans cette partie, devient fréquemment une tribune du libéralisme. Son compte rendu de l'ouvrage de M. l'abbé Boutard sur Lamennais en est un exemple. L'article que notre éminent collaborateur Hyrvoix de Landosle a consacré plus haut à cette œuvre en fait assez connaître le côté défectueux. M. J. Guiraud n'y voit, pour sa part, que matière à éloges sans restrictions. Dans les passages de sa chronique dont M. Hyrvoix de Landosle a cité quelques mots, on ne trouvera pas seulement cette sorte de réhabilitation de Lamennais par Léon XIII qui est devenue le thème banal des libéraux d'aujourd'hui, ou cette mystification si à la mode qui fait dater de 1891 ou de 1830 l'époque où l'Eglise a pris conscience de sa mission sociale. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est la partialité et le ton amer avec lesquels le chroniqueur de la *Revue pratique d'apologétique* rejette sur les défenseurs de l'orthodoxie la responsabilité de la chute de Lamennais, et l'application discrète, mais transparente, au cas de M. Loisy ou autres Lamennais au petit pied de l'époque actuelle. On ne peut s'empêcher de trouver bien fâcheux que des insinuations, ou plutôt des accusations aussi injustes et aussi dangereuses soient propagées par des organes ayant pour objet direct la défense de la vérité religieuse. M. J. Guiraud écrit :

Tout ce qui se passa dans l'âme sensible, dans l'intelligence altière de Lamennais pendant ces années de crise, l'auteur le démêle grâce à la correspondance tragique du Maître et à son livre si poignant sur les Affaires de Rome. Nous voyons par quelles douloureuses alternatives de soumission et de révolte, d'abattement et d'emportements, passa le solitaire de la Chesnaie, *le voyant de la démocratie, le prophète des temps nouveaux*, jusqu'au jour où, son mauvais génie l'emportant définivement, il s'éloigna du catholicisme en se redressant contre cette Eglise romaine qu'il avait auparavant exaltée, et prétendit rester chrétien en cessant d'être prêtre. Jamais crise d'âme ne fut plus tragique que celle-là. En la décrivant, en essayant de l'analyser et de faire le départ des responsabilités dans la catastrophe finale, M. Boutard était sur un terrain brûlant et périlleux. Il s'en est rendu compte, et à force de loyauté il a triomphé de toutes les difficultés du sujet. A Lamennais déchu il a su garder *cette sympathie que les âmes généreuses ne sauraient refuser aux vaincus*, et en face de ce génie enlevé à l'Eglise il n'a pas dissimulé la mélancolie que nous inspirent les grandes ruines.

Discutant les idées de Lamennais il a établi la distinction entre celles qui furent dangereuses et condamnables, et *celles qui sont restées et que l'Église elle-même devait un jour s'approprier. Précurseur en cela de Léon XIII, le solitaire de la Chesnaie réservait au catholicisme un grand rôle social dans la démocratie contemporaine....*

Ses écarts de doctrine et de langage étaient épiés par ces chrétiens fanatiques et étroits qui considèrent comme d'excellentes victoires la chute de de nouveaux Lucifers. L'Ami de la religion fut leur organe : il ne cessa de harceler de son orthodoxie malveillante l'âme de plus en plus ulcérée de Lamennais: et ainsi ces attaques haineuses, la trahison, les calomnies firent autant que son orgueil et son opiniâtreté pour le précipiter dans l'âbime. Il faut lire dans le livre de M. Boutard le récit de ces vilenies qui exaspérèrent encore plus que sa condamnation la sensibilité ombrageuse du directeur de l'Avenir. Elles lui inspirèrent d'ailleurs la démarche qui fut

l'occasion de sa perte, ce voyage de Rome où il mit en demeure le Pape de se prononcer sur des doctrines que l'Eglise romaine ne pouvait pas ne pas condamner. Elles le firent revenir sur son premier mouvement — le bon — qui avait été de se soumettre purement et simplement à l'encyclique Mirari vos; et ainsi, tout en condamnant la révolte finale qui sépara Lamennais de l'Eglise, il faut rappeler que l'intolérance étroite et fielleuse de certains catholiques porte la plus grave responsabilité de cette chute : MAJUS PECCATUM HABET. (!!) *Dans cette tragique histoire qui a enlevé au catholicisme l'un de ses plus puissants génies, il y a des leçons qui peuvent servir à tous les temps.*

Aussi nous réservons notre admiration pour ces bons Samaritains qui tout en adhérant de cœur à la sentence pontificale, essayèrent de panser les blessures de celui qu'elle avait foudroyé. On ne lira pas sans émotion les démarches que multiplièrent Montalembert, Benoist d'Azy et l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, pour retenir Lamennais sur la pente où le poussaient la haine de l'Ami de la Religion, l'inintelligence de Mgr de Lesquen, évêque de Rennes, les rancunes implacables des royalistes et des gallicans.

Malgré tout, une grande partie des doctrines de Lamennais ont survécu au désastre. Son esprit a inspiré ces catholiques belges qui ont su asseoir leur influence sur une politique résolument libérale et sociale (1). *Léon XIII, lui-même a « canonisé » plusieurs de ses enseignements* en les ramenant, par ses Encycliques, à la doctrine traditionnelle de l'Eglise, et les dégageant dangereuse exagération. Enfin, si au cours du XIXe siècle, le catholicisme s'est intéressé aux problèmes qui agitent la société moderne et, devant l'anarchie des idées contradictoires, a su mettre sur pied une puissante doctrine sociale, on le doit en grande partie à Lamennais, l'un des initiateurs de ce grand mouvement (2).

II. — A PROPOS DE « L'ACTION FRANÇAISE »

M. l'abbé Lugan vient d'écrire un livre contre l'*Action française*, où je suis mis en cause sur un point de détail, lequel est peut-être révélateur de la vraie pensée qui a inspiré tout ce procès. L'auteur s'étonne qu'ayant critiqué l'alliance du *Sillon* avec les protestants et les juifs, je trouve « toute naturelle » celle des catholiques « avec des athées » dans l'*Action française* (3). « L'athée cependant qui nie Dieu, l'âme, la révélation, Jésus-Christ, ne peut en justice être mis sur le même rang d'estime que celui qui, avec le catholique, admet ces croyances fondamentales. Par elles l'humanité s'élève au-dessus de la brute et ceux qui communient dans l'adhésion à ces grandes vérités ont entre eux un vrai lien spirituel. »

Cela revient sans doute à dire que M. l'abbé Lugan se sent plus en rapports d'idées avec Joseph Reinach et Ferdinand Buisson qu'avec Charles Maurras et Henri Vaugeois. Ce sont des goûts dont on ne discute point. J'avoue simplement ne pas partager celui-là, quoique je laisse aux néo-positivistes la responsabilité de leurs opinions personnelles et le soin de s'expliquer.

---

1. Ce que la Belgique doit à Lamennais n'est pas précisément ce dont les catholiques de ce pays se glorifieraient; le libéralisme outré des institutions, l'école de l'abbé Daëns, les écarts des démocrates sociaux.

2. Numéro du 1er octobre 1908.

3. *L'Action française et l'idée chrétienne*, p. 209-211.

J'espère d'ailleurs pour M. Lugan qu'il a lu et cité leurs écrits avec plus d'exactitude que les miens. Le texte qu'il donne comme m'appartenant est rapporté par moi comme une citation de l'*Action catholique française* (1). C'est d'ailleurs, sous sa plume, une phrase isolée du contexte et des faits auquels elle se rapporte. Plus loin, il estropie en le nommant le titre d'un de mes ouvrages (2).

Je remarquerai d'abord que M. Lugan fait la partie trop inégale en faveur de ceux qui ont sa sympathie. Car, en admettant qu'il y ait des « athées » d'un côté, il s'en trouve aussi de l'autre. Il ne parle que d'une « entente momentanée avec des spiritualistes, des juifs, des protestants » dont les « hommes sévères » de mon espèce font un grief contre le *Sillon*. Or, celui de mes articles auquel il se réfère reproduit plusieurs passages du *Sillon* où M. Marc Sangnier et son école disent expressément qu'ils tendent également la main aux *libres-penseurs* (3).

M. Lugan réduit encore trop la question par l'expression « d'entente momentanée », et en ne l'appliquant qu'à un fait de détail, tel qu'une conférence contre l'alcoolisme. Les déclarations du *Sillon* que j'ai rapportées avaient pour objet la formation « *d'un parti moral et social nouveau* », « *d'un nouveau centre d'unité morale* », où les catholiques s'uniraient à « *des hommes appartenant à d'autres confessions ou philosophies religieuses, des protestants, des libres-penseurs* », que le *Sillon* reconnaît « animés du même « *idéal chrétien* » que lui, et ayant eux aussi « *l'esprit chrétien* ».En un mot, le *Sillon ne veut pas que « l'union se fasse d'après la conformité du culte religieux, mais entre des hommes qui veulent réaliser, dans la société, le même idéal moral.* »

Voilà contre quoi je m'élevais. M. Lugau écrit en parlant de mes observations : « Les vrais amis de la raison et même d'une saine théologie trouveront ces affirmations et ces tendances pour le moins exagérées et dangereuses ». A cela je réponds deux choses : 1° Si tel est l'avis de M. Lugan, après lecture de mon article, pourquoi donc blâme-t-il dans l'*Action française* ce qu'il trouve défendable et légitime dans le *Sillon?* Ces trois lignes de lui sont la condamnation de son ouvrage. — 2° Je crois, contrairement à son avis, que la prudence chrétienne, la pratique constante de l'Eglise, ses décisions les plus récentes condamnent cette confusion entre catholiques, protestants, juifs et libres-penseurs, opérée *au nom d'un même idéal moral, religieux et chrétien.*

La réponse au reproche que M. Lugan m'adresse est maintenant bien facile. Au *Sillon*, l'union s'établit entre catholiques et libres-penseurs sur le terrain *moral et religieux;* ils communient dans un même idéal *chrétien* : « Il n'est pas vrai que tous ceux qui ont l'esprit chrétien soient dans les rangs des catholiques, et que tous ceux qui sont catholiques aient le véritable esprit chrétien. » (4)

1. L'*Action française*, 1er avril, 1907, pages 52-53.
2. Page 218.
3. L'*Action française*, 1er avril, pages 44 et suiv.
4. *Ibid.*, p. 47.

A l'*Action française*, catholiques et « athées » s'accordent sur le terrain *politique*. L'objet de leur accord est purement *politique*. Les uns et les autres reconnaissent également les droits sociaux de l'Eglise : ceux-ci, en vertu de sa mission surnaturelle, ceux-là en vertu de leurs relations avec l'intérêt national. L'un de ces deux accords est condamnable, l'autre ne l'est pas. J'ai donc pu blâmer le *Sillon*, sans me retourner contre l'*Action française*.

Il est surprenant que M. l'abbé Lugan n'ait pas découvert cette différence. Il est vrai que cela l'eût obligé à changer le titre de son livre dont la couverture dit une chose, et le contenu une autre. C'est un défaut capital. Il devait l'intituler : *Les néo-positivistes et l'idée chrétienne*. En attribuant les opinions de ceux-ci à l'*Action française* qui est un parti *politique* composé en très grande partie de catholiques irréprochables, et où les théories personnelles aux non-croyants sont étrangères à l'accord, je crains que M. Lugan, malgré ses déclarations, ne paraisse avoir visé le parti politique à travers les erreurs religieuses de quelques-uns de ses membres. E. B.

A CHACUN SON DU. — La *Corrispondenza romana*, dans son numéro du 20 janvier 1909, donne le texte d'un long article qu'elle dit emprunté au dernier numéro de la *Revue hebdomadaire*. Cet article qui figure sous le titre : « La lutte scolaire du Bloc français » est manifestement tiré, dans tous ses éléments, de la *Critique du Libéralisme*, notamment de ce qu'elle a raconté des Libres entretiens. On n'en trouve d'ailleurs pas trace dans la *Revue hebdomadaire*. Nous avons signalé cette erreur à la *Corrispondenza Romana*, et, quoiqu'elle ait gardé jusqu'ici le silence, nous ne pouvons douter que l'équité, la courtoisie et la bienveillance de son directeur pour une revue comme la nôtre ne lui fassent juger une rectification opportune.

INFORMATIONS TENDANCIEUSES. — Dom Besse, actuellement de séjour à Rome, vient de publier dans la *Gazette de France* du 11 février un article du plus haut intérêt sur le caractère fréquemment tendancieux des nouvelles religieuses envoyées à Rome, et aussi, chose encore plus frappante, de celles qui en viennent. Les premières, destinées à préparer une sorte de résurrection du gallicanisme, se trahissent par leur propre maladresse. Les autres, émanant de sources réputées pures, ont pour but d'empêcher un trop franc réveil de l'esprit catholique. Dom Besse évidemment bien placé pour savoir ce qu'il est opportun de dire, ne remarque pas seulement la réserve de la presse catholique sur les récents discours du Pape dont elle aurait dû signaler la force. Il ne craint pas d'avancer que les informations des journaux les plus catholiques sont fréquemment sujettes à caution. Et il raconte ce fait tout récent et extraordinairement suggestif : *Pie X parlait devant un groupe nombreux de pèlerins accourus de tous les diocèses de France. La plupart d'entre eux ignoraient l'italien ; il fallut recourir à un interprète qui leur traduisit l'allocution pontificale. Le prélat qui s'en chargea adoucit tellement la pensée du Pape que plusieurs assistants, familiarisés avec la langue italienne, n'en croyaient pas leurs oreilles. Des religieux français, qui avaient sténographié les Paroles du Saint-Père, ne pouvaient cacher leur surprise.*

Tout cela confirme singulièrement ce que j'ai écrit en plus d'un endroit sur le rôle joué à Rome par certains prélats d'ordre inférieur. E. B.

Le Gérant G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 5749

PREMIÈRE ANNÉE — N° 10 — 1er MARS 1909

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

SOMMAIRE :

	Pages
Emm. Barbier. — Quelques éclaircissements	387
Paul Tailliez. — Le Modernisme à l'étranger : En Italie.	417

INFORMATIONS ET DOCUMENTS :

Une lettre de Mgr Mignot	423
La « Maison sociale »	426
La nouvelle universalité de l'Église	428
M. Loisy au Collège de France.	431
Le « Sillon »	432
Question d'homonymes	433

DIRECTION, RÉDACTION :
M. l'Abbé Emm. BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)
Le numéro : Net 0 fr. 60
Les Abonnements sont d'un an

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS :
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)

Un an { FRANCE . . . 10 francs / ETRANGER . . 12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

QUELQUES ÉCLAIRCISSEMENTS

Une revue d'attitude tranchée attire inévitablement à son directeur des lettres de chaude sympathie, si elle a trouvé un public qui l'adopte, et d'autres, d'un genre différent, quel que soit son succès, Les premières ne nous ont pas manqué, grâce à Dieu, et cela dès le premier jour. Elles apportent le réconfort nécessaire et l'encouragement dans la lutte. Celles-là appartiennent à un domaine intime. Les autres sont venues naturellement aussi. Mais elles comptent peu, si ce n'est peut-être comme symptôme d'un certain état de l'opinion. A ce titre, en voici un spécimen, qui est d'un prêtre :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai la satisfaction de n'être point abonné à votre revue, mais on m'a passé et j'ai eu la patience de lire les fielleux articles sur la politique chrétienne, dans lesquels vous vous usez à décrier des hommes admirés de tous, des ligues et des journaux catholiques qui ont reçu l'approbation du Saint-Siège en plusieurs circonstances. Elle est pour tout le monde une réponse suffisante à vos critiques.

D'où prenez-vous donc ce droit, vous qui, suivant une voie toute contraire, vous êtes cavalièrement dispensé de cette forme nécessaire d'approbation qu'est l'*imprimatur*, sans laquelle il vous était interdit, comme à *tout* autre prêtre, d'entreprendre la campagne à laquelle vous vous acharnez depuis plusieurs années, ou qui avez passé outre quand cette autorisation vous a été refusée formellement, ainsi que l'*Ami du Clergé* vous l'a si bien dit l'an dernier?

Ce refus n'aurait-il pas dû vous faire comprendre le devoir de vous taire? Mais non, la condamnation solennelle dont un décret de l'Index vous a frappé n'a même pas obtenu ce résultat. Votre obstination est d'autant plus incroyable que vous étiez déjà suffisamment averti par le piteux échec de votre voyage à Rome, où vous aviez été éconduit par tout le monde, et surtout par le Saint-Père.

Vos efforts pour arrêter la splendide évolution qui s'achèvera par la réconciliation de la démocratie avec l'Eglise sont ceux d'un pygmée qui voudrait empêcher la terre de tourner. Vous perdez votre temps et vous ne pouvez rien. On vous connaît trop bien.

Agréez mes salutations.

Cet aimable correspondant ne fait que répéter ce qui se dit partout depuis un an. Or, si le respect, tout d'abord, si la bonne édification

et un devoir de charité chrétienne envers la masse catholique souvent peu instruite et éclairée, m'ont fait n'opposer jusqu'ici qu'un absolu silence à tant de jugements ou de bruits faux, alors que ma personne était seule en cause, j'ai une raison d'agir différemment à cette heure où leur persistance est de nature à porter un grave préjudice à cette Revue, que j'ai le droit et quelque motif de considérer comme ayant sa modeste utilité pour la défense de la vérité et de l'Eglise. On trouvera donc naturels quelques éclaircissements de ma part. Afin de réduire à leur juste valeur les griefs exprimés dans cette lettre, je parlerai successivement des approbations pontificales, de l'imprimatur, de l'index et de l'accueil reçu par moi à Rome.

LES APPROBATIONS PONTIFICALES

Pour beaucoup de gens, c'est chose presque aussi grave au point de vue catholique, de critiquer l'*Action Libérale* ou quelque Ligue similaire, que d'attaquer la Bible. Ce que j'énonce sous l'apparence d'un gros paradoxe est cependant devenu presque vrai, depuis que l'enthousiasme croissant des catholiques français pour les institutions démocratiques se traduit en pratique par l'abdication de toute initiative, par le besoin d'échapper à toute responsablité de leur conduite, et de tenir doucement leur conscience en sommeil, en substituant aux principes ordinaires de l'activité civique l'unique impulsion d'une autorité suprême, sur laquelle ils se reposent de tout. Et quand certains hommes ou certaines œuvres paraissent avoir obtenu la confiance de cette autorité, rien de ce qu'ils disent ou de ce qu'ils font ne peut plus se discuter sans atteinte à celle-ci. Ces hommes, ces œuvres entrent dans l'ordre des institutions sacrées. On les défend aussi jalousement que tout ce qui lui appartient. Allons jusqu'au bout : on a même pour elles un zèle plus ardent. La question de l'*imprimatur* le fera bien voir. C'est même là, si l'on se donne la peine d'y regarder, la vraie cause du bruit mené autour des incidents qui me concernent. La morale de ces éclaicissements doit justement être de remettre en état ces balances faussées de l'opinion.

Expliquons-nous donc.

L'Eglise seule est infaillible, et encore en matière déterminée. Ses représentants, eux, peuvent n'être pas exempts d'erreurs ni de passions. Cela étant, on nous accordera bien que tels ou tels laïques éminents, quelles que soient leurs capacités et leurs intentions, que telle ou telle association dirigée par eux, de quelqu'investiture qu'ils se réclament, ne jouissent pas d'un privilège plus absolu, et qu'il y a même une différence assez notable à faire. Pourquoi donc, à l'heure où tout le monde se préoccupe d'une reconstitution des forces catholiques,

serait-il mauvais et défendu de signaler la faiblesse de certains essais, surtout si, d'une part, on le fait en apportant des arguments précis, sérieux, et si, de l'autre, on se borne à demander, non la suppression de l'œuvre, mais son amendement?

Les approbations pontificales sont transformées pour ces associations ou ces hommes en rempart invulnérable. C'est un fait qu'ils en ont été comblés à l'envi, mais, cependant, pas plus que le *Sillon*, dont le cardinal Rampolla a béni, au nom de Léon XIII, « le but et les tendances »; sur qui, en 1906, le cardinal Merry del Val appelait, par une lettre publique, la faveur de tout l'épiscopat français; que nos évêques ont, en effet, patronné de toutes manières; à qui S. S. Pie X, lors du pèlerinage de 1904, adressa une allocution encore plus chaude que celle, toute récente, à la *Ligue patriotique des Françaises*. Et cependant le *Sillon* est aujourd'hui complètement déchu de cette faveur. Il est devenu pour le moins suspect.

Quelle est donc la valeur de ces approbations? Elles sont la récompense d'efforts souvent très méritoires, un encouragement, un précieux stimulant pour le zèle des catholiques, et une manifestation des sentiments, des intentions, des désirs du Saint-Père, qui oblige ceux qui en sont favorisés, autant qu'ils les honorent. Et c'est de quoi l'on paraît moins se souvenir. A tout le moins, c'est abuser sans respect de ces hauts encouragements que de les donner pour une ratification solennelle d'actes que le Saint-Siège peut ignorer, ou d'y chercher une sorte de blanc-seing pour l'avenir.

Les approbations retentissantes données au *Sillon* font-elles donc que j'aie été dans l'erreur en écrivant, en 1905, les *Idées du Sillon*? Non, cette brochure donnait dès lors la preuve évidente, appuyée sur de multiples documents, que cette école, après être entrée à pleines voiles dans le mouvement de l'américanisme, qui est une première forme du modernisme, se mettait en contradiction avec les règles de l'action sociale catholique tracées par les Souverains Pontifes, et cachait, sous l'apparence du zèle religieux le plus désintéressé, une passion politique ardente. Mais, tout le monde se plaisait alors à la considérer comme complètement couverte par ces approbations, on aimait mieux n'avoir pas à s'occuper du reste, et l'on feignait de trouver triomphale la réplique tirée de cet argument d'autorité, que Marc Sangnier opposait invinciblement à ses très rares contradicteurs.

Or, le Saint-Père ne peut que s'en rapporter aux informations que lui présentent ceux en qui il a confiance. Il bénit, il approuve les intentions parfaitement droites, les déclarations parfaitement orthodoxes, les programmes parfaitement louables, qu'on étale devant lui. Mais si, ensuite, les actes ne sont pas d'accord avec ces belles protestations? C'est ce qui arrivait pour le *Sillon*. C'est ce qui arrive aussi pour d'autres; et c'est ce qu'il faut laisser désormais à l'écrivain

sincère le droit de dire et de prouver (1). Le Saint-Père ignore que la conduite de telle ou telle ligue, ou de ses chefs, dément le programme qu'ils lui font approuver et bénir. Mais, pour eux, comme pour le *Sillon*, la plupart ne veulent ni l'entendre, ni le savoir, *ni admettre* qu'on en parle. L'approbation couvre tout, légitime tout.

On dit encore : mais ces critiques ne s'adressent, après tout, qu'à la tête, et non aux membres. Pourquoi rendre l'Association responsable des vues et de l'action personnelles de ses directeurs, au risque de dérouter la masse sincère ?

C'est encore exactement l'histoire du *Sillon*. Voyez ses groupes ruraux, et même urbains, dans certaines régions : un bon nombre se sont formés sous l'inspiration d'un zèle parfaitement droit et pur. Il est même bien à croire que, si, dès l'origine, leurs adhérents avaient connu le véritable esprit du mouvement dans lequel ils entraient, leur ardeur se serait frayé une autre voie. Cela n'empêche pas qu'une fois associés, le sentiment de la solidarité et la force de la discipline, la séduction des théories, l'enthousiasme pour le chef, soumettent toutes ces forces à une action unique et font pénétrer peu à peu partout l'*esprit du Sillon*. On le constate de tous côtés ; et c'est pourquoi la suspicion et le discrédit qu'encourent les chefs s'étendent justement à toute l'œuvre. Ce n'est plus seulement M. Marc Sangnier, c'est le *Sillon* qui est nuisible, qui stérilise des énergies précieuses et qui s'égare. De même, les membres de ces Associations sont, en bon nombre, et même pour la plupart, d'excellents catholiques, ne demandant qu'à suivre la meilleure direction, personnellement étrangers à des calculs mesquins et dérobés, et convaincus qu'ils concourent à une action franchement catholique, exempte de compromission avec la politique : cela n'empêche pas que la direction de ces Ligues stérilise en grande partie ces généreuses dispositions, détourne ces efforts de leur vrai but et les fait concourir à des résultats fâcheux.

S'il est vrai que l'*Action libérale*, et d'autres Ligues, malgré le bien accompli par elles, mais, peut-être aussi, sous le couvert de ce bien, maintiennent dans l'armée catholique des causes de division et d'impuissance, en soutenant, même insciemment, les résistances du libéralisme, qui donc nous fera un crime de les signaler, et de demander qu'on fasse disparaître, non ces Ligues, mais leur abus ?

L'IMPRIMATUR

Il est complètement faux que je me sois cavalièrement affranchi de l'imprimatur, comme si je ne faisais nul cas de cette prescription disciplinaire. Il ne l'est pas moins de donner à croire que l'imprimatur

1. Il semble qu'on puisse voir un indice de dispositions plus favorables à cette liberté dans la récente apparition du livre de M. l'abbé Lugan contre l'*Action française* avec le double imprimatur d'Albi et de Paris.

a été refusé à mes écrits après examen. Les faits vont parler d'eux-mêmes.

La série d'études religieuses que j'ai publiées s'ouvre par *les Idées du Sillon*, qui datent du printemps de 1905. L'imprimeur auquel mon éditeur avait confié ce travail, et dont le nom devait figurer avec le sien sur la couverture, habitant le diocèse auquel j'appartiens, j'adressai le manuscrit à mon Ordinaire, avec une lettre exposant les motifs de cette publication et sollicitant l'imprimatur. Au reçu de cet envoi, Sa Grandeur me répondit que, vu la faveur considérable dont le *Sillon* jouissait alors à Rome et auprès de l'épiscopat, il ne croyait pas pouvoir « favoriser par un imprimatur la discussion que je me proposais d'entamer », et courrier par courrier, me renvoya mon manuscrit. Il semble bien d'ailleurs que ce refus préalable ne signifiait que l'abstention de sa part, car, l'ayant ainsi compris et lui ayant adressé un des premiers exemplaires qui parurent, je reçus de Sa Grandeur un remerciement aimable.

Lorsque le succès de ce livre rendit peu après une réédition nécessaire, je renouvelai ma demande d'imprimatur. Cette fois, je fus renvoyé à l'archevêché de Paris. Or, le crédit avéré et les marques spéciales de faveur dont le *Sillon* jouissait à ce moment de la part du cardinal Richard rendaient nécessairement illusoire toute tentative de ma part. Je m'abstins donc.

La même difficulté, résultant des mêmes causes, s'offrait peut-être plus insurmontable encore, lorsqu'il s'agit, quelques mois après, de parler de l'*Action libérale*, alors en possession de tous les appuis officiels. Comme je me proposais justement de traiter des rapports de l'Eglise avec elle, et de soutenir en forme de thèses la doctrine traditionnelle sur ceux de la Papauté avec la politique intérieure des Etats, je conçus le projet de faire éditer *Rome et l'Action libérale* à Rome même, et de solliciter l'imprimatur du Maître du Sacré Palais. On conviendra du moins, que ce n'est pas l'attitude d'un homme qui s'affranchit délibérément du contrôle et qui préfère les voies obliques. Le R. P. Lepidi, après avoir invoqué plusieurs fins de non-recevoir, finit par répondre qu'il consentirait à examiner l'ouvrage, à la condition qu'il lui fût présenté avec le *beneplacet* préalable de l'archevêché de Paris. C'était me refouler dans l'impasse.

Voilà une première série de faits par lesquels je répondis aux articles de l'*Ami du Clergé* (29 juin et 25 juillet 1907), qui terminait sa critique acerbe, en invoquant l'absence d'imprimatur comme dénotant, chez moi, tout le premier, des traces « d'infection libérale », comme « un sans-gêne et un petit mystère d'indépendance » étonnant de ma part. Devant ce mystère éclairci, l'*Ami du Clergé*, qu'on ne peut suspecter d'ignorance en cette matière, confondant comme à dessein le refus préalable d'examen avec le refus formel d'imprimatur donné en connaissance de cause, concluait avec plus de rigueur que de bonne foi.

Nous savons maintenant que si le dernier ouvrage de M. l'abbé E. Barbier ne porte pas l'*Imprimatur*, c'est que l'Ordinaire *l'a refusé* à sa première brochure sur le « Sillon, » que le Maître du Sacré-Palais a refusé de s'occuper de son second ouvrage *Rome et l'Action libérale*, à moins que l'Archevêché de Paris n'eût préalablement donné un *beneplacet* que M. E. Barbier n'a pas cru devoir demander. Après avoir passé outre au refus de l'Ordinaire pour son premier ouvrage, au refus du Maître du Sacré-Palais pour le second, il n'a pas même demandé l'*Imprimatur* pour le dernier. Le n° 41 de la Constitution *Officiorum ac munerum* oblige tous les fidèles, même prêtres et bien pensants, à soumettre leurs ouvrages intéressant la religion et les mœurs à la censure épiscopale; aucun article n'oblige les Ordinaires à laisser passer tout ce qu'on leur présente. — (15 août 1907, page 746).

Heureusement, à l'encontre de ce jugement, on pourrait en invoquer d'autres émanant de canonistes d'égale valeur, et qui ramèneraient à une appréciation plus modérée; celui-ci, par exemple :

En France, la loi oblige-t-elle avec autant de rigueur (qu'à Rome), surtout pour les ouvrages qui ne traitent pas *ex professo* de l'Ecriture sainte, de la théologie dogmatique, morale et mystique, du droit canon? En fait, la plupart des auteurs se heurtent à un obstacle insurmontable, c'est la force d'inertie des Ordinaires, qui ne se croient pas obligés de faire examiner les livres, ou qui déclarent ne pouvoir pas le faire parce qu'ils ne pourraient y suffire (1). A l'impossible nul n'est tenu. Et c'est pourquoi beaucoup de livres et plusieurs revues qui devraient avoir l'imprimatur en France ne l'ont pas *Ce n'est pas leur faute.* (L'*Ami du Clergé*, 1er août 1895, page 547) (2).

A cette question : « Que faire si l'imprimatur est refusé sans motif exprimé ni connu? », le même *Ami du Clergé* répond encore ailleurs, après avoir rappelé l'obligation pour les évêques de faire examiner les livres à eux soumis, qu'en ce cas, l'auteur n'est pas tenu de laisser son ouvrage en manuscrit, et qu'il ne lui reste donc qu'à le publier sans autorisation, hormis ceux dont l'usage est interdit par là même qu'ils n'ont pas l'imprimatur. (26 novembre 1896, pages 1032 et 1033). Même réponse le 14 juillet 1892, (page 443).

A la fin de l'année 1907, quelques mois après l'Encyclique *Pascendi*, lorsque je fis paraître les *Démocrates chrétiens et le modernisme*, travail essentiellement doctrinal, je formai de nouveau le dessein d'éditer cet ouvrage à Rome. Le Maître du Sacré Palais fit à ma demande cette réponse déconcertante : « Je voudrais bien examiner votre livre et lui accorder l'imprimatur. Mais il s'agit d'une publication toute locale. Il me serait bien difficile de porter avec la prudence voulue un jugement sur l'opportunité en question. C'est pourquoi je suis fâché de ne pas pouvoir vous contenter comme je le voudrais. » (Lettre datée

1. Tel est le cas bien connu pour l'archevêché de Paris. (N. D. L. R.)

2. Cette réponse est antérieure à la Constitution *Officiorum*. Mais l'*Ami du Clergé* y soutenant et, à bon droit, l'existence de la loi, l'excuse alléguée a la même valeur dans les deux cas.

du 21 décembre). Cet ouvrage parut un peu plus tard avec l'imprimatur de l'évêque de Nancy. Le correspondant romain du journal de M. l'abbé Naudet, la *Justice sociale*, ayant eu connaissance de ce fait, l'exploitait à son tour, à la façon de *l'Ami du Clergé*, en ces doux termes :

Puisque nous sommes sur ce chapitre : délations et dénonciations, je vous apprends, si vous l'ignorez, que l'abbé Emmanuel Barbier, qui est considéré ici comme le grand délateur du clergé français, s'est vu refuser l'*imprimatur* pour un volume paru récemment et qu'il avait présenté au jugement du Maître du Sacré Palais. Inutile de donner le titre de ce livre qui n'est qu'un gros libelle diffamatoire, *nec nominetur in vobis*, on ne prononce pas le nom de ces choses-là. M. Barbier a, dit-on, été plus heureux en France où un évêque ami de votre Dalbin a couvert de sa signature cet odieux factum. (La *Justice sociale*, 22 février 1908).

Tout ceci amène à se demander, comme je le faisais dans ma réponse à l'*Ami du Clergé*, avant l'Encyclique *Pascendi* : quel est donc cet état d'esprit, prédominant depuis quelques années, par l'effet duquel, dès qu'on touche aux auteurs ou aux œuvres qui se réclament d'une politique libérale et démocratique, les écrivains dont les décisions du Saint-Siège finissent cependant par sanctionner les critiques ont moins de liberté pour attaquer l'erreur, que les novateurs pour la propager par le journal, la revue ou le livre ?

Les prescriptions disciplinaires de l'Eglise sont spécialement dirigées contre ceux-ci; cependant, l'on ne s'en fait guère une arme que contre ceux-là. Nous ne voyons chez l'*Ami du Clergé*, par exemple, aucune trace des mêmes susceptibilités au sujet de l'imprimatur, dans ses appréciations sur les ouvrages de MM. les abbés Dabry et Naudet pour lesquels il se montre rempli de bienveillance et de confiance, ou même pour l'*Essai de philosophie religieuse* de M. l'abbé Laberthonnière, dont il donne l'exposé en se défendant d'en faire la critique (1). Même s'il fait quelques réserves sur la doctrine théologico-démocratique de M. Naudet, il commence par cet éloge : « M. Naudet est un noble esprit et une grande âme, travailleur infatigable, lutteur toujours sur la brèche, *et soumis avec une docilité d'enfant aux moindres indications de l'Eglise. Avec cela, on est toujours sûr*, quand on tient une plume de journaliste, *de faire du bien et de mener le bon combat* (2). » Cela explique que l'*Ami du Clergé*, pas plus que d'autres, ne se soit inquiété de savoir avec quelle autorisation, durant nombre d'années, M. Dabry, dans la *Vie catholique*, M. Naudet, dans la *Justice sociale*, poursuivirent leur campagne ouverte en faveur de M. Loisy et de toutes les entreprises modernistes, et qu'il ait recommandé ce der-

1. *Les catholiques républicains*, par M. Dabry (*l'Ami du Clergé*, 1900, page 540). — *Pourquoi les catholiques ont perdu la bataille*, par M. Naudet (*Ibid.* page 541). — *Essai de Philosophie religieuse* (1904, pages 607 et suiv.)

2. *La démocratie et les démocrates chrétiens*, par M. Naudet (l'*Ami du Clergé*; 1900, page 1017).

nier journal. Au mois d'octobre 1901, l'*Ami du Clergé* répondait à un abonné qui demandait : est-il vrai que « la ligne de conduite de la *Justice sociale* soit en opposition avec les directions pontificales? Un prêtre ou un laïque instruit peuvent-ils, sans danger, ou fructueusement, lire ce journal? »

Il est absolument faux que sa ligne soit en opposition avec les directions pontificales. Elle s'efforce au contraire de les appliquer et de les défendre. Mais les directions pontificales, en indiquant le but à obtenir et les principaux moyens d'y arriver, laissent encore à étudier bien des questions particulières sur lesquelles on peut n'avoir pas le même avis. La *Justice sociale* est vive d'allure, hardie dans les solutions. Plusieurs estiment qu'elle va trop de l'avant; *mais il est à remarquer que ce reproche vient surtout de ceux qui n'entrent qu'à regret dans la voie tracée par Léon XIII ou même n'y entrent pas du tout.* On peut toutefois, tout en suivant les directions pontificales, ne pas aller du même pas que la *Justice sociale*; elle se donne elle-même comme un tirailleur d'avant-garde, toujours prête, sur un signe du chef, à rallier le gros de l'armée qui doit s'avancer moins; elle l'a déjà fait après quelque pointe trop hardie : *c'est la preuve de son bon esprit. — De danger il n'y en a aucun.* Cette lecture peut être fort utile à ceux surtout qui ne comprennent pas encore assez la nécessité de l'action sociale catholique, ou ne connaissent pas les moyens d'y donner leur concours (1).

Quant au *Sillon*, l'*Ami du Clergé* ne se contente pas de lui consacrer d'abord de longues apologies où il déclarait « *qu'on ne saurait accorder trop de confiance à ce mouvement des jeunes* » (1903, pages 468 et suivantes; 1905, pages 200 et suivantes), bien que d'autres eussent déjà signalé ses dangereuses tendances. Dérogeant à la gravité du moraliste pour prendre le langage de la basse polémique, l'*Ami du Clergé* dénonçait des traîtres et des délateurs dans ceux qui se permettaient ces critiques, et les traitait, ni plus ni moins, de « Vadécards » (2).

Bien plus, et par une étonnante contradiction, le 14 novembre 1907, alors que la discussion sur les *Idées* et les *Erreurs du Sillon* avait attiré l'attention de tout le monde, après que plusieurs évêques s'étaient publiquement prononcés contre lui et que nombre d'autres prescrivaient à leur clergé une complète abstention, l'*Ami du Clergé* qui lui avait précédemment consacré des études approfondies et qui l'avait assez étudié pour conclure « qu'on ne saurait accorder trop de confiance à ce mouvement des jeunes », se dérobait par un déclinatoire d'incompétence :

QUESTION — Le « *Vieux Moraliste* », qui a étudié avec son bon sens et sa netteté accoutumés le « Modernisme » et peut à bon droit se montrer fier de la concordance de son jugement avec l'Encyclique, a-t-il également suivi à ce point de vue les diverses publications du *Sillon*?

---

1. L'*Ami du Clergé*, 17 octobre 1901, couverture jaune, page 230.

2. L'*Esprit démocratique*, par M. Marc Sangnier. (L'*Ami du Clergé*, 1905, page 333).

A-t-il remarqué dans ce mouvement quelque chose de « moderniste »? Et si oui, peut-il citer et donner des références à l'appui?

RÉPONSE. — Le « Vieux Moraliste, » auquel nous avons transmis votre question, nous répond ceci :

« L'heure ne me semble pas venue pour l'*Ami du Clergé* de prendre position pour ou contre le *Sillon*. Pour ma part je m'y refuse, faute d'éléments suffisants pour apprécier très exactement les *idées* et les *faits* qui lui sont *propres*. Je comprends très bien les décisions disciplinaires dont il a été l'objet de la part de certains évêques, et qu'il est le premier a trouver justifiées en raison de ce qu'il y a de politique dans son mouvement. Je ne vois pas que, jusqu'à présent, l'on ait précisé à son actif des doctrines condamnables; et comme, à côté des reproches d'ordre pratique qui lui sont adressés, je vois le zèle catholique ardent des *Sillonnistes* honoré de compliments mérités, plutôt que de m'exposer à me faire une fausse opinion sur le compte du *Sillon*, j'aime mieux n'en avoir pas du tout, en attendant plus ample informé. Si quelqu'un de vos collaborateurs connaît assez les publications du *Sillon* pour en penser et parler en pleine certitude de jugement, qu'il parle; je l'écouterai pour ma part avec infiniment d'intérêt. Pour moi, je me tais, ou, si vous le voulez, je me récuse. » (Couverture jaune, page 234).

Outre un certain nombre de faits que d'autres ont rendus publics, je prends la liberté d'indiquer à l'*Ami du Clergé*, dans mes *Erreurs du Sillon* (1906), les chapitres II et III : doctrines novatrices du *Sillon* et la théologie de M. Marc Sangnier; dans *La Décadence du Sillon*, le chapitre *III* : Le respect de la hiérarchie, et le chapitre V : Errements nouveaux; et dans *Les Démocrates chrétiens et le modernisme*, le chapitre VIII : M. Marc Sangnier et le *Sillon*.

Mgr de Kernaëret, ancien professeur de droit canon à l'Université catholique d'Angers, avait donc bien raison en me disant dans une lettre datée du 30 août 1907, qu'il m'autorisait spontanément à rendre publique : « L'accueil que vous fait l'*Ami du Clergé* est une preuve que vous avez visé juste. Quant à la chicane sur l'imprimatur, tout prêtre qui a un peu vécu, sait bien que ce n'est qu'une chicane. »

Pour juger plus complètement de la situation, il faudrait maintenant jeter un regard du côté de ceux qui se piquaient de ne point rencontrer les mêmes difficultés que moi.

La *Revue du Clergé français*, dont nous avons précédemment caractérisé les tendances (1), pouvait dire, au cours même des comptes rendus où elle s'efforçait de disculper M. Loisy : « Ajoutons que tous nos articles bibliques ont été soumis à l'approbation de l'examinateur désigné à cet effet par S. E. le cardinal Richard (2). » Peu après, le directeur de cette Revue écrivait encore dans l'article *Dix ans après*, qui contenait sa profession de la foi progressiste et libérale :

1. La *Critique du Libéralisme*. Une Revue progressiste et libérale, 15 octobre et 1er novembre 1908.

2. Numéro du 1er novembre 1903, page 557.

« J'ai eu l'occasion de dire à nos lecteurs que, depuis plusieurs années, la *Revue du Clergé français* n'a rien publié, sur les matières bibliques, qui n'ait été soumis, au préalable, à l'examen de réviseurs officiels, particulièrement autorisés (1). » Le même M. Bricout y revenait encore plus tard, à l'apparition de l'Encyclique *Pascendi* « Depuis plusieurs années que, sur le désir de notre Ordinaire, nous avons soumis nos articles à l'examen de prêtres judicieux et autorisés qu'on nous a désignés, nous n'avons eu qu'à nous en féliciter... » (2).

Lorsque Mgr Turinaz, en dénonçant les *Périls de la foi et de la discipline*, releva entre autres de graves erreurs contenues dans le cours de religion de M. l'abbé Sifflet, collaborateur de M. Naudet, celui-ci objecta triomphalement à l'évêque de Nancy que les trois éditions de ce livre avaient reçu chacune l'imprimatur (3).

Muni de l'imprimatur, l'ouvrage de M. Paul Viollet sur le *Syllabus*, où l'auteur, non content de contester la valeur *ex cathedra* de ce grand acte, le qualifiait ouvertement de maladresse, essayait de prouver l'inopportunité et le non-sens de plusieurs des propositions, et allait même jusqu'à nier qu'on dût considérer ce document comme un acte personnel de Pie IX. Aussi fut-il plus tard condamné par l'Index. Et lorsqu'à la suite des premières protestations, M. Paul Viollet répliqua pour maintenir ce qu'il avait avancé, il obtint sans difficulté de Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon, une lettre expliquant que ce prélat ne croyait pas devoir lui refuser l'imprimatur. Muni également de l'imprimatur, l'ouvrage de M. l'abbé Dimnet sur la *Pensée catholique dans l'Angleterre contemporaine*, que ses tendances modernistes devaient également faire condamner. Dans un récent écrit, j'ai eu l'occasion de signaler la brochure d'un de mes homonymes, M. l'abbé Paul Barbier, sur la *Crise intime de l'Eglise*, parue peu de temps avant l'Encyclique *Pascendi*, œuvre de bonne foi, je le sais, mais qui, consacrée à la défense des prêtres démocrates, du *Sillon*, et des hypercritiques, concluait cette dernière partie, en disant : « Il n'est donc pas vrai que la foi du peuple catholique soit actuellement menacée par les nouveautés qu'on redoute ». Cette brochure était revêtue d'un double imprimatur (4). M. le chanoine Ulysse Chevalier ayant à publier son ouvrage sur la *Maison de Lorette*, destiné à ruiner la croyance commune relative à cet auguste sanctuaire, s'adressa au Maître du Sacré Palais ; il cite sa réponse dans une lettre adressée au *Temps* à la date du 25 mars 1907, et ajoute que la conséquence de son appréciation favorable fut une permission tacite de faire paraître ce livre.

Il faudrait lire aussi dans la *Crise du Clergé* par M. Houtin l'ana-

1. 1er décembre 1904, page 15.
2. 1er octobre 1907, page 13.
3. Semaine religieuse de Nancy, 29 mars 1902; pages 269 et 274.
4. *Les Démocrates chrétiens et le Modernisme*, pages 411 à 419.

lyse de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* par M. l'abbé Duchesne, publiée avec un double imprimatur. M. Houtin prend un plaisir perfide à montrer que les théories novatrices sur la constitution de l'Eglise, sur la formation des Evangiles, sur l'élaboration des dogmes, etc..., y sont insinuées avec un art consommé, et il conclut : « Ce livre est donc la ruine de l'enseignement traditionnel; on pourrait le définir : une histoire ancienne de l'Eglise racontée avec toute la science du vingtième siècle, dans la langue du dix-huitième et à la barbe des théologiens du seizième (1). »

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'un homme d'une orthodoxie aussi énigmatique que M. l'abbé Turmel, dont, pour ajouter cela en passant, l'*Histoire de la Papauté*, suffisamment connue de nos lecteurs, obtint aussi l'imprimatur, se soit permis ce persiflage en finissant son compte rendu du livre de M. Paul Viollet, cité plus haut, dans la *Revue du Clergé français :* « En terminant, je tiens à déclarer qu'on lira le livre de M. Paul Viollet avec le plus vif intérêt et le plus grand profit. J'ajoute que les âmes les plus soucieuses de l'orthodoxie peuvent le prendre sans crainte, car il est revêtu de l'imprimatur (2). »

Quant à nous, loin de méconnaître l'importance de la discipline ecclésiastique sur cette question, ni la sagesse des obligations qu'elle impose, nous ne cherchons pas seulement dans les faits cités plus haut l'explication des paroles de Pie X prescrivant aux évêques, dans l'Encyclique *Pascendi,* de remplir tout leur devoir en interdisant sévèrement tous les livres dangereux, fussent-ils revêtus de l'imprimatur, « car cet imprimatur a pu être accordé sur examen inattentif, ou encore par trop de bienveillance ou de confiance à l'égard de l'auteur »; nous concluons encore, de la comparaison de ces faits entre eux, qu'inversement, et quoi qu'il en soit du droit, l'absence d'imprimatur n'était en ces derniers temps ni la preuve d'une volonté en faute, ni un motif suffisant par lui-même de suspecter une œuvre.

L'INDEX

Mon ouvrage *Le Progrès du libéralisme catholique en France sous le Pape Léon XIII* (2 vol. in-12 de 530 et 620 pages) et une plaquette explicative de cette œuvre : *Ne mêlez pas Léon XIII au libéralisme,* ont été prohibés par un décret de la S. Congrégation de l'Index, signé le 25 mai 1908 et promulgué le 30 du même mois.

Puisque ces écrits ont subi cette sentence, c'est qu'ils contenaient de quoi la justifier. Il ne peut y avoir de discussion sur ce point.

---

1. *La Crise du Clergé.* Deuxième édition, pages 150 à 166.
2. 1er décembre 1904, page 89:

Est-ce à dire que le Saint-Siège ait jugé spontanément cette condamnation opportune et nécessaire? Certaines circonstances qui l'ont accompagnée permettent de répondre non avec certitude. Ces circonstances, les voici :

Je vins à Rome, pour la première fois de ma vie, au milieu du mois de février 1908, un an après la publication de l'ouvrage dont il s'agit. Il y était bien connu, car, j'avais pris soin de l'envoyer aux personnages les plus éminents, sans négliger l'entourage immédiat du Saint-Père. J'appris dès mon arrivée qu'il avait frappé l'attention, et que naturellement, par l'effet d'un zèle sans doute très sincère, mais qui se trouvait servir en *même temps* des causes personnelles, il avait suscité une vive agitation dans certains milieux. Un membre de la Secrétairerie d'Etat me dit même à ce sujet ces paroles absolument textuelles : « Pour obliger le Saint-Père à vous condamner, on a invoqué tous les credo et tous les dogmes, et l'on a été jusqu'à répandre le bruit que cet ouvrage vous avait été commandé par le Vatican même contre la mémoire du pape précédent. » Cependant, lors de mon séjour à Rome, il n'était *nullement question* au Vatican d'une sentence publique contre moi. J'appris encore de source non moins sûre, que mon ouvrage avait été plus d'une fois consulté à la Secrétairerie d'Etat, et l'on me fit même compliment d'avoir produit des documents qu'on n'y connaissait pas ou qu'on avait perdus de vue. Le cardinal Gasparri, parlant d'une de ces pièces, *avait exprimé le regret de ne l'avoir pas* connue assez tôt pour l'insérer dans le LIVRE BLANC, en réponse aux récriminations de M. Combes contre l'opposition perpétuelle du clergé. Il s'agissait du discours du Président Carnot aux nouveaux cardinaux, Mgr Lecot et Mgr Bourret, pour la remise de la barrette, dans lequel il se félicitait de *l'unanimité avec laquelle l'épiscopat témoignait* sa déférence envers le gouvernement républicain, et louait leurs Eminences d'avoir été élevées à cette haute dignité de l'Eglise, sur la proposition de ce gouvernement, à cause de leur zèle à servir la politique de ralliement.

J'eus l'honneur d'être reçu en audience par le cardinal secrétaire d'Etat. Je savais qu'il avait fait examiner mon ouvrage. Il amena la conversation sur ce sujet et me fit, à propos de la liberté avec laquelle j'avais apprécié le rôle de Léon XIII, des observations que j'écoutai dans un silence respectueux, d'abord parce que mon devoir était de m'incliner, et aussi parce que l'heure ne me parut pas convenable pour expliquer les raisons de ma conduite. Ces observations, bien que précises, furent assez exemptes de sévérité pour permettre à l'entretien de se porter ensuite très librement sur tous les sujets intéressant l'état religieux de la France. L'audience se prolongea même si bien que, craignant l'excès d'indiscrétion, j'enfreignis l'étiquette en me levant avant d'être congédié. Sur le seuil de la porte, Son Eminence daigna s'informer si je restais encore quelque temps à Rome,

et, sur ma réponse affirmative, me laissa aller avec ce dernier mot : « Eh bien ! au plaisir de vous revoir ».

Peu de jours après, je fus admis près du Saint-Père qui daigna me traiter avec une bienveillance marquée, comme je le raconterai plus loin. Dans sa bonté paternelle qui le porte à ne pas mêler, hormis les cas nécessaires, la douleur d'un reproche aux consolations que ses enfants viennent chercher à ses pieds, il ne fit aucune allusion à cette affaire. Ce n'est évidemment pas de ce silence que je serais en droit de tirer un argument favorable. Mais il reste celui, positif, de la faveur témoignée, et il s'ajoute aux autres pour exclure l'intention d'une sentence officielle.

Comment celle-ci fut-elle donc amenée ? On sait que jusqu'à la réforme de la curie romaine accomplie par Sa Sainteté Pie X, en juillet 1908, la Congrégation de l'Index n'avait pas pour fonction de rechercher les livres suspects, mais jugeait seulement ceux qui lui étaient déférés par les personnes compétentes. Cela explique que nombre d'œuvres contenant de perfides erreurs n'aient pas été frappées, faute d'avoir excité l'attention et les alarmes de ceux qui les pouvaient traduire à ce tribunal, tandis que d'autres, infiniment moins offensives, telle la traduction des Evangiles par Henri Lasserre, poursuivies avec ardeur, tombaient sous ses coups : car si la Congrégation de l'Index ne prenait pas l'initiative, en revanche, elle se prononçait nécessairement sur les cas à elle soumis.

Or, peu de temps après mon départ de Rome, plusieurs prélats français, et, parmi eux, quelques-uns de ceux auxquels mon ouvrage déplaisait le plus, s'y trouvèrent réunis à l'occasion d'un grand pèlerinage de dames. A l'instigation d'un prêtre intrigant qui venait de s'y rendre aussi, et du groupe romain dont les agissements m'avaient été précédemment signalés dans les termes qu'on a vus plus haut, ces prélats s'accordèrent pour demander la condamnation de mes écrits. Parmi eux, on peut citer le cardinal Lecot, puisqu'il ne faisait à ce moment aucun mystère de ses intentions et en parlait tout haut. La chose ne parut pas d'abord marcher à souhait, car, un moment, les comparses engagèrent ces prélats à porter d'abord sentence contre moi dans leurs diocèses respectifs, afin que Rome fût influencée par ces actes ; mais enfin leurs instances obtinrent gain de cause ; mes ouvrages furent mix à l'index, en compagnie d'écrits modernistes, et, sous la même forme que ceux-ci, prohibés en toute rigueur.

Rien ne manqua donc à l'humiliation de l'auteur, rien non plus au succès de ceux qui s'étaient fait un devoir de le poursuivre, car le discrédit tombé sur lui ne pouvait être plus complet.

Quel sens et quelle portée attribuer à cette condamnation ? Etait-elle doctrinale ou simplement disciplinaire ? Condamnait-elle le fond

du livre ou seulement quelques témérités d'appréciation? Rien ne le disait, et l'on peut ajouter, en un sens, que peu importait, car l'effet de déconsidération demeurait le même. Le champ s'ouvrait donc libre aux adversaires.

Les journaux modernistes d'Italie, oubliant leur campagne contre l'Index, félicitèrent insolemment le Pape de m'avoir frappé. L'*Avvenire d'Italia* entre autres, que devaient imiter les journaux démocrates chrétiens de France et de Belgique, après m'avoir appelé un *malfattore intellectuale*, un *malfattore della penna*, etc... se réjouissait du coup porté à un écrivain qui avait attaqué le *Sillon*, le Ralliement et l'*Action libérale*, et englobait aussi dans cette réprobation évidente mon récent « pamphlet », les *Démocrates chrétiens et le modernisme* (1).

Le décret de l'Index devenait le triomphe de la démocratie. C'est ainsi que le *Semeur*, organe de la *Jeunesse catholique* en Bourgogne, disait, le 5 juillet 1908, sous ce titre *Modernisme* et *Démocratie :*

Notre directeur avait dénoncé, il y a quatre mois déjà, la manœuvre déloyale mais habile d'un parti, d'accoler ces deux mots. Rome vient de parler; elle a condamné, *non moins sévèrement que les ouvrages modernistes*, deux récents volumes de M. l'abbé Emmanuel Barbier, le théoricien du parti dont nous parlons : *Les Progrès du libéralisme catholique sous Léon XIII* et *Ne mêlez pas Léon XIII au libéralisme*. L'action *sociale* des catholiques risquait d'être entravée par l'étroitesse de vue de plusieurs : le Pape l'a libérée; qu'il en soit remercié.

M. Gellé, membre du Comité central de la *Jeunesse catholique*, en prenait également occasion d'écrire dans le *Peuple français* du 4 juillet 1908 un article de tête intitulé *La Route libre*, où, prétendant qu'une certaine école établissait systématiquement une confusion entre modernisme et démocratie, il développait la conclusion du *Semeur :*

Vous vous imaginez la joie de nos braves adversaires! Ils avaient été un peu déconcertés par la poussée sociale et démocratique qui s'était faite après les Encycliques de Léon XIII. Devant ce grand effort, ils ne pouvaient plus aussi facilement montrer en l'Eglise « l'Eternelle ennemie du progrès et du monde moderne », il y avait pour s'élever contre leur dire et les faits et les paroles; cette fois ils allaient reprendre l'avantage! et déjà on en entendait répéter à l'envi : « La direction donnée par Léon XIII sur le terrain social n'était pas la direction de l'Eglise; l'Eglise sera toujours antisociale, antidémocratique, antipopulaire, et la meilleure preuve c'est qu'aujourd'hui Pie X condamne ce qu'avait dit son prédécesseur! » Il faut avouer que s'ils avaient cru aux livres de M. l'abbé Barbier, ils avaient le droit de parler ainsi. Ce théoricien de la campagne s'efforçait en effet de prouver que le glorieux pontificat de Léon XIII avait été une erreur dans les solutions données aux questions sociales et aux questions politiques. Mais comme Léon XIII brisa la première attaque, Pie X brisa la seconde; il libéra l'Eglise et rendit la voie libre à ceux de ses fils qui

1. Voir l'*Unità cattolica* du 3 juin 1908.

voulaient faire œuvre sociale profondément chrétienne et hardiment démocratique. La condamnation de l'abbé Barbier vint montrer que le Pape n'avait pas voulu par son Encyclique sur le modernisme rayer de l'histoire de l'Eglise la sublime page où se lit l'Encyclique sur la condition des ouvriers.

En parlant d'une certaine école qui a inventé les *catholiques sociaux* comme si, avant son apparition, l'action sociale eût été étrangère à l'Eglise, ou comme si cette école avait pris de nos jours un brevet pour l'exercer, j'ai bien pu penser et dire, avec documents à l'appui, qu'elle avait parfois tort de placer ses théories particulières sous l'autorité des encycliques de Léon XIII. Mais je n'ai jamais écrit un mot tendant à montrer que les actes de ce pape ont été une erreur dans la solution des questions sociales. C'est là une invention grossière, indigne de tout homme consciencieux. Il est vraiment étrange de voir les représentants de la *Jeunesse catholique* tirer avec tant de mauvais goût leur apologie d'une mesure pénale avec laquelle on ne lui découvre aucun rapport, et comme si elle était prise en leur faveur.

Il ne l'est pas moins de les voir tellement préoccupés de sauver la face de la démocratie qu'ils en oublient le danger du modernisme. Modernisme et démocratie, je n'ai jamais identifié ces deux formes abstraites. Mais, avec un luxe de preuves qui a découragé toute contradiction, j'ai démontré que ce sont principalement les chefs du mouvement démocrate chrétien qui ont vulgarisé, soutenu, propagé les tendances et les erreurs modernistes. C'est là un fait dont aucun catholique ayant le zèle de la foi ne devrait détourner l'attention. En prétendant que Pie X a voulu, par ma condamnation, rendre la route plus libre aux partisans d'une action hardiment démocratique, M. Gellé et ses amis dénaturent cet acte, avec aussi peu de convenance vis-à-vis de l'autorité qui parle qu'à l'égard de celui qu'elle frappe, et cela au profit d'une cause très discutable, sinon mauvaise.

M. l'abbé de Lestang, associé à M. l'abbé Desgranges dans son ardent enthousiasme pour le *Sillon*, et ensuite, dans sa rupture violente avec M. Marc Sangnier, a trouvé, pour confirmer cette thèse de M. Gellé, quelque chose de plus ingénieux encore et de vraiment admirable. Selon lui, il y a cette différence entre le cas de MM. Dabry et Naudet et le mien, que ceux-ci ont été condamnés, non pas comme fauteurs de modernisme, mais par motif disciplinaire, tandis que la sentence portée contre moi est doctrinale. J'extrais, en respectant leur style, les lignes suivantes parues dans son journal *Le Progrès républicain* (19 juillet 1908), donnant le compte rendu d'une conférence faite par lui sur « les démocrates catholiques en face des partis et en face de l'Eglise » :

En effet, on sait très bien, maintenant que le pape a défini le modernisme en le condamnant, la différence qu'il y a entre cette théorie nouvelle et la démocratie. Le modernisme est un enseignement doctrinal et

exégétique qui nie le catholicisme (1). Donc, ceux qui professaient cette doctrine n'étaient pas des catholiques. C'est tout ce que le Pape a dit et avait le devoir de dire en sa qualité de chef de l'Eglise. Il a condamné une doctrine religieuse, et c'est tout. Les condamnations des abbés Dabry et Naudet sont disciplinaires plutôt que doctrinaires. Et M. l'abbé de Lestang sait pertinemment par un de ses amis retour de Rome que la condamnation récente de M. l'abbé Barbier était due autant pour les idées émises que par le désir que Rome avait de montrer qu'il était faux de dire que l'Eglise catholique condamnait la démocratie.

Ces échantillons suffisent pour montrer quel heureux parti on a su tirer de cet incident. Ils n'ont pas de quoi surprendre, quand on voit les doutes et la suspicion que les esprits même exempts de semblables préventions en ont conçu. Cependant, à défaut de précisions contenues dans la sentence, à défaut de l'intelligence qu'un sens catholique tant soit peu éclairé aurait pu en donner, un fait péremptoire montrera qu'il faut en restreindre les motifs, et par conséquent le sens et la portée, aux observations qui m'avaient été faites par le cardinal Secrétaire d'Etat. Moins de huit jours après la promulgation du décret, je recevais de Rome, par l'intermédiaire d'une personne autorisée, l'encouragement à ne point déserter la lutte; on attendait de ma part un acte de soumission qui ne pouvait faire doute, et l'on me conseillait de publier à nouveau, d'ici à quelques mois, mon ouvrage, en changeant le titre, en supprimant quelques pages qui mettent plus directement en cause le Pape Léon XIII, et en évitant de le rendre responsable d'une situation dont le tableau mérite d'ailleurs d'être conservé. Par déférence pour un avis venu de si haut, j'ai préparé cette correction. Une telle bienveillance valait bien ce nouvel acte d'humilité. Mais, si je devais être placé dans la nécessité de recourir au Maître du Sacré Palais pour l'imprimatur, et non à d'autres, on s'expliquerait, après ce que j'ai raconté plus haut, que j'arrête là des démarches qui demeurent libres de ma part.

Il faut d'ailleurs bien se garder de voir dans la solution qui m'était indiquée avec tant de condescendance, et dans les paroles encourageantes qui en accompagnaient l'avis, une sorte de contradiction avec la condamnation publique. C'était, au contraire, une demande de souscrire une seconde fois à celle-ci sous cette nouvelle forme. Pourquoi n'avouerais-je pas que je sentais l'humiliation redoublée? Cela me rendait aussi plus sensible la rigueur d'une sentence formelle que n'avait point adoucie le *donec corrigatur*, « jusqu'à correction », dont l'application m'était proposée comme si facilement réalisable.

Il faut donc conclure simplement, qu'en présence des instances persistantes du parti libéral, le Saint-Siège qui avait déjà dû récemment, et dans les circonstances les plus graves, lui imposer une conduite opposée

1. Le modernisme est cela, et autre chose encore. C'est oublier qu'une partie de l'Encyclique est consacrée au moderniste réformateur.

à ses inclinations, n'a pas cru devoir ajouter à ces exigences le refus de condamner un auteur dont l'initiative trop hardie justifiait la censure, et, par suite, a décidé de lui en laisser supporter toutes les conséquences possibles.

Si lourdes et si écrasantes qu'elles soient, celui-ci soutiendra néanmoins son effort jusqu'à ce que la complète stérilité lui en apparaisse démontrée.

UNE AUDIENCE DU SAINT-PÈRE

L'éclat de cette condamnation parut une occasion propice de donner plus librement cours à certains bruits par lesquels on cherchait à m'enlever définitivement tout crédit. Ce voyage de Rome, que j'avais entrepris à l'insu de mes amis mêmes, et pour ma stricte édification personnelle, se transformait en je ne sais quelle mission diplomatique dont le complet échec achevait de rendre évident l'éloignement du Vatican pour ma personne et mes idées. Des informations venues on ne sait d'où avaient appris à une foule de gens que j'avais été éconduit. Si quelques personnes informées, à titre privé, de mes impressions consolantes, venaient à en parler, des prêtres, des religieux, fort estimés leur répondaient par un démenti, en affirmant que je n'avais point été reçu par le Pape. Je connais tel archevêque du midi, qui, étant venu à Rome après moi, rapportant à son retour ce qu'il y avait recueilli, racontait dans une réunion de prêtres que le Saint-Père n'avait pas voulu me voir, et qu'il m'avait fallu recourir à des intrigues assez misérables pour me trouver un jour en sa présence.

On fit mieux encore. Rentré en France dans les premiers jours de mars, je m'étais interdit dans la polémique tout usage de ce que j'avais pu entendre à Rome, toute allusion publique à l'accueil que j'y avais reçu; et tout ami qui en recevait de moi la confidence était prévenu d'avoir à observer strictement la même réserve. Il arriva même que, par un malentendu avec l'un d'eux, le journal *La Brigade de fer* en ayant laissé percer quelque chose, j'écrivis à l'auteur de cette indiscrétion involontaire pour le prévenir qu'il fallait s'attendre à un désaveu de ma part si l'on allait plus loin. Celui-ci pourrait en témoigner. Or, tandis que je m'enfermais dans cette discrétion respectueuse, le bruit se répandait dans certains milieux que j'exploitais scandaleusement contre toute vérité les paroles que j'avais pu entendre; à telle enseigne qu'un évêque ami de l'*Action libérale* m'écrivait pour me conjurer de mettre un terme à cette entreprise, me disant, ce sont ses paroles textuelles, qu'au Vatican on était irrité de la campagne que je faisais, d'un bout de la France à l'autre, pour rendre le Saint-Père solidaire de toutes mes appréciations.

Je me permets de croire au contraire que le silence gardé par moi jusqu'ici contraste assez avantageusement avec l'indiscrétion préten-

tieuse de tant d'autres en pareille circonstance, qui n'ont pas manqué de faire connaître aussitôt *urbi et orbi* l'honneur reçu par eux, et d'en tirer avantage pour leurs idées. Après tout, pourquoi donc ce qu'on trouve si naturel de leur part m'eût-il été interdit à moi seul? Et qu'aurait-on trouvé à dire si, au sortir de l'audience pontificale où je fus traité avec une spéciale faveur, j'en avais fait passer la nouvelle dans les journaux, comme il m'eût été si facile? Cependant n'aurait-ce pas dû être là le préliminaire naturel et indispensable des menées qu'on m'impute?

Désormais, vis-à-vis d'un homme terrassé par le Décret de l'Index, on allait se donner carrière. Ce qui s'était colporté sous le manteau pouvait s'imprimer sans danger. On vit, par exemple, le *Peuple français*, encore dirigé par l'abbé Garnier, mais où les directeurs de la *Jeunesse catholique* avaient déjà toute l'influence, prendre à son compte les informations de la *Grande Revue*. Selon celle-ci, j'allais à Rome délégué par l'*Action française* où je fais « fonction de grand aumônier. » Par malheur, je ne suis même pas adhérent de cette Ligue, quoique j'en reçoive les publications, et malgré une profonde sympathie pour elle, redoublée par la répulsion que m'inspirent les procédés inconséquents et déloyaux de certaine école catholique envers celle-ci. Voici ce que racontait la *Grande Revue* :

> L'abbé monarchiste vint au Vatican et, dans un langage plein de flamme, exposa au Saint-Père l'objet de sa mission. Le modernisme lui fournit une entrée en matière avantageuse : il le flétrit; mais le libéralisme n'était pas moins exécrable : car ces deux fléaux ne conspiraient-ils pas à ruiner les sociétés et les gouvernements, au spirituel et au temporel? Il appartenait au Pape de les combattre et de les détruire, l'un comme l'autre. — Le pape écoutait toujours; l'abbé continua. — L' « Action Française » avait déclaré la guerre aux modernistes comme aux libéraux; contre eux, elle avait brandi le principe de l'autorité; d'un vigoureux effort, elle entendait restaurer en France Dieu, le Pape et le Roi; ces trois noms sont inscrits sur son drapeau, ils ne triompheront pas l'un sans l'autre : au pays de Clovis et de saint Louis, on ne saurait séparer sans crime la foi religieuse et la foi monarchique. L' « Action Française » implorait de Pie X un encouragement et une bénédiction. Pour le coup, le pape perdit patience. « Ni je n'approuve, ni je ne bénis », répondit-il assez durement, et il montra la porte à l'abbé. L'affaire fit quelque bruit. Soit que le pape ait voulu en savoir davantage sur la croisade et sur son apôtre, soit que des ennemis de l'aventureux abbé aient exploité contre lui l'incident, le fait est que, bientôt après, les deux livres où le prêtre monarchiste avait « arrangé » Léon XIII furent déférés aux juges du Saint-Office. Tous les deux viennent d'être condamnés. Voilà les croisés de l' « Action Française » sans bréviaire et sans aumônier...

M. J. de Narfon, qui connaît les bonnes sources d'informations ecclésiastiques, avait appris quelque chose de plus piquant encore, et que le pape lui-même aurait raconté. Commentant copieusement ma mise à l'index dans un article du *Figaro* (9 juin 1908) qui inspira ensuite plusieurs journaux de province, il ajoutait :

Dix-huit évêques français avaient demandé à Rome la condamnation du P. Barbier. On m'a raconté à ce propos que ce dernier a fait vainement le voyage de Rome en vue d'empêcher cette condamnation qu'on venait de lui faire pressentir; que Pie X ne voulut pas le recevoir en audience privée; que le P. Barbier réussit néanmoins à s'approcher de lui au cours d'une audience générale, mais qu'il n'en put obtenir un mot « *nec unum verbum* » au propre témoignage du Saint-Père. On raconte cela. Je ne le répète que sous réserve, n'en ayant point la preuve.

Comment ne pas savoir gré à M. de Narfon de cette réserve? Mais faisons la mise au point.

J'étais venu à Rome, non pour prévenir une sentence qui n'était point alors à l'examen, mais pour m'éclairer directement, s'il était possible, sur les dispositions du Saint-Siège à l'égard du mouvement d'idées auquel je participais, et aussi avec l'intention d'apporter au Vatican queques informations sur l'état des choses en France, si l'on daignait m'écouter. Pour atteindre ce double but, j'arrivais muni d'un mémoire assez étendu sur l'état d'esprit des catholiques français. A la réserve près du silence que le respect et le tact le plus élémentaire m'imposaient ici à l'égard du Pape Léon XIII, je ne crois pas avoir écrit quelque chose de plus vigoureux ni de plus hardi que ces pages. Au surplus, malgré l'inconvénient d'interrompre mon récit et d'allonger ces éclaircissements, je vais placer ce mémoire sous les yeux du lecteur, afin qu'il puisse former son appréciation en pleine connaissance de cause. Hormis une partie pour laquelle il comprendra le sentiment de haute convenance qui m'oblige à n'en présenter qu'une analyse, je ne change absolument rien au texte que j'ai porté à Rome. On s'apercevra aisément que les articles dont j'ai commencé la publication dans cette revue n'en sont que le développement. Ce sera, je l'espère, l'excuse de quelques redites.

MÉMOIRE SUR L'ÉTAT D'ESPRIT DES CATHOLIQUES EN FRANCE

I. — État général.

L'esprit des catholiques français — je parle des bons catholiques — est partagé entre deux tendances contraires qui lui causent un grand malaise. La première, actuellement prédominante, est cependant la moins profonde : c'est le *libéralisme.* Il a gagné beaucoup d'esprits parmi les dirigeants. On a perdu en France la fixité des principes : tout évolue, tout devient relatif, et par conséquent tout est acceptable.

Le programme du Saint-Père paraît avoir deux caractères principaux,

bien frappants : la confiance inébranlable dans la force de la vérité, dans l'efficacité surnaturelle de l'affirmation doctrinale, et l'acceptation simple, courageuse de la lutte que l'Eglise ne peut éviter.

Or, le libéralisme a deux effets opposés en France : on recule devant l'affirmation des principes et on ne veut pas de la lutte.

Cela se trahit dans l'opposition faite actuellement par nos chefs libéraux et par plusieurs évêques à l'organisation du *parti de Dieu,* qu'on appelle le *parti catholique.* Ce n'est pas seulement une question de mots. La peur des mots exprime bien la répugnance aux idées : On proteste contre le mot de *parti* parce qu'on ne veut pas sincèrement la résistance et la lutte; et on rejette la dénomination de parti *catholique,* parce que toute profession explicite de principes paraît compromettante. Tel est le courant qui paraît dominer actuellement.

L'autre courant, contraire au premier, et coexistant dans les mêmes esprits, a plus de profondeur : c'est un attachement inébranlable à l'Eglise, au Saint-Siège, le culte de leur autorité. Là est la vraie tradition française. Elle a été singulièrement fortifiée par le courant romain du XIXe siècle. N'est-ce pas la France qui a le plus contribué à exalter la Papauté dans la personne de Pie IX?

II. — Le Pape.

C'est pourquoi, malgré nos divisions actuelles, l'autorité spirituelle du Pape jouit en France parmi les vrais catholiques, d'un prestige inouï que rien n'a affaibli et dont S. S. Pie X ne connaît peut-être pas toute la puissance.

Ce prestige acquis à la Papauté est encore relevé par les qualités personnelles de S. S. Pie X dont le noble et intrépide caractère est si bien compris chez nous.

Il n'est pas douteux que si le Saint-Père avait condamné la loi de Séparation dès qu'elle a été faite, et avait fait appel à la foi du pays pour rejeter toute acceptation, la France aurait donné un magnifique exemple. Tandis que les longs délais, rendus probablement nécessaires par des causes que nous ignorons, ont accru les incertitudes, ont fait regarder la question comme douteuse, ont énervé l'esprit de résistance et facilité les manœuvres de plusieurs pour disposer les esprits à des accommodements.

Seule, l'impulsion directe, énergique du Pape peut nous relever. On fera tout ce qu'il voudra, mais on ne fera que ce qu'il demandera. A l'heure actuelle, après s'être engagé dans le libéralisme sous le prétexte de suivre les intentions de l'Eglise, on comprend cette erreur; mais on attend de trouver dans cette même direction de l'Eglise une raison qui justifie la marche en arrière sans se déjuger.

III. — L'Épiscopat.

[Cette partie, qui n'était pas la moins développée du mémoire, avait rapport aux nominations épiscopales; au sentiment d'une partie des évêques sur la loi de séparation; à la préservation de la foi et de la doctrine soit avant, soit après l'Encyclique *Pascendi;* à la tolérance dont les novateurs avaient pu jouir et à ses causes; au genre de direction qui revient à l'épiscopat sur l'action publique et politique des catholiques.]

IV. — Le Clergé.

On peut partager le clergé en trois catégories; mais il va sans dire que chacune admet des exceptions nombreuses :

1° Le *haut clergé,* comprenant les curés des paroisses de grandes villes, les membres des administrations diocésaines, les prêtres ayant une situation avantageuse.

Beaucoup d'entre eux sont amis de la paix et de leur aisance. Ils s'intéressent peu aux questions de doctrine, et trouvent fâcheux le bruit qu'on fait autour d'elles. Avec cela, ce sont souvent des prêtres pieux et réguliers.

2° Le *clergé moyen* qui constitue la masse et qui comprend les curés des modestes paroisses de ville ou de la campagne, et les prêtres qui occupent des positions secondaires ou inférieures.

Si l'on considère, dans cette masse, les prêtres arrivés à l'âge mûr, qui sont les plus nombreux et les plus respectables, on peut dire que le clergé moyen, le vrai clergé de France, est inébranlablement attaché au Saint-Siège, entièrement uni de cœur avec lui, prêt à tous les dévouements et à tous les sacrifices qu'il demanderait. Ce clergé se montre souvent humilié et attristé des hésitations de ses chefs.

3° Le *jeune clergé* sorti des séminaires et des Universités catholiques depuis quelques années. Ses dispositions sont très inquiétantes. Beaucoup de ces jeunes prêtres sont ardents partisans des nouveautés et dédaigneux de toute tradition; sans études théologiques sérieuses, ils se passionnent pour tout ce qui se réclame de la science moderne. Ils étaient remplis d'admiration pour Loisy, et n'ont qu'une pitié méprisante pour « les théologiens ». La foi même est en péril dans ces âmes de prêtres. Ils enseignent l'Evangile selon Marc Sangnier. En outre, épris de la démocratie, ils perdent l'esprit de soumission envers l'autorité et souvent ils attisent la haine des classes.

De ce côté, le danger est très grave pour l'Eglise en France. L'épiscopat a vis-à-vis du jeune clergé de grands devoirs à remplir. S'il ne s'en acquitte pas, lorsque les prêtres plus anciens auront cédé la place aux nouveaux nous aurons un clergé en bonne partie dévoyé. C'est une des raisons qui rendent cette tâche urgente. La partie peut

encore être gagnée tandis que la foi pure demeure représentée par le clergé plus ancien et par nos anciennes familles chrétiennes. Plus tard, il sera trop tard. D'ailleurs, par la temporisation on ne ramènera point les égarés, mais on achèvera de démoraliser les bons; au contraire, une réaction énergique rendrait courage à ceux-ci et tiendrait les autres en respect.

V. — Les Causes de la démoralisation.

La cause qui a le plus contribué, depuis quinze ou dix-huit ans, à répandre parmi le clergé et les catholiques l'esprit de concessions et de capitulations perpétuelles sur tous les points, me paraît facile à démontrer par la comparaison avec une autre situation, sans oublier toutefois que toute comparaison se limite à certains rapports.

L'unité italienne n'est pas nécessairement liée à *Rome capitale*, et peut se concevoir sans cette usurpation sacrilège. Mais, comme les promoteurs de l'unité ont toujours maintenu, en fait, que cette spoliation faisait partie intégrante du système, le Saint-Siège, même abstraction faite de la réserve imposée par sa mission surnaturelle, croirait certainement manquer de dignité morale, créer une situation équivoque, enlever toute force à ses revendications et se lier les mains, s'il s'appliquait à protester chaque jour qu'il n'a pas de parti pris contre l'unité italienne, qu'il fait des vœux pour son développement, etc...

Il en est exactement de même pour les catholiques français vis-à-vis du régime actuel de leur pays. La République peut se concevoir indépendante de la conjuration antichrétienne. Cependant, dès 1892, les cinq cardinaux français disaient justement dans un écrit célèbre: « *Depuis douze ans, le gouvernement républicain a été autre chose que la personnification de la puissance publique; il a été la personnification d'une doctrine et d'un programme en opposition absolue avec la foi catholique.* » Et, certes, depuis lors, ce jugement n'a pas cessé d'être vrai. Or, quelle a été depuis longtemps, et quelle est encore à l'heure actuelle, l'attitude du clergé, le mot d'ordre, imposé comme venant du Saint-Siège, par la plupart de nos chefs catholiques? Ce n'est pas seulement la soumission sincère au pouvoir légitimement exercé et le soin de ne donner prétexte à aucune accusation plausible de parti pris contre le régime établi. Mais c'est, sous les coups mêmes de la persécution, une profession affectée de loyalisme envers les institutions existantes; c'est l'adhésion sincère au régime, l'adhésion explicite, renouvelée, à tout propos, et dont on a fait un principe fondamental de l'action catholique. On peut dire que l'autorité dont les représentants de l'Eglise ne savaient pas faire un plus haut usage a été employée au triomphe de ce *Credo* politique.

Il était donc inévitable qu'une attitude aussi peu digne, aussi ser-

vile entraînât toutes les conséquences qu'aurait eues une conduite analogue du Saint-Siège vis-à-vis de l'unité italienne. Cette affectation de sympathie pour le régime, cette préoccupation excessive de ne pas prêter au soupçon de parti pris ou d'opposition, a nécessairement désarmé toute résistance efficace, conduit à toutes les concessions et fait croire au pays qu'en réalité l'Eglise prenait son parti des faits accomplis.

Il faut ajouter à cela que les mêmes voix plaçaient *l'évolution démocratique* sous son patronage direct. Or, cette solidarité avec un régime fondé sur les principes révolutionnaires ébranlait nécessairement les anciennes convictions, invitait les esprits à une nouvelle orientation des idées et appelait comme conséquence logique la *démocratisation de l'Eglise.*

On s'était flatté de rompre l'alliance de l'Eglise avec la monarchie qui, malgré ses fautes, a toujours été un gouvernement catholique; mais on lui a forgé une solidarité infiniment plus rigoureuse avec la République qui a toujours été un gouvernement antichrétien. L'Eglise n'a jamais accordé à la monarchie, dans le siècle passé, le concours officiel qu'elle a donné au régime démocratique (1). Tant qu'elle ne reprendra pas sa dignité, nous subirons les conséquences de l'état actuel.

VI. — Les grandes Associations catholiques.

L'*Action libérale*, la *Ligue patriotique des Françaises*, l'*Association de la Jeunesse catholique* ont été, et sont toujours, malgré leurs éléments précieux, les éléments de cette politique.

C'est pourquoi, en dépit de leurs grands services, elles contribuent à entretenir parmi nous la division et l'impuissance. Et c'est à cela qu'elles font servir les approbations dont le Saint-Père les honore. Cette attitude politique les rend, elles aussi, et surtout l'*Action libérale*, victimes du libéralisme : quoi qu'il en soit de leurs belles déclarations, elles reculent devant l'affirmation de la vérité et se dérobent à la vraie lutte.

Car le Saint-Père ne sait pas que les chefs de ces Ligues démentent par leurs actes le programme qu'ils lui ont fait approuver et

1. NOTE POSTÉRIEURE. — Au mois de mai 1908, s'est tenu à Rome un congrès du parti républicain d'Italie. L'ordre du jour suivant y fut voté : « L'on ne peut pas être inscrit dans le parti républicain, et l'on doit en être exclu si l'on y a déjà été inscrit, lorsqu'on ne fait pas preuve d'un esprit nettement anticlérical et si l'on est assujetti à une superstition quelconque dérivant des sectes religieuses. » Supposons que, sur ces entrefaites, la forme républicaine se soit légalement établie en Italie : pense-t-on que le Saint-Siège, sans tenir compte des faits, mais considérant que toutes les formes de gouvernement sont acceptables, engagerait les catholiques italiens à donner leur pleine adhésion à la République fondée chez eux? Or logiquement, selon ce qui s'est dit et fait en France, c'est cependant à cela qu'on devrait s'attendre.

bénir. On proteste à Sa Sainteté qu'on fait l'union entre catholiques *sans distinction de parti* et qu'on admet les catholiques de toute opinion; mais, en fait, on exige d'eux une profession de *loyalisme constitutionnel*. Cette profession, les chefs de nos Ligues l'ont toujours à la bouche. Or, le loyalisme, c'est la *fidélité au régime établi*. C'est donc une véritable profession de foi *politique;* et quand ces mêmes associations prétendent exclure la politique, leur langage est équivoque, leur conduite manque de sincérité. Elles ne font pas de politique, parce que, selon elles, le loyalisme constitutionnel est la base nécessaire de l'action catholique. Mais c'est là un postulatum monstrueux. Et l'on accuse ceux qui ne l'acceptent pas de mettre la division parmi les catholiques ! Les catholiques monarchistes, et ce sont, *en général*, les plus fidèles à la foi et les plus dévoués à l'Eglise, protestent contre cette tyrannie; leur opposition devient même chaque jour plus ouverte et plus résolue. Cependant l'*Action libérale* et la *Ligue patriotique des Françaises* ne cessent de combattre par des procédés souvent déloyaux tout ce qui refuse de se placer sur le *terrain constitutionnel* ainsi entendu. Ces Ligues emploient une bonne partie de leurs ressources à supplanter des journaux ouvertement catholiques, mais monarchistes, par de nouveaux journaux dits modérés et libéraux, à soutenir des candidats de cette même couleur, ou même de plus mauvaise, contre des candidats catholiques déclarés, mais monarchistes. Le détail des preuves ne peut pas entrer dans ce mémoire, mais il serait facile à fournir.

L'action publique de ces Ligues a surtout pour résultat de propager cet esprit de fidélité au régime établi, ou, du moins, elle paralyse par là toute autre action.

Comment pourrait-on exciter les catholiques à une résistance efficace, énergique, en leur imposant ces protestations quotidiennes et serviles de *loyalisme*, bien plus, en prenant pour programme de ne pas faire d'opposition politique? C'est vraiment une gageure. Tel est cependant le mot d'ordre général.

Alors, comme on sent bien qu'une action politique résolue serait nécessairement une politique d'opposition ! Afin d'en éviter jusqu'à l'apparence, on s'est mis à préconiser exclusivement l'*action sociale et religieuse;* on la préconise par opposition à l'action politique. Et, par là, on se trouve d'accord, sans y avoir pensé, avec le libéralisme qui ne veut pas de rapports entre ces deux actions. Il y a là une illusion profonde. L'action sociale et religieuse ne donnera point ses fruits, si elle n'est pas couverte par une forte action politique. On se flatte vainement de je ne sais quelle rénovation du pays opérée par la seule vertu de l'Evangile; nos ennemis détruiront toutes nos œuvres à mesure qu'elles leur porteront ombrage, comme ils l'ont déjà fait. Mais, aujourd'hui, la confusion dans les esprits français, autrefois si clairs, est telle, que les expressions les plus simples prennent des significations qu'elles n'ont jamais eues. La *politique* est de ce nombre.

Il va de soi que les associations formées pour l'*action sociale et religieuse,* comme la *Jeunesse catholique,* doivent exclure de leur programme l'*action politique.* Mais est-ce à dire, comme on le prétend et comme on l'exige, que, même hors de l'association, les membres doivent renoncer à la liberté de leurs opinions et de leur action politique, sous le prétexte qu'ils compromettraient l'association? Il en résulterait que ceux qui s'occupent d'action sociale et religieuse doivent s'interdire la politique. Ce serait priver la défense politique de son meilleur appoint, et tomber dans le séparatisme libéral. Tel est cependant le principe qui prévaut dans la *Jeunesse catholique.* Je sais bien que cette interdiction n'existe pas pour ceux qui font de la politique *constitutionnelle,* mais c'est une contradiction de plus.

Il va de soi également que *la politique de parti* doit être exclue des associations formées pour la défense de nos libertés religieuses sur le terrain *civique,* telles que l'*Action libérale* et la *Ligue patriotique des Françaises.* Sur ce terrain où s'établit l'union entre citoyens catholiques pour la lutte religieuse, c'est un devoir impérieux de faire *abstraction* de toute préférence politique et de subordonner ces préférences aux intérêts de la cause catholique. Mais, d'abord, c'est donc une raison pour que les chefs s'abstiennent de lier leurs membres par des protestations multipliées de loyalisme constitutionnel. Ensuite, en dehors des questions qui font l'objet de l'accord nécessaire pour la défense religieuse, il y en a mille autres n'ayant avec celle-ci qu'un rapport *indirect,* et relevant de la pure politique. Pourquoi ne veut-on pas reconnaître franchement aux catholiques leur liberté d'opinion et d'action sur cet autre terrain? Et pourquoi cherche-t-on à exclure ceux qui ne veulent pas y renoncer? C'est toujours parce qu'on considère le loyalisme constitutionnel comme obligatoire.

Or, c'est là une source profonde de divisions.

C'est aussi une cause d'impuissance dans l'action.

En premier lieu, il est évident, comme je l'ai dit plus haut, qu'une opposition politique sérieuse, résolue, ne peut pas se concilier avec des protestations quotidiennes de loyalisme. Elle est paralysée par la crainte de rendre ces protestations suspectes. De là vient que la politique de ralliement a détruit l'ancienne opposition *catholique* qui comptait 180 députés, sans la remplacer par rien; car on sait que, au point de vue politique, les résultats de l'*Action libérale* sont dérisoires.

Mais, en second lieu, ce qui est plus grave encore, comme on sent bien qu'en prenant franchement position au point de vue *catholique,* on ne pourrait échapper à la nécessité d'une opposition sérieuse, on se dérobe à l'affirmation des droits de Dieu et de l'Eglise dans la société, et on les remplace par les principes d'un vague libéralisme. On recule devant les vérités essentielles.

Les congrès catholiques et les banquets intimes retentissent, il est

vrai, des plus magnifiques professions de foi; mais au Parlement, devant le pays, dans les élections, *on n'ose même pas prononcer le nom de Dieu*, et le nom de *catholique* est considéré comme une qualification imprudente.

Cette même peur de la vérité et de la lutte fait que ces Ligues préfèrent des candidats semi-blocards ou radicaux aux candidats franchement catholiques. Elles ont ainsi soutenu Millerand, ancien ministre du cabinet Waldeck-Rousseau, Labori, avocat de Dreyfus, contre des candidats catholiques. Elles ont combattu par tous les moyens l'élection de Jules Delahaye qui avait le courage de signer sa profession de foi : *catholique avant tout*. Elles ont cherché à ruiner partout les journaux catholiques monarchistes, à Toulouse, au Mans, à Nantes, à Bourges etc. Elles combattent avec déloyauté les œuvres et les ligues qui se tiennent plus franchement sur le terrain catholique, comme la *Ligue des Femmes françaises*, dirigée par Madame de Saint-Laurent, et la Ligue de *résistance catholique*, fondée par MM. Paul et Guy de Cassagnac et Delahaye.

Le crédit ommipotent dont l'*Action libérale* et les Ligues similaires se vantent de jouir à Rome déroute les catholiques et les maintient dans cette fausse voie. En effet, tous les actes extérieurs émanés plus ou moins directement du Saint-Siège concourent à confirmer ce crédit. Elles sont et elles demeurent en possession d'une consécration quasi-officielle. Elles ont la puissance de faire désavouer tous ceux qui ne suivent pas aveuglément leur direction. Moi-même, tout le premier, j'ai été blâmé avec insistance par l'*Osservatore romano*, en 1906, pour avoir dit, dans un de mes livres, que l'*Action libérale* devrait être plus courageuse dans la résistance politique et dans l'affirmation des droits de Dieu, *rien de plus*. Mais M. Piou a prétendu et fait croire que je rêvais de le détruire à la veille des élections.. Quand M. Keller, le plus respectable de nos lutteurs catholiques, voulut organiser quelque chose pour la résistance, à la veille de la loi de Séparation, le Nonce apostolique l'obligea à se mettre à la discrétion de M. Piou. La même influence obtint une intervention venant de Rome pour s'opposer aux débuts de la Ligue de *Résistance catholique* qui, depuis, a pris de magnifiques développements. La *Ligue des Femmes françaises* a été dénoncée, calomniée comme n'étant pas ralliée à la République, et M. Piou a également obtenu contre elle l'intervention du Secrétaire d'Etat. Aujourd'hui la *Ligue patriotique des Françaises*, née d'une scission provoquée par M. Piou dans la précédente pour l'inféoder à l'*Action libérale*, se flatte de faire imposer à la *Ligue des Femmes françaises* une fusion qui l'obligerait à entrer dans la politique de ralliement.

Peut-être les dispositions intimes du Saint-Siège se sont-elles modifiées à l'égard du Président de l'*Action libérale*, dont le prestige est aujourd'hui ruiné par son insuffisance et sa conduite plus ambitieuse que loyale. Mais rien ne l'indique aux catholiques français. L'*Action*

libérale continue à bénéficier, comme le *Sillon*, des encouragements publics qu'elle a reçus. Il n'y a eu d'éloges que pour elle et pour les Ligues qui s'y rattachent. Quant aux personnages ou groupements plus ouvertement catholiques, on ne leur a jamais témoigné que la plus extrême réserve, parce qu'ils appartiennent généralement à l'opinion monarchique; et, quoiqu'ils représentent la partie la plus sincèrement dévouée à l'Eglise, on sent peser sur eux la suspicion. En France, beaucoup d'évêques leur sont franchement défavorables.

L'opinion publique est donc nécessairement induite à croire que l'affirmation des principes et la résistance énergique réclamées par ces groupements et ces personnages catholiques répond moins à la pensée, au désir du Saint-Siège. Et voilà à quoi tient que la conduite générale des catholiques français imprégnée de libéralisme, continue de marquer des tendances opposées à ce qui paraît avec évidence constituer le programme du Saint-Siège : confiance absolue dans la force des principes et de la vérité, acceptation courageuse de la lutte qui s'impose inévitable.

Malgré ces tiraillements, malgré ces épreuves, le courage de ceux qui ont adopté ce programme n'est point ébranlé. Assurément, leur fidélité trouve là une rude épreuve. Mais il est évident pour tous les yeux qu'ils prennent de plus en plus conscience de leur force, et qu'on arrêterait difficilement leur révolte contre la prétention du *libéralisme* à étouffer la *vraie défense catholique* en imposant par des voies détournées *une fausse unité politique.*

Voilà pourquoi, soumettant, avec une très humble confiance, au jugement du Saint-Père, ces observations dont l'exposé m'a été douloureux à faire, je supplie très humblement aussi Sa Sainteté d'apporter remède, selon sa sagesse et son amour pour la France, à ces causes d'impuissance et de division.

Voici maintenant les intrigues auxquelles j'eus recours. J'allai trouver le Majordome du Sacré Palais, et sollicitai une audience privée du Saint-Père, en exposant que ma requête avait pour objet de lui présenter ce mémoire dont je donnai un aperçu. Mgr Bisleti, de qui j'étais un peu connu par mes ouvrages, me répondit avec beaucoup de bienveillance que cette audience me serait accordée après ma visite au cardinal Secrétaire d'Etat. Le surlendemain, j'étais admis auprès de celui-ci, comme je l'ai dit plus haut, et lui présentai l'exemplaire de mon mémoire qui lui était destiné. Son Eminence, après l'avoir feuilleté dans la conversation, daigna le conserver. Revenu peu après chez le Majordome, je renouvelai ma demande, aussi bien accueillie que la première fois, et déposai entre ses mains une note de dix lignes pour être placée, si l'on m'en accordait la faveur, sous les yeux du Saint-Père, afin de lui faire connaître le solliciteur.

En attendant le jour de l'audience, le désir que tout se passât, de la part du Saint-Père, *en pleine* connaissance de cause, m'inspira la pensée de chercher à voir son chapelain, Mgr Bressan. J'eus le bonheur d'être reçu par lui. L'exposé des idées contenues dans ce mémoire l'intéressa assez pour qu'au bout de dix minutes il me dît spontanément : Je vais prendre une note sur tout cela, et la remettrai à Sa Sainteté. Que souhaiter de plus? Cependant la même préoccupation me suggéra le lendemain une idée plus heureuse encore : Si je pouvais faire passer d'avance le texte même de mon mémoire sous les yeux du pape, j'aurais une certitude encore plus grande de connaître son impression vraie, quelle qu'elle dût être. Je revins donc. Reçu cette fois par l'autre chapelain, je lui exposai en quelques mots mon désir. Mgr Pescini me répondit aussitôt, avec une parole aimable : Le pape vous connaît, je vous promets que Sa Sainteté aura votre mémoire aujourd'hui même entre les mains. Je le lui remis et me retirai tout heureux. Voilà dans quelles conditions, cinq jours après, je fus prévenu de me présenter à l'audience du Pape.

Toutefois une déconvenue m'attendait. Soit que la fatigue du Saint-Père obligeât à restreindre ses réceptions, soit que des demandes comme la mienne reçoivent souvent cette solution, l'audience privée sur laquelle je comptais allait se transformer en audience commune; et je ne le sus qu'au moment où je fus introduit en présence du Saint-Père avec cinq autres compagnons. Or, j'apportais sous mon manteau une note destinée à servir de thème complémentaire à l'entretien, et trois mémoires particuliers sur certains points touchés dans mon premier travail, que je présenterais si l'accueil était favorable. Qu'allait-il se passer?

Je laisse tous mes compagnons entrer avant moi. C'étaient le supérieur du petit séminaire de Montauban, celui du petit séminaire de Beaupréau, l'archiprêtre de Beaupréau, et deux autres prêtres du diocèse d'Angers, attachés, je crois, à ce même séminaire. Les uns après les autres ils mettent le genou en terre pour baiser l'anneau du Saint-Père, et tandis que j'attendais mon tour, celui-ci, levant les yeux, demande : « Et le P. Barbier? » Je m'avance et plie le genou. « Mettez-vous ici, » me dit S. S. Pie X, et il me fait asseoir à sa gauche, au coin de son bureau, tout près de lui. Les autres s'asseyent sur des sièges formant un arc de cercle.

Le supérieur du petit séminaire de Montauban prend aussitôt la parole : Très Saint-Père, dit-il, en se faisant connaître, mon petit séminaire a été expulsé, j'en ai organisé un autre sans avoir de ressources, je sollicite pour ma maison la bénédiction de Votre Sainteté. Le Saint-Père répond en latin avec une effusion de bonté. Je suis aussi chargé par le P. Delbrel, reprend le même supérieur, de rappeler à Votre Sainteté qu'Elle lui a promis de parler un jour de l'œuvre

des vocations ecclésiastiques. Pie X confirme son intention de le faire; puis, se tournant vers moi, sans transition, le Saint-Père me dit avec une gravité pénétrante : J'ai lu votre mémoire, je vous remercie de tout ce *que vous m'avez dit, j'en fais grand cas « magnifacio »,* et j'en tiendrai certainement compte selon l'opportunité des circonstances. C'est là le sens très précis de ses paroles, quoique trop abrégées; mais je n'en puis traduire la solennité. Très ému, et cependant maître de moi, je m'incline profondément, et dis aussitôt : Très Saint-Père, j'aurais vivement souhaité de pouvoir exposer à Votre Sainteté quelques points particuliers; mais je ne m'attendais pas à avoir à parler devant d'autres personnes; ces messieurs m'excuseront de le dire. — Si, si, reprend le Saint-Père, vous pourrez parler tout à l'heure, je vous écouterai.

Le Supérieur du petit séminaire de Beaupréau prend alors la parole, se fait connaître à son tour, et rappelle en deux mots l'expulsion tragique de cette maison. Avec la même bonté, le pape *répond qu'il bénit* spécialement les élèves, leurs parents et leurs maîtres. L'archiprêtre de Beaupréau sollicite l'autorisation de donner la bénédiction papale à son retour. Pie X y consent. Les deux autres prêtres angevins viennent alors lui présenter sa photographie à signer. En voyant avec quelle condescendance il se rend à leur désir, je me reproche intérieurement de m'être conformé à la recommandation consignée sur les lettres d'audience qui interdit cela. Pendant que le Saint-Père appose sa signature sur ces photographies, le supérieur de Beaupréau reprend la parole : « Très Saint-Père, j'aurais désiré aussi entretenir Votre Sainteté en particulier, je suis dans le même cas que le révérend Père. » Le pape laisse tomber cette parole, et continue d'écrire sans répondre.

On a raconté qu'afin d'effacer cette différence d'accueil, et grâce à l'intervention du cardinal Merry del Val, le supérieur de Beaupréau aurait obtenu la faveur d'une seconde audience. Il n'y a aucune raison de ne pas le croire. *La Croix* publia même non peut-être sans une certaine intention, et en très bonne place, l'information suivante : « M. le chanoine Moreau, supérieur du petit séminaire de Beaupréau, accompagné de M. le chanoine Parage, ancien économe de cette maison, a été reçu, deux fois dans le même jour, par le Souverain Pontife. Pie X s'est fait retracer tout au long les épisodes du siège du 19 janvier 1907. Ce récit a vivement ému le Saint-Père. Comme M. le Supérieur sollicitait du Saint-Père, à la fin de sa première audience, un souvenir pour la chapelle du nouveau collège, Pie X le pria de revenir le soir, et lui offrit un calice, un ciboire, cinq ornements, des aubes et du linge d'autel. » Peut-être M. l'Abbé Moreau a-t-il été reçu trois fois par le pape. Cela est possible, quoique peu vraisemblable; et je m'en réjouirais pour lui. Mais s'il s'agit de l'audience qui nous fut commune, je donne ma parole d'honnête homme, qu'en ce

qui la concernerait, la dépêche de *La Croix* ne contient pas un mot qui s'y rapporte avec vérité. La nécessité de maintenir scrupuleusement l'exactitude des faits m'oblige à le dire.

Il ne restait plus, en effet, qu'à se retirer. Les uns et les autres s'agenouillent pour faire indulgencier divers objets de piété, puis défilent en baisant de nouveau l'anneau de Sa Sainteté. Pour moi, pendant qu'ils sortent, encouragé par son extrême bienveillance, je demeure debout à ma place, à côté du Pape. Eux partis, il me fait rasseoir et nous restons seuls.

Déjà suffisamment fixé sur ce que Sa Sainteté pensait de mon mémoire, je tirai aussitôt ma note, et la traitai de vive voix. Elle était divisée en trois points : le tort fait à la défense de la foi et de la religion par la préoccupation, chez le clergé, de satisfaire l'opinion républicaine et la crainte de paraître se trouver d'accord avec les partis d'opposition; les résistances à l'idée d'un *parti catholique* ou parti de Dieu; l'abus fait par certaines Ligues des bénédictions ou des encouragements du Saint-Siège, pour en couvrir une attitude qu'il n'avait point entendu sanctionner. Et tout cela se rattachait naturellement au mémoire lui-même. J'exposai point par point avec une entière franchise et une respectueuse liberté.

Je n'aurai point l'outrecuidance de faire parler ici le Pape et d'invoquer chacune de ses réponses comme une ratification de tout ce que j'ai pu dire ou écrire. Ce serait tomber dans l'abus que je reproche à d'autres; et pour le prévenir il ne resterait au Saint-Père qu'à refuser de prononcer une parole.

Ce qui suffit, c'est de dégager la physionomie de l'entretien. Pendant un quart d'heure qu'il dura, j'eus la suprême consolation de me sentir écouté, compris, confirmé par S. S. Pie X, dont la parole grave et chaude répondait avec plénitude aux propositions émises par moi. Rien de ce que j'avais écrit dans mon mémoire, aucune des confirmations que j'y apportai de vive voix ne provoqua de rectification ou d'avertissement de sa part. Pénétrant jusqu'au fond ma pensée dégagée de tout intérêt humain, le Vicaire de Jésus-Christ la faisait ensuite resplendir par l'irradiation de la sienne qui absorbait toutes les contingences. Et lorsque je lui dis : Très Saint-Père, si Votre Sainteté daignait jeter un coup d'œil sur les mémoires que j'ai là, elle y trouverait des détails à l'appui des appréciations qu'humblement je lui soumets; il daigna en effet avancer la main, prit ces papiers et les posa sur son bureau avec un air satisfait.

Je ne pouvais vraiment rien attendre de plus, et songeant à l'état de fatigue du Saint-Père, j'allai de moi-même au-devant du congé, non sans avoir réfléchi que s'il daignait mettre sa signature au bas d'une photographie, il y consignerait certainement l'expression de l'extrême bienveillance dont je me sentais l'objet. Comment faire? Enhardi par

un tel accueil, je rompis donc l'entretien, en disant : Très Saint-Père, je regrette bien de ne pas avoir apporté de photographie. — Vous en avez une? me demanda-t-il. — Mais non, très Saint-Père, je n'en ai pas apporté. — Alors le Pape se leva de son fauteuil, en choisit une sur le bord de sa bibliothèque, et, posément, y écrivit cette formule :

Dilecto filio sacerdoti Emm. Barbier
cœlestium bonorum auspicem
et benevolentiæ nostræ testem
apostolicam benedictionem ex animo impertimus.
Die 25 feb. 1908.

Pius PP. X.

« A notre cher fils prêtre Emm. Barbier, comme gage des biens célestes, et en témoignage de notre bienveillance, Nous accordons de tout cœur la bénédiction apostolique ». 25 février 1908.

Je m'agenouillai alors, en demandant au Saint-Père une bénédiction pour ma famille et pour les âmes qui me sont attachées : le Pape posa ses deux mains sur ma tête, longuement, affectueusement; et quand je me relevai après avoir baisé son anneau, par une condescendance inexprimable il daigna retenir ma main, qu'il serra avec une bonté cordiale. Je sortis comblé.

LE MODERNISME A L'ÉTRANGER (1)

V. — EN ITALIE *(Suite et fin.)*

Entre la première et la seconde édition de son solide ouvrage *Modernismo e Modernisti*, dom Alessandro Cavallanti reçut les encouragements d'un cardinal qui ajoutait à sa lettre ce qui suit :

..A vous qui avez la plume claire, efficace, saine, je me permettrais de demander maintenant — dans l'intérêt du bien, ce me semble, — une faveur: donnez-nous dans l'*Unità cattolica* un plus grand nombre d'articles qui excitent les bons à agir. Je crois ne venir après personne dans la réprobation du mal sous tous ses revêtements et sous toutes ses formes; mais dans la vie pratique je vois qu'une parole d'encouragement fait bien: aidons, excitons les nôtres qui sont bons; donnons-leur du courage.. Chassons les loups, mais réconfortons les brebis.. Je vous en serai très reconnaissant devant le Seigneur (2).

Nous répondons à notre tour à cette invitation quand, après avoir passé en revue les ravages du modernisme en Allemagne, en Autriche, en Angleterre, en Italie, nous consacrons un dernier article à la louange des apologistes distingués et intrépides qui se sont voués à la défense de la vérité doctrinale en ce dernier pays. Ici encore, nous ne prétendons pas produire une énumération où la statistique trouverait son compte. Nous tenons seulement à mettre en lumière les noms et les efforts des polémistes et des publications qui se sont signalés d'une façon spéciale en un combat si méritoire et si nécessaire.

Nous ne surprendrons personne en considérant que le clergé vénitien tient un grande place dans ce tableau d'honneur. Volontiers les modernistes italiens mettent une nuance de malice dans ces mots: « Le cléricalisme vénitien ». Raison de plus pour reconnaître que l'initative de tout le mouvement catholique vraiment sain et salubre est venue tout d'abord du clergé de Venise, formé d'ailleurs par les robustes disciplines des séminaires que dirigea le doux et ferme patriarche Sarto, aujourd'hui Pie X glorieusement régnant. Citons les Paganuzzi, les Rezzara, les Toniolo, les Sacchetti, les Cerrutti parmi tant de prêtres zélés, en tête desquels marche Mgr Jacopo Scotton, prélat de Sa Sainteté, directeur de la vaillante *Riscossa*.

---

1. Voir la *Critique du Libéralisme* des 15 novembre, 1er décembre 1908, 1er janvier et 1er février 1909.

2. *Modernismo e Modernisti*, 2me édition, Introduction, p. X. — Turin. *Libreria del sacro Cuore*, 1908.

Il faudrait nommer aussi tous les polémistes, ecclésiastiques ou laïques, qui chaque jour combattent plus ou moins ardemment le modernisme en tant de journaux et de périodiques répandus dans les diverses provinces d'Italie, comme le *Cittadino* de Gênes, le *Cattolico militante* de la même ville, la *Verona Fedele*, le *Berico* de Vivence, le *Cittadino* de Brescia, la *Lega Lombarda* de Milan, le *Diritto cattolico* de Modène, l'*Italia Reale* de Turin, le *Popolo e Libertà* de Lugano, la *Fides* de Livourne, la *Croce* de Naples, etc., etc.

Mais, — sans parler de la *Corrispondenza romana*, dont l'autorité particulière n'est pas discutable, et qui, n'eût-elle point cette autorité, la tirerait, semble-t-il, de ce fait que les modernisants de tout pays font d'elle le point de mire de leurs critiques de choix, — la palme doit revenir, dans la presse fidèle, à l'*Unità cattolica*. C'est dans le journal qu'illustra naguère dom Margotti que la défense de la vérité intégrale trouve encore aujourd'hui ses plus valeureux champions. Vainement la polémique quotidienne, en son inévitable précipitation, suscite-t-elle parfois des irritations, des malentendus, des aigreurs et, même, pourquoi le cacher? des abandons : il reste que la vigilance nécessaire s'exerce sans relâche en cet organe « intransigeant », et que les réfutations opportunes y sont assidûment produites contre toutes les variétés de l'erreur.

Il convient de dire qu'après avoir pleuré son vaillant directeur, M. Sacchetti, l'*Unità cattolica* fut reprise par Mgr Bufalini, évêque de Sienne, qui déjà se trouvait propriétaire d'une Typographie bien outillée. En assumant cette charge, ce ferme et dévoué prélat s'est acquis des titres inoubliables à la gratitude du Chef même de l'Eglise et à celle de tous les amis de l'orthodoxie. Et c'est la gloire de Mgr Bufalini, au milieu des tribulations que devait lui valoir cette généreuse initiative, d'avoir reçu de S. S. Pie X une lettre autographe dont nous donnons la traduction :

Illustrissisme et Révérendissime Monseigneur,

Je prends une part très vive à votre juste douleur pour la guerre que doit soutenir l'*Unità cattolica* contre les attaques de nos frères eux-mêmes. Mais gardez bon courage; la cause que défend l'*Unità* est sainte, et il est certain que le Seigneur ne manquera pas de réconforter tous ceux qui s'emploient à la soutenir. Il est pourtant nécessaire de renoncer à l'espoir d'un succès immédiat, qui ne se rencontre pas dans les voies du Seigneur; mais avec la patience viendra le moment de la victoire.

Prenez soin de réconforter aussi dans cette pensée vos collaborateurs, à qui, comme à vous, j'accorde avec effusion de cœur la bénédiction apostolique.

Ce 21 septembre 1908.

Pie X, Pape.

Après un document si paternellement expansif et si expressément approbateur, comment douter de la confiance due aux prêtres qui rédigent l'*Unità* sous la direction de Mgr Bufalini ? Déjà, en ouvrant cet article, nous avons nommé l'abbé Alexandre Cavallanti. Le zèle apologétique de ce prêtre éminent ne connaît pas de bornes. Outre les articles et entrefilets dont il alimente chaque jour l'*Unità*, deux volumes sont sortis de sa plume, qui forment un arsenal admirablement pourvu de toutes les armes à l'aide desquelles on peut accabler le modernisme italien. Du premier de ces volumes, *Modernismo e Modernisti*, la *Civiltà cattolica*, dont les dires gardent une gravité qui ne permet jamais de les confondre avec des complaisances banales, a fait l'éloge que voici :

Les trois premiers chapitres, d'une importance capitale, représentent le modernisme en sa réalité, à savoir comme une révolution dans les croyances et dans la vie du christianisme traditionnel... Avec sagacité, l'auteur le fait dériver de Kant, de Comte, de Lamennais, de Tolstoï, d'Harnack, de Loisy; et il y signale encore une filiation directe et naturelle de l'américanisme.. C'est certainement un mérite peu médiocre pour l'auteur d'avoir su tenir compte de tout ce qui pouvait l'aider en son dessein; ainsi s'est accru entre ses mais un répertoire très ample de noms, de faits, parfois menus, mais très saisissants vu son but.. M. Cavallanti ne parle pas seulement des maximes, mais encore des personnes du modernisme, et il est bon que ses chefs, tant ceux d'Italie que ceux du dehors, soient connus, pour ce qu'ils sont et pour ce qu'ils valent, et jugés avec modération, encore bien qu'avec justice et sans égards humains. M. Cavallanti, à notre avis, en a généralement usé de la sorte. Etant jeune, il éprouve un vif attachement pour toutes les améliorations réalisées par les temps nouveaux, et il ne répugne pas aux innovations dès qu'elles ne sont pas opposées à la saine doctrine et aux volontés de l'autorité légitime. Il est donc à espérer que son livre sera lu même par les jeunes, sans les déraisonnables préventions ordinaires, et qu'il portera des fruits.

La *Civiltà cattolica* ne dit rien de trop quand elle loue la « modération » de dom Cavallanti vis-à-vis des personnes, en dépit de la réputation contraire qu'on s'est plu à lui faire ailleurs. Nous en donnerons comme preuve ce billet adressé personnellement à dom Romolo Murri, et que nous extrayons d'une polémique directement engagée entre le novateur et le publisciste fidèle :

Révérend Dom Murri, revenez encore dans les rangs des vrais catholiques militants *pro aris et focis;* laissez à l'écart certaines théories et distinctions que vous savez fausses et subtiles. Vous avez beaucoup de talent et beaucoup d'aptitudes, comme je l'ai indiqué dans mon livre et vous pouvez faire grand bien à notre jeunesse, en reconquérant votre honneur. C'est mon vœu sincère et ardent, et, je le crois, celui de tous les antimoder-

nistes qui luttent sincèrement avec les approbations requises. Mais il n'y a pas de temps à perdre : pour tomber dans l'abîme un seul pas suffit.

Et l'on pourrait être fatigué de patienter.

Respectueusement,

Prêtre A. CAVALLANTI.

Ce touchant appel est du 21 mars 1907; vingt jours après, Romolo Murri, s'étant enfoncé dans l'erreur, était directement suspendu *a divinis* par le Saint-Siège. Mais jusqu'au dernier moment, les « intransigeants » l'avaient entouré, on le voit, d'une sollicitude vraiment charitable. De ce que dom Cavallanti a publié un autre opuscule intitulé : *Milano centro di modernismo?* (ce qui, de bonne foi, vu ce point d'interrogation, doit se traduire : « Milan *est-il* un foyer de modernisme? »), et de ce que S. Em. le cardinal Ferrari, dans sa pastorale pour le carême de 1908, a réprouvé les excès de ceux qui dénonceraient le modernisme « là où il n'est pas et ne saurait être », l'*Univers*, la *Revue pratique d'apologétique*, d'autres publications encore, ont pris prétexte pour triompher. Mais, la *Foi catholique* du 15 mai 1908, a excellemment montré que ces publications, ce faisant, opéraient « la réaction » avant d'avoir pratiqué « l'action », et qu'elles sont mal venues à blâmer autrui d'aller plus loin que le Pape, alors qu'elles-mêmes s'empressent si peu d'aller aussi loin que le Pape. Quant à dom Cavallanti, sa formule, celle qui termine son *Modernismo e Modernisti*, est catégorique : « Modernes toujours, modernistes jamais; pour tout dire, avec le Pape et pour le Pape, toujours. »

Ne quittons pas cet ouvrage, ce véritable traité de la question, ce modèle en même temps de polémique sereine et judicieuse, sans publier la traduction de la table des matières, qui donnera une idée de l'ampleur du travail et de son consciencieux développement :

I. Nature, origine, but, tactique (du modernisme). — II. Un peu d'histoire. — III. Les alarmes de l'Episcopat italien. — IV. Autonomie. — V. Réformisme religieux. — VI. Critique biblique. — VII. Critique religieuse. — VIII. Un nouveau saint Thomas et la vieille scolastique. — IX. Prédicateurs conférenciers. — X. Journaux et journalistes. — XI. La question romaine. — XII. *Non expedit.* — XIII. Un parti politique? — XIV. Libéralisme et modernisme; la Résurrection nationale; la Révolution suivant Albertario; la conduite des catholiques papalins. — XV. Féminisme. — XVI. En gerbe : ascétisme et doctrines consolantes, interconfessionnalité, évolutionnisme; l'art et la moralité. la théologie rebelle à la poésie; les catholiques blâmés, les adversaires loués; Rome au temps de Pie X, d'après Murri; jeunes gens fourvoyés; Semeria, Fogazzaro, Tyrrel, Antonietta Giacomelli. — XVII. Papalisme et modernité.

Modernismo e Modernisti avait été dédié au cardinal Richelmy, l'éminent archevêque de Turin. Six mois après. dom Cavallanti dédiait à Mgr Scotton un nouvel ouvrage : *I veicoli del modernismo in Italia,*

« Les véhicules du modernisme en Italie ». Ici, ce n'est plus la grosse artillerie qui opère : nous entendons une série de feux de salve. Ou encore, nous traversons une galerie où la cimaise nous montre à chaque pas un nouveau tableautin qui croque lestement l'un ou l'autre des périodiques modernistes ou modernisants d'Italie. Le *Rinnovamento*, l'*Osservatore Cattolico*, le *Pensiero ed Azione*, la *Tribuna Sociale*, le *Cœnobium*, les *Studi Religiosi*, les trois *Riviste* (la *storico-critica*, celle *delle Riviste* et celle *di Cultura*), l'*Avvenire d'Italia*, le *Corriere d'Italia*, la *Plebe*, l'*Azione democràtica*, les *Battaglie d'oggi*, la *Giustizia sociale*, le *Diario*, la *Vita femminile italiana*, les *Nova et Vetera*. dix-sept autres feuilles encore sont tour à tour l'objet de ces dissections alertes où excellent les polémistes italiens, quand ils joignent l'agilité de la plume à la vigueur et à la sûreté de la doctrine.

Aussi bien, dom Alessandro Cavallanti n'est pas seulement un écrivain redoutable. Il possède aussi des dons oratoires, qu'il dépense non moins généreusement au service de l'orthodoxie. Nous avons sous les yeux l'analyse très développée d'une conférence qu'il a donnée à Livourne, sur l'initiative de la revue *Fides*, le 16 novembre dernier, jour du jubilé sacerdotal de Pie X. Le sujet de cette conférence est plus spécial encore et plus délicat, semble-t-il, que ne l'était le thème des ouvrages écrits : *Modernisants et semi-modernisme*. Nous en traduisons quelques passages :

Qui donc désormais, parmi les vrais catholiques, ajoute foi aux erreurs de Loisy, Laberthonnière, Le Roy, Blondel, Tyrrell, Schell, Murri, Minocchi, Fogazzaro? Ceux-ci, c'est très vrai, font tous les efforts imaginables pour se soutenir, formant des ligues, des ententes, des accords, des coalitions, répandant des opuscules, des livres, fondant des revues et des périodiques; mais le Pape, les évêques et les catholiques les poursuivent partout, les dénichent de leurs retraites, les démasquent, de façon qu'ils sont vite désavoués et condamnés. Frappé à la tête, dans ses chefs, le modernisme voit ses membres, sinon totalement paralysés, du moins atteints d'une forte secousse.

Mais, Mesdames et Messieurs, de même que l'arianisme, le pélagianisme, le jansénisme, en disparaissant à la suite des continuelles et sévères condamnations de l'Eglise, laissèrent derrière eux une queue d'erreurs, plus subtiles et moins apparentes, connues sous le nom de semi-arianisme, de semi-pélagianisme, de semi-jansénisme, ainsi aujourd'hui l'on constate le même fait : le modernisme, en cédant la place, démasqué et frappé à mort, laisse derrière lui d'autres erreurs qui, comme des germes *(semi)*, se répandent en masse et ruinent ou menacent de ruiner quantité de bons catholiques jusque-là fidèles à la devise : *Pro Ecclesia et Pontifice*...

.. Je répète qu'il y a un semi-modernisme, et je déclare que, s'il n'est pas aussi laid que son père (le modernisme, synthèse de toutes les hérésies), il est pourtant plus insidieux. Il est plus insidieux parce que les modernisants disent couramment que l'Encyclique *Pascendi* ne les touche pas, qu'ils ne sont ni immanentistes, ni agnostiques, ni fidéistes, ni symbolistes, ni évolutionnistes, — comme si l'Encyclique *Pascendi* ne parlait pas aussi de criticisme, de sociologie, d'autonomisme, etc., — et qu'ainsi eux seuls sont les vrais catholiques, modernes sans modernisme.

En outre, de temps à autre, pour tromper les crédules, les niais, les superficiels, ces modernisants écriront aussi quelque article contre Romolo Murri, qui, suspendu *a divinis*, parcourt l'Italie, portant la parole de la démocratie — comment l'appeler? — radicale-socialiste; ils déploreront les violences de Bartoli contre l'Eglise et contre les supérieurs de la Compagnie de Jésus; ils attaqueront Minocchi qui dépose l'habit ecclésiastique comme une guenille *médiévale*. Mais si ensuite les catholiques papalins font un pas en avant pour épousseter sur leur dos un peu de poussière libérale — Dieu nous en garde! — aussitôt ils leur jetteront à la face le joli vocable de « modernisme d'une nouvelle frappe »...

... Le semi-modernisme, ce me semble, rappelle la nature, l'objectif, les tendances du clérico-libéralisme d'il y a vingt ans. Sous le nom de *modernisants*, je comprends en somme toutes ces personnes qui se disent catholiques, mais qui sont faciles aux transactions, aux conciliations, aux accommodements, aux tergiversations, aux capitulations; les hommes des moyens termes, des doutes, des équivoques, des craintes, des *oui et non*, des excuses; ceux qui transigent, comme si de rien n'était, avec les adversaires dans la vie privée et dans la vie publique et sociale; qui allument aujourd'hui un cierge au Christ, et demain une chandelle au diable; qui se tiennent un peu avec l'Eglise et un peu avec le monde; en un mot il me semble que la face du modernisant soit polychrome au point de refléter toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

Tous comprendront que ces hommes, qu'ils soient vulgaires ou illustres, en haut ou en bas, rendent un service superbe au libéralisme ainsi qu'à la Maçonnerie, par la confusion qu'ils portent dans le camp catholique et par l'énervement qu'ils opèrent dans les caractères. Dans cette masse de modernisants je distingue trois grandes catégories : 1° celle des dupes, *quorum infinitus est numerus*, et c'est la poussière d'hommes qui est aux ordres, à la dévotion des malins, des fortes têtes; 2° celle des optimistes, qui, en cédant du terrain et en marchant bras dessus bras dessous avec les adversaires, croient augmenter le nombre des élus, et prétendent attirer ainsi à l'Eglise, à la religion, de nombreux fidèles; et ceux-là oublient le *multiplicasti gentem, non magnificasti lætitiam*, attendu que celui qui agit de cette manière, dit le Concile du Vatican, loin de conduire les dissidents à l'Eglise, finira par arracher à l'Eglise les catholiques; 3° celle des fourbes, ou des malins, et ce sont les grosses têtes du semi-modernisme (1).

La conférence se termine par une synthèse des procédés semi-modernistes, plaisamment groupés en une sorte de décalogue; mais nous avons fait, de cette brillante et solide harangue, des citations assez larges pour donner une idée de la hardiesse, de l'originalité et de la sagacité de l'orateur. Il serait d'ailleurs absolument injuste, quand nous étudions la rédaction de l'*Unità cattolica*, d'étendre la part de l'abbé Cavallanti, et d'oublier l'abbé De Thöt, qui ne le cède à son confrère et collègue, ni en compétence, ni en sûreté doctrinale, ni en dévoument à l'Eglise et au Pape, ni en talent littéraire et même artistique. C'est l'abbé De Thöt qui, en même temps qu'il collabore à l'*Unità cattolica*, avec une verve aussi appréciée des uns qu'elle est redoutée des autres, dirige l'admirable revue *Le armonie della*

1. *Unità cattolica*, 18 novembre 1908.

fede. Nous avons sous les yeux toute la collection de ce périodique pour 1908, et nous ne savons qu'admirer le plus, de la solidité des travaux qu'il présente aux lecteurs, ou du goût avec lequel est ordonné l'aspect général de cette savoureuse publication. Le titre seul n'atteste-t-il pas le souci de combiner dans une élégante synthèse l'euphonie artistique et l'orthodoxie doctrinale? A l'heure, en effet, où tant d'esprits égarés s'attardent à représenter la foi comme le contre-pied de la science, voici que des écrivains très avertis des distinctions nécessaires et des conciliations impossibles, s'en viennent cependant célébrer, et justifier en toute vérité, « les harmonies de la foi »..

Paul TAILLIEZ.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UNE LETTRE DE MGR MIGNOT

Les savants catholiques, tels que Mgr Mignot, que l'amour des âmes et le zèle de l'unité religieuse poussent à chercher toutes les voies de conciliation possibles avec la science et les systèmes profanes, sont toujours exposés à voir leurs paroles ou leurs écrits sollicités par les hétérodoxes dans le sens de l'erreur. Cette revue a cité précédemment l'éloge dithyrambique, mais combien sujet à caution, consacré par le *Temps* au volume de *Lettres sur les études ecclésiastiques* récemment publié par Mgr l'archevêque d'Albi. Le *Siècle*, d'esprit plus détestable encore, a renchéri sur ces louanges. Nous le dirons plus bas en citant la réponse adressée par Mgr Mignot à l'auteur de cet article. M. Houtin, dans *la Question biblique au XXe siècle*, P. Saintyves dans son livre sur *la Réforme intellectuelle du clergé*, Jean Le Morin, dans *Vérités d'hier* (1) ont cherché à le tirer à eux, Précédemment, M. Loisy avait fait au très respectable prélat l'injure de lui adresser sa lettre sur la divinité de Jésus-Christ, l'une des plus scandaleuses de son petit livre. Le respect, la justice, la charité, et le bon sens aussi, font un devoir aux catholiques de ne pas se laisser trop facilement émouvoir par ces avances insidieuses.

Il arrive aussi parfois que le langage de ces savants catholiques s'inspirant d'un désir de conciliation atténue plus qu'ils ne se le proposent le sens des affirmations nécessaires ou dissimule trop l'existence de l'erreur. Lorsque l'autorité de celui qui parle soustrait son langage à la discussion, on s'appliquera d'autant plus à chercher soigneusement une interprétation légitime des passages qui surprennent,

1. Sur ces ouvrages modernistes, voir la *Critique du Libéralisme*, 1er novembre 1908, page 72 et suiv. et mon livre *Les Démocrates chrétiens et le Modernisme*, 1 vol. in-12, Lethielleux, Paris, 1908, page 129 et suiv.

ou, tout au moins, on demeurera persuadé qu'ils la peuvent recevoir. C'est le cas pour ces lignes extraites de la communication du décret *Lamentabili* faite par Mgr Mignot à son clergé : « On remarquera que le présent décret ne contient aucune indication de personne. Il formule en 65 propositions doctrinales, — *dont il est possible que beaucoup n'aient jamais été explicitement soutenues par un écrivain catholique.* — les principales erreurs ou opinions dangereuses sous lesquelles se dissimule le naturalisme contemporain (1).. Il marque ainsi une sage limite aux écarts de la pensée religieuse, prévient ou dissipe les équivoques, et sans prétendre trancher les problèmes critiques ou théologiques dont au contraire il reconnaît l'existence, indique *le sens de foi* dans lequel ces problèmes doivent être résolus (2) ».

Cette expression « *le sens de foi* » n'est point prise ici dans l'acception commune aux modernistes. Mgr Mignot en donne l'interprétation dans la préface de ses *Lettres sur les Études ecclésiastiques* (page XIII) : « Depuis longtemps c'est « un lieu commun théologique » que le sens complet de l'Ecriture, *son sens de foi*, ne peut être entièrement exprimé et garanti que par le magistère ecclésiastique. » La seule obscurité qui subsiste vient de ce qu'on ne saisit pas facilement comment le décret *Lamentabili* peut indiquer « le sens complet, entièrement exprimé et garanti par le magistère ecclésiastique », dans lequel les problèmes critiques et théologiques doivent être résolus, sans prétendre trancher ces problèmes dont il reconnaît au contraire l'existence.

L'article du *Siècle* (13 janvier 1909) dont il a été question plus haut, est également bien fait pour inspirer aux catholiques la réserve respectueuse sur laquelle nous insistons. M. Albert Sauzède y parle en deux longues colonnes des *Doctrines de Mgr Mignot* et y développe ce qu'il considère comme ses titres à l'admiration du public de ce journal, actuellement dirigé par M. H. Béranger de l'*Action*, et l'organe du protestantisme libéral.

On connaît le rôle que M. Mignot, à Fréjus comme à Albi, a rempli dans l'évolution du catholicisme français contemporain. S'il n'eût tenu qu'à sa bonne volonté, avant le présent pontificat, d'orienter son Eglise dans le sens de la liberté et de la démocratie, il y aurait longtemps que celle-ci persévérerait dans une voie que l'habile Léon XIII avait d'ailleurs tracée..

Mais ne nous illusionnons pas sur le vrai rôle de M. Mignot. Si nous aimons à le proclamer comme l'évêque le plus actuellement soucieux de vérité scientifique, l'évidence s'impose à l'esprit clairvoyant que toutes ses études sont volontairement subordonnées aux directions pontificales. Celles-ci, on le sait, n'encouragent pas précisément le libre travail de la critique. Comment

1. « Il est bien douloureux de trouver d'*assez nombreux écrivains catholiques* qui, dépassant les limites fixées par les Pères et par la Sainte Eglise, sous le prétexte d'un examen plus approfondi et de recherches historiques, poursuivent un prétendu progrès du dogme qui n'en est, en réalité, que la déformation ». (Préambule du Décret *Lamentabili*).

2. *Semaine religieuse de l'archidiocèse d'Albi*, 28 juillet 1907.

M. Mignot peut-il conclier son effort indépendant avec la discipline de Rome? C'est ce qu'il ne sera pas le moins curieux d'étudier.

Tel est l'objet de l'article qui a valu à son auteur la lettre qu'on va lire. Par un sentiment de discrétion, sans doute, il a évité de le reproduire dans le *Siècle*, et il a préféré le donner au *Républicain des Cévennes*, organe de la fédération républicaine, radicale et radicale-socialiste de l'arrondissement de Largentière, dont il est le rédacteur (30 janvier 1909). Il l'encadre dans un article intitulé *Archevêque libéral*, et s'excuse d'en supprimer un passage. Voici cette lettre de Mgr Mignot :

CHER MONSIEUR,

J'ai reçu loin d'Albi et votre lettre et l'article que vous avez bien voulu consacrer à mon petit livre. Je vous en remercie bien cordialement. Evidemment, nous ne pouvons nous placer au même point de vue et, par la force des choses, nous différons d'avis sur bien des questions. Mais ce que je veux, ce que vous voulez aussi, c'est de chercher ce qui unit plutôt que ce qui divise. J'ai essayé, dans les quelques lettres à mon clergé, de montrer qu'il faut se garder de tous les excès, aussi bien des conclusions excessives d'un conservatisme outré, que des exagérations nationalistes.

Je vous remercie de l'avoir compris..

Je n'ai en ce moment rien d'intéressant à vous communiquer sur les questions contemporaines. Rome, et c'est bien naturel, se défie des nouveautés. Saint Paul ne mettait-il pas déjà ses lecteurs en garde contre ce danger? Nous pouvons trouver que parfois elle s'en défie trop. Mais sa prudence n'est ni obstination, ni parti pris. Elle accepte aujourd'hui bien des choses que ses théologiens avaient jugées inacceptables. Il en sera de même de certaines solutions qu'elle regarde actuellement comme prématurées et insuffisamment démontrées.

Je vous prie d'agréer mes sentiments respectueux et dévoués.

† E. S. MIGNOT,

Archevêque d'Albi.

La pointe contre les exagérations nationalistes et leur comparaison avec celles du conservatisme exégétique aura paru au jeune clergé qu'instruit Mgr Mignot une agréable diversion à l'aridité de certaines études. Elle est peut-être un remerciement au rédacteur du *Siècle* qui avait relevé comme un trait saillant le penchant du prélat pour la démocratie. Le lecteur catholique ne s'y arrêtera guère.

Il pourra être plus frappé de voir un archevêque, que ses fonctions attachent de si près au gouvernement de l'Eglise et mettent au premier rang des gardiens de la doctrine, parler de Rome, c'est-à-dire de ce gouvernement de l'Eglise et de ses théologiens, comme si lui-même était d'une autre catégorie. Mgr Mignot ne dit pas que l'Eglise accepte aujourd'hui bien des choses qu'elle avait jugées inacceptables; il met cette contradiction apparente au compte de ses théologiens. Il faut se

garder aussi de la confusion à laquelle on serait exposé, en ne distinguant pas les solutions que l'Eglise regarde actuellement comme prématurées et insuffisamment démontrées, de celles sur lesquelles l'Encyclique *Pascendi* a récemment porté une sentence définitive. D'ailleurs, il y a évidemment lieu de faire la différence entre la précision nécessaire dans un enseignement et l'abandon que comporte la correspondance. Il ne faut pas non plus perdre de vue que si l'éminent et respectable auteur de celle-ci paraît emprunter le langage des modernistes contre lesquels est tourné tout l'effort de sa science, c'est dans l'*intention apostolique* de ne pas perdre le contact avec des esprits qui n'ont presque pas de points communs avec nous.

M. Albert Sauzède fait suivre cette lettre de quelques réflexions :

Il est profondément regrettable que Pie X, ne comprenant pas les nécessités du monde moderne, favorise les prélats intransigeants. Il eût mieux fait de nommer archevêque de Bordeaux et de créer cardinal M. Mignot à la place de M. Andrieu.

Pour remplacer M. Mathieu à l'Académie française, les monarchistes ont résolu de choisir l'évêque de Montpellier, le marquis de Cabrières, au lieu de M. Mignot, le prélat le plus intelligent et le plus savant de l'Eglise de France.

Aussi, parce qu'il est libéral et qu'il est un grand travailleur de l'esprit, M. Mignot se voit préférer le royalisme ardent d'un marquis épiscopal et la médiocrité, l'insuffisance de M. Andrieu.

Mais l'opinion publique, éclairée, impartiale, rend un juste hommage à tant de mérites méconnus, que des hommes comme M. Mignot ne se lassent pas de mener le bon combat du progrès et de la science! Un jour, le catholicisme sera reconnaissant à ces vaillants pionniers de la liberté intellectuelle, de ce qu'ils ont persévéré.

Quant à nous, nous n'hésitons pas à exprimer notre admiration la plus sincère, pour d'aussi beaux caractères. Le catholicisme devrait être fier de tels chefs. Et nous sommes tellement large à son égard, que nous souhaitons que tous ses évêques soient faits à l'image de M. Mignot.

LA « MAISON SOCIALE »

On se souvient que l'attention publique fut attirée sur la *Maison sociale* par l'enlèvement mystérieux et sensationnel de Mlle Bassot, fille du général de ce nom. La famille de cette jeune fille, ne parvenant pas à la détacher de ce millieu, crut avoir des motifs suffisants pour l'en arracher de force. Ravie par ses ordres, elle s'échappa; et ses protestations excitèrent vivement l'opinion, qui se trouva partagée en deux camps. De là, des poursuites intentées contre la *Maison sociale* par les parents. Le procès doit se plaider bientôt. Il serait donc prématuré d'apprécier le débat. Mais le Saint-Siège a jugé sage et nécessaire de dégager complètement l'autorité religieuse. Il l'a fait par une déclaration dont les termes, quoique réservés, n'en ont pas moins un sens très clair. Certains grands journaux catholiques ont feint de ne le pas comprendre. Un communiqué officiel publié par

l'*Osservatore Romano* et reproduit dans *La Croix* du 17 février, exprime le mécontentement qu'on en a éprouvé à Rome :

« On a constaté avec étonnement qu'une partie de la presse catholique, principalement celle de Paris, n'a pas publié le texte intégral de la déclaration de la Congrégation des Religieux touchant une œuvre existant à Paris sous le nom de « Maison sociale », qu'on dit fondée et dirigée par une Sœur Mercédès, et par laquelle la Congrégation des religieux déclarait que le Saint-Siège n'a jamais eu aucune part dans cette œuvre, et l'a bien moins encore approuvée. On déplore, de plus, qu'en certaines des susdites publications, on ait cherché à diminuer la portée d'un si grave document. »

La Croix ajoute :

Voici le texte auquel fait allusion le communiqué ci-dessus, et que *La Croix* avait publié intégralement, sauf la date et les signatures, dès le 2 février dernier

L'*Osservatore Romano* publie une déclaration de la Sacrée Congrégation des Religieux ainsi conçue :

« Le Saint-Siège a été interrogé de divers côtés sur une œuvre existant à Paris sous le nom de Maison sociale qu'on dit fondée et dirigée par une Sœur Mercédès. On déclare formellement que le Saint-Siège n'eut jamais aucune part dans cette œuvre et qu'il l'a bien moins encore approuvée. »

De la Secrétairerie de ladite Sacrée Congrégation des Religieux, 30 janvier 1909.

Fr. G. C. Card. VIVÈS, préfet.

D. L. JANSSENS, O. S. B., secrétaire.

Mais *La Croix* du 2 février, en publiant cet acte, l'avait accompagné de la note suivante, dont le caractère tendancieux est d'autant plus manifeste que, si les motifs qui ont déterminé la déclaration du Saint-Siège ne sont pas rendus publics, ils ne sont cependant point ignorés de ceux qui s'intéressent à l'affaire :

La « Maison sociale », œuvre d'initiative laïque, a pour but d'organiser la résidence de dames du monde dans les milieux ouvriers. La secrétaire générale, Mlle Le Fer (ex-Sœur Mercédès), est une ancienne religieuse de l'Oratoire. De là les doutes qui semblent avoir provoqué l'intervention de Rome. Une dépêche de l'*Echo de Paris*, que nous croyons autorisée, porte explicitement que la « Maison sociale » « n'a jamais été *canoniquement* approuvée. »

Aussi, deux jours après, 4 février, la *Corrispondanza romana* répondait par cet avis :

Nos lecteurs ont pu lire dans notre n° du 1er courant, la Déclaration de la S. Congrégation des Religieux visant la « Maison Sociale » de Mlle Le Fer, ex-sœur Mercédès. Or, nous lisons dans quelques journaux français qu'on a cru fixer le motif et la valeur de cet acte officiel par la circonstance

que Mlle Le Fer est une ancienne religieuse de l'Oratoire. Sans doute après qu'on a lu le texte de la Déclaration, on se sera convaincu qu'une telle explication *restrictive* serait tout à fait arbitraire.

C'est ainsi que, par des atténuations mal inspirées et d'une convenance bien douteuse, on n'est parvenu qu'à faire accentuer le désaveu et le blâme contenu dans la déclaration du Saint-Siège. Il n'y a rien de plus à ajouter pour le moment. Mais, sans préjuger de ce qui suivra, et sans généraliser un cas spécial, on peut s'attendre à ce que la morale de cette affaire soit une leçon pour ceux qui mettent trop de confiance dans les œuvres non-confessionnelles et en attendent des résultats non moins heureux que de la traditionnelle et surnaturelle supériorité attachée à celles qui sont franchement catholiques.

La *Corrispondanza romana* annonce en outre que la cause personnelle de la sœur Mercédès doit être jugée par le Saint-Office.

LA NOUVELLE UNIVERSALITÉ DE L'ÉGLISE

Le grand effort qui se dissimule sous les tentatives des rénovateurs de l'esprit religieux qu'on voit surgir de tous côtés est de détruire ce qu'ils appellent l'esprit de parti en religion, l'esprit exclusif, et d'amener les Eglises particulières à fraterniser, à se fondre dans une Eglise vraiment universelle.

On y travaille beaucoup en France. Depuis quelque temps, rien n'est négligé pour y confondre catholiques, protestants, et même libres-croyants ou libres-penseurs, dans ce nihilisme dogmatique qui fut longtemps la caractéristique des sectes religieuses en Amérique, et dont le catholicisme eut tant de peine à se dégager dans ce pays. En traitant dans la *Décadence du Sillon* de ses rapports avec les protestants (1), j'ai eu l'occasion de montrer que les *Unions chrétiennes* fondées par ceux-ci sont un des principaux agents de cette propagande.

Elles ont trouvé récemment un nouveau panégyriste dans M. J. de Narfon, devenu, comme l'on sait, l'informateur religieux le plus important. M. de Narfon a deux tribunes principales : le *Figaro* et le *Journal de Genève*, où il tient deux rôles différents, mais dans lesquels il s'embrouille parfois, comme il vient de lui arriver en cette circonstance. Au *Figaro*, il est habituellement catholique libéral avec quelque décence. Ses articles dans le *Journal de Genève* ont une note franchement moderniste. Mais cet habile homme connaît néanmoins le secret d'inspirer confiance à beaucoup de catholiques et même à quelques évêques. C'est grâce aux communications de ceux-ci que, dans plus d'un cas, il a pu étonner le monde par sa connaissance de délibérations et de mesures tenues secrètes.

Par distraction, c'est dans le *Figaro* du 28 janvier 1909 qu'il a développé l'éloge des *Unions chrétiennes*, s'efforçant de démontrer que

1. 1 vol. in-12. Lethielleux, Paris, 1908, chap. V.

les catholiques y ont leur place toute naturelle. Je cite seulement quelques mots et la conclusion :

L'œuvre est d'origine protestante, mais le catholicisme y a été représenté dès le début. Deux de ses six premiers membres étaient catholiques. Catholiques et protestants pouvaient et devaient même se rencontrer dans une association, à la fois préservatrice et pédagogique, qui avait pour objet la moralisation des jeunes gens et la formation de leur personnalité.. Il est à remarquer que rien dans les statuts ne s'oppose à ce que des catholiques soient admis dans ces divers comités, et que rien ne s'oppose même à ce qu'ils y constituent la majorité. En fait, il n'en va que très rarement ainsi, parce que les catholiques ont une certaine répugnance à entrer dans des œuvres mixtes. Pourtant cette coopération offre de bien réels et de bien grands avantages. En travaillant ensemble, on apprend à se connaître réciproquement, donc, presque toujours, à s'estimer mieux, car il est inévitable que cette réciproque connaissance fasse disparaître mille préjugés qui trop souvent séparent les hommes les mieux faits pour s'entendre et pour collaborer à une commune œuvre morale, en dépit de leurs divergences dogmatiques..

En somme, l'ère des guerres de religion est close, et non pas seulement l'ère des guerres sanglantes. Il resterait à clore l'ère des bouderies confessionnelles entre chrétiens ou, si l'on veut, l'ère de l'isolement confessionnel. Il faut louer l'Union chrétienne d'avoir compris cela et de prêcher d'exemple. C'est en cela que réside son originalité profonde, c'est cela aussi qui fait sa force, et c'est par cela qu'elle justifie son titre dans la plénitude de la plus noble charité.

Parmi les tentatives de ce genre, l'*Ecole de la Paix*, qui vient de lancer tout récemment son programme, mérite une mention. Elle annonce une série de conférences faites à Paris sur les diverses morales religieuses : La morale bouddhiste, par M. Fargenel, professeur de chinois; la morale de l'Islam, par M. Carra de Vaux; la morale juive, par M. L. Germain-Lévy, rabbin, directeur de l'*Union libérale israélite*. La morale chrétienne sera traitée, au point de vue catholique, par M. l'abbé Pierre Dabry, ancien directeur de la *Vie catholique* et dont les aventures sont connues; au point de vue protestant, par le pasteur W. Monod; et enfin au point de vue... du *Sillon* par M. Paul Gemalhing, disciple de Marc Sangnier. Ces différents cours seront précédés d'une conférence de M. Parodi sur la *tolérance*.

Suivront d'autres leçons sur la *morale positive*, par M. Robert de Massy, procureur de la République à Orléans, qui voisinera avec M. Merrheim, de la C. G. T., devenu professeur de *morale syndicaliste;* M. Eugène Fournière (*morale socialiste*), et M. Ferdinand Buisson traînant sa *morale sociale*.

L *Semaine religieuse de Cambrai* qui signale cette « autre tour de Babel », conclut avec justesse : « D'après ce programme, ce qui va être célébré dans cette *Ecole de la Paix*, ce se sera point la belle utopie de l'abolition de la guerre, mais la paix sociale par la fusion des divers codes de morale et l'égal respect dû à ceux qui pratiquent la monogamie, le divorce, la polygamie, etc. C'est pourquoi les cours seront ouverts par une leçon sur la *tolérance* et ils auront pour con-

clusion une conférence sur le *Sillon*. Le *Sillon* se proposera sans doute comme lien d'union entre catholiques, protestants, mahométans juifs, bouddhistes, etc., pour faire régner *la Paix* entre les partisans de ces morales divergentes. »

Citons encore une page toute récente due à la plume de M. l'abbé Klein, l'introducteur de l'américanisme en France. Elle est du 25 janvier 1909. Sous l'apparence d'une fine critique à l'adresse de ceux qu'on appelle dans certains milieux les sectaires de droite, il y distille habilement cet autre *esprit nouveau* qui promet le salut à l'Eglise. Je ne sais si les lecteurs du *Correspondant* auront tous compris où tendent ces insinuations. M. Klein fait dans cette revue le récit d'une tournée de conférences en Amérique. Il arrive à parler de celle qu'il donna dans une réunion des Chevaliers de Colomb (*Knigts of Columbus*). C'est une association de catholiques formée en société secrète, que plusieurs esprits sérieux considèrent comme une conspiration irlando-yankee se proposant d'angliciser le catholicisme en Amérique : le catholicisme libéral y fleurit. La *Vérité* de Québec en rapporte cet exemple frappant, dans son numéro du 6 février 1909. Un prêtre, qui est un des principaux leaders des *Knigts of Columbus*, le docteur Heart, annonce en ces termes, dans son journal, la mort d'un confrère : « La mort de notre aimé frère le Père Boland est un coup fatal pour la Loge de notre Ordre à Baltimore et pour l'Ordre même en dehors de ce diocèse. C'était un orateur capable, un prêtre dévoué, et un loyal *Elk*. Il fut un bel exemple des grands et nobles principes pour lesquels lutte notre Ordre. » Or, les *Elks*, auxquels ce membre si remarquable des Chevaliers de Colomb, ce prêtre exemplaire s'était affilié, sont une autre société secrète, irréligieuse en principe, celle-là, ouvrant ses portes aux juifs, aux infidèles et aux chrétiens, et dont l'objet est la sociabilité et l'amusement de ses membres, la protection et le secours de ceux qui sont tombés dans la détresse.

Le zèle affecté des Chevaliers de Colomb pour les intérêts religieux avait d'abord séduit beaucoup de catholiques, et même de membres du Clergé. Aujourd'hui l'Ordre est très discuté. M. Klein en fait un grand éloge, vante les services qu'il rend à l'Eglise et se plaît à espérer que l'épiscopat ne fera rien contre lui. Puis, il ajoute :

« Pourquoi, me demandait-on, ne créez-vous pas en France une société analogue pour défendre vos intérêts religieux ? Vous en auriez encore plus besoin que nous. » Et je me trouvais fort embarrassé de répondre. Il eût fallu parler de nos divisions intestines et de notre mutuelle intolérance; il eût fallu expliquer cette funeste habitude, qui stérilise tous nos efforts, de ne jamais regarder, chez nos frères, les nombreux points qui les unissent à nous en matière essentielle, mais de nous attacher presque exclusivement aux différences qui nous séparent d'eux sur les matières libres. Les catholiques français qui seraient organisés en chevaliers de Colomb, ou en chevaliers de Jeanne d'Arc, ne tarderaient probablement pas à entrer en lutte contre ceux de leurs coreligionnaires qui ne feraient point partie de l'Ordre. Ces derniers, pour leur compte, n'auraient certainement pas de cesse qu'ils n'eussent fait condamner les autres comme membres d'une société

secrète, ou comme pélagiens. Quant à vouloir que ceux-ci ou ceux-là s'appliquent à faire œuvre positive, à chercher leur bien personnel ou celui de l'Eglise sans se donner pour mission première de combattre quelque chose ou quelqu'un, sans se montrer tout d'abord *anti* n'importe quoi, ce serait une tentative qui risquerait de tomber d'elle-même sous la raillerie des hommes d'expérience et la protestation des gens convaincus.

C'est ici qu'il faut savoir lire entre les lignes. Mais même ceux qui n'ont pas cette attention ressentent quelque chose de l'impression qu'elles sont destinées à laisser. Un ami des formules surannées eût fini en disant : à bon entendeur, salut!

M. LOISY AU COLLÈGE DE FRANCE

Le *Siècle* du 16 février s'évertue à faire croire que le choix presque certain de M. Loisy comme professeur d'histoire des religions au Collège de France ne s'inspire d'aucune hostilité contre le catholicisme et sera uniquement dû aux titres scientifiques du candidat. Il dit entre autres choses :

De nombreux articles parus dans différents journaux, notamment dans le *Gaulois* du 5, le *Figaro* du 7, l'*Echo de Paris* du 13, montrent qu'une campagne est entreprise pour faire prendre le change à l'opinion sur le caractère de la candidature de M. Loisy et sur le sens du vote émis par le Collège de France dans l'assemblée professorale du 31 janvier. On parle de « niche au pape », de « provocation aux consciences catholiques », comme si le Concordat subsistait encore, et que le gouvernement eût fait M. Loisy ministre des Cultes. Il s'agissait de pourvoir à la vacance d'une chaire scientifique, et les professeurs du Collège de France ont choisi un homme de science..

Le programme d'enseignement que M. Loisy a soumis, avec la notice de ses œuvres, au jugement du Collège de France, est en rapport avec le titre général de la chaire et n'a rien à voir avec le modernisme catholique non plus qu'avec les querelles politico-religieuses du temps présent. S'il est nommé, M. Loisy traitera, suivant les procédés de la méthode comparative, *du sacrifice dans les différentes religions, des formes de la prière de la divination, des organisations sacerdotales, et autres sujets semblables*. Ses travaux antérieurs sont garants de la parfaite liberté d'esprit et de l'impartialité scientifique avec lesquelles il remplira ce programme. L'Eglise l'a désavoué comme apologiste et l'a rendu au siècle. S'il consacre désormais ses forces au seul service de la science et de son pays, qui donc a le droit de lui en faire un crime?

Si les termes du programme proposé par M. Loisy n'ont rien à voir avec le modernisme catholique, avec le travestissement et la négation des dogmes catholiques, en sera-t-il de même de son enseignement sur ces matières? Supposez que le même M. Loisy, doué de la même science, fût un adversaire déclaré du protestantisme et de la libre-pensée, il ferait beau voir le tapage que mènerait le *Siècle* contre ceux qui invoqueraient ses travaux antérieurs comme gage de

sa parfaite liberté d'esprit et de son impartialité scientifique. *Mentita est iniquitas sibi.* L'excuse de nos adversaires, s'ils en ont une, est que l'assouvissement de leur haine contre le catholicisme et une longue habitude de le piétiner leur ont enlevé jusqu'à l'idée qu'il pût y avoir quelque respect et quelque justice pour lui.

LE « SILLON »

M. Marc Sangnier a écrit quelque part que le cardinal Merry del Val ne voulait pas qu'on assimilât le *Sillon* au parti démocrate chrétien d'Italie. Cependant il fait chaque jour un pas de plus vers la même autonomie. A la suite des violents incidents soulevés autour des conférences données à la Sorbonne par M. Thalamas, où, par horreur des catholiques monarchistes, les sillonnistes prirent, avec les juifs, la tête des contre-manifestants en faveur de l'insulteur de Jeanne d'Arc, les disciples de M. Sangnier furent l'objet d'une tentative d'éviction de la part des étudiants blocards, protestants, juifs et métèques, en récompense de leurs services. Mais M. Bloch, président de cette fédération, prit leur défense par une lettre en date du 12 février. Il y disait :

Parlons principes, et laissons volontairement de côté les mesquines questions d'intérêts personnels.

Nos camarades, membres à la fois du *Sillon* et de la Fédération, *se sont déclarés hostiles à l'organisation de l'Eglise en parti politique ; ils veulent le triomphe de l'Ecole laïque,* et leur attitude dans les circonstances récentes ne nous permet pas de douter de leur sincérité.

Le *Sillon* traverse une crise évidente.

Ses membres *vont être obligés de choisir entre l'Eglise* organisée politiquement *et la République.* Les évêques n'ont pas l'air de vouloir comprendre et admettre l'attitude des amis de M. Marc Sangnier. Que fera Rome demain ?

Devons-nous chasser des *camarades vaillants et courageux* qui nous affirment leur foi en l'idée républicaine ? Je ne le crois pas. C'est une grosse faute de *repousser à droite* des énergies qui viennent loyalement à *gauche.*

Du reste, pour qu'il n'y ait pas de malentendu à cet égard, demain la Fédération, à la suite d'une conférence de M. le sénateur Delpech, votera un ordre du jour qui montrera que sa politique républicaine *et anticléricale* est pure et bon teint.

La réunion eut lieu, et M. Anziani, du *Sillon*, le même qui avait conduit avec M. Bloch les bandes thalamistes, montra que le républicanisme du *Sillon* était d'assez bon teint pour s'accorder avec l'anticléricalisme de la Fédération. Voici en quels termes le *Siècle* du 16 février rend compte de cette petite fête :

Samedi soir, la Fédération républicaine avait organisé au café Procope une conférence sur le cléricalisme. M. Anziani, un normalien sillonniste, a pris la parole après M. le sénateur Delpech pour déclarer que *si le Syllabus était la condamnation de toutes les libertés civiles et politiques, la*

négation du droit pour l'intelligence de sonder toutes questions, il ne saurait admettre ses propositions et qu'il les combattrait énergiquement. Il dit que le Sillon était dans la véritable tradition chrétienne et catholique en combattant le cléricalisme et ajouta qu'il avait pleinement, quant à lui l'esprit républicain *de large tolérance* et de libre discussion *tel que venait de le définir M. le sénateur Delpech.*

D'autres orateurs prirent la parole sur ce sujet, tous manifestant la plus pure mentalité laïque.

Le *Sillon,* se flattant de jouir dans le diocèse de Paris d'une faveur et d'une immunité qui lui sont refusées dans beaucoup d'autres, annonce avec plus de fracas que jamais la prochaine réunion d'un grand congrès national, en vue duquel on fait des préparatifs vraiment grandioses. Le développement du thème présenté par M. Anziani à la Fédération républicaine ne pourra manquer d'être profitable aux jeunes catholiques qu'on attire à ce congrès.

L'*Eveil démocratique* du 21 février, rendant compte de cette séance de la Fédération, dit qu'on y a voté un ordre du jour déclarant qu'elle groupe « tous les membres de la grande famille républicaine décidés à lutter contre les réactions », et il ajoute : « c'était reconnaître que l'exclusion des sillonnistes ne devrait même pas se poser. » Or, le *Siècle* du 17 février nous apprend que la Fédération vient d'ajouter à ses statuts un article en vertu duquel tous ses membres devront signer l'engagement de combattre toutes les « réactions » ; c'est-à-dire : « 1° le *monarchisme,* retour au pouvoir personnel ; 2° le *nationalisme,* exploitation par un parti de l'idée de patrie ; 3° le *cléricalisme,* tentative d'ingérence, sous quelque forme que ce soit du clergé dans les affaires civiles et politiques. » Il n'y a rien là, en effet, qui soit de nature à effaroucher les silonnistes, ils peuvent désormais signer cela et fusionner avec la fédération anticléricale sans inconséquence de leur part.

QUESTION D'HOMONYMES

Sous le titre : *Pas de confusion,* on lisait en première page dans *La Croix* du 10 juin 1908 :

Nous recevons de M. l'abbé Eugène Barbier, curé de Verrey-sous-Salmaise (Côte-d'Or), une lettre nous priant de faire remarquer que plusieurs journaux ou revues publient la condamnation par l'Index de deux ouvrages de M. l'abbé Emmanuel Barbier contre Léon XIII sans mettre le prénom, d'où résulte une confusion fâcheuse pour lui, qui est l'auteur de divers ouvrages.

Nous nous hâtons de lui donner satisfaction, selon sa demande, *et nous sommes heureux d'ajouter qu'il n'a pas pu y avoir confusion chez nos lecteurs.*

Tout le monde sait qu'on rencontre beaucoup de Durand en ce monde ; il y a aussi plusieurs Barbier. Tout récemment, la *Corrispondenza romana* a publié une note, reproduite par divers journaux catholiques, visant une brochure de M. l'abbé Paul Barbier, actuelle-

ment curé de Beaugency, et intitulée *La crise intime de l'Église*, où l'auteur quoiqu'animé d'excellentes intentions, fait l'apologie des prêtres-démocrates, du *Sillon* et de l'hypercritisme. La *Corrispondenza* observe que le vrai péril est dans la propagande *modernisante* plutôt que dans celle radicalement moderniste. Mon intention n'est point d'insister sur cette brochure, d'autant que c'est moi qui l'avais signalée, d'abord par une lettre publique, et ensuite dans un de mes ouvrages (1).

La Croix a reproduit cette note de la *Corrispondenza*. Je ne mets pas en doute que si l'abbé Emmanuel Barbier lui demandait aujourd'hui de mettre ses lecteurs en garde contre une confusion entre lui et l'abbé Paul Barbier, elle s'y prêterait avec autant d'empressement et d'amabilité qu'elle en a témoigné à l'abbé Eugène Barbier. Je n'estime pas nécessaire de lui en donner occasion. Mais je pense que l'abbé Eugène Barbier ne manquera pas celle qui s'offre à lui de nouveau et que *La Croix* ne peut manquer de trouver aussi opportune que la première.

E. B.

1. Les *Démocrates chrétiens et le Modernisme*, chap. IX.

Le Gérant : G. Stoffel

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 6.918.

DU STATUT LÉGAL DE L'ÉGLISE EN FRANCE APRÈS LA SÉPARATION

En abrogeant, de son autorité propre et sans même consulter le chef de l'Eglise, la législation concordataire, l'Etat français entendait imposer aux catholiques de notre pays une organisation nouvelle qui méconnaissait les prérogatives de la hiérarchie ecclésiastique et consacrait les pouvoirs de contrôle du gouvernement. La prudente sagesse du Saint-Père a discerné le piège et ses ordres ont été suivis par tous : ni les associations cultuelles de la loi de 1905, ni les divers modes de constitution imaginés par la loi du 2 janvier 1907 n'ont été adoptés par les catholiques; vainement la la loi du 13 avril 1908 a tenté de rétablir, par une voie détournée, l'ingérence de l'Etat dans l'organisation de l'Eglise : ce fut un nouvel échec pour la politique gouvernementale. En somme, si les ruines matérielles sont énormes, l'Eglise, dépouillée de ses biens, a gardé du moins la plénitude de sa dignité, de son unité, de sa liberté. Certain Français, non catholiques, mais clairvoyants, en viennent à considérer comme aussi habile que manifestement justifiée l'attitude du Pape, qu'ils avaient au premier jour taxée de folie.

Seulement il n'y a plus de rapports normaux entre l'Etat français et l'Eglise et la condition légale de celle-ci, mal définie, lui rend très difficile l'œuvre de reconstitution nécessaire. Il y a là un fait indéniable, pénible à constater pour tout catholique, voire même pour tout Français non sectaire : chacun doit désirer un retour à une meilleure situation. Mais comment obtenir un heureux changement? Peut-on l'espérer à brève échéance et convient-il de s'adresser dès maintenant aux pouvoirs publics français en attendant d'eux la pacification désirable, fût-ce au prix de concessions plus ou moins importantes de la part de l'Eglise? Certains catholiques, aux illusions tenaces, sont d'avis de reprendre immédiatement des pourparlers avec l'Etat et, puisque celui-ci ne veut pas faire les premiers pas, ils estiment que l'Eglise doit les faire. Adversaires résolus hier encore du Concordat, ils sont effrayés par les conséquences naturelles d'une Séparation voulue et réglée par des jacobins sectaires, ils réclament à grands cris un statut légal pour l'Eglise de France. Que les catholiques français réduisent au strict minimum leurs revendications indispensables, et ils les feront triompher auprès des Pouvoirs publics, avec l'appui des honnêtes gens, même non catholiques. Il faut seulement que Rome leur indique nettement le but à atteindre : ils agiront dès lors en ce sens sur les candidats aux élections et une condition tolérable pourra être assez rapidement obtenue. Telle est la thèse actuellement soutenue dans certains milieux, présentée notamment par les

trois « Lettres d'un catholique » qu'a publiées le *Journal des Débats* dans ses numéros des 29 décembre 1908, 28 janvier et 28 février 1909.

« L'action religieuse, dit l'auteur des Lettres, est aujourd'hui entravée tant par l'insuffisance du denier du culte que par la diminution des vocations ecclésiastiques » et le résultat est l'indifférence de la foule, « immense péril, bien plus grand que le péril de schisme auquel on a tant sacrifié à Rome ». Or, si « la France catholique voit s'accroître chaque jour les périls où son existence même peut être compromise,... *la raison, l'unique raison, est l'incertitude de l'avenir créée par l'insuffisance des ressources* et cette insuffisance résulte de l'impossibilité légale où nous sommes de faire et d'assurer une fondation pieuse, de créer et de gérer un patrimoine cultuel... sous la garantie de la double légalité canonique et administrative ». La difficulté pécuniaire ne saurait être résolue à l'aide de collectes annuelles, embryon d'organisation précaire et inefficace; il faut que les diocèses et les paroisses puissent paisiblement acquérir et posséder, une organisation légale est indispensable. Aux catholiques de rendre possible cette organisation par une action énergique sur les électeurs et les élus du pays, conformément à l'exemple qui leur a été donné à l'étranger par des minorités opprimées. En effet le souci de sa dignité rend impossible au Souverain Pontife de faire des propositions au Gouvernement français et celui-ci n'en fera pas au Souverain Pontife. — Seulement, sur quels points porteront les revendications à faire pour donner à l'Eglise en France un statut légal acceptable? C'est à Rome qu'il appartient de le dire, et le plus tôt possible, aux catholiques français. « Jusqu'ici, il n'a été donné aux catholiques que des ordres négatifs. On leur a interdit les associations cultuelles, puis les dévolutions, puis les associations de droit commun. On ne leur a jamais dit : Obtenez telles ou telles dispositions et, lorsque vous les aurez conquises, allez de l'avant... Rome sait bien que ce n'est pas avec des négations qu'on gagne des victoires ». Dès lors, et puisqu'il ne saurait appartenir aux laïques de désigner le point précis où se concentreront leurs efforts, que par la bouche de leurs évêques, dans « une supplique respectueuse, mais instante, les catholiques français demandent à Rome quelles mesures, quelles garanties ils doivent revendiquer auprès des Pouvoirs publics pour être admis par l'autorité ecclésiastique à s'organiser légalement... Que Rome dise, *nous* dise ce qu'elle veut... que nos évêques interrogent et que Rome réponde, alors les laïques agiront. Actuellement ils ne peuvent rien dans la situation qui leur est faite... Ils se trouvent désarmés devant cette dédaigneuse fin de non recevoir : que ne demandez-vous telle ou telle mesure? Vous ne savez pas vous-mêmes s'il vous sera permis de vous en servir ».

Il n'y a, ajoute l'auteur des Lettres, à demander d'une telle démarche auprès de la Cour romaine, aucune pensée d'indiscipline,

aucune tentative pour attirer le Saint-Siège dans des négociations intempestives, puisque précisément il s'agit, pour les fidèles français, « d'agir préalablement à toute négociation », aucun désir de « semer l'équivoque pour faire retomber sur la politique du Saint-Siège toute la responsabilité des difficultés où se débat l'Eglise de France ». Mais l'heure presse et ceux qui s'attarderaient à conseiller une « attitude purement expectante... mériteraient vraiment d'être traités d'illusionnistes ». Sont-ils inspirés par l'espoir d'un retour de l'opinion qui amènerait le Gouvernement à résipiscence? « Les élections sénatoriales ont démontré le peu de souci qu'a l'opinion populaire des questions religieuses ». Et, par ailleurs, une minorité ne peut être tenue groupée et accrue même que si on lui assigne un but précis à atteindre. On ne saurait imposer longtemps une politique toute négative « à des hommes si vaillants et si dévoués qu'on les suppose, sans les voir tôt ou tard s'énerver, se décourager et, finalement, se débander et se désintéresser de la lutte... L'attente aujourd'hui n'est plus de mise... de grâce, qu'on ne soumette pas indéfiniment l'Eglise de France à la politique du Drapeau blanc ».

Telle est la thèse. Spécieuse et éloquemment présentée, elle séduit tout d'abord et cependant il est permis de croire qu'elle repose sur des illusions pour le moins aussi grandes que celles reprochées à ses adversaires. Nous rendons sincèrement hommage aux sentiments qui l'ont inspirée et ne songeons nullement à prêter à son auteur l'intention de rendre le Saint-Siège responsable par sa politique de la situation douloureuse de l'Eglise. Mais l'équivoque signalée par la *Corrispondenza romana* dans son numéro du 12 février 1909 est-elle bien écartée par les protestations et les bonnes intentions du catholique des *Débats*, surtout quand on le voit parler si légèrement du « péril de schisme auquel on a tout sacrifié à Rome? » De tels articles auront-ils pour effet, comme le souhaite sincèrement leur auteur, de rendre la minorité catholique de France plus unie, plus disciplinée, partant plus forte et mieux en situation de faire triompher ses revendications ? Nous en doutons beaucoup. En somme, on nous dit ceci : la seule cause de l'immense péril couru actuellement par la religion en France est l'insuffisance des ressources assurées, d'où le salut serait dans l'obtention par l'Eglise d'un statut légal lui permettant d'avoir un patrimoine et d'en disposer librement. C'est au Pape d'indiquer aux fidèles le minimum de ce qu'ils doivent demander et, à la condition de s'en tenir strictement à ce minimum, les catholiques pourront se grouper entre eux et avoir le concours de tous les gens honnêtes qui n'ont pas leurs croyances. Une action commune et persévérante dans toutes les campagnes électorales sur les électeurs et les candidats, puis sur les Pouvoirs publics, aurait, même dans l'état de choses actuel en France, de grandes chances de succès. Nous ne pouvons adhérer à ces conclusions.

Pas plus que l'auteur des « Lettres », nous ne sommes partisans d'une attitude purement expectante et, pour que Dieu nous aide, nous entendons bien commencer par nous aider nous-mêmes. Aussi bien, il est inexact de dire que « jusqu'ici, il n'a été donné aux catholiques que des ordres négatifs ». Nous le montrerons bientôt en ce qui concerne les associations de droit commun. Mais, il nous faut signaler dès maintenant les efforts de tous nos évêques, encouragés par le Saint-Père, pour grouper, unir, organiser les bonnes volontés catholiques. L'institution et le développement des comités diocésains et paroissiaux sont bien des actes et non des négations. De ce côté il y a beaucoup à faire, on ne fera jamais trop et on est certain d'avoir l'entière approbation du chef de l'Eglise. Nous ne conseillons donc nullement la politique des bras croisés et ne nous en remettons pas, pour changer la face des choses en France, à un miracle : Dieu n'en fait que pour ceux qui les méritent. Mais, par ailleurs, nous ne croyons pas, comme le catholique des *Débats,* que la *seule* chose essentielle pour nous sauver soit l'établissement d'un statut légal au profit de l'Eglise. Nous ne croyons pas surtout que, si désirable soit-il, un tel statut soit de longtemps accordé par un Gouvernement tel que le nôtre, que les efforts des catholiques même aidés des hommes honnêtes non catholiques soit sur les Pouvoirs publics, soit dans les campagnes électorales, même s'ils portent sur des points bien précisés, soient couronnés de succès. Nous estimons que la situation précaire et anormale faite actuellement à l'Eglise en France est destinée à durer longtemps et que notre principal objectif doit être, en nous corrigeant nous-mêmes et multipliant nos sacrifices non seulement d'argent mais d'activité généreuse, de nous rendre assez forts pour imposer le changement désiré.

I

Nous convenons sans hésiter que l'impossibilité pour l'Eglise de se constituer un patrimoine solide et durable constitue, en même temps qu'une injustice certaine, une grave difficulté. Divine dans son essence et son institution, l'Eglise est humaine par ses agents et ses procédés d'action ; elle a des besoins humains, besoin de liberté, de publicité, de propriété, et est entravée douloureusement dans la poursuite de sa fin quand, comme aujourd'hui, elle ne peut donner satisfaction à ces besoins, véritables droits puisqu'ils sont nécessaires à son existence et à son développement. Nous admettons même que l'incertitude de l'avenir, due à l'insuffisance des ressources, peut contribuer à rendre plus difficile le recrutement sacerdotal. Il ne faut rien exagérer cependant, car la diminution des vocations sacerdotales ne date pas seulement de la loi de Séparation et, dans certains diocèses au moins, tout au contraire, ces dernières années d'épreuve en ont plutôt augmenté

le nombre, surtout parmi les hommes faits. Quant à l'insuffisance des collectes annuelles, en l'absence des fondations pieuses, pour assurer l'établissement ecclésiastique, elle est incontestable et, en temps normal, ce serait folie de recourir à ce seul moyen. Mais, à une époque de crise comme la nôtre, nous devons nous en contenter et, bien employé, le procédé peut être à la rigueur suffisant. Si le denier du culte n'a pas donné partout ce qu'on en attendait, il ne faut pas oublier qu'il constitue une chose absolument nouvelle en France, et exige une certaine éducation tant chez ceux qui doivent donner que peut-être aussi chez ceux qui demandent ce subside nécessaire. Aux Etats-Unis, dont l'auteur des « Lettres » aux *Débats* aime à citer l'exemple, il est beaucoup demandé chaque année aux catholiques et l'on a constaté que les immigrants d'origine latine, peu habitués par leurs traditions à une telle pratique, mettaient assez longtemps à s'y faire, donnaient moins que d'autres les premières années. N'est-il pas juste de penser qu'en France aussi le temps fera son œuvre et que les défauts originaires, les erreurs inévitables au premier jour, se corrigeront? La générosité française a toujours su faire des prodiges et, s'il nous était prouvé que la baisse des idées religieuses dans notre pays est *uniquement* due à l'insuffisance des ressources pécuniaires, nous n'aurions guère d'inquiétudes : la difficulté serait sûrement résolue. N'empêche que l'absence de statut légal pour l'Eglise constitue pour elle une gêne considérable et une entrave lamentable.

Mais pouvait-il en être autrement? Nous ne le croyons pas. La séparation voulue et décrétée par nos maîtres du jour entre l'Eglise et l'Etat ne constituait nullement, dans leur pensée, une solution d'équité et de liberté vis-à-vis de l'Eglise. N'en déplaise à certains libéraux, aveugles volontaires, c'est une œuvre d'oppression, une persécution administrative savamment organisée que l'on poursuivait. La loi de 1905 mettait l'Eglise de France dans l'alternative, ou de perdre tout patrimoine, ou de sacrifier son organisation hiérarchique si elle voulait garder ses biens, à titre singulièrement précaire d'ailleurs et dans des conditions compromettant sa dignité et sa liberté. Pour cruelle qu'elle soit, la ruine matérielle est préférable à la servitude vis-à-vis de l'Etat franc-maçon. Mais, vraiment, d'un tel gouvernement on ne saurait attendre aucune atténuation dans l'œuvre de confiscation et d'appauvrissement de l'Eglise.

Et puis cette absence de statut légal pour l'Eglise est conforme à notre droit public français, dès lors qu'une loi odieuse a rayé le culte des services publics. Parmi les libéraux qui réclament ardemment aujourd'hui (et à juste titre) un statut légal pour l'Eglise, nombreux étaient naguère les adversaires résolus des pactes concordataires, qui préconisaient comme bien supérieur pour la religion, le régime de la séparation. Hier et aujourd'hui encore, ils se réclament

des principes de 1789 et ne demandent que « le droit commun sous un régime vraiment libéral » (1), « l'égalité et le droit commun, en excluant tout privilège et même toute faveur » (2). Peut-être eussent-ils dû se préoccuper dès lors par avance d'améliorer le droit commun public et privé, œuvre de la Révolution française, car vraiment nos gouvernants ont beau jeu pour répondre à leurs doléances actuelles, que la situation, jugée par eux intolérable, est précisément l'application du droit commun français. Par réaction contre l'organisation traditionnelle de l'ancienne France, la Révolution a poursuivi avant tout la destruction de tous les corps moraux pouvant s'interposer entre l'Etat anonyme et omnipotent et les citoyens souverains en théorie et pratiquement esclaves par suite de leur complet isolement (3). Depuis 1789, notre droit, tant public que privé, est exclusivement, volontairement, individualiste et étatiste. Jusqu'en 1901, peut-on dire, sauf les exceptions d'ordre tout économique apportées par les lois des 21 mars 1884 et 1er avril 1898, notre législation ne reconnaît la personnalité morale qu'aux groupements auxquels l'Etat veut bien la concéder à titre de services publics ou d'établissements présentant à ses yeux une utilité publique certaine; encore l'Etat se réserve-t-il, vis-à-vis de ces personnalités, non seulement un pouvoir de contrôle très étroit sur les actes de leur vie civile, mais la faculté de leur retirer, avec son approbation, l'existence même à toute époque.

La loi du 1er juillet 1901 est venue faire brèche à ce principe juridique injustifiable, mais elle a procédé avec une pusillanimité telle qu'en l'état actuel elle ne donne pas satisfaction à des besoins nombreux et urgents. Aux yeux de nos légistes modernes, tant que les cultes ont constitué un service public, l'Etat reconnaissait des institutions perpétuelles représentant l'Eglise catholique et dotée d'un statut légal; mais, du jour où il a plu au législateur français de ne plus considérer le culte comme service public, l'Eglise catholique avec sa hiérarchie n'existe plus, légalement parlant. Il n'y a plus que des citoyens français : ils ont encore le droit d'être catholiques, mais ne peuvent s'organiser entre eux pour assurer l'avenir de leur culte que dans les conditions prescrites par les lois positives, comme groupements d'individus réunis par l'accord de leurs volontés individuelles et tant que dure cet accord; ils ne peuvent pas faire de fondations, parce qu'aucune fondation n'est possible sans la coopération de l'Etat et que du reste il n'y a pas de personne morale perpétuelle pour être titulaire desdites fondations. Encore une fois, cette législation n'envisage que les citoyens pris individuellement, elle ignore l'Eglise, sa hiérarchie, ses organes essentiels, et c'est le droit commun.

1. *Univers* du 17 mai 1905.
2. *Correspondant* du 25 mars 1903, M. Piou, l'*Action libérale populaire.*
3. Rapport Chapelier dans Buchez et Roux, t. X, p. 192.

De ce caractère individualiste de notre droit français les catholiques souffrent grandement, ils en sont aujourd'hui les principales victimes. Mais c'est un mal général, notamment l'impossibilité de faire des fondations durables est signalée comme éminemment fâcheuse par les meilleurs esprits en dehors même de toute préoccupation religieuse. Je n'en veux d'autre preuve que le fait par la Société d'études législatives d'avoir mis à l'étude, depuis deux ans déjà, la question des *fondations* et des propriétés collectives. Qui voudra se reporter, dans le Bulletin de la Société, aux remarquables rapports de MM. Saleilles et Larnaude et aux discussions du projet de loi élaboré par la commission sur cette matière, se rendra compte combien de forces sont perdues dans un pays quand la propriété collective n'y peut être constituée par des associations et des fondations privées. Il verra en même temps que telle est la situation actuelle de la France et qu'elle ne sera pas changée sans de longs et énergiques efforts pour triompher de préjugés et d'habitudes invétérées. Il est donc certain que l'absence de statut légal pour l'Eglise est conforme au droit commun français qui consacre seulement pour les citoyens catholiques des facultés individuelles.

Parmi celles-ci, la plus importante au point de vue des intérêts religieux est assurément le droit de se grouper et de constituer au besoin une propriété collective par le procédé, soit de la société, soit de l'association. Ainsi, en effet, les forces individuelles sont multipliées et le patrimoine créé gagne en stabilité et durée. L'association, par son caractère désintéressé, est la forme qui convient le mieux en notre matière et, malgré les restrictions apportées par la loi du 1er juillet 1901 à la liberté nouvelle qu'elle consacre, malgré l'imperfection relative du procédé, les catholiques pourront avoir profit à l'employer. Or, n'en déplaise à l'auteur des « Lettres », les associations de droit commun n'ont jamais été interdites de façon absolue par Rome, et il en sera fait légitimement usage, toutes les fois du moins que les droits de la hiérarchie ecclésiastique seront respectées par leur constitution. Il importe de préciser ce point sur lequel subsistent des doutes et des hésitations regrettables à nos yeux : nos mœurs et habitudes individualistes nous rendent déjà l'association quelque peu suspecte; c'est un des rares moyens utiles que le droit commun français mette à notre disposition; il serait fâcheux qu'une illusion sur la portée des prescriptions du Saint-Siège nous empêchât d'en user. Voici en toute simplicité notre opinion sur la question.

Pour se convaincre que les chefs de l'Eglise ne sont pas hostiles aux associations entre catholiques, il suffit de constater le développement voulu et encouragé par eux des Comités diocésains et paroissiaux. Le Souverain Pontife et nos évêques ne cessent de nous conseiller l'union, le rapprochement, l'entente en vue d'assurer le maintien de la religion en France. Or, quoi qu'on dise ou fasse, tout groupement

de personnes poursuivant de concert un but désintéressé constitue, en droit français, une association, déclarée ou non déclarée. Les associations cultuelles ont été interdites parce qu'elles étaient la négation même de la hiérarchie ecclésiastique et modifiaient la constitution divine de l'Eglise. D'autres associations ont été combattues et le nom même d'association a été parfois volontairement écarté, afin d'empêcher la formation de groupes qui, aux yeux de nos gouvernants et peut-être parfois dans la pensée de leurs fondateurs, devaient être de simples associations vis-à-vis du Pape mais, en même temps, de vraies associations cultuelles dans leurs rapports avec le Pouvoir français. Mais jamais le Pape n'a défendu aux catholiques français d'employer un procédé légal s'il n'en devait résulter aucune atteinte aux principes et aux droits de l'Eglise. Donc il sera valablement fait usage de l'association ordinaire, dans cette mesure du moins.

Sans doute, nous n'admettrions pas la constitution d'une association, comprît-elle des prêtres à côté des laïques, destinée à recueillir, gérer et distribuer elle-même des sommes pour l'entretien du culte ou le traitement de nos prêtres. Les sommes recueillies avec cette destination, le denier du culte actuel, sont bien d'Eglise et l'évêque en est le seul administrateur, le seul distributeur qualifié, par lui-même ou par ses mandataires. Mais l'Eglise, hélas! est condamnée actuellement, et pour longtemps peut-être, à vivre précairement et en loyer, ce qui lui rend singulièrement malaisé l'accomplissement de ses missions diverses, enseignantes et charitables. D'autre part, la vie humaine est si courte que les bonnes volontés individuelles ne sauraient pourvoir à tous les besoins. L'association entre catholiques peut rendre plus stable la propriété d'une école, d'un hospice, d'un presbytère, voire même d'une chapelle ou d'une église, sauf, en ce dernier cas, à y laisser au point de vue religieux la plus entière indépendance au représentant du clergé désigné par l'autorité diocésaine. Il n'est évidemment pas défendu de se grouper entre catholiques pour travailler de concert à ramener ceux qui nous entourent à la pratique de la religion; c'est précisément le but principal des comités paroissiaux. Il ne l'est pas davantage, à notre sens, de s'unir pour rendre plus facile et plus riche la collecte du denier du culte faite par l'autorité ecclésiastique. Tant en effet que les fidèles n'ont pas versé leur offrande à l'évêque ou à son délégué, il n'y a pas encore bien d'Eglise mais seulement obligation de conscience pour lesdits fidèles d'en constituer un : l'association, qui, par ses efforts, obtient un plus complet et large accomplissement de cette obligation, rend à l'Eglise un véritable service et n'a nullement empiété sur les attributions de l'autorité ecclésiastique, celle-ci recevant tous les fonds et en disposant à son gré.

Donc, tant pour asseoir la propriété d'un immeuble, concurremment avec les sociétés ou les individualités, que pour grouper les per-

sonnes, recueillir des fonds destinés à une œuvre religieuse particulière ou faciliter la collecte par l'évêque du denier du culte proprement dit, l'association de la loi de 1901 est appelée à rendre des services. Services bien insuffisants, sans doute, et nous sommes loin d'une situation normale et acceptable pour l'Eglise. Ce doit donc être à nos yeux un pis aller et, d'accord avec le catholique des *Débats*, nous aspirons de toutes nos forces à une condition meilleure, nous travaillerons de notre mieux à en hâter la réalisation. Mais, et désormais nous nous séparons de lui, il faut, en minorité et minorité persécutée que nous sommes, tirer du pis aller actuel les éléments de notre reconstitution. Le statut légal, que tous nous désirons ardemment, nous apparaît comme la consécration définitive et nécessaire de notre vitalité comme groupe catholique organisé et hiérarchisé, non comme un moyen indispensable à notre existence. Aussi bien l'obtention de ce statut ne nous paraît guère devoir être réalisé à brève échéance et par les moyens que les « Lettres » nous proposent.

II

Tout d'abord, nous comprendrions mal que l'on demandât, si respectueusement que ce fût, au Souverain Pontife le point à réformer dans la législation française pour aboutir à un *modus vivendi* tolérable. Pareille requête n'a jamais, croyons-nous, été adressée à Rome par les catholiques étrangers qu'on nous propose en exemple et elle ne saurait recevoir de réponse précise. Le Pape proclame les principes essentiels qui doivent être respectés par tout législateur digne de ce nom et, pas plus aujourd'hui qu'en 1804, la question des biens matériels, pour importante qu'elle soit, n'entre en première ligne dans ses préoccupations. Avant tout, « la hiérarchie ecclésiastique, base organique de la vie catholique (1) », doit être sauvegardée. Quant aux autres besoins de l'Eglise, la publicité, la liberté, la propriété, il faut s'efforcer d'y donner la plus large satisfaction possible. Mais comment et dans quelle mesure ? C'est question de temps et de lieux, donc question contingente et nous ne nous demanderons même pas si un texte législatif semblable à celui indiqué dans le *Journal des Débats* du 28 février 1909 serait le meilleur à proposer en France. C'est aux catholiques français, au courant de leur législation, des mœurs du pays, des tendances de l'opinion, de rechercher ce qui, à un jour donné, peut être réclamé.

Mais, nous dit-on, nos orateurs n'osent plus « articuler une revendication précise », de crainte d'être désavoués par le Saint-Siège, depuis qu'ils ont vu sombrer les améliorations qu'ils avaient fait introduire à grand peine dans les lois présentées par le Gouvernement.

1. *Corrispondenza romana*, 12 fév. 1909.

Sans discuter la valeur intrinsèque de ces prétendues améliorations, nous avons des catholiques français une trop haute opinion pour les croire si vite découragés. Seuls, dit-on, ceux-là ne se trompent jamais qui ne font rien et un vrai chrétien doit savoir faire preuve de dévouement et d'abnégation. Qu'après avoir cru trouver une solution heureuse longtemps cherchée, il la voie rejeter par le Chef de l'Eglise, il en souffrira sans doute, mais il ne s'inclinera pas seulement devant une sagesse inspirée plus haute que la sienne, il recommencera à chercher avec plus d'ardeur. Entre un tel homme et celui qui, par peur du désaveu, renonce à toute tentative, nos préférences vont sans hésitations au premier, d'autant plus grand à nos yeux qu'il a été à la fois actif, dévoué et soumis. Il a peu de chances d'ailleurs d'être condamné s'il ne cède pas trop facilement à la tentation de sacrifier quelque droit essentiel de l'Eglise pour obtenir une concession des Pouvoirs publics sectaires.

Donc il appartient aux catholiques français, tant du moins que le Gouvernement ne sollicitera pas de Rome la reprise des relations si brutalement rompues par lui, de chercher les améliorations à apporter à notre législation en faveur de l'Eglise. Ils devront les proposer en leur nom, car les présenter comme acceptées d'avance par le Saint-Siège nous semblerait gênant et compromettant pour celui-ci en même temps que médiocrement habile au point de vue des chances de succès. Mais, fût-on bien d'accord sur le texte à proposer, s'il est vraiment favorable aux intérêts religieux, nous ne croyons pas que, même avec l'appui des honnêtes gens non catholiques, on le fasse réussir par de simples revendications, si pressantes et instantes soient-elles, devant les Pouvoirs publics, par une pression dans les campagnes électorales sur les électeurs et les candidats.

Et qu'on ne nous objecte pas ce qui a été fait à l'étranger, aux Etats-Unis, par exemple, ou en Allemagne lors du *Kulturkampf*. Certes on peut tirer d'utiles leçons de pareils exemples, mais l'application d'un peuple à un autre est ici extrêmement délicate, en matière religieuse surtout, tant les mœurs diffèrent de nation à nation, tant aussi sont variables les circonstances de fait. Sans conteste notamment, la religion n'occupe pas une place aussi prépondérante dans les pays anglo-saxons que dans le nôtre au point de vue des rapports sociaux et du droit public lui-même. La France a été faite par l'effort combiné du prêtre et du roi et, tous, nous nous ressentons de cette origine : nous sommes tous religieux en un certain sens, les anticléricaux plus encore que les autres et le catholicisme, qu'on l'attaque ou qu'on le défende, a chez nous une importance exceptionnelle; c'est si vrai que la haine de l'Eglise est, depuis de longues années, le lien qui groupe étroitement des hommes différant d'ailleurs sur tous les points, que l'anticléricalisme est devenu un véritable système de gouvernement. Par ailleurs, à côté des revendications éloquentes qui se sont

fait entendre, ne faut-il pas tenir compte, pour expliquer le retrait en Allemagne des fameuses « lois de mai », des souffrances généreusement acceptées par de nobles fils de l'Eglise catholique et par de très hauts dignitaires ecclésiastiques ? Restons donc en France et à l'heure présente. Pour nous, nous craignons fort que, de longtemps, toute proposition d'un statut légal favorable à l'Eglise soit vouée à l'insuccès. Ce n'est certes pas un motif pour s'abstenir de chercher un texte, mais il ne faut pas escompter sa prompte admission. L'opinion moyenne y serait plutôt hostile. Les Pouvoirs publics la combattront énergiquement et l'action électorale ne la fera pas triompher.

L'opinion moyenne, surtout peut-être dans la classe dite éclairée, serait peu favorable à toute disposition légale constituant un privilège, même de fait, pour l'Eglise. Elle serait même plutôt disposée à restreindre exceptionnellement en matière religieuse toute innovation de notre droit développant les libertés des citoyens. C'est qu'elle est demeurée imbue des principes révolutionnaires, profondément individualiste et étatiste, et la théorie superbe des droits de l'homme aboutit à la négation des droits de Dieu : l'autorité religieuse est un frein que le citoyen souverain et l'Etat moderne supportent difficilement. Elle sent d'ailleurs aussi, quoique confusément et à travers mille erreurs, quelle force conserve l'idée religieuse chez les individus, quel puissant mobile d'action ceux-ci y trouvent; elle redoute donc toujours de rendre son empire plus énergique et plus fécond. Enfin les hommes d'aujourd'hui, même instruits, attribuent, d'après l'histoire falsifiée qui leur a été enseignée, à l'Eglise dans notre ancienne France un rôle dont ils redouteraient le retour. Quoi qu'il en soit, le fait est indéniable et c'est même chose curieuse, en même temps que réconfortante pour les catholiques, que ce luxe de précautions prises par des hommes non absolument hostiles contre le développement et l'influence dans le pays des convictions religieuses, à une époque où, chaque jour, on déclare ces convictions définitivement éteintes et reléguées parmi les superstitions du passé. Chacun a eu maintes fois l'occasion d'en faire l'expérience.

S'il fallait en donner un exemple nouveau, nous le puiserions dans l'examen du projet de loi sur les fondations, rédigé par la Société des études législatives, auquel nous avons déjà fait allusion. Ce texte consacre une nouveauté juridique extrême en droit français : la validité des fondations perpétuelles constituées directement par la seule volonté d'un particulier, sauf à être confirmées par décret. Or l'autorisation est de droit pour les fondations ayant comme objet « la bienfaisance, le développement des sciences, des lettres ou des arts ». Mais un souverain pouvoir d'appréciation est réservé au Chef de l'Etat pour approuver ou refuser d'approuver les fondations religieuses. Dans ce milieu instruit, savant, placé en dehors des agitations

des partis, et envisageant, semble-t-il, surtout les questions au point de vue des principes du droit, du sens commun, de l'équité, on n'a même pas voulu soustraire à ce régime discrétionnaire les simples fondations de messes : l'influence des idées religieuses et une augmentation de puissance de l'Eglise semblent être toujours à redouter.

Et c'est de cette opinion moyenne que s'inspirent nos pouvoirs publics quand ils ne sont pas absolument sectaires. Nous ne saurions oublier que, depuis trente ans, toute la politique intérieure des divers ministères s'est résumée presque dans la lutte contre la religion. Il en a été ainsi même sous les ministères dits modérés, et l'un de ceux-ci, nous nous en souvenons, s'est vanté (c'était, il est vrai, avant l'arrivée de M. Combes aux affaires) d'avoir réalisé plus de laïcisations d'écoles congréganistes qu'aucun autre. Pour l'instant et pendant longtemps encore peut-être nos gouvernants sont et seront les esclaves du sectarisme jacobin; n'en partageassent-ils pas les idées étroitement haineuses, ils accepteraient rarement de renoncer à leur situation enviée pour essayer de contrecarrer les passions des milieux parlementaires et de mettre fin à la persécution religieuse. Même s'ils le voulaient d'ailleurs, ils le pourraient difficilement, car ils sont surveillés de près par des hommes dont l'anticléricanisme a fait seul la fortune politique et leur œuvre d'apaisement et de justice ne serait pas assurée du lendemain, grâce à l'instabilité de nos institutions démocratiques.

Mais ne pourrait-on pas, comme le conseille l'auteur des « Lettres », exiger des candidats réclamant nos suffrages pour être élus députés ou sénateurs, l'engagement de soutenir telle ou telle mesure déterminée devant le Parlement? L'idée, excellente peut-être à l'étranger, nous paraît peu pratique en France dans l'état de nos mœurs politiques. Non certes qu'à nos yeux il faille se désintéresser des luttes électorales. Mais les membres du Parlement ne reçoivent pas de mandat impératif et nous ne connaissons plus rien d'analogue aux cahiers établis dans l'ancienne France par les électeurs pour leurs représentants aux Etats-Généraux. Pendant la période électorale, les candidats ne ménagent pas les promesses et, tout inusité que fût le procédé, ils prendront, si leur nomination en dépend, l'engagement de proposer tel ou tel texte. Mais, une fois élus pour quatre ans à la Chambre ou pour neuf ans au Sénat, ils représentent constitutionnellement la France entière et, sous prétexte de s'inspirer de l'intérêt général, ils ont de grandes facilités pour éluder l'accomplissement de leurs promesses. Pour que la tactique pût avoir de bons résultats, il faudrait que l'élection se fît d'abord exclusivement sur le terrain religieux, il faudrait en outre et surtout que les catholiques fussent étroitement unis; notre auteur ne semble pas se préoccuper assez de ce préalable pourtant indispensable. Le jour où, sans même former à eux seuls la majorité dans une circonscription électorale, les catholiques

se montreront bien décidés à marcher tous d'accord, ils constitueront un appoint suffisant pour qu'on tienne grand compte d'eux et de leurs intérêts, sans avoir besoin même de préciser le minimum de leurs revendications. Tant au contraire qu'ils n'auront pas atteint ce résultat, en vain formuleront-ils en termes exprès leurs prétentions, ils ne seront pas plus écoutés qu'aujourd'hui.

Vraiment, c'est une singulière illusion que de tant compter sur les élections. Le catholique *des Débats*, dans sa Lettre du 28 janvier, se déclare profondément déçu par les récentes élections législatives et sénatoriales. Du trouble profond créé par la loi de séparation devait naître, suivant lui, un irrésistible mouvement d'opinion contre le gouvernement persécuteur et il n'en a rien été; les derniers scrutins l'ont surabondamment prouvé, les catholiques sont une minorité infime dans le pays. Pour notre part les élections de ces derniers temps ne nous ont causé aucune déception, car notre opinion est faite dès longtemps. Très rares sont les catholiques prêts à se déclarer publiquement et à agir comme tels et, sur le terrain électoral, la masse, vouée aux jouissances matérielles, n'ayant ni le sens de l'autorité, ni le goût de la liberté, va où l'attire son intérêt personnel : elle suit le Gouvernement de qui elle peut attendre des avantages et des faveurs, se désintéressant systématiquement des grands problèmes sociaux, spécialement de la lutte engagée par l'Etat contre l'Eglise. Du reste, le gros public, le public rural surtout, n'est guère frappé que par des faits matériels et tangibles; il s'émeut non des principes posés, mais des conséquences matérielles que ces principes entraînent. Le paysan même religieux se soucie peu qu'il y ait Concordat ou Séparation entre l'Eglise et l'Etat : si son curé demeure dans la paroisse, si le culte est toujours célébré, pour lui rien n'est changé. Sans doute il sait vaguement que l'Eglise a été dépouillée de ses biens temporels; mais d'abord les partis avancés, et quelques catholiques avec eux, ont dit et redit qu'elle ne devait s'en prendre qu'à elle et à son intransigeance de son appauvrissement, puis il croit le clergé toujours riche. Dès lors, il n'a pas à changer pour si peu sa manière ordinaire de voter. Qu'un fait se produise au contraire lésant ses intérêts, il se montrera tout autre. N'avons-nous pas vu déjà assez souvent des conseils municipaux hostiles à la religion aller trouver l'Evêque, qui avait retiré le curé de la paroisse parce que celui-ci était privé du presbytère, pour solliciter de lui le retrait de la décision prise et le retour du curé?

Et, nous en sommes convaincus, ce ne sont pas les seuls intérêts matériels qui pourront émouvoir les masses rurales; nous jugeons celles-ci moins indifférentes en matière religieuse qu'on veut bien le dire, dans l'ensemble du pays. A notre sens, la foi, les croyances catholiques sommeillent, mais ne sont pas mortes, dans bien des cœurs qui s'ignorent eux-mêmes; il y a pour les conserver l'atavisme, les

traditions nationales et familiales avec leur invisible et profonde influence. Le moindre choc peut transformer l'étincelle couvant sous une cendre épaisse en un foyer ardent et, une fois allumé, l'incendie se propagera. Nos adversaires le savent bien, qui ne prendraient pas tant de précautions, ne multiplieraient pas autant les violences contre la religion, s'ils la croyaient définitivement extirpée des âmes françaises. Les élections ne produiront pas ce choc nécessaire. Mais on a déjà vu en plusieurs endroits l'effet produit par la formalité des inventaires et le Gouvernement a dû reculer. Qu'on essaie de fermer les églises et l'on verra se reproduire des résistances, sinon générales, du moins inattendues comme nombre et comme intensité. De telles manifestations feraient du reste probablement davantage, pour assurer à l'Eglise en France une situation tolérable, que l'action électorale.

Ceci nous amène à protester de nouveau contre une affirmation du catholique des *Débats*. Nous nous refusons à croire avec lui que « la raison et l'unique raison du péril où l'existence même de la France catholique peut être compromise, est l'incertitude de l'avenir créée par l'insuffisance des ressources ». La pauvreté, si dure soit-elle à supporter, n'est pas pour l'Eglise le péril suprême et parfois la perte de ses biens matériels a eu pour conséquence un nouvel épanouissement de la foi. Sans doute l'absence de statut légal et l'insuffisance actuelle des ressources seraient néfastes surtout à une église demeurant quelque peu fonctionnarisée. Mais, dans le désastre matériel actuel, ce sont les consciences et les cœurs qu'il faut avant tout reconquérir, ne dût-on grouper qu'une minorité; si utile, voire même indispensable qu'elle soit, la constitution d'un patrimoine doit passer au second rang dans nos préoccupations. Il serait bien superflu d'avoir la jouissance des églises, si elles devaient demeurer désertes, de plus en plus privées de fidèles.

III

Résumons ces trop longs développements. Certes, l'Eglise catholique en France souffre cruellement de l'absence d'un statut légal lui donnant toutes libertés et facilités pour remplir sa mission divine, et tout ce qui pourra être fait pour améliorer cette situation devra être encouragé, approuvé par tous les catholiques, tous devront travailler dans ce but. Mais, à nos yeux, c'est une illusion, et une illusion dangereuse, de voir là l'unique cause du péril actuel, de penser et de dire que les efforts catholiques doivent tendre exclusivement, ou même principalement, à obtenir par les voies légales un changement à ce point de vue. C'en est une autre de croire que l'action électorale et la pression sur les pouvoirs publics pourront obtenir ce résultat dans un délai relativement court. C'en est une enfin, et dangereuse aussi à un autre point de vue, de demander à Rome les

revendications à formuler. Nous croyons au contraire que, si pénible soit-elle, la condition déplorable actuellement faite à l'Eglise durera encore longtemps et que le jeu normal des élections n'en aura pas raison. Il faut s'y résigner et vivre au jour le jour, avec les moyens parcimonieusement laissés à notre disposition.

Et qu'on ne nous accuse pas de conseiller une « attitude purement expectante, » la politique de l'inaction. Tout au contraire. Non seulement, avec l'auteur des « Lettres », nous recommandons d'agir sur le terrain électoral avec toute l'énergie possible, mais nous sommes partisans d'une action plus constante et générale des catholiques. Ils sont en France la minorité, nous dit-on. C'est vrai, mais les majorités cohues ont toujours été, dans l'histoire, dominées et dirigées par les minorités résolues, cohérentes, conscientes du but à atteindre et prêtes à tous les sacrifices, sans compter qu'autour de ce noyau solide les hésitants se groupent tout naturellement. D'autre part, on ne mendie pas à des adversaires sans scrupules les libertés auxquelles on a droit, on les prend et on les défend. Donc, sans décourager le moins du monde, tout au contraire, les Français catholiques de s'occuper du patrimoine à reconstituer pour l'Eglise, nous leur disons cependant que tel ne doit pas être leur principal objectif. Le travail auquel nous les convions avant tout, est plus difficile, plus pénible, mais seul il est essentiel. Il les faut plus croyants, plus unis, plus dévoués ; le reste viendra par surcroît.

Seulement, je le répète, ce n'est pas une tâche aisée ni l'œuvre d'un jour, tant nous sommes tous imprégnés de l'esprit individualiste, legs de la Révolution, et enclins, par pose de libéralisme, à toutes les concessions envers l'erreur. Nous n'avons plus les fermes croyances, les amours et les haines vigoureuses de nos pères. Au fond, notre foi est faible et nous ne sommes guère disposés à y sacrifier quoi que ce soit. Contrairement à la tradition chrétienne et à la vieille tradition française, nous sommes au fond du cœur hostiles au groupement où l'on marche la main dans la main et les intérêts collectifs, fussent ceux de la religion, sont toujours primés pas nos intérêts particuliers. Enfin nous obéissons servilement aux ordres du Pouvoir et, par paresse d'esprit et de volonté, sommes portés à nous incliner toujours devant la loi positive. Tout cela est à changer, si nous voulons rendre à l'Eglise non seulement son patrimoine, mais son action bienfaisante en France.

Si jusqu'ici les catholiques français ont été aussi maltraités, c'est qu'on les a jugés incapables de résistance et de nombreux exemples dans le passé ont confirmé la vérité de cette appréciation méprisante. Suivant le mot de M. Constans, « on ne respecte que ce qui résiste » et nos adversaires y eussent mis plus de formes s'ils avaient pensé trouver devant eux des hommes décidés à défendre leurs droits, à répondre, comme autrefois les Apôtres : il vaut mieux obéir à Dieu

qu'aux hommes. Que les catholiques français commencent à s'entendre, à s'unir dans des groupements largement ouverts où l'on demande à chaque membre la volonté dévouée de servir l'Eglise, mais cela seulement où chacun, sans aucun sacrifice ou compromission qui le diminue, apporte de ses opinions politiques propres ce qui peut réunir et rapprocher; qu'ils s'organisent et se préparent à lutter, à lutter toujours, par tous les moyens, sans connaître la fatigue déprimante ou perdre l'espoir. Ce faisant, ils sont certains de suivre les directions du Saint-Siège, de servir la cause de l'Eglise et ils pourront en toute confiance attendre l'heure marquée par Dieu pour le triomphe de la religion en France. Un gouvernement digne de ce nom et vraiment réparateur, un homme fort de la tradition nationale incarnée en lui ou auréolé de gloire, placé dès lors au-dessus des mesquines considérations de parti, s'inspirera un jour des plus hauts intérêts religieux, moraux et français, pour demander au Saint-Siège un nouveau traité d'alliance. Les pouvoirs éphémères et médiocres, produits normaux de l'état démocratique et égalitaire, devront eux-mêmes, si nous sommes condamnés à les subir encore longtemps, faire droit aux réclamations de cette minorité disciplinée et courageuse.

Dans les luttes où les consciences sont engagées, il n'y a jamais de vaincus que ceux qui acceptent la défaite. La force, la confiscation, les tortures et la mort sont impuissantes contre une idée solidement ancrée dans les intelligences, contre une croyance gravée dans les cœurs. Dans tous les temps, la souffrance généreusement acceptée a été la cause des triomphes de l'Eglise et, aux exemples pris dans les pays étrangers, il est bien permis d'en opposer un, bien français celui-là, l'exemple des Vendéens. Après le passage des colonnes infernales, la Vendée était devenue un vaste cimetière et un amas de ruines; mais les Vendéens étaient tombés debout et ils n'avaient pas désarmé : c'est leur résistance opiniâtre qui, au dire de Napoléon lui-même (1), a valu à la France le Concordat de 1804. De nouveau, les catholiques en France sont une minorité persécutée. S'ils ont la volonté ferme de défendre leur foi, s'ils savent s'unir et se dévouer, l'insuffisance des ressources pécuniaires et les procédés tortueux de la persécution administrative n'auront pas plus raison de leurs convictions que les horreurs de la persécution sanglante n'ont triomphé de celles de nos ancêtres. Pour assurer un statut légal à l'Eglise, l'esprit de sacrifice et le dévouement désintéressé sont plus efficaces que l'action électorale la mieux conduite.

Henry TAUDIÈRE.

1. « Pendant la négociation du Concordat, le nom de la Vendée reviendra plusieurs fois sur ses lèvres; il aura toujours sous les yeux la grande plaie à fermer. On dut le reconnaître : Le sang versé à flots dans l'Ouest fut pour le catholicisme français la semence de salut. » A. Vandal, *L'avènement de Bonaparte*, citant dans le même sens l'opinion de Fourcroy.

L'ACTION LIBÉRALE POPULAIRE

I. — LA DÉFENSE CATHOLIQUE

I. — IMPORTANCE DU SUJET

On se souvient du récent discours de M. Piou au Congrès général de la Bonne Presse et des commentaires qu'en fit *La Croix*. Ce fut l'occasion de notre série d'articles sur la politique chrétienne (1). Le Président de l'*Action libérale* avait placé l'apologie de son œuvre sous l'autorité immédiate de S. S. Pie X, qui en aurait expressément ratifié le nom et le programme. *La Croix* affecta d'attribuer à ces déclarations une importance capitale, et soutint qu'elles vengeaient authentiquement l'*Action libérale* de toute critique. Sous le même titre que *La Croix* : « Une parole du Pape », le *Bulletin de l'Action libérale* reproduisit les assertions de M. Piou (novembre 1908, n° 299).

Nous possédons aujourd'hui le texte complet de son discours, publié dans le compte rendu du XVIIIe congrès général de la Bonne Presse (10-17 décembre 1908). Ce sont ces pages qui vont nous fournir le cadre d'une nouvelle étude.

Mais, avant de l'aborder, il importe d'en préciser la raison d'être.

Lorsque l'*Ami du Clergé* dressait *ex-professo* son plaidoyer (2), beaucoup plus modéré dans les conclusions que dans les arguments de défense, en faveur de l'*Action libérale,* il se bornait à la présenter comme une forme d'action licite, légitime, et bonne même dans les circonstances actuelles. « En fait, en hypothèse, on peut admettre le concours transitoire d'une action non-confessionnelle, dès lors que celle-ci, sans aucune opposition positive à la révélation, travaille efficacement à restaurer les bases naturelles de la société sur lesquelles le Christ Rédempteur entend greffer l'édifice surnaturel de la foi, de la grâce et du salut. » Et, plus haut : « Nous ne voyons pas ce que nous gagnerions à traiter l'*Action libérale* en ennemie, quand précisément elle sert au fond la même cause que nous, non pas sur le même terrain, ni avec les mêmes armes, mais en définitive avec la même substantielle volonté de coopérer au relèvement de l'ordre social menacé par les oppresseurs de nos libertés... Il est donc tout naturel que deux grands courants d'opposition, deux grandes concentrations d'opposition antigouvernementale existent à l'heure actuelle en France : le courant catholique, et le courant philosophique, simplement naturel et libéral. »

1. Voir la *Critique du Libéralisme,* n° du 15 décembre 1908 et suivants.

2. 24 juillet 1904 et 2 février 1905.

Ce n'est plus le moment de revenir sur la possibilité du dédoublement admis ici entre l'ordre purement naturel et l'ordre chrétien, inséparables dans un pays qui a reçu la foi. Je n'insiste même pas sur la question de savoir s'il est admissible que des catholiques, des catholiques pratiquants et fervents, comme sont la plupart des adhérents de M. Piou, se contiennent dans ce courant d'opposition simplement philosophique, naturel et libéral. Je crois, à vrai dire, que s'ils n'avaient pas la conviction d'être associés à une œuvre meilleure et plus chrétienne, ils se hâteraient, nombreux, d'en sortir. Je veux observer seulement que si l'on ne réclamait en faveur de l'*Action libérale* rien de plus que cette tolérance, ce droit d'être et de travailler à la défense sociale, la critique manquerait à peu près d'objet, à la réserve près des observations précédentes; et volontiers, pour ma part, je poserais la plume.

Mais tout le monde sait ce dont l'*Ami du Clergé* ne paraît pas tenir compte, à savoir que ni l'*Action libérale* ne borne ses prétentions à ce rôle modeste, parallèle à une action catholique, ni même les autorités ecclésiastiques ne le comprennent de la sorte. Tout le monde sait qu'elle est proposée, l'on peut dire imposée comme la meilleure et même l'unique organisation *catholique*. Elle n'a aucunement cette forme secondaire et particulière décrite plus haut. Ses chefs, ses principaux agents, ses membres se recrutent parmi les catholiques les plus notoires; tous leurs efforts, nous le verrons plus en détail, tendent à identifier le programme et l'action catholiques avec le programme et l'action de cette ligue, et ils ambitionnent même de ne laisser subsister aucune autre organisation que la sienne. Presque toutes les forces religieuses du pays ont conspiré jusqu'ici en faveur de ses prétentions.

Et, dès lors, qui ne voit que si l'*Ami du Clergé* plaidant pour l'*Action libérale* en a exactement défini le caractère, cela devient une question très grave? Elle se trouve ainsi parfaitement posée. Si d'une part l'*Ami du Clergé* n'a pas calomnié l'*Action libérale* par ce jugement : « *On ne peut la dire chrétienne, c'est clair* (1) »; s'il est vrai, de l'autre, que grâce à certaines professions de foi bruyantes, mais démenties par sa conduite, elle est parvenue à se faire passer, même aux yeux du clergé, pour la seule organisation de défense religieuse méritant d'être approuvée, au point que ce soit un devoir pour les catholiques de lui réserver leur concours, comment ne pas reconnaître qu'il en résulte une situation étrange et inextricable, et que ce serait l'abdication des principes catholiques au profit du libéralisme? Dira-t-on que c'est là une discussion inutile ou fâcheuse? Même au seul point de vue rétrospectif, elle serait nécessaire pour éclairer le présent par les leçons du passé. Plût à Dieu que les disposi-

1. Voir *La Critique du Libéralisme*, 1er janvier 1909, page 232.

tions actuelles d'une grande partie des catholiques ne la rendissent pas encore plus opportune que jamais!

II. — L'APOLOGIE DE L'ACTION LIBÉRALE

Le discours de M. Piou qui doit nous occuper est un exposé de ses vues sur la situation faite à l'Eglise en France par la loi de séparation et des impressions qu'il a recueillies dans ses tournées. Il y mêle, en commençant, son apologie personnelle, et celle de son œuvre. Citons d'abord cette partie.

Je rapporte de toutes ces courses l'impression qu'il y a, en ce moment, dans notre pays, un mouvement religieux qui n'existait pas au même degré avant la loi de Séparation.

On a cru, en séparant l'Eglise de l'Etat, porter à la religion le coup mortel; on s'est persuadé, en brisant le lien qui la rattachait à l'Etat, l'avoir dépouillée de la situation qui faisait sa force, et l'avoir réduite à la misère. Il y a eu, c'est possible, un moment de trouble, d'hésitation. L'effondrement était si profond, il venait après tant d'autres violences qu'on croyait que le coup de mort lui avait été donné. Et il se trouve qu'une renaissance religieuse est la conséquence de cet attentat que l'on croyait l'attentat suprême.

On avait oublié une chose, c'est qu'en rendant à l'Eglise sa complète indépendance, on lui rendait la plénitude de sa force. On avait oublié que c'est par la liberté qu'elle a conquis le monde, et que plus on l'affranchit, plus on la fait puissante! *(Applaudissements)*.

Pie X, ce fanatique, cet intolérant, avait dès longtemps prévu la situation présente et l'attitude qu'elle commandait; vous me permettrez de vous apporter ce souvenir d'un entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui il y a quelques années, avant que la Séparation ne fût votée.

Vous savez que j'ai été très mêlé à la création d'une association qui s'appelle l'*Action libérale populaire. (Applaudissements.)* Ce mot « libéral » avait effarouché des oreilles délicates. J'avais reçu, bien des fois, des avertissements sur le peu d'orthodoxie d'une pareille appellation et j'avait entendu des hommes de très bonne foi, des prêtres même, me témoigner leur angoisse.

Libéral! Le mot a un mauvais renom, et il le mérite quand on le prend dans un certain sens.

Un docteur en droit canon voulut bien m'écrire un jour : « Monsieur, je crois que vous êtes un bon chrétien, cependant, je dois vous prévenir que vous êtes excommunié. Vous avez enfreint un article du *Syllabus.* » Quoique rassuré sur la droiture de mes intentions, je voulus en avoir le cœur net. J'allai à Rome et je dis au Saint-Père : « Nous avons fait, pourquoi ne le dirais-je pas? c'est notre honneur et c'est notre raison d'être — sous l'inspiration de Léon XIII, — une association que nous avons appelée l'*Action libérale populaire.* Il paraît que nous avons méconnu les dispositions du *Syllabus*, mérité des anathèmes, même l'excommunication! »

Pie X me répondit : « Que cette excommunication ne vous préoccupe pas. » Et il ajouta : « *Libéral, on vous reproche ce mot? Ils n'y comprennent rien!* Ce n'est pas une question de doctrine, c'est une question de conduite. » Et il ajouta — je cite ces mots parce qu'ils sont un programme et étaient

une prophétie : — « L'Eglise de France ne peut être défendue que par la liberté. » *(Applaudissements.)*

Depuis ce jour-là, je ne lis plus les revues dans lesquelles on me démontre *ex-cathedra*, paraît-il, toutes les semaines, que je suis en révolte avec la doctrine catholique. Je me console des anathèmes et même des injures en songeant que le Saint-Père veut bien nous juger orthodoxes et qu'en défendant la liberté nous défendons la cause de l'Eglise. *(Applaudissements.)*

Et voilà que l'événement vérifie la parole du grand Pontife. Depuis que l'Eglise est affranchie, jamais elle n'a été, dans notre pays, plus puissante. Et, quoi qu'en disent nos ennemis et même quelques amis qui se laissent prendre à quelques apparences et déconcerter par quelques trahisons, jamais elle n'a été plus forte. Elle est affranchie et elle est pauvre ! La liberté, la pauvreté, voilà les deux sources auxquelles elle a puisé dès son origine la sève féconde qui l'a faite si forte. Elle est redevenue libre, elle est pauvre ; elle sera grande ! *(Applaudissements.)* Et elle l'est.

La seconde partie du discours, sur laquelle nous reviendrons, traite de l'attitude que cette situation permet aux catholiques de prendre. Elle se termine par cette déclaration qui nous ramène à l'apologie du début : « Déjà nous pouvons parler partout, nous pouvons lever partout notre drapeau, où est écrit le mot que Pie X lui-même nous a donné comme devise : « liberté », et avoir la certitude d'éveiller dans le cerveau des masses un écho qui désormais ne s'éteindra plus. »

Avant d'examiner la solidité de cette apologie de l'*Action libérale*, je ne puis m'empêcher de soumettre au lecteur attentif quelques observations générales sur le fond des idées. Ce n'est pas seulement pour inviter l'homme de sang-froid à constater, même chez ceux qui ont l'honneur et la charge de conduire les autres, la banalité décourageante de certains exercices de paroles que multiplient nos congrès. Il y a ici quelque chose de plus, et matière à réflexion plus sérieuse. Je ne sache rien, en effet, qui donne une impression à la fois plus exacte et plus attristante de la situation où nous sommes, que de voir un homme en qui presque tous se plaisent à reconnaître le chef de l'action catholique, ne trouver à dire, en face de circonstances si graves, que ce qui, dans la bouche d'un autre, passerait pour témérités, pauvretés et inexactitudes, et une assemblée de catholiques d'élite applaudir avec chaleur à tout cela comme à des paroles de vérité et de salut.

Qu'y a-t-il, en effet, au fond de ce langage, sinon l'éloge de l'état de séparation entre l'Eglise et l'Etat, que tout catholique a le devoir de réprouver ? Et, qui plus est, peu s'en faut que l'orateur ne semble prêter au Pape lui-même cette préférence. De là un optimisme qui paraît se rire des réalités. Est-ce sérieusement qu'on nous parle de la « *complète indépendance* » rendue à l'Eglise ? Dans quelles régions M. Piou a-t-il donc voyagé, pour avoir eu le bonheur de la voir vraiment *affranchie ?* Quelle gageure, quand ses

milices sont dispersées, son culte mis à la merci des démagogues, ses prêtres traqués, ses protestations étouffées, Dieu chassé de partout, l'enseignement religieux devenu presque impossible, de prétendre qu'elle n'a jamais été *plus forte et plus puissante?* Est-ce que, si nos ennemis nous tenaient le même langage, nous ne le leur reprocherions pas comme une dérision?

On avait oublié, s'écrie l'orateur, que c'est par la liberté que l'Eglise a conquis le monde. Et tous d'applaudir. Mais quelle était donc cette liberté? Etait-ce celle que donne la répudiation de l'Eglise par l'Etat, ou celle qui, durant des siècles, s'est exercée avec le concours et sous la protection d'un pouvoir chrétien? On serait tenté de se demander quelle notion l'on conserve de l'Eglise et du genre de liberté qui lui est indispensable. En vérité, si les catholiques d'élite, si leurs chefs les premiers, se nourrissent et se repaissent de pareilles nuées, quelle rectitude et quelle fermeté peut-on attendre de leurs déterminations?

Mais ces illusions libérales frayaient une voie naturelle à l'apologie de M. Piou et de son œuvre. Venons-y.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur le procédé puéril qui consiste, pour avoir raison d'une critique, à l'outrer jusqu'au point où elle devient fausse ou injuste. Il serait plus sérieux et plus digne de répondre à ce qu'on dit que de se plaindre de ce qu'on ne dit pas. Et, vraiment, si c'est pour se faire relever de *l'excommunication* que M. Piou s'est rendu à Rome, ceux même qui critiquent l'*Action libérale* eussent été les premiers à lui conseiller de s'épargner ce voyage. Il est clair, d'ailleurs, que cette façon de se poser en victime près du Pape, devait incliner le Saint-Père à quelques paroles de consolation. Malgré cela, jusqu'à quel point le langage que M. Piou lui fait tenir est-il vraisemblable, c'est ce qu'il faut examiner de plus près. L'apologie présentée en congrès porte sur la forme et sur le fond, sur le nom de l'œuvre et sur son programme. Il y a donc lieu d'envisager l'un et l'autre.

III. — LE NOM DE LIBÉRAL

On peut douter, de prime abord, qu'il soit séant à un vrai catholique, s'adressant à une assemblée de bons catholiques, de parler de la qualité de libéral avec le ton léger qu'y met M. Piou. Il est encore bien plus délicat et plus osé de lui faire attribuer cette insignifiance par le pape lui-même. M. Piou, il est vrai, veut bien reconnaître que le nom de libéral a un mauvais renom, et qu'il le mérite quand on le prend dans un certain sens. Mais on sent qu'il s'estime complètement à l'abri d'un pareil soupçon. Nous aurons à voir si cette assurance est justifiée. Prenons d'abord la question

telle qu'il la pose. On lui reproche d'avoir choisi cette enseigne, et le Pape l'en absout pleinement. La raison en est qu'il n'y faut pas voir une question de doctrine, mais seulement de tactique et de conduite.

A vrai dire, les catholiques libéraux n'ont jamais manqué de mettre en avant cette explication et cette excuse. Aussi, ne sont-ce pas seulement les principes du libéralisme professés par Lamennais, Montalembert et leur école, que l'Eglise a condamnés en eux. Elle l'avait déjà fait et le fit en des actes d'une portée plus générale. C'était également leur *tactique libérale.* C'est que cette tactique ne va pas sans une certaine connivence avec le catholicisme libéral. Elle l'implique même. Le nom porté avec ostentation ne peut être sans rapport avec la chose. Il y a lieu quelquefois d'invoquer des excuses en sa faveur, mais c'est certainement aller trop loin de le donner comme complètement inoffensif. Qui donc ignore que les doctrines les plus dangereuses se sont répandues en ce siècle sous le couvert de mots dont le sens aurait été susceptible d'une acception tolérable, mais sur lesquels l'esprit du mal avait mis son empreinte indélébile? La plus grande faiblesse des catholiques, en ce siècle, a été d'adopter, devant les foules, ces mots d'ordre de leurs adversaires, sous le prétexte de les ramener à une signification orthodoxe, dont personne au fond n'avait souci et qu'eux-mêmes ne songeaient pas à défendre avec courage. Comment l'eussent-ils fait, quand cette faiblesse ne leur était inspirée que par l'amour de la conciliation et la crainte de la lutte? Si donc l'on appelle scandale le fait d'induire le prochain en erreur par des paroles ambiguës, de semer le doute, la méfiance, et d'ébranler la foi des simples par un attachement plus ou moins justifié à des formules qui sont le passeport des idées dangereuses, il faut bien avouer que cette conduite des catholiques n'en est pas exempte.

Mgr Pie disait dans son *Instruction pastorale sur les malheurs actuels de la France,* en 1871 : « Il n'y a rien à espérer de ces paroles vagues et creuses, *de ces banalités vagues et sonores,* dont on a chargé à leur berceau ou à leur lit de mort tous les régimes disparus. Il est une collection de mots qui ne disent plus rien à force d'avoir été à l'usage de tous les partis divers, qui leur ont fait dire ce qu'il leur a plu. Un penseur des premières années de ce siècle en demandait déjà l'expulsion du vocabulaire des hommes sérieux. Ce sont, disait-il, des expressions à double entente, où les passions trouvent d'abord un sens clair et précis, sur lequel la raison s'efforce en vain de les faire revenir par de tardives explications; les passions s'en tiennent au texte et rejettent le commentaire. » M. Ollé-Laprune, peu de temps avant sa mort adressait le même appel aux orateurs et aux écrivains honnêtes : « Je me dis souvent à moi-même, et je dis aux autres à l'occasion, qu'au milieu de l'anarchie intellectuelle où nous vivons, un des premiers remèdes à l'extrême division des

partis, ce serait que tout ce qu'il y a d'orateurs, de penseurs, prît la résolution de ne jamais parler de quoi que ce soit qu'à bon escient. Il y a des idées courantes, je ferais peut-être mieux de dire des formules et des phrases qu'on retrouve partout, partout acceptées sans contrôle. Quel service ce serait rendre aux esprits que de diminuer le nombre des mots vagues! » Et M. Le Play : « L'abus incessant des mots qu'on ne définit pas, plonge nos esprits dans un état honteux d'inertie... Cette phraséologie endort en quelque sorte les esprits dans l'erreur et retarde indéfiniment la réforme... Lorsqu'on nous aura débarrassés de cette phraséologie abrutissante, nous reprendrons possession de nos facultés intellectuelles (1) ».

Non, il ne peut être sans inconvénient pour les catholiques de changer leur nom en celui de *libéraux*, après que le pape Pie IX les a mis si fréquemment, si fortement en garde contre ceux qu'il appelait *les catholiques libéraux* (2), après que le *Syllabus* a condamné la proposition disant que « l'Eglise doit se réconcilier avec le libéralisme. »

Mais venons à un argument encore plus direct, et aussi de plus fraîche date et de source, aux yeux de plusieurs, moins discutable. Il montrera l'autorité pontificale mettant par avance l'Action libérale à couvert du reproche d'hérésie, mais, en revanche, justifiant expressément la critique dont elle se flatte d'être absoute.

Au mois d'avril 1900, le cardinal Rampolla adressait, à l'archevêque de Bogota, en Colombie, par ordre du Saint-Père, une instruction sur le libéralisme. Après avoir rappelé la condamnation des formes doctrinales qui le rattachent au rationalisme et au naturalisme, puis l'acception tolérable du mot, le Secrétaire d'Etat ajoutait :

« Il faut se rappeler, en cette matière, ce que la Sacrée Congrégation du Saint-Office a fait savoir, le 29 août 1877, aux évêques du Canada : que l'Eglise, en condamnant le libéralisme n'a pas entendu condamner (3) tous et chacun des partis politiques qui, peut-être, prennent le nom de libéraux. La même chose a été déclarée par moi, selon l'ordre du Saint-Père, dans une lettre à l'évêque de Salamanque, le 16 février (4), en y ajoutant toutefois ces conditions, qu'avant tout, ceux qui s'intitulent libéraux acceptent sincèrement tous les points de doctrine enseignés par l'Eglise, et soient

1. Je renvoie le lecteur au chapitre très intéressant de Mgr Delassus sur les conditions de la rénovation : Revenir à la sincérité du langage. *Le problème de l'heure présente*, tome II, chap. XIX.

2. Ceux d'alors se glorifiaient d'être appelés *catholiques libéraux* formant ce qu'on appellerait aujourd'hui la gauche du catholicisme, aujourd'hui ceux qui en représentent la droite se font appeler *libéraux* tout court et évitent d'y joindre le nom de catholiques. Et quand un des leurs, comme il est arrivé, a l'imprudence de dire dans une réunion : nous, *catholiques libéraux*, ses amis le tancent pour sa maladresse.

3. Ne point condamner n'est pas approuver.

4. C'était précisément l'heure du ralliement en France.

prêts à accepter ceux qu'elle pourrait enseigner par la suite; qu'en outre *ils ne se proposent rien qui ait été explicitement ou implicitement condamné par l'Église; qu'enfin, chaque fois que les circonstances l'exigeront, ils n'hésiteront pas à montrer des sentiments pleinement conformes aux enseignements de l'Église, comme ils le doivent* (1).

Une longue étude ne sera pas nécessaire pour constater si l'*Action libérale* vérifie ces conditions.

Ce qui suit est encore beaucoup plus intéressant, surtout quand on se rappelle que le cardinal Rampolla écrit par ordre de Léon XIII lui-même : « IL ÉTAIT AJOUTÉ DANS LA MÊME LETTRE QU'IL EST A SOUHAITER QUE LES CATHOLIQUES, POUR DÉSIGNER LEUR PROPRE PARTI POLITIQUE, CHOISISSENT ET PRENNENT UNE AUTRE DÉNOMINATION, DE PEUR QUE CE NOM DE LIBÉRAUX ADOPTÉ PAR EUX NE DEVIENNE POUR LES FIDÈLES UNE OCCASION D'ÉQUIVOQUES ET D'ÉTONNEMENT (2).

Ces paroles ont leur explication dans les réflexions que nous avons faites plus haut. Faut-il donc croire que la France, fille aînée de l'Eglise, soit à ce point de vue, dans d'autres conditions que la catholique Espagne? Et, n'est-ce pas aussi en pareil cas qu'il n'y a plus de Pyrénées?

Si l'intérêt de la politique de ralliement ne s'était pas opposé à ce que les mêmes instructions fussent aussi clairement données à la France, on n'aurait pas vu notre grand journal catholique *La Croix*, tout en conservant à son frontispice le crucifix, comme un emblème de confession hardie, nous apprendre, pour se conformer au mot d'ordre du chef de l'*Action libérale*, à cacher partout notre titre de *catholiques*, en ne prenant que celui de *libéraux*.

C'est particulièrement dans ses chroniques et dans ses statistiques

---

1. Quapropter, in re praesenti, illud prae oculis habendum est quod Suprema Congregatio S. Officii, die 29 Augusti 1877, Episcopis Canadiensibus edixit : videlicet, Ecclesiam, in damnando liberalismo omnes et singulas politicas partes, quae forte liberales nominentur, damnare non intendisse. Idipsum *et in epistola ad Episcopum Salmanticensem a me, Pontificis iussu, die 17 Februarii 1891 data*, iterum declaratum fuit, adiectis tamen hisce conditionibus, ut nempe, catholici, qui se liberales dicunt, imprimis, ea omnia doctrinae capita, quae ab Ecclesia tradita sunt, sincere accipiant atque ea, quae forte Ecclesia ipsa in posterum tradet, suscipere sint parati; nihil, insuper, sibi proponant quod ab Ecclesia explicite vel implicite fuerit damnatum; quoties, denique, adiuncta id requisierint, mentem suam Ecclesiae doctrinis plene congruentem aperte significare, uti oportet, non detrectent. (*Analecta ecclesiastica*, janvier 1906).

2. In eadem epistola et illud additum fuit, nimirum, optandum esse ut, ad designandas proprias politicas partes, catholici aliam seligant atque assumant denominationem, ne forte nomen liberalium sibi adscitum aequivocationis vel admirationis occasionem fidelibus praebeat; de cætero, autem, non licere censura theologica liberalismum notare multoque minus veluti haereticum traducere, sensu quidem diverso illum sumendo ab eo, quem Ecclesia in eius damnatione determinavit, donec aliud ipsa significaverit. *(Ibidem.)*

électorales que se manifeste la préméditation de cette tactique. Ceux qui possèdent ou qui ont la facilité de consulter la collection de ce journal n'ont qu'à le parcourir aux époques des élections sénatoriales de l'hiver 1906, des élections législatives de la même année, et du renouvellement des conseils généraux en 1907. Ils constateront un parti pris évident d'exclure la dénomination de *catholiques,* et d'appliquer l'épithète de *libéraux* même aux candidats dont on relate les professions de foi les plus franchement religieuses.

S'il en est qui affirment leur foi avec plus d'éclat, on leur en donne acte, mais sèchement, sans commentaire aucun, sans un mot pour faire ressortir l'exemple et propager l'élan; tandis que, tout à côté, on relèvera avec enflure les ovations qui ont répondu aux déclarations libérales des autres.

Or, il importe de noter que nous ne sommes pas là en présence des électeurs devant qui, tout le monde en convient, les circonstances particulières et les intérêts de tactique peuvent commander une certaine réserve selon les cas. C'est un grand journal catholique parlant pour son public, dirigeant son jugement et formant sont état d'esprit. Il s'agit de la direction que *La Croix* s'efforce de donner à l'opinion catholique.

A l'approche des élections sénatoriales de 1906, elle la réchauffe avec des cataplasmes comme celui-ci :

« On se prépare partout activement dans les départements intéressés aux élections sénatoriales qui ont lieu dimanche. Tout fait espérer que *la cause libérale* remportera plusieurs succès sur la cause blocarde, dont la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les excès des antimilitaristes et le péril extérieur détournent *l'opinion intelligente.* » (4 janvier 1906).

Jetez un coup d'œil sur ses chroniques électorales : *libéraux,* les sénateurs de Maine-et-Loire, le comte de Blois, M. Bodinier, M. Dominique Delahaye; *libéraux* ceux de la Mayenne, M. Dubois-Fresney, M. Denis et les autres, qui ont formé dans leur département une « *association électorale catholique* », avec laquelle ils emportent tous les succès; *libéral,* M. de Lamarzelle, dans le Morbihan, etc., etc... Ils le sont tous.

A toutes les périodes électorales qui suivent, c'est le même jeu. *Libéraux,* M. Baudry d'Asson et le marquis de Lespinay, en Vendée, (13 mars 1906). Jugez des autres! *Libéraux,* Paul de Cassagnac et le marquis de Gontant dans le Gers, (26 juillet 1907). Il faudrait citer intégralement ces chroniques.

L'entraînement est tel qu'on laisse tomber des perles comme celle-ci (29 mars) :

A Sartène (Corse), M. Gabrielli, député sortant, blocard, se représente; il aura pour concurrent M. Hyacinthe Quillichini, maire de Sartène, *libéral.*

Au sujet de la candidature de ce dernier, le *Temps* reçoit les renseignements suivants :

« Répondant à l'invitation du chanoine Perretti, curé-archiprêtre de Sartène, les curés doyens de l'arrondissement, délégués par le clergé de leurs doyennés, se sont réunis au chef-lieu pour choisir un candidat catholique aux prochaines élections législatives. Après la constitution du bureau, la parole a été donnée au chanoine Rocca-Serra; celui-ci a exposé brièvement la situation et a insisté sur la nécessité pour tout bon chrétien, et en particulier pour tout membre du clergé, de remplir son devoir de citoyen en votant et faisant voter pour le candidat *qui s'engageait à défendre, envers et contre tous, les intérêts de la religion si gravement menacés.*

» Toutes les candidatures qui, jusqu'à présent, se sont manifestées, ont été examinées, et l'assemblée a décidé d'offrir son concours à M. Quillichini, avocat, maire de Sartène, à la condition qu'il maintiendra sa candidature jusqu'au bout *et qu'il fera une profession de foi nettement catholique.*

» M. Quillichini, consulté, ayant décidé d'accepter les conditions posées par l'assemblée, a été ensuite proclamé candidat catholique pour l'arrondissement de Sartène. »

Voilà un libéral !! C'est au *Temps* que *La Croix* laisse la responsabilité de lui donner sa vraie couleur.

Passons aux statistiques dressées après les élections en vue de déterminer l'état respectif des partis. Celles de *La Croix* sont encore plus éloquentes que ses chroniques avant les élections. Mais cette éloquence demande qu'on la médite. Une seule chose y est bien claire, c'est l'exclusion calculée de la qualité de catholiques. Les prêtres eux-mêmes sont rangés dans la classe des libéraux, (ce ne sont pas eux que cela change le plus), et, avec eux, MM. Quilichini, par exemple, A. de Mun, de Lamarzelle et tous les autres.

Pourquoi tous libéraux, et pas catholiques ? — C'est, me répondra-t-on, qu'on ne pouvait pas les classer autrement. — J'entends; mais encore pourquoi ? — Parce que les catholiques doivent se présenter unis aux honnêtes gens de tous les partis, et que la dénomination de *libéraux*, un peu vague, peut-être, est la seule qui puisse leur être commune à tous. — Cette justification, sans être satisfaisante, pourrait, j'en conviens, paraître plausible à beaucoup de gens. Mais, par malheur, elle est complètement inexacte. — Ah ! par exemple ! — Mais oui; et la preuve en est évidente : c'est que cette qualité de libéraux n'est appliquée par *La Croix* qu'*aux seuls catholiques*, et à aucune autre catégorie. *La Croix* a bien soin, au contraire, pour tous les autres, de les désigner par classification politique : les *progressistes* en premier lieu, puis les *républicains de gouvernement*, les *radicaux*, etc...

Cela fait même demander : pourquoi, alors, n'avoir pas simplement classé les catholiques, eux aussi, d'après leur opinion politique ? D'autant qu'on le fait pour une partie d'entre eux, les monarchistes, en leur appliquant comme un masque discret l'étiquette de

conservateurs. Car si *La Croix* ne veut pas reconnaître de candidats catholiques, encore moins faut-il en avouer de monarchistes. *Nec nominentur in vobis* (1).

Ne nous arrêtons pas à rechercher en quoi MM. de Largentaye, de Rosambo, de Lanjuinais, de Montaigu, etc... désignés comme *conservateurs*, sont moins *libéraux* que MM. de La Ferronnays, Le Gonidec, de Maillé, etc... honorés de ce dernier nom, ou en quoi ces libéraux sont moins conservateurs que leurs amis de l'autre groupe. Mais revenons à la question : Entre les *conservateurs*, les *nationalistes*, les *progressistes*, et toutes les autres classes que vous distinguez si nettement, pourquoi n'avoir pas rangé les catholiques non-conservateurs dans celle qui devrait si bien leur convenir, de *républicains*, avec la mention *républicains catholiques*, ou, à la rigueur, *républicains libéraux?*

Vous aviez deux bonnes raisons de ne pas le faire. L'une, secondaire malgré sa valeur, tient à ce qu'un certain nombre d'entre eux ne l'auraient pas accepté, et n'hésiteraient pas alors à se classer parmi les conservateurs, à votre grand déplaisir. Mais la principale est que vous n'auriez osé ni ranger même les progressistes avec nos amis sous la commune étiquette de libéraux, ni nos amis avec eux sous celle de républicains; car les progressistes eux-mêmes auraient été les premiers à se dégager d'avec vous en vous reprochant d'être de faux-libéraux ou de faux-républicains.

C'est donc en pure perte que vous avez caché votre nom de catholiques, sans arriver à prendre rang parmi les républicains, et sans obtenir l'alliance qui devait être le prix d'un tel sacrifice.

Dernier exemple. A propos du récent congrès de l'*Action libérale* à Paris (décembre 1908) on lit dans la publication la plus populaire de la *Bonne Presse:*

« Les diverses séances, au cours desquelles ont été discutées toutes les graves questions concernant la défense des libertés outrageusement violées, ont laissé aux auditeurs l'impression que *le grand parti libéral* s'organise merveilleusement, que de notables résultats sont déjà acquis partout où des Comités sérieux ont été fondés, et que, soit à Paris, soit en Province, *les libéraux* ont à leur tête des chefs remarquables dont le talent, le zèle et le caractère sont le gage d'une action utile profondément bienfaisante pour le pays.

» Il est à souhaiter, et nous engageons vivement tous nos amis à le comprendre. que des Comités de l'Action libérale populaire se fondent partout (2) ».

Ne devez-vous pas regretter aujourd'hui de ne pouvoir relever la tête comme ce directeur de journal, dont je vais rapporter le fier lan-

1. Voir la statistique des élections législatives, nº du 9 mai 1906.
2. *Le Pèlerin* du 13 décembre 1908, n. 1667, p. 2.

gage, qui, ayant conscience d'avoir en rien diminué l'affirmation catholique, répondait à ceux qui lui reprochaient d'avoir compromis par une telle attitude le succès de certains modérés :

> Aux élections, nous n'avons été ni trop, ni trop peu catholiques, *nous avons été ce que nous sommes, catholiques, et s'il y a honneur, il n'y a jamais danger à se montrer ce que l'on est.*
>
> Quand des questions qui angoissent les catholiques sont soulevées, pouvons-nous, sans lâche forfaiture, nous dispenser, nous, catholiques, de les traiter devant nos électeurs catholiques?
>
> Nous serions désolés que de les aborder franchement et loyalement vous eût fait tort, à vous dont nous désirions le succès; mais nous ne voyons pas bien comment cela vous eût porté préjudice, puisque vous étiez libres de faire autrement, et qu'en fait votre attitude contrastait avec la nôtre. à moins que ce contraste même ne vous ait pas été favorable, — à quoi nous ne pouvons rien, puisque, si vous étiez libres de ne pas faire comme nous, vous l'étiez également de même, — et nous en aurions éprouvé grande satisfaction.
>
> *Et puis, voyez-vous, pour un catholique, ne pas parler, par un calcul politique quelconque, au nom de sa foi, constitue une tare aux yeux de l'électeur, comme devant sa conscience.*
>
> Qu'on se garde de voir dans ce qui précède une récrimination ou une réplique à récriminations, *il n'y a là qu'une preuve de la nécessité qui s'impose à chaque groupe de garder son caractère propre et sa responsabilité spéciale,* quitte à se fondre dans des assemblées plénières ou dans des réunions d'études déterminées avec les autres groupes d'opposition dans un effort commun pour le bien, le progrès et la prospérité de la France.

Mais, où donc ai-je lu cela? Dans *La Croix*, dans *La Croix* elle-même, à la date du 4 juillet 1906, sous la plume de son rédacteur en chef! Je ne crois pas vraiment que, jamais, se soient étalées plus naïvement l'incohérence des idées et les inconséquences de conduite, que la politique de ralliement a substituées dans l'esprit des catholiques français à cette rectitude de sens qui fut autrefois son honneur.

Elle est donc naturelle et légitime, la réserve avec laquelle certains écoutent les voix qui appellent tous les catholiques à suivre aveuglément la direction de *La Croix*, assurés qu'en obéissant à M. Feron-Vrau, ils obéissent à l'Eglise et au Pape, ou que son journal est comme l'incarnation de l'idée catholique (1). N'est-ce pas plutôt l'incarnation de l'idée de M. Piou, et l'obéissance à l'*Action libérale?* Là, en effet, se trouve l'explication du changement qui s'est opéré dans cet organe, dont la ligne de conduite était autrefois si franche et si courageuse. Pour s'expliquer que, tandis que S. S. Pie X exhorte si fortement à la constitution du parti de Dieu, *La Croix* sert de tribune à M. Piou pour déclamer contre le parti catholique, il faut recourir à l'aveu naïf de M. Feron-Vrau confessant qu'il est

1. *La Critique du Libéralisme*, 1er décembre 1908, pages 150 et 151.

hypnotisé par le président de l'*Action libérale* : « ... La discipline est du reste très douce avec des chefs comme ceux de « l'Action libérale » populaire », avec le vaillant président de cette association, M. Piou, » qui ne peut être connu sans être aimé et *sans être obéi, tant » il a de bonne grâce pour obtenir de vous ce qui, parfois,* EST LE » PLUS EN CONTRADICTION AVEC VOTRE PROPRE VOLONTÉ ». (Extrait d'un article paru dans le n° 1402 du *Pèlerin,* intitulé : « Comment on organise la victoire », et signé P.-F. Vrau.)

Voilà donc expliquée par le Directeur-propriétaire de *La Croix* lui-même l'évolution de ce journal vers le libéralisme catholique et les contradictions où cette évolution l'a entraîné.

IV. — LE PROGRAMME DE L'ACTION LIBÉRALE

La suite du discours de M. Piou nous amène naturellement à parler du programme et du rôle de l'*Action libérale.* Arrêtons-nous d'abord au programme. Il suffira déjà pour faire constater si vraiment son libéralisme n'est qu'une question de mot, et non de conduite. Tout ce passage, et particulièrement les traits que nous soulignons sont un premier indice des inconséquences et de l'incohérence que nous aurons à signaler de sa part aussi. Le président de l'*Action libérale* poursuivait :

Il se passe, en France, un phénomène nouveau. Dans toutes ces grandes réunions que nous faisons les uns et les autres — il y a, à côté de moi, beaucoup d'amis qui en font plus que moi, — nous ne parlons plus politique, et c'est pour moi un grand bonheur, car j'en suis venu à la détester, (*Rires*) grâce au gouvernement qui a fait disparaître toutes les questions politiques derrière celle de la liberté religieuse, *nous ne parlons guère plus que de religion. Nous allons partout et partout nous nous disons catholiques ! (Applaudissements.)*

Ce n'est pas seulement dans votre pays, mon cher amiral, dans ce pays qui a si bien montré son esprit chrétien, en vous choisissant pour le représenter *(Applaudissements)*; *ce n'est pas seulement en Bretagne, qu'on peut aujourd'hui librement affirmer sa foi catholique, mais c'est dans les quartiers les plus populeux de Paris; mais c'est dans les plus grandes villes comme Lyon, Marseille.* Notre ami, M. de Gailhard-Bancel, me rappelait tout à l'heure, à la Chambre, qu'il y a quelques mois il avait été présider un Congrès de la Jeunesse catholique dans un pays qui n'est pas clérical, dans la Côte-d'Or; et qu'à la tête de 1.500 jeunes gens catholiques, il avait traversé la ville de Dijon, musique en tête, recueillant dans tout le parcours de cette semi-procession le silence des uns, l'approbation et les applaudissements des autres !

Ce sont là des spectacles nouveaux. J'ai vu, dans cette Lozère que j'ai l'honneur de représenter, un évêque courageux, après une grande réunion, prendre la résolution de traverser la ville un jour de fête. On avait inauguré officiellement le matin le buste d'un personnage politique avec toutes les pompes officielles. Et au milieu de la journée, l'évêque qui avait tenu ce jour-là un Congrès diocésain, invita, à l'issue de la séance, les assistants

à le suivre à la cathédrale : 1.500 paysans, fièrement vêtus de leurs blouses bleues, se mirent en marche à sa voix et, lui faisant cortège, traversèrent la ville; et, devant eux, bien des têtes se découvraient...

Ce sont des faits qui sont nouveaux. Il y a bien longtemps que nous faisons des réunions, mais *je vous assure qu'il y a vingt ans ceux d'entre nous qui osaient dire devant la foule qu'ils étaient catholiques étaient bien rares. Aujourd'hui, on peut partout, sans exciter les colères, parler de Dieu. L'on peut, en obtenant le silence, confesser hautement sa foi dans le Christ, on le peut, et tous les jours l'expérience se renouvelle.*

Je ne dis pas que nous ayons encore conquis les masses ouvrières à notre cause, mais elles nous écoutent en silence et si le silence est la leçon des rois, il est aussi, quelquefois, le premier hommage des peuples. *(Vifs applaudissements)...*

Il y a dans l'âme française un vieil instinct religieux qui lui vient des siècles. Il y a 52 générations qui, en se succédant, ont transmis du père à l'enfant la foi dans le Christ.

Maintenant que cet instinct national est atteint ouvertement, effrontément, l'âme française se soulève dans un sursaut de révolte. Je ne veux pas dire que ce soulèvement d'opinion suffit à nous donner la majorité aux élections! Je sais bien qu'il y a l'urne à double fond; je sais aussi combien Il y a de fonctionnaires en France, et combien de gens timides et aveugles! Mais si nous n'avons pas la majorité aux urnes, je dis que *nous l'avons déjà, cette majorité, dans le pays.*

Déjà, nous pouvons parler partout, nous pouvons lever partout notre drapeau, où est écrit le mot que Pie X lui-même nous a donné comme devise : « *Liberté* », et avoir la certitude d'éveiller dans le cœur des masses un écho qui désormais ne s'éteindra plus. *(Applaudissements).*

Il vaudrait assurément la peine de discuter cette assertion, que les orateurs catholiques étaient moins courageux il y a vingt ans qu'aujourd'hui dans l'affirmation et la défense de leurs convictions religieuses, ou plutôt, je crois qu'elle fera hausser doucement les épaules à ceux qui compareront ce que fut, de 1870 à 1890, au parlement, devant les électeurs et dans la presse, l'attitude des Chesnelong, des Keller, des Paul de Cassagnac, des Albert de Mun d'alors, des Belcastel, des Lucien-Brun, des Louis Veuillot, des Auguste Roussel, des Arthur Loth, etc...; aux complaintes et aux palinodies qui, depuis quinze ans, ont accompagné la marche à reculons des catholiques, seul mouvement qu'ils surent opérer en quittant la tribune de leurs congrès de famille.

Une observation encore plus importante trouverait ici sa place, concernant le dernier mot sur la devise donnée, selon M. Piou, par Pie X aux catholiques. Ce mot est là pour rappeler la phrase attribuée plus haut au Saint-Père : « En France, l'Eglise ne peut être défendue que par la liberté ». On conviendra, en effet, que la pensée dont Pie X aurait livré là le secret à l'orateur, la devise et le programme qu'il lui aurait donnés sont notablement différents de ce qu'il enseignait publiquement dans ses actes les plus solennels, en proclamant l'insuffisance *du parti de l'ordre et de la liberté* et la néces-

sité d'organiser par opposition *le parti de Dieu*. Sans plus de détails, je me permets d'inviter le lecteur à se reporter au programme de Pie X, que j'ai retracé d'après ses actes authentiques (1), et à examiner si celui que M. Piou dit avoir recueilli de sa bouche s'accorde exactement et fidèlement avec lui.

Ce à quoi nous devons nous arrêter, comme au cœur de la question, c'est le rapport entre les magnifiques déclarations qui précèdent et la conclusion du discours. Je ne sache pas une plus juste application du *desinit in piscem*. C'est toute l'histoire de l'*Action libérale*. Comment! On vient de nous dire que les orateurs catholiques, dédaignant la politique, n'ont plus à la bouche que le nom de la religion, que partout aujourd'hui l'on peut s'affirmer catholique, qu'on peut partout sans exciter les colères parler de Dieu, que la majorité du pays est avec nous, et pour mot d'ordre que nous laisse-t-on? le vague nom de liberté — écrit sur le drapeau. N'était-ce donc pas l'heure d'y inscrire celui de la religion, de la *foi* et de *Dieu*?

Et qu'on ne voie pas seulement là une simple défaillance du discours. Non, c'est une tactique réfléchie. Cette contradiction se renouvelle chaque jour depuis le début. Les professions de foi retentissantes ne sont que pour engager dans la voie du libéralisme. En voici un autre exemple non moins frappant. On y verra à l'œuvre M. Piou et *La Croix* ensemble. L'un donne le texte, et l'autre le commentaire. *La Croix* du 23 juin 1905, sous la plume de son rédacteur en chef, annonce la publication en brochure d'un grand discours prononcé par M. Piou, président de l'*Action libérale populaire*, au congrès catholique d'Angoulême, et en fait un compte rendu dont voici la partie intéressante :

Mais où le catholique apparaît dans son zèle d'apôtre, c'est dans l'autorité, doublée d'une indomptable énergie, avec laquelle M. Piou nous enseigne la voie à suivre.

« *L'esprit de foi*, dit-il, est seul capable de vaincre l'esprit de négation. En un temps de crise aiguë, les sceptiques et les timorés n'ont rien à faire : ce sont des inutiles ou des embarras.

Il faut que tous les hommes de foi agissent sur le seul terrain où l'action leur soit possible : *sur le terrain de la politique* et des luttes électorales. Rester à l'écart de ces luttes, c'est livrer la France aux démolisseurs du jacobinisme, et l'Eglise aux sectaires de la libre pensée.

Il faut « agir sans paix ni trêve, avec un courage qui grandit en même temps que le péril, avec *la foi au cœur* et l'idéal divin sous les yeux. Voilà le devoir, voilà le salut! »

Mais l'action isolée est une action qui, pour être méritoire, n'en est pas moins vaine; il faut agir par l'organisation, il faut agir en association, et *le sentiment chrétien* est le seul lien possible entre tant d'hommes, de groupes, de partis divisés. La vraie question qui domine en ce moment toutes les autres est celle de savoir si le gouvernement et la politique de

---

1. *La Critique du Libéralisme*, 15 décembre 1908.

la France resteront soumis aux *influences maçonniques* ou seront ramenés dans la voie des traditions chrétiennes! » Sur une question ainsi posée, comment l'accord ne serait-il pas facile!

Il faut agir, et il faut agir en catholiques : « Nous sommes simplement des catholiques, fidèles à leur foi, revendiquant *non pas la domination et les privilèges*, mais le droit d'honorer librement le Dieu auquel ils croient; ***des catholiques toujours prêts à déployer leur drapeau, résolus à ne jamais mettre un masque par peur des défiances de la foule, à ne point s'abaisser à un silence qui serait un reniement***; des catholiques exposés sans doute aux défaites, mais certains de ne pas les mériter par leur lâcheté. »

Est-ce à dire que M. Piou appelle de ses vœux la formation, en ce temps, d'un parti catholique? Non. Jamais les catholiques, ni en Belgique, ni en Allemagne, bien qu'on puisse dire, n'ont pris dans les luttes qu'ils ont engagées pour conquérir le pouvoir ou l'amener à faire droit à leurs revendications, le titre de parti catholique. Ils ont tellement agi en catholiques, que leurs adversaires le leur ont donné, comme Jaurès nous le donne; mais ils ne l'ont pas plus pris que nous n'avons à le prendre.

« Les deux mots : *parti catholique,* dit M. Piou, jurent d'être associés. L'un a un sens étroit, mesquin, restrictif; l'autre est synonyme d'universalité. L'un implique des passions et des rivalités, l'autre, la fraternité et l'amour. »

« Qui dit parti, dit parti politique, avec sa doctrine constitutionnelle, son plan de campagne, ses combinaisons, ses alliances, son programme financier, social, diplomatique.

« *Comprenez-vous la religion mêlée à tant d'intérêts secondaires et périssables*, ***elle, la grande société spirituelle des âmes, à qui son chef a dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde.*** » La comprenez-vous, engagée dans les conflits que la force dénoue, elle, la société fraternelle, qui a entendu cette grande parole : « *Celui qui tirera l'épée, périra par l'épée!* »

« ***Ne faisons pas de la religion l'enseigne d'un parti.*** Les catholiques forment une grande Eglise; qu'ils ne s'abaissent pas à en faire une petite ».

« Que leur foi soit, dans les luttes de la vie civile, la lumière de leurs intelligences; qu'elle donne la force à leurs cœurs et à leurs bras, mais qu'elle ne devienne pas dans la mêlée des partis l'enjeu d'une guerre civile.

« Elle fera d'eux des convaincus et des persévérants, cela suffit! Les convaincus et les persévérants mènent ce monde, chaque génération a sa tâche. » M. Piou définit la nôtre, elle est de sauver, au milieu d'un désarroi pire qu'une tourmente, le patrimoine de grandeur et de foi qui a fait la force de nos devanciers et sans lequel nos enfants tomberaient dans la plus honteuse décadence.

Nul ne le voudrait croire si ce n'était imprimé.

Le journal *La Croix* qui était encore autrefois l'ardent champion du *Terrain catholique* (1), fait aujourd'hui ouvertement la guerre au *Parti catholique*. Car, l'article qu'on vient de lire, n'est-il pas, malgré tant de belles déclarations, une charge à fond contre tout projet d'organisation d'un parti catholique français? Pour le mieux confondre,

1. On n'a qu'à se rappeler tant d'articles vibrants de foi et d'énergie, et les brochures intitulées : ***Debout. — En avant sur le terrain catholique. — Dans la mêlée. — Le terrain catholique et les divers partis politiques,*** — qui furent imprimées, éditées, propagées et louées par *La Croix*, au temps des Pères Assomptionnistes, et qu'elle refuse aujourd'hui de rééditer.

M. Piou n'hésite pas à en donner une définition et à lui prêter des principes qui sont le contre-pied de la vérité. Il ne recule même pas devant ce ridicule cliché qui, si longtemps, traîna sur les bureaux de rédaction des journaux sectaires, et il osa bien opposer aux catholiques désireux de se grouper *comme tels*, ces paroles de leur Maître : « *Mon royaume n'est pas de ce monde* ».

« *Ne faisons pas de la religion l'enseigne d'un parti. Celui qui se sert de l'épée périra par l'épée* ». Voilà deux belles maximes dont le sens est clair : on ne veut pas de la religion catholique pour enseigne, et l'on ne veut pas davantage d'une action virile pour sa défense. Ce sont les deux caractères du libéralisme catholique opposés à ceux du programme de Pie X.

On repousse l'idée d'un parti catholique parce que ce serait *un parti politique* : et justement, il faut, disait-on précédemment, que les catholiques agissent sur le seul terrain où l'action leur soit possible, le terrain de la politique et des luttes électorales. Quelle contradiction ! Mais j'entends : ils agiront, mais pas comme catholiques. Alors pourquoi dire plus haut : « Il faut agir, il faut agir en catholiques ? » Avec « la foi au cœur », c'est très bien, mais pourquoi pas aussi au front, sur les lèvres et en plein drapeau ? C'est là la différence entre la tactique libérale et l'attitude digne de vrais croyants.

Avant la fin même du discours, on voit ce qu'il reste de cette belle déclaration : « *Nous sommes des catholiques toujours prêts à déployer leur drapeau, résolus à ne jamais mettre un masque par peur des défiances de la foule, à ne point s'abaisser à un silence qui serait un reniement.* »

Que sera-ce à l'œuvre ? Il faut bien dire que le Président de l'*Action libérale* s'est donné à lui-même un éclatant démenti. Il s'écriait dans la première partie de son discours : « Dieu est rayé de la langue du gouvernement comme il l'est de celle des maîtres de l'enfance.. Une nation répudiant Dieu, niant Dieu, cela ne s'était jamais vu... » Eh bien ! quoique l'expression soit un peu dure, il a précisément *rayé le nom de Dieu* et supprimé toute affirmation religieuse dans les statuts et le programme de l'*Action libérale* qu'il a fondée ; et ce *silence* auquel on s'est volontairement réduit a-t-il une autre cause que *la peur des défiances de la foule ?*

Qu'on relise ce programme de l'*Action libérale,* réédité dans le Bulletin, déjà cité, de novembre 1908, à l'heure où M. Piou allait déclarer au congrès de *La Croix* que lui et ses amis ne parlent partout que de religion, qu'on peut affirmer partout sa foi catholique, et qu'on dise s'il y a le moindre rapport entre ces vibrantes affirmations et le contenu de cette pièce : La voici :

Les bons Français, sans distinction d'opinion, sont las et dégoûtés du verbiage et des vaines promesses, comme des stériles agitations des politiciens

qui vivent de nos divisions; ils ont hâte de secouer le joug de tyrannie et d'espionnage organisé par les sectaires jusque dans les moindres communes.

Hostiles à toute révolution comme à toute violence, ils n'aspirent qu'à vivre et à travailler en paix.

Ils veulent pour tous leurs concitoyens, sans exception, comme pour eux-mêmes, la pleine et entière liberté de bien faire; l'égal respect des droits des plus humbles comme des plus haut placés; la suppression de toute loi d'exception; l'amélioration progressive et pratique de la condition des travailleurs des champs et des villes dans un esprit de justice et d'amour mutuel. C'est précisément là ce que la devise de notre Grande ASSOCIATION POPULAIRE résume en ces quatre formules : *Liberté pour tous. — Égalité devant la loi. — Droit commun. — Amélioration du sort des travailleurs.*

Et ce mutisme vis-à-vis de Dieu et de la religion catholique est si bien érigé en système, que M. Piou, comme je l'ai raconté, n'a pas hésité à l'invoquer comme une réponse triomphante à l'accusation de cléricalisme portée par M. Barthou contre l'*Action libérale* (1). Qu'on se rappelle aussi le nom de Dieu et l'affirmation religieuse absents de l'almanach populaire de l'*Action libérale* (2) et des déclarations comme celles que j'ai extraite de l'apologie publiée par M. Piou dans le *Correspondant* où il défend sa ligue d'être ni confessionnelle, ni cléricale (3). Tout cela a-t-il d'autre raison que *la peur des défiances de la foule?*

M. Piou disait dans ce même article que « la pensée ne viendrait jamais à ses amis de la Chambre d'y fonder un groupe de l'orthodoxie chrétienne ». Voici, en effet, le passage saillant du discours de M. de Castelnau, prenant la présidence du groupe parlementaire de l'*Action libérale;* sa déclaration est aussi nette comme attitude politique, que fuyante et illusoire au point de vue catholique :

Et d'abord, il va sans dire que nous sommes groupés aussi franchement et *aussi loyalement que qui que ce soit* sur les terrains de la République, forme légale et indiscutée de notre démocratie. Il n'en est aucun parmi nous qui ait jamais renié à cet égard sa profession de foi de 1902. Nous ne sommes pas de maussades résignés: nous sommes vis-à-vis de nos institutions républicaines *des loyalistes, dans la franche et complète acception du mot...*

Nous ne cachons certes pas nos convictions religieuses et notre respect envers les vieilles traditions chrétiennes de la France qui lui ont valu la clientèle catholique du monde entier pour son plus grand profit. Mais *nous ne sommes pas un parti confessionnel,* et dans les funestes luttes soulevées à chaque instant par la triste politique du jour contre l'Eglise et les libertés de la conscience, nous n'avons défendu et ne voulons défendre ce qui est si odieusement attaqué et persécuté, *qu'en nous armant du droit commun, des principes de liberté qui sont la vie même de ce que l'on appelle la société laïque contemporaine,* et de l'intérêt supérieur de la paix

1. *La Critique du Libéralisme,* 1er décembre 1908, page 148.
2. Voir plus haut.
3. *La Critique du Libéralisme,* 15 janvier 1909, page 275.

générale, fruit du respect scrupuleux des prérogatives les plus sacrées de l'âme humaine (1).

J'ai rappelé plus haut le mal incalculable, le travail de décomposition des forces et même de l'idée catholiques résultant du faux et lâche calcul qui porte les croyants à se servir des mêmes formules et mots d'ordre que les ennemis jurés de l'Eglise et de la religion. Eh bien, la liberté dans le droit commun, cette immense *tarte à la crème* de l'*Action libérale*, qu'on vient de trouver ici et qu'elle porte toujours entre les mains, est exactement la devise des francs-maçons et le programme de leur campagne de destruction. Leur revue l'*Acacia* disait dans son numéro de février 1908 : « Comparez, mes ff., les résultats négatifs obtenus à la fin du XVIII[e] siècle par les moyens violents avec ceux des doux moyens actuels. *La liberté dans le droit commun*, voilà la meilleure, la seule bonne tactique ». Suit une description de l'état présent de l'Eglise, puis un peu plus bas : « Ne nous brouillons donc ni avec les protestants ni avec les juifs, qui d'ailleurs ne nous demandent rien que ce que nous contraignons les catholiques à accepter : « *La liberté dans le droit commun* ». Un peu plus tard, mai 1908, dans un article extrêmement suggestif, où l'on expose qu'en s'habituant à ne réclamer leurs droits religieux qu'à titre de citoyens, les catholiques en arriveront peu à peu, par cette éducation politique et l'amour de la Déclaration des droits de l'homme, à revendiquer leur liberté même vis-à-vis du pouvoir spirituel, et viendront par le modernisme à la libre-pensée, l'*Acacia*, ajoute de nouveau : « La meilleure arme à employer contre la religion catholique, c'est de laisser l'Eglise qui la professe *libre dans toute la mesure du droit commun* de ne pas succomber aux excitations qu'elle prodigue afin de se faire persécuter, ce qui est sa dernière ressource ». Plus loin, dans le même numéro (page 388), répondant au grief d'hostilité violente contre l'Eglise, la même Revue dit encore : « La guerre sans pitié! qu'est-ce que cela signifie? *Nous réclamons pour l'Eglise la liberté de droit commun*, tous les droits dont jouit la Franc-Maçonnerie. Ne voilà-t-il pas de la férocité? »

Dans un précédent article, nous avons suffisamment prouvé que la manière dont M. Piou et ses amis entendent la liberté dans le droit commun les rend solidaires du libéralisme condamné par Pie IX et Léon XIII (2). Il n'est donc plus besoin d'insister beaucoup pour être en droit de conclure que l'*Action libérale* est loin de vérifier les conditions auxquelles les instructions transmises par le cardinal Rampolla toléraient qu'à la rigueur un parti politique pût prendre le nom dont elle se glorifie.

1. *La Croix*, 28 octobre 1904.

2. *La Critique du Libéralisme*, n° du 15 janvier 1909. La politique chrétienne : de l'hypothèse à la thèse.

Elles demandaient, qu'à tout le moins, les catholiques se constituant en parti libéral ne se proposassent « rien qui ait été explicitement ou implicitement condamné par l'Eglise ». Or, quels sont le programme et les principes que M. Piou donna au sien? Sa première déclaration, lorsqu'il prit la direction des catholiques constitutionnels, en 1892, fut celle-ci : « Nous ne voulons plus que personne puisse accuser les catholiques de vouloir autre chose que la liberté et empiéter sur les droits de l'Etat, et l'indépendance de la société civile (1) ». Elle signifie l'engagement des catholiques de ne rien demander au-delà du droit commun reconnu par l'Etat, « l'exclusion de tout privilège et de toute faveur », comme M. Piou l'écrivit plus tard dans le *Correspondant*, et elle semble admettre la suprématie de l'Etat. Politiquement, cette tactique peut paraître sage à beaucoup de gens. D'autres réclament le droit d'y voir, même à ce point de vue, une faiblesse, pour ne pas dire une défection. Mais, religieusement, un catholique n'est pas libre d'y voir autre chose qu'une connivence, inconsciente, je le veux bien, avec une erreur explicitement condamnée.

Et, qu'on le remarque bien, ce ne sont pas là formules de circonstances, mais bien maximes précises qui n'ont pas cessé de déterminer la conduite, et auxquelles on se réfère en mainte occasion. On en a l'équivalent dans celle dont se servit M. Piou au congrès de l'*Action libérale* à Lyon, en 1906 : « Le droit commun sous la République » (1) Lorsqu'il lançait en 1902 l'entreprise de cette ligue, quel programme lui donnait-il? « La liberté sous toutes ses formes et sous tous ses aspects, dans le domaine politique comme dans celui de la conscience, voilà ce qui peut nous guérir. » (2) Qu'avons-nous donc fait du *veritas liberabit vos?* Ce n'est plus en la vérité qu'est notre force et notre salut, c'est dans la liberté. Ce n'est plus du respect des droits de Dieu et de la mission de l'Eglise, c'est de la liberté sous toutes ses formes, sous tous ses aspects et dans tous les domaines, que les catholiques attendent le salut de la religion. Il n'est pas un étudiant en théologie, tant soit peu formé, qui ne verrait enfermées dans ces trois lignes vingt erreurs frappées par les encycliques de Léon XIII comme par le Syllabus de Pie IX. Comment se fait-il que personne, ou à peu près, n'y ait pris garde, qu'on regarde en pitié celui qui s'arrête à ces minuties, et que les personnages les plus dignes d'être écoutés n'aient cessé de répéter aux catholiques : Allez, allez à l'*Action libérale*, c'est la seule association capable de nous sauver! La fortune de l'*Action libérale*, comme celle non moins prestigieuse dont le *Sillon* a joui pendant plusieurs années, a tenu à ce que, pour l'une et l'autre association, le régime actuel est sacré. Voilà des groupements qui se déclarent

1. L'*Univers*, 14 juin 1892.

2. Discours du Havre, 14 septembre 1902.

fidèles à l'Eglise et qui, en même *temps, jurent de ne rien* faire, quoi qu'il arrive, contre la République; ce sont ceux-là qu'il nous faut. La vérité, la doctrine, les principes, on s'arrangera toujours avec eux : mais le loyalisme constitutionnel, ah! c'est sur ce point que l'intérêt de la foi ne permet point d'équivoque.

Le Saint-Siège demandait encore que si les catholiques prenaient le titre de libéraux, ils ne manquassent pas de montrer des sentiments pleinement conformes aux enseignements de l'Eglise, *chaque fois que les circonstances l'exigent.* Quel parti on a su tirer du devoir créé par les circonstances du moment, pour exiger des catholiques, et avec quelle rigueur, la conformité aux directions politiques venues de Rome! Eh bien, qu'on se reporte aux conseils pressants que Léon XIII leur adressait dans ses encycliques sur le devoir de professer leurs convictions religieuses avec courage (1), qu'on se rappelle toutes les exhortations pressantes de Pie X, ses récents discours pour la béatification de Jeanne d'Arc, auxquels les organes catholiques ont si faiblement fait écho parce qu'il dénonçait la lâcheté des catholiques comme la principale cause de leur lamentable situation; que l'on consulte toute l'histoire de l'Eglise, et qu'on dise si le devoir du vrai chrétien n'est pas d'agir au nom de ses convictions dans la vie publique. Est-ce qu'en temps d'oppression surtout, et dans un pays chrétien, ce devoir ne devient pas plus impérieux, alors que les droits séculaires et l'intérêt national le plus évident donnent une force spéciale à cette profession de principes, à cette résistance déclarée qu'exigent la conscience et l'honneur?

---

1. « Il y en a qui ne voudraient pas qu'on s'opposât ouvertement au triomphe de l'injustice toute-puissante; crainte d'exaspérer la colère des adversaires. Ces gens-là sont-ils pour l'Eglise ou contre elle? On ne saurait le dire. » En tout cas, leur prudence est celle que saint Paul appelle sagesse de la chair et mort de l'âme; parce qu'elle n'est pas et ne peut pas être soumise à la loi de Dieu. « Rien, continue le pape, n'est plus impropre à faire reculer le mal. Nous avons en effet des ennemis, dont le dessein (et ils ne s'en cachent pas, mais s'en vantent tout haut) est d'anéantir s'ils le peuvent la vraie religion, la religion catholique; et pour y arriver, il n'est rien qu'ils n'osent : ils savent bien, en effet, qu'en intimidant le courage des bons, ils se facilitent leur besogne. Aussi est-ce faire leur jeu, bien loin de les arrêter, que de s'engouer de cette prudence de la chair qui veut ignorer la loi imposée au chrétien d'être un militant... Honneur donc à ceux qui, provoqués au combat, descendent dans l'arène avec la ferme persuasion que la force de l'injustice aura un terme et qu'elle sera un jour vaincue par la sainteté du droit et de la religion! Ils déploient un courage digne de l'antique vertu. »

« Céder ou se taire, quand s'élève de toute part une telle clameur contre la vérité, est ou bien lâcheté ou bien hésitation dans la foi : c'est dans les deux cas se déshonorer et faire injure à Dieu; c'est compromettre son salut et celui des autres; c'est travailler pour les seuls ennemis de la foi : car rien n'encourage l'audace des mauvais comme la faiblesse des bons... Au surplus, les chrétiens sont nés pour la lutte, dont l'issue est d'autant moins douteuse que le combat est plus acharné : « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde. » (Encyclique sur la Constitution des Etats chrétiens).

Chercherez-vous une excuse ou une défaite dans l'état actuel du pays et le triomphe écrasant de l'anticléricalisme? Cet état n'est pas la cause de votre effacement il en est la conséquence, la conséquence de vos longues abdications. Quel a été le point de départ de toute cette politique libérale? Le premier soin de nos chefs, à son origine, et de M. Piou personnellement, a été de *minimiser* nos droits, nos affirmations, nos résistances et notre existence même comme catholiques. C'était, du premier coup, dissoudre nos forces et rompre tout élan. J'ai fait ailleurs l'historique de ce fameux *programme minimum* dont tout l'honneur revenait au futur président de l'*Action libérale* (1). Je renvoie le lecteur à ce récit d'un essai trop réussi d'américanisme français. On y verra comment se volatilisait toute énergie grâce aussi aux vrais conseils de trahison par lesquels le *Moniteur de Rome,* rédigé par l'abbé Bœglin, appuyait auprès des catholiques français le mouvement dirigé par M. Piou.

Minimisant l'affirmation, l'aveu même de sa foi et de ses convictions devant le pays, comment l'*Action libérale,* organisée pour servir ce programme, serait-elle parvenue à réveiller parmi le peuple,, l'attachement à la religion, l'enthousiasme de la lutte et des sacrifices nécessaires? La contradiction entre ces deux termes annonce d'avance le résultat (2).

J'ai sous les yeux l'appel au pays lancé par l'*Action libérale* avant les élections législatives de 1906 et signé de son président. J'invite le lecteur à analyser cette pièce, avant de lui en donner la clé. On se donne bien pour but la lutte contre les francs-maçons et les Jacobins, mais il n'y a là dedans ni souffle ni chaleur, parce qu'on n'a évité d'y parler de l'Eglise et d'y nommer Dieu. C'est la foi pourtant qu'il s'agissait de défendre. Elle a ses accents à elle, la liberté

---

1. *Rome et l'Action libérale,* chap. III, nº 3.

2. C'est le cas de rappeler le langage invraisemblable que tenait M. Pierre Veuillot au lendemain des élections législatives de 1906. (*L'Univers*, 22 mai). Ayant constaté l'indifférence du suffrage universel, il disait :

« Comment jamais le reprendre alors? En usant, à son égard, d'autres procédés. Au fond, si nous en disons beaucoup de mal, pratiquement nous l'honorons trop. *Nous croyons l'échauffer en lui parlant de droit, de liberté, de nobles sentiments. Il bâille. Et nous l'entretenons aussi des injustices de la veille. Il s'endort. Nous l'ennuyons, tout simplement. Imitons les Jacobins, les sectaires et les socialistes, qui savent l'estimer à sa juste valeur et le prendre comme il est.* Causons avec lui, surtout, de ses intérêts matériels et du lendemain. Voilà ce qui l'intéresse.

« *Nous ne disons pas qu'il faille renoncer à toute revendication, à toute protestation d'ordre moral. Coûte que coûte, on doit s'affirmer ce qu'on est, et maintenir le droit. Mais il faut faire cela pour nous-mêmes, et aussi pour l'avenir, plus que pour l'électeur.*Qu'importe-t-il avant tout? De le gagner, de le persuader. Parlons-lui le langage qui le gagne et le persuade. Ensuite? Eh bien! nous renouerons avec Rome, s'il nous plaît, comme les sectaires ont rompu avec Rome sans demander d'abord au pays s'il le veut ou non. Et il ratifiera le fait accompli » — Ah! vrai ami de la démocratie!

ne peut que les contrefaire. « *L'intérêt national, ce sentiment de droiture et de fierté qui reste dans notre pays, le grand ressort de l'opinion et le grand justicier des régimes oppresseurs* », ce sont là de ronflantes banalités. exploitées indistinctement par tous les partis. Quand Dieu est renié, l'Eglise proscrite, la religion persécutée, il y a un autre langage à tenir, d'autres mots d'ordre à donner. On dira qu'il est fait mention des croyances dans cet appel, mention un peu honteuse, il est vrai, qui les place après les traditions, la liberté, la fierté patriotique. Mais ici encore le nom de Dieu est exclu, celui de catholiques est dissimulé sous l'appellation de chrétiens. On se croirait entre le *Sillon* et les protestants. Dans ce programme, il ne manque à peu près rien au tableau de la tyrannie jacobine et de l'anarchie sociale, mais quand il s'agit de leur opposer des principes, et de faire entendre le cri de la conscience en révolte la voix manque aux chefs. Voici cette pièce, extraite de *La Croix* (17 janvier 1906) :

Le Bloc jacobin et maçonnique, qui gouverne la France, s'apprête à livrer aux élections de 1906, une bataille décisive.

Son programme est connu :

Fonder le monopole universitaire sur les ruines des écoles et des collèges libres, à peine reconstitués; aggraver la loi de séparation pour en faire une arme de guerre; couvrir les prodigalités budgétaires sans cesse croissantes, par un impôt global et progressif sur le revenu (1); donner satisfaction aux exigences socialistes en monopolisant, au profit de l'Etat, les chemins de fer, les mines, les alcools, les assurances.

Crise religieuse, crise financière, crise économique, tel est le triple danger de demain.

L'histoire de ces quatre dernières années montre jusqu'où peut aller la tyrannie d'une majorité parlementaire, que la Constitution tronquée de 1875 a faite toute-puissante, que la discipline des Loges a réduite à l'obéissance passive.

Au lieu de réaliser les réformes promises, le Bloc a fait de la haine sectaire sa doctrine politique, de la délation sa méthode de gouvernement, du gaspillage financier son moyen d'influence : de la désorganisation des forces militaires et sociales son unique ambition.

Un grand effort conjurerait encore tous ces maux.

En 1902, 200.000 voix nous ont manqué — grâce à quels moyens! — pour avoir la majorité à la Chambre. Que faut-il pour les reconquérir? De la vaillance, de l'union, de la générosité.

Le Bloc le sait; il osera tout pour rester le maître.

Pression administrative, corruption, fraude, déchaînées effrontément; emplois publics, décorations, faveurs, transformés en monnaies électorales; fonds publics, fonds secrets, caisses noires alimentant le trésor de guerre, nous assisterons à toutes les audaces, à tous les cynismes.

Nous n'avons à leur opposer que notre dévouement et nos sacrifices; mais ils suffiront, *si nous le voulons*; car nous avons pour nous le bon droit, l'intérêt national et ce sentiment de droiture et de fierté qui reste,

---

1. On ne prévoyait pas alors qu'en 1908, M. Piou et les députés de l'*Action libérale*, incapables de résister au courant, voteraient le principe de l'impôt sur le revenu contre lequel on proteste ici.

dans notre pays, le grand ressort de l'opinion et le grand justicier des régimes oppresseurs.

L'Action libérale populaire fait appel à tous ceux qui gardent, avec le culte de la patrie, le respect de ses traditions, de ses libertés, de son honneur, de ses croyances.

Elle a. dans ces quatre dernières années essayé, en organisant ses forces de préparer la lutte; elle demande aux libéraux, aux patriotes, aux chrétiens, de l'aider à la soutenir.

En constituant un comité de souscription pour combattre les francs-maçons et les jacobins, elle n'a qu'une pensée : concourir à l'union et à la revanche des bons citoyens; dans le combat, elle n'aura qu'une devise : France d'abord.

Mais il nous faut bien, dira-t-on, un programme commun avec tous les amis de l'ordre, quelles que soient leurs convictions. Un terrain d'accord pratique, oui, mais non des professions de foi identiques. Ou, alors, proclamez que les catholiques s'interdisent de parler de Dieu et ne veulent plus se reconnaître que pour d'honnêtes gens, partisans de l'ordre et de la liberté. Dans son livre hautement loué par la S. Congrégation de l'Index pour la sûreté de sa doctrine, Dom Félix Sarda examine la question de « l'union entre les catholiques et les libéraux moins avancés, dans le but commun de contenir la révolution radicale déchaînée ». Il n'est pour ainsi dire pas un mot dans cette page qui ne condamne le programme l'*Action libérale* :

En thèse générale nous devons penser que de pareilles unions ne sont ni bonnes ni recommandables. Cela se déduit tout naturellement des principes posés jusqu'ici. Le libéralisme, si modéré et si patelin qu'il se présente dans la forme, est par son essence en opposition directe et radicale avec le catholicisme. Les libéraux sont donc ennemis nés des catholiques, et ce n'est qu'accidentellement que les uns et les autres peuvent avoir des intérêts *véritablement* communs.

De ceci cependant il peut se présenter quelques cas très rares. Ainsi, l'union des forces intégralement catholiques avec celles du groupe le plus modéré du libéralisme contre la fraction la plus avancée des libéraux peut être utile en un cas donné. Quand cette union est réellement opportune il faut l'établir sur les bases suivantes :

1o Ne jamais prendre pour point de départ la neutralité ou la conciliation entre principes et intérêts essentiellement opposés, comme le sont les principes et les intérêts des catholiques et des libéraux. Cette neutralité ou conciliation est condamnée par le *Syllabus* et par conséquent elle est une base fausse; cette union est une trahison, c'est l'abandon du camp catholique par une partie de ceux qui sont tenus de le défendre. Qu'on ne dise donc pas : « Faisons abstraction des différences de doctrine et d'appréciations. » Cette lâche abdication des principes ne doit jamais avoir lieu. Il faut dire tout d'abord : « Malgré la radicale et essentielle opposition de principes et d'appréciations, etc. »

C'est ainsi qu'il importe de parler et d'agir, pour éviter la confusion des idées, le scandale des simples et le triomphe de l'ennemi.

2o Bien moins encore faut-il accorder au groupe libéral l'honneur de nous enrôler sous sa bannière. Que chacun garde sa propre devise, ou vienne

se ranger sous la nôtre quiconque veut lutter avec nous contre un ennemi commun. En d'autres termes : qu'ils s'unissent à nous; mais ne nous unissont jamais à eux. Habitués qu'ils sont à leur enseigne bigarrée, il ne leur sera pas si difficile d'accepter nos couleurs; pour nous qui voulons tout pur et sans mélange, cette confusion de drapeaux serait intolérable.

3° Ne jamais croire qu'on a établi ainsi les bases d'une action constante et normale, elles ne peuvent l'être qu'en vue d'une action fortuite et et passagère. Une action constante et normale ne s'établit qu'avec des éléments homogènes s'engrenant entre eux comme des rouages parfaitement combinés. Pour que des personnes de convictions radicalement opposées s'entendissent longtemps, des actes continuels d'héroïque vertu seraient nécessaires de part et d'autre. Or, l'héroïsme n'est pas chose ordinaire et d'un usage journalier. C'est donc exposer une œuvre à un lamentable insuccès, que de l'édifier sur la base d'opinions contraires, quel que soit d'ailleurs leur accord sur un point accidentel. Pour un acte transitoire de défense commune ou de commune attaque, un essai pareil de coalition de forces est très permis, il peut être louable et d'une grande utilité, pourvu toutefois qu'on n'oublie pas les autres conditions ou règles que nous avons déjà posées : elles sont d'une imprescriptible nécessité. En dehors de ces conditions, non seulement nous croyons que leur union avec les libéraux pour une entreprise quelconque n'est pas favorable aux catholiques, mais encore nous estimons qu'elle est véritablement préjudiciable. Au lieu d'augmenter les forces, comme il arrive quand on réunit des quantités homogènes, elle paralysera et annulera la vigueur de celles-là même qui auraient pu, isolées, faire quelque chose pour la défense de la vérité. Sans doute, un proverbe dit : « Malheur à qui va seul. » Mais il en est un autre démontré aussi vrai par l'expérience et nullement en contradiction avec lui, le voici : « Mieux vaut solitude que mauvaise compagnie. » Saint Thomas, dit, croyons-nous, nous ne nous souvenons plus en quel endroit : *Bona est unio, sed potior est unitas* : « Bonne est l'union, meilleure est l'unité. » S'il faut sacrifier la véritable unité comme arrhes d'une union fictive et forcée, rien n'est gagné au change, et à notre humble avis beaucoup est perdu.

A l'appui de ces considérations, que l'on serait tenté de considérer comme de pures divagations théoriques, l'expérience ne montre que trop le résultat ordinaire de ces essais d'union. Leur résultat est toujours de rendre plus acerbes les luttes et les rancunes. Il n'y a pas un seul exemple de coalition de ce genre ayant servi à édifier et à consolider (1).

V. — LES ŒUVRES DE L'ACTION LIBÉRALE

L'histoire de l'*Action libérale,* ses œuvres et leurs résultats conforment tristement la dernière réflexion de Dom Sarda. On a eu beau transformer la plupart des journaux religieux et certains autres modérés en autant de tribunes où l'éloge enflammé de M. Piou est célébré en toute occasion, ce bluff énorme ne séduit que ceux qui sont résolus à se laisser tromper, et ses audaces ne font que souligner la contradiction entre la crânerie des paroles et la faiblesse des actes.

1. *Le Libéralisme est un péché,* chap. XXXVI.

Le Congrès général de l'*Action libérale,* après les mauvaises élections législatives de 1906, tenu à Paris au mois de décembre de cette même année, fut particulièrement remarquable sous ce rapport. Sans parler de *La Croix* et de ses congénères, le *Gaulois* et l'*Eclair* rivalisèrent d'enthousiasme avec eux pour exalter l'œuvre libérale de M. Piou, mais chacun de ces panégyriques de commande s'évertuait à bien lui conserver son caractère amorphe. On peut se reporter à leurs articles. Je n'en citerai qu'un, dû à la plume ordinairement plus judicieuse et plus ferme de M. Ernest Judet. Ses dernières lignes atteignent le comble du paradoxe.

Au dernier banquet comptant 1,300 convives, M. Jacques Piou, qui lança et dirigea l'œuvre naissante, qui la présida avec une inlassable énergie, a précisé une politique large, tolérante et honnête pour combattre devant le suffrage universel tous les fléaux de la persécution jacobine, toutes les hérésies nationales menaçant le pays d'inévitables catastrophes.

Osant dire nettement que les Français indépendants et patriotes ne devaient exclure personne dans les luttes prochaines, mais prendre *à droite comme à gauche,* l'orateur a voulu répudier *toutes les étroitesses de secte,* dégager et coaliser tous les hommes de bonne volonté qui cherchent un parti plus ouvert et plus libre que les anciens.

L'Action libérale populaire a obtenu un premier résultat, *celui de préparer à ce parti nouveau qui peut comprendre presque tous ceux qui ne se sont pas irrémédiablement liés des cadres.* M. Piou n'admet pas l'éternité du régime que nous subissons, mélange innommable d'anarchie et de tyrannie, où la vie intérieure de la nation perd toute dignité et toute justice, où sa vie extérieure est follement compromise. *Il regarde comme certaine la guérison des maladies sociales et politiques dont nous sommes dévorés. Il s'efforce donc d'aider cette reconstitution psychologique et morale, cette remise en équilibre.* A l'heure du réveil salutaire, loin d'imposer un gouvernement à la France, il entend lui offrir une maison habitable, des groupements solidement constitués et prêts à seconder, par une longue habitude de la discipline et du dévouement, le relèvement futur.

L'élasticité de cette formule d'appel a pour mérite de fondre des oppositions, jalouses, incohérentes et par conséquent battues par un adversaire qui a trouvé dans la formation du *Bloc* son idéal, sa vigueur et son succès *En fuyant les distinctions subtiles ou aveugles qui nous divisent sous les yeux de l'ennemi, M. Piou repousse aussi les compromis équivoques qui ont singulièrement affaibli la minorité de la Chambre en face d'une majorité unie et impitoyable. Il confond dans leurs malfaisances la trinité ministérielle qui, sous les auspices du président Loubet, a pris successivement les noms de Waldeck-Rousseau, de Combes et de Rouvier. Il n'est pas de ceux qui ont cru aux habiles combinaisons du premier, aux atténuations suspectes du troisième* (1).

Hélas! La triste réalité est, au contraire, que si M. Piou faisait mine de tendre la main à droite, avec quelle exigence impérieuse, nous le verrons, pour recueillir l'argent et les voix des monarchistes, des francs catholiques, c'est du bon vouloir des hommes du

1. L'*Eclair*. 18 décembre 1906.

gouvernement qu'il s'obstinait à attendre *quelque gain de cause*. Ces compromissions donnent la clé des embarras et des réticences de ses appels à l'opinion publique, Tandis qu'on fait sonner si haut sa clairvoyance et la fermeté de son attitude et qu'on nous le donne comme ayant percé à jour les calculs astucieux de nos politiciens, on voit surgir Rouvier, Constans, Doumer, dans ses combinaisons. Ce qui n'échappait point à ceux qui ne fermaient pas volontairement les yeux a été rendu public par un témoignage ayant, quoi qu'on en ait dit, les caractères les plus évidents d'une véracité incontestable. Est-il croyable qu'un pareil manque du sens des réalités, du sens politique, du sens catholique, n'ait pas désabusé les catholiques et le clergé sur le compte de l'O'Connell, du Windthorst, du nouveau Montalembert, en qui ils avaient mis toute leur confiance! Mgr Montagnini mandait à Rome le 23 février 1905 :

« Piou a eu une conversation avec un de ses amis qui connaît Rouvier. Celui-ci a proposé à Piou d'envoyer deux personnes influentes auprès de Rouvier, dans le but de faire cesser le conflit avec le S. S. Il s'agissait du médecin de Rouvier et de Constans, qui, depuis qu'il est ambassadeur, a modifié ses anciennes idées radicales, est artisan du protectorat et désapprouve la politique anticoncordataire.

» Constans, depuis qu'il est ambassadeur, a eu l'occasion de faire une fort belle fortune. Il est politiquement intelligent et très judicieux et très grand ami de Rouvier, d'Etienne et de Thomson. Constans, avec Rouvier et Etienne sont trois têtes sous le même bonnet. Ils sont liés les uns aux autres par des faits plus ou moins honorables survenus au cours de leur carrière. Ils ont dormi sous les ponts; ils se disent « tu » et, actuellement aussi, ils continuent à entretenir les rapports les plus amicaux.

» Constans est sénateur dans le département de Piou. Comme Piou a
» toujours été courtois pour Constans, Piou a cru comprendre que Cons-
» tans le recevrait avec bienveillance et serait heureux d'intervenir près
» de Rouvier et près d'Etienne... *Ceux-ci auraient intérêt, dit-on, à parle-*
» *menter avec Piou en vue des prochaines élections*. Le plan de Rouvier,
» s'il restait au pouvoir, serait de faire sortir des élections une *majorité de*
» *gauche étendue jusqu'à la droite*, et d'éliminer le plus possible l'élément
» socialiste.

» Piou voudrait être, dans ce but, AUTORISÉ PAR ROME.

» Le personnage politique qui, entre tous les hommes politiques sûrs
» et sérieux, est plus que jamais signalé d'une façon discrète, mais avec
» insistance, est M. Doumer.

» M. Doumer est le personnage politique le *moins compromis de tous*. Fils
» du peuple, il réussit lui-même, par son étude, à se faire une situation
» dans l'enseignement. *Il entra ensuite dans la Franc-Maçonnerie pour arriver*
» *à la politique et aller de l'avant.*

» Le boulangisme lui plut.

» De retour du Tonkin, il se tourna *de deux côtés*, par deux discours
» qui firent beaucoup parler de lui, mais peu après, comprenant que sous
» l'action de Combes la Franc-Maçonnerie *allait trop loin*, il déclara la
» guerre à Combes et subit la disgrâce de la Maçonnerie.

» Alors, il s'unit aux dissidents du « Bloc » et, se *rapprochant discrète-*

» *ment des progressistes et de la droite,* il réussit à se faire élire président » de la Chambre.

» On sait maintenant qu'il travaille plus que jamais pour succéder à » Loubet, il ne se préoccupe pas de sa présidence à la Chambre, mais » de rendez-vous politiques à six heures du matin, *de gagner les nôtres en » n'hésitant pas à se faire des promesses.*

» *Il a lui-même dit que les futures élections devront se faire pour la gauche » républicaine et pour l'Action populaire, cléricaux et progressistes, une façade.*

» A propos de la campagne faite par la délation, il a pu porter « au » bloc » de nombreux coups. S'il réussit à être Président de la Républi» que, il y aura réellement quelque chose de changé et il se servira de Mille» rand et de Leygues pour se pousser vers la droite.

» PIOU EST INFORMÉ DE TOUT CELA POUR POUVOIR ME TENIR AU COURANT » EN VUE DES ÉLECTIONS. »

Quelqu'odieux que soit l'acte de brigandage gouvernemental par lequel ces documents sont tombés dans le domaine public, il n'enlève rien à la vérité des faits. D'ailleurs, il n'y a rien là que n'aient confirmé les indécisions, les faiblesses, les obséquiosités, le mutisme de l'opposition parlementaire dirigée par l'*Action libérale.* Elle n'a montré d'obstination que pour sauver par ses votes ce Rouvier dont l'*Eclair* nous raconte que M. Piou a été l'adversaire aussi résolu que perspicace. Il ne s'est même pas trouvé un homme parmi elle pour relever les outrages directs faits à Jésus-Christ du haut de la tribune. Elle a courbé la tête sous l'apostrophe de Jaurès la bafouant de son impuissance et lui criant : « Votre Dieu crucifié, vous l'avez livré en échange de quelques préfets ! » Et la sagesse parlementaire ne lui en a pas permis de voter contre l'affichage d'un discours de Clemenceau, répondant aux attaques du même Jaurès, quoique, dans ce discours, le président du Conseil ait outragé l'Eglise, outragé Jésus-Christ en dénonçant la faillite de son enseignement social.

Ce sont là les fruits de la politique du *moindre mal.* On s'explique cette boutade de Léon Daudet, la dépeignant :

« Sa méthode : enregistrer tous les camouflets, subir tous les affronts, supporter, pâlir, mais en tenant un compte exact desdits camouflets; affronts, stupres et vols à main armée. Désarmer l'adversaire à force de bienveillance. Verser des flots d'or dans les élections pour obtenir des candidats « potables » ou « moins pires ». Si Jaurès et Hervé sont en concurrence, voter pour Jaurès. Si Hervé et Soleilland entrent en lutte, voter pour Hervé. Si Soleilland triomphe, s'abstenir de tout commentaire fâcheux, mais chercher à acheter Soleilland afin d'obtenir de sa gratitude qu'il ne vote pas l'impôt sur le revenu. Quand l'impôt sur le revenu sera voté, s'abstenir de tout commentaire, mais lutter contre les milices et le désarmement en *préparant les élections futures.* Quand les milices et le désarmement seront votés, reporter toute la diligence, tout le zèle, tous les fonds sur la propagande en faveur de la non-extermination des prêtres et des bourgeois... En somme, reculer pour bien moins sauter, mais avec des salamalecs, de belles protestations, des serments, des objurgations et des dépenses vaines, en temps, en hommes, en argent surtout. »

*
* *

Si les limites de cette étude permettaient d'embrasser l'œuvre électorale de l'*Action libérale*, on serait frappé de voir que, sous leur exagération plaisante, ces traits sont d'une parfaite justesse. Laissons de côté les épisodes épars, et arrêtons-nous plutôt à une sorte de monographie. L'intérêt en sera plus sérieux. Et pour que rien ne lui manque, choisissons le département de la Lozère que M. Piou représente au parlement (1).

On l'a entendu plus haut raconter, dans la seconde partie de son discours au congrès de *La Croix*, le spectacle émouvant des solennelles affirmations religieuses dans cette Lozère qu'il a l'honneur de représenter, et rappeler avec émotion ce magnifique défilé de 1500 paysans « fièrement vêtus de leurs blouses bleues » traversant la ville, conduits par leur évêque, pour se rendre à la cathédrale. Eh bien! quelle est la conduite électorale des amis de M. Piou dans cette région où l'on professe si librement sa foi?

Laissons parler les documents. Aux élections municipales de Mende, en mai 1908, les candidats de la liste de M. Balmelle, presque tous catholiques pratiquants, distribuèrent l'invraisemblable profession de foi qu'on va lire :

CHERS COMPATRIOTES,

Tous les Mendois sont écœurés des funestes divisions qui agitent notre ville. Les appétits sont déchaînés, et chacun, âprement, poursuit son profit sur le dos des électeurs.

Nous nous présentons à vos libres suffrages.

Voici qui nous sommes :

Nous sommes des Républicains sans épithète, profondément attachés aux institutions que le pays a librement choisies, *la question religieuse met aux prises une partie des citoyens contre l'autre. Il faut qu'elle soit résolue*

1. La *Semaine Catholique de Saint-Flour* (5 avril 1906), rapporte certaines déclarations de Mgr Gély, nouvellement sacré évêque de Mende par S. S. Pie X. Ce que le Pape a dit aux quatorze nouveaux évêques? Il a surtout recommandé la paix et l'union. Les uns disent que le pape ordonnera aux catholiques de subir la loi de séparation, mais il a dit aux évêques : Soyez indomptables dans la défense de l'Eglise. D'autres ne retiennent que ce mot, et clament aux quatre coins du pays que le pape ordonne la résistance, le pape a-t-il lui-même, à cette heure, une opinion ferme et décidée? On demande à Sa Grandeur : « Le pape aime bien la France. Il doit suivre avec anxiété les préparatifs des catholiques pour la bataille électorale? » — « Oh! oui, Pie X aime la France. Notre nation demeure la Fille Aînée du Saint-Siège. Il recommande instamment l'adhésion à l'*Action libérale*. Il espère beaucoup de cette organisation. L'*Action libérale* s'est nettement placée sur le terrain constitutionnel; c'est ce que veut le pape. A plusieurs reprises il a fortement insisté sur la nécessité du ralliement. Il maintient fermement et renouvelle dans leur intégrité les directions politiques de Léon XIII. Ah! oui, il faut être rallié! »

dans le sens de la liberté, afin que, personne n'étant plus opprimé, on n'ait aucune raison de ne pas se ranger sous le drapeau de la République.

Nous supplions le Gouvernement de poursuivre l'œuvre de pacification religieuse dont la loi du 13 avril 1908 marque le premier pas (!!!)

Nous ne sommes donc pas des RÉACTIONNAIRES.

On vous dira peut-être que nous sommes des CLÉRICAUX.

Ce n'est pas vrai.

NI CLÉRICAUX, NI ANTICLÉRICAUX. (!!!).

Nous voulons, pour tous, la liberté de conscience. Conformément à l'article premier de la loi de Séparation, conformément aux réclamations unanimes des commerçants mendois *nous rétablirons les processions*. La rue appartient à tous et ne doit être interdite qu'à la sédition ou au désordre.

Dans l'administration communale, nous viserons à l'*entente loyale et franche avec M. le Préfet*. Ce n'est pas nous qui chercherons à lui forcer la main par des Comités occultes, à l'accabler de sollicitations intéressées, à à lui demander la tête de tels ou tels fonctionnaires, à l'assiéger d'une armée de mouchards. Aucun de nous ne désirant des places, nous lui offrirons une collaboration sincère et désintéressée.

Nous nous en voudrions de substituer nos commentaires à ceux de l'excellent *Courrier de la Lozère* (7 mai 1908). Après avoir reproduit cette pièce, il ajoute :

La plupart des membres de la liste Balmelle sont des catholiques croyants et pratiquants.

Quelle influence enjuivée ont donc subi ces braves gens, à quelles suggestions modernistes ont-ils obéi pour signer un programme où, dans la partie politique, ils prennent à tâche de se grimer en écœurants Blocards? où ils affichent un amour indécent pour la République, un aplatissement inconcevable vis-à-vis du Pouvoir tant central que local, une neutralité ou indifférence absolue en matière religieuse?... où ils osent faire honneur au gouvernement de la loi de Séparation et considérer cette loi spoliatrice des vivants et des morts comme un pas vers la pacification religieuse?... où ils se laissent aller jusqu'à inviter le gouvernement, que dis-je, jusqu'à supplier le gouvernement de poursuivre une pareille œuvre?

Nous n'avons pas cru devoir, avant l'élection, reproduire cette étrange profession de foi et en signaler les singularités. Nous le faisons à cette heure, très brièvement, pour montrer à nos amis la fausse voie dans laquelle ils se sont engagés et engagent les fidèles, la perturbation qu'ils jettent dans les esprits, pour éclairer la conscience du peuple et le maintenir dans l'exacte vision des hommes et des choses.

Que voulez-vous, en effet, que pense, que dise et que fasse le peuple, quand il entend prôner tout à coup, comme un acte de pacification, la loi de Séparation par ceux-là même qui jusqu'aux élections l'avaient maudite et jugée infâme? Quand il entend supplier le gouvernement de continuer son œuvre, l'œuvre qu'il poursuit depuis près de 30 ans, honteusement qualifiée de pacificatrice par des citoyens qu'on leur présente comme les seuls détenteurs de la vérité, par ceux-là même en qui l'évêque et le député libéral du lieu ont mis toute leur complaisance et leur espoir, et que, dans son langage quelque peu irrévérencieux, mais bien pittoresque et expressif, il appelle les candidats des deux Jacques??...

Il doit fatalement aboutir à penser et à dire : « On me trompe et on m'a toujours trompé. La vérité n'est pas dans l'Eglise, dans les pratiques de

l'Eglise, dans les hommes de l'Eglise. La suprême sagesse est de servir le gouvernement, quel qu'il soit, et de l'approuver toujours dans toutes ses lois, dans tous ses actes, dans toutes ses prescriptions et proscription. Puisque la loi de Séparation est un acte de pacification, les curés ont eu tort de crier tant après elle, et nous, de nous faire du souci pour les curés. Le plus simple, c'est de nous ranger autour des amis de la première heure, des Clémenceau, Briand et autres saints pacificateurs du Bloc, et de dire à ces grands Pontifes comme les autres.: « Du moment qu'on vous en supplie, continuez ».

Le premier pas vers la pacification, c'est la Séparation; le deuxième ne peut être que la fermeture des Eglises, le troisième sera la suppression des prêtres : l'interdiction de tout culte, tant privé que public, constituera la pacification totale.

Nous espérons que les libéraux du lieu se rendront compte des conséquences que peuvent avoir leurs manifestes, et que, désormais, ils en surveilleront la rédaction.

Un autre sujet d'études, relié au précédent et non moins intéressant, est l'intrusion du juif Louis Dreyfus dans la Lozère, et la destruction de toute opposition catholique à son profit. En 1905, le député radical socialiste Louis Jourdan lui cède sa place. Le libéralisme et le ralliement font bon accueil à cet exotique, en dépit de son origine, de ses attaches, de ses déclarations avancées. Sachant que les doctrinaires et les praticiens du moindre mal et du fait accompli s'accommodent de tout, le juif Dreyfus ne se gêne nullement. Il arbore l'étiquette la plus courante et la plus courue et se pose en radical-socialiste. Dans sa profession de foi, il proclame, au sujet de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, que si elle revient à la Chambre, il la votera résolument avec les républicains soucieux d'assurer les droits de l'Etat laïque en même temps que la liberté des consciences. Il promet : l'impôt progressif et global sur le revenu, la réduction du service militaire à un an « en attendant les milices nationales », le monopole de l'Etat pour les mines, sucres, pétroles, etc..

Louis Dreyfus est élu...

Son succès comble de joie Ralliés et Libéraux. D'un bout à l'autre de la Lozère, ils se congratulent de ce qu'ils considèrent comme un triomphe personnel. L'*Action libérale* ne peut se retenir d'enregistrer sa satisfaction. Dans son almanach de 1906, elle écrit :

« Nous n'avons pas lieu de nous plaindre du suffrage universel en 1905.
» Sur les 10 scrutins, 5 ont été favorables à des libéraux... Pour nous, les élections sont pleines d'encouragement nous ne perdons aucun siège, mais... etc... A Florac même, la citadelle des sectaires, le candidat de l'administration succombe devant M. Dreyfus, *qui doit son succès à ses déclarations libérales* ».

Ce passage fait bien ressortir ce mal incurable dont est atteinte l'*Action libérale* et qu'on pourrait dénommer la pseudomanie : ce besoin irrésistible de tout dénaturer, de tout déformer, — même le

sens des mots, — de se tromper soi-même *et de tromper les autres.* — Dreyfus, le juif et le blocard, en lutte avec l'Ad-mi-nis-tra-tion!!..

Libérales, les déclarations que résume la profession de foi de ce Dreyfus!! Mais qu'est-ce donc que le Libéralisme? et par quoi, si ses formules se confondent avec celles de Dreyfus, se distingue-t-il du radicalisme, du socialisme, du collectivisme et autres doctrines subversives dont il prétend nous sauver?...

Le *Courrier de la Lozère* (18 juin 1908) trace d'une plume sobre et vigoureuse cet historique de la situation politique dans l'arrondissement de Florac. Le tableau vaut la peine d'être contemplé.

L'arrondissement de Florac comprend deux parties distinctes : les Cévennes proprement dites, faisant partie du bassin du Rhône; la Montagne et les Causses dans le bassin de la Garonne; les premières sont peuplées presqu'exclusivement de protestants, les secondes de catholiques.

Le protestant est toujours gouvernemental et surtout anti-catholique;

Le catholique est traditionaliste, conservateur libéral, plutôt monarchiste, monarchiste conscient ou qui s'ignore, conduit au ralliement par son chef naturel, le clergé.

Ce clergé comprend lui aussi deux éléments bien distincts : 1° les anciens, généralement monarchistes; mais, disciplinés par le Concordat, ils ont peu de goût pour les luttes politiques; — 2° les jeunes, en très grand nombre ralliés et démocrates. — Intoxiqués par certains de leurs maîtres et par la rédaction de *La Croix de la Lozère*, (journal fondé il y a 19 ans, du moins extérieurement et en apparence par M. Daudé, devenu, grâce à cela, le sénateur de la Lozère), ces jeunes prêtres se lancent à corps perdu dans la politique. Ils font de la démocratie, même de la démagogie, détruisant à plaisir toute autorité et toute discipline politiques, chez un peuple dont l'instinct de fidélité aux chefs et aux principes est admirable.

Le résultat cherché par ces politiciens en soutane paraît être de disqualifier tous les laïques influents, suspects d'idées monarchiques, et de régenter en maîtres absolus les électeurs et leurs élus.

Ce résultat, ils l'ont atteint; mais c'est le seul dont ils puissent se targuer, car leurs maigres succès électoraux ont été frappés de stérilité.

De la phalange irréductible des royalistes catholiques Cévenols (les Rayoou) — les Royaux — ils ont fait un troupeau bêlant de libérâtres, vaguant — sous la houlette d'un quelconque Piou ou sous-Piou — d'un parti à l'autre, au petit bonheur des combinaisons électorales.

Deux partis sont en présence : le bloc, l'anti-bloc.

Le bloc comprend de droit tous les huguenots; ensuite les fonctionnaires, les arrivistes, les mauvais catholiques.

L'anti-bloc englobe tous les catholiques sincères, quelles que soient leurs oponions politiques.

Les forces respectives sont approximativement de 5.000 voix pour le bloc, et 3.000 voix pour l'anti-bloc.

Mais cette proportion, basée sur les résultats électoraux, ne représente pas les forces effectives de chaque parti : un grand nombre d'opposants tièdes votant pour les candidats du gouvernement ou de l'administration; par faiblesse ou intérêt, ou bien encore par ignorance du devoir.

Depuis 20 ans au moins, l'antibloc ne lutte que sur le terrain religieux; les candidats, s'ils sont notoirement monarchistes, se proclament républicains; l'appui du clergé et de la *Croix de la Lozère* est à ce prix.

C'est, du reste, une question de mode, depuis que M. de Las Cases, pour obtenir son siège de sénateur, a cru devoir se proclamer républicain libéral, sous l'inspiration des Ralliés et de leur souple créature, le grand électeur Daudé.

Jusqu'en 1904, l'anti-bloc marchait carrément à la bataille, même sans espoir de succès. Les chefs estimaient que la lutte électorale leur fournissait une bonne occasion de rapprocher, grouper et recenser tout leur monde.

Jamais ils ne se livraient à des compromissions ou à des combinaisons louches.

Mais, en 1905, M. Louis Dreyfus pose sa candidature aux élections législatives ; il lutte contre deux adversaires blocards comme lui, indigènes et influents. Le succès n'était pas possible sans l'appoint des forces catholiques. Par M. Daudé (1) et sa séquelle, le candidat Dreyfus obtient cet appoint ; sa victoire est assurée.

Mais, en 1906, ont lieu les élections générales ; Dreyfus se heurte encore à deux candidats : un socialiste unifié, un catholique libéral, du reste sans valeur ni notoriété.

MM. Daudé intervient à nouveau au profit de M. Dreyfus ; mais, jugeant sans importance la candidature du catholique Molhérac, ou plutôt voulant faire apprécier par M. Dreyfus toute la valeur de son concours, il n'agit que mollement.

M. de Valmalète, avoué à Florac, catholique et royaliste connu, prend en mains la candidature Molhérac, et, en 48 heures, dans le seul canton de Florac, amène à cette candidature 1.200 suffrages, mettant Dreyfus en ballottage.

Le candidat Molhérac se désiste ; De Valmalète se dévoue pour sauver l'honneur du parti catholique ; il fait une courte campagne, et obtient 1.000 suffrages. Il est vrai qu'au lendemain du 1er tour, M. Daudé entre en campagne, le libéralisme s'agite, le clergé rallié envoie un émissaire porter le mot d'ordre dans toutes les communes catholiques ; *La Croix* fait le silence sur la candidature de De Valmalète, refuse d'insérer les communications transmises par certains prêtres sur ce sujet. Bref, dans l'arrondissement, à quelques rares exceptions près, tous les Ralliés, tout le clergé, se ruent contre celui qui fut pendant vingt ans l'ami, le conseil, le défenseur des prêtres et des religieux ; tous combattent leur ami d'hier, pour le circoncis.

Viennent les élections des Conseils généraux : Le grand électeur Daudé et les prêtres ses caudataires manœuvrent pour écarter la candidature de De Valmalète qui présentait des chances de succès, feignent de susciter des candidats absolument inconnus par les électeurs du canton ; bref, laissent le champ libre au candidat blocard.

Enfin, les dernières élections municipales, dans la commune de Florac, fournissent un curieux exemple des combinaisons cléricolibérales. Trois partis se trouvaient en présence : le bloc divisé en Dreyfusards et anti-Dreyfusards, et le parti catholique. Les Dreyfusards comptaient 120 ou 130 électeurs, les anti-Dreyfusards 210, les Catholiques 23 (2).

Il semblait naturel que ce dernier parti affronte la lutte au premier tour,

---

1. M. Daudé devenu sénateur, céda son siège à M. Piou.

2. Les chefs spirituels des Floraçois s'évertuent à empêcher la formation d'une liste municipale catholique. Ils tiennent pour réfractaires ceux qui préconisent la résistance. Aux catholiques qui leur rappellent leurs anciens enseignements, ils répondent : Il faut voter pour Dreyfus, c'est le *moindre mal*. Il faut le faire passer au premier tour. (*Courrier de la Lozère*, même numéro).

pour profiter au ballottage de la scission du bloc. — Le grand électeur Daudé, la *Croix de la Lozère* et le clergé local (qui se disait couvert par ordres supérieurs), en décident autrement. Ordre est donné aux Catholiques de voter la liste entière Dreyfus au premier tour; les avis du chef jusqu'alors incontesté du parti, sont méconnus et méprisés.

Comme conséquence de cette tactique, M. Louis Dreyfus est maire de Florac; il a pour adjoint le même que son prédécesseur, huguenot président du groupe de la Libre-Pensée; pour conseillers douze huguenots, blocards du meilleur teint, anticatholiques notoires; et trois vagues catholiques, ayant jusqu'ici marché avec le bloc.

De plus, le royaliste De Valmalète perd la direction du parti catholique-libéral. Et toute cette piètre besogne a été accomplie par M. l'archiprêtre de Florac, sous la foi de vagues promesses qu'on ne saurait tenir.

De tout cela il faut conclure :

1° Que l'*Action libérale* et les abbés démocrates préfèrent les Juifs millionnaires, fussent-ils francs-maçons et radicaux-socialistes, aux bons catholiques qui sont en outre royalistes;

2° Que le clergé mérite en grande partie le grief que lui fait Drumont dans le Testament d'un Antisémite, à savoir : qu'il n'aime pas les catholiques militants, même quand ils se font assommer pour lui.

VI. — L'ÉQUIVOQUE

Si M. Piou s'était contenté de donner son œuvre pour une organisation de libéraux, parallèle à l'organisation des catholiques et distincte d'elle, comme le supposait l'*Ami du Clergé* cité au début de cette étude, on aurait moins lieu d'en critiquer le programme et le piteux résultat, l'un et l'autre étant en harmonie avec le principe libéral. Mais il en va tout autrement, nous l'avons dit. De la part même des catholiques et du clergé, tout, à peu près, conspire en faveur des prétentions de l'*Action libérale* à absorber l'action catholique et à en être la forme unique. Vu la force de ce courant, ce n'était pas trop des preuves accumulées dans ce travail pour convaincre de sa fausse et dangereuse direction et faire comprendre la nécessité de réagir contre elle.

L'effort déployé pour ce travail d'absorption est tellement manifeste, tellement audacieux même, qu'il est peut-être superflu d'y insister. Quelques traits en feront ressortir le procédé.

On sait que *La Croix*, comme l'*Univers*, a pris depuis quelque temps le rôle commode et conforme à l'humeur libérale d'être une sorte de tribune ouverte, à laquelle peut prétendre tout ce qui sert l'idée catholique, sans qu'on fasse attention de trop près aux nuances, si ce n'est quand elles commencent à trancher sur ladite humeur et couleur. C'est ainsi que ces journaux ont fait de quotidiennes et larges réclames à Marc Sangnier et au *Sillon*, jusqu'à l'heure de sa culbute. Or, voilà-t-il pas que, parmi tant d'écrits de toute sorte dont *La Croix* présente l'analyse et les extraits, le brillant article de M. l'abbé de la Taille en faveur du parti catholique obtient les honneurs d'un très élogieux compte rendu et d'une reproduction presque

intégrale dans ses numéros des 16 et 17 mai 1907! Que nous parliez-vous donc de son opposition? Dans ce remarquable travail, M. de la Taille réfute avec éclat toutes les objections déjà formulées par *La Croix* elle-même contre le parti catholique : il n'en laisse rien debout. Et *La Croix* adhère, applaudit! (1)

Mais quelqu'un veillait, dont la sollicitude jalouse avait l'œil ouvert du côté de M. l'abbé de la Taille, comme du côté de *La Croix*. Celle-ci annonçait, il est vrai, qu'elle se réservait de juger la question dans un prochain article. J'ai cherché cet article sans le trouver. Mais, dès le lendemain 18 mai, *La Croix* insérait en belle place, le filet qu'on va lire, et qui ressemble à une rectification faite par ordre, beaucoup plus qu'à une omission. Et, d'autre part, sous la plume de M. l'abbé de la Taille, ce préambule est tellement en contradiction avec son éloquent plaidoyer (2), il dénoterait une si complète ignorance des faits dans un esprit qui se révèle très perspicace, que, *n'eût-on pas d'autre motif* de le dire, on ne peut s'empêcher d'y voir un désaveu préalable de toute pensée de critique, exigé par quelque volonté supérieure. Voici ce filet de *La Croix* :

Nous avons analysé dans un double feuilleton l'important article publié sous ce titre dans les *Études*, par M. de La Taille. Pour préciser la pensée du rédacteur, il convient de reproduire les phrases par lesquelles s'ouvrait son étude :

. C'est un service de premier ordre que d'avoir fait apparaître à découvert ce qui ne se voyait encore qu'à travers une brume, si ténue fût-elle, *le rôle de l'Action libérale populaire comme parti catholique. Personne ne peut plus aujourd'hui se dissimuler qu'elle a été et reste l'appui que s'est donné l'Eglise dans notre pays, officiellement soustrait à son influence.* « Depuis un mois, écrivait Veuillot en mai 1844, M. de Montalembert, déjà si haut placé dans l'estime des catholiques de France, a immensément grandi parmi ses amis et parmi ses adversaires... Jusqu'ici (il) avait en quelque sorte parlé pour lui-même; il s'est montré aujourd'hui *le représentant avoué de la cause catholique*... Sans doute, M. de Montalembert, comme le dernier de ses frères et le plus inconnu, n'est que l'enfant de l'Eglise, mais il est l'enfant sur qui la mère s'appuie. » Ces paroles sont aussi vraies aujourd'hui qu'alors; *il n'y a qu'un nom à changer.* »

Cette fois, M. Piou a dû se tenir pour satisfait. Le voilà sacré Montalembert des temps nouveaux. Ce n'est pas pour gêner sa modestie. L'un des plus doctes et éloquents défenseurs du parti catholique salue en lui le représentant avoué de la cause. Il ne sera donc plus permis de parler de parti catholique et de son programme, qu'à la condition de dire : le parti catholique existe, c'est l'*Action libérale populaire*; ce parti reconnaît pour chef, M. Piou, nouveau Montalembert, et le programme des catholiques n'est autre que le programme libéral.

---

1. Peu de temps après, elle insérait une consultation de M. Piou, en sept colonnes, qui est une charge à fond contre le parti catholique.

2. « Vous nous présentez, sous diverses dénominations, des *partis de l'ordre*; et nous restons froids, et nous sommes battus... »

Le parti de Dieu est donc une fois de plus mis dans le sac. Pour juger de l'aisance avec laquelle cela se fait, il suffira d'ouvrir, par exemple, *La Croix* du 16 novembre 1907. Rendant compte d'un Congrès catholique tenu à Nevers, elle reproduit avec enthousiasme un discours de M. Bouchacourt, à qui elle fait terminer un pompeux exposé des ressources et de l'organisation de l'*Action libérale* par cette déclaration : « Elle aspire, suivant le mot de M. Piou, à constituer en France *le grand parti de Dieu.* » Et dans le même numéro, dans la même page, en rez-de-chaussée, *La Croix* qui, un moment, avait paru sourire au parti catholique, prononce ce jugement féroce : « La chimérique et dangereuse conception du parti catholique n'est plus à redouter. Elle était déjà repoussée par une bonne partie de l'opinion catholique, les évêques la repoussent à leur tour. » A quoi bon, en effet, puisque : L'*Action libérale* vit plus puissante que jamais, avec son programme, *le programme des catholiques.* » *La Croix* (11 sept. 1907), article du rédacteur en chef.

La substitution se trouve ainsi complétée. *Le parti libéral* (ou Action libérale) et son programme ne seraient pas autre chose que le parti et le programme catholiques. Or, nous savons que les formules vagues et fallacieuses constituant l'unique programme de l'*Action libérale: Liberté pour tous, égalité devant la loi, droit commun,* sont identiquement celles au nom desquelles le parti républicain anticlérical a forgé toutes les lois d'oppression. D'où il résulterait que le programme des catholiques, d'après M. Piou, Albert de Mun, *La Croix*, et tous ceux qui font de l'*Action libérale* l'arche de salut, se confondrait avec celui des anciens opportunistes, des progressistes, auteurs des lois de laïcisation et de sécularisation. Unis par les principes du libéralisme, ils différeraient seulement par la manière d'entendre la liberté.

Eh bien, non. La confusion voulue qu'on fait entre l'*Action libérale* et son programme d'une part, et le parti et le programme catholiques d'autre part, est vraiment intolérable. Car le nom, ici, entraîne avec soi la chose, c'est-à-dire le principe. Dire que l'*Action libérale,* c'est le parti catholique sous un autre nom, équivaut à cette fameuse définition : « La franc-maçonnerie, c'est la République à couvert ». Dans cet ordre d'idées, en effet, l'*Action libérale* serait le parti catholique à couvert. En vérité, ce quiproquo n'aurait pas dû trouver place dans un grand journal catholique comme *La Croix*. Les Français, qui aiment la clarté, les situations nettes, savent que les libéraux et les catholiques sont deux types distincts, au moins quant aux traits principaux, de même que leurs programmes diffèrent essentiellement. A qui donc *La Croix* espère-t-elle démontrer le contraire, et comment a-t-elle pu sérieusement penser à établir que le parti catholique doit s'intituler *Action libérale populaire,* malgré l'exemple contraire que lui donne le Pape lui-même en approuvant expressément, dans l'orga-

nisation des catholiques italiens, les dénominations suivantes : I. Union *catholique* populaire. — II. Union *catholique* électorale. — III. Union *catholique* économique? Le programme des catholiques est celui de Pie X; il se résume en cette courte phrase : « Tout restaurer dans le Christ ». Or, le programme de l'*Action populaire*, qui est devenu celui de *La Croix*, consiste à tout restaurer dans et par la liberté et le droit commun. Le programme catholique est celui du parti catholique — ou parti de Dieu — que *La Croix* combat de concert avec l'*Action libérale*. Le programme catholique affirme et revendique par-dessus tous les droits de Dieu et de l'Eglise. Le programme libéral tait le nom et les droits de Dieu; il ne fait aucune allusion à la religion catholique, laquelle, d'après M. Piou, doit être sévèrement proscrite du terrain électoral et politique. Le programme libéral est la formule même de la neutralité sur ce terrain spécial, tandis que le programme catholique consiste essentiellement dans l'affirmation et la proclamation, sur tous les terrains indistinctement, de la prééminence, qui est due aux droits de Dieu et de l'Eglise.

Loin de nous, la pensée de contester le beau talent et la très haute valeur du président de l'*Action libérale*, ou de diminuer sans raison son prestige. Mais pour jouer honorablement et avec succès le rôle de chef des catholiques, il lui faut prendre en main un autre drapeau que celui du libéralisme. Nul doute que le buste de M. Piou placé dans toutes les salles de comité de l'*Action libérale* ne soit déjà une exhortation vivante (1); cependant elle n'aura l'éloquence nécessaire que si M. Piou fait placer au-dessus le crucifix. Et c'est le jour où son programme et son mot d'ordre exprimeront franchement notre foi et nos droits, que ses discours, même écoutés devant la bouche d'un phonographe (2), feront tressaillir les catholiques jusque dans le plus petit village de France. Sans cela, *æs sonans aut cymbalum tinniens.*

Emm. BARBIER.

---

1. Pour répondre au vœu que plusieurs Comités nous ont exprimé, nous donnons ci-contre les prix auxquels on peut se procurer dans nos bureaux, ou se faire expédier à domicile, le buste de M. Piou. — Buste grandeur nature : Matière durcie, patine bronze, pris dans nos bureaux : 60 fr.; Franco à domicile : 78 fr. — Terre cuite, patine bronze, dans nos bureaux : 82; franco à domicile : 100 fr. — Bronze, sur commande. 600 fr. — Marbre, sur commande : 1.500 fr. (Almanach de l'*Action libérale*, pour 1906, pages 10 et 11).

2. Notre président général M. Jacques Piou ne pouvant, comme il le désirerait, aller visiter et encourager chacun de nos 1.800 Comités et de nos 250.000 adhérents, nous avons voulu que tous du moins puissent entendre et conserver le son de sa voix, sa réconfortante parole, ses exhortations à l'organisation et à l'action. Nous sommes donc heureux d'annoncer à tous les adhérents et Comités de l'*Action libérale populaire* qui possèdent un phonographe qu'ils peuvent dès maintenant nous commander des cylindres reproduisant un discours sur « l'Association » de M. Piou *authentiquement prononcé par lui*, au prix de 1 fr. 25 le cylindre petit format et 2 fr., le cylindre inter. Il faut ajouter à ce prix les frais de port et d'emballage soit (1 fr. 20 en gare ou 1 fr. 45 à domicile). — Bulletin de l'*Action libérale*, 7 mai 1908.

LE COURS DE MGR LACROIX (1)

C'est dans la première quinzaine de novembre 1908 que Mgr Lacroix, ancien évêque de Tarentaise, a ouvert son cours de la Sorbonne sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat pendant la Révolution française. Et c'est la troisième fois que nous en parlons ici. Or, pas plus cette fois que les deux précédentes, nous ne pouvons annoncer que l'évêque-professeur a fini par aborder son sujet. Les douze leçons qu'il a déjà développées, au sens le plus étendu du terme, n'ont pas dépassé les préliminaires de la question. Les professionnels du reportage savent tous ce que veut dire en leur argot l'expression « tirer à la ligne »; elle équivaut à cette autre, empruntée à la terminologie culinaire : « Allonger la sauce ». Ces deux formules familières traduisent assez bien la prolixité qui conduit Mgr Lacroix à délayer les prolégomènes de sa thèse, avec une minutie plus cancanière d'ailleurs que scientifique, et sans même prendre soin d'éviter les redites.

En l'état, nous avons eu, sinon la surprise, du moins le désagrément d'entendre débiter, contre l'ancienne France, contre l'ancien clergé, contre la papauté même, nombre de critiques, enveloppées d'ailleurs de précautions plus ou moins habiles; mais nous ignorons encore le jugement que le conférencier portera sur le problème vital des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Homme d'Eglise, en dépit de sa démission, reconnaîtra-t-il la convenance souveraine et les avantages innombrables de l'union sincère de l'Eglise et de l'Etat? Théologien, marquera-t-il la nécessité hypothétique des concordats, en spécifiant ce qu'on peut regretter dans les concessions qu'ils consacrent? Ou bien, courtisan obstiné d'un régime qui, en lui offrant jadis les bonnes grâces de M. Dumay, l'achemina vers cette dignité épiscopale dont il a gardé le relief extérieur, marquera-t-il des préférences pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sinon pour la guerre assidue entre l'une et l'autre? Rompra-t-il catégoriquement avec le groupe imposant des bons esprits qui, soucieux d'orthodoxie en même temps que fidèles aux suggestions du bon sens, souhaitent l'union sans confusion, et la distinction sans séparation? Aucun des auditeurs ne saurait le dire avec certitude, soit qu'on s'adresse au groupe bruyant des dames qu'attire en Sorbonne, à ces heures-là, certain snobisme uniquement friand d'entendre un évêque authentique « casser du sucre » sur le dos de ses prédécesseurs, soit qu'on interroge les prêtres éclairés ou les hommes sérieux qui se demandent, en venant à ces cours, où le professeur lui-même en veut venir.

---

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, nº 4, 1er décembre 1908, et nº 7, 15 janvier 1909.

Lenteur dans la progression didactique, fréquence voulue des critiques de mauvais goût, incertitude doctrinale, voilà donc le triple grief qu'il y a lieu de relever, quant à présent, contre le cours de Mgr Lacroix. Et il suffira des quelques citations qui suivent, transcrites à la sortie des dernières leçons, pour justifier notre appréciation :

Le principal des abus organiques que révélait l'état de l'Eglise de France en 1789, c'était la libre disposition qu'avait le roi des 150.000 bénéfices que le Concordat de Bologne avait en 1516 remis à François Ier. Les nominations épiscopales, qui, jusqu'au XIIe siècle, *étaient* aux mains du peuple chrétien, lui furent soustraites par le *Corpus juris canonici*, qui distingua entre la désignation et la confirmation, l'une remise au clergé du diocèse, l'autre laissée au Saint-Siège : cette exclusion des laïcs était-elle un bien, était-elle un mal? Il ne m'appartient pas de le décider. La *Pragmatique sanction* de Bourges, dont les dispositions, pour la plupart, étaient excellentes, n'empêchait *pas certains scandales, parfois* simoniaques, et la liberté des élections en était compromise. Le Concordat de Bologne supprima toute élection. Les canonistes ne furent pas à court d'arguments pour justifier le privilège du roi comme une émanation de la volonté nationale. Et, du coup, quatre milliards huit cents millions furent mis à la disposition du peuple famélique des ambitieux, des favoris, et même des favorites! On demande pourquoi la France, au moment de l'assaut dirigé contre Rome par le protestantisme, demeura catholique : la raison, la voilà! Le roi de France, à la différence des princes allemands, n'avait rien à convoiter, rien à gagner aux nouveautés hétérodoxes : on lui avait donné tout ce qu'il *eût pu désirer*.

Sur cette matière, l'un des ouvrages à consulter est celui de Mgr Alfred Baudrillart, *Quatre cents ans de Concordat*, mais cet ouvrage accuse des tendances apologétiques trop marquées en faveur des Concordats, et manque d'indépendance scientifique.

Sous Louis XV, pendant cinquante-cinq ans, les confesseurs de roi furent ministres de la feuille (des bénéfices). Autant dire que les jésuites avaient tout pouvoir sur les nominations et promotions dans le personnel épiscopal. Eux-mêmes eurent la sagesse de s'en décharger sur des évêques.

Quand la *préconisation* avait eu lieu, le Saint-Siège expédiait au nouveau titulaire, au roi, au clergé, au peuple, à d'autres destinataires encore, des bulles dont le prix n'est pas médiocre : j'en sais quelque chose, ayant dû verser, pour les miennes, 3.225 francs, et 25 centimes pour le timbre.

Que penser de ce Concordat? A-t-il servi les intérêts de l'Eglise? Les âmes y ont-elles gagné? Quand l'abbé Faucher, dans la *Religion nationale*, donne à ce Concordat le nom de « code de brigandage », ses termes sont visiblement exagérés, et il tient un langage de pamphlétaire. Toutefois le roi était naturellement enclin à favoriser la noblesse. Désormais, pour succéder aux Apôtres, il faut être marquis, comte ou duc, et vous pensez bien que de descendre des croisés ne garantissait pas la compétence épiscopale. Et puis, il y avait le scandale de la pluralité des bénéfices. Bossuet lui-même expliquait au maréchal de Bellefonds que, d'être « gêné dans son domestique », cela « lui enlevait la moitié de son génie ». Mgr Baudrillart cite des exemples déconcertants de ce cumul de gouvernements diocésains réunis sur une même tête. La mitre était le lot de tous les cadets de famille. A l'absence de vocation, se surajoutait l'absence de résidence. L'administration des diocèses en souffrait : on disait couramment qu'il n'y

avait plus que six sacrements, la confirmation étant pratiquement abolie. Les pensions, qui permettaient au roi de récompenser certains services et de subvenir à certaines détresses, donnaient lieu aussi à des abus. Le pouvoir épiscopal était limité par le droit de prévention du Pape, par le privilège du roi, par le privilège du Parlement, par le privilège de la Sorbonne. La situation des curés était particulièrement grave, à cause des lettres de cachet, et des difficultés qu'offrait la perception de la dîme. A ces deux points de vue, le cardinal Mathieu (*L'ancien régime en Lorraine*) et Alexis de Tocqueville ont des pages qui prouvent qu'il fallut la Révolution pour tirer l'Eglise de cette situation dommageable.

Enfin, nous voici aux Etats-Généraux ! Leur réunion fournit à Mgr Lacroix la matière d'une dissertation d'ordre proprement politique. Le règlement qui détermina les conditions dans lesquelles fonctionneraient les divers collèges électoraux, les assemblées des bailliages et les assemblées primaires, est pour lui l'occasion d'un certain nombre de critiques, dirigées contre l'inégalité de la représentation, contre l'injustice qui en devait résulter, contre le trop grand nombre des députés à élire, contre l'insuffisante sincérité de Louis XVI dans ce recours aux lumières de ses sujets, enfin contre le vote par ordre. Le moins sectaire de ces méchants petits manuels civiques que M. Ferdinand Buisson imposa, voici plus de cinq lustres, aux écoles primaires officielles de France, contient la même série de blâmes impertinents et d'éloges perfides, tous inspirés par le parti-pris de décrier les institutions françaises et d'exalter la pratique anglaise. Et l'évêque-professeur eût été fort empêché, ce nous semble, si quelque auditeur, à propos de l'inégalité de la représentation organisée en 1789, lui avait fait remarquer que les nombreuses révolutions intervenues depuis lors n'ont guère amélioré les choses, puisqu'à cette heure même on réclame de toutes parts la représentation proportionnée (à la population) et la représentation proportionnelle (à la force respective des partis).

La conférence suivante a fait connaître, avec le récit de l'assemblée du clergé du Dauphiné, de curieuses pages de certains pamphlets publiés en 1789 et dus à des plumes ecclésiastiques, qui s'exprimaient avec une crudité plus qu'audacieuse sur les torts de la hiérarchie épiscopale. En lisant ces pages, où l'évêque officiant, par exemple, est désigné comme une « idole » entourée d'adorateurs fanatiques ou asservis, Mgr Lacroix n'a pas manqué de faire des réserves ; mais est-il défendu de penser que, s'il avait eu le souci de venger l'Eglise de ces imputations passionnées, il aurait, en quelques mots, fourni la réponse topique, au lieu de laisser ses auditeurs, et ses auditrices surtout, s'abandonner sans contrepoids à une hilarité dommageable, en fin de compte, à cette même Eglise où il garde, encore qu'il n'en use plus, la plénitude du sacerdoce ?

Plus loin, nous avons noté une réflexion naïve sur le soulagement que devaient éprouver des prêtres jusque-là contraints au silence, à

pouvoir enfin délivrer leur conscience, en un temps où « nous ne possédions ni la liberté de la presse ni les autres moyens de protestation » : comme si cette liberté et ces autres véhicules d'indignation ne profitent pas, de nos jours, à l'erreur plus qu'à la vérité, à la calomnie plus qu'à la justification, dans la proportion de cinq contre un, et cela par l'effet de l'intoxication révolutionnaire, dont les débuts trouvent de tels trésors d'indulgence en Mgr Lacroix.

Plus loin encore, nous pouvions relever un propos dont le caractère intentionnel ne saurait faire de doute : à propos des assemblées primaires qui se tenaient dans les églises, l'évêque-professeur a remarqué que les paroissiens, en venant y discuter des affaires publiques, et y procéder à l'élection des députés aux Etats-Généraux, considéraient les églises comme la « propriété du peuple », non comme la « propriété de la hiérarchie ». Ou nous ignorons l'utilité des *incidentes* et ce que veut dire « poser un jalon », ou nous avons vu poindre en cette remarque une apologie préventive de la Constitution civile du clergé, comme aussi des associations cultuelles, dont la condamnation par Pie X précéda de fort peu la démission de Mgr Lacroix.

Au surplus, tout ce qui, dans une assemblée politique, peut évoquer le souvenir du culte public, a visiblement le don d'offusquer Mgr Lacroix. Dans la conférence qu'il a consacrée, avec un luxe un peu bien minutieux d'anecdotes, à l'ouverture des Etats-Généraux, il laisse voir qu'il ne goûte guère le maintien de la messe du Saint-Esprit, dont la tradition, ajoute-t-il, « s'est quelque peu perdue »; il observe que l'entrée des députés du clergé « en surplis » jurait avec l'objet de leur convocation à Versailles; il s'élève même contre la procession du Saint-Sacrement qui marqua cette cérémonie, et qui exposait l'Eucharistie aux outrages. En quoi nous retrouvons la contradiction où choppent couramment nos bons libéraux : ce peuple, dont ils attendent le remède aux maux déchaînés par l'absolutisme, est-il à peine appelé à jouer son rôle guérisseur, qu'ils lui découvrent à lui-même toute sorte de vilains défauts, comme la propension à outrager le Saint-Sacrement. En fin de compte, il n'y a de sagesse, à les entendre, qu'en ces cervelles du juste milieu, qui, sans complaire à l'autorité, savent brider (verbalement) l'anarchie.

Même délicatesse, chez ce prélat qu'on disait démocrate, quand il parle des « béquillards » qui pullulaient autour du cortège religieux et de la procession royale. Son esthétique est choquée de voir la Cour des miracles voisiner avec les pouvoirs publics : pour un peu, nous aurions entendu quelque satire contre la guérison des écrouelles, ou quelque réminiscence des lardons dont on cribla saint Benoît Labre au temps où Léon XIII procédait à sa canonisation. Mgr Lacroix, du moins, n'a pas manqué de rééditer toutes les récriminations des Aulard et autres Seignobos, contre le protocole « humiliant » que dut subir le Tiers-Etat en cette mémorable journée. A propos du temps

assez long pendant lequel les députés du tiers durent attendre leur tour de présentation au roi, Mgr Lacroix émet cette réflexion : « L'on n'obtiendrait pas aujourd'hui pareille patience de la part des députés! » Ou le prélat démissionnaire a des lunettes spéciales, ou c'est s'abuser que de découvrir quelque fierté aux députés actuels, qui battent le record (soyons modernes!) de la platitude et de la servilité. Pour tout dire, le cours de Mgr Lacroix n'est pas le cours de M. Homais, nous le concédons, mais ne vous paraît-il pas être le cours de M. Prud'homme? Cette leçon-là contenait, du reste, une dernière perle : « Le bonnet carré des évêques, a dit Mgr Lacroix, était alors un peu plus ridicule qu'aujourd'hui! » En doit-on conclure, Monseigneur, que vous jouiez une comédie quand vous l'exhibiez en Tarentaise?

Tant de pauvretés, nous devons le dire, n'empêchent pas le cours de Mgr Lacroix d'avoir été louangé de droite et de gauche. A l'heure, notamment, où Mgr Baudrillart créait à l'Institut catholique une chaire de l'histoire de la Révolution, confiée à M. Gautherot, qui réussit à montrer que « nous mourons des idées de la Révolution » et que « la Révolution n'a rien de commun avec la raison, avec la science, avec la vertu, avec le patriotisme », le *Temps* (27 novembre 1908) établissait ce parallèle :

> Il est assez piquant de constater qu'au moment même où le recteur de l'Institut catholique donnait son assentiment à ce programme, — et nous le signalons simplement à la curiosité intellectuelle, — c'est un évêque qui, avec des réserves certes, mais catégoriquement, rendait hommage, de sa chaire des hautes études, à la Révolution française, et qui proclamait que jamais la France ne s'était montrée « plus France » qu'en cette période tourmentée de notre histoire.

Le *Temps,* dont les attaches protestantes ne laissaient pas présager tant de zèle pour la hiérarchie, voudrait-il, en opposant l'évêque au laïque, infirmer l'appréciation du second au profit de celle du premier? Ce serait assez maladroit, car cela provoquerait cette réplique qu'à la Sorbonne, Mgr Lacroix, en dépit de sa ceinture violette et de sa croix pectorale, ne peut plus exciper d'un titre épiscopal dont il s'est volontairement démis, et que, dès lors, ses dires et ceux de M. Gautherot doivent être uniquement comparés d'après leur valeur intrinsèque respective. Du coup, nous voici rassurés, car la critique de Mgr Lacroix est aussi superficielle, on l'a vu, qu'est scientifiqement motivée celle de M. Gautherot.

Outre le *Temps*, Mgr Lacroix a trouvé encore un apologiste empressé dans M. Julien de Narfon, qui joint ainsi les éloges de droite, comme nous le disions, aux louanges de gauche. Mais est-ce bien au nom du côté droit que parle M. de Narfon, quand il écrit dans le *Journal de Genève,* ce succédané du *Temps* hors frontière? Quoi qu'il en soit, quittant un instant sa tribune libérale du *Figaro* pour passer

à sa tribune moderniste du *Journal de Genève*, M. de Narfon a publié en décembre 1908, au sujet du cours de Mgr Lacroix, un article qui a bien vite obtenu les honneurs de la reproduction dans l'*Exode*, c'est-à-dire dans le moniteur des prêtres-apostats. Et cet article tend à établir l'irréprochable correction du cours de Mgr Lacroix, d'abord en droit, c'est-à-dire quant à la légitimité de cette acceptation, par un ancien dignitaire de l'Eglise, d'une chaire officielle de l'Etat, puis en fait, c'est-à-dire quant à l'orthodoxie des propos tenus dans cette série de conférences.

Pour la question de droit, M. de Narfon rappelle les conditions dans lesquelles Mgr Lacroix démissionna, et ajoute que « le pape n'avait fait aucune objection au projet de l'évêque de ne demander des ressources qu'au travail, n'avait nullement essayé de l'en détourner, ne lui avait rien offert »; par conséquent, « l'intéressé n'avait rien eu à refuser »; puis, « Mgr Lacroix, avant que sa nomination à l'Ecole des hautes études fût officielle, s'était fait un devoir de l'annoncer par une lettre au Saint-Siège comme certaine et prochaine, et cette lettre était empreinte de la plus filiale déférence; or, elle resta sans réponse; l'évêque démissionnaire était fondé à croire que le Souverain Pontife se désintéressait de son sort, ou du moins qu'il n'entendait gêner en aucune manière sa liberté ». Tout cela serait pertinent s'il était démontré qu'un évêque démissionnaire qui se voue au « travail » n'a d'autre débouché pour son activité, qu'une chaire dans l'enseignement officiel d'un gouvernement dont le premier objectif est de faire à l'Eglise et à son Chef une guerre sans merci. Quant au silence du Saint-Siège à la suite de la communication qui l'avisait de cette désignation professorale, il serait surprenant si l'on n'y devait voir un geste de miséricorde, pour s'épargner le chagrin d'expliciter une réprobation implicite.

Pour la question de fait, M. de Narfon assure que « l'auditoire (du 13 novembre) comprenait un nombre respectable de prêtres et de religieux, lesquels furent unanimes, absolument unanimes, à reconnaître la parfaite correction » de Mgr Lacroix. Il manque un témoignage à ce concert, celui des dames, non moins « unanimes, absolument unanimes », nous l'attestons, à juger, non seulement « correct », mais infiniment amusant (oui, ma chère!) tout ce que Mgr Lacroix imagine d'évoquer aux dépens de ce clergé du XVIIIe siècle, qui devait expier d'une manière héroïque, dans l'exil et sur l'échafaud, des complaisances libérales encore pastichées de nos jours. On y pourrait joindre encore l'éclat de rire de l'appariteur, le jour où « M. Lacroix », comme il l'appelle, parla de certain évêque qui négligeait son évêché pour rester à Paris, et à qui une dame rappelait le devoir de la résidence en l'invitant à venir se promener avec elle dans les allées de son parc.... Mais M. de Narfon ne songe qu'à la correction doctrinale, et il rend cet oracle :

On me permettra d'ajouter que Mgr Lacroix n'avait pas un grand mérite à rester strictement orthodoxe, attendu que le sujet choisi par lui ne touchait ni de près ni de loin à aucune des questions soumises au magistère doctrinal de l'Eglise.

Nous n'insisterons pas pour rechercher quelle compétence a lui-même M. de Narfon pour soustraire à celle de l'Eglise les questions fort diverses que Mgr Lacroix a eu l'occasion d'aborder au cours de ses douze premières leçons; mais n'est-il pas piquant d'observer qu'après avoir pris acte du silence du Saint-Siège quant au principe du cours, et après avoir récusé *a priori* toute intervention du magistère doctrinal de l'Eglise, M. de Narfon se fâchera tout rouge s'il vient de Rome une critique même légère de l'enseignement de l'évêque-professeur? Pourtant, de deux choses l'une : ou le silence du Saint-Siège lors de la communication préalable au cours équivalait à un *exequatur*, et alors pourquoi s'émouvoir des critiques officieuses ultérieures? ou ces critiques équivalent à un blâme autorisé, et alors que devient l'*exequatur* présumé? De même, si l'évêque-professeur est assuré de ne traiter aucune question qui ressortisse au magistère de l'Eglise, comment s'irriter d'un regret exprimé par des personnages de l'entourage de Celui qui exerce ce magistère? Mais M. de Narfon, sans prendre garde aux contradictions où il tombe, dénonce avec fracas la note insérée par la *Croix* et par l'*Univers* à la veille de la troisième conférence, note datée de Rome et ainsi conçue :

La position de Mgr Lacroix reste fausse. Le pape ne cache pas sa profonde peine de voir un évêque accepter une telle situation. On souhaite ici que les catholiques comprennent leur devoir de s'abstenir rigoureusement de suivre son cours.

S'il eût été beau joueur, Mgr Lacroix se fût tu, et il eût prié M. de Narfon de se taire plus encore. Mais, comme si ces excellentes gens prenaient à tâche d'étaler la passion qui les mène, M. de Narfon n'a pu se tenir de prendre à partie un prélat romain des plus avertis, des plus avisés, des mieux informés, et de chercher à l'atteindre par les lignes suivantes :

D'où venait cette note? Sûrement, des bureaux de la *Corrispondenza romana* que dirige Mgr Benigni. En quoi, pourquoi, vis-à-vis de qui la position de Mgr Lacroix est-elle fausse? C'est ce que la *Corrispondenza* oubliait, et pour cause, de dicter à nos deux confrères de Paris, qui se croient obligés de lui emboîter le pas et n'ont pas sujet d'en être fiers. La position de Mgr Lacroix, régulièrement nommé à la Sorbonne par le gouvernement français, sans nulle opposition de la part du Saint-Siège, ne serait fausse qu'autant que la liberté de son enseignement serait entravée par un programme quelconque imposé aux professeurs. Mais rien de pareil n'est à redouter.
La note tendancieuse de la *Croix* et de l'*Univers* ne tient pas debout, mais l'intention perfide — que je n'impute d'ailleurs point absolument à ces deux journaux — n'y apparaît que mieux. Il est visible qu'à défaut du

scandale qu'on eût souhaité et qui ne s'est pas produit, on a cherché à créer de toutes pièces un scandale imaginaire. Le Saint-Siège a gardé le silence, mais il n'est pas téméraire de penser que les journaux de Rome et de Paris qui reçoivent les directions officieuses de la secrétairerie d'Etat du Vatican n'ont engagé cette campagne que parce qu'ils avaient la certitude de n'être pas désavoués... Et je ne saurais pour ma part assez regretter que des journaux français s'abaissent à recevoir leur mot d'ordre d'une feuille étrangère dont on a pu dire que son fondateur « s'est surtout attaché à rendre impossible tout accommodement et même toute tentative d'organisation pour l'Eglise de France », et encore que jamais nos évêques n'ont été « attaqués avec autant de violence et surtout autant de perfidie qu'ils le furent dans l'organe officieux de la secrétairerie d'Etat ».

Le secrétaire d'Etat inspire-t-il la campagne que la *Corrispondenza* mène en ce moment contre Mgr Lacroix? Ce qui est certain, et ce qui déconcerte l'idée que je me fais de la justice et de la charité, c'est qu'il n'a pas jugé à propos de la désavouer, encore bien qu'on y prétende engager le Saint-Siège.

Et d'autre part on peut sans témérité supposer que le principal collaborateur de Pie X n'éprouve pas une excessive tendresse à l'égard d'un évêque qui persiste, malgré la séparation et toutes ses conséquences, à ne pas se croire dégagé de toute obligation vis-à-vis du gouvernemenet de son pays, et qui persiste également à souhaiter un accord entre les deux pouvoirs, pour l'honneur commun et dans l'intérêt réciproque de sa patrie et de l'Eglise. Souhait légitime après tout, mais qui a le tort d'aller à l'encontre du système politique du cardinal Merry del Val, système opposé à toute conciliation et qui converge tout entier à une guerre sans merci contre le gouvernement français.

Nous avons tenu à citer tout ce passage, parce qu'il importe qu'on sache sur quel ton les publicistes modernisants parlent de l'éminent secrétaire d'Etat de Pie X et de l'un de ses plus distingués collaborateurs. Il ne s'agit plus ici d'un plaidoyer plus ou moins industrieux en faveur de Mgr Lacroix, mais bien, à propos de ce dernier, d'un réquisitoire dressé par faits et articles contre la politique de Pie X. Et puisque ce réquisitoire procède en émettant d'abord des suppositions accusatrices et en demandant compte de leurs intentions à ceux que l'on met en cause, ne serions-nous pas fondés à riposter en demandant, à notre tour, si le cours de Mgr Lacroix est bien réellement un engin de guerre forgé pour discréditer la politique de Pie X, et si Mgr Lacroix prend à son compte cette interprétation? S'il en était ainsi, en effet, M. de Narfon se méprendrait en parlant d'une « campagne » dirigée contre Mgr Lacroix : c'est bien plutôt le cours de Mgr Lacroix qui apparaîtrait comme l'épisode d'une « campagne ». Voici du reste par quelle inélégante sommation M. de Narfon termine sa lettre :

M. Benigni n'est pas, que nous sachions, juge de l'orthodoxie de nos évêques ni de la netteté de leur situation. Que s'il lui plaît, cependant, de contester cette orthodoxie ou cette netteté, au moins faudra-t-il, pour nous impressionner, qu'il dise pourquoi et que ses critiques soient justifiées par des faits.

« Des faits »? Nos articles sur le cours de Mgr Lacroix en contiennent quelques-uns. Ce sont même des faits, bien plus que des commentaires, qu'ils ont contenus depuis l'origine, en vertu de notre méthode avant tout objective. M. de Narfon dira-t-il qu'ils ne sont pas « impressionnants »? Dieu sait cependant s'il paraît impressionnable, lui qui n'a pas assez de traits acerbes à décocher à S. Em. le cardinal Merry del Val et à Mgr Benigni, et qui s'enflamme jusqu'à faire de Mgr Lacroix le champion du patriotisme : « Au professeur français qu'on voudrait réduire au silence, dit-il, on ne saurait, à Rome, reprocher que son patriotisme et le loyalisme dont il n'a jamais voulu se départir vis-à-vis du gouvernement républicain ». Reste à savoir si ce « loyalisme » demeure du « patriotisme » quand il se fait le contempteur presque systématique de l'ancienne France, et qu'il s'exhibe allégrement sous les traits d'un Aulard violet.

Paul TAILLIEZ.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LE DEVOIR DE RÉFUTER L'ERREUR

Extrait du Bulletin religieux de Reims

Un des clichés les plus courants que le libéralisme ait eu l'art de faire accepter par l'opinion catholique est celui qui consiste à présenter toute controverse et toute polémique comme contraire à l'esprit de charité et à l'union nécessaire. On place ainsi la paix, une fausse paix, au-dessus de la vérité et de ses droits.

Nous trouvons dans l'excellent Bulletin religieux du diocèse de Reims une excellente réfutation des sophismes qui se cachent sous ces beaux dehors. Le lecteur se rendra aisément compte qu'elle ne s'applique pas seulement à la défense de la vérité dogmatique, mais à tout ce qui intéresse celle des principes catholiques dans tous les domaines.

Assez souvent on entend des gens bien intentionnés répéter que le prêtre devrait se contenter d'exposer la vérité sans entreprendre de réfuter l'erreur, et que, surtout, il devrait s'abstenir de toute controverse, de toute contestation, de toute espèce de discussion avec les adversaires de la foi ou avec les téméraires qui se placent en marge de l'orthodoxie. Cette idée se répand même dans des milieux catholiques; ces jours-ci, nous la trouvions formulée comme une maxime digne de toutes les admirations, dans une publication intermittente où ne brille pas le sens théologique, et pour les tenants d'une certaine école, nous savons qu'elle est devenue un axiome indiscutable. Elle n'en constitue pas moins un préjugé, une réelle erreur, comme nous allons essayer de le démontrer.

Le premier devoir du prêtre, c'est d'abord évidemment d'exposer la doctrine, de dire la vérité : « Fais œuvre d'évangéliste, c'est-à-dire proclame, en héraut de la bonne nouvelle, les principes de l'Evangile, acquitte-toi plei-

nement de ton ministère », disait saint Paul à son disciple Timothée, et, par la bouche de l'Apôtre, le Saint-Esprit lui-même à tous les continuateurs des labeurs évangéliques. « L'affaire des ministres de la vérité, écrit encore saint Hilaire de Poitiers, est de déclarer ce qui est vrai : *ministros veritatis decet vera proferre.* » (Contra Constant. 5).

Mais ce devoir en implique un second qui est corrélatif et intimement lié au premier, celui de réfuter l'erreur et de confondre le mensonge, partout où il se présente. Le laboureur ne se contente pas de semer; il est nécessaire, s'il veut moissonner, qu'il détruise les mauvaises herbes qui empêcheraient son grain de lever.

Il faut n'avoir jamais lu l'Evangile pour venir prétendre que Notre-Seigneur s'est contenté d'exposer simplement sa doctrine; de fait, il ne cessait de la défendre contre ceux qui travestissaient ses divins enseignements; il faisait davantage, il n'hésitait pas à dévoiler la déloyauté de leurs fausses interprétations, et en même temps, il stigmatisait leurs fourberies et il livrait au mépris des siècles les ruses basses, les viles perfidies et leur hypocrisie odieuse...

Il est historiquement certain que le souci de l'hérésie à combattre et à vaincre communiqua une énergie plus puissante à la parole des Pères et des docteurs, et fournit des armes plus solides et mieux trempées à leur argumentation; ainsi les ennemis du Christ, sans le vouloir et indirectement, mais d'une manière très réelle et très efficace cependant, ont contribué à l'instruction et ainsi au salut de ses disciples.

Mais en combattant l'erreur on risque d'atteindre les personnes, et les droits de la charité sont lésés! Voilà l'objection courante et voici la réponse qui s'impose :

La charité chrétienne, ne l'oublions pas, doit être *ordonnée*, c'est-à-dire qu'elle doit avoir pour premier et principal objet Dieu profond, et le prochain seulement ensuite.

La meilleure et la plus excellente manière par laquelle le prêtre témoigne à Dieu son amour pour lui, c'est de remplir son devoir, tout son devoir d'apôtre de la vérité, c'est de travailler à maintenir dans les âmes l'intégrité de la foi, vertu fondamentale, sans laquelle la charité surnaturelle ne serait plus que sentimentalité vague et vaine, et ne tarderait pas à disparaître totalement.

Et, d'un autre côté, la meilleure et la plus excellente preuve que le prêtre puisse fournir au prochain, à ses frères, de sa charité pour eux, c'est de leur donner avant tout la doctrine, la vérité, et de prémunir leurs intelligences contre les entreprises de l'erreur : le présent de la vérité est bien supérieur à celui de toutes les richesses matérielles et rien ne peut lui être comparé ici-bas; c'est le don des dons, le trésor des trésors.

Enfin la charité régulièrement *ordonnée* et intelligemment comprise nous prescrit de préférer les intérêts de nos frères les plus proches (c'est-à-dire les plus étroitement unis à notre commun Maître, par la docilité de l'esprit et de la volonté) aux intérêts d'un prochain que ses opinions suspectes ou ses tendances séparatistes éloignent de nous davantage. Le berger veille d'abord sur son troupeau, avant de songer à celui d'en face, et la vigie signale les écueils d'abord aux hommes de son équipage, avant de se préoccuper des matelots du vaisseau voisin. Les sollicitudes du Pape, des Evêques, des Curés, vont d'abord aux fidèles, et s'étendent seulement ensuite aux infidèles, aux hérétiques et aux schismatiques. Le bon sens s'accorde, ici comme toujours, avec la charité, pour déterminer ces préférences très naturelles, très justifiées et parfaitement légitimes.

Nous devons donc, par la parole et, si l'occasion nous en est donnée, si l'obligation nous en incombe, par la plume, exposer la vérité sans ambages et aussi réfuter l'erreur sans fausse timidité, même au risque de déplaire à certains et de blesser les susceptibilités de quelque amour-propre chatouilleux, plus habitué aux éloges qu'aux contradictions.

En faveur de cette thèse, qu'il serait facile de développer, nous invoquerons l'autorité du grand Evêque que l'histoire proclamera sans doute un jour le Docteur du XIXe siècle; voici en quels termes le cardinal Pie traite la question dans sa troisième instruction synodale donnée au mois de juillet 1862 :

« La tranquille exposition de nos dogmes est assurément, en soi, préférable à la discussion: nos illustres devanciers l'ont souvent déclaré ainsi, et il serait par trop vulgaire de rassembler en un faisceau les passages de leurs écrits où ils expriment ce jugement. Toutefois la nécessité des temps les précipita eux-mêmes le plus souvent dans la controverse. Quand on lit leurs ouvrages, on reconnaît que la polémique y figure pour la plus grande part. Gardons-nous de nous en plaindre; on a vu jaillir de ces chocs les plus brillantes étincelles de leur génie, les traits les plus lumineux de leur esprit. Je ne sais pas si la tradition catholique ne subirait pas un préjudice plus irréparable par la perte des livres apologétiques et des traités de controverse, que par celle des catéchèses et des homélies pastorales. On objecte, je le sais, que la contradiction peut donner de l'importance à l'agresseur, et lui concilier la faveur populaire, tandis qu'un silence dédaigneux l'eût laissé se morfondre dans l'obscurité et dans l'oubli. A cela, je réponds d'abord que l'Eglise, sans commettre la faute de surfaire et de grandir de propos délibéré quelques-uns de ses adversaires, a coutume de n'en mépriser et de n'en amoindrir aucun, et que si, l'on trouve qu'elle les honore et les relève en les combattant, elle n'a pas à se défendre de ce procédé. J'ajoute que la théorie du silence est, généralement parlant, une théorie trop commode pour n'être pas suspecte, et je constate qu'elle n'a en sa faveur, dans le passé, ni l'autorité, ni l'exemple, ni le succès. Et comme on insiste particulièrement sur la difficulté d'observer la charité dans les discussions religieuses, je réponds que les grands docteurs nous fournissent encore à cet égard et des règles et des modèles. Dans une foule de textes dont la connaissance est élémentaire, et qui ne sont nouveaux que pour ceux qui ne savent rien, ils recommandent la mesure, la *modération*, l'*indulgence* envers les ennemis même de Dieu et de la vérité. Ce qui n'empêche pas que, sans contredire leurs propres principes, ils n'emploient eux-mêmes à tout instant l'arme de l'indignation, quelquefois celle du ridicule, avec une vivacite et une liberté de langage qui effarouchent notre délicatesse moderne. La charité, en effet, implique avant tout l'amour de Dieu et de la vérité; elle ne craint donc pas de tirer le glaive du fourreau pour l'intérêt de la cause divine, sachant que plus d'un ennemi ne peut être renversé ou guéri que par des coups hardis et des incisions salutaires. » (*Œuvres du Cardinal Pie*, IXe édition, T. V, pp. 52-53.)

Il serait superflu et même inconvenant d'appuyer sur d'aussi graves paroles: elles sont de celles qui se suffisent à elles-mêmes, *mole stant*, qui entraînent irrésistiblement l'assentiment et qui font la conviction. Nous estimons. et nos lecteurs seront volontiers de cet avis, qu'on peut être tranquille à l'abri d'une pareille autorité et continuer son chemin en sécurité et en paix sous la conduite d'un tel guide.

Le Gérant G. STOFFEL.

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 5845

LE " LIBÉRALISME "
ET LA NEUTRALITÉ SCOLAIRE

Il n'est pas rare, à l'heure actuelle, de trouver des catholiques, voire même des prêtres, qui s'accommodent fort bien de la neutralité scolaire, sincèrement pratiquée. « Que l'instituteur et l'intitutrice, disent-ils, enseignent aux enfants la grammaire qui apprend à écrire en français, l'orthographe, le calcul, qui apprend à faire les comptes justes, l'histoire qui apprend à connaître le passé, la géographie qui apprend à s'orienter dans les divers pays, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, qui apprennent à se rendre compte du monde au milieu duquel nous vivons, c'est leur affaire. Pourvu qu'ils ne parlent jamais de Dieu, de l'Evangile et de l'Eglise, on n'a rien à leur dire. Les curés et les vicaires sont là pour enseigner à l'église la religion catholique. Instituteurs et institutrices à l'école, pour les éléments naturels des sciences humaines, et prêtres à l'église, au catéchisme, pour les éléments des sciences religieuses. Chacun son métier, et tout ira pour le mieux. »

Quelques-uns même ajoutent, comme M. Fonsegrive dans le *Correspondant* du 10 décembre 1908, — que M. Auguste Roussel a si bien réfuté ici même — « L'Etat, s'étant déclaré neutre entre toutes les croyances », ne peut pas en faire enseigner une par ses maîtres et maîtresses d'écoles, qui sont par *fonction* « a-religieux »; et, d'ailleurs, « les évêques de France ne jettent pas l'anathème au fait de la neutralité scolaire », puisque dans leur manifeste du mois de septembre 1908, ils l'appellent « l'honnête neutralité ».

Eh bien! parler ainsi et accepter franchement la neutralité véritable, la stricte neutralité de l'école, c'est aller catégoriquement contre l'Evangile et la parole du divin Maître : « Qui n'est pas avec moi est contre moi : *Qui non est mecum contra me est.* » (Saint Matthieu : ch. XII, v. 30).

C'est aller catégoriquement contre les droits sacrés de l'Eglise, à laquelle il a été dit : « Allez, enseignez toutes les nations ». Et puis, mère des enfants auxquels elle a conféré par le baptême une vie plus précieuse que celle de la nature, l'église a pour mission de les conduire à leurs immortelles destinées par son enseignement, qui les leur fait connaître.

Aussi l'Eglise a-t-elle toujours protesté contre la neutralité a-religieuse, et il n'y a qu'un « libéralisme » de mauvais aloi pour méconnaître la gravité de ces deux erreurs condamnées par le *Syllabus* en 1864 :

XLVII. — « La bonne constitution de la société civile demande que les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe de la population et en général que les institutions publiques destinées aux lettres, à une instruction supérieure et à une éducation plus élevée de la jeunesse, soient *affranchies de toute autorité de l'Église*, de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part, et qu'elles soient pleinement soumises à la volonté de l'autorité civile et politique, suivant le désir des gouvernants et le courant des opinions générales de l'époque. »

XLVIII. « *Des catholiques peuvent approuver un système d'éducation placé en dehors de la foi catholique* et de l'autorité de l'Eglise, et qui n'ait pour but, ou du moins pour but principal, que la connaissance des choses purement naturelles et de la vie sociale sur cette terre. »

***

Léon XIII, comme Pie IX, a condamné la neutralité scolaire, décrétée par la loi belge, sous le ministère Frère-Orban, en 1879.

« Cette loi, disait-il dans un *Discours* au Sacré Collège, le 26 août 1880, a exclu des écoles publiques toute ingérence des pasteurs sacrés et la vigilance de l'Eglise, et, séparant totalement la religion des études, elle veut que l'ordre et la discipline des écoles publiques *éliminent tout enseignement religieux* de l'instruction des enfants, et il est facile de voir *quel péril il en résulte pour la foi et les mœurs* des générations croissantes ».

Voilà la réponse anticipée à ceux qui prétendent qu'il faut donner à l'école l'enseignement purement naturel et humain et à l'église seulement l'enseignement religieux.

« *Péril pour la foi* », dit Léon XIII : car, si la science de la religion est complètement négligée, passée sous silence à l'école publique, elle ne paraîtra plus aux enfants qu'une chose accessoire et de peu de prix, dont on peut se passer, au lieu d'être estimée, ainsi qu'elle doit l'être, comme la plus utile et la plus nécessaire, la plus haute et la plus auguste de toutes les sciences, celle qui est faite pour les éclairer, pour les dominer et les vivifier toutes.

« *Péril pour les mœurs* », ajoute Léon XIII; car sur quelle base reposera la morale humaine, la morale civique, ainsi qu'on l'appelle, si elle n'est pas présentée à l'enfant comme émanant de Dieu, le législateur suprême de toute morale, comme il en sera l'adorable justifier? La neutralité scolaire en France, c'est l'ignorance de Dieu, c'est la suppression de Dieu dans l'enseignement officiel, incapable par là même *d'élever* l'enfant au vrai sens du mot. « Elever, c'est créer, disait Napoléon, et je vous défie de créer sans Dieu ».

Léon XIII appelait encore la loi belge de neutralité scolaire « *une*

loi aussi contraire aux enseignements et aux droits de l'Église que dangereuse pour le salut éternel de la jeunesse, » et, après avoir rappelé la réprobation dont elle venait d'être l'objet de la part de tout l'épiscopat belge, il ajoutait : « Nous, qui par Notre charge élevée de pasteur et de docteur suprême, sommes dans l'obligation de *garder partout l'intégrité de la foi, de revendiquer les droits sacrés de l'Église,* et d'écarter des nations *chrétiennes les périls que court le salut,* Nous ne pouvions laisser sans condamnation une loi que nos Vénérables Frères avaient, eux, condamnée à bon droit. C'est pourquoi *Nous l'avons réprouvée et maintes fois condamnée.* et, en ce moment, en votre présence, pour la même cause, *Nous la réprouvons* et Nous la *condamnons.* En agissant ainsi, Nous ne faisons que suivre les *usages traditionnels du Siège apostolique qui a toujours frappé de condamnation les écoles sans religion qui se disent mixtes ou neutres,* et, par leur institution, arrivent à ne pas reconnaître l'existence de Dieu... »

Une condamnation si claire de la neutralité belge atteignait par avance la loi française du 28 mars 1882, ou loi Jules Ferry, établissant parmi nous l'école neutre, l'école sans Dieu.

***

Toutefois, ce n'était pas assez pour Léon XIII d'avoir parlé pour les catholiques belges ; il voulut s'adresser aux Français eux-mêmes dans la célèbre Lettre *Nobilissima Gallorum Gens,* 8 février 1884, où il disait formellement : « L'Eglise, gardienne et vengeresse de l'intégrité de la foi et qui, en vertu de la mission qu'elle a reçue de Dieu, son auteur, doit appeler à la vérité chrétienne toutes les nations et surveiller avec soin les enseignements donnés à la jeunesse placée sous son autorité, *l'Église a toujours condamné ouvertement les écoles mixtes ou neutres, et a maintes fois averti les pères de famille, afin que, sur ce point important, ils demeurassent toujours vigilants, toujours sur leurs gardes.* »

Comment se fait-il donc que tant de catholiques en France persistent à croire et à dire que Léon XIII n'a point protesté contre la loi scolaire de 1882 ? On se demande vraiment s'ils ont lu les *Lettres apostoliques* de ce Pape autres que l'Encyclique *Rerum novarum,* 1891, et l'Encyclique dite du ralliement, 1892.

Dans la même Encyclique *Nobilissima Gallorum Gens,* Léon XIII répondait péremptoirement à ceux qui disent : « Le catéchisme à l'église, et l'instruction à l'école » :

« *Séparer l'instruction religieuse de l'éducation,* disait-il, c'est vouloir en réalité que, lorsqu'il s'agit des devoirs envers Dieu, *l'enfance reste neutre. Système mensonger.* »

Et pourquoi? Léon XIII l'écrivait, le 8 décembre 1897, dans l'Encyclique *Affari vos*, aux archevêques, évêques et autres Ordinaires de la Confédération canadienne : Parce que c'est insinuer que, « pour ce qui regarde Dieu et les choses divines, il importe peu d'avoir ou non de saines doctrines, d'adopter la vérité ou l'erreur ».

D'ailleurs, avait dit Léon XIII aux évêques polonais, le 19 mars 1894, « *écarter de l'enseignement la doctrine et la morale chrétiennes, c'est les traiter en objets inutiles.* »

« Il ne se peut rien de plus pernicieux, de plus propre à ruiner l'intégrité de la foi et à détourner les jeunes intelligences du sentier de la vérité », disait toujours Léon XIII dans l'Encyclique *Affari vos*.

» Il faut fuir à tout prix, ajoutait-il, comme très funestes, les écoles où toutes les croyances sont accueillies indifféremment et traitées de pair, » à plus forte raison les écoles où l'on n'enseigne aucune croyance.

Léon XIII a donc pris soin de multiplier ses instructions contre la neutralité scolaire en France et ailleurs. Il écrivait le 22 décembre 1887 aux évêques de Bavière :

« Oui, d'innombrables et graves dangers menacent un Etat où *l'enseignement et un système d'études sont constitués en dehors* de la religion et, ce qui est pis encore, *contre elle.* Car, dès qu'on met de côté ou qu'on méprise ce souverain et divin magistère qui apprend à révérer Dieu, et, sur son fondement, à tenir tous les enseignements de l'autorité de Dieu dans une foi absolue , la science humaine s'abîme, par une pente naturelle, dans les plus pernicieuses erreurs, celles *du naturalisme et du rationalisme..* Et comme conséquence, le jugement et l'appréciation des idées et par cela même naturellement des actes, étant remis à chaque homme, l'autorité publique des gouvernants s'en trouve affaiblie et débilitée... Or, les fondements sur lesquels repose toute autorité étant ébranlés, la société civile se dissout et s'évanouit. Il n'y a plus d'Etats et il ne reste que la domition de la force et du crime. »

Léon XIII montrait ainsi, avec une prophétique clairvoyance, comment les écoles neutres, les écoles sans Dieu devaient provoquer une effrayante recrudescence de criminalité, puisque, d'après les statistiques officielles, le nombre des précoces criminels a sextuplé depuis 1888.

***

Pour la France elle-même, il y a eu d'autres condamnations solennelles de la neutralité scolaire.

Les cardinaux Desprez, Langénieux, Place, Richard, Foulon, disaient dans leur *Déclaration* du 20 janvier 1892, à propos de nos lois scolaires :

« On voudrait s'abriter sous le nom spécieux de *neutralité*, comme si la neutralité en éducation était possible, comme si le silence sur Dieu n'était pas une manière de le nier! Au reste, on voit tous les jours cette neutralité se transformer en une hostilité flagrante. L'enseignement religieux n'est pas seulement écarté de l'école primaire, il y est souvent couvert de mépris par des hommes sans croyances, incapables de se contenir et sûrs de n'être pas désavoués. »

Léon XIII leur répondait, le 16 février 1892 : « Qu'on ne l'oublie pas : la loi est une prescription ordonnée selon la raison et promulguée pour le bien de la communauté, par ceux qui ont reçu à cette fin le dépôt du pouvoir; en conséquence, *jamais on ne peut approuver des points de la législation* qui soient hostiles à *la religion et à Dieu*...

« Les gens de bien doivent s'unir comme un seul homme pour combattre par tous les moyens légaux et honnêtes ces abus progressifs de la législation. »

Encore une fois, d'où vient que les libéraux, si préoccupés des directions politiques de Sa Sainteté Léon XIII, ne disent jamais rien de ses directions doctrinales contre une législation impie, athée, dont la pire disposition est bien la loi scolaire?

Sans doute, c'est une fort bonne chose que de former des associations de pères de famille pour empêcher les instituteurs et les institutrices de violer la neutralité légale. Mais accepter cette neutralité comme une chose naturelle et nécessaire, contre laquelle il n'y a rien à dire, donner la main au *Temps* et aux *Débats*, qui y tiennent comme à une institution intangible, obtenir même leur approbation, ainsi que l'obtenaient naguère *Parents et Maîtres* de M. Gurnaud, qui ne veut aucunement toucher aux lois scolaires de 1882 et 1886, c'est « diminuer la vérité » chrétienne; c'est persuader aux catholiques qu'ils peuvent se contenter d'un régime scolaire réprouvé par les Papes; c'est pratiquer, pour la doctrine chrétienne, obligatoire et sacrée, un libéralisme dont les mêmes hommes ne veulent pas entendre parler pour la politique et la République, qu'ils imposent, quoiqu'elle ne soit ni obligatoire ni sacrée.

***

Les libéraux, il est vrai, sont là pour nous répondre, comme ils l'ont fait maintes fois : « L'Eglise condamne la neutralité scolaire; nous la condamnons tous, comme l'Eglise et avec l'Eglise. C'est la *thèse* certaine, intangible. Mais dans l'*hypothèse*, c'est-à-dire dans l'état actuel de la France républicaine, nous n'avons ni les moyens légaux, ni la chance raisonnable d'obtenir l'abrogation de la loi de neutralité. Dès lors, quoi qu'il en soit du droit et du devoir théoriques et absolus, la sagesse et la nécessité de subir le moindre mal nous

obligent à demander seulement le respect de la neutralité légale, de peur que *demander davantage tourne au détriment de notre cause.* »

Oui, répondrons-nous avec la conscience catholique, il est difficile à l'heure actuelle, impossible même de faire abroger les « lois scélérates. » Mais ce n'est pas une raison pour ne point protester contre elles. « L'action contre l'iniquité est éternelle », disait Bossuet. — Et puis, faudrait-il être muet contre la loi de Séparation, contre la spoliation cynique de l'Eglise de France, à qui l'on vole 4 à 500 millions de biens, contre la proscription odieuse de 80.000 Religieuses et Religieux français, sous prétexte que l'on ne peut pas raisonnablement, à l'heure actuelle, espérer l'abrogation de ces lois d'iniquité et d'apostasie nationale? Les évêques protestent tous les jours énergiquement contre elles. Il y a les mêmes raisons, peut-être même des raisons supérieures, pour protester contre les lois qui mettent en péril la foi chrétienne de l'âme de nos enfants, d'autant plus que ce sont ces lois scolaires, qui, en changeant peu à peu la mentalité des jeunes générations, ont rendu possibles la loi de Séparation et la loi de proscription contre les Congrégations prédicantes et enseignantes, que les décrets de 1880 n'avaient pu dissoudre, parce que l'opinion n'était pas encore mûre. — De plus, est-ce que, depuis trois ans déjà, patrons, ouvriers et employés de commerce n'ont pas protesté, ne protestent pas continuellement contre la loi si mal faite du repos hebdomadaire, afin de la faire modifier sans y réussir encore? Ce qu'ils font pour des intérêts matériels, les catholiques doivent le faire pour les intérêts supérieurs et sacrés des âmes de leurs enfants gâtés par l'école sans Dieu. — Enfin, alors même qu'on n'irait pas jusqu'à la protestation continuelle, incessante, contre l'école sans Dieu, autre chose est subir un mal inévitable en s'en plaignant, autre chose est regarder publiquement la « neutralité scolaire » comme bonne, « *honnête* » en soi, et aller même jusqu'à l'entourer de formes de vénération, comme le font le *Temps* et les *Débats*, qui déclarent excellentes et « intangibles » les lois de 1882 et de 1886 sur l'Ecole neutre et laïque. Les libéraux, en parlant comme eux, leur donnent la main; ils égarent le public et les pères de famille, auxquels ils persuadent que le maximun de nos réclamations doit être le respect de la stricte neutralité, fort acceptable en soi avec un état neutre et athée. Le sens catholique s'émousse ainsi et les enseignements pontificaux contre la neutralité deviennent lettre morte.

Le péril est si grand que M. Ferdinand Buisson, un des pires adversaires du catholicisme, disait naguère dans l'*Action nationale :*

« L'école primaire laïque, c'est *l'expérience la plus hardie que jamais peuple ait faite sur* lui-même (nous dirions, nous, catholiques, « la plus impie et la plus redoutable en ses conséquences ») : car nous nous sommes privés de ce résidu impalpable, de ce minimum

de religiosité diffuse, que la petite démocratie helvétique et la grande République américaine ont soigneusement gardée ».

D'ou il résulte que « le patrimoine des idées morales » n'étant pas défendu à l'école, à l'atelier, dans la société, il ne faut pas s'étonner « que de ces millions d'éducations tronquées, arrêtées net au moment où commence vraiment celle de nos lycéens, il sorte, la misère et le vice aidant, *quelques milliers d'apaches.* » — C'est « la faute de la société », dit M. Buisson; oui, mais de la société telle que l'a faite, telle que la fera toujours l'école neutre, l'école sans Dieu.

Quant au péril de « faire tourner nos réclamations contre la neutralité légale au détriment de notre cause », Léon XIII y répondait dans l'*Encyclique* sur la constitution chrétienne des Etats :

> Il y en a qui ne voudraient pas qu'on s'opposât ouvertement au triomphe de l'injustice, *crainte d'exaspérer la colère des adversaires.* Ces gens-là sont-ils pour l'Eglise ou contre elle? On ne saurait le dire. Rien n'est plus impropre à faire reculer le mal... Nos ennemis savent bien qu'en intimidant le courage des bons, ils facilitent leur besogne. *Aussi est-ce faire leur jeu,* bien loin de les arrêter, *que de s'engouer de cette prudence de la chair, qui veut ignorer la loi imposée au chrétien d'être un militant.* Honneur à ceux qui, provoqués au combat, descendent dans l'arène!

Quand donc les catholiques français auront-ils l'énergie virile de réclamer intégralement les droits de Dieu à l'école sur l'esprit, le cœur et la volonté des enfants? Quand donc sauront-ils se liguer pour obtenir l'abrogation d'une législation scolaire impie, funeste et fatale, vraie cause de tous nos malheurs? Quand donc imiteront-ils les catholiques belges s'affranchissant, il y a 25 années, de la loi de neutralité scolaire, ou du moins les catholiques anglais, qui ne sont qu'une minorité dans leur pays, et qui viennent de faire échouer en deux ans quatre *bills* ministériels sur l'instruction publique, moins dangereux que nos lois scolaires?

L'abbé Théodore DELMONT.

L'ACTION LIBÉRALE POPULAIRE

II. — LA QUESTION POLITIQUE (1)

La Croix du 8 décembre 1908 rendant compte du congrès général de l'A. L. P. cite ces paroles prononcées par son président, M. Piou : « Quelles qu'aient été les péripéties parfois troublantes

1. Voir *La Critique du Libéralisme,* 15 mars 1909.

des événements, l'A. L. P. n'a pas déserté le *terrain constitutionnel* sur lequel elle s'est placée dès le premier jour, demandant seulement à la République de cesser d'être un gouvernement de secte et de parti pour devenir un gouvernement national ». Et, sous la plume de son rédacteur en chef, le même journal ajoute : « Cette déclaration a soulevé des applaudissements frénétiques, *presque comparables à ceux qui ont salué sa profession de foi en Dieu* ». Cette phrase monumentale, faite pour inspirer l'étonnement de ne pas voir le buste de Marianne figurer comme le pendant du Crucifix au frontispice de *La Croix*, donne la mesure de la place qu'un loyalisme républicain à toute épreuve tient parmi les principes de l'Action libérale. Mais *La Croix* ne dit pas encore assez. Si l'on faisait abstraction des convictions intimes, pour ne juger que d'après la ligne extérieure de conduite, on trouverait peut-être la situation encore plus exactement définie par ce mot cinglant, dit sans intention maligne, par le *Radical* du 20 décembre 1905, sous ce titre *Réaction impuissante* : « M. Piou se distingue des monarchistes, en ce qu'il accepte la forme républicaine, ET DES CLÉRICAUX EN CE QU'IL MET LES INTÉRÊTS DE L'ÉGLISE AU SECOND PLAN. »

Tels sont, en effet, le contraste éclatant et la criante contradiction qu'offre l'attitude de l'Action libérale. Tandis qu'elle affichait avec ostentation pour unique but la défense des droits de Dieu et des intérêts de l'Eglise, à l'exclusion de la politique, et qu'à ce titre, elle provoquait avec tous les appuis ecclésiastiques l'adhésion des catholiques en masse, ce qu'elle excluait de son programme électoral et de ses principes avoués, c'était toute profession publique de foi religieuse et toute affirmation des principes du droit chrétien, quoi qu'il en fût de certaines manifestations oratoires dans l'enceinte de ses congrès. Notre précédent article ne laisse subsister aucun doute sur ce point. D'autre part, elle donnait un outrageant démenti à sa prétention de réaliser l'accord entre tous les catholiques grâce à l'exclusion de la politique, en imposant une profession de foi politique comme base indispensable de cet accord.

C'est cette seconde face de la question que nous avons maintenant à éclairer d'un jour complet.

Quelles tentations de découragement sur le chemin de celui qui s'y dévoue ! Pour les expliquer, il faudrait prendre la liberté de dire que dans cette France catholique qui avait eu jusqu'ici pour apanage la fierté de l'honneur, la passion de la justice et de la vérité, ces nobles sentiments se sont obscurcis, et que les choses auxquelles ils répugnent le plus deviennent indifférentes ou même bonnes aux yeux de ceux qu'a piqués la tarentule du Ralliement, pourvu qu'elles se couvrent d'un prétexte religieux. Mais afin de mettre hors de cause les intentions et le domaine intime de la conscience, parlons seulement d'équivoques facilement acceptées et d'inconséquence pra-

tique, et désignons par ces expressions parlementaires un état d'esprit et une conduite prédominants aujourd'hui, qui sont vraiment au rebours de notre vieille mentalité française, faite de logique, de franchise et de lumière.

Le plus déconcertant est que la masse des catholiques se complaît maintenant dans cet état. Elle n'aime pas qu'on cherche à l'en tirer et sait franchement mauvais gré à ceux qui l'avertissent qu'on l'égare en l'endormant. C'est là le grand triomphe de ses conducteurs. C'est aussi le signe d'une décadence qui se mesure à la hauteur d'où l'on est tombé. Grâce à la confiance absolue et aux pleins pouvoirs dont il a été investi, le président de l'*Action libérale* peut dire blanc ou noir à son gré, on le le suivra toujours; il peut dire blanc et noir à la fois, personne n'en sera ébranlé; il peut combattre ouvertement certaines catégories de catholiques, tout le monde se montrera néanmoins persuadé qu'il leur tend les bras; il peut, après avoir gravement compromis la diplomatie pontificale au profit de ses intérêts par les obsessions les plus imprudentes et les moins justifiables, tourner ensuite le dos à ses protecteurs et prendre le pays à témoin que les agents du Saint-Siège le compromettent gratuitement, sans que les catholiques français se lassent de saluer en lui le modèle accompli du dévouement à l'Eglise et le type vivant de l'honneur chrétien.

Et si quelqu'un, froissé dans tous ses sentiments, jette une note discordante de critique, on entend s'élever aussitôt un haro général contre lui. C'est celui-là qui devient l'obstacle à l'union et à la paix. Il faut cependant braver ce haro.

Cette décadence de l'esprit français est le vrai point de vue de la discussion, d'où s'effacent les questions de personnes. Le mal est là. Il s'agit d'en établir le diagnostic exact, sans lequel il ne fera qu'empirer par les tâtonnements. Le malade crie quand on met le doigt sur le point sensible, mais c'est la découverte d'où peut sortir le salut.

L'ACCORD SANS DISTINCTION DE PARTIS

Il est entendu pour tout le monde, depuis l'origine, que l'Action libérale a été fondée pour réaliser l'union de tous les catholiques, de tous les honnêtes gens, sur le terrain de la défense des libertés religieuses, *sans distinction de partis*. Cette formule est tout son programme, toute sa raison d'être. C'est elle que l'autorité ecclésiastique a sanctionnée de son appui.

Or, comment l'a-t-on mise en pratique? Au rebours de ce qu'elle promettait. Cela crève les yeux, mais on est convenu de n'en rien voir. M. Piou n'a donc point à se gêner. Si les mots ont encore quelque sens dans notre langue, il est clair qu'une association proposant

l'accord sans distinction de partis s'interdit par là même *toute profession de foi politique*, car les membres d'un parti ne sauraient se rallier à celle d'un autre. Royalistes, impérialistes et républicains peuvent parfaitement se concerter sur un plan de défense religieuse, mais à la condition de réserver la liberté de leurs opinions et de leur action politique en tout ce qui ne fait pas l'objet de cette entente. Dans tous les cas, c'est à un accord ainsi expressément déterminé que l'*Action libérale* les conviait. Cependant son président ne s'est nullement senti lié par un tel engagement, et, tantôt avec des expressions ambiguës, tantôt en des termes et par des actes formels, il lui a donné pour axe la politique républicaine. J'ai rapporté ailleurs plusieurs de ses déclarations qui ne permettent pas de le contester (1). En voici une ou deux autres.

Dans son grand discours de Tarbes (22 octobre 1905), parlant de la coalition du bloc maçonnique, il ajoutait : « L'*Action libérale populaire* vous offre une organisation pour la combattre; pour la vaincre, son programme si large : liberté pour tous, égalité devant la loi, amélioration du sort des travailleurs. *Placée sur le terrain républicain, loyalement attachée au régime,* elle est à peu près la seule organisation sérieuse sous laquelle l'opposition puisse la combattre. »

M. de Castelnau, en prenant la présidence du groupe de l'*Action libérale* à la Chambre, disait également : « Et d'abord il va sans dire *que nous sommes groupés aussi franchement et aussi loyalement que qui que ce soit sur le terrain de la République,* forme légale et indiscutée de notre démocratie... Nous ne sommes pas des maussades résignés : *nous sommes, vis-à-vis de nos institutions républicaines, des loyalistes, dans la profonde et complète acception du mot.* » (*La Croix*, 20 octobre 1904.)

Enfin tout récemment le bulletin de l'*Action libérale* (n° 299, novembre 1908, p. 6), rééditant son programme, porte que « chez elle, la forme actuelle du gouvernement est placée *au-dessus* de toute discussion ». *Au-dessus* et *en dehors* sont deux choses très différentes.

Il y a bien mieux encore. M. Piou ne fait nulle difficulté d'avouer qu'il combat les monarchistes aux élections. On le savait déjà; cependant la campagne était conduite un peu honteusement, et la constatation du fait échappait à beaucoup de personnes. M. Piou leur épargne cet effort, et, pour comble, on apprend qu'il attend de ceux auxquels il fait ainsi la guerre des subsides encore plus larges que par le passé.

Et les catholiques trouvent cela très bien. On n'a point entendu

---

1. *Cas de conscience. Les catholiques français et la République*, pages 452 et suiv.

dire que ces aveux de leur chef aient paru gênants le moins du monde à la masse qui s'honore de le suivre, et si ceux qui ne sont pas *loyalement attachés au régime* en témoignent quelque surprise et indignation, les gens se regardent entre eux et se disent les uns aux autres : voyez quel est leur parti pris contre l'*Action libérale!*

C'est à ses féaux de *La Croix* que M. Piou a livré ces déclarations. On peut donc être certain que ses paroles ont été fidèlement rendues. A propos des incidents soulevés par la publication du dossier de Mgr Montagnini, M. Piou répond à ce journal :

Le Saint Siège est intervenu *dans une seule circonstance, pour demander* à un groupement féminin, par l'intermédiaire du cardinal archevêque de Lyon, de ne pas consacrer à soutenir des candidats royalistes contre des candidats républicains libéraux l'argent que cette Ligue avait recueilli...

Les royalistes ont seuls une apparence de logique et de justice dans leurs attaques contre moi, puisqu'ils peuvent me reprocher d'avoir empêché une Ligue de distribuer de l'argent à leurs candidats là où ils étaient opposés aux candidats libéraux. (8 avril 1907).

Le Saint-Siège est intervenu dans une seule circonstance, pour demandature personnelle. Il est intervenu pour s'efforcer d'empêcher une Ligue féminine de verser les sommes recueillies par elle à des candidats non constitutionnels

Un point c'est tout, en ce qui concerne l'*Action libérale*. (9 avril 1907).

De Rome, Mgr Vanneufville (B. Sienne), correspondant de *La Croix*, confirme le fait dans les mêmes termes :

Quant à l'intervention du cardinal Merry del Val touchant les dames de Lyon, elle consiste essentiellement à recommander que cette association envoie son argent à l'association *constitutionnelle de l'Action libérale*, de préférence aux candidats monarchistes. (3 avril 1907).

C'est bien pour répondre aux sollicitations de M. Piou que cette intervention s'est produite, comme en témoigne une lettre de Mgr Gasparri à Mgr Montagnini :

Au sujet de votre rapport 434 et de la note ci-jointe de M. Piou, l'éminent supérieur a écrit à l'archevêque de Lyon une lettre dont je vous transmets une copie. Après avoir donné communication de vive voix à M. Piou, vous la détruirez; vous me direz aussi si M. Piou juge nécessaire que le Saint-Siège fasse quelque autre chose dans le même sens.

Et, d'autre part, à la date du 23 novembre 1905, Mgr Montagnini raconte au cardinal Merry del Val les grandes choses que fait M. Piou. Celui-ci vient de lui annoncer qu'il a mis 200.000 francs dans l'achat de la *Presse* et de la *Patrie*. « Cette force accroîtra encore l'influence de l'*Action libérale*, et fait espérer à M. Piou l'avènement

de 80, de 100 et peut-être 120 députés de la même *Action libérale* aux futures élections (1) ». Et il ajoute :

Pour cela, M. Piou insiste sur la nécessité d'écarter de plus en plus, pour l'avenir, tout soupçon de réaction contre la République, ce qui sera possible si le Saint-Siège recommande le respect des pouvoirs établis, et si le clergé évite de se faire l'allié des royalistes, *qui devraient, en outre, aider avec des offrandes plus généreuses.* »

Cet « en outre » ne vaut-il pas à lui seul un long poème? Mais qui a entendu dire que ce beau geste de M. Piou ait surpris, choqué l'opinion catholique, à laquelle on avait proposé l'accord *sans distinction de partis,* et que la bonne presse et les autorités de tout ordre aient marqué au président de l'*Action libérale* autre chose qu'une confiance et une admiration croissantes? Cependant on voit clairement la question politique se substituer à la question religieuse. Il s'agit d'arracher son argent à la *Ligue des Femmes françaises* afin qu'on ne soutienne pas de candidats royalistes, mais que tout soit réservé à des candidats ralliés au régime. De choisir les meilleurs candidats catholiques *sans distinction de partis,* c'est ce qu'on ne songe même pas à envisager.

Au reste, le motif mis en avant pour obtenir cette intervention n'était qu'une calomnie. La présidente de la Ligue incriminée, Mme la comtesse de Saint-Laurent, en fit justice avec une dignité fière, au congrès général qui se réunit à Lyon le 15 mai suivant, et S. E. le cardinal Coullié ajouta à cette protestation le poids de la sienne. Mme de Saint-Laurent eut seulement la générosité de ne pas rappeler dans son rapport qu'aux élections précédentes, la Ligue avait versé près d'un million entre les mains de M. Piou. Elle dit :

EMINENCE,

Il est des jours solennels où les œuvres, nées d'une pensée de foi et de patriotisme, doivent redire à la face de tous pourquoi elles ont été créées, comment elles ont poursuivi leur but et avec quelle intégrité abso-

---

1. L'*Autorité* disait à ce propos :

« Etait-ce M. Piou qui se payait irrespectueusement la tête du pro-nonce, ou Mgr Montagnini, qui s'amusait à faire prendre au cardinal Merry del Val des vessies pour des lanternes? Laissons à l'histoire le soin d'éclairer ce mystère.

» Nous, gens du vulgaire, nous dirions tout simplement que la *Presse* et la *Patrie*, journaux purement parisiens, journaux de boulevard, ne se sont jamais doutés eux-mêmes qu'on établît un rapport quelconque entre eux et la politique électorale. C'est comme si l'on parlait de l'influence de la hausse des cuivres sur la baisse de la température.

» Et voilà l'heureux emploi qu'il faisait, le bon M. Piou, pour la défense de nos intérêts religieux, de l'argent fourni, au prix de mille sacrifices, par les catholiques de toute opinion.

» Après cela, s'il n'a pas introduit 120 députés de l'Action Libérale à la Chambre soyons-lui indulgents.

lue elles ont été fidèles à leur programme. Il semble que ce jour soit venu pour la Ligue des Femmes françaises et que la Providence, qui ne fait rien en vain, ait préparé cette heure, dans sa prévoyante bonté, afin qu'il soit permis à la vérité de se révéler avec une telle netteté et une telle précision qu'elle ne laisse plus de doute à personne.

Il y a quelques jours à peine, la Ligue a été mise en cause d'une manière tout à fait imprévue, et l'attention dont elle a été l'objet a donné lieu à des interprétations erronées.

Jusqu'à présent, il a paru plus sage de garder le silence; mais, devant des commentaires inexacts, une rectification s'impose.

Cette rectification ne pouvait se faire qu'en présence de Votre Eminence, qui a daigné nous entourer sans cesse de sa sollicitude paternelle et de sa particulière bienveillance, et aussi en présence de nos déléguées, venues si nombreuses à cette réunion. Elles emporteront avec elles, dans nos plus lointains comités, la certitude absolue que la Ligue n'a pas failli à sa tâche.

Quand elle fit sa première apparition, en septembre 1901, grâce à une initiative dont personne n'a oublié la générosité, elle déclara que la défense de la foi chrétienne était son programme unique, qu'elle n'avait de lien avec aucun parti politique, que, respectant les opinions de chacun, elle voulait unir les volontés sur le terrain de la religion et serait avec quiconque combattrait pour Dieu. Elle l'a prouvé en 1902, par la scrupuleuse impartialité avec laquelle elle fit distribuer les sommes qui lui avaient été confiées.

Quand arrivèrent les élections de 1906, la Ligue ne pouvait et ne devait s'y intéresser qu'au point de vue catholique, et jamais la pensée ne lui serait venue de s'en occuper autrement que par la transmission pure et simple des faibles sommes qui lui étaient remises la plupart du temps avec la désignation du candidat auquel le donateur voulait qu'elles fussent appliquées. Pourrait-on donc lui faire un reproche d'avoir étendu à tous les catholiques, quel que fût leur drapeau, la même bienveillance impartiale?

Si elle avait agi autrement, c'est alors qu'elle eût été coupable, parce qu'elle aurait manqué à ses promesses, *et, grâce à Dieu, sur notre vieux sol de France, les femmes chrétiennes savent encore ce que c'est que l'honneur.*

En réponse à ce rapport, le vénérable archevêque de Lyon répondit par ces courtes paroles dont je garantis, comme auditeur, l'authenticité rigoureuse :

Quand j'ai accepté de patronner la Ligue des Femmes françaises, j'ai demandé trois choses à sa présidente : la loyauté dans le but, la charité dans les rapports, la persévérance dans l'action.

Sa loyauté a été absolue. *Je défie qu'on y trouve aucune tendance politique.* Sa conduite témoigne de la charité de ses rapports et ses progrès prouvent sa persévérance. Je me félicite d'avoir adopté la Ligue des Femmes françaises.

D'ailleurs, M. Piou en fut pour ses démarches étranges. Le Saint-Siège, mieux éclairé par le cardinal Coullié, abandonna sa demande. Déjà précédemment, le *Nouvelliste de Lyon* avait publié cette communication de la Ligue :

Le *Nouvelliste de Lyon* est autorisé à déclarer :

1° Que la *Ligue des Femmes françaises* a fourni des subsides aux candidats catholiques, sans distinction de nuances politiques.

2° Qu'elle ne pouvait pas en fournir à des candidats royalistes contre des candidats de l'*Action libérale*, puisque, nulle part, des concurrents de ces nuances ne se sont trouvés en présence.

3° Que la Ligue était d'autant plus impartiale qu'elle avait comme représentante, à Paris, Mme de Cuverville, femme de l'amiral-sénateur, dont les opinions républicaines sont connues.

4° Qu'enfin la Ligue n'a pas versé un sou directement à l'*Action libérale*, malgré toutes les démarches, et que Rome a laissé la *Ligue des Femmes françaises* libre d'agir comme elle l'entendrait en toute indépendance et au mieux des intérêts des candidats catholiques.

La Croix du 9 avril 1907, reproduisant cette note, donne un commentaire du premier point qui renferme dans sa brièveté des choses d'un prix inestimable.

On n'aperçoit aucun désaccord entre cette déclaration et celle de M. Piou. Nul ne saurait douter, en effet, que « la Ligue n'a fourni des subsides qu'à des candidats catholiques. »

« *Sans distinction de nuances politiques* », ajoute-t-elle. *C'est le seul point qui la distingue de l'* Action libérale *placée sur le terrain constitutionnel.*

Il y a là deux assertions aussi inexactes l'une que l'autre. Si nul ne peut douter que la *Ligue des Femmes françaises* n'ait fourni de l'argent qu'à des candidats catholiques, nul ne peut contester, non plus, que l'*Action libérale* et ses comités n'aient donné leur concours à des candidats qui ne l'étaient point. Ce n'est donc pas en ce point qu'il y aurait parité complète. Par contre, la *Ligue des femmes* en distribuant ses ressources *sans distinction de nuances politiques*, s'est admirablement tenue sur le *terrain constitutionnel*, on l'avoue, tandis que *La Croix* laisse échapper à ce propos un aveu énorme. Car, d'après cet organe de l'*Action libérale*, ce fameux *terrain constitutionnel* sur lequel nous savions bien que le Ralliement avait embusqué ses batteries, mais où les voix les plus respectées des catholiques les pressaient impérativement de se concentrer, se différencie des autres organisations en ce qu'il n'admet pas la diversité des opinions politiques. Ainsi, l'*Action libérale* qui s'est, ou qu'on a imposée au pays comme réalisant l'accord sans distinction de partis, est la *première* à *dénoncer* cet accord et met en branle l'autorité du Saint-Siège pour battre en brèche la *Ligue des Femmes françaises* justement parce qu'elle le pratique !

Voilà le Ralliement et voilà l'*Action libérale !*

Ce qui n'est pas moins étonnant, après cela, c'est de voir tous les gens du parti, et les directeurs de *La Croix* en tête (24 février 1909), ouvrir de grands yeux, quand on dénonce les équivoques peu dignes

d'une politique honorable qu'ils cachent sous les expressions de *candidats constitutionnels* et de *terrain constitutionnel*.

Qu'est-ce donc qu'un candidat constitutionnel ? Est-ce celui qui se soumet aux lois légitimes de son pays et ne tente rien d'illégal contre la Constitution ? Mais, alors, quelle différence y a-t-il entre un monarchiste et un républicain, entre M. Jules Delahaye et M. Piou ? Non, le candidat constitutionnel est celui qui fait profession d'adhérer à la forme du gouvernement et se déclare républicain. Ici apparaît l'équivoque qui est tout le fond du ralliement. Elle consiste à confondre, j'allais dire sournoisement, le *terrain constitutionnel* et *la profession de foi constitutionnelle.*

En principe, affirme-t-on, on ne demande que la subordination sincère au gouvernement établi ; mais, en fait, on exige une profession de foi politique.

Un incident récent vient de démasquer ce parti pris. Le comte X. de Cathelineau avait pris l'initative d'un projet destiné à grouper dans un comité directeur les principaux représentants de chacune des ligues ou associations fondées pour la défense de nos intérêts religieux et sociaux. Les points fondamentaux de cette *fédération* présentée sous le nom d'*Entente catholique* consistaient à confier aux décisions de ce comité la direction de la résistance à la tyrannie anticléricale, en laissant à chaque groupement son autonomie et sa liberté d'action politique en tout ce qui n'était pas l'objet de l'entente. Se fédérer, c'est faire l'union sur certains points communs, en vue d'un but déterminé, en réservant l'indépendance de chacun sur le reste. Nombre de groupes avaient adhéré avec empressement à la proposition. Sollicité des premiers, M. Piou répondit d'abord par des fins de non recevoir. Puis, en réponse à une démarche plus pressante de MM. de Ramel et de Lamarzelle, il envoya cette étrange lettre qu'on lit dans *La Croix* du 21 février 1909 :

Paris, le 7 décembre 1908.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer le procès-verbal de la réunion de ce jour du Comité directeur de l'*Action libérale populaire* : « Le Comité directeur de l'*Action libérale populaire*, saisi par son président d'une lettre de M. de Cathelineau dans laquelle celui-ci exprime le désir de voir l'A. L. P. entrer dans une Confédération de tous les groupes politiques défendant les idées catholiques, confirme sa décision précédente ; *déclare qu'elle ne peut entrer que dans une Fédération qui se placerait sur le terrain constitutionnel;*

» Affirme son désir de continuer les précédents de 1902 et de 1906, et de s'entendre avec tous les groupes d'opposition de gauche ou de droite pour les questions électorales. »

Veuillez agréer, etc.

Jacques Piou.

Et, à la suite, *La Croix* reproduisait une lettre rectificative adressée par M. Piou au *Gaulois*, où il disait :

> L'*Action libérale* n'a jamais, ni aux élections de 1902 ni à celles de 1906, subordonné son concours à l'acceptation par les impérialistes et les royalistes de l'étiquette républicaine. Loin d'exiger des candidats qu'ils montrent « patte blanche », elle ne leur a demandé, *sans s'inquiéter de savoir s'ils venaient de droite ou de gauche*, que de défendre sans réserve et sans faiblesse les libertés en péril, et surtout la liberté religieuse, la plus menacée et la plus précieuse de toutes...
>
> Ce que l'*Action libérale* a fait en 1902 et en 1906, elle le fera encore en 1910; la lettre de son Comité directeur le dit expressément.
>
> Ce qui y est dit aussi, c'est que toujours prête — comme elle le fait depuis dix ans — à joindre ses efforts à ceux de tous les catholiques pour la défense des intérêts communs, elle entend maintenir son organisation et son action politique sur le terrain constitutionnel. Il a été celui de l'Eglise à toutes les époques; il l'est encore aujourd'hui; cela lui suffit.
>
> Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.
>
> Jacques PIOU.

Il serait vraiment cruel d'insister sur le défaut de mémoire qui permet au président de l'*Action libérale* d'affirmer que, dans les élections précédentes, il ne s'est pas inquiété de savoir *si les candidats venaient de droite ou de gauche*. Mais on conviendra qu'en exprimant son intention de se comporter dans les élections de 1910 comme dans celles de 1906, il justifie les appréhensions de ceux qui se défient de son omnipotence.

Embarrassé d'avouer bonnement que l'*Action libérale* repousse tout concert avec ceux qui ne sont pas républicains, car c'est bien là ce que signifie sa réponse à M. de Cathelineau, M. Piou prend une formule complètement inintelligible pour qui parle de fédération, en disant que sa Ligue « ne peut entrer que dans une fédération qui se placerait sur le terrain constitutionnel ». Et comme pour corser l'imbroglio, le rédacteur en chef de *La Croix* écrit deux jours après (24 février) : « C'est lui demander d'abandonner le terrain constitutionnel que de lui demander de se fédérer avec les partis inconstitutionnels. » Ainsi, tandis que les promoteurs de l'entente commencent par assurer à l'*Action libérale* sa liberté politique ainsi qu'à tous les autres groupes, celle-ci répond : ma liberté n'est pas sauve si vous gardez la vôtre; et la seule manière de vous fédérer avec moi est d'accepter tout mon programme.

Devant ces prétentions exorbitantes, quelque peu exaspérantes pour le bon sens autant que pour l'indépendance légitime des autres groupes, quelle est l'attitude des principaux journaux de doctrine? *La Croix*, l'*Univers*, le *Peuple français* font un rempart à M. Piou. *La Croix* surtout se distingue par un zèle effréné. Son rédacteur en chef,

M. Bouvattier, son directeur, M. Feron-Vrau, tour à tour, s'engagent à fond (21 et 24 février 1909). Ils commentent copieusement, dans le premier de ces articles, les deux lettres de M. Piou citées plus haut, et formulent ainsi leurs conclusions : « *Le terrain constitutionnel est le seul qui ne soit d'aucun parti.* C'est précisément pour être toute à la défense religieuse qui nous unit, que l'*Action libérale* a adopté le terrain constitutionnel, *qui n'est pas un terrain de parti politique.* M. Piou fait plus que de motiver son refus d'entrer dans la fédération projetée par M. de Cathelineau, il motive de plus son inébranlable résolution de rester sur le terrain constitutionnel (qui donc s'y oppose?) et son motif est celui-ci : *ce terrain a été celui de l'Église à toutes les époques; il l'est encore aujourd'hui.* A l'appui de cette assertion suivent de longs extraits de l'Encyclique de Léon XIII sur le ralliement, qu'accompagne cette conclusion : « *L'Action libérale est donc bien sur le terrain constitutionnel enseigné par l'Église.* »

Ce serait à désespérer de la sincérité intellectuelle des catholiques français s'ils ne faisaient d'eux-mêmes justice des substitutions que *La Croix* se permet, et, en premier lieu, du stratagème par lequel on déguise le *terrain républicain*, le *loyalisme* constitutionnel dont se pique l'*Action libérale*, sous l'étiquette de *terrain constitutionnel*, qui ne dit rien de plus que la subordination sincère au régime établi dans tout l'exercice légitime du pouvoir.

L'ACTION LIBÉRALE ET LES DIRECTIONS DU SAINT-SIÈGE

Mais, pour masquer leur défaite, le président de l'*Action libérale*, et *La Croix* de concert avec lui, ou sous ses ordres, vont beaucoup plus loin et ne craignent pas de réveiller un autre sujet de discorde, en ramenant la question aussi usée que troublante du ralliement. Et, à ce propos, ils avancent deux choses également contestables, également inexactes.

En premier lieu, s'appuyant sur de longues citations de l'Encyclique de Léon XIII, ils affirment avec éclat que le *terrain constitutionnel*, au sens où l'entend et le pratique l'*Action libérale*, bien entendu, est *enseigné* par l'Eglise. Usant du même stratagème que plus haut, *La Croix* donne pour titre à son leader-article du 21 février « *Le terrain constitutionnel a été celui de l'Église à toutes les époques.* »

Sans se perdre dans une discussion désormais superflue, car nous ne nous flattons pas de vaincre le parti pris, on peut dire que cette proposition même condamne les interprétations des tenants de l'*Action libérale*. C'est vainement que, depuis 1892, on s'applique à identifier la doctrine et la pratique constantes de l'Eglise, rappelées par Léon XIII dans son Encyclique, avec ses instructions pratiques poussant les catholiques à se faire républicains afin d'obtenir une république catholique. La coïncidence de cet acte pontifical avec ces instructions renou-

velées plusieurs fois dans la suite et sous diverses formes, a bien pu favoriser cette confusion. Cette cause a été indiquée avec perspicacité par un théologien de premier ordre, M. le chanoine Gaudeau, dans un article que publia le *Soleil* du 1er février 1906. Après avoir observé qu'en fondant ces instructions ou cette direction politique sur le rappel de la doctrine et de la pratique constante de l'Eglise, on tombait dans un inconvénient d'incohérence s'il n'y avait pas entre elles de rapport essentiel, ou dans le péril d'exercer sur la conscience des catholiques une pression indue en s'appuyant sur ce prétendu rapport, il ajoutait ce raisonnement qui ruine par la base les prétentions de *La Croix* et de l'*Action libérale* .

Si l'adhésion formelle au régime était la conséquence logique et moralement obligatoire de la doctrine immuable rappelée par Léon XIII comme base de ses instructions sur l'indifférence de l'Eglise à l'égard de toutes les formes théoriques de gouvernement, voici trois conclusions inévitables :

1° Tous les Papes avant Léon XIII s'étaient trompés en ne tirant point des mêmes principes la même conséquence et en enseignant le contraire, c'est-à-dire en ne pressant point, par exemple, les sujets de Napoléon Ier de se faire bonapartistes, ni ceux de Louis-Philippe de se rallier à l'orléanisme.

2° L'indifférentisme politique serait alors une doctrine obligatoire pour tous les catholiques, puisqu'ils devraient comme catholiques, se rallier politiquement tour à tour, d'une manière positive et par une adhésion formelle, à tous les gouvernants de fait qui se succéderaient dans leur pays.

3° Alors, enfin, l'ingérence de Rome dans la politique de chaque pays, la pression immédiate du pouvoir spirituel sur l'opinion des catholiques et sur leur action politique serait chose normale, légitime, habituelle, et qui découlerait directement et logiquement de la doctrine catholique elle-même.

Ces conclusions sont graves, et je connais peu de théologiens, s'il en est, qui les oseraient signer. Et il n'est point de gouvernement avisé qui les voulût ratifier, car un tel pouvoir serait une arme terrible et à deux tranchants » (1).

Il y a plus encore. Non contents de plier l'enseignement doctrinal de Léon XIII aux intérêts particuliers de leur politique, *La Croix* et M. Piou ne se font pas scrupule de prétendre que ces prescriptions ainsi interprétées sont confirmées par son successeur et que Pie X, à son tour, maintient l'obligation du ralliement à la République. C'est évidemment là ce qu'ils entendent en ajoutant à l'envi : « Ce terrain a été celui de l'Eglise à toutes les époques; *il l'est encore aujourd'hui.* » Personne ne l'a pu comprendre autrement.

Assertion d'autant plus surprenante et plus audacieuse, que M. de Cathelineau affirme avoir administré à M. Piou la preuve des encouragements actifs donnés à son projet par quelques-uns des plus hauts personnages ecclésiastiques de France, parmi lesquels est, croyons-nous, le cardinal Luçon, archevêque de Reims, et par le Vatican

1. Je me permets de renvoyer le lecteur à mon livre : *Cas de conscience. Les catholiques français et la République*, chap. III. L'intervention pontificale de Léon XIII.

même. D'où il résulte que le reproche de négliger les directions du Saint-Siège, clairement insinué par M. Piou et par *La Croix* contre le projet d'entente catholique, se retourne contre eux avec l'aggravation de ce faux zèle.

On a vu précédemment avec quelle assurance ils font parler le Pape (1). Certes, c'était déjà un déplorable abus, même sous Léon XIII, de placer sous l'égide des directions pontificales, les inconséquences, les faiblesses, les erreurs et les procédés injustes qui caractérisent la politique de Ralliement; et il faut que celle-ci ait bien profondément chloroformisé l'opinion catholique, pour qu'elle ne se soit montrée ni émue ni surprise de voir ceux qui avaient toujours à la bouche les instructions de ce pape en faveur du régime établi, passer entièrement sous silence celles plus formelles encore et plus graves qui rappelaient aux enfants de l'Eglise le devoir de résister pour la défense de leurs droits, dénonçaient les faux prétextes de l'inertie et stigmatisaient leur mollesse. Mais c'est un abus moins tolérable encore, de répéter partout, encore aujourd'hui, qu'au point de vue de ces directions politiques, « il n'y a rien de changé ». Ici encore se retrouve la perpétuelle confusion entre la doctrine de l'Eglise et la politique de l'*Action libérale*, engendrée par les instructions qui semblaient donner l'une pour point de départ à l'autre. Il n'y a rien de changé dans l'une, il y quelque chose de changé par rapport à l'autre.

Pour mettre à nu le néant de telles affirmations, il n'est nullement besoin d'opposer un pape au précédent. Il suffit de constater que leur attitude est différente. Or, qui voudrait soutenir sérieusement qu'entre la ligne de conduite de Léon XIII et celle de Pie X il n'y a pas de différence à cet égard? Différence discrète, comme elle devait l'être nécessairement, mais différence claire, évidente. Elle se manifeste par les paroles de Pie X, elle se manifeste par son silence. Ce qu'il dit et ce qu'il ne dit pas accentue chaque jour, dans une note admirablement calme et sereine, le caractère de son action. Ce n'est pas mettre une opposition entre Léon XIII et son successeur, de constater que le génie du premier le disposait à user plus largement des ressources de la diplomatie et de la politique, tandis que Pie X semble se confier surtout en la force intérieure de l'action catholique.

C'est ici le lieu de rappeler et d'appliquer les paroles que le cardinal Lavigerie adressait, en termes durs et excessifs, au directeur de l'*Univers*, en le pressant d'entrer dans le mouvement du ralliement :

Laissez-moi, Monsieur, vous dire avec autant de sincérité que de tristesse, combien je m'afflige de voir l'*Univers* suivre une voie qui le sépare de N. S.-P. le Pape. Un journaliste ne peut être catholique qu'à la condition

---

1. *La Critique du Libéralisme* : Une parole du pape, n° du 1er décembre 1908.

de l'être avec le Pape et comme le Pape, non seulement dans les choses qui sont définies et par conséquent immuables, mais encore dans celles qui sont susceptibles d'interprétations et de changement dans les opinions, dans les jugements sur les personnes, dans la direction de la politique ecclésiastique. Chaque Pape est libre. Il peut, souvent même il doit ne pas ressembler à son prédécesseur, parce que les événements ont changé, et les devoirs avec eux.

Or, dans ces divergences naturelles et nécessaires, *c'est avec le Pape vivant que nous devons être,* parce que seul il a grâce pour diriger l'Eglise de Dieu dans les circonstances où la Providence l'a placé. Si nous sortons de là, le principe d'autorité n'est plus permanent dans l'Eglise; il n'y a plus pour les catholiques de centre toujours obligatoire; ils tombent dans l'esprit de division et de secte... *Qui non est mecum, contra me est. Qui non congregat mecum, spargit.* Cette sentence, je l'ai entendue prononcer contre vous dans une circonstance récente avec une netteté et une tristesse dont le souvenir m'effraie. Comment vos amis d'autrefois, même les plus dévoués, pourraient-ils hésiter entre vous et le Vicaire de Jésus-Christ? (1).

Et le Souverain Pontife Léon XIII lui-même, dans une lettre datée du 17 juin 1885, à Son Em. le cardinal Guibert disait

. Ceux qui, entre deux directions différentes, repoussent celle du présent pour s'en tenir au passé, ne font pas preuve d'obéissance envers l'Autorité qui a le droit et le devoir de les diriger, et ressemblent, sous quelques rapports, à ceux qui, après une condamnation, voudraient en appeler au futur concile ou à un Pape mieux informé.

Ce qu'il faut tenir sur ce point, c'est donc que, dans le gouvernement général de l'Eglise, en dehors des devoirs essentiels du ministère apostolique imposés à tous les Pontifes, il est libre à chacun d'eux de suivre la règle de conduite que, selon les temps et les autres circonstances, il juge la meilleure. En cela il est le seul juge, ayant sur ce point non seulement des lumières spéciales, mais encore la connaissance de la situation et des besoins généraux de la catholicité, d'après lesquels il convient que se règle sa sollicitude apostolique...

Or, le premier fait à relever, et qui devrait suffire à lui seul, est, qu'à l'encontre des manifestations si fréquentes sous le précédent pontificat, S. S. Pie X n'a pas prononcé en public une seule parole ouvertement favorable à la politique de ralliement. En outre, ceux qui se sont chargés sans mandat de le faire parler en ce sens ont été formellement désavoués.

Abstraction faite des hauts principes de morale sociale et politique enseignés par l'Eglise à toutes les époques et dont aucun régime particulier n'est en droit de se réclamer, autant les interventions de Léon XIII étaient multipliées et pressantes, autant les déclarations de Pie X sur ce point sont rares et réservées. Plus exactement, quand il parle, c'est dans le sens de la liberté des opinions et pour dégager le Saint-Siège.

J'ai donné ailleurs le récit détaillé d'une audience pontificale publié

1. Vicomte de Colleville, *Le cardinal Lavigerie*, chap. XI.

par M. Louis Dimier, au mois d'avril 1904 (1). Il précisait en ces termes le sens de la réponse qu'il reçut :

Sa Sainteté ne veut point du tout qu'on appelle une question de conscience, pour les catholiques de France, celle d'adhérer à la République. L'Eglise doit demander que dans les élections les catholiques votent sans dissidence, et tirent de leurs suffrages la plus grande somme contre leurs communs ennemis. Toute scission entre eux, d'où s'ensuive une dispersion de ces suffrages, est nécessairement réprouvée. Mais de savoir si le gouvernement restaurateur de l'ordre, celui que, devenus les maîtres, ils devront établir, doit être la République, Orléans, Bonaparte — Sa Sainteté prononça directement ces mots — c'est une chose où Rome n'a rien à dire, et qui ne regarde qu'eux seuls, catholiques et Français.

Il n'est aucun homme bien informé qui ne sache que ces dispositions du Saint-Siège se sont de plus en plus affermies. Je me souviens, pour ma part, du franc rire et du geste de parfaite indifférence avec lesquels S. S. Pie X, professant devant moi la même abstention, ajoutait : « On dira, si l'on veut, que le pape est royaliste ». Ces déclarations de M. Dimier ayant paru fort gênantes, un journaliste républicain se proposa de les faire démentir. La *Liberté* du 11 mai 1904 donne le récit détaillé d'une audience que M. Louis Latapie avait obtenue du cardinal Secrétaire d'Etat. Il en résultait que, selon la formule consacrée, « rien n'était changé » dans les directions politiques du Saint-Siège, et les assertions de M. Dimier se trouvaient ramenées à des propos sans signification ni valeur. Malheureusement pour l'auteur de cette habile démarche, ce fut sur lui-même que tomba le démenti, et de source officielle. Trois jours après, l'*Osservatore romano* du 14 mai 1904 insérait une note, reproduite par *La Croix* du 17, destinée à mettre les catholiques en garde contre des informations sans autorité, et se terminant par ces lignes : « Nous n'entendons pas apprécier la valeur des entretiens que le rédacteur de la *Liberté* rapporte avoir eus avec S. E. le cardinal Secrétaire d'Etat. Disons seulement que si le Saint-Père voulait faire des déclarations, il n'aurait recours, ni à des journalistes, ni à des interviews privées; *de plus, en ce qui concerne les paroles prêtées par M. Latapie à Mgr Merry del Va nous sommes en mesure d'affirmer que, en ce point, beaucoup de choses ont été changées.* »

D'autre part, le sens de l'entretien rapporté par M. Louis Dimier est entièrement conforme aux déclarations faites par un personnage ecclésiastique de Paris, dont l'autorité ne saurait être contestée par personne. M. l'abbé Odelin, vicaire général de Paris, au retour d'un pèlerinage conduit par lui à Rome, interrogé sur les intentions du Saint-Père, a parlé absolument dans le même sens. Son témoignage, tout aussi explicite, fut reproduit par la presse. N'est-il pas à croire que cette déclaration de M. l'abbé Odelin aurait été démentie si elle était inexacte?

1. *Cas de conscience. Les catholiques français et la République*, chap. X.

Ce qui m'a le plus frappé dans S. S. Pie X, c'est son merveilleux bon sens, la netteté de ses vues et sa parfaite connaissance des choses dont il parle. Entre la politique de Léon XIII et celle de Pie X, il y a certainement une différence, qui me paraît consister précisément en ce que Léon XIII faisait de la politique, et que Pie X n'en veut pas faire, et n'en fait pas...

L'union sur le terrain constitutionnel, Pie X la recommande, lui aussi, mais en des termes qui se prêtent malaisément aux exagérations intéressées. Voici ce qu'il m'a dit. Je garantis au moins le sens de ses paroles :

« Vous êtes royalistes, restez royalistes; vous êtes impérialistes, restez impérialistes; vous êtes républicains, restez républicains; mais royalistes, impérialistes ou républicains, si vous êtes catholiques, unissez-vous pour la défense de l'Eglise. »

Et le Pape, tout en parlant, illustrait son langage d'une sorte de graphique, par lequel il mettait, d'une manière plus tangible, le catholicisme et la défense religieuse en dehors et bien au-dessus de la politique et des intérêts de parti.

En somme, le Pape n'a cure des opinions politiques des catholiques français. De la doctrine dite du ralliement, il ne retient que la partie traditionnelle et théologique, par laquelle l'Eglise a toujours enseigné l'obéissance aux lois civiles, en tant qu'elles n'ont rien de contraire à la loi de Dieu.

Un peu plus tard, même tentative de faire parler le Pape en faveur du ralliement, même insuccès et même désaveu.

En février 1906, le *Gaulois* venait de publier une interwiew sensationnelle du Saint-Père, reproduite avec empressement par tous les journaux amis de l'*Action libérale*.

Le collaborateur du *Gaulois* disait qu'il avait eu un entretien avec le Saint-Père qui lui avait donné des conseils pour les catholiques français. Ce que, d'après lui, le Saint-Père nous demandait, c'était de faire « abnégation de nos préférences politiques » pour nous unir solidement pour la défense des intérêts religieux. On y lisait, à la suite de cette phrase, et de manière à faire converger là-dessus toute la force de l'insistance, que le Pape l'exigeait, qu'il l'exigeait comme Pape et comme Père. « Il faut que les Français obéissent. » Non point le sens de ces paroles, mais leur disposition, mais leur enchaînement, mais le choix et la suite des termes employés par le rédacteur du *Gaulois* présentait l'apparence d'une manœuvre républicaine. Sous couleur de recommander l'union, la conversation rapportée par le *Gaulois* semblait tendre à réveiller les vieilles divisions et même à en instituer de nouvelles ».

Or, dans le numéro du mardi 27 février de l'*Osservatore Romano*, l'interview du *Gaulois* se trouve enregistrée et résumée : elle y est précédée d'un titre significatif et d'une notule qui a la valeur d'un démenti.

Le titre est : *une prétendue interview*.

La notule est conçue en ces termes :

« Nous mettons nos lecteurs en garde contre la floraison d'interviews de correspondants avec le Saint-Père où se révèle la manie qui règne de faire du bruit (ou de se donner de l'importance) avec d'irrévérentes trouvailles sensationnelles (1). »

Lors du congrès catholique allemand, à Essen, en septembre 1906, le cardinal V. Vanutelli avait prononcé à la séance de clôture un discours dont certain passage, tel qu'il fut communiqué à la presse, souleva des polémiques. Il disait : « Ils (les catholiques allemands) sont grands aux yeux du Saint-Père, parce qu'ornés de tant de sagesse, ils écoutent volontiers la voix de leurs évêques et se soumettent à l'autorité de ceux-ci ainsi que du Saint-Siège dans toute leur conduite, qu'il s'agisse de la religion ou d'affaires civiles ou sociales. C'est pourquoi vous méritez cette louange de l'apôtre : Leur obéissance est partout connue. » Mais presque aussitôt se produisit la rectification. « En parlant de la soumission des catholiques allemands à l'autorité ecclésiastique dans les affaires civiles et sociales, le cardinal avait ajouté : « Pour autant qu'elles touchent à la religion : *quatenus religionem attingit.* » Et le Saint-Père, dans une lettre publique au cardinal Fischer, archevêque de Cologne, le 30 octobre, le félicitant du succès de l'Assemblée d'Essen, prenait soin de dire : « Non moins grande a été la satisfaction que nous avons éprouvée par suite de la promesse réitérée des catholiques allemands de vouloir suivre l'autorité du Siège apostolique en toutes choses religieuses. Bien que quelques-uns, qui ne connaissent pas la vérité, l'aient vivement contesté, cette obéissance laisse cependant à chacun, l'expérience quotidienne le démontre, une entière et complète liberté dans les choses qui ne concernent pas la religion. »

Ces faits sont assez éloquents par eux-mêmes. Quant au langage public de S. S. Pie X à l'égard de la France, il n'est pas moins réservé sur cette politique de ralliement que net dans l'affirmation de la pratique constante de l'Eglise et ferme dans celle des droits du Saint-Siège. Il disait dans l'allocution consistoriale du mois d'avril 1907 :

Au moyen de sophismes manifestes, ils s'efforcent à confondre les institutions, la forme établie du régime républicain avec l'athéisme, avec la

---

1. PARIGI. 25. — Un collaboratore del *Gaulois* dice che ha avuto un colloquio col Pontifice, il quala gli ha dato del consigil pei cattolici francesi. Cio che il Pontefice chiede lore è di fare il sacrificio delle loro preferenze politiche per unirsi solidamente nella difesa degli interesi della religione. Cio che esige da essi come Pontefice e come padre è l'obbedienza alle decisioni che prenderà ed si consigli che darà. Il Papa ha ripetuto, con crescente energia, queste parole : « Bisogna obbedire in Francia. »...

Mettiamo in guardia i nostri lettori contro la fioritura d'interviste di corrispondenti col Santo Padre, rivelando esse la smania che c'è di farsi largo con irriverenti trovate sensazionali.

guerre à outrance contre tout ce qui est divin; et cela, afin de pouvoir accuser d'ingérence illégitime toute intervention de Notre part dans les affaires religieuses du pays, intervention que Nous commande le devoir sacré de Notre charge. Ils espèrent, du même coup, arriver à faire croire au peuple que, quand Nous défendons les droits de l'Église, Nous Nous opposons au régime populaire; et cependant, ce régime, *Nous l'avons toujours accepté, toujours respecté*. Grâces en soient rendues à Dieu: une fois de plus s'est vérifiée cette parole : « Ils ont inventé des crimes; mais ils se sont épuisés dans leurs recherches profondes » (Ps. LXIII, 7) (1).

Il est temps de conclure. Pour être bref, nous relèverons seulement un contraste frappant entre le bruit qu'on s'efforce de faire autour de prétendues directions politiques de S. S. Pie X, ne reposant sur aucune parole de lui, et le froid accueil réservé, même par certains grands journaux catholiques, à ses discours solennels sur la situation religieuse et les devoirs qu'elle nous crée. A l'occasion des béatifications récentes, par exemple, le Saint-Père a fait entendre de magnifiques paroles. Nous étions habitués, du temps de Léon XIII, à ce que de tels discours, et même de moins frappants, fussent salués et commentés comme des événements de grande importance. Aujourd'hui ces enthousiasmes se sont refroidis sans qu'on s'explique pourquoi.

Nous avons cité précédemment une correspondance romaine où se reflète l'étonnement pénible qu'on ressent à Rome de cette réserve (1). Peu de jours après, 16 février, une note de la *Corrispondenza romana* le soulignait avec plus de force encore et plus d'autorité. A propos de l'attitude singulière des dits journaux dans l'affaire de la « Maison sociale », elle émet ces observations dont les termes, quelque peu voilés par ménagement, n'en confirment pas moins clairement ce que nous venons de dire. Ils méritent d'être pesés.

Le boycottage et le sabotage appliqués dans certains milieux à la Déclaration romaine ont été, vraiment, aussi déplorables qu'éloquents; car ils ont donné, pour ainsi dire, la carte topographique des influences, aveugles ou avisées, dont l'Œuvre visée par Rome jouit largement à Paris. *Malheureusement, cet incident n'est qu'un point saillant d'un système qui semble se répandre dans certaine presse française, où tout ce qui vient de Rome — depuis les discours du Pape et les actes du Saint-Siège jusqu'aux simples notes romaines — est soumis à un contrôle, qui rappelle un peu le fameux* caviar *de la censure russe, par son inspiration et par ses effets.*

Les lecteurs doivent quelquefois s'estimer heureux si quelque bribe en sort intacte et paraît dans un « coin de pénitence » des publications dont il s'agit. Rien que pour compléter objectivement ces informations, nous pourrions dire que l'aversion profonde de certains milieux, rien moins que blocards contre la *Corrispondenza Romana*, n'a pas d'autre base sérieuse que le fait que notre humble bulletin empêche pratiquement ledit *caviar* de fonctionner au grand complet. Certaines de nos constatations et de nos réflexions très objectives nous ont valu des haines, qui nous honorent de leur persistance, et qui ont

1. N° du 15 février. *Informations tendancieuses*, page 386.

même trempé dans maintes attaques ignobles à signature libérale ou blocarde, contre nous. Mais cela soit dit en passant et sans rancune seulement pour des points ni officiels ni officieux sur les *i* autorisés. Et si l'attitude déplorée cesse, nous serons les premiers à constater que tout est bien qui finit bien.

Les catholiques français ont donc mieux à faire que de chercher par des arguties et des sophismes peu dignes d'esprits sincères à tirer des actes ou du silence du Saint-Siège des arguments en faveur d'une politique à laquelle il veut rester étranger, tandis qu'il ne néglige aucune occasion de stimuler en eux l'énergie de convictions religieuses endormie depuis quinze ans par cette politique, et la résolution de les défendre avec intrépidité.

Emm. Barbier.

La Ligue patriotique des Françaises

La *Ligue patriotique des Françaises,* née d'une scission dans la *Ligue des Femmes françaises,* est l'organisation féminine de l'*Action libérale.*

Par une conséquence inévitable, elle en partage les faiblesses et les torts. On y retrouve le même désaccord entre les déclarations et les actes, les mêmes partialités, le même défaut de netteté dans les procédés et l'allure.

Comme l'*Action libérale,* elle prêche avec fracas l'union, mais à son profit exclusif, au profit d'une politique de parti, moins catholique que libérale, et, ainsi qu'elle, recourt aux plus habiles moyens pour représenter comme fauteurs de trouble et de division tous ceux qui n'entrent pas dans son jeu.

Loin de nous, certes, l'intention d'englober indistinctement dans cette critique tous les membres de cette association, car un grand nombre agissent avec un zèle aussi pur qu'admirable, ni de diminuer la valeur du grand bien qu'ils opèrent, et dont les plus hautes approbations sont la légitime récompense. Mais, ayant à faire ressortir les causes de division et d'impuissance qui paralysent l'action catholique, nous ne pouvons omettre de relever celles qui se rencontrent dans cette Ligue.

Quoi qu'en puissent dire ceux qui auraient intérêt à obtenir le silence, notre dessein est absolument affranchi de toute vue personnelle, exempt de tout sentiment d'animosité. C'est notre force. Si l'on demande ce qui nous pousse à parler, nous répondrons : c'est un besoin de vérité, c'est une passion de justice, exaspérés, qu'on pardonne cette expression, par l'indifférence ou l'aveuglement de l'es-

prit public, et la conviction que toute restauration des forces catholiques est subordonnée au respect absolu de ces grands principes.

Cette étude, comme toutes les nôtres, aura d'ailleurs un caractère purement objectif. Ce sont les faits qui parleront.

Il y a surtout deux choses dont la *Ligue patriotique des Françaises* se défend : l'inféodation à l'*Action libérale* et la participation à une action politique. Telles ont été cependant ses deux principales raisons d'être.

Ecoutons d'abord cette défense.

I. — BONNE ENTENTE ET SECOURS RÉCIPROQUE

Parmi les innombrables imprimés répandus par cette Ligue, une circulaire émanant du secrétariat central (Circ. 1-40) et ayant pour titre : *Qu'est-ce que la Ligue patriotique des Françaises?* donne les explications suivantes :

Se plaçant *exclusivement* sur le terrain de *défense religieuse et sociale*, la Ligue évite avec le plus grand soin de mêler la politique à sa propagande. Cherchant avant tout à faire *l'union* entre toutes les femmes chrétiennes, elle mentirait à sa raison d'être, si elle parlait et agissait au nom d'un parti quelconque. La Ligue n'a d'autres ennemis que les ennemis de la religion et de la patrie; elle a ou doit avoir pour amis, tous ceux qui, selon la belle parole de Pie X, veulent former en France le *parti de Dieu*.

Il suit de là que la Ligue n'exige de ses adhérentes ou de ses zélatrices aucun renoncement à leurs convictions, à leurs traditions, à leurs espérances. Toute femme ayant au cœur l'amour de l'Eglise et de la France peut et doit faire partie de la L. P. D. F. On ne lui demandera pas quel est son idéal (?) politique; on lui demandera seulement de travailler, en attendant le libérateur ou le remède espéré, à la conservation de la Foi dans les âmes. au bien moral des personnes sur lesquelles elle peut avoir quelque influence.

Ici se place une objection que l'on fait trop souvent aux membres de la Ligue. On leur dit : « Vous prétendez ne pas faire de politique, et vous êtes les auxiliaires de l'*Action libérale populaire*, association éminemment politique. Vous ne faites pas de politique et vous avez une caisse électorale, et vous soutenez tel candidat appartenant à tel parti!... N'est-ce pas là se mêler de politique?... »

Il y a là une *confusion fâcheuse* qu'il faut s'efforcer de dissiper. Répondons d'abord que la L. P. D. F. est alliée et non liée à l'Action libérale. Les deux œuvres, unies par ce qu'il y a de commun dans leur but, se prêtent un mutuel secours, mais leur action est parfaitement distincte. Complètement autonome, absolument indépendante dans son organisation et dans son fonctionnement, la L. P. D. F. n'est pas, comme on le prétend, placée sous la tutelle de l'A. L. P., dont elle tâche, il est vrai, en bien des cas, de seconder la propagande. Ce faisant, la Ligue est simplement logique avec son principe. En effet l'A. L. P., veut avant tout rendre à la France la paix et la liberté religieuses; si elle ne constitue pas, à proprement parler,

un parti catholique, c'est du moins un parti résolument favorable au catholicisme. Or, à ce titre et à ce titre seul, l'A. L. P. n'a-t-elle pas le droit de trouver une auxiliaire dévouée dans une association de Françaises, chrétiennes de cœur et de volonté?

Il y a plus. Cette alliance avec l'A. L. P. est presque partout d'un grand profit pour la Ligue. Les éloquents conférenciers, membres de l'A. L. P., apportent à la Ligue le plus précieux concours, et si elle a pu prendre en France une rapide extension, c'est, le plus souvent, en imitant l'A. L. P. dans sa manière de procéder pour obtenir des adhésions et fonder des groupements.

Bonne entente et secours réciproque, voilà à quoi se bornent les rapports de la L. P. D. F. et de l'A. L. P. Quant au programme politique de cette association, la Ligue n'a pas à s'en occuper et encore moins à le juger.

Le Comité de Saint-Germain-en-Laye, répandant le même tract avec quelques modifications adaptées à son milieu, ajoute après les derniers mots qu'on vient de lire :

Et maintenant, est-ce faire œuvre politique que d avoir une caisse électorale? Oui, si cette caisse était destinée à faciliter l'élection des représentants d'un parti quelconque, à l'exclusion de tous autres. Non, si comme il est de règle dans la Ligue, les fonds dont ses comités peuvent disposer vont, après enquête, à tout candidat, sous quelque drapeau qu'il marche, qui, ayant des chances suffisantes de succès, *s'engage formellement à défendre la religion* et la société contre les Francs-Maçons et les révolutionnaires. Un tel engagement pouvant être pris par des hommes d'opinions politiques très différentes, rien ne peut mieux prouver que la Ligue, *préoccupée uniquement du triomphe de la cause catholique*, tient à rester en dehors de la politique. Au reste, les élections ne sont pas pour elle un but, ce n'est qu'un moyen, un des mille moyens que peuvent employer les catholiques pour lutter contre les sectaires.

Cette déclaration est fort satisfaisante, mais elle a le défaut d'être en contradiction évidente avec les faits. Non seulement l'*Action libérale* à laquelle la *Ligue patriotique des Françaises* verse les fonds de sa caisse électorale et le quart de ceux qu'elle recueille pour ses œuvres, n'a jamais demandé à aucun candidat l'engagement de défendre la religion, mais l'une et l'autre Ligue ont combattu de concert des candidats franchement catholiques, parce qu'ils se refusaient à donner des garanties de loyalisme constitutionnel (1). Rien ne prouve mieux qu'on n'est pas « exclusivement préoccupé du triomphe de la cause catholique. »

Le caractère exclusif d'œuvre d'*action sociale catholique* dont la

---

1. L'*Action libérale* n'a pas reculé, par exemple, devant les moyens les moins honorables uniquement usités par des gens sans scrupules et acharnés contre un adversaire, pour faire échouer l'élection législative de Jules Delahaye, candidat *catholique avant tout* et désigné par le comité conservateur de Maine-et-Loire, jusqu'à amasser et colporter contre lui un dossier calomnieux, jusqu'à suborner ses porteurs de bulletins pour qu'ils ne les distribuent pas.

Ligue patriotique des Françaises s'est parée lors de son retentissant pèlerinage à Rome, l'an dernier, et auquel le Saint-Père a appliqué une approbation éclatante, ne laisserait pas que de rendre embarrassante l'explication de son passé, même tout récent, car il n'est pas toujours facile de supprimer les faits. Nous y reviendrons plus loin. Bornons-nous ici à livrer au lecteur un essai de justification, qui est un parfait spécimen d'explication ambiguë, au point que la vérité ne s'y trouve plus à l'aise. C'est tiré d'un bulletin qui s'intitule l'*Action catholique* et s'imprime aux bureaux de *La Croix du Nord* (mars 1908). On y lit sur le point en question :

La Ligue et la politique. — *La Ligue n'a jamais eu le dessein d'en faire.* Elle l'a moins encore, si possible, depuis que le Saint-Père et l'Archevêque l'ont félicitée de se tenir en dehors de ce terrain peu favorable à l'action féminine. Si ses membres, *à un moment donné,* ont prêté leur concours à l'*Action libérale populaire,* ce ne fut pas en la considérant comme une association politique, mais en voyant en elle *la grande association catholique* qui assumait la charge de défendre les libertés religieuses nécessaires. En cela, les Ligueuses remplissaient tout simplement leur devoir de bonnes chrétiennes et montraient, dans la crise que traversait la France, leur inaltérable dévouement à l'Eglise et au pays. Elles firent alors de la politique comme en font, sans s'en douter, toutes les mères, toutes les institutrices et tous les prêtres qui élèvent honnêtement et chrétiennement les enfants. Enfin, si les adhérentes de la Ligue ont recueilli des fonds pour les transmettre à l'A. L. P., ce ne fut encore que pour contribuer, comme toutes les bonnes Françaises, à la Caisse électorale. Elles n'auraient pas fait partie de la Ligue que, par un juste sentiment de leur devoir chrétien, elles auraient agi de la même façon.

Bonne entente et secours réciproque, voilà donc à quoi se borneraient les rapports de la *Ligue patriotique des Françaises* avec l'*Action libérale* Eh bien! non, c'est vraiment trop atténuer la réalité et faire prendre le change à l'opinion.

Rétablissons les faits.

II. — L'INFÉODATION

Il suffit de rappeler les origines de la Ligue. D'où est-elle sortie? Du refus de la *Ligue des Femmes françaises* de se mettre à la disposition de M. Piou.

La *Ligue des Femmes françaises* naquit à Lyon, en 1901, pour la défense de nos libertés catholiques. Créée pour cette cause sainte, elle faisait abstraction de toute opinion politique, et se donnait pour mission de soutenir tous les défenseurs de la religion, sans distinction de partis.

Au début, son principal moyen d'action avait été la concentration de fonds destinés aux élections législatives de 1902. L'appel de la

Ligue suscita de toutes parts de généreux dévouements. Fidèle à son principe, elle fit distribuer ces sommes aux candidats *catholiques* de tous les partis, à proportion du nombre d'adhérents que représentait leur groupe. M. Piou reçut pour sa part près d'un million, beaucoup plus que tous les autres ensemble. C'était de quoi répondre par avance à tous les reproches.

Il n'en fut pas satisfait, et commença par vouloir imposer à cette Ligue *catholique* son programme de politique républicaine. En outre, il demandait qu'elle voilât ses opinions franchement chrétiennes sous les formules d'un vague libéralisme.

La présidente générale de la Ligue, de qui l'auteur recueillit personnellement ce récit il y a deux ans, opposa et maintint un refus, résolue à conserver *son indépendance à l'égard des partis et son programme franchement catholique.*

M. Piou avait encore une autre exigence : les fonds de la Ligue seraient exclusivement réservés à l'*Action libérale.*

Se voyant repoussé dans ses tentatives, il essaya une dernière démarche auprès de la présidente d'honneur, l'amirale de Cuverville, et n'ayant pu vaincre non plus ses résistances, finit par s'écrier Puisqu'il en est ainsi, je vous briserai!

Et il se mit à l'œuvre.

Il commença à porter contre la Ligue, devant le Saint-Siège, ces injustes accusations de royalisme, que nous l'avons vu répéter à la veille des élections de 1906, toujours dans le but d'obtenir la remise intégrale des fonds (1).

Puis il fit des démarches près des Supérieurs d'un Ordre religieux illustre, pour avoir des quêteuses. Ceux-ci l'adressèrent à une association de femmes du monde vouées aux œuvres. De l'accord entre M. Piou, cet Ordre et cette association dont les adhérentes allaient diriger la scission, naquit la *Ligue patriotique des Françaises*, formée pour s'inféoder à l'*Action libérale* et à sa politique, en offrant à M. Piou tout ce que la *Ligue des Femmes françaises* lui avait refusé.

Le 22 mai 1902, les membres actifs de celle-ci, à Paris, furent convoqués à une réunion, où ils eurent la surprise d'apercevoir pas mal de visages inconnus. On prétexta des difficultés avec le Comité de Lyon, et le bureau annonça qu'on avait résolu de s'en séparer. Sa présidente, la baronne de Brigode, destinée à prendre la tête de la Ligue dissidente, fit connaître cette détermination prise sans accord avec la présidente générale, Mme la comtesse de Saint-Laurent, et en l'absence de la présidente d'honneur, l'amirale de Cuverville, et ajouta que la Ligue nouvelle, avec une modification du nom et

1. Voir plus haut, page 500.

tout en conservant son autonomie, allait s'affilier à l'*Action libérale* de M. Piou (1).

Le surlendemain, 24 mai, une nouvelle réunion avait lieu chez la baronne de Brigode, où se trouvaient encore toutes les militantes : les unes, fidèles à la *Ligue des Femmes françaises*, formaient la minorité; les autres, sous le nouveau nom de *Ligue patriotique des Françaises*, devenaient les auxiliaires de l'*Action libérale;* et, pour consacrer cette adoption, M. Piou était venu présider en personne cette réunion.

Ces faits ont eu trop de témoins pour être démentis. Mais, au surplus, comme le sage, en pareil cas, n'avance rien qu'il ne prouve, voici la circulaire de la nouvelle Ligue qui les confirme. Elle porte le nº 2 dans la collection, et a pour titre *Quelques mots d'explication*. Il fallait que la situation fût bien fausse, pour que des femmes n'aient pas trouvé moyen de la présenter moins gauchement, sans un peu de cette délicatesse et de cette bonne grâce qui leur servent à faire tout passer. Quant au vrai but de la scission, la peine même qu'on se donne pour le dissimuler ne fait que rendre l'aveu plus clair.

Le Comité de Paris de la Ligue des Femmes françaises, instruit par l'expérience de la campagne électorale, a compris les inconvénients de l'organisation première de la *Ligue des Femmes françaises*.

Un Comité local, composé de femmes aussi dévouées et actives qu'on le suppose, ne peut évidemment prétendre à la connaissance sérieuse des situations si variées de nos diverses provinces de France.

Il ne pourrait non plus trouver dans son sein des représentants en mesure à la fois de tout diriger et d'aller à travers le pays assurer la propagande.

N'était-il pas d'ailleurs tout au moins regrettable, en face du bloc organisé contre nos croyances et nos intérêts les plus chers, *de maintenir nos Comités des Femmes Françaises dans l'isolement des autres groupes d'action ; alors surtout que s'unir et se discipliner, pour ne rien perdre de leur force, s'impose à la conscience des persécutés ?* (2).

---

1. Par un étrange retour des choses, madame de Brigode, présidente de la *Ligue patriotique des Françaises*, devait elle-même être plus tard victime d'une manœuvre semblable. Sa direction ne répondant plus à ce que désirait l'aumônier-conseil, un conseil, réuni sans convocation régulière, décida son changement et le lui signifia avec une rare élégance et une liberté tout apostolique. Cette pièce, qui a passé ensuite de mains en mains, débutait ainsi : « 16 mai 1906. Chère Madame, Nous venons de prendre une grande détermination. Sachant qu'à maintes reprises, vous avez, ainsi que madame de V., manifesté le désir de ne plus vous occuper activement de la Ligue après les élections, le Conseil, en élisant un nouveau bureau, vous demande de vouloir bien accepter la présidence d'honneur de la Ligue. Nous espérons toutes, chère Madame, que vous resterez ainsi unie à notre œuvre, car, s'il y a eu entre nous des divergences de vues, d'où naissaient des difficultés constantes et graves, etc... »

Comme on s'explique, alors, de quelle importance il était que la décoration sollicitée de Rome par l'entremise de Mgr Montagnini ne fût pas accordée à Madame de Brigode, sans que la baronne Reille l'obtînt aussi!

2. Comme on avait bonne grâce, en pareille circonstance, à invoquer l'union et la discipline! Cependant c'était logique, puisqu'il ne devait plus y avoir d'union pour les catholiques que sous la discipline de M. Piou.

Ces raisons, entre autres, nous ont démontré qu'il était plus sage d'appuyer les efforts des divers Comités de Femmes françaises *sur un groupement d'hommes*; ceux-ci sauront résoudre les délicates questions qui peut-être nous diviseraient.

Le Comité de l'*Action libérale populaire*, où sont représentées toutes les régions de France, parut, mieux que tout autre groupe, offrir à nos Comités, avec un point d'appui et *une orientation sûre*, la hardiesse et l'élan qui jaillissent de l'union.

Son programme, qui garantit la liberté à nos croyances, le rôle considérable qu'elle a joué dans les dernières élections *nous ont décidées à nous entendre avec elle.*

Dans ce but, *renonçant à la vaine satisfaction de régler tout par nous seules*, nous avons, d'accord avec un grand nombre de femmes françaises, *résolu de nous allier à l'Action libérale populaire.* Cette *alliance*, qui n'est pas une *inféodation*, qui ne touche en rien ni à notre autonomie ni à notre vie propre, *nous permettra de faire passer avant les considérations personnelles les grands intérêts généraux du pays.* (Quelles insinuations !)

L'*Action libérale populaire* et la *Ligue patriotique des Françaises* sont donc *amies et alliées.* C'est tout, mais c'est assez pour se prêter à l'occasion un mutuel concours et doubler leurs forces.

Les Femmes de France, peuvent donc, *sans distinction de partis*, se grouper dans la L. P. D. F.

Si l'on nous disait que c'est ainsi nous effacer et passer au second rang, nous répondrions que c'est à nous, Femmes chrétiennes de France, à donner le conseil et l'exemple du renoncement comme de la générosité dans un ralliement de toutes nos énergies à la défense des intérêts les plus sacrés, non plus seulement menacés, mais déjà si profondément lésés.

Nous osons compter que toutes les Femmes chrétiennes de France, d'un seul élan et d'un seul cœur, s'uniront à la LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES.

On lit encore dans le tract nº 18, qui est de l'année suivante, 1903 :

Pourquoi sommes-nous si faibles en face de nos adversaires ? Uniquement parce que nous manquons d'*union*, de *cohésion*, de *discipline*, parce que nous ne sommes pas *organisés pour la lutte*, pour la défense de nos droits, parce que nous sommes trop apathiques... Sachons donc reconnaître les causes de notre faiblesse, chassons le découragement, secouons notre apathie, oublions nos lamentables divisions, unissons-nous enfin dans un suprême effort pour repousser le joug des sectaires. Le salut est encore possible, mais il faut que nous soyons parfaitement unis et disciplinés.

Seule, une association nationale puissamment organisée, rayonnant dans tout le pays et groupant autour d'elle tous les catholiques dévoués, pourra faire reculer la Franc-Maçonnerie, et l'empêcher d'accomplir son œuvre de destruction.

Cette association existe, elle se nomme l'*Action libérale populaire*, elle compte déjà, dans toutes les parties de la France, des milliers d'adhérents, parmi lesquels 80 députés et sénateurs.

Quoique de création récente, l'*Action libérale populaire* est une puissance dont le développement inquiète les francs-maçons...

Vous vous demandez sans doute, Mesdames, comment vous pourrez coopérer à cette grande œuvre dont vous comprenez maintenant la nécessité.

Vous pouvez coopérer de deux façons : par la parole et par le sacrifice.

Par la parole : en montrant à tous ceux qui vous entourent le péril qu menace l'Eglise et la France, *en les pressant de donner leur adhésion à l'Action Libérale Populaire et à la Ligue patriotique des Françaises.*

S'il était nécessaire d'ajouter quelque chose, nous nous bornerions à un simple détail. La circulaire en date du 6 juin 1902 qui annonçait aux adhérents de province l'annonce de la transformation portait en tête :

Ligue patriotique des Françaises. Comité de l'Action Libérale.

Et, depuis lors, jusqu'à l'époque actuelle, tous ses imprimés portent les deux noms réunis. Chacun le peut vérifier. Celui qui écrit ces lignes a reçu par erreur des bulletins de réabonnement à l'*Echo* de la Ligue, en 1907 et 1908, qui portent en tête : *Ligue patriotique des Françaises. Action libérale populaire.* On retrouve la même mention sur le titre du compte rendu du grand congrès tenu à Lourdes et à Pau en octobre 1907.

Réciproquement, j'ai sous les yeux une invitation émanant des Comités de l'*Action libérale* dans le XIVe arrondissement de Paris, pour la soirée du 19 février 1908, qui porte : *Action libérale populaire. Ligue patriotique des Françaises.*

Tout le monde avouera qu'une bonne entente aussi complète et une alliance aussi intime constituent une véritable et entière solidarité.

III. — LA POLITIQUE

Comment cette solidarité aurait-elle pu ne pas engager la *Ligue patriotique des Françaises* dans la politique de l'*Action libérale?*

Déployer tant de zèle pour recruter des adhérents et rallier tous les catholiques à M. Piou, n'était-ce pas déjà une efficace coopération? Mais cela n'eût suffi ni à l'attente de celui-ci ni à l'ardeur des ligueuses. La part prélevée en sa faveur sur l'argent qu'elles recueillent, sans parler de la caisse électorale, est une preuve non moins sensible de bonne entente et d'aide mutuelle. Cependant il fallait plus encore, et c'est à l'œuvre aussi que cette solidarité se fait connaître. Et aussitôt se retrouve la similitude de procédés.

En voici un premier exemple, relatif à l'organisation de la bonne presse. On sait, et nous aurons peut-être à le rappeler plus en détail, que, sous le prétexte de créer de bons journaux « dans les régions où la bonne presse n'existe pas », le plus clair des ressources recueillies a servi à supplanter, autant qu'on a pu, les journaux franchement catholiques, mais sans ferveur pour le ralliement, par des journaux de couleur indécise et libérale. Nulle part ces efforts n'ont été plus persévérants que dans la région de Toulouse, où la cause catho-

lique est admirablement servie par l'*Express du midi*, organe très important et qui était parvenu à se créer plusieurs feuilles filiales dans les départements voisins. Invité à ce propos, par le *Soleil*, à donner des explications claires sur le sens de cette expression « la bonne presse » qui remplissait toutes ses circulaires, le Comité de la *Ligue patriotique des Françaises* lui faisait cette réponse, insérée le 19 novembre 1903, qui ne laisse vraiment rien à désirer :

Un des caractères les plus essentiels de la *Ligue patriotique des Françaises* est de n'avoir aucune couleur politique. Par conséquent, elle ne peut montrer, en tant qu'association, ni prédilection ni éloignement pour un Idéal politique quelconque.

Nous voulons donc contribuer de tout notre pouvoir à la diffusion des journaux qui combattent la Franc-Maçonnerie et se font les champions de la vraie France, de la France restée fidèle à ses croyances et à ses traditions.

Entre ces journaux nous ne voulons faire d'autre distinction que celle que nécessiterait le genre de public auquel ils s'adressent plus particulièrement. Mais pour qu'ils aient droit à toutes nos sympathies, pour que nous cherchions à les répandre, il suffit qu'ils fassent la guerre aux mêmes adversaires que nous.

Mais, peu de temps après (26 janvier 1904), l'*Express du midi* relevant les manœuvres dont il avait à se plaindre, ajoutait à ce texte les réflexions suivantes :

Voilà par quelles déclarations, par quelle définition de la bonne presse, on attirait les *Femmes françaises* dans les rangs de la *Ligue patriotique*. Nous n'en suspecterons pas un seul instant la sincérité. *Mais alors pourquoi, sous la signature de membres du Comité de cette Ligue, lance-t-on des circulaires déclarant qu'un bon journal est nécessaire, autrement dit qu'à l'heure présente il n'en existe pas?* Qui expliquera cette contradiction?

Même attitude dans les questions électorales. On a vu la *Ligue patriotique des Françaises* soutenir plus ou moins officiellement, avec l'*Action libérale*, M. Caillaux, membre du méprisable Cabinet Waldeck-Rousseau et père de l'impôt sur le revenu, contre M. d'Allières, catholique déclaré; M. Millerand, autre compère de Waldeck-Rousseau, et, à son heure, chef du parti socialiste; M. Lebon, également ancien ministre du gouvernement anticlérical. Ensemble, les deux Ligues ont pris parti pour M. Labori, l'avocat de Dreyfus, anticlérical notoire, contre le comte de Cossé-Brissac qui s'affirmait hautement candidat catholique, mais dont les convictions monarchistes les offusquaient. Lorsque, plus tard, on exprimait aux femmes de la Ligue la surprise qu'une telle conduite avait causée, elles répondaient sans feinte : Que voulez-vous, nous avons fait ce qu'on nous a demandé. Effet naturel de la « bonne entente ».

Pour en venir à un fait récent, prenons l'élection législative partielle qui eut lieu en février 1908 dans l'arrondissement de Die.

M. Faure-Biguet, catholique de couleur non douteuse, se présente contre M. Archimbaud, radical protestant et franc-maçon. Mais M. Faure-Biguet dirige un journal bonapartiste. C'est un crime encore plus impardonnable. On le lui fit bien voir.

Il s'adresse au Comité général de l'*Action libérale* à Paris. On lui fait cette réponse : « L'*Action libérale* ne s'occupe pas des élections partielles, et, dans les élections générales de 1910, nous ne soutiendrons que les candidats *certains de passer* ». A la bonne heure, on sera sûr d'éviter ainsi de nouveaux désastres et de mettre sa responsabilité à couvert. Il sera toujours temps après la bataille, de s'attribuer les succès obtenus. C'est ainsi qu'après avoir déclaré, à la veille des élections municipales de 1908, qu'elle n'avait pas de mot d'ordre à donner et laissait chacun à son inspiration, l'*Action libérale* embouchait ensuite la trompette pour célébrer les victoires dues à sa tactique (1).

Elle s'occupe même si peu des élections partielles, que son comité départemental de Valence ayant inconsidéremment promis son concours à M. Faure-Biguet, celui de Paris, pour réparer cette fausse manœuvre, envoya des instructions contraires, et poussa le scrupule jusqu'à faire insérer une note dans le *Temps*, à la veille de l'élection, pour annoncer que l'*Action libérale* se *désintéressait* de celle-ci.

Parallèlement, M. Faure-Biguet s'étant adressé à la *Ligue patriotique des Françaises*, reçut de sa présidente la réponse que voici :

13 février 1908.

Monsieur,

La Ligue patriotique ne s'occupe jamais de soutenir directement les candidats. Lorsque des offrandes électorales lui sont confiées, *elle les remet à M. Piou dans le but de favoriser les élections catholiques* (2).

En ayant l'appui de l'Action libérale, c'est donc avoir celui de la Ligue.

Recevez, etc..

SAULT, baronne Reille.

Le candidat catholique après avoir reproduit cette lettre, raconte la suite de ses démarches :

Muni de la lettre du Comité de l'Action libérale de Valence, j'allai dans ma circonscription, mais le premier comité local auquel je m'adressai, me répondit nettement : « Nous avons ordre de ne pas vous soutenir, et cela vient de Paris. »

J'eus quelque étonnement, mais où à cet étonnement se mêla quelque tristesse, c'est lorsqu'on me montra une lettre de la *Ligue patriotique des françaises* défendant de me soutenir ! (3).

1. Voir l'*Action catholique française*, n° de juin 1908.

2. Le cas présent est un exemple frappant.

3. *Le Petit caporal*, 5 mars 1908.

La « bonne entente » entre les deux lignes est donc toujours aussi complète.

Mais ce fut principalement la Ligue-mère, celle des *Femmes françaises*, qui en éprouva la redoutable puissance.

Alors commença contre elle une campagne où l'on ne recula ni devant les moyens contraires à la morale qui régit ordinairement les relations humaines, ni devant les abus de l'autorité spirituelle et la violence faite aux consciences.

On vit alors, on voit encore les membres d'une association de personnes dont la vocation religieuse ne s'entoure de secret que pour se livrer avec plus de fruit à l'apostolat dans le monde, se constituer les apôtres et les agents les plus actifs d'une Ligue plus politique que religieuse, et faire servir leur situation à son succès. On les vit, de concert avec l'aumônier-conseil de la *Ligue patriotique* et, à son exemple, mettre tout en œuvre pour persuader aux adhérentes des *Femmes françaises* qu'il n'y avait aucune différence entre les deux œuvres, et que celle-ci n'avait plus d'existence (1).

On vit, on voyait encore récemment, certains membres d'un Ordre autrefois scrupuleusement confiné dans le ministère spirituel, prêcher la *Ligue patriotique* dans les retraites, et, par un incroyable abus, l'imposer comme directeurs de conscience. « Je suis avec vous de cœur, — écrivait une femme de Tours, à la présidente, Mme de Saint-Laurent, mais mon confesseur jésuite me défend de vous aider dans une œuvre si belle ». A notre connaissance, ce n'est pas là un cas isolé, « Ne me parlez jamais de la *Ligue des Femmes françaises,* — disait un autre Père à la vice-présidente de Paris, — ou nous nous brouillerons. »

On vit l'*Association catholique de la Jeunesse française* faire défense à ses conférenciers de prêter leur concours à la ligue des *Femmes françaises.*

En un mot, par des procédés les moins charitables, et même les moins délicats, on mit tout en œuvre pour la discréditer et faire croire à sa déchéance. On allait répétant partout que c'était *une ligue royaliste,* parce que indépendante de tout parti politique, elle respecte les sentiments personnels de ses membres et se refuse à pactiser avec des politiciennes en violentant la conscience des autres; *une ligue de rebelles,* parce qu'elle défend son indépendance, et parce que, soumise à ceux qui ont seuls des droits, elle n'a pas accepté la direction politique de M. Piou, et refuse de poser en principe l'adhésion explicite à la forme républicaine; *une confrérie pieuse,* parce qu'elle s'est

1. Est-ce tout à fait fortuitement qu'une information communiquée à l'*Osservatore Romano* du 18 février 1908, range la présidente des *Femmes françaises* parmi les conférencières de la *Ligue patriotique* et fait honneur à celle-ci de l'apostolat exercé par celle-là?

placée ouvertement sous l'étendard du Sacré-Cœur, que son action est un fruit de la prière et s'applique directement à l'apostolat chrétien; *un obstacle à l'union,* parce que Ligue-mère, et établie sur le terrain catholique, elle ne s'est pas prêtée à l'absorption par celles qui se sont séparés d'elle pour aller dans une voie différente; enfin on lui reproche *son action nulle,* parce qu'elle est moins tapageuse, moins réclamiste que d'autres.

Malgré tant de traverses, la *Ligue des Femmes françaises* a conservé ses cadres et fortifié son action. Laissant la politique aux associations qui en exercent le monopole, elle se tourne sans bruit vers les œuvres sociales de toute sorte, auxquelles ses membres s'appliquèrent selon le vrai esprit de l'Eglise. Elle en fut récompensée par cette précieuse approbation du Saint-Père :

> A nos bien-aimées Filles de la Ligue des FEMMES FRANÇAISES, qui a été fondée à Lyon et s'est répandue, en peu de temps, dans toute la France, dans le but très saint de conserver la foi par les écoles, la bonne presse, l'instruction des classes ouvrières et par bien d'autres œuvres de religion et de charité;
>
> Avec nos vives félicitations pour le bien qu'elles ont fait jusqu'à présent et pour celui qu'elles feront par la suite dans une sainte concorde;
>
> Et avec les vœux les plus ardents pour que Dieu les en récompense, en accordant toutes ses grâces à elles et à leur famille; et qu'il couronne leur charitable apostolat des plus éclatants succès;
>
> Nous accordons avec effusion de cœur la Bénédiction Apostolique.
>
> Du Vatican, le 5 janvier 1905.
>
> Pie PP. X.

Une conversion analogue, moins complète, moins franche aussi, assurément, s'est opérée dans la *Ligue patriotique* et dans l'*Action libérale*. Nous sommes témoins d'une évolution simultanée de l'une et de l'autre, qui est encore un phénomène curieux.

Maintenant que la nullité des campagnes électorales de M. Piou est devenue évidente à tous les yeux, lui-même fait la petite bouche sur son propre programme et met une autre cocarde à son chapeau. Lorsque l'été dernier, suivant le procédé désormais en usage pour se procurer un fonds de copie inépuisable, *La Croix* ouvrit une grande enquête sociale, elle reçut du président de l'*Action libérale* une réponse dont les premières lignes disaient :

> Le nom de notre association est *Action libérale populaire;* sa devise : *amélioration du sort des travailleurs.* Ce nom et cette devise disent son but. Bien des gens la considèrent comme une œuvre purement électorale, mais ils se trompent. Elle soutient sans doute ses amis aux élections, et, à défaut d'amis, fait voter pour les candidats les plus près d'elle. A cela se borne son rôle électoral. *Ce qu'elle poursuit surtout, c'est l'action sociale.*

Ainsi, l'*Action libérale* est surtout une œuvre d'action sociale. Son

programme est dans cette devise : Amélioration du sort des travailleurs. La politique n'est pour elle qu'une sorte de hors-d'œuvre, et l'on ne sait ce qui retient M. Piou de dire comme la *Ligue patriotique*. « L'*Action libérale* n'a jamais eu l'intention d'en faire ». Du moins elle s'en excuse presque.

Heureux ceux chez qui la fierté française n'éprouve aucune contrariété d'avoir à reconnaître pour chefs et à escorter par ordre avec enthousiasme des hommes qui traitent avec un tel enjouement le public et leur propre rôle.

Simultanément, la *Ligue patriotique* venait de se présenter officiellement au Saint-Siège comme *œuvre d'action sociale catholique*, dans son grand pèlerinage de 1908. C'était assurément le meilleur moyen d'obtenir l'approbation du Saint-Père.

Elle lui fut accordée avec effusion. Toutefois, on n'a pas assez remarqué la limitation évidemment calculée que S. S. Pie X y apporta. Le Pape approuvait sans restriction *le programme d'action sociale catholique dont on venait de lui faire l'exposé.* Ce qui est en dehors de ce programme est donc en dehors de l'approbation, et il serait difficile de prétendre que tout ce que nous avons rapporté rentre naturellement dans ce cadre. Tout au contraire, le Saint-Père semble bien avoir pris ses précautions contre les interprétations abusives.

Cela ne les a pas empêchées de se produire aussitôt. Le texte authentique de ses paroles, revêtu de sa signature, et que nous empruntons à la *Semaine religieuse* de Paris (11 avril 1908) est celui-ci : « Je confirme de tout cœur la lettre que vous a adressée, en septembre dernier, Son Em. le Cardinal Raphaël Merry del Val, Secrétaire d'Etat, c'est-à-dire que je donne ma *pleine et illimitée* approbation à ce que vous faites *suivant l'exposé de votre magnifique programme d'action sociale catholique* ». On a supprimé la restriction et il ne reste plus qu'une approbation illimitée pour tout ce que fait la Ligue.

Une note destinée à prévenir l'opinion et communiquée aux journaux, reproduite par *La Croix*, l'*Univers*, la *Libre Parole*, etc... et par nombre de Semaines religieuses était ainsi conçue :

Le Saint-Père, pour montrer l'intérêt qu'il porte à la *Ligue patriotique des Françaises*, vient d'authentiquer par sa signature la traduction française de son magnifique discours à la délégation de la Ligue, qui sera publié.

Sa Sainteté y confirme *son approbation pleine et illimitée de la Ligue.*

Le Saint-Père vient d'y ajouter une nouvelle faveur, en accordant, à la demande du R. P. Pupey-Girard, aumônier-conseil de la Ligue, une indulgence de trois cents jours, applicable aux âmes du purgatoire, « pour tout acte d'apostolat accompli sous quelque forme que ce soit, pour la Ligue ou au nom de la Ligue ».

C'est la consécration formulée dans le bref du « *Caractère éminemment apostolique* » *de cette œuvre d'action sociale catholique*.

Et, à Rome même, pendant les derniers jours du pèlerinage, dans les pieuses allocutions adressées aux ligueuses, on les félicitait d'avoir reçu l'approbation pleine et illimitée du Saint-Père pour le passé, le présent et l'avenir. Il reste seulement à espérer que leur rectitude naturelle les préservera de croire que chaque fait du genre que nous avons rapporté leur vaut des indulgences.

La transformation officielle de la *Ligue patriotique* en ligue *d'action sociale catholique* devrait d'ailleurs être un heureux présage.

Les règles de cette action si nettement posées par les souverains pontifes, surtout la défense de faire servir l'action populaire chrétienne à une action politique, préviendront sans doute la continuation de faits regrettables. On ne verra donc pas la *Ligue patriotique* imiter inversement les errements du *Sillon*. Longtemps le *Sillon* avait couvert son action politique du nom d'action sociale catholique, avant de le rejeter comme un masque devenu inutile. Il ne faudrait pas que la *Ligue patriotique* se parât aujourd'hui du même titre, pour continuer de servir activement, quoique avec d'habiles réserves, la politique de ralliement, moins catholique que républicaine.

Emm. Barbier.

L'AFFAIRE DE LA MAISON SOCIALE

Tout est sujet d'étonnement dans cette affaire de la Maison sociale, car tout y marche au rebours de sa voie naturelle, j'entends du côté des demandeurs et de leurs partisans.

I. — La Maison sociale. — Elle est, disent ses statuts, une association ayant pour but l'éducation et l'assistance sociales. Définition un peu vague, ainsi commentée dans les publications de l'Œuvre : « La vie moderne ne peut se constituer de familles isolées (?) et elle a trop souffert de la séparation antichrétienne des classes; les milieux sociaux différents ont besoin de se connaître, de se pénétrer mutuellement pour préparer la rénovation sociale. Il faut qu'une société vraie et vivante prenne conscience d'elle-même (?), qu'elle sache quels éléments la constituent : riches, pauvres et aussi ceux qui ne sont ni riches, ni pauvres, ces classes moyennes, humble bourgeoisie qui s'ébauche ou élite ouvrière qui s'affirme, parmi lesquelles se recrutent les dirigeants de demain; travailleurs manuels, travailleurs intellectuels, homme et femmes jouissant de loisirs qu'ils se sentent tenus de consacrer à leur prochain; à la Maison sociale

ces éléments se rencontrent, se connaissent, s'apprécient dans des rapports journaliers comme dans une action commune (1). »

Les premières relations se nouent autour de l'enfant qui trouve aux garderies scolaires un refuge contre les dangers moraux et matériels de la rue. Paris compte six établissements de ce genre. Travail des jeunes filles, écoles ménagères, colonies de vacances, assistance et visite des malades, clinique, etc.. occupent le dévouement des membres de l'œuvre. On distingue parmi eux les *Résidentes*, phalange de femmes qui donnent leur vie au peuple des faubourgs, et sont l'âme de la maison (la maison sociale, a dit sa fondatrice, Mlle Le Fer de La Motte, ce sont les cœurs des Résidentes), et les *Auxiliaires* ne donnant à la Maison sociale que quelques heures de leur temps, mais étroitement associées à l'action des Résidentes.

L'œuvre possède plusieurs maisons en province. Celle des Fougères, près de Bolbec, était le berceau et centre de la fondation; mais ce foyer pétillant d'activité et de bruits joyeux vient de s'éteindre sous l'orage.

Une stricte neutralité religieuse est la loi de cette œuvre où se dépensent des dévouements admirables. Pas un emblème pieux dans les salles, pas une mention de Dieu dans les statuts et les publications, abstention complète de prosélytisme dans les rapports. La Maison sociale, avec ses puissantes ressources, réalise un des plus grands efforts tentés en ce moment pour renouveler les procédés d'évangélisation et accomplir l'œuvre de l'Eglise à peu près sans elle et par des moyens qui lui étaient inconnus jusqu'ici. Sciemment ou non, elle travaille à cette laïcisation du catholicisme grâce à laquelle une certaine école modernisante se flatte de rétablir le règne de Dieu sans en parler. Jésus-Christ, les apôtres et l'Eglise n'avaient pas la bonne méthode, et si l'apôtre des nations reparaissait aujourd'hui en se glorifiant encore de ne connaître que Jésus-Christ crucifié, on lui montrerait que c'est une maladresse.

LE PROCÈS. — Il faudrait dire les procès. Car il y en a deux d'engagés, l'un au civil, et l'autre en cour de Rome, sans parler d'un troisième qui doit suivre, car, on annonce des poursuites judiciaires contre la Maison sociale, après le règlement de l'affaire Bassot.

Tous ces tristes débats tournent autour de la fondatrice et directrice des Maisons sociales, Mlle Le Fer de La Motte. Cette personne entrée d'abord chez les Filles de Marie qui, peu après, l'évincèrent, prit ensuite l'habit des oratoriennes. Mais les oratoriens à leur tour protestent que la maison dirigée par elle n'était qu'un simulacre de communauté, où manquaient les trois vœux constitutifs de l'état religieux.

1. La Maison Sociale par Mlle de Gourlet. *Bulletin de la Semaine*, 18 novembre 1908.

Un fait incontestable est l'étrange et extraordinaire séduction exercée par Mlle Le Fer de La Motte sur ses adhérentes. Les dépositions de plusieurs d'entre elles au procès en ont suffisamment fait connaître les dangers. C'est pour y soustraire leur fille que les parents de Mlle Bassot, en désespoir de cause, la firent enlever de la maison de Rueil. Cet incident dramatisé par les résistances et l'évasion de cette jeune fille, avaient vivement soulevé l'opinion. Les mêmes influences catholiques qui, depuis, ont tenu et tiennent encore en échec l'autorité du Saint-Siège, en étouffant dans la presse religieuse les échos que ses déclarations auraient dû éveiller, et en inspirant dans les milieux les plus chrétiens une sympathie presque passionnée pour le personnage au moins douteux de Mlle Le Fer de La Motte, tournèrent l'opinion contre de malheureux parents, coupables de n'avoir pu se résigner à se voir arracher leur enfant et à la savoir livrée à des suggestions pervertissantes.

Assurément, la violence faite par eux à leur fille majeure est en soi un acte délictueux. Mais les débats qui ont eu lieu ne permettent pas de méconnaître qu'il était excusable. C'est, en effet, après avoir épuisé tous les moyens de persuasion envers leur enfant; après avoir soutenu contre sa séductrice une lutte tantôt courtoise, tantôt violente, au cours de laquelle celle-ci fit enlever Mlle Bassot de chez ses parents par un des jeunes gens de la Maison sociale; après avoir inutilement et à plusieurs reprises, depuis plus d'un an, sollicité l'intervention de l'autorité diocésaine de Paris et menacé de poursuites devant le Saint-Office, qu'ils se décidèrent à cette mesure extralégale. Quel est le père soucieux de l'âme et de l'honneur de sa fille, quelle est la mère, qui leur en feraient un crime?

Et ce ne sont pas le général Bassot et sa femme qui plaident aujourd'hui contre Mlle Le Fer et contre la Maison sociale. C'est la fille qui, soutenue par celle qui la domine absolument et par tout le parti rangé autour d'elle, poursuit en justice son père et sa mère pour ce fait d'enlèvement. C'est là le premier scandale de cette scandaleuse affaire.

Quel que soit, en effet, le tort légal qu'elle leur reproche, quel que soit même son droit d'assurer l'indépendance de sa vie, et en supposant contre toute vérité démontrée leurs craintes fausses, il y a une limite devant laquelle un enfant dont le cœur n'est pas dénaturé s'arrête, c'est le seuil du prétoire. Une fille ne traîne pas au tribunal son père et sa mère, surtout quand ils sont uniquement coupables d'être trop soucieux de sa sécurité.

Ce trait seul suffirait à convaincre l'opinion de l'envoûtement dont Mlle Bassot se défend avec toute son énergie. Il est rendu encore bien plus significatif par certaines circonstances. Suppliée d'éviter à ses parents cet affront cruel, Mlle Bassot y a mis impitoyablement cette

condition qu'elle avait déjà posée à toute reprise de relations avec eux, la signature d'un acte par lequel ils devaient dire : « Tous les renseignements recueillis sur la Maison sociale permettent de reconnaître la *parfaite honorabilité* des personnes qui la dirigent et l'administrent, ainsi que l'élévation du but désintéressé qu'elles poursuivent. » C'est pour avoir refusé d'accorder contre les révoltes de leur honnêteté ce brevet honorable à la Maison sociale, que M. et Mme Bassot se sont vus cités par leur fille. En allant jusqu'à cet excès, celle-ci a montré qu'il fallait prendre rigoureusement au pied de la lettre ce mot qu'elle aurait dû épargnér à ses parents : « En m'enlevant à mère Mercédès, vous me séparez de ce que j'ai de plus cher au monde. » Cependant, de deux choses l'une, ou Mlle Bassot, en exerçant ces poursuites contre son père et sa mère, agissait sous l'empire et l'attrait d'une vocation supérieure, ou elle s'appuyait seulement sur son droit naturel. Or, il n'est pas d'autorité spirituelle qui eût ratifié une vocation à ce prix, et tous les droits naturels s'inclinaient devant le respect filial.

Quant à Mlle Le Fer de La Motte (mère Mercédès) et à la coterie puissante qui ont soutenu l'obstination de cette jeune fille, elles ont un tort de vouloir en imposer à l'opinion par un audacieux bluff judiciaire, comme elles avaient semblé braver l'orage malgré l'éclatant désaveu du Saint-Siège, en déclarant à la fin de leur assemblée générale : Quoi qu'il arrive, l'avenir de la Maison sociale est assuré. On n'avait pas prévu en quelle posture allaient la mettre les débats.

Les Révélations du procès. — Les parents de Mlle Bassot ont été naturellement amenés à produire ou à provoquer les témoignages capables de justifier leur appréciation sur les dangers de la Maison sociale. Or, deux autres familles s'étaient *jointes à eux* pour les dénoncer. M. Girault, modeste fonctionnaire à Bolbec, défendait ses deux filles contre les séductions de Mlle Le Fer; le Père Reilly effrayé de l'état où elles avaient réduit sa sœur et comprenant ce que cette pseudo-direction religieuse cachait de périls et de scandales, s'était uni à eux, et une volonté supérieure l'empêcha seule de poursuivre son action. De divers côtés, par un enchaînement inévitable, allaient surgir des évidences accablantes.

Elles montrent en Mlle Le Fer de La Motte, dite sœur ou mère Mercédès, une personne qui, sortie de la vie religieuse, exerce cependant sur un groupe important de personnes, jeunes filles et jeunes gens, une autorité spirituelle, et s'attribue des prérogatives qui sont le propre d'une supérieure de communauté, mais avec des abus également réprouvés par le droit canonique et par la saine morale. Autorité despotique, exigeant l'abdication de toute volonté propre, l'abandon à elle-même de toute responsabilité, exigeant des engagements

pour la vie et confirmant ces engagements par une formule de donation ou de consécration composée par elle.

Elle se donne la mission de régénérer l'Eglise et de la ramener à la ferveur des temps apostoliques, appelant pour cela dans son œuvre jeunes gens et jeunes filles, voulant le rapprochement des sexes, prétendant faire fleurir une virginité nouvelle dans l'amour de pure amitié, et, tout en prétendant conduire au plus haut degré de l'amour divin, favorisant un dangereux sensualisme.

Mysticisme et sensualisme également exaltés, ayant pour centre une fusion de l'un et de l'autre en sa propre personne s'offrant comme l'union vivante de la nature et de la grâce divine, telle en effet se révèle cette direction.

La correspondance de Mlle Bassot avec ladite sœur Mercédès en témoigne presque à chaque ligne.

Les extraits qui en ont été livrés au public ne permettent aucun doute sur l'aberration à laquelle l'influence de Mlle Le Fer de La Motte entraînait ces malheureuses personnes. D'une part, elle y est qualifiée de « reine des vierges ». Mlle Bassot ne voit dans sa première communion qu'une première rencontre de son âme avec la grâce, mais en Mlle Le Fer de La Motte elle trouve la grâce plénière, etc... D'autre part, elle écrit : « Jésus me dit votre amour infini auquel il fait si bon s'abandonner. Votre caresse est si douce et si profonde que vous possédez le corps et l'âme », etc... Et ces épanchements se terminent, paraît-il, par des formules d'affection vraiment maladive.

Mlle Le Fer de La Motte et ses partisans ont répété partout que ces lettres avaient été truquées et constituaient des faux. Mais les originaux existent entre les mains du général Bassot. Et plaise à Dieu que la suite des débats ne nous en ménage pas une connaissance plus détaillée.

D'ailleurs, il suffit de comparer les lettres de Mlle Bassot à sœur Mercédès avec les lettres adressées par celle-ci à l'une de ses anciennes filles, Mlle Duhem, et non contestées, pour reconnaître que les sentiments exprimés par Mlle Bassot reflètent exactement les suggestions de ladite sœur.

Bornons-nous à ce spécimen : « Vous êtes et vous resterez ma première fille et ma première fille comme je l'avais rêvée, c'est-à-dire absolument capable de disparaître totalement d'elle-même par la confiance en moi, moyen de Dieu.. mais, comme Dominique, en saluant la théologie, je mets l'amour avant la connaissance; seulement, je sais que c'est une grâce spéciale *à constater*, non un enseignement à répandre... You you you.. Dans ma robe se cache mon Dominique, tant aimé de sa mère-Jésus, pour qu'il soit bon comme Jésus... » Et encore : Je blottis, caresse et aime Dominique de Jésus, de qui moi

toute seule je pouvais être le Jésus-mère... Saint Jean sur son cœur, Madeleine à ses pieds, Marie sa mère, ne valent-ils pas tous les moines du monde? C'est nous, cela, l'Evangile, relisez-le. »

On a voulu chercher un rapprochement sous ce rapport entre Mlle Le Fer et les grands mystiques. Le *Siècle* qui accable la Maison sociale sous le poids de sa sympathie « cette œuvre d'un caractère religieux, d'une apparence laïque, et qui prend de cette ambiguïté même une force et une souplesse singulières » (24 mars), dit aussi dans le même article : « J'en demande pardon au vicaire de Saint-Thomas d'Aquin, mais sainte Thérèse est une mademoiselle Le Fer de La Motte qui a réussi et pour qui *la religion n'a été que* la soupape de désirs charnels exaspérés... Cette exaltation sensuelle se retouve dans les litanies et dans les cantiques, et saint François d'Assise, saint Antoine de Padoue, saint Bonaventure, les pères Nieremberg, Chevalier ou Lansperge, pour ne citer que ceux-là, ont laissé des écrits qui n'ont rien à envier à la chaude correspondance de Mlle Le Fer de La Motte. »

Laissons le soin de la réponse aux *Nouvelles*, peu suspectes de cléricalisme : « On a comparé à sainte Thérèse cette étrange figure de l'ancienne supérieure des Dames de l'Oratoire, que ces pénibles débats ont si singulièrement mis en lumière. *Parallèle à peine bon pour M. Homais!* Il faut tout ignorer de l'ardeur mystique de la vierge d'Avila et de la politique insinuante de Mère Mercédès de Jésus, pour infliger cet affront gratuit à la réformatrice du Carmel ». M. l'abbé Périès a répondu d'un mot : l'amour de sainte Thérèse, s'adressait à *Dieu*; celui de Mlle Le Fer s'adresse à des femmes.

Le rôle de M. l'abbé Périès. — L'introduction des lettres de Mlle Duhem au procès et la déposition faite par M. l'abbé Périès ont attiré sur lui la vive animosité de tous les amis de la Maison sociale.

M. l'abbé Périès, actuellement second vicaire de l'église Saint-Thomas d'Aquin, à Paris, a une solide réputation de canoniste et de théologien. Appelé à l'Université de Washington comme professeur de droit canon, il fut un des plus courageux défenseurs de la saine doctrine contre les erreurs de l'américanisme, dont la condamnation est due pour une bonne part à ses travaux. Quand il revint en France, ce fut avec une très chaude recommandation du cardinal Satolli, délégué du Saint-Siège, appelant sur lui toute la faveur du cardinal Richard.

Consulté successivement par tous les plaignants, comme canoniste, c'est à ce seul titre qu'il a agi. L'importance que son rôle a prise découle naturellement de la nature identique des éléments du procès, au civil et en cour de Rome. Les lettres de Mlle Bassot lui révélèrent d'abord cet illuminisme qui est le fond de la direction de sœur Mer-

cédès. Mais l'étude plus complète des documents lui fit découvrir quelque chose de plus grave et sentir qu'il devenait nécessaire d'avertir immédiatement l'autorité ecclésiastique compétente, parce que cette personne qui prétend n'être qu'à la tête d'une œuvre laïque, affectait en tout le rôle d'une Supérieure religieuse dans l'Eglise, sans que cette autorité eût été reconnue par ses représentants.

Il vit de plus que cette femme exerçait sur les personnes de son milieu un empire extraordinaire que n'admettent pas les règles religieuses; qu'entourée de femmes revêtues de l'habit religieux, elle avait avec elles des rapports d'affection inusités; qu'elle s'attribuait une sorte d'apostolat masculin inadmissible au point de vue religieux. Enfin sa façon de se donner pour une émanation ou une représentation de la Divinité constituait un de ces cas bien connus des moralistes et des médecins, rappelant ce que se passe actuellement en Pologne, et ce qu'on retrouve dans l'histoire de certaines sectes religieuses.

M. l'abbé Périès estima sans hésiter, c'est son honneur, qu'il avait pour devoir de prêter son concours aux familles lésées, à titre de conseiller ecclésiastique, et de les assister dans leurs démarches auprès de l'autorité religieuse, jusqu'à ses plus hauts degrés, pour obtenir son intervention. Mais, en même temps, il se dit que, comme prêtre, il avait aussi le devoir d'avertir hautement de ce qui se passait, et du danger qu'il y avait à ce que cet état extraordinaire, intolérable tant au point de vue religieux, qu'au point de vue social et à celui de la simple honnêteté venant à la connaissance du public, on pût confondre cette mascarade de couvent avec une vraie communauté religieuse et croire que de pareils faits sont tolérés par l'Eglise.

Il mit à agir une énergie persévérante, en dépit des difficultés, en dépit des obstacles, en dépit même des menaces et d'une pression qui s'exerçait de toutes parts. La déclaration retentissante du Saint-Office qui a dégagé l'Eglise de toute solidarité avec l'œuvre de Mlle Le Fer est due à ses efforts pour éclairer le Saint-Siège. M. l'abbé Périès a rendu cette fois encore à la cause catholique un service des plus signalés.

Quelques-uns ont paru quelque peu surpris de son apparition dans les débats civils. Mais l'enchaînement des circonstances la rendait inévitable, quoique, jusqu'à la dernière heure, M. l'abbé Périès se soit défendu, par l'intermédiaire de son avocat et de son avoué, d'y figurer. Son appréciation était du premier intérêt dans la cause; et lorsque le général Bassot, pour vaincre toute résistance, prit le parti de le faire citer, il ne lui restait plus qu'à remplir cette autre tâche en conscience, puisqu'il y était invité par ceux-là seuls qui auraient pu lui lier la langue.

On a cherché aussi à le discréditer en lui reprochant d'avoir versé

aux débats civils les lettres que Mlle Duhem lui aurait confiées uniquement pour être portées à Rome. Ce n'est là qu'une manœuvre de la partie adverse. D'une part, la correspondance de Mlle Duhem avec M. l'abbé Périès et les familles plaignantes établit qu'elle avait donné ces lettres pour servir généralement à la cause de celles-ci, et qu'elle s'associait à *toute leur action*. Plus tard, sous l'empire de puissantes influences, Mlle Duhem revint sur ses premières dispositions et s'opposa à la communication de ces pièces. Mais déjà le juge d'instruction les connaissait, et M. l'abbé Périès, interrogé par lui avant de connaître le changement d'avis de Mlle Duhem, dut supposer qu'elles avaient été livrées avec son assentiment.

D'autre part, la présence de ces lettres entre les mains du général Bassot s'explique *par ce fait que M. l'abbé Périès a pu légitimement*, dans la première période, recourir à lui pour les copier, puisqu'à cette époque les intérêts étaient communs, et que, chargé ensuite de porter ces lettres à Rome, le général y reçut en haut lieu le conseil de ne point se dessaisir des originaux. Voilà comment ils en sont revenus. C'est le général Bassot qui en a fait la communication, et il a déclaré en prendre toute la responsabilité. M. l'abbé Périès fit à cet égard toutes ses *réserves, quand il connut l'opposition de Mlle Duhem*, et l'indiscrétion n'est que le résultat presque inévitable de la complexité des circonstances.

Plus les faits et gestes de Mlle Le Fer de La Motte seront divulgués dans le détail, et nous ne sommes malheureusement qu'au début de ce scandale, plus la conduite de M. l'abbé Périès apparaîtra sage et avisée, mieux on comprendra ce qu'il a fait pour la cause de l'Eglise, au péril de ses intérêts propres.

Et l'obstination de ses contradicteurs à couvrir la personnalité si compromettante de sœur Mercédès, en plaçant les intérêts d'une œuvre *qui devait rester hors de cause* au-dessus de la conduite que leur traçait le Saint-Siège, n'aura pour résultat que d'associer la Maison sociale à une responsabilité que tout le monde eût désiré lui épargner, malgré ses défectuosités.

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

DELENDA CARTHAGO

Entre deux confessions discordantes, mais ayant un patrimoine commun de vérités, comme le catholicisme et le protestantisme orthodoxe, la neutralité scolaire se peut concevoir. Elle ne sera point inconciliable avec le respect positif de l'une et de l'autre, si l'ensei-

gnement admet ces vérités également reconnues par tous leurs adhérents, Dieu, l'âme, la Révélation, la Bible, Jésus-Christ. En outre, dans cette hypothèse, non seulement une telle neutralité n'est pas opposée à la loi naturelle qui donne pour base à tout enseignement la croyance en Dieu, la reconnaissance de sa souveraineté et la profession de la loi morale, mais celle-ci se trouvera appuyée sur le fondement nécessaire du christianisme. Si hasardeuse qu'en soit la pratique, *cette sorte de neutralité* interconfessionnelle n'implique donc pas contradiction, et elle ne s'éloigne pas des préceptes fondamentaux de la loi éternelle.

Tout autre est la neutralité scolaire en vigueur en France depuis trente ans. Elle se pose entre deux doctrines qui sont purement et simplement la négation absolue l'une de l'autre, entre l'athéisme et la religion tout court. Ici la neutralité, c'est-à-dire le respect égal de l'une et de l'autre, cache sous le même mot deux concepts formellement contradictoires, car si l'athéisme est respectable la religion est une duperie dégradante, et si Dieu est respectable, l'athéisme est un crime. En fait, dans ce cas, être neutre, c'est être sans Dieu, c'est être a-thée. L'enseignement neutre, même sans hostilité positive contre la religion, est un enseignement athée. A lui s'applique en toute rigueur, la parole divine rappelée plus haut par Mgr Delmont : « Celui qui n'est pas pour moi est contre moi. »

Que sera-ce, si l'on regarde l'application scandaleuse, haineuse, satanique de cette neutralité ?

Même en faisant abstraction du but évident que poursuit la secte qui détient le pouvoir, ces simples observations nous paraissent suffisantes pour affirmer que l'acceptation de la neutralité scolaire est de la part des catholiques une faiblesse inexpiable. Nous l'avons déjà signalé plusieurs fois (1). Mais il ne faut pas se lasser de répéter, avec plusieurs évêques dont nous avons rapporté les paroles, que cette acceptation entraînerait par ses conséquences directes l'athéisme national, même si l'incorrigible illusion de *ceux qui se flattent d'obtenir* l'application sincère de cette neutralité devait par impossible se changer en une réalité. Le vrai mot d'ordre a été donné par Mgr l'évêque de Cahors : « Il faut briser l'idole de la neutralité scolaire ». Si les catholiques sont vraiment résolus à poursuivre la restauration chrétienne du pays, ce doit être là leur *delenda Carthago.*

Cependant expliquons-nous. Nous sommes en présence d'une situation de fait dont il n'est pas possible de ne point tenir compte. Voilà vingt-cinq ans que la malheureuse France est soumise au régime de la neutralité scolaire; il la domine entièrement. Il n'est donc pas possible d'inaugurer subitement contre lui la résistance absolue qu'on aurait le devoir de lui opposer s'il s'agissait de l'implanter, cette résistance par laquelle les évêques de Belgique ont sauvé leur pays

1. No du 1er novembre 1908 : Les pères de famille et la neutralité scolaire. — No du 15 décembre 1908 : La condition indispensable de la neutralité scolaire. — No du 15 février 1909 : Les idées d'un moderniste sur la neutralité scolaire.

du même péril. Elle doit ici se plier à une tactique et procéder par étapes. Ce peut être la première de tolérer que les enfants continuent de fréquenter les écoles où le maître s'abstient de détruire la foi dans leurs âmes en interdisant rigoureusement celles où l'on y travaille. Les évêques sont juges de cette tactique. Mais la neutralité scolaire n'en demeure pas moins inacceptable pour les catholiques, et ils restent donc tenus de la combattre par tous les moyens légitimes. Or, la résistance absolue qu'on aurait peine à opposer dans l'ordre des faits, reste possible dans celui des idées, et c'est l'idée qui, seule, peut finalement triompher du fait. Par conséquent, tout conseil de s'accommoder de la neutralité serait une défection. Comme elle est par son principe même en contradiction avec la loi naturelle et divine, il ne peut être question d'introduire ici cette distinction de mots, entre accepter et subir une loi, qui a servi dans les années antérieures à légitimer l'acceptation passive de vingt autres actes de tyrannie. Celui-ci ne peut être subi qu'en lui opposant en toute circonstance la protestation du droit. C'est elle qui renouvelée chaque jour, appuyée par la résistance de fait et la soutenant, créera enfin la force nécessaire au triomphe de celle-ci. Voilà dans quel sens et dans quelle mesure la lutte à outrance contre la neutralité scolaire doit être le *delenda Carthago* des catholiques. Dom Besse écrit très justement dans la *Gazette de France* du 13 mars :

Il y a tout d'abord une lutte doctrinale qui doit être menée avec une rigueur inflexible. *Elle consiste à affirmer, envers et contre tout, les principes naturels et surnaturels sur lesquels doit reposer toute législation de l'enseignement public.* Ces vérités sont de tous les temps. On ne saurait les inculquer à nos contemporains avec trop d'insistance. Il faut recourir pour cela à tous les moyens d'agir sur l'opinion, en se souvenant que l'erreur finit toujours par céder devant l'affirmation de la vérité, surtout quand cette vérité est mise en pleine lumière. Ce procédé réussit mieux que la réfutation point par point des sophismes dont l'erreur s'enveloppe. Dans ce domaine des idées, la franchise est indispensable. Elle seule mène au succès. Les ménagements sont plus qu'inutiles; ils ralentissent la marche en avant.

Tous, prêtres et laïques, peuvent et doivent prendre part à cette campagne d'idées. Elle doit précéder la lutte directe. La tactique, qu'il conviendra de suivre dans la résistance et dans l'attaque, n'aura qu'une importance secondaire, si les esprits sont tous soumis généreusement à la discipline de la vérité. La vérité, connue et aimée, unit les intelligences et les cœurs. Elle a pour effet naturel l'ensemble dans l'action. Par elle, l'action converge simplement à un but unique, qui est le triomphe de la vérité elle-même. Ce serait perdre son temps que d'agir d'une autre façon. Les vastes et savantes organisations ne serviraient de rien. L'argent, que ne manqueraient pas de fournir les personnes charitables se dépenserait en pure perte.

Il faut donc, avant tout, éclairer les intelligences.

Ceci posé, pour suivre l'actualité, nous grouperons ici plusieurs documents intéressants.

I. — AU CONGRÈS DIOCÉSAIN DE PARIS

On lit dans *La Croix* du 5 mars 1909, au compte rendu de la séance de clôture tenue à Tivoli Vaux-hall :

Sur l'école, Mgr Amette a fait de graves déclarations que nous résumons aussi exactement que possible :

« A l'école officielle, la seule, ou à peu près, que fréquentent les enfants du peuple parisien, ni la religion ni la vraie morale n'ont plus de place. Au moins, la neutralité prescrite par les législateurs y est-elle respectée ? Hélas ! nous savons trop ce qu'il en est. Les écoles publiques sont, pour la plupart, un péril de perversion pour l'esprit et pour la conscience des enfants du peuple. Nous avons le devoir de tout faire pour assurer la neutralité, au moins cela, pour assurer le respect de nos convictions et de nos habitudes chrétiennes.

» Nous ne déclarons pas la guerre à l'école publique; nous ne déclarons pas la guerre à l'Etat. Nous voulons aider l'école à rester ce qu'elle doit être légalement, aider l'Etat à faire respecter ce qu'il nous a promis dans sa loi funeste de neutralité. Pour cette œuvre, nous faisons appel au concours de tous (de tous, répéta Mgr Amette), notables, pères de famille, prêtres.

» Qu'on signale à qui de droit toute violation de la neutralité. Unissez-vous autour des curés dans les Comités paroissiaux pour la défense de vos droits.

» Je vous conjure de promettre solennellement que nul d'entre vous ne se refusera à ce concours. Le voulez-vous ? »

Un oui formidable fut la réponse de l'assemblée.

II. — UN ARTICLE DU COMTE MAURICE ROGER

Quelques jours après, le 10 mars, le comte Maurice Roger publiait dans la *Gazette de France* un très éloquent article, intitulé : *Pour que vive la France*, dont la valeur est indépendante de la conclusion politique tirée par l'éminent auteur :

On peut mesurer toute la profondeur de la chute où trente ans de République ont précipité la France catholique, en lisant le compte rendu du magnifique meeting du Tivoli-Vaux-Hall.

Certes, le nombre, l'empressement, la soumission chrétienne des assistants prouve surabondamment que les dévouements et les soldats ne manqueraient pas pour de nécessaires combats.

Mais quoi ? Dix mille catholiques étaient là, enthousiastes, croyants, résolus, et le seul aboutissement de leur foi, de leur enthousiasme, de leur résolution, a été l'acceptation, par acclamation et par serment, d'un article du programme républicain, — l'un des plus destructeurs de la foi catholique.

Je lis bien : « Tout faire pour essayer de réaliser au moins la neutralité à l'Ecole laïque... Ne faire la guerre ni à l'Ecole publique, ni à l'Etat, mais aider l'Etat à ne pas forfaire à la parole qu'il a donnée au peuple français, quand il a fait édicter sa funeste loi de neutralité... »

Donc, accepter la neutralité, ne pas la combattre, bien qu'on la dise funeste, mais aider l'Etat à l'appliquer.

Et les dix mille catholiques avaient comme dans une veillée des armes, récité le « *Notre père qui êtes aux Cieux* ».

Ils avaient dit : « *Que votre nom soit sanctifié* » et ils subissent l'Ecole neutre où le maximum de ce qu'ils peuvent espérer, *c'est que le nom de* Dieu ne soit pas prononcé.

« *Que votre règne nous arrive* », disaient-ils encore, — et ceux qui ont jeté cette supplication au Très Haut, acceptent que les enfants de France soient élevés à l'école publique, pour le moins dans l'ignorance de ce Roi du ciel dont, en conséquence, ils ne pourront jamais ni désirer le règne ni saluer la souveraineté.

Que de chemin parcouru en descendant toujours ! En 1885, tous les candidats conservateurs, dont les neuf dixièmes étaient royalistes, proclamaient les droits de la conscience française contre la neutralité de l'Ecole. Comme tous les catholiques qui les soutinrent, et comme tous les prêtres qui les excitèrent dans ces justes revendications, ils voyaient clairement le danger de l'Ecole neutre avec ses négations et ses déformations.

Depuis la République a dépassé, non pas le but secret qu'elle se proposait, — ce but n'est pas encore atteint — mais la limite du danger qu'on avait entrevu. Elle a fait de l'instituteur un agent de perversion des intelligences et des âmes, de l'Ecole un laboratoire d'incroyance et d'antipatriotisme. La vieille devise : « Dieu et Patrie » est collée aux murs des classes, la tête en bas, comme une cible criblée par les épigrammes et les leçons déprimantes des Aliborons de la République.

Oui, certes, il faut, coûte que coûte, pour que la foi subsiste et que vive la France, empêcher ces excès; mais cela suffira-t-il à entretenir la foi et à faire durer la France?

Je mets les choses au mieux et je veux supposer même l'invraisemblable. Oui, je suppose que M. Piou se risque à être désagréable au gouvernement, qu'il parvienne à rallier une majorité et qu'il obtienne un ordre du jour ou même une loi en opposition directe avec le sens du projet Doumergue.

Je veux supposer encore que, M. Piou ne se résignant pas à cette tentative parlementaire ou n'y rencontrant que l'échec dont il est coutumier et qu'on peut lui prédire, des Ligues de Pères de famille surgissent de toutes parts, assez puissantes, assez énergiques, englobant une assez grande partie de la clientèle scolaire pour que, la répression individuelle contre les protestataires devenant *impossible, les instituteurs se voient contraints à garder* la réserve qu'on exige.

Oui, je suppose que, par l'un ou l'autre de ces moyens, on ait conquis ce résultat que l'Ecole soit maintenue dans une stricte neutralité... A quoi sera-t-on arrivé?

A ceci seulement, que les enfants du peuple ne seront pas, il est vrai, *au moins ostensiblement* nourris des doctrines anti-religieuses ou anti-françaises, mais qu'à ces mêmes enfants, en qui nous devons voir l'avenir de notre Nation, l'*Etat, qui s'attribue le droit exclusif* de les instruire, ne parlera jamais ni de Dieu, ni de la Patrie, ni de cette admirable coopération historique de l'Eglise et de la Monarchie, d'où est sortie la France.

Et qui donc pourra, en fait, combler ces lacunes profondes de l'instruction populaire, ouvrir les esprits et les âmes à la connaissance de Dieu et à l'amour du Pays, et continuer cette belle et longue tradition des *croyances que notre* Peuple de France tenait de l'héritage de ses morts, et qui se retrouve chez l'homme fait ou chez le vieillard par la persistance des premières impressions de l'enfant?

Sera-ce le prêtre? Alors que toutes les influences officielles concourent à l'isoler, et s'emploient à rendre les églises désertes en attendant qu'on les ferme une à une.

Sera-ce la famille? Alors que tous les pauvres gens, tous les travailleurs sont eux-mêmes pénétrés par le flot des doctrines mauvaises, se désintéressent tout au moins de ce qui faisait jadis le fondement de l'éducation, ou absorbés par les nécessités de la vie quotidienne, n'ont ni les loisirs, ni la disposition d'esprit indispensables pour se substituer à l'instituteur.

Ainsi, dans cette nation catholique qu'était la France, des générations d'enfants grandiront sans avoir jamais soupçonné la glorieuse histoire et la mission chrétienne de notre Patrie. Après trente ans de dépression des âmes par la République, voilà l'aboutissement dont se contentent les catholiques, dont pourtant je le répète, la valeur mériterait d'être employée à de plus efficaces batailles.

Il semble bien que l'Ecole neutre doive entraîner dans la perdition les âmes de nos frères du peuple; il semble bien que l'honneur et le rayonnement du catholicisme en France doivent s'en trouver diminués : de ces choses. il y a d'autres juges, et plus autorisés que nous, simple catholique convaincu et navré.

Mais ce que nous savons bien, c'est que par la neutralité de l'Ecole, la France est menacée, et que sur ce terrain, nous avons, comme citoyens ayant charge des destinées de notre pays, le droit d'exiger plus et de faire mieux.

L'assistance du Tivoli-Vaux-Hall a bien fait d'entonner le chant solennel du *Credo*. Il est des heures où l'on a plus particulièrement besoin de se défendre contre l'affaissement en gravissant les sommets où plane l'éternelle sérénité. Mais la réalité nous étreint : Chefs des familles qui, sur un sol et dans un temps déterminés, constituent une société politique et continuent la France, nous avons le devoir, par une action politique incessante et décisive, de la préserver du mal de l'Ecole neutre, en la libérant de la République et en lui restituant le Roi.

III. — FAS EST AB HOSTE DOCERI

Voir les francs-maçons approuver l'attitude des catholiques qui acceptent en fait la neutralité, et s'applaudir de tel article de *La Croix*, ne devrait-ce pas être pour nous une leçon instructive, et un rappel humiliant, mais salutaire, à nos principes?

Voici une page cueillie dans la revue maçonnique l'*Acacia* (mai 1908, page 357) faite pour leur donner à réfléchir. Elle montre aussi l'inconvénient, pour les journaux comme *La Croix*, de verser dans cette sorte d'éclectisme dont nous avons parlé précédemment, et de se transformer en tribune trop ouverte.

L'orthographe du F.·. Ch. M. Limousin, auteur de l'article que nous citons, est-elle auvergnate ou maçonnique, ou offre-t-elle seulement une application partielle des nouvelles réformes? Nous laissons au lecteur le soin de prononcer, en la respectant scrupuleusement :

Revenons à l'attitude des cléricaux à propos de la neutralité de l'enseignement public. Ainsi que je l'ai dit, la *Croix* du 29 avril 1908 a publié un article sur ce sujet. *Cet article, je n'hésite pas à le dire, est*

excélent; il est dû à la plume de M. Paul de Valroger, avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation. L'auteur étudie les conséquences de la neutralité de l'enseignement établi par les lois du 28 mars 1882 et du 30 octobre 1886, la première commentée par une circulaire ministérielle en date du 17 novembre 1883. *Il n'y a pas, dans cet article, un seul mot de critique au sujet de ces lois ni de cète circulaire.* La situation légale de l'instituteur et cèle du père de famille sont clairement établies. Après avoir démontré que l'instituteur a charge de l'enseignement moral et civique, mais qu'il lui est interdit de s'occuper de l'enseignement religieux, en vue duquel et pour qu'il soit doné hors de l'école, si les parents le désirent, est établi le congé hebdomadaire, du jeudi, il cite, en approuvant, le passage suivant d'un comentaire de M. Laferrière :

« Ainsi supposons qu'un instituteur apprenne la catéchisme aux enfants et que dans sa classe il y ait un ou plusieurs enfants israélites. Les pères israélites dont la conscience religieuse et celle de leurs enfants auront été blessées, troublées par l'enseignement du catéchisme, pourront avoir recours contre l'instituteur, surtout si celui-ci a agi dans un but de prosélytisme religieux. La faute n'est pas seulement alors une faute administrative. Elle ne peut se confondre avec la fonction, puisqu'elle sort de la fonction, elle s'en détache nettement et en constitue un fait distinct, suivant les expressions du Tribunal des conflits; elle est une faute lourde tombant sous l'application du droit commun.

» Il en sera de même si un instituteur par passion irréligieuse tient à des enfants catholiques, appartenant à une famille catholique, des propos contre la religion catholique ayant pour but de troubler la conscience religieuse du père et de l'enfant. Ce n'est plus alors le fonctionnaire plus ou moins sujet à erreur qui parle, mais l'homme avec ses faiblesses, ses passions, ses imprudences. »

Naturèlement ce qui est blamable pour un enfant appartenant à une famille juive ou catholique, l'est également s'il s'agit d'un enfant de famille protestante ou musulmane... ou même libre penseuse.

N'est-il pas renversant de trouver cela dans le journal oficiel, en France, de l'Église catholique, de cète église qui autrefois enlevait les enfants des Juifs et des Protestants pour les élever dans sa religion à elle, et qui est prête à recommencer; qui, dans les pays de missions baptise et catholicise sans l'assentiment des familles des petits musulmans, des petits bouddhistes ou de petits fétichistes. Cète même Eglise a combattu et combat partout où elle n'est pas encore établie — et même où elle l'est — la neutralité de l'enseignement. Récentement, elle a poussé des cris d'orfraie parce qu'on a enlevé les crucifix des écoles, *ce qui était pourtant une conséquence logique de la neutralité qu'elle revendique dans l'article auquel nous faisons alusion.*

Je vous avouerai que je vois cète évolution, même momentanée, des chefs des catholiques avec une vive satisfaction. D'abord, leur attitude prouve que nous avions raison dans nos revendications alors qu'ils étaient dominateurs et nous dominés. Ensuite, ils donnent une excélente éducation politique à leurs fidèles en leur aprenant à revendiquer leurs droits. Ils en font des citoyens et colaborent, ainsi, avec nous. Quand les fidèles conaîtront, en outre de leur *credo in Deo omni potentes (sic),* la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, ils s'en pénétreront, et nous aiderons *(sic)* à l'occasion à repousser les entreprises de la tyranie...

Voilà de quoi faire ouvrir les yeux même aux aveugles.

IV. — LES IDÉES DU CURÉ DE SAINTE-CÉCILE

Le curé de Sainte-Cécile est M. l'abbé Birot, vicaire général d'Albi, qui signe de ce nom dans le *Bulletin paroissial* de l'église métropolitaine de cet archidiocèse, rédigé par lui.

Le numéro du 1er octobre 1908 accompagne d'un important commentaire le texte de la déclaration collective des évêques de France au sujet des projets Doumergue. Laissons le curé de Sainte-Cécile faire ressortir ce qui donne à cet acte solennel un caractère à part :

Ce document sage, mesuré, où ne percent ni passions ni animosité et dont toute la force est dans la discussion des textes et dans la constatation des faits, où le zèle pour la défense de la foi se trouve uni au souci d'une liberté, où enfin l'autorité de l'Eglise ne s'engage que pour la sauvegarde d'un principe fondamental de droit naturel, l'autorité du père de famille dans l'éducation de ses enfants, ce document, dis-je, d'une allure très nouvelle, fait un très grand honneur aux Evêques de France.

A la sûreté de l'information, à la rigueur de la dialectique, au tour un peu spécial de certaines phrases, il ne serait peut-être pas difficile d'y reconnaître la main d'un des prélats les plus distingués et les mieux avertis de l'épiscopat.

Examinant ensuite à quelles conditions les efforts des catholiques pour obtenir le respect de la neutralité scolaire pourront être efficaces, M. l'abbé Birot en indique trois. La première, assez obscurément formulée, consiste à moins attendre le résultat de la procédure suivie dans la résistance que de « la sincérité, la modération, l'inébranlable fermeté qu'ils mettront à défendre leur cause. » La seconde est plus explicite :

La deuxième remarque est celle-ci. Toute tentative pour la sauvegarde de la neutralite de l'école sera d'avance frappée d'impuissance si elle paraît animée d'un sentiment d'hostilité systématique contre l'école publique. Dans un pays comme le nôtre la liberté d'enseignement risquerait d'être la rançon d'une pareille attitude.

Je ne veux pas dire par là que nous, catholiques, nous puissions cesser de regarder la neutralité scolaire comme *un régime imparfait d'éducation,* (vraiment ?) ni que nous puissions *nous désintéresser* des avantages confessionnels que nous trouvons dans l'école libre; mais je veux dire qu'*étant donné que l'école publique est ouverte sous le régime de la neutralité légale* et qu'elle réunit en fait la majorité des enfants catholiques, nous ne pouvons espérer y exercer quelque influence utile qu'en lui faisant crédit d'une certaine confiance et en lui laissant sentir que nos sympathies ne lui sont pas fermées.

Ces associations de pères de famille pour la neutralité de l'école, il faudrait, *pour leur ôter tout caractère suspect,* qu'elles fussent composées de citoyens dont les enfants fréquentent l'école publique, et dirigées par des hommes qui ne puissent être soupçonnés d'en faire des instruments d'agitation. Il faudrait enfin que leur action fût discrète et bienveillante autant que ferme et résolue, et qu'avant de saisir l'opinion du bruit d'un scandale, elles aient épuisé auprès des autorités compétentes les procédés amicaux..

La troisième remarque est que, malgré les scandaleuses atteintes portées à la neutralité scolaire par de trop nombreux instituteurs, il ne faut pas étendre ce grief au corps :

Très généralement, l'instituteur public est un homme de bon sens, ami de la paix, consciencieux et dont tout le désir est de former des enfants sages et bien élevés; il connaît la haute importance de sa mission et aussi ses limites; il sait qu'il ne lui appartient pas de trancher les problèmes éternels qui divisent les hommes, et il sourit comme tout le monde, avec seulement un peu d'embarras, de la phraséologie officielle sur « les lumières du ciel », ou sur « les dogmes surannés », qui ne sont pas de son ressort.

Oh! le brave homme! Et s'il a moins de cinquante ans, si c'est par l'école laïque que lui-même a été formé, s'il a pu ensuite concilier cette fidélité à son idéal avec les services exigés par la politique du gouvernement et la cuisine électorale, quel mérite! Le curé de Sainte-Cécile a donc bien raison de conclure :

De plus en plus, en France, l'action des catholiques doit s'appliquer à pénétrer et à vivifier les institutions publiques, plutôt que de s'épuiser à les détruire. Gardons-nous surtout le tomber dans le piège que M. Aulard nous tend, en dénonçant ce que quelques écrivains de nos amis appellent déjà après lui, *dans un zèle peut-être excessif*, « *l'impossible neutralité.* » *Ce serait déchirer bien vite un article précieux de la charte de nos garanties.* Je ne pense pas que nous soyons en mesure d'accepter la bataille sur un pareil terrain. Mieux vaut ne pas dépasser les directions de nos chefs spirituels, et nous efforcer de conserver à l'école publique ce caractère « d'honnête neutralité » dont parlent les évêques, *que la loi lui confère et qui la rendrait tolérable à tous.*

Voilà la vérité vraie, celle qu'il faut avoir le courage de dire, et dont il faudrait bien tenir compte en engageant cette légitime campagne, sous peine de n'aboutir qu'à augmenter le gâchis, sans aucun profit ni pour la cause religieuse ni pour le pays.

Les évêques, dans cette déclaration, avaient entouré leur pensée de toutes les précautions en engageant les pères de famille à s'efforcer de maintenir l'école publique « dans l'observation de ce que, *à défaut d'une expression meilleure*, nous appellerons *l'honnête neutralité.* » Ce n'est plus seulement l'expression que les interprètes du document s'appliquent à justifier, c'est l'acceptation de la neutralité, et ici leur langage mérite d'être étudié de plus près. Le curé de Sainte-Cécile écrivait le 1er novembre 1908 sous ce titre : *L'honnête neutralité :*

Nous avons dénoncé, *dans notre dernier numéro*, l'exagération de ceux qui, à la suite de M. Aulard, *avec plus de zèle que de prudence*, se sont empressés de dénoncer la neutralité scolaire sous prétexte qu'elle serait « impossible ». Avec l'unanimité des évêques de France, avec le bon sens public, avec la loi de notre pays, nous nous bornons à réclamer, énergiquement, mais avec mesure, le rétablissement d'une « honnête neutralité. »

Certes, pourquoi le dissimuler? notre vœu de croyants serait que toutes les écoles fussent confessionnelles, que tous les enfants fussent chrétiennement élevés. Seulement, pour que cela fût possible, il *faudrait que les Catholiques fussent* en France non pas seulement la majorité, mais l'unanimité des citoyens. Car autrement, comment sauvegarder le principe dont nous nous réclamons bien haut, et fort justement, à savoir qu'en matière d'éducation morale et religieuse, l'Etat ne doit rien entreprendre sur la volonté du père de famille, et que l'école ne peut outrepasser le mandat qu'elle en a reçu? Comme nous sommes loin de cette unité morale d'où découlerait spontanément, sans froissements et sans efforts, la reconstitution de l'enseignement et de toutes les institutions publiques sur la base de la religion, il n'est pas vraisemblable qu'un tel accord puisse être rétabli de longtemps. Et puisque, il faut bien le reconnaître, nous sommes une minorité, sachons nous contenter loyalement du droit imprescriptible de toute minorité dans un Etat, le droit au respect.

La lecture de ce passage nous paraît appeler plusieurs observations :

1° Les catholiques ne peuvent pas se borner à une réclamation, même énergique, pour le rétablissement d'une « honnête neutralité ». Et quand les ennemis de la religion en viennent à reconnaître eux-mêmes tout haut que la neutralité est impossible, c'est renverser les rôles que de les démentir. La neutralité est l'athéisme, nous avons le devoir de le répéter chaque jour au peuple. La prudence qui nous en empêcherait est tout autre chose qu'une vertu.

2° Cette prudence préoccupée avant tout de « la mesure », qui souhaite d'obtenir le résultat « sans froissements et sans efforts », qui borne la part de la vérité à ne pas dissimuler *le vœu* que l'école soit chrétienne ne contraste-t-elle pas singulièrement avec la fermeté des enseignements de l'Eglise (1)?

3° L'impossibilité d'avoir présentement l'école confessionnelle, catholique, ne peut légitimer en aucun cas la neutralité entre Dieu et l'athéisme, la prétérition, sinon la négation, de la religion naturelle et de ses devoirs. C'est une confusion très regrettable d'assimiler cette neutralité absolue à la neutralité interconfessionnelle, et d'accepter l'une avec l'autre.

4° Surtout il est beaucoup plus grave encore de faire reposer la solution sur le droit du nombre et sur la volonté des citoyens. Le rai-

1. Ecoutons Léon XIII. — « Il faut absolument que les pères et mères dignes de ce nom veillent à ce que leurs enfants, parvenus à l'âge d'apprendre, reçoivent l'enseignement religieux, et ne rencontrent dans l'école rien qui blesse la foi ou la pureté des mœurs. *Cette sollicitude pour l'éducation de leurs enfants, c'est la loi divine, de concert avec la loi naturelle, qui l'impose aux parents; et rien ne saurait les en dispenser.* » (Encycl. *Nobilissima Gallorum Gens, 1884*).

C'est donc une étroite obligation pour les parents d'employer leurs soins et de ne négliger aucun effort pour repousser énergiquement toutes les injustes violences qu'on leur veut faire en cette matière, et pour réussir à garder exclusivement l'autorité sur l'éducation de leurs enfants. Ils doivent, d'ailleurs, pénétrer celle-ci des principes de la morale chrétienne et s'opposer absolument à ce que leurs enfants fréquentent les écoles où ils sont exposés à boire le funeste poison de l'impiété. » (Encycl. *Sapientiæ Christianæ*, 1890.)

sonnement du curé de Sainte-Cécile l'obligerait à admettre, avec l'article cité de *La Croix*, que le droit des parents non-catholiques est lésé si on enseigne le catéchisme à l'école, et même que l'enseignement peut être athée, si les pères de famille sont unanimes à le vouloir. Le droit naturel du père de famille est loin d'être la raison totale à invoquer. Il n'est qu'une dérivation du droit et de l'autorité de Dieu, auxquels il reste lié. On ne considère que les conditions légales du régime. Mais que fait-on du droit supérieur de l'Eglise sur les âmes des enfants entrés dans sa société et de son droit sur l'enseignement? C'est là le pur libéralisme, engendré par ces conceptions démocratiques.

Le curé de Sainte-Cécile termine en opposant « à ceux qui parfois se demandent encore si la pratique du respect de la conscience religieuse est possible dans l'école, et si la neutralité n'est pas une chimère », les recommandations patelines, bien connues, des circulaires du Jules Ferry aux instituteurs; et il conclut : « En vérité on ne saurait mieux dire. La neutralité est affaire d'honnêteté et de bon sens. » Ne peut-on pas, à meilleur droit, opposer aux prêtres qui défendent cette neutralité mortelle, non pas la lettre morte d'une circulaire, mais les ruines morales et religieuses accumulées par l'application de la loi?

En voyant des hommes investis de hautes fonctions ecclésiastiques donner une telle direction aux fidèles, on serait tenté de rappeler certaine parole de l'Evangile : *Si cæcus cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt.*

V. — MANDEMENT DE CARÊME

Le *Bulletin de la Semaine* du 10 mars reproduit cet extrait de la lettre pastorale de Mgr Fuzet, archevêque de Rouen (La formation par la famille, de la mentalité chrétienne des enfants).

...Ce que l'esprit public ne peut faire (assurer la mentalité chrétienne), le demandera-t-on à l'école d'Etat? La raison, un sens juste de l'intérêt général le voudraient. Mais, depuis quelques années, dans notre France, une loi de neutralité s'y oppose. En thèse, c'est-à-dire sur le terrain des principes, la neutralité est chimérique, car c'est déjà condamner la religion que de la traiter en chose négligeable. Elle est impossible, car si, d'une part, enseigner c'est expliquer les causes, on ne peut remonter de cause en cause, sans qu'à la fin la question de Dieu soit posée; et si, d'autre part, enseigner c'est raconter et faire connaître les faits, le fait religieux se présentant à chaque instant dans l'histoire, il ne doit pas plus que les autres être passé sous silence et il convient d'en donner raison. La neutralité est menteuse par conséquent, puisqu'on ne pourra jamais, quelque effort qu'on y fasse et si attentif qu'on soit à ne pas émettre de jugement sur ces matières, les effleurer d'un mot sans laisser voir une nuance personnelle, soit de contradiction, soit de respect.

Cependant, tel est notre état social de divisions religieuses et politiques, telle est l'extrémité où sont réduits les catholiques, qu'en hypothèse, c'est-à-dire sur le terrain des faits au milieu desquels il nous faut vivre et lutter pour sauvegarder notre foi, c'est un devoir pour nous de réclamer des pouvoirs publics l'observation de la neutralité scolaire voulue, imposée par le législateur...

Certes, cette neutralité légale ne peut rien pour cette formation spéciale d'âmes qui nous occupe. Du moins, elle n'est point combative, elle ne tuera pas dans sa fleur les sentiments chrétiens que les enfants puiseront ailleurs : car elle doit être respectueuse, tolérante. C'est pourquoi vous avez entendu dernièrement les Evêques de France demander aux pères de famille d'exiger et de surveiller cette neutralité. Ce n'est pas un esprit d'hostilité contre l'école publique qui doit les animer, mais l'intérêt seul de leur foi religieuse et leur devoir, le plus sacré de leurs devoirs, de la transmettre à leurs enfants. Si l'Etat n'assure pas cette neutralité légale, s'il enlève aux pères de famille les moyens de la faire respecter, les déchirements dont souffre le pays s'accentueront, l'unité morale qui ne peut se faire que dans la paix scolaire et la paix religieuse, nous fuira de plus en plus. On voudra alors l'imposer par la force, en proscrivant l'enseignement libre, en rétablissant le monopole. Néfaste remède à une crise qui ne peut se dénouer que dans la liberté pleine et entière. *La liberté seule peut, en effet, rétablir* l'harmonie sociale, car alors nous verrions disparaître cette cruelle contradiction entre la négation des droits de la conscience catholique et la proclamation de l'égalité, chère à la démocratie française. Si on ne veut pas sombrer dans un despotisme plus intolérable au milieu d'un état démocratique que le plus dur despotisme des siècles passés et plus injurieux pour de libres citoyens, revenons au bon sens, à l'équité, à la tolérance réciproque. Que l'école publique se renferme dans son rôle, qui est grand, et nous l'entourerons de nos sympathies. Nous ne lui demandons pas de nous aider dans notre travail de formation religieuse, mais de respecter nos croyances.

UNE ERREUR D'ADRESSE. — *La Critique du Libéralisme* a reproduit le 1er mars (page 401), un extrait du *Progrès républicain* de Poitiers, rendant compte d'une conférence au cours de laquelle M. l'abbé de Lestang avait commenté le sens des décrets qui ont atteint MM. Dabry et Naudet, d'une part, et moi, de l'autre. M. l'abbé de Lestang me fait observer qu'il n'est pas directeur, mais collaborateur et abonné de ce journal. Il en profite pour me demander l'insertion d'une lettre ayant pour but, non point d'atténuer ce qu'il a avancé d'étrange à mon sujet, mais de lui donner la satisfaction vraiment trop gratuite de le répéter dans ma propre maison, sous le prétexte d'expliquer différemment ce qu'il a dit de MM. Dabry et Naudet. Il est surprenant que M. l'abbé de Lestang éprouve aujourd'hui le besoin de rectifier dans ma revue ce qu'il n'avait pas jugé opportun de relever dans le journal où il écrit et devant le public qui l'avait entendu. C'est même d'autant plus singulier qu'il aurait eu tout récemment une occasion bien naturelle de le faire. Car, le *Progrès républicain* du 21 mars me consacre un virulent article qui se donne pour une réponse au mien, et où le « vieux poitevin » qui l'a signé, évidemment bien informé des intentions de M. l'abbé de Lestang, fait une claire allusion à l'insertion qui va m'être demandée. On dirait que c'est moi qui ai écrit le compte rendu du *Progrès républicain*. Ce serait amusant, si cela ne suggérait des réflexions d'un autre genre. Quoi qu'il en soit, c'est donc à son journal que M. l'abbé de Lestang devait s'adresser en premier lieu, puisque je n'ai fait qu'en reproduire le texte. Quand le *Progrès républicain* aura rectifié, nous verrons s'il y a lieu d'y revenir.

E. B.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMP PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie LILLE. — 6,918.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DES ÉCRITS CITÉS

DANS LE TOME PREMIER

A

Abert (Mgr), 109.
Abri (l'), 84.
Acacia (l'), 48 et suiv., 208, 469, 548.
Ackermann (l'abbé), 59.
Action (l'), 58,424.
Action catholique (encyclique sur l'), 178.
Action catholique française (l'), 46, 186, 234, 370, 385, 526, 532.
Action française (l'), 39,144,152, 384 et suiv., 389,404.
Action française (l') et l'idée chrétienne, 384.
Action libérale populaire (l'), 55, 146 et suiv., 159 et suiv., 169, 231 et suiv., 255, 256, 272, 275, 309, 311 et suiv., 367, 373, 388, 390, 391, 400, 403, 409 et suiv., 440, 451 et suiv., 505 et suiv., 523 et suiv.
Action libérale populaire (Almanach de l'), 487.
Action nationale (l'), 504.
Acton (lord), 244.
Aerenthal (baron d'), 143 et suiv.
Affari vos (l'encyclique), 502.
Alfieri, 332, 333.
Allard (Maurice), 186, 207.
Allégret (Mlle Amélie), 102.
Allgemeine Rundschau, 109, 112.
Allgemeine Zeitung, 109.
Alliance des maisons d'éducation chrétienne, 14.
Alliance des prêtres ouvriers, 42.
Allier (Raoul), 59, 139, 210 et suiv. 327.
Allières (d'), 531.
Alma (Jean d'), 256.
American Catholic Quaterley Review, 255.
Amette (Mgr), 546.
Ami du clergé (l'), 28, 92, 107, 111, 153 et suiv., 230 et suiv., 270 et suiv., 285, 309, 372, 375 et suiv., 391 et suiv., 451, 452, 484.
Ancien régime (l') en Lorraine, 490.
Andrieu (le cardinal), 426.
Annales de philosophie chrétienne, 10, 24, 92 et suiv.
Annunzio (d'), 13.
Anticléricalisme et Catholicisme, 279.
Anziani, 432, 433.
Apologia pro vita sua, 238.
Appell (Paul), 102.
Archimbaud, 532.
Armonie (le) della Fede, 302, 423.
Arnold (Matthew), 236.
Aroud (Francisque), 78.
Assistance éducative, 85 et suiv.
Association catholique de la Jeunesse Française, 314, 315, 404, 409 et suiv., 533.
Aulard, 210, 295, 296, 298, 327, 328 491, 551.
Autorité (l'), 92, 308, 510.
Autour d'un petit livre, 10.
Avant-Garde (l'), 62.
Avènement (l') de Bonaparte, 450.
Avenir (l'), 290.
Avenir (l') du Var et de la Provence, 159.
Aventino, 144.
Avvenire d'Italia, 332, 400, 421.
Azione democratica, 421.

B

Balmelle, 479, 480.
Ballu (l'abbé Louis), 48.
Barallon, 139.
Barbier (l'abbé Emm.),128, 158, 159, 255, 256, 391, 393, 400, 402, 404, 405, 417, 433, 434.
Barbier (l'abbé Eugène), 433, 434.
Barbier (l'abbé Paul), 396, 434.
Bardenhever, 114, 115.
Barrès (Maurice), 207.
Barthou, 148, 468.
Bartoli, 422.
Bartolo (Salvatore di), 261.
Bassot (le général), 538 et suiv.
Bassot (Mlle), 426, 538 et suiv.
Batiffol (Mgr), 12, 45, 92, 141.
Battaglie d'oggi, 421.
Baudrillart (Mgr), 28, 95, 154, 489, 492.
Baudry d'Asson, 459.
Bayet (Albert), 185.
Bazaine-Hayter (le général,) 152.
Beck (le baron), 143, 145.
Béguinot (Mgr), 179.
Béjarry (comte de), 42.
Belcastel (de), 464.
Belleville (l'abbé F.), 46.
Belot, 210.
Benigni (Mgr), 112, 494 et suiv.
Benson (Robert-Hugh), 33 et suiv., 207, 208.
Bérenger (Henry), 58, 424.
Berico, 418.
Bert (Paul), 52.
Berteaud (Mgr), 196.
Besse (dom), 255, 386, 545
Bienvenu-Martin, 321.
Bilan de trente ans de persécution, 313.
Birot (l'abbé), 95, 252, 550.
Bisleti (Mgr), 413.
Blaine, 255.
Blanc (Louis), 291.
Bland, 255.
Bloch, 432.
Blois (comte de), 459.
Blondel, 12, 92, 95, 421.
Bodinier, 459.
Bœglin (l'abbé), 120 et suiv., 472.
Bollandistes, 92.
Bonald (de), 194, 290.
Bonet-Maury, 61 et suiv.
Boniface VIII, 300.
Bonne Presse, 55, 146 et suiv., 461.
Bonneville (l'abbé de), 210, 296.
Bonomelli (Mgr), 92, 276 et suiv.
Bordas-Dumoulin, 219.
Bota (Charles), 313.
Bouchacourt, 486.
Boudou (l'abbé), 47.
Bouglé (Célestin), 102, 139, 220.
Bourgeois (Léon), 347, 348.
Bourmont (comte Louis de), 46, 234.
Bourne (Mgr), 245.
Bourret (le cardinal), 398.
Bourrier, 159.
Boury (Mme de), 84.
Boutard (l'abbé), 354 et suiv, 383.
Boutroux, 139.
Bouvattier, 149, 515.
Boyreau (l'abbé), 84.
Brady, 118.
Brémond (l'abbé Henri), 95, 240.
Briand (Aristide), 119, 212, 272, 321 344, 481.
Bricout, 2 et suiv., 27 et suiv., 77, 153, 396.
Brigade (la) de fer, 403.
Brigode (baronne de), 527, 528.
Broda, 93.
Brucker (le P. Joseph), 107.
Brunetière, 95.
Brunhes (Mme H.-J.), 31, 139.
Brunschwigg, 137, 210.
Bufalini (Mgr), 418, 419.
Buisson (Ferdinand), 58, 139, 140, 210 et suiv., 220, 294 et suiv., 322, 324, 384, 429, 490, 504, 505.
Bulletin de l'Action libérale, 451, 487.
Bulletin de l'Institut catholique de Toulouse, 94.
Bulletin de la Semaine, 31, 61, 62,85, 93 et suiv., 119, 120, 273, 280, 318, 537, 553.

Bulletin paroissial de Sainte-Cécile, 252, 550.
Bulletin religieux de Reims, 496.
Bureau (Paul), 70, 102, 106, 139, 140, 210 et suiv., 294, 322, 328, 329, 335.

C

Cabet, 291.
Cabrières (Mgr de), 122, 250, 426.
Caillaux, 531.
Caird (Edward), 332.
Cambuzat (Francis), 186.
Canovas del Castillo, 367.
Carlos (don), 365.
Carnot (le président), 398.
Carpani, 334.
Carra de Vaux, 429.
Cartier, 154 et suiv.
Casati (Alessandro), 332.
Cas de conscience. Les Catholiques français et la République, 307, 363, 508, 516, 519.
Cassagnac (Guy de), 412.
Cassagnac (Paul de), 307, 308, 464.
Cassagnac (Paul J. de), 412, 459.
Castelnau (de), 468, 508.
Cathelineau (comte de), 513 et suiv.
Catholic Record, 254, 255.
Catholicus, 237.
Catholiques républicains (les), 393.
Cattolico militante, 418.
Cavalier, 159, 160.
Cavallanti (Alessandro), 417, 419 et suiv.
Ce dont nous avons besoin, 244.
Cerutti, 418.
Ceux qui s'en vont, 159.
Chambord (comte de), 337.
Chapelier, 440.
Chapon (Mgr), 283.
Charles (Joseph), 14 et suiv.
Chesnelong, 52, 181, 464.
Chevalier, 220, 338, 343.
Chevalier (chanoine Ulysse), 92, 396.
Chevaliers de Colomb, 430.
Chivet (l'abbé), 139.
Cittadino, de Brescia, 418.
Cittadino, de Gênes, 418.
Civiltà cattolica, 318, 319, 419, 420.
Clémenceau, 65, 275, 478, 481.
Clifford (l'abbé), 118.
Cœnobium, 332, 421.
Collège libre des sciences sociales, 260.
Colleville (vicomte de), 518.
Combes, 93, 343, 344, 346, 374, 398, 476.
Commer (Mgr), 110 et suiv., 158, 159.
Compayré, 52.
Comte (Auguste), 294, 419.
Conci, 145.
Conditions du retour au catholicisme, 70.
Congrès internationnal d'enseignement ménager, 82.
Conquête (la) du peuple, 311, 316.
Consalvi, 289.
Considérant, 291.
Constans, 449, 477.
Constitution chrétienne des Etats (encyclique sur la), voir *Immortale Dei.*
Copin-Albancelli, 264.
Correo (el), 366.
Correspondance de la ligue de l'enseignement, 185.
Correspondance de l'Union pour la vérité. 92, 100 et suiv., 135 et suiv.
Correspondant (le), 92 et suiv., 248 et suiv., 275, 279, 347, 354, 430, 440, 468, 470, 499.
Corriere d'Italia, 421.
Corriere della Sera, 333.
Corrispondenza romana, 46, 83, 109, 112, 113, 179, 181, 236, 241, 245, 418, 427, 428, 434, 437, 443, 494, 495, 522.
Cossé-Brissac (comte de), 374, 531.
Coullié (le cardinal), 510, 511.
Courrier de la Lozère, 480, 482, 483.
Couturand (l'abbé), 50.
Crespi (Angelo), 332, 336.
Crise (la) du clergé, 72, 159, 396, 397.
Crise intime (la) de l'Église, 396, 434.

Crise morale (la) des temps nouveaux, 70, 335.
Critique (la) du Libéralisme, 256.
Croce (la), de Naples, 418.
Croiset, 139, 152.
Croix (la), 51 et suiv., 82, 97, 146 et suiv., 160, 179, 180, 231, 251, 273, 283, 371, 373, 374, 375, 415, 427, 433, 434, 451, 458 et suiv., 484 et suiv., 494, 505 et suiv., 534, 535, 546, 548, 553.
Croix (la), de Bruxelles, 283.
Croix (la) du Calvados, 250 et suiv.
Croix (la) de la Lozère, 482.
Croix (la) du Nord, 526.
Croix (la) de Seine-et-Marne, 374.
Croix (la) du Var, 159.
Cultura sociale, 332, 333.
Cuverville (l'amiral de), 149.
Cuverville (Mme de), 512, 527.

D

Dabry (l'abbé), 92, 152, 158, 273, 297, 375, 393, 401, 402, 429, 554.
Daëns (l'abbé), 384.
Dalbin (l'abbé), 393.
Dalbus, 78.
Daudé, 482, 483, 484.
Daudet (Léon), 478.
Débats, voir *Journal des Débats*.
Debidour, 288, 340.
Décadence du Sillon, 62, 395, 428.
Delahaye (Dominique), 459.
Delahaye (Jules), 412, 513, 525
Delassus (Mgr), 202, 203, 283, 457.
Delehaye (le P.), 72, 92.
Delfour (l'abbé), 13.
Dell (Robert), 244, 245.
Delmont (Mgr Th.), 107, 143, 236, 313, 544.
Delpech, 432, 433.
Demain, 61, 92 et suiv., 141, 286 et suiv., 240, 271, 273, 277, 337, 364, 366.
Démocrates chrétiens (les) et le Modernisme, 70, 71, 81, 158, 276, 392, 395, 396, 400, 423, 434.
Démocratie chrétienne (la), 337.
Démocratie (la) et les démocrates chrétiens, 393.
Denis, 459.
Dépêche du Poitou, 186.
Desgranges (l'abbé), 401.
Desjardins (Paul), 42, 57 et suiv., 63, 102, 209 et suiv., 295, 297, 321 et suiv.
Desprez (le cardinal), 502.
Dessoye, 162.
Dewey (l'amiral), 255.
Diario, 421.
Dibildos (l'abbé), 139, 210, 296, 297, 322.
Dietz (Jules), 210.
Dimier (Louis), 519.
Dimnet (l'abbé), 70, 244, 396.
Diritto cattolico, 418.
Documents du Progrès, 63, 93.
Dogmatic reading (the) of history, 240.
Dougherty (Daniel), 254.
Doumer, 477.
Doumergue, 97, 161 et suiv., 349.
Doumergue (Paul), 92, 210.
Drapeau blanc (le), 356.
Dreyfus (Alfred), 139, 342.
Dreyfus (Louis), 481, 483, 484.
Driscoll (James), 118,
Drumont, 264, 484.
Dubillard (Mgr), 321, 322.
Dubois-Fresney, 459.
Duchesne (Mgr), 92, 95, 362, 396.
Duffy (Francis), 118.
Duhem (Mlle), 540 et suiv.
Dumay, 488.
Dupanloup, 19.
Dupin, *voir* Herzog-Dupin.
Durkheim, 210, 323, 328.

E

Echo (l') de Paris, 427, 431.
Eclair (l'), 92, 119, 476, 478.
École de la Paix, 429.
Église (l') et l'État à travers l'histoire, 279.
Ehrhard (Mgr), 107, 112 et suiv.
Eidenschenk (Mme), 136.

Élections (les) et le Bloc, 373.
Elks, 430.
Encyclopédie catholique, 118.
Engert, 141.
Entente catholique (l'), 513.
Epilogue, 71.
Ernest-Charles (J.), 153.
Errera, 210 et suiv.
Erreurs du Sillon, 395.
Erzberger, 111.
Esprit nouveau (l') dans le catholicisme, 93.
Essai de philosophie religieuse, 393.
Essay of Doctrinal Development, 238.
E supremi apostolatus (l'encyclique), 170 et suiv.
Etienne, 477.
Etudes (les), 2, 9, 25, 27, 77, 107, 153, 229, 236, 247, 310.
Eucken (Rudolf), 332.
Évangile (l') et l'Église, 8.
Evangiles synoptiques, 92, 138.
Eveil démocratique, 31 et suiv., 62, 122 et suiv., 207, 281, 303, 394, 433.
Excommunication générale (l'), 244.
Exhortatio ad universum clerum, 23, 48.
Exode (l'), 50, 63, 78 et suiv., 140, 141, 331, 335, 493.
Express (l') du Midi, 531.

F

Faber (le P.), 16.
Fabiola, 208.
Faguet (Emile), 96, 162.
Fargenel, 429.
Farley (Mgr), 118.
Faucher (l'abbé), 489.
Faure-Biguet, 532.
Favre (Jules), 197.
Fédération électorale (la), 367.
Feilbogen, 146.
Féron-Vrau, 150 et suiv., 462, 463, 515.
Ferrari (le cardinal), 157, 277, 331, 333, 420.
Ferrata (le cardinal), 241, 242.
Ferry (Jules), 54, 69, 182, 187, 308, 313, 339, 351, 352, 501.
Fides, de Livourne, 418, 421.
Figaro (le), 42 et suiv., 67 et suiv., 179, 281, 404, 428, 429, 431, 492.
Fils (le) de l'esprit, 76.
Fischer (le cardinal) 521.
Fogazzaro, 12 et suiv., 35, 92 et suiv., 168, 273, 277, 332, 334, 421.
Foi catholique (la), 54, 154, 188, 246, 334, 420.
Foi et vie, 92.
Fonsegrive (G.), 71, 76, 92, 95, 153, 165, 167, 248, 316, 347 et suiv., 499.
Fontaine (le P.), 9, 76, 236, 238.
Fontaine (Arthur), 59, 102, 210 et suiv., 295, 296.
Fontaine (Lucien), 59.
Forgemol, 374.
Fouillée, 139.
Foulon (le cardinal), 502.
Fourcroy, 450.
Fourier, 291.
Fournière (Eugène), 429.
Fourvière (le P. Xavier de la), 241.
Fracassini, 92.
France libre (la), 48.
François Ier, 259, 489.
François-Ferdinand (l'archiduc), 144.
Freppel (Mgr), 22.
Frère-Orban, 500.
Fromm, 119.
Frossard (Mlle Marie), 97 et suiv.
Frühwirth (Mgr), 111.
Fulbert Petit (Mgr), 179 et suiv., 396.
Fuzet (Mgr), 363, 553.

G

Gabrielli, 459.
Gailhard-Bancel (de), 463.
Gallarati-Scotti (le comte), 332, 333.
Gambetta, 313, 338, 339.
Garbasso (Antonio), 332.
Gardner (Percy), 236.
Garnier (l'abbé), 404.

Gasparri (le cardinal), 398, 509.
Gaudeau (l'abbé), 54 et suiv., 183, 246, 256, 334, 516.
Gaulois (le), 179, 431, 476, 514, 520.
Gautherot, 492.
Gavouyère, 161, 163.
Gayraud (l'abbé), 152, 207, 274.
Gazette (la) de France, 386, 520, 545, 546.
Gellé, 400. 401.
Gély (Mgr), 479.
Gemahling (Paul), 429.
Germania, 112 et suiv.
Gicquel des Touches (l'amiral), 228.
Gide (Charles), 210.
Gieure (Mgr), 179, 181.
Gillotin, 66.
Gilmary Shea (John), 255.
Giornale d'Italia, 241, 242, 245, 332 et suiv.
Giraud (Victor), 94, 279.
Girault, 539.
Girod (Henri), 59.
Girodet, 186.
Giustizia sociale, 332, 421.
Gontaut (marquis de), 459.
Gourlet (Mlle de), 537.
Goyau (Georges), 95.
Grande faute (la) des catholiques français, 313.
Grande Revue (la), 244, 245, 404.
Granito di Belmonte (Mgr), 143 et suiv.
Grave (Jean), 210.
Gravissimo (l'encyclique), 135.
Grégoire IX, 263.
Grégoire XVI, 290 et suiv., 359 et suiv.
Grévy (le président), 307.
Grunebaum-Ballin, 210 et suiv.
Guibert (le cardinal), 518.
Guilbert (Mgr), 339.
Guiraud (Jean), 358, 361, 362, 382, 383.
Günther, 141.
Gurnaud, 503.
Guyot (Yves), 220.

H

Hancock (le général), 255.
Hanna (Edouard), 118,
Harnack, 23, 115, 236, 419.
Haussonville (d'), 95, 212, 281.
Hayem (Henri), 210 et suiv.
Heart (docteur), 430.
Hecker, 110.
Heereman, 55.
Heiner, 114.
Hellraeth, 111.
Hemmer (l'abbé), 78, 92, 95, 140, 210 et suiv., 297, 322, 323, 326 et suiv.
Henle (Mgr), 109.
Hennemann, 110.
Henry (Mgr), 179 et suiv.
Hertling (baron de) 92, 110 et suiv.
Hervé (Gustave), 220, 478.
Herzog-Dupin, 2 et suiv., 23 et suiv., 77, 92, 153, 247, 256.
Hibbert Journal, 92, 237.
Hinneberg, 112.
Histoire ancienne de l'Eglise, 396.
Histoire de la théologie positive, 28.
Histoire du dogme de la Papauté, 27, 247, 397.
Hochland, 109.
Home (the) and Foreign Review, 244.
Hompel (ten), 109, 111.
Houtin, 72, 75, 92, 139, 152, 159, 210 et suiv., 325, 396, 397, 423
Huet (F.), 219.
Hügel (baron de), 92, 237.
Hulst (Mgr d'), 92.
Humanum genus (l'encyclique), 376.
Hummelauer (le P. de), 12.
Hurter, 156, 157.
Hyrvoix de Landosle, 383.

I

Idées du Sillon, 389, 390.
Illusion libérale (l'), 299.
Immortale Dei (l'encyclique), 229, 369, 505.
In Cœna Domini (la bulle), 300.
Indexbewegung und Kulturgesellschaft, 111.

Innocent VIII, 263.
Institut catholique de Paris, 78, 93.
Instruction pastorale sur les malheurs actuels de la France, 456.
Internationale Wochenschrift, 112.
Intransigeant (l'), 79.
Ireland (Mgr), 344.
Italia Reale, 418.
Italie (l'), 128.

J

Janssens (dom Laurent), 245.
Jaurès, 203 et suiv., 210, 478.
Jean XXII, 264.
Jeunesse catholique, voir *Association catholique de la Jeunesse Française.*
Jolly (Jules), 185.
Joly (Henri), 95.
Joran (Th.), 103.
Jouffroy, 16.
Jounet (Albert), 79.
Jourdan (Louis), 481.
Journal de Genève, 245, 428, 492, 493.
Journal des Débats, 111, 119, 140, 142, 436 et suiv., 443, 503, 504.
Jucunda sane (l'encyclique), 170 et suiv.
Judet (Ernest), 119, 476.
Justice Sociale (*la*), 94, 233, 263, 269, 273, 276, 337, 392 et suiv.
Justizrat, 109.

K

Kannengieser (l'abbé), 317.
Kant, 73 et suiv., 154 et suiv., 294, 419.
Kaspar (Jean-Jacques), 62.
Katholische Weltauschauung und freie Wissenchaft, 140.
Keller, 52, 312, 464.
Kernaëret (Mgr de), 395.
Kiefl, 110.
Klein (l'abbé Félix), 15 et suiv., 46, 58, 78, 95, 139, 140, 210 et suiv., 295, 297, 298, 322, 323, 326 et suiv., 362, 430.
Knigts of Colombus, 430.
Koelnische Volkszeitung, 109, 112, 113.

L

Laberthonnière (l'abbé), 92 et suiv., 210, 220 et suiv., 279, 285, 393, 421.
Labori, 374, 412, 531.
Lacheret, 210.
Lacroix (Mgr), 92, 152, 153, 257 et suiv., 261, 321, 488 et suiv.
Laferrière, 549.
La Ferronnays (de), 461.
Lagneau (Jules), 58.
Lagrange (le P.) 12, 92.
Lamarzelle (de), 459, 460, 513.
Lamennais, 110, 290, 291, 354 et suiv., 382, 383, 384, 419, 456.
Lamennais, sa vie et ses doctrines 354.
Lamentabili (le décret), 237, 3[illegible]1 424.
Lamy (Etienne), 367.
Langénieux (le cardinal), 502.
Lanjuinais (de), 461.
Lanson (Gustave), 74 et suiv., 102, 139, 210.
Largentaye (de), 461.
Larive et Fleury, 186.
Larnaude, 441.
Las Cases (de), 483.
Lasserre (Henri), 399.
La Taille (l'abbé de), *voir* Taille (l'abbé de la).
Latapie (Louis), 519.
Latouche, 119.
Laurans (Mgr), évêque de Cahors, 179 et suiv., 544.
Lavigerie (le cardinal), 517.
Lavigerie (le cardinal) 518.
Laya, 312.
Lebon, 531.
Lebreton (le P.), 158, 159.
Le Camus (Mgr), 249, 282.
Leclerc (Max), 59.
Leclerc de Pulligny, 62, 99, 102, 210 et suiv., 297.
Leçons de morale, 185.

Lecot (le cardinal), 318, 399.
Ledrain, 78.
Lefebvre (l'abbé), 374, 375.
Le Fer de la Motte (Mlle), 427, 428, 537 et suiv.
Lega democratica, 333.
Lega lombarda, 418.
Legendre, 220, 338, 343.
Le Gonidec, 461.
Lehmkuhl (le P.), 372, 373, 376.
Lejay (l'abbé), 28 et suiv., 92.
Lemire (l'abbé), 91, 152, 203 et suiv.
Le Morin (Jean), 71 et suiv., 423.
Lenain, *voir* Herzog-Dupin.
Léon X, 259.
Lepidi (le P.), 391.
Le Play, 457.
Léricolais (Eugène), 186.
Leroux (Pierre), 291.
Le Roy (Edouard), 62, 71, 92, 95, 100, 102, 106, 139, 167, 421.
Leroy-Beaulieu (Anatole, 139, 210 et suiv., 295, 297.
Leslie-Lilley (le Rév.), 244.
Lespinay (marquis de), 459.
Lestang (l'abbé de), 401, 402, 554.
Leteiller (Léon), 58.
Lettres sur les études ecclésiastiques, 249, 423, 424.
Lévy, 139, 153.
Lévy (le rabbin L.-G.) 93, 429.
Lex credendi, 239.
Lex orandi, 239.
Leygues, 478.
Libéralisme (le) est un péché, 370, 475.
Liberté (la), 307, 519.
Liberté (l'encyclique sur la), 229.
Liberté chrétienne (la), 80.
Libre parole (la), 535.
Libres Entretiens, 42, 100 et suiv., 140, 209 et suiv., 294, 321 et suiv.
Lichnerowicz (l'abbé), 139.
Ligue démocratique nationale, 92.
Ligue de Munster, 107, 111.
Ligue de résistance catholique, 412.
Ligue des Femmes françaises, 412, 510, 512, 523, 526 et suiv.
Ligue patriotique des Françaises, 84, 98, 389, 409 et suiv., 523 et suiv.
Ligue pour la Réforme de l'Index, 92.
Limousin, 548.
Literarische Beilage der Koelnischen Volkszeitung, 24.
Livre blanc, 398.
Lloyd Thomas, 237.
Lodge (sir Oliver), 236.
Lods, 212.
Loisy, 2 et suiv., 29, 73, 76, 78, 92 et suiv., 115, 138, 139, 168, 236 et suiv., 260, 330, 334, 383, 393, 395, 407, 419, 421, 424, 431, 432.
Loth (Arthur), 464.
Loubet (le président), 307, 476, 478.
Loyson (Hyacinthe), 63, 115 et suiv., 164.
Lucien-Brun, 464.
Luçon (le cardinal), 42, 517.
Lugan (l'abbé), 384 et suiv., 389.
Luynes (duc de), 306.
Lyautey (Hubert), 59.

M

Maçonnerie pratique, 357.
Mac Sorley (le P.), 118.
Maignen (l'abbé), 9, 76.
Maillé (de), 461.
Maison (la) de Lorette, 396.
Maison sociale (la), 426 et suiv., 522, 536 et suiv.
Maison sociale (la), par Mlle de Gourlet, 537.
Maistre (Joseph de), 290, 356, 357
Maître de la Terre (le), 33 et suiv., 207, 208.
Mallinckrodt, 112.
Manning (le cardinal), 264.
Marcère (de), 308.
Marchet, 143.
Maret (Henry), 235.
Margerie (Antonin de), 59.
Marini (Mgr), 380.
Martin (l'abbé), 48
Massé, 68.
Massy (Robert de), 429.

Mater (A.), 220.
Mathieu (le cardinal), 43, 121, 248 et suiv., 426, 490.
Matin (le), 48 et suiv., 111.
Maumus (l'abbé), 50.
Maumus (le P.), 309.
Maurras (Charles), 384.
Mazet, 202.
Méline, 163.
Menier, 374.
Mercédès (sœur), *voir* Le Fer de la Motte (Mlle).
Merkle (le docteur), 110.
Merrheim, 429.
Merry del Val (le cardinal), 67 et suiv., 118 et suiv., 144 et suiv., 246, 389, 432, 495, 496, 509, 519, 535.
Meslier, 186.
Métiers du prêtre de demain, 43.
Mézières, 121.
Michel (André), 59.
Mignot (Mgr), 92, 95, 249, 250, 423 et suiv.
Millerand, 210, 412, 478, 531.
Minocchi (dom Salvatore), 168, 333, 336, 337, 421, 422.
Minteguiaga (le P.), 368.
Mirari vos (l'encyclique), 359 et suiv.
Miré (Georges de), 59.
Mistrangelo (Mgr), 333.
Modernisants et semi-modernistes, 421.
Modernisme (le) à l'étranger, 107.
Modernismo e Modernisti, 417, 419 et suiv.
Molhérac, 483.
Monis, 146.
Moniteur de Rome, 472.
Moniteur universel, 306.
Monnier (Jean), 62.
Monod, 139.
Monod (Gabriel), 59, 102.
Monod (le pasteur W.), 429
Montagnini (Mgr), 477, 509, 528.
Montaigu (de), 461.
Montalembert, 165, 278, 279, 290, 291, 293, 329, 456, 485.
Moreau (le chanoine), 415.
Moreux (l'abbé), 380.
Morien (l'abbé), 276.
Morizot, 160, 186, 350.
Morsier (de), 82.
Mouthon, 48 et suiv. 208.
Mun (comte Albert de), 46, 56 et suiv., 228 et suiv., 251, 273, 311 et suiv., 363, 460, 464, 486.
Murri (l'abbé), 13, 92, 168, 330, 332, 333, 336, 337, 420, 421, 422.

N

Napoléon 1er, 289, 450, 500.
Napoléon (le prince), 308.
Narfon (J. de), 42 et suiv., 67 et suiv., 226, 311, 312, 404, 405, 428, 492 et suiv.
Natale (il) di Mitra e il Natale di Gesù, 301.
Naudet (l'abbé), 92 et suiv., 152, 158, 233, 257, 260 et suiv., 273 et suiv., 316, 317, 378 et suiv., 392 et suiv., 401, 402, 554.
Ne mêlez pas Léon XIII au Libéralisme, 397, 400.
Neueste Münchener Nachrichten, 112.
Newman (le cardinal), 92, 237 et suiv., 264.
New York Review, 118, 240.
Nicolas Ier (le pape), 262.
Nippold, 109.
Nobilissima Gallorum Gens (l'encyclique), 501, 552.
Nocedal (Candido), 364, 365, 367.
Nocedal (Ramon), 364 et suiv.
Nourry (Emile), 71.
Nouvelles (les), 541.
Nouvelliste (le) de Lyon, 51 et suiv., 92, 511, 512.
Nova et Vetera, 332, 334, 335, 421.

O

O'Connell, 363.
Odelin (l'abbé), 519, 520.
Oger (l'abbé), 139.
Œuvre catholique de propagande, 313.

Œuvre électorale (l'), 306.
Œuvres (les) et les hommes, 249.
Olivier-Lacroye (Paul), 61 et suiv.
Ollé-Laprune, 95, 456.
Opera dei Congressi, 333.
Orléans (duc d'), 306.
Osservatore cattolico, 421.
Osservatore romano, 113, 114, 142 et suiv., 238, 245, 412, 427, 519, 520, 533.
Ouest-Eclair (l'), 119.

P

Pace (Edward), 118.
Paganuzzi, 418.
Parents et Maîtres, 503.
Paris (comte de), 305.
Parodi, 429.
Pascal (l'abbé de), 90.
Pascendi (l'encyclique), 2 et suiv., 61, 68, 91, 96, 100, 107, 110, 112, 113, 140, 154, 175, 246, 302, 330, 331, 334, 336, 361, 392, 397, 426.
Patrie (la), 509, 510.
Pavissich (le P.) 318.
Payot (Jules), 132 et suiv., 139, 154, 155, 185.
Pazos (de), 370.
Pèlerin (le), 461, 463.
Pensée catholique (la) dans l'Angleterre contemporaine, 396.
Pensiero ed Azione, 421.
Peretti (le chanoine), 460.
Périès (l'abbé), 541 et suiv.
Périls de la foi et de la discipline, 396.
Petit (Mgr), *voir* Fulbert Petit (Mgr).
Petit Caporal (le), 532.
Petit Eclaireur, 31.
Petit Temps (le), voir *Temps (le Petit)*.
Peuple français (le), 47, 50, 400, 404, 514.
Philosophie nouvelle (la) et l'encyclique contre le Modernisme, 333.
Pidal y Mon (Alejandro), 366, 367.
Pie VII, 289.
Pie IX, 291, 292, 318, 367, 369.
Pie X et les catholiques anglais, 245.
Pie (le cardinal), 91, 321, 358, 456, 498.
Pierre de Vérone (saint), 263.
Piou, 55 et suiv., 146 et suiv., 163, 231 et suiv., 251, 273, 299, 311 et suiv., 412, 440, 451 et suiv., 505 et suiv., 526 et suiv., 547.
Place (le cardinal), 502.
Plassmann, 111.
Plebe (la), 421.
Politique cléricale (la) et la démocratie, 333.
Popolo e Libertà, 418.
Portal (l'abbé), 78.
Portalié (le P.), 2 et suiv., 26 et suiv., 77, 153, 236, 247.
Poterat (Mgr de), 84.
Poulin (l'abbé), 151.
Pourquoi les catholiques ont perdu la bataille, 274, 393.
Presse (la), 509, 510.
Presse associée (la), 180, 188.
Pressensé (F. de), 220.
Prevet, 374.
Problème (le) de l'heure présente, 457.
Procès (le) de l'intégrisme, 370.
Programme des Modernistes, 141, 244, 331, 334.
Progrès du Libéralisme en France sous le pape Léon XIII, 256, 397, 400.
Progrès républicain (le), de Poitiers, 401, 554.
Proudhon, 291.
Pujo (Maurice), 60, 65, 209.
Pupey-Girard (le P.), 535.

Q

Quanta cura (l'encyclique), 350.
Quatre cents ans de Concordat, 489.
Qu'est-ce qu'un dogme ? 71.
Question biblique (la) au XXe siècle, 423.
Quilichini (Hyacinthe), 459, 460.
Quinzaine (la), 71, 76, 92 et suiv., 165, 167, 307, 347.

R

Radical (le), 506.
Ramel (de), 513.
Rampolla (le cardinal), 59, 119 et suiv., 146, 389, 457, 458, 469.
Rassegna Gregoriana, 301, 302.
Rassegna Nazionale, 277, 332.
Rauh, 210 et suiv.
Raveneau (Mme), 84.
Razon y Fé, 368, 369, 371, 373.
Réforme intellectuelle du clergé, 72, 325, 423.
Regards en arrière, 105.
Règne social (le) du christianisme, 219.
Reille (le baron André), 307.
Reille (la baronne), 528, 532.
Reilly (le P.), 539.
Reinach (Joseph), 152, 210, 384.
Reinach (Salomon), 210 et suiv., 294, 297, 325
Reinach (Théodore), 210.
Religion nationale, 489.
Renault-Morlière, 374.
Renoir (l'abbé), 303.
Renou (Mgr), 42, 44.
Renouvier, 294.
Renz, 141.
Républicain (le) des Cévennes, 425.
Rerum novarum (l'encyclique), 32, 191, 341, 501.
Respighi (le cardinal), 334, 336.
Réville (Jean), 210, 323.
Revue anglo-romaine, 78.
Revue biblique, 92 et suiv.
Revue catholique des Eglises, 78, 94 et suiv., 337.
Revue catholique des Institutions et du Droit, 161.
Revue de Lille, 107, 143, 236.
Revue des Deux-Mondes, 93 et suiv., 121, 279.
Revue des Revues, 58.
Revue d'Histoire et de littérature religieuses, 24, 27, 92 et suiv.
Revue du Clergé français, 2 et suiv., 24 et suiv., 70 et suiv., 92 et suiv., 153, 197 et suiv., 244, 252, 301, 302, 395, 397.
Revue idéaliste, 103.
Revue politique et parlementaire, 248.
Revue pratique d'Apologétique, 28, 153 et suiv., 358, 383, 420.
Revue universitaire, 75.
Rezzara, 418.
Ribot, 161, 163.
Richard (le cardinal), 502.
Richelmy (le cardinal), 421.
Rifaux (Marcel), 70, 92.
Rinnovamento, 92, 141, 244, 332, 333, 421.
Riordan (Mgr), 118.
Risch (Camille), 84.
Riscossa (la), 418.
Rivista delle Riviste per il clero, 332, 421.
Rivista di Cultura, 332, 333, 336, 337, 421.
Rivista storico-critica 332, 421.
Roberty (le pasteur), 294.
Rocca-Serra (le chanoine), 460.
Roger (le comte Maurice), 546.
Roland-Gosselin (D.) 82 et suiv.
Romanus, 237.
Rome et l'Action Libérale, 310, 391, 472.
Roosevelt, 253 et suiv.
Rosambo (de), 461.
Rosaven (le P.), 358.
Rothe (Tancrède), 43.
Rousseau (Jean-Jacques), 290, 355.
Roussel (Auguste), 53, 464, 499.
Rouvier, 476, 477, 478.

S

Sabatier (Paul), 4, 92, 102, 138, 139, 210.
Sacchetti, 418
Sainte-Cécile, bulletin paroissial de l'église métropolitaine d'Albi, 252, 550.
Saint-Laurent (comtesse de), 412, 510, 527, 533.
Saintyves (P.), 72 et suiv., 92, 325, 423.
Saleilles, 441.

Saltet (l'abbé), 7, 23 et suiv., 154.
Sangnier (Marc), 92, 95, 316, 374, 385, 389, 390, 395, 401, 407, 429, 432, 484.
Santo (il), 12 et suiv., 35, 273, 334.
Sapientiæ christianæ (l'encyclique), 552.
Sarda (don Félix), 370, 474, 475.
Sarry, 139.
Satolli (le cardinal), 541.
Sautter (le pasteur), 84.
Sauzède (Albert), 424, 426.
Schell, 92, 107 et suiv., 158, 159, 421.
Schell (Hermann) et le catholicisme progressiste, 110.
Schnitzer, 107, 114, 115.
Schraff, 145.
Schrors (le docteur), 24, 141.
Scott (le général), 255.
Scotton (Mgr Jacopo), 418, 421.
Séailles. (Gabriel), 63 et suiv., 102, 139.
Seignobos, 139, 210, 298, 491.
Semaine catholique de St-Flour, 479.
Semaine de Rome, 81 et suiv.
Semaine religieuse d'Albi, 424.
Semaine religieuse de Cambrai, 42 et suiv., 202, 303, 236, 238, 429.
Semaine religieuse de Nancy, 396.
Semaine religieuse de Nice, 282, 374.
Semaine religieuse de Paris, 535.
Semaines sociales, 92.
Sémeria, 92.
Semeur (le), d'Autun, 400.
Serao (Mme Mathilde), 13.
Servonnet (Mgr), 42.
Shahan (Thomas), 118.
Sheridan (le général), 255.
Shermann (le général), 255.
Sicard (l'abbé), 152, 258.
Siècle (le), 4, 79, 115, 118, 164, 303, 336, 423 et suiv., 431, 432, 433, 541.
Sienne (B.), *voir* Vanneufville.
Sifflet (l'abbé), 396.
Siglo futuro (el), 365 et suiv.
Sillon (le), 61 et suiv., 92, 122 et suiv., 152, 158, 207, 255, 256, 273, 280, 303, 374, 384 et suiv., 389 et suiv., 394 et suiv., 400, 401, 412, 429, 430, 432 et suiv., 470, 473, 484, 536.
Simon (Jules), 54, 182.
Simples réflexions, 330.
Situation religieuse aux Etats-Unis, 254.
Société internationale pour l'étude des questions d'assistance, 86.
Société internationale scientifico-religieuse, 334.
Société moderniste internationale, 168.
Société Suisse d'utilité publique des Femmes, 83.
Soleil (le), 92, 516, 531.
Soulange-Bodin (l'abbé), 210 et suiv.
Soutien amical, 63.
Spinoza, 294.
Spuller, 356.
Steeg, 52, 187.
Stoelze, 110.
Strumpf, 145.
Studi Religiosi, 332, 333, 337, 421.
Suarez, 157.
Swetchine (Mme), 358.
Syllabus, 25 et suiv., 224, 225, 229, 261, 271, 283, 284, 293, 299, 326, 350, 361, 369, 396, 453, 457, 474.
Szecsen (le comte), 146.

T

Taft, 253, 255.
Taille (l'abbé de la), 227 et suiv., 310, 484, 485.
Tardivel (J. P.), 254.
Targe (le commandant), 139.
Temps (le), 69, 121, 249, 250, 251, 396, 423, 460, 492, 503, 504, 532.
Temps (le Petit), 49, 249.
Testament (le) d'un antisémite, 484.
Thalamas, 139, 432.
Théologie (la) du Nouveau Testament et l'Evolution des Dogmes, 238.
Théry, 322.

Thomson, 477.
Thot (l'abbé de), 423.
Thunn (comte de), 145.
Thureau-Dangin, 95.
Times, 237, 243, 244.
Tocqueville (Alexis de), 490.
Toiton (l'abbé), 152.
Tolstoï, 419.
Toniolo, 418.
Touchet (Mgr), 179.
Tour du Pin (marquis de la), 341.
Toussenel, 264.
Trait d'union, 48, 61, 62.
Tribuna Sociale, 421.
Trocmé, 139.
Trogan (E.), 249.
Trough Scylla and Charybdis, 243.
Turinaz (Mgr), 396.
Turmel (l'abbé), 2 et suiv., 23 et suiv., 77, 92, 153, 154, 246 et suiv., 397.
Tyrrell (Georges), 80, 92 et suiv., 138, 168, 239 et suiv., 332, 334, 421.

U

Unam Sanctam (la bulle), 300.
Union catholique (espagnole), 366, 367.
Union des associations ouvrières catholiques, 84.
Union de Libres Penseurs et de Libres Croyants pour la culture morale, 62.
Union des Œuvres d'assistance privée, 81.
Union libérale israélite, 429.
Union pour l'action morale, 42, 58 et suiv , 99, 209 et suiv.
Union pour la vérité, 57 et suiv., 92, 99 et suiv., 135 et suiv., 209 et suiv., 324.
Unions chrétiennes, 61, 62, 428, 429.
Union spirituelle sacerdotale, 246.
Unità cattolica, 83, 128, 167, 168, 255, 400, 417 et suiv.
Univers (l'), 46. 51 et suiv., 82, 92. 119, 148, 179, 207, 208, 231, 270 et suiv., 299, 306, 347, 420, 440, 470, 472, 484, 494, 514, 517, 518, 535.
Universo (el), 366.

V

Vacandard (l'abbé), 301, 302.
Valmalète (de), 483, 484.
Valroger (Paul de), 549.
Vandal (A.), 450.
Vandervelde, 210.
Vandœuvre (de), 197.
Van Hollebeke, 48, 208.
Vanneufville (Mgr), 371, 373, 374, 509.
Vannutelli (le cardinal V.), 521.
Vaugeois (Henri), 65, 209, 384.
Vaughan (le P. Bernard), 245.
Vehementer (l'encyclique), 175.
Vérité (la), de québec, 253, 254, 430.
Vérité française (la), 53, 92.
Vérités d'hier, 71, 423.
Verona fedele, 418.
Vers l'idéal. Eveils d'âmes, 14 et suiv.
Veuillot (Eugène), 270, 276, 279.
Veuillot (Louis), 169, 208, 260, 264, 292, 293, 299, 347, 464, 485.
Veuillot (Pierre), 472.
Vialis, 139.
Vidi, 237.
Vie catholique (la), 94, 278, 337, 393, 429.
Villada (le P.), 368.
Viollet (l'abbé Jean), 81 et suiv., 139, 140, 210 et suiv., 296, 322, 323, 326 et suiv.
Viollet (Paul), 25 et suiv., 93, 210, 396, 397.
Vita femminile italiana, 421.
Vita religiosa, 332, 333, 337.
Viviani, 185.
Vogüé (vicomte E. M. de), 95.
Vogüé (marquis de), 279.
Voix (la) du Peuple, 128.
Volume (le), 154.

W

Wagner (le pasteur), 58, 59, 102, 139, 210.
Wahrmund (Louis), 140 et suiv.
Waldeck-Rousseau, 309, 343, 344, 346, 476.
Wilbois (Joseph), 61 et suiv., 92, 95.
Williams (W.-J), 236 et suiv.
Windthorst, 112, 363.
Wiseman (le cardinal), 208.
Wynne (le P.), 118.
Wyzewa (de), 33 et suiv., 38
Wyzewsky, *voir* Wyzewa.

Z

Zola, 65.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER

PREMIER SEMESTRE. — Du 15 octobre 1908 au 1er avril 1909.

SOMMAIRES DES FASCICULES Nos 1 A 12

No 1. — 15 octobre 1908.

		Pages.
But et programme de la REVUE		1
Emm. BARBIER	Une Revue « libérale et progressiste », *la Revue du Clergé Français*	2
Paul TAILLIEZ	Vers l'idéal. Éveils d'âmes	14
E. B.	Une solution facile de l'affaire Turmel	23
P. T.	L'action sociale. Deux articles de Mme Henriette-Jean Brunhes	31
E. B.	Le Maître de la Terre	33

No 2. — 1er novembre 1908.

Paul TAILLIEZ	Les prêtres-ouvriers	41
SPECTATOR	Les pères de famille et la neutralité scolaire	51
Emm. BARBIER	L'Union pour la vérité	57
Th. DELMONT	« Libéralisme » universitaire	67
Emm. BARBIER	Une Revue « libérale et progressiste », *la Revue du Clergé Français*	70
	INFORMATIONS ET DOCUMENTS.	
Changements à l'Institut catholique de Paris		78
Modernisme extravagant		79

No 3. — 15 novembre 1908.

Emm. BARBIER	Vers la neutralisation des œuvres catholiques de charité	81
SPECTATOR	La lettre et l'esprit	90
Paul TAILLIEZ	L'action sociale. Une réponse de Mlle Marie Frossard	97
Emm. BARBIER	L'Union pour la Vérité	99
Paul TAILLIEZ	Le Modernisme à l'étranger : en Allemagne	107

INFORMATIONS ET DOCUMENTS. Pages.

Précurseur et endurci 115
Le Modernisme en Amérique. 118
Menées contre le cardinal Merry del Val. 118
Le Clergé et le « *Sillon* » 122

N° 4. — 1er décembre 1908.

F. BELLEVILLE . . . Le comble du Libéralisme et la liberté infantile. 129
Emm. BARBIER . . . L'Union pour la vérité 135
Paul TAILLIEZ. . . . Le Modernisme à l'étranger : en Autriche . . . 140
Emm. BARBIER . . . Le devoir politique des Catholiques. Une parole du Pape 146

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Mgr Lacroix en Sorbonne. 152
La Revue pratique d'Apologétique. 153
L'Action Libérale et la neutralité scolaire 159
Contraste et ressemblance. 164
Le Semi-Modernisme 167

N° 5. — 15 décembre 1908.

Emm. BARBIER . . . Le programme de S. S. Pie X 169
LA RÉDACTION. . . . La condition indispensable de la neutralité scolaire. 179
G. DE PASCAL. . . . Le Libéralisme et l'ordre économique 190
Aug. ROUSSEL. . . . Au rebours des usages catholiques 194

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Bref de S. S. Pie X à Mgr Delassus 202
M. l'abbé Lemire et M. Jaurès contre la peine de mort. 203
« L'Univers » et « le Maître de la Terre » 207

N° 6. — 1er janvier 1909.

Emm. BARBIER . . . Une Commission extra-parlementaire de la Loi de Séparation. — *Les Libres Entretiens* 209
Edouard PONTAL. . . Le Catholicisme et la Société. 220
Emm. BARBIER . . . La politique chrétienne. 225
Paul TAILLIEZ. . . . Le Modernisme à l'étranger : l'Angleterre . . . 236

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

M. le chanoine Gaudeau 246
Une réponse de M. Turmel 246
Le chantage au libéralisme 248
Vivons en paix 250
La condition des catholiques aux États-Unis 253
Un article de Dom Besse. 255

N° 7. — 15 janvier 1909.

		Pages.
Paul TAILLIEZ. . . .	Deux cours et un Avent	257
Emm. BARBIER . . .	La politique chrétienne. *De l'hypothèse à la thèse.*	269
Edouard PONTAL. . .	Le Catholicisme et la Société.	285
Emm. BARBIER . . .	Une Commission extra-parlementaire de la Loi de Séparation. — *Les Libres Entretiens*	294

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Un vieux portrait	298
A propos de la fête de Noël	301
Conséquences des mariages mixtes	302
Méditation pour le 14 juillet	303

N° 8. — 1er février 1909.

Emm. BARBIER . . .	La politique chrétienne. *Alliance ou fusion.* . .	305
id. . . .	Une Commission extra-parlementaire de la Loi de Séparation. — *Les Libres Entretiens* . . .	321
Paul TAILLIEZ. . . .	Le Modernisme à l'étranger : en Italie	330
Edouard PONTAL. . .	Le Catholicisme et la Société : l'Église et l'anticléricalisme	337

N° 9. — 15 février 1909

Auguste ROUSSEL . .	Les idées d'un Moderniste sur la neutralité scolaire.	347
HYRVOIX DE LANDOSLE.	Lamennais, patriarche du Libéralisme.	354
Emm. BARBIER. . .	La politique chrétienne. L'*intégrisme*.	363
Paul TAILLIEZ . . .	La fin du cours de M. Naudet.	378

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

Encore Lamennais	382
A propos de l'*Action française*.	384
A chacun son dû	386
Informations tendancieuses.	386

N° 10. — 1er mars 1909

Emm. BARBIER. . .	Quelques éclaircissements	387
Paul TAILLIEZ . . .	Le Modernisme à l'étranger : en Italie	417

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

Une lettre de Mgr Mignot.	423
La « Maison sociale ».	426
La nouvelle universalité de l'Eglise	428
M. Loisy au Collège de France.	431
Le « Sillon »	432
Question d'homonymes	433

N° 11. — 15 mars 1909

Pages.

Henry TAUDIÈRE . . Du statut légal de l'Eglise en France après la Séparation 435
Emm. BARBIER . . L'Action Libérale Populaire. — *I. La défense catholique* 451
Paul TAILLIEZ . . . Le cours de Mgr Lacroix 488

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

Le devoir de réfuter l'erreur 496

N° 12. — 1er avril 1909

Th. DELMONT. . . . Le Libéralisme et la neutralité scolaire. . . . 499
Emm. BARBIER . . . L'action Libérale Populaire. — *II. La question politique* 505
id. La Ligue patriotique des Françaises 523
id. L'affaire de la « Maison sociale » 536

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

Delenda Carthago. 543
Au Congrès diocésain de Paris. 546
Un article du comte Maurice Roger 546
Fas est ab hoste doceri 548
Les idées du curé de Sainte-Cécile 550
Mandement de Carême 553

INDEX alphabétique des noms de personnes et des écrits cités dans le tome premier 555

IMPRIMÉ PAR DESCLEE, DE BROUWER ET C[ie],

41, RUE DU METZ, LILLE.